REVUE
D'HISTOIRE MODERNE
ET CONTEMPORAINE

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

H Mod
R

REVUE
D'HISTOIRE MODERNE
ET CONTEMPORAINE

TOME VII

Septième année — 1905-1906

163836
15/8/21

PARIS
ÉDOUARD CORNÉLY ET Cie, ÉDITEURS
101, RUE DE VAUGIRARD, 101

1905-1906
Tous droits réservés.

D
1
R24
t.7

LIBRARY
JAN 20 1970
UNIVERSITY OF TORONTO

La formation de la méthode historique de Michelet [1]

Michelet aimait à rattacher l'éveil de sa vocation historique à trois faits de son enfance [2] Sa mère lui apprit à lire dans un livre de Dreux du Radier, *Les reines et régentes de France*, et dans la Bibliothèque bleue. A douze ou quatorze ans, elle le conduisit à ce Musée des monuments français où Lenoir avait réuni les débris des sépultures royales de Saint-Denis et d'autres fragments de l'art du moyen âge. A vingt ans, dans ce voyage des Ardennes où il découvrit un peu de la terre de France (c'était la première fois qu'il s'éloignait de Paris), il avait senti profondément la vie de la France, la vie ancienne du peuple, en écoutant les récits de sa tante Alexis, conteuse de légendes, histoire vivante de la famille et de la région.

Sans discuter la réalité de ces impressions, on peut dire qu'elles ne furent point impérieuses. Jusqu'à la veille de 1830, Michelet chercha sa voie, et lorsqu'il se fut fixé dans l'histoire, la méthode qu'il y porta, et qu'on voit s'épanouir dans l'*Introduction à l'histoire universelle*, dans l'*Histoire romaine*, et dans l'*Histoire de France*, garda l'empreinte de ses tâtonnements, des vocations premières qu'il a désertées. Je voudrais expliquer comment il l'a construite peu à peu, combinant les tendances de sa personnalité intime avec les influences de son éducation et de ses lectures, sous la pression d'un certain milieu et de certaines circonstances.

Fils d'un père picard et d'une mère ardennaise, il attribuait à cette hérédité les contrastes de sa nature : à l'élément picard, la légèreté alerte et active, le ressort énergique et souple, la vivacité colérique ; à l'élément ardennais, la gravité ardente et le sentiment profond. Les deux

---

1. Cet article a paru d'abord en anglais dans la Revue américaine *The International Quarterly*, avril 1905. Je prie le lecteur étranger de considérer le texte français comme seul exact et correct.

2. *Ma Jeunesse*, p. 35, 44, 267-289. — Pour la *Bibliothèque bleue*, p. 279 ; mais peut-être la page a-t-elle été faite par Mme Michelet avec un passage du t. II de l'*Histoire de France*, (éd. Lemerre, p. 128-129). — Cf. aussi *Sur les chemins de l'Europe*, p. 303. — Il est difficile de savoir ce qui est de Michelet dans les volumes publiés par sa veuve (cf. G. Monod, dans le *Temps* du 21 mars 1905).

familles dont il était issu, toutes proches encore du peuple, étaient déjà affinées par la vie cléricale et par des professions artistiques et intellectuelles (musique, imprimerie [1]).

Son enfance sans joie et sans soleil, entre un père ruiné et une mère malade, les logis misérables et souvent quittés, dans les rues étroites, au fond des cours obscures du vieux Paris, les habits usés, trop grands ou trop petits, et toujours ridicules, la faim, le froid qui l'ont martyrisé durant des années, l'incertitude anxieuse du lendemain, les persécutions des camarades du collège, les deuils, mort de sa mère, mort de l'ami Poinsot, tant de privations, de mortifications, de chagrins, lui firent une sensibilité concentrée, vibrante, explosive, développèrent en lui une disposition mélancolique à se repaître de souffrance, une facilité maladive à amplifier douloureusement toutes les impressions. Le moindre choc secoue toute sa machine à faire croire qu'elle va se détraquer. Mais elle résiste. N'ayant à compter que sur lui (tout enfant Michelet l'a senti), la mauvaise chance et la malignité humaine ont excité en lui une énergie de réaction prodigieuse : non pas l'énergie sereine et souriante des forts, mais une énergie fiévreuse et désespérée qui lutte pour la vie [2].

Nature affectueuse travaillée d'un besoin profond de tendresse, l'amitié même de Poinsot ne lui a pas suffi. Comme Rousseau, des rêves d'amour le hantent [3]. La femme le trouble et l'obsède. Dégoûté par sa délicatesse native des plaisirs d'étudiants, n'accordant aux sens que ce que la nécessité exige [4], il dérive les sollicitations du tempérament en émotions imaginatives et esthétiques. Ses nuits de volupté sont des lectures de Théocrite, de Virgile, de Catulle, où il se rassérène dans la jouissance d'art [5]. Mais on aperçoit dans sa chasteté tourmentée pourquoi ce laborieux et haut esprit mêlera la pensée de la femme dans ses travaux les plus sérieux, et de façon parfois si imprévue.

De bonne heure, comme il arrive à ceux que la réalité blesse, les livres ont été son refuge. Ils l'ont libéré des misères du monde, ils lui ont ouvert l'espace illimité et lumineux. Il datait par des lectures les époques de sa vie sentimentale : *Robinson Crusoé*, l'*Imitation*, *Virgile*, *Rousseau*, *Byron* [6]. Il suit les études du collège avec une foi entière. Il veut être et il est un très bon élève, prix d'honneur de discours français au

1. *Ma Jeunesse*, ch. 1 et 2.
2. *Ibid.*, p. 96, 99.
3. *Ibid.*, p. 43, 60; l. Ier, ch. 7 : l. II, ch. 10, 11.
4. *Mon Journal*, p. 280.
5. *Ibid.*, p. 42, 43, 139, 181. *Ma Jeunesse*, p. 200-201.
6. *Ma Jeunesse*, p. 34, 37, 100, 200, 204, 316, 311. *Mon Journal*, p. 78, 286.

concours général. Même après sa sortie de collège, il fait des vers latins, des vers grecs[1]. La rhétorique et la poésie ont nourri son esprit ; sa culture est toute littéraire et classique. Point de sciences, sauf un court moment, sous l'influence de Poinsot, l'étudiant en médecine[2]. Si l'on regarde la liste de ses lectures jusqu'en 1823 [3], on y trouvera tous les Grecs et beaucoup de Latins, notre XVIIe et notre XVIIIe siècle, la Bible et pas mal de philosophes, Locke, Condillac, Laromiguière, de Gerando, Dugald Stewart. Rien qui révèle la vocation historique : sa thèse sur Plutarque (1819) [4] n'est qu'une dissertation de littérature. S'il a une spécialité, entre vingt et vingt-cinq ans, c'est la philosophie. Il écrit en 1820 que « l'étude de l'histoire ne suffit pas », et il lui préfère les connaissances qui forment l'entendement [5]. Il ne rêve dans les projets de travaux que la fiévreuse activité de son esprit conçoit sans cesse, il ne rêve que de vastes généralisations, constructions de l'imagination et de la logique, où la littérature et la philosophie ont, malgré certains titres, plus de part que l'histoire [6].

On pourrait dire que ce qui a fait de Michelet un historien, ce sont deux arrêtés ministériels : l'arrêté de 1822 qui l'arrachait à une classe de lettres du lycée Charlemagne pour le faire professeur d'histoire à Sainte-Barbe, et l'arrêté de 1829 par lequel M. de Monbel, séparant les deux chaires d'histoire et de philosophie que Michelet occupait à l'École Normale, lui imposa l'enseignement de l'histoire. Il avait demandé à garder la philosophie : tant, même encore en 1829, sa préférence allait de ce côté [7].

Cependant la vocation était en lui, et lentement se faisait jour. Dès 1822, il notait dans son *Journal* : « Tout en continuant mes philosophes..., j'éprouve le besoin de mêler l'histoire à la philosophie : elles se complètent l'une par l'autre [8]. » Il est à noter que c'était souvent sur le terrain de l'histoire qu'il rêvait d'édifier ses constructions littéraires ou philosophiques : *Le caractère des peuples trouvé dans leur vocabulaire* (une idée suggérée par Sophocle), l'*Histoire de l'espèce*, *Soirées d'Aspasie ou d'Hypatie* (histoire de la littérature grecque), *Philosophie de Thucydide*, *Histoire*

1. *Mon Journal*, p. 218, 223.
2. *Ibid.*, p. 44, 56, 61, 69.
3. *Ibid.*, p. 331-372.
4. Réimprimée dans *Mon Journal*, p. 373.
5. *Mon Journal*, p. 7.
6. *Journal de mes idées*, dans *Mon Journal*, p. 291 et suiv.
7. G. Monod, *Michelet professeur à l'École Normale*, dans la *Revue des Deux Mondes*, 15 déc. 1894.
8. *Mon Journal*, p. 306.

littéraire de la France dans ses rapports avec l'histoire politique, *De l'esprit républicain en France au XVIe siècle*, *Histoire de l'humanité*[1], etc... Il y a là l'orientation opiniâtre d'une vocation encore obscure à laquelle Michelet, poète, et qui se croit philosophe, obéit inconsciemment.

Mais quelle liberté d'esprit va-t-il porter dans ces études ? A-t-il des convictions, des passions politiques ou religieuses capables de déterminer l'historien dans le choix d'une méthode et dans l'élaboration des faits ?

Fils d'un républicain qui même avait eu quelque liaison avec Babeuf[2], Michelet vit avec joie la chute de l'Empire qui avait ruiné sa famille en fermant les imprimeries. Dans le retour des Bourbons, il sentit surtout l'élargissement de sa vie scolaire, de ses espérances d'homme, la certitude de n'aller pas laisser ses os sur quelque champ de bataille au bout de l'Europe, la confiance que l'esprit redevenait une valeur sociale[3]. Couronné au concours général par le duc de Richelieu, présenté à ce ministre et au duc Decazes par Villemain son professeur, il ne sentait rien dans son cœur d'hostile à la Restauration, et qui l'empêchât de se faire une place dans ce régime. Parfois, sous l'influence sans doute de son père ou de Poinsot, des sentiments libéraux et populaires fermentaient en lui. Son *Journal*, en mai-juin 1820, nous le montre exalté pour Benjamin Constant, pour le général Foy, sympathisant même avec l'émeute. Il va bientôt jusqu'à écrire : « Louvel[4] a vengé Ney. » Ces enthousiasmes me paraissent avoir été des feux de paille : ou bien Michelet les tenait très renfermés. Il est à l'ordinaire disposé à chercher des terrains d'accord et de conciliation avec ses interlocuteurs, à prendre en un bon sens les paroles des adversaires, à regarder le bon côté de leurs doctrines. Il se livre le moins possible. Il craint les procès de tendances[5]. C'est qu'il a assez pâti ; il ne veut pas se casser les reins. Il doit aux siens, il se doit

---

1. Cf. *Journal de mes idées*, passim.

2. Je croirai difficilement que le père de Michelet ait imprimé un pamphlet de Babeuf parce qu'il avait rencontré Babeuf en diligence, sans autre liaison (*Ma Jeunesse*, p. 10). Au reste Michelet, peut-être à cause de son royalisme passager, me paraît avoir laissé dans l'ombre l'éducation politique qu'il reçut de son père et du « petit oncle Narcisse ». Peut-être est-ce à Mme Michelet, éditeur peu scrupuleux de *Ma Jeunesse* et *Mon Journal*, qu'il faut faire le reproche. Cependant en lisant de près, en réunissant des confidences éparses, on se convainc que le père de Michelet était un républicain, et d'opinions très avancées. — Cf. encore la *Préface de la Révolution* (éd. Flammarion, p. 45) ; G. Monod, dans la *Revue bleue*, 1905.

3. *Ma Jeunesse*, p. 74-77, 175-180. Je ne trouve pas avant 1830 l'obsession de Waterloo. Dans *Ma Jeunesse*, aucune trace d'anglophobie.

4. L'assassin du duc de Berry (*Mon Journal*, p. 40).

5. *Mon Journal*, p. 57, 272.

de vivre, d'arriver. Il n'y a pas alors d'idées pour lesquelles il veuille revenir à ces compagnies de son enfance, la faim et le froid. Avec une souplesse très fine, il cultive des amitiés libérales, Dussault, ses anciens professeurs Dubois et Villemain, tout en se ménageant des protections royalistes et catholiques, l'abbé Nicolle, M. Masure, ami de M. Frayssinous, Ballanche, Lamartine. On a assez de confiance en lui pour l'appeler auprès de Mlle de Berry [1]. « Le soleil de juillet » fond la réserve de Michelet : il était soumis, non attaché à la Restauration. Les sentiments démocratiques peuvent se faire jour ; mais il n'est lié à aucun parti : il pourra devenir le professeur de la Princesse Clémentine. En réalité, et c'est là ce qui assure sa liberté d'historien, il n'a pas vers 1830 d'opinion politique : il a des tendances sociales. Il peut parler bien de tous les régimes, comme il peut les servir, parce qu'il n'en défend ni désire aucun. Le républicanisme, s'il est républicain, ce que lui-même peut-être ignore, est un idéal pour lui, non un parti, encore moins un programme d'action. Il est neutre, donc impartial.

Pour sa religion, il a dit : « Je n'ai jamais été catholique [2] », et il a raison, parlant de sa conscience intime. Mais Proudhon, qui l'a noté comme « catholique zélé sous la Restauration » [3], n'a pas eu tort, parlant du dehors. Michelet n'avait pas été baptisé. Même après le Concordat, sa mère, quoique la nièce d'un chanoine, ne l'avait pas mené à l'Église [4]. Ce fut de son propre mouvement, après la mort de sa mère, qu'il alla en 1816 demander le baptême à Saint-Médard [5]. Il était déiste, à la façon du vicaire savoyard, remplaçant le piétisme protestant par une mysticité catholique que l'*Imitation* avait nourrie. Il aimait du catholicisme la légende, la pompe, la morale. Il sanctifiait ses dimanches et jours de fête en lisant l'Évangile. Il se disait que cela suffisait sans adhésion explicite ni intérieure au dogme.

D'ailleurs, quelle carrière en 1816 s'ouvrait à un jeune homme non baptisé ? Il alla donc au baptême, en restant ce qu'il était. Mais il ne dit pas ce qu'il était, *tout* ce qu'il était. Il se nomma catholique, et, sauf dans le secret de son *Journal* [6], il ne précisa pas la distance qui le séparait des catholiques orthodoxes [7]. Sa riche nature n'avait qu'à se tourner, et point

1. Cf. Préface de *Rome*.
2. *Mon Journal*, p. 210.
3. Eug. Noël, *Michelet et ses enfants*, p. 112.
4. *Ma Jeunesse*, p. 36. « Jamais on ne m'avait conduit aux offices. »
5. *Ibid.*, p. 211, n. 1. Tout le chapitre du baptême de Michelet a été écrit par Mme Michelet, de son propre aveu (p. 211, note).
6. *Mon Journal*, p. 220.
7. Cependant voyez dans *Mon Journal*, p. 64 et 78. Mais il ne parlait pas ainsi publiquement.

à se contrefaire. Il se présentait aux âmes pieuses par les côtés qui leur plaisaient, son tendre mysticisme, sa religiosité poétique, son spiritualisme fervent [1]. Adroit et sincère à la fois, on ne peut facilement dire où finit l'adresse, où commence la sincérité. Pourtant la synthèse, la conciliation étaient un besoin de son esprit, et l'on voit qu'en 1840, quand aucune politique ne l'y invitait, bien au contraire, il conduisait encore ses enfants à la messe ; en 1841, il tenait encore à se déclarer catholique, publiquement, au début d'un cours sur la Réforme [2]. Il était donc sincère en se disant catholique : l'adresse était de ne pas détailler comment il l'était.

Il se laissa même engager assez avant dans le parti catholique ; il s'affilia à la « Société des bons livres », et l'on a prétendu qu'il avait été nommé professeur à l'École préparatoire (École Normale) pour rassurer les catholiques, à qui le directeur Guigniaut était suspect. Il y donna certainement un enseignement catholique, comme l'y engageait la lettre de candidature qu'il avait adressée à M. de Frayssinous [3]. Sans doute, dès 1828, Luther l'attire ; et 1830 le libère : après 1830 il n'a plus de précaution à prendre ni de confidence à retenir. Mais c'est justement pour cela qu'on voit bien qu'il n'est pas devenu ennemi du catholicisme : sa liberté de langage reste toute sympathique à l'Église, surtout pour le passé.

Rien donc, de ces deux côtés, ne pouvait tyranniser l'esprit de Michelet. Il n'était pas sollicité à construire l'histoire pour ou contre la religion, comme Joseph de Maistre ou Voltaire, ou à donner le pouvoir de la bourgeoisie pour but aux quinze siècles de l'histoire de France, comme Guizot et Augustin Thierry. Il ne fut déterminé dans l'élection d'une méthode que par des impulsions et des réflexions désintéressées.

*
* *

Michelet s'est formé à peu près en dehors et indépendamment de l'École historique française. Avant tout, il se sentait philosophe, et lorsqu'il se mit à la recherche d'une méthode pour faire l'histoire, ce n'était pas une méthode érudite qu'il voulait, des règles pour la critique des documents, un art d'en déterminer l'authenticité, l'intégrité, la sincérité : c'était une méthode philosophique, un plan et des principes pour une

1. *Mon Journal*, p. 79-80, les dernières lignes du fragment.
2. Eug. Noël, *op. cit.*, p. 50, 57.
3. G. Monod, art. cité de la *Revue des Deux Mondes*, 15 déc. 1894, p. 901.

systématisation universelle de tous les faits de toutes les histoires ; il cherchait, en un mot, le moyen de construire une philosophie de l'histoire. Voilà pourquoi il admirait Guizot comme ayant vu le premier « l'histoire des idées sous l'histoire des faits [1] ». Mais la forte abstraction de Guizot ne le satisfaisait pas, ni l'exactitude incolore de Sismondi [2]. Il lui fallait quelque chose de plus : il était romantique.

Ce n'est pas qu'il ait subi l'influence de V. Hugo et du Cénacle que d'ailleurs il devance par son évolution interne. Si l'on excepte Lamartine et ses *Méditations* [3], Michelet paraît être resté assez indifférent à la production poétique, dramatique et romanesque des novateurs. Il est même plutôt défiant et hostile : ses classiques anciens résistent en lui au romantisme [4]. Il en a pourtant sa part, et il le sait, il le sent. Dès 1820, il fait cette remarque : « Nous sommes tous, plus ou moins, des romantiques. C'est un malaise qui est dans l'air que nous respirons [5]. » Outre cette fermentation contagieuse du milieu social, il a pris son romantisme aux sources, dans Rousseau, dans Mme de Staël, dans Shakespeare, Walter Scott et Byron : il le portait dans son âme exaltée et douloureuse. Cette disposition se développera en présence du passé romantique, églises et châteaux du moyen âge, et du pays romantique, l'Allemagne rhénane. Il y aura alors autre chose en lui qu'un historien qui vibrera. Il y aura un romantique, lyrique et artiste, épris d'images et de sensations, et tourmenté de la destinée humaine.

Le tempérament romantique fera en lui son effet ordinaire. Il rompra les barrières des genres, le fera rêver d'une histoire qui soit épopée, drame, ode, peinture, métaphysique, tout à la fois. Il ne sait pas ce qu'il veut quand il commence à s'enquérir d'une méthode, mais il sait qu'il ne peut pas le trouver en France. Augustin Thierry, qui a la couleur, n'a pas la philosophie.

La première révélation de la méthode historique lui vint par l'entremise du philosophe écossais Dugald Stewart. Lisant en 1824 le troisième volume de l'*Histoire des Sciences* [6], il y rencontra Victor Cousin. Le traducteur de Dugald Stewart donnait en effet en appendice un fragment du cours de 1817 où Cousin montrait que « le réel n'est pas le vrai », que sur « les événements et les faits du monde extérieur et réel » planent « les

1. *Histoire de France*. Préface de 1833.
2. Il honorait Sismondi : « C'est notre père à tous qui lisons et écrivons l'histoire » (Lettre à Quinet, oct. 1828, dans *Cinquante ans d'amitié*).
3. *Mon Journal*, p. 4 et 340. Il lit aussi en 1825 le *Théâtre de Clara Gazul*.
4. *Ibid.*, p. 63.
5. *Ibid.*, p. 74.
6. *Ibid.*, p. 352.

faits et les événements du monde intérieur des idées », que ce monde « se réfléchit et se réalise » dans le premier. Dans cette indication, Michelet vit le moyen de faire « la métaphysique de l'histoire, c'est-à-dire la généralisation, la simplification des principales masses de faits [1] ». Voilà le point de départ du symbolisme historique, le noyau autour duquel viendront se déposer toutes les acquisitions ultérieures de Michelet.

On ne saurait exagérer l'importance du principe posé par Cousin : ce n'était rien moins que le principe de la métaphysique allemande, qui s'épanouira dans le système de Hegel, l'affirmation de l'identité du réel et de la coïncidence du monde de la logique et du monde de la nature. En même temps que l'histoire reçoit de là l'invitation de lire les idées dans les faits, elle reçoit le moyen de reconstruire l'édifice idéal avec les débris du réel. Les monuments et les textes sont souvent muets ou contradictoires ou incompréhensibles pour le critique : pour le métaphysicien, l'univers s'illumine de la clarté qu'il porte en lui. Par la dialectique, l'esprit remplit les lacunes et éclaire les obscurités des faits : il a le droit d'affirmer que ce qu'il aperçoit comme nécessaire, fut réel. Ainsi le passé se révèle à l'historien dans sa pensée, et l'histoire devient une « vision », une « apocalypse ». La méthode romantique de Lamennais, de Hugo, de Lamartine, n'est plus seulement un procédé d'expression artistique : elle est un mode de connaissance. Et dès lors rien n'échappe plus à l'historien. Il n'ignore plus, il ne doute plus ; il « restaure » une époque comme Viollet-le-Duc un château, sur le plan que sa philosophie lui dessine ; il peut se proposer sereinement la « résurrection intégrale de la vie ».

Mais Cousin ne fournissait aucun moyen d'exécution. Une note de Buchon, dans le même volume de Dugald Stewart, mena Michelet à Vico [2],

---

1. *Mon Journal*, p. 299.

2. On a prétendu souvent que Michelet avait connu Vico en 1821. Mais Mme Michelet (*Mon Journal*, p. 298 et 309) s'est certainement trompée. Michelet a lu en 1822 (février) le tome Ier de l'*Histoire des sciences* (p. 347). Mais il n'y est pas question de Vico, pas plus que dans le second volume. La traduction du troisième volume, où Vico est mentionné, parut seulement en 1823. On ne peut songer à l'original anglais (les articles de l'*Encyclopédie Britannique*) : car c'est une note de Buchon qui nomme Vico. Il est vrai que Michelet lut en 1821 les *Éléments de philosophie* de Dugald Stewart (p. 347), mais je n'y trouve pas trace de Vico. D'ailleurs Michelet, qui inscrit en janvier 1824 parmi ses lectures le troisième volume de Dugald Stewart, n'y mentionne Vico qu'en juillet (p. 352 et 355). Dans le *Journal de mes idées*, c'est en juin 1824 qu'il dit commencer sa traduction de Vico. Il serait donc resté trois ans (1821-1824) sans le lire et sans en rien tirer. Enfin le fragment de *Mon Journal* mis par Mme Michelet sous la date de 1821 est certainement postérieur à 1825. Il y est parlé non seulement de Vico, mais du tome III de Dugald Stewart paru en 1823 et lu en 1824, du fragment de Cousin cité dans ce tome III de Herder auquel Michelet fut conduit par Quinet au plus tôt en 1825. Le morceau a été accroché à un souvenir de 1821, mais il est d'une autre époq

où il trouva non plus un principe vague, mais un art précis. Michelet nous a dit ce qu'il devait à Vico : le ressort de l'histoire et du progrès, le fécond « principe de la force vive de l'humanité qui se crée [1] ». Il écrivait dès 1831 : « Le mot de la *scienza nuova* est celui-ci : *l'humanité est son œuvre à elle-même*, Dieu agit sur elle, mais par elle. L'humanité est divine, mais il n'y a pas d'homme divin [2] ». En même temps que contre Bossuet, cette théorie réagit contre Voltaire. Les grands hommes n'imposent à l'humanité ni la volonté de Dieu, ni la leur : ils sont *représentatifs*, c'est-à-dire considérés non pas comme créant l'avenir par leur énergie individuelle, mais comme résumant le passé ou dégageant l'aptitude, la volonté de leur époque. Seulement Vico réduisait les grands hommes de la légende antique à une valeur idéale de symboles : Michelet, tant parce qu'il est poète que parce qu'il traite des temps historiques, ne peut ôter aux grands hommes de Rome ou de la France leur réalité vécue : ils sont des symboles en restant des personnes. Et de là son art en même temps que sa méthode.

Je n'oserais pourtant affirmer qu'il ait tout de suite extrait cette leçon de Vico. Je ne la trouve indiquée par lui qu'après qu'il a connu Herder et Quinet. Au contraire, dès le premier moment, Vico le conduisit aux études sociologiques, à la méthode comparative ; il lui donna l'idée de ressaisir le contenu historique de tout ce que l'histoire proprement dite avait jusque-là négligé, les langues, le droit, les littératures. Son imagination fut excitée à chercher des analogies et des concordances entre les diverses séries de faits qui représentent la vie de l'humanité. Il se confirma dans sa tendance philosophique à recueillir plutôt les indices de la vie de l'espèce et de ses formes générales, que les caractéristiques ou les singularités différentielles des individus, des nations et des époques.

Mais voici l'événement décisif pour le développement de Michelet : chez Cousin, il rencontre Edgar Quinet en mai 1825. Quinet justement était lui aussi à la recherche d'une méthode historique et d'une méthode qui exprimât la poésie et la philosophie de l'histoire ; et ne la trouvant pas en France, il allait la demander à l'Allemagne. Il révéla l'Allemagne à Michelet. Il lui indiqua, lui prêta des livres allemands, dont jusque-là il n'avait lu que fort peu [3]. Un mois après leur première rencontre, Michelet se mit à apprendre la langue allemande [4].

---

1. *Histoire de France*, Préface de 1869, p. 13 (éd. Lemerre).
2. *Histoire romaine*, préface.
3. Un peu de Kant, quelques ouvrages de Heeren, dans des traductions.
4. *Mon Journal*, p. 311.

Et tout de suite, Quinet lui découvrit Herder. Il avait appris l'allemand pour traduire les *Idées sur la philosophie de l'histoire*; l'ouvrage ne paraîtra qu'en 1827, mais dès 1825 il lisait à Cousin des fragments de son introduction. Tant par sa conversation que par la lecture directe, Michelet pénétra dans la profondeur de la pensée allemande.

Herder enseignait la continuité du développement humain ; il professait que les révolutions « sont aussi nécessaires à notre espèce que les vagues au fleuve pour qu'il ne devienne pas un marais stagnant [1] ». Mais dans cet enchaînement, il ne faut pas croire que le passé ait été fait pour l'avenir, n'ait été qu'un moyen pour une fin prédestinée. Chaque peuple, chaque époque, comme chaque être, existe pour soi, est sa fin à soi-même, a son but qui est de réaliser la perfection de son type, a sa fonction dans l'histoire de l'humanité, proportionnée à la beauté, puissance ou bienfaisance de ce type [2]. Il faut donc étudier chaque nation, chaque époque en soi, l'empire romain comme empire romain et non comme préparation au christianisme. « L'histoire est la science de ce qui est [3]. » Il ne faut pas lui imposer un ordre, une explication du dehors, au nom d'une croyance personnelle. La Providence qui régit le monde ne se révèle que dans la succession des événements : « Le vrai philosophe ne connaît le secret des conseils célestes que par les faits qui tombent sous l'expérience ; cherchez à voir simplement ce qui est ; aussitôt que vous l'aurez vu, vous apercevrez dans la plupart des cas pourquoi ce qui est ne pouvait être autrement [4]. » Et voilà l'histoire libérée de la théologie, tout en restant religieuse. — L'histoire est une science inductive ; elle dégage des rapports nécessaires ; « les peuples changent et se modifient suivant le temps, le lieu, leur caractère natif [5] ». De ces trois forces en conflit ou en équilibre résulte le cours de la civilisation. Voici la loi de l'histoire : « L'humanité n'est et ne fut partout, conformément aux circonstances du temps et du lieu, que ce qu'elle pouvait être, et rien que ce qu'elle pouvait être [6]. » — Le progrès n'est pas continu. Chaque civilisation vaut plus ou moins, le mouvement humain est une ligne brisée ; au total pourtant il y a progrès ; à la longue le mal est détruit ou se détruit ; à travers mille oscillations, l'humanité va vers plus de raison et plus de justice, c'est-à-dire vers plus d'humanité [7].

---

1. Herder, *Idées sur la philosophie de l'histoire de l'humanité*, trad. Quinet, t. II, p. 153-156.
2. *Ibid*, t. III, p. 116-119.
3. *Ibid.*, t. II, p. 512.
4. *Ibid.*
5. *Ibid.*, t. III, p. 119.
6. Herder, Introduction de Quinet, p. 27. — Cf. t. II, p. 413 : la formule de Herder est moins rigide que la transcription de Quinet ; mais Michelet a compris comme Quinet.
7. *Ibid.*, t. III, p. 128 et 150.

Tandis que Quinet préférait Herder à Vico, l'histoire inductive qui enchaîne les faits à l'histoire idéale qui les convertit en symboles, Michelet déclarait Vico supérieur à Herder. Chacun d'eux s'attachait à l'auteur qu'il avait découvert. Herder avait le tort pour Michelet de regarder l'individu seul comme l'œuvre et le but de la Providence. La société était pour lui un corps artificiel que la Providence ne voulait pas, et les petites sociétés lui semblaient plus favorables à la liberté de l'individu que l'unité centralisée des grands empires [1]. Michelet qui, nous l'avons vu, avait des tendances sociales, se rejetait vers Vico et y trouvait le contrepoids de Herder. « L'humanité, écrivait-il, lui apparaît non [comme à Herder] sous l'aspect d'une plante qui par un développement organique fleurit de la terre sous la rosée du ciel, mais comme un système harmonique du monde civil. Pour voir l'homme, Herder s'est placé dans la nature, Vico dans l'homme même, dans l'homme s'humanisant par la société [2]. »

Il est très vrai que, malgré certains passages, où l'effort libre de l'âme semble être réservé [3], Herder, dans la majeure partie de son livre, soumet les faits de l'histoire, donc le développement humain, à des dépendances inéluctables, aux fatalités du dehors et du dedans ; mais Quinet corrigeait ici son Herder. A la loi de la nécessité il opposait la loi de la liberté, sans laquelle le mouvement des sociétés demeure inexplicable et miraculeux : « A différentes périodes, le genre humain a déclaré que les établissements qui s'offraient à lui, il voulait ou les modifier ou les renverser, et se faire à son gré, à ses risques et périls, une destinée nouvelle... L'histoire... est le spectacle de la liberté, la protestation du genre humain contre le monde qui l'enchaîne, le triomphe de l'infini sur le fini, l'affranchissement de l'esprit, le règne de l'âme [4]. » L'humanité voit et subit la nature sensible ; mais « il est un autre objet qu'elle contemple incessamment, qui réagit sur elle d'une manière plus continue, plus immédiate ; car cet objet, c'est elle-même ». L'histoire est le produit de cette contemplation : « C'est le travail du moi qui se fait jour peu

---

1. Herder, trad. Quinet, t. II, p. 137-139.

2. *Introduction à l'Histoire universelle*, p. 151.

3. Herder, trad. Quinet, t. Ier, p. 281 et suiv. L'homme doit devenir, « sous la direction de son esprit et par ses propres efforts, une créature plus noble et plus libre ; et c'est ce qui arrivera... Le génie captif de l'humanité naissante apparaîtra un jour ». Cf. t. III, l. XV, ch. 1.

4. Introd., p. 27-34. En réalité, il dégageait une idée de Herder plus qu'il ne le contredisait. Herder disait : « L'humanité a été partout ce qu'elle s'est faite, ce qu'elle a *pu* ou *voulu* devenir... ; sous ce point de vue, l'histoire de tous les peuples devient une école de perfectionnement où la couronne de l'humanité est proposée aux efforts de chaque empire nouveau. »

à peu, se dégage par degrés de ce qui lui est étranger, et aspire à se produire sous sa forme la plus libre [1]. »

Voilà, chez Quinet, plus nettement que nulle part chez Vico [2], cette idée du *travail de soi sur soi* [3], ce principe de *l'humanité qui se crée* dont Michelet se déclarait redevable à Vico. Les termes sont identiques des deux parts. Ne serait-ce donc pas à Quinet plutôt qu'à Vico qu'il l'aurait pris ? La collaboration des deux esprits est si étroite à cette date qu'on ne saurait déterminer exactement la part de Quinet dans le développement de Michelet, pas plus que la part de Michelet dans le développement de Quinet : « Si je ne te dis rien de Michelet, écrivait Quinet à sa mère, c'est que son amitié m'est devenue tellement intime que je n'y songe guère plus qu'à moi-même [4] ». Ils agissent et réagissent l'un sur l'autre incessamment, et il est fort possible que Michelet appuyé sur Vico ait aidé Quinet à dégager les formules par lesquelles il corrige Herder, et qu'en les reprenant pour son usage, il ne reprenne vraiment que sa propre pensée.

Une lettre de Quinet à Michelet écrite d'Heidelberg en mars 1828 [5] nous montre combien leur activité est intense, à quel point ils sont loin d'être seulement les écoliers des Allemands. Dans cette lettre, Quinet annonce qu'il envoie à son ami des livres allemands, passe en revue les grands penseurs et les grands érudits de l'Allemagne, et les trouve tous ou enfermés dans l'ontologie, ou appliqués à l'étude de la Nature, ou cantonnés dans des coins de l'histoire, ou occupés d'une technique terre à terre. « Aucun cependant ne s'élève véritablement à la théorie générale.... — Que demandons-nous, mon cher ami ? Qui nous donnera ce livre qui est l'affaire de notre vie et que nous cherchons depuis si longtemps ? Où est celui qui se sent à la fois poète et philosophe, actif et contemplatif, prêtre, artiste, homme d'état, religieux et raisonneur, jeune et vieux, puisque l'humanité est tout cela ? — Est-ce l'affaire d'un individu ? à moins qu'il n'enferme l'univers en lui. Pourtant notre devoir est d'y prétendre. » Dans ces mots éclate l'ambition vraiment romantique de ces deux jeunes hommes. Ils ne veulent que l'histoire qui reflétera l'univers et pour la faire ils sont prêts à embrasser l'univers. Cette histoire-là est bien contemporaine du drame qui, selon Hugo son créateur, devait être « tout regardé à la fois sous toutes ses faces ».

---

1. Herder, trad. Quinet, t. III, p. 500.
2. « Le monde social est certainement l'ouvrage de l'homme, etc. » (Cf. *Science nouvelle*, ch. III et IV.)
3. *Histoire de France*, Préface de 1869.
4. *Lettres à sa mère*, t. II, p. 134.
5. *Cinquante ans d'amitié*, p. 19.

Cousin, en 1828, leur traça le programme avec une netteté magistrale. Dans son cours qu'il intitula : « Introduction à l'histoire de la philosophie », il consacra les six leçons centrales à la philosophie de l'histoire [1]. Il y développa, en la revêtant de précision logique et d'ampleur oratoire, la théorie du symbolisme en germe dans le fragment de 1817. Tout fait est une idée ou un rapport d'idées. Tout peuple est une idée, et les chocs des peuples sont les conflits des idées. La grandeur et la décadence d'un peuple sont la grandeur et la décadence d'une idée. Mais il n'y a que trois idées : l'infini, le fini, et le rapport du fini à l'infini. Il n'y aura donc que trois époques : l'époque de l'infini, l'Asie ; l'époque du fini, la Grèce ; l'époque de l'union du fini et de l'infini, l'Europe chrétienne. Les idées se réalisent historiquement dans trois manifestations : les lieux, les peuples, les grands hommes. Les plaines de l'Asie, c'est l'infini ; le sol découpé de la Grèce, c'est le fini. Les grands hommes traduisent en gestes précis l'effort obscur de la masse. Ils dégagent l'idée de leur race. Le progrès est continu, le bien l'emporte nécessairement. Le vainqueur partout, c'est le meilleur.

Toute cette doctrine n'est que de la pensée allemande filtrée, symétrisée, réduite à la belle ordonnance de l'éloquence française ; mais n'était-ce pas leur bien que Cousin rendait à ses jeunes amis, lorsque, reparaissant dans sa chaire en 1828, il établissait hâtivement ces belles leçons ? Que devait-il à leur conversation ? Leur donna-t-il plus que son ordre et sa forme ? Qui avait le plus pensé, qui en savait le plus sur ces questions de méthode et de philosophie historiques, le maître, ou les disciples ? Je ne puis que poser la question.

*
* *

Des trois modes de manifestation de l'idée par l'histoire, Vico avait donné à Michelet le moyen de traiter le premier : les grands hommes sont les symboles des collectivités et des siècles. Chez Vico encore se trouvait le moyen d'atteindre le second mode. La vie des peuples se cache dans leurs langues et dans leurs droits. Mais Vico se contentait de donner l'idée de la science à faire ; les Allemands la faisaient : Kreutzer, avec sa Symbolique, mais surtout Jacob Grimm [2], avec sa *Deutsche Rechtswis-*

1. Leçons VI-XI.

2. « Une science nouvelle indiquée par Vico est devenue possible (grâce à Grimm) : la symbolique du droit » (*Origines du droit*, cité par Jullian, *Extraits des historiens français du XIXe siècle*, Introduction, p. xxxv).

senchaft des Altertums, Goerres, « le plus grand génie de toute l'Allemagne [1] », avec ses *Altdeutsche Volks- und Meisterlieder*, lui montrèrent comment on déchiffre le sens des religions, des institutions, des coutumes populaires, comment par delà les faits des grands hommes peut s'apercevoir le travail collectif de la race. Ottfried Müller, « vrai géologue », appliquait l'analyse la plus pénétrante « à l'étude des couches de peuples dans la Grèce primitive [2] ». Tout ce qui ramenait Michelet aux monuments littéraires et aux impressions poétiques convenait à sa nature et à son éducation ; tout ce qui lui faisait entrevoir la masse populaire convenait à sa tendance démocratique. Il enfonça donc dans cette voie. Il se plongea en 1828 dans les chants écossais, les Sagas, les Niebelungen, etc... Il se mit à regarder la France de son temps avec l'esprit de Grimm et de Goerres, et à former en lui ce sens sociologique qu'il a défini dans *Le Peuple* (1846) : « Tel détail par exemple, dans les habitudes de nos montagnards des Pyrénées, d'Auvergne, vous le trouvez *grossier*, moi je le vois *barbare* ; comme tel je le comprends, je le classe, j'en sais la place et la valeur dans la vie générale. » Et ainsi dans les mœurs populaires, à chaque instant, des choses à présent sans raison lui apparaissaient comme les débris de « la sagesse d'un monde oublié [3] ».

Sur la localité, Vico tout abstrait ne donnait rien ; Michelet dut tout à l'Allemagne. Ce n'est pas qu'en France il n'eût pu trouver des enseignements. Montesquieu dans les livres XIV, XVII, et XVIII de *L'Esprit des Lois*, en exposant sa théorie de l'influence des climats et des terrains, avait commencé ou indiqué l'application de la géographie à l'histoire. Turgot avait dressé de curieuses *mappemondes politiques* pour certaines grandes périodes et défini quelques conditions géographiques des faits historiques [4]. La géographie était pour lui « la coupe de l'histoire, » ou, si l'on veut, l'histoire à ses yeux avait deux dimensions, la chronologie et la géographie [5], et la localisation était aussi indispensable à l'explication historique que la succession. Par malheur, ces riches idées de notre XVIIIe siècle étaient demeurées lettre morte pour nos historiens. Ni Guizot ni Sismondi ne se préoccupèrent de la géographie, et Augustin Thierry ne localisait que pour colorer, non pour expliquer. — De leur côté, les géographes restèrent des spécialistes, ou bien, lorsqu'ils

1. Préface de *Rome*, p. 17. Il le visite en 1828 pendant son voyage d'Allemagne, ainsi que Creuzer.
2. *Cinquante ans d'amitié*, p. 19.
3. P. 144, éd. Flammarion, in-8.
4. *Œuvres*, éd. Dupont de Nemours, t. II, p. 611-671.
5. *Ibid.*, p. 613.

songèrent aux applications historiques, ils tombèrent dans le développement vague, sans précision scientifique ni instruction réelle [1].

En Allemagne, au contraire, Michelet trouvait une direction et des exemples. Herder liait l'histoire à la géographie : « La demeure de l'homme, écrivait Quinet en le résumant, détermine déjà, par des circonstances de voisinage, des habitudes qui deviennent des lois. Avant qu'aucune action humaine eût paru dans le monde, les chaînes de montagnes, les replis du terrain, les sinuosités des rivières et des fleuves, marquaient déjà en traits ineffaçables la physionomie future de l'histoire [2]. » Le sol fait la race et le génie de la race, ce génie « inexplicable autant qu'inaltérable [3] ». Herder imposa à la science allemande la considération des rapports géographiques. Kreutzer ne résolut point le sens des mythes, sans regarder la configuration des pays où ils avaient fleuri, Inde, Perse, Égypte, etc. Je ne sais si Michelet lut l'*Erdkunde* [4] de Karl Ritter, où la géographie se complète sans cesse d'éclaircissements sur les rapports de la localité avec le temps et l'histoire. Mais il lisait en janvier 1828 les *Idées* de Heeren sur *La politique et le commerce des peuples de l'Antiquité* (1793-1815, 4e édit. 1824). « Envisageant les nations, dira plus tard son traducteur Suckau [5], non comme des machines, mais comme des personnes morales qui ont chacune leurs manières d'être et d'agir, Heeren trouvait dans la géographie les raisons de ces manières. Ainsi, après avoir décrit la Grèce, ses régions et ses villes, il concluait du caractère du sol à la division politique du pays, à la variété de la civilisation, à la destination commerciale ».

*
* *

Michelet ne lisait pas en critique pour savoir ce que d'autres avaient dit sur l'histoire, mais en artiste pour choisir les moyens de la faire. Il ne cherchait pas dans les auteurs leur pensée, mais la sienne. Il y eut là, pour prendre son langage, tout un travail de *soi sur soi* par lequel il a créé l'historien qu'il voulait être. De ce travail, le *Journal de mes idées* nous a conservé quelques traces, et les premiers travaux qu'il publie nous en font voir les effets.

---

1. Guigniaut, leçon d'ouverture du 30 déc. 1835, Discours sur la géographie.
2. Introd., p. 23.
3. Herder, trad. Quinet, II, p. 341.
4. 1817-1822, traduit en 1836 par Ed. Buret et Ed. Desor, 3 vol. in-8.
5. T. Ier, p. XXI (1830).

Des vastes sujets philosophiques auxquels l'histoire ne fournit qu'un cadre ou un prétexte, il passe à de vrais sujets historiques, une histoire de la Réforme (1826), une biographie de Luther (1828), etc. Les Allemands, avec Sismondi et Guizot, lui font sentir le prix des recueils de documents; il en projette plusieurs : *Correspondance des papes* (1825); *Monuments du christianisme, traduits et publiés* (1826), « environ cent volumes » prévoyait-il avec la belle intrépidité de la jeunesse [1]; *Encyclopédie des chants populaires*, dont son esprit tout occupé de Goerres conçoit l'idée le 16 mars 1828, un soir qu'il entend monter de la rue des chansons d'étudiants [2].

Les préoccupations de méthode le hantent. Après 1824, il se propose pour but de « séparer le régulier de l'accidentel [3] » par la méthode comparative. Il veut trouver des lois, puis des lois tirer des règles pour étendre la puissance de la prévoyance humaine. Comme on le voit, en descendant de la philosophie à l'histoire, il s'arrête d'abord dans la sociologie. En février 1826, il aperçoit le rythme de l'histoire universelle : « Si Dieu est infini (infiniment prévoyant, sage etc...), l'histoire du monde est un système [4]. » Unité donc de l'histoire du genre humain : « lumière partie de l'Asie » ; flux et reflux des nations; tantôt la civilisation allant chercher les barbares, et tantôt les barbares allant chercher la civilisation. C'est le pur esprit de Herder.

En même temps il s'arrête au sujet de la Réforme et l'on voit comment il se représente alors le symbolisme des faits. « L'impartialité serait de constater dans les catholiques le principe conservateur et dans les protestants le principe novateur; — l'unité, et l'esprit de l'Orient; la division, et l'esprit de l'Occident. L'autorité, l'examen; — la communauté, l'individualité; — le régulier, l'accidentel, qui lui-même est régulier [5] ». Ainsi deux idées se heurtent dans la guerre religieuse du XVIe siècle.

Mais dans le même sujet, à la même date, la nécessité de la géographie lui apparaît : « La géographie et la statistique d'une époque peuvent seules la faire connaître; elles sont négligées par tous les historiens [6]. » Herder et Heeren reconnaîtraient là un disciple. Mais il ajoute un mois après une conception qu'il a élaborée avec Quinet : la géographie est « le matérialisme de l'histoire [7] », « et le spiritualisme de l'histoire, c'est

1. *Mon Journal*, p. 321.
2. *Ibid.*, p. 324.
3. *Ibid.*, p. 299.
4. *Ibid.*, p. 316.
5. *Ibid.*, p. 318.
6. *Ibid.*, p. 319.
7. *Ibid.*, p. 320.

l'être humain moral qui lutte pour s'affranchir des conditions géographiques [1] ».

La spontanéité de Michelet s'affirme encore ici d'une autre façon. A la géographie (topographie et statistique), il ajoute le paysage, le costume, tous les aspects concrets de la vie ; il veut, outre des cartes, des portraits, peintures, médailles, armoiries, bannières, monuments d'architecture qui peuvent mettre l'histoire sous les yeux [2]. Ici l'artiste domine le philosophe ; et, pour le plus grand bien de l'histoire, Michelet se détourne de l'universel et de l'espèce pour regarder la différence et l'époque.

Cependant, jusqu'en 1827, Michelet, professeur à Sainte-Barbe, n'avait enseigné l'histoire qu'à des enfants. Le *Précis d'histoire moderne* (1827) est l'expression de cette expérience pédagogique. Il ne perd pas l'occasion d'affirmer que l'histoire de la religion, des institutions, du commerce, des lettres et des arts est plus importante que celle des évènements politiques, ni l'occasion d'affirmer son symbolisme. Peu de faits, dit-il, mais des faits bien choisis qui soient des *images* pour l'enfant, des *symboles* pour l'homme. L'histoire est une chaîne d'idées revêtue de formes sensibles pour l'imagination. L'unité *dramatique* des trois siècles modernes (XVIe, XVIIe, XVIIIe), que Michelet a voulu marquer avant tout, exprime dans sa pensée l'unité logique du développement de la civilisation européenne depuis la Renaissance [3]. Il avait pourtant dû, dans l'exécution, se borner à être un narrateur alerte et expressif : sa théorie affleurait sans s'étaler jamais.

Mais au début de 1827, il devint professeur à l'École préparatoire (École Normale) : ce fut là que, devant un auditoire capable de tout comprendre, toutes les méditations dont le *Journal* a gardé la trace aboutirent à des construction achevées ; ce fut là qu'il finit de se mûrir et de se déterminer.

Toujours occupé de systématiser l'histoire, de suivre à travers le moyen âge et jusqu'à la fin du XVe siècle la double action du principe d'unité et du principe de dissolution, donnant toujours une base géographique à l'histoire, observant ses élèves et se plaisant à lire dans leurs figures et leurs esprits les caractères des diverses provinces françaises, les fatales déterminations du sol et de la race, devinant dans les langues, les littératures, les croyances, l'âme des masses anonymes et du passé disparu, en un mot adhérant à la formule de Cousin, peu à peu il donnait à sa

1. Cette formule du spiritualisme de l'histoire est dans le cours de 1828-1829 professé à l'École Normale. (G. Monod, art. cité de la *Revue des Deux Mondes*).
2. *Mon Journal*, p. 319.
3. *Précis*, Préface.

conception de l'histoire une forme plus arrêtée, il la développait dans tout son détail et ses conséquences, il en sentait les points faibles ou encore indécis : comme la question de la permanence des races et de son rapport avec l'influence de la localité et l'influence de la liberté, où il enfonçait en 1829 [1].

Il esquissa le plan de l'histoire universelle conçue comme le triomphe progressif, *définitif* avec le christianisme, de la liberté sur la fatalité.

Il trouva pour tout juger un accent de sympathie historique où se fondirent l'optimisme rationaliste de Herder, la loi cousinienne de la victoire au meilleur, et son propre tempérament, spiritualité mystique, neutralité politique, esprit social et démocratique, amour de la mort, et respect des morts, comme ancêtres d'abord et puis comme bien morts, c'est-à-dire impuissants à revenir. Mais en parlant bien, sans haine et sans superstition, du roi et du prêtre, il nous découvre quelques traits nouveaux de sa conception.

Le moyen âge est un des moments du grand duel de l'esprit et de la nature. La nature, c'était la géographie, et son expression historique, la féodalité, avec son morcellement territorial et son éparpillement de la souveraineté. La royauté et l'Église représentaient l'esprit, la liberté : « Le droit obscur et méconnu du peuple a eu pendant de longs siècles une enveloppe mystique; les deux pouvoirs spirituels, le monarque et le prêtre représentaient l'idée nationale, tout ce qui ne tenait pas aux localités de la terre, tout ce qui était abstrait et central. Le droit du peuple a grandi sous cette enveloppe [2]. »

Ainsi pour Michelet *abstrait* et *central* s'opposent à *local* et *fatal*. Des équivalences inattendues s'établissent : d'un côté, *nature*, *matière*, *division*, *géographie*, *fatalité*; de l'autre, *humanité*, *esprit*, *raison* (ou abstraction), *unité*, *centralisation*, *liberté* [3]. Quand la métaphysique de Michelet se réalise en conceptions politiques, on s'aperçoit qu'il est bien de tradition jacobine. Le duel de la liberté et de la fatalité exprimé en langage politique, c'est la centralisation triomphant des divisions naturelles et du particularisme régional. La liberté à laquelle il s'attache n'est pas la liberté individuelle, c'est la liberté collective réalisant dans l'organisation d'une société une idée universelle. Au fond, c'est l'égalité, qui est la réduction des libertés individuelles au profit de la liberté commune.

---

1. *Mon Journal*, p. 328.

2. G. Monod, *art. cité* de la *Revue des Deux Mondes*.

3. C'est pourquoi, dans l'*Histoire romaine*, il préférera César à Caton, l'homme de l'humanité à l'homme de la république. Il aimera César comme « le fondateur de l'empire qui allait ouvrir au monde les portes de Rome ». Voyez aussi l'*Introduction à l'Histoire universelle* et le *Tableau de la France*, surtout à la fin.

*
* *

La révolution de Juillet 1830 marque une nouvelle étape de Michelet; elle ruine en lui tout ce qui n'était que concessions ou complaisances plus ou moins inconscientes envers l'ordre vaincu; elle met à l'aise sa personnalité. Sa philosophie et sa méthode s'en trouvèrent modifiées; l'*Introduction à l'Histoire universelle*, sous ce titre modeste, est un admirable discours destiné à remplacer par des vues plus modernes et plus rationnelles la théologie historique de Bossuet. Tout le Michelet de 1831 s'y épanouit ardemment. Le thème fondamental de sa pensée s'y développe en riches variations.

« Avec le monde a commencé une guerre qui doit finir avec le monde et pas avant : celle de l'homme contre la nature, de l'esprit contre la matière, de la liberté contre la fatalité. L'histoire n'est pas autre chose que le récit de cette interminable lutte... Dure à jamais le combat! Il constitue la dignité de l'homme et l'harmonie même du monde. » Cependant l'histoire n'est pas seulement « l'éternelle protestation », elle est « le triomphe progressif », toujours inachevé, mais toujours croissant, de la liberté. « Ce qui doit nous encourager dans cette lutte sans fin, c'est qu'au total la partie nous est favorable. Des deux adversaires, l'un ne change pas, l'autre change et devient plus fort (*idée de Herder*)... Les Alpes n'ont pas grandi, mais nous avons frayé le Simplon. La vague et le vent ne sont pas moins capricieux; mais le vaisseau à vapeur fend la vague sans s'informer du caprice des vents et des mers [1]. »

Michelet alors regarde d'un large coup d'œil le mouvement humain dans la suite des temps et l'immensité de l'espace. Avec Herder et Quinet, il voit la civilisation venir du fond de l'Inde, d'Orient en Occident par la Perse, la Grèce et Rome. Il voit de l'Inde à la France « diminuer la puissance fatale de la nature et l'influence de race et de climat devenir moins tyrannique... La Perse est le commencement de la liberté dans la fatalité...; la nature.. est détrônée chez les Juifs..; la dualité cède à l'unité. Pour ce petit monde de l'unité et de l'esprit, un point suffit dans l'espace entre les montagnes et les déserts [2] ». Unité précaire et incomplète, c'est en Europe que l'unité se réalisera. Dans le tableau géographique que trace Michelet, transparaît à travers les symboles expressifs du sol et du climat le génie total de l'Europe en contraste avec la géographie et le

1. P. 5 et 6.
2. P. 7-12.

génie de l'Asie [1]. La Grèce crée la Cité, l'unité de la Cité contre la dispersion de la vie naturelle, barbare et asiatique.

Mais en Grèce il y a deux Cités, Sparte et Athènes. La Cité romaine est Une, mais non pas universelle, malgré la prétention et l'effort de Rome; les esclaves, les barbares, les chrétiens, sont en dehors de la Cité. Le christianisme réalise ce que Rome n'a pas pu réaliser. Les autres religions orientales « plongeaient l'homme dans la matière [2], elles prenaient pour symbole le signe obscène de la vie et de la génération. Le christianisme embrasse l'esprit, embrasse la mort... J'ai baisé de bon cœur la croix de bois qui s'élève au milieu du Colisée vaincu par elle [3] ».

Le monde moderne est né de l'union du chrétien et du barbare, de la rencontre de l'Orient et de l'Occident. Essais incomplets des Goths, des Francs, de Charlemagne : enfin le régime féodal, réunissant

Ces deux moitiés de Dieu, le pape et l'empereur,

équilibre et harmonise le monde. « Merveilleux système!... La force matérielle, la chair, l'hérédité dans l'organisation féodale; dans l'Église, la parole, l'esprit, l'élection. La force partout, l'esprit au centre, l'esprit dominant la force. Ce monde de la force subjugué par l'esprit s'exprima par les Croisades... Ainsi s'accomplit en mille ans le long miracle du moyen âge [4]. »

Mais malgré son admiration pour l'œuvre politique de l'Église, malgré sa tendresse mystique pour le symbole, pour l'autel chrétien « unique asile de l'âme religieuse, qu'on a déserté mais non remplacé [5] », Michelet, illuminé par l'éclair de Juillet, sait maintenant ce qu'il ne savait pas deux ans avant, que le christianisme n'a pas été le *triomphe définitif* de la liberté.

L'Église, en invoquant la force, lui a subordonné l'esprit. Exclus ou opprimés, contre la fausse unité du monde féodal, contre la tyrannie du prêtre et du seigneur, se sont levés le légiste, le marchand et le paysan. Et l'histoire s'est remise en route. Où l'Église avait échoué, la révolution, la science et le travail ont réussi. « La liberté a vaincu, la justice a vaincu... ; l'homme a rompu peu à peu avec le monde naturel de l'Asie, et s'est fait par l'*industrie*, par l'*examen*, un monde qui relève de la liberté [6]. »

---

1. P. 12-14.
2. Cf. *Revue*, p. 123.
3. *Introduction à l'Histoire universelle*, p. 14-22.
4. P. 24-25.
5. P. 22. Mais (p. 70) il reproche au christianisme d'avoir manqué à son principe en recommandant le salut individuel et la fuite au désert.
6. P. 26.

Dans le drame européen, quelle est la part de chaque nation ? La géographie encore ici éclaire l'histoire. Chaque contrée dessine la physionomie de son peuple. Espagnols et Slaves sont rapidement mis hors de cause [1]. L'Allemagne, panthéiste et métaphysicienne, c'est l'Inde en Europe. L'Italie, génie passionné, sévère, utilitaire, ne réalise toujours que la Cité. La fatalité, la division règnent en Allemagne et en Italie [2]. « Là comme ici, la liberté morale est prévenue, opprimée, par les influences locales de races et de climats. Dans de telles contrées, il y aura juxtaposition de races diverses, jamais fusion intime. Le croisement des races, le mélange des civilisations opposées est pourtant l'auxiliaire le plus puissant de la liberté... Le mélange imparfait dans l'Italie et l'Allemagne, inégal dans l'Espagne et dans l'Angleterre, en France est égal et parfait. *Ce qu'il y a de moins simple, de moins naturel, de plus artificiel, c'est-à-dire de moins fatal, de plus humain et de plus libre dans le monde, c'est l'Europe ; de plus européen, c'est ma patrie, c'est la France* [3]. »

Il esquisse donc le tableau géographique et moral de sa patrie, pays centralisé, dont le centre est puissamment assimilateur, de génie liant et actif, pays de l'éloquence, pays de la prose, pays de la démocratie [4]; 1830 a ravivé la plaie de Waterloo et dressé contre l'Angleterre toute la vivacité picarde, toute la passion ardennaise de Michelet. Il aime la France d'être l'antithèse de l'Angleterre, de cette Angleterre qu'il admire haineusement, où « l'inflexible orgueil » fait obstacle à la fusion des races comme au rapprochement des conditions. Le peuple héroïque de l'Europe est l'Angleterre, le peuple libre est la France. Dans l'Angleterre, dominée par l'élément germanique et féodal, triomphe le vieil héroïsme barbare, l'aristocratie, la liberté par privilège. La liberté sans l'égalité, la liberté injuste et impie, n'est autre chose que l'insociabilité dans la société même. La France veut la liberté dans l'égalité, ce qui est précisément le génie social [5]. Ainsi s'achève à la lumière de Juillet l'identification de l'idéalisme spiritualiste avec la démocratie sociale, de la liberté métaphysique avec l'égalité politique.

Le génie social de la France éclate encore dans cette puissance de clarté qui fait d'elle « l'organe de la révélation nouvelle, l'interprète entre Dieu et l'homme ». C'est la France qui, à la place de Rome, à la place de l'Église, « est désormais le pilote du vaisseau de l'humanité [6] » qui

1. P. 28.
2. P. 47-48.
3. P. 48.
4. P. 49-56.
5. P. 60.
6. *Avis*, en tête de l'*Introduction à l'Histoire universelle*.

dirige la péripétie du « drame immense » où se joue la destinée du genre humain [1]. « Toute révolution sociale et intellectuelle reste inféconde pour l'Europe jusqu'à ce que la France l'ait interprétée, traduite, popularisée... chaque pensée solitaire des nations est révélée par la France [2]. » C'était le fait de la Révolution, le fait surtout de 1830, dont Michelet donnait ainsi la formule : 1830 avait remis la France à la tête des nations, pour les guider vers la liberté.

*
* *

Avec cet ouvrage s'achève la période de formation de Michelet. Son génie d'historien est désormais organisé ; sa philosophie a déterminé sa méthode.

Elle est elle-même déterminée par la complexion morale de l'historien. On aperçoit en effet qu'à ce terme de son développement, Michelet a simplement réussi à faire de son tempérament une doctrine. Toute son éducation littéraire, ses lectures, depuis l'*Imitation* jusqu'à Jean-Jacques, l'enseignement du lycée impérial et du collège royal, ses philosophes écossais et Victor Cousin lui avaient constamment inculqué la distinction de l'âme et du corps. Mais surtout sa vie lui avait imprimé le sentiment cuisant de leur opposition. Ne s'était-il pas élevé dans une réaction continuellement douloureuse contre les fatalités des circonstances et du corps ? Ce duel de l'esprit et de la nature qu'il lisait dans toute l'histoire de l'humanité, c'était la généralisation de son expérience d'enfant. Dès qu'il avait réfléchi, il avait senti à la fois la dépendance de l'homme et la liberté de l'homme dans la nature.

Un soir de fête, au mois de juin, il notait dans son *Journal*, en revenant de Saint-Cloud : « Jamais, je crois, je n'avais senti plus vivement qu'aujourd'hui la force du mariage entre l'homme et la nature, mariage souvent inconscient, mais très réel et très fort. Les routes, les bois dans ce beau jour de juin regorgeaient de monde. La joie était sur tous les visages [3]. »

Quelques semaines après, sur les hauteurs derrière le Père Lachaise, des couples amoureux qui passaient devant ses yeux lui faisaient prendre conscience de la lutte éternelle de l'homme et de la nature. Et il se laissait aller à une méditation qui se condensait dans une admirable page.

La nature tend obstinément, pensait-il, à ramener les hommes dans l'animalité primitive, à défaire l'homme civilisé. « C'est là peut-être

1. P. 74.
2. P. 72.
3. *Mon Journal*, p. 213.

encore son rêve, avoir des fils plus semblables à elle, des hommes *tout nature*. L'humanité à son premier âge ne put être que cela, et légitimement. Elle avait alors à prendre possession du monde, qui venait de l'enfanter; elle engageait un combat à outrance contre ses hôtes primitifs, poilus, griffus, dentus, qui regardaient avec mépris ce dernier né de la création, sans poils ni griffes, tout nu et désarmé [1]. » Pour les vaincre, il fallut que l'homme leur ressemblât. « Il fallut que, lui aussi, appartînt à ce monde inférieur ou plutôt qu'il résumât les deux natures, c'est-à-dire qu'il fût à la fois homme et bête, ayant de celle-ci les ruses instinctives aussi bien que les fureurs sanguines dans la colère et dans le rut. — La victoire, restée en définitive au plus faible sur tant de points du globe, a prouvé néanmoins sa supériorité originelle. Dans l'*homme-bête*, dominé d'abord tout entier par les fatalités physiques, dormait déjà, comme dans la chrysalide, l'homme véritable qui se tient debout et marche, la face tournée vers le ciel [2]. » Et cet homme peu à peu s'est émancipé : « Aujourd'hui, le pôle cérébral est décidément vainqueur. Aux lourds rêves d'un sang trouble, aux énergie brutales, qui, dans leur orage brisaient plutôt qu'elles ne créaient, à succédé la vie nerveuse de sensibilité délicate, intelligente, enfin la vie supérieure [3]. » Mais la bête n'est pas morte : il faut veiller.

La voilà, dès 1821, dans ces pensées que Michelet trouvait « en cheminant tout seul, sur les hauteurs de Ménilmontant », la voilà la théorie de l'histoire, le duel des deux principes, l'*homo duplex*. Mais en 1821, Michelet ne songeait pas à en faire une théorie de l'histoire; il n'en tirait qu'une règle pratique, un précepte moral, de vie chaste et sobre, de défiance et de surveillance de soi. Pendant cinq ou six ans, cette méditation sommeilla au fond de son esprit. Après la rencontre de Vico, Quinet et Herder, elle devint active. Elle assimila et transforma les matériaux du dehors en se transformant elle-même. Elle perdit son caractère moral et

---

1. *Dernier né de la création* est biblique; *tout nu et désarmé* est latin, vient de Lucrèce et de Pline.

2. Ovide, *Métamorphoses*, l. Ier, au début.

3. *Mon Journal*, p. 228-230. — « Depuis le commencement de la vie, notre âme semble n'avoir qu'une mission, celle d'acquérir une *figure interne*, la *forme* de l'humanité... Dans ce progrès vers la vérité et vers la liberté, il (l'homme) est retardé par des chaînes qui remontent à l'origine de son espèce... L'homme appartient en grande partie au genre animal. Il n'a apporté dans le monde qu'une capacité pour l'humanité » (Herder, trad. Quinet, t. Ier, p. 284 et 295). On se demande comment Michelet n'a pas vu cette affinité de la pensée de Herder avec la sienne, et comment il n'a aperçu en lui que la déterminaison physiologique et géographique. C'est cette erreur qui m'empêche de douter de la place que le morceau de Michelet occupe dans *Mon Journal*, et de lui assigner une date postérieure à la lecture de Herder, comme on serait autrement bien tenté de faire.

chrétien, pour prendre un aspect social et scientifique. Ce n'est plus la *chair*, c'est la *race*, et la race est modelée par la terre. La nature à combattre est tout à la fois au dedans et au dehors. L'humanité n'a plus à se garder des *tentations*, mais à surmonter des *fatalités*. Au fond, la théorie grandiose de 1831 n'est qu'un retour à la réflexion de 1821. Il a réagi contre ses lectures en les employant à dégager sa nature.

*
* *

Après 1831, quelques idées de Michelet se modifieront. De plus en plus détaché de la religion et ami du peuple, il s'échauffera de la haine des rois, des nobles et des prêtres. Même il se réconciliera avec la nature, par la grâce de la Renaissance, de la montagne et de la mer. Ces changements altéreront sa philosophie sans réagir sur sa méthode.

Il se défera aussi du fatalisme optimiste qui imposait à la liberté un progrès nécessaire. Il avait cru qu'*il était bon* que Rome eût vaincu les Grecs, que les Barbares eussent détruit Rome [1]; qu'*il était bon* que la race celtique agonisât, que l'Italie appartînt à l'Autriche, plutôt qu'à la France, plutôt qu'à elle-même : il avait conçu sa division comme la manifestation nécessaire d'une idée éternelle [2]. Un jour vint où il s'aperçut que le monde n'est pas toujours au meilleur, et que la liberté a ses défaites. En 1846, il commença son cours au Collège de France par ces mots : « Messieurs, le droit est éternel [3]. » La Pologne lui avait donné cette lumière. Sa méthode profita-t-elle de cette acquisition ? S'il fut dispensé de trouver du mieux dans toutes les formes successives de civilisation, en revanche il fut libre de céder à ses antipathies; et l'idée vraie ôta de son esprit un contrepoids utile.

Il éclaircira la notion de la *race* qui longtemps l'avait embarrassé. Il s'y arrêtait perplexe dès 1829. Il se proposait de consulter les naturalistes allemands. Il s'adressait à Ampère [4] qui lui prêtait des livres. Il voulait étudier le problème historique des races avec précision, dans le détail, non par nations, mais *par provinces* [5]. Pénétré d'abord de la théorie de Herder, que la terre a modelé la race, acceptant la théorie de Thierry qui expliquait

1. *Introduction à l'Histoire universelle.*
2. *Sur les chemins de l'Europe*, p. 450, 479 et 480.
3. Eug. Noël, *Michelet et ses enfants*, p. 189.
4. *Mon Journal*, p. 327-328.
5. *Ibid.*, p. 327.

l'histoire d'Angleterre, l'histoire de France, par le conflit de deux races superposées et opposées en chaque pays, il n'a pas encore tout à fait dépassé ce point de vue, quand il écrit l'*Introduction à l'histoire universelle*.

Il y voit le génie de l'Inde persister dans l'Allemagne [1], les races encore non mêlées dans l'Angleterre de 1830. Le docteur Edwards, dit-il dans une note, a mis dans tout son jour « le principe si fécond de la persistance des races [2] ». Mais alors, comment peut-il louer la France de les avoir mêlées, d'être une? Et si le génie de la race est inaltérable, les peuples occidentaux ont reçu leur caractère dans un Orient lointain qui fut leur berceau : la géographie de l'Europe n'a donc pas mis son empreinte sur eux? Michelet ne pouvait s'en tenir là, sans disloquer tout son système. Entre 1831 et 1833, il abandonna les idées d'Augustin Thierry et d'Edwards, et il passa à la théorie de Price qui admettait la mutabilité des races [3]. Mais Price était un savant qui déterminait les variations internes par les conditions extérieures. Michelet sentit le besoin de satisfaire à Vico en même temps qu'à Herder, et tout en livrant la race façonnée par des habitudes antérieures à l'influence des conditions nouvelles d'existence, il fit la part de la réaction spontanée, de la volonté, de la liberté. L'évolution fut mise au service du spiritualisme. Et par cette précision dernière, l'unité et la cohérence du système furent assurées. Ce nouveau point de vue, qui condamne à la décadence et à la disparition les races pures incapables de se mêler, de s'adapter et de réagir, est celui qui domine dans les deux premiers volumes de l'*Histoire de France* (1833), c'est l'une des deux idées qui donnent son sens au fameux Tableau de la France.

Dans sa méthode même, Michelet ne changea rien d'essentiel. Mais il y eut un fait qui, sans modifier la méthode, en transforma l'application et acheva de faire du sociologue un historien. Ce fut sa nomination à la direction des Archives (1831). Jusque-là, Michelet avait surtout considéré les documents où son imagination poétique et son goût de généralisation philosophique se satisfaisaient le mieux : littérature, droit, chants et mœurs populaires, etc. Maintenant sa fonction le mettait en présence d'un énorme dépôt de pièces strictement historiques, documents officiels, administratifs, judiciaires, comptes publics et privés, registres et diplômes de toutes natures. Il comprit que dans ces grimoires était la vie du passé, plus certaine et plus réelle que dans les chroniques mêmes où se documentait Augustin Thierry. Alors, de la critique philosophique qu'il avait

1. *Introduction à l'Histoire universelle*, p. 47. — Cf. *Mon Journal*, p. 324.
2. P. 139.
3. *Histoire de France*.

jusque-là pratiquée, il passa à un exercice nouveau : la critique historique, celle qui s'enquiert de l'authenticité, de l'intégrité, de la crédibilité des documents ; alors il acquit la capacité d'être un jour l'éditeur du Procès des Templiers.

On mesure le gain qui en résulta pour lui, en comparant la documentation assez incertaine de l'*Histoire romaine* à la relative précision documentaire des premiers volumes de l'*Histoire de France*. Ici en effet le symbolisme métaphysique et l'exaltation poétique recouvrent une érudition d'archiviste absolument originale à cette date, et qui fait encore aujourd'hui la solidité de l'œuvre. Ce n'est pas le changement de direction des sympathies de Michelet, le progrès de ses partialités qui fait la valeur inégale des diverses parties de l'histoire de France, c'est en réalité l'emploi inégal du document d'archives ; on peut croire que, sans la nomination de 1831, l'éducation historique de Michelet ne se serait peut-être jamais complétée, et que ce qu'il y a de plus spécialement historique dans son œuvre n'y serait pas.

Sa méthode, sans doute, était moins dangereuse qu'elle n'en a l'air. L'optimisme lui donnait l'impartialité ; l'antithèse de l'esprit et de la nature est une de ces vastes formules métaphysiques qui n'obligent à rien. Quoi qu'on pense de la liberté, il est vrai que la civilisation, la centralisation, les mouvements sociaux, rencontrent des obstacles dans les conditions géographiques, dans les habitudes locales. Qu'on le dise en expressions métaphysiques, on ne change rien aux choses. Ce symbolisme-là n'est au fond qu'une convention verbale. Plus nuisible à l'historien est une idée moins vague, une doctrine politique comme celle de Guizot et de Thierry, qui fait du triomphe de la bourgeoisie le but de l'histoire de France, et la fausse ainsi tout entière de Clovis à Louis-Philippe.

Cependant la métaphysique qui fournissait *a priori* le dessin de l'histoire et qui garantissait l'accord du réel et de l'idée, autorisait l'esprit à combler par la vision les lacunes de l'érudition. En donnant les moyens de suppléer à l'information, elle apportait une tentation de s'en passer. Cette méthode n'oblige pas à choisir des faits exacts, à les contrôler rigoureusement, elle invite à ne voir dans les faits que des symboles, qui seront vrais dès qu'ils représenteront bien l'idée, et par conséquent à placer dans ce seul rapport du fait à l'idée le critérium de la vérité historique [1].

---

1. D'où élection arbitraire de faits insignifiants, ou détournés de leur valeur spéciale, détachés de leur enchaînement naturel ; réception téméraire de faits mal établis et mal observés. Les flèches inégales de la cathédrale d'Angers expriment la destinée incomplète de l'Anjou. Une soirée de flânerie dans les rues de Dublin livre en deux heures à Michelet l'âme populaire irlandaise, etc.

Or voici que justement les faits authentiques, les sources originales des faits venaient en masse se placer sous la main de Michelet lorsqu'il s'installait aux Archives. Il avait à sa disposition, pour tailler ses symboles, une matière historique de première qualité, très pure et toute neuve.

Ainsi cet incident biographique donna à ses travaux la direction que ni son tempérament romantique ni sa méthode métaphysique ne lui imposaient.

Gustave Lanson.

LE TRAVAIL D'HISTOIRE MODERNE EN PROVINCE

La Normandie

ANNÉE 1904

L'organisation du travail. — Les difficultés que j'éprouve à préparer cet article, le mal que j'ai eu à en rassembler les éléments : mémoires des Sociétés savantes et œuvres des érudits locaux, enfoncent en moi cette idée qu'il faudrait créer à l'Université de Caen ce que l'un de mes collègues appelait un office d'histoire de Normandie. Et cela se peut faire sans frais : l'officier est tout trouvé ; ce sera le professeur d'histoire de Normandie, et il ne demande aucune rétribution supplémentaire. Que manque-t-il ? un local, où viendront prendre place les volumes des Sociétés savantes et les ouvrages des savants de la province, qui seront assurés d'un compte rendu. Espérons que le transfert de cette bibliothèque dans ses nouveaux locaux permettra, à l'automne de 1905, de créer dans la salle de lecture et dans les magasins qu'elle laissera vacants, avec la salle de conférences nécessaire à l'enseignement de l'histoire et de la géographie, trois locaux pour l'archéologie, la géographie et l'histoire de Normandie. Là trouveraient également leur place, comme à l'Institut d'histoire du moyen âge créé à la Sorbonne par M. Luchaire, si bien installé et si utile aux chercheurs, les notes et les travaux que commencent à fournir les étudiants.

Le travail. Les Sociétés. — Je dois, comme l'an dernier, mettre en tête de ce paragraphe la Société des antiquaires de Normandie avec le second volume du Catalogue, dressé par M. Léopold Delisle, des ouvrages imprimés à Caen entre 1480 et 1550 [1] Le tome premier comprenait la description de 399 volumes. Le tome second nous retrace l'histoire des maitres imprimeurs, les Regnault, les Robert Macé, Michel et Girard Angier, Laurent Hostingue, les Philippe, etc.

---

1. *Catalogue des livres imprimés ou publiés à Caen avant le milieu du XVIe siècle.* Tome second : *Recherches sur les imprimeurs et les libraires.* Caen, Delesques, 1904, in-8, CXXXI-176 p. et XXVII pl. (*Bull. de la Soc. des antiq. de Normandie*, t. XXIV).

Dans deux chapitres, M. L. Delisle fait ressortir les rapports des professeurs de l'Université avec les libraires de la ville et le caractère scolaire des vieux livres de Caen : c'est très souvent en effet pour l'Université que travaillèrent les imprimeurs caennais, ce sont des professeurs de l'Université qui écrivirent en tête de ces ouvrages des épîtres liminaires précieuses pour l'histoire de l'humanisme en Normandie ; nul doute que les ateliers n'aient beaucoup contribué à l'activité et à l'éclat de l'Université au temps de François Ier et de Henri II. Des notes sur quelques-uns des professeurs, sur les libraires, enlumineurs et relieurs complètent l'introduction. Le volume contient en outre quelques-unes de ces épîtres si curieuses, dont nous parlions tout à l'heure, des extraits des *Conclusions* de l'Université ou des registres des tabellions caennais qui viennent éclaircir quelque point de l'histoire des maîtres imprimeurs, une table chronologique des livres compris dans le catalogue et une table alphabétique des noms d'imprimeurs et de libraires. Enfin 27 planches reproduisent quelques types de ces vieilles impressions si chères aux bibliophiles caennais qui les conservent soigneusement dans leurs bibliothèques et qui viennent d'en acheter au poids de l'or deux exemplaires très rares pour la collection Manuel. Est-il besoin de dire que tout ce volume si utile aussi pour l'histoire de la Renaissance et pour celle de notre Université, si précieux pour l'histoire de l'imprimerie et qui complète pour notre province les belles recherches de M. Claudin, est un modèle d'érudition impeccable ? Rendons aussi justice, avec l'auteur, au, collaborateur qu'il a trouvé dans l'imprimeur de la Société des antiquaires, M. Delesques.

La Société Linnéenne de Normandie a publié un important travail de M. O. Lignier : *Essai sur l'histoire du Jardin des plantes de Caen* [1]. Nul n'était plus compétent pour cette œuvre que le professeur de botanique de la Faculté des Sciences, qui s'est lui-même efforcé de développer l'œuvre de ses devanciers. Son *Essai* suit le Jardin des plantes dans toutes ses transformations : jardin de Callard de la Ducquerie et de Marescot, jardin de l'Université de 1736 à 1791, propriété du département de 1791 à 1803, de la ville de 1803 à 1904. Fort bien documenté, accompagné de nombreux plans très utiles, cet ouvrage constitue une très importante et intéressante contribution à l'histoire de Caen et de son Université [2].

---

1. Extrait du *Bulletin de la Société linnéenne de Normandie*, 5e série, 8e volume, Caen, 1904, 175 p.

2. Signalons pour une nouvelle édition quelques fautes d'impression. A l'index bibliographique, au lieu de *Registre des conclusions du Général* de l'Université de Caen (1722-1791), il

M. E. de Robillard de Beaurepaire avait publié en 1861 un poème avranchinois : *La prinse du Mont-Saint-Michel* de Jean de Vitel [1], qui raconte un épisode intéressant des guerres de religion. M. Ch. de Beaurepaire réédite aujourd'hui, pour la Société des bibliophiles normands, l'œuvre complète de ce poète, les *Premiers exercices poétiques de Jean de Vitel*, qui ont paru à Paris en 1588 [2]. Dans les publications de cette même Société, signalons une réédition de l'œuvre du fabuliste normand Guillaume Haudent, régent de grammaire à la maîtrise de la cathédrale de Rouen, le *Variable discours de la vie humaine*, imprimé à Paris par Nicolas Buffet en 1545 [3]. La Société rouennaise des bibliophiles réimprime l'*Oraison funèbre d'Alexandre de Boniface, baron de Boislehart* [4], seigneur de Haute-Normandie dont la famille était originaire d'Avignon.

Le volume des *Mémoires de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen* est pour une grande part consacré cette année à la Normandie, et tout particulièrement à l'histoire moderne [5]. M. Léon-G. Pélissier y continue la publication de *Lettres inédites de Gisbert Cuper à P. Daniel Huet et à divers correspondants, 1683-1716*, intéressantes pour l'histoire de l'érudition. M. Maurice Souriau, qui s'est constitué l'historien de Bernardin de Saint-Pierre, a donné le texte authentique des *Harmonies de la Nature*, qu'avait défiguré l'indigne éditeur de Bernardin, Aimé Martin. M. Harmand, auteur d'une thèse de doctorat sur Brébeuf, nous a fourni une substantielle monographie sur *Le dernier des Brébeuf, 1750-1790, René-Joseph Robert*.

M. Lavalley, qui a publié de nombreux travaux sur l'histoire moderne de la Normandie, a consacré une étude très documentée à un épisode assez curieux de la Révolution : *Une émeute originale des mineurs à Littry (Calvados)*. M. Lavalley retrace d'abord l'histoire de cette mine, depuis la découverte du gisement houiller, en 1741, jusqu'à la Révolution. Elle était, en 1793, en pleine activité, et bien dirigée par M. Noël, homme intelligent et ferme ; le 10 mai 1792, celui-ci vit son autorité méconnue ; un épisode de la guerre des paysans contre les seigneurs en fut l'occasion. Mme de Montfiquet ayant fait assassiner un jeune homme qui avait abattu

---

faut évidemment lire : Registres des conclusions du général... ; p. 34, n. 1, Callard de la Ducquerie (né à Caen en 1620) vint prendre ses degrés à Caen le 27 juin *1764* : il faut lire *1664*.

1. Avranches, Anfray, 1861, in-12, 66 p.
2. Rouen, 1904, in-4, XLVIII-206 p.
3. Rouen, 1903, in-4, XI-14 p.
4. Avec une introduction par Gabriel Gravier, Rouen, 1904, in-4, XXIII-38 p.
5. Caen, 1904, in-8, 404 p. Suivi des *Tables décennales (1894 à 1903) des Mémoires de l'Académie* dressées par Henri Prentout, secrétaire de l'Académie, 24 p.

quelques pigeons échappés d'un de ses colombiers, les mineurs entreprirent de venger leur camarade, et sans écouter les autorités du district, dévastèrent successivement toutes les propriétés de Mme de Montfiquet, sans se livrer cependant à aucun pillage. M. Lavalley a ajouté à ce mémoire des documents inédits recueillis au cours de ses recherches dans des archives du Calvados. La plus importante de ces pièces est extraite du Registre du comité de surveillance de la commune de Littry, 15 germinal an II (25 mars 1794) : il y est question d'une démarche faite par les femmes de la commune pour obtenir une messe, que le curé et le vicaire de la paroisse avaient refusé de dire. Nous saisissons ici un épisode de la tentative de déchristianisation qui coïncidant avec le culte de la Raison s'étendit à toute la France. Par un arrêté du 30 ventôse (20 mars 1794), les représentants en mission Bouret et Frémanger avaient ordonné la clôture de toutes les églises des départements de la Manche et du Calvados [1]. L'arrêté fut également exécuté à Caen [2].

Enfin M. Decauville-Lachênée, dans des *Notes sur les annalistes et auteurs de Journaux de la ville de Caen*, établit que le *Journal d'un bourgeois de Caen*, publié en 3 volumes par Georges Mancel et attribué par celui-ci à un architecte nommé Lamare qui vivait sous Louis XIV et Louis XV, est en réalité une compilation de divers journaux dont le principal a pour auteur le conseiller Jacques Lemarchand. M. Decauville signale en même temps d'autres journaux manuscrits qui se trouvent à la Bibliothèque de la ville : celui de Simon Lemarchand, commencé en 1589 et se terminant en 1662 ; celui d'Abraham Lemarchand, allant de 1698 à 1768. Ce travail de M. Decauville a été vraiment la préface de la publication par M. Gabriel Vanel de toute une série d'annalistes caennais.

Les Mémoires ou Bulletins des Sociétés savantes pour 1904 ne sont pas encore tous parus à l'heure actuelle : je n'ai pu me procurer, à la Bibliothèque de la ville, en dehors des travaux des Sociétés caennaises, que la *Revue de l'Avranchin*, et les Bulletins de la Société historique et archéologique de l'Orne. Dans la première, je signale des documents judiciaires intéressants pour l'histoire de la Chouannerie, l'*Acte d'accusation de Jacques des Touches*, et quelques autres procès semblables de l'an VII publiés par M. Le Grin [3] et un petit travail de M. de Tesson sur le grand sceau de

---

1. G. Dubois, *La déchristianisation dans la ville et le district de Coutances* dans la *Révolution française*, 1900, t. XXX, p. 55.

2. Arch. communales, *Cartons de l'hôtel de ville*, 105, ff. 198 v° et 235 v°.

3. *Revue de l'Avranchin* (*Bulletin trimestriel de la Société d'archéologie, de littérature, sciences et arts d'Avranches et de Mortain*), t. XII, p. 123-139.

Robert Cénalis, évêque d'Avranches de 1532 à 1560 [1]. Il s'agit de Robert Ceneau, humaniste et historien. Pour l'histoire moderne, je ne vois à noter cette année dans les Bulletins de la Société historique et archéologique de l'Orne, qui contiennent parfois des travaux plus intéressants, que des monographies d'histoire locale, *Nonant-le-Pin* de M. Ch. Verel [2], *Les seigneuries du Passais normand*, *La Béraudière en Céaulcé*, par le Marquis de Beauchesne [3], etc. Le Bulletin contient aussi deux utiles instruments de travail : une bibliographie annuelle du département de l'Orne, et la table des matières de ses vingt-deux premiers volumes [4].

Les membres des Sociétés savantes de Normandie ont pris une part importante au Congrès tenu à Paris en 1904 : de nombreux mémoires y ont été lus, qui intéressent l'histoire moderne de notre province. M. Veuclin, dans des *Notes sur les assemblées générales de la communauté des habitants des paroisses rurales de Normandie sous l'ancien régime*, étudie plus particulièrement celle de la région de Bernay [5]. La Révolution continue d'attirer surtout l'attention : et ceci est dû sans doute à l'influence de M. Aulard. Des communications ont été apportées par M. Valère Fanet sur les *Sociétés populaires à Caen* [6], le regretté M. Montier, sur *Le mouvement municipal à Pont-Audemer au lendemain de la prise de la Bastille* [7], et par M. Galland, sur *L'administration municipale de Cherbourg à l'époque du Directoire* [8]. Trois d'entre elles ont été insérées en totalité ou en partie dans le *Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*. Ce sont celles de M. Lechevallier, instituteur à Cuverville en Caux, sur *Les procédés employés dans les petites écoles antérieurement au XIXe siècle pour enseigner la lecture et l'écriture* [9]; de M. Mourlot, sur les intendants de la généralité de Caen ; et de M. Blossier sur l'histoire de la Révolution à Honfleur.

Dans le premier mémoire, fort bien documenté, M. Lechevallier donne en passant quelques renseignements sur les écoles de la Haute Normandie.

---

1. *Revue de l'Avranchin*, p. 45-51.
2. *Société historique et archéologique de l'Orne*, t. XXIII, 1er bulletin (Alençon, 1904), p. 7-38, 124.
3. *Ibid.*, p. 188-202.
4. *Table des matières contenues dans le Bulletin de la Société*, t. Ier à XXII (1882-1903), par M. Dupray et de Mahène.
5. *Bull. hist. et philologique du Comité des travaux hist. et scientif.*, 1904, nos 1 et 2, p. 99-100.
6. *Ibid.*, p. 125.
7. *Ibid.*, p. 126-129.
8. *Ibid.*, p. 120.
9. *Ibid.*, p. 155-182.

— M. Mourlot avait apporté au Congrès des *Notes sur les origines, la vie publique, le rôle administratif des quatre derniers intendants de la généralité de Caen : Fontette (1752-1775), Esmangart (1775-1783), Feydeau de Brou (1783-1787), Cordier de Launay (1787-1790)* [1]. Le Comité a publié les quelques pages relatives à Fontette sous ce titre : *Un intendant de Caen au XVIIIe siècle. L'intendant Fontette (1752-1775). Notes biographiques* [2]. Ce dernier sous-titre indique assez ce qu'est le mémoire, dont tout l'intérêt réside dans l'étude des origines de cette famille; quant aux paragraphes relatifs aux divers points de l'administration de cet intendant, il est évident que ce ne sont que de simples amorces. — M. Blossier, un infatigable travailleur dont nous signalions l'année dernière le mémoire sur *La Fronde en Normandie* [3], se donne maintenant à l'histoire de Honfleur, la ville pittoresque où il réside. Laissant aux frères Bréard l'histoire du vieil Honfleur et de ses marins, il s'est attaché à la période révolutionnaire. Déjà il a publié, dans la *Révolution française*, une étude sur *Le duc d'Orléans seigneur de Honfleur*, une autre sur *Les Cahiers du baillage de Honfleur;* aux Congrès des Sociétés savantes de 1902 et de 1903, il avait adressé deux communications sur *La convocation des États généraux* et sur *L'enseignement secondaire et l'enseignement primaire* à Honfleur. Il étudie aujourd'hui les débuts de la Révolution en cette ville. On peut ainsi résumer les principales conclusions : les Honfleurais étaient partisans de la Révolution; ils y voyaient surtout un moyen de se soustraire à l'exploitation et à la tyrannie des agents du duc d'Orléans. La Révolution dans cette petite ville maritime fut tout d'abord paisible, le clergé s'associait au mouvement qui prenait ainsi un caractère d'unanimité. La constitution civile du clergé rompit cet accord. Au point de vue économique, la ville de Honfleur, affranchie de la domination des d'Orléans, souffrit cependant de la suppression de son grenier à sel. « Sans accorder une pleine confiance aux doléances des habitants, dit M. Blossier, il n'en est pas moins indiscutable que la libre circulation du sel et l'augmentation du prix du blé ont causé aux citoyens une grande gêne que la création d'un comité philanthropique n'a pu faire entièrement disparaître [4]. » M. Blossier a développé l'un des points de ce mémoire, la réception du fameux évêque Claude Fauchet par la municipalité de Honfleur, le 25 mai 1901, et ses rapports avec elle, dans un article publié par la *Révolution française* [5].

---

1. *Bull. hist. et philol. du Com. des trav. hist.*, loc. cit., p. 106-107.
2. *Ibid.*, p. 312-328.
3. Cf. la *Revue*, t. V, p. 626.
4. *Bull. du Com.*, loc. cit., p. 417.
5. 1904, t. XLVII, p. 513-542.

Quelques revues, pour n'être pas éditées par des Sociétés savantes, publient des travaux qui peuvent être utiles à l'histoire de la province. Signalons dans le *Recueil des Sociétés des Beaux-Arts des départements*, d'intéressants articles de M. de Vesly, *Jean Goujon architecte. Les colonnes de Saint-Maclou et du mausolée de Louis de Brézé à Rouen* [1]; de M. Montier, *Études de céramique normande. Les épis de pré d'Auge et de Manerbe* [2]; de M. E. Veuclin, des *Notices sur 150 artistes ou artisans de la région normande* [3], et de M. A. Bénet, une note sur *Les artistes employés par les ducs d'Harcourt* [4].

Dans la *Revue catholique de Normandie*, au tome XIII (1903-1904), M. l'abbé Hébert a publié sous le titre : *La Révolution à Caen et dans le pays de Caux (1791-1793)* une correspondance qui donne des renseignements assez curieux sur l'émigration et la situation du clergé dans cette contrée ; M. Le Bourguignon du Perré, les *Notes d'un détenu de la maison de réclusion des cy-devant Carmélites de Caen pendant la Terreur*; on y trouvera des listes de détenus, document précieux pour l'histoire de la contre-révolution en Basse-Normandie. M. P. Le Cacheux, dans un travail très bien documenté, *La réforme de l'hôtel-Dieu de Coutances et l'établissement des religieuses Augustines par l'évêque Léonor I de Matignon*, relate l'établissement dans cette ville des Augustines de Vernon : c'est une contribution intéressante à l'histoire du mouvement religieux dans la première moitié du XVIIe siècle en Normandie, question fort importante qui suscite de nombreux travaux, dont la plupart ne valent pas celui-là. Le Cte E. Fourier de Bacourt nous retrace le rôle de *M. de Brigeat, dernier grand doyen de la cathédrale d'Avranches (1733-1794)* [5]. M. Le Corbeiller publie sous ce titre : *Le clergé normand en Angleterre à la fin du XVIIIe siècle* [6], un très curieux document; c'est une pièce de vers adressée par un curé normand émigré en Angleterre à sa gouvernante. *Mes regrets à Laurence* racontent l'existence misérable des ecclésiastiques réfugiés à Londres, nous les montrent se livrant aux travaux manuels pour gagner — à grand'peine — leur existence, et regrettant, non sans gaieté et sans esprit, leur cave, leur presbytère et... leur cuisinière; mais, comme dit ce brave homme qui se souvient qu'il est en Angleterre,

---

1. *Réunion des Sociétés des beaux-arts des départements* (Paris, 1904, in-8, 841 p.), p. 72-74.
2. *Ibid.*, p. 75-112.
3. *Ibid.*, p. 334-353.
4. Sous ce titre : *Anciens artistes (XIVe-XVIIIe siècle). Notes et documents extraits du chartrier d'Harcourt, Ibid.*, p. 575-588.
5. 13e année, p. 61-69, 256-265; 14e année, p. 161-170, etc.
6. 13e année, p. 313-324.

Non, non, jamais je n'oublierai Laurence
Et honny soit qui mal y pense.

Dans la quatorzième année de la même revue, signalons une étude de M. l'abbé Hébert sur *Le château de Bailleul* (*canton de Goderville, Seine-Inférieure*) [1] ; et de M. Le Cacheux, *Une mine d'or dans les environs de Caen au XVIIe siècle* [2].

Livres. — M. Vanel, qui avait publié en 1903 le Journal de Marchand, édite, pour la Société d'histoire de Normandie, un *Recueil de journaux caennais* (*1661-1777*) [3], qui contient le Journal d'un bourgeois de Caen (1661-1706), manuscrit de la collection Manuel, le Journal d'Abraham Le Marchand, bourgeois de Caen (1693-1768), celui d'Étienne Desloges (1741-1777), manuscrits de la même bibliothèque : ce dernier est de beaucoup le plus curieux à cause des pièces nombreuses qu'il renferme. M. Vanel a édité ces journaux avec le plus grand soin. — Notons tout de suite qu'il a, depuis lors, publié le *Mémorial de Philippe Lamare, secrétaire de don Gouget, bénédictin de l'abbaye de Fontenay* (*1774-1788*) [4]. Ce Mémorial termine ainsi, à la veille de la Révolution, la série d'annalistes caennais, qui commence avec de Bras, l'auteur des *Recherches et antiquitez de la ville de Caen*, parues en 1588 [5].

Si à Caen on publie des annales, l'histoire de Rouen s'est vue surtout traitée en 1904, au point de vue artistique. Je n'ai pu me procurer l'ouvrage de M. Sarrazin, *Histoire de Rouen, d'après les miniatures des manuscrits* [6]. Celui de M. Enlart, *Rouen* [7], dans la collection des *Villes d'art célèbres* ne contient, suivant le plan de la publication, qu'un court historique : on ne pourra toutefois négliger de consulter cet excellent sommaire, si l'on veut étudier les monuments de la Renaissance et les monuments modernes.

---

1. 14e année, p. 47-58, 61-71.
2. *Ibid.*, p. 100-108.
3. Rouen et Paris, 1904, in-8, XLIII-313 p. — Cf. la *Revue*, t. VI, p. 582.
4. Caen, Jouan, 1905, in-8, XXVIII-307 p.
5. Caen, Le Feure, 1588. Réimpr. en 1833. M. Vanel a trouvé dans un exemplaire de l'édition de 1588 un curieux manuscrit, *Remarques de Nicolas le Hot, avocat au bailliage et au présidial*, qui contient un exposé fort intéressant des principaux changements survenus à Caen depuis 1588, nouveaux établissements religieux, extension de la ville, et forme une sorte de tableau de la ville à la date de 1680. Enfin, M. Vanel donnera cette année aux *Mémoires de l'Académie de Caen* un autre travail du même genre, à la date de 1757, dû à un officier général du génie, qui se place surtout au point de vue de la défense de la ville.
6. Rouen, Gy, 1904, petit in-4, 329 p.
7. C. Enlart, *Les villes d'art célèbres, Rouen*, Paris, 1904, in-8, 163 p. (108 gr.)

Deux des abbayes normandes, celles de Grestain (Calvados) et celle du Valasse (Seine-Inférieure), ont trouvé, en 1904, leur historien : elles ne comptent pas à vrai dire au nombre des plus importantes, et elles ne peuvent donner lieu à des œuvres aussi considérables que l'histoire de l'*Abbaye de Saint-Étienne de Caen*, de Hippeau, si souvent citée et trop vantée, ou que l'excellente monographie en deux volumes, consacrée par le chanoine Porée à l'*Abbaye du Bec*. — Le volume de M. Bréard [1], fort bien documenté et composé, conçu aussi dans un excellent esprit critique, ne contient qu'un chapitre qui intéresse l'histoire moderne, le chapitre relatif à l'abbaye mise en commende de 1481 à 1757. M. Bréard a tracé d'une abbaye soumise à ce régime un excellent tableau qui pourrait convenir à bien d'autres. « Des abbés, le plus souvent étrangers à la communauté monastique, des chanoines ou des prélats qui ne résidaient jamais en ont été les supérieurs pendant trois cents ans ; ses revenus sont devenus entre leurs mains une exploitation plus ou moins avantageuse. L'abbé commendataire en gardait ordinairement les deux tiers, et comme la méthode d'affermer le revenu était de toutes la plus économique, il instituait un receveur général, faisait bail avec ce fermier, se déchargeait ainsi des difficultés et des risques de la perception ; mais il livrait les tenanciers à toutes les avidités du receveur. De là sont nés d'interminables procès, soit avec les religieux de l'abbaye, soit avec les villageois ou les curés des paroisses rurales. A Grestain, l'activité des moines s'est consumée en actions litigieuses et en procédures pendant un siècle et demi [2]. » — M. l'abbé Sommenil a ajouté à ses articles de la *Revue catholique*, en les réunissant en un volume, des plans et des illustrations : que n'y a-t-il ajouté aussi une introduction sur ses sources et une table des matières, voire même un index, qui permettraient de mieux se reconnaître dans cet ouvrage copieux, mais un peu touffu [3] ? Dans la partie consacrée à la période moderne, ce qui me frappe surtout, c'est l'identité entre les conclusions de M. l'abbé Sommenil et celles de M. Bréard sur les abbayes commendataires : « Santeuil, écrit l'historien de l'abbaye du Valasse, n'avait-il pas raison de dire que les commendataires étaient les sangsues des abbayes [4] ? »

Parmi les biographies publiées cette année, deux sont consacrées à des personnages religieux. Le P. Ubald d'Alençon, des Frères mineurs, a

---

1. Ch. Bréard, *L'abbaye de Notre-Dame de Grestain*, Rouen, 1904, in-8, 435 p.
2. Ch. Bréard, *op. cit.*, p. 131.
3. *L'abbaye du Valasse*, Évreux, 1904, in-8, 225 p. La documentation, cependant, est sérieuse et puisée au fonds même de l'abbaye, qui se trouve aux archives de la Seine-Inférieure.
4. *Op. cit.*, p. 141.

écrit la biographie de *Jean Halbout de la Becquetière* (*1593-1626*) [1]. Le mouvement religieux en Normandie pendant la première moitié du XVIIe siècle fut intense, il amena une multiplication des congrégations religieuses. La Contre-réforme, dans un pays qui s'était donné avec tant de force à la Réforme protestante, mériterait d'être étudiée avec beaucoup de soin; mais dans un esprit de recherche scientifique et de critique qui ne paraît pas toujours exclusif de la foi (je renvoie au livre si remarquable de M. l'abbé Dumaine sur Louis d'Aquin). Ce qu'il y a de plus intéressant dans le livre du P. Ubald, c'est l'appendice qui contient les lettres de divers membres de la famille de la Boderie, et de M. de la Becquetière : elles montrent le curieux état d'âme de ce gentilhomme, devenu frère Elzéar des Capucins de Caen, et de sa femme devenue Mère Élizabeth de Sainte-Anne.

Je ne me demanderai pas si le livre du Cte DE PUISEUX est un livre d'histoire : c'est à vrai dire plutôt un volume de mémoires : car c'est en grande partie d'après ses souvenirs personnels que l'auteur a composé son ouvrage sur *Mère de Puiseux et la Congrégation du Bon Sauveur* [2], mais il a également puisé aux *Annales du Bon Sauveur*, conservées à la maison de Caen. L'ouvrage est écrit d'une plume élégante et fière, qui s'écrase parfois en des violences un peu fortes, par où se révèle l'homme qui a manié l'épée avant la plume, le zouave pontifical qui aime à affirmer ses sentiments de légitimiste et de chrétien. Rien d'ailleurs n'amusera plus certains lecteurs que quelques anecdotes, joliment racontées, qui visent la Monarchie de Juillet ou les fonctionnaires du second Empire. Ce livre « de bonne foy », très agréable à lire, sera certainement utile à qui voudra étudier l'histoire de cette institution si originale du Bon Sauveur, avec ses filiales de Bégard, de Pont-l'Abbé et d'Albi ; il est ainsi une contribution à l'histoire de Caen : nous le pouvons même signaler comme un document pour l'histoire des familles légitimistes.

C'est encore en monarchiste convaincu que M. DU BREIL DE PONTBRIAND a écrit la biographie d'un chouan breton, le général de Boisguy [3]. Elle n'intéresse la Normandie que pour les opérations de ce chef de partisans dans les environs d'Avranches, et il ne nous a pas semblé que, sur ce point restreint, elle ajoutât beaucoup aux œuvres précédemment publiées.

---

1. *Étude de mœurs religieuses au XVIIe siècle, avec un appendice sur la famille normande de la Boderie*, Paris, 1904, in-8, XI-181 p. — Cf. la *Revue*, t. V, p. 450.

2. Paris, 1904, in-8, 416 p.

3. *Un chouan. Le général de Boisguy. Fougères-Vitré, Basse-Normandie et Frontière du Maine.* Paris, in-8, 476 p. — Cf. ci-après, p. 62.

Il nous reste à parler de la thèse consacrée par M. Grelé à un autre monarchiste, j'allais dire à un autre chouan, à Barbey d'Aurevilly. La thèse de M. Grelé sur l'*Œuvre* [1] faisait suite à un livre sur l'*Homme*, et s'accompagnait d'une seconde thèse sur la *Bibliographie*. Les soutenances de thèses sont rares en province : et toute la Faculté se transforme alors en jury ; ce jury ne fut pas tendre à... Barbey d'Aurevilly qui passa là un mauvais quart d'heure. Je crois bien que le critique fit tort à l'écrivain. Le critique était un journaliste très intelligent, mais superficiel, prompt aux partis pris, prompt aussi aux *éreintements*, et quoiqu'il en ait réussi quelques-uns, ou peut-être parce qu'il en a réussi un trop grand nombre, sa critique est volontiers jugée comme dénuée de valeur. Mais restait l'écrivain, qui eût mérité, me semble-t-il, je donne bien franchement mon opinion personnelle, une meilleure presse : quelques passages des lettres inédites à Trébutien, que j'ai pu citer à la soutenance, grâce à l'aimable complaisance d'un bibliophile caennais [2], ont montré quel magnifique et consciencieux écrivain était Barbey d'Aurevilly. Le chapitre sur la langue était d'ailleurs le moins bon de l'ouvrage de M. Grelé. Le jury a apprécié l'ensemble de recherches qui ont permis à l'auteur de reconstituer une vie si longue et si remplie, une œuvre aussi considérable. Je regrette pour ma part que les deux volumes aient été séparés, que l'étude de l'homme et de l'œuvre n'ait pas été menée d'une marche parallèle ; mais je sais grand gré à l'auteur d'avoir, par une documentation abondante et de premier ordre, reconstitué la physionomie si originale de Barbey. Cet écrivain trop méconnu fait grand honneur à la Normandie, puisque après tout c'est son histoire qui lui a fourni ses plus beaux romans, *Le Prêtre marié*, *L'Ensorcelée*, *Le chevalier des Touches*. Ce sont ses paysages qui ont inspiré ses plus magnifiques descriptions : celle de la lande du Lessay ; ce sont ses petites villes, Valognes, Saint-Sauveur-le-Vicomte, et leur vie intime à l'époque de la Restauration qui lui ont fourni tant de jolies scènes, documents de premier ordre pour l'historien de la société ; et ce sont encore ses Chouans qui ont posé pour des portraits un peu grandis par l'auteur que sa nature portait à l'excessif, au surhumain, et qu'exaltait d'ailleurs une sorte de légitimisme littéraire. Ce sont aussi ses patois, le langage familier du paysan au marché, du marin sur la grève et sur le port, qui ont fourni à son style ce qu'il a de plus naturel, de plus franc, de meilleur aloi. Les pages où il a ravivé son inspiration ou

1. *Jules Barbey d'Aurevilly. Sa vie et son œuvre, d'après sa correspondance inédite et autre documents nouveaux. La vie.* Caen, 1902, in-8, 400 p. — *L'œuvre.* Caen, 1904, in-8, 412 p. — *Essai d'une bibliographie générale.* Caen, 1904, in-8, 94 p.

2. M. E. Travers.

sa langue au terroir, à la source cotentinoise, font aimer Barbey plus que celles où il a, avec trop d'effort, visé à l'effet et à l'antithèse dans le style, à l'extraordinaire dans la conception du personnage ou des situations. M. Grelé, par ses deux volumes, si pleins, a ramené l'attention publique à Barbey : puissent-t-ils inciter à l'étude de l'époque et du milieu qui l'ont inspiré et formé.

M. Grelé n'a pas cessé de s'intéresser à son héros ; il a repris récemment son projet de seconde thèse, et publié une très curieuse étude sur les variations subies par une des œuvres de Barbey, *Germaine ou ce qui ne meurt pas* [1].

L'Académie française vient de récompenser le volume si neuf de M. Maurice Souriau sur un autre écrivain normand, plus classique, sur Bernardin de Saint-Pierre : l'auteur a voulu, d'après les papiers conservés à la Bibliothèque de la ville du Havre, nous restituer le véritable Bernardin, qu'Aimé Martin, son éditeur et biographe, avait si singulièrement travesti. Mais le livre porte la date de 1905 [2]. Je dois donc arrêter ici cette chronique déjà trop longue [3].

Henri Prentout,
Professeur d'histoire de Normandie à l'Université de Caen.

---

1. *Revue d'histoire littéraire de la France*, oct.-nov. 1904.
2. M. Souriau, *Bernardin de Saiut-Pierre, d'après ses manuscrits*, Paris, pet. in-8, LIX-423 p.
3. J'aurais voulu pouvoir donner quelques renseignements sur les travaux des Comités départementaux pour les recherches sur l'histoire économique de la Révolution. Mais ces travaux sont si peu avancés, — à l'heure actuelle, il n'y a encore que des projets qui pour la plupart n'ont pas été sanctionnés par la Commission centrale, ou même ne sont pas définitivement arrêtés par les Comités départementaux, — que je me borne cette année à remercier les personnes qui très obligeamment avaient bien voulu m'envoyer quelques renseignements.

COMPTES RENDUS

Abbé R. Roussel. **Histoire de l'abbaye des Célestins de Villeneuve-lès-Soissons**. Soissons, 1904. In-12, IV-266 p. (dont 76 de *Pièces justificatives*).

Le prieuré (et non abbaye) dont l'abbé Roussel retrace l'histoire pouvait offrir la matière d'une brochure ou d'un article, mais pour lui consacrer tout un livre, l'auteur a dû se livrer à de nombreuses digressions : sur l'histoire générale, la ville et la région de Soissons, l'ordre des Célestins, sa fondation, son fondateur etc.. ; et c'est le principal défaut de son livre.

L'histoire du prieuré dans les temps modernes ressemble à celle de beaucoup d'autres : après les misères du XVIe siècle et les pillages des guerres de religion, les Célestins vivent paisiblement au XVIIe siècle dans leur monastère reconstruit ; malgré quelques fléaux tels qu'inondation, incendie, procès, c'est l'époque de la plus grande prospérité, et le couvent compte jusqu'à 30 religieux ; au XVIIIe siècle, il tombe en décadence : les revenus sont encore assez considérables (l'abbé R. donne beaucoup de détails mais aucune évaluation ; M. Lecestre, dans ses *Abbayes et prieurés en 1768*, donne le chiffre de 17.353 l.) ; on ne peut rien reprocher aux religieux « du côté des mœurs et de l'administration temporelle » ; mais n'étant plus que 9 (dont 7 prêtres et pas de novices), ils ne peuvent plus accomplir les obligations qui leur sont imposées et « ont cessé de répondre aux vues des fondateurs » (p. 120). Au moment des travaux de la *Commission des réguliers*, l'évêque de Soissons ne fit rien pour sauver le prieuré et se fit adjuger la plus belle partie de ses biens. Le curé de Saint-Germain-de-Villeneuve et ses paroissiens, qui avaient longtemps profité de la présence des moines et comptaient se voir attribuer le meilleur de leurs biens, furent réduits à la portion congrue et protestèrent en vain pendant deux ans contre la manière dont avait été comprise la dévolution des biens. Des affaires de ce genre — (furent-elles fréquentes ? La question vaudrait d'être étudiée) — ne pouvaient qu'aggraver les dissentiments d'ordre économique qui existaient dans le sein du clergé français à la veille de la Révolution.

L'abbé R. a fait des recherches dans les Archives départementales (Aisne), notariales et particulières ; il a utilisé les histoires civiles et ecclésiastiques de Soissons et du Soissonnais, les recueils imprimés et manuscrits sur l'ordre des Célestins : une bibliographie de ces travaux avec quelques renseignements précis sur chacun d'eux n'aurait pas été superflue. Quelques indications de sources sont trop vagues (« *Mémoires sur la Ligue* », p. 87, « *Registre du conseil d'État du Roi* », p. 135) ; à signaler aussi un *lapsus* (lire, p. 65, Charles le *Téméraire* au lieu de Charles le *Mauvais*) et quelques fautes d'impression dans les dates (note 1 de la p. 2, p. 80, 155). En somme, l'ouvrage est le fruit de recherches consciencieuses dont les résultats, parmi beaucoup de détails sans grand intérêt ou de choses déjà connues, sont souvent instructifs. — A. Cans.

Ferdinand des Robert. **Les campagnes de Turenne en Allemagne**, *d'après des documents inédits* (*1672-1675*). Nancy, Sidot frères, 1903. In-8, xviii-624 p. (cartes).

La littérature historique des campagnes de Turenne est fort considérable. Depuis les ouvrages essentiels de Deschamps [1] (1678) et du chevalier de Beaurain [2] (1782), de nombreux écrits, où sont retracés les moindres épisodes de la lutte qui se poursuivit sur le Rhin de 1672 à 1675, ont paru surtout en Allemagne. Le livre de M. des Robert est une étude d'ensemble. Que nous apporte-t-il de nouveau ?

Notons d'abord que M. des R. n'est l'historien de Turenne que par occasion. Jusqu'ici il s'était contenté de relater la vie et les exploits de Charles IV, duc de Lorraine. De 1672 à 1675, ce dernier est un des principaux adversaires que rencontre Turenne : c'est ainsi que M. des R. a été amené à entreprendre l'étude des campagnes de Turenne. D'autres considérations l'ont encore guidé, complètement étrangères à l'histoire, et qu'indique sa préface : « A cette heure où tous les yeux sont portés vers l'Allemagne, où accablés par la défaite, sans savoir si l'avenir nous rendra le rang que nous avons perdu en Europe, nous rêvons, pour nous consoler, de nos gloires passées, et cherchons des leçons profitables dans les hauts faits de notre vieille armée. »

Sur Turenne lui-même, sur son caractère, sur ses qualités et ses défauts, on ne s'étonnera donc pas de ne trouver dans le livre de M. des R. que la reproduction des clichés traditionnels, précieusement utilisés par les

1. Deschamps, *Mémoires des deux dernières campagnes.*
2. *Histoire des quatre dernières campagnes du maréchal de Turenne.* Les cartes sont du chevalier de Beaurain, le texte de Grimoard, l'éditeur des lettres et mémoires de Turenne.

historiens depuis deux siècles. En revanche, le duc de Lorraine sera favorisé, et tous les chapitres de ce livre contiendront sur lui-même, son armée et ses combats des renseignements sans doute intéressants, mais déplacés.

Poursuivi en quatre chapitres, le récit des campagnes de Turenne s'encombre de très nombreux détails sur les relations diplomatiques de la France non seulement avec le duc de Lorraine, mais encore avec tous les princes allemands, ses voisins. L'auteur n'a pas su se rendre suffisamment indépendant des documents inédits qu'il a consultés, et qu'il indique dans sa préface : correspondance inédite de Turenne (nombreuses citations empruntées aux Archives des Affaires étrangères, quelques-unes seulement aux Archives de la Guerre et le plus souvent sans l'indication des volumes), lettres des marquis de Vaubrun, de Dangeau et de Béthune, correspondance de Persode de Maizery, agent de France à Francfort, avec le duc de Vitry, notre ambassadeur à Vienne. D'ailleurs, la division du livre en quatre chapitres (un pour chaque année) a de multiples inconvénients : elle ne correspond pas exactement à la division en campagnes. C'est ainsi que la bataille de Turckheim, qui fait partie de la célèbre campagne d'Alsace de 1674-1675, est rejetée dans le dernier chapitre, avec le récit des événements de 1675 précédant la mort de Turenne en juillet de la même année. Les défauts de composition du livre sont très frappants, et l'auteur ne cherche pas à les dissimuler [1]. Enfin les parties les meilleures, celles où M. des R. se borne à l'exposé chronologique des faits militaires d'après la correspondance de Turenne ou d'après les documents contemporains, ressemblent trop souvent pour le style aux exercices scolaires que l'on appelait autrefois des « rédactions historiques [2] ».

Un examen détaillé du livre n'apprendrait rien à nos lecteurs. Consulté pour la partie purement militaire et stratégique, il peut rendre des services. Indiquons quelques observations de détail, à défaut d'un résumé impossible et inutile. Turenne intervient tardivement dans le Ier chapitre (1672), dont les premières pages sont consacrées soit au duc de Lorraine, soit à la préparation diplomatique de la guerre de Hollande; l'auteur se réfère (p. 19) à Henri Martin et à son *Histoire de France* un

1. P. 85 : « Revenons à Turenne ».

2. P. 55 : « Charles IV brûlait d'entraîner dans l'orbite de l'empereur pour satisfaire sa vengeance et son amour de la guerre les Électeurs que la France ne réussissait pas à atteler à son char en flattant leur ambition ou en attisant leurs rancunes personnelles. » — P. 286 : « L'intrépide guerrier, dont l'âge n'avait pas refroidi l'ardeur, n'avait pas désespéré, si la guerre continuait, de reconquérir la Lorraine. »

peu désuète. Le récit des difficultés (p. 111) de Turenne avec la Cour, lors de la campagne d'Allemagne, et à propos du pont à jeter au confluent du Rhin et de la Nahe est exact; notons cependant (p. 113) une erreur de détail : le baron de la Rivière avait été envoyé non par Turenne à Condé mais par Condé à Turenne, et quand il revint du camp de celui-ci avec un billet laconique, il fut incapable, n'ayant rien compris au « parler embarrassé » de Turenne, de donner des explications à Condé. — Dans le chapitre II, on ne trouve aucune indication sur la préparation de la campagne de 1673 par Turenne en collaboration avec le Roi dans les derniers mois de 1672; en revanche, M. des R. note avec raison l'opposition, en janvier 1673, de Louvois et du Roi aux projets belliqueux de Turenne. Dans le récit de la campagne de 1673 (automne et début de l'hiver), l'importance du siège et de la prise de Bonn n'est pas suffisamment mise en relief : c'est l'événement principal de la campagne, que Turenne, soit par manque de troupes, soit par manque de prévoyance, ne put empêcher; la responsabilité de Louvois, qui avait refusé d'envoyer précédemment des renforts, semble engagée autant que celle de Turenne. — Au début du chapitre III (1674), les efforts de Turenne contre Louvois auprès de Louis XIV, et la réconciliation apparente des deux ennemis sont inexactement et incomplètement rapportés; ce n'est pas Turenne (p. 284) qui alla trouver Louvois, mais Louvois qui fit les premières démarches. Quant à la modestie de Turenne, elle n'est rien moins qu'une légende; et s'il ne put à ce moment renverser son rival, c'est que l'appui promis de Condé lui manqua probablement et que le très habile Le Tellier s'entremit. Les projets de retraite de Turenne (id.) sont aussi sujets à caution que la sincérité de sa conversion. Dans les pages qui suivent, Turenne disparaît complètement — et toute l'attention de M. des R. est occupée par le récit des négociations du marquis de Béthune avec l'Électeur palatin. D'après M. des R., Turenne en cette année 1674 ne quitte Paris que dans les premiers jours d'avril (p. 366) : or il y avait à ce moment au moins un mois que Turenne, chargé d'observer les Allemands et de vérifier l'état des frontières, était parti; le premier billet que nous possédions de Turenne à Louvois est du 1er mars. Le récit de la célèbre campagne d'Alsace est précis, et renferme des détails intéressants : pourtant n'y a-t-il pas quelque exagération à déclarer que le combat de Sintsheim fut « une bataille de géants » (p. 414)? M. des R. ne semble pas admettre, à propos de l'incendie du Palatinat, qu'un cartel fut envoyé par l'Électeur à Turenne : il y est fait allusion dans les lettres du 23 août et du 6 septembre ; Louvois l'ignora assez longtemps, et demanda à ce sujet des éclaircissements à Turenne. — Au début du chapitre V (année

1675), M. des R. raconte que Louvois dut, sur l'ordre de Louis XIV, aller trouver Turenne et lui faire des excuses. En réalité, les contemporains, ou les historiens qui parlent de cette démarche la confondent avec celle analogue qui eut lieu au début de 1674 ; extérieurement du moins, les rapports de Louvois et de Turenne sont excellents en janvier 1675. — Avec la mort de Turenne le livre se termine brusquement et sans conclusion. — C.-G. Picavet.

J. Baudry. **Étude historique et biographique sur la Bretagne à la veille de la Révolution, à propos d'une Correspondance inédite (1782-1790)**, Paris, Champion, 1905. 2 vol. in-8, 345 et 482 p.

En dépit de son titre, cet ouvrage ne nous apporte que très peu de données nouvelles sur l'histoire de la Bretagne à la veille de la Révolution. Il consiste essentiellement en la publication de lettres adressées, pour la plupart, à un gentilhomme campagnard, le comte du Laz, et surtout à sa femme, lettres qui ont été découvertes sous les lambris d'une cheminée du château de Trégarantec. Chacune de ces lettres a fourni le prétexte de notes généalogiques et biographiques, où l'on trouvera des renseignements intéressants, qui dénotent de recherches assez étendues, mais qui souvent n'ont avec la correspondance publiée que des liens assez lâches. Et l'on a ainsi une impression de décousu, que vient un peu atténuer l'existence d'un index alphabétique, dressé avec soin.

Ces lettres n'ont d'ailleurs qu'un intérêt historique tout à fait restreint : écrites par des gentilhommes et par des dames nobles, qui la plupart habitent la campagne, elles ne traitent guère que de choses tout à fait privées ; elles notent les naissances, les mariages, les décès, les déplacements et tous les menus faits d'existences peu actives et peu mouvementées. On a l'impression de se trouver en présence d'intelligences assez médiocres, qu'engourdit la vie de château. Sur les relations des propriétaires nobles et des paysans, la *Correspondance* ne nous fournit aucune indication, et ce n'est pas elle qui a permis à l'éditeur d'affirmer que « le château était d'ordinaire le bienfaiteur, le conseiller de la chaumière » ; affirmation que, d'ailleurs, il ne saurait étayer d'aucune preuve, car d'innombrables faits viennent démontrer, au contraire, qu'à la veille de la Révolution, les paysans bretons n'enduraient qu'avec peine l'exploitation seigneuriale. — Beaucoup de ces lettres émanent de *Lilly*, c'est-à-dire de Charle Villiers de l'Isle-Adam, fils d'un premier mariage de la comtesse du Laz, ou bien se rapportent à lui. Lilly, né à Brest, en 1769, a été élevé loin de sa mère ; son éducation a été singulièrement décousue ; à dix-sept

ans, il commence à naviguer, il cherche à se faire une carrière dans la marine, lorsqu'éclate la Révolution qui le condamne à une existence médiocre ; il vivra toujours dans la gêne. Il est le grand-père du poète Villiers de l'Isle-Adam.

La *Correspondance* ne touche un peu aux questions politiques que depuis 1788[1]. Deux lettres nous entretiennent des événements de Rennes, de janvier 1789[2] : l'une, de la marquise de Montbourcher, la femme du lieutenant du roi, qui décrit les dangers que courut son mari et le duel qu'il engagea dans la rue avec un jeune bourgeois ; l'autre, de Mme de Tinténiac, qui s'effraie de la tournure que prennent les choses et rend la *philosophie* responsable de tous ces troubles si inquiétants pour les privilèges[3]. Il semble bien, en effet, que nulle part la noblesse ne se montra aussi résolument hostile qu'en Bretagne aux prétentions du Tiers-État et à l'ordre de choses nouveau[4].

Aussi, dans les premiers mois de 89, les châtelains bretons se préoccupent-ils de se tenir au courant de ce qui se passe à Versailles et de tout ce qui concerne la convocation des États-Généraux. M. et Mme du Laz reçoivent une feuille manuscrite et périodique, sorte de « Nouvelles à la main », passablement renseignée sur les événements, et qui les interprète d'une façon assez curieuse : ce n'est pas le document le moins intéressant qu'ait publié l'éditeur de la *Correspondance*. Notons enfin qu'en 1790, les correspondants du comte et de la comtesse du Laz se montrent très inquiets des troubles qui éclatent dans les campagnes, notamment dans la région située entre Rennes, Redon et Ploërmel. Sur le caractère de ces troubles, M. J. Baudry nous donne quelques renseignements, mais sa note eût été bien plus précise, s'il avait consulté les documents d'archives, et notamment une liasse conservée aux Archives municipales de Rennes[5]. — Henri Sée.

---

1. Voyez cependant au tome Ier, p. 55 sqq., un récit de l'attaque de Gibraltar (lettre du vicomte André-Marie de Bélizal à la vicomtesse de Bélizal, du 13 septembre 1782).

2. Tome II, p. 197 sqq.

3. « Voilà, dit-elle, comment cette philosophie, qui est plutôt l'erreur du genre humain que sa consolation, soulève tout. Rien n'est respecté : ni l'Église, ni le roi, ni la magistrature ! L'égalité, la liberté : voilà le système malheureux ».

4. Le jeune *Lilly* est traduit devant le « Conseil permanent » de Paimpol pour avoir déblatéré contre l'Assemblée nationale : il raconte le fait dans une lettre du mois de décembre 1789, et il ajoute ironiquement qu'il eut le tort de ne pas marquer assez de respect à une Assemblée « qui fait le bonheur de la France, qui maintient nos privilèges et nous a donné une si heureuse tranquillité » (t. II, p. 287 sqq.).

5. Sous la cote G 594.

Edmond Parisot. **Un éducateur mystique. Jean-Frédéric Oberlin (1740-1826).** Paris, H. Paulin et Cie, 1905. In-8, 324 p.

Le titre donné par M. Parisot à cette thèse de doctorat d'Université indique bien, à la fois, le but et les limites de son étude : il n'a pas voulu écrire à nouveau la biographie d'Oberlin et refaire le travail de Stœber, dont une nouvelle édition, refondue et remaniée, est en préparation par les soins de M. Leenhardt ; il a eu l'intention d'expliquer, — à l'aide surtout de documents nouveaux qui lui ont été communiqués par les descendants d'Oberlin, — la formation intellectuelle et morale de l'éducateur et de dégager, de ses écrits et de ses actes, la pédagogie du pasteur alsacien. Mais pour placer Oberlin dans son milieu et montrer d'abord quelles influences il a subies, puis l'action qu'il a exercée, M. P., qui est philosophe, a dû faire œuvre d'historien ; son livre doit donc être signalé ici.

Mystique et rationaliste à la fois, hanté de rêves et de visions étranges, et en même temps ennemi déclaré des rites et des cérémonies, Oberlin est bien le contemporain de Lavater, de Jung-Stilling, de Mme de Krüdener, de Lezay-Marnésia ; il est mêlé à ce curieux mouvement piétiste qui se produisit en Alsace pendant les dernières années du XVIIIe siècle et les premières du XIXe et dont l'histoire est à faire ; mais ce qui différencie Oberlin de ces littérateurs et de ces philosophes, c'est que ce contemplatif est un homme d'action ; l'un des mérites de M. P. est d'avoir montré, par une intéressante comparaison entre les jansénistes et les piétistes, comment, d'une conception élevée et intransigeante de la morale, est né un idéal précis d'éducation véritablement moderne : « Comme leur religion leur demandait assez de force de volonté pour mettre leur vie journalière en conformité avec leurs croyances, ils firent passer ces habitudes dans le domaine pratique, et, ne se contentant pas d'élaborer des programmes, ils trouvèrent le courage de les mettre à l'essai. Leur œuvre, bien que répondant à de réels besoins, devait être encore longue à se répandre, et bien rares sont les éducateurs qui ont eu assez d'énergie et d'amour pour tenter l'épreuve : Oberlin est un de ceux-là » (p. 90-91).

C'est à la mise en pratique de ces principes d'éducation que nous assistons dans les différents chapitres où M. P. montre l'activité d'Oberlin, devenu, en 1767, pasteur au Ban de la Roche, une vallée retirée et pauvre des Vosges ; il y succédait au pasteur Stuber, qui y avait entrepris une œuvre de civilisation encore trop peu connue et sur laquelle M. P. donne d'intéressantes indications. Pasteur, éducateur, conférencier populaire, agriculteur, industriel, constructeur de routes, Oberlin resta jusqu'à sa mort (1826) au Ban de la Roche, où son souvenir est encore vivant.

Créateur, avec Louise Scheppeler, de salles d'asile, — imitées plus tard par Frœbel dans ses *Kindergarten*, et dont l'idée fut reprise en France en 1825, après avoir, comme il arrive souvent, passé en Angleterre, — — Oberlin, avait, de l'instruction primaire, une conception moderne : les programmes qu'il a tracés et appliqués, dès 1768, contiennent déjà tout ce que les hommes de la Révolution voulaient voir introduire dans l'enseignement populaire [1] ; l'un des premiers, Oberlin proclama la nécessité de l'instruction des filles, préconisa l'enseignement de la géographie débutant par une connaissance précise de la contrée où vivent les enfants, l'histoire conçue comme le développement de la civilisation et non comme une succession inintelligible de guerres ; il créa, dans son presbytère, un cabinet d'histoire naturelle ; il pensa qu'il fallait donner aux enfants des notions d'agriculture pratique et d'économie politique ; dans son programme il y avait une place pour des leçons sur le salaire, la propriété, les donations, échanges, héritages, etc. Mais il ne se contenta pas de l'instruction à l'école ; il créa des œuvres post-scolaires : cours d'adultes, coopératives (société agricole, caisse d'emprunt), mutuelles (société chrétienne, société de fours); il fit des conférences publiques dans lesquelles, partisan sincère de la Révolution, il donnait l'instruction civique et sociale. En toutes ces matières, il fut un véritable précurseur : dès 1770 il avait de l'instruction et de l'éducation primaires la conception que nous avons aujourd'hui et que nous croyons nouvelle.

Il n'est pas étonnant, dès lors, que son influence ait été grande, que tout le mouvement d'éducation populaire, en Allemagne, en Angleterre, en Amérique, se réclame de lui, et que des *Oberlinverein*, *Oberlinhaus*, *Oberlincollege*, ou même des villes portent son nom. Son influence en France est moins facile à dégager : si l'on se rappelle, cependant, que les Conventionnels connurent l'œuvre entreprise par Oberlin, si l'on réfléchit d'autre part à l'influence, considérable sinon prépondérante, que les protestants, — qui connaissaient l'activité d'Oberlin, — depuis Guizot jusqu'à nos contemporains, ont eue sur l'organisation de l'enseignement primaire, on peut affirmer, à coup sûr, que l'action du civilisateur du Ban de la Roche n'est pas restée limitée à ce canton des Vosges. J'aurais souhaité que M. P. esquissât ce rayonnement, en France, des idées d'Oberlin.

Bien construit (il eût peut-être mieux valu, cependant, dégager la con-

1. Tout le système d'instruction et d'éducation populaires imaginé par Lepelletier-Saint-Fargeau (analysé par M. J. Jaurès dans l'*Histoire socialiste*, t. IV, p. 1474) était réalisé depuis longtemps par Oberlin.

ception pédagogique d'Oberlin *après* avoir analysé son œuvre et montré son activité), se lisant facilement, terminé par une table précieuse et par une excellente bibliographie (la plus complète que je connaisse), le livre de M. P. sera utile aux historiens et aux éducateurs : c'est le meilleur éloge qu'on en puisse faire [1]. — Ch. SCHMIDT.

Franck ALENGRY. **Condorcet guide de la Révolution française, théoricien du droit constitutionnel et précurseur de la science sociale.** Paris, Giard et Brière, 1904. In-8, XXIII-891 p. — Léon CAHEN. **Condorcet et la Révolution française.** Paris, Alcan, 1904. In-8, XXXI-592 p.

Condorcet a été dernièrement l'objet de deux études considérables, presque simultanées, dont chacune a été conçue et écrite sans que son auteur ait eu connaissance de l'autre. Nous avons eu, à peu d'intervalle : *Condorcet, guide de la Révolution française*, de M. Alengry, docteur en droit et docteur ès lettres ; *Condorcet et la Révolution française*, de M. Cahen, agrégé d'histoire et docteur ès lettres. Je préviens tout de suite le lecteur que je vais étudier successivement ces deux ouvrages, sans me préoccuper d'établir entre eux aucune comparaison. Je commence par celui de M. Alengry, qui a paru le premier.

Le but que s'est proposé M. A., déjà indiqué par le titre, est ainsi précisé dans la *Préface* : « prouver trois choses : 1° que Condorcet a été le guide de la Révolution française ; 2° qu'il a conçu et systématisé les différentes théories de droit constitutionnel appliquées par la Révolution ; 3° enfin qu'il a été le précurseur de la science sociale, dont il a traité avec autorité certaines parties, telles que l'économie politique, la morale et la sociologie proprement dite ».

Le plan comporte deux grandes divisions : la première comprend « tout ce qui concerne l'histoire des idées, des ouvrages et de l'action politique de Condorcet, dans leurs rapports avec le milieu historique et les événements contemporains » (c'est le livre I) ; dans l'autre (livres II et III), l'auteur, brisant l'unité de l'œuvre et du milieu, considère l'œuvre en elle-même, indépendamment de son histoire ; il l'a « repensée en la faisant entrer dans des cadres systématiques ».

La partie biographique est divisée en huit périodes : de la naissance de Condorcet à la réunion des États généraux ; la Constituante, séparée en

1. M. P. qui a dû, à sa soutenance, traiter ce sujet : *Les idées pédagogiques de Napoléon Ier d'après sa correspondance*, que lui proposait la Faculté de Nancy, ne publiera-t-il pas le résultat de ses recherches ?

trois phases par l'acceptation de la Constitution par Louis XVI et par la fuite à Varennes ; la Législative ; la Convention, pour laquelle l'auteur étudie : le rôle de Condorcet dans le jugement de Louis XVI et ses diverses publications à cette époque ; son rôle au Comité de constitution, l'histoire des travaux de ce Comité et la discussion de la Constitution girondine, du 15 février au 30 mai 93 ; enfin la dernière période : protestation de Condorcet contre la Constitution montagnade, sa retraite, sa proscription, sa mort. Mais quand l'homme est disparu, le penseur ne l'est pas ; M. A. étudie la survivance, « l'histoire externe » des idées politiques de Condorcet et montre en lui « le guide posthume de la Révolution et celui du parti républicain depuis la fin du XVIIIe siècle jusqu'à nos jours ».

Dans cette première partie, tout en exposant les faits, en retraçant la vie de Condorcet, M. A. étudie surtout ses idées, par l'analyse de ses œuvres ; ainsi, les dernières années de l'ancien régime sont marquées par cinq faits principaux : révolution d'Amérique ; essai en France des Assemblées provinciales ; désordre des finances ; programme royal et déclaration du 27 décembre 1788 ; convocation des États généraux. M. A. nous montre quelles réflexions chacun de ces faits provoque chez Condorcet, quelles théories de droit constitutionnel il est amené à combiner. Ces réflexions, ces théories, M. A. les cherche dans les écrits de Condorcet : *De l'influence de la révolution d'Amérique*, *Lettres d'un bourgeois de Newhaven*, *Lettres d'un citoyen des États-Unis à un Français sur les affaires présentes*, *Sentiments d'un républicain sur les Assemblées provinciales et les États généraux*, *Essai sur la constitution et les fonctions des Assemblées provinciales*, etc. De même, une fois les États généraux convoqués, M. A. étudie les idées de Condorcet, les conseils qu'il donne à ses concitoyens, dans les opuscules où il « se fait le guide de l'opinion publique », où il « trace une sorte de programme de la Révolution » : *Idées sur le despotisme*, *Déclaration des droits*, *Lettres d'un gentilhomme à MM. du Tiers État*, *Réflexions sur les pouvoirs et instructions à donner par les provinces à leurs députés aux États généraux*, *Sur la forme des élections*, *Est-il utile de diviser une Assemblée nationale en plusieurs chambres ?* L'analyse très détaillée, très fouillée de ces écrits nous montre comment Condorcet envisagea les événements de cette époque, quelle action, quelle méthode il préconisa ; mais elle ne nous montre pas comment Condorcet agit lui-même. Il fut électeur, et dans deux collèges différents : à l'assemblée du bailliage de Mantes, en mars, et dans le 15e département de Paris, en avril. M. A. s'en tient à l'étude des théories, et passe ces faits sous silence : après avoir analysé les ouvrages de Condorcet contenant ses idées sur les élections et ses con-

seils aux électeurs, il ajoute immédiatement : « A peine les élections furent-elles terminées, que Condorcet s'empressa... de décrire les lacunes de la méthode suivie », etc. ; mais de ces élections, et du rôle, très intéressant, qu'y joua Condorcet, il ne nous dit rien ; il ne se pose pas non plus la question, qui se présente naturellemeut à l'esprit : pourquoi Condorcet ne fut-il pas élu aux États généraux, alors que ces écrits, ces conseils, ces théories politiques et constitutionnelles auraient dû le désigner comme y ayant sa place marquée ?

De même, pendant la Constituante, M. A. nous montre comment Condorcet suit les travaux, les débats de l'Assemblée et les événements qui se déroulent de 89 à 91, quels écrits lui inspirent ces travaux et ces débats (le marc d'argent, la Constitution civile, etc.) et ces événements (la fuite à Varennes, etc). L'analyse de tous ces ouvrages ou opuscules tient beaucoup plus de place que le récit des faits mêmes, — non pas les faits de la Révolution en général, mais ceux qui constituent la vie politique de Condorcet : son rôle à l'Hôtel de Ville, où il fut délégué en septembre 89 par le district de Saint-Germain-des-Prés, est assez brièvement indiqué ; son rôle à la Société de 1789 ne l'est même pas, dans les quelques lignes où M. A. parle de cette Société (p. 55, note, 68, 89). De même encore, pendant la Législative, M. A. montre comment Condorcet apprécia les événements entre le 20 juin et le 10 août, indique et analyse les écrits que ces événements lui inspirèrent ; mais il ne dit rien de la Commission des 21, dont Condorcet fut le président, et du rôle qu'elle joua pendant cette période.

Néanmoins, si M. A. s'est moins attaché aux faits qu'à l'étude des théories, il faut reconnaître que cette étude, très nourrie, présente un intérêt incontestable, et qu'elle a permis à l'auteur, comme il le dit avec raison, de traiter « certains points de l'histoire de la Révolution jusqu'ici négligés, d'autres ignorés, quelques-uns enfin présentés d'une façon inexacte ». Signalons avec lui, parmi les questions qu'il a contribué à faire mieux connaître : l'éveil du pays à la vie politique avant 1789, l'appréciation des grands événements de la Révolution par Condorcet, son attitude, celle de Paine et du parti girondin dans le procès de Louis XVI, dans l'élaboration de la Constitution dite girondine, une étude très détaillée, article par article, de cette Constitution, son histoire et les raisons complexes de son échec. Cette énumération suffit à faire ressortir l'utilité de l'ouvrage de M. A., à montrer quelle importante contribution il apporte à l'histoire de la Révolution.

Les deux livres suivants forment la seconde partie, dont l'auteur définit ainsi l'objet : « Abstraire de leur milieu historique les différentes théories

de Condorcet ; en former deux groupes principaux concernant, l'un le droit constitutionnel, l'autre la science sociale ». Il ne suit plus le développement chronologique et simultané de ces théories dans leurs rapports avec le milieu historique ; il les groupe dans un ordre logique, autour de quelques idées principales. L'histoire des idées de Condorcet fait place à leur analyse détaillée et systématique. Cette seconde partie est à la première, d'après les termes de l'auteur, comme la réflexion est à l'action, la théorie à la pratique, la pensée abstraite à la vie concrète. Dans le livre II, M. A. étudie « Condorcet théoricien du droit constitutionnel ». Il prend le Rapport introductif de la Constitution girondine et le texte même de cette Constitution comme l'expression dernière des théories constitutionnelles de Condorcet, et emprunte les éléments du commentaire qu'il fait de chaque théorie et de chaque article de la Constitution aux ouvrages antérieurs et aux manuscrits inédits de Condorcet. Il étudie ainsi la Déclaration des droits de l'homme qui précède cette Constitution ; puis il examine successivement comment Condorcet organise le droit électoral et le droit administratif, les pouvoirs délégués par le peuple (législatif, exécutif, judiciaire), les pouvoirs retenus et exercés directement par le peuple (censure et referendum législatif), les pouvoirs communs au peuple et à ses représentants (revision, referendum constitutionnel) et les pouvoirs dérivés des pouvoirs délégués (organisation financière, guerre et armée, droit international). Enfin le livre III étudie Condorcet précurseur de la science sociale : économie politique, morale et sociologie.

Je me borne à indiquer rapidement le plan de cette seconde partie ; je n'en puis donner une analyse détaillée, et elle relève beaucoup moins que la première de ma critique : c'est une étude juridique et philosophique de théories considérées en elles-mêmes, *in abstracto*, indépendamment de leur succession historique et de leurs relations avec les événements contemporains ; l'auteur dit lui-même qu'il a évité, dans ces deux livres, de faire « une étude simplement littéraire ou historique ». Je passe donc au livre IV, où M. A. revient à l'histoire en étudiant les influences subies par Condorcet : influence des philosophes (Descartes, les Encyclopédistes), des politiques (Montesquieu, Rousseau, les physiocrates), du milieu (Voltaire, Turgot, la Loge des Neuf-Sœurs, le salon de Mme Helvétius), et l'influence exercée par Condorcet, qui, s'il a été « un miroir et parfois une résultante,... a été, plus souvent encore, un foyer d'action, un éducateur politique, un guide des esprits et souvent des événements ». C'est cette idée qui domine tout l'ouvrage, qui l'a inspiré, et qu'annonce tout de suite le titre : Condorcet *guide* de la Révolution. « Est-ce à dire

que toutes les idées de Condorcet ont été réalisées ? et que toutes étaient réalisables ? » M. A. ne va pas jusque-là. Il reconnaît un peu d'utopie dans les théories de Condorcet : sa conception de la censure populaire est irréalisable, mais il n'y a pas d'utopie dans toutes les autres parties de son système politique : elles sont réalisables. Certainement, l'évolution des idées républicaines et démocratiques aurait eu lieu sans Condorcet ; « mais il est certain qu'elle (la Révolution) a été, grâce à lui, clairement orientée et, à certains moments, accélérée et précisée ». Avant les États généraux, il s'est fait le théoricien de la nouvelle organisation représentative du pays ; pendant la période électorale, il a tracé aux électeurs et aux futurs élus le programme social et politique de la Révolution. Pendant la Constituante, il a traité tous les problèmes de droit constitutionnel rendus nécessaires par la nouvelle vie politique du pays ; la plupart des solutions qu'il a proposées ont été adoptées. Élu à la Législative, il « en devient le chef, le « leader » préféré ; aucune décision ne se prend sans lui, il rédige toutes les adresses nationales et internationales, il réorganise les finances, l'instruction publique ». Au 10 août, il a poussé Danton au ministère, donnant ainsi à la Révolution une orientation nouvelle. A la Convention, il a rédigé la première constitution républicaine et démocratique de la France. « Le nom de Condorcet est donc inséparable des grands événements de la Révolution. Condorcet en subit comme ses contemporains, l'influence ; mais il les prévoit avant qu'ils apparaissent, il les réfléchit quand ils ont paru, souvent il les provoque et les dirige. Car c'est influer sur les événements que d'influer sur les idées... Est-il donc exagéré d'appeler Condorcet le « guide de la Révolution française »? Nous ne le pensons pas. »

Contrairement à M. A., je trouve dans cette appréciation du rôle de Condorcet une certaine exagération. Il me semble exagéré d'en faire « le chef, le *leader* préféré » de la Législative. Est-il juste de dire qu'il y réorganisa l'instruction publique, puisque cette Assemblée, après avoir voté l'impression de son rapport sur l'éducation nationale, ne s'en occupa plus ? Peut-on, pour présenter Condorcet comme guide de l'opinion publique pendant la Convention, donner comme preuve qu'il élabora la Constitution girondine, puisque cette Constitution fut repoussée ?

Ces réserves ne diminuent d'ailleurs en rien l'éloge que mérite l'ouvrage de M. A. et qu'il n'est que juste de lui décerner. Ce livre, où l'auteur nous montre la part prise par Condorcet à tous les événements contemporains, où sont analysés tant d'écrits inspirés par ces événements, sera désormais indispensable à quiconque voudra étudier la Révolution française.

M. Cahen indique ainsi son but dans son *Avant-propos* : « Je n'ai voulu écrire, dit-il, ni une biographie, ni une analyse pure de doctrines. Je me suis proposé de retracer la carrière du politique, l'évolution du penseur, plutôt que l'existence de l'individu, et j'ai négligé systématiquement tous les faits qui m'ont paru dénués d'intérêt psychologique ou historique... J'ai voulu, en un mot, montrer incessamment la double réaction de Condorcet sur la Révolution, de la Révolution sur Condorcet. »

Le Dr Robinet s'était uniquement occupé de retracer la vie et d'énumérer les œuvres de Condorcet, suivant pas à pas l'ordre chronologique et s'arrêtant à tous les détails. M. Alengry, comme nous venons de le voir, a cherché à faire un tableau complet et synthétique de l'œuvre totale de Condorcet ; après en avoir retracé la vie, il n'en a plus tenu compte dans son étude des idées envisagées comme formant un système unique et permanent. M. C. se borne, comme il l'annonce, à retracer l'évolution du penseur et le rôle du politique, écartant tout ce qui n'a pas eu d'importance du vivant de Condorcet et pendant la Révolution. Il insiste peu, par exemple, sur le *Tableau des progrès de l'esprit humain*. « Les œuvres de Condorcet, dit-il, sont pour la plupart des œuvres de circonstance et de polémique ; à les considérer en elles-mêmes, on risque de prendre pour fondamentales des thèses qui ne le sont point. » Il a donc cherché « à replacer ces écrits au milieu des circonstances qui les ont provoquées, à déterminer le but que l'auteur leur avait assigné et l'effet qu'ils avaient obtenu ».

L'évolution du penseur forme la matière de la première partie : Condorcet avant 1789. Il fut d'abord mathématicien, puis économiste. D'où vient ce changement ? Il poursuit le bonheur de l'humanité ; il part de cette idée que, pour s'assurer le bonheur, il suffirait aux hommes de le vouloir, puisque leurs plus grands malheurs naissent de vices et de préjugés qui ne sont pas l'œuvre de la nature. Pour réparer ces malheurs, il suffirait d'éclairer les peuples sur leurs vrais intérêts ; un petit nombre de vérités simples établirait le bonheur humain sur une base inébranlable. Hâter le progrès en découvrant ces vérités, c'est le devoir de tous les hommes, surtout des philosophes. Philosophe, Condorcet est donc amené à s'occuper d'économie politique.

Il a de bonne heure dégagé son système, qu'il expose et préconise dès avant 89, qu'il a défendu de toute son autorité pendant la Révolution. « Son système » n'est pas le mot propre : M. C. nous montre qu'en réalité il y a, dans l'œuvre de Condorcet, *deux* systèmes : l'un, construction logique, *a priori*, idéale, est un tableau de la cité parfaite ; l'autre, tout pratique, utilitaire, contingent, est un plan de réformes immédiatement

réalisables. M. C. analyse les deux systèmes : d'abord l'idéal, constitutionnel et législatif. De la liberté, de l'égalité de tous les hommes, Condorcet déduit la souveraineté nationale ; donc le gouvernement idéal est le gouvernement démocratique. Il n'est susceptible d'application générale que s'il est représentatif ; donc nous arrivons au principe de la représentation nationale ; néanmoins Condorcet ne préconise pas le suffrage universel ; il réserve le droit de suffrage aux propriétaires, en leur attribuant, selon leur propriété, une voix ou un fragment de voix. Au contraire, tout le monde est éligible. Condorcet a imaginé un système de représentation des minorités dont M. C. donne une intéressante analyse. Enfin il est opposé au bicamérisme et préconise le referendum. En matière législative, Condorcet examine les cas où le législateur doit intervenir, les caractères que doivent présenter les différentes lois (civiles, criminelles, lois de police, économiques, fiscales), pour être conformes à leur objet. Ainsi sa théorie de l'organisation sociale et de la législation, tirée, par voie de déduction, de la définition de l'homme et de la société, est uniquement fondée sur la logique, sur la raison. Elle aboutit à la conception d'un gouvernement peu centralisé, réduit à sa plus grande simplicité d'action, ayant pour rôle d'exécuter la volonté populaire, de travailler à l'intérêt général et de respecter les droits naturels de tous. Mais le gouvernement actuel de la France est tout le contraire de cet idéal ; la législation française est un recueil d'abus, de violations de tous les droits civiques et naturels. Une réforme complète s'impose, mais il ne faut pas songer à l'effectuer brusquement, en bloc. « Condorcet n'a jamais, avant 1789, nourri l'espoir utopique de réaliser, même approximativement, son système idéal de gouvernement » ; il n'est pas un révolutionnaire forcené, un théoricien intransigeant ; il veut la réalisation des réformes particulièrement urgentes, acceptées par l'opinion publique, l'extinction graduelle des abus dont les préjugés ne permettent pas la suppression pure et simple. M. C. étudie alors le système pratique, c'est-à-dire les réformes indiquées par Condorcet en matière constitutionnelle et en matière législative ; il se résigne au maintien de la royauté, mais il désire l'institution de certains organes par lesquels le peuple puisse faire entendre sa voix : assemblées de communes, assemblées provinciales, Assemblée nationale ; il a consacré à cette institution un volumineux essai. Au point de vue législatif, il souhaite des réformes dans les lois civiles (par exemple, abolition des droits féodaux), des réformes fiscales (suppression de la gabelle, des douanes intérieures, des corvées, vente des domaines de la couronne, des biens ecclésiastiques), judiciaires (abolition de la torture, de la peine de mort, suppression de la vénalité des charges, institution du jury).

Après avoir exposé le plan de réformes conçu par Condorcet dès avant 89, M. C. se demande dans quelle mesure le philosophe a été conduit par les événements ultérieurs à modifier ses vues, et dans quelle mesure il a réussi à faire triompher ses idées; en un mot, quelle a été l'action réciproque de la Révolution sur Condorcet et de Condorcet sur la Révolution. Il étudie alors le rôle du politique ; c'est l'objet des trois parties suivantes : l'action de Condorcet pendant la Constituante, — à la Législative, — à la Convention.

Lors de la convocation des États généraux, Condorcet donne des conseils aux électeurs dans plusieurs écrits où il les instruit de leurs droits et de leurs devoirs et appelle leur attention sur la gravité de leur vote et sur les moyens de ne pas se tromper. Il leur indique ce qu'il faut attendre de la prochaine assemblée, qui l'on doit élire comme députés et quels pouvoirs la nation doit donner à ses représentants. Nous voyons la part qu'il prend aux élections, à Mantes et à Paris. Bien qu'il ne soit pas envoyé aux États généraux, il ne s'en occupe pas moins, pendant toute la durée de la Constituante, des affaires publiques, de celles de l'État et de celles de Paris. M. C. étudie en détail son rôle au Club de Valois, — à l'Assemblée générale de la commune, — au Comité des 24, qui s'occupe de donner à Paris une organisation municipale et dont le projet n'est que « l'expression fidèle, à quelques détails près, des idées personnelles de Condorcet », — à la Société de 1789, dont il est, avec Sieyès, le fondateur ; enfin, son attitude lors de la fuite à Varennes et de l'affaire du Champ-de-Mars.

Élu par Paris à la Législative, il y arrive avec la ferme intention de respecter, de défendre au besoin la Constitution de 91, bien qu'elle ne réponde pas en tout à ses vœux, et pendant plusieurs mois, il garde une attitude strictement constitutionnelle. Il défend un programme d'action démocratique et d'union nationale, et non de révolution ni de luttes intestines ; il préconise une politique d'ordre, d'économie, de prudence et d'attente, opposée aux partis violents, aux mesures extrêmes qui troubleraient le pays. Mais, dès décembre 91, il juge que cette politique est devenue impraticable, par suite du désaccord entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif. Il faut mettre fin à cet état de crise et d'incertitude. L'étranger favorisant les menées des contre-révolutionnaires, la guerre devient nécessaire, et Condorcet l'accepte, la réclame dès la fin de décembre. M. C. nous montre son attitude et son rôle dans cette question de la guerre, au moment de la déclaration, au 20 juin, et surtout à la Commission des 21, où il entra le 18 juillet, par l'adjonction de neuf suppléants à la Commission primitive des Douze. Nous voyons égale-

ment, pendant cette période, quelles sont ses idées pédagogiques, comment il les soutient au Comité d'instruction publique, et l'échec de son rapport à l'Assemblée législative, par suite des circonstances où il le présenta : c'était au moment de la déclaration de guerre, il s'agissait d'organiser la défense du pays ; la question de l'enseignement passait au second plan.

A la Convention, où Condorcet fut élu, non plus par Paris, mais par cinq départements, M. C. étudie son rôle dans la politique extérieure et intérieure, dans le procès de Louis XVI, mais surtout au Comité de constitution, et aussi au Comité d'instruction publique, où il passa ensuite, puis à celui de défense générale, où il fut élu le 25 mars 93. Puis nous voyons sa protestation contre les journées des 31 mai et 2 juin , contre la Constitution montagnarde, sa fuite, son arrestation, sa mort.

De cette longue et consciencieuse étude, l'auteur tire une conclusion négative en ce qui concerne l'influence de Condorcet sur la Révolution. Condorcet n'a pas eu d'action *durable* sur la Révolution. Avant 1789, ce n'est pas la convocation des États généraux qu'il avait souhaitée : il se défiait de cette institution surannée, reposant sur le principe de la distinction des ordres, et qui n'avait jamais pu prétendre à représenter les citoyens. Il désirait le développement du système municipal établi en 1787, d'où serait sortie spontanément, le jour où elle fût devenue nécessaire, l'Assemblée nationale. Il ne fut pas écouté. A Mantes, il prêche la fusion des ordres : le Tiers s'y refuse. Au Comité municipal des 24, ses idées politiques n'ont pas longtemps la faveur de ses collègues ; dès janvier 90, il cesse d'y jouer un rôle considérable. En juin 91, il tente avec Sieyès de grouper tous les amis de la liberté dans un parti nouveau ; leur tentative échoue. Nous avons vu l'échec de son projet d'instruction publique à la Législative ; on connaît l'échec de son projet de constitution à la Convention. « Condorcet, dit M. C., a dénoncé un des premiers les vices essentiels de l'œuvre de la Constituante, prédit les événements qui se sont déroulés sous la Législative et la Convention, mais il n'a pu ni obtenir la réforme de cette œuvre, ni empêcher ces événements. Aucune de ses conceptions n'a triomphé de son vivant ; il n'a pu donner à la France ni le système de constitution ni celui d'instruction publique qu'il avait préparés ; il n'a pu calmer les Girondins, il n'a pu empêcher leur proscription... Les conseils qu'il adressa à ses concitoyens ne furent ni écoutés, ni même perçus, et il mourut avec l'amer regret et de n'avoir rien obtenu et d'être méconnu. »

En revanche, l'influence de la Révolution sur Condorcet est positive ; elle a contribué à développer, préciser, élargir la doctrine de Condorcet, qui, de physiocrate, est devenu démocrate.

Pour sa documentation, M. C. s'est surtout servi, comme imprimés, des œuvres de Condorcet et des journaux auxquels il a collaboré : le *Journal de la Société de 1789*, la *Bouche de fer*, le *Républicain*, le *Journal de Paris*, la *Chronique de Paris*, etc. ; et comme sources manuscrites, d'extraits des papiers de Condorcet, conservés à l'Institut, que M. C. a classés et dont il a reconstitué quelques-uns. Entre autres œuvres inédites qu'il a reproduites dans son livre, signalons deux documents antérieurs à 1789 : « Essai sur quelques changements à faire dans les lois criminelles de France » et « Requête au roi pour demander la transformation des assemblées provinciales en assemblées élues et la convocation d'une Assemblée nationale » (appendices I et II), le discours que prononça Condorcet à l'assemblée du bailliage de Mantes (p. 101-108), le texte de la circulaire qu'il voulait, avec Sieyès, faire signer aux Constituants, en juin 91 (p. 244-246), des notes concernant la fuite du roi (appendice IV), etc. Signalons également l'analyse détaillée d'une lettre sur la République, écrite en juillet 91, probablement à Sieyès (p. 252-261).

Grâce aux documents rassemblés par M. C., son livre présente un double intérêt : un intérêt général, d'abord, par les renseignements nouveaux qu'il nous donne sur les élections aux États généraux, sur l'histoire du mouvement républicain au moment de la fuite à Varennes, sur le Club de 1789, sur la politique de la Législative, notamment à propos de la déclaration de guerre, des finances, et surtout de la Commission des 21, sur l'histoire des idées pédagogiques au XVIIIe siècle, sur l'élaboration de la Constitution girondine ; — et un intérêt particulier : M. C. a montré pour la première fois le rôle que Condorcet a joué dans les élections de Mantes, à Paris, à l'Hôtel de Ville, l'histoire de ses relations avec Sieyès ; il a précisé le rôle de Condorcet à la Législative, notamment dans la Commission des 21. Sur les derniers moment et la mort de son héros, il nous donne également des renseignements et des documents nouveaux. Enfin il a signalé plusieurs œuvres imprimées, anonymes ou non, que l'on ne connaissait pas encore.

Je ne terminerai pas ce compte rendu sans louer la sobriété du ton qui règne dans tout l'ouvrage. M. C. n'a pas cherché à grandir outre mesure Condorcet, à le dresser sur un piédestal ; il n'enfle pas la voix pour le célébrer sur le mode dithyrambique. Le ton est calme, même froid, l'auteur ne s'exalte pas ; c'est en termes très simples qu'il dit, en terminant, que « la France n'a pas eu de meilleur citoyen, ni la démocratie de meilleur serviteur ».

On voit la différence de conception, de plan, de méthode, entre les

deux ouvrages de MM. Alengry et Cahen; ils ne font pas double emploi, aucun des deux ne rend l'autre inutile. Chacun de ces deux auteurs a élevé à Condorcet un monument dont cette grande figure était digne; chacun a contribué à augmenter nos connaissances sur l'histoire de la Révolution. Je crois qu'ils ont épuisé la matière et qu'après eux il n'y aura plus rien de nouveau à dire sur Condorcet. — P.-R. MAUTOUCHET.

Vicomte DU BREIL DE PONTBRIAND. **Un chouan : le général du Boisguy.** *Fougères-Vitré, Basse-Normandie et frontière du Maine, 1793-1800.* Paris, Champion, 1904. In-8, x-476 p., avec une carte hors texte.

Aimé-Casimir-Marie du Boisguy, né le 15 mars 1776, ayant pris part à l'insurrection des paysans de Landéan, le jour du tirage au sort, en mars 1793, et ayant été pour ce fait condamné à mort par contumace, se cacha pendant six mois, puis avec quelques centaines d'hommes qu'il avait réunis, se joignit aux Vendéens quand ceux-ci eurent passé la Loire. Il les suivit dans leur campagne et dans leur déroute jusqu'à la défaite du Mans, revint alors à Fougères avec quelques-uns des hommes qu'il avait entraînés, et fit aux Bleus la guerre de guérillas, donnant à ses capitaines l'ordre « de se retirer dans leurs paroisses, de disperser ensuite leurs hommes par petites bandes, de suivre l'ennemi quand il se présenterait, de tirer sur les traînards et sur la queue des colonnes pendant la nuit ». Il refusa d'adhérer aux traités de la Jaunaye et de la Mabilais, mais observa une trêve à ce moment. Les hostilités reprirent en mai 94 ; il eut avec les républicains une série d'engagements que M. du B. raconte en détail. Il fut un des derniers à céder : quand, autour de lui, tous les chefs se soumettaient, quand partout on déposait les armes, il tenait encore la campagne. Enfin il fit sa soumission le 26 juin 1796. Arrêté dans son château le 18 mars 1797, il fut enfermé au château de Saumur, d'où il s'évada en septembre 1799 ; il recommença alors la guerre de partisans dans la région d'entre Loire et Vilaine. Il fut encore le dernier, avec Frotté, à faire sa soumission, le 18 février 1800. Sous l'Empire, il vécut tantôt à Paris, tantôt à Senlis, se maria, fut confirmé, à la Restauration, dans le grade de maréchal de camp que le comte de Provence lui avait conféré sous la Révolution. Arrêté et incarcéré pendant les Cent-Jours, il fut remis en liberté par la seconde Restauration et reçut en 1816 le commandement du département des Ardennes, qu'il conserva jusqu'en 1830. Il fut alors mis en disponibilité, puis en réforme, pour refus de serment au nouveau gouvernement, et mourut le 25 octobre 1839.

Le livre de M. du Breil est une apologie, on peut même dire un panégyrique de Boisguy. Mais la biographie du héros, insuffisante à fournir

la matière d'un volume de 460 pages, est un peu noyée dans l'histoire générale de la chouannerie bretonne; aussi ce livre est-il également une apologie de la chouannerie. D'un bout à l'autre de l'ouvrage, l'auteur manifeste son admiration pour les chouans et leurs chefs. Constamment il excuse, il approuve même les meurtres qu'ils ont commis : ils ne faisaient que se défendre. En revanche,les républicains se sont livrés à tous les excès, à tous les crimes; tout était permis contre eux. « La chouannerie, plus encore que la Vendée fut une défense, une révolte contre un délire de sang tel que le monde civilisé n'avait jamais rien connu de pareil. Vis-à-vis d'hommes qui n'étaient plus des hommes, il y eut assurément de terribles nécessités. Qu'il y ait eu aussi des crimes individuels, le contraire serait miracle; mais certes, dans l'ensemble, on ne peut s'étonner que de voir subsister encore, chez ceux qu'arma le droit élémentaire de ne pas se laisser tuer, un autre sentiment que celui de l'écrasement, par tous les moyens, de la bête féroce déchaînée. » Telle est la note que l'auteur nous donne dès l'Introduction (p. VI), et nous la retrouvons à travers tout l'ouvrage. « Peut-on dénier aux chouans quelque raison de se faire à leur tour les justiciers de ces honnêtes gens (les républicains) et de pourvoir à leur sûreté contre eux, même, au besoin, en tuant la bête ? » (p. 43). Puisqu'on fusillait les chouans, « que devaient-ils faire eux-mêmes? et s'ils ne rendaient pas dent pour dent, n'était-ce pas de leur part générosité pure, excessive même..? » (p. 45). « Ce qui domine, ce qui explique les événements, ce qui est plus qu'une justification pour l'ensemble, ce fut la révolte et l'exaspération en présence des horreurs d'un pareil temps, la menace suspendue sur toutes les existences honnêtes et la volonté de défendre la sienne et celle des autres en hommes qui savent mourir, mais aussi faire payer leur vie et venger les innocents » (p. 80). Et encore : « Pour qui s'est rendu compte de l'effroyable guerre faite aux chouans, aux défenseurs, en somme, des plus saintes libertés, rien pouvait-il autoriser davantage, nécessiter peut-être toutes les représailles ? » (p. 446).

En revanche, M. du B. s'indigne fort contre l'historien républicain Lemas qui, en écrivant : « Tout individu pris les armes à la main était fusillé sur-le-champ », et encore : « Les représentants du peuple décidaient également que tout chouan, brigand ou révolté pris les armes à la main serait fusillé sur-le-champ », ne donne pas d'autre marque de réprobation. Ainsi, pour M. du B., exécuter ces rebelles qui portaient les armes contre leur pays, qui, au moment où la France avait à faire face de tous les côtés à l'ennemi extérieur, redoublaient son danger par la guerre civile, c'est un acte monstrueux qu'il ne saurait flétrir avec trop d'éner-

gie ; mais il professe une admiration sans limites pour les chouans et déclare qu'ils accomplissaient un acte parfaitement légitime en tuant les soldats de la République. Évidemment, pour M. du B., la France à ce moment était avec les émigrés, et ce n'était pas faire la guerre à la France que combattre la République. Notons en effet que, dans tout le livre, les mots : Royalistes et Républicains sont constamment écrits avec des majuscules, comme si c'étaient les noms de deux peuples différents, comme on écrit : les Français et les Allemands.

L'auteur indique dans son *Introduction*, comme sources principales de son étude : les *Mémoires du colonel de Pontbriand sur les guerres de la Chouannerie*, publiés en 1897 ; l'ouvrage de M. Th. Lemas : *Un district breton pendant les guerres de l'Ouest et de la Chouannerie*, dont il combat l'esprit et les appréciations, mais dont il loue la documentation ; l'étude de M. Le Bouteiller sur *La Révolution dans le pays de Fougères* ; l' *Histoire religieuse, civile et militaire de Saint-James-de-Beuvron*, du chanoine Ménard, et enfin des documents d'archives. Nous trouvons bien, au cours de l'ouvrage, un certain nombre de références renvoyant aux Archives de la Guerre, à celles d'Ille-et-Vilaine, aux papiers de Puisaye (*British Museum*), à quelques registres de municipalités, comme Vitré, Fougères, Le Chatellier, Saint-Marc-le-Blanc ; mais c'est surtout des mémoires et des ouvrages de seconde main que M. du B. s'est servi. Aux mémoires de Pontbriand, il faut ajouter ceux des généraux d'Andigné, de la Frégeollière, de Mlle Gontard des Chevalleries ; *Les guerres des Vendéens et des Chouans*, de Savary ; en plus des ouvrages indiqués, M. du B. renvoie également à Crétineau-Joly, Deniau, La Sicotière (*Frotté et les insurrections normandes*), H. de la Grimaudière (*La Commission Brutus Magnier*), etc. En somme, l'auteur a beaucoup utilisé les ouvrages de seconde main : comme documents, il a surtout emprunté aux mémoires, — source toujours suspecte et dont on ne doit user qu'avec une grande circonspection, — et surtout à ceux de Pontbriand, qui était un chouan, qui était le beau-frère de Boisguy, et dont le récit ne peut naturellement que tendre à innocenter les chouans, à charger les républicains. C'est sur ces mémoires que M. du B. échafaude tout son récit, appuie ses assertions favorables aux chouans. Mais quand un fait gênant pour la mémoire de ceux-ci est connu par un document de provenance « républicaine », il n'a plus aucune confiance ; ainsi, à propos du mouvement insurrectionnel qui éclata, en mars 93, dans des paroisses au sud de Fougères : ce mouvement, dit-il, « coûta la vie au maire patriote de Parcé, fusillé avec son frère et un troisième, dans des conditions que les républicains déclarent abominables, mais sur lesquelles, en réalité, on n'a que leurs seules affirmations » (p. 16).

Enfin, les sentiments de l'auteur à l'égard des deux partis belligérants expliquent qu'il ne reste pas toujours calme ; il s'indigne, il se met parfois en colère. A propos d'une assertion de M. Lemas qu'il n'accepte pas : « Ceci est plus que de la mauvaise foi, c'est une fausseté manifeste autant qu'inepte » (p. 63) ; ou bien il se félicite que tous les historiens n'aient pas « sur l'œil les verres salissants d'un Lemas » (p. 416). Ce n'est plus le ton de l'histoire, c'est celui de la polémique. — P.-R. MAUTOUCHET.

Jean MORVAN. **Le soldat impérial (1800-1814)**. Tome II : *La vie en campagne. La bataille. La mortalité. Les prisonniers. Les récompenses. Le moral.* Paris, Plon, 1904. In-8, 525 p.

Ce second volume de l'ouvrage consacré par M. J. Morvan au « soldat impérial » a suivi de près le premier [1]. Il se compose de deux parties. La première, qui porte comme titre : La vie en campagne, contient un tableau général, en 260 pages, de l'armée impériale, des « guerres heureuses » (chap. Ier, 1805 à 1807) aux « guerres néfastes » (chap. III, 1809 à 1815) ; un chapitre tout entier (chap. II) traite de la guerre d'Espagne et de l'influence spéciale qu'elle eut sur l'évolution de la Grande Armée. La deuxième partie, dépourvue de titre, est divisée en cinq chapitres : IV, La bataille (procédés tactiques et matériels de combat, effets du feu et de l'arme blanche, action morale du commandement sur la troupe immédiatement avant, pendant et immédiatement après la bataille) ; V, La mortalité (les blessés et les malades, l'insuffisance et la mauvaise organisation du service de santé) ; VI, Les prisonniers (les prisonniers étrangers en France et les prisonniers français à l'étranger, Cabrera, les pontons anglais) ; VII, Les récompenses (moyens employés pour faire naître et maintenir l'émulation, l'avancement, la Garde, la Légion d'honneur, les pensions, titres et dotations) ; VIII, Le moral (enthousiasme décroissant du soldat, mais popularité persistante de l'Empereur ; lassitude grandissante en France, coïncidant avec l'éveil du sentiment patriotique chez les étrangers et aboutissant à Leipzig).

La méthode, la forme n'ont pas varié, et je renvoie pour les critiques qu'elles m'ont paru et me paraissent encore appeler, au compte rendu que j'ai donné du tome premier : c'est la même utilisation quasi-exclusive de la Correspondance de Napoléon et des sources narratives, la même insuffisance des références, la même tendance à l'effet littéraire [2].

Le plan suivi par M. M. peut être maintenant saisi et apprécié dans son

1. Cf. la *Revue*, t. IV, p. 728.
2. Voir, par exemple, pp. 77-78, 292-293.

ensemble ; il me paraît un peu touffu, un peu compliqué. L'auteur a trop multiplié les compartiments ; pour les garnir, il a dû y introduire plusieurs fois les mêmes faits, se condamner à des répétitions. Le travail de lecture et de copie que lui a coûté la constitution de son jeu de fiches a été assurément considérable, et reste très méritoire ; mais il n'était pas indispensable que tous les résultats en fussent communiqués, à l'état brut, au lecteur. Les onze chapitres de ces deux volumes compacts nous offrent, sauf exception, des séries de faits enfilés les unes après les autres, non sans monotonie ; l'attention se lasse, se noie, au milieu de ces centaines de traits et d'anecdotes. Sans doute, M. M. a voulu faire impression par le nombre, par la masse : il semble que les idées maîtresses s'accuseraient mieux [1] s'il avait fait plus court, s'il avait moins usé du procédé énumératif, mis à la mode par *Les origines de la France contemporaine*, où M. M. a pu le prendre. Peut-être aussi, à pratiquer une sélection systématique, eût-il été amené à montrer plus de discernement dans le choix de ses sources. J'ai signalé la valeur discutable de nombre de mémoires employés par lui dans la rédaction de son premier volume ; le second prête à la même observation, et l'on regrette d'y trouver mention (p. 19, 20) de textes aussi inquiétants que les mémoires de Comeau. Il faut l'avouer, des anecdotes reproduites par M. M., beaucoup sont à première vue suspectes : du moment qu'elles ne pouvaient être contrôlées, il y avait tout avantage à les laisser de côté [2].

Ces réserves faites ou réitérées, je louerai à nouveau, en terminant, le courage avec lequel M. M. s'est attaqué à un sujet aussi vaste, aussi difficile que celui qu'il a traité. La synthèse qu'il présente doit être tenue pour provisoire, et consultée avec précaution ; il faudra en reprendre, en vérifier, en contrôler les diverses parties : mais elle peut être une base utile pour les travaux, plus limités, qu'il y a maintenant à souhaiter. — P. Caron.

---

1. D'une manière générale, on doit reprocher à M. M. de n'avoir pas fait un effort suffisant ni suffisamment fréquent pour les dégager. C'est exceptionnellement qu'elles s'indiquent avec netteté, comme à la fin du chap. III, p. 256-260. Le chapitre VIII (Le moral) peut être considéré comme une conclusion d'ensemble.

2. En voici au moins deux dont la fausseté est évidente : celle (racontée par Coignet) des coups de fusil tirés sur Chambarlhac par ses soldats, le surlendemain de Marengo (p. 7), et celle, aujourd'hui réduite à ses justes proportions, de la rupture des glaces des étangs, à Austerlitz (p. 266). P. 373, il est parlé des 7.000 Turcs massacrés à Jaffa ; ce chiffre doit être ramené à 2.400.

Ch. Auriol. **La France, l'Angleterre et Naples de 1803 à 1806.** Paris, Plon-Nourrit, 1905. 2 vol. in-8, VI-683 et 834 p.

Cet ouvrage en deux gros volumes n'est pas d'une définition simple ; c'est à la fois un recueil de documents historiques et un essai d'histoire. Le premier chapitre est une introduction de M. Auriol sur la politique napolitaine de 1759 à 1803, tout le reste de l'ouvrage est un mélange de documents et de quelques pages de texte où l'auteur prend la plume pour son propre compte. Le texte n'offre pas un grand intérêt; il est le plus souvent un résumé en quelques lignes de ce que les documents expriment en plusieurs pages ; ou bien il est l'expression des sentiments personnels de l'auteur, par exemple contre Alquier qui, étant un ancien Conventionnel, ne pouvait pas convenir à l'ambassade près de la cour de Naples (I, 200-201); M. A. se laisse aller aussi à des allusions contemporaines au moins inutiles, lorsqu'il fait (p. v) un rapprochement entre le rôle de l'Angleterre à Malte, au commencement du XIXe siècle et en Égypte à la fin (à première réflexion on y conçoit plus de différences que de ressemblances), ou bien lorsqu'il ferme tout l'ouvrage par des considérations sur la révocation de l'édit de Nantes, sur nos disputes stériles, sur l'énergie française réfugiée dès lors hors de France à la conquête d'un nouvel empire colonial, sur nos passions renouvelées des pires heures du passé, sur les jouissances faciles qui énervent notre jeunesse, sur l'idéal de force et de grandeur auquel nous devons nous efforcer d'atteindre, etc., tout cela à propos de la France, de l'Angleterre et de Naples, de 1803 à 1806 (II, 819-820).

En vérité, cet ouvrage est surtout un recueil de documents, et c'est par là seulement qu'il a de la valeur. Ils sont extraits des Archives du ministère des Affaires étrangères de France, des Archives de Naples, de celles du Foreign Office, de quelques ouvrages comme les articles publiés dans la *Nouvelle Revue* par M. Serge Tatistcheff : M. A. écrit souvent Tattischeff et paraît ignorer la publication du livre de cet historien : *Alexandre Ier et Napoléon* (Paris, Perrin, 1891). Parmi ces documents, les lettres d'Alquier sont importantes, mais leurs résultats ne sont pas nouveaux dans l'ensemble, ayant déjà été relevés dans le livre d'Armand Lefebvre, dont le père, Édouard Lefebvre, était secrétaire d'ambassade à Naples avec Alquier. La correspondance de Hugh Elliot, le ministre anglais à Naples, est au contraire d'un intérêt de tout premier ordre; la plupart des dépêches qui la constituent sont inédites; les renseignements qu'elle renferme sont abondants et précis, et quoique M. A. la présente sous la forme de la traduction qu'il en a faite, c'est une source d'importance capitale. On voudrait pourtant, pour cette correspondance comme pour les autres documents reproduits ici, des références précises et régulières; de temps en temps l'auteur

cite exactement sa source, ainsi, I, p. 36 : Aff. étr., Naples, t. 127, f° 200 ; I, p. 88 : Foreign Office, France, vol. LXVII, LXVIII ; I, 269 : Record Office, Sicily, vol. 55 ; II, 408 : Arch. de Naples, fascio 142, 456 nuovo. Ces indications sont extrêmement rares ; elles seraient pourtant nécessaires au bas de chaque document. Par contre, il était tout à fait inutile de reproduire en si grand nombre des lettres de Napoléon Ier, qui sont depuis longtemps très accessibles dans la Correspondance officielle. La plupart de ces lettres concernent le projet de descente en Angleterre, ordres à Villeneuve, à Ganteaume, à Decrès.

Car M. A. nous paraît avoir élargi excessivement le sujet de son ouvrage. Son titre semblait annoncer une étude sur la rivalité de l'Angleterre et de la France à Naples ; s'il s'agit des relations de la France et de l'Angleterre en dehors de Naples comme à Naples, l'ouvrage est tout à fait insuffisant et surtout ne peut se renfermer entre les dates de 1803 et de 1806. Or nous avons ici des chapitres à la fois longs et incomplets sur les relations générales de la France et de l'Angleterre : par exemple, au tome Ier, le chapitre 3 est tout entier consacré au conflit engagé entre la France et l'Angleterre à propos de Malte ; M. A. note avec complaisance la mauvaise humeur et l'esprit belliqueux de lord Whitworth, p. 122 et sq., lui attribue la principale responsabilité de la rupture, estime que Napoléon ne voulait pas la guerre, que la publication fameuse du rapport Sébastiani est la preuve que le gouvernement français ne formait aucun projet contre l'Égypte, p. 110 ; en tout ce long chapitre il est à peine question de Naples (p. 76-162) ; il en est de même des chapitres 13 sur le complot Cadoudal et l'exécution du duc d'Enghien, du chapitre 15 sur la proclamation de l'Empire. — Au tome II, c'est la même chose : le chapitre premier est consacré aux préparatifs de Boulogne ; c'est là et dans les chapitres suivants que sont reproduites en très grand nombre des lettres de Napoléon à Decrès, Villeneuve, Ganteaume, Talleyrand, etc. ; le chapitre 6 est aussi presque complètement étranger à Naples ; au chapitre 7, il est question du départ de la flotte de Toulon ; au chapitre 12, du retour de Villeneuve et de l'échec du projet de descente ; au chapitre 16, des opérations de Napoléon en Allemagne à la fin de 1805.

L'intérêt le plus grand de ce recueil est dans l'accumulation décisive des preuves qu'il apporte sur le constant accord du gouvernement napolitain avec l'Angleterre, dans cette période de la mission Elliot comme auparavant au temps de Nelson et de lady Hamilton ; les principaux points qui en ressortent en grand relief sont la convention secrète anglo-napolitaine de 1803 au moment de la rupture de la paix d'Amiens ; les négo-

ciations difficiles entre la France et Naples au sujet de la reconnaissance de Napoléon comme roi d'Italie; l'arrivée des forces anglo-russes en 1805 absolument concertée avec le gouvernement de Naples; l'important traité russo-napolitain du 10 septembre 1805 sur l'arrivée des Russes à Naples dans le cas où ce royaume ne serait pas évacué par les Français (t. II, chap. 13, p. 525-530, note), la signature de la convention de neutralité avec la France le 22 septembre et la résolution immédiate de la violer (chap. 14, p. 578-579 note, 600, 603-604), la déclaration formelle remise aux Russes en ce sens. Les pièces, surtout des dépêches d'Elliot, sont encore très importantes lorsqu'il s'agit de la retraite précipitée des Anglo-Russes après Austerlitz, de l'abandon absolu qu'ils firent du gouvernement napolitain, malgré ses protestations singulièrement justifiées (II, chap. 20). — Ce travail hybride a donc de l'intérêt : s'il était simplement un recueil de documents, s'il était dégagé de toutes les pièces déjà très connues et très accessibles, s'il était accompagné d'un répertoire des noms propres ou d'une table analytique des documents, il serait moins gros et encore plus utile. — J.-E. Driault.

Alfred Rambaud. **Jules Ferry**. Paris, Plon-Nourrit, 1903. In-8, xxviii-553 p.

Une biographie de Jules Ferry n'était pas sans présenter des difficultés : d'abord l'étendue du sujet, il est impossible de séparer la vie de Ferry de l'histoire du parti républicain de 1863 à 1893 ; ensuite le plan. Le plan chronologique est le moins artificiel et le plus critique, mais à présenter de front les réformes scolaires, la politique extérieure et coloniale, les luttes parlementaires de Ferry, à les disséminer sur un grand nombre d'années au lieu de les grouper, ne risquerait-on pas de perdre de vue les idées directrices de Ferry, ou de ne les suivre que malaisément dans un récit chargé de faits et forcément un peu confus ? Reste enfin la difficulté de juger en historien des événements très rapprochés de nous et pour lesquels nous nous passionnons encore. Il ne s'agit pas, comme l'indique M. Rambaud dans sa préface, de ne soulever aucune susceptibilité, en d'autres termes de cacher son opinion ou d'avoir une opinion neutre. Mais il s'agit de se dégager des préoccupations immédiates d'actualité, de ne pas envisager le passé à travers le présent, d'y chercher des enseignements si l'on veut, mais pas des arguments en faveur de ses opinions, et dans la mesure du possible de surmonter ses antipathies pour comprendre les idées qu'on ne partage pas. M. R. à notre avis s'est à peu près tiré des deux premières difficultés et pas du tout de la troisième.

M. R. a profité d'une publication récente qui a beaucoup facilité sa tâche de documentation, celle des discours et opinions de Jules Ferry par M. Paul Robiquet. « C'est à la tribune que nous le retrouverons le plus souvent, a-t-il écrit de Jules Ferry ; ce sont ses discours hachés par les interruptions, lacérés comme par la mitraille un drapeau, qui formeront en partie la trame de cette histoire. » M. R. a trouvé ces discours tout classés dans les sept volumes de M. Robiquet. Pour les débats parlementaires, il a eu une autre collection à sa disposition, d'un maniement facile qui permet de se reporter rapidement au texte des discours : l'*Année politique* d'André Daniel, qui remonte à 1873. Les enquêtes parlementaires sur le 4 septembre et sur la Commune, des mémoires contemporains consultés, semble-t-il, au courant de la narration et sans beaucoup de méthode, quelques articles de journaux lui ont fourni les éléments de ses chapitres sur les premières luttes de Ferry. Les recherches qu'il avait été à même de faire dans ses études sur notre histoire coloniale lui ont donné l'essentiel de son exposé de la politique coloniale. Il résulte d'une documentation de ce genre un livre qui a pu être rapidement composé, qui ne répond pas rigoureusement à une des principales conditions du travail scientifique, l'examen méthodique et critique de toutes les sources, mais qui contient beaucoup de renseignements et de faits, et qui, à ce titre, rendra certainement des services.

Le plan adopté par M. R. a été conçu pour nous faire saisir l'ensemble de l'œuvre de Jules Ferry. Il comprend cinq parties : 1° Les premières luttes jusqu'au 16 mai ; 2° L'œuvre scolaire ; 3° L'œuvre politique : le morceau principal est la révision partielle de 1884 ; 4° L'œuvre diplomatique et coloniale (Grèce, Égypte, partage de l'Afrique, Tunisie, Madagascar, Indo-Chine) et la chute de Ferry après la séance du 30 mars 1885 ; 5° Les dernières luttes : Ferry et le boulangisme, l'élection au Sénat et à la présidence du Sénat (1891-1893). Comme conclusion, deux chapitres sur l'œuvre jugée par ses résultats et sur l'homme. La première et la dernière parties exceptées, ce plan ne respecte pas l'ordre chronologique. Par exemple, les affaires de Grèce sont de la fin de 1880 et du début de 1881, la conquête de la Tunisie de 1881, les premières discussions sur le Tonkin de 1883. Pourtant ces grands événements de notre politique extérieure nous sont racontés après les lois scolaires de 1881 et de 1882, et après la révision partielle de 1884. Par exemple encore, les élections du 21 août et du 4 septembre 1881, qui entraînèrent la chute du premier cabinet Ferry, sont indiquées dans la troisième partie, alors que la seconde s'étend jusqu'en 1883, et par conséquent séparées des événements essentiels de 1880, 1881. Il n'était peut-être pas sans incon-

vénient d'isoler la politique extérieure de Jules Ferry de sa politique intérieure. Elles ont dans plusieurs circonstances réagi l'une sur l'autre. Les élections de 1881 ont eu par exemple une influence évidente sur les affaires de Tunisie. Les grands débats de 1884 sur le Tonkin sont contemporains des discussions sur la révision, et la lutte intérieure comme les débats sur l'extérieur ont été passionnés par ce fait que dans les deux cas Ferry menait la bataille contre les mêmes éléments de droite et d'extrême gauche. Mais l'inconvénient eût été plus grand encore à trop diviser la politique extérieure de Jules Ferry, qui fût ainsi devenue incompréhensible. Il suffisait, ce que M. R. a fait la plupart du temps, de rappeler dans le courant du récit le lien qui unissait la politique intérieure et la politique extérieure. C'est surtout dans la deuxième et dans la troisième partie, dans la séparation entre l'œuvre scolaire et l'œuvre politique, que le plan de M. R. devient par trop artificiel. Les lois scolaires sont des lois politiques au premier chef qui ont déterminé l'attitude des partis vis-à-vis de Ferry, et comment séparer l'article VII et la campagne électorale de 1881, l'attitude du Sénat au moment de l'article VII et le programme révisionniste des radicaux ? M. R. l'a senti, et au milieu de son exposé de l'œuvre scolaire il a intercalé un chapitre intitulé : « Autour de l'article VII », où il essaie de rattacher à cet article une partie de la politique intérieure de Ferry et de nous montrer l'influence que les discussions qu'il a soulevées ont eue sur l'évolution de ses idées. N'eût-il pas été plus simple de supprimer la troisième partie et de faire un exposé chronologique de la politique intérieure de Jules Ferry de 1880 à 1885, dont l'article VII eût été le centre ? Le récit de M. R. n'y aurait rien perdu en clarté. Il y aurait beaucoup gagné en vérité et en précision historiques.

Tout le monde sait le rôle que M. R., ancien chef de cabinet de Jules Ferry, ancien ministre de M. Méline, sénateur et journaliste, membre de la Patrie française, a joué dans nos récentes crises politiques. Lui était-il possible, au cours d'une grande bataille où il fut un des combattants et alors que cette bataille dure encore aujourd'hui, d'oublier ses passions et ses antipathies et de juger les hommes et les choses avec la sérénité que réclame l'histoire ? Il ne me paraît pas qu'il ait tenté de le faire. Son livre est par le ton souvent, et plus souvent par ses idées et ses appréciations une œuvre de combat. La figure de Ferry est évoquée contre quelques-uns, et ces quelques-uns ce sont les membres de gauche coalisés, le fameux « bloc », et leurs chefs. Le patriote lorrain vient prendre sa place dans la ligne de bataille du nationalisme et du parti progressiste, et un de ses principaux lieutenants nous expose comment il se conduirait aujourd'hui et contre qui il se prononcerait. Faut-il en donner des preuves ?

On retrouvera dans l'ouvrage de M. R. toutes les thèses que l'opposition nationaliste et modérée a soutenues ces dernières années : sur le jacobinisme des partis avancés (p. 12 et 128); sur l'utopie antimilitariste (p. 25); sur l'anticléricalisme sectaire qui du domaine de la politique passe dans celui de la religion (p. 129 et 407); sur la tyrannie des radicaux et des socialistes, « prenant à force d'audace, de violence, de brutalité même, toujours plus d'empire sur les modérés qu'ils malmenaient dans leurs journaux, dont ils affectaient de dénoncer au pays les complaisances pour le pouvoir, et qui s'affolaient à l'idée de passer aux yeux de leurs comités pour moins avancés que tel ou tel » (p. 182); sur la non-application de la Constitution dont tous les ressorts ont été faussés, avec une citation de M. Paul Deschanel (p. 245); sur la pression abusive exercée dans ces derniers temps surtout par l'Exécutif sur la magistrature (p. 209); sur la séparation de l'Église et de l'État, entendue par les partis avancés d'aujourd'hui « comme une guerre sans fin contre l'Église jusqu'à son entière spoliation, et contre la conscience religieuse de la majorité de la nation » (p. 407); sur les républicains qui ont la haine de la papauté (p. 413); sur l'introduction de la politique dans l'armée et la tendance à « flagorner les grades inférieurs et à humilier les supérieurs, à engager les officiers dans une certaine politique, à répandre parmi eux la contagion de l'arrivisme, à chercher à se créer dans l'armée une clientèle et un parti, à cultiver des fréquentations intolérables avec ce qu'il y a de pis dans l'extrême gauche » (p. 428), etc. Le chapitre XI : « Autour de l'article VII », contient un exposé de plusieurs pages pour démontrer qu'il n'y a aucune analogie entre l'article VII et les dernières mesures prises contre les congrégations. Je ne relève que les premiers arguments pour donner une idée de la nature et du ton de la discussion : 1° Entre la situation de 1880 et celle de 1901, il y a une différence essentielle. En 1901 on n'était pas au lendemain d'une lutte ardente où l'existence même de la République avait été en jeu. On n'avait pas l'excuse de défense à organiser, de représailles à exercer. C'est sans provocation, en pleine paix civile, en présence de l'épiscopat et du clergé le plus déférents qu'ait jamais connus gouvernement français, qu'on a délibérément, froidement réveillé ce que Jules Ferry a appelé la vieille querelle. 2° Les mesures restrictives de la liberté des congrégations sont un anachronisme sous une législation nouvelle, accordant la plus large liberté à toutes les associations possibles, même aux plus dangereuses, « comme s'il était nécessaire de détruire les forces conservatrices pour mieux assurer le triomphe des forces de destruction (p. 219) ». Le volume se termine par cette conclusion : « Quant aux adversaires de cette paix sociale et de cette paix

religieuse qu'en 1882 il proclamait également nécessaires à la France, Jules Ferry les retrouverait aujourd'hui — eux ou leurs continuateurs — plus nombreux sans doute, multipliés dans l'atmosphère surchauffée de la Chambre, mais toujours avec les mêmes utopies funestes, avec la même aversion pour tout ordre établi, avec la même intolérance factieuse et brutale, avec la même défiance de tout progrès dans la puissance militaire du pays et dans son expansion. Eux, de leur côté, retrouvant en lui l'homme qui eut au plus haut degré le respect de l'armée et de la grandeur nationale, qui faisait du patriotisme une véritable religion, continueraient à se montrer ses plus irréconciliables ennemis. En 1889, quand il luttait si bravement contre le césarisme, on osait le traiter de réactionnaire. Comment serait-il traité aujourd'hui ? » (p. 519). Il est regrettable qu'on puisse se demander, en fermant le livre, s'il n'a pas été écrit dans l'intention de mettre en lumière une pareille conclusion. — P. Muret.

REVUE DES PÉRIODIQUES

Bulletin de la Société de l'histoire du Protestantisme français. 1905.

Mai-Juin. = Ch. Bost. *Comment les protestants de Pompidou défendirent leur temple (1684).* [Il s'agit du Pompidou, commune du canton de Barre (Lozère), dont le temple fut rasé en septembre 1685.] — E. Belle. *Hugues Sambin et la Réforme à Dijon.* [L'architecte bourguignon Hugues Sambin quitte Dijon en 1556 : il était devenu protestant et voulait échapper aux poursuites.] — H. Guyot et N. Weiss. *Une lettre inédite de Coligny du 14 avril 1562.* [Adressée à Catherine de Médicis, elle se rapporte aux négociations entreprises après la prise d'Orléans. Avant de s'entendre avec la Reine-mère, Condé et Coligny réclamaient l'éloignement du duc François de Guise, le châtiment des bourreaux de Vassy et l'exécution de l'édit du 17 janvier 1562.] — F. de Grenier de Latour. *Avertissement à l'Assemblée du Clergé de 1615.* [Satires dirigées contre le clergé par les Réformés.] — F. de Budé et N. Weiss. *En Bresse après la Révocation (1691-1704).* [Diane d'Agoust, femme de Georges de Loriol, accusée en 1691 d'avoir fait prêcher dans son château de Loriol (Ain); les enfants semblent être devenus catholiques.] — A. de Cazenove. *Un portrait de Baville.* [En 1700; conservé au Musée de Montpellier ; Baville ne fut jamais partisan de la Révocation ; mais, en fonctionnaire docile, il exécuta les ordres reçus.] — A. van Bever. *Essai de bibliographie d'Agrippa d'Aubigné.* [Dressée par M. A. V. B. qui prépare un choix des œuvres poétiques d'Aubigné, et suivi de cinq lettres inédites de Prosper Mérimée à Ch. Read relatives à des questions d'érudition (1854-1869).] — H. Patry. *Guillaume du Bellay.* [Important compte rendu de la thèse récente de V.-L. Bourrilly, « le modèle des biographies dans l'histoire du XVIe siècle ».]

Juillet-Août. = Ce numéro, où il est rendu compte de l'Assemblée générale de la Société, tenue à Saint-Maixent (Deux-Sèvres) en juin 1905, contient des études relatives à l'histoire du Protestantisme en Poitou : M. de Richemond, *André Rivet et Guillaume Rivet de Champvernon.* [Biographie de ces deux controversistes suivie de la publication du livre de raison en tête du « Liber amicorum » du pasteur Guillaume Rivet.] — N. Weiss. *Aperçu de la Révocation de l'édit de Nantes en Poitou (1660-1686).* [En particulier, récit des dragonnades de l'intendant Marillac en 1681-1682. Détails sur les pasteurs de Saint-Maixent, René de Médicis, F. Melin, Pierre Pomier, etc.] — F. Gelin. *L'empreinte huguenote dans la littérature orale du Poitou.* [Recueil des proverbes, dictons, formules enfantines et chansons paysannes, psaumes modulés par les bergers, et où se retrouve l'empreinte huguenote.] — Th. Maillard. *Les assemblées du Désert dans la forêt de l'Hermitain et sur ses confins.* [C'est à l'existence de cette forêt, où les dragons ne pouvaient arriver, qu'il faut attribuer

ce fait que les cantons de Celles, de la Motte-Saint-Héray, de Saint-Maixent aient pu conserver une population protestante si compacte malgré les persécutions de Marillac, de Foucault et de Bâville. Notes biographiques sur les prédicants, en particulier sur Gamain dit Lebrun ou Moinier.] — F. DE S[CHICKLER]. *Arrêt de la cour des grands jours de Poitiers ordonnant exécution des ordonnances rendues par les commissaires, faisant la visite des temples et cimetières de ceux de la R. P. R. (1635).* — P. FONBRUNE-BERBINAU. *Poitevins condamnés aux travaux forcés pour religion après la Révocation.* [84 noms; 35 condamnés pour crime d'*assemblée*, 14 prédicants; 21 seulement furent libérés, parmi lesquels 5 avaient abjuré.] — N. WEISS. *Procès-verbal de Picoron, subdélégué (1764).* [Visite du temple de Saint-Maixent ouvert depuis peu.] — F. DE S[CHICKLER]. *Réorganisation de l'Église réformée de Saint-Maixent au commencement du XIXe siècle.* [1801-1806, extrait du registre des délibérations du Consistoire.]

Études, revue fondée en 1856 par des Pères de la Cie de Jésus. 1905.

20 Juin. = F. TOURNIER. *Le P. Jacques Sales et son compagnon, martyrs de l'Eucharistie (Aubenas, 7 février 1593).* [Rapport présenté au Congrès eucharistique de Rome, le 5 juin 1905.]

20 Août. = L. ROURE. *Les idées politiques de Taine, d'après sa correspondance.* [Analyse du tome III, récemment paru.] — P. BLIARD. *Le chevalier de la Barre et Voltaire.* [Article de ton violent, où l'auteur s'attache à prouver, en se fondant sur la Relation de Voltaire et sur sa correspondance, que c'est la magistrature janséniste qui est responsable de l'exécution de la Barre et que « le rôle du clergé en tout ceci fut uniquement de sympathie, de pitié et de mesure ».]

8 Septembre. = H. CHÉROT. *Comment sombra l'Empire à Sedan, d'après un ouvrage récent.* [Le t. VII de l'*Histoire du Second Empire* de P. de la Gorce.]

La Quinzaine. 1905.

1er Août. = L. BERR. *Journal d'une enfant lorraine pendant la guerre.* [Suite le 16 août; fin le 1er sept. Notes au jour le jour, du 17 juillet 1870 au 4 août 1871, d'une enfant de treize ans, habitante de Lunéville.]

16 Septembre. = G. JOUANNEAUX. *Les « petites feuilles » de Mme du Montet.* [Analyse des Souvenirs de Mme du Montet, pub. en 1904. Cf. l'analyse donnée dans la *Revue*, t. VI, p. 275.] — Bon DE MARICOURT. *La journée du 18 avril 1791 aux Tuileries (d'après un document inédit).* [Il s'agit d'un rapport adressé, le 22 avril 1791, au comte d'Artois, à Coblentz, par un de ses agents de Paris, anonyme. Ce document, dont M. de M. n'indique pas la provenance, contient un récit des événements du 18 avril 1791, à Paris. L'éditeur y ajoute six pages de considérations sur l'appel que le comte d'Artois crut devoir adresser au roi d'Espagne en faveur de son frère, précisément à cette époque. « En appelant les étrangers à notre secours, le comte d'Artois ne croyait pas manquer aux lois du patriotisme. Il se trompait étrangement, mais il ne commettait qu'une erreur. »] — V. GLACHANT. *Mgr Parisis et le ministère de l'Instruction publique, d'après des documents inédits.*

[Publie sept lettres inédites de Mgr Parisis, la première (avril 1861) à Roland, sur une question administrative, les six autres (oct. 1863-juill. 1865), à V. Duruy ; quatre de ces dernières sont d'utiles documents pour la connaissance du rôle universitaire du haut clergé, sous le second Empire ; à noter surtout celle du 26 nov. 1864 sur l'ouverture d'un cours de Coquerel fils, dont l'épiscopat, qui se refuse à coopérer à la propagation de doctrines « criminelles et blasphématoires », réclame l'interdiction.] — Ch. Calippe. *Le point de départ d'Auguste Comte.* [Il a commencé par haïr le despotisme représenté par l'ancien régime et le catholicisme qui en est pour lui l'auxiliaire né. Peu à peu, ses préventions tomberont : « Si son attitude vis-à-vis du catholicisme ne change pas du tout au tout, elle changera néanmoins, et beaucoup. »]

La Révolution de 1848. 1905.

Juillet-Août. = I. Tchernoff. *Documents sur l'état politique de la France en 1851.* [Publie quelques extraits de rapports, provenant des Archives du ministère de la Justice, des procureurs généraux de Bourges, d'Orléans, de Rennes. Ils montrent qu'au moins dans ces trois ressorts, la tranquillité a été à peu près complète durant les six mois qui ont précédé le coup d'État.] — *Lettres inédites de et à D. Barodet.* [Au nombre de sept ; les trois premières, écrites en 1850 à D. Barodet, ancien député de Paris, ancien sénateur, par Esquiros, concernent la loi portant restriction du suffrage universel ; les quatre autres, de Colfavru et Barodet, sont de 1851, 1852, 1854 et sont relatives au coup d'État.] — A. M[onin]. *Le suffrage universel dans le département du Lot. Statistique des élections du 23 avril 1848, par M. Vallès, ingénieur des ponts et chaussées.* [Fin. Formes de la propagande électorale ; résultat du vote ; les élus ; force respective des partis ; considérations générales sur les élections.]

La Révolution française. 1905.

14 Août. = A. Aulard. *Les origines de la séparation des Églises et de l'État. L'Assemblée constituante.* [En 89, on n'a pas encore l'idée de laïciser l'État ; les philosophes eux-mêmes considèrent la religion comme une chose d'État, ils ne demandent pas la séparation, et les rédacteurs des cahiers encore moins. Le concours apporté à la Révolution par le bas clergé justifie le sentiment que l'État doit s'appuyer sur l'Église. L'idée que la religion est chose d'État se traduit par la Constitution civile qui change, non la religion, mais la discipline, et par le fait que désormais l'État salarie le clergé. Mais les circonstances dans lesquelles est appliqué le régime nouveau dénouent, au lieu de les resserrer, les liens entre l'Église et l'État. C'est d'abord la rupture de la France avec le pape, puis la division du clergé en prêtres papistes et constitutionnels. La Constituante rend, le 7 mai 1791, un décret portant que le défaut de prestation du serment ne peut être opposé à aucun prêtre se présentant dans une église pour y dire la messe. C'est la liberté des cultes qui est ainsi reconnue. Mais les patriotes, ne voulant pas de schisme, s'opposent à l'application de ce décret, et par conséquent à la liberté des cultes, que la Constituante proclame enfin, en ajoutant, le 9 août, aux dispositions fondamentales de la

Constitution celle qui garantit « la liberté à tout homme d'exercer le culte auque il est attaché ».] — A. Lieby. *L'ancien répertoire sur les théâtres de Paris à travers la réaction thermidorienne.* [A suivre. Après la chute de Robespierre, les ci-devant Comédiens français, sur leur ancien théâtre du « faubourg Germain » rouvert en messidor, reviennent les premiers à quelques-uns des chef-d'œuvre qu'avait proscrits de la scène le fanatisme révolutionnaire. Ils donnent, le 13 vendémiaire an III, *Horace*, qui, depuis mai 93, n'a plus été joué à Paris que sur un petit théâtre du boulevard ; mais ils font finir la pièce au quatrième acte, pour en supprimer le rôle du roi Tulle. On continue à « arranger » les pièces de manière à ne pas rappeler la royauté ou l'ancien régime; cette méthode d'épuration est appliquée à des pièces qui, précédemment abandonnées, sont alors reprises, mais elle ne peut être pratiquée avec les chefs-d'œuvre de Corneille et de Racine; cependant, quand le Théâtre de l'Égalité reprend *Phèdre*, vers la fin de brumaire, on introduit certains changements comme celui-ci : « Présent le plus funeste que puisse faire *aux rois* la colère céleste », remplacé par : « que puisse faire, *hélas !..* ».] — A. Brette. *Le plan de Paris dit « plan des artistes ».* [Analyse, donnée dans le *Bulletin de la Société d'histoire moderne* de juillet dernier, d'une communication faite par M. Brette à cette Société.] — E. Lamouzèle. *Documents inédits. Une lettre des vicaires généraux de l'évêque constitutionnel de Paris, Gobel (20 septembre 1792).* [Cette lettre, adressée aux vicaires généraux de la métropole du Sud, répond à des questions que ceux-ci avaient posées à leurs confrères de Paris sur les attributions respectives des évêques constitutionnels et de leurs Conseils de vicaires. Elle renferme en même temps des détails intéressants sur les relations amicales qui existaient entre Gobel et ses vicaires.]

14 Septembre. = A. Lieby. *L'ancien répertoire sur les théâtres de Paris à travers la réaction thermidorienne.* [Suite et fin. Le *Journal des théâtres*, la *Décade philosophique* protestent contre les changements apportés au texte des pièces classiques, montrent « le ridicule de révolutionner Molière et Racine » par ces corrections. Les Comédiens français cessent alors de jouer ces pièces, ils abandonnent *Horace* après pluviôse, *Phèdre* après ventôse. Le Théâtre de la République s'abstient, pendant tout l'an III, de toute représentation des tragédies où figuraient des personnages de condition royale; il reprend seulement des pièces qu'avait fait écarter, sous la Terreur, le reproche de « modérantisme ». Enfin, dans les derniers jours de l'an III, il reprend des pièces de Racine : *Britannicus* et *Phèdre* reparaissent sur son affiche en fructidor.] — A. Aulard. *Les origines de la séparation des Églises et de l'État. L'Assemblée législative.* [Au début de la Législative, il n'y a pas moyen de faire fonctionner le régime de la liberté des cultes, établi par la loi et la Constitution : les patriotes sont convaincus que si l'on permet aux non-conformistes d'exercer leur culte, c'est la contre-révolution; les catholiques papistes sont en général convaincus que si le culte constitutionnel subsiste, c'en est fait de la religion. Quelques esprits plus hardis voient que ces discordes viennent de ce qu'on a voulu faire de la religion une chose d'État, et marquent déjà une tendance vers la séparation. Mais la Législative vote, le 29 novembre 91, un décret rapportant deux dispositions de celui du 7 mai : les églises paroissiales ne pourront plus servir à d'autres cultes qu'au culte officiel ; dans les autres églises, aucun ecclésiastique ne pourra être

admis s'il n'a prêté le serment civique. Le roi refuse sa sanction. Ce refus irrite les patriotes. Dans certains endroits, on applique le décret du 29 novembre, dans d'autres celui du 7 mai : c'est l'anarchie. Le gouvernement persiste à réclamer l'application des lois promettant la liberté des cultes. L'Assemblée s'occupe de nouveau de la question ; le 16 mai 92, l'abbé de Moy fait un discours qui est une apologie de la laïcité de l'État et de la séparation, et propose un projet de décret supprimant en fait la Constitution civile. Néanmoins, l'Assemblée vote le décret ordonnant la déportation des insermentés. Le roi refuse de nouveau sa sanction ; mais le 10 août, l'Assemblée déclare exécutoires ses décrets non sanctionnés par le roi et, le 26 août, aggrave les mesures prises le 27 mai contre les insermentés. Quand elle se sépare, si les idées de laïcité et de liberté de conscience sont en progrès, la liberté du culte n'existe vraiment pas pour les catholiques papistes.] — G. CAUDRILLIER. *La baronnie de Thodure en 1789.* [Les habitants de Thodure, petite bourgade du Dauphiné, assemblés le 28 juin 1789, rédigent une supplique à leur seigneur, le baron de Montchenu, pour demander d'être affranchis des droits seigneuriaux qu'ils lui payaient. Le baron ne se presse pas de se rendre à leurs vœux, mais enfin, le 1er août, il y consent ; ainsi, trois jours avant le 4 août, cette petite communauté obtient de son seigneur l'abolition des droits féodaux ; plus d'un mois avant, elle a pris l'initiative d'une protestation contre ces droits.] — *Notes de lectures.* I. *Le mot « nationalisme ».* [Se trouve dans les *Mémoires pour servir à l'histoire du jacobinisme*, de l'abbé Barruel (1798), signifiant amour national, par opposition à l'amour général des hommes entre eux.] II. *Une correspondance inédite de Barère.* [113 lettres adressées pour la plupart à Dominique Demerville, du 25 floréal an III au 23 juillet 1829 ; analyse d'après le *Bulletin d'autographes* de M. Noël Charavay, no 346, juin 1905.] III. *Une manifestation républicaine avant le 10 août 1792.* [Sur un passeport délivré le 2 juin 1792 à un habitant de Chavot (Marne) au-dessus des mots : *la nation, la loi et le roi*, le secrétaire de la municipalité avait écrit : *Plus de roi; République française.*]

La Revue de Paris. 1905.

15 Juin. = J. LEMOINE. *Sous Louis le Bien-Aimé.* [Continué les 1er, 15 juill. et 1er août ; fin le 15 août. Sous ce titre, M. J. L. publie de longs extraits de la correspondance d'Antoine-Rigobert Mopinot de la Chopette, officier au régiment de Normandie, puis à Dauphin-Cavalerie, avec sa maîtresse, Mme de M***, de 1757 à 1765. Cette correspondance, aujourd'hui conservée à la Bibliothèque nationale, offre un intérêt littéraire et psychologique de premier ordre ; elle contient en outre des détails utiles sur les événements politiques et militaires (M. de Mopinot servit en Allemagne pendant presque toute la guerre de Sept ans) de dix années du règne de Louis XV.]

1er Juillet. = A. BARINE. *Un geôlier au XVIIe siècle.* [Il s'agit de Bénigne d'Auvergne de Saint-Mars, né en 1626, maréchal des logis des mousquetaires en 1661, choisi à cette date pour garder Foucquet à Pignerol, gouverneur de cette forteresse pendant vingt ans, transféré en 1681 à Exiles, en 1687 aux îles Sainte-Marguerite, en 1688 à la Bastille. Homme de confiance de Louvois, apprécié du roi, il fut le

geôlier de Foucquet, de Lauzun, du Masque de fer, de plusieurs pasteurs protestants emprisonnés après 1685, et, à la Bastille, de Mme Guyon et de Mlle Florence, danseuse de l'Opéra. Il mourut à 82 ans, en 1708, laissant une très grosse fortune, amassée, plus ou moins régulièrement, dans l'exercice de sa profession.]

15 Juillet. = A.-F. Vivien. *Une visite au fort de Ham (1851).* [Fin le 15 août. Récit de la visite faite, le 30 décembre 1851, par M. Vivien, en compagnie de M. Dufaure, aux représentants détenus à Ham : les généraux Lamoricière, Bedeau, Changarnier, Leflô, le colonel Charras, etc. Installation matérielle des prisonniers ; conversations sur les événements du 2 décembre et la situation politique. Témoignage à retenir pour l'histoire du coup d'État.]

1er Septembre. = G. Ferrand. *Les Bourbons de l'Inde.* [Retrace le rôle joué dans l'Inde anglaise par les descendants de Jean-Philippe de Bourbon-Navarre, parent du roi de Navarre, et qui avait dû s'expatrier en 1560 à la suite d'un duel malheureux. D'abord au service du Grand Mogol, les Bourbons de l'Inde ont résidé, de 1739 à 1785, à Sirgour, sur le territoire du radjah de Nourwour, et à Goualior, puis à Bhopal, ville et principauté de l'Inde centrale, où Sébastien Bourbon a joué, dans le courant du XIXe siècle, auprès de la reine Secounder, un rôle politique très important et où leurs descendants forment aujourd'hui une communauté chrétienne d'environ 150 membres, exerçant leur culte avec la plus entière liberté.]

La Revue Hebdomadaire. 1905.

1er Juillet. = G. Bapst. *Le coup de tonnerre de Sadowa.* [Suite et fin les 15, 29 juill., 5, 12 et 19 août. Fragment du tome III, sous presse, de la publication de M. B.., *Le maréchal Canrobert, souvenirs d'un siècle.*]

15 Juillet. = F. Dacre. *Les punitions militaires à travers les siècles.*

22 Juillet. = X... (ancien officier de la colonne Lallemand). *Souvenirs de la révolte de l'Algérie en 1870-1871.* [Quelques indications sur l'insurrection de 1871, qui fut extrêmement grave, et due, en grande partie, au décret Crémieux. Mokrani a été trop durement traité.] — J. Bertaut. *La correspondance de Taine.* [Compte rendu du tome III, récemment paru.]

12 Août. = H. Dajon. *La chambre de toilette d'une reine.* [Celle de Marie-Antoinette, d'ap. le livre-journal de Mme Éloffe, pub. en 1885 par M. de Reiset.]

19 Août. = V. Tantet. *Louis XVII au Temple. Son gardien Laurent.* [Cite quelques documents d'où il ressort que Laurent, le gardien mis au Temple par Barras au lendemain de Thermidor, a été employé dans les bureaux du Directoire, puis est parti, en 1796, pour Saint-Domingue, comme fonctionnaire, et est mort à Cayenne, encore fonctionnaire, le 22 août 1807.]

26 Août. = Bon J. de Witte. *Les journées du 12 et du 13 juillet 1870.* [D'ap. les sources connues.]

2 Septembre. = Cte Fleury. *Fragments de mémoires du marquis de Bombelles.* [Continué les 9, 16, 23 sept.; fin le 30. Le marquis de Bombelles, diplomate sous Louis XVI, agent des princes durant l'émigration, « marié à cette charmante Angélique de Mackau, qui fut l'amie de cœur de Madame Élisabeth », a laissé, sur

l'époque de la Révolution, des mémoires qui comprennent plus de vingt volumes mss., actuellement conservés en Angleterre. M. F. en publie de longs extraits, concernant la vie de cour et les préliminaires de la Révolution, de juin 1788 à mai 1789.]

Le Correspondant. 1905.

10 Juillet. = Cte DE CHAMFLOUR. *Le départ de Mesdames de France (février 1791).* [Mesdames Adélaïde, Victoire et Sophie à la cour de Louis XV, puis de Louis XVI. Leurs relations avec Marie-Antoinette : très bonnes au début, elles se gâtent lorsque la vie de Trianon amène un relâchement de l'étiquette ; Mesdames jugent sévèrement les légèretés de la reine. Les premières journées révolutionnaires les effrayent ; elles se décident à émigrer. Préparatifs de leur départ, organisé en janvier 1791 par le comte Louis de Narbonne, alors chevalier d'honneur de Madame Adélaïde. Émotion à Paris à la nouvelle que les princesses vont quitter la France ; démarche des sections auprès de l'Assemblée. Le 19, Mesdames Adélaïde et Victoire partent précipitamment du château de Bellevue sur lequel marche une colonne populaire venue de Paris. Péripéties de leur voyage ; première alerte à Moret ; elles sont arrêtées à Arnay-le-Duc et la municipalité refuse de les laisser passer sans une décision formelle de l'Assemblée. Débat à Paris ; discours de Barnave et Mirabeau ; le mot connu de Menou. Décret du 24 février autorisant Mesdames à continuer leur route. Elles passent le Mont Cenis et sont brillamment reçues à Turin. En conclusion, quelques détails sur leur installation à Rome et sur leurs dernières années.] — CH. DE LOMÉNIE. *Trois années de la vie de Chateaubriand (1814-1816).* II. *Les Cent-Jours et le ministère Talleyrand-Fouché.* [Chateaubriand pensait que Louis XVIII devait attendre à Paris l'arrivée de Bonaparte ; il doit cependant partir avec le roi pour Gand, où il exerce les fonctions de ministre de l'Intérieur. Il a, d'ailleurs, peu à faire et est principalement occupé par la rédaction du *Journal universel*, où paraît son fameux « Rapport sur l'état de la France fait au roi dans son conseil » du 12 mai ; il y prend nettement parti pour Talleyrand et les constitutionnels, contre Blacas et les partisans du pouvoir personnel. Rapports de Chateaubriand et de Talleyrand, durant cette période : les textes publiés les montrent courtois et sympathiques. Lorsque se produit l'incident de Mons, Chateaubriand se déclare pour Talleyrand, compromettant ainsi son propre crédit auprès du roi. Mais bientôt, le rapprochement de Talleyrand et de Fouché vient troubler ces relations confiantes ; sa haine du second le refroidit à l'égard du premier : il assiste impuissant à l'élaboration d'une combinaison qui lui semble monstrueuse. Peut-être Talleyrand songea-t-il alors à lui pour l'Intérieur : il est probable qu'il eût refusé ; le choix du duc de Richelieu était du reste imposé par de graves raisons de politique extérieure ; le tzar, ami du duc, pouvait seul mettre fin aux projets de démembrement de la France caressés par la Prusse et les Pays-Bas. Le 17 août, Chateaubriand est nommé pair de France ; il est alors en évolution vers l'ultra-royalisme ; il réclame la punition des complices des Cent-Jours et l'exclusion des fonctionnaires suspects.]

25 Juillet. = ABBÉ SICARD. *Une grande expérience. Quinze années (1792-1807)*

du budget des Cultes à la charge des fidèles, d'après des documents inédits. [Après avoir rappelé l'histoire du clergé, tant insermenté qu'assermenté, pendant la Révolution, et établi que la Constituante s'était engagée, au nom de la Nation, à pourvoir à l'entretien du clergé exproprié, l'auteur expose le sort assez misérable des prêtres non constitutionnels rentrés en France sous le Directoire et dans les premiers temps du Consulat. Les cotisations des fidèles, souvent versées à regret, sont insuffisantes. Par le Concordat, le gouvernement prend l'engagement de rétribuer les évêques et les curés ; mais, à court d'argent et ayant déjà la charge de 23 millions de pensions ecclésiastiques, il décide qu'il n'y aura que 3.000 cures, soit une par justice de paix (dix fois moins qu'avant la Révolution), et que toutes les autres paroisses seront confiées à des « desservants », qui n'étaient point mentionnés dans le Concordat. M. S. cite de nombreux documents inédits des Archives nationales qui montrent à quelle pénurie étaient réduits les desservants, livrés au bon vouloir des fidèles. Démarches de Caprara, de Portalis, en leur faveur ; en 1803, Bonaparte décide de leur allouer un traitement de 265 à 400 francs, suivant l'âge ; en 1804, le traitement est porté à 500 francs, et les desservants de 24.000 « succursales » sont admis à en bénéficier ; les autres devaient être entretenus par les communes. Leurs plaintes incessantes, de nouvelles instances de Portalis aboutissent enfin au décret du 30 sept. 1807 qui élève de 24.000 à 30.000 le nombre des succursales à la charge de l'État. C'est de ce décret, complété par celui du 30 déc. 1809 sur les fabriques, que date en somme le budget des cultes, tel qu'il a subsisté pendant tout le XIXe siècle.] — A. Redier. *Tocqueville.* [Sept pages sur Tocqueville à propos du centenaire de sa naissance.] — L. Madelin. *Le préfet français de Rome, 1809-1814.* [Camille de Tournon, d'après les archives publiques et les archives privées. Détails sur la famille de Tournon et les débuts de Camille au Conseil d'État. En 1809, un rapport sur la Hongrie le fait remarquer par Napoléon, et il est nommé, à trente ans, préfet de Rome. Ses relations avec la société romaine, ses réceptions. En dépit de ses efforts, la conscription ne donne que de piètres résultats, et la dissolution des congrégations, la lutte contre le clergé qui refuse le serment, lui causent de graves ennuis. Son mariage, en 1811, avec Mlle de Pancemont. Il essaye d'acclimater le coton dans la Campagne romaine, commence le desséchement des Marais Pontins. Rome même lui doit la promenade du Pincio et le dégagement d'une grande partie du Forum.] — G. Bord. *La légende de Léonard, coiffeur de la reine.* [Léonard, coiffeur de la reine, a-t-il réellement, à Varennes, joué le rôle que lui attribuait récemment M. Lenôtre dans « Le drame de Varennes», et, emprisonné en l'an II, a-t-il réussi à se soustraire à la guillotine, pour ne mourir qu'en 1820 ? M. B. établit que le coiffeur de la reine, en 1791, est, depuis 1788, Jean-François Autié ; il participa en effet à la fuite de Varennes, semble être resté étranger au vol des diamants de la Couronne, et fut exécuté le 6 thermidor an II. On l'a confondu avec son frère, *Léonard*-Alexis Autié, coiffeur à la mode, à Paris, sous Louis XVI, mais qui ne fut que *fournisseur* de la reine ; émigré en 1792, passé en Angleterre, puis en Russie, il rentra en 1814 et mourut à Paris le 24 mars 1820.]

10 Août. = A. Mézières. *Au temps passé. L'Université avant 1850. L'École d'Athènes.* [Souvenirs personnels de l'auteur. Réflexions sur l'Université vers 1850 ;

éloge du corps universitaire, de sa conscience professionnelle, de sa tolérance, qui tempérait d'un libéralisme très large le monopole. M. M. est nommé élève de l'École d'Athènes en 1849. Son départ; passage à Rome alors occupée par les troupes françaises. Arrivée à Athènes; portrait du directeur, Daveluy, des camarades de promotion, Beulé, A. Bertrand, Vincent, J. Girard, du secrétaire, J. Blancard; le personnel inférieur. Le ministre français, Thouvenel; la société grecque et étrangère.]

25 Août. = A. Mézières. *A l'École d'Athènes. Souvenirs d'un voyage en Grèce.* [Lettres de l'auteur à sa mère au cours d'un voyage dans la Grèce continentale et insulaire, du 25 avril 1850 au 22 avril 1851.] — B. de Lacombe. *Le mariage de Talleyrand.* [Fin le 10 sept. La princesse de Bénévent avant 1802 : Catherine-Noël Worles, née à Tranquebar (Indes) en 1762, mariée en 1777 à un fonctionnaire du Civil service, J.-F. Grand, qu'elle trompe bientôt. En 1780, elle part pour l'Europe; en 1783, elle est à Paris et sa beauté en fait une femme à la mode; en 1792, elle émigre en Angleterre, et, après des aventures mal connues, se réinstalle en 1798 à Paris où elle devient la maîtresse de Talleyrand. En mars 1798, elle est accusée d'espionnage pour le compte de l'Angleterre, et un moment incarcérée; Talleyrand intervient en sa faveur, et, d'après Barras, ses démarches auraient amené au sein du Directoire une discussion violente d'où faillit sortir la destitution du ministre des Relations extérieures. Bientôt sa liaison avec « la belle Indienne » n'est plus un secret pour personne; après le 18 brumaire, Mme Grand s'affiche à ses côtés. Au début de 1802, Bonaparte met Talleyrand en demeure de régulariser son union ou de rompre; il choisit le mariage. Mais un obstacle grave se dressait : l'épiscopat, les vœux autrefois prononcés, dont Talleyrand, pour pouvoir se marier, devait d'abord être relevé. En vain, durant toute la négociation du Concordat, il avait tâché d'obtenir de Pie VII le pardon des évêques et religieux mariés durant la Révolution; une fois le Concordat signé, il doit entamer une négociation personnelle. Grâce à Caprara et à Consalvi, elle est rapidement menée; « le pape, touché dans sa paternelle bonté par la démarche de Talleyrand, décida qu'un bref serait préparé »; mais ce bref, expédié dans les premiers jours de mars 1802, porte simplement absolution et est rédigé en des termes tels que Caprara n'ose pas le communiquer à Talleyrand. Ce qui domine alors, semble-t-il, dans l'âme du ministre, « c'est le désir de faire sa rentrée régulière dans la société laïque, d'être légitimé »; mais il refusait de s'humilier publiquement. Mission du chef d'escadrons de gendarmerie Lefèvre à Rome, en prairial an X (mai 1802); il apporte à Cacault des instructions formelles et pressantes : le pape doit céder. Embarras des conseillers de Pie VII; ils se résignent à expédier un nouveau bref permettant à Talleyrand de rentrer dans la communion laïque, mais ne parlant pas de son mariage. Bonaparte passe outre et, le 2 fructidor (20 août), un arrêté des Consuls ordonne l'enregistrement du bref rendant Talleyrand à la vie, non seulement *laïque* mais *séculière*, ce qui était forcer singulièrement le sens du texte pontifical. En dépit des protestations timides de Rome, cet arrêté accrédite, même dans le clergé, l'idée que Talleyrand a eu entièrement gain de cause. Il se marie le 23 fructidor, à la mairie du Xe arrondissement; peut-être y a-t-il eu ensuite une cérémonie

religieuse intime. Cette union ne fut pas heureuse. Napoléon n'aimait pas la princesse de Bénévent et il finit par l'exclure de la cour. Elle était belle, très éprise de luxe et de plaisirs mondains; tableau des réceptions de l'hôtel Talleyrand. Était-elle, comme tant de contemporains l'ont allégué, sotte, sans conversation? Moins sans doute qu'on ne l'a dit. Rôle qu'elle joue à Valencay lors de l'internement des princes d'Espagne. La Restauration fait sentir plus vivement que jamais à l'ex-évêque d'Autun les inconvénients de son mariage; en 1815, la séparation a lieu, et désormais, Mme de Talleyrand vit obscurément à Londres, puis à Paris. L'article se termine par le récit de ses derniers moments (déc. 1835) et par le texte d'une lettre inédite adressée à cette occasion par Mgr de Quélen à Talleyrand pour l'amener à résipiscence.] — V. GIRAUD. *Chateaubriand à vingt-deux ans. Documents inédits.* [Un fragment (conservé à la bibliothèque du séminaire de Saint-Sulpice), rédigé en 1842 par l'abbé de Mondésir qui fit, en 1791, la traversée d'Amérique en compagnie de Chateaubriand, est une contribution intéressante à l'histoire de cette période, mal connue, de la vie du grand écrivain. Il y apparaît passionné, mélancolique, avide de sensations et d'impressions nouvelles; on y voit « apparaître et poindre le futur apologiste du Génie du Christianisme ».]

25 Septembre. = *Souvenirs de M. Vivien.* [Extraits des souvenirs inédits de M. Vivien (1799-1854), conseiller d'État, membre de l'Institut, deux fois ministre, Ils concernent : un voyage en Angleterre en compagnie de Thiers, alors ministre des Travaux publics (1832); les suites politiques de la mort du duc d'Orléans (1842); les préliminaires de la Révolution de Février. Détails intéressants pour l'histoire de la monarchie de Juillet.] — F. PASCAL. *Le patriotisme de Taine.* [D'après le tome III de sa *Vie et Correspondance.*] — ÉT. LAMY. *Affaires d'Égypte et de France. La leçon d'un siècle.* [D'ap. *La Question d'Égypte*, par M. de Freycinet. A suivre.]

Revue des Études historiques. 1905.

Juillet-Août. = F. AUBERT. *Le Parlement et la ville de Paris au XVIe siècle.* [Suite. La voirie et les travaux publics : pavage et propreté des rues, égouts, alignements, les ponts ; le Parlement et l'approvisionnement de Paris : transport et vente du blé, taxe du pain, transport et vente du bois de chauffage, du vin, etc.; le Parlement et l'hygiène : contre les épidémies, mesures de prophylaxie et de désinfection, médecins et infirmiers, conseil d'hygiène.] — M. MARION. *Le garde des sceaux Lamoignon et la réforme judiciaire de 1788.* [Suite. Résistance du Parlement de Rouen aux réformes ; les grands bailliages réduits à une inaction à peu près complète. Dans les provinces du Nord, la résistance ne fut pas vive. Cependant à Arras il y eut un certain mécontentement. Dans le ressort du Parlement de Metz, il fut impossible de faire fonctionner les bailliages; à Nancy, la résistance fut insurmontable ; les bailliages du ressort n'acceptèrent pas davantage l'édit nouveau. Résistance également à Colmar, à Besançon, à Dijon. Dans le Midi de même on s'opposa à la politique ministérielle : la résistance fut particulièrement opiniâtre à Toulouse.]

Revue des Questions historiques. 1905.

Octobre. = P. Bliard. *Deux épisodes de la vie de Louis XV, d'après un journal inédit.* [Ce *Journal*, dû à Pierre-Étienne Bourgeois de Boynes, conseiller d'État, né en 1718, mort en 1783, est aujourd'hui conservé par un descendant de l'auteur, M. X. de la Servière. Le premier « épisode » raconté ici est la lutte de Louis XV contre les empiétements des Parlements en 1765 et 1766. Le *Journal* montre Louis XV résistant avec énergie aux Parlementaires. Le second « épisode », c'est la correspondance échangée entre le roi et l'abbé de Broglie; contrairement à l'assertion du duc de Broglie dans *Le secret du roi*, cette correspondance était importante et il y était question des affaires les plus graves.] — V. Pierre. *Le clergé de France en exil. Pays-Bas autrichiens, Liège, Trèves et Luxembourg, Hollande, 1791-1795.* [I. Avant Jemappes, 1791-6 nov. 92. II. De Jemappes à Neerwinden, nov. 92 à avril 93. III. Entre Neerwinden et Fleurus, avril 92-juin 94. IV. En Hollande, juillet 94-janvier 95. Indication des principaux groupements de prêtres; leurs voyages; leur fuite de Belgique et de Hollande; à partir de janvier 95, ils sont chassés de Hollande.] — M. Sepet. *Pie VII et Napoléon.* [Analyse du livre de H. Welschinger, *Le Pape et l'Empereur*, avec des rapprochements et des citations pris dans Artaud de Montor, *Histoire du pape Pie VII.*]

Revue d'histoire diplomatique. 1905.

N° 3. = Lewis Emsten. *Napoléon III et les préliminaires diplomatiques de la guerre civile aux États-Unis.* [Croyance universelle en Europe que le Nord serait vaincu et obligé de reconnaître l'indépendance du Sud, que la République des États-Unis était à la veille de sa dissolution ; sympathies généralement acquises aux sudistes qui paraissaient combattre pour la liberté, du moins pour *leur* liberté. Lincoln et son secrétaire d'État Seward ; idée de celui-ci de faire diversion à la guerre civile par quelque guerre étrangère, contre l'Angleterre où contre la France. Dayton représentant du Nord à Paris, Slidell représentant du Sud ; la mission de celui-ci est comparée par lui à celle de Benjamin Franklin au temps de la guerre de l'Indépendance ; Persigny très favorable au Sud, mais le prince Napoléon favorable à la cause de l'union. Les dispositions de la France furent changées par les victoires du Nord, et « l'Empereur préféra sacrifier des projets qui lui étaient chers plutôt que de sacrifier son pays dans une guerre inutile ». Cet article n'est fondé sur aucune référence.] — Fréd. Masson. *Un explorateur d'archives dans la seconde moitié du XIXe siècle.* [A propos de M. de Martel et de ses fouilles dans les archives : observations que les archives diplomatiques ne permettent pas de se faire une opinion sur les événements et sur les hommes, qu'à côté d'elles il y a toujours des documents plus secrets qui contiennent la vérité (?), que l'ouverture des Archives en 1874 a causé par suite plus de déceptions que de découvertes (exception est faite cependant pour les ouvrages de M. Sorel) : mais quels sont ces documents ultra-secrets ? c'est le secret de M. Masson.] — Vte d'Harcourt. *Souvenirs du comte de Sainte-Aulaire.* [Le comte de Sainte-Aulaire, dont la famille fut malheureuse pendant la Terreur, sortit ensuite de l'École Polytechnique comme élève géo-

graphe, fut chambellan de Napoléon en 1810, préfet de la Meuse en 1813, membre du parti libéral à la Chambre des représentants pendant la Restauration. Il raconte ici lui-même ses débuts dans la diplomatie sous Louis-Philippe ; au sujet de son ralliement à la cause du nouveau roi, il rectifie, en ce qui le concerne, une erreur de Chateaubriand dans les Mémoires d'outre-tombe. Il fut nommé en 1831 ambassadeur à Rome, avec la mission de défendre l'autorité temporelle et spirituelle du pape et de s'opposer aux progrès des troupes autrichiennes dans les Légations, au nom du principe de non-intervention ; il raconte à ce sujet l'entrevue qu'il eut du pape Grégoire XVI.] — A. Bourguet. *Les bracelets de la reine.* [Il s'agit des bracelets que Louis XV voulut offrir et offrit à la reine d'Espagne, au moment de la négociation du Pacte de famille ; il fallut pourtant attendre la mort de la reine avant de le pouvoir signer.] — H. Doniol. *Historiens et enseignements de la Révolution française.* [Réflexions philosophiques à propos de l'ouvrage de M. Sorel.]

Revue d'histoire rédigée à l'État-Major de l'Armée. 1905.

Juillet. = S. [Lt M. Sautai]. *Deux mémoires du comte de Belle-Isle sur l'institution et le rôle des dragons.* [Ces deux mémoires ont été adressés, le premier en 1753, à M. d'Angervilliers, le second en 1748, à d'Argenson. Dans l'un comme dans l'autre, Belle-Isle préconise l'emploi des dragons pour le combat à pied, pour lequel ils ont d'ailleurs été créés, et l'augmentation du nombre d'escadrons par régiment, soit 4 au lieu de 3, de manière à donner à un régiment de dragons la consistance d'un bon bataillon d'infanterie.] — D. [Cne Dupuis]. *La campagne de 1793 à l'armée du Nord et à l'armée des Ardennes. De Valenciennes à Hondschoote.* [Suite. III. L'état politique de la France dans ses rapports avec la situation militaire. Dans l'effort heureux de défense nationale, en 1793-94, l'état moral des armées est un facteur capital, sans être exclusif. L'armée du Nord, comme toutes les autres, contient, à ce point de vue, des éléments bons, médiocres, mauvais. Quelle part faut-il faire dans les succès au pouvoir civil ? « Il n'est pas douteux que ce fut l'impulsion vigoureuse du gouvernement révolutionnaire qui rendit l'armée du Nord capable d'agir offensivement, en contraignant le commandement à profiter des fautes des alliés, alors que l'incompétence professionnelle et la crainte des responsabilités maintenaient nos généraux dans une absolue passivité. » Suit une revue rapide, faite surtout d'après les travaux de M. Aulard, de l'organisation du gouvernement révolutionnaire. « Le gouvernement, conclut M. D., se trouvait donc aux prises avec de telles difficultés qu'en mettant la Terreur à l'ordre du jour, la Convention a pu croire réellement qu'elle prenait ainsi une mesure indispensable au salut de la patrie. » IV. Genèse du plan d'opérations, précédée d'un aperçu sur la situation stratégique et diplomatique. Répartition des troupes alliées et des troupes françaises sur le théâtre d'opérations du Nord et des Ardennes, à la fin de juillet 1793. Situation diplomatique : divisions entre les puissances coalisées qui songent toutes à se procurer quelque avantage territorial. Plan des alliés ; c'est le plan connu et si souvent critiqué : York se portera sur Dunkerque avec 40.000 hommes, tandis que Cobourg, qui n'en a que 30.000 et voudrait qu'on agît

en masse, attaquera Le Quesnoy ou Maubeuge. Plan français : insignifiance des directives données à Kilmaine par Bouchotte; hésitations du Comité de Salut public; un plan d'action combinée des armées du Nord, des Ardennes, de la Moselle et du Rhin, présenté au Comité par l'adjudant-général Vernon, était séduisant, mais ne tenait pas suffisamment compte des conditions de temps et d'espace. A suivre.] — E. [Cte E. Picard]. *La guerre de 1870-1871* (Suite). *L'armée de Châlons. 1re partie.* [Continué en août et à suivre. III. La conférence du 17 août. Y assistent : l'Empereur, le prince Napoléon, Mac-Mahon, les généraux Trochu, Berthaut, Schmitz. Ses résultats : nomination de Trochu comme gouverneur de Paris ; de Mac-Mahon comme commandant en chef de l'armée de Châlons, subordonnément à Bazaine, généralissime ; décision de ramener l'armée de Châlons avec l'Empereur à Paris. Mais, le soir même, arrive la nouvelle de Gravelotte. A Paris, vive opposition de l'Impératrice et de Palikao au retour de l'Empereur. IV. Les hésitations du maréchal de Mac-Mahon. Elles sont dues surtout à la rareté et au libellé obscur des dépêches reçues de Bazaine. C'est dans la soirée du 19 août qu'il se décide à marcher au-devant de l'armée de Metz. V. La marche sur Reims. Elle a lieu le 21 août, dans des conditions défecteuses. VI. La conférence de Courcelles. En arrivant à Courcelles, Mac-Mahon est sans nouvelles de Bazaine depuis le 18 ; il incline de nouveau vers la retraite sur Paris ; son entretien avec l'Empereur et Rouher ; il les gagne à l'idée de la retraite. VII. Adoption du plan Palikao. Mais voici que le 22 une dépêche de Bazaine, datée du 19, lui donne à penser que l'armée de Metz a pu s'échapper et s'avance sur Montmédy ; changeant d'avis une dernière fois, il prend, pleinement approuvé par Palikao, ses dispositions pour marcher vers le Nord et non plus vers l'Ouest.] *2e partie : La marche sur Montmédy.* [I et II. Journées des 23 et 24 août. Mouvement des armées française et allemande pendant ces deux journées : le 24, le grand quartier général allemand n'a pas encore connaissance de la direction prise par l'armée de Châlons.]

Août. = [Cne J. Colin]. *La surprise des ponts de Vienne en 1805.* [I. Dispositions de l'Autriche à l'égard de Napoléon ; découragement causé par le désastre de Mack et impopularité de la guerre ; dans l'armée alliée, la mésintelligence règne entre Autrichiens et Russes. II. Négociations entre Napoléon et François II. François II et son entourage sont loin de partager le désir de la paix qu'affichent les Viennois ; mais ils sentent très bien l'utilité de gagner du temps. Envoi de Gyulay auprès de Napoléon pour traiter d'une suspension d'armes. III. Murat marche sur Vienne. Kutusow, se sentant menacé par Mortier, passe sur la rive gauche par le pont de Krems, qu'il brûle. Peut-être Murat aurait-il pu s'y opposer. Son mouvement sur Vienne est retardé, gêné par les nouvelles mises en circulation sur la paix prochaine entre la France et l'Autriche. IV et V. Journées des 11 et 12 novembre. Importance des ponts de Vienne, dont la possession donnerait une dernière chance de prévenir Kutusow sur la route de Brünn : trois ponts, ceux du Tabor, longs de 100 mètres, et séparés l'un de l'autre par une île large de 300 mètres, et celui de Spitz, de 150 mètres, relié aux précédents par une route de près de 2 kilomètres à travers l'île boisée de la Wolfsau. La garde des ponts

confiée au F. M. L. prince Auersperg ; précautions minutieuses prises pour empêcher le passage. Arrivée de Murat à Vienne ; il y reçoit la lettre fameuse de l'Empereur à propos de la perte du contact avec les Russes, et n'a plus qu'une idée, traverser le Danube en enlevant les ponts. Pendant toute la journées du 12 et la nuit du 12 au 13, négociations avec la municipalité de Vienne, le comte Wbrna et Auersperg pour obtenir que les ponts ne soient pas détruits. VI. La surprise des ponts. Elle fut éxécutée par les généraux Bertrand et Moissel qui passèrent les premiers et amusèrent Auersperg par des propositions d'armistice, et Lannes et Murat. Y a-t-il eu, de la part des uns ou des autres, « faute contre l'honneur » ? « Les torts, s'il y en eut, ne peuvent être imputés qu'au général Bertrand. Lui seul est accusé d'avoir affirmé l'existence d'un armistice au colonel Geringer ; mais ce fait n'est avancé que sur la déposition de ce dernier qui y était fort intéressé et ne comprenait guère le français ; dans tous les autres pourparlers, bien connus ceux-là de Bertrand et de Lannes, avec les officiers autrichiens, il n'est question que de négociations en cours, lesquelles avaient lieu réellement, et non d'un armistice définitivement signé. »] — R. L. [Lt Longy]. *La campagne de 1797 sur le Rhin.* [Suite ; continué en sept., et à suivre. II. Le commandement. Le 25 déc. 1797, Moreau avait été nommé général en chef des armées de Rhin-et-Moselle et de Sambre-et-Meuse. État déplorable de la seconde ; incapacité totale de son chef, Beurnonville ; malversations de la compagnie chargée de l'approvisionner. Envoi de Beurnonville à l'armée du Nord ; démission de Kléber. Le départ de Moreau pour le Bas-Rhin, pour faire à l'armée de Sambre-et-Meuse une visite demandée par le Directoire, est retardé par la continuation du siège de Huningue ; impossibilité de sauver cette place. Vains efforts de Moreau pour retenir à l'armée de Sambre-et Meuse Kléber, Lefebvre et Bernadotte. Hoche nommé pour remplacer Beurnonvlle à la tête de l'armée de Sambre-et-Meuse, au moment même où Moreau commençait son voyage à Coblentz ; déception de ce dernier qui se voit retirer le commandement supérieur des deux armées. III. La situation matérielle. Pour justifier son retard à entrer en campagne, Moreau a invoqué surtout le défaut d'argent, de vivres, d'effets d'habillement, d'équipages et de matériel. Or, l'étude des textes montre qu'au printemps de 1797, la solde était à peu près au courant ; les services des vivres et de l'habillement étaient tout à fait défectueux, mais ils ne l'étaient pas moins le 20 avril, jour du passage du Rhin, qu'à la fin du mois précédent.]

Septembre. = S. [Lt M. Sautai]. *Notre première instruction sur le service en campagne (infanterie).* [Texte original de cet instruction rédigée en 1732, probablement par M. de Bombelles, officier général distingué. Elle ne fut pas mise en vigueur, mais elle a servi de modèle a toutes celles qui l'ont suivie, et un assez grand nombre de ses prescriptions sont encore pratiquées aujourd'hui.] — *Tableaux des armées françaises pendant les guerres de la Révolution.* [Reproduction de tableaux conservés au ministère de la Guerre où ils sont connus sous le nom de « tableaux Clerget », du nom du chef d'escadron d'état-major qui les dressa de 1845 à 1847, et donnant pour les diverses armées de la Révolution, jusqu'à 1804, les dates de création et de suppression, les noms des généraux en chef avec les dates extrêmes de leur commandement, la désignation des arrondissements et tous autres renseignements utiles.]

Revue Historique. 1905.

Septembre-Octobre. = E. Rod. *Jean-Jacques Rousseau et les affaires de Genève. La Condamnation.* [Récit des circonstances dans lesquelles furent condamnés en 1762 le *Contrat social* et l'*Émile* ; M. R. ne croit pas à la pression du gouvernement français sur le Petit Conseil ; l'examen de la correspondance du résident de France à Genève, M. de Montpéroux, et du résident de Genève à Paris, M. Sellon, le prouve ; il ne croit pas davantage que Voltaire, comme on le crut à l'époque, avait été l'instigateur de l'arrêt du 19 juin 1762. Peu après (1763), le Petit Conseil interdit l'impression, à Genève, de la lettre de Rousseau à Christophe de Beaumont, archevêque de Paris.] — E. Driault. *Napoléon Ier et l'Italie.* 2e partie : *Bonaparte et la République italienne.* [Bonaparte « fonda le nouveau régime sur l'appui des classes conservatrices et de l'Église ; il écarta de plus en plus du pouvoir les « Jacobins » dont les partisans étaient surtout nombreux dans les masses populaires et dont il avait à redouter les ambitions révolutionnaires. Pour ne pas obliger la noblesse à changer ses habitudes, le calendrier décadaire fut aboli en Italie ; on revint au calendrier grégorien ; les cérémonies du culte reprirent toute leur ancienne régularité. » L'opposition se fait jour dans l'action des sociétés secrètes, et Melzi n'est pas « suffisamment homme de gouvernement pour écarter de Milan la jalouse autorité du Premier Consul ».] — M. Marion. *A propos de la géographie judiciaire de la France sous l'ancien régime. La question du ressort des présidiaux.* [M. Brette soutient que les bailliages ou sénéchaussées auxquels étaient joints des présidiaux n'avaient pas à ce titre un ressort distinct de celui qu'ils possédaient comme bailliages ou sénéchaussées ; M. Bloch, au contraire, soutient que le ressort du bailliage-présidial est plus étendu comme présidial que comme bailliage (voir le débat dans la *Révolution française* de janv. et fév. 1901). M. M. publie un document, annexé à l'ordonnance de mai 1778 sur la réforme de la justice, duquel il résulte que les présidiaux étendaient, dans certains cas, leur juridiction d'appel sur plusieurs bailliages ; dans les cinq sixièmes au moins de la France les « présidiaux possédaient ce ressort, relativement étendu au point de vue territorial, quoique fort restreint au point de vue de la compétence, que leur refuse M. Brette ». En fait, d'ailleurs, « cette supériorité des présidiaux pouvait être et était souvent éludée ».]

Historische Vierteljahrschrift. 1905.

No 3. = W. Struck. *Die Notablenversammlung von 1787.* [Article qui n'apporte pas de documents nouveaux, mais qui est fondé sur une utilisation intelligente des ouvrages existants, notamment celui de Chérest. M. S. s'est proposé, en reprenant en détail l'histoire du conflit de Calonne et des notables, de combattre la thèse des historiens conservateurs allemands, tels que M. A. Wahl, qui prétendent que les réformes politiques et économiques apportées par la Révolution

étaient déjà en voie de réalisation en 1789, et que la crise révolutionnaire n'était rien moins qu'inévitable et nécessaire. M. S. montre comment Calonne a été conduit par la force des choses à adopter les idées de Turgot et de Necker sur les assemblées provinciales, la liberté du commerce et de l'industrie et la réforme de l'impôt. Prévoyant la résistance des Parlements et des privilégiés, il a voulu assurer à la volonté royale l'appui d'une assemblée de notables, triés avec soin. Mais ses illusions se dissipèrent dès le premier jour. Prélats, nobles et parlementaires faisaient passer leurs intérêts avant l'intérêt général et se liguèrent contre le ministre réformateur. Malgré les concessions qu'il leur fit, Calonne, mollement soutenu par le roi, se sentit vaincu et voulut en appeler à l'opinion publique, force alors croissante (Avertissement Gerbier); sur ce terrain encore, il essuya un échec : sa brochure, où l'on vit une manifestation absolutiste, tourna tout le monde contre lui, et il dut quitter le pouvoir le 9 avril. Loménie de Brienne, qui l'avait combattu à l'Assemblée, reprit ses projets, mais en les modifiant au point de les dénaturer. Le projet d'impôt foncier est repoussé, et les notables se bornent à approuver la liberté du commerce des grains et le remplacement de la corvée par un impôt en argent. Ils ne trouvent comme remède aux difficultés financières qu'un nouveau recours à l'emprunt; ils demandent seulement et obtiennent du gouvernement la promesse qu'il fournira tous les trois ans un état général des recettes et des dépenses. M. S. conclut que la faiblesse du roi et l'aveuglement des ordres privilégiés ont rendu la Révolution inévitable.]

NOTES ET NOUVELLES

LA COMMISSION DES MUSÉES DÉPARTEMENTAUX

Par arrêté du 4 juillet 1905, rendu sur la proposition du sous-secrétaire d'État des Beaux-Arts, le ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes a institué une Commission chargée « d'étudier toutes les questions relatives à l'organisation des Musées de provinces et à la conservation de leurs richesses artistiques ». Cette Commission est composée de membres du Parlement, de hauts fonctionnaires, d'archéologues, de critiques d'art, de journalistes, dont la liste suit : MM. Déandreis, Ant. Dubost, Maurice Faure, Poincaré, Franck-Chauveau, Ferd. Crémieux, Destieux-Junca, Lintilhac, Sébline, sénateurs ; Augagneur, Barthou, Pierre Baudin, Georges Berger, Léon Bourgeois, Henri Brisson, Couyba, Engerand, Gérault-Richard, Henry Maret, Massé, Louis Puech, Albert Sarraut, Sarrien, Serres, Simyan, députés ; Bayet, directeur de l'enseignement supérieur ; Bigard-Fabre, chef du bureau des musées ; Léon Bonnat ; Henri Bouchot, conservateur à la Bibliothèque nationale ; Bruman, directeur au ministère de l'Intérieur ; Cagnat, professeur au Collège de France ; Dayot, inspecteur des Beaux-Arts ; Dislère, président de section au Conseil d'État ; Guiffrey, administrateur des Gobelins ; Havard, inspecteur des Beaux-Arts ; Héron de Villefosse, conservateur au Musée du Louvre ; Homolle, directeur des musées nationaux ; R. de Lasteyrie, professeur à l'École des Chartes ; Paul Léon, chef de cabinet du sous-secrétaire d'État ; Liard, vice-recteur de l'Académie de Paris ; Pascal, architecte ; Roger Marx, inspecteur des musées des départements ; Émile Michel ; Henry Roujon ; Sainsère, conseiller d'État ; de Saint-Arroman, chef de bureau au ministère ; Tissier, maître des requêtes au Conseil d'État ; Jules Gautier, chef de cabinet du ministre de l'Instruction publique ; de Fourcaud, professeur à l'École des Beaux-Arts ; Gustave Geffroy, Louis Gonse, Frantz-Jourdain, Henry Lapauze, Ernest Laur, Louis Lumet, Léon Millot, Ch. Saunier, Ed. Sarradin, Eug. Thébault, Thiébault-Sisson, Roger-Milès, H. Lagrange, critiques d'art. Les secrétaires de la Commission seront : MM. Pelletier, R. Pradel, Riottot et Eugène Berteaux. Quelques autres critiques d'art ont été ultérieurement adjoints à la Commission.

L'arrêté ministériel était précédé du rapport suivant de M. Dujardin-Beaumetz, que nous reproduisons intégralement :

Monsieur le Ministre,

Mon administration s'est, à diverses reprises, préoccupée de la question des musées des départements, dont le nombre s'accroît d'année en année.

Le développement des cours de dessin à tous les degrés de l'enseignement, la création de cours de l'histoire de l'art dans les établissements de l'enseignement secondaire, naturellement suivie de la création de cours identiques dus à l'initiative privée, et plus récemment, l'ouverture des écoles régionales d'architecture subventionnées par l'État, grâce aux libéralités du Parlement, n'est-ce pas là qu'il faut chercher la raison qui détermine de plus en plus les municipalités à consentir des sacrifices pour la création de nouveaux musées ou pour l'installation plus hospitalière des collections déjà existantes ?

La circulaire ministérielle du 26 avril 1881 disait excellemment que « si c'est à l'école que l'enfant et l'ouvrier reçoivent l'enseignement, c'est surtout au musée qu'ils trouvent l'exemple. La réorganisation du musée est donc le corollaire de celle de l'école ».

Moi-même, dans mon rapport sur le budget des Beaux-Arts de l'exercice 1899, et surtout dans mon rapport de 1900, je crus pouvoir écrire que « le musée est un établissement d'enseignement au même titre que l'école, dont il est le complément nécessaire ». Et j'ajoutais : « Il suffit d'avoir visité quelques-uns de nos musées de province pour comprendre à quel degré des réformes y sont nécessaires, non seulement pour le personnel, mais surtout pour le classement des ouvrages et leur conservation. Des richesses réelles y sont entassées pêle-mêle dans des bâtiments humides, sans jour, et s'y perdent ; des tableaux de la plus grande valeur coudoient des œuvres de dernier ordre, souvent des attributions erronées y déroutent le visiteur... »

Dans l'état actuel des choses, les musées de province remplissent-ils plus convenablement leur rôle ?

Les collections qu'ils abritent sont-elles toujours aussi dignes qu'on pourrait le souhaiter d'être exposées, c'est-à-dire de prétendre à jouer en quelque mesure le rôle éducateur qu'on attend d'elles ? Quand ces collections ont une réelle importance, trouvent-elles dans les musées une installation convenable et leur conservation est-elle pleinement assurée ?

L'État saurait d'autant moins s'en désintéresser que c'est à sa contribution directe que la plupart des municipalités doivent la création et, en partie, le développement normal de leurs musées. Les dépôts de l'État dans les musées de province remontent au 14 fructidor an VIII (1er septembre 1800), et si la Restauration et la Monarchie de Juillet n'apportèrent aucun empressement à y ajouter, la République de 1848 sut marquer le souci qu'elle avait des collections provinciales, tout en sauvegardant les intérêts primordiaux du musée national du Louvre.

Dans un rapport de mars-avril 1848, le directeur des musées nationaux montrait les dangers qui entouraient les musées de province laissés à l'abandon pour la plupart : « Un directeur ou conservateur, écrivait-il, peut restaurer, ce qui n'est pas loin de pouvoir détruire ; il peut prêter, ce qui n'est pas loin de pouvoir perdre ; il ne peut pas inventorier, il ne peut pas cataloguer, ce qui n'est pas loin de pouvoir se laisser voler. »

Et, rêvant d'une centralisation aujourd'hui irréalisable, il ajoutait : « A la direction générale des musées nationaux, il appartiendrait, ce me semble, de rappeler aux musées municipaux les origines et les mérites des œuvres dont la nation les a dotés. La sollicitude légale devrait parfois modérer l'arbitraire, activer l'incurie, prévenir la détérioration et rappeler la responsabilité. »

Il demandait, en outre, qu'on confiât à un corps d'inspecteurs la mission d'étudier l'état présent et les besoins des musées provinciaux.

C'est à la troisième République que devait revenir l'honneur de réaliser sur ce point le vœu de la République de 1848. Les inspecteurs des musées de province, qui remplissent ces fonctions concurremment avec celles d'inspecteurs de l'enseiseignement du dessin, rendent tous les jours les plus grands services à la cause des collections municipales soumises périodiquement à leur examen. Or, des rapports annuels des inspecteurs, comme des informations de sources diverses qui parviennent à mon administration, il résulte que trop souvent des œuvres exposées dans les musées de province subissent les atteintes du temps, sans qu'aucune mesure préventive les défende : l'opinion, on le sait, est parfois saisie d'incidents qui produisent sur elle un fâcheux effet et lui font porter sur ces musées un jugement hâtif et injuste.

D'autre part, au point de vue où en sont en France nos industries d'art et l'enseignement de l'histoire de l'art, il apparaît nécessaire qu'un classement soit opéré de nos richesses artistiques. Comment y parvenir mieux que par la rédaction des catalogues-inventaires des musées provinciaux ? Là-dessus, de trop graves lacunes s'accusent et il serait facile de citer tel musée considérable qui ne possède pas de catalogue de ses collections depuis plus de trente années.

Ce fait est d'une gravité particulière quand il met en cause, comme en l'espèce, des musées qui s'enrichissent progressivement d'envois annuels de l'État, dont l'importance ne peut être contestée. Le public, qu'il s'agisse de simples visiteurs, d'étudiants désireux d'apprendre, de savants empressés à exercer leur libre critique, d'artisans avides de se renseigner, a droit à des égards particuliers, et au premier rang de ces égards est, à coup sûr, la mise à sa disposition de cet élément de travail essentiel qu'est un catalogue.

Enfin, à des besoins nouveaux et évidents, une législation nouvelle ne doit-elle pas correspondre, comme le croient de forts bons esprits ? En tout cas, la législation actuelle, si elle est conservée dans son essence, ne peut-elle pas être transformée dans sa lettre et complétée ? Cette législation, rappelons-le, se limite au décret du 10 octobre 1792, à la loi du 9 frimaire an III (27 novembre 1794), qui prévoit les risques d'incendie, à l'arrêté de l'an VIII, au décret-loi du 25 mars 1852, qui attribue aux préfets la nomination des conservateurs sur la présentation des maires, et à deux circulaires de 1881 et de 1890.

Une enquête sur l'état présent des musées de province peut seule fournir de précieuses indications à mon administration, qui recueillera en même temps les *desiderata* des municipalités intéressées, des conservateurs et des collectivités artistiques locales ou régionales, dont la collaboration est parfois très utilement réclamée par les musées provinciaux.

L'occasion serait également propice de provoquer la rédaction des inventaires partout où ils font défaut, ce qui permettrait à l'État de se rendre un compte exact de la situation où sont présentement les œuvres envoyées par lui en province depuis plus d'un siècle.

J'ai pensé, Monsieur le Ministre, qu'il conviendrait de charger une commission extraparlementaire de cette vaste enquête. Ladite commission comprendrait, avec MM. les rapporteurs du budget de la Chambre des députés et du Sénat, un certain nombre de personnalités connues en particulier pour leurs travaux sur les musées de province. La liste de ces personnalités, que j'ai l'honneur de vous soumettre, jointe au projet d'arrêté ci-contre, est de nature à donner sur ce point toute satisfaction à l'opinion publique.

Veuillez agréer, etc.

La Commission ainsi constituée a tenu une première séance, sous la présidence du sous-secrétaire d'État, au mois de juillet. Diverses opinions ont été émises : sur l'état des musées, la pauvreté de leurs installations, la nécessité d'une législation spéciale à créer, le besoin de recruter des conservateurs ayant une éducation scientifique leur permettant de bien connaître les collections dont ils ont la garde et d'en rédiger de sérieux catalogues. Les membres présents ont décidé de se diviser en trois sous-commissions chargées d'examiner les questions soulevées : la première, au point de vue artistique ; la seconde, au point de vue de l'enseignement ; la troisième, au point de vue législatif et administratif. Les enquêteurs doivent utiliser leurs vacances à voyager et à se rendre compte par l'étude directe des besoins des musées et des moyens de les réorganiser.

Nous attendons avec intérêt les résultats des travaux de la Commission qui, nous l'espérons, fera œuvre utile. Sans chercher à deviner quelles seront les résolutions prises, indiquons les questions essentielles qui devront être examinées.

Il y a longtemps que les archéologues se préoccupent de l'état de nos musées de France, mais depuis peu d'années seulement, le public qui voyage et s'intéresse aux choses d'art, sait qu'en entrant en tel musée, il trouvera des œuvres dignes d'étude et capables d'éveiller l'émotion. Trop souvent d'ailleurs, on passe indifférent devant le tableau qui devrait attirer les regards, négligence parfois excusable, car le tableau est mal placé, faiblement éclairé, accroché trop haut, gâté par des voisinages déplaisants. Il faut la publicité de la critique et de l'image, le transport au grand jour d'une exposition, pour faire sortir de l'ombre tel chef-d'œuvre, connu seulement de rares initiés et qu'alors les gens de goût découvrent avec fracas. Les « Primitifs français » ont rendu célèbres le « tryptique » de la cathédrale de Moulins ainsi que certains tableaux d'Avignon, comme la « Centennale de 1900 » a fait éclater la gloire de « Madame de Senones » de Nantes ou des Courbet de Montpellier. Il faudra quelque jour une « rétrospective » pour apprendre aux amateurs qu'il existe un Nattier délicieux à Amiens, des Perronneau à Orléans et des Hubert Robert à Valence.

Faire connaître toutes les richesses artistitiques encore subsistantes sur notre sol, les cataloguer, les protéger, telle fut la tâche essentielle de ce grand ami de l'art de la vieille France qui s'appelle le marquis Ph. de Chennevières. C'est lui qui, dès 1848, était l'inspirateur des lignes du rapport que citait très justement M. Dujardin-Beaumetz. Par ses *Recherches sur les peintres provinciaux*, ses enquêtes dans les collections locales, la préparation de l'admirable, mais trop courte exposition des « Portraits nationaux » en 1878, enfin par la création de l'*Inventaire des richesses d'art de la France* en 1874, le marquis de Chennevières mérite d'être nommé l'initiateur des études sur l'art français moderne. L'un de ses amis, Clément de Ris, consacrait, vers le même temps, d'estimables articles à l'analyse de nos principaux musées, articles qu'il réunissait en volumes en 1859 et remaniait en 1872, constituant ainsi un guide pour le touriste intelligent, encore utile aujourd'hui en certaines pages. Depuis lors, les nombreuses expositions rétrospectives, surtout les énormes réunions de 1889 et de 1900, les recherches de M. F. Engerand sur les commandes officielles du XVIIIe siècle, enfin les deux beaux volumes, dans lesquels

M. L. Gonse a commenté avec enthousiasme et publié en de belles planches la fleur de nos galeries provinciales : peinture, sculpture, objets d'art, ont vulgarisé et fait connaître à tous les plus précieux trésors de nos villes. La porte des musées s'est ouverte plus souvent au voyageur de l'été ; alors est apparu de manière plus éclatante l'état lamentable de plusieurs collections : la négligence dans l'entretien, la bizarrerie de l'aménagement, le ridicule des étiquettes. Au mois d'avril dernier, M. F. Engerand, devenu député, déposait sur le bureau de la Chambre un rapport qui se terminait par ce projet de résolution : « La Chambre invite le gouvernement à nommer une commission extraparlementaire qui sera chargée de connaître la situation actuelle des musées de province, l'état des richesses artistiques qui s'y trouvent et le moyen de mettre en valeur ces collections avec le concours de l'État et des municipalités intéressées. » Cette manière parlementaire de résoudre les difficultés fut adoptée ; de là cette Commission dont nous venons de donner la composition, nombreuse, afin que toutes les idées soient représentées et que « toute satisfaction soit ainsi donnée à l'opinion publique ».

La question qui doit être résolue la première par la Commission est celle de la propriété des œuvres envoyées aux villes par l'État. L'État ne peut agir qu'en qualité de donateur et propriétaire. Les collections provinciales, en effet, hors les « envois du gouvernement », appartiennent : aux villes, pour la plupart ; aux départements assez rarement ; quelquefois à des sociétés savantes, qui contribuèrent à leur formation. Le problème est simple : les œuvres d'art envoyées par le gouvernement, depuis la création des galeries, ont-elles été envoyées à titre de don inaliénable ou à titre de simple dépôt ? Là-dessus, les textes législatifs sont vagues et rares. Les juristes déclarent que la propriété de l'État reste entière et qu'un tableau ainsi envoyé est toujours susceptible d'être repris [1]. En réalité, les réclamations exercées par l'État furent extrêmement rares ; l'administration n'a presque jamais usé de son droit, et certaines négociations entamées jadis ont échoué devant les susceptibilités des municipalités, jalouses de leur bien. L'on comprend aisément combien est fâcheuse cette incertitude dans l'interprétation des lois, ou plutôt cette absence de lois. Ou bien les villes seraient lésées, et leur sacrifices financiers pour la construction des édifices rendus inutiles, si l'on admettait la légitimité de réclamations et déplacements non motivés, ou bien l'État aurait abdiqué tout droit sur les objets envoyés et serait incapable d'user de mesures de rigueur en cas de mauvaise conservation, incapable même d'empêcher la vente ou la dispersion, si l'on soutient que l'envoi d'État constitue un don véritable aux villes.

Or, l'étude, même rapide, de l'histoire de la formation des musées, apprend que les fonds de tableaux anciens, surtout pour les écoles étrangères, sont presque uniquement constitués par les envois de l'État, faits à la création des galeries, sous le Consulat et l'Empire. C'est dans l'amas prodigieux constitué au Louvre par les saisies révolutionnaires et les conquêtes artistiques des armées que furent puisés les éléments des musées provinciaux dont l'on venait de décider la création. Au cours du XIXe siècle, les largesses administratives furent abondantes, mais le bon et le

1. Cf. Dupré et Ollendorf, *Traité de l'administration des Beaux-Arts*.

mauvais singulièrement mêlés. Tandis que les dons de l'Empire contiennent des chefs-d'œuvre, qui font l'ornement des galeries, les peintures et sculptures du XIXe siècle sont parfois l'encombrement et la honte des salles. N'oublions pas cependant que des œuvres acquises de certains maîtres au début de leur carrière, alors qu'ils étaient discutés ou méconnus, ont été dispersées par toute la France, souvent au hasard, et que les commissions d'achat des villes ont l'honneur d'avoir acquis aux artistes vivants des œuvres charmantes, aujourd'hui de prix inaccessible [1].

Pour trancher la difficulté et délimiter clairement les droits respectits de l'État et des villes, M. F. Engerand a proposé la formule suivante : confirmer aux envois de l'État le caractère de dépôt ; mais limiter aux suivantes les causes de leur retrait : défaut d'entretien, refus d'exposition, insécurité des locaux. Ce texte paraît très judicieux ; j'ajouterai cependant qu'il serait utile de procéder à quelques déplacements et échanges. Il serait déplorable qu'une simple erreur de commis du Consulat, une négligence dans la répartition des tableaux faite en l'an VIII ne pussent être jamais réparées. Des ensembles doivent être reconstitués, maintenant surtout que nous savons leur histoire détaillée. On cite comme exemples des Pérugins dispersés entre Grenoble, Toulouse, Rouen ; les deux Mantegna de Tours, fragments de la prédelle d'un retable de Vérone dont le milieu est à Paris. Des vues de pays qui n'ont souvent qu'un intérêt historique et topographique sont exilées en des lieux indifférents et sont parfois mises au grenier ; ainsi des coins parisiens à Lyon et Dijon. La liste serait longue et des exemples ont été déjà donnés en abondance. Bien entendu, ces échanges doivent être accomplis avec toute la prudence nécessaire et des compensations accordées aux galeries dépouillées ; ce n'est point avec des tableaux « des réserves du Louvre » que seront remplacés les deux Mantegna de Tours.

Cette question de propriété ainsi résolue, l'État a des moyens d'action sur les musées. Par les inspecteurs des Beaux-Arts qui devraient jouer un rôle identique aux inspecteurs des archives et bibliothèques, s'exercent la surveillance et le contrôle ; la mauvaise gestion, le défaut d'entretien ou d'exposition entraîneraient le retrait des tableaux, l'arrêt de nouveaux envois. Par des allocations budgétaires — car tout se résume en la question d'argent — l'administration des Beaux-Arts peut aider à une meilleure organisation des salles : c'est certainement le moyen le plus efficace, car c'est faute d'aide matérielle que les collections sont laissées à l'abandon, que les conservateurs indifférents sommeillent et que les plus zélés se découragent.

L'enquête à laquelle va procéder la Commission se divisera naturellement en deux parties : l'enquête sur l'état matériel des collections et l'enquête sur l'organi-

---

1. Les œuvres de maîtres de 1830, de romantiques, sont nombreuses en nos musées provinciaux ; ainsi Paul Huet à Rouen, Avignon, Bordeaux, Isabey à Nancy, Toulouse, Bordeaux. Comme exemple de musée favorisé par l'État, il faut citer Lille qui a reçu : la « Médée » de Delacroix, la « Forêt » de Troyon, la « Bataille d'Hondschoote » de Dupré et Lami, l' « Après-dîner d'Ornans » de Courbet. Par contre, beaucoup de paysages modernes furent acquis par les villes ; ainsi les deux plus beaux Corot, peut-être, qui soient en nos galeries publiques le « Bain de Diane », de Bordeaux, et l' « Etoile du soir », de Toulouse.

sation scientifique des musées; les locaux, la conservation proprement dite et les catalogues. Examinons successivement ces deux questions.

I. *La conservation et la présentation des œuvres d'art.* — C'est une constatation faite par quiconque a visité de nombreux musées de province, que l'état des bâtiments est parfois déplorable. Ruine des locaux, humidité, dangers d'incendie, voisinages dangereux ou insalubres, absence d'air et de lumière, inutile de développer le thème. Cela est vrai, mais il ne faut pas exagérer; à côté des vieilles bâtisses, nous avons désormais des édifices somptueux, du moins en apparence, qui ont coûté très cher et se développent sur de larges espaces. A Rouen, à Amiens, à Lille, à Nantes, à Bordeaux, à Toulouse, à Grenoble, à Marseille, s'élèvent des palais qui marquent le souci des villes d'honorer les arts. Exposer les défauts, parfois graves, de ces constructions récentes, serait dépasser les limites de cette note, il suffit de citer ces édifices pour prouver que la peinture peut s'étaler sur des murailles vastes et neuves. Parmi les vieux logis, il en est de très suffisants et souvent d'exquis. Il n'est point de plus délicieuse maison, pour grouper des objets d'art, que l'hôtel d'Esprit Calvet à Avignon, ni de coin plus approprié à l'exposition de sculptures romanes et gothiques que l'admirable cloître des Augustins de Toulouse. Que les municipalités se gardent des rêves ambitieux et qu'elles ne mettent pas leur orgueil à faire construire des masses de pierres taillées, dont les « prix de Rome » en disponibilité leur fourniront aisément les dessins; qu'elles emploient mieux leur argent, qu'elles appliquent la formule : entretenir et améliorer plutôt que démolir et construire; en la plupart des musées, c'est le peintre qui est nécessaire plutôt que le maçon, le tapissier-décorateur plutôt que l'architecte. Un moyen très simple de faire de la place, de donner de l'air aux toiles entassées (car c'est là le grand argument des paresseux : il n'y a plus de place), serait de désencombrer les salles de tableaux et statues inutiles. Il y a partout un nettoyage à opérer, nettoyage des murailles et des toiles qui les recouvrent. Certes, le partage est délicat à établir, il faut du tact et du goût. Là, l'influence de critiques d'art, surtout d'historiens, sera nécessaire; il ne faut point supprimer les preuves même désolantes de l'abaissement de la production artistique en certaines périodes.

L'État doit aider les villes en reprenant des horreurs dont il les a gratifiées; les édifices publics, qui contiennent de grands espaces libres : mairies, casernes, hôpitaux, lycées, peuvent donner asile aux productions commerciales de l'art officiel. Des catalogues bien faits indiqueront leur destination, il suffira de pouvoir les retrouver quelque part [1].

Un autre moyen de donner de la place aux peintures, c'est l'enlèvement, l'isolement des collections d'histoire naturelle qui voisinent trop souvent de manière

1. Nos plus beaux musées sont déshonorés par l'exposition de barbouillages envoyés par l'État bienfaisant. Ainsi à Toulouse, à Dijon, à Montpellier, à Bordeaux. Rouen possède tout un étage de ces productions, plus propres à gâter le goût qu'à le former. C'est dans la peinture de 1800 à 1850 environ que des enlèvements seraient à faire. Quelques exemples suffisent pour faire connaître l'École.

burlesque avec les débris archéologiques et les objets d'art décoratif. Aux petites cités, les curiosités géologiques et botaniques iront enrichir le cabinet d'histoire naturelle du lycée; dans les villes d'Université, elles seront rattachées à la Faculté des sciences ou de médecine; enfin en quelques villes, l'importance des collections doit nécessiter la construction d'un « Muséum », ainsi à Lyon, comme il en existe au Havre ou à Marseille. Alors, un peu débarrassé des médiocrités, des vitrines d'oiseaux et de reptiles, le conservateur aura le loisir d'accrocher en belle place les œuvres maîtresses de la galerie; il cherchera par la disposition des toiles et des bustes à les mettre en valeur, à les imposer à l'attention du visiteur; il aura souci de l'éclairage, du groupement, s'efforçant de réunir les œuvres de même époque sur les mêmes panneaux, mêlant quelque vase ou quelque meuble aux peintures, réalisant ainsi ce que les conservateurs du Louvre ne peuvent faire, pour ne pas empiéter sur les « départements » voisins. Même avec les locaux actuels, l'on pourrait accomplir beaucoup de bonne besogne, si l'on voulait; il faudrait surtout éviter l'exposition barbare qui offre des dangers pour la sécurité des toiles : ainsi quelque jour, à Orléans, un visiteur du dimanche mettra le pied à travers un Perronneau!

Les salles qui demandent le plus de soins sont celles consacrées aux débris — si nombreux malheureusement — des édifices gothiques ou de la Renaissance. Ces musées lapidaires, dédaignés du public qui ne saurait y rien comprendre, faute d'enseignement et de renseignements, ne sont point toujours composés de morceaux artistiques, mais tout y a sa valeur de document historique. Plus l'œuvre est mutilée, plus elle a besoin de soins délicats pour être présentée agréablement. En ces collections, il y a beaucoup à faire, et presque partout.

Mais il convient de ne point généraliser et d'envelopper tous les musées dans le même mépris; et pour mettre l'éloge à côté de la critique, il faut citer des exemples. A Lille, depuis les derniers remaniements, la présentation des tableaux est fort satisfaisante; l'installation récente du musée de peinture de Lyon est presque parfaite; le groupement des objets d'art — dont le choix fait tant d'honneur au conservateur — sera également excellent quand la place sera moins mesurée; le musée de Toulouse, laissé à l'abandon pendant de nombreuses années, est aménagé avec zèle et avec goût par les nouveaux conservateurs; ce n'est point de leur faute si tant de toiles ont souffert de déplorables pratiques anciennes et si les beaux tableaux des XVIIe et XVIIIe siècles ont perdu leurs cadres anciens, jetés à la brocante par les administrateurs en charge de 1830 à 1848.

La surveillance de l'État doit surtout s'exercer sur la conservation des tableaux; c'est faute de soins intelligents que tant de toiles ont été gâtées, à demi perdues ou refaites lamentablement. Un conservateur est un médecin. Les opérations de restauration et de rentoilage doivent être soigneusement contrôlées, laisser les toiles à l'abandon, c'est les condamner à une mort certaine; les restaurer, c'est parfois leur infliger un autre genre de mort, plus cruelle pour la mémoire de l'artiste.

II. *La mise en valeur scientifique des collections.* — Il ne suffit pas que les œuvres d'art soient bien conservées et toutes convenablement exposées, il faut les décrire,

les expliquer, satisfaire la légitime curiosité du public par l'apposition d'étiquettes [1] ; indiquer les sujets, les auteurs, les époques ; il convient aussi de faire connaître à l'érudit qui travaille et cherche quelles sont les ressources qu'il peut trouver pour ses études ; deux publications sont nécessaires pour assurer cette mise en valeur scientifique des collections : le catalogue, les reproductions photographiques.

La Commission ministérielle agirait sagement en réimprimant tout d'abord, avec les additions nécessaires, l'excellente bibliographie des musées de France, publiée naguère par M. R. de Lasteyrie en tête de l'*Album des Musées de province*, entreprise abandonnée. En ajoutant quelques renseignements administratifs puisés à l'*Annuaire des musées* [2], on posséderait des éléments précis de discussion. Il est délicat de porter un jugement d'ensemble sur la valeur des catalogues publiés, il faudrait les étudier les uns après les autres par le détail ; là encore, ne jugeons pas « en bloc ». Il y a des catalogues sérieusement établis et très utilisables : ainsi celui de Lille, qui fut le premier catalogue français donnant des fac-similés de signatures d'artistes, celui de Montpellier tout récent, le petit guide sommaire des musées de Lyon ; d'autres, inutiles à désigner, sont ridicules : les biographies d'artistes et les appréciations semblent empruntées à quelque vieux Bouillet, à défaut du Larousse. Ce que l'on constate avec regret, c'est l'absence totale de livrets pour de grandes collections, la négligence à remplacer les volumes épuisés ; ainsi les musées, et très importants, de Dijon, Bordeaux, Marseille, Toulouse n'ont plus de catalogues en vente ; il faut travailler à l'aide des ouvrages anciens, et où trouver aisément ces brochures et plaquettes, même aux bibliothèques spécialisées ? L'*Inventaire des richesses d'art de la France* était destiné à contenir les catalogues de tous les musées, et, en effet, plusieurs descriptions bien faites y furent insérées (Angers, Nantes, Orléans, Tours, Montpellier) ; mais les fascicules n'étaient pas vendus isolément dans les villes et certains de ces travaux sont déjà arriérés. Il ne nous parait pas pratique de reprendre intégralement le plan du marquis de Chennevières ; l'inventaire doit être divisé en séries : la série de l'inventaire topographique régional doit être refait à l'aide des travaux déjà entamés par de nombreuses sociétés savantes, en introduisant des dessins, des planches, réduisant la part des descriptions inutiles. Les meilleurs exemples d'inventaires provinciaux ont été donnés jusqu'ici par le *Répertoire archéologique de l'arrondissement de Reims* entrepris aux frais de l'Académie de Reims, et par le *Répertoire archéologique de Picardie*, œuvre de la Société des antiquaires de Picardie. Une autre série, démembrement du primitif *Inventaire des richesses d'art*, comprendrait les musées de province, réunion, dans un ordre à discuter, de tous les catalogues. Un exemple et un

---

1. Ces étiquettes devront être surtout détaillées pour les objets difficiles à comprendre. Au musée lapidaire de Bordeaux, très bien installé et classé, il n'existe ni catalogue en vente, ni cartels explicatifs sur les pierres ; or, ce sont pour la plupart des fragments d'inscriptions latines... Le plus étrange, c'est que des publications savantes ont été faites de presque tous ces documents épigraphiques. Le petit catalogue sommaire du musée de Lyon donne un commentaire bref mais intelligent des séries épigraphiques exposées.

2. Sur la dernière édition (1900) de cette publication à peu près inutile, cf. la *Revue*, t. II, p. 674.

modèle de ce genre de travail collectif nous est donné par le *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques de France*, qui s'achève en ce moment ; énorme travail poursuivi avec une activité constante et terminé en moins de quinze années. Cette belle œuvre, qui fait honneur au ministère de l'Instruction publique et aux archivistes-bibliothécaires qui y collaborèrent, est à imiter en tout. Direction presque unique, rédacteurs envoyés en mission pour inventorier lorsque le chef responsable du dépôt est incapable d'accomplir le travail par lui-même [1] ; règles uniformes de classement, travail entrepris presque sur tous les points à la fois. Avec des volumes de format maniable, des paginations indépendantes, les fascicules s'isoleraient aisément et formeraient les catalogues mis en vente dans les salles.

Les auteurs des catalogues n'auraient pas accompli leur tâche s'ils ne cherchaient à joindre à leurs descriptions des reproductions des objets. La photographie est aujourd'hui le seul mode de publication des œuvres d'art qui réponde aux besoins de l'érudition. Parallèlement à la collection des monuments historiques (si fâcheusement interrompue), nous souhaitons la création d'une collection des musées de France. Cette collection sera mise à la disposition du public aux mêmes conditions que la première ; papiers vendus isolément, droit de reproduction laissé libre. Ainsi les travailleurs auront à leur portée d'excellents éléments pour l'illustration de leurs ouvrages. Que l'on songe aux difficultés que rencontreraient les archéologues du moyen âge si la série des photographies des monuments historiques leur faisait défaut. Que l'on réfléchisse à la pénurie de bons documents accessibles sur l'art français du XVIIe au XIXe siècle, en peinture ou en sculpture, et l'on comprendra de quelle importance sera pour l'étude de notre art moderne une telle réunion d'œuvres d'art par l'image, photographies bien choisies, bien exécutées (sans trop de luxe cependant) et mises dans le domaine public. La mode de la carte postale illustrée a fait naître en certaines villes de jolies collections, mais que de tableaux, de statues attendent encore leurs clichés photographiques ! Il y a dix ans, l'objectif était pour certains conservateurs un objet d'effroi ; les temps sont changés heureusement : il reste encore bien à faire [2]. Il convient également d'éviter le monopole

---

1. Ce travail soulève le grave problème du recrutement des conservateurs. L'on sait que ceux-ci sont nommés par les préfets sur la présentation des maires ; les considérations locales, les relations, les opinions auront toujours un grand poids pour la désignation des candidats. Demander des titres serait injuste, il n'y pas de diplôme de conservateur (et c'est fort heureux) ; l'École du Louvre n'est qu'une réunion de cours d'histoire de l'art sans enseignement professionnel ; le métier ne peut s'apprendre vraiment que par le travail accompli auprès de maîtres qui veulent bien transmettre leur science : ainsi s'opère la préparation des futurs conservateurs des grands musées d'Allemagne. En France, en certaines villes, les conservateurs n'ont que des traitements dérisoires, quelques-uns l'abandonnent presque ; on ne peut donc offrir ces postes à de jeunes archéologues qui ont besoin de vivre. Il paraît utile de séparer désormais les fonctions de conservateur et de directeur d'école de dessin, trop souvent réunies, l'expérience ayant prouvé que les artistes étaient de médiocres juges de l'art du passé.

2. Parmi les musées où des photographies se vendent à la porte, l'on peut citer : Rouen, Grenoble, Montpellier, Aix-en-Provence ; parmi ceux où les reproductions sont presque inconnues : Dijon, Lyon, Toulouse, Orléans, Bordeaux. Lille n'a que des cartes postales et d'anciennes images mauvaises. La maison Braun a entamé une collection de tableaux des

que des commerçants essayent d'imposer en certains lieux ; les richesses artistiques nationales doivent être librement publiées.

Si nous devons à la Commission des musées de province une meilleure organisation de nos richesses artistiques et quelque publication destinée à en vulgariser la connaissance, sa constitution aura été bienfaisante. Puisse-t-elle s'inspirer de l'activité de la Commission des documents économiques de la Révolution ! N'aurait-on réussi qu'à secouer la torpeur des municipalités et des conservateurs, à leur ouvrir les yeux sur leurs vrais trésors d'art, à inciter les érudits à travailler et à publier, que ce groupement de parlementaires et de critiques n'aurait pas été inutile [1].

G. Brière.

— Académie des Sciences morales et politiques :

29 Juillet : M. H. Doniol commence la lecture d'un travail sur la Journée du 18 mars et les événements qui suivirent de 1870 à 1873.

5 Août : Suite et fin de la lecture de M. Doniol.

26 Août et 2 Septembre : M. Chuquet lit une étude sur le prince Charles de Hesse-Rheinfels-Rothenbourg, qui servit la Révolution comme général et fut ardent jacobin.

9 Septembre : M. Esmein lit une étude intitulée : Tentative de gouvernement parlementaire en 1789. — Fin de la lecture de M. Chuquet.

16 Septembre. M. Chuquet commence la lecture d'une notice sur Camille Desmoulins.

— M. A. Tuetey s'apprête à publier, d'ici au 1er janvier, le tome VII de son précieux *Répertoire des sources manuscrites de l'histoire de Paris pendant la Révolution française*. Avec ce volume se terminera la partie du recueil consacrée à l'Assemblée législative. Dans sa séance du 30 juin dernier, le Conseil municipal de Paris a voté en principe la continuation du *Répertoire* pour la période de la Convention. Il est à désirer que ce vote de principe ait comme corollaire, à bref délai, le vote positif du crédit nécessaire pour l'élaboration et l'impression du tome VIII.

— Sur la proposition du Comité des travaux historiques et scientifiques, M. P. Caron vient d'être chargé de publier, en un volume de la Collection de Documents inédits, les procès-verbaux et le registre de correspondance du Comité

---

musées de province, le catalogue de la première série a été publié en 1903, il comprend : les musées d'Aix, Caen, Marseille, Montpellier et Nantes. Mais ces reproductions très belles sont fort chères.

1. Je ne traite point ici du rôle du musée considéré comme éducateur, pour les ouvriers d'art et futurs artistes. Il suffira de faire remarquer que le musée mal tenu constitue le plus funeste exemple. Pour favoriser la formation du goût des artistes et artisans, il faut leur montrer quelques œuvres vraiment belles et puis les instruire par la vue de gravures, photographies, moulages des œuvres d'art du passé. A cet effet, une petite collection pédagogique de reproductions exposées par séries serait nécessaire ; il serait souvent aisé d'y joindre quelques objets d'art décoratif prêtés soit par d'autres musées, soit par des amateurs. Là-dessus, les exemples d'organisation sont à étudier en Angleterre et Allemagne, et le rapport célèbre du marquis L. de Laborde sur « l'union des arts et de l'industrie » date de 1856 !

de la guerre, puis Comité militaire de la Convention nationale (1792-1795). Le volume paraîtra en 1906.

— Par décret en date du 29 juillet 1905, MM. F. Benoît et Ph. Sagnac, chargés de cours à la Faculté des lettres de l'Université de Lille, ont été nommés professeurs, le premier d'histoire de l'art, le second d'histoire moderne et contemporaine, à la même Université.

— La préparation de la *Bibliographie de l'histoire de France depuis 1789*, entreprise depuis quatre ans par M. Pierre Caron, et qui doit paraître sous les auspices de la Société d'histoire moderne, est très avancée. L'impression commencera en janvier 1906, pour se terminer en automne.

— La librairie Hachette vient de décider que l'*Histoire de France* publiée par ses soins sosu la direction de M. E. Lavisse et qui devait primitivement s'arrêter en 1789, sera continuée jusqu'à nos jours. M. Ph. Sagnac traitera, en un volume, de la Constituante (1789-1791); M. G. Pariset exposera, en trois volumes, la Révolution depuis 1791 et l'Empire, jusqu'à 1815; M. Charléty rédigera le volume consacré à la Restauration (1815-1830); M. Ch. Seignobos s'est chargé de la longue période qui s'étend de 1830 à nos jours: il lui consacrera deux volumes. — Le premier volume, celui de M. Ph. Sagnac, paraîtra en 1908, lorsque la publication de la partie antérieure à 1789 (on en est actuellement à Louis XIV) sera terminée.

— Dans l'*Éclair* du 15 septembre, M. Ernest Daudet plaide, à l'occasion d'une polémique récente, l'innocence des rapports de Marie-Antoinette et de M. de Fersen et éveille la critique au sujet des documents qu'on pourrait apporter pour la démonstration de la thèse inverse.

— La librairie Wilhelm Engelmann, de Leipzig, annonce la préparation d'un grand *Dictionnaire biographique universel des artistes*, depuis l'antiquité jusqu'à nos jours, dont la direction a été confiée aux Drs Ulrich Thieme et Félix Becker, qui se sont assuré le concours de nombreux historiens et archéologues allemands et étrangers. Ce dictionnaire est destiné à réaliser le projet jadis abandonné du Dr Julius Meyer et à remplacer les publications similaires anciennes, tel le répertoire de Nagler. Le plan conçu par les directeurs de l'œuvre paraît très juste. Étant donnée l'énorme masse des documents à insérer, les collaborateurs sont invités à négliger toute forme purement littéraire. On doit indiquer sobrement et dans le style le plus serré possible : la biographie de l'artiste, les dates essentielles qui marquent sa carrière, les événements qui ont pu influer sur le développement de son œuvre, puis la liste de ses ouvrages authentiques avec renvoi aux catalogues d'œuvre déjà publiés, une courte et « objective » définition de son talent et de son influence dans l'évolution de l'art, enfin une complète bibliographie.

On donnera ainsi un répertoire de faits précis et de dates qui deviendra indispensable aux travailleurs. Cette grande entreprise, sur l'importance de laquelle il est superflu d'insister, est en voie de réalisation, le premier tome devant paraître en

1907, et l'achèvement des 20 volumes prévus, chaque tome ayant 600 pages in-8 à 2 colonnes, est espéré pour l'année 1916.

— Ouvrages sous presse :

A la librairie Manzi, l'ouvrage du Vte de Reiset sur *Marie-Caroline, duchesse de Berry* (*1816-1830*), volume in-4, de grand luxe, orné de 50 planches en photogravure et tiré a 800 exemplaires numérotés (paraîtra en novembre).

A la librairie Fontemoing, *Atala*, reproduction de l'édition originale avec une étude sur la jeunesse de Chateaubriand par Victor Giraud et Joseph Girardin.

Aux ateliers photomécaniques D.-A. Longuet, 250, faubourg Saint-Martin : *Le Musée des Arts décoratifs. Le Bois.* Recueil de 120 planches reproduisant presque tout l'ensemble des collections de boiseries, meubles, du moyen âge à la fin du XVIIIe siècle, publié avec texte explicatif par Louis Metman et Gaston Brière. La 1re partie : *Moyen âge et Renaissance*, paraîtra fin octobre, la 2e partie : *XVIIe et XVIIIe siècles*, au début de 1906.

— Nous trouvons dans la *Révolution française* du mois d'août l'indication des sujets de mémoires concernant l'histoire de la Révolution qui ont été traités, pendant l'année scolaire 1904-1905, par les candidats à la licence historique à la Faculté des lettres de l'Université de Paris. Ce sont : La formation du département de l'Aisne ; — Les élections et l'esprit public dans la Drôme pendant la Révolution ; — Les élections et l'esprit public dans la Sarthe pendant la Révolution ; — L'administration départementale de Seine-et-Marne, principalement d'après l'inventaire publié par M. Hugues ; — La commune de Grenade-sur-Adour pendant la Révolution, d'après le registre de ses délibérations ; — La commune du Palais (Morbihan) pendant la Révolution, d'après le registre de ses délibérations ; — La politique au théâtre en 1789 et en 1790 ; — Le fédéralisme dans le Calvados ; — La mission du conventionnel Lejeune dans le Jura ; — L'organisation de la souveraineté nationale dans le projet girondin et dans la constitution montagnarde (1793) ; — La politique étrangère de Robespierre ; — La politique religieuse de Grégoire à la Constituante ; — L'église constitutionnelle et le Concordat ; — Les relations entre Napoléon et Pie VII pendant la captivité de Pie VII à Savone.

— Le Congrès de Liège, réuni récemment sur l'initiative du gouvernement belge, a, sous la présidence de M. H. Omont, conservateur du département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, approuvé le projet de M. Charles Hills Gayley, professeur à l'Université de Californie, de constituer en Amérique un bureau qui aura pour objet de centraliser les clichés des manuscrits, les matrices des sceaux et monnaies, afin d'en éviter la perte accidentelle, d'en mettre les épreuves à la disposition des savants moyennant un prix modéré et de publier des fac-similés aussi nombreux que possible des manuscrits les plus rares.

— Dans le *Journal des Débats* du 27 août 1905, M. F. Chambon publie des documents qui montrent de quelle façon Victor Cousin, par l'intermédiaire de Mérimée, et à l'occasion de sa *Jeunesse de Mazarin*, se rallia à l'Empire après 1860.

— Armand MARQUISET, 1797-1859. *A travers ma vie.* Souvenirs classés et annotés par le Cte Marquiset. Paris, Champion, 1904, in-8, XVIII-293 p. — Les souvenirs d'Armand Marquiset, franc-comtois, sous-préfet de Mende en 1820, destitué en 1823, réintégré en 1830 à Dôle, retraité en 1846, ont un intérêt avant tout familial et local. L'histoire générale pourra cependant y glaner quelques détails utiles sur Besançon et son lycée sous l'Empire (p. 1 sqq., 16 sqq.), sur le procès du général comte Marchand en 1816 (p. 72 sqq.), sur la Révolution de 1830 à Besançon (p. 206 sqq.), sur le haut personnel administratif et différents personnages en vue de la Restauration et de la Monarchie de Juillet. A la page 235, est reproduite une lettre inédite adressée, le 27 juillet 1792, au capitaine Naudin, d'Auxonne, par Bonaparte, alors à Valence; cette lettre, assez longue, est à retenir pour l'histoire de la période « montagnarde » de la vie de Napoléon. — Les souvenirs, datés de 1855, ont été convenablement édités par M. le Cte Marquiset, petit-neveu de l'auteur. Le volume est muni d'une table alphabétique des noms propres.

— La troisième série d'*Andegaviana*, publiée par M. F. UZUREAU (Paris, Picard et fils ; Angers, Siraudeau, 1905, in-8, 511 p.) présente le même caractère que les deux premières (cf. les comptes rendus dans la *Revue*, V, 306, et VI, 141). C'est la réunion de 74 articles ou notices sur l'histoire de l'Anjou, dont deux seulement concernent exclusivement l'époque antérieure à la Renaissance; les autres se rapportent aux XVIIe et XVIIIe siècles, et surtout à la période révolutionnaire. Nous trouvons dans ce livre plusieurs documents intéressants : le cahier de doléances, plaintes et remontrances de la paroisse de La Jumellière en 1789 ; quelques extraits des Mémoires de Melle Letondal, nièce de Marie-Joseph Milscent, député du Tiers de la sénéchaussée d'Angers aux États généraux, mémoires qui s'arrêtent en juin 1792 ; la reproduction d'une curieuse « Invitation du tribunal de la police municipale à tous les bons citoyens de la ville d'Angers pour assister à la procession générale du Très Saint-Sacrement, en conséquence de la délibération du conseil général de la commune de cette ville du 14 juin 1791 », pièce conservée aux Archives municipales ; les interrogatoires d'un certain nombre d'accusés par le Comité révolutionnaire ou la Commission militaire (Commission Félix), pendant la Terreur ; le récit des fêtes civiques célébrées à Angers pendant la Révolution, emprunté aux *Affiches d'Angers* ; des notes inédites, écrites par Jean-Aimé Soyer, ancien major général dans l'armée vendéenne, en marge du tome II de l'*Histoire de la guerre de Vendée*, d'Alphonse de Beauchamp, pour en relever les erreurs, etc. M. U. insiste avec quelque complaisance sur les exécutions et les tueries qui eurent lieu sous la Terreur, faisant ainsi ressortir le côté tragique de la Révolution, qui eut d'autres aspects que celui-là ; mais enfin il nous donne des documents, des renseignements utiles : nous devons lui en savoir gré. — P.-R. M.

— Robert DREYFUS. *La vie et les prophéties du comte de Gobineau* (Cahiers de la quinzaine, seizième cahier de la sixième série), Paris, 1905, in-18, 358 p. — Des derniers travaux parus en France sur Gobineau (Seillières, A. Hallays, J. Morland), celui-ci, sous la forme décousue de causeries, est un des plus intéressants. La vie

et les œuvres de ce théoricien de l'inégalité des races sont étudiées concurremment en tant qu'elles réagissent réciproquement, et une enquête pénétrante et fine a permis à l'auteur de déterminer l'influence de Gobineau en Allemagne, considérable avec Wagner, Nietzsche, le « Gobineau-Verein », et Guillaume II lui-même, par l'intermédiaire de Chamberlain l'écrivain, son influence, beaucoup plus éparse, en France, où le nationalisme n'a accepté de ses théories que ce qui convenait à un programme politique incertain. L'étude de M. R. D., nourrie de renseignements inédits, étayée d'une bibliographie sérieuse, remplie d'une exégèse compréhensive, est une bonne monographie lisible pour le grand public. — G. Bn.

— *L'Année coloniale*, publiée sous la direction de MM. Ch. Mourey, chef du service du Commerce à l'Office colonial, et L. Brunel, docteur en droit. 4e année (1902-1903). Paris, Chevalier et Rivière, 1905, 1 vol. in-18, 339 p. et tableaux récapitulatifs. — Ce recueil, résumé et précis, de renseignements administratifs et économiques relève tout naturellement plutôt de la géographie coloniale que de l'histoire ; trois chapitres sont consacrés à chacunes de nos possessions : 1° *l'année politique*, sommaire de tous les événements survenus (pacification, explorations, opérations militaires, traités, travaux publics, emprunts, etc.); 2° *l'année économique* (production, statistiques commerciales) ; 3° *principaux actes administratifs*. On peut donc aussi considérer ce répertoire comme un recueil de documents historiques, dont l'importance augmentera à mesure que la publication s'en poursuivra et qui sera de la plus grande utilité pour qui voudra étudier plus tard l'histoire du développement politique et économique de nos récentes colonies. — P. K.

LIVRES NOUVEAUX

Généralités et manuels. — *A. Franklin.* Les rois et les gouvernements de la France de Hugues Capet à 1906. Noms et dates. Paris, Welter, 3.00. — *H. Salomon.* Lectures historiques. Histoire moderne (1715-1815). Paris, Alcan, 3.50.

Histoire politique intérieure. — *H. Avenel.* Le président Loubet et ses prédécesseurs. Trente-cinq ans de République. Paris, Juven, 15.00. — *G.-A. Baffroy.* Château-Landon pendant la Révolution. Fontainebleau, Imp. Bourges. — Dictionnaire de l'administration française, pub. par *Maurice Block.* 5e édit. refondue sous la direction de *Ed. Magnéro.* 2 vol. Paris, Berger-Levrault, 42.50. — *G. Blondeau.* La rentrée du Parlement de Franche-Comté après l'exil de 1759. Besançon, Imp. Dodivers. — *A. Bourgeois.* Étude historique sur Louis XVIII. Paris, Daragon. — *L. Cahen et A. Mathiez.* Les lois françaises de 1815 à nos jours. Recueil de documents avec notices. Paris, Alcan, 3.00. — *C. Cauvin.* Études sur la Révolution dans les Basses-Alpes. La Grande Peur. Digne, Imp. Chaspoul. — Correspondance de J.-J. Clamageran (1849-1902). Paris, Alcan, 10.00. — *Dr Delarue.* Quelques pages de la Révolution française à Gannat. Conférence. Moulins, Imp. Charmeil. — *L. Deschamps*, Le pouvoir législatif dans la Constitution de 1848 (Thèse). Rennes, Imp. des arts et manufactures. — Les tribunaux civils de Paris pendant la Révolu-

tion (1791-1800). Documents recueillis avant l'incendie du Palais de Justice en 1871 par *Casenave*, pub. et annotés par *A. Douarche*. T. Ier. Paris, Cerf, Quantin (Publ. de la ville de Paris). — *M. d'Englème*. Le marquis de Cinq-Mars. Esquisse historique. Nice, Imp. des Alpes-Maritimes. — *P. Granié*. De l'ancien régime à Thermidor. Une commune de Quercy pendant la Révolution. [Saint-Céré (Lot)]. Paris, Champion, 3.50. — *L. Guihenneuc*. Étude sur la capitation proprement dite dans la province de Bretagne, de 1695 à 1788 (Thèse). Rennes, Imp. Prost. — *L. Hugueney*. Les clubs dijonnais sous la Révolution. Dijon, Nourry, 4.50. — *Ad. Lanne*. La fortune des D'Orléans, origine et accroissement. Paris, Dujarric, 3.50. — *G. Mouravit*. Napoléon bibliophile. Paris, Blaizot, 15.00. — Discours politiques et notes de voyages de Georges Perrin (1838-1903). Préface par G. Clémenceau. G. Perin et la géographie, par H. Schirmer. Paris, Soc. nouv. de lib. et d'édit., 10.00. — *Dr E. Réveil*. De quelques associations fraternelles et politiques à Lyon (1848-1850). Lyon, Rey. — Les cahiers de la Flandre maritime en 1789, pub. par *A. de Saint-Léger* et *Ph. Sagnac*. T. Ier. Dunkerque, Publ. de la *Société Dunkerquoise*. — *De Saint-Vinebault*. La Presse sous l'Assemblée constituante, la liberté de la Presse, un procès de Marat. Paris, A. Michalon, 1.50. — *H. Stein* et *L. Legrand*. La frontière d'Argonne (843-1659). Procès de Claude de la Vallée (1535-1561). Paris, Picard, 4.50. — *A.-A. Thuveny*. Le droit électoral de 1789 à l'an VIII (Thèse). Nancy, Imp. Kreis. — *Bon G. de Wismes*. Capitation de Châteaubriant en 1789. Saint-Brieuc, Prud'homme.

Histoire diplomatique. — *J. de Broglie*. Louis XIV et l'alliance suédoise. Blois, Imp. Migault. — *G. Doublet*. L'Ariège et l'Espagne sous Napoléon Ier. Notes historiques. Foix, Imp. Lafont de Sentenac. — Correspondance du Cte de La Forest, ambassadeur de France en Espagne (1808-1813), pub. par *Geoffroy de Grandmaison*. T. Ier (1808-1809). Paris, Picard, 8.00. — Correspondance du Cte de Jaucourt avec le Pce de Talleyrand pendant le Congrès de Vienne, pub. par son petit-fils. Paris, Plon, 7.00. — *H. Nagaoka*. Histoire des relations du Japon avec l'Europe aux XVIe et XVIIe siècles. Paris, Jouve. — *Abbé P. Richard*. Origines de la nonciature en France. Nonces résidants avant Léon X (1456-1511). Paris, Picard, 1.00 — *Eug. Sol*. Les rapports de la France avec l'Italie du XIIe siècle à la fin du Premier Empire d'après la série K des Archives nationales. Paris, Champion, 7.50. — *A. Tardieu*. Questions diplomatiques de l'année 1904. Paris, Alcan, 3.50.

Histoire militaire. — *H. Bechtolsheimer*. Rheinhessen zur zeit der Franzosenherrschaft, 1792-1814. Vortrag. Worms, Kräuter, 0 mk. 50. — *G. Cardinal von Widdern*. Die Kavallerie der 3. Armee und die ihr gegenüberstehende Reiterei von der Schlacht bei Wörth bis nach Uerberschreitung der Marne, vom Abend des 6. bis 22. VIII. 1870. Berlin, A. Eisenschmidt, 7 mk. — *C. Bleibtreu*. Der deutsch-französische Krieg in Schlachtenschilderungen. 3 vol. Stuttgart, C. Krabbe, 22 mk. 50. — *C. Bleibtreu*, Der Imperator (Napoleon, 1814). Berlin, A. Eckstein, 3 mk. — *C. Bleibtreu*. Die Kommune. Stuttgart, C. Krabbe, 3 mk. — *Gal H. Bonnal*. La manœuvre de Vilna. Étude sommaire sur la stratégie de Napoléon et sa psychologie militaire de janvier 1811 à juillet 1812. Paris, Chapelot, 3.00. — *Col H. Coutanceau*. La campagne de 1794 à l'armée du Nord. Ire partie : Organisation. T. II : Cavalerie, artillerie, aérostation, génie. Paris, Chapelot, 10.00. — *P. Desjardins*. La campagne de 1870-71 racontée par des enfants du peuple. 2 vol. Rennes, Imp. Oberthür. — *J. Diez*. Les journées de la Lisaine, 15, 16 et 17 janvier 1871. Paris, H. Charles-Lavauzelle, 3.00. — *Cne G. Fabry*. Rapports histo-

riques des régiments de l'armée d'Italie pendant la campagne de 1796-1797. Paris, Chapelot, 12.00. — Inventaire sommaire des Archives historiques (Archives anciennes, correspondance) du Ministère de la Guerre. T. III, 1er fascicule. Paris, Imp. nationale. — *Gal Lt von Janson*. Der Feldzug 1814 von der 2. Trennung der Schlesischen Armee von der Hauptarmee bis zum Frieden. Berlin, Mittler, 14 mk. (Geschichte der Befreiungskriegen in vier Einzeldarstellungen). — *A. Le Corbeiller*. Un Rouennais aux armées de la République et de l'Empire : J.-P. Capon, dit Delestre (1759-1818). Rouen, Imp. Wolf. — Lettres du Lt-Cel P. Ledemé à sa famille pendant les campagnes de Crimée et du Mexique. La Chapelle-Montligeon, Imp. de Montligeon. — *Pierre Lehautcourt*. Histoire de la guerre de 1870-71. T. V. Rezonville et Saint-Privat. Paris, Berger-Levrault, 7.50. — *Gal Major von der Osten*. Uebersichtskarte aller Schlachten und Gefechte, Belagerungen, Einschliessungen und Kapitulationen des deutsch-französischen Kriegs 1870-1871. Stuttgart, Rübsamen, 2 mk. — *Hauptm. Röper*. Das Infanterie-Regiment Nr. 83 in der Schlacht bei Wörth am 6. VIII. 1870. Berlin, Mittler, 2 mk. — Amtliche Sammlung der Acten aus der Zeit der helvetischen Republik (1798-1803). Bearb. von *J. Strickler*. X. Bd : Register und Anhänge zu Bd. I-IX. Bern und Basel, 13 mk. 60.

Histoire religieuse. — *Abbé A. Baraud*. Le clergé vendéen, victime de la Révolution française. Notices biographiques des prêtres qui ont survécu à la persécution (1790-1850). T. II. Luçon, Imp. Bideaux — *Ch. Bellier-Dumaine*. Notes et documents pour servir à l'histoire de la vie et de l'œuvre d'Alexandre Duval. Rennes, Plihon et Hommay; Paris, Hachette. — Documents sur la négociation du Concordat et sur les autres rapports de la France avec le Saint-Siège en 1800 et 1801 (publ. par *Boulay de la Meurthe*). T. VI supplémentaire. Paris, Plon, 7.00. — *Le P. Dagnaud*. Les Français du Sud-Ouest de la Nouvelle-Écosse. Le P. J. Mandé Sigogne, apôtre de la baie Sainte-Marie et du cap Sable (1799-1844). Besançon, Marion, 4.00. — *G. Duchesne*. Histoire de l'abbaye royale de Longchamp. Paris, Charles, 2.00. — *J. Florange*. Nicolas Francin, évêque constitutionnel de la Moselle. Paris, Champion, 8.00. — *Abbé J.-B. Gabarra*. Un curé des Landes. Vie de l'abbé Pédegert. T. Ier. Dax, Imp. Pouyfaucon. — Mémoires de Godefroi Hermant, docteur de Sorbonne, chanoine de Beauvais, sur l'histoire ecclésiastique du XVIIe siècle (1630-1663), pub. avec introduction et notes par *A. Gazier*. T. II (1653-1655). Paris, Plon, 10.00. — *Le P. J. Guibert*. Vie de Saint Jean-Baptiste de La Salle. Paris, Poussielgue. — Mémoires inédits de Matthieu Feydeau, curé de Vitry-le-François (25 mai 1669-3 juin 1676), pub. par *E. Jovy*. Vitry-le-François, Imp. Denis. — *A. St. Le Filleul Des Guerrois*. Notes et recherches historiques sur la paroisse d'Heugleville-sur-Scie. Rouen, Imp. Leprêtre. — *A. Matagrin*. Histoire de la tolérance religieuse. Évolution d'un principe social. Paris, Fischbacher, 7.50. — *Abbé F. Mazelin*. Une famille de missionnaires. Mgr Biet et ses trois frères. Chaumont, Imp. Andriot-Moissonnier. — *Abbé J. Mesnard*. Les missionnaires angevins au XIXe siècle. Angers, Imp. Desnoës. — *Abbé A. Moy*. Un curé picard au XIXe siècle, l'abbé Haclin (1818-1903). Paris, Desclée, de Brouwer. — *Mis de Ségur et Ch. Sauvé*. Un admirable martyr sous la Terreur (Noël Pinot). Paris, Amat, 2.50.

Histoire économique et sociale, histoire coloniale. — *Lt-Cel A. Aubier*. La bataille de la Sikkak (6 juillet 1836). Paris, Berger-Levrault. — *V. Canon*. Précis d'histoire de la finance française depuis ses origines jusqu'à nos jours. Rennes, Imp. Oberthür. — *Cauvin*. La compagnie des notaires de l'arrondissement de Ver-

sailles du 18 pluviôse an XII au 2 mai 1905. Versailles, Imp. Aubert. — *A. Chagny.* Les syndics de la ville de Bourg et la corporation des bouchers de 1445 à 1550. Bourg, Imp. du Journal. — Centenaire du lycée Henri IV (1804-1904). Notice historique sur ses bâtiments par *Marcel Charlot.* Paris, Association des anciens élèves du lycée. — *E. Collette.* Les foires et marchés à Dijon. Dijon, Nourry, 4.50. — *H. Cousin.* Des noms de noblesse et des titres nobiliaires, spécialement depuis la Révolution (Thèse). Dijon, Imp. Barbier-Marilier. — *R. Delaporte.* La sénéchaussée de Châteauneuf-du-Faon, Huelgoat et Landeleau et les juridictions seigneuriales du ressort. Paris, Pedone, 8.00. — L'année sociologique publiée sous la direction de *E. Durkheim.* 8e année : 1903-04. Paris, Alcan, 12.50. — *F. Duval.* J.-B. Godin et le familistère de Guise (Thèse). Paris, Giard et Brière. — *A. Franklin.* Dictionnaire historique des arts, métiers et professions exercés dans Paris depuis le XIIIe siècle. Paris, Welter, 25.00. — Collection des ouvrages anciens concernant Madagascar. T. III : ouvrages ou extraits d'ouvrages anglais, hollandais, portugais, espagnols et allemands relatifs à Madagascar (1640 à 1716), par *A. et G. Grandidier.* Paris, Comité de Madagascar. — *L. Grippon-Lamotte.* Historique du réseau des chemins de fer français. Paris, Dunod, 7.50. — Le collège Stanislas (1804-1905). Paris, Imp. Dumoulin, 7.50. — *J. Letaconnoux.* Le régime de la corvée en Bretagne au XVIIIe siècle. Rennes, Plihon et Hommay, 2.00. — *G. de Lhomel.* Les frères des écoles chrétiennes à Montreuil-sur-Mer (1824-1900). Abbeville, Imp. Lafosse. — *J. Machat.* Documents sur les établissements français de l'Afrique occidentale au XVIIIe siècle. Paris, Challamel. — *G. Marlio.* Le commerce des bois en Bourgogne. Dijon, Nourry, 4.50. — *A. Mutivet.* École Sainte-Geneviève (1854-1904). Notice. Paris, Imp. Quelquejeu. — *Rod. Reuss.* Vieilles paperasses et vieilles gens. Souvenirs d'une famille alsacienne au temps de la Révolution. Paris, Fischbacher, 2.00. — *Cte de Rosmorduc.* La noblesse de Bretagne devant la Chambre de la réformation (1668-1671). T. IV. Saint-Brieuc, Imp. Prud'homme. — *Ch. Sandoz.* — Les horloges et les maîtres horlogers à Besançon du XVe siècle à la Révolution. Besançon, Imp. Millot. — *G. Stenger.* La société française pendant le Consulat. 4e série : Les écrivains et les comédiens. Paris, Perrin, 5.00.

Histoire des sciences, histoire littéraire et histoire de l'art. — *A. Baudot.* Études historiques sur la pharmacie en Bourgogne avant 1803. Paris, Maloine. — *H. Beaulieu.* Les théâtres du boulevard du crime (1752 à 1862). Paris, Daragon, 8.00. — *Ch. Bellier-Dumaine.* Alexandre Duval et son œuvre dramatique (Thèse). Rennes, Plihon et Hommay ; Paris, Hachette. — *R. Bouyer.* Claude Lorrain. Paris, Laurens, 2.50 (Les grands artistes). — *A. Cazes.* Pierre Bayle. Paris, Dujarric, 3.50. — *L. Dimier.* Die französischen Bildnisse in der Portraitsammlung der Erzherzogs Ferdinand von Tirol. (gr.). Wien, Tempsky, 24 mk. — *E. Dreyfus-Brisac.* Plagiats et réminiscences, ou le jardin de Racine. Études littéraires comparées. Paris, l'auteur. — *R. Fage, A. Leroux, C. Jouhanneaud et P. Ducourtieux.* Louis Guibert (1840-1904). Notices. Limoges, Ducourtieux. — *M. Fouché.* Percier et Fontaine. Paris, Laurens, 2.50. — *A. François.* La grammaire du purisme et l'Académie française au XVIIIe siècle. Lille, Imp. Bigot. — *O. Grosjean.* Sainte-Beuve à Liège. Lettres et documents inédits. Paris, Fontemoing, 2.00. — *G. Lanoë.* Histoire de l'école française de paysage, depuis Chintreuil jusqu'à 1900. Nantes, Société nantaise d'éditions, 7.00. — *L. Lefebvre.* Les origines du théâtre à Lille aux XVe et XVIe siècle. Lille, Imp. Lefebvre-Ducroq. — *H. Lemonnier.* Gros. Paris.

Laurens, 2.50 (Les grands artistes). — *J.-J. Olivier*. Les comédiens français dans les cours d'Allemagne au XVIIIe siècle. 4e série : La cour du Landgrave Frédéric II de Hesse-Cassel. Paris, Soc. franç. d'imp. et de libr. — *E. Picard*. La science moderne et son état actuel. Paris, Flammarion, 3.50. — *E. Pilastre*. Lexique sommaire de la langue du Duc de Saint-Simon. Paris, Didot. — L'année philosophique, publiée sous la direction de *F. Pillon*. 15e année, 1904. Paris, Alcan, 5.00. — Rapport du comité d'installation du musée rétrospectif de la classe 84 : Broderie à l'Exposition universelle de 1900. Saint-Cloud, Imp. Belin. — Rapport du comité d'installation du musée centennal de la classe 72 : Céramique à l'Exposition universelle de 1900. Saint-Cloud, Imp. Belin. — *A. Robaut et Et. Moreau-Nélaton*. L'œuvre de Corot. T. III. Paris, Floury. — *S. Rocheblave*. George Sand et sa fille d'après leur correspondance. Paris, Calmann-Léey, 3.50. — *L. Sarazin*. Le poète malouin Hippolyte de La Morvonnais. Nantes, Imp. Biroché et Dautais. — *G. Séailles*. La philosophie de Charles Renouvier. Paris, Alcan, 7.50. — *L. Séché*. Lamartine de 1816 à 1830. Elvire et les « Méditations ». Paris, Mercure de France, 7.50. — *O. Teissier*. Peintres et sculpteurs provençaux. Notes iconographiques. Paris, Champion, 5.00.

Histoire locale et généalogique. — *J. Volane*. Aubenas, étude historique et économique. Vals-les-Bains, Imp. Aberlen. — *L. Gaudefroy*. Monographie de Bayonvillers-en-Santerre. Amiens, Imp. Yvert et Tellier; Paris, Picard, 2.50. — *E. Martin*. Brienne-le-Château. Notice historique. Mayenne, Imp. Colin. — *Abbé Casamajor*. Famille de Casamajor. Paris, Picard, 10.00. — *Abbé C. Bourgeois*. Recherches historiques sur Damery. Châlons, Imp. O'Toole. — *Ed. de Marcère*. La région de Flers depuis la Révolution française. Caen, Delesques. — *A. Hannedouche et R. Minon*. A travers la France septentrionale (Histoire, archéologie, géographie, folk-lore). Paris, Hatier. — Bibliothèque nationale. Collections manuscrites sur l'histoire des provinces de France. Inventaire par *Ph. Lauer*. T. Ier : Bourgogne, Lorraine. Paris, Leroux, 10.00. — *H. Quilgars*. Guide historique et archéologique de la presqu'île guérandaise. Vannes, Imp. Lafolye. — *H.-F. Charpentier*. Notice sur la commune de Jeantes-la-Ville (Aisne). Rethel, Huet-Thiérard. — *F. Allard*. Une ville du Nivernais. La Charité (Épisodes de l'histoire de France). Nevers, Ropiteau, 2.00. — *E. Roschach*. Histoire graphique de l'ancienne province de Languedoc. Toulouse, Privat (planches). — *H. de Terrebasse*. Histoire et généalogie de la maison de Maugiron en Viennois. Paris, Champion, 32.00. — *Cte A. de Dion*. Montfort-l'Amaury. Monuments et souvenirs. Tours, Deslis. — *E. Gailliard*. Monographie de la commune de Ressons-le-Long. Soissons, Nougarède. — *P. Lambin*. Histoire de Saint-Pierre-en-Chastres et ses dépendances. Compiègne, Imp. du « Progrès de l'Oise ». — *Vte Louis de Montravel*. Histoire généalogique de la maison de Tardy de Montravel. Lyon, Lardanchet, 50.00. — *Abbé Cardon et E. Bocquet*. Notice sur le village de Tugny et son vieux château. Ham, Imp. Juniet-Rasse.

ERRATUM AU NUMÉRO DE JUILLET

P. 717, ligne 26, *au lieu de* Mayence, *lire* Mayenne.
P. 718, ligne 24, *au lieu de* notes, *lire* cotes.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS *L'un des propriétaires-gérants :* P. CARON.

Coup d'œil critique sur l'histoire religieuse de la Révolution française

L'histoire religieuse de la Révolution française est encore très loin d'être aussi avancée que son histoire politique et de répondre à nos modernes exigences scientifiques. Ce n'est pourtant pas faute d'avoir été écrite bien des fois, dans l'ensemble comme dans le détail ; mais, de toute la littérature très abondante qui lui a été consacrée, assez peu de chose mérite d'être retenu au regard de la critique, tant l'esprit de parti a contribué ici à fausser les méthodes et à obscurcir les jugements [1].

Comme il était naturel après la grande réaction dont le Concordat a été en France le signal et la cause, ce sont les écrivains catholiques qui se sont les premiers tournés vers l'étude religieuse de la mémorable époque. Longtemps leurs opinions ont régné sans partage et je crains bien qu'à l'étranger elles ne soient encore généralement admises [2]. Ils se sont attachés, avant tout et presque exclusivement, à l'histoire du clergé réfractaire, qui avait toutes leurs sympathies. Ils ont dépeint les épreuves, les souffrances, les persécutions de toute nature dont furent victimes les prêtres restés fidèles à Rome pendant ces années terribles. Toute une volumineuse littérature hagiographique a pris naissance depuis que le cardinal Richard a institué, le 14 mars 1901, un tribunal ecclésiastique, avec mission de procéder aux informations canoniques en vue de la béatification et canonisation des prêtres victimes des massacres de septembre [3]. Il n'est question dans ces livres que de massacres, de dépor-

1. La plupart des ouvrages d'ensemble sont l'œuvre de catholiques : Abbé Barruel, *Histoire du clergé de France pendant la Révolution*, 1794 et 1801 ; Abbé Jaeger, *Histoire de l'Église de France pendant la Révolution*, 1852 ; Guettée, *Histoire de l'Église de France...*, 1857. — Le livre de M. Edm. de Pressensé, *L'Église et la Révolution française* (1re édit., 1864 ; 3e édit., 1890), donne le point de vue confessionnel protestant.

2. A l'exception cependant des États-Unis, oú la jeune et vivante école historique prouve par ses comptes rendus qu'elle est au courant de l'état des questions Cf. entre autres, sous la signature G. Dutcher, l'excellente critique du livre de M. Biré, *Le clergé de France pendant la Révolution*, dans *American historical Review* d'avril 1902, p. 565.

3. Il me suffira de citer comme exemple de cette littérature hagiographique le livre de M. Ch. Dementhon, *Une victime des Septembriseurs, l'abbé J.-B. Bottex*, Lyon, 1903.

tations, d'emprisonnements, d'exécutions. A les lire, on emporte l'impression que la Révolution française ne fut qu'une sorte de saturnale impie, qu'un accès de rage homicide contre la religion et contre ses ministres, qu'une œuvre démoniaque, comme ils disent. Beaucoup ne craignent pas de rééditer, même de nos jours, la thèse fameuse de l'abbé Barruel, d'après laquelle la Révolution s'expliquerait entièrement par l'action occulte et souveraine de la franc-maçonnerie [1].

Comme ils se proposaient essentiellement un but apologétique, comme ils voulaient rendre aux martyrs de leur cause un pieux hommage, les écrivains catholiques ont volontiers ignoré ou négligé les documents qui auraient pu jeter sur leur tableau une ombre fâcheuse. Ils ne disent rien ou presque rien de la participation, si efficace pourtant, du clergé réfractaire à l'insurrection vendéenne, à la chouannerie, à toutes les jacqueries qui assaillirent la Révolution [2]. Ils passent presque sous silence les profondes divisions qui opposèrent si souvent les réfractaires les uns aux autres et qui allèrent parfois jusqu'au schisme [3]. On ne se doute guère à parcourir la plupart de leurs ouvrages qu'une bonne partie des réfractaires, à la suite de l'abbé Émery, supérieur de Saint-Sulpice, consentirent à reconnaître la République, que ces réfractaires soumissionnaires prêtèrent ce même serment d'obéissance à l'autorité civile qu'ils avaient pourtant reproché comme un crime aux prêtres constitutionnels [4]. Les longues hésitations du pape à condamner formellement la Constitution civile sont laissées par eux à l'arrière-plan. Ils n'ont pas eu jusqu'ici la curiosité de se demander si les hésitations pontificales ne s'expliqueraient pas par hasard par des préoccupations plus temporelles que spirituelles, par les graves soucis que donnaient au Saint-Siège les affaires d'Avignon et du Comtat-Venaissin [5]. Une notable partie de leur production a été inspirée par des considérations toutes d'actualité. C'est ainsi qu'il vient de paraître sur le Concordat une foule de livres de circonstance, où l'histoire est accommodée aux besoins de parti. Je ne veux en citer qu'un,

---

1. Cf. dans la *Revue d'histoire moderne*, t. VI, p. 192 sqq., le compte rendu du livre de l'abbé Joachim Gaubin.

2. C'est particulièrement à Célestin Port, l'historien « bleu » de l'Anjou, que revient l'honneur d'avoir mis le fait en lumière dans sa *Vendée angevine* (1888), et dans sa *Légende de Cathelineau* (1893).

3. Sur ces divisions, voir *La Révolution française* des 15 juillet et 15 août 1900 ; voir aussi les consultations du vicaire général réfractaire J. Meilloc sur les différents serments exigés des prêtres par la Révolution, publiées par M. Uzureau sous ce titre : *Les serments pendant la Révolution*, 1904.

4. Consulter l'instructive *Histoire de M. Émery* par M. Méric, 5e édition, 1895.

5. Ni M. Masson dans son *Bernis* (1884), ni M. Sciout dans son *Histoire de la Constitution civile du clergé* (1891) ne paraissent se douter de l'importance de la question.

mais de taille, le *Concordat* [1] du cardinal Mathieu, dissertation bien pauvre, qui a été cependant célébrée presque comme un chef-d'œuvre et qui méritait d'être couronnée par l'Académie française. Je donnerais largement cet écrit et tous ses pareils pour les quelques recueils de documents qui paraissent de temps en temps, par exemple pour les *Premières applications du Concordat dans le diocèse d'Angers* de M. l'abbé Uzureau [2].

Est-ce à dire que tout soit à rejeter dans la production des écrivains catholiques? Cette conclusion, qui est très loin de ma pensée, serait très injuste. Sans doute, le dessein d'édification, qui les anime, enlève à leurs études originales une bonne part de leur valeur scientifique, mais les dissertations et les commentaires mis de côté, il reste les nombreux et importants documents qu'ils ont exhumés des archives publiques et privées. A défaut de l'histoire, ils ont donné des matériaux pour l'histoire et des matériaux qui sont souvent de premier choix. Pour eux, en effet, se sont entr'ouvertes les archives du Vatican. Ils n'ont pas toujours pu y puiser à pleines mains et ils y auraient peut-être regardé à deux fois, mais ils en ont tiré suffisamment de textes pour éclairer la politique du Saint-Siège à l'égard de la France révolutionnaire. La publication du P. Theiner [3] ouvrit la voie, mais ce n'est que dans ces derniers temps qu'ont paru les recueils les plus importants, parmi lesquels je veux citer en première ligne le monumental recueil de M. Boulay (de la Meurthe) renfermant les documents sur la négociation du Concordat, chef-d'œuvre d'érudition sagace et patiente [4].

Les si nombreuses histoires de la « persécution révolutionnaire » dans les départements nous donnent plus d'un document utile à connaître, depuis la déjà vieille histoire de la persécution révolutionnaire dans le département du Doubs de M. Sauzay [5], le modèle du genre, jusqu'au livre plus récent de l'abbé Delarc sur *L'Église de Paris pendant la Révolution* [6].

---

1. Plon, 1903.
2. Angers, Siraudeau, 1901.
3. A. Theiner, *Documents inédits relatifs aux affaires religieuses en France (1799-1800)*, Paris, 1857, 2 vol.
4. Paris, Leroux, 1896, 5 vol. — Cf. aussi Ricard, *Correspondance diplomatique et papiers inédits du cardinal Maury*, Paris, 1891.
5. Parue à partir de 1861. 10 vol.
6. 1898-99. Le livre de l'abbé Delarc a été complété récemment par M. Grente, *Le culte catholique à Paris de la Terreur au Concordat* (1903). Parmi les plus récentes histoires de la persécution révolutionnaire : Abbés Baugey, Muguet et Chaumont, *La persécution religieuse en Saône-et-Loire*, 1898-1903 ; Abbé Eugène Martin, *La persécution et l'anarchie religieuse en Lorraine*, 1903 ; Abbé Laugier, *Le schisme constitutionnel et la persécution religieuse dans le Var*, 1898 ; S. Lahache, *La persécution révolutionnaire dans les Vosges*, 1899.

La plupart des études importantes parues depuis dix ans ont eu pour point de départ des découvertes d'archives. La publication par l'abbé Bridier en 1892 des *Mémoires de l'Internonce*, Mgr de Salamon, a provoqué toute une série de recherches, dont quelques-unes furent fructueuses. Intrigué par un passage de ces Mémoires, où Salamon affirme qu'il fut chargé de négocier un Concordat avec le Directoire en 1796, M. Léon Séché consacra deux volumes aux rapports de la France et de Rome sous le Directoire. S'il ne parvint pas à trancher définitivement la question des *Origines du Concordat* [1], il versa néanmoins au dossier quelques pièces de valeur, notamment la correspondance diplomatique du chevalier d'Azara, ambassadeur d'Espagne à Rome, et celle de Cacault, notre agent en Italie. M. Séché avait cru pouvoir conclure à l'existence réelle d'un projet de Concordat entre le pape et le Directoire en 1796 ; reprenant la question à son tour, M. le vicomte de Richemont interrogea, pour la résoudre, les archives du Vatican. Il y découvrit d'abord la *Correspondance secrète* de l'abbé de Salamon [2], malheureusement incomplète, mais qui, réduite aux seules années 1790-1792, éclaire d'un jour souvent nouveau les débuts de la rupture entre la France et Rome, au moment de la Constitution civile du clergé. Puis il mit la main sur le portefeuille du cardinal Caleppi, le négociateur du traité de Tolentino, et, à l'aide de ces précieuses notes intimes écrites au jour le jour, il exposa, dans un article très important du *Correspondant*, l'histoire des négociations entre le pape et le Directoire pendant les années 1796 et 1797 [3]. Contre les *Mémoires* de Salamon et contre M. Séché, il crut pouvoir conclure qu'il n'avait jamais été question alors de projet de Concordat [4].

Des archives du Vatican sont tirés également les éléments des articles que le P. Rinieri fit paraître en 1900 dans la *Civilta Cattolica* sur les négociations du Concordat. Sur quelques points importants, ces articles complètent le grand recueil de M. Boulay (de la Meurthe) et montrent bien dans quel esprit le pape se rapprocha de la France de la Révolution [5].

---

1. C'est le titre de son livre, 1894.
2. Parue en 1898.
3. *Correspondant* du 10 sept. 1897.
4. M. le vicomte de Richemont et M. L. Séché auraient sans doute été amenés à modifier réciproquement leurs conclusions, s'ils avaient eu connaissance de la correspondance inédite de Grégoire. Le 18 thermidor an IV, le ministre des Affaires étrangères écrivait ce billet à l'évêque de Blois : « Le ministre des relations extérieures prie *instamment* [souligné dans le texte] le citoyen Grégoire de lui donner la notice des bulles dont il lui a cité des passages. » Le reste de la correspondance prouve que le clergé constitutionnel s'attendait alors à une réconciliation avec Rome comme toute proche.
5. Les études du P. Rinieri ont été réunies en volume et traduites en français par l'abbé Verdier, *La diplomatie pontificale au XIXe siècle, le Concordat entre Pie VII et le Premier Consul*, Paris, 1903.

Grâce aux textes dès à présent publiés (ils l'ont été en général par les écrivains catholiques), l'histoire de l'église réfractaire pourra commencer avant peu à être esquissée dans son ensemble. Les études de M. l'abbé Sicard sur l'*Ancien clergé de France* [1], de M. Victor Pierre sur les prêtres émigrés à l'étranger [2], ont fait faire un grand pas à la connaissance de son personnel. On est renseigné amplement sur les persécutions dont furent victimes les bons prêtres [3], mais on sait moins bien, jusqu'ici, quelle fut au juste leur action dans les entreprises dirigées contre les gouvernements révolutionnaires, dans la Terreur blanche de l'an III et de l'an IV, dans les élections royalistes de l'an IV et de l'an V, dans les insurrections de l'an VII. On ignore plus encore quel fut le fonctionnement des sociétés civiles qui eurent la charge de l'entretien de l'église réfractaire soumissionnaire pendant le régime de la séparation. On en est réduit à quelques brèves indications éparses et insuffisantes [4].

Le clergé régulier est beaucoup moins connu que le clergé séculier. Que devinrent les congrégations religieuses supprimées par la Révolution ? La dispersion de leurs membres fut-elle complète et effective ou, au contraire, par quels procédés les anciens ordres, surtout de femmes, parvinrent-ils à éluder la loi et dans quelle mesure, par quelles connivences administratives, etc. ? Sans M. Aulard, nous n'aurions même sur la politique de la Constituante et de la Législative à l'égard des congrégations que les notions les plus vagues [5]. Que sont devenus enfin les édifices du culte aliénés, combien tombèrent sous la pioche des démolisseurs, combien furent rendus à l'Église, lors du Concordat ? Autant de questions sans réponses.

Malgré ces lacunes et d'autres encore, on peut dire néanmoins que l'histoire du clergé réfractaire est dans son ensemble plus avancée que l'histoire du clergé constitutionnel. Cette église schismatique n'a tenté que très tard la curiosité des écrivains catholiques. Ce sont des ecclésiastiques, ne l'oublions pas, qui s'adonnent chez nous, avec le plus d'ardeur, aux études d'histoire religieuse. Or, depuis le Concordat, le nombre des gallicans avoués ou cachés a constamment diminué dans le clergé rançais. Ils n'y seront bientôt plus qu'à l'état de souvenir et, seuls, des

1. 3 vol. Lecoffre, 1902.

2. Parues dans la *Revue des Questions historiques*.

3. Des recueils spéciaux ont paru sur ce sujet, par exemple, dans la collection de la Société d'histoire contemporaine, le volume de M. Victor Pierre, *La déportation ecclésiastique sous le Directoire*, 1896.

4. On en trouvera quelques-unes dans le livre de l'abbé Grente, *Le culte catholique à Paris de la Terreur au Concordat*, Paris, Lethielleux, 1903.

5. Voir son livre *La Révolution française et les congrégations, exposé historique et documents*, Paris, Cornély, 1903, in-12.

prêtres restés gallicans au fond du cœur auraient été attirés par sympathie vers l'étude du clergé constitutionnel. Ne soyons donc pas surpris si, sauf de très rares exceptions, la plupart des monographies consacrées aux évêques jureurs sont l'œuvre d'adversaires, souvent de bonne foi, mais d'adversaires systématiques. Les constitutionnels, à les en croire, auraient été très inférieurs aux réfractaires par les qualités morales. Ambitieux sans conscience, ils n'auraient eu qu'une pensée : plaire au pouvoir, sans l'appui duquel leur schisme ne se serait pas maintenu. Ils auraient persécuté et calomnié odieusement leurs rivaux, afin de les ruiner dans l'esprit des populations, mais sans succès. Délaissés et méprisés de la masse des catholiques, ils n'auraient traîné qu'une existence agitée et chancelante. Cette thèse est développée avec complaisance dans la plupart des ouvrages catholiques et notamment dans la volumineuse, haineuse et confuse *Histoire de la Constitution civile du clergé* de Ludovic Sciout [1], couronnée par l'Académie française.

Mais nous n'en sommes plus réduits aujourd'hui à juger les prêtres constitutionnels sur le seul témoignage des prêtres réfractaires, leurs ennemis. L'énorme correspondance que l'évêque de Blois, Grégoire, qui fut à bien des égards le vrai chef de l'Église, entretint pendant dix ans avec ses collègues schismatiques commence à voir le jour, ainsi que les nombreuses pièces imprimées ou manuscrites qu'il avait réunies pour la préparation de son *Histoire des sectes*. M. Gazier, qui en est le détenteur, y a puisé les éléments de ses *Études sur l'histoire religieuse de la Révolution française*, qui sont le premier ouvrage vraiment sérieux qui ait paru sur le sujet [2] ; mais il s'en faut que cette précieuse source soit épuisée. M. Gazier en a permis très libéralement l'accès à de nombreux érudits. L'un deux, le P. Roussel, nous a donné, il n'y a pas longtemps, la correspondance de l'évêque Le Coz, qui fut avec Grégoire le personnage le plus influent du clergé constitutionnel [3]. Mais le document le plus intéressant qu'on ait apporté depuis de longues années est certainement la correspondance de l'abbé François Detorcy sur les deux conciles nationaux de 1797 et de 1801 [4]. L'historien y trouvera sur la physionomie exacte de ces assemblées, sur les divisions profondes et insoupçonnées qui les agitèrent, nombre de renseignements typiques qui complètent et rectifient sur bien des points importants le terne et infidèle procès-ver-

1. 4 vol., 1872-1881.
2. 1887. Parues d'abord en articles dans la *Revue historique*.
3. 2 vol., 1900 et 1903. M. Roussel a donné en même temps une biographie de Le Coz sous le titre : *Un évêque assermenté*.
4. Dans les *Mémoires de a Soc. des sc. et des arts de Vitry-le-François*, 1898, t. XVIII.

bal officiel. Depuis quelques mois enfin, on peut contrôler les dires de l'abbé Detorcy par les curieuses lettres de l'évêque du Jura, Moïse, publiées par M. Perrod [1]. Grâce aux monographies de plus en plus abondantes qui paraissent chaque jour, le personnel du clergé constitutionnel sort de l'obscurité [2].

Il n'est pas douteux que le clergé constitutionnel a gagné à être mieux connu. Il est démontré maintenant que s'il compta quelques brebis galeuses, il ne manqua pas cependant de prêtres très dignes, pouvant soutenir hautement la comparaison avec les meilleurs pasteurs de l'église rivale. Il apparaît que si les clubs ont joué un grand rôle dans l'élection des évêques et prêtres jureurs, s'ils leur ont prêté au début un concours dévoué et actif, il est faux néanmoins de prétendre que l'église schismatique s'est uniquement soutenue par l'appui des partis politiques et du pouvoir, puisque cet appui lui fit complètement défaut et même se retourna contre elle depuis l'insurrection fédéraliste de 1793. Or l'église constitutionnelle se reconstitua à la voix des évêques réunis après les épreuves de la Terreur, elle subsista privée de tout caractère officiel jusqu'en 1802 et elle eut à subir à plusieurs reprises les persécutions du Directoire. On commence à dresser pour certaines régions des statistiques de prêtres constitutionnels et de prêtres réfractaires. Il est prouvé par les résultats que les premiers furent beaucoup plus nombreux qu'on ne le supposait. Dans certains départements, ils égalèrent, ils surpassèrent même leurs adversaires. Ainsi, dans le Jura, sur 523 prêtres fonctionnaires publics astreints au serment, 364 jurèrent en 1791. Sous le Directoire, malgré les rétractations qui suivirent la Terreur, les jureurs restèrent nombreux dans ce département chouannisé. Au synode d'Arbois, le 26 juillet 1797, 172 d'entre eux étaient présents ou représentés [3]. Dans l'Indre et dans l'Ariège, les jureurs étaient également plus nombreux au début que les réfractaires [4].

Les écrivains catholiques avaient longtemps entretenu la légende d'après laquelle les anciens évêques constitutionnels, réintégrés par Bonaparte dans l'église nouvelle formée après le Concordat, auraient dû rétrac-

---

1. *X. Moïse, évêque du Jura*, 1905.

2. Je signalerai entre autres *Berdolet, évêque du Haut-Rhin*, par Kröner, 1898 ; *Gouttes, évêque de Saône-et-Loire*, par de Charmasse, 1898 ; *J.-B. Périer, évêque du Puy-de-Dôme*, par Albert Durand, 1903 ; *A.-M. Thibault, évêque du Cantal*, par J. Delmas (dans l'*Auvergne historique*, 10e année) ; *Bernier, évêque d'Orléans*, par l'abbé Cochard, 1901 ; *Talleyrand, évêque d'Autun*, par B. de Lacombe, 1902 ; *Gobel*, par G. Gautherot (*Révolution française* d'avril 1904) ; *Audrein*, par F. Hémon, 1903 ; *Nicolas Bonnet, évêque d'Eure-et-Loir*, par Champagne, 1902.

3. Chiffres empruntés à l'ouvrage cité de M. Perrod.

4. M. Bruneau, *Les débuts de la Révolution dans le Cher et l'Indre*, p. 369. G. Arnaud, *La Révolution dans l'Ariège*, p. 219.

ter au préalable leur erreur schismatique. Personne aujourd'hui n'accepte plus la légende.

Les lacunes commencent donc à être comblées, les erreurs rectifiées, mais il s'en faut qu'elles le soient toutes. Nous connaissons encore très mal les rétractations et déprêtrisations des prêtres constitutionnels. Combien y en eut-il au juste qui revinrent d'eux-mêmes à l'Église romaine avant le Concordat? Combien déposèrent le froc sans esprit de retour avant, pendant et après la Terreur? Combien qui prirent femme à l'exemple de Talleyrand et de Lindet? Grégoire n'a fait que toucher à la question dans sa courte et partiale *Histoire du mariage des prêtres en France particulièrement depuis 1789* [1]. Il y a lieu d'y revenir. Quelques monographies trop rares et trop succinctes ont été consacrées aux « curés rouges [2] », c'est le nom que les contemporains donnaient aux constitutionnels défroqués qui devinrent les prêtres de la Raison, de l'Être suprême ou de la Théophilanthropie et dont beaucoup furent les premiers à prêcher les doctrines socialistes. Le sujet offre un grand intérêt, si l'on songe que ce sont des prêtres qui, la plupart du temps, ont dirigé le mouvement révolutionnaire ou qui l'ont propagé dans les masses [3].

Grâce à M. Gazier, qui a analysé le registre de la Société civile de Notre-Dame de Paris, le fonctionnement des sociétés civiles qui firent vivre le culte constitutionnel sous le régime de la séparation est un peu mieux connu que le fonctionnement des sociétés similaires formées par les catholiques romains, mais combien leur étude laisse encore à désirer!

C'est à peine si les historiens ont fait attention à l'explosion de mysticisme dont s'accompagna la formation de l'église constitutionnelle. Personne que je sache n'a analysé l'étrange *Journal prophétique* de Pontard [4], évêque constitutionnel de la Dordogne et protecteur avec dom Gerle de la prophétesse Suzette Labrousse, émule de Catherine Théot. L'affaire Catherine Théot n'a été qu'un épisode de ce mouvement plus profond et plus sincère qu'on ne croit [5]. Pour beaucoup de prêtres et de fidèles à l'âme naïve et ardente, qui mêlaient confusément dans le même enthousiasme les prédications de la philosophie du XVIIIe siècle et les enseignements du christianisme, la Révolution fut quelque chose de miracu-

1. Paris, Baudouin, 1826.
2. Cf. *Les curés rouges et la société montagnarde d'Auch*, par G. Brégail, 1901.
3. L'un de ces curés communistes, Petitjean, d'Épineuil en Berri, a été récemment étudié par M. E. Campagnac, *Révolution française*, XLV, p. 424 et suiv.
4. Le *Journal prophétique* de Pontard a paru de 1792 à 1793. Bib. nat., Lc² 654.
5. Voir l'article *Catherine Théot et le mysticisme chrétien révolutionnaire*, dans la *Révolution française* du 14 juin 1901.

leux et de providentiel où se manifestaient en traits fulgurants les desseins de Dieu. L'attente de la Régénération fut pour eux une attente vraiment messianique.

Bien des points encore restent obscurs dans les rapports des constitutionnels avec le pouvoir, dans leurs tentatives de rapprochement avec Rome, dans leurs divisions intestines, etc. Aussi n'est-il pas douteux que dans l'ensemble, leur histoire, plus tardivement entreprise, soit moins satisfaisante que l'histoire des réfractaires. On peut cependant constater dès maintenant qu'au fur et à mesure que l'étude de l'église constitutionnelle est devenue plus documentaire, plus scientifique, s'est révisé aussi son procès.

J'en dirai autant et plus justement peut-être de l'histoire des cultes révolutionnaires. Parce que le sujet est nouveau et même brûlant et qu'il me tient particulièrement à cœur [1], on me permettra d'y insister un peu plus longuement.

C'est un fait que les écrivains libéraux, que ceux qui se réclament de l'esprit de 1789 et qui aiment à se donner pour les héritiers et les continuateurs des révolutionnaires, ont longtemps négligé l'histoire religieuse de la Révolution française. Alors que les ouvrages catholiques abondent sur le clergé réfractaire et sur le clergé constitutionnel, les ouvrages libéraux sont presque absents et cela seul suffit à expliquer, entre parenthèses, pourquoi les thèses catholiques sont si communément acceptées. Jusqu'à ces dernières années, les libéraux se cantonnaient presque exclusivement dans l'histoire politique. Ils ne traitaient de l'histoire religieuse qu'en passant et comme à regret. Les raisons de leur abstention seraient peut-être intéressantes à rechercher dans le détail. Était-ce manque de sympathie ? défaut de compétence ? Était-ce que l'importance de la question religieuse leur avait échappé ? — Je serais tenté de croire que la vraie raison est autre, c'est que l'histoire religieuse de la Révolution française les mettait dans un réel embarras.

Les catholiques n'étaient pas seuls à répéter une série de jugements tout faits sur la Révolution, les libéraux avaient aussi leurs actes de foi et leurs formules. Ceux-là ne voyaient dans la Révolution que tyrannie persécutrice, désordre et anarchie, ceux-ci ne voulaient y retrouver qu'affranchissement, harmonie créatrice et liberté. Les uns et les autres commettaient la même erreur, étaient victimes de la même illusion, mais inversement. Ils ne voyaient les hommes de 89 qu'à travers le prisme de leurs

1. Cf. mes thèses : *Les origines des cultes révolutionnaires (1789-1792)*, Paris, Soc. nouv. de librairie et d'édition, 1904 ; *La Théophilanthropie et le culte décadaire (1796-1801)*. Paris, Alcan, 1903.

propres pensées et de leurs propres désirs. Comment les écrivains libéraux, les Thiers, les Quinet, les Michelet, les Louis Blanc, après avoir terminé leurs grandes histoires politiques de la Révolution par le panégyrique de son œuvre émancipatrice, tolérante, humaine, laïque, auraient-ils pu aborder son histoire religieuse, sans se sentir profondément troublés dans leur admiration ? La Révolution proclame les droits de l'homme, elle garantit la liberté des cultes, et elle enlève aux réfractaires, parfois même aux constitutionnels leurs églises, elle emprisonne, elle déporte, elle guillotine les dissidents ! La Révolution supprime les religions d'État et elle institue des églises d'Etat, l'église constitutionnelle d'abord, les cultes révolutionnaires ensuite ! — Contre l'idée courante, je soutiens en effet qu'il n'y a jamais eu de véritable séparation de l'Église et de l'État pendant la Révolution, puisque le décret du 18 floréal an II, instituant la fériation officielle du décadi, n'a jamais été rapporté tant que la République a vécu. Il n'y a eu en réalité qu'une séparation de l'Etat nouveau et des anciennes églises, mais l'État nouveau gardait le caractère religieux. — L'histoire religieuse de la Révolution apparaissait donc aux libéraux pleine de contradictions. Ces contradictions, qui ruinaient leur système, ne pouvaient que les irriter et beaucoup n'abordent ce côté des faits qu'avec une visible amertume.

Aussi sont-ils restés pour la plupart en mauvaise posture pour répondre aux thèses catholiques [1]. Au lieu de reprendre les questions à leur tour et de jeter dans le débat de nouveaux dossiers, ils se sont bornés d'ordinaire à invoquer de vagues circonstances atténuantes en faveur des révolutionnaires, dont ils se constituaient les avocats. Ils réprouvent la persécution contre les prêtres, mais ils tâchent de l'expliquer par l'impérieuse nécessité. Ils admettent que la Constitution civile fut une erreur, mais ils en rendent responsables les jansénistes. A l'égard des cultes révolutionnaires, leur défense est plus faible encore. Ils acceptent à peu près sans discussion le point de vue des catholiques. Ils reconnaissent sans trop de peine avec ceux-ci que ce furent des constructions factices, des entreprises purement politiques ou philosophiques, qu'il est impossible de prendre au sérieux. Ils parlent avec dédain des mascarades d'Hébert et de Chaumette, du pontificat de Robespierre et de La Révellière-Lépeaux.

Quinet oppose ironiquement les audaces de Luther aux timidités de Danton ou de Robespierre. Il dénie aux révolutionnaires le profond sentiment religieux qui animait, si on l'en croit, les réformés du XVIe siècle.

---

1. Il n'est que juste d'excepter l'*Histoire de l'Église et de l'État au XIXe siècle* de M. Debidour, où la Révolution est étudiée de front, sans gêne aucune comme sans arrière-pensée politique.

Le culte de la Raison, pour lui, n'est qu'une religion d'acteur inventée par Hébert, marchand de contremarques [1]. Michelet, moins amer, mais moins logique, considère avec raison les Fédérations comme la manifestation éclatante d'une foi nouvelle, ce qui ne l'empêche pas de conclure que les cultes révolutionnaires furent dépourvus de toute vie religieuse [2]. Thiers ne consacre que dix lignes aux théophilanthropes, dont pas une seule n'est exacte [3].

Il n'y a pas plus d'une quinzaine d'années ces jugements sommaires, qu'on ne se donnait même pas la peine de motiver par un examen tant soit peu attentif des documents, étaient acceptés comme des sortes de dogmes indiscutables, mais il n'en est plus tout à fait de même depuis l'apparition du livre de M. Aulard sur le *Culte de la Raison et le Culte de l'Être suprême* (1892).

Si l'étude religieuse de la Révolution française n'était pas plus avancée, la faute n'en était pas uniquement aux passions politiques et confessionnelles, mais aussi à l'absence ou à l'imperfection des méthodes. Jusqu'à ces derniers temps, historiens de droite et de gauche n'avaient apporté à se documenter qu'un souci assez médiocre. Leur critique des textes était forcément superficielle, parce que les éléments de comparaison et de contrôle manquaient, en raison même de l'insuffisance de la documentation.

M. Aulard appliqua à l'étude des cultes révolutionnaires, si peu connus et si méconnus avant lui, les procédés d'investigation et les méthodes de travail depuis longtemps en usage pour l'étude de l'Antiquité ou du Moyen-Age. Il entreprit, dans un esprit de sincère objectivité, une vaste enquête dans la France entière, il demanda aux dépôts d'archives et aux bibliothèques les procès-verbaux des cérémonies civiques de l'an II, les discours qui y furent prononcés, les rituels des fêtes de la Raison et de l'Être suprême. Il fit de ces documents, que personne pour ainsi dire n'avait feuilletés avant lui, une critique sérieuse et sa surprise fut grande. Ses prédécesseurs n'avaient voulu voir dans les cultes révolutionnaires qu'une grossière mascarade, dirigée, le culte de la Raison, par des théoriciens athées, le culte de l'Être suprême, par des théoriciens déistes. Il fut frappé au contraire de la gravité sévère et moralisante des cérémonies, du sérieux des assistants. Il ne trouva la mascarade, les scènes burlesques et gauloises qu'à l'état d'exceptions très rares, dans quelques grandes villes et surtout dans la capitale. Il fut frappé aussi de la généralité et de la profondeur d'un mouvement qu'on représentait comme très superficiel.

---

1. Quinet, éd. du centenaire, t. II, p. 57-97.
2. Michelet, livre XIV, chap. Ier.
3. Thiers, *Consulat et Empire*, t. II, p. 163, de l'édit. Furne, 1874.

Il s'attendait sans doute à rencontrer beaucoup de déclarations athées et l'athéisme était pour ainsi dire absent des documents, alors que le sans-culotte Jésus y tenait une bonne place. Il pouvait croire que les cultes révolutionnaires avaient été le culte de la canaille, il constata qu'ils avaient été surtout pratiqués par l'élite de la bourgeoisie, que les filles des meilleures familles mirent de l'empressement à faire le personnage des déesses de la Raison ou de la Liberté. Il crut pouvoir conclure que ce qui était essentiel dans les cultes révolutionnaires, c'était moins la lutte contre l'Église que la défense de la France nouvelle et que la foi qui animait leurs fidèles, c'était moins une foi philosophique et abstraite qu'une foi concrète, une foi patriotique.

J'estime pour ma part que M. Aulard n'a pas poussé assez loin l'explication contenue dans sa conclusion. Malgré son vigoureux effort pour se débarrasser de l'interprétation traditionnelle, il ne s'en est pas complètement dégagé. Il a bien vu par instants que l'amour de la patrie était la partie vivante des cultes de la Raison et de l'Être suprême, mais le caractère religieux de ces sentiments patriotiques lui a échappé. Il a continué à considérer les cultes révolutionnaires comme des constructions politiques essentiellement provisoires, comme des expédients de défense nationale et il les a étudiés non pas en eux-mêmes et du point de vue religieux, comme il aurait fait pour de véritables cultes, mais de l'extérieur, du point de vue de leurs rapports avec les partis politiques. Le culte de la Raison n'est encore pour lui qu'un chapitre de l'histoire du parti hébertiste, le culte de l'Être suprême qu'un chapitre de l'histoire du parti robespierriste, alors que ces deux cultes, que les contemporains ne distinguent pas ou distinguent très rarement, sont la suite naturelle l'un de l'autre. Faute d'avoir recherché les origines des cultes révolutionnaires dans la période antérieure au mouvement hébertiste, il est amené à exagérer le rôle des hommes politiques dans leur formation, qui m'apparaît dans une large mesure une œuvre collective et spontanée.

Je note cependant que M. Aulard semble à certains moments avoir voulu compléter ou réformer son propre système. Peut-on dire que la continuité des cultes révolutionnaires lui ait échappé, quand on lit sous sa signature que le culte de la Raison et le culte de l'Être suprême, ce fut, pour l'opinion, surtout en province, la même chose [1] ? N'a-t-il pas écrit que le culte de la Raison comme le culte de l'Être suprême se perdit dans le patriotisme [2] ? Il ne reconnaît pas expressément aux cultes révolutionnaires le caractère religieux et pourtant, dans un article très suggestif, il

1. *Histoire politique de la Révolution*, p. 493.
2. *Culte de la Raison*, chap. XXXII.

a constaté que l'époque révolutionnaire avait été « marquée par un développement extraordinaire et en partie original de la vie religieuse en notre pays. Des groupes religieux nouveaux surgissent, les anciens groupes évoluent, il se forme plusieurs églises, plusieurs cultes... [1] », et il a insisté sur cette constatation.

Quoi qu'il en soit, je ne mets pas en doute que le livre de M. Aulard eut pour l'histoire religieuse de la Révolution française la portée d'un événement. Les travaux de détail se multiplièrent sur ces cultes révolutionnaires, jusque-là si délaissés [2], et même des synthèses hardies commencèrent d'être esquissées. Je veux dire un mot de deux d'entre elles qui s'opposent presque entièrement, de celle d'un écrivain catholique, M. l'abbé Sicard, dans son livre *A la recherche d'une religion civile* (1895), de celle d'un écrivain libéral et laïque, M. Champion, dans son volume sur *La séparation de l'Église et de l'État en 1794* (1903) [3].

M. l'abbé Sicard a groupé dans un tableau un peu trop systématique sans doute, mais exact dans l'ensemble, les différentes tentatives cultuelles des révolutionnaires, leurs fêtes civiques, leurs institutions patriotiques, et il a essayé de montrer que les unes et les autres répondaient à un idéal et à des besoins communs. Il a fait voir, très fortement à mon sens, que, loin d'être opposés, ces tentatives cultuelles étaient au fond identiques et qu'on devait les regarder comme formant les anneaux d'une même chaîne ininterrompue. Sa conclusion, c'est que les cultes révolutionnaires ne furent pas du tout des expédients dictés par les circonstances, mais qu'avant comme après les périls de 93, les patriotes de tous les partis furent hypnotisés, pour ainsi dire, par l'idée de remplacer le catholicisme par une religion nationale, par une religion civile, et qu'ils mirent à réaliser leur dessein, déjà exposé par Rousseau dans son *Contrat*, une opiniâtreté invincible. C'est qu'ils avaient le sentiment très vif que leur œuvre politique était incapable de se suffire à elle-même, qu'elle disparaîtrait à bref délai, si elle n'était complétée et fortifiée par une œuvre morale et religieuse correspondante. Ils eurent l'ambition de régénérer l'âme française et de la refondre, par des institutions appropriées, dans un moule

---

1. *La séparation de l'Église et de l'État*, dans *Études et leçons sur la Révolution française*, IIe série, p. 142.

2. M. Ch. Moiset a étudié sommairement *La théophilanthropie dans le département de l'Yonne* (dans le *Bull. de la Soc. histor. et natur. de l'Yonne*, 1889) ; M. Edm. Poupé a retracé, sommairement aussi, l'histoire des *Fêtes nationales et des cérémonies civiques à Draguignan sous le Directoire* (dans la *Revue histor. de Provence*, 1901) ; M. G. Floquet a étudié, dans un esprit un peu étroit, les *Cultes révolutionnaires à Nancy pendant la Révolution* (dans les *Annales de l'Est* d'avril 1900), etc.

3. Voilà la critique de ce livre dans la *Revue d'histoire moderne*, t. VI, p. 196.

nouveau. Avec cette conception, les cultes révolutionnaires ne peuvent plus être considérés comme une sorte d'appendice et d'excroissance superficielle, mais comme une partie intégrante de la Révolution française.

Pour M. Sicard, la guerre au catholicisme est le fond de la Révolution. Pour M. Champion, ce n'en est qu'un incident, étranger à son génie propre. M. Champion a été visiblement agacé d'entendre répéter une quantité de jugements tout faits qu'il estime d'une fausseté radicale. Fausse, par exemple, d'après lui, cette affirmation courante que la politique religieuse de la Révolution s'explique par la philosophie du XVIIIe siècle; fausse, cette autre affirmation, non moins courante, que la séparation de l'Église et de l'Etat était l'aboutissant fatal, l'application inévitable des idées régnantes en 1789. Ce qui est vrai, c'est que la rupture de la Révolution avec l'Église fut l'œuvre des circonstances plus que des principes; que les Français de 1789 se montrèrent très respectueux du catholicisme; qu'ils ne pensaient qu'à le réformer avec beaucoup de ménagements; qu'ils ne voulaient nullement lui enlever son caractère de religion dominante. Ce n'est que peu à peu et comme à regret qu'ils se laissèrent entraîner à des solutions de plus en plus philosophiques, mais la Contre-Révolution, les menées des prêtres et des émigrés les forcèrent à proclamer la liberté des cultes, à réformer l'état civil, à séparer l'Église de l'Etat. La Révolution ne devint décidément antichrétienne que parce que le christianisme se trouva être la plus terrible des armes employées contre elle. « On fit la guerre à la religion en haine des prêtres, non la guerre aux prêtres en haine de la religion [1]. »

Il est difficile que deux conceptions soient plus opposées que celles que je viens d'analyser. M. Sicard enseigne que les cultes révolutionnaires furent une entreprise longuement préméditée et méthodiquement poursuivie pour remplacer le catholicisme par une religion nouvelle et M. Champion répond que les cultes révolutionnaires ne furent qu'une mesure de salut public, en opposition avec l'esprit même de la Révolution.

Je crois cependant que ces deux thèses, qui semblent s'exclure, renferment à peu près une égale part de vérité et qu'il n'est peut-être pas impossible de les accorder l'une l'autre, mais en les modifiant pour les plier aux faits.

Abordant la question à mon tour et par ses parties les plus négligées jusqu'ici, par la fin et par le commencement, j'ai recherché ce qu'étaient devenus les cultes révolutionnaires dans la période du Directoire et du

1. P. 244.

Consulat, après la chute de la Terreur, et j'ai constaté leur survivance et leur renaissance sous la forme de la Théophilanthropie et du culte décadaire, qui se constituent au lendemain des glorieux traités de Bâle et de Campo-Formio, juste au moment où ces tentatives auraient dû disparaître définitivement, si elles n'avaient été que des expédients de défense nationale. Je me suis demandé ensuite ou plutôt j'ai demandé aux documents comment s'étaient formés les cultes révolutionnaires, si c'était à bon droit qu'on les faisait commencer avec la fameuse fête de la Raison célébrée à Notre-Dame le 10 novembre 1793, s'il était vrai que le culte de la Raison ne fut qu'une invention du parti hébertiste. Et les textes m'ont appris qu'il n'en était rien. J'ai cru retrouver une filiation légitime entre les tentatives religieuses de la Révolution et la philosophie du XVIIIe siècle. J'ai suivi dès 1789 leur germination progressive dans les Fédérations, puis dans les nombreuses fêtes civiques qui suivirent. Il m'a semblé que les cultes révolutionnaires étaient pour une grande part une création spontanée et anonyme de la France patriote.

Déjà, M. Aulard avait fait justice de la légende d'après laquelle le culte de la Raison aurait été institué officiellement par la Convention. Il a bien montré qu'en réalité le Comité de salut public et les plus influents des Montagnards, Danton et Robespierre en tête, hésitèrent longtemps à approuver l'initiative de quelques représentants en mission et des sociétés populaires. J'espère qu'on ne continuera plus à représenter la Théophilanthrophie comme une création du Directoire, puisqu'il est indiscutable que la secte eut d'abord à lutter contre l'hostilité du ministre de la police, qu'elle ne bénéficia ensuite de la protection de La Révellière que pendant six mois environ, du 18 fructidor au 22 floréal, et qu'elle dut enfin résister à la concurrence redoutable du culte officiel ou décadaire.

Je ne puis que rappeler ici, très sommairement, les principales conclusions de mes recherches, dont certaines coïncident plutôt avec la thèse de M. Sicard, certaines avec la thèse de M. Champion.

Il est exact, comme le dit M. Champion, qu'en 1789, il n'y avait personne ou presque personne parmi les révolutionnaires, même les plus avancés, qui eût le dessein prémédité d'attaquer de front l'idée religieuse ou qui voulût opposer au catholicisme un culte nouveau. J'irai plus loin, je crois que tous étaient étrangers à l'idée d'un État entièrement laïque. Même des athées notoires et décidés, comme Lalande, Naigeon, Silvain Maréchal, étaient des âmes religieuses qui croyaient fermement à la nécessité de la religion pour la société et imaginaient des projets « de cultes sans prêtres » et d'églises « d'hommes sans Dieu ». Mais cela ne veut pas dire que ces âmes religieuses fussent pleines de respect pour le catholi-

cisme. C'est un fait indéniable au contraire que les révolutionnaires, même les plus sincèrement chrétiens, étaient convaincus que le catholicisme de leur temps devait être sérieusement réformé, au moins dans son organisation. A deux reprises différentes, la Constituante se refusa à reconnaître le catholicisme comme religion d'État. M. Sicard, à son tour, a raison quand il dénonce l'antagonisme qui s'éleva dès le début entre le catholicisme et la Révolution.

Nés dans une société restée harmonique au moins dans ses principes, dans laquelle l'institution religieuse et l'institution politique se prêtaient un mutuel appui, les hommes de 89 eurent la passion de l'unité. Ils construisirent leur cité future avec les éléments de la cité présente, ils voulurent donner à l'Etat nouveau un point d'appui religieux. Ils ne pensèrent pas que la réforme politique et sociale qu'ils accomplissaient pouvait se suffire à elle-même, ils furent profondément convaincus de la nécessité de la compléter par une réforme religieuse et sociale. Ils se proposèrent sans doute de procéder avec tous les ménagements possibles et ils étaient de bonne foi, mais ils se firent illusion. La foi mystique en la Régénération, qui les soulevait, emporta leur prudence.

Sans doute, ils n'étaient pas tous, loin de là, des disciples avoués de Voltaire et de Rousseau. Il y avait parmi les patriotes bon nombre de chrétiens qui se disaient et se croyaient d'excellents catholiques. Ceux-ci invoquaient l'Evangile contre le despotisme et mettaient couramment l'Ecriture au service de la Révolution. M. Champion a fait cette remarque juste. Seulement les prêtres patriotes, qui suivirent l'abbé Fauchet et l'abbé Grégoire, se font souvent illusion, eux aussi, sur leurs véritables croyances. Il n'est pas besoin de pratiquer longtemps leurs discours et leurs écrits pour s'apercevoir, à n'en pas douter, que leur religion est fortement teintée de philosophisme et que c'est en définitive la pensée du XVIIIe siècle qui est le ferment d'action de leur christianisme, qu'ils s'en défendent ou qu'ils en conviennent [1].

C'est bientôt fait de condamner, au nom de nos idées actuelles, la Constitution civile du clergé et de la traiter sommairement et dédaigneusement d'erreur impardonnable. Il est plus difficile, mais plus historique, d'essayer de comprendre comment cette erreur a pu être commise, d'entrer dans l'esprit des Constituants. On n'a pas assez pris garde que la Constitution civile du clergé fait corps avec la Constitution proprement dite, qu'elle en est une partie intégrante, une base ou un couronnement. Les gallicans et les philosophes qui la votèrent croyaient que, pour être durable,

1. Fauchet en convient à plusieurs reprises, notamment dans sa *Religion nationale* parue en 1789.

leur œuvre politique avait besoin d'être complétée et fortifiée par une œuvre religieuse et morale correspondante. Si, pour les gallicans, chrétiens sincères, la Constitution civile était un aboutissement, s'ils lui attribuaient un caractère définitif, pour les philosophes, au contraire, ce n'était encore qu'un prélude. Ceux-ci se disaient intérieurement avec J.-J. Rousseau, qu'après avoir nationalisé le catholicisme, en le séparant de Rome, qu'après lui avoir infusé un sang nouveau en introduisant dans son organisation le principe de la Souveraineté populaire, le temps viendrait peut-être où le dogme lui même s'épurerait, cesserait d'être antisocial, *incivil*, comme ils disaient. Faire cesser la dualité entre l'Église et l'État, « réunir les deux têtes de l'aigle [1] », rendre l'État souverain dans tous les sens du mot, en religion, comme en politique, telle est en effet l'arrière-pensée des révolutionnaires philosophes, l'arrière-pensée qui domine toute leur politique religieuse et qui en donne la clef.

Bien que le paradoxe puisse sembler très hardi, il ne me semble pas douteux que les cultes révolutionnaires procèdent du même esprit et répondent aux mêmes besoins que la Constitution civile. Ils eurent en réalité une double origine, une origine spontanée et collective, car ils sont dérivés directement du mouvement mystique et cultuel des Fédérations, une origine politique et réfléchie, car ils furent organisés pour remplacer la Constitution civile du clergé, dont l'appui manquait décidément à la Révolution.

Quand il fut devenu évident que la réforme religieuse avait manqué son but, qu'au lieu d'étayer l'institution politique nouvelle, elle la minait plutôt et préparait sa ruine, les patriotes ne voulurent pas revenir en arrière. Abolir la Constitution civile, ç'aurait été proclamer la victoire des réfractaires, et la victoire des réfractaires c'était aussi la victoire des aristocrates. Le spectacle des Fédérations leur donna alors l'idée d'un remède, d'un remède qui ne fût pas un expédient, mais qui devait s'imposer à leur esprit. Ces grandes scènes mystiques leur révélèrent la puissance des formules et des cérémonies sur l'âme des foules. Ils comprirent que le *patriotisme*, et par ce mot on entendait l'amour de la société idéale, fondée sur la justice beaucoup plus que l'amour du sol national, ils comprirent que le patriostisme était une foi, une vraie foi capable à elle seule de faire reculer la Contre-Révolution. Ils se dirent qu'il n'y avait qu'à entretenir cette foi, qu'à l'exalter par de fréquentes cérémonies civiques, conçues sur le modèle des Fédérations, et les fêtes patriotiques et les projets d'« institutions nationales » se succédèrent. L'entreprise n'était pas, au début

1. C'est le mot de Hobbes repris par J.-J. Rousseau dans le *Contrat*.

tout au moins, dirigée contre la Constitution civile. La propagande patriotique était parallèle à la propagande du clergé officiel. Les prêtres jureurs figuraient dans les cérémonies civiques, comme Talleyrand à la Fédération. Mais il était fatal que le nouveau culte qui s'élaborait essaierait un jour de vivre de sa vie propre, et cela arriva quand le clergé jureur se mit à son tour en travers de la Révolution, lors de l'insurrection fédéraliste.

S'il est exact que les cultes révolutionnaires sont contenus en germe dans les Fédérations et les fêtes civiques qui suivirent, il devient possible de les considérer comme une religion véritable et de les étudier en eux-mêmes, au lieu de continuer à confondre leur histoire avec celle des partis politiques [1].

Tout le monde s'accorde, j'imagine, à admettre qu'une religion quelconque se compose nécessairement d'une *foi*, c'est-à-dire d'une série de croyances admises sans discussion et d'un *culte*, c'est-à-dire d'un ensemble de symboles et de rites par lesquels les croyances se manifestent extérieurement. Or, la Révolution française se présente dès le début avec des croyances obligatoires, véritables dogmes politiques qui ne tardent pas à s'accompagner de symboles et de cérémonies, qui font corps avec eux, qui en sont inséparables. Ces croyances, ces symboles, ces cérémonies constituent l'essentiel de tous les cultes révolutionnaires, même de la Théophilanthropie, dont le déisme n'est pas la partie vivante, mais le patriotisme. C'est le *patriotisme* en effet, l'attente messianique en la Régénération, qui anime toutes les âmes en 1789, la conviction que la Constitution nouvelle fera disparaître toutes les iniquités non seulement du sol français, mais de la face de la terre, la confiance absolue en la toute-puissance de la Raison humaine, la croyance profonde au progrès indéfini, la vision prochaine d'un âge d'or, placé dans l'avenir et non plus dans le passé. Essentiellement religieuse, la foi nouvelle se formule dans le credo des Droits de l'homme, elle a son ivresse et son fanatisme. Aussi intolérante que l'ancienne, elle n'admet pas la contradiction, elle réclame des serments, elle se rend obligatoire par la prison, l'exil ou l'échafaud. Comme l'autre aussi, elle se matérialise dans des signes sacrés, dans des symboles définis et exclusifs qui sont entourés d'une piété ombrageuse : la cocarde, l'autel de la patrie, l'arbre de la liberté, le bonnet phrygien, etc. Elle s'accom-

1. M. M. Mauss, qui a rendu compte de mes thèses dans l'*Année sociologique* (1904, p. 296), s'il n'admet pas toutes mes conclusions, reconnaît du moins la légitimité de mon point de vue : « Il s'agit bien en effet de phénomènes qui sont de nature religieuse... » Quand M. Mauss ajoute : « .. mais qui n'ont pas eu le temps ni les qualités nécessaires pour s'agréger, s'harmoniser, s'étendre à un certain nombre, même minimum, de générations », il ne fait que constater, comme je l'avais d'ailleurs fait moi-même, l'échec final des cultes révolutionnaires et leur brève durée.

pagne enfin, dès l'époque des Fédérations, d'un culte dont le cérémonial est copié sur celui de la religion ancienne. Les cortèges civiques se déroulent dans les rues comme les anciennes processions, avec bannières, statues des grands hommes et des martyrs de la liberté remplaçant les images des saints, jeunes filles habillées de blanc jetant des fleurs à pleines mains ainsi qu'à la Fête-Dieu, soldats en armes servant d'escorte. On expose les Tables de la Loi sur les autels de la patrie comme on exposait le Saint-Sacrement sur les reposoirs. L'encens fume... L'analogie, la symétrie entre les deux cultes se poursuivent jusque dans les moindres détails. La cérémonie patriotique n'est, à vrai dire, qu'une transposition de la cérémonie catholique.

Mais comment les historiens se sont-ils trompés à ce point, comment n'ont-ils pas reconnu la continuité des cultes révolutionnaires, comment ont-ils pu nier leur origine spontanée ? Il ne faut pas seulement accuser ici l'insuffisance et l'imperfection des méthodes ni l'esprit de parti. Il faut tenir grand compte du caractère particulier de la religion révolutionnaire. Oui, les historiens ont eu le tort de négliger de se documenter. S'ils avaient comparé sur les documents les premières fêtes civiques et les cérémonies de l'an II, les ressemblances qu'elles présentent n'auraient pas manqué de leur sauter aux yeux. Ils sont cependant excusables de n'avoir considéré ces tentatives qu'au point de vue politique, tant la religion révolutionnaire diffère de ce que nous entendons couramment par ce mot de Religion ! — C'est une religion sans surnaturel, sans mystères, sans révélation. Dieu même n'y figure qu'à l'état d'accessoire. C'est une religion dans laquelle l'acte d'adoration, la foi, s'applique non à un objet surnaturel, mais à l'institution politique elle-même, à la Patrie conçue comme source et instrument de bonheur, de bonheur moral comme de bonheur matériel. Le patriotisme révolutionnaire — qui est un sentiment religieux et même mystique — est la croyance que la Loi, que la Constitution, que la Souveraineté du peuple, l'Égalité, la Liberté sont autant de biens inestimables, dont la possession conduira la France, puis l'humanité tout entière, à la Régénération. Les représentants du peuple, les Législateurs, comme ils s'appelaient, en se comparant aux législateurs légendaires de l'antiquité, considéraient leur mission comme un sacerdoce. Ils entendaient remettre à l'État nouveau qu'ils organisaient, selon le juste et le bien, la direction morale et religieuse, comme la direction politique de la société et ils exigeaient pour lui le même respect qui environnait l'ancien. Les cultes révolutionnaires ne furent à la lettre que l'adoration de l'Etat, de la Patrie, qui prit corps et se ritualisa. Les contemporains en eurent conscience. Ils surent qu'ils adoraient la Révolution, ils l'avouent, ils s'en font gloire. Ils

proclamèrent bientôt que cette religion-là était la seule utile, la seule nécessaire.

Il est aisé maintenant de comprendre l'erreur des historiens. Ils ne considérèrent pas la foi révolutionnaire, le patriotisme, comme une vraie foi, parce qu'étant liée à l'institution politique, elle subit les mêmes fluctuations que l'objet auquel elle s'appliquait. Quand les Lois, quand les Législateurs étaient populaires, quand on attendait beaucoup de la Révolution, quand on voyait la Régénération s'approcher, la foi révolutionnaire était fort vive, comme au temps de la Fédération ou des grands périls de 1793. Mais inversement, quand l'institution politique, quand la Révolution paraissait faillir à ses promesses, quand les Législateurs, ces prêtres du bonheur social, se montraient incapables ou corrompus, comme sous le Directoire, la foi révolutionnaire s'affaiblissait, et les cultes, par lesquels elle s'exprimait, n'avaient qu'une vie amoindrie et chancelante. Parce qu'ils reflétèrent fidèlement la vie politique d'alors et aussi parce qu'ils ne durèrent pas, la République étant tombée avant qu'ils n'aient eu le temps de fixer leur organisation, ils ne furent pas regardés comme de vrais cultes, mais comme des entreprises de parti ; on leur dénia le sentiment religieux qu'ils avaient cependant beaucoup plus vif que les anciennes églises. Leur histoire se confondit avec l'histoire des partis.

Une foi véritable cependant ne disparaît pas tout entière. La République a pu disparaître, mais les sentiments d'où elle était née ont subsisté, à travers tout le XIXe siècle. La foi mystique en la toute-puissance de la Raison, en la valeur des institutions pour améliorer et transformer les sociétés, l'attente de la société future, juste, humaine et fraternelle, ne la retrouvons-nous pas tout entière et à peine modifiée dans l'âme des républicains de 1830 et de 1848, dans l'âme des saint-simoniens, des positivistes, de combien de socialistes ? Ce qui est mort des cultes révolutionnaires, c'est moins l'esprit, l'intérieur, que l'apparence, que les dehors sensibles, c'est moins la foi que le cérémonial, et le cérémonial était une imitation de l'ancien culte. Qu'est-ce à dire ? sinon que ce qui s'est trouvé caduc dans les tentatives religieuses de la Révolution, c'était presque uniquement ce qu'elles avaient emprunté au passé.

L'histoire religieuse de la Révolution française n'est pas toute dans l'histoire des deux clergés ennemis, constitutionnel et réfractaire, et dans l'histoire des cultes révolutionnaires. La franc-maçonnerie qui, à bien des égards, est une église, les cultes protestants et le judaïsme, à qui la Révolution accorda le droit de cité, ne peuvent être négligés sans dommage.

L'histoire de la maçonnerie est pourtant encore à faire. Elle n'a guère été abordée jusqu'ici que dans l'esprit le plus passionné et le moins scien-

tifique, d'un côté comme de l'autre [1]. Des études de détail [2], probes et documentées, commencent cependant à voir le jour et leurs conclusions permettent déjà de rectifier bien des jugements tout faits. C'est à tort, autant qu'on en peut juger, que les maçons de nos jours revendiquent comme un titre d'honneur (un titre d'opprobre pour leurs adversaires) d'avoir été les premiers à jeter sur la terre française la bonne semence d'avenir, la semence laïque et républicaine.

Il paraît bien que beaucoup de frères restèrent hostiles à la République, au temps de la Révolution, que la presque unanimité applaudit au premier Empire, que la majorité se rallia à la Restauration, etc.

L'église protestante, malgré quelques travaux partiels, n'est encore guère mieux connue que la maçonnerie. Son histoire n'a guère été faite jusqu'ici que dans un esprit confessionnel [3].

L'actualité a ramené l'attention sur l'histoire des Juifs et nous a valu une série d'articles très importants qui résument et épuisent la question [4].

S'il fallait maintenant conclure, je dirais que l'histoire religieuse de la Révolution française est longtemps restée le domaine d'un parti, un domaine inexploré pour une grande part. Alors, cette histoire ne soulevait pas de controverses. Les mêmes opinions régnaient sans partage et étaient répétées de confiance, mais c'étaient des opinions de parti. Aujourd'hui

---

1. Reproduisant la thèse fameuse de l'abbé Barruel dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire du jacobinisme* (parus sous le Directoire), MM. Deschamps et Cl. Jannet voient dans la maçonnerie l'agent directeur de la Révolution (cf. leur grande compilation : *Les sociétés secrètes et la Révolution*, 3 vol., 1880-1883). En sens inverse, M. L. Amiable a écrit, à un point de vue apologétique, deux volumes sur *La franc-maçonnerie et la magistrature en France à la veille de la Révolution* (1894) et sur *La loge des neuf sœurs* (1897).

2. Je citerai entre autres E. Charpentier, *La loge maçonnique de Montreuil-sur-Mer de 1761 à 1809* (dans la *Révolution française* du 15 déc. 1894) ; *Les loges maçonniques de Toulouse de 1740 à 1870*, par M. J. Gros (*Révolution française* des 15 février et 15 avril 1901) ; M. G. Bourgin a publié des documents intéressants sur la maçonnerie impériale dans la *Révolution française* de 1905. Cf. aussi cette revue aux dates des 15 janvier 1901 et 14 août 1902 (documents sur la maçonnerie au temps du Consulat et sur Chaumette franc-maçon) ; F.·. A.·. D.·. T.·., *Essai historique sur la franc-maçonnerie à Caen*, 3e édit., 1860.

3. M. A. Lods a donné *Les églises luthériennes d'Alsace et du pays de Montbéliard* (*Revue chrétienne*, 1898), *Les luthériens d'Alsace devant la Constituante* (*Révolution française*, juin 1900), la *Correspondance de Rabaut St-Étienne* (*ibid.*, juillet, août, sept. 1898). — M. Lévy-Schneider a essayé de déterminer, avec des préoccupations purement scientifiques, le rôle des protestants du Sud-Ouest dans le mouvement révolutionnaire, à propos d'une étude de M. F. Galabert (cf. *Revue d'histoire moderne*, t. II, p. 124 sqq., 235 sqq., 457 sqq.). M. Félix Kuhn a exposé l'organisation des églises protestantes françaises au moment du Concordat (*Bulletin de la Soc. de l'histoire du protest. français*, 1899). Cf., sur les rapports des protestants et des théophilanthropes, la *Révolution française* du 15 mai 1903. Il y aura lieu d'explorer aux Archives nationales, sur l'histoire des cultes non catholiques, la série F 19.

4. Articles de M. Ph. Sagnac dans la *Revue d'histoire moderne* de 1889 à 1902. — Je cite pour mémoire le livre de M. Léon Kahn, *Les juifs de Paris pendant la Révolution*, 1898.

que le champ de la recherche s'est élargi, que de tous les points de l'horizon politique et philosophique sont accourus les travailleurs, il n'en est plus de même. Les opinions traditionnelles sont battues en brèche, des thèses nouvelles sont proposées. Si celle que j'ai formulée est exacte, si elle est acceptée, en dépit de ses apparences paradoxales, ce n'est pas seulement l'histoire des cultes révolutionnaires, l'histoire religieuse de cette époque, qui s'en trouvera modifiée, mais l'idée même qu'on se faisait jusqu'ici de la Révolution française. On était habitué à la considérer comme une crise politique et sociale et voilà qu'elle se présente aussi comme une crise religieuse, voilà qu'elle ressemble à cette autre grande crise sociale et religieuse, d'où elle est dérivée, je veux dire à la Réforme. On n'expliquait jusqu'ici les violences de la Terreur, l'horreur de la lutte entre la Révolution et la Contre-Révolution que par l'antagonisme des intérêts et des classes et par la nécessité de la défense nationale. L'explication est insuffisante. Il faut y ajouter aussi le fanatisme religieux.

Comment, devant ces thèses nouvelles, qui dérangent tant d'idées reçues, tant de douces habitudes d'esprit, qui choquent, de prime abord, même les initiés, même les gens compétents, comment les profanes n'éprouveraient-ils pas quelque surprise, comment parviendraient-ils à s'y reconnaître, au milieu des contradictions des auteurs ? C'est pourtant une constatation consolante que l'esprit de parti ne soit déjà plus seul à dicter les jugements des historiens. Des hommes aux opinions les plus différentes se rejoignent déjà pour formuler des conclusions identiques sur certains groupes de faits. L'accord, qui n'est encore que partiel, avec un peu de bonne volonté finira bien par se faire sur l'ensemble, car la vérité est une et je crois fermement qu'elle a toujours le dernier mot. Le souci de ne rien affirmer que sur des preuves, le respect du document s'imposent de plus en plus dans l'histoire religieuse de la Révolution comme dans son histoire politique [1]. Rien ne montre mieux la lente, mais sûre prédominance des méthodes scientifiques et objectives, sans lesquelles toute histoire n'est que matière à éloquence, à littérature ou à plaidoyer.

Albert Mathiez.

P.-S. — Cet article était déjà écrit quand M. Aulard a fait paraître, dans la *Révolution française* des 14 août, 14 septembre et 14 octobre, une

1. A ce point qu'on voit se former avec un programme scientifique des sociétés historiques composées de prêtres, telles que la Société Gorini dans l'Ain. Si le bulletin de cette Société ne remplit pas toujours toutes les promesses de son étiquette scientifique, il publie assez souvent des articles et des documents utiles et intéressants (par ex. dans le n° 3, juillet 1904, des *Notes bibliographiques sur l'histoire religieuse de la Révolution dans l'Ain* par Ch. Dementhon, un *Tableau du clergé paroissial dans l'Ain en 1791* par L. Alloing, etc.).

importante étude sur les *Origines de la séparation des Églises et de l'État*. M. Aulard y montre fortement que les révolutionnaires, loin de songer à l'origine à séparer l'Église de l'Etat, s'efforcèrent au contraire de réunir plus étroitement l'une à l'autre par la Constitution civile du clergé et que c'est l'échec de cette réforme politico-religieuse qui les a acheminés peu à peu et au prix de multiples tâtonnements à l'idée, qui leur était étrangère au début, de la séparation du spirituel et du temporel, de la liberté des cultes et de l'État laïque. S'ils se décidèrent, après bien des résistances, à laïciser l'état civil, c'est qu'ils y furent forcés par les circonstances, c'est que les catholiques papistes, refusant de s'adresser aux prêtres constitutionnels pour faire enregistrer baptêmes, naissances et décès, se trouvaient placés dans la même situation que les protestants avant l'édit de 1787.

M. Aulard conclut ainsi : « Si donc les hommes de la Révolution hésitèrent si longtemps à laïciser l'état civil, c'est parce que leur politique était de n'avoir qu'une religion nationale, religion mêlée à l'Etat et en faisant partie intégrante. Ils ne se décidèrent à cette laïcisation que quand, éclairés par l'échec de la Constitution civile, ils virent que leur rêve d'unité religieuse était irréalisable, et ils ne s'y décidèrent qu'à regret, comme s'ils s'avouaient vaincus par leurs adversaires [1]. »

A cette conclusion, que je partage presque entièrement, je ne ferai qu'une réserve ou plutôt qu'une addition. Je ne crois pas qu'à la fin de la Législative, les patriotes aient renoncé définitivement à *leur rêve d'unité religieuse* et qu'ils l'aient cru dès lors *irréalisable*. Il me semble au contraire ressortir des textes et des faits que ce rêve d'unité religieuse a été seulement transposé dans leur esprit. S'ils ont compris à cette date que l'unité religieuse était impossible, irréalisable, par le catholicisme même constitutionnel, s'ils ont renoncé à imposer à tous les Français leur première ébauche de religion nationale, leur mentalité n'est pas pour autant devenue laïque. Ils admettent, les uns à regret, les autres avec joie, la nécessité de séparer l'État du catholicisme, mais ils ne se résignent pas à séparer l'État de toute religion, à lui enlever le caractère religieux. Au moment même où est votée la laïcisation de l'état civil, le culte de la patrie, éclos spontanément aux Fédérations, s'organise et prend corps. Ce n'est pas un pur hasard que le rapporteur de cette même loi du 20 septembre 1792, qui enlevait l'état civil aux prêtres, Gohier, ait proposé à la Législative d'entourer la constatation civile des naissances, mariages et décès d'un cérémonial patriotique imposant et solennel de

1. *Révolution française* du 14 octobre 1905, p. 314.

nature à remplacer le cérémonial catholique. Cette proposition n'était pas isolée, et d'ailleurs la Législative la faisait sienne en décrétant sa principale disposition, celle qui ordonnait l'érection dans toutes les communes d'un autel de la patrie, sur lequel serait gravée la Déclaration des droits avec l'inscription : *Le citoyen naît, vit et meurt pour la Patrie.* François (de Nantes), de Moÿ et bien d'autres avaient déjà projeté de remplacer la religion ancienne, considérée comme caduque, par la religion nouvelle de la patrie.

Que Momoro se soit montré, en avril 1791, un chaud partisan de l'église constitutionnelle, qu'il ait refusé alors aux prêtres réfractaires l'usage des églises au nom de l'*unité religieuse* [1], et que plus tard le même Momoro soit devenu un ardent déchristianisateur et un fougueux ouvrier du culte de la Raison, il n'y a là rien qui doive étonner. Momoro fut fidèle au fond avec lui-même et il ne changea pas de mentalité. Avec le catholicisme ou contre lui, il continuait à poursuivre l'unité religieuse. — A. M.

1. Aulard, art. cité, p. 129-130.

LE TRAVAIL D'HISTOIRE MODERNE EN PROVINCE

Bourgogne

ANNÉE 1904

L'organisation du travail. — L'organisation du travail historique en Bourgogne vient d'être décrite, dans son ensemble, par M. A. Kleinclausz, au cours de l'étude si abondante en renseignements qu'il a consacrée à la *Bourgogne* dans la *Revue de Synthèse historique* [1]. Nul n'était mieux placé que l'auteur de cette monographie pour entreprendre une pareille enquête et pour en formuler avec autorité les résultats [2]. A la lecture de cet important mémoire, on sera surtout frappé des lacunes que signale M. Kleinclausz dans le domaine de l'histoire moderne, et l'on sera peut-être quelque peu surpris du nombre des « sujets à traiter » dont il met impitoyablement l'énumération sous les yeux des travailleurs.

Ces *desiderata* rassureront du moins ceux dont la bonne volonté est encore disponible. La liste vient d'autant plus à son heure que la période moderne prend une place chaque jour plus considérable dans les préoccupations de tous.

Heureusement, la mise en état des fonds révolutionnaires dans les divers dépôts officiels d'archives commence à rendre possible l'étude scientifique d'une période particulièrement attirante pour nos contemporains, mais aussi particulièrement difficile à débrouiller. Pour en venir à bout, la collaboration étroite des compétences les plus diverses et la division méthodique du travail sont également nécessaires. Ce sont précisément les conditions qu'auront chance de réaliser, dans une large mesure, les *Comités* spéciaux créés dans les départements pour élucider l'histoire économique de la Révolution. Comme les autres départements de France, les départements bourguignons ont vu se constituer et même se réunir leurs Comités : il est donc légitime d'en espérer, dès maintenant, les

---

1. Année 1904-1905. Tirage à part, Paris, L. Cerf, 1905, in-8, 81 p.
2. M. Kleinclausz n'a quitté qu'au mois de novembre 1904 la Faculté des lettres de Dijon, où il occupait la chaire d'histoire de la Bourgogne et de l'art bourguignon.

meilleurs résultats, si, toutefois, les ressources matérielles indispensables au succès de l'entreprise ne leur font pas défaut.

Aussi bien, n'est-ce point la seule innovation du même ordre qui mérite d'attirer l'attention. L'Université de Dijon, profitant d'une circonstance favorable, a décidé, de son côté, d'enrichir son programme par la création d'un *Cours complémentaire d'histoire de la Révolution en Bourgogne*, et ce cours a été inauguré durant l'année scolaire 1904-1905. Les études révolutionnaires en province jouissent, en ce moment, du double privilège de la nouveauté et de l'actualité : grâce au nouvel enseignement, les étudiants de Dijon ont, en outre, l'inestimable avantage d'être guidés par un spécialiste éminent [1] dans le défrichement des séries révolutionnaires et aussi dans l'application de la méthode historique à l'utilisation de ces séries.

N'eût-elle apporté que ces précisions et ces éléments nouveaux au travail scientifique, l'année 1904 serait déjà une année d'abondance. Mais il y a plus. L'enseignement supérieur ne saurait faire oublier l'enseignement secondaire et l'enseignement primaire, même lorsqu'il s'agit de décentralisation. Le Conseil général de la Côte-d'Or a pris, à ce sujet, une initiative qui ne saurait être trop hautement approuvée : il a émis le vœu qu'au lycée et à l'école primaire il fût fait une place au passé bourguignon dans l'enseignement historique. Ce vœu original a donné lieu, tout d'abord, à un échange de vues entre le département, les sociétés locales et l'Université [2]. Puis, pour donner le plus de garanties possibles à l'application d'une idée jugée fort ingénieuse, il a été institué une Commission spéciale chargée de déterminer, sous la présidence du recteur de l'Académie de Dijon, dans quelles conditions pratiques pouvait être rédigé un *Manuel d'histoire de la Bourgogne*. Ce manuel vient d'être mis au concours et le programme en a paru tout récemment [3]. Il est bien entendu que l'ouvrage ainsi rédigé s'étendra à l'époque moderne et même à la période contemporaine, sous la forme d'un chapitre final plus particulièrement consacré au département de la Côte-d'Or.

L'année qui vient de finir est donc réconfortante. Elle permet de bien augurer de l'avenir. La Bourgogne de 1904 donne l'impression d'une vie intellectuelle active, désireuse de s'affirmer de plus en plus. Et cette activité semble légitimement autoriser toutes les espérances, grâce surtout à l'entente durable et féconde de l'Université de Dijon et des Sociétés

1. M. Louis Eisenmann.

2. Cf. ce que disait ici même M. Hauser, dans le Bulletin des années 1901-1903 publié sous la même rubrique.

3. Il a été communiqué aux Sociétés savantes et donné aux journaux (12-13 juin 1905).

savantes de la province, cette « alliance toujours plus étroite, toujours plus fructueuse », dont une voix doublement autorisée proclamait naguère, dans une circonstance solennelle, l'importance et la nécessité [1].

Les travaux. — Une remarque préalable s'impose, sans laquelle l'énumération qui va suivre risquerait de paraître infliger un démenti aux assurances optimistes qui viennent d'être formulées. En effet, par suite de circonstances diverses, et à tous égards regrettables, qui en ont trop souvent faussé la chronologie, les travaux publiés pour l'année 1904 par les sociétés bourguignonnes n'ont pas encore tous vu le jour, au moment où s'impose la nécessité de clore le présent dépouillement. Or, les publications de ces Sociétés, et c'est leur honneur, représentent l'appoint de beaucoup le plus considérable dans la bibliographie historique de la province. Cette irrégularité dans la distribution des volumes qu'impriment plusieurs de ces corps savants peut avoir pour résultat une succession fortuite d'années abondantes et d'années maigres, qui ne sauraient faire conclure à un ralentissement dans le zèle des travailleurs locaux.

La *Revue champenoise et bourguignonne* (ancienne *Revue de Champagne et de Brie*), dont l'extension est venue ajouter un nouvel et précieux élément à l'étude du passé de la Bourgogne, a entrepris une enquête des plus louables : elle s'efforce de relever et de signaler les documents relatifs aux deux provinces auxquelles elle se consacre et qui sont conservés dans des dépôts éloignés. Sous le titre d'*Extraits concernant la Champagne et la Bourgogne, du Catalogue général des manuscrits des Bibliothèques de France* [2], elle a commencé la publication de notes qui rendent de signalés services, tant pour les travaux d'histoire moderne que pour les travaux d'histoire du moyen âge.

L'histoire de la province sous l'ancien régime a été surtout enrichie cette année par M. Hauser, grâce à ses *Notes sur l'organisation du travail à Dijon et en Bourgogne au XVIe et dans la première moitié du XVIIe siècle* [3]. C'est, sous un titre modeste, une contribution d'une très haute portée à l'histoire économique et sociale de la région bourguignonne et de sa capitale depuis la réunion à la France jusqu'à l'avènement du Colbertisme. L'abbé E. Debrie a apporté, de son côté, un appoint curieux et intéressant à l'histoire économique de Dijon, en imprimant *Quelques menus des*

---

1. *Discours prononcé à la séance générale du Congrès des Sociétés savantes*, le samedi 9 avril 1904, par M. Bayet, Paris, Imprimerie nationale, MDCCCCIV.

2. *Revue champenoise et bourguignonne*, sept.-oct. 1904, p. 228-232.

3. *Revue bourguignonne*, publiée par l'Université de Dijon, 1904, t. XIV, n° 1, p. 99-131.

XVIIe et XVIIIe siècles avec leurs prix, d'après les archives municipales [1]. C'est à l'histoire économique aussi que se rattache, dans une certaine mesure, la publication de M. A. Baudot intitulée *La pharmacie en Bourgogne, Le livre d'or des apothicaires de Beaune* [2], description avec extraits et fac-similé du manuscrit original (1576-1685) : on y trouvera, chemin faisant, des indications qui ont leur prix sur les armoiries, les devises, la généalogie et la science ou la pratique médicale.

Un Bourguignon qui se distingua au service de Charles-Quint a été l'objet d'une notice de M. L. Germain : c'est *Jean de Ville, seigneur de Saint-Remy*, — par grâce impériale, — lequel mourut à Nancy le 28 mai 1552 [3]. Une étude plus étendue dans l'ordre biographique et généalogique a été écrite par le Dr J. Bertin. Ce chercheur courageux a continué et enfin terminé sa longue monographie sur *Les Beaujeu de Franche-Comté dans le duché de Bourgogne, l'Auxerrois, la Champagne, etc.* [4].

L'*Épigraphie de Notre-Dame de Dijon*, que nous devons à la patiente persévérance de l'abbé Jules Thomas [5], est venue compléter fort heureusement deux publications antérieures du même archéologue sur *Les vitraux de Notre-Dame de Dijon* [6] et *La confrérie de Notre-Dame-de-Bon Espoir* [7]. Il sera opportun de rapprocher du corpus épigraphique ainsi constitué quelques rectifications de l'abbé Bourlier [8], qui visent des points de détail.

Les monographies paroissiales sont un cadre d'étude tout désigné. M. l'abbé Bénigne Gauthier a eu l'excellente idée de consacrer quelques pages substantielles à *L'église de Longvic* près Dijon [9]. On y remarquera l'attribution à Revel de l'*Ecce homo*, attribution hypothétique, il est vrai, mais vraisemblable, et, en tout cas, très habilement présentée ; on y remarquera également une note additionnelle portant la liste des curés de Longvic depuis 1630 [10].

Le travail qui vient d'être signalé appartient à la fois à l'histoire ecclésiastique et à l'histoire de l'art. Dans ce dernier domaine, deux articles de M. Henri Chabeuf attirent immédiatement et retiennent l'attention. C'est

---

1. *Bulletin d'histoire, de littérature et d'art religieux du diocèse de Dijon*, 1904.
2. Dijon, Jacquot et Floret, 1904, in-8, 65 p.
3. *Bulletin de la Société d'archéologie lorraine*, juin 1904.
4. *Mémoires de la Société bourguignonne de géographie et d'histoire*, 1904, t. XX, p. 1-95.
5. E. Nourry, 1904, in-8, 145 p. (2 pl. photogr. hors texte).
6. Dijon, Jobard, 1898.
7. Dijon, 1899.
8. *Bulletin d'histoire, de littérature et d'art religieux du diocèse de Dijon*, 15 sept. 1904, p. 201. Cf. *ibid.*, 15 octobre, p. 239-248, une réplique de l'abbé Thomas.
9. *Ibid.*, 15 mai, p. 101-108.
10. *Ibid.*, p. 107.

d'abord une description et une interprétation d'œuvres récemment découvertes sous un badigeon malencontreux, *Les peintures de la chapelle Saint-Léger à Notre-Dame de Beaune* [1]; c'est ensuite une remarquable analyse d'un tableau singulier, dont l'inspiration reste fort énigmatique, *La croix vivante du musée de Beaune* [2]. — L'abbé L. MORILLOT a étudié minutieusement *Un pendant de la statue funéraire d'Antoinette de Fontette*; avec toute l'autorité qui lui appartient, il émet cette conclusion formelle que la statue de Madeleine de Seguise ne saurait être attribuée à l'école bourguignonne [3].

L'histoire littéraire est représentée d'abord par un article fort spécial de l'abbé E. DEBRIE sur *Bossuet et l'Immaculée Conception* [4]; ensuite, par la continuation des travaux du même auteur sur *La vie littéraire à Dijon au XVIIIe siècle* [5]; enfin par les quelques détails apportés par M. le colonel L. MARAIS sur *Claude de Saumaise* [6]. En outre, *Les origines de l'Université de Dijon* [7] ont fourni à M. KLEINCLAUSZ le sujet du discours prononcé à la séance solennelle de rentrée de l'Université de Dijon.

Parmi les épisodes d'histoire locale correspondant à la période de l'ancienne monarchie, la seule *Entrée de la reine de Sardaigne à Nuits en 1737* a été racontée, grâce à l'appoint de documents trouvés aux archives municipales [8]. En revanche, des détails locaux ont été relevés en abondance par M. F. BAILLY dans sa très instructive *Notice sur les anciennes mesures de Bourgogne* [9].

Nous atteignons ainsi à la période révolutionnaire. On regrette aussitôt de devoir exclure de la bibliographie locale une brochure dont le titre semble y réclamer une place d'honneur, *La campagne électorale en Bourgogne* de MM. Augustin COCHIN et Ch. CHARPENTIER [10]. Mais comment se croire autorisé à l'y comprendre, puisque les auteurs ont eux-mêmes exclu de leur champ de recherche les ressources qu'offraient à leur sujet les dépôts bourguignons ? Aussi ne pourrons-nous citer ici que les notices

1. Extrait de la *Revue de l'art chrétien*, mai 1904.
2. Extrait [anticipé] du t. IX (4e série) des *Mémoires de l'Académie de Dijon*, séance du 20 avril 1904.
3. *Bulletin d'histoire, de littérature et d'art religieux du diocèse de Dijon*, 15 janvier 1904, p. 1-13.
4. *Ibid.*, 15 octobre, p. 209-221.
5. *Ibid.*, 15 janvier, p. 14-19; 15 mars, p. 56-63; 15 avril, p. 80-86.
6. *Société des sciences historiques et naturelles de Semur*, 1904. Cf. *ibid.*, une lettre du maire de Semur à Fevret de Fontette.
7. *Bulletin de la Société des amis de l'Université de Dijon*, t. VIII, n° 1, février 1905.
8. *Mémoires de la Société d'histoire, d'archéologie et de littérature de l'arrondissement de Beaune*, 1903 (1905), t. XXVIII, 1905, p. 117-129.
9. *Ibid.*, p. 177-265.
10. Paris, Champion, 1904, in-8, 53 p. (Extr. de l'*Action française*).

de M. Paul MONTCULOT sur *Les députés de Saône-et-Loire aux Assemblées de la Révolution* [1]. — Quant à l'histoire anecdotique de la période impériale, si féconde en surprises, elle a donné lieu à un opuscule plus scientifique que ne paraît le laisser entendre son étiquette quelque peu romanesque, et qui est dû à la plume de M. Gabriel DUMAY. L'historien attentif de Talmay retrace excellemment la carrière mouvementée de l'héroïne moderne de Talmay, *Thérèse Figueur, dite Madame Sans-Gêne, dragon aux 15e et 9e régiments (1793-1815)* [2]. D'autre part, on rattachera volontiers à l'histoire napoléonienne une communication suggestive de M. A. CORNEREAU, *Une supercherie de l'histoire d'Auxonne : la chambre de Bonaparte* [3]. Cette substitution de faux meubles historiques, vendus sans scrupule par Dietsch, afin de garnir, pour les besoins de la cause, la pièce occupée jadis par un lieutenant d'artillerie destiné à devenir empereur et les circonstances qui entourent cette opération, tout cela est conté avec beaucoup d'esprit.

Voici une précieuse biographie qui est en même temps une contribution très abondante à l'histoire des travaux publics : c'est l'étude de M. de DARTEIN sur *La vie et les travaux de Emiland Gauthey, ingénieur en chef de la province de Bourgogne, créateur du canal du Centre, inspecteur général des Ponts et Chaussées* [4]. On y trouvera des renseignements précis et nombreux, non seulement sur le canal, mais encore sur divers édifices tels que l'église de Givry, le château de Chagny, le théâtre de Chalon.

Le *François Rude* de M. Louis de FOURCAUD [5] constitue une contribution de premier ordre à l'histoire de l'art, car la valeur documentaire du texte se double d'un commentaire esthétique dont la compétence de l'éminent professeur à l'École des Beaux-Arts garantit l'autorité. On notera dans ce beau volume, richement illustré, quelques rectifications utiles au *Catalogue* du musée de Dijon.

L'époque plus rapprochée de nous n'est encore que rarement l'objet de travaux. Aussi les *Impressions et souvenirs (1870-1871)* de M. Henri CYROT ont-ils essentiellement le caractère de mémoires personnels [6]. C'est

---

1. *Mémoires de la Société Éduenne*, 1904, t. XXXII, p. 133-259 (Suite.) Ce volume contient les notices suivantes : *Assemblée Constituante*, Ducret, comte de Montrève, Desbois, La Méthène-Sorbier, Merle ; *Assemblée Législative*, Garchery, Bijon, Journet, Gelin, Masuyer, Rubat, James, Desplaces de Charmasse, Cornet, Duroussin, Reverchon, Baudot ; *Députés suppléants*, Baudot, Grisard, Lavaire, Lanneau.

2. Dijon, Jobard, 1904, in-8, 14 p. (et 2 p. de *pièces justificatives*).

3. *Mémoires de la Société bourguignonne de géographie et d'histoire*, 1904, t. XX, p. 399-430.

4. Extrait des *Annales des Ponts et Chaussées*, 3e trimestre 1904 (planches).

5. Paris, Librairie de l'art ancien et moderne, 1904, in-8, XII-538 p.

6. *Mémoires de la Société d'histoire, d'archéologie et de littérature de l'arrondissement de Beaune*, 1903 (1905), Impr. beaunoise, p. 95-111.

de préférence sous la forme biographique que l'histoire d'hier est parfois effleurée. Dans cet ordre d'idées, on peut signaler d'abord un article sur *Eugène Spuller et ses études d'histoire religieuse* [1], dont l'auteur, M. l'abbé Raphaël ÉLIE, ajoute à beaucoup d'impartialité une véritable pénétration, puis deux notices nécrologiques sur le savant et regretté archiviste de la Côte-d'Or, *Joseph Garnier*, signées la première de M. Henri CHABEUF [2] et la seconde de M. SAINT-GENIS [3].

L'*Essai sur la vente des vins* (*particulièrement de vins de Bourgogne*), dû à la compétence de M. Germain MARTIN [4], fermera dignement cette série bibliographique : il se présente comme une conférence pratique documentée à la façon d'une œuvre d'érudition, où la statistique joue le rôle de pièce justificative, et dont les conclusions sont de nature à intéresser plus que des spécialistes.

J. CALMETTE,
Chargé de cours d'histoire de la Bourgogne
à l'Université de Dijon.

---

1. *Bulletin d'histoire, de littérature et d'art religieux du diocèse de Dijon*, 15 avril 1904, p. 69-71.
2. Extrait [anticipé] du t. IX (4e série) des *Mémoires de l'Académie de Dijon*.
3. *Société des sciences historiques et naturelles de Semur*, 1904.
4. *Revue bourguignonne*, publiée par l'Université de Dijon, 1904, t. XIV, n° 2, p. 27-150,

COMPTES RENDUS

G.-M. de Fruges. **Olier (1608-1657).** *Essai d'histoire religieuse sur le XVIIe siècle.* Chez l'auteur, 79, rue de la Verrerie, Paris (s. d.). In-12, 458 p.

Le livre de M. de Fruges est avant tout un ouvrage d'édification dont la lecture, comme le dit dans une lettre à l'auteur le cardinal Merry del Val, doit procurer au clergé « de grands avantages pour le zèle et la piété ».

Au point de vue historique, c'est surtout un résumé de la copieuse et érudite *Vie d'Olier* écrite en 1841 par l'abbé Faillon. L'auteur a puisé aux mêmes sources (lettres et mémoires d'Olier, biographies manuscrites et mémoires de ses collaborateurs et contemporains, dont Faillon avait, en tête de son ouvrage, dressé une bibliographie détaillée); de plus il utilise quelques travaux parus depuis, par exemple sur l'époque de la Fronde et la Compagnie du Saint-Sacrement (il montre, p. 294, comment l'œuvre d'Olier se rattache à celle de cette Compagnie). Il n'ajoute pas grand'chose à son devancier et néglige même de le suivre sur certains points intéressants, tels que la tentative de conversion de Charles II par Olier, ce qu'il fit pour le Canada, et comment se développa en province, durant sa vie et après sa mort, l'œuvre des séminaires dont il avait été l'initiateur. Cette œuvre, essentielle pour la renaissance catholique du XVIIe siècle, est sans doute l'œuvre principale d'Olier, mais non la seule : Olier s'occupait aussi de controverse, de missions en province et de missions étrangères, d'œuvres de charité; il réformait des monastères, luttait contre les duels, les spectacles, etc... C'était en même temps un mystique très ardent (un visionnaire, disait Nicole), et un homme pratique, éducateur de clercs, directeur de consciences, que sa cure de Saint-Sulpice mettait en relations avec toutes les classes de la société, depuis Anne d'Autriche et les dames de sa cour jusqu'aux petits boutiquiers du quartier Saint-Germain. De plus, il a eu comme inspirateurs ou collaborateurs les principaux ouvriers de la renaissance catholique de la France de 1610 à 1660, saint Vincent de Paul, Bourdoise, Condren, etc. M. de F. connaît bien tout ce grand mouvement d'idées et d'institutions, mais la com-

plexité de son personnage et l'impossibilité de l'isoler de son milieu l'ont entraîné à trop élargir son sujet (ce qu'indique bien le sous-titre *Essai d'histoire religieuse sur le XVIIe siècle*), et à le traiter avec une abondance et une confusion qui rendent la lecture de l'ouvrage souvent assez difficile. Le livre est mal divisé (pour 441 pages, 148 petits chapitres souvent sans lien les uns avec les autres) ; il y a des digressions (sur la Fronde, p. 349 ; sur le Jansénisme, p. 375), des références incomplètes (« Arch. nat. », p. 107; « Bibl. nat. », p. 189) ou bizarres (« Lettres d'Olier-Lecoffre », p. 335).

En résumé, l'auteur a fait un travail un peu touffu et confus, qui n'apporte rien de bien nouveau et manque surtout de méthode, mais présente, grâce à une grande connaissance du personnage, de son époque et de son milieu, des réflexions intéressantes et des faits significatifs, jetés un peu pêle-mêle, et où l'on peut trouver beaucoup à prendre. — A. Cans.

U. V. Chatelain. **Le surintendant Nicolas Foucquet, protecteur des lettres, des arts et des sciences.** Paris, Perrin, 1905. In 8, 598 p.

Cet ouvrage peut se diviser de la manière suivante. Dans une première série de chapitres (I à V, p. 1 à 100), M. Chatelain recherche dans le passé de Foucquet ce qui peut aider, selon lui, à expliquer le rôle intellectuel exercé par le ministre ou par l'homme privé au cours de sa surintendance (1656-1661). Il fait allusion à la maison de son père et à ses collections de bourgeois aisé qui lèguera ses 15.000 volumes, ses cartes géographiques et astronomiques, ses médailles à son fils Nicolas. Il suit ce dernier au collège des jésuites de Clermont, l'établissement scolaire à la mode pour les familles aisées désireuses de faire donner à leurs fils une éducation qui devait les préparer à l' « élégance affectée », à la « banalité froide », à tous les caprices de la vie mondaine en même temps qu'au barreau, à la magistrature et à certains des offices de la maison du Roi. Il nous décrit jusqu'au quartier où Foucquet passa sa jeunesse et où il put voir de 1635 à 1648 la construction de vingt hôtels et de soixante-dix maisons entre la rue de Jouy, où il résidait, et le collège de Clermont où, tous les jours, il se rendait. Il nous fait connaître ses premières fréquentations littéraires, ses relations avec la société de Mme du Plessis-Bellières dont le château de Charenton était un des principaux rendez-vous de la société précieuse de l'époque et où il eut l'occasion d'entrer en rapport avec les deux personnages qui vont devenir ses principaux collaborateurs et confidents, Pellisson et Mlle de Scudéry. — Une seconde série de chapitres (V à XX, p. 101 à 482) est consacrée à étudier le rôle de Pellisson, de Marie-Madeleine de Castille, seconde

femme de Foucquet, enfin celui de Foucquet lui-même. M. C. distingue à cet égard le rôle officiel exercé par le ministre et son action purement privée, confinée en hiver à Paris dans les hôtels de Narbonne et d'Hémery, en été dans son château de Saint Mandé et plus encore dans son palais de Vaux. — Dans une troisième partie enfin (XX à XXIII, p. 483 à 548), après avoir raconté et expliqué la fête du 17 août 1661, M. C. s'attache à exposer l'attitude en général ingrate des hommes de lettres et des artistes protégés par Foucquet, la facilité avec laquelle Colbert réussit à les mettre au service du Roi et au sien, enfin la façon dont Fouquet occupa ses loisirs dans sa prison de Pignerol et la nature des goûts, des tendances ou des aptitudes d'ordre intellectuel que les écrits du surintendant, au cours de sa captivité, semblent devoir révéler.

La lecture du livre de M. C. imposait une question dominant toutes les autres : quel fut exactement le rôle de Foucquet comme protecteur des lettres, des arts et des sciences ? Or, il semble qu'après cette lecture il convienne de distinguer d'une part ce que nous apprennent à ce sujet les faits exposés dans l'ouvrage et d'autre part ce que nous révèlent à plusieurs reprises les opinions de l'auteur.

Le rôle de Foucquet comme ministre n'apparaît pas avec une très grande netteté. Il partageait avec son collègue et rival, Servien, l'honneur de faire assigner les sommes nécessaires aux pensions des écrivains, des savants et des artistes dont les noms avaient été transmis aux trésoriers de l'épargne, par la surintendance des bâtiments (p. 176). De quelle façon usa-t-il de cette attribution ? Quels furent ses rapports avec le surintendant des bâtiments Ratabon, ou encore avec l'intendant de Mazarin, Colbert, qui dressa pour la première fois une liste de pensions en 1655 ? Le livre de M. C. ne nous l'apprend pas. Il nous montre simplement Foucquet « moins libéral d'audiences que de présents » (p. 164), s'efforçant de conserver dans son intégrité la bibliothèque de Mazarin (p. 343) et de faire creuser les fondations d'un hôtel des Archives dans le jardin du Palais de Justice (p. 335-338). Encore cette dernière mesure, de même que la création de huit offices d'intendants des chartes, s'explique-t-elle beaucoup plus par des mobiles d'ordre fiscal et politique que par des raisons intellectuelles. Foucquet songeait tout simplement à établir un terrier général de toutes les seigneuries, fiefs et domaines qui relevaient de la Couronne.

Il y avait assurément, pour un historien de Foucquet, à prendre davantage dans les documents relatifs à son rôle purement privé. Il ressort des faits rapportés par l'auteur, que le rôle de Foucquet fut tout simplement celui d'un homme du monde préoccupé avant tout de suivre

la mode et d'éblouir, de faire parler de lui-même et de se laisser encenser dans les peintures, les estampes et les écrits par des panégyriques de bon ou de mauvais aloi. Il y fut particulièrement encouragé par le peu de ressources dont disposait le pouvoir royal pour protéger lui-même et mettre à son service le monde des intellectuels sous le ministère de Mazarin. Aussi, à part les écrivains avec lesquels il était brouillé pour des motifs personnels, Chapelain et Cotin, par exemple, tous les auteurs en vogue de son époque figurent dans son salon ou parmi ses protégés. Quinault s'y rencontre avec Corneille ; Molière, qui vient de jouer les *Précieuses* dans les salons jansénistes de M. de Guénégaud et de M. d'Andilly, est appelé dans la société ultramontaine et affecté de Vaux pour y donner « Sganarelle », « l'Étourdi», « l'École des Maris » et les « Fâcheux ». Il est vrai que tout le monde parle de Molière à Paris et que le Roi et Mazarin voient en lui et dans sa troupe leurs acteurs favoris. Le Brun décore le « Salon des Muses » en exaltant les qualités qu'il affecte de découvrir en la personne de son protecteur. Mais il a pour collaborateurs Philippe de Champagne et Sébastien Bourdon. Puget travaille pour Foucquet en même temps que Girardon et Sarazin, et, dans les galeries du surintendant, Jean Brueghel et Antonio Moro, Van Dashorst, sont voisins des peintures de l'École vénitienne et de celles de Nicolas Poussin. Aucune préférence ne se manifeste avec précision de la part du protecteur. Au reste, son action intellectuelle sur les écrivains et sur les artistes paraît des plus médiocres. Elle semble celle d'un homme qui laisse faire son entourage beaucoup plus qu'il ne le dirige. D'autre part, malgré le succès grandissant de Molière, les premières prédications de Bossuet, les écrits de Pascal, les premières satires de Boileau, Foucquet ne semble pas avoir prévu l'importance du mouvement qui se dessinait en dehors de Vaux et qui triompha bien vite des habitudes conservatrices entretenues par les cadeaux, les pensions et la société factice et frivole de Vaux-le-Vicomte. De même, dans les beaux-arts, si on en excepte deux faits isolés et d'une portée discutable, modification du premier projet de constructicn du château de Vaux où la brique devait alterner avec la pierre (p. 361), Le Brun déchirant un projet de tableau sur l'Enlèvement des Sabines, dont le dessin, paraît-il, ne plaisait pas à Foucquet (p. 378), on n'aperçoit pas très bien quelles furent les idées préférées du surintendant. Tout ce qu'on peut dire, c'est que les artistes furent recherchés par lui uniquement à cause de leur renom et qu'ils mirent au service d'un homme essentiellement vaniteux les procédés d'architecture de maints autres châteaux de l'époque (Maisons-Laffite et le Raincy, par exemple), et le genre de peinture allégorique

adopté pour des fins identiques, par nombre de peintres, depuis Rubens jusqu'à Poussin.

Tels sont les faits essentiels qui ressortent du livre de M. C. Si l'on y ajoute les collections magnifiques de Foucquet, sa bibliothèque, son laboratoire et son jardin botanique de Saint-Mandé, destinés à offrir des refuges de travail aux érudits et aux savants sans qu'il en soit sorti une œuvre ou une découverte importante ou d'autre écrit scientifique que des travaux d'allure précieuse destinés beaucoup plus à charmer qu'à instruire et à entretenir la société dans les superstitions astrologiques bien plus qu'à les combattre [1], nous aurons une idée d'ensemble de ce que l'ouvrage nous apprend de précis. Pourtant il semblerait, en lisant maints passages du livre de M. C., que l'auteur y ait vu quelque chose de plus.

P. 182. Faisant allusion à Foucquet, protecteur du talent désintéressé représenté par P. Corneille, il dépeint son Mécénat comme « plus large et plus noble que les libéralités contraintes et toutes politiques de Mazarin ». La question est de savoir s'il est « plus large et plus noble » de provoquer sa propre louange que celle du régime que l'on représente et des actes politiques dont on est l'auteur. Au reste, M. C. semble oublier ce qu'il a lui-même dit à propos de P. Corneille et des auteurs « d'argent affamés » (p. 127), de même que l'allusion faite (p. 154) à une pièce du poète intitulée : « Vers présentés à M. le procureur général Foucquet, surintendant des finances ».

P. 184. « Il [Foucquet] aimait à conseiller et à guider, faire naître des œuvres où l'on reconnût son goût, à inspirer des vers qui fussent tout pleins de son esprit et comme nourris de ses conceptions et de ses idées. Les écrivains lui apparaissaient volontiers comme des écoliers d'élite, des progrès et des productions desquels il s'estime responsable. Le devoir fait, il donne la note, loue ou blâme, humblement écouté par ceux qui se reposent sur lui des intérêts de leur gloire comme des soins de leur existence. » — M. C. cite à ce propos un seul exemple, celui de Scarron atténuant son genre burlesque lorsqu'il dédie à Foucquet son ode sur « Héro et Léandre » (p. 189-190). Le malheur est que nulle part dans son livre on ne voit trace des recommandations ou des desseins formulés par lui ; rien ne s'y révèle ressemblant à une direction voulue et imposée.

P. 356-360. A propos du choix de Le Vau comme architecte, M. C. semble croire, sans qu'aucun texte cité l'y autorise, que Fouquet l'a

---

1. Si l'on y joint aussi des constatations intéressantes relatives au peu de temps consacré par Foucquet à la lecture (p. 345, note 2).

préféré à Mansart parce qu'il trouvait le château de Maisons-Laffitte, œuvre de ce dernier, un peu trop sobre. N'est-ce pas tout simplement, comme le reconnaît en partie l'auteur, parce que Le Vau était l'architecte préféré de Mazarin, le constructeur du collège des Quatre-Nations et du château de Vincennes, l'artiste rendu célèbre aussi par le château du Raincy? Rien ne nous autorise à voir des mobiles plus profonds dans le choix de Le Vau que Foucquet ne paraît en avoir montré dans celui de Le Brun (p. 374), ou de Michel Anguier (p. 418) : ils étaient tous trois les artistes les plus en renom dans la société officielle et mondaine du temps.

P. 361. A propos des rapports de Foucquet et de Le Vau : Il [Foucquet] « entendait être servi à sa fantaisie et se piquait d'être un connaisseur; il intervenait, méticuleux, et quelquefois agaçant ». Nous aurions aimé à connaître les textes sur lesquels a pu à cet égard s'appuyer M. C. A part l'insuccès d'un premier projet, rapporté du reste d'une façon insuffisante pour bien voir dans quelle mesure Foucquet le critiqua, nous ne rencontrons dans l'ouvrage aucune preuve à l'appui de cette assertion. — Observation analogue pour ce que M. C. nous dit de Foucquet, « inspirateur et guide de Le Brun » (p. 390), ou encore de Foucquet découvrant le premier l'universalité des talents de l'homme qui était déjà, en 1656 ou 1658, le membre le plus influent de l'Académie de peinture et de sculpture.

P. 420. A propos de l' « Hercule Gaulois » de Puget, et toujours sans aucun texte confirmatif : « Il importe de remarquer combien le symbole d'Hercule, se délassant après le labeur ou triomphant après ses travaux, hantait la pensée du surintendant » M. C. semble une fois de plus attribuer à Foucquet les desseins d'artistes qui devinaient les sujets les plus propres à satisfaire le plus sa vanité.

On pourrait multiplier les exemples de cette nature. Il est pourtant curieux de noter que ces différentes assertions paraissent oubliées par M. C. dans certaines autres parties de son livre où, décrivant la société mondaine dans laquelle vivait Foucquet, il est amené par la puissance des faits à réduire, un peu malgré lui, à un rôle plus modeste l'action intellectuelle et les mobiles du surintendant. — P. 57 et 286. Il rappelle le mot de Guy Patin sur l' « âme moutonnière » de Foucquet. — P. 386. « Cet amateur était un mondain, un imitateur, un zélateur de la mode, un disciple, presque un esclave de l'opinion ». — P. 384. A propos du choix de Philippe de Champaigne : « La mode ne fut peut-être pas étrangère au choix de Foucquet ». — P. 508. « Combien on regrette... que Foucquet et son commis aient sacrifié à la mode aussi souvent et fait

passer les bagatelles des salons avant les œuvres sérieuses et durables. » — P. 293. A propos des ballets : « En cela, comme en presque partout d'ailleurs, on n'inventait rien, on suivait la mode. »

Il arrive, il est vrai, assez souvent à M. C. d'aller jusqu'à regretter de paraître ramener le rôle de Foucquet à des proportions plus modestes qu'il ne l'avait sans doute lui-même souhaité, et alors, non seulement dans des parties différentes de son ouvrage, mais dans un même chapitre, parfois dans un même paragraphe, on le voit manifester son embarras par des contradictions du genre de celle où (p. 441, note 2), à propos de l'éclectisme vaniteux de Foucquet, il nous montre d'abord le surintendant « enthousiaste » de l'art italien pour en venir ensuite à dire qu'il ne partageait pas « l'engouement de ses contemporains » pour cet art. De même, dans sa conclusion générale, il nous décrit un Foucquet beaucoup plus conforme aux faits rappelés dans son étude qu'aux assertions un peu gratuites auxquelles l'attachement à son personnage l'a conduit [1]. Cette contradiction ne s'est-elle pas traduite par une certaine imprécision dans le titre même de l'ouvrage libellé une première fois sur la couverture « le surintendant Nicolas Foucquet, protecteur des lettres, des arts et des sciences », une seconde fois en première page : « Un ami des lettres, des sciences et des arts » ?

Si l'on met à part cette contradiction générale et cette indécision propre à l'étude particulière de Foucquet, il semble que la critique et la méthode de M. C. manquent en général de rigueur. Nous relevons notamment.

1° *Des conjectures hasardées et une critique un peu hâtive.* Par exemple, p. 266-127, Despréaux écrivant les satires pour se venger des efforts de Pellisson et des amis de Foucquet en vue de faire échouer son frère Gilles à l'Académie. A ce propos on pourrait demander à l'auteur pourquoi Chapelain et Cotin, brouillés avec Pellisson et Foucquet, et, le premier tout au moins, amis et défenseurs de Gilles, n'ont pas été épargnés davantage par l'auteur de « l'*Art poétique* ». — P. 127-128. « C'est vraisemblablement Pierre Corneille qu'il [Boileau] a en vue lorsqu'il flétrit les auteurs « d'argent affamés qui ne jugent leurs ouvrages que par le produit qu'ils en tirent ». Pourquoi spécialement Pierre Cor-

1. Il se contente de concilier les contradictions en mettant sur le compte d' « illusions » les impressions que lui a laissées cet homme auquel il voudrait pouvoir accorder des épithètes plus élogieuses que celles de « parvenu fastueux », « de bel esprit très médiocre » ou de vaniteux » agissant moins sur son entourage qu'il ne le subit et demandant aux lettres et aux arts « une flatterie, une adulation continuelles » (p. 566-567),

neille, alors que M. C. lui-même montre, dans ses chapitres VI et VII, que cette tendance était alors générale ? — P. 182. Il y aurait beaucoup à dire sur la prétendue générosité de Colbert, à l'égard des « vrais poètes et des prosateurs désintéressés ». Il suffira de rappeler ce qu'il en coûta à Corneille de ne plus louer le pouvoir, et à Maizeray de ne pas écrire l'histoire comme le désirait le ministre de Louis XIV. — P. 431. M. Foucquet se fit céder « la Manne ». Le Brun ne fut peut-être pas étranger à cet achat. Le seul argument sur lequel s'appuie M. C. est que, plus tard, Le Brun eut pour ce tableau de Poussin « une admiration particulière. » — P. 531. A propos de Ménage, louant encore Foucquet en 1669, après avoir pourtant dédié à Colbert, ses « Poésies de Malherbe » et accepté de lui une pension de 1664 à 1666 : « De tels actes honorent un homme, et j'ai regret après cela que Molière se soit moqué de Vadius. » N'y avait-il pas plutôt tout simplement rancune et dépit, de la part de Ménage, à l'égard du ministre qui, depuis trois ans, avait jugé le moment venu de n'avoir plus besoin de le gratifier ? — P. 534, note 4. A propos du tour oratoire des « Défenses » écrites par Foucquet pendant sa captivité, M. C., en désaccord avec deux contemporains du surintendant, Omer Talon et Guy Patin, en conclut qu'on ne saurait refuser à Foucquet le don de la parole.

2° *Des faits cités sans indication de sources.* Cette lacune est d'autant plus regrettable qu'il s'agit parfois de faits favorables aux appréciations élogieuses de M. C. — P. 236-237. A propos des efforts de Foucquet pour attirer Corneille à Vaux et le ramener au théâtre, on aimerait à savoir où M. C. a puisé les renseignements relatifs, d'une part, à la réception de Corneille, « un dimanche, jour où le surintendant recevait volontiers les gens de lettres », d'autre part à la deuxième audience demandée « par l'intermédiaire de Pellisson.... pour prendre congé », enfin aux « ordres » donnés par Foucquet dans « l'été de 1658 » pour encourager le poète « à ne plus se défier de son âge, à ne plus craindre l'ingratitude de son siècle, et à renoncer à sa paresse en faveur de l'estime qu'il avait pour lui ». On aimerait à connaître les sources attestant que Foucquet « à cette occasion négocia... en véritable surintendant ». — P. 297. « Il [Foucquet] épluche une ode de La Fontaine comme un compte de fournisseur ; il corrige une rédaction de Pellisson comme un projet de bail.... » — P. 415. A propos du rôle de Colbert dans les Beaux-Arts, M. C. écrit qu'il fut « moins compétent que Foucquet ». Le malheur est qu'aucun texte cité par M. C., ne nous révèle avec précision la compétence du surintendant. Nous possédons, au contraire, des textes précis et importants qui nous apprennent quelles étaient les idées de Colbert sur l'ar-

chitecture, comme sur les œuvres des peintres et des sculpteurs. — P. 183. « Cadeaux, pensions, remises d'impôts, assignations de billets de l'épargne sur de bons fonds, dons de privilèges, installations dans des charges de finances, tels étaient les moyens matériels dont le surintendant usait pour rémédier à la situation précaire de ses amis ». Il y avait, semble-t-il, dans ces quelques mots toute la matière d'un chapitre, sur laquelle M. C. ne nous a renseignés que par une très laconique affirmation, ou par de très rares allusions, disséminées dans le corps de l'ouvrage.

3° *Des faits appuyés sur des documents qui ne sont pas toujours suffisamment contrôlés et rapprochés de pièces de même nature.* Par exemple, p. 528, note 2, il eût été bon, avant de tirer des conclusions du document reproduit par Clément (*Lettres, instructions et mémoires de Colbert*, V, 466), et relatif aux « gratifications faites par Louis XIV aux savants et hommes de lettres depuis 1664 jusqu'en 1679, de le comparer avec les listes, quelque peu différentes, mais, semble-t-il, plus exactes parce que définitives, des « Comptes des Bâtiments ».

4° *Une trop grande confiance dans les connaissances du lecteur sur certaines des questions traitées.* M. C. se contente alors, en fait d'indications, des expressions, « comme on sait » (p. 85, 483), « on sait » (p. 195), « on sait que » (p. 55, note ; p. 118, note 2; p. 541, note 1; p. 545, note 2.)

5° *Des questions résolument abandonnées et qui, pourtant, présentaient une certaine importance.* Par exemple, p. 346 et sq., à propos des agrandissements et des transformations de la terre de Vaux, il eût été bon d'abord de se demander ce qu'elle était avant de devenir la propriété de Foucquet, quelle était son étendue, de quelle censive elle relevait, à quel prix elle fut achetée, de quelles charges ses différentes parties étaient grevées, quels droits elles conféraient. De même il eût été bon de poser tout au moins la question de savoir à combien s'élevèrent les frais de construction et d'embellissement. M. C. n'a pensé qu'à nous parler des dépenses postérieures à l'arrestation de Fouquet, et, par suite, à l'interruption des travaux (p. 363.)

6° *Des efforts purement littéraires et des récits parfois fantaisistes, semble-t-il, pour essayer, à la façon des romanciers, de faire revivre la société de Saint-Mandé et de Vaux-le-Vicomte.* Par exemple, p. 376, à propos de Le Brun au château de Vaux : « On aime à se le représenter.... » ; p. 420, à propos de Michel Anguier : « On n'a pas de peine à s'imaginer le sculpteur s'entretenant avec son client et lui disant quelques-unes des choses qu'il fit entendre à l'Académie de peinture et de sculpture le 2 août 1670 » (?) ; Citons encore, p. 306, à propos de la bibliothèque de Foucquet : « Là,

sans doute, ont attendu... là, sans doute, se sont arrêtés... » Puis vient, p. 369-370, un exposé pittoresque de prétendues promenades de La Fontaine dans les jardins de Vaux; il est vrai qu'après avoir terminé ce récit M. C. éprouve un scrupule et ajoute ces quelques mots qui ont leur saveur : « Au vrai avait-il bien vu tout cela ? Les estampes de Sylvestre, conservées de mémoire, ne l'avaient-elles pas dispensé de longues promenades ? »

7° *Une critique purement subjective relative à quelques-unes des œuvres des écrivains et des artistes habitués de Vaux.* Cette critique, très fréquemment mêlée à la partie purement historique du sujet (voir notamment p. 432 et 453), a sans doute pour résultat de nous faire connaître les opinions littéraires et esthétiques de M. C., mais n'éclairent en aucune façon la vérité qu'il s'agissait d'établir. Peut-être aussi nuit-elle à l'unité et à la rapidité du récit. — Cette tendance à la critique subjective apparaît jusque dans la conclusion où M. C., au lieu de se borner à dégager des faits établis le sens qu'ils comportent, mêle une dernière fois sa propre personne à son récit sous la forme des expressions suivantes : « Je lui pardonne, » « J'aime, » « Je voudrais, » « Je comprends, » « Je suis heureux. » Peut-être eût-il mieux fait de ne pas mêler les questions de sympathie à l'étude de son personnage et de se contenter, en posant plus nettement les problèmes, de tâcher de parvenir à des solutions peut-être négatives mais plus conformes à la vérité.

8° *Inexactitudes formelles concernant certaines institutions dont il eût été aisé de contrôler la nature.* Par exemple, p. 469, note 2, M. C. écrit : « Foucquet désignait au Roi les moindres officiers destinés au service des bâtiments », et il fait allusion à un brevet de concierge en faveur d'un sieur Duval agréé par le Roi. Il semble ignorer que la charge de concierge était alors très honorifique ; elle était destinée à récompenser des services parfois importants, et recherchée par les plus nobles familles. Concierge, au XVIIe siècle, était synonyme d'intendant ; il ne l'était pas encore de portier.

9° *Cette insuffisance de méthode et de précision de Mr C. se manifeste jusque dans les indications bibliographiques.* (A). La table des documents consultés est incomplète. Une bonne partie des sources indiquées en notes au bas des pages ne le sont pas dans la table. Nous avons pu relever jusqu'à 10 manuscrits, 1 miniature, 3 estampes, 2 catalogues ou inventaires, plus de 20 documents imprimés originaux contemporains de Foucquet ou rares, enfin plus de 50 ouvrages de seconde main dont les titres n'ont pas été reproduits dans les tables d'ensemble. Nous nous contenterons de rappeler ici les cotes des manuscrits ainsi négligés : Bibl. Nat., Mss. fr., N.

cq., 164, fol. 191 v° (fr. 142, note 4); *ibid.*, fr. 19.145, fol. 130. 172, note 1); *ibid.*, fr. 10.228-10.229 (p. 517, note 1); *ibid.*, fr. 1341, fol. 51 (p. 498, note 2); *ibid.*, fr. 15.189, fol. 50 et 51 (p. 499, note 2); Bibliothèque Mazarine, Mss. 1857, fol. 32 (p. 149, note 2); Bibliothèque de la Sorbonne, Mss. H. I. V. (p. 404, note 2); Archives nationales, D VIII, 1, 2e liasse (p. 523, note 2); Arsenal, Mss. 3329, fol. 82 (p. 517, note 1); Archives nationales, Z^5, n° 22, p. 545. note 1). — (B). La classification y manque de rigueur. A part les recueils de pièces rares ou uniques conservées au département des Imprimés de la Bibliothèque Nationale, les imprimés y sont indiqués dans un seul groupe sans que l'auteur ait pris la peine de distinguer les recueils de documents des catalogues ou inventaires, les mémoires ou les œuvres littéraires de l'époque de Foucquet de simples livres de seconde main des périodes postérieures. — (C). Les indications y manquent de précision et diffèrent parfois de celles que l'on rencontre aux références mises au bas des pages. Tel est le cas du livre d'Henry Jouin sur *Charles le Brun et les arts sous Louis XIV*. Il est porté à la table d'une façon incomplète et avec le millésime de 1889 alors que, p. 375, on le trouve avec son titre intégral et le chiffre de 1899, correspondant à sa date de publication. — (D). Les références se bornent à plusieurs reprises à la simple indication du titre du livre ou du document consulté, sans rappel de la page (p. 418, note 5 ; p. 546, note 1) ou encore de l'éditeur, de la date de publication, du format (p. 492, note 2 ; p. 432, note 3 ; p. 528, note 4). Il arrive enfin à M. C. de se contenter d'apporter à côté du titre de la source indiquée la simple mention : « passim », un peu pauvre, semble-t-il, lorsqu'il s'agit des *Comptes des Bâtiments du Roi* (p. 495, note 3) ou des œuvres complètes de Pascal (p. 32, note 2).

Nous n'insisterons pas sur les fautes d'impression, peu nombreuses dans cet ouvrage de 568 pages. Nous attirerons simplement l'attention de M. C. sur le mot « percepteur» mis sans doute à la place de « précepteur « (p. 18), l' « Ibrahim » de Mlle Scudéry non mis entre guillemets (p. 28), « hac » au lieu de « haec » (p. 167), « sexs » au lieu de « sexes » (p. 325), « estropiene » au lieu de « estropient » (p. 329, note 1), « Rousselot » au lieu de « Rousselet » (p. 571), « recheche » au lieu de « recherche » (p. 536) ; « Castre d'Amigny » (p. 546, note 1) devient « Castres d'Aurigny » dans la table générale (p. 574).

Telles sont les principales critiques que nous croyons devoir adresser à ce livre qui, sans aucun doute, a coûté beaucoup de peine à son auteur, à en juger par le nombre des documents et des ouvrages imprimés consultés. La thèse de M. C. rendra évidemment de grands services par le

nombre prodigieux de renseignements qu'elle contient. Il semble pourtant qu'elle nous renseigne beaucoup plus sur le monde des hommes de lettres et des artistes qui entouraient Foucquet que sur Foucquet lui-même. Il nous a paru que l'histoire de surintendant y aurait gagné si l'auteur s'était avant tout préoccupé, après avoir recherché, comme il l'a fait, les antécédents intellectuels du personnage, de consacrer une série de chapitres à dégager une bonne fois les idées du surintendant, les fins qu'il semble avoir poursuivies, les résultats obtenus par lui. Sans doute, toutes ces questions M. C. les a posées, mais trop fréquemment d'une façon incidente et comme noyée dans le corps même d'nn récit consacré en définitive beaucoup plus aux alentours qu'à la personne même du surintendant. Ces conditions n'étaient pas très favorables pour y répondre avec l'ampleur et la précision désirables. Une insuffisance à la fois préalable et générale d'ordre, de méthode et de rigueur paraissent avoir été les causes principales des imperfections assez graves que nous avons eu le regret de constater. — Alfred Uhry.

J. Sottas. **Une escadre française aux Indes en 1690. Histoire de la Compagnie royale des Indes Orientales (1664-1719)**. Paris, Plon-Nourrit, 1905. In-8, xvi-496 p.

Entre ces deux titres, la dimension des caractères d'impression indique la préférence évidente de l'auteur pour le second, plus général et plus avantageux ; et pourtant les indications qu'il fournit lui-même dans sa préface font déjà pressentir, et la suite confirme fortement, que le premier est en réalité le seul entièrement exact. Amateur de vieux livres rares, M. Sottas découvrit un jour l'ouvrage de Challes, *Journal d'un voyage fait aux Indes Orientales par une escadre de six vaisseaux commandés par M. Du Quesne, depuis le 24 février 1690 jusqu'au 20 août 1691, par ordre de la Compagnie des Indes Orientales* (Rouen, 1721, 3 vol. in-12) ; il prit un vif plaisir à le lire, se décida à le rééditer, et, pour comprendre les faits que l'auteur racontait ou ceux auxquels il faisait allusion, il dut 'instruire lui-même de ce qu'était alors la Compagnie des Indes Orientales, de la situation des Français dans l'Inde et des entreprises qu'ils y tentèrent. C'est le résultat de ses lectures que M. S. a jugé utile d'ajouter au texte réimprimé, et il en résulte un ouvrage de conception et de composition assez singulières : au centre, le récit du voyage de l'escadre Duquesne-Guiton, par Challes, écrivain (commissaire) du Roi à bord de l'*Écueil*, et, encadrant cette partie, qui est la deuxième, une première et une troisième consacrées à l'histoire de la Compagnie avant et après cette expédition : c'est donc bien celle-ci qui est l'objet essentiel de l'ouvrage ; le reste n'est présenté qu'à titre accessoire et explicatif.

Il est pourtant clair que l'histoire de la Compagnie a un intérêt plus général, d'où la préférence de l'auteur pour le second titre, bien qu'il n'ait pas cherché à dissimuler le défaut de composition, très choquant, qui résulte de sa conception primitive. L'expédition Duquesne n'est au fond qu'un simple épisode, et non des plus importants, des entreprises des Français aux Indes sous Louis XIV ; pourquoi faire de celui-là le centre d'une étude d'ensemble de celles-ci ? Comment justifier, j'entends par des raisons de bonne méthode historique, l'interruption de ce tableau, forcément général et sommaire, et à une date qui n'a rien de particulier, par le détail infini et mesquin d'un journal de bord ? Et ce tableau historique, par quels procédés l'auteur l'a-t-il tracé ? Il s'est servi des ouvrages antérieurs et des documents des Archives coloniales, mais sans grande critique et surtout sans le souci, essentiel à tout travail de ce genre, de coordonner et d'éclairer les uns par les autres les renseignements qu'il en tirait. Ainsi les chapitres relatifs à l'établissement de la Compagnie (I, II, III, IV) ne sont guère qu'un résumé de l'ouvrage de Pauliat [1], auquel M. S. fait de nombreux emprunts, par exemple pour l'histoire des revirements de la volonté royale en 1669 à l'égard de Montdevergues, chef de l'expédition de Madagascar (chap. VI, p. 40) ; il suit ici les explications, même hypothétiques, de Pauliat ; de même pour l'expédition de l'escadre, de La Haye aux Indes (ch. VII), et le siège de Saint-Thomé : il n'y a là rien de nouveau [2] ; la fin de l'établissement français de Fort-Dauphin est contée inexactement, faute d'avoir consulté la série C^5 (Madagascar) au ministère des Colonies. Pour la fondation et les transformations postérieures de Lorient, c'est aux ouvrages de Jégou [3] que M. S. a eu recours ; il les a résumés au chapitre V de la première section et au chapitre IV de la deuxième. Un chapitre est consacré, comme « complément de la première partie », aux affaires de Siam ; il est fort sommaire, négligeable même à côté de l'ouvrage de Lanier [4], que M. S. n'a pas l'air de connaître : il ne parle même pas du traité de commerce conclu au Siam par les envoyés du Roi (fin 1687), principal objet de l'expédition. Dans tout cela, on le voit, aucune unité, mais une simple série de renseignements destinés à préparer la compréhension du *Journal* de Challes.

---

1. Pauliat, *Louis XIV et la Compagnie des Indes*, Paris, 1886.

2. Ajoutons que l'ouvrage de M. S. ne contient que fort peu de références : il faut connaître à fond les documents dont il s'est servi pour savoir où il a pris ses renseignements.

3. Jégou, *Histoire de la fondation de Lorient*, Lorient, 1870 ; *Histoire de Lorient port de guerre (1690-1720)*, Vannes, 1887.

4. Lanier, *Relations de la France et du royaume de Siam*, Versailles, 1883.

Plus nouveaux sont les chapitres relatifs à l'organisation et au commerce de la Compagnie ; ici, M. S. a le mérite d'avoir consulté les documents originaux, soit publiés par Dernis [1], soit inédits au ministère des Colonies ; mais très souvent il se contente de les résumer, sans grand souci de synthèse ni d'explication : ainsi, au chapitre II de la deuxième section, il étudie l'évolution financière de la Compagnie de 1685 à 1690, et, dans le chapitre III, ses armements, parce que les documents de la série C^2 (Administration en France) des Archives coloniales s'y prêtaient commodément par leur ordre même, mais il ne montre pas que ces armements étaient en fonction immédiate de l'état financier du moment et s'expliquent par lui. De sorte qu'on a souvent l'impression d'être en présence d'un sommaire de documents plutôt que d'une composition historique. — Mais le plus grave défaut, c'est que l'action directrice n'est analysée nulle part : pourquoi ces expéditions ? d'où partaient les instructions des chefs d'escadre et des employés de la Compagnie ? quel était, sous ce rapport, le rôle des directeurs et celui du secrétaire d'État de la Marine ? Questions capitales que M. S. n'a traitées qu'incidemment, au hasard des pièces trouvées dans les Archives coloniales, sans chercher à compléter cette documentation insuffisante ; la chose est surtout frappante dans la troisième partie, au chapitre Ier, consacré aux armements mixtes de 1692, 1695 et 1698 : aucun renseignement précis sur l'objet de ces expéditions, mi-commerciales, mi-royales, sur la manière dont elles furent organisées, sur les causes réelles de leur échec ; on s'attendrait à trouver des éclaircissements au chapitre II, où l'auteur revient à l'histoire de la Compagnie en France durant cette période ; mais il n'y a là que l'exposé de ses vicissitudes financières, dont le rapport, pourtant si étroit, avec ces expéditions, est à peine indiqué. De manière que l'on trouve, dans la plus grande partie de l'ouvrage, un catalogue de faits, en général exacts et précis, par exemple les listes complètes des armements de la Compagnie, mais non une explication de l'origine des entreprises françaises dans les Indes : l'action personnelle de Colbert, de Seignelay et des deux Pontchartrain n'y apparaît pas.

Quant au récit de ces entreprises mêmes, M. S. l'a volontairement laissé de côté ou l'a résumé sommairement, et il n'y a pas à lui en faire un grief.

Ajoutons, pour en terminer avec cette partie de l'ouvrage, que M. S., curieux surtout des choses de l'ancienne marine a insisté avec beaucoup

---

1. Dernis, *Recueil et collection des titres concernant la Compagnie des Indes Orientales*, Paris, 1755-56, 4 vol. in-4.

de soin sur tout ce qui regarde la construction, l'armement, l'aménagement des vaisseaux, les détails de la navigation : il y a là des renseignements d'une grande précision et très intéressants ; les uns sont dispersés dans les divers chapitres, mais les principaux sont condensés dans un appendice de technique navale, illustré de plans et de figures (p. 467), qui sans être une œuvre originale constitue un résumé substantiel et commode de la question.

Reste la partie centrale de l'ouvrage, c'est-à-dire la réédition du *Journal* de Challes. Nous ne doutons pas qu'on ne prenne à le lire le même plaisir que M. S. a éprouvé lui-même ; mais ce plaisir sera très voisin, croyons-nous, du simple amusement. C'est un récit vivant et pittoresque, où le soin de dater jour par jour les menus incidents du voyage n'empêche pas l'auteur d'abonder en saillies, citations ou digressions d'un goût fort variable. Mais y a-t-il là quelque valeur historique ? A ce point de vue, semble-t-il, la réimpression ne s'imposait guère ; d'abord le rang infime de l'auteur l'écartait de toute affaire importante : il ne peut donner de renseignements précis que sur les détails de sa fonction d'écrivain et il en fournit de curieux en effet, par exemple au sujet du pillage d'une prise hollandaise (p. 270) ; il raconte le combat naval devant Madras (25 août 1690, p. 282), trace quelques brèves descriptions de Pondichéry et autres comptoirs de la Compagnie, s'arrête longuement sur les origines de François Martin, mais de manière fort romanesque et suspecte, lui attribue sur les Jésuites des opinions radicalement contraires aux sentiments de ce gouverneur de Pondichéry, et c'est là, croyons-nous, et avec quelles restrictions, tout ce que l'historien peut glaner, et sans grand profit, dans ces deux cents pages d'impression serrée. Le reste n'est que détail minutieux d'aventures ou d'impressions personnelles, sans aucun intérêt général, amusant seulement comme un spectacle animé de la vie de bord.

En conclusion, il nous semble que l'ouvrage, une fois admis le principe de la réédition, eût gagné en unité et en intérêt si M. S., au lieu de rassembler ses renseignements dans des essais historiques imparfaits et peu cohérents, se fût contenté de les utiliser en notes, pour commenter et compléter le récit de Challes. — P. K.

Charles Porée. **La formation du département de l'Yonne en 1790.** Paris, Picard et fils, 1905. In-8, 208 p., avec une carte hors texte.

Voici, après les études de MM. Mège et Mater sur la formation des départements du Puy-de-Dôme et du Cher, une nouvelle et très utile contribution à l'histoire de la division de la France en départements.

Le livre de M. P. comprend deux parties : la première est une étude sommaire des divisions ecclésiastiques, judiciaires et administratives entre lesquelles se partageait avant 1789 le territoire du département actuel de l'Yonne ; dans la seconde, M. P. expose l'historique de la formation de ce département et de sa division en districts et en cantons.

Dans la première partie, — dont l'auteur nous prévient qu'il n'a pas voulu faire une géographie historique de la région de l'Yonne, ayant l'intention de traiter ailleurs ce sujet, — il nous montre bien le fouillis, l'enchevêtrement inextricable des différentes circonscriptions auxquelles appartenait, sous l'ancien régime, un même territoire. Au point de vue ecclésiastique, la moitié environ du département actuel faisait partie du diocèse et de l'archidiaconé de Sens ; le sud appartenait au diocèse d'Auxerre ; celui de Langres couvrait la partie située à l'est du Serain ; celui d'Autun s'étendait sur l'élection de Vézelay et une partie de l'Avallonnais. Au point de vue judiciaire, le bailliage de Sens, qui existait seul dans la région de l'Yonne au début du XIIIe siècle, avait été successivement démembré par la création d'autres bailliages, si bien qu'en 1789 on en comptait dans cette région quatorze, de limites indécises, car les lettres patentes portant création d'un bailliage ne déterminaient son ressort qu'en termes très vagues. Pour les présidiaux, le territoire du département se partageait entre ceux de Sens, d'Auxerre et de Semur. Il faisait partie de onze élections et de trois recettes (Auxerre, Avallon et Semur : ces trois villes, ne possédant pas d'élections, puisqu'il n'y en avait pas dans les pays d'États, étaient chefs-lieux de circonscriptions financières analogues aux élections, appelées recettes). Huit de ces élections ressortissaient à la généralité de Paris ; les trois autres, à celle d'Orléans, et les trois recettes, à celle de Dijon. La subdélégation se confondait en général avec l'élection ; mais quelques-unes avaient des limites plus étroites : l'élection de Gien, la recette de Semur comprenaient chacune trois subdélégations ; Auxerre possédait deux subdélégués : l'un, de l'intendant de Dijon, pour les paroisses bourguignonnes de la recette d'Auxerre ; l'autre, de l'intendant de Paris, pour les paroisses champenoises de l'élection de Tonnerre plus rapprochées d'Auxerre que de leur chef-lieu. La circonscription du grenier à sel ne concordait pas non plus avec celle de l'élection, bien que les deux juridictions aient été souvent unies : ainsi le grenier d'Auxerre fournissait quelques paroisses des élections de Tonnerre et de Gien, tandis que certaines paroisses de l'élection d'Auxerre s'approvisionnaient aux greniers de Seignelay, ou de Clamecy, ou de Vézelay. Sens, Auxerre et Avallon possédaient des maîtrises des eaux et forêts, dont le ressort territorial dépassait les limites du dépar-

tement actuel, mais sur lesquelles empiétaient légèrement, au nord, les maîtrises de Fontainebleau et de Provins.

Enfin, depuis 1787, la généralité de Paris avait son assemblée provinciale, et de ses vingt-deux élections, vingt avaient été réunies deux à deux, de sorte qu'elle comprenait douze « départements » de Commissions intermédiaires. L'un d'eux était formé des élections de Sens et de Nogent ; un autre, de celles de Joigny et de Saint Florentin ; un autre enfin, de celles de Tonnerre et de Vézelay. Dans la généralité d'Orléans, l'élection de Clamecy forma à elle seule un département, celles de Gien et de Montargis en formèrent un autre, dont un arrondissement avait pour chef-lieu Saint-Fargeau, sur le territoire du futur département de l'Yonne.

Quant à la « province », ce terme ne s'appliquait à aucun cadre officiel, ne désignait aucune unité administrative. Ce n'était ni le diocèse, ni le bailliage, ni la généralité, ni même le gouvernement militaire : l'élection de Vézelay, en Bourgogne, relevait du gouvernement de Champagne et de Brie.

Pour éclairer cet exposé, M. P. a donné, en appendices, d'une part le tableau de toutes les circonscriptions entre lesquelles se partageait en 89 le territoire du département actuel de l'Yonne, en dressant, pour chacune d'elles, la liste des paroisses et communautés qu'elle comprenait et qui font aujourd'hui partie de ce département ; d'autre part, le tableau des communes de l'Yonne rangées par ordre alphabétique, avec l'indication des circonscriptions dont chacune relevait en 89 (diocèse, archiprêtré ou doyenné, bailliage, élection ou recette, grenier à sel, arrondissement du bureau intermédiaire), sous la Révolution (district et canton) et dont elle relève aujourd'hui (arrondissement et canton).

La seconde partie a pour objet la formation et la division du département. Auxerre est le chef-lieu désigné de ce département, qui doit d'abord comprendre le Tonnerrois, Joigny, une partie de la généralité d'Orléans, les bailliages bourguignons d'Avallon, Semur-en-Auxois et Saulieu. Mais à ce projet s'opposent ceux d'Autun et de Châtillon-sur-Seine, qui prétendent de leur côté être chefs-lieux de départements. Tonnerre nourrit un instant le même espoir. Sens est primitivement destiné à être chef-lieu d'un département voisin ; mais le Comité de constitution rencontre de telles difficultés pour lui établir une circonscription qu'il y renonce ; Sens demande alors à être rattaché au département d'Auxerre. D'autre part, on se décide à donner Clamecy au département de Nevers, Semur et Saulieu à celui de Dijon, pour compenser la perte d'Autun, que l'on rattache au département de Châlon. C'est ce projet qui est adopté défini-

tivement le 15 janvier 1790. Alors a lieu la délimitation avec les départements limitrophes, et c'est ainsi qu'est constitué le département d'Auxerre, comprenant les débris de cinq provinces, de quatre diocèses, de quatorze bailliages et d'autant d'élections.

M. P. raconte ensuite la division du département en districts et en cantons. Cette opération donne lieu, elle aussi, à d'innombrables compétitions. Vingt-deux villes ou bourgs réclament un district. Pour Sens, Joigny, Avallon et Tonnerre, il n'y a pas d'hésitation. Le « Comité auxerrois » les désigne à l'unanimité comme chefs-lieux de districts, ainsi que Saint-Florentin et Saint-Fargeau. On se bat pour les deux derniers districts, qui sont attribués à Villeneuve-le-Roy et à Toucy. Le département contiendra donc neuf districts. Mais Vézelay réclame contre Toucy ; après une lutte acharnée entre ces deux villes, la question est portée au Comité de constitution, qui la tranche en réduisant le nombre des districts à sept et en supprimant ceux de Toucy et de Villeneuve. Cette dernière ville proteste à son tour et obtient que l'assemblée électorale du département décidera si le septième district doit être à Villeneuve ou à Saint-Florentin. Nouvelle lutte entre ces deux villes ; enfin les électeurs donnent la préférence à Saint-Florentin. Les villes déçues dans leurs prétentions se rejettent alors sur les tribunaux, qu'elles s'efforcent de se faire attribuer ; mais le décret du 23 août établit les tribunaux dans les chefs-lieux de district.

Enfin pour la fixation des chefs-lieux de canton (le département en comprenait 69, 32 de plus qu'aujourd'hui), mêmes compétitions. Presque toutes les paroisses sollicitent un chef-lieu, l'administration du département se voit débordée par un flot d'adresses et de mémoires.

M. P. a tracé un tableau plein d'animation et de vie de ces compétitions, de ces luttes, qui ont parfois abouti à des scènes de violence, bagarres et pugilats. Il a bien montré les difficultés que présentaient la division de la France en départements et celle des départements en districts ; il a bien noté également le caractère de cette œuvre. « Si, dit-il, la division de la France fut le résultat d'une conception purement abstraite, l'œuvre de logiciens désireux de substituer l'ordre et la clarté à l'incohérence et à la confusion, ces logiciens avaient l'esprit pratique et le sentiment des réalités. Ils ne tracèrent point, comme on avait reproché à Thouret de vouloir le faire, des « carrés géométriques parfaits », mais firent appel, pour la perfection de leur œuvre, au concours de tous ; dans la vaste enquête qu'ils dirigèrent, tous les avis furent entendus, sinon écoutés, toutes les doléances accueillies, sinon admises. »

Une carte des territoires des anciens baillages et élections qui ont formé le département de l'Yonne complète utilement cette solide étude et

permet de se débrouiller dans la confusion de l'ancienne géographie administrative de cette région. — P.-R. MAUTOUCHET.

Histoire socialiste, publiée sous la direction de Jean JAURÈS. Tome V : *Thermidor et Directoire (1794-1799)*, par Gabriel DEVILLE. Paris, Rouff, 1904. In-8, 596 p. (gr.).

Avec ce volume s'achève, dans l'Histoire socialiste publiée sous la direction de M. Jaurès, l'histoire de la Révolution française. C'est, d'une manière générale, le même esprit et la même méthode[1]. Mais il y a entre le volume de M. Deville et ceux de M. Jaurès des différences qui tiennent à la formation intellectuelle et à la nature d'esprit particulières des deux auteurs.

Comme M. Jaurès, M. D. aime les allusions fréquentes aux événements contemporains, l'attaque aux personnalités adverses[2] ; comme lui, il juge, moralise et prétend tirer des leçons de l'histoire. « La leçon qui se dégage de ces événements est double, écrit-il (page 6). Il faut d'abord — surtout en temps de révolution — soigneusement éviter d'inquiéter la masse de la population, etc., etc. » Comme lui, il surcharge son texte de notes, de références qui arrêtent le lecteur et qu'il eût mieux valu mettre au bas des pages. Comme lui, il a fait des lectures, beaucoup de lectures, et des recherches, et une œuvre qui, sinon dans sa forme, du moins dans son fond, est vraiment scientifique. A la différence de M. Jaurès, il nous fait entrevoir moins de vastes perspectives, mais il pénètre davantage dans le détail ; il accumule les faits précis, bien constatés ; il aime beaucoup les lois, les décrets, tout l'appareil de la législation ; il aime à faire complet, à ne laisser aucune lacune grave dans une synthèse générale. Ce sont là des qualités infiniment précieuses et qui font de son livre un instrument de travail, un vrai répertoire de faits puisés aux bonnes sources. Bref, il est moins orateur, surtout moins philosophe, mais plus érudit que M. Jaurès.

1. Voir les longues études critiques sur l'œuvre de M. Jaurès dans la *Revue*, t. IV, p. 279, et t. VI, p. 404.

2. Quelques exemples seulement. P. 191 : « Rappelez les frères ignorantins, écrivait Mercier, favorisez les instituteurs de toute espèce, mais que la République ne les salarie point. » De nos jours le fédéraliste ou séparatiste Jules Lemaître a repris à son compte cette bonne parole et demandé à son tour la suppression du budget de l'instruction publique (*Écho de Paris* du 18 juin 1901) : « P. 195, fin. » Mercier disait : « Des langues étrangères ? Je croyais qu'il n'y avait plus qu'une langue en Europe, celle des républicains français. » C'était déjà le procédé d'outrecuidant chauvinisme auquel nos nationalistes ont recours pour faire, eux aussi, obstacle au progrès. » P. 73 : « Cette loi [sur la liberté des cultes] que ... n'oseraient pas voter les progressistes d'aujourd'hui, bien qu'un de leurs principaux chefs, M. Ribot, prétende... »

Son ouvrage est divisé en 22 chapitres. Ce n'est pas un bloc fruste, comme les ouvrages de M. Jaurès, où les divisions sont rares, où la table des matières est presque inexistante, où il est difficile de retrouver ce que l'on a déjà lu et qu'on aimerait à relire. M. D. est un esprit positif, précis. Les dix premiers chapitres racontent la fin de la Convention et la réaction thermidorienne ; le chapitre XI, qui compte à lui seul 130 pages, est un état de la France de 1794 à 1800 ; enfin les chapitres XII à XXII concernent le Directoire. Dans ces trois parties, un des mérites de M. D. est d'avoir uni l'histoire économique et sociale à l'histoire politique intérieure et à l'histoire extérieure. Tout un chapitre (VI) sur le triomphe de l'agiotage en 1794 et 1795 ; tout un chapitre aussi sur les subsistances, l'émeute de la faim du 1er prairial. De même, pour le Directoire, tout un chapitre sur les spéculateurs et les dilapidateurs (XVIII). Ce n'est pas que ces deux parties — histoire de la fin de la Convention et Directoire — soient très originales ; elles ont été l'objet de tant de travaux ! Mais M. D. a su en donner un récit clair et bien ordonné, utilisant les derniers ouvrages et les recueils de documents. Son livre vaut surtout par le tableau de la France de 1794 à 1800. Nulle part on ne trouvera une synthèse aussi complète, aussi neuve. M. D. envisage successivement la législation financière, les législations et administrations diverses, les cultes, l'enseignement, les institutions scientifiques, littéraires et artistiques, les sciences, les lettres et les arts, le commerce, l'industrie, l'agriculture. Il a consulté un grand nombre de sources imprimées : journaux du temps, journaux spéciaux, comme le Journal des arts et manufactures, le Journal d'économie politique, les statistiques de Peuchet, beaucoup de livres, d'articles, etc. Il y a même quelques recherches d'archives. Toujours une abondance de faits précis, de chiffres qui font de cette partie une nouveauté. Nous ne voyons pas cependant que l'auteur, qui utilise les statistiques de Peuchet et qui se sert du livre de Chaptal, « L'industrie française », sujet à caution, ait consulté les statistiques des préfets qui lui auraient donné pour l'état de la France en 1800 des renseignements précieux et une comparaison avec la France de 1789.

Nous ne saurions donc trop dire l'utilité de cette synthèse ni trop apprécier la probité scientifique de M. D., qui nous indique toujours l'étendue de ses recherches et ne conclut pas pour la France entière quand il n'a étudié — à un point de vue particulier, celui de la population — que Paris (p. 168). Mais nous voudrions indiquer le caractère particulier de cette étude. Ce sont plutôt des documents et des renseignements précieux qu'une synthèse définitive. L'esprit n'est pas complètement satisfait, d'abord parce que M. D. n'a pas eu et ne pouvait pas avoir à sa

disposition tous les éléments nécessaires, et ensuite parce que la nature de son esprit, positif, précis, prudent, ne le porte pas assez à la généralisation et à la recherche des caractères généraux des choses. Il étudie bien les lois, il nous en donne minutieusement les dates ; mais l'esprit de ces lois, il ne le montre pas assez. Ainsi, pour la marine (p. 174), M. D. nous dit que la Convention donne, pour les ports et arsenaux, la prépondérance au personnel administratif. Et c'est tout. Mais cela n'a-t-il pas besoin d'être expliqué, développé ? est-ce important ? est-ce différent de l'état de choses antérieur ? comment cela fut-il fait ? Nous ne savons. Il nous donne les lois sur l'instruction. Mais l'esprit de l'instruction publique ? A peine quelques indications (p. 194, 198) ; rien sur les professeurs, rien sur la grammaire générale et l'importance qu'on y attachait à l'époque de Garat et de Grégoire ; bref, plutôt le mécanisme des institutions que les institutions elles-mêmes dans leurs origines, leur développement et leur vie propre liée à celle de la nation dont elle n'est que l'expression. — Pour les biens communaux (p. 165-166), M. D. nous dit bien qu'une loi du 2 prairial an V (25 mai 1797) interdit le partage des communaux de la manière suivante : « A l'avenir, les communes ne pourront faire aucun aliénation ni aucun échange de leurs biens sans une loi particulière » (art. 2). N'y eut-il plus de partages ensuite ? n'y eut-il pas des autorisations particulières ? M. D. ne le dit pas. Nous avons la loi, nous n'avons pas les faits. Dans certains départements, la Meurthe, la Moselle, où il y avait beaucoup de pâturages communaux, il y eut partage d'une grande partie de ces biens dans beaucoup de communes ; les statistiques des préfets le montrent [1]. Ces partages se seraient-ils faits tous entre 1792 et 1796, aucun entre 1796 et 1800 ? le mouvement, si profond, commencé à la fin de l'ancien régime et qui battait son plein en 1789 [2], soutenu alors surtout par les gros propriétaires, se serait-il arrêté tout d'un coup après cette loi ? Nous n'avons pas de réponse à cette question. Ainsi trop de lois, trop de faits, trop de détails, sans doute très utiles, pas assez de résultats généraux. Nous avons déjà dit que la faute n'en est pas à M. D. seul.

Malgré les réserves que nous avons faites, nous tenons à dire, en terminant, que M. D. a fait une œuvre sérieuse, bien documentée, d'une probité scientifique parfaite, qui renouvelle l'histoire de la France sous le Directoire et qui joint à tous ces mérites celui d'être un précieux instrument de travail et de provoquer des recherches nouvelles. — Ph. Sagnac.

---

1. Voir la *Revue*, t. V, p. 457 sqq., *La division du sol pendant la Révolution*.

2. C'est ce qu'on verra dans le recueil de documents sur l'abolition des droits seigneuriaux de 1789 à 1793, en préparation pour la Commission d'histoire économique de la Révolution.

Jacques de La Faye. **Un roman d'exil. La princesse Charlotte de Rohan et le duc d'Enghien**. Préface du marquis de Costa de Beauregard. Paris, Émile Paul, 1905. In-8, VIII-407 p.

Ces quelques extraits, pris parmi beaucoup d'autres, donneront une idée du style et du ton de l'ouvrage de M. de La Faye. Il débute ainsi : « Par delà les grands faits qui se fixent dans toutes les mémoires, apparaissent des ombres d'hommes, de femmes. Elles ont eu, ces pâles ombres, toutes les séductions de la jeunesse, de la beauté, de la grâce, de la vaillance... Elles ont aimé... Elles ont souffert. Le vulgaire les ignore. Songe-t-il à la fleur que brise le vent d'orage ? au nid qu'emporte l'ouragan ? à la petite barque qui sombre dans la brume, coupée en deux par le vaisseau de haut bord ? C'est l'une de ces ombres que nous allons évoquer » (p. 1 et 2). Le duc d'Enghien, au moment de son baptême, nous est présenté en ces termes : » Hélas ! ce roi si bon, cette reine si séduisante [Louis XVI et Marie-Antoinette] portaient malheur à tous ceux qu'ils aimaient. Une mort tragique guette le bel adolescent qui se tient entre eux tout pâle d'émotion, semblable, dans son vêtement de moire d'argent constellé de diamants, à ces chevaliers des mystiques légendes du Saint-Graal dont on retrouve l'image à demi effacée dans les vieux missels ou les anciens vitraux des gothiques cathédrales. Il ne connaîtra pas les passionnantes joies du triomphe, ce petit-fils du vainqueur de Rocroy, etc. (p. 13). » Voici l'émigration : « Le cyclone révolutionnaire commençait son œuvre néfaste, désunissant les familles, brisant les foyers, tel l'ouragan renverse les chênes, jetant aux quatre vents du ciel les branches au milieu desquelles s'abritaient les nids » (p. 28), et l'émigration au delà du Rhin : « En ces jours de sublime héroïsme, l'âge ne comptait pas. Les adolescents coudoyaient les vieillards... Elles sont là les filles, les sœurs, les épouses et les amies, avec d'inépuisables trésors de dévouement et de tendresse, de compatissance, groupées autour des deux princesses qui synthétisent tout le personnel de l'émigration, Louise de Condé, l'ange de l'exil, et Mme de Monaco, personnifiant la passion, rachetant ses défaillances par des miracles d'abnégation et de générosité » (p. 32). C'est sur la terre d'exil que Charlotte de Rohan s'éprit du duc d'Enghien, et que « la fleur divine s'épanouit dans l'âme du descendant de saint Louis, et de la petite-fille des rois du pays d'Armor, unissant pour l'éternité ces deux noms légendaires : Enghien et Rohan. Hélas ! La princesse Charlotte aura à peine respiré la fleur à l'enivrant parfum que déjà elle lui fera sentir ses meurtrissantes épines. Tandis que sous le ciel devenu tout à fait bleu, dans les arbres nouvellement feuillés, les oiseaux chantent l'hymne d'amour et préparent leurs nids, l'austère et impérieuse voix du devoir se fait entendre au duc d'Enghien » (p. 95).

Lyrisme, émotion, réflexions sur le néant des grandeurs et les vicissitudes des destinées humaines, le lecteur reconnaîtra dans le livre de M. de L. F. tous les traits qui caractérisent l'oraison funèbre, et c'est bien en effet une oraison funèbre que prononce M. de L. F. sur la princesse Charlotte de Rohan, sur le duc d'Enghien, sur la société aristocratique de l'ancien régime, et sur les vertus des émigrés. M. Costa de Beauregard, auteur de la préface, l'a senti. Il s'est laissé pénétrer par la piété émue qui se dégageait des pages qu'il venait de lire, et il a tenu lui aussi à nous donner quelques solennels avertissements : « A l'heure où nous entendons passer sur notre tête le vol du malheur, à l'heure où nous allons connaître peut-être à notre tour les affres de la persécution, de la misère et de l'exil [nous sommes sous le ministère Combes], quel enseignement, quel exemple que la vaillance de cette vieille France si pleine de vitalité heureuse, qui déconcerte le malheur, en lui riant au nez ! Et puis, sans douleur, il ne saurait exister de vraie, ni de durable grandeur. L'oubli est le fatal héritage que toute vie heureuse lègue à la mort » (p. VI). Et ne sent-on pas une influence de Bossuet dans ce portrait que M. C. de Beauregard nous laisse de la princesse Charlotte après la mort du duc d'Enghien : « Et je la revois déteinte et fanée dans son deuil de veuve. Elle s'interroge, s'étonne, se plaint du vide. Notre plus amère souffrance ne vient-elle pas de notre désir d'illusions et de notre impuissance à y croire ? C'est dans cette âme de femme une anarchie morale qui dure jusqu'à ce que l'instinct mystique de l'expiation y domine enfin le regret » (p. VII).

Dans la note que l'éditeur a jointe au volume, on nous informe que c'est une tâche délicate que de parler des tribulations de l'armée de Condé ou de l'assassinat du duc d'Enghien après M. Bittard des Portes, M. Welschinger et d'autres historiens encore (on aurait bien pu citer M. Boulay de la Meurthe). Qu'apporte donc de nouveau M. de L. F. ? L'idylle de Charlotte de Rohan et du duc d'Enghien, qui ne nous était tout de même pas inconnue, et, d'après M. C. de Beauregard, quelques anecdotes nouvelles et quelques aperçus originaux. C'est peu de chose pour un livre de plus de 400 pages. Un article aurait été suffisant. Mais il y avait le désir de l'auteur de prononcer un panégyrique de plus à la gloire de la vieille France qui franchit le Rhin aux jours héroïques de l'émigration. — P. MURET.

G. GALLAVRESI. **Il diritto elettorale politico secondo la Costituzione della Repubblica cisalpina**. Milano, Cogliati, 1905. In-8, 248 p.

Dans une série de chapitres substantiels et clairs, l'auteur étudie sous tous ses aspects le droit électoral selon la Constitution de la République

cisalpine (1797). L élection se fait à deux degrés : par les citoyens actifs, ensuite par les électeurs. Pour être électeur, il faut un cens équivalent à 150 journées de travail dans les villes au-dessus de 6.000 habitants, de 50 dans les autres; malgré la diffusion de la culture intellectuelle dans la haute Italie, le criterium de la capacité n'est pas admis (chap. II, Bases de l'électorat). M. G. étudie ensuite (chap. III) les conditions générales exigées des électeurs : l'âge (vingt ans pour les citoyens actifs, vingt-cinq pour les autres) ; la nationalité (dont on veut des preuves sûres, et dont on restreint l'extension, pour éviter l'afflux des étrangers dans la Cisalpine) ; les cas d'indignité (on n'exclut ni les nobles, ni les prêtres, ni même les soldats, mais seulement les domestiques). Les garanties dues à l'électeur (chap. IV), bien que prévues par la loi, sont violées par l'incessante intervention du gouvernement français, qui dirige à son gré les élections, ou les supprime. Elles devaient respectivement avoir lieu, de plein droit, le 1er et le 20 germinal de chaque année : elles n'avaient qu'une seule session continue, qui pouvait durer jusqu'à sept jours. Les restrictions apportées à la liberté des assemblées électorales, la pression exercée sur les candidatures, le manque de surveillance des listes électorales, sont autant de causes qui, dans la pratique, ont rendu illusoire l'application de la Constitution. Pour les éligibles (chap. V) on n'exige d'eux aucune condition de cens ni de capacité : même on donne aux membres du conseil législatif une indemnité de 6.000 livres. Les membres du grand conseil doivent avoir au moins trente ans ; les «Seniori», quarante ans, et être mariés. On ne peut être à la fois fonctionnaire ou ministre du culte et député ; on ne peut être réélu sans intervalle après deux législatures, soit six ans. La représentation des minorités (chap. VI) n'est pas prise en considération : on vote à la majorité relative ; on ne remplace pas par des élections partielles les membres qui disparaissent. Les deux conseils se renouvellent annuellement par tiers. Chaque député représente environ 15.000 habitants.

M. G. se demande, pour conclure, s'il n'eût pas mieux valu pour l'Italie conserver l'état de choses qu'il vient d'exposer ; ou si la loi électorale du 17 mars 1848 est préférable pour elle. L'élection à deux degrés, parfaitement adaptée aux conditions politiques et sociales de l'Italie, le renouvellement des conseils par tiers, le font pencher, malgré la lacune que présente l'interdiction des capacités, en faveur du système électoral de la République cisalpine.— P. Hazard.

Mémoires du comte de Rambuteau, publiés par son petit-fils, avec une introduction et des notes par M. Georges Lequin, professeur de rhétorique au lycée Lamartine. Paris, Calmann-Lévy, 1905. In-8, 402 p. (héliogr.).

Claude-Philibert de Rambuteau, né en 1781 au château de Champgrenon, dans le Mâconnais, est mort en 1869. Sa carrière est très connue ; l'on en trouvera au besoin l'exposé détaillé dans le *Dictionnaire des contemporains* de Vapereau, édition de 1870.

Les mémoires du comte de Rambuteau ont été écrits entre 1848 et 1869, durant la retraite qu'imposa à l'auteur la Révolution de février. Ils se divisent en neuf chapitres : I, Souvenirs de famille et de jeunesse ; II, Chambellan de l'empereur ; III, Préfecture du Simplon ; IV, Préfecture de la Loire ; V, Préfectures de Moulins et de Montauban ; VI, Douze ans de loisirs ; VII, A la Chambre ; VIII, Préfecture de la Seine ; IX, Coup d'œil sur quinze années d'administration à Paris. — Quel intérêt présentent-ils ?

La jeunesse et l'adolescence de M. de Rambuteau n'offrent rien de saillant : l'on glanera cependant, dans le chapitre Ier, quelques détails sur les excès des volontaires de 1791 en Saône-et-Loire (p. 10), sur la réaction thermidorienne à Lyon (p. 14), une anecdote assez piquante sur Marmont (p. 40). — Dès 1805, à l'exemple et à la suite de son beau-père, le comte de Narbonne (auquel sont consacrés, *passim*, de nombreux passages des Mémoires), Rambuteau se rallia à l'Empire ; mais ce n'est qu'en 1809 qu'il entra dans les cadres du régime impérial, en qualité de chambellan ; de 1809 à 1812, il suivit l'Empereur dans ses déplacements, l'accompagna dans les cérémonies officielles, au Conseil d'Etat, fut chargé par lui de missions de confiance ; le chapitre II est un témoignage à ajouter au dossier, déjà très riche, de l'histoire de la cour impériale. — Au mois de mars 1813, Rambuteau fut nommé préfet du Simplon ; le chapitre III nous renseigne sur les menées séparatistes, devenues très actives à la suite du désastre de Russie, qu'il eut à combattre dans le Valais, et, plus généralement, sur l'administration préfectorale dans les pays réunis. — En décembre 1813, à l'approche de l'invasion, Rambuteau dut évacuer la Suisse, et regagna la France au prix d'efforts pénibles, par Martigny et Chamonix. Il fut appelé à la préfecture de la Loire le 7 janvier 1814, et le chapitre IV expose le concours, d'ailleurs déjà connu, donné par lui à Augereau pour les opérations autour de Lyon. — Tenu à l'écart par la Restauration, il devint, avec les Cent-Jours, préfet de l'Allier, puis du Tarn-et-Garonne ; il trouva, à Montauban, des divisions profondes entre catholiques et protestants, et eut grand'peine, après Waterloo, à empêcher des

massacres (chap. V). — De 1815 à 1827, il vécut en simple particulier, partageant son temps entre Paris et ses terres (chap. VI). — En 1827, les électeurs de Saône-et-Loire l'envoyèrent à la Chambre des députés, et alors commença la période vraiment importante de sa vie. A la Chambre, il fit partie de l'opposition libérale, prévit la chute des Bourbons, participa à l'intrigue parlementaire qui mit Louis-Philippe sur le trône, fut mêlé aux difficultés qui marquèrent les débuts de la monarchie de Juillet (chap. VII [1]). — En 1833, il remplaça Chabrol à la préfecture de la Seine ; il y resta quinze ans. Les passages essentiels du chapitre VIII traitent de l'attentat de Fieschi (p. 277-282), et des prodromes et du « processus » de la Révolution de 1848, où il joua, à l'Hôtel de Ville, un rôle de premier plan, qu'il retrace tout au long (p. 287-323). — Le chapitre IX et dernier est consacré à l'œuvre accomplie par lui comme préfet de la Seine ; il passe en revue : 1° La charité : hospices, œuvres de bienfaisance ; 2° L'enfance, l'instruction : crèches, asiles, écoles, cours ; 3° La prévoyance : mont-de-piété, caisse d'épargne, secours mutuels, conseil des prud'hommes ; 4° Voirie ; 5° Édifices.

Les Mémoires de M. de Rambuteau présentent donc des parties de réel intérêt ; il faudra simplement les utiliser avec prudence et critique, comme tout texte narratif. Rédigés assez tard, par un homme dont la mémoire avait pu s'affaiblir, ils contiennent forcément des inexactitudes, des erreurs de dates [2]. Ajoutons qu'écrits avec aisance, ils sont de lecture agréable.

L'édition luxueuse procurée par le comte actuel de Rambuteau est dépourvue d'indications indispensables : le manuscrit n'est pas décrit, et rien n'est dit de la méthode employée pour le reproduire. L'introduction très soignée de M. Lequin devait, avant tout autre, fournir ces deux renseignements [3]. — P. Caron.

Lettres et Papiers du Chancelier Comte de Nesselrode, 1760-1850, extraits de ses Archives, publiés et annotés avec une introduction, par le comte A. de Nesselrode. Tome Ier : *1760-1800* ; tome II : *1801-1804* ; tome III : *1805-1811*. Paris, Lahure, sans dates. 3 vol. in-8, XII-340 p., 409 p., 441 p.

Il est plus question, dans le premier volume, du comte Guillaume de Nesselrode que de son fils le futur chancelier ; c'était un de ces cadets de

1. A la page 262, quelques détails sur le cabinet noir pendant la Restauration.
2. Ainsi, à la page 80, Rambuteau place en 1811 l'affaire de Caen, qui est de 1812.
3. Des lapsus sont à signaler : p. 177, 178, Foucher, pour Fouché ; p. 296, Lariboissière, pour Lariboisière ; p. 338, Guarches, pour Garches. P. 293, la date de 1848 est certainement erronée.

famille allemande qui furent au XVIIIe siècle très nombreux au service de la Russie. Quelque temps établi à la cour de l'Électeur Palatin, il avait eu avec la princesse palatine la correspondance la plus aimable ; nous n'en avons que les dernières feuilles, celles de la rupture, et elles constituent un assez joli spécimen de dépit amoureux chez le comte Guillaume (p. 10-18). Les lettres qui suivent sont celles qu'il échangea avec la grande-duchesse Marie, la femme du futur tsar Paul ; elle eut pour lui beaucoup d'amitié, dont son fils profita plus tard ; mais cette correspondance n'offre pas un grand intérêt pour l'histoire de France, et dans les premiers volumes au moins nous ne pouvons que glaner.

On verra par exemple que lorsque le comte Guillaume dut s'éloigner de la cour palatine, on lui reprocha, non pas ses rapports avec la princesse, mais son amitié pour le ministre de France, M. d'Alesme (p. 7), coupable, paraît-il, de quelques petites fautes pendant les opérations militaires de la guerre de Sept ans : il fut obligé pour se défendre d'adresser au gouvernement français un long mémoire justificatif (cf. p. 30-43). — En passant à Paris, le comte Guillaume fit une bonne amitié avec Mlle Dubois, de la Comédie Française (p. 46-47). Il entra au service de la Russie en 1778, comme ministre de Portugal. Il épousa en 1780 la fille d'un banquier de Francfort, Louise Gontard ; elle mourut bientôt, lui laissant un fils, le comte Charles, dont la première enfance fut affectueusement cultivée par Dalberg, le futur primat de Germanie. Il fit encore quelque séjour à Paris dans les premiers temps de la Révolution ; il en saisit d'abord seulement l'intérêt pittoresque ; il s'amusa beaucoup des citoyens qui s'improvisaient soldats ou gardes nationaux (p. 113) ; il démêla joliment les raisons de la passion contre-révolutionnaire de M. d'Epremesnil (p. 116). Il reçut d'autre part du comte de Merode, de Bruxelles, en juillet 1790, une lettre plus sérieuse sur la régénération de la France par l'esprit révolutionnaire, sur les avantages du principe représentatif, sur les talents exceptionnels et le grand rôle de Mirabeau (p. 210-218). Nous avons aussi, malheureusement sans indication d'origine, la copie d'une lettre adressée le 15 novembre 1791 par le comte de Provence et le *duc* d'Artois à l'empereur Léopold pour solliciter son intervention en France (p. 238-241). — En somme la Révolution et la France tiennent peu de place en ce volume ; le comte Guillaume se trouvait hors de leur action.

Le second volume s'ouvre par une introduction où l'éditeur, le comte A. de Nesselrode, proteste avec quelque vivacité contre le récent accès de « nationalisme » russe contre toute influence étrangère, contre tous les étrangers au service de la Russie : il paraît que la mémoire du chancelier en avait subi quelque atteinte (p. 4-5). Ensuite, de la page 17 à la

page 120, nous avons une autobiographie du chancelier, qui ne va que jusqu'à 1815, qui d'ailleurs est assez superficielle, ne renferme pas de révélations intéressantes ; il y dit ses courses dans la campagne de Pologne en 1807, comme attaché diplomatique à l'état-major ; il fut un moment accrédité auprès de Louis XVIII à *Milan*, malheureuse erreur, deux fois répétée, pour Mitau (p. 62) ; il vint à Paris, avec une mission spéciale dont nous aurons à reparler et qui attira sur lui l'attention du gouvernement russe, en le montrant capable des plus hautes charges ; il prit part au congrès de Châtillon en 1814, il passa à Chaumont, et quand il arriva à Paris, Talleyrand se jeta dans ses bras (p. 114). — Après cette autobiographie interrompue, presque tout le reste du volume est rempli par la suite des lettres du comte Guillaume et du comte Charles ; Guillaume était alors retiré à Francfort, Charles était à la Haye, sans titre officiel, avec une sorte de mission diplomatique auprès de la République batave. Ils étaient tous deux ainsi à portée d'entendre ce qui se passait en France. Il leur arrive de s'amuser, sans beaucoup de malice, « des nerfs très irritables du grand petit Consul » (p. 223) ; il y a des erreurs inexplicables de dates : une lettre du 8 juin 1803 (p. 238-240) parle de l'empereur Napoléon, du procès de Moreau, et pourtant il en est de nouveau question au 21 février 1804 (p. 282). Ils gourmandent l'Europe de se plier au joug « d'un aventurier corse aidé de trente millions de fous » (p. 246). Ils s'indignent contre le rapport du grand-juge Regnier (p. 287), et on nous le communique en appendice (p. 395-400) ; d'ailleurs ils considèrent Cadoudal et ses adhérents comme des gredins (p. 290). Tous deux voient dans l'enlèvement et l'exécution du duc d'Enghien un retour aux procédés de la Terreur (295-300) ; ils n'aiment pas « le formidable général Marmont » (p. 317) ; le comte Charles rapporte, p. 319, un joli quatrain sur l'architrésorier Lebrun-Midas ; ils se persuadent tous deux que Ségur ne tardera pas à remplacer Talleyrand aux Relations extérieures (p. 325) ; ils rient, mais du bout des lèvres, du séjour de Napoléon à Mayence et des hommages qui s'empressent autour de lui (p. 352-361) ; ils le craignent, et dans l'état où ils voient l'Europe, ils le croient capable de tout ; ils ne se trompent guère.

La première partie du tome III, jusqu'en 1809, est la suite des lettres du père et du fils, toujours datées de Francfort et de La Haye ; ce n'est encore qu'un écho assez peu intéressant des événements du sacre : « Dès que Bonaparte devint César, rapporte le comte Charles, la République fut pompée » (p. 12) ; du couronnement de Milan, des affaires de Naples, de l'avènement de Louis Bonaparte au trône de Hollande (p. 143). — L'éditeur commet ici d'assez graves erreurs : il date les conférences d'Al-

tenbourg de 1808, au lieu de 1809 (p. 194) ; il insère sous la date d'août 1809 un commentaire de Gentz sur la conversation de Napoléon Ier avec MM. Zinzendorf et Trautmannsdorf envoyés pour traiter de la paix après la bataille de Wagram; il suffit de lire cela pour se rendre compte qu'il s'agit des négociations qui suivirent la bataille d'Austerlitz, en 1805 (p. 199-221).

Mais le plus grand intérêt de ces trois premiers volumes est dans les lettres adressées par le comte Charles à Speranski, pendant sa mission à Paris, en 1810-1811 ; il y a là des révélations importantes sur le rôle de Talleyrand et sur celui de Caulaincourt. Charles de Nesselrode sut se ménager les relations les plus précieuses dans l'entourage immédiat de Napoléon, se procurer à grand prix des renseignements utiles : c'est une mission qui se distingue mal de l'espionnage et qui complète celle du colonel Tchernychef. Dans ces lettres, il y a, par prudence, des pseudonymes pittoresques : Napoléon, c'est le joli cœur ; Talleyrand, c'est le beau Léandre, ou le cousin Henry ; Esmenard, le fournisseur des documents secrets, c'est Schwartz ; Caulaincourt, le possesseur ; l'empereur d'Autriche, Robert ; l'Angleterre, Collin Tempon (p. 224-227). Caulaincourt était dans les meilleurs termes avec le gouvernement de Saint-Pétersbourg ; on se permet de lui reprocher de ne pas assez se hâter dans l'affaire du mariage russe (p. 240) ; on s'empare des mémoires les plus secrets de Champagny pour les communiquer à Speranski (p. 249). Talleyrand, le cousin Henry, donne les plus judicieux conseils ; il annonce de bonne heure les intentions belliqueuses de Napoléon à l'égard de la Russie, seulement retardées par les affaires d'Espagne (p. 298) ; et il recommande avec insistance de se rendre fort, de finir la guerre avec la Turquie (p. 307), de s'entendre avec l'Autriche, de tâcher de faire une Pologne russe, de se mettre déjà d'accord avec l'Angleterre, de ne pas s'effrayer de Bernadotte, et, lorsque la guerre éclatera, de se tenir à un système défensif (p. 311, 322, 332, 345-346) : si le mot trahison a un sens, c'est bien le cas de l'employer dans toute sa valeur. Caulaincourt aussi se conduit très bien aux yeux du gouvernement russe, de manière à justifier « l'estime et la confiance que Louise lui a accordées, » (p. 361) Louise c'est le tsar Alexandre — et ces observations sont regrettables pour la mémoire de Caulaincourt ; revenu de Saint-Pétersbourg à Paris, c'est lui qui dicte à Nesselrode ses post-scriptum les plus intéressants (p. 374, 385 note). On sent ici, mieux que nulle part ailleurs, toute une conspiration de Russes et de Français autour de Napoléon. En cela ces papiers sont une contribution capitale à l'histoire de ce temps ; on a le droit de fonder de sérieuses espérances sur la suite de cette publication. — J.-E. Driault.

REVUE DES PÉRIODIQUES

Études, revue fondée en 1856 par des Pères de la Cie de Jésus. 1905.

5 Octobre. = A. Hamon. *Les derniers jours de la bienheureuse Marguerite-Marie.* [Morte le 17 octobre 1690. Fragment hagiographique.] — H. Fouqueray. *Une victime des journées de septembre. Le Père Lenfant* (Fin le 20 oct. Contribution au dossier de canonisation des « martyrs » de septembre 1792. Jeunesse de l'abbé Lenfant, né à Lyon en 1726, entré dans la Cie de Jésus en 1741 ; ses succès comme régent d'humanités à Aix, Besançon, Marseille. Lors de la suppression de l'Ordre, il se retire à Nancy, au séminaire royal des missions fondé et soutenu par Stanislas. En 1768, la réunion de la Lorraine à la France amène la fermeture du séminaire ; le P. Lenfant s'établit à Bulgnéville (Vosges), chez des parents, les Urguet. En 1777, il s'installe à Paris ; depuis plusieurs années, il avait pu faire apprécier à la cour son talent de parole ; dès 1774, il est « prédicateur ordinaire du Roi », et sa réputation s'étend dans le public. Son rôle, son état d'esprit au moment de la Révolution nous sont connus par ses *Mémoires ou correspondance secrète*, publiés en 1834 et que des comparaisons de textes permettent à M. F. de déclarer authentiques. Il est tout à fait hostile à la Révolution. En 1791, n'ayant pas prêté le serment, il doit renoncer à prêcher le carême aux Tuileries. En avril, le bruit, non fondé sans doute, se répand qu'il a été choisi pour remplacer, comme confesseur du Roi, le curé de Saint-Eustache ; et à cette occasion il est violemment attaqué par la presse révolutionnaire. Il songe alors à quitter Paris, mais les ressources nécessaires lui manquent. La dernière année de sa vie nous est mal connue, faute de documents (les *Mémoires* s'arrêtent, en dépit de leur titre, au 2 sep. 1791). Réfugié chez un nommé Leriche, relieur, il fut arrêté dans la nuit du 29 au 30 août et transféré à l'Abbaye le 31. En vain le prêtre régicide Monnel, député à la Constituante puis à la Convention, fit pour le sauver des efforts dont ses *Mémoires*, parus en 1829, nous ont laissé le récit. L'abbé Lenfant fut bien relâché le 3 septembre, mais immédiatement réincarcéré ; et finalement il périt le 5, tué dans la rue par des femmes qui l'avaient reconnu, au moment où, les massacres étant terminés à l'Abbaye, il venait d'être une seconde fois mis en liberté.]

20 Octobre. = J.-J. Navatel. *Saint François de Sales d'après sa correspondance (1608-1610).* [Préface du tome IV des *Lettres de saint François de Sales*, qui paraîtra bientôt à la librairie Vitte.] — P. Dudon. *Au soir du Concordat de Fontainebleau. La lettre de Napoléon à Pie VII.* [Il existe trois versions, offrant quelques variantes, de la lettre écrite le 25 janvier 1813 par Napoléon à Pie VII, pour lui

expliquer que le nouveau Concordat ne comportait, en aucune manière, une renonciation du pape au patrimoine de saint Pierre : l'une donnée par Pacca, d'après les archives pontificales, dans ses *Mémoires* ; l'autre par Crétineau-Joly, d'après l'original, dans l'édition de 1866 des *Mémoires* de Consalvi ; la troisième par d'Haussonville, d'après la minute, dans son *Église romaine et le premier Empire*. Le texte d'Haussonville est bien celui de la minute conservée avant 1871 dans les papiers de Bigot de Préameneu, au Conseil d'État. M. D. a eu à sa disposition l'original autrefois possédé par Crétineau-Joly ; ce dernier a copié inexactement plusieurs passages ; une reproduction en photogravure annexée à l'article de M. D. fournit *ne varietur* la teneur réellement expédiée de cette lettre importante, qui ne figure ni dans la *Correspondance*, ni dans les suppléments de Lecestre et Brotonne.] — H. Prélot. *Pierre Savorgnan de Brazza et la création du Congo français*. [Article d'actualité.]

La Grande Revue. 1905.

15 Juillet. = A. Douarche. *Les victimes des lettres de cachet devant les tribunaux de la Révolution*. [Les tribunaux civils de Paris ont jugé, à partir de 1790, une série de procès tendant à réparation d'actes arbitraires et abus de pouvoirs commis en vertu de lettres de cachet ; ces procès étaient vus avec faveur par l'opinion publique hostile à l'ancien régime, et facilités par l'existence d'une « Société des victimes du pouvoir arbitraire », créée en 1790. M. D. retrace les principaux d'entre eux, ceux de Beurnonville, Caroillon de Surmont, Mique, Petau, etc. Il conclut que « les faits donnent un éclatant démenti au paradoxe historique soutenu par ceux qui ont pris la défense des lettres de cachet et en ont tenté la réhabilitation... Deux mots peuvent résumer l'histoire des lettres de cachet : inégalité et iniquité. »] — G. Stenger. *La société française pendant le Consulat. La magistrature* [Fin.] — L. Madelin. *La fatale Fronde*. [A propos du tome VII, 1re partie, de l'*Histoire de France* d'E. Lavisse.]

15 Août. = L. Madelin. *La renaissance de Paris*. [D'ap. Lanzac de Laborie, *Paris sous Napoléon, Consulat provisoire et Consulat à temps*. Cf. la *Revue*, t. VI, p. 722.]

15 Septembre. = A. Douarche. *Le barreau de Paris et les tribunaux civils de la Révolution*. [La nouvelle organisation judiciaire décrétée en 1790 supprima l'Ordre des avocats de Paris ; les 200 avocats qui siégeaient à la Constituante s'étaient associés au vote avec le secret espoir qu'il n'aurait pas d'effets durables. Principaux « défenseurs officieux » parisiens de la période révolutionnaire : Fournel, Thilorier, Berryer, Bonnet, Bellart, Tripier, Chauveau-Lagarde, etc. ; s'ils n'ont pas à payer patente (elle ne sera imposée qu'en 1850), ils sont gênés par la loi des 26-29 janvier 1793 qui exige de tous hommes de loi un certificat de civisme. Les difficultés soulevées par la justification de ces certificats vident les salles d'audience. Nombre d'avocats renoncent à plaider. « Sous le Directoire, la déchéance et l'avilissement du barreau sont à leur comble.»]

15 Octobre. = Stéfane-Pol. *Trois hommes condamnés à la roue en 1785*. [Rappelle le procès de Lardoise, Simare et Bradier, paysans champenois condamnés

à la roue par le Parlement de Paris, bien qu'innocents, en 1785, l'impétueuse intervention de l'avocat Mercier du Paty en faveur de ces malheureux, et montre que Robespierre est bien l'auteur d'un Éloge anonyme de Mercier du Paty, paru en 1793, et dont on lui a contesté la paternité. Cite, en terminant, une poésie adressée à du Paty et traitant du même sujet, qu'il a trouvée dans les papiers de Robespierre.]

La Nouvelle Revue. 1905.

1er Septembre. = F.-A. DE LA ROCHEFOUCAULD. *Souvenirs diplomatiques.* [Relation d'une conversation entre diplomates français et étrangers tenue à Londres, alors que Challemel-Lacour y était ambassadeur, sur la situation internationale et notamment le « péril jaune ». Cette relation semble n'être pas exempte de fantaisie littéraire. — A. HUSTIN. *Madame de Balbi.* [Suite ; fin le 15 oct. Son portrait ; ses relations avec Monsieur, qui la loge près du Luxembourg ; elle émigre dès septembre 1791 en Belgique, d'où elle se rend avec Monsieur à Coblentz ; sa lutte d'influence avec d'Avaray qui finit par l'emporter ; sa rentrée en France en 1802 ; ses dernières années.]

15 Septembre. = C. MÉRÉ. *Camille Desmoulins poète.* [A propos de l'inauguration de sa statue.] — A. CHARPENTIER. *Les origines matérielles de la franc-maçonnerie.* [Au moyen âge.]

La Quinzaine. 1905.

1er Octobre. = A. LAIR. *Un coup d'État académique.* [Fin le 16 oct. Il s'agit du décret du 14 avril 1855, qui élevait à 40 le nombre des membres de l'Académie des sciences morales et politiques (le décret nommait les 10 nouveaux membres) et apportait à l'organisation intérieure et au régime des concours et séances des différentes Académies des modifications restrictives de l'indépendance jusque-là assurée à l'Institut. Ce décret était l'œuvre de Fortoul, à qui les élections successives d'Odilon Barrot aux Sciences morales, de Legouvé et du duc de Broglie à l'Académie française avaient paru autant de provocations. Vive émotion à l'Institut ; démarche du bureau de l'Académie française auprès de l'Empereur, qui lui fait un accueil bienveillant. Fortoul, sans être désavoué, est probablement invité à ne pas pousser plus loin les choses. En fait, le décret resta lettre morte. L'article, très détaillé, de M. L. est rédigé d'après les procès-verbaux des séances de l'Académie française et de l'Académie des Sciences morales et les souvenirs inédits de M. Dubois de la Loire-Inférieure, le fondateur du *Globe.*]

16 Octobre. = Cte J. DU PLESSIS. *Éducation et culture féminines au XVIIe siècle.* [D'après les données de la littérature classique. Voici les conclusions de M. du P. : « Le XVIIe siècle, on le voit, est loin d'être celui des femmes savantes. Son idéal, c'est la femme cultivée : il ne va point au delà... L'instruction qu'il donne aux jeunes filles est très rudimentaire. D'où lui viennent donc, dira-t-on, tant de femmes accomplies ?... La réponse est facile et brève : ces ignorantes ont étudié la religion... Elles ont lu ces livres aux titres austères, aux dimensions inquiétantes dont nous avons parlé... Leur jeunesse se passait dans ces lectures, et leur intelli-

gence, à cette gymnastique ardue, gagnait d'abord une vigueur et une souplesse que ne peuvent donner les études trop agréables, trop faciles d'aujourd'hui... C'est donc à l'étude de la religion que nos mères ont dû leur supériorité intellectuelle... »] J. LAROCHE. *Une famille royaliste sous la Terreur*. [Épisode de l'histoire de la Révolution à Rambouillet, raconté d'après des documents des Archives nationales. Il concerne S.-F. Bron, lieutenant des chasses du roi, détesté dans le pays depuis un grave incident de braconnage en 1790, défenseur de la famille royale au 10 août, arrêté et guillotiné en messidor an II. Sa femme, contre-révolutionnaire exaltée, faillit avoir le même sort. Son fils prit du service et mourut garde du corps en 1827.]

La Révolution de 1848. 1905.

Septembre-Octobre. = FERDINAND-DREYFUS. *Un projet d'assistance sociale en 1849. Armand de Melun et la Société d'économie charitable*. [Analyse d'une brochure d'A. de Melun, intitulée : De l'intervention de la société pour prévenir et soulager la misère, d'abord publiée dans les *Annales de la Charité*. La pensée maîtresse de l'auteur est que l'assistance ne doit pas être routinière, distribuant mécaniquement des secours à des indigents enrôlés et classés, mais qu'elle doit être active, et étroitement associée à la prévoyance et à la protection. La thèse d'A. de Melun, qui lui valut les critiques de Mgr Parisis et les attaques de l'*Univers*, fait de lui un précurseur catholique de la démocratie sociale.] — A. MATAGRIN. *Le Comité des cultes en 1848*. [Sa composition : trois évêques et cinq abbés, nombre de réactionnaires, et seulement quelques députés de gauche. Dès sa première séance, il met à l'ordre du jour la question de la séparation des Églises et de l'État et du traitement du clergé. Dans quel esprit il en aborde l'étude : sous la monarchie de Juillet, tout d'abord aucune hostilité des républicains contre l'Église ; les défiances n'apparaissent qu'après 1840, à la suite de la campagne catholique pour la liberté d'enseignement ; sorte de mysticisme chrétien au milieu duquel se fait la révolution de Février ; par l'analyse de diverses brochures sur la question de la séparation, et sur celle de l'éligibilité des prêtres, M. M. montre la timidité et la rareté des réquisitoires contre l'Église en 1848 ; l'immense majorité du parti républicain ne lui est pas hostile, et les révolutionnaires se réclament couramment de l'Évangile. A suivre.] — J.-A. BARBÈS. *Notice sur la vie d'Armand Barbès*. D'après les sources imprimées et quelques documents manuscrits. L'article se termine par deux lettres inédites de Barbès à Étienne Arago, 1854, et à Mathilde Kestner, 1867, avec des détails personnels et politiques.]

La Révolution française. 1905.

14 Octobre. = A. AULARD. *Les origines de la séparation des Églises et de l'État. La laïcisation de l'état civil*. [Ce sont les catholiques papistes (en particulier l'évêque insermenté de Langres, La Luzerne) qui, au début, pour éviter de recourir aux prêtres constitutionnels, demandent que les registres de l'état civil soient confiés à des officiers civils. Les patriotes, les révolutionnaires, les hommes « avancés » veulent au contraire maintenir ces registres aux mains du clergé officiel, pour ne

pas favoriser le schisme en accordant des possibilités de vivre aux catholiques papistes. Les modérés, à l'esprit philosophique et libéral, demandent la laïcisation de l'état civil (pétition de la municipalité de Paris à la Constituante, 14 mai 1791). La Constituante décrète le principe de cette laïcisation (Constitution de 91, titre II, art. 7), mais laisse à la Législative le soin de la réaliser. A la Législative, Gohier propose un projet de cérémonies laïques pour la naissance, le mariage et le décès ; l'Assemblée ne discute pas son projet, mais elle vote, le 20 septembre 91, après trois lectures, la loi sur l'état civil, qu'elle confie aux municipalités. Cette loi marque la première phase de la séparation des Églises et de l'État.] — P. GAFFAREL. *Un épisode de la Terreur blanche : les massacres de Marseille en juin 1815.* [Récit des massacres auxquels se livre la populace de Marseille, les 26 et 27 juin : elle tue des vieillards, d'anciens révolutionnaires ou bonapartistes, quelques-uns inoffensifs, d'autres qui ont pu être d'assez tristes personnages ; mais il fallait les livrer aux tribunaux et non les assassiner. Meurtre des Mamelucks et de leurs femmes. Le Comité royaliste qui fonctionne alors, sans pouvoirs bien définis, à côté de la mairie et de la préfecture, rédige une proclamation dans laquelle il donne tous les torts, non aux assassins, mais aux assassinés. Ces crimes restent impunis. Quelques années après, quelques-unes des victimes qui ont pu échapper à la tuerie, mais dont les propriétés ont été ravagées, réclament des indemnités et sont déboutées de leur demande.] — *L'Exposition de Liège et l'histoire de la Révolution.* [Reproduction des comptes rendus consacrés par l'*Express* de Liège à quatre conférences organisées par M. de Monzie dans la section française de l'Exposition, et faites en juin dernier par MM. Aulard, sur *la Révolution française, méthode et résultats* ; Seligman, sur *la Révolution juridique* ; Sagnac, sur *la Révolution économique*, et Mathiez, sur *l'Histoire religieuse de la Révolution.*] — *Notes de lecture : Un salon de coiffure sous le Consulat.* [Reproduction d'un article du *Journal de Paris*, du 17 prairial an X, plaisantant « un célèbre perruquier-tondeur » qui a fait de la coiffure une science.]

La Revue de Paris. 1905.

1er Octobre. = Lt-Col PÉROZ. *Débuts de soldat (1870).* [En 1870, M. P., âgé de 13 ans, était lycéen à Vesoul. Ses souvenirs sur l'effet produit en Franche-Comté par la déclaration de guerre ; l'invasion, l'occupation ; équipée de l'auteur qui s'enfuit de Vesoul, et, après une série d'aventures, arrive à Langres où il essaie vainement de s'engager.] — D. MASSÉ. *Un candidat au trône de Pologne (1759-1764).* [Expose, d'après des documents tirés du « fonds de Saxe », aux archives de l'Aube, et des archives des Affaires étrangères, les efforts du prince Xavier de Saxe, stimulé par son conseiller Boué de Martanges, pour s'assurer la succession de son père Auguste III en Pologne. Il y travaille dès 1759, fait campagne à Versailles, Madrid et Vienne, pour s'assurer des appuis contre la Russie. A la mort d'Auguste III, Catherine II met en avant Stanislas Poniatowski ; la France, l'Espagne, l'Autriche restent inactives : Stanislas est élu en septembre 1764.]

La Revue hebdomadaire. 1905.

30 Septembre. = BOYER D'AGEN. *Une grand'tante du roi d'Espagne.* [Détails sur

un masque de cire moulé, le jour de sa mort, au Carmel, sur le visage de Madame Louise, quatrième fille de Louis XV, et aujourd'hui conservé à l'hospice des Petits-Ménages.]

7 Octobre. = J. Hervé. *Souvenirs de la guerre de Chine (1900).* [Continué les 14, 21 oct. et 11 nov., et à suivre. Récit des opérations, sans caractère autobiographique.]

14 Octobre. = R. Villatte des Prugnes. *Sur mademoiselle Aïssé.* [D'après les documents et ouvrages connus. L'auteur s'attache à démontrer que Mlle Aïssé n'a pas été la maîtresse de M. de Ferriol, qui l'avait achetée à l'âge de 4 ans, en 1698, à Constantinople, et donne quelques renseignements sur ses amours avec le chevalier d'Aydie.]

4 Novembre. = L. de Lanzac de Laborie. *Les embellissements de Paris sous Napoléon.* [Fin le 11 nov. Extr. du tome II de *Paris sous Napoléon*, publié à la librairie Plon et dont la *Revue d'histoire moderne* rendra compte.]

Le Correspondant. 1905.

10 Octobre. = *Souvenirs de l'amiral Bergasse du Petit-Thouars. Journal de captivité en Allemagne (septembre 1870 à mars 1871).* [Extraits d'un calepin de notes quotidiennes prises par l'amiral du Petit-Thouars, alors commandant, pendant le siège de Strasbourg et l'internement à Rastadt. Vie des prisonniers ; égards spéciaux que les autorités prussiennes témoignent au commandant ; détails sur l'éducation militaire du soldat allemand.] — Geoffroy de Grandmaison. *Trafalgar, 1805-1905.* [La déclaration de guerre de l'Espagne à l'Angleterre ; les débuts de la lutte sur mer ; récit détaillé de la bataille du 20 octobre. L'article contient quelques documents inédits.]

25 Octobre. = Vte de Richemont. *Consalvi à Paris en 1814.* [Durant son séjour à Paris en 1814, Consalvi a plusieurs graves affaires à traiter. En première ligne, l'opposition des évêques qui avaient refusé de démissionner en 1801 ; ils voulaient que le corps épiscopal fût entièrement renouvelé ; sans doute ils ne parviennent pas à faire nommer auprès du Saint-Siège un ministre de leur choix, mais leurs incessantes récriminations sont gênantes. Instructions données à Le Cortois de Pressigny, envoyé de France à Rome : « quelques promesses et beaucoup de réserves » ; Consalvi réussit à les faire passer à Rome avant même l'arrivée de Le Cortois. Il conseille la résistance aux prétentions des opposants, qui tendent à mettre en cause le fond même du Concordat. Entre temps, il s'occupe des négociations avec Murat, disposé à rendre les Marches au Pape, pourvu que celui-ci lui donne l'investiture du royaume de Naples : Consalvi était énergiquement opposé à ce marché. Enfin il surveille les agissements de Napoléon à l'île d'Elbe devenue, croyait-il, un dangereux foyer d'agitation unitaire italienne. Le 18 août 1814, il quitte Paris pour aller représenter le Saint-Siège au congrès de Vienne.] — A. de Margerie. *Le patronage social d'un gentilhomme chrétien. Le comte Alexandre de Lambel.* [Fragment d'un ouvrage posthume. Énumération des différentes œuvres de patronage, d'assistance et de propagande catholiques dues au comte de Lambel à Fléville, près Nancy, et aux environs.] — E. Lamy. *Affaires d'Egypte et de France. La leçon d'un siècle.* [Suite et à suivre.]

Revue des Deux Mondes. 1905.

1er Août. = L. MADELIN. *La domination française à Rome de 1809 à 1814.* [La population romaine au moment de la réunion de Rome à l'Empire ; le patriciat formé des neveux des papes ; la bourgeoisie vivant de la clientèle du patriciat et des gens d'église ; le peuple heureux, malgré la mauvaise administration romaine, « sous un gouvernement paternel, traditionaliste, splendide et nourricier ». La journée du 10 juin et la proclamation de la réunion de Rome à l'Empire. Saliceti au palais Farnèse : ses encouragements et ses menaces aux membre du patriciat romain réunis pour former une Consulte. Le Quirinal le 10 juin et la protestation de Pie VII. Les hauts fonctionnaires français : Miollis, Gerando, Janet. L'opposition à Rome contre l'occupation française : la grève des administrateurs et des employés ; difficultés que rencontrent les Français pour constituer une administration romaine ; les démissions au moment de Pâques. L'œuvre de destruction de la Consulte : destruction des armoiries des papes, abolition de l'Inquisition, enlèvement des Archives du Vatican. Enlèvement du pape Pie VII dans la nuit du 5 au 6 juillet par le général Radet ; l'aristocratie effrayée paraît disposée à se rallier ; elle constitue un sénat romain sous la présidence de Baschi ; Napoléon le réduit au rôle et au titre de conseil municipal ; une députation romaine est réquisitionnée pour présenter les hommages de la ville à Napoléon. Le 15 août, « la Saint Napoléon » à Rome ; le général Radet et la fondation de la loge Marie-Louise ; organisation du régime napoléonien à Rome : Camille Tournon préfet du Tibre ; son influence bienfaisante ; Rœderer préfet du Trasimène, dur mais respecté ; le procureur général Le Gonidec, un magistrat de carrière et un homme austère ; transformation et progrès de la justice. Obstacles que rencontrent les Français ; la conscription introduite le 20 avril 1810 ; abondance des réfractaires qui se font bandits ; extension du brigandage : les commissions militaires et les colonnes mobiles. Le prêtre obstacle à toute conciliation ; dissolution en masse des congrégations (19.000 congréganistes dans les États romains) ; politique de rigueur imposée par Napoléon : le serment exigé des prêtres et la déportation de ceux qui le refusent ; la guerre, conséquence de ces mesures, est encore envenimée par les vexations d'un régime qui veut tout réglementer à la française. La Consulte est rendue responsable de la situation. De tous côtés on demande un gouverneur général et une cour au Quirinal ; Napoléon songe un moment à Fouché ; intrigues et ambitions de Murat ; mais l'Empereur veut garder Rome comme sa ville et rêve d'y faire une entrée triomphale. La Consulte est prorogée ; Montbreton de Norvins est nommé directeur général de la police ; le prince Corsini est envoyé à plusieurs reprises comme missus dominicus ; les trois sénateurs romains au Luxembourg. Le mot d'ordre de Pie VII et la résistance passive : les rétractations des prêtres assermentés. Le décret du 4 mai 1812 : les commissions militaires, les déportations, les confiscations de biens ; le serment exigé non seulement des prêtres, mais d'un grand nombre de citoyens ; la noblesse romaine peu sûre, la bourgeoisie hargneuse, la misère du peuple. La nouvelle du désastre de Russie et le passage de Murat ; rappel d'une partie de la garnison de Rome ; péril des hauts fonctionnaires à Rome ; leur admirable sang-froid. Gaîté de la société franco-romaine : les fêtes. Services rendus par

les administrateurs de Napoléon à Rome : la transformation des États romains ; les grands travaux. L'insurrection de décembre 1813 à Rome. Occupation de Rome par Murat et sortie des troupes françaises après l'armistice de Lucques.]

15 Août. = Louis ANDRIEUX. *La Commune à Lyon en 1870.* [I. Louis Andrieux enfermé par l'Empire à la prison Saint-Joseph est délivré par le peuple de Lyon le 4 septembre. II. Le Comité de salut public; comment Andrieux en est nommé membre. III. Le Comité de sûreté générale, « ce qu'il y a de pire dans le mauvais » ; arrestation de l'avocat général Bérenger. IV. La nomination de Challemel-Lacour comme préfet du Rhône ; refus du Comité de s'incliner devant l'autorité du Gouvernement provisoire ; Challemel n'est accepté que comme délégué. V. L'arrivée à Lyon de Challemel-Lacour ; ses premiers rapports avec le Comité ; surveillance dont il est l'objet ; le Comité, tout en se réservant le pouvoir à Lyon, accepte Challemel comme intermédiaire avec le Gouvernement de la Défense. VI. Les mécontents : Albert Richard, un des organisateurs de l'Internationale à Lyon, repoussé du Comité ; le 8 septembre, il fait nommer dans une réunion populaire dix commissaires pour être les intermédiaires du peuple lyonnais auprès du Comité de salut public. Trois commissaires, A. Richard, Jaclard et Andrieux, sont envoyés à Paris auprès du Gouvernement de la Défense ; entretiens d'Andrieux à la Préfecture de police avec Dubost et Kératry, à la Justice avec Crémieux, qui le nomme procureur de la République à Lyon, avec Gambetta à l'Intérieur. VII. Retour d'Andrieux à Lyon le 12 septembre ; il essaie de s'opposer aux usurpations de la Commune sur les droits du pouvoir central ; les arrestations arbitraires et les attentats à la liberté. VIII. Andrieux, procureur de la République, fait mettre en liberté le préfet de l'Empire Sencier, et le commissaire de police Chevreuse. IX. Réunion de protestation à la Croix-Rousse contre la mise en liberté de Sencier ; Andrieux n'est sauvé de la foule que par son arrestation. X. Nomination d'un Conseil municipal et fin du pouvoir dictatorial de la Commune.]

1er Septembre. = Mis DE SÉGUR. *Julie de Lespinasse. Le marquis de Mora.* [Renseignements intéressants sur le marquis de Mora, d'après des papiers de famille publiés, dans un recueil tiré à peu d'exemplaires et non mis dans le commerce, par les soins de la duchesse de Villa-Hermosa, *Retratos de Antano* (Madrid, 1895). I. La famille des Pignatelli ; le Cte de Fuentès, père de Mora, ambassadeur à Turin, à Londres et à Paris ; l'enfance de Mora ; son mariage avec la fille du Cte d'Aranda ; portrait de d'Aranda. II. Le premier séjour de Mora à Paris en octobre 1764 ; l'hôtel de la rue de l'Université, résidence de Fuentès ; les relations de Fuentès ; succès de Mora ; sa rencontre avec Julie. III. La société de Madrid à l'époque de Mora ; les amours de Mora et de la duchesse d'Huescar. IV. Retour de Mora à Paris en octobre 1767 ; sa passion pour Julie ; son voyage à Ferney en avril 1768. V. Que l'amour de Julie et de Mora est resté platonique ; Mora est éloigné de Paris par Fuentès en avril 1770 ; ses premières crises de poitrine ; il est envoyé à Valence. VI. Tortures de Julie pendant la maladie de Mora ; projet de voyage de d'Alembert et de Condorcet en Italie ; ils s'arrêtent à Ferney. Mora, ne supportant plus l'absence de Julie, revient à Paris en 1771. VII. Reprise de l'idylle ; mais Mora trahi par ses forces doit se séparer de Julie le 7 août 1772.]

15 Septembre. = E. DAUDET. *Une réconciliation de famille en 1800. Récit des temps de l'Émigration.* [I. Louis-Philippe et ses deux frères, le duc de Montpensier et le c^te^ de Beaujolais à Londres ; Louis-Philippe y reçoit une lettre de Dumouriez, du 29 septembre 1799, qui lui révèle que le général est converti à la cause des Bourbons et où Dumouriez le presse de faire sa soumission à Louis XVIII. Rapports précédents de Louis XVIII et de Louis-Philippe ; la déclaration de Louis-Philippe à Louis XVIII du 8 juin 1796 reconnaissant le gouvernement que la France s'était donné; comment d'Avaray avait arrêté cette déclaration et par là rendu une réconciliation possible ; comment la démarche de Dumouriez avait été concertée entre d'Avaray et lui. Entrevue de Louis-Philippe à Londres avec Monsieur ; sa lettre de soumission à Louis XVIII du 14 février 1800. II. Dumouriez, se rendant à Saint-Pétersbourg, passe par Mitau ; il y trouve un accueil très réservé. Louis XVIII reçoit le 7 avril la lettre de Louis-Philippe ; sa satisfaction ; d'Avaray renvoie à Louis-Philippe sa déclaration ; Louis XVIII voudrait envoyer les jeunes d'Orléans à l'armée de Condé ; mais Louis-Philippe refuse de prendre les armes contre la France ; d'ailleurs l'approche de la paix donne une raison d'être à sa résistance. En mars 1803, Louis-Philippe prouve la sincérité de sa réconciliation en joignant sa protestation à celle de Louis XVIII contre l'offre de Bonaparte aux Bourbons de renoncer à la Couronne. Amour du duc de Montpensier pour Charlotte Rawdon ; Louis-Philippe et Louis XVIII s'opposent au mariage. III. Jusqu'en 1808, où il prendra un commandement dans l'armée espagnole, ce qui domine chez le duc d'Orléans, c'est la volonté de ne pas se donner un démenti à lui-même en portant les armes contre sa patrie ; il n'est pas non plus partisan des instances de Louis XVIII auprès des puissances européennes pour se faire reconnaître comme roi ; il trouve au contraire que Louis XVIII ferait mieux de répudier les conquêtes de la Révolution et de faire à ce sujet une déclaration. En janvier 1804, Louis-Philippe demande à se rendre auprès du roi qui ne juge pas que sa visite soit opportune. Au moment de la réunion de Calmar, Louis-Philippe, qui devait d'abord y assister, se ravise, et expose dans une lettre au roi les idées qu'il y eût développées. Amitié et confiance des deux princes ; témoignage qu'en donne Louis XVIII au moment de la mort des deux frères de Louis-Philippe, du départ de Louis-Philippe pour l'Espagne, et de son mariage avec la fille du roi des Deux-Siciles. Louis-Philippe négocie en 1806 l'établissement de Louis XVIII en Angleterre.]

1er Octobre. = Gal BOURELLY. *La rétrocession de Belfort à la France (1871-1873).* [Comment Belfort a été cédée à la France (d'après les *Notes et souvenirs* de Thiers). La commission de Bruxelles (fin mars 1871) est chargée de délimiter le territoire laissé à la France autour de Belfort ; Gustave Renault, ancien ingénieur des ponts et chaussées de l'arrondissement de Belfort, adjoint à la députation française, propose la ligne de séparation des eaux du Rhône et du Rhin, distante de 16 à 17 kilom. de Belfort et correspondant à la démarcation des langues allemande et française ; les Allemands n'acceptent cette ligne qu'en proposant d'échanger le territoire cédé autour de Belfort contre une partie du bassin minier d'Aumetz entre Thionville et Longwy ; les commissaires français à Bruxelles sont peu favorables à cet échange. L'auteur discute et critique leurs raisons, en particulier celles qui ont été alléguées

par le colonel Laussedat et reproduites dans son ouvrage, *La délimitation de la frontière franco-allemande, Souvenirs et Impressions*. Il montre l'intérêt que présente la possession du territoire de Belfort au point de vue stratégique, non seulement pour la défense, mais même pour un mouvement offensif ; il estime en retour que la plupart des mécomptes qu'envisageait Laussedat pour la cession d'Aumetz ne se sont pas réalisés. Grâce à Thiers, le traité qui nous laisse le territoire de Belfort est signé le 10 mai, mais il est conditionnel jusqu'à sa ratification par l'Assemblée nationale. L'Assemblée nomme pour l'étudier une commission militaire extra-parlementaire, et une commission parlementaire ; la première, sous l'influence de Laussedat, se prononce contre l'échange d'Aumetz et du territoire de Belfort, et, malgré les instances de Thiers qui lui demande une seconde délibération, elle maintient sa décision ; le rapporteur de la deuxième, de Meaux, dépose un rapport favorable au traité. Le débat a lieu à l'Assemblée le 18 mai ; l'intervention de Thiers en faveur de l'échange entraîne la majorité. L'auteur insiste sur le service rendu par Thiers et l'injustice des critiques passionnées que lui adresse Laussedat. A la fin de l'article, une étude sur l'évacuation du territoire de Belfort (en 1873) ; craintes de Thiers de voir les Allemands s'y maintenir.]

15 Octobre. = Mis DE SÉGUR. *Julie de Lespinasse. La faute.* [I. Rencontre de Julie et de Guibert. II. Détails sur Guibert. III. Début de la liaison de Julie et de Guibert ; voyage de Guibert en Allemagne en mai 1773. IV. La maladie de Mora. Mora à Bagnères, puis à Madrid ; efforts de sa sœur, la duchesse de Villa-Hermosa, pour le séparer de Julie ; Julie entre Mora et Guibert. V. Julie devient la maîtresse de Guibert ; à la même heure, Mora est terrassé par une attaque de son mal, dont il ne se relèvera pas. VI. La passion de Julie pour Guibert. VII. Mora mourant quitte Madrid le 3 mai 1774 pour revenir en France et revoir Julie ; angoisse et épouvante de Julie ; la mort de Mora à Bordeaux le 27 mai ; déchirement de Julie en apprenant cette mort ; tentative pour s'empoisonner ; son exaltation confinant au délire.] — V. GIRAUD. *Une correspondance inédite de Lamennais. Lettres à M. Vuarin.* [Fin le 1er nov. La correspondance de Lamennais avec M. Vuarin, le principal ouvrier de la restauration du catholicisme à Genève, s'étend de 1819 à 1837, depuis la publication du premier volume de l'*Essai sur l'indifférence* jusqu'à la rupture complète avec Rome. Elle avait été signalée par MM. Martin et Fleury, dans leur *Histoire de M. Vuarin et du rétablissement du catholicisme à Genève* (2 vol., Genève, 1880). Mais ils n'avaient à peu près rien publié des lettres trouvées dans les papiers de Vuarin. Au début de l'article, des renseignements sur Vuarin et le rétablissement du catholicisme à Genève.]

1er Novembre. = Mis DE SÉGUR. *Julie de Lespinasse. L'expiation.* [I. La liaison de Julie et de Guibert après la mort de Mora ; les disputes et les réconciliations. II. La représentation du « Connétable de Bourbon » de Guibert ; le concert hyperbolique de louanges avant la représentation ; Julie à peu près seule parle librement à Guibert et lui dit la vérité ; après l'insuccès de la pièce, elle console Guibert avec une infinie tendresse. III. Le mariage de Guibert avec Mlle de Courcelles, et la séparation de Guibert et de Julie. VI. La comtesse de Guibert ; elle fixe définitivement le cœur de son mari ; le désespoir et les remords de Julie. V, VI, VII. La fin de Julie. Elle meurt de sa rupture avec Guibert.]

Revue Henri IV. 1905.

Juillet-Août. = A. CHAMBERLAND. *Harangue prononcée par Henri IV à Rouen le 4 novembre 1596*. [D'après l'original autographe, conservé dans le fonds Dupuy, à la Bibliothèque nationale.] — P. CALENDINI. *Les cœurs de Henri IV et de Marie de Médicis à La Flèche*. [Il y a tout lieu de penser que le cœur de Henri IV fut, conformément au testament royal, remis aux Jésuites de La Flèche, qui le conservèrent dans la chapelle de leur collège jusqu'en 1793, date à laquelle il fut profané sur l'ordre du représentant Thirion.] — A. CHAMBERLAND. *Le budget de 1597. Exposé du projet de l'Assemblée de Rouen. Notes rectificatives et complémentaires*. [D'après les documents manuscrits et imprimés. La recette totale monte à 9.911.806 écus ; la dépense à 9.876.416 écus 40 sols.] — A. CHAMBERLAND. *Le Conseil des finances en 1596 et 1597 et les « Économies royales ». I. Une lettre suspecte de Henri IV à Sully*. [Il s'agit de la lettre fameuse écrite le 15 avril 1596 à Sully et où Henri IV se plaint que ses conseillers de finances le volent et le forcent à aller à moitié nu : « Mes chemises sont toutes déchirées, mes pourpoints trouëz au coude, etc. » Des détails de la teneur de cette lettre, l'examen des circonstances au milieu desquelles elle aurait été écrite font douter de son authenticité. « C'est peut-être un faux ; c'est à coup sûr un document des plus suspects. »] *II. Abus financiers dénoncés au Roi par le Conseil*. [Le Conseil des finances, si vivement attaqué par Sully dans les « Économies », semble avoir eu une conception assez haute et assez ferme de ses fonctions. Un avis au Roi, du 26 mars 1596, montre qu'il n'hésitait pas à dénoncer, en se fondant sur l'intérêt public, les abus de nature à entraver sa tâche.] — E.-L. CHAMBOIS. *Le cœur de Henri IV et la Révolution*. [Reproduit un document inédit d'où il ressort que les cendres du cœur de Henri IV, profanées et brûlées en 1793, furent recueillies par le chirurgien Boucher, de La Flèche. Elles ont été replacées en 1814 dans l'église du collège devenu Prytanée militaire, où elles sont encore.]

Septembre-Octobre. = J. NOUAILLAC. *La fin de la Ligue*. [Retrace particulièrement le rôle de Villeroy dans ces négociations peu connues qui marquent la dernière période de la Ligue, à laquelle elles mirent fin. Premières tentatives de conciliation en août-septembre 1589; entrevue, autorisée par Mayenne, de Villeroy avec La Marsillière, secrétaire de Henri IV ; Villeroy y affirme déjà la politique dont il va devenir un des principaux protagonistes : composition avec le Béarnais converti; rupture avec l'Espagnol. Missions de Belin, ligueur notoire prisonnier, auprès de Mayenne, après Arques ; son échec. En décembre, l'arrivée de J.-B. de Tassis, conseiller de Philippe II aux Pays-Bas, chargé de conclure avec Mayenne une entente plus étroite, pose nettement la question du protectorat espagnol ; vive opposition de Villeroy. En mars 1590, reprise des pourparlers ; Villeroy voit successivement Duplessis-Mornay à Soindres, près Mantes, et le roi à Melun (13 avril); il exhorte Henri IV à abjurer, et demande une trêve; méfiance et refus du roi. A suivre.] — H. JADART. *Sully et les plantations d'arbres*. [Montre par les textes que Sully n'a pas innové en ordonnant des plantations d'arbres, « Sullys » ou « Rosnys », le long des routes; la prescription était ancienne ; Sully l'a renouvelée comme grand-maître de l'artillerie : il songeait à avoir du bois pour les affûts.] —

LAFFLEUR DE KERMAINGANT. *Sommes dues par Henri IV à l'Angleterre.* [Vers 1597. Reproduction d'un document du British Museum ; Henri IV doit plus de 1.300.000 écus.]

Revue Historique. 1905.

Novembre-Décembre. = L. BATIFFOL. *Marie de Médicis.* [Les premières impressions d'enfance de Marie de Médicis sont douloureuses ; sa mère à peine morte, son père épouse sa maîtresse ; mort de ses frères et sœurs ; on donne à Marie comme compagne Léonora Dori ; son éducation est confiée à une Romaine, étroite d'idées, sévère, Mme Orsini. Son père étant mort, Marie est élevée par son oncle, Ferdinand. Projets de mariage de Marie avec le fils du duc de Ferrare, avec le prince de Parme, avec le duc de Bragance, avec l'archiduc héritier de l'empereur Rodolphe II, etc. Marie, confiante dans la prédiction d'une religieuse qui lui avait annoncé qu'elle serait reine de France, refusait tous les partis. Relations financières des rois de France avec le grand-duc de Toscane ; le mariage de Marie décidé en 1599 ; récit du mariage ; caractère de la princesse : irritabilité nerveuse, peu d'activité intellectuelle ; à la mort de Henri IV, Marie de Médicis, jusqu'alors tenue en tutelle, devient active et s'applique aux affaires avec assiduité.] — E. DRIAULT. *Napoléon Ier et l'Italie.* III. *Napoléon roi d'Italie.* [« En offrant à Napoléon le titre de roi d'Italie, la Consulte était surtout préoccupée de garantir l'indépendance de son pays ; elle ne désirait point, elle redoutait une union intime avec la France. » Voici la conclusion de M. D. : « Les scènes de Milan [le couronnement] déterminent les caractères de l'époque exceptionnellement remarquable qui avait été inaugurée le 18 mai 1804 par l'élévation de Napoléon Bonaparte au trône impérial, et il faut unir dans la même pensée, pour leur donner toute leur valeur politique et historique, le séjour de l'Empereur à Aix-la-Chapelle et Mayence, en septembre 1804, le sacre de Notre-Dame de Paris le 2 décembre 1804, et le couronnement de Milan le 26 mai 1805. Ces trois faits, que Napoléon a enveloppés dans le glorieux souvenir de Charlemagne, achèvent la reconstitution de l'Empire d'Occident... »] — E. WELWERT. *Les révolutionnaires après la Révolution : Carnot.* [En fuite depuis le 18 fructidor an V, Carnot rentre à Paris en 1802 ; son vote contre le Consultat à vie ; sa retraite à Presles ; embarras d'argent ; Napoléon vient à son aide ; défense d'Anvers ; Carnot ministre de l'intérieur ; en 1815, il quitte la France ; sa résidence à Magdebourg ; sa mort en 1823.]

NOTES ET NOUVELLES

— Académie des Sciences morales et politiques :

23 Septembre : M. Chuquet termine la lecture de sa notice sur Camille Desmoulins. — M. Monod lit une notice sur le séjour de M. et Mme Michelet à Pise et Florence, pendant le siège de Paris, et sur l'ouvrage *La France et l'Europe*, composé à l'occasion de la guerre franco-allemande.

30 Septembre : M. Chuquet termine la lecture de son mémoire sur le prince de Hesse.

7 Octobre : M. A. des Cilleuls lit une Étude sur *Henri IV et la Chambre de justice en 1607*.

14 Octobre : M. A. Chuquet présente à l'Académie, de la part du directeur, M. A. Lumbroso, la collection de la *Revue napoléonienne* (10 fascicules de 1901 à 1904). Il offre ensuite, également de la part de M. Lumbroso, le récent ouvrage de ce dernier : *Souvenirs sur Maupassant, sa dernière maladie et sa mort*.

21 Octobre : M. A. Chuquet présente à l'Académie les *Souvenirs d'un slavophile* de M. Louis Léger.

28 Octobre : M. A. Chuquet présente à l'Académie le récent ouvrage de M. Ch. Schmidt sur *Le Grand-Duché de Berg (1806-1813)*.

8 Novembre : M. Lanzac de Laborie donne lecture d'un travail sur les embellissements de Paris sous le premier Empire.

— Des inexactitudes se sont glissées dans la note que nous avons consacrée (ci-dessus, p. 101) à la continuation de l'*Histoire de France* publiée sous la direction de M. E. Lavisse. En voici la rectification : M. Ph. Sagnac traitera en un volume de la Constituante et de la Législative (1789-1792); M. Pariset consacrera un volume à la Convention et au Directoire, et deux volumes au Consulat et l'Empire. M. S. Charléty exposera en deux volumes la Restauration et la monarchie de Juillet (1815-1848); M. Seignobos, également en deux volumes, la période contemporaine, depuis 1848. Soit, en tout, huit volumes, et non sept, comme nous l'avions dit à tort.

— La librairie Calmann-Lévy annonce parmi les ouvrages qu'elle a sous presse : le tome IV et dernier de « La duchesse de Bourgogne et l'alliance savoyarde sous Louis XIV », par le *Cte d'Haussonville* ; les « Mémoires de la duchesse de Dino », publiés par *M. Étienne Lamy* ; « Lettres inédites », par *Adolphe Adam* ; le tome II des « Lettres à l'étrangère », d'*Honoré de Balzac* ; un volume de « Correspondance » d'*Alfred de Vigny* ; « Balzac », par *M. Ferdinand Brunetière*.

La librairie F. Alcan donnera prochainement : le tome II (L'action, 1864-1870) du « Bismarck et son temps » de *M. P. Matter*; une « Histoire de l'instruction et de l'éducation », par F. Guex; et, dans la Bibliothèque de la Faculté des lettres de l'Université de Paris, des « Études sur Victor Hugo et Lamartine », publiées sous la direction de *M. G. Lanson*, par *MM. Fréminet*, *Dupin* et *des Cognets*. Elle commencera enfin la publication d'une série intitulée : Les maîtres de la musique, Études critiques et historiques publiées sous la direction de *M. Jean Chantavoine*.

— On annonce la prochaine apparition dans la collection : Les artistes célèbres, publiée par le journal *L'Art*, de la monographie consacrée à *Jean Goujon* par M. Henry Jouin.

— Le 9 novembre est mort M. Alfred Rambaud, professeur à l'Université de Paris, membre de l'Institut. Nous lui consacrerons dans notre prochain numéro une notice bio-bibliographique.

— Pour célébrer le centenaire de Le Play ainsi que le cinquantenaire de sa fondation, la Société d'économie sociale institue, pour l'année 1906, un concours sur ce sujet : Éloge de Le Play. Le prix décerné sera de mille francs. « Il ne s'agit, dit la note communiquée à la presse, ni d'un éloge purement académique, ni d'une étude approfondie de l'œuvre de Le Play. Les concurrents sont invités à préciser sa méthode et à mettre en lumière l'importance de ses idées dans leurs rapports avec les transformations économiques et sociales de notre temps. Les mémoires devront être assez courts pour ne pas dépasser l'étendue d'un petit volume imprimé de 150 pages in-12. — La Société se réserve le droit : 1° d'imprimer à ses frais, en tout ou en partie, le travail qui aura obtenu le prix ; 2° de publier quelques extraits des mémoires qui n'auront pas été couronnés. » Les mémoires devront être déposés, au plus tard le 30 avril 1906, au secrétariat de la Société, 54, rue de Seine, à Paris. Le prix sera décerné en juin. Chaque mémoire devra être accompagné d'une enveloppe cachetée contenant le nom de l'auteur. L'enveloppe correspondant au mémoire couronné sera seule ouverte.

— Le rapport de M. de Boislisle, lu à l'assemblée générale de la Société de l'histoire de France le 2 mai 1905 et récemment publié dans l'*Annuaire-Bulletin* (p. 96-107), contient des renseignements sur les publications entreprises par la Société, terminées ou en préparation. Nous analysons ce qui concerne les textes d'histoire moderne.

Sur l'exercice 1904, les sociétaires ont reçu : le tome VI et dernier des *Mémoires du maréchal de Villars* et le tome Ier des *Mémoriaux du Conseil de Louis XIV en 1661*. En 1905, sera distribué le tome Ier des *Mémoires du comte de Souvigny*, édités par M. Ludovic de Contenson. Parmi les volumes en réserve, dont l'impression a été votée par le Conseil et qui s'achèvent, M. de Boislisle cite : le tome II du *Journal de Jean Vallier*, le tome II des *Mémoires de Saint-Hilaire*, la table générale de l'*Histoire universelle* d'Agrippa d'Aubigné, et parmi les textes nouveaux acceptés en principe par la Société : les *Mémoires de Florenges* par M. Paul-Antoine Lemoine, les *Mémoires du maréchal d'Estrées* par M. Paul Bonnefon, les *Mémoires*

du maréchal de Turenne édités d'après le manuscrit original par M. P. Marichal. Une seule proposition nouvelle a été présentée au Conseil dans la séance du 4 avril : celle de MM. V.-L. Bourrilly et Fleury-Vindry, qui offrent d'entreprendre une édition critique des *Mémoires de Guillaume et Martin Du Bellay* dont il n'existe que des impressions défectueuses, anciennes et figurant en des grandes collections épuisées depuis longtemps. Le Conseil, sur la proposition de M. G. Baguenault de Puchesse, s'est montré favorable à cette publication ; on n'attend plus que quelques renseignements complémentaires sur l'étendue du texte et sur l'état de préparation du manuscrit pour se prononcer définitivement.

En terminant, M. de Boislisle expose l'état d'avancement de la publication des *Mémoires du cardinal de Richelieu*, dont la préparation se poursuit sous la direction de M. Jules Lair (cf. la *Revue*, t. V, p. 150). Les collaborateurs choisis par M. Lair se sont déjà livrés à de longues recherches sur la manière dont furent composés ces mémoires, sur l'identité des personnages qui écrivirent le récit sous la surveillance du cardinal. M. R. Lavollée, à l'aide du manuscrit principal, conservé aux Affaires étrangères, a pu déterminer la part considérable prise dans l'élaboration et la rédaction de l'œuvre par l'oratorien Harlay-Sancy, lettré, érudit, voyageur, diplomate, qui devint évêque de Saint-Malo en 1631. Les grands dépôts d'archives ont été fructueusement explorés, le classement des différents manuscrits s'opère, des comparaisons s'établissent à l'aide de la reproduction des écritures. Tous ces résultats acquis ont paru assez importants pour être l'objet d'une publication particulière. En conséquence, un premier volume a été mis à l'impression, contenant les rapports de M. J. Lair, les études de ses collaborateurs, les notices sur les manuscrits, des fac-similés paléographiques. « Ce sera la meilleure façon d'expliquer à nos confrères, à l'Institut, comment l'édition projetée ne peut que gagner à des retards apparents, que chaque jour de la période de préparation est marquée par d'heureuses découvertes, et que nous aurons eu tout bénéfice à ne point nous précipiter impatiemment sur un terrain trop peu étudié. »

— La Société d'histoire moderne s'est réunie le 2 novembre. Après avoir procédé à l'admission de MM. J. Letaconnoux, agrégé d'histoire, Lückwaldt, privat-dozent à l'Université de Bonn, C.-G. Picavet, agrégé d'histoire, Poupé, professeur au collège de Draguignan, Prothero, membre de l'Académie britannique, elle a entendu et discuté une communication de M. A. Brette sur une récente circulaire du ministère de l'Intérieur relative aux noms de lieux. Au cours de la prochaine séance sera entamée une discussion sur l'enseignement de l'histoire (enseignement secondaire et primaire) ; on commencera par la question des programmes d'histoire de l'enseignement secondaire.

— Cours d'histoire moderne et contemporaine professés dans les Universités françaises pendant l'année 1905-1906 :

Paris. — Faculté des lettres : Ch. Andler, chargé de cours (Langue et littérature allemandes). *Conférences* : La littérature allemande de 1848 à 1870. — A. Aulard, professeur (Histoire de la Révolution française). *Cours public* :

Méthode des principaux historiens de la Révolution. — BELJAME, professeur (Langue et littérature anglaises). *Cours public* : Shakespeare et le romantisme français. — E. BOURGEOIS, professeur (Histoire politique et diplomatique des temps modernes). *Conférences* : Questions du programme d'histoire moderne. — F. BRUNOT, professeur (Histoire de la langue française). *Conférences* : Étude sur la langue du commencement du XVIIe siècle (1600-1660). — H. CHAMARD, chargé de cours (Langue et littérature françaises). *Conférences* : Le lyrisme et la Pléiade. — DEJOB, chargé de cours (Langue et littérature italiennes). *Cours public* : La satire en Italie de 1650 à 1800. — E. DENIS, professeur adjoint (Histoire contemporaine). *Cours public* : La Russie depuis Paul Ier. *Conférences* : L'Europe de 1815 à 1852. — A. ESPINAS, professeur (Histoire de l'économie sociale). *Cours public* : Histoire de l'économie sociale au XVIIIe siècle. — E. FAGUET, professeur (Poésie française). *Cours public* : Les poètes français du temps du premier Empire. — A. GAZIER, professeur adjoint (Littérature française). *Cours public* : Pierre Corneille et le théâtre français. — HAUMANT, chargé de cours (Langue et littérature russes). *Cours public* : La renaissance des peuples slaves au XIXe siècle. — G. LANSON, professeur (Éloquence française). *Cours public* : Le goût littéraire en France au XIXe siècle. — LEGOUIS, chargé de cours (Langue et littérature anglaises). *Conférences* : Histoire de la littérature anglaise de Chaucer à Shakespeare. — H. LEMONNIER. professeur (Histoire de l'art). *Cours public* : État de la science sur les grandes questions d'histoire de l'art français depuis les origines. — LÉVY-BRUHL, professeur (Histoire de la philosophie moderne). *Cours public* : La philosophie de Descartes. — E. LICHTENBERGER, professeur (Langue et littérature allemandes). *Cours public* : Histoire de la littérature allemande de 1800 à 1870. — REVON, chargé de cours (Histoire de la civilisation des peuples de l'Extrême-Orient). *Cours public* : L'évolution morale du Japon. — REYNIER, chargé de cours (Langue et littérature françaises). *Conférences* : Influence des littératures étrangères sur la littérature française pendant le XVIIe siècle. — R. ROLLAND, chargé de cours (Histoire de l'art). *Cours public* : L'Opéra en Europe de Lulli à Glück. — Ch. SEIGNOBOS, professeur adjoint (Histoire moderne depuis la fin du XVIIIe siècle). *Conférences* : Histoire moderne depuis la fin du XVIIIe siècle. (*A suivre.*)

— La rédaction des *Annales fléchoises*, fondées en 1902, vient de commencer la publication d'un supplément intitulé : *Revue Henri IV*, analogue aux récentes *Revue Bourdaloue* et *Revue Bossuet*. Le nouveau périodique, dont le nom indique le programme, « publiera surtout des documents généraux et spéciaux », soit in extenso, soit sous forme d'analyse, avec l'appareil critique convenable. « Une place privilégiée sera faite à ceux qui intéressent La Flèche et la vallée du Loir, le centre et l'ouest de la France » ; mais toutes les communications recevront bon accueil. M. A. Chamberland, qui étudie depuis plusieurs années la réorganisation politique et administrative accomplie au lendemain de la Ligue et dont la *Revue d'histoire moderne* a publié (t. Ier, p. 38-49) un article sur *Etienne Pasquier et l'intolérance religieuse au XVIe siècle*, sera l'un des principaux collaborateurs de la *Revue Henri IV*. — Celle-ci, dit un avis inséré sur la couverture, paraîtra, jusqu'au 1er jan-

vier 1907, tous les deux mois, par fascicules de 32 pages, et formera à cette date un volume de 288 pages. Prix de l'abonnement (librairie H. Champion, à Paris): 3 et 4 fr. pour 1905, 6 et 7 fr. pour 1906. L'on trouvera ci-dessus, dans la Revue des périodiques (p. 179), l'analyse des deux premiers numéros.

— M. Hubert BOURGIN a publié, dans l'*Année sociologique* de 1903-1904 (p. 1-117), un important mémoire intitulé : *Essai sur une forme d'industrie, L'industrie de la boucherie à Paris au XIXe siècle.* En voici le sommaire : I. Position de la question ; II. Les sources ; III. Variations du nombre des bouchers et du nombre des individus occupés dans la boucherie; IV. Variations de la grandeur des établissements; V. Phénomènes de spécialisation ; VI. Variations de la fonction de la boucherie; VII. Conclusions. Nous ne pouvons songer à résumer ici les résultats assez complexes auxquels est arrivé M. B. ; nous nous bornons à en signaler l'intérêt. Cette monographie, rédigée avec une très grande rigueur de méthode (cf. p. 110-112), atteste tout le profit qu'on peut et doit attendre, pour les progrès de l'histoire économique, de la combinaison des données de l'histoire et des procédés de la sociologie.

— La *Revue* a donné (t. VI, p. 661) l'analyse de la conférence faite par M. Mathiez à Caen, en décembre 1904, et publiée dans la *Révolution française* du 14 mai 1905, sur *La question sociale pendant la Révolution française.* Cette conférence vient d'être tirée à part (Paris, Cornély, 1905, in-18, 44 p.). On aura plaisir à relire, sous un format maniable, ces pages pleines et vigoureuses. La brochure se termine par le texte de la loi du 14-17 juin 1791, dite Loi Chapelier.

— Edmond BIRÉ. *Les dernières années de Chateaubriand (1830-1848).* Paris, Garnier [1905], in-12, 420 p. — La *Revue* a rendu compte de cet ouvrage, lors de la première édition (*Bulletin d'histoire littéraire*, 1902, 2e semestre). Réunissant les lettres les plus importantes de cette dernière période de la vie de Chateaubriand, il forme un complément utile aux *Mémoires d'outre-tombe* que M. B. a publiés déjà dans la même collection. — J. M.

— M. le commandant P. Boppe publie sous ce titre : Général VANSON, *Crimée, Italie, Mexique. Lettres de campagnes, 1854-1867, précédées d'une notice biographique* (Paris et Nancy, Berger-Levrault, 1905, in-8, XXXIX-327 p., portr. et gr.), les lettres écrites par le général Vanson, le collaborateur du général du Barrail au ministère de la Guerre et le fondateur du Musée de l'armée, à sa famille, au cours des trois premières guerres du second Empire. Les lettres de Crimée (mars 1854-juin 1856) occupent, à elles seules, 200 pages du volume; la campagne d'Italie (avril-août 1859) est faiblement représentée : une trentaine de pages ; la troisième partie (le Mexique, décembre 1864-avril 1867) est assez riche. Le général Vanson, qui était alors au début de sa carrière militaire (il était capitaine en 1867), n'a pu voir de très haut les événements que raconte sa correspondance ; celle-ci pourra, cependant, servir à fixer certains détails d'opérations, pour la campagne de Crimée par exemple, et surtout elle est un témoignage intéressant sur l'armée et le soldat du second Empire. La notice biographique qui figure en tête du volume contient plusieurs lettres datées de l'École de Saint-Cyr, de 1849 à 1851.

— L'article publié ici même (1903-1904, t. V, p. 525-541, 605-622) par M. Ch. Schmidt, sous ce titre : *L'industrie du grand-duché de Berg en 1810, Addition aux Mémoires de Beugnot*, vient d'être reproduit dans le tome XIX (1905) des *Beiträge zur Geschichte des Niederrheins, Jahrbuch des Düsseldorfer Geschichts-Vereins.*

LIVRES NOUVEAUX

Généralités et manuels. — *J. Joran.* Histoire contemporaine depuis 1815. (Cours d'histoire.) Paris, Nony, 5.00. — *A. Malet.* Cours d'histoire. L'époque contemporaine (1789-1889). Paris, Hachette, 1.00. — *Ch. Seignobos.* Cours d'histoire. La période contemporaine depuis 1789. Paris, Colin, 4.00.

Histoire politique intérieure. — *H. d'Alméras.* Fabre d'Eglantine. Paris, Société française d'imp. et de librairie, 3.50. — *C. Bosc.* La conspiration d'Ajaccio contre la France en 1809. Paris, Ristory. — *Vte de Brimont.* Le XVIe siècle et les guerres de la Réforme en Berry. Paris, Picard, 2 vol. 15.00. — *Drs Cabanès et L. Nass.* La névrose révolutionnaire. Paris, Société française d'imp. et de librairie, 4.00. — *A. de Chambure.* Napoleon I. und seine Zeitgenossen. Bilder von Heldentum, Güte, Edelmut und Volksliebe. Aus dem franzos. Original. Berlin, E. Bartel, 6 mk. — *H. Chardon.* La Ligue au Mans. Le Mans, Saint-Denis; Paris, Champion. — *H. des Houx.* Gouvernement de la Défense nationale (4 sept. 1870-16 févr. 1871). Procès-verbaux des séances du Conseil pub. d'ap. les mss. originaux de A. Dréo. Paris, Charles-Lavauzelle, 7.50. — *Guillaumin.* Les derniers républicains (Pichegru, Delmas, Simon, Monnier). Paris, Havard, 3.50. — Rapports et notices sur l'édition des « Mémoires du Cal de Richelieu » préparée sous la direction de *M. J. Lair.* Fascicule Ier. Paris, Laurens. (Soc. de l'hist. de France.) — Lettres de Catherine de Médicis, publiées par le *Cte Baguenault de Puchesse.* T. IX (1856-1588). Paris, Leroux, 18.00. (Coll. de Docts inédits.) — *Henry Michel.* La loi Falloux (1849-1850). Paris, Hachette, 10.00. — *P. von Nolhac.* Ludwig XV. und Maria Leszczynska. Uebertr. von Dr Th. Müller-Fürer. Berlin, Hüpeden und Merzyn, 6 mk. 50. — *J. Reinach.* Histoire de l'affaire Dreyfus. T. V : Rennes. Paris, Fasquelle, 7.00. — *Vte de Reiset.* Marie-Caroline, duchesse de Berry. Paris, Manzi, 100.00.

Histoire diplomatique. — *A. Billot.* La France et l'Italie. Histoire des années troublées (1881-1899). Paris, Plon, 2 vol. 15.00. — *H. Cordier.* L'expédition de Chine de 1860. Histoire diplomatique. Notes et documents. Paris, Alcan, 7.00. — *A. Dragon.* L'unité italienne à travers les âges. Aperçu historique sur le rôle de la France et de l'Allemagne en Italie. Paris, Larose, 2.00. — *L. Perey.* Une reine de douze ans. Marie-Louise-Gabrielle de Savoie, reine d'Espagne. Paris, Calmann-Lévy, 7.50.

Histoire militaire. — *Oberst Cardinal von Widdern.* Verwendung und Führung der Kavallerie, 1870, bis zur Kapitulation von Sedan. VI. Thl. Berlin, Eisenschmidt, 05. — *A. Chorgnon.* Roanne pendant l'invasion (1814-1815). Roanne, Darcon. — *A. Chuquet.* Un prince jacobin. Charles de Hesse ou le géné-

ral Marat. Paris, Fontemoing, 7.50. — *Cne J. Colin.* La surprise des ponts de Vienne en 1805. Paris, Chapelot, 1.50. — *F. Daffner.* Erinnerungen an den deutsch-französischen Feldzug 1870-71. Stuttgart, Strecker u. Schröder, 3 mk. — *Friedrich.* Die Völkerschlacht bei Leipzig. Berlin, Mittler, 13 mk. — *A. Grouard.* Critique stratégique de la guerre franco-allemande. Wœrth et Forbach. Paris, Chapelot, 2.00. — La guerre de 1870-1871. X. Journées du 12 au 23 août. La retraite sur Châlons. Paris, Chapelot, 2.00. (Publ. de la Sect. hist. de l'État-Major de l'armée.) — *J. Lemoine.* Sous Louis le Bien-Aimé. Correspondance amoureuse et militaire d'un officier pendant la guerre de Sept ans (1757-1765). Paris, Calmann-Lévy, 7.50. — *Cne Mège.* Pages vécues. Récits militaires. Campagne de 1870-1871. Lyon, Imp. Paquet. — Oesterreichischer Erbfolge-Krieg, 1740-1748. VIII. Bd. Wien, Seidel, 30 mk. (Hrsg. v. der Direktion des K. und K. Kriegsarchivs.) — *Baron Percy.* Feldzugsjournal (1754-1825). Uebertr. von B. Freifrau von Weinbach. 2 Bde. Leipzig, Schmidt u. Günther, 3 mk. 20. — *J. Poirier.* Portraits militaires du premier Empire. Lecourbe (1759-1815). Paris, Michel. — *H. Schmölzer.* Andreas Hofer und seine Kampfgenossen. Innsbrück, Wagner, 4 mk. — *Dr W. Stocklaska.* Die Schlacht bei Austerlitz. Brünn, Winiker, 1 mk. — *Cte de Valicourt.* La conquête de Valence par l'armée française d'Aragon (1811-1812). Paris, Chapelot.

Histoire religieuse. — *J. Aulagne.* La réforme catholique du XVIIe siècle dans le diocèse de Limoges. Paris, Champion, 10.00. — *Le P. L. Batterel.* Mémoires domestiques pour servir à l'histoire de l'Oratoire. Les Pères de l'Oratoire qui ont vécu sous le P. de Sainte-Marthe. Publ. par A.-M.-P. Ingold et E. Bonnardet. Paris, Picard, 7.50. — *M. Cadix.* Essai historique sur la Réforme à Besançon au XVIe siècle. (Thèse.) Montauban, Imp. coopérative. — Correspondance de Louis Tronson, 3e supérieur de la Cie de Saint-Sulpice. Lettres choisies, pub. par *L. Bertrand.* 3 vol. Paris, Lecoffre. — *Abbé J. Dasse.* Guillaume Tollet, évêque constitutionnel de la Nièvre pendant la Révolution (1735-1805). Nevers, Mazeron, 3.50. — *Abbé P. Féret.* La Faculté de théologie de Paris et ses docteurs les plus célèbres. Époque moderne. T. IV : XVIIe siècle. Revue littéraire. Paris, Picard, 7.50. — *Abbé G. Letourneau.* La mission de J.-J. Olier et la fondation des grands séminaires en France. Paris, Lecoffre. — *H. Mailfait.* La déportation et l'exil du Clergé français pendant la Révolution. Paris, Bloud. — *Abbé E. Marbot.* Histoire de Notre-Dame-de-la-Seds d'Aix. Aix, Malvaire. — *J. Wirth.* Monseigneur Colmar, évêque de Mayence (1760-1818). Paris, Perrin, 3.50.

Histoire économique et sociale, histoire coloniale. — *E. Cheylud.* L'École centrale du département du Cantal (an V-an XI). Notes et documents. Paris, Picard, 3.00. — *A. Christian.* Études sur le Paris d'autrefois. II. Les juges. Le clergé. Paris, Champion, 4.00. — *G. Compayré.* Charles Démia et les origines de l'enseignement primaire. Paris, Delaplane. — *J. Guillaume.* L'Internationale. Documents et souvenirs (1864-1878). T. Ier (1864-1870). Paris, Société nouvelle de librairie et d'édition, 4.50. — *Em. Jadin.* Maison de l'Empereur. La Vénerie (1852-1870). Paris, Manzi, 300.00. — *F. Jaÿ.* Le système physiocratique et sa critique par Adam Smith. Lyon, Imp. Schneider. — *L. de Lanzac de Laborie.* Paris sous Napoléon. Administration. Les grands travaux. Paris, Plon, 5.00. — Le centenaire du lycée de Bordeaux (1802-1902). Bordeaux, Gounouilhou, 10.00. — Les palmes académiques (1808-1905). Historique, description. Paris, Schleicher, 1.00.

— *H. Lorin*. La France, puissance coloniale. Paris, Challamel, 6.00. — *J. Mille*. Un physiocrate oublié. J.-F. Le Trosne (1728-1780). Paris, Larose, 5.00. — *A. Petit*. Les origines du collège de Tulle (XVe et XVIe s.). Tulle, Imp. Crauffon. — *G. Rouvier*. L'enseignement public en France au début du XXe siècle. Paris, Hachette, 3.00. — Statistique générale de la France. Statistique annuelle des institutions d'assistance (année 1903). Paris, Imp. nationale. — *L. Vié*. L'Université de Toulouse pendant la Révolution (1789-1793). Toulouse, Privat. — *Dr Er. Wickersheimer*. La médecine et les médecins en France à l'époque de la Renaissance. Paris, Maloine, 7.50.

Histoire des sciences, des lettres et des arts. — *P. Aubry et E. Dacien*. Les caractères de la danse. Histoire d'un divertissement pendant la première moitié du XVIIIe siècle. Paris, Champion, 5.00. — *L. Bénédite*. Beaux-arts (Rapports du jury international de l'Exposition de 1900). Introduction générale. Paris, Imp. nationale. — *G. Capon et Y. Plessis*. Fille d'Opéra, vendeuse d'amour. Histoire de Mlle Deschamps (1730-1764). Paris, Plessis, 15.00. — *Léo Claretie*. Histoire de la littérature française. T. I et II. (Des origines au XVIIe siècle.) Paris, Ollendorff, 7.50 le volume. — *E. Desormes et A. Basile*. Dictionnaire des arts graphiques. Paris, Desforges, 3.50. — *E. Dupuy*. La jeunesse des romantiques. V. Hugo. A. de Vigny. Paris, Société fr. d'imp. et de librairie, 3.50. — *M. Fenaille*. État général des tapisseries de la Manufacture des Gobelins depuis son origine jusqu'à nos jours. XVIIIe siècle. 1re partie. Paris, Hachette. — *M. Hamel*. Corot et son œuvre. Paris, Manzi, 100.00. — *P. L. Hillemacher*. Gounod. (Les musiciens célèbres.) Paris, Laurens, 2.50. — *Ed. Huguet*. La couleur, la lumière et l'ombre dans les métaphores de Victor Hugo. Paris, Hachette, 7.50. — Lettres d'Elvire à Lamartine, pub. par *R. Doumic*. Paris, Hachette, 3.00. — *L. Levrault*. La fable. Paris, Delaplane. (Les genres littéraires.) — *E. Magne*. Scarron et son milieu. Paris, Édit. du Mercure de France, 3.50. — *Eugène Manuel*. Mélanges en prose, pub. par A. Cahen. Paris, Hachette, 3.50. — *Henry Marcel*. La peinture française au XIXe siècle. Paris, Picard et Kaan, 3.50. — *Émile Michel*. Corot. Paris, Librairie de l'art, 1.50. (Les artistes célèbres.) — *G. Monod*. Jules Michelet. Études. Paris, Hachette, 3.50. — *Et. Moreau-Nélaton*. Histoire de Corot et de ses œuvres. Paris, Floury, 25.00. — *A. Pougin*. Pierre Jélyotte et les chanteurs de son temps. Paris, Fischbacher, 7 50. — *L. Quarré-Reybourbon*. Martin Doué, peintre, graveur héraldiste et généalogiste lillois (1572-1638). Lille, Imp. Lefebvre-Ducrocq. — *A. Soubies*. L.-E. Barrias (1841-1905). Paris, Flammarion, 1.50. — *A. Soubies*. Henner (1829-1905). Paris, Flammarion, 1.50. — *Dr Witkowski*. Les médecins au théâtre, de l'antiquité au XVIe siècle. Paris, Maloine.

Histoire locale et généalogique. — Dr *J. Laborde*. Le vieux Biarritz. Recherches historiques. Bayonne, Imp. Lamaignère. — Table alphabétique des registres des délibérations de la ville d'Épernay, rédigée par *R. Chandon de Briailles et H. Bertal* (1790-1816). Épernay, Imp. Villers. — *Dr G. Cadiergues*. Histoire de la seigneurie de La Capelle-Merlival depuis ses origines jusqu'à 1789. Cahors, Girma, 5.00. — *L.-A. de Saint-Clair*. Histoire généalogique de la famille de Saint-Clair et de ses alliances. Paris, Hardy et Bernard. — *Abbé C. Fouché*. Taillebourg. Saint-Jean-d'Angély, Imp. Renoux. — *M. Supplisson*. Notice sur l'ancien Sancerre. Bourges, Imp. Tardy-Pigelet.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS *L'un des propriétaires-gérants :* P. CARON.

Le Concordat de 1817

ÉTUDE DES RAPPORTS DE L'ÉGLISE ET DE L'ÉTAT SOUS LA RESTAURATION (1814-1821)

I

En remontant après dix-neuf années d'interrègne sur le trône de ses pères, Louis XVIII se proposait de rétablir l'ancien ordre de choses autant que les circonstances et la Charte le lui permettraient. Il voulait restaurer l'alliance du trône et de l'autel, non, comme Napoléon, qui, après la paix du Concordat, avait déclaré la guerre au Pape, mais comme Louis XVI qui était resté fidèle de cœur au Concordat de François Ier et n'avait signé que par violence la Constitution civile du clergé. Aussi, dès le début de son règne, chercha-t-il à revenir en arrière, à tenir pour nuls et non avenus les actes de « l'usurpateur », comme le Concordat de 1801, et à rétablir le Concordat de François Ier, en y apportant, de concert avec le Pape, les modifications que le changement des temps rendait nécessaires.

Pie VII rentré à Rome, Louis XVIII lui envoya, en ambassade extraordinaire, Cortois de Pressigny, ancien évêque de Saint-Malo, qui, en 1801, avait refusé sa démission au Pape ; un des membres les plus influents du clergé depuis la Restauration. Dans les instructions qu'il lui donna au nom du roi, Talleyrand le chargea de remettre en question le Concordat de Bonaparte, ou plutôt — pour ne pas rappeler à Pie VII un acte de faiblesse — de remonter au delà de 1801 et jusqu'au pontificat de Pie VI.

Le point d'où l'ambassadeur doit partir, écrivait Talleyrand, est que l'invasion des Français dans les États du Pape en 1797 étant l'origine de toutes les violences faites ensuite et ayant fait tomber cette enceinte de respect qui était sa première défense, tout est à revoir et à réparer. Cette date, antérieure au pontificat de Pie VII, est celle qu'il faut rappeler dans toutes les discussions avec le Saint-Siège. Par là, on n'impute pas au Pape actuel ces commencements de dépendance et de sujétion. Le Pape devient moins embarrassé de ses propres faiblesses qui ne lui

paraissent plus dériver que de circonstances étrangères à son administration, et il peut, sans contradiction avec lui-même, faire rentrer ses ministres dans les anciennes relations. La revision du Concordat et de tous les actes depuis 1797 est attendue de l'Église gallicane : tous les évêques, les anciens, les nouveaux, ceux de toutes les dates, la réclament. Monsieur l'ambassadeur doit faire remarquer au Pape la belle mission que lui donne à remplir cette auguste et noble revision. Il convient que ce retour aux principes soit immédiat et qu'il ne reste en vigueur aucun acte, aucune formule qui retarde et contrarie la cérémonie du sacre dans la métropole de Reims[1].

Enfin l'ambassadeur devra laisser entrevoir au Pape, tout en gardant une réserve délicate, que le Roi l'aidera à rétablir entièrement sa puissance temporelle. C'était abolir le traité de Tolentino et rendre au Pape les Légations (Bologne, Ferrare, Ravenne); la date de 1797, fixée comme point de départ des négociations, le laissait déjà entendre.

Le Pape chercha à profiter des bonnes dispositions du Roi, et, dans plusieurs projets communiqués par un commissaire à l'ambassadeur, il demanda une dotation en biens-fonds pour les églises, cherchant ainsi à revenir sur la suppression des biens ecclésiastiques décrétée en 1789 et sur la renonciation qu'il avait signée en 1801. Dans une lettre à Louis XVIII (31 décembre 1814), il rappelait les maux de l'Église de France, les églises sans pasteurs, les dispositions législatives contraires à l'autorité et à la liberté de l'Église, comme la loi sur le divorce, et qu'il fallait abolir. Il redemandait une dotation, simple rappel : « Nous nous sommes abstenu, écrivait-il, d'insister ultérieurement sur la dotation en biens-fonds pour les églises, comme le prescrivent les saints canons[2]. »

L'ancien clergé, devenu tout-puissant, demandait le rétablissement de l'ancienne circonscription diocésaine. Les intransigeants, comme Salamon, évêque d'Orthosia, ne voulaient rien conserver du Concordat de 1801, pas même un certain nombre de sièges.

Il ne s'agit pas de créer, écrivait de Rome Salamon à l'archevêque de Reims, il ne s'agit pas d'innover, il s'agit de rendre à l'Église de France son lustre; il s'agit que le Roi conserve les droits de sa couronne. Rétablir les anciens diocèses dans leurs limites, c'est reconnaître le principe qu'ils n'ont dû jamais être détruits. Quand la bulle sera rendue, c'est alors que le Roi verra, dans sa haute sagesse, ce qu'il y a à faire; c'est alors que S. M. daignera interroger le clergé de France pour

1. Instructions données par Talleyrand à Cortois de Pressigny (1814). Affaires étrangères. Rome, *Mémoires et documents*, t. 95. Elles sont citées par Guettée, *Mémoires pour servir à l'histoire de l'Église de France au XIXe siècle* (1881), p. 549 sqq.

2. Lettre du Pape à Louis XVIII, *ibid.*

voir s'il est expédient de réunir quelques évêchés pour le bien de l'Église de France...[1].

La commission ecclésiastique, composée de Talleyrand-Périgord, ancien archevêque de Reims, de MM. de Bausset et de Latil, établit les bases des propositions à faire à la Cour de Rome. Cortois de Pressigny fut chargé de présenter une note demandant le rétablissement de tous les évêchés de 1789 ; on verrait ensuite ceux qu'il faudrait supprimer. Le but de la commission ecclésiastique était de rendre leurs sièges à d'anciens titulaires qui n'avaient pas donné leur démission en 1801 et d'écarter un petit nombre de titulaires actuels auxquels elle était hostile. Mais les commissaires du Pape, le cardinal di Pietro, le Père Fontana et Mgr Sala, répondirent à l'ambassadeur que rétablir des évêchés pour les supprimer peu de temps après, ce serait compromettre la dignité du Saint-Siège[2]. En même temps, ils réclamaient une dotation préalable en biens-fonds pour les évêchés, les chapitres et les séminaires, parlaient avec acrimonie dans une note officielle des évêques non démissionnaires qui croyaient avoir le droit d'être avec le Pape juges de tout ce qui intéressait l'Église de France. Cortois de Pressigny revint encore sur la nécessité de restaurer tous les diocèses, quoiqu'on dût en supprimer ensuite quelques-uns. Mais la commission papale s'y opposa de nouveau formellement.

« Les commissaires ne s'y refusent, dit l'ambassadeur, que par un calcul d'amour-propre, parce qu'ils pensent que ce serait revenir sur ce qui a été fait, et ils ont la ferme volonté d'y résister[3] ». Ils ne voulaient pas, pour faire plaisir à des évêques rebelles qui avaient refusé leur démission au Pape, détruire de gaieté de cœur le Concordat de 1801. Alors Cortois de Pressigny, s'appuyant sur un précédent, demanda à Pie VII une bulle sur le modèle du bref qui rendait à l'évêque de Bâle la partie de son ancien diocèse rattachée en 1801 à celui de Strasbourg ; le Pape y dirait que « les circonstances qui l'avaient forcé à décréter malgré lui l'extinction d'un grand nombre de sièges de l'Église de France n'existant plus, tous les anciens titres des archevêchés et évêchés étaient rétablis tels qu'ils étaient et avec leur ancienne démarcation. » Le Pape eut l'air d'accepter, mais ses commissaires refusèrent ; ils rejetèrent l'exemple du diocèse de Bâle : il serait, répétaient-ils, « contraire à la dignité du Saint-

1. Lettre de M. Salamon à l'archevêque de Reims (Rome, 8 mars 1815). Citée *in extenso* dans de Pradt, *Les quatre Concordats*, t. III, p. 54.

2. Note traduite. De la Chambre apostolique (2 janvier 1815). Affaires Étrangères, Rome, *Corresp.*, t. 946.

3. Cortois de Pressigny au ministre des Affaires étrang. (7 janvier 1815). Rome, *Corresp.*, t. 946, f. 20.

Père de régler une nouvelle circonscription des diocèses pour la changer quelque temps après[1] ». Ils demandèrent qu'au lieu de rétablir tous les sièges pour en supprimer ensuite une partie, le Gouvernement français indiquât tous ceux qu'il désirait restaurer; ainsi la base du Concordat de 1801 ne serait pas attaquée. En même temps, les commissaires du Pape rappelaient que la nomination aux évêchés était un privilège accordé par le Pape au souverain; et, dans une note communiquée à l'archevêque de Reims par le nonce le 16 septembre 1814, il était dit : « Sa Sainteté n'a pas lieu de douter que le Roi se fera un plaisir de lui notifier confidentiellement les personnes qu'il a l'intention de nommer[2]. » Le droit de *nomination* du chef de l'État, inscrit dans le Concordat de 1801 et dans celui de 1516, n'aurait plus été qu'un droit de présentation.

Ces résistances et ces prétentions de la Cour de Rome, le désir hautement manifesté par elle de s'en tenir au Concordat de 1801, exaspérèrent les évêques intransigeants revenus en France en 1814. Un des confidents de Talleyrand-Périgord, Salamon, lui écrivait de Rome :

Dans la dernière note [celle du nonce] vous ne devez vous arrêter qu'à un seul article, celui où il est dit que Sa Sainteté consent à rétablir l'Église de France et tous les évêchés que le Roi jugera à propos de demander. Eh bien! que le Roi daigne dire : Je les demande tous. J'ai entendu parler sur le bref à l'évêque de Bâle. Vous avez bien raison de dire que les raisons qu'on donne pour ne pas l'étendre à toute l'Église de France sont bien futiles. Enfin il existe; s'il existe pour une église, il existe pour toutes les autres... On n'a jamais mis en avant une chose qui les ferait trembler : c'est que le Concordat de 1801, ayant été fait sans le Roi, il ne peut le lier en aucune manière; car, pour qu'un acte lie, il faut qu'il ait été consenti par toutes les parties intéressées... Le Pape a accordé tout au dernier Gouvernement, et tout ce qu'il a demandé, parce qu'il a dit : je veux, et a été invariable dans ses demandes. Nous avons négocié, voilà notre tort; il fallait dire au Pape : Je ne veux que le Concordat fait avec mes ancêtres et vos prédécesseurs, et je n'en veux pas d'autre; je n'en reconnais pas d'autre, ou il n'y en aura point comme auparavant; et je vais assembler le clergé de mon royaume pour aviser aux moyens à prendre. Une pareille détermination ferme les aurait fait trembler; ils seraient à vos genoux; et vous êtes aux leurs; car ils vous disent : Demandez, l'on vous donnera. Qui est offensé ici? C'est le Roi. Je connais cette cour, je connais les Romains; il faut parler ainsi. Mais, plusieurs me l'ont dit, vous ne finissez rien, parce que vous ne voulez pas, vous ne demandez pas avec énergie. Voilà ce que des gens bien pensants m'ont dit; oui, Monseigneur. L'insouciance, l'irréligion ont gagné ce pays-ci; on ne pense qu'au temporel. Et les

1. Rome, *Corresp.*, t. 946, f. 28 sqq.
2. Lettre de Salamon, citée par de Pradt, *Les quatre Concordats*, t. III, p. 54 sqq.

Italiens qui ont été en France avouent que le bon Dieu y est mieux servi qu'ici où il y a une grande dissolution de mœurs... [1].

Tels étaient, au fond, les sentiments d'une partie de cet ancien clergé, dévoué au Roi, hostile à Rome et aux Romains, qui voulait faire parler Louis XVIII comme Louis XIV en 1682, prendre sa revanche de l'humiliation que le Pape avait voulu lui infliger en 1801, et, par la menace et la violence, forcer le Saint-Siège à capituler.

Les questions essentielles avaient été abordées par Cortois de Pressigny, et les négociations traînaient en longueur, lorsque Napoléon débarqua au golfe Jouan et reprit le pouvoir. Napoléon essaya de renouer des relations avec Pie VII. Caulaincourt écrivit au cardinal Pacca, et Napoléon au Pape; mais Rome ne répondit pas. Elle jugeait éphémère la domination de Napoléon, et elle restait attachée au Gouvernement qui lui avait proposé de rétablir l'Église de France dans son ancienne gloire.

II

Après les Cent-Jours, Louis XVIII reprit ses négociations avec le Pape. Le 4 octobre 1815, le ministre des Affaires étrangères, Talleyrand, rappelait au Roi les négociations antérieures et la divergence d'opinions entre la commission ecclésiastique française et la commission romaine.

L'interruption de cette négociation, disait-il, parait avoir été sans inconvénients jusqu'ici. Il est des circonstances où ce qui touche aux affaires religieuses peut donner une nouvelle prise aux différents partis. Je pense qu'avant de reprendre cette négociation, V. M. jugera convenable de faire examiner par ses ministres de l'Intérieur et de la Police générale si la situation actuelle de l'opinion et de l'esprit public permet de la suivre aujourd'hui sur les bases proposées par la commission française [2].

Le ministre, perspicace, craignait que l'opinion ne s'inquiétât de négociations destinées à aboutir à l'abolition du Concordat de 1801 et peut-être même des libertés de l'Église gallicane [3]. Le Roi et ses ministres de 1816, moins prudents et moins soucieux des exigences de l'opinion,

1. Lettre de Salamon, déjà citée.
2. Le ministre au Roi (4 octobre 1815). Rome, *Corresp.*, t. 946, f. 268.
3. Le ministre écrivait : « Que les libertés de l'Église gallicane soient intéressées à la révocation de ce Concordat et au rétablissement de l'ordre de choses qui subsistaient en 1789 et dans les affaires de l'Église de France, c'est un point qu'il ne m'appartient pas d'examiner comme ministre des Affaires étrangères, et qui peut devenir l'objet d'un rapport particulier de la part de l'Administration des Cultes. »

pourtant maitresse du pouvoir sous un régime constitutionnel, allaient renouer les négociations avec la Cour de Rome et signer un Concordat qu'ils ne pourraient pas appliquer.

I. — Louis XVIII reprit la négociation au point où elle en était restée. Les propositions de la Commission ecclésiastique, dont Talleyrand-Périgord, ancien archevêque de Reims, était le chef, servirent de base aux instructions que Talleyrand, ministre des Affaires étrangères, envoya à l'ambassadeur. La question essentielle, c'était le changement de la circonscription ecclésiastique. 135 évêchés ou archevêchés [1] dans la France de 1789, 60 dans la France, beaucoup plus grande, de 1802, c'était, pour la Commission ecclésiastique et pour le Gouvernement, trop de sièges ou trop peu. On désirait, au fond, prendre un moyen terme :

Le nombre de 135 diocèses, écrit en 1816 le duc de Richelieu, n'est pas nécessaire aux besoins des fidèles. Leur entretien entraînerait des dépenses que ne permet pas notre situation actuelle, et la dignité épiscopale sera d'autant plus considérée qu'on la prodiguera moins. Nous désirons ne voir effectivement rétablir que 80 à 90 évêchés, et ce nombre pourrait suffire à notre position [2].

Mais l'ambassadeur du Roi, le comte de Blacas d'Aulps, ne devait pas faire au Pape cette proposition que la Cour de Rome aurait acceptée sans difficulté. Il devait, au contraire, demander avec insistance le rétablissement de tous les anciens diocèses, tels qu'ils étaient en 1789. On abolirait ainsi le Concordat de 1801, sans le dire expressément, pour ménager la dignité du Saint-Siège ; et, une fois le Concordat abrogé, rien n'empêcherait le Roi de réduire peu à peu à 80 ou 90 le nombre trop considérable des sièges épiscopaux existants en 1789 et primitivement rétablis.

En vous indiquant le but vers lequel nous devons tendre, écrivait le duc de Richelieu au comte de Blacas, j'ajoute que c'est avec une extrême réserve que vous devez faire usage des observations que j'ai l'honneur de vous adresser. Si vous vous expliquiez d'une manière positive sur ce projet de réduction plus ou moins éloignée des anciens diocèses, il serait à craindre que le Saint-Siège n'insistât dans la proposition qu'il a déjà faite de ne rétablir que le nombre d'évêchés dont la conservation à perpétuité entre dans les vues du Roi. Evitez, Monsieur l'Ambassadeur, de fournir au Saint-Siège un prétexte quelconque pour reproduire cette idée. Car, si le Roi désire que le nombre des anciens diocèses soit réellement réduit, il désire qu'on ne fasse cette réduction que suivant les lois et les formes qui auraient

1. C'est le chiffre indiqué par le texte de Richelieu, mais il y aurait ici des réserves à faire. Voir sur cette question très complexe Brette, *Recueil des documents relatifs à la convocation des États généraux*, t. Ier, et l'article de Ph. Sagnac, *Revue d'histoire moderne*, t. VI, p. 165 sqq.

2. Richelieu à Blacas (27 juin 1816). Rome, *Corresp.*, t. 947, f. 189.

été constamment observées en France. C'est par ce motif qu'il est nécessaire de revenir à l'ancien état de choses, afin de ne procéder ensuite que d'une manière régulière aux réductions désirées par le Roi [1].

Pour amener la Cour de Rome à l'abolition du Concordat de 1801, le Gouvernement n'hésitait pas à donner comme raison l'état de trouble et de division où se trouvait l'Église de France, le schisme de la petite Église augmentant chaque jour. Le duc de Richelieu assombrissait le tableau ; il mettait en avant les exigences mêmes de cette opinion publique dont il se défiait tant qu'il agissait dans le plus grand secret, à l'insu même de la plupart des ministres.

Le Gouvernement, écrivait-il à Blacas, ne se laisse point aller ici à ses propres impressions et au désir de n'exécuter qu'un arrangement qui soit son propre ouvrage. Il est aujourd'hui entraîné par l'opinion publique ; il cède à la nécessité de chercher à prévenir des troubles religieux dans différentes parties du royaume. L'état de quelques provinces est alarmant. Ce qu'on nomme la petite Église prend chaque jour des accroissements, elle forme scission. Un grand nombre d'ecclésiastiques se répandent dans les campagnes, attaquent la légitimité de tout ce qui s'est fait en vertu du Concordat, oublient que le Saint-Siège y a pris part et ne voient dans cet acte que les exigences du Gouvernement d'alors. Ces doctrines, ces insinuations, secrètement répandues partout, n'ont que trop d'effet. Les consciences s'en alarment ; la tranquillité publique en est troublée ; toute la vigilance de la police ne peut remédier à ce désordre... C'est à l'intervention, c'est à la sage condescendance du Saint-Siège, à arrêter ces troubles qui font d'un jour à l'autre de nouveaux progrès. La Cour de Rome n'en soupçonne peut-être pas assez toute l'étendue et le danger. Elle n'a aucun ministre en France pour observer sous ce rapport notre esprit public [2].

Rétablir l'harmonie dans l'Église de France profondément divisée, faire cesser le schisme de la petite Église — dont on exagérait l'importance — n'était qu'un prétexte. La vraie raison pour laquelle on désirait l'abolition du Concordat, ce n'était point, non plus, l'origine de cet acte, signé par « l'usurpateur ».

La plupart de nos lois, écrit Richelieu, le Code qui nous régit ont la même origine. Mais c'est parce que ce traité exclut en quelque sorte de l'Église gallicane ceux de ses membres [qui se sont montrés les plus fidèles serviteurs de leur Roi] que le Roi a tant et de si puissants motifs d'y voir réunis, cette partie de l'épiscopat qui s'est condamnée à l'exil et au malheur par fidélité à ses principes. Si l'on ne

1. Richelieu à Blacas, même note.
2. Richelieu à Blacas (15 juillet 1816). Rome, *Corresp.*, t. 947, f. 202, verso.

rattache pas au moins la plus grande partie des anciens évêques à l'ordre de choses actuel, on n'a rien fait, et, loin d'atteindre le but, on s'en écarte plus que jamais. Il vaudrait certainement mieux laisser les choses telles qu'elles sont.... [1].

Le Roi et Richelieu voulaient abolir le Concordat pour satisfaire les intérêts et aussi les rancunes de cet ancien clergé, émigré pendant la Révolution, rebelle au Pape en 1801, hostile au Concordat de Bonaparte, attaché par ses origines au Gouvernement des Bourbons et aux idées de l'ancien régime. L'abrogation du Concordat de 1801, la signature d'un nouveau, proposé, en réalité, par les anciens évêques, devait être le vrai gage de l'alliance du trône et de l'autel. Et ainsi, toutes ces négociations avec Rome devaient exercer une influence à la fois religieuse et politique, dans un sens conforme aux principes de l'ancien régime et contraire à l'esprit moderne et au sens vrai de la charte constitutionnelle.

La négociation de Blacas était d'autant plus délicate qu'il devait s'entendre avec le cardinal Consalvi, auteur du Concordat de 1801. La Cour de Rome ne voulait pas revenir sur les actes de 1801-1802. C'était, pour elle, répétait-elle sans cesse, une question de dignité de ne pas abroger un traité qu'elle avait solennellement signé. Puis, elle avait remporté une grande victoire sur l'épiscopat en 1801, en obligeant la plupart des évêques à donner leur démission au Pape; elle avait ainsi institué en fait une primauté pontificale telle que les libertés de l'Église gallicane en avaient été réellement atteintes. « On pense à Rome, écrivait en 1815 l'ambassadeur du Roi, que l'Église de France de 1682 a été anéantie en 1802, qu'il existe à sa place une Église entièrement nouvelle, la création du pape Pie VII, et qui n'a de droit que ceux qu'elle tient de sa puissance apostolique [2]. » En vain le duc de Richelieu essaya-t-il de faire persuader le Saint-Père de la nécessité de reviser un acte déjà ancien, en lui montrant la différence des circonstances [3], le cardinal Consalvi et le Pape refusèrent de rétablir tous les diocèses de 1789.

II. — Aux prétentions du Gouvernement français, la Cour de Rome

---

1. Richelieu à Blacas (14 mars 1817). Rome, *Corresp.*, t. 948, f. 51. La proposition entre crochets a été rayée par Richelieu. Je l'ai reproduite à dessein, comme l'expression première et naturelle des sentiments du duc et du Roi.

2. Compte que rend l'ambassadeur du Roi à Rome sur les affaires générales de l'Église de France (1816). Rome, *Corresp.*, t. 946, f. 321 sqq.

3. Richelieu à Blacas (15 juillet 1816). *Ibid.*, t. 947, f. 201 : « Si le Saint-Siège prit, il y a quinze ans, une détermination, pourquoi s'abstiendrait-il de la reviser aujourd'hui ? Quand les temps sont si divers, quand le système politique, non seulement de la France, mais d'une partie de l'Europe a entièrement changé, quand la Cour de Rome elle-même en a éprouvé les heureux effets et a recouvré par l'effet de ces mutations l'ancienne étendue de sa puissance. »

en opposa plusieurs qui entraînèrent parfois des négociations longues et épineuses. Elle s'était bien gardée de prendre l'initiative des propositions ; elle avait attendu celles du Gouvernement français.

« La Cour de Rome, écrit Blacas en juin 1816, ne fera jamais d'ouvertures parce qu'elle compte toujours sur le bénéfice du temps, mais elle est très disposée à répondre à nos demandes et manifeste même quelque étonnement que nous n'ayons pas fait connaître plus tôt les intentions du Roi relativement aux affaires ecclésiastiques. » Étonnement feint, puisque les négociations avaient été reprises par Talleyrand après les Cent Jours et sur les bases mêmes des négociations de 1814. Mais, dans son habileté, la Cour de Rome voulait sonder les intentions du gouvernement de Louis XVIII, et en ayant l'air de céder malgré elle à quelques-unes des demandes du Roi, réclamer de larges compensations. On verra comment elle y réussit.

La première réclamation de la Cour de Rome porta sur Avignon et le Comtat-Venaissin. Déjà le Pape avait protesté auprès des huit puissances signataires du traité de Paris. Dans la note qu'adressa le 14 juin 1815 le cardinal Consalvi à leurs ministres, il était dit :

Les puissances réunies au Congrès ont arrêté de rendre à Sa Sainteté les marches d'Ancône, de Macerata, de Fermo, les Légations. .. ..Sa Sainteté le reconnaît avec une vraie gratitude. Mais elle ne remplirait pas ses devoirs, si elle ne réclamait aussi les comtés d'Avignon et de Venaissin, et la partie de Ferrare exceptée par les puissances (sur la rive gauche du Pô). Avignon, achetée par le Saint-Siège et possédée depuis cinq cents ans, Venaissin, depuis plus longtemps en sa possession, sont trop importantes au Saint-Siège par l'antiquité de leur possession et les souvenirs qui y sont attachés, par le nombre de leurs habitants et la richesse de leurs produits, pour ne pas protester contre leur rétention. L'Assemblée nationale elle-même qui, deux fois, reconnut l'inadmissibilité de l'incorporation de ces provinces à la France, et qui néanmoins les ravit finalement en 1791 au Saint-Siège, résolut néanmoins de lui en donner une indemnité, en insérant dans un décret ces mots : « Le pouvoir exécutif sera prié de faire ouvrir des négociations avec la Cour de Rome pour les indemnités et les dédommagements qui pourront lui être dus [1]. »

Le traité de Tolentino, ajoutait la note, a bien cédé Avignon à la France, mais à la condition que les autres possessions pontificales fussent garanties. Cette condition n'ayant pas été réalisée, le traité a été annulé *ipso facto*. Quant au traité de Paris, conclu sans la participation du Saint-Siège, il ne saurait préjudicier en rien à ses droits.

---

1. Note du cardinal Consalvi aux ministres des huit puissances signataires du traité de Paris (14 juin 1815). Rome, *Corresp.*, t. 946, f. 189.

Sans doute Rome ne se faisait aucune illusion sur la reprise de cette enclave française réunie en 1791 à la France par la volonté même des habitants du pays. Néanmoins elle tint bon et se servit de cette exigence non satisfaite pour demander des compensations. Blacas eut à discuter avec le cardinal Consalvi « sur les moyens d'accorder les deux Cours relativement à la question d'Avignon ». Le 29 août 1816, la discussion sur ce sujet dura plus de deux heures.

M. le cardinal Consalvi, écrit Blacas, m'a répondu qu'il avait trouvé en cela dans la conscience du Saint-Père un obstacle insurmontable, que toutes les puissances avaient pu consentir à donner le Comtat à la France, mais que le Pape avait protesté au Congrès de Vienne, qu'il renouvellerait encore sa protestation dans des termes convenables, et que, si la bulle [relative au siège d'Avignon] était refusée, les choses resteraient au point où elles étaient maintenant, puisqu'il était impossible de changer la circonscription actuelle des diocèses sans toucher à celui d'Avignon qui était extrêmement étendu [1].

Ainsi, au moment même où l'on cherchait à s'entendre sur la nouvelle circonscription ecclésiastique, Rome élevait des réclamations territoriales et ne parlait de rien moins que d'entraver cette grande opération à cause de la situation particulière d'un siège épiscopal. Le Roi ne pouvait nommer au siège d'Avignon sans une bulle qui l'y autorisât, et le Pape ne pouvait publier cette bulle sans renoncer à ses droits sur le Comtat.

Le duc de Richelieu répondit à Blacas que la France ne pouvait admettre cette prétention de la Cour de Rome, et que le mieux était de la laisser tomber; que le Pape était libre de faire des réserves, non dans un acte adressé au Gouvernement, mais dans un consistoire, et que le Gouvernement ne s'en inquiéterait pas. Il suggérait ainsi un moyen de régler l'affaire, en ménageant la susceptibilité du Saint-Siège.

Le Comtat, écrivait-il, fait partie de la France. Il a été solennellement garanti par tous les traités, et spécialement par ceux qui ont rendu au Pape ses autres anciens États. Aucune bulle qui porterait des restrictions sur ce point ne serait admise en France. Si ensuite le Pape fait dans son consistoire quelque acte de réserve, ce sont là des faits de gouvernement et d'administration intérieure sur lesquels nous n'avons aucune opinion à exprimer [2].

III. — Une prétention grave, qui s'était manifestée dès le début des

1. Blacas à Richelieu (6 septembre 1816). Rome, *Corresp.*, t. 947, f. 323. — Cf. aussi la lettre de Blacas au même (11 août 1816). *Ibid.*, f. 297.
2. Richelieu à Blacas (22 août 1816). *Ibid.*, f. 305.

négociations, en 1814, et ensuite par diverses notes des commissaires du Pape en 1815, concernait la dotation du clergé. Au moment où, conformément aux vues du Gouvernement français, il fut entendu entre Blacas et le cardinal Consalvi qu'on préparerait une convention rétablissant le Concordat de 1516, Consalvi réclama une dotation en biens-fonds. La Cour de Rome ne voulait pas que le clergé français fût salarié, que les évêques et les curés restassent des espèces de fonctionnaires, plus ou moins soumis par le budget au Gouvernement. Elle associait ainsi ses efforts à ceux que faisait au même moment, à la Chambre des députés, le parti ultra pour restaurer le clergé de l'ancien régime dans ses grandes possessions territoriales. Blacas écrivait à Richelieu :

La promesse de donner aux évêchés qui seront rétablis une dotation convenable et l'assurance que cette dotation sera convertie en biens-fonds aussitôt que les circonstances le permettront, est un point très important sur lequel la Cour de Rome insiste fortement et ne cédera pas, parce qu'elle ne peut consentir que le clergé soit salarié. C'est une concession qu'elle dut faire un instant pour céder à la force. Mais elle est contraire à toutes les lois ecclésiastiques [1].

Le Pape désirait savoir quels revenus auraient, après le rétablissement du Concordat de Léon X, les évêques et les archevêques. Il se préoccupait aussi des chapitres et des séminaires. La Cour de Rome, après avoir signé le Concordat de 1801, où elle reconnaissait la validité des ventes des biens ecclésiastiques et acceptait la condition nouvelle d'un clergé non-propriétaire et salarié par l'État, changeait de tactique ; et maintenant qu'on avait convenu de rétablir le Concordat de 1516, elle demandait la restauration de l'ancien clergé dans ses privilèges pécuniaires. Le salaire, accepté en 1801, était déclaré, en 1816, « contraire à toutes les lois ecclésiastiques ». Il fallait au clergé des propriétés et des revenus fonciers ; c'était plus sûr, et surtout par la propriété foncière, base du système politique en France, l'Église pourrait exercer, comme autrefois, une grande influence sur le Gouvernement et sur la société.

Le Gouvernement de Louis XVIII n'opposa pas un refus formel à cette prétention de Rome. Richelieu fit valoir les sacrifices que le Roi avait faits et ferait encore pour le clergé. On avait inscrit au budget de 1816 5 millions de plus qu'en 1815 ; l'extinction des pensions ecclésiastiques augmenterait encore ce fonds chaque année ; on avait amélioré le sort de beaucoup de prêtres et d'établissements religieux.

---

1. Blacas à Richelieu (8 juillet 1816). Rome, *Corresp.*, t. 947, f. 196.

La Cour de Rome, écrivait Richelieu à Blacas, désirerait que ces dotations fussent converties en biens-fonds; mais les circonstances s'y opposent, au moins pour le moment. Le Gouvernement n'a pas aujourd'hui à sa disposition une masse de propriétés assez considérable pour pouvoir leur donner cette destination ou même pour en distraire une partie à cet usage. Le Gouvernement ne peut pas non plus songer à faire dans la même vue des acquisitions de terres. Car il faudrait pouvoir disposer d'un capital considérable, et ces acquisitions ne donneraient pour terme moyen qu'un revenu de 2 1/2 ou de 3 %. Mais, si le Saint-Siège désirait que le clergé ne fût pas salarié et ne fût pas assimilé aux fonctionnaires publics, sous le rapport du traitement, on pourrait convertir en rentes sur l'État une partie des fonds qui lui sont destinés. Ce placement lui serait d'autant plus avantageux qu'il donnerait un revenu de 5 %. Alors l'existence du clergé se trouverait liée encore plus étroitement avec la fortune publique; elle acquerrait ainsi une nouvelle garantie. Quoique le Gouvernement ne puisse pas aujourd'hui assurer des dotations territoriales au clergé, la base de ces dotations se trouve, pour ainsi dire, consacrée par la loi qui permet aux particuliers de faire des donations aux établissements religieux. On remarque que ces donations s'élèvent déjà à 20 millions, malgré la difficulté des circonstances et l'embarras des fortunes. Le nombre augmentera, l'Église retrouvera insensiblement dans la piété des fidèles une grande partie des ressources qu'elle a perdues [1].

Cette déclaration devait satisfaire la Cour de Rome qui trouvait un gouvernement aussi bien disposé à assurer au clergé, dès qu'il le pourrait, une dotation en rentes sur l'État, les particuliers pouvant, de leur côté, grâce à la loi, lui donner une dotation en biens-fonds. Richelieu avertissait bien Blacas « de ne pas prendre, dans la convention à conclure, l'engagement de doter le clergé en biens-fonds... Il ne faut pas dans le Concordat recréer les bénéfices ni les autres institutions que les circonstances ne permettraient plus de reconstruire. Il faut être clair, positif et ne pas laisser introduire des germes de prétentions ou de discussions [2]. » Il fallait maintenir les droits des acquéreurs de biens nationaux et ne pas restaurer un clergé propriétaire foncier : la nation l'exigeait et aussi l'intérêt de la dynastie.

IV. — En troisième lieu, la Cour de Rome exigeait des anciens évêques non démissionnaires une réparation solennelle. Ils auraient pu donner leur démission, mais le cardinal Consalvi fit entendre à Blacas que « préliminairement il conviendrait peut-être de leur demander un acte de *soumission* ». Blacas combattit cette prétention. Il répondit que ces évêques « ne s'étaient jamais séparés du Saint-Siège, qu'ils avaient défendu leurs

1. Richelieu à Blacas (29 juillet 1816). Rome, *Corresp.*, t. 947, f. 240 sqq.
2. *Ibid.*

droits sans attaquer ceux du Pape [1] ». La Cour de Rome, on l'a vu, était extrêmement hostile à ces anciens évêques qui n'avaient pas voulu faire partie de l'Église concordataire et que la Restauration des Bourbons avait rendus maîtres de l'Église de France.

Richelieu trouvait exorbitante cette prétention. Les démissions de ces évêques devaient suffire. Elles auront, écrit-il, « plus d'utilité et d'importance qu'on ne paraît le croire à Rome ». D'ailleurs, tous les évêques démissionneront. « Évêques anciens ou concordataires, tout s'y trouvera compris. Les prétentions de part et d'autre seront conciliées ; il en résultera plus d'accord dans leurs vues, plus de tranquillité dans l'Église et dans l'État. » C'était une démission en masse que l'on proposait pour la seconde fois en quinze ans, le système de la table rase pour la constitution d'une Église homogène où régnerait l'harmonie. Richelieu ne voulait pas « un acte de soumission plus formel ». « Cet acte, ajoutait-il, n'est-il pas assez constaté par celui de la démission ? Craignons dans des questions délicates d'éveiller la susceptibilité et ménageons encore un reste de prévention de quelques prélats que leur âge et leurs longs malheurs ont encore rendus plus respectables. Le Saint-Siège doit se montrer satisfait de leur démarche, et l'acte qu'ils ont fait est une véritable soumission [2]. » Rome devait se contenter de la démission ; mais, on le verra, cette exigence allait entraîner bien des difficultés.

III

Devant ces prétentions successives de la Cour de Rome et le refus formel de rétablir tous les diocèses de 1789, le Gouvernement changea de tactique au mois de juillet 1816. « Après de mûres réflexions », pour éviter « des discussions ultérieures », Richelieu écrivit à Blacas que le Gouvernement ne pouvait pas recréer tous les anciens évêchés, que 80 ou 90 sièges suffiraient, répartis « selon les circonstances locales [3] ». Il proposait à la Cour de Rome de revenir au Concordat de Léon X et de François Ier [4]. C'était abolir, sans le dire formellement, le Concordat de 1801. Jusqu'alors le cardinal Consalvi, auteur de ce Concordat, et Pie VII s'étaient opposés à l'abrogation de cet acte solennellement signé par eux.

---

1. Blacas à Richelieu (18 juin 1816). Rome, *Corresp.*, t. 947, f. 174 sqq.
2. Richelieu à Blacas (15 juillet 1816). *Ibid.*, f. 203 sqq.
3. Richelieu à Blacas (29 juillet 1816). *Ibid.*, f. 240 sqq.
4. « Le Roi, dit Blacas (lettre du 11 août 1816 à Richelieu), a demandé par sa lettre du 25 avril le rétablissement du Concordat de 1516 ». *Ibid.*, f. 295.

Mais ils acceptèrent la proposition du Gouvernement quand ils virent qu'à la faveur d'une nouvelle convention, rétablissant celle de 1516, ils pouvaient se flatter de faire abolir les articles organiques de 1802.

Dès le commencement du mois de juillet 1816, Blacas et le cardinal Consalvi avaient arrêté qu'ils pourraient « signer une convention portant que le Concordat de Léon X et de François Ier serait rétabli, sauf les modifications que les circonstances actuelles rendaient indispensables; que la loi du 18 germinal an X qui avait établi un nouvel ordre de choses religieuses en France serait déclarée sans effet (c'était une manière d'annuler le Concordat sans en prononcer le nom) [1] ». On cherchait à ménager la dignité du Saint-Siège. « C'est, écrivait Richelieu, en lui montrant toujours des égards et en évitant même jusqu'aux apparences du reproche, que le Gouvernement désire l'amener à un arrangement plus conforme à la situation actuelle du royaume et à ce que les circonstances permettent de faire en faveur de l'Église de France [2]. »

Conformément à ses instructions, Blacas, pressé « de profiter des bonnes dispositions de la Cour de Rome » qui ne s'attendait pas à des propositions aussi avantageuses, signa avec le cardinal Consalvi une convention, le 25 août 1816, jour de la fête de saint Louis. Il était dit, dans le préambule :

Au nom de la Très Sainte et Indivisible Trinité, Sa Sainteté le Souverain Pontife Pie VII, dont la sollicitude embrasse l'Église universelle, étant animée du désir le plus vif que les maux contre lesquels il a si vivement réclamé dans les temps passés cessent entièrement en France et que la religion et l'Église retrouvent dans ce royaume leur ancien éclat, puisque enfin l'heureux retour du petit-fils de saint Louis sur le trône de ses aïeux permet que le régime ecclésiastique y soit plus convenablement réglé, et Sa Majesté Très Chrétienne, animée du même désir [3]...

Le Pape et le Roi ne sont pas mis sur le même pied; le Pape parle d'abord et a l'air de commander.

Puis le Concordat de Léon X et de François Ier est rétabli et celui de 1801 supprimé [4]. « Les articles dits organiques qui furent faits à l'insu de Sa Sainteté et publiés sans son aveu par la loi du 8 avril 1802, en même temps que le susdit Concordat de 1801, sont abrogés [5]. » Le rétablissement du Concordat de 1516 n'entraînera pas celui des abbayes et prieu-

1. Blacas à Richelieu (8 juillet 1816). Rome, *Corresp.*, t. 947, f. 196.
2. Richelieu à Blacas (29 juillet 1816). *Ibid.*, f. 240 sqq. (à la fin de la lettre).
3. *Ibid.*, f. 308.
4. Art. 1 et 2 de la convention du 25 août 1816.
5. Art. 3.

rés [1]. Mais il sera assuré à tous les sièges épiscopaux, « aussitôt que les circonstances le permettront, une dotation *en biens-fonds et* en rentes sur l'État..., et il sera pourvu également à la dotation des chapitres, des cures et des séminaires. » Quant à la nouvelle circonscription, elle n'est pas déterminée par la convention ; le nombre des évêchés et archevêchés n'est pas fixé, mais le Roi garde la liberté de rétablir ceux qu'il voudra. On laissera les titulaires actuels à la tête de leurs diocèses ; mais cela « ne pourra empêcher quelques exceptions fondées sur des causes graves et légitimes, ni que quelques-uns des dits titulaires actuels ne puissent être transférés à d'autres sièges [2] ».

Ainsi la Cour de Rome triomphait. Elle obtenait le Concordat de 1516, l'abrogation des articles organiques, une dotation pour le clergé français en rentes sur l'État et en biens-fonds, comme elle l'avait demandé dès 1814; on devait, non pas rétablir tous les anciens évêchés, mais en « ériger » quelques-uns de plus que ceux de 1801, suivant le compromis qu'elle avait proposé elle-même. Le clergé français d'ancien régime, maître des affaires ecclésiastiques, gagnait un certain nombre de sièges et une dotation, et il assouvissait ses rancunes en cherchant à faire déposer ou déplacer les évêques titulaires qui lui déplaisaient le plus ; il était même si préoccupé de ses intérêts matériels et de ses vengeances personnelles qu'il n'hésitait pas à affaiblir encore l'épiscopat, et que, par l'abrogation des articles organiques et des libertés de l'Eglise gallicane, il le mettait, lui naguère rebelle au Pape, à la merci de la Cour de Rome. Inconséquence étonnante dans cette négociation si fertile en contradictions. Enfin le Gouvernement était satisfait : « Le but essentiel, le rétablissement du Concordat de 1516, était atteint ». Richelieu sacrifiait les articles organiques ; mais dans une longue lettre où il examinait toutes les questions, où il discutait, après Blacas, sur des termes — devait-on dire « ériger » ou « rétablir » les évêchés? — il gardait le silence le plus complet sur une des questions fondamentales. Il recommandait à Blacas, le 22 août, de ne pas promettre une dotation ecclésiastique en biens-fonds. Il était « important que l'article relatif aux dotations ne pût inspirer aucune inquiétude aux acquéreurs de biens ecclésiastiques... Il faut, écrivait-il, que non seulement on ne songe pas à revenir sur ce point, mais que l'opinion publique n'en soit pas même alarmée. » Mais cette lettre, si catégorique sur le mode de dotation, Blacas ne la reçut qu'une fois la convention signée; et, dans sa hâte de traiter, malgré les explications antérieures de Richelieu, il avait promis une dotation en biens-fonds,

1. Art. 12.
2. Art. 4 et 5.

sans qu'aucun article explicite ou même implicite vînt rassurer les acquéreurs de biens nationaux [1].

Louis XVIII ratifia la convention du 25 août, non sans réserve, d'ailleurs. Il ne voulait pas sacrifier les libertés de l'Église gallicane et les règles de l'ancien droit ecclésiastique français. « Ces précautions, nécessaires autrefois, écrivait Richelieu, le sont encore bien davantage aujourd'hui que l'affaiblissement des idées religieuses a malheureusement disposé un grand nombre d'esprits à ne voir dans les plus sages concessions de nos rois qu'une condescendance aveugle pour les volontés de la Cour de Rome [2]. » C'était revenir sur l'article 3 de la convention, abolissant les articles organiques, et reprendre ce qu'on avait donné. Il fallait amener la Cour de Rome à admettre la ratification du Roi avec la réserve qu'il y avait insérée et qui comprenait ces mots : « le tout conformément aux libertés de l'Église gallicane... » Cette réserve permettrait « de rejeter toute nouvelle tentative d'empiétement d'autorité de la part de la Cour de Rome » et mettrait « la transaction signée en harmonie avec la déclaration solennelle que le Roi devait faire en faisant connaître le nouveau Concordat comme loi de l'État ». Si la Cour de Rome s'opposait à l'insertion de cette réserve, Blacas pouvait faire usage d'un second instrument de ratification sans aucune réserve, mais accompagné d'une note officielle disant « qu'en ratifiant la convention du 25 août, Sa Majesté n'entendait porter aucun préjudice aux libertés de l'Église gallicane ni déroger en aucune manière aux lois, règles, coutumes et maximes établies en France avant 1789 ». Enfin, si Consalvi ne voulait absolument d'aucun de ces deux partis, force serait de lui accorder la ratification sans réserve; mais l'ambassadeur n'y consentirait qu'à la dernière extrémité et en faisant entendre qu'il prenait sur lui la responsabilité de la ratification, malgré les ordres exprès du Roi [3]. Louis XVIII demandait aussi que le Pape rassurât les acquéreurs de biens nationaux par une *bulle* expresse [4].

Comment, avant le 25 août, Richelieu avait-il approuvé le projet de convention, pour y apporter ensuite des réserves aussi graves ? Est-ce à la demande du Roi ou de Lainé qu'il revenait sur la convention ? N'avait-

---

1. En répondant le 22 août à sa lettre du 11, Richelieu écrit à Blacas : « Si ma lettre vous arrive avant la signature de la convention, veuillez en faire usage. » Richelieu parle de la possibilité avec le temps de « retrouver quelque moyen de dotation dans la partie des forêts de l'État qui n'a pas encore été vendue... Mais, ajoute-t-il, le Gouvernement ne peut en aucune manière s'engager ni sur le mode, ni sur les valeurs, ni sur les époques, et *il est essentiel, j'insiste sur ce point, de rassurer par une clause essentielle les acquéreurs de biens vendus.* » Rome, *Corresp.*, t. 947, f. 302.

2. Richelieu à Blacas (1er octobre 1816). *Ibid.*, f. 358.

3. Richelieu à Blacas, lettre citée du 1er octobre 1816.

4. *Ibid.*, f. 361, verso.

il pas vu qu'il s'engageait trop loin ? Ses dépêches ne permettent pas de répondre à ces questions. On avait signé hâtivement une convention, et maintenant les négociations, reprises en vue de l'échange des ratifications, allaient durer encore près d'un an.

On était d'accord sur le rétablissement du Concordat de 1516 et sur l'augmentation du nombre des évêchés. Mais sur les mesures d'exécution et même sur les principes établis par la convention, on ne s'entendait pas encore.

Si les deux parties avaient voulu s'accorder parfaitement sur le fond même des choses, elles n'y seraient jamais arrivées. Le Souverain Pontife, ayant recouvré ses États et surtout sa puissance morale, heureux de voir nombre de souverains étrangers traiter avec lui pour régler la situation de leurs sujets catholiques, après avoir tant cédé pendant les mauvais jours, résistait maintenant aux moindres exigences des Gouvernements et élevait sans cesse de nouvelles prétentions.

Le Gouvernement cherchait à faire modifier la convention et la Cour de Rome tenait bon. L'article Ier disait : « Le Concordat passé entre le Souverain Pontife Léon X et le roi de France François Ier est rétabli. » Blacas fut chargé de demander que l'on ajoutât : « en ce qui concerne la nomination aux évêchés et archevêchés. » Le Concordat de 1516, non confirmé à l'origine par les Parlements, abrogé en 1801, donnait à la Cour de Rome des droits supérieurs à ceux de la loi de germinal an X. Pie VII et Consalvi ne voulurent consentir à aucune addition et le Gouvernement dut se rejeter sur l'article 3 auquel il demanda d'ajouter, après ces mots : « les articles organiques sont abrogés », cette proposition : *en ce qu'ils ont de contraire à la doctrine et aux lois de l'Église* » ; il obtint cette modification. En l'accordant, la Cour de Rome pensait ne rien céder. Pour elle tous les articles organiques, faits à l'insu du Pape en 1802, étaient « contraires à la doctrine et aux lois de l'Église ». Pour le Gouvernement aucun d'eux n'y était opposé, tous réglant des questions de discipline qui, suivant lui, étaient de sa compétence, ou reconnaissant les cultes protestants, ce qui était une nécessité depuis la Révolution. L'article 3, ainsi modifié, devait être signé des deux parties, parce qu'elles s'étaient bien gardées de discuter sur le sens des mots et le fond même des choses. Blacas avait laissé ajouter le mot *doctrine*, « la *doctrine* et les lois de l'Église ayant été, dit-il, l'objet de discussions pendant des siècles ». On ne discuta pas de nouveau sur la dotation en biens-fonds ; mais Richelieu n'obtint pas l'article explicite qu'il demandait pour rassurer les acquéreurs de biens nationaux ; le Pape reconnaîtrait leurs droits dans une bulle.

A côté des questions de principes, les modifications à introduire dans

la circonscription ecclésiastique présentaient de grandes difficultés, non qu'elles dussent être réglées par le Concordat lui-même, — elles feraient l'objet d'une bulle — mais il fallait bien, avant de signer le Concordat, s'accorder sur les moyens d'exécution. Il était entendu — sans qu'on l'eût dit expressément dans la convention, — qu'on ne rétablirait pas tous les diocèses de 1789. Suivant un tableau élaboré par Talleyrand-Périgord et la commission ecclésiastique et transmis par Blacas à Consalvi, le Roi devait établir en France 92 sièges, 18 archevêchés et 74 évêchés. Le Roi consentit à « conserver dans leurs sièges » les évêques titulaires, nommés et institués en vertu du Concordat de 1801, et à nommer les anciens évêques non démissionnaires à d'autres sièges que ceux qu'ils avaient occupés. En revanche, la Cour de Rome acceptait des exclusions et des transferts, suivant les vœux de la commission ecclésiastique et du Gouvernement. On lui avait bien fait connaître les noms des évêques que l'on voulait exclure et « les causes graves et légitimes » de ces exclusions, et les noms de ceux que l'on désirait remplacer; mais rien n'avait été décidé que le principe, et le Pape et le Roi allaient rencontrer des résistances invincibles.

Enfin Rome exigeait une lettre de démission des anciens évêques non démissionnaires. Ici recommencèrent les difficultés. Le Gouvernement avait cédé; il avait même, on l'a vu, modéré les exigences de Rome qui, au début, avait demandé une *soumission* absolue. Les évêques non démissionnaires, mécontents du Pape et du Gouvernement qui laissaient dans leurs sièges les concordataires, avaient d'abord fait attendre leur lettre de démission au Pape; mais, sentant bien que Rome serait intraitable, ils se résignèrent à l'envoyer; dès le mois de juillet 1816, avant la signature de la convention, Talleyrand-Périgord avait fait parvenir la sienne au Roi qui devait la transmettre au Pape, sans doute pour obtenir le chapeau de cardinal que le Roi demandait pour lui [1]. Les autres évêques, résidant en France, se pressèrent moins; mais ils consentirent à écrire au Pape dans le sens indiqué par l'ambassadeur, et, au mois de novembre, Blacas recevait les lettres de démission de six anciens prélats : de Talleyrand-Périgord, ancien archevêque de Reims; de la Fare, ancien évêque de Nancy; de J.-B. du Chilleau, ancien évêque de Chalon-sur-Saône; de Cortois de Pressigny, ancien évêque de La Rochelle; d'Usson de Bonnac, ancien évêque d'Agen; de Gallois de la

1. Richelieu à Blacas (20 juillet 1816) : « Vous craignez d'éprouver quelques difficultés si la France propose [comme cardinal] un évêque non démissionnaire. Peut-être on n'en fera pas la remarque, lorsque vous parlerez de M. l'ancien archevêque de Reims. Vous pourrez, d'ailleurs, faire remarquer qu'il a donné sa démission et qu'elle est entre les mains du Roi. » Rome, *Corresp.*, t. 947, f. 208.

Tour, ancien évêque nommé de Moulins [1]. Quant aux « évêques anglais », l'ancien évêque de Blois, Thémine, émigré depuis la Révolution et résidant encore en Angleterre, et ceux d'Aire et de Carcassonne, revenus seulement après la chute de Napoléon [2], Richelieu craignait qu'il ne fût « très difficile de leur faire entendre raison ». « Cela, écrivait-il à Blacas, ne nous empêchera pas de passer outre, mais nous n'aurons pas atteint le but que nous nous proposons, celui d'étouffer toutes les semences de discorde dans l'Église comme dans l'État. Tant qu'un certain nombre de prélats resteront dans un état de scission, il est à craindre que ce que nous appelons *la petite Église* ne cesse pas entièrement, que les consciences soient encore agitées et que la tranquillité ne se rétablisse pas [3]. » Ces évêques intransigeants ne voulurent pas se soumettre aux exigences de Rome et continuèrent à se considérer comme les seuls évêques légitimes, les seuls canoniquement institués, de leurs anciens sièges.

Rome avait reçu la démission des anciens évêques non démissionnaires les plus influents ; mais Richelieu avait eu beau prendre toutes ses précautions, voir le projet de lettre de ces évêques, « de peur qu'il ne s'y glissât quelque expression pouvant choquer la Cour de Rome », ces lettres ne la contentèrent pas. La Congrégation cardinalice, chargée des affaires de France, composée de di Pietro, Fontana, etc., ne voulut point les recevoir; mais « le Pape leva la difficulté en déclarant qu'il les accepterait si les évêques consentaient à en supprimer la citation de saint Grégoire de Nazianze que l'on regardait comme inexacte, les circonstances n'étant point les mêmes [4] ». Cependant Blacas et Consalvi n'attendirent pas le règlement définitif de cette affaire délicate pour signer le Concordat. Les anciens évêques non démissionnaires, sauf les évêques anglais, s'étaient,

---

1. Ces six lettres étaient jointes à la lettre de Richelieu à Blacas, du 14 novembre 1816. (Nous n'en avons trouvé qu'une, celle d'Usson de Bonnac). Rome, *Corresp.*, t. 947, f. 395.

2. Thémine resta en Angleterre. Les évêques d'Aire et de Carcassonne moururent en France en 1818; ils avaient donné leur démission. Thémine seul refusa.

3. Richelieu à Blacas (22 août 1816). *Ibid.*, f. 306.

4. Richelieu à Blacas (1er avril 1817). Rome, *Corresp.*, t. 948, f. 65. Je ne vois point quelle est cette citation de Grégoire de Nazianze. Je n'ai retrouvé qu'une seule lettre de démission, celle d'Usson de Bonnac, et on ne voit pas pourquoi celle-ci aurait déplu. Les autres lettres seraient-elles différentes? Je le croirais volontiers. — Voici la lettre de Bonnac : « Je remets entre les mains de Notre Saint Père le Pape Pie VII ma démission du siège épiscopal d'Agen, ainsi que Sa Sainteté paraît le désirer. Le sacrifice est immense pour mon cœur, surtout après cinquante années, ou peu s'en faut, de ma nomination audit siège. Mais, fils soumis et respectueux envers tous les premiers pontifes romains de mon temps, je ne le suis pas moins envers celui qui gouverne l'Église aujourd'hui avec tant de zèle et de piété, et j'ose lui demander sa sainte bénédiction. Paris, 12 novembre 1816. † Jean-Louis d'Usson de Bonnac. »

en somme, soumis, et l'on pouvait régler toutes les questions générales qui faisaient l'objet du Concordat.

Mais Rome élevait de nouvelles prétentions, non pas seulement la revendication d'Avignon, que le Gouvernement du Roi était bien décidé à ne pas même entendre, mais une réclamation formelle contre le serment que les catholiques et notamment les ecclésiastiques de la Chambre des Pairs devaient prêter à la charte constitutionnelle. L'article 5 de la charte assurait une égale protection à tous les cultes. Comment des évêques, pairs du royaume, pouvaient-ils être obligés de le prêter ? Rome exigeait d'eux une rétractation.

La Cour de Rome, écrivit Blacas à Richelieu, semble prétendre qu'un catholique ne peut prêter serment de protéger non seulement toutes les sectes du christianisme, mais encore les cultes mahométan et païen. Je crois que l'on ne publiera rien ici sur cet objet, du moins sous le ministère du cardinal Consalvi, mais que l'on demandera aux ecclésiastiques qui auront une grâce ou une dignité à obtenir du Saint-Père de rétracter le serment qu'ils auraient été dans le cas de prêter à l'article 5 de la Charte. Je pense, M. le Duc, qu'il est très essentiel que personne n'ait connaissance de ce que je viens d'avoir l'honneur de vous dire, d'autant que plusieurs Français ont déjà consulté ici sur cet objet, et que l'opinion du Pape, si elle était connue, pourrait avoir des conséquences très fâcheuses. Je ne suis même pas sans inquiétude à l'occasion du cardinalat de M. l'archevêque de Reims qui a, comme pair, prêté serment à tous les articles de la Charte [1].

Une telle exigence ne pouvait être satisfaite sans faire courir un véritable danger à la monarchie. Mais la Cour de Rome ne voulut rien entendre. Le Pape et la Congrégation cardinalice, chargée des affaires de France, plus intransigeante que le Pape, demandèrent de nouveau une rétractation des pairs ecclésiastiques, si bien que Blacas — on était déjà au mois d'avril 1817 — se vit « forcé de différer jusqu'à nouvel ordre l'échange des ratifications » de la convention [2].

Il fut bien question d'un projet de lettre du Roi au Pape, où Louis XVIII cherchait à convaincre Pie VII que le serment d'obéissance à la charte ne contenait rien de contraire aux lois de l'Église, « cet engagement ne regardant que l'ordre civil [3] ». Mais cette lettre fut remplacée par une note.

---

1. Blacas à Richelieu (6 sept. 1816). Rome, *Corresp.*, t. 947, f. 328. — L'archevêque de Reims, Talleyrand-Périgord, était candidat au chapeau de cardinal.

2. Blacas à Richelieu (1er avril 1817). Rome, *Corresp.*, t. 948, f. 65.

3. « Projet de lettre du Roi au Pape, remis par M. de Blacas, et qui a été remplacé par la note qui est jointe aux actes publiés dans le Consistoire » (sans date). Rome, *Corresp.*, t. 947, f. 335. — Cette lettre projetée est certainement de 1817. et probablement antérieure au Concordat du 11 juin; elle doit être du mois d'avril 1817, contemporaine de la réponse de Richelieu à Blacas du 18 avril.

Richelieu répondit à Blacas, le 18 avril :

Le Roi ni les évêques ne sont nullement disposés à consentir à la rétractation du serment à la Charte, ni à aucune modification ou explication de ce serment. Quand bien même ils y consentiraient, il serait de notre devoir, j'ose dire de celui du Roi même, de s'y opposer de tout son pouvoir. Les résultats qu'aurait en France une semblable démarche, avec la disposition actuelle des esprits, sont incalculables ; et, pour la religion même, il est indispensable d'éviter autant que possible que cette prétention de la Cour de Rome ne soit connue. L'obstination qu'elle montre dans cette circonstance est bien propre à faire faire des réflexions même sur la convention que nous étions sur le point de conclure avec elle. Et, en effet, le rétablissement du Concordat de Léon X et de François Ier et l'annulation des articles organiques nous laissent précisément à la merci de la Cour de Rome. Il paraît que le Pape ne veut céder qu'à la peur, et il faut attendre, pour traiter avec lui, que nous puissions lui en faire.

Las de tous ces retards, de toutes ces oppositions de Rome ou des évêques, Richelieu voyait enfin ce qu'il s'était obstiné jusqu'alors à ne pas voir, que l'abolition des articles organiques et le retour au Concordat de 1516 mettaient le Roi *à la merci de la Cour de Rome*. Il finissait par parler comme Salamon en 1815 et par croire que le meilleur moyen pour conclure avec Rome était de *lui faire peur*. Il écrivait donc à Blacas que rien ne pressait, hors l'institution des évêques aux quinze sièges vacants ; « pour le reste de la négociation, il le priait de la suspendre et de n'en plus faire mention, *son* séjour à la campagne lui servant parfaitement pour cela, et sans la rompre formellement [1] ».

Cependant Blacas voulait en finir. Toutes les questions, — sauf celles qui auraient été insolubles, si l'on eût examiné le fond des choses, — étant réglées en principe, il signa avec Consalvi un Concordat (11 juin 1817). La forme est celle d'un traité où, contrairement au projet primitif, les deux parties sont placées sur le pied d'égalité. Elles sont, dans le préambule, intimement associées l'une à l'autre, et, reconnaissant ensemble et en même temps « les maux qui depuis tant d'années affligent l'Église de France », cherchent ensemble les moyens de les faire cesser entièrement. La Cour de Rome avait cédé, à moitié seulement, sur la circonscription ecclésiastique ; elle consentait à l'augmentation du nombre des sièges [2] — le Roi l'avait assurée qu'il n'en établirait que 92 ; — sur tout le reste elle

1. Richelieu à Blacas (18 avril 1817). Rome, *Corresp.*, t. 948, p. 71.
2. Concordat du 11 juin 1817, art. 4. Duvergier, *Collection des lois...*, t. XXI, p. 219.

triomphait : rétablissement du Concordat de 1516 et abolition des articles organiques « en ce qu'ils ont de contraire à la doctrine et aux lois de l'Église [1] », dotation des sièges épiscopaux en biens-fonds et en rentes sur l'État [2], omission de toute clause expresse pour rassurer les acquéreurs des biens ecclésiastiques [3], prévision de fondations d'abbayes, de prieurés et de bénéfices remplaçant ceux qui existaient en 1789 [4], conservation dans leurs sièges des évêques institués par Pie VII après 1802 [5], *érection* de nouveaux sièges, et non pas rétablissement des anciens [6], enfin même exclusion de quelques prélats de l'Église de France [7], tout ce que le Concordat contenait d'essentiel, tout, jusqu'au choix des termes mêmes, préparait la revanche de Rome sur le Gouvernement et l'épiscopat français. Le Gouvernement, il est vrai, comptait bien reprendre une partie de ce qu'il avait donné et se servir des additions introduites dans la convention de 1816 : « La conservation de tous les articles organiques *qui ne sont pas contraires à la doctrine et aux lois de l'Église* nous place, écrivait Richelieu, vis-à-vis de la Cour de Rome dans une position très commode pour soutenir toutes nos prétentions et tous les droits et privilèges de l'Église gallicane [8] ».

Ph. Sagnac.

(*A suivre.*)

---

1. Art, 1, 2 et 3.
2. Art. 8.
3. L'art. 12 n'était pas assez explicite. Il ne suffisait pas de dire que le rétablissement du Concordat de 1516 n'entraînerait pas celui des abbayes, prieurés et autres bénéfices de l'ancien régime.
4. Art 12.
5. Art. 6.
6. Art. 7, 8.
7. Art. 6.
8. Richelieu à Blacas (1er juillet 1817). Rome, *Corresp.*, t. 948, p. 2 3.

COMPTES RENDUS

Guillaume du Bellay, seigneur de Langey (1491-1543), par V.-L. Bourrilly, professeur d'histoire au lycée de Toulon, docteur ès lettres. Paris, Société nouvelle de librairie et d'édition, 1904. In-8, xvi-451 p. (photogravures [1]).

L'ouvrage de M. Bourrilly, qui a valu à son auteur, devant l'Université de Paris, le grade de docteur ès lettres [2], est divisé en quatre livres. Le premier traite de la jeunesse de Guillaume du Bellay et de ses premières missions (1491-1528); le second et le troisième retracent les missions en Angleterre (1529-1530) et en Allemagne (1532-1536); le quatrième est consacré au gouvernement du Piémont par du Bellay, de 1537 à 1543. — Les sources utilisées sont très nombreuses. M. B. s'est livré à de longues recherches à la Bibliothèque nationale (Manuscrits) et aux archives des Affaires étrangères, pour ne citer que ces deux dépôts, et il a rassemblé une riche documentation inédite. Comme sources imprimées, il a connu l'essentiel; les références qui garnissent le bas des pages en font foi. Une bibliographie raisonnée, qui occupe les pages III à XVI de son livre, fournit la liste récapitulative, disposée méthodiquement, des matériaux employés. Il y a un index alphabétique des noms propres.

Extérieurement, cette volumineuse monographie apparaît donc consciencieuse, conforme aux bons principes. Une lecture même rapide confirme bientôt cette première impression.

Guillaume du Bellay, l'un des agents les plus actifs et les plus dévoués

---

1. Ce sont la reproduction d'un portrait de Guillaume du Bellay, conservé au Musée de Versailles, la photographie de sa statue tombale dans la cathédrale du Mans, et un fac-similé d'une lettre de lui, à M. de Humières (?), du 11 août 1539.

2. M. B. avait présenté, comme thèse complémentaire, une édition critique des *Fragments de la première Ogdoade latine de Guillaume du Bellay, seigneur de Langey* (Paris, Société nouvelle de librairie et d'édition, 1904, in-8, XVIII-175 p.). Ce texte latin, rédigé vers 1523-1525, sur le modèle de l'Histoire de Tite-Live, et qui n'est qu'une ébauche incomplète, présente néanmoins un certain nombre de détails intéressants pour l'histoire diplomatique et militaire de l'année 1521. Pour l'œuvre historique de Guillaume du Bellay en général, voir la thèse principale de M. B., p. 380 sqq.

de François Ier, n'avait encore été l'objet d'aucune étude qui comptât; c'était dans l'histoire du XVIe siècle une lacune que M. B. a voulu combler. J'ai fait plusieurs fois, ici-même, la critique du genre biographique, séduisant mais dangereux, et dont la commodité ne compense pas les inconvénients; et je crois que M. B. aurait eu avantage à prendre comme cadre, au lieu de la vie de Guillaume du Bellay, l'histoire de la politique française, de 1515 à 1547, ou environ, dans l'un des pays où ce diplomate a joué un rôle de premier plan, Allemagne, Angleterre ou Italie. Ainsi le sujet se limitait; il pouvait être creusé plus profondément, plus sûrement, et le risque de faire tourner autour d'un pivot individuel, malgré tout secondaire, un ensemble complexe d'événements se trouvait supprimé. A cette observation, je m'empresse d'ailleurs d'ajouter que le procédé biographique est peut-être plus admissible dans l'élaboration de l'histoire du XVIe siècle que dans celle d'une histoire plus récente; que l'importance, sous François Ier, des personnes et des coteries, reflétée en quelque sorte dans le caractère même des sources manuscrites contemporaines, qui se composent en grande partie de correspondances d'homme à homme, invite à faire aux individus une place prépondérante; et qu'au surplus cette question du contenant devient secondaire lorsque, comme c'est le cas pour M. B., le contenu est excellent.

Son livre, bien ordonné et sobrement écrit, a d'abord le mérite de nous offrir, réunis et critiqués, les renseignements qui nous sont parvenus sur la personne même de Guillaume du Bellay, sur sa famille, ses amis, ses goûts, ses travaux littéraires. Il est ensuite une contribution capitale à l'histoire intereuropéenne de 1529 à 1543. Le livre III, *Les missions en Allemagne*, où M. B. raconte successivement les hésitations de la politique de François Ier entre l'Angleterre et l'Allemagne de 1531 à 1533, la dissolution de la Ligue souabe et l'affaire du Würtemberg, les essais de concorde, la diète de Smalkalde, et enfin la rupture avec l'Empereur de février-août 1536, est très travaillé et très solidement construit. Encore plus neufs et plus décisifs sont, à mon avis, les livres II et IV. Dans le livre II, M. B. me semble avoir (sous réserve des découvertes possibles) fixé une fois pour toutes, ou peu s'en faut, l'histoire de l'entente franco-anglaise de 1529-1530, et avoir notamment débrouillé la confuse intrigue du divorce d'Henri VIII en Sorbonne. Quant au livre IV, qui occupe 125 pages du volume, il en est peut-être le morceau le plus original; en étudiant dans le détail le gouvernement de Guillaume du Bellay en Piémont, M. B. a jeté un jour nouveau sur l'histoire de l'occupation de l'Italie du Nord par les Français, pendant les guerres du XVIe siècle. Le chapitre IV (L'affaire Frégose Rincon) semble bien établir la culpabilité du

marquis del Vasto et la complicité tacite de Charles-Quint, dans le meurtre des envoyés de François Ier. Les archives italiennes pourront livrer sur ces faits des documents confirmatifs ou complémentaires : il est peu probable que l'exposé de M. B. doive, dans ses grandes lignes, en être modifié. Il aura en tout cas une valeur durable et, grâce à la richesse de ses sources françaises, restera essentiel pour l'histoire de la rupture de 1542, de ses préliminaires et des premières hostilités.

La thèse de M. B. ne prend toute sa valeur que si on la replace dans l'œuvre historique déjà très étendue de son auteur. Je me sens un peu gêné pour dire dans cette *Revue*, dont M. B. est l'un des plus anciens et l'un des plus précieux collaborateurs, tout le bien que j'en pense. Il me suffira de rappeler le nombre des articles et des comptes rendus qu'a déjà publiés M. B., l'apparition récente, dans la Bibliothèque d'histoire moderne de son *Jacques Colin*, dans la collection des Archives de l'histoire religieuse de la France de son tome Ier, en collaboration avec M. P. de Vaissière, des *Ambassades en Angleterre de Jean du Bellay*[1], l'apparition prochaine, dans la Collection de textes pour servir à l'enseignement de l'histoire, d'une réédition du *Journal du Bourgeois de Paris sous le règne de François Ier*, et, dans la Collection de la Société d'histoire de France, d'une nouvelle édition, en collaboration avec M. Fleury-Vindry, des *Mémoires de Guillaume et de Martin du Bellay* : et il me sera permis de conclure qu'à un âge où bien d'autres n'en sont encore qu'à donner des espérances, M. B. possède déjà un bagage scientifique considérable, dont son *Guillaume du Bellay* est l'élément principal, et qui le met au premier rang des spécialistes français d'histoire du XVIe siècle. — P. Caron.

Voyage de France. Mœurs et coutumes françaises (1664-1665). Relation de Sébastien Locatelli, prêtre bolonais, *traduite sur les manuscrits autographes et publiée avec une introduction et des notes*, par A. Vautier. Paris, A. Picard, 1905. In-8, LXXIV-349 p. (Bibliothèque de la Société des Études historiques, fasc. IV).

La France a été visitée au XVIIe siècle par de nombreux voyageurs, de nationalité et de condition fort diverses. Presque tous ceux dont les relations nous ont été conservées nous renseignent fort mal, — quand ils nous renseignent, — sur l'état économique, sur les mœurs, usages, coutumes des régions qu'ils traversaient. Ce sont précisément les observations relatives à ces différents sujets qui constituent l'originalité du récit que vient de publier M. Vautier. Né vers 1635, à Bologne, Sébastien Locatelli

1. La *Revue* rendra compte de ces deux publications.

appartenait à une famille noble, qui avait fourni deux évêques à l'Église. Destiné à la prêtrise et admis dans l'intimité de plusieurs grandes familles italiennes, Locatelli avait une trentaine d'années lorsqu'il fit son voyage en France. On ne sait trop pour quelle raison au juste il entreprit ce voyage dans lequel il eut pour compagnons deux jeunes gentilshommes bolonais, Dominique-Marie et Charles-Antoine Gandolfi. Mais cela importe peu. L'essentiel est que Locatelli, instruit, libre d'allures et de langage, avec un faible pour la bonne chère, aimable et gai, bien que susceptible et prompt à la colère, Locatelli était curieux d'observer et, chose plus précieuse, il savait voir. « Chaque soir, souvent malgré sa fatigue ou ses maux de tête, il écrivait en s'aidant de ses notes la relation de la journée. Aussi l'on sent dans son récit toute la vivacité d'impressions saisies immédiatement avant d'avoir été modifiées par la réflexion ou affaiblies par le temps. L'auteur note et souvent décrit au passage tout ce qui le frappe. Il conduit partout son lecteur, dans une cuisine d'auberge, aussi bien que dans la salle de Mademoiselle de Montpensier ou la chambre de Marie-Thérèse. » Dans ces conditions, il est aisé d'apprécier la valeur de sa relation comme document historique. De novembre 1664 à mai 1665, il est à Paris, voit de fort près le roi et la reine, la Grande Mademoiselle et La Vallière : sur la jeune cour il nous fournit ainsi de curieux renseignements; de même sur les monuments et les œuvres d'art, qu'il était soucieux de voir dans chaque ville où il passait. Enfin son récit fourmille de détails sur les mœurs provinciales, les incidents de voyage fréquents à cette époque, des scènes d'auberges, etc., qui divertissent le lecteur en même temps qu'elle nous donnent une idée réelle, vivante, de ce qu'était la province française vers le milieu du XVIIe siècle.

M. V. n'a pas publié une traduction intégrale de la relation de Locatelli : il a résumé la première partie de Bologne au mont Cenis et la dernière, du Simplon à Bologne : il n'a donc reproduit que ce qui concernait strictement la France. Il a fait précéder sa traduction d'une introduction consacrée aux voyageurs en France au XVIIe siècle, à la biographie de Locatelli et à l'étude des manuscrits de la relation. Une précieuse bibliographie des relations de voyages et guides, surtout aux XVIe et XVIIe siècles, rendra de grands services, de même que l'index qui termine l'ouvrage. — V.-L. Bourrilly.

Simon Gruget. **Histoire de la Constitution civile du clergé en Anjou**, publiée par les soins de l'abbé F. Uzureau. Paris, Picard ; Angers, Siraudeau, 1905. In-8, 235 p.

L'abbé Gruget, vicaire à la Trinité d'Angers de 1775 à 1784, puis curé

de la même paroisse de 1784 à 1840, refusa, pendant la Révolution, de prêter le serment. Sous la Terreur, il vécut caché à Angers et put échapper aux mesures prises contre les réfractaires. Il notait au jour le jour les événements dont il était témoin ; ces notes constituent son *Journal*, dont les fragments qui subsistent (1794-95) ont été publiés dans la *Revue de l'Anjou*. Il utilisa ses notes pour rédiger des *Mémoires*, dont une partie (octobre 1793-avril 1794) a été également publiée dans la même *Revue*. On croyait le reste perdu ; les treize premiers cahiers de ces *Mémoires* ont été retrouvés et communiqués à M. Uzureau, qui les a publiés sous le titre reproduit ci-dessus.

Le récit du l'abbé Gruget roule presque exclusivement sur deux ordres de faits : la prestation du serment dans le diocèse d'Angers ; les élections des « intrus », évêque, curés et vicaires, et leur installation.

Les documents qui nous permettent de nous rendre compte du nombre des prêtres qui refusèrent le serment et de ceux qui le prêtèrent, dans une région donnée, sont toujours précieux à connaître et à consulter. L'abbé Gruget nous fournit des détails assez abondants sur un certain nombre de jureurs et de réfractaires ; malheureusement, les listes qu'il en donne ne sont pas assez complètes pour qu'on puisse dresser une statistique précise. Voici quelques chiffres qu'elles nous permettent d'établir : pour la ville d'Angers, l'abbé Gruget indique 21 prêtres ou religieux ayant prêté le serment, dont 2 curés et 4 vicaires (je n'y compte pas ceux qui, après l'avoir prêté, se rétractèrent) ; pour le reste du district d'Angers : 42 ecclésiastiques, dont 21 curés et 18 vicaires. District de Saint-Florent-le-Vieil : 6 ecclésiastiques (2 curés, 3 vicaires, 1 religieux) ; district de Cholet : 4 (2 curés, 1 vicaire, 1 autre prêtre). Pour le district de Vihiers, Gruget ne cite qu'un curé « avec quelques-uns en bien petit nombre que nous ne connaissons pas ». Dans le district de Saumur, « presque tous les ecclésiastiques... firent le serment ». « Le district de Baugé fournit aussi un grand nombre de jureurs. » Pour celui de Châteauneuf, Gruget indique 5 curés, 6 vicaires et « encore quelques-uns que nous ne connaissons pas ». Ce district, dit-il, « fournit un assez grand nombre de jureurs... Mais le nombre de ceux qui le refusèrent (le serment) l'emporte de beaucoup sur ceux qui le prêtèrent ». De même, le district de Segré « fournit aussi plusieurs jureurs. Cependant il y en eut encore davantage à le refuser ». Pour ce district, il mentionne 14 prêtres (9 curés, 4 vicaires, 1 chapelain). Dans les paroisses angevines du district de la Flèche, Gruget indique 2 curés, 1 vicaire, presque tous les Pères Doctrinaires du collège de la Flèche, plusieurs prêtres habitués de cette ville, le principal du collège de Précigné ; mais « il s'en fallait

bien que le nombre des jureurs approchât de celui des refusants ». Enfin, pour les paroisses angevines des districts de Château-Gontier et de Craon, c'est M. U. qui, en note, donne la liste des réfractaires et des assermentés. Pour le premier district : 41 réfractaires (20 curés, 21 vicaires) contre 7 jureurs (3 curés, 4 vicaires); pour le second : 40 réfractaires (19 curés, 21 vicaires), contre 22 jureurs (14 curés, 8 vicaires). En somme, « on peut dire en général, conclut l'abbé Gruget, que, quoiqu'il y eût bien des jureurs dans le diocèse d'Angers, et beaucoup plus certainement qu'on aurait dû s'y attendre, il n'y en eut pas un sur dix. S'il y eut des districts qui en fournirent beaucoup, il y en eut aussi beaucoup qui n'en fournirent presque point. » Il est intéressant de comparer ces chiffres et ces renseignements avec ceux que nous donnent, par exemple, M. l'abbé Millard pour le diocèse de Châlons-sur-Marne, M. l'abbé Perrod pour le département du Jura, dans son livre sur *F.-X. Moïse* (cf. la *Revue*, VI, 344 et 425). Cette comparaison montre combien les choses se passèrent différemment en cette matière, suivant les régions.

Quant à la façon dont sont présentés et appréciés les faits, étant donné que l'auteur était un adversaire de la Constitution civile, on peut s'attendre aux sentiments qu'il nourrit à l'égard du clergé constitutionnel. Parmi les assermentés, les uns, d'après lui, menaient dès avant la Révolution une conduite peu exemplaire. Voici ce qu'il dit de quelques-uns d'entre eux : « Personne n'avait ignoré les scandales qu'ils avaient donnés à la ville ; les personnes éclairées savaient bien à quoi s'en tenir » (p. 38) ; d'un autre : « Ce M. Lego était décrié dans toute la paroisse et même dans toute la ville par sa mauvaise conduite » (p. 44) ; d'un autre : « La conduite irrégulière qu'il tenait depuis bien longtemps fit qu'il ne surprit point [en prêtant serment] ceux qui le connaissaient » (p. 54), etc. Les autres sont des esprits bornés ou même des imbéciles. L'un est « un vieillard respectable, et qui avait toujours eu la réputation d'un excellent religieux », mais « depuis quelque temps il avait beaucoup d'absences d'esprit ; nos patriotes profitèrent de cette occasion pour lui persuader qu'il devait faire le serment et qu'il n'y avait aucun mal » ; quand il l'eut prêté, les patriotes triomphèrent de ce succès ; « ils vantaient la bonne réputation qu'il avait eue jusqu'alors, mais ils ne disaient pas qu'il était en enfance » (p. 45). Un autre « avait donné dans bien des occasions des marques d'imbécillité » (p. 49) ; un autre encore « était bon prêtre, mais cependant très borné » (p. 54), etc., etc. Cependant il reconnaît, parmi les jureurs, des ecclésiastiques à la fois vertueux et intelligents : mais alors il n'y comprend rien et ne manque jamais de noter l'étonne-

ment qu'ils causèrent en prêtant serment. Du reste, quels qu'ils soient, une fois qu'ils ont juré, ils se valent tous, pour lui. « La plupart, avant leur serment, étaient d'un caractère sociable, et à peine ont-ils eu le malheur de s'y laisser aller, qu'ils sont devenus en quelque sorte d'autres hommes ; ils ont oublié toutes les règles de bienséance » (p. 74).

Mais, en somme, si l'abbé Gruget se montre enclin à mal juger les assermentés, s'il se complaît puérilement à les appeler « sieur » (l'évêque de Maine-et-Loire est constamment appelé « le sieur Pelletier »), s'il déblatère contre les patriotes, « esprits inquiets, remuants, cherchant à porter partout la division et la guerre » (p. 151), il n'est pas animé de l'esprit de haine, il n'emploie pas les expressions furieuses, que nous trouvons dans les écrits de certains insermentés, comme dans les *Mémoires* de J.-P. Fleury, curé de Vieuvy (Mayenne) [1], pour prendre un exemple dans une région voisine. Néanmoins, il est prudent de contrôler ses récits et ses jugements ; de comparer, par exemple, ce qu'il dit de Besnard, élu curé de Saint-Laud en remplacement du fameux abbé Bernier, avec les renseignement que Besnard nous donne de son côté sur les mêmes événements, au tome II de ses *Souvenirs* [2].

D'ailleurs, certaines notes de M. U. nous permettent ce contrôle en nous donnant, sur des faits rapportés par Gruget, la version des journaux de l'époque : *Affiches d'Angers*, *Journal du département de Maine-et-Loire*. Ainsi, à propos d'incidents provoqués par l'arrivée à Angers du régiment d'Anjou, le 31 janvier 1791, incidents racontés par Gruget dans un esprit hostile aux « patriotes », M. U. reproduit en note (p. 150) le récit du *Journal de Maine-et-Loire*, qui présente les faits sous un jour tout à fait différent.

En somme, les *Mémoires* de Gruget constituent un document utile à l'histoire religieuse de la Révolution, tant par les renseignements qu'ils fournissent que par l'état d'esprit qu'ils révèlent, et nous devons remercier M. U. de l'édition qu'il en a donnée. — P.-R. MAUTOUCHET.

Hans KIEWNING. **Die auswärtige Politik der Grafschaft Lippe (1792-1807).** Detmold, Hinrichs, 1903. In-8, VII-370 p.

Ce mémoire, publié par la « Section historique de la Société des sciences naturelles de la principauté de Lippe », a les qualités et les défauts de beaucoup de travaux d'histoire locale; il est consciencieux,

---

1. *Mémoires sur la Révolution... par Jacques-Pierre Fleury*, publiés par Dom Piolin, Paris, Palmé, 1874, in-8.
2. *Souvenirs d'un nonagénaire, Mémoires de François-Yves Besnard*, publiés par Célestin Port, Paris, Champion, 1880, 2 vol. in-8.

exact et complet, mais trop gros pour le sujet, parce qu'il contient un assez grand nombre de développements généraux, servant de cadre au récit des négociations particulières au comté de Lippe. L'importance de celui-ci dans les affaires internationales peut se mesurer au chiffre de son contingent à l'armée d'empire : 262 hommes, que le comte ne fournissait pas, ayant traité avec l'Autriche à raison de 100 florins par homme et par an, « mois romains » compris.

Il y a pourtant des informations intéressantes à prendre dans ce travail. L'auteur a fait un tableau assez animé et quelquefois amusant de la petite ville de Detmold, de la petite cour qui y gouverne et du bouleversement qu'y produisent les passages de troupes : Anglais, Émigrés, Prussiens, Français. Ces derniers ménagèrent spécialement le Comté pendant les guerres de l'Empire, grâce aux bonnes relations de la princesse régente Pauline avec Louis Bonaparte et surtout Joséphine, qui semble lui avoir inspiré beaucoup d'attachement et reçut d'elle, en souvenir, un tapis brodé de ses propres mains.

L'ouvrage de M. K. met en valeur un autre personnage intéressant, Fischer, représentant du Comté à la diète de Ratisbonne jusqu'en 1796, qui semble avoir eu des vues politiques assez étendues : en 1794, il soutenait que, même en cas de victoire de la coalition, il ne faudrait pas rétablir le roi en France : tous les partis ligués contre lui le renverseraient six mois plus tard[1].

Le livre est fait avec soin et sérieusement documenté. S'il écrit un second volume, M. K. devra nécessairement étudier les effets du blocus continental à Detmold et leurs rapports avec le mouvement germanique de 1813. Il y aura sans doute là matière à des conclusions d'intérêt plus général. — R. Guyot.

Albert Sorel. **L'Europe et la Révolution française**. Septième partie : *Le blocus continental. Le grand Empire* (*1806-1812*). Paris, Plon-Nourrit, 1904. In-8, 606 p.

Ce septième volume occupe une place importante dans l'œuvre de M. Sorel, c'est l'histoire de sept années sur les vingt-trois qui en sont l'objet ; après les relations de l'Europe et des gouvernements révolutionnaires de la France, après la « trêve », où les résultats acquis furent enregistrés pour un moment, en France comme en Europe, trêve en effet

1. Quelques erreurs de détail. Il n'est pas exact que Louis XVI ait signé « la mort dans l'âme » (*blutenden Herzens*) la déclaration de guerre de 1792 (p. 36), ni que la famille royale ait été détrônée seulement le 21 septembre (p. 40). Il faut lire : p. 27, *noch zu keiner* ; p. 62 *handelspolitisch* ; p. 89, *einmal* ; p. 92, *ausgearbeitet* ; p. 94, *Hébertschen*.

parce que, dit M. S., l'Angleterre n'y voyait qu'une occasion de reformer la coalition européenne, parce que, peut-on ajouter, Napoléon n'était pas au terme, mais au départ de sa carrière, c'est la reprise et, à notre sens, le moment capital de la lutte des rois de l'Europe contre la Révolution personnifiée par Napoléon, et par lui plus active et entreprenante que jamais. Le livre en effet s'ouvre au lendemain d'Austerlitz, au moment où Napoléon, victorieux, vient de jeter au milieu de l'Europe la puissance révolutionnaire; il se ferme au moment de la retraite de Russie, lorsque les rois de l'Europe commencent à refouler la puissance révolutionnaire dans les limites de l'ancienne France, pour l'y étouffer enfin. D'après la coupure même des dates (décembre 1805-octobre 1812), le vrai sujet de ce volume, c'est donc l'offensive révolutionnaire à travers l'Europe par Napoléon.

Il convient d'observer d'abord que ce septième volume, comme et même plus que les deux précédents, diffère sensiblement, par sa composition même, des quatre premiers. Il ne s'agit plus d'une étude minutieuse, et à peu près définitive, des relations de la France avec l'Europe; nous avons eu trois volumes pour la période de la Convention, de 1792 à 1795; nous avons ici, en un seul volume, l'histoire de 1805 à 1812, une histoire de sept années, et quelles années! M. S. procède donc ici par larges touches, souvent par des aperçus très rapides, en hâte de lier ses premières études sur la Révolution et sur le traité de 1815. Dans le monument historique qu'il a achevé, c'est un morceau où l'architecture de l'ensemble est conservée en des lignes imposantes, mais où les détails de la construction sont seulement indiqués, seraient susceptibles même de sérieux remaniements, et on trouvera sans doute que c'est la partie, non pas la moins belle, mais la moins finie de tout l'ouvrage.

Car, pour l'étude d'une aussi longue période, il était sans doute matériellement impossible d'épuiser toutes les sources, et surtout les manuscrites. Par exemple, il ne paraît pas qu'il ait été fait directement usage des Archives du Ministère des affaires étrangères ou du Record Office, qu'il serait si important de dépouiller pour soutenir cette thèse chère à M. S. que Napoléon a été conduit toujours par les nécessités de la lutte contre l'Angleterre, et qu'elle fut une ennemie implacable, toujours opposée à toute paix, même sous Fox (p. 29). Il demeure possible que l'étude de ces documents d'archives modifie les résultats enregistrés par M. S. En fait il indique en tête de son livre, en note de la page 1, les Archives des Affaires Étrangères, source essentielle assurément; mais il ne paraît pas, dans le développement de l'ouvrage, qu'il en ait fait un usage constant autrement qu'à travers des imprimés, comme les publications de la

Société Impériale de Russie, ou l'*Histoire parlementaire* de Hansard, ou les correspondances publiées par Du Casse, Bailleu, ou les ouvrages de Vandal, Tatistchef, Ranke. Que ces publications soient utiles, même précieuses, cela ne fait point de doute, mais elles ne sont pas complètes ou ne le sont que sur certains points, ne sont pas une base irréprochable pour l'histoire de la politique générale de Napoléon ou de l'Europe. Si M. S. est remonté lui-même à la source des archives, il ne l'indique nulle part avec précision : les rapports de Laforest des 14 et 20 novembre, 5 décembre 1805 (p. 7), ou ceux des 12 et 16 août 1808 (p. 89), viennent-ils des Affaires Étrangères ou d'ailleurs ? On voudrait le savoir pour s'y reporter à l'occasion, puisqu'ils sont « clairvoyants et véridiques ». M. S. a sans doute feuilleté les nombreux volumes de la Correspondance ou des Mémoires et Documents : il est impossible d'en noter l'emploi assidu et l'indiscutable témoignage. Est-ce coquetterie de discrétion ? A-t-il voulu garder pour lui ses plus précieuses références, en en communiquant seulement les conclusions ? Ce serait regrettable ; cette réserve enlèverait quand même à son ouvrage une part de son crédit. Il est désormais nécessaire que tout historien indique, avec précision, les documents qui ont fait sa conviction scientifique, afin que les lecteurs mesurent à la valeur de cette documentation le degré de leur confiance ; son autorité ne peut être faite que de celle de ses répondants.

Or, il en est quelques-uns qui n'offrent pas une suffisante garantie, les auteurs de Mémoires par exemple : Bourrienne, Rœderer ont écrit des Mémoires très intéressés, l'un et l'autre par esprit de dénigrement contre l'Empereur, ou par l'effet de la vanité ordinaire à ce genre de travaux. La véracité de Miot n'est pas moins discutable ; il n'y a rien à dire des correspondances éditées par le baron Du Casse, mais il y a beaucoup à dire du texte dont elles sont malheureusement encadrées. Ainsi, p. 233-234, M. S. parle du voyage de Napoléon à Venise, en décembre 1807, de la proposition qu'il fit à son frère Joseph de lui donner la couronne d'Espagne, et de l'émissaire qu'aussitôt Joseph envoya à Saint-Pétersbourg ; cela est important, et semble indiquer une sorte de diplomatie occulte entre Joseph et « l'Europe » ; cela est fondé sur les Mémoires de Miot, et, ce qui paraît plus probant, sur Du Casse, *Mémoires du roi Joseph*, IV, 7. Or Joseph ne dit nulle part rien de pareil ; c'est une affirmation de Du Casse, sans référence, donc sans garantie. — Un autre exemple : p. 267-268, M. S. explique qu'en se rendant en Espagne, Joseph voyait les difficultés de l'avenir, et les dangers de la situation dans ce pays pour l'empereur lui-même ; cela résulte d'une sorte de conversation divinatoire qu'il aurait eue en passant à Grenoble avec l'évêque de

cette ville, son ancien professeur à Autun ; Joseph y apparaît comme beaucoup plus sage que l'Empereur, comme une victime de l'ambition de celui-ci ; M. S. ne donne pas sa source. La voici : c'est une histoire qui fut racontée beaucoup plus tard, non pas par l'évêque de Grenoble, mais par son neveu, et que Du Casse a recueillie pieusement : il n'y a rien de cela dans la correspondance même du roi Joseph, et jusqu'à plus ample information on a le droit de considérer cela comme un conte. Il s'est formé autour du roi Joseph et de ses vertus philosophiques, par Rœderer et Miot notamment, une sorte de légende qu'il faudra détruire ; mais ce n'est pas le moment d'y insister. En somme, parmi les sources imprimées qui ont été les principaux instruments de travail de M. S., la plus ordinaire, la plus fréquente paraît bien être la correspondance de Napoléon, et ses suppléments publiés par Bertrand, Lecestre, de Brotonne. Presque à toutes les pages le récit s'y appuie avec des références très précises, indiquant une consultation très minutieuse et très attentive. La correspondance est assurément une source de premier ordre, mais elle n'est pas sans danger ; ce n'est pas le lieu d'instituer une discussion critique, comme celle qu'a entreprise le Dr August Fournier, sur cette correspondance et sur le mode même de sa publication ; il y aurait en effet beaucoup à dire à ce point de vue. Nous observerons seulement, qu'il résulte de la lecture de la correspondance de Napoléon, qu'il n'a jamais voulu la guerre, qu'il y a toujours été forcé par des ennemis acharnés à reprendre à la France sa situation prépondérante, notamment par la politique astucieuse et haineuse de l'Angleterre, qu'il fut innocent toujours, que ses ennemis toujours furent coupables ; mais aussi qu'on n'est pas obligé de croire Napoléon sur parole, qu'il n'est pas défendu de penser encore que Napoléon a une grande part de responsabilité dans la longue suite des guerres où il fut mêlé, peut-être la plus grande part, enfin que cela est si évident qu'on le pourrait prouver avec le seul livre de M. S.

On connaît déjà, par les volumes antérieurs, la pensée historique, la thèse, pour ainsi dire, de M. S. : la Convention et le Directoire avaient fondé la tradition de la frontière naturelle ; les grandes puissances ne consentirent jamais, là-dessus, que des traités imposés par la force, et qui ne furent ainsi que des trêves, et l'Angleterre demeura, de 1792 à 1815, la clef de voûte inébranlable d'une constante coalition, destinée à ramener la France à ses anciennes limites et à garantir par là l'équilibre européen. Cette thèse se développe ici avec une belle unité et une logique très forte, sinon irréfutable. Pour ne pas forcer la pensée de l'auteur, il faut lui emprunter ses expressions les plus caractéristiques : « La France [c'est-à-dire Napoléon en 1808], pour compléter, assurer, garantir la

conquête des limites, avait été obligée de conquérir sans fin » (p. 324). — Page 541, en 1811 : « Tout l'effet de six ans de guerre, d'Iéna, de Friedland, de Wagram, a été de reporter le litige en Pologne ; mais la question demeure la même. Il a fallu prendre la Hollande pour garder la Belgique ; bouleverser et assujettir l'Allemagne, pour garder la rive gauche du Rhin ; dominer Naples, réunir Rome, pour garder le Piémont, la Lombardie, Venise ; conquérir l'Espagne pour être libre de vaincre l'Autriche, et la Pologne pour être libre de soumettre l'Espagne ; écraser la Prusse pour assurer un des flancs de l'Empire, subjuguer l'Autriche pour assurer l'autre. — Napoléon se dit que, la Pologne abandonnée par lui, les Russes avanceront en Allemagne ; que la Prusse le voyant reculer, les Espagnols le jugeant en péril, reprendront l'offensive ; que l'Autriche se dérobera d'abord, qu'elle se prononcera ensuite, qu'il faudra appeler les troupes d'Italie, et que, l'Italie évacuée, la Méditerranée appartiendra aux Anglais ; la coalition se renouera d'elle-même, l'histoire remontera son cours ; après l'évacuation de la Pologne, on réclamera celle de l'Allemagne ; après l'Allemagne, l'Italie et la Hollande, la Belgique et la rive gauche du Rhin, c'est-à dire les desseins secrets d'Alexandre en 1804, qui seront en réalité les actes de la coalition en 1813 et 1814. » Cette page est peut-être la plus expressive du livre, pour en résumer la pensée maîtresse que nous pouvons sans doute traduire ainsi : Napoléon en conquérant l'Europe fut en état de légitime défense ; gardien des conquêtes révolutionnaires, responsable des limites naturelles, son offensive la plus lointaine ne fut qu'une défensive ; après Jourdan, après Hoche, il fut toujours comme un général de la Convention ; Napoléon demeura le général Bonaparte. — C'est à la fois le diminuer et le grandir, en tout cas modifier son personnage.

D'après cela, selon M. S., la responsabilité principale de la guerre incessante remonterait, sinon au Comité de Salut public, qui donna à la France la frontière du Rhin, du moins aux puissances européennes qui ne voulurent jamais la reconnaître. Or l'Angleterre fut toujours le centre de la coalition européenne, parce qu'elle était invulnérable : c'est donc à elle que Napoléon s'attaqua toujours pour en finir et lui imposer la paix : — P. 36, « l'Italie fut une conquête faite sur l'Angleterre ; » et M. S., en son tome V, montrait Napoléon se rendant et s'attardant à Milan, lors de la prise de possession de la couronne de fer, pour détourner l'attention de l'Angleterre du camp de Boulogne. « Il ne se battait et il ne traitait que pour revenir au point de départ, le camp de Boulogne » (p. 8). Il ne conquérait que pour « rendre aussi formidable que possible le *statu quo* » (p. 50).

Le blocus devient ainsi tout naturellement le fait capital du règne. P. 104, le blocus est rattaché à la tradition de la politique conventionnelle ; il assurera les résultats que le Comité de Salut public a voulus ; « il va rester jusqu'en 1813 la suprême raison d'État de l'Empire » ; « il est la raison d'être de son Grand Empire » (p. 114) ; « le grand Empire, dans la pensée de l'Empereur, n'est qu'une coalition contre l'Angleterre » (p. 504). — A Tilsit, où M. S. garde le mot au moins légendaire : « Aimez-vous les Anglais... etc. », Napoléon n'a pas d'autre préoccupation que l'Angleterre : « Guerre à mort à l'Angleterre, voilà *tout* Tilsit, et pour payer cette guerre, guerre à la Turquie ! » (p. 187). Ne peut-on pas déjà ici prendre sur le fait l'exagération de la pensée de M. S. ? N'y a-t-il donc pas dans le traité de Tilsit l'écrasement de la Prusse ? La Russie y devient l'alliée de la France contre l'Angleterre ; mais d'où vient que le traité de Tilsit enlève à la Russie toutes ses positions sur la Méditerranée et l'oblige à en retirer ses vaisseaux ? Napoléon n'aurait-il pas dès lors quelque arrière-pensée sur l'Orient ?

Certes il y a une grande part de vérité dans cette thèse ; mais il faut la mesurer exactement. Le volume est partagé en deux livres : *Le Blocus continental*, qui en comprend les deux tiers (p. 1 à 396) ; — et *Le Grand Empire*, p. 397 à 597. Il y apparaît bien que le Grand Empire est la conséquence, la forme pratique du blocus. Il y a cependant en 1804 et 1805 de très graves événements qui caractérisent le Grand Empire, qui précèdent le blocus et n'y peuvent pas être rattachés : la fondation de l'Empire, le sacre, le couronnement de Milan, Austerlitz, la Confédération du Rhin. Ces 396 pages du livre sur le blocus sont divisées en six chapitres : D'Austerlitz à Iéna (1805-1806) ; — Le décret de Berlin (1806-1807) ; — L'alliance russe (1807-1808) ; — Bayonne et Erfurt (1808) ; — La guerre d'Espagne (1808-1809) ; — La crise de l'alliance russe (1809). — Dans ces six chapitres, un seul est donc consacré au blocus, et même, dans ce chapitre, un seul paragraphe sur sept traite du blocus de l'Angleterre. Il est vrai que, selon M. S., quand Napoléon triomphe à Austerlitz, à Iéna, à Friedland, c'est toujours de l'Angleterre, invisible et partout présente ; quand il s'allie à la Russie, c'est contre l'Angleterre. Assurément l'Angleterre revient constamment dans la correspondance de Napoléon, surtout dans ses Bulletins de la Grande Armée, dans ses Messages au Sénat, dans ses proclamations les plus retentissantes. N'était-ce pas pour lui le seul moyen de rendre populaire sa politique inlassablement belliqueuse, de lui donner une raison d'être, de la justifier en quelque manière, de gagner à cette politique l'opinion publique et plus tard celle des historiens ? Il fallait bien expliquer de quelque façon cette folle chevauchée de plus de

dix ans : l'Angleterre refusait de désarmer, cela autorisait toutes entreprises contre tous.

Tout de même, M. S. ne réussit pas, ne cherche pas sérieusement à rattacher les affaires d'Espagne à la lutte contre l'Angleterre (p. 215-217). Il y présente Napoléon comme le successeur des Bourbons sur tous leurs trônes, p. 220-221 ; Napoléon y continue le Grand Roi, cette politique est une partie de ses conceptions impériales, et voilà déjà que l'idée du blocus continental, trop étroite, éclate. — Il est difficile aussi de rattacher l'expédition de Russie au blocus ; M. S. en dit bien qu'elle devait être « la réalisation suprême du blocus » ; mais cela ne peut lui suffire, et il explique excellemment, p. 543, que la dispute de la Pologne fut la principale cause du conflit, que Napoléon voulait la garder comme une marche de son empire, qu'Alexandre avait dès lors conçu « le grand plan de la réunion des Slaves », p. 570. Dans ces conditions, cette lutte suprême ne peut-elle pas apparaître comme la lutte de deux grandes ambitions impériales, de l'Empereur d'Orient et de l'Empereur d'Occident se disputant la domination de l'Europe ? Napoléon ne cherchait-il pas en Russie un autre Austerlitz, qui, comme le premier lui avait donné l'Empire d'Occident, lui donnerait l'Empire d'Orient, c'est-à-dire achèverait l'édifice impérial qu'il rêvait, l'empire romain de Constantin ? Certes il est juste de considérer à certains égards l'histoire napoléonienne, comme un prolongement de l'histoire révolutionnaire ; il est ingénieux et en partie exact de chercher sous Napoléon la tradition de la politique de la Convention et du Directoire, ou même de l'ancien régime. Mais il faut, croyons-nous, quelque tempérament à la rigueur de ce déterminisme historique ; la puissante personnalité de Napoléon ne s'y peut dissoudre tout entière ; il y avait en lui un autre personnage que le continuateur du Comité du Salut public, que le continuateur de qui que ce soit ; M. S. est un historien trop impartial pour ne l'avoir pas noté, et nous lui demanderons à lui-même l'antithèse de sa thèse.

Napoléon fut bien, en quelque manière, le continuateur des gouvernements révolutionnaires et la personnification même de la Révolution ; à ce titre, comme le Comité de Salut public, il excita la haine des rois, et, à cause de la Belgique, la haine de l'Angleterre : ce fut la racine même de sa puissance en France et de sa popularité. Mais il tira de cette situation, qu'il n'avait pas faite seul, une politique très personnelle, qui fait le caractère propre de son histoire et qu'il faut dégager des événements contingents, et même du déterminisme de la tradition.

Empereur en 1804, il profita des circonstances pour renouveler le souvenir de Charlemagne, et mettre sur sa tête la couronne d'Italie. L'Italie

fut un des principaux terrains de son activité politique. M. S. ne nous paraît pas, dans ce volume comme dans le précédent, avoir donné à l'œuvre de Napoléon en Italie la place qui lui appartient. « L'Europe » ne consiste pour lui que dans les grandes puissances ; cette définition se peut soutenir : en vérité Napoléon n'a eu à lutter que contre cette Europe des grandes puissances, Angleterre, Prusse, Autriche, Russie, auxquelles il faut joindre l'Espagne à partir de 1808 ; il semble qu'il faille comprendre ainsi le titre de l'œuvre même de M. S. : les relations de la Révolution Française avec les grandes puissances de l'Europe. Mais une telle définition rétrécit le sujet, lui donne un caractère étroitement diplomatique, écarte du terrain de cette histoire des domaines indispensables pourtant à la clarté et à l'exactitude d'une vue d'ensemble. Ainsi M. S. avait à peine parlé, dans le tome VI, du couronnement de Milan. Ici il n'y a pas un mot de l'occupation de Naples, et des conditions de l'établissement de Joseph. Ce sont des lacunes importantes. Il en est d'ailleurs ainsi de tout ce qui concerne l'Italie, et pourtant M. S. rappelle, p. 475, ce mot de Chateaubriand : « Napoléon est grand pour avoir ressuscité, éclairé et géré supérieurement l'Italie ». On passe bien vite aussi sur la formation de la Confédération du Rhin et sur les caractères fondamentaux de cette grande institution, et pourtant Napoléon disait en 1809 à Bubna : « Nous sommes deux taureaux qui veulent coucher avec l'Italie et la Germanie » (p. 383). L'Italie, l'Allemagne, la France, voilà les éléments du Grand Empire ou de l'Empire d'Occident. La fondation de cet Empire, qui fut favorisée par la situation politique de l'Europe, son organisation, ses agrandissements vers les limites de l'ancien empire romain, la réalisation en un mot de la conception classique de la fonction impériale, expliquent beaucoup plus complètement l'œuvre de Napoléon que la préoccupation de la lutte contre l'Angleterre.

Il serait possible de suivre, à côté de M. S. et de M. Masson, l'évolution de cette conception dans l'esprit de Napoléon. Les souvenirs carolingiens le dominent pendant quelques années ; il prononce souvent le nom de Charlemagne ; il se fait sacrer par le pape ; il fonde des « marches » de son Empire (p. 65), et y établit ses frères au risque d'avoir un successeur qui ressemble à Louis le Débonnaire. Puis, avec les victoires et les conquêtes nouvelles, devant les horizons immenses qu'elles lui ouvrent, il remonte plus haut dans les siècles ; il romanise en quelque sorte son ambition ; il revient du système fédéral à l'unité impériale : il reprend toute autorité sur ses frères ; il détrône Louis ; il tient le pape en vasselage, prétend en faire le grand aumônier de son Empire, lui enlève Rome, s'intitule « l'Empereur de Rome » (p. 34), rêve, après l'abaissement de

tous ses rivaux, l'établissement de la « paix française », de la « paix du Grand Empire » sur toute l'Europe (p. 323, 462). Ce n'est plus seulement un empereur carolingien, un autre Charlemagne ; c'est « une médaille tirée du grand médaillier romain » (p. 415).

L'un des plus redoutables adversaires en Europe de cette conception romaine était le pape. Mais le pape ne rentrait pas dans la définition que M. S. se fait de « l'Europe » ; aussi l'historien passe-t-il par-dessus la rivalité dramatique du pape et de l'empereur ; à peine y fait-il allusion, par exemple p. 260-261 ; elle l'eût obligé à modifier sa thèse historique, en en compromettant la belle unité, et à reconnaître en Napoléon d'autres prétentions que celle de continuer et de défendre l'œuvre de la Convention ; elle l'eût obligé à noter, non pas comme accidentelle, mais comme fondamentale, dans l'esprit de Napoléon, à partir de 1809, la pensée de la restauration de l'Empire.

Alors l'expédition de Russie paraît toute naturelle ; l'ambition du nouvel empereur de Rome, et celle de l'empereur grec de Saint-Pétersbourg se rencontrent sur la succession, qui semble ouverte, de l'usurpateur musulman de Constantinople. Pour l'empereur romain les Slaves ne sont que des « barbares » ; Tolstoï écrit que Bonaparte voulait faire de la Russie une puissance asiatique (p. 227). M. S. y voit lui-même, p. 565, « une lutte du Latin et du Slave, du rénovateur de l'empire de Dioclétien et de l'héritier présomptif du trône de Byzance ». — « A Moscou, dit-il encore p. 564, il dominerait la mer Noire et résoudrait la question d'Orient. »

Pour toutes ces raisons, M. S. nous paraît avoir exagéré la place du blocus continental dans cette politique et avoir réduit l'importance de la conception impériale de Napoléon. Ce n'est pas une simple question de mesure, une petite querelle sur les proportions. Si Napoléon n'a fait que défendre l'œuvre révolutionnaire avec tout son génie militaire contre la haine des cabinets européens et de l'Angleterre, il n'a fait en somme que défendre la France ; il a fait son devoir ; il n'y a qu'à le plaindre d'avoir si mal réussi, qu'à plaindre la France d'avoir été si mal défendue, et qu'à constater qu'un peuple libre est plus fort qu'un homme de génie : si la République n'avait pas tant conquis, il n'aurait pas tant perdu. Si au contraire il fut, à un moment quelconque, pénétré de la conception romaine de la fonction impériale, et cela n'est pas niable d'après les faits et les lignes précédentes de M. S., il a une grande part de responsabilité dans la longue suite des guerres de ce temps ; les grandes puissances de l'Europe ne pouvaient pas, sans résistance, se laisser absorber dans le nouvel empire romain. Dans le premier cas c'est Napoléon, dans le second ce

sont ses adversaires qui sont dans la situation de la légitime défense. Aussi bien la vérité est-elle peut-être dans le milieu de ces deux extrêmes : les grandes puissances, et notamment l'Angleterre, ne pouvaient pas supporter patiemment la suprématie de la France ; Napoléon fut entraîné, par les circonstances de cette lutte et par ses victoires, à des entreprises impériales qui portèrent à son comble la haine de tous ses ennemis, qui favorisèrent, qui nécessitèrent leur entente contre lui pour la destruction de son édifice impérial, et le retour de la France à ses limites de 1792, de l'Europe à l'ancien équilibre. Il faut d'ailleurs reconnaître que M. S. fournit très impartialement, dans le développement très robuste de sa pensée historique, les moyens d'un jugement quelque peu différent du sien.

Naturellement ce volume enregistre les résultats des derniers travaux sur cette histoire. Il utilise avec mesure les ouvrages de M. Vandal et appuie moins sur le caractère sentimental de l'alliance de Napoléon et d'Alexandre à Tilsit; il en note avec précision les arrière-pensées purement utilitaires et démêle avec beaucoup de sagacité le jeu des deux souverains ; c'est le même que du temps de Paul Ier et du Consulat : « Dès qu'on se toucherait, écrivait à ce propos M. S., on cesserait de s'entendre, et l'on se rencontrerait nécessairement dans la Méditerranée, Bonaparte ne recherchant les Russes que pour chasser les Anglais de cette mer, Paul Ier ne recherchant Bonaparte que pour y substituer la Russie à l'Augleterre, » (t. VI, p. 112), ce qui revient à dire que Napoléon voulait pour lui seul la Méditerranée. M. S. adopte les conclusions des ouvrages de M. F. Masson, qu'il est permis de trouver au moins exagérées tant que les documents sur lesquels elles sont fondées demeureront inconnus. On nous dit que Napoléon conserva toujours le préjugé du clan, qu'il se crut obligé à toutes sortes de ménagements à l'égard de ses frères, qu'il n'oublia jamais qu'il était le cadet de Joseph. Comment concilier cela avec des faits que M. S. note ainsi : Joseph n'est plus en Espagne qu'un « figurant de cortège derrière Napoléon » (p. 326), avec la façon dont Napoléon se débarrassa de Louis en Hollande (p. 527), avec la situation où il réduisit Jérôme. En vérité Napoléon fit de ses frères ce qu'il voulut ou à peu près, leur donna les trônes qu'il voulut, les leur reprit à sa fantaisie et fut à peine ennuyé par les incessantes exigences de ces insatiables. Il ne faudrait pas donner à cette histoire intime de la famille de Napoléon plus de place qu'elle n'en mérite.

M. S. tire de toute la littérature napoléonienne quelques-unes des plus admirables pages qu'il ait écrites. On dira peut-être plus complètement, on modifiera peut-être en quelques détails, mais on ne présentera pas avec plus de talent les principales parties diplomatiques de cette histoire.

On n'avait pas encore démêlé avec cette profondeur et en même temps avec cette clarté, le jeu politique de Talleyrand ; il faut lire en particulier, p. 302, le portrait moral du personnage, pour lequel M. S. est sévère, non pas trop, et dont les éminentes qualités, dit-il, « ne sauraient effacer la couleur de fourberie et de trahison ». Il faut suivre pas à pas avec l'historien la politique de Metternich, qui est expliquée dans ce livre avec la plus limpide impartialité ; voir en particulier la politique autrichienne en 1812 (p. 556-558). On notera aussi quelques belles pages sur la rupture avec la Prusse en 1806, sur l'indignation irrésistible soulevée enfin à Berlin par toutes les souffrances endurées dans les derniers mois (p. 87-94), sur l'entrée à Berlin (p. 105-107), sur la Pologne (p. 124- 125, 130-131), sur les affaires d'Espagne (p. 253-257), sur le second mariage (p. 437-443). Ce sont de nouveaux modèles de littérature historique.

Plus nouvelles et plus instructives encore sont les pages où, depuis Austerlitz, l'historien étudie le divorce de plus en plus prononcé entre les vœux de la France et l'ambition de l'empereur, les petits complots de cour parmi les serviteurs de Napoléon et les grands mouvements mal contenus de l'opinion publique, le rôle de Fouché lors de l'affaire de Walcheren (p. 365-381) et sa disgrâce (p. 449-450), l'indifférence de la plupart des Français après Iéna, leur inquiétude et leur secrète irritation après Bayonne, la fatigue des généraux dès 1806 (p. 132, 276, surtout p. 412), le « dégoût universel » en 1812 et toutes les difficultés qui s'accumulent devant l'ambition impériale sans pouvoir la contenir.

Les plus beaux morceaux de ce livre, qui vaut au moins autant par la forme que par le fond, sont dans l'expression de cette pensée que Napoléon fut la personnification de la Révolution, ou, comme disait Gœthe à Erfurt, « la Révolution consommée dans ce qu'elle avait de raisonnable, de légitime, d'européen » (p. 313). M. S. était amené à cette conception par le développement naturel de son plan général sur la lutte de l'Europe contre la Révolution, et le sujet de ce volume est en somme l'histoire de l'action révolutionnaire exercée par Napoléon sur l'Europe et préparant la réaction contre lui-même. « La Révolution française avait été l'exaltation des Français. » La Révolution portée en Europe par Napoléon prépara l'exaltation des nations contre les Français. A propos des ministres de Frédéric-Guillaume qui préparaient le relèvement de la Prusse, M. S. appelle très heureusement leurs *Mémoires à consulter* les «vrais cahiers » de la régénération de la Prusse (p. 208). Il met Stein parmi les grands hommes qui, sans avoir fait toute la besogne à laquelle leur nom demeure attaché, « ont, aux heures critiques, prononcé la parole historique, fait le geste sculptural, et dans lesquels ainsi se peuvent personnifier les grandes

choses » (p. 495). Le chapitre intitulé *La France et l'Europe en 1810*, au milieu de l'histoire du Grand Empire, est le tableau magistral de l'Europe transformée par la puissance révolutionnaire de la France et de Napoléon ; c'est donc un des endroits essentiels dans l'ensemble de l'œuvre de M. S., une sorte de point culminant de la poussée offensive de la Révolution Française. L'écrivain y note d'un trait sûr, malgré le caractère philosophique du développement, la situation morale de l'Allemagne au moment où elle produit cette trinité de son génie, Gœthe, Kant, Beethoven (p. 487-488), et conçoit, sous la pression de l'occupation étrangère, après les droits de l'homme, les droits du citoyen allemand ; il calcule « la prodigieuse récolte que l'Empire avait fait lever sur le sol labouré par les armées de la République » (p. 460).

Il renouvelle, dans les dernières pages du volume, l'intérêt de la lutte colossale entre Napoléon et Alexandre, entre l'Occident et l'Orient, en montrant dans Alexandre, pour un moment, l'homme des révolutionnaires et par conséquent le vainqueur désigné de Napoléon auquel il arrachait, pour ainsi dire, ses propres armes. Tous les peuples en effet voient dans le tsar leur libérateur, l'agent de la Révolution qui va les débarrasser, non seulement de la domination française, mais des anciennes tyrannies. Beaucoup de Polonais se détournent de Napoléon qui leur refuse le geste de liberté, et consentent, comme Czartoryski, à la réunion de la Pologne et de la Russie sous un même sceptre (p. 578) ; les chefs des révolutionnaires, Bermudez pour les Espagnols, Stein pour les Allemands, Bernadotte même, qui se prêtera, s'il le faut, à la libération des Français, sont auprès d'Alexandre et le sollicitent de leurs vœux (p. 571-572), Mme de Staël vient à la Russie ; elle est comme la muse de la coalition dans sa forme libérale (p. 582), avant la Sainte-Alliance de Mme de Krüdener ; et, pendant que Napoléon tient à Dresde une cour de souverains, Alexandre tient ainsi à Vilna une sorte de congrès des nations sujettes (p. 573). Alexandre fut peuple à ce moment (p. 591) ; non seulement ainsi il retrempa sa popularité dans l'affection nationale (p. 593), mais il fut après Napoléon l'homme de la Révolution. Ce ne fut pas pour longtemps ; il usurpait pour les besoins de sa cause une fonction qui ne lui était pas naturelle, et le dernier volume de M. S montre en effet que la Révolution ne fut pour les rois qu'un instrument de contre-révolution.

Ainsi s'achève, dans une remarquable unité qui fait sa plus haute valeur, un monument historique, qui, malgré les réserves qu'il est possible de faire, demeure digne de son incomparable objet. — J.-E. Driault.

Charles SCHMIDT. **La réforme de l'Université impériale en 1811.** Paris, Société nouvelle de librairie et d'édition, 1905. In-8, 132 p.

Ce travail, divisé en deux parties (introduction et recueil de documents), est beaucoup plus important qu'on ne pourrait le croire d'abord. Il se présente sous une forme modeste, comme un recueil de textes. Le titre aurait pu être plus explicite; il aurait suffi de l'expliquer par ce sous-titre : la lutte des lycées et des petits séminaires. Les documents publiés sont, comme l'auteur le dit lui-même (page 59, note), des analyses des réponses des préfets à des circulaires de Savary, ministre de la police, sur l'instruction publique (Arch. nat., F⁷, 4346). Quant aux réponses des préfets, M. S. n'a pu les trouver. Même les réponses, si nous les avions, demanderaient une critique ; à plus forte raison un travail d'analyse fait sur elles. M. S. l'a bien compris; peut-être aurait-il pu le dire d'une manière plus nette, le développer et le concentrer dans son introduction au lieu de le disperser en notes. Un petit chapitre sur la valeur objective des documents publiés n'aurait pas été inutile, même s'il eût répété les indications données dans les notes critiques de la deuxième partie.

Quelle est, au juste, la valeur de ces documents? Je n'hésite pas à dire qu'ils forment une série de pièces excellentes pour saisir l'esprit de l'Université impériale. D'abord les analyses des réponses des préfets sont bien conformes à l'esprit des lettres des mêmes préfets, toutes les fois que la comparaison nous est possible, et elle l'est notamment pour le Puy-de-Dôme et pour le Finistère. Pour le Puy-de-Dôme nous avons une lettre de Ramond, préfet (pp.29-31) et une analyse des bureaux de Savary qui n'a que quelques lignes (p. 102). L'analyse dit que « le lycée reste dans l'isolement; on lui préfère le collège de Montferrand dont les professeurs sont exclusivement des prêtres..... Les élèves y étudient les mathématiques ; on leur enseigne la physique, la chimie et l'histoire naturelle ». Le préfet explique longuement, donne des détails sur l'origine du lycée et du collège ecclésiastique. « On ne place pas les enfants au lycée, parce que cet établissement appartient au gouvernement, parce qu'on y est élevé pour servir le gouvernement, parce qu'on apprend à l'aimer, parce qu'on se familiarise avec l'exercice des armes qui ont eu et qui doivent avoir à l'avenir une aussi grande influence sur nos destinées, enfin parce que l'étude des lettres y est heureusement alliée avec celle des sciences physiques. On court au séminaire de Montferrand parce que là on ne professe que ce que l'on professait avant 1789... » etc., etc. De même, pour le Finistère il faut comparer la lettre du préfet, Bouvier du Molard (p. 22) et l'analyse (p. 75) au sujet du collège de Quimper et de la révocation de de Calonne, principal. Il y a concordance parfaite ; quelquefois — comme

pour le Puy-de-Dôme — l'analyse adoucit les choses. Voilà donc une première vérification. — Une deuxième — plus importante — nous est fournie par toutes les pièces des archives relatives aux petits séminaires (F^{17} H, aux Arch. nat.), émanant de Fontanes, du Conseil de l'Université, des fonctionnaires ; nous avons des dossiers abondants formés du genre de documents qui ont en histoire la plus grande valeur objective : correspondance administrative, lettres confidentielles, etc. M. S. a donc rendu un grand service aux historiens de l'Université en donnant une édition critique de ces documents. Retraçons donc brièvement — en nous servant de son étude — l'histoire de l'Université impériale.

Dans l'ancien régime, l'enseignement, on le sait, était laissé surtout au clergé qui l'exerçait et le surveillait. Un grand trouble fut jeté dans l'instruction par la suppression de l'ordre des Jésuites en 1762, surtout par la dispersion des congrégations et la lutte contre le clergé pendant la Révolution. Sous le Consulat, quelques collèges se rétablirent (Belley, Amiens), où l'enseignement était donné par les Pères de la Foi, association religieuse qui n'était autre que les Jésuites ; en même temps étaient créés les lycées de l'État (1802) ; enfin, grâce au mouvement catholique qui suivit le Concordat, des petits séminaires étaient établis, pour faciliter le recrutement des grands séminaires et procurer des prêtres à l'Église de France qui en manquait tant.

Dans la création des petits séminaires, le cardinal Fesch, archevêque de Lyon, oncle de Napoléon, se signala le premier. Il établit près de Lyon, à Largentière, un petit séminaire où il appela des Pères de la Foi. Le ministre de la police accorda l'autorisation. « Mon oncle, disait Napoléon, qu'on le mette à l'alambic, il en sortira des séminaires ; c'est un élément de sa constitution. » Fesch suscitait la création de petits séminaires partout ; il écrivait à l'évêque de Quimper, en 1803 : « Nous avons besoin d'établir solidement l'éducation ecclésiastique ». A Dinan, à Quimper, à Rouen, à Troyes, à Mende, etc., il y eut des petits séminaires ; à Nantua on essaya d'en créer un dans les bâtiments de l'ancien collège communal ; mais le ministre de l'Intérieur ne voulut pas accepter cette spoliation.

Alors les lycées eurent contre eux la concurrence des petits séminaires et des collèges dirigés par les Jésuites (Belley, Amiens, Roanne).

On pouvait atteindre les Jésuites, dissimulés sous le nom des Pères de la Foi ; la congrégation avait été dissoute par Louis XV et par le pape Clément XIII ; elle n'avait pas été rétablie ; on pouvait de nouveau la dissoudre puisqu'elle n'était pas autorisée ; de là le décret du 3 messidor an XII. Mais les chefs de la Société des Pères de la Foi ayant manifesté l'intention de ne reconnaître d'autre supérieur ecclésiastique que l'évêque

diocésain, furent autorisés à conserver leurs maisons d'éducation et obtinrent l'érection de leurs pensionnats en écoles secondaires. D'ailleurs les collèges étaient relativement peu nombreux ; en 1828, on le sait, il n'y avait que 8 grands établissements de ce genre, dirigés par des Jésuites. Ce furent surtout les écoles secondaires ecclésiastiques ou petits séminaires qui firent une concurrence funeste aux lycées et collèges de l'Université.

Dès 1807 les petits séminaires étaient déjà nombreux et empiétaient sur les lycées. Ce n'était pas seulement des prêtres que l'on y formait ; le clergé y recevait des fils de famille qui se destinaient aux carrières libérales, les enlevant ainsi aux lycées et aux collèges. Il y avait là un danger social, que Fourcroy, dans son rapport de novembre 1807, signalait à l'Empereur : « Ce ne sont point, écrivait-il, des petits séminaires où l'on se borne à apprendre un peu de latin, d'où l'étude des mathématiques et des sciences en général est entièrement bannie, qui fourniront des sujets aux différents services, tant civils que militaires, à la magistrature, au barreau, qui fourniront des littérateurs, des savants, des professeurs. » Le clergé lui-même ne sera pas instruit. En conséquence, il demandait la suppression des petits séminaires. A l'avenir aucun élève ne serait admis dans les séminaires diocésains avant 16 ans et sans avoir fait un cours d'humanités dans un lycée ou un collège.

Ce rapport de Fourcroy n'eut aucune suite. On le vit bien quelques mois après, lors de la création de l'Université (1808). Ce ne fut pas le parti de Fourcroy, laïque, sincèrement attaché aux principes de la Révolution, qui triompha. Fourcroy fut vaincu en 1808, comme de 1802 à 1804, dans l'élaboration du Code civil, l'avait été Berlier, le champion le plus convaincu des lois civiles de la Révolution. Comme en 1804, l'esprit traditionaliste l'emporta. Le parti religieux fit modifier sur certains points la charte constitutive de l'Université, préparée par le Conseil d'État, et les vrais réformateurs, ce furent, non moins que les conseillers de l'Empereur, le cardinal Fesch, Emery, directeur de St-Sulpice, et Fontanes, le sceptique, le dilettante, gagné au parti religieux par les Bonald, les Chateaubriand et le clergé. Fesch fit ajouter un article sur les séminaires ; l'instruction y devait dépendre des archevêques et des évêques ; ainsi indépendance complète vis-à-vis de l'État. Les professeurs en théologie devaient enseigner les maximes gallicanes ; mais il n'était pas dit que toutes les écoles de l'Empire devraient les prendre pour base de leur enseignement religieux ; d'autres transformations ou additions furent dues à son initiative. Nous avons vérifié sur tous ces points le travail de M. S. grâce à la plaquette AFiv 2148 ; l'influence de Fesch nous a paru évidente. — En même temps, le haut personnel universitaire était ecclésiastique ou gagné aux idées

religieuses et cléricales. Le Conseil de l'Université comprenait des hommes comme Mgr de Bausset et Emery ; le grand maitre de l'Université était Fontanes, leur instrument. Rendu, un des principaux personnages de l'Université, pouvait parler des espérances que nourrissait le clergé. Une contre-révolution morale se préparait dans l'Université elle-même.

Ce qui le montrera mieux, c'est la composition du personnel des lycées et collèges et l'esprit de l'enseignement. Je tire tous ces faits des documents publiés par M. S., des notes substantielles et précises qu'il y a ajoutées, des indications précieuses semées çà et là dans son introduction.

C'est un personnel extrêmement mélangé, image de la société du temps. C'est ce que notait De Gérando dans une note du 6 février 1818 au ministre de l'Intérieur : « Prêtres mariés, ex-moines, hommes de plaisir, esprits forts, indifférents, religieux, dévots », voilà le personnel universitaire. Ajoutons : des militaires, des professeurs d'ancien régime, quelquefois d'anciens magistrats. Les uns sont des partisans, les autres des adversaires fanatiques des principes de la Révolution. En Bretagne, notamment dans le Finistère, ce sont des prêtres qui sont à la tête des collèges ; le gouvernement a été obligé de révoquer l'un deux, le sieur de Calonne, principal du collège de Quimper. A Evreux, le principal du collège est un ancien prêtre, *marié*, dévoué au gouvernement. A Caen, le proviseur du lycée est un ancien conseiller au Parlement de Paris, Robert de Saint-Vincent. A Dijon, le recteur Jacotot est un ancien professeur au collège de Dijon, partisan de la Révolution. A Chaumont, le collège est dirigé par un prêtre, autrefois professeur à l'École centrale. A Nancy, le proviseur est un avocat, qui fut membre d'Assemblées révolutionnaires et du Tribunal de cassation ; le censeur est un ancien prêtre, *émigré*, placé sous la surveillance de la police. Dans le Conseil académique de l'Isère entrent des prêtres (le recteur et un inspecteur) et un ancien adjudant général (le deuxième inspecteur). Le lycée de Grenoble est dirigé par des ecclésiastiques (proviseur et censeur). Dans la Gironde, le recteur est Desèze, ancien professeur de médecine de Paris, et l'inspecteur, Chavannat, ancien chanoine de Brioude, *marié*. Dans la Haute-Garonne, au Conseil académique siègent le recteur Jaume, ancien avocat, *émigré*, l'inspecteur Dessole, ancien officier d'artillerie, l'inspecteur Ferrand, ancien militaire, *émigré*. Dans les Basses et les Hautes-Pyrénées, beaucoup de prêtres déportés, revenus d'Espagne.

L'esprit de l'enseignement est, par suite, très différent suivant le personnel des lycées et des Conseils académiques. Dans l'Ouest, Finistère, Maine-et-Loire, Orne (dans ce département l'évêque de Séez exerce une grande influence sur l'enseignement), l'esprit est entièrement clérical,

opposé aux principes de la Révolution et du Gouvernement impérial. De même dans la Haute-Garonne, l'Aveyron, les Basses et les Hautes-Pyrénées où les prêtres émigrés, ultramontains, revenus d'Espagne, sont si nombreux. Dans le Nord de même : il y a là 560 pensionnats cléricaux, hostiles au Gouvernement. Dans l'Est, comme par exemple dans la Meurthe, il y a équilibre, mais on sent déjà une tendance dans le sens clérical.

L'enseignement a pour base le latin et les mathématiques ; le Gouvernement voudrait y ajouter l'histoire moderne, particulièrement celle de *la quatrième dynastie*, afin d'inculquer aux jeunes esprits l'obéissance absolue au grand Napoléon, Dieu vivant de la guerre, organisateur de la France nouvelle. Le Gouvernement voudrait donner à l'enseignement une direction uniforme (p. 90). Mais ses vœux ne se réalisent point. Dans quelques lycées seulement on enseigne l'histoire moderne, d'ailleurs assez mal : il n'y a pas de manuel sur l'histoire de la quatrième dynastie, et ceux qui désireraient donner cet enseignement se plaignent de manquer de guide. Les thèmes sont très souvent composés de phrases sans suite, au lieu d'être pris dans l'histoire moderne. On étudie beaucoup plus l'histoire de la Grèce et de Rome et des héros de l'antiquité. C'est l'ancien système d'éducation qui survit à la Révolution ; au programme vivant et varié des Écoles centrales a succédé cet enseignement fondé surtout sur l'étude du latin et de l'antiquité, formel et pédantesque, qui n'a été définitivement battu en brèche qu'à la fin du XIXe siècle.

S'il en était ainsi dans les lycées, à plus forte raison en était-il de même dans les petits séminaires. L'esprit clérical et même ultramontain y dominait. On sait par les correspondances de Le Coz, archevêque de Besançon, de Perrier, évêque d'Avignon, que l'ultramontanisme grandissait, surtout dans le clergé inférieur. Je n'ai pas vu de programmes des études des petits séminaires sous l'Empire ; mais à lire divers programmes de l'époque de la monarchie de Juillet, on voit que la tendance était nettement contraire à l'esprit rationaliste et laïque : beaucoup d'histoire sainte et d'histoire de l'antiquité, beaucoup d'histoire ecclésiastique, presque pas d'histoire moderne, sauf en ce qui concerne l'Église, les malheurs de Pie VI et de Pie VII, la persécution pendant la Révolution. Cet enseignement qui aurait pu convenir à des prêtres était funeste à la formation du citoyen.

Les petits séminaires étaient devenus très nombreux sous l'Empire : il y en avait déjà 4 en 1811, dans le département de l'Isère, à Vienne, à la Côte-Saint-André, à Bourgoin, à Bourg-d'Oisans ; il y en avait 4 aussi dans l'Orne, avec 400 élèves. Partout ils faisaient concurrence aux lycées

et aux collèges de l'Université. Les familles les préféraient souvent: 1° parce que la pension était moins chère, le personnel, composé de jeunes prêtres ou d'élèves du grand séminaire, étant peu rétribué ; 2° parce que c'était le seul moyen de soustraire les enfants au service militaire (voyez page 70, note). L'enseignement n'y était pas réduit à la théologie ; on n'y préparait pas seulement au sacerdoce, on dépassait le but avoué publiquement ; on cherchait, en réalité, à ruiner l'Université et à accaparer l'enseignement. Même l'Université, déjà cléricalisée en partie dans son personnel, depuis le Conseil jusqu'aux derniers degrés de la hiérarchie, ne suffisait pas à l'Église. Le monopole universitaire la blessait à la prunelle de l'œil. Elle trouvait un moyen détourné de le détruire ; elle s'en servit largement. Les petits séminaires furent des collèges dissimulés.

Le résultat de l'enquête qui fut ordonnée en 1810 fut la réforme de 1811. Le décret du 15 novembre 1811 est à lire avec soin. L'Empereur voulait obliger les petits séminaires à n'enseigner que la théologie et, pour le reste, à suivre les cours des lycées et des collèges de l'Université. Il ne pouvait y avoir qu'un petit séminaire par département et il devait être placé dans la ville où se trouvait le lycée ou le collège. Il devait payer une rétribution à l'Université. Il ne devait pas recevoir d'autres élèves que ceux qui se destinaient au sacerdoce ; il ne devait admettre que des internes, tous tenus au port de l'habit ecclésiastique. Napoléon avait fini par avoir son décret tel qu'il le désirait. Ce n'avait pas été sans peine; Fontanes avait lutté jusqu'au bout, et il est curieux de voir le projet de décret aller plusieurs fois du grand maître à l'Empereur et de celui-ci au grand maître, jusqu'à ce qu'il eût pris sa forme définitive.

Ce décret ne fut pas appliqué strictement dans toutes ses parties, sous l'Empire. Puis vint la Restauration qui adoucit ces règles rigides, permit à chaque évêque d'avoir dans son diocèse un deuxième petit séminaire, avec autorisation, et même un troisième, supprima la rétribution universitaire, délivra ces établissements de l'obligation de faire suivre à leurs élèves les cours du lycée. Alors les petits séminaires cherchèrent à éluder de plus en plus les autres prescriptions, maintenues par le Gouvernement, et ils y réussirent pleinement. Ce qui s'était passé sous l'Empire avant et même après 1811 continua, et sous la Restauration, et sous le Gouvernement de Juillet, plus encore après la loi Falloux, malgré tous les efforts faits à divers reprises, malgré les ordonnances de 1828.

Ainsi, grâce aux documents et au travail publiés par M. S., nous saisissons le commencement d'un mouvement qui s'est continué sous la Restauration et plus tard : la concurrence faite à l'Université par des col-

lèges ecclésiastiques, comme ceux des Jésuites, et surtout par les petits séminaires ; ensuite un essai de cléricalisation de l'Université dès 1808, qui prépare l'Université de Frayssinous, sous la Restauration. Par là on voit que dès 1810 la force du régime impérial n'était qu'apparente, à l'intérieur comme à l'extérieur. Comme Louis XIV, Napoléon avait voulu gouverner les consciences ; il n'y avait pas réussi. Les décrets n'étaient pas appliqués, les intentions du maître étaient souvent méconnues, parce que les hommes chargés d'exécuter ces décrets et de réaliser ces desseins y étaient secrètement ou publiquement hostiles ; parce que, depuis la rentrée des émigrés, le parti contre-révolutionnaire grandissait, parce que l'ultramontanisme croissait depuis le Concordat et la démission en masse exigée des évêques par le Pape et le Gouvernement. Un des plus intéressants résultats du travail de M. S. est précisément de nous avoir montré l'inertie et les résistances de l'administration impériale et la Restauration déjà en germe sous l'Empire. Il ne faut donc plus séparer complètement l'Empire de la Restauration ; dans l'histoire de l'enseignement comme dans l'histoire ecclésiastique, il faudrait plutôt, au lieu d'une solution de continuité, établir un lien plus étroit qu'on ne l'a fait encore, entre ces deux époques, d'ailleurs si différentes. — Ph. Sagnac.

E. Halévy. **La formation du radicalisme philosophique** [1]. Tome III : *Le radicalisme philosophique*. Paris, Alcan, 1904. In-8, v-512 p.

Avec ce nouveau volume, M. E. Halévy termine l'étude patiente qu'il a consacrée au *Radicalisme philosophique*. Dans un premier livre, il avait raconté la jeunesse de Bentham, qui fut le maître de l'école et le centre du groupement ; dans un second, il avait montré comment, autour du précurseur, étaient venus se grouper d'autres penseurs, d'une valeur philosophique peut-être supérieure, et comment l'utilitarisme primitif de Bentham s'était élargi et modifié sous l'action des circonstances, des œuvres et des hommes. Vers 1815, le radicalisme est constitué ; il s'agit d'en dégager la formule définitive. Le volume présent, qui traite cette question, se divise en trois parties très nettes : la première, *Les lois naturelles de la société économique*, expose les idées économiques des radicaux ; la seconde, *L'organisation de la justice et de l'État*, leurs idées politiques ; la troisième, *Les lois de la pensée et de l'action*, leurs idées philosophiques et morales. Nous pouvons négliger cette dernière, qui n'intéresse point directement les

1. Bien que la *Revue d'histoire moderne* se limite à l'histoire de la France, nous avons cru devoir donner un compte rendu du livre de M. Halévy, en raison de l'intérêt général qu'il présente.

historiens; il suffit de critiquer les deux premières : une brève analyse permettra d'en saisir l'intérêt, et aussi les défauts.

Le maître des radicaux en fait d'économie politique est, à la date de 1815, Ricardo, et c'est lui dont M. H. expose d'abord la doctrine. Il relève, dans l'œuvre de l'écrivain anglais, une sorte de contradiction fondamentale, un désaccord profond entre les lois *statiques* et les lois *dynamiques*. Les premières trahissent un optimiste obstiné; elles sont d'un partisan résolu du libre échange, d'un élève impénitent des physiocrates et de Smith, aux yeux de qui la nature tend par elle-même à retrouver constamment l'état d'équilibre et à assurer aux choses leur juste valeur. Les secondes sont d'un esprit qui incline au pessimisme, qui voit nettement les injustices sociales, et la nécessité en même temps que la difficulté d'y remédier. Disciple de Malthus, Ricardo constate que la distribution des richesses n'est pas équitable, et que la majeure partie du profit parvient aux propriétaires fonciers, dont l'intérêt est opposé à celui du reste des habitants. Libéral par certains côtés, Ricardo est donc par certains autres un interventionniste; il est trop imbu des doctrines du XVIIIe siècle, pour admettre leur fausseté; il est trop clairvoyant, pour ne pas douter de leur vérité. Ses disciples James Mill et Mac Culloch, en voulant justifier ses idées et ses contradictions mêmes, n'aboutiront qu'à manifester plus clairement à ses propres yeux l'incertitude des unes, et la gravité des autres.

La lecture du livre de M. H. conduit ainsi à cette conclusion que le radicalisme philosophique est, en matière d'économie politique, une école assez peu originale, très fragile, qui n'a point d'unité ni de force, qui semble et qui est condamnée.

Avec le deuxième chapitre, *L'organisation de la justice et de l'État*, réapparaît le nom de Bentham : complétant son évolution morale, le philosophe abandonne de plus en plus les idées aristocratiques qu'il avait jadis soutenues, pour se constituer le champion du plus grand nombre, de la cause démocratique. Le premier objet à atteindre lui paraît être de soustraire le peuple à la tyrannie et à l'exploitation des corporations judiciaires; il mène, en son pays, une campagne analogue à celle que les amis de Voltaire menèrent en France, au XVIIIe siècle, contre les Parlements. Donner aux justiciables toutes les garanties possibles et réduire au minimum les frais inévitables, tel est l'idéal à poursuivre. Bentham recommande d'abord de faire précéder tous les procès par une tentative de conciliation; si le différend subsiste, il faut accueillir toutes les preuves, tous les témoignages, autoriser les parties à discuter publiquement les unes et les autres. Mais le procès, ainsi conçu, sera forcément long et coûteux. La passion de l'économie amène Bentham à se contredire, au

moins en apparence ; il confie, en chaque siège de juridiction, l'administration de la justice à un juge unique, qu'il investit d'un pouvoir discrétionnaire redoutable, du droit d'écarter de la cause tous indices et tous témoins qu'il estimera inutiles, et c'est à grand' peine, pour déférer aux sollicitations de ses amis, et à l'enthousiasme national à l'égard du jury, qu'il admet l'institution, à côté du magistrat, d'une sorte de jury de contrôle, chargé d'autoriser les appels, et de relever les reproches auxquels la conduite du procès ou le libellé de la sentence pourront prêter.

Les doctrines politiques de Bentham procèdent des mêmes principes que ses doctrines juridiques. Ennemi de Montesquieu, et disciple en cela des philosophes français de la fin du siècle, il est l'adversaire de la balance ou de la division des pouvoirs. Toute administration complexe est, à ses yeux, coûteuse et oppressive ; elle n'est pas susceptible d'une prompte réforme ; elle est la proie de la routine ; elle se différencie de la nation. Simplicité, activité, responsabilité, ces trois termes ne peuvent être dissociés : tout bon gouvernement doit présenter ces trois caractères. Le problème fondamental de la politique consiste donc à organiser la représentation publique de telle sorte que les députés représentent bien l'opinion des électeurs, qu'ils soient aptes à remplir leur mandat, et que le peuple puisse aisément connaître et juger leur conduite. La publicité des scrutins favorise la corruption ; c'est donc à établir le scrutin secret, plutôt même qu'à rendre le suffrage universel, que les démocrates doivent viser. Deux Chambres se contrarient : ennemi, comme la plupart des Constituants, des théories bicamérales, Bentham recommande l'institution d'une Assemblée unique. Enfin les fonctionnaires chargés d'appliquer la loi doivent être rigoureusement surveillés ; s'il est nécessaire de rémunérer leurs services, il faut leur attribuer un traitement fixe : mais Bentham regrette l'argent qui serait ainsi dépensé ; il voudrait payer les agents de l'autorité publique en honneurs, non en espèces, et il rêve même, par un paradoxe étonnant, d'adjuger les charges publiques, et de transformer l'orgueil des particuliers en une source de richesse pour le commun de l'État. Toutes ces idées de Bentham ne sont pas naturellement adoptées telles quelles par ses disciples. James Mill et Grote, en les reprenant à leur compte, les modifient plus ou moins ; mais elles n'en constituent pas moins le programme accepté de tous les radicaux, leur plate-forme électorale et politique.

La brève analyse qu'on vient de lire permettra, nous l'espérons du moins, de se rendre compte de l'intérêt que présente le livre de M. H. Ajoutons qu'il a été préparé et écrit avec une extrême conscience et une remarquable probité. La documentation est des plus riches : aucun érudit anglais n'aurait pu être mieux informé, ni traiter un sujet aussi vaste et complexe

avec une compétence plus grande, ou plus de sûreté de main. L'auteur a constamment produit des textes à l'appui de ses affirmations ; s'il n'a jamais caché ses opinions personnelles, il a toujours pris soin de marquer au lecteur leur caractère subjectif et d'hypothèse, et c'est tout ce qu'on peut demander à un écrivain. M. H. éprouve évidemment une admiration fervente pour Bentham et les Benthamites, qu'il juge mal connus, et qu'il voudrait réhabiliter en quelque sorte ; mais son enthousiasme laisse intacte son impartialité et son livre mérite toute créance.

Il est fâcheux qu'en regard de ces éloges, on soit obligé de formuler certaines réserves : peut-être le livre de M. H. est-il victime de l'intérêt même que présente le sujet, et ne lui en voulons-nous tant d'être obscur, incommode à consulter, et parfois à comprendre, que parce que nous aurions constamment besoin d'y recourir, et que nous aurions grand profit à le bien posséder. M. H. cite beaucoup de textes, et ne fuit pas les discussions critiques ; mais pour vérifier les références, et pour être au courant des problèmes qu'il soulève, il faut abandonner le récit et se reporter aux dernières pages du volume. Sans doute l'auteur pourra objecter qu'écrivant dans une collection, il a dû se plier à certaines exigences typographiques, et qu'on ne saurait lui reprocher tout à fait une disposition dont il n'a peut-être point été libre de s'affranchir. Mais son livre prête à d'autres critiques plus graves, dont il faut bien lui imposer la responsabilité. M. H. est un philosophe bien plus qu'un historien ; cela ne se voit pas seulement à ses titres universitaires, mais à sa langue, qui abonde en termes abstraits, et qui semble bien d'un métaphysicien, à sa conception même qui ne tient point assez compte des hommes, des dates, en un mot des réalités. C'est une chose étrange que le livre de M. H. soit si clair dans ses lignes générales, et si difficile à suivre dans son détail. Le plan d'ensemble que nous avons exposé peut être taxé d'arbitraire, mais il est simple et net ; dans chacun des chapitres, l'auteur étudie d'abord les idées maîtresses, puis les déformations et les critiques ; et pourtant, malgré sa préoccupation de nous guider, on le suit avec peine. Ce n'est pas seulement parce que son volume manque d'art, et qu'il dédaigne par trop les artifices qui permettent de varier l'intérêt, d'atténuer la fatigue du lecteur, d'appeler l'attention sur les points essentiels, ce n'est pas seulement parce que l'exposition est parfois trop concise, et trop sèche, et qu'il y eût eu grand avantage à y incorporer un certain nombre de notes ; c'est encore qu'au milieu des développements on voit intervenir des digressions ou des discussions, souvent longues, toujours arides, qui désorientent ; c'est surtout que la variation perpétuelle des dates, et l'absence d'un véritable centre, déroute l'esprit et le fatigue. Voici un exemple. M. H., étu-

diant les idées de Grote, écrit (p. 214) : « En 1821, dans une brochure sur la « Réforme parlementaire », il réfute l'œuvre de Mackintosh. Dix ans plus tard, il définit dans une autre brochure... le programme minimum du parti radical. » Nous voilà donc en 1831, et pourtant l'auteur, quelques lignes plus bas, nous dira : « Il attaque de *nouveau* en 1831. » Tournons-nous la page ? Aucune date nouvelle n'est intervenue, et pourtant (p. 216) nous trouvons : « Il reprend la même thèse en 1831. »

On pourrait citer plusieurs faits du même genre. Mais l'objection la plus grave est celle-ci qu'on ne voit pas vivre et agir le « radicalisme. » Dans le premier chapitre, l'auteur parle de Ricardo, dans le second et le troisième, le nom de l'économiste disparaît et est remplacé par celui de Bentham qui, d'abord, avait été omis. Nous voyons des théories et des hommes différents ; nous ne saisissons pas clairement leurs rapports, leurs liens, leur solidarité. Si « le radicalisme » est un, le livre devrait mettre en lumière cette unité, il ne le fait pas suffisamment. D'autre part, la doctrine de Bentham et de ses amis a surtout été une doctrine politique ; malgré leur culture et leurs préocupations philosophiques, ils ont tenu compte des réalités contemporaines. Chez Ricardo, l'autorité des physiocrates et des penseurs avait souvent masqué les enseignements de l'expérience : ce n'est pas seulement Malthus et la théorie de la rente foncière qui ont inspiré à l'ami de Bentham ses théories pessimistes sur la distribution des richesses, c'est surtout la vue de la richesse scandaleuse que les propriétaires fonciers d'Angleterre ont acquise vers 1815, et celle de toutes les souffrances qu'a provoquées le haut prix des denrées. De même la loi du libre échange se justifie par la situation de l'industrie contemporaine, l'importance attribuée à la question du « ballot » par l'état de l'organisation électorale en Angleterre. Les ouvrages de tous ces penseurs n'ont point été purement des traités didactiques, mais des œuvres de circonstances et de polémique, nées d'une agitation, destinées à faciliter le succès d'une réforme. Les Benthamites ont donc dû s'appuyer sur les hommes d'action et coopérer avec eux. Si on le présente en lui-même, *in abstracto*, le radicalisme perd son caractère propre d'*anglais*, et son intérêt historique. Avant 1815, il n'est pas encore formé ; après 1830, il se dissout ; de 1815 à 1830, il est représenté par un très petit nombre d'hommes. Mais, pendant ces 15 ans, il a été un facteur essentiel de la vie politique anglaise : il a répandu certaines idées, Ricardo a combattu au Parlement, James Mill, Grote dans les gazettes. Les radicaux anglais appartiennent ainsi à l'histoire et ne peuvent s'en détacher. Macaulay qui a joué un rôle si considérable, et qui a été leur

adversaire, a pourtant été par certains côtés leur disciple et, en certaines circonstances, leur allié. M. H. a vu et dit tout cela, mais il n'a pas fait sa place à l'histoire; il a surtout morcelé celle-ci : à propos des théories économiques, il a montré l'action économique, à propos des théories politiques, l'action politique du parti : en sorte qu'il est impossible de juger avec exactitude ce qu'a été et ce qu'a fait vraiment l'école dont il traite : l'histoire n'a été pour lui qu'un accessoire, une sorte de prolongement et de justification. S'il lui avait accordé plus de place, s'il l'avait mêlée plus intimement à son récit, il y aurait sans doute introduit plus d'unité, de clarté, de vie, et son œuvre serait excellente de tous points : mais, après tout, on ne peut reprocher vraiment a un philosophe de ne point être un historien, et le cas de M. H. prouve seulement, contrairement à ce qu'on croit souvent, que le métier d'historien suppose une certaine initiation, et des études préalables. Que tous les philosophes — et ils sont légion — qui s'occupent aujourd'hui d'histoire, apportent à leur travail la même conscience et le même talent que M. H., et nous serons heureux de les encourager. — L. Cahen.

Général Govone. **Mémoires (1848-1870)**. Mis en ordre et publiés par son fils le chevalier U. Govone. Traduits de l'italien par le commandant M.-H. Weil. Édition française augmentée de documents inédits. Préface de M. Jules Claretie. Portrait et carte. Paris, Fontemoing, 1905. In-8, XXII-568 p.

Le général Govone a été envoyé par La Marmora à Berlin pour négocier, d'accord avec l'ambassadeur italien le comte de Barral, le traité du 8 avril 1866, qui consacra à la veille de la guerre de 1866 l'alliance de la Prusse et de l'Italie. Après la bataille de Custozza, Govone fut chargé d'une mission au quartier général prussien de Nikolsbourg. Ses instructions étaient d'empêcher la conclusion d'un armistice entre la Prusse et l'Autriche, et de permettre ainsi à l'Italie, qui ne prévoyait pas Lissa, de prendre sa revanche. Il devait échouer, mais il fut à même, sinon d'influencer, du moins de comprendre et de juger la politique prussienne après Sadowa. C'est surtout par son rôle diplomatique en 1866 que Govone était connu des historiens français. Pour ne citer que les deux derniers qui se soient occupés de cette période, MM. Émile Ollivier et Pierre de la Gorce ont retracé d'après ses dépêches publiées, en partie tout au moins, dans le livre de La Marmora, *Un peu plus de lumière sur les événements politiques et militaires de l'année 1866*, l'histoire des rapports de la Prusse et de l'Italie dans la crise de 1866.

Mais les missions de 1866 ne sont que les épisodes les plus saillants

d'une carrière commencée en 1848, terminée en 1870 et consacrée tout entière à la cause de l'unité italienne. Dès 1848, Govone servit la maison de Savoie sur les champs de bataille, et prit part aux combats que l'armée de Charles Albert livra sous Peschiéra. En 1849, il contribua à reprendre Gênes insurgée contre le Piémont. Lorsque éclata la guerre russo-turque il suivit les opérations de l'armée d'Omer-Pacha pendant les deux campagnes sur le Danube de 1853 et de 1854. En 1854, il fit partie de la garnison de Silistrie assiégée par les Russes, et contribua par ses conseils à sauver la place. Nous le retrouvons ensuite en Crimée, à Sébastopol, à Balaklava, à Inkermann, à la Tchernaïa. Rentré en Italie après la prise de Sébastopol, il fit la campagne de 1859 comme lieutenant-colonel attaché au quartier général du roi Victor-Emmanuel. Dans les années qui suivirent la paix de Zurich, comme commandant de la division de Palerme il fût chargé de la pacification de la Sicile, œuvre politique et administrative autant qu'œuvre militaire. Le grand rôle qu'il joua dans les événements de 1866, les services qu'il rendit à son pays à ces heures décisives, achevèrent de le mettre en évidence. En 1869, il accepta le portefeuille de la guerre dans le ministère Lanza Sella avec un programme de réduction d'effectifs et d'économies, seul moyen de conjurer le plus grave péril dont l'Italie fut menacée à cette époque : la banqueroute. Après la déclaration de guerre franco-allemande en 1870, il dut faire face à un travail écrasant pour mettre sur pied l'armée italienne et la préparer à toute éventualité, puis pour organiser l'expédition de Rome. Dans cette dernière partie de sa tâche, il fut en butte à des attaques passionnées qui contribuèrent autant que les fatigues endurées à sa mort, le 25 janvier 1872.

Le général Govone n'a pas laissé sur les événements dont il fut le témoin de souvenirs continus et entièrement rédigés. Il reste de lui des correspondances militaires et diplomatiques, des mémoires, des fragments de journal, des discours au Parlement. Son fils, le chevalier U. Govone, a fait un choix parmi ces documents et a publié les plus importants d'entre eux. Je m'étonne que M. le commandant Weill ne nous ait pas donné le plus petit détail sur cette édition italienne. Elle est introuvable à Paris. Était-elle conçue sur le même plan que celle du Ct W. ? Ce dernier s'est-il borné à publier en appendice quelques documents qui ne figuraient pas dans l'édition italienne ou au contraire l'a-t-il plus ou moins remaniée ? Je ne saurais répondre et me borne à signaler en passant que s'il est une règle de critique qui devrait être universellement adoptée, c'est celle qui consiste, lorsqu'on publie un texte, à rendre compte des éditions de ce texte qui existaient précédemment.

Il y a dans la publication de M. W. trois parties : 1° un récit divisé en chapitres correspondant aux principaux épisodes de la vie de Govone ; ce récit, très succinct, est tantôt un commentaire, tantôt un résumé de documents ; il est destiné à nous faire comprendre et à relier entre eux les fragments souvent épars qu'a laissés Govone ; 2° un certain nombre de documents et de fragments de Govone insérés dans le récit en caractères différents ; 3° des documents publiés en appendice. En tête, un état de services de Govone ; à la fin du volume, un index des noms propres. Les textes les plus importants : les rapports et les dépêches sur les missions de Berlin et de Nikolsbourg se trouvent dans l'appendice. Dans le corps du volume, il n'y a sur la mission à Berlin qu'un résumé, et sur celle de Nikolsbourg que des fragments d'un journal de Govone distinct de ses dépêches et de ses rapports. Peut-être aurait-il mieux valu mettre en pleine lumière les documents essentiels que la plupart des historiens iront chercher dans les mémoires de Govone. Je suppose que le chevalier Govone ou M. W. ont craint de surcharger de textes leur récit et de le rendre difficilement accessible au grand public. En tout cas, les textes sont publiés, et c'est ce qui importe. Dans l'ensemble, le plan se justifie par la multiplicité des documents, la nécessité d'y faire un choix et le souci de rendre le volume d'une lecture courante. En somme, des textes utiles et une publication intelligente à laquelle manque une introduction critique qui en exposerait les origines, le plan et les antécédents. La préface de M. Claretie est d'une rare insignifiance. — P. Muret.

Georg Kuenzel. **Thiers und Bismarck.** — **Kardinal Bernis.** Bonn, Cohen, 1905. In-12, 153 p.

M. K. estime avec raison que les Mémoires en général ne peuvent être considérés comme une source historique de premier ordre, à moins d'être contrôlés de très près. Il applique ce principe avec prédilection aux Mémoires français, et ce sont deux *Beiträge zur Kritik französischer Memoiren* qu'il a réunis dans cette brochure.

Dans l'article sur les *Mémoires de Bernis*, M. K., éditeur des *Akten zur Vorgeschichte des siebenjährigen Krieges*, n'a pas de peine à mettre le cardinal en contradiction avec lui-même, et à faire ressortir les invraisemblances et les erreurs où le désir de pallier ses fautes l'a conduit. Il a donc raison de conclure que M. Masson, l'éditeur de Bernis, fait ou plutôt faisait (l'édition date de 1878) trop de cas de son témoignage, utilisé aussi trop volontiers par le duc de Broglie, les Goncourt et M. Vandal. Mais il n'y a guère d'historiens français aujourd'hui qui tiennent les travaux de ces auteurs pour entièrement définitifs ; on cite toujours, il est vrai, les

Mémoires de Bernis, mais précisément aux passages qu'épargnerait le plus volontiers la critique de M. K. : ceux où le cardinal a consigné l'aveu de sa propre incapacité.

L'étude sur Thiers et Bismarck est plus neuve, et faite, semble-t-il, de beaucoup plus près. M. K. a critiqué avec un soin minutieux, — et même un peu pédantesque par endroits, — les *Notes et Souvenirs* de Thiers récemment publiés. Il s'est pour cela servi surtout des deux dépositions de Thiers en 1872, de l'ouvrage de Jules Favre et des témoignages allemands. Il a cru pouvoir conclure de cette étude : 1° que la partie du recueil relative au voyage diplomatique, à l'armistice et aux préliminaires est écrite assez longtemps après les événements, très probablement après le 24 mai 1873, d'après un canevas de notes prises au jour le jour; mais les retouches nombreuses faites à ce canevas et l'introduction du style direct enlèvent au témoignage de Thiers une bonne part de sa valeur; 2° que ce témoignage n'est ni complet, ni exact en ce qui concerne les négociations de février 1871 avec Bismarck, et que Thiers, sans le vouloir expressément, s'y est attribué le beau rôle. Dans la réalité, au contraire, il s'est montré dès le début très inférieur à Bismarck, qui s'est aisément et constamment joué de lui. Selon M. K., le chancelier, au commencement des négociations, ne considérait pas comme vraisemblable, ni même comme absolument nécessaire, d'obtenir des Français tout ce qu'il leur a finalement extirpé (*den Franzosen abgepresst*) d'argent et de territoire.

Sur la tendance apologétique des Souvenirs de Thiers, ce travail fortifie donc les indications qui ont été données ici-même (cf. t. V, p. 286 sqq.), et sur l'importante question des conditions de la paix, M. K. soutient — avec les nuances en moins — la même thèse que M. Hanotaux. On lira son étude avec beaucoup d'intérêt. Il n'est que juste de louer la rigueur de sa méthode critique; mais pour l'être tout à fait, il faut en louer aussi la souplesse : elle sait à ravir s'incliner patriotiquement devant tous les témoignages qui, de près ou de loin, peuvent contribuer à la glorification de celui que M. K. se plaît à nommer, avec Nigra, « le géant de la politique ». — R. Guyot.

A. Scheurer-Kestner. **Souvenirs de jeunesse.** Paris, Fasquelle (Bibl. Charpentier). Paris, 1905. In-18, IV-340 p. avec 1 portrait.

Mort à la fin de septembre 1899, M. A. Scheurer-Kestner a confié à son gendre, M. Marcellin-Pellet, le soin de publier ses mémoires, rédigés à partir de 1892 : il avait alors 59 ans ; le livre qui est donné aujourd'hui au public, après avoir paru dans la *Revue*, contient la partie qui

affère à la vie de Scheurer-Kestner jusqu'à la fin de 1871, telle qu'elle a été rédigée, sauf un fragment qu'on a écarté pour des raisons d'ordre diplomatique (cf. p. 260), et avec en plus un fragment fort curieux sur les élections de sénateurs inamovibles jusqu'en 1884. C'est donc dire que nous avons affaire à un document historique et non pas à une œuvre de polémique. Bien entendu, la personnalité de Scheurer-Kestner apparaît, à travers les pages qu'il a laissées, rude et assez cassante, avec son protestantisme mal dissimulé par un rationalisme qui se croit absolu, son républicanisme ardent, mais discipliné, à partir de 70, par la méthode gambettiste, son amour pour la grande patrie française et pour la petite patrie alsacienne. C'est ce qui donne, d'ailleurs, de la vie à ces souvenirs où l'homme s'exprime tout bonnement et raconte avec simplicité les choses auxquelles il fut mêlé [1].

Élevé à Thann et à Strasbourg, disciple, à Paris, de Wurtz et de Kopp, Scheurer-Kestner vécut dans ce milieu industriel d'Alsace qui, imprégné d'idées phalanstériennes, a donné tant de républicains aux larges idées. Tout en travaillant dans les fabriques de son père (jusqu'en 1856), puis de son beau-père, il s'intéressa au mouvement d'opposition contre l'Empire qui, grâce au voisinage des proscrits français de Suisse, était assez intense dans sa région : Charras entra même dans sa famille en 1858 en épousant sa belle-sœur [2], et c'est de lui qu'il tint des renseignements assez curieux sur le général Cavaignac en 1848, et qu'il apprit à se défier de Garnier-Pagès et de Jules Simon ; il fut également en relations avec Flocon, qui gagnait sa vie à faire des traductions, et il se mit, avec sa famille, à subventionner le *Confédéré*, imprimé à Bâle, puis l'*Électeur souverain* de Mulhouse, et à faire imprimer des brochures de propagande ; il essaya même, avec Rey et Clémenceau, d'organiser à Paris une presse clandestine, mais, prévenu par le commissaire de police de Thann lui-même, il eut le temps de faire jeter dans la Seine le corps du délit. Il fut pris un peu plus tard, quand la police eut trouvé sur Vermorel arrêté une lettre de lui qui prouvait son intelligence avec le parti radical (fin février 1862) ; le récit de son arrestation, de ses tribulations à Belfort et à Paris [3], de son procès sont à retenir pour caractériser les procédés gouvernementaux du Second Empire. A Sainte-Pélagie, il complète son éducation politique et son antiimpérialisme par la fréquentation d'autres détenus, Pel-

1. Je n'ai pas constaté, dans ces *Souvenirs*, de réticence volontaire. Seulement, avec charité, Scheurer-Kestner ne donne pas le nom *in extenso* des personnes qui, de son aveu, ont joué un rôle fâcheux, privé ou public.

2. Une autre de ses belles-sœurs épousa Ch. Floquet.

3. En route, il avala le manuscrit d'un article pour le *Confédéré*, qu'il n'avait pas songé à détruire (p. 69).

letan, Lapp, Taule, et de visiteurs, E. Arago, Carnot, Laurent-Pichat, Morin, A. de la Forge, Chaudey, Isambert, H. Martin, P. Denis ; il y fréquente aussi un peu Blanqui, orgueilleux et défiant, et le portrait qu'il trace, p. 80-87, de l'illustre *Enfermé*, est, à mon avis, extrêmement curieux.

Tout en fournissant ses travaux scientifiques, tout en harcelant l'Empire, à qui, dans le *Temps* et dans l'*Avenir national*, il reprochait l'existence prouvée du cabinet noir, en 1867 [1], Scheurer-Kestner prenait contact avec les réalités de la politique européenne : dès 1866, il constatait une transformation dans l'esprit des Allemands, ses confrères en chimie de Mannheim se moquant de sa nationalité dans une réunion scientifique, et, en 1867, invité par Acollas et Naquet, il prenait part au Congrès de la Paix de Genève, où, tout en représentant les républicains intransigeants avec V. Hugo, Quinet et E. Despois, il n'arriva pas à jouer un rôle marquant.

Il prit sa revanche au moment du plébiscite en organisant avec Chauffour l'agitation légale. A la bourgeoisie républicaine, en partie protestante, et accusée comme telle, par Bazaine et par le préfet du Haut-Rhin, de n'être pas patriote, s'opposait la population ouvrière cléricale et bonapartiste. Le clergé, déjà soutenu par le général Ducrot à Strasbourg, s'exprima furieusement dans un journal dialectal, le *Volksbote* de Rixheim, fondé par des personnages qui se sont ralliés plus tard à l'Allemagne : on fit de la démagogie socialiste, des meneurs survinrent, et bientôt éclata, au début de juillet 70, la grève générale du Haut-Rhin. Le bonapartisme des ouvriers ne s'atténua pas après la déclaration de guerre : quand Charles Kestner mourut, ils prétendirent qu'il vivait encore, qu'il avait envoyé sa fortune en Allemagne et servait dans l'armée prussienne sous le nom de général von der Thann (p. 161) ; la révolution du 4 septembre faite, ils disaient : « Les rouges sont les maîtres, ils ont renversé l'empereur, ils sont de connivence avec les Prussiens » (p. 164-165). Ils avaient pourtant devant eux l'exemple de Scheurer-Kestner qui essayait de les armer, groupait des hommes pour la Légion d'Alsace-Lorraine, aidait le préfet Valentin à entrer dans Strasbourg bloquée, fabriquait de la la nitroglycérine pour faire sauter un pont, et dans le corps des francs-tireurs des Vosges obtenait de Garibaldi [2] le remplacement de Keller, qui faisait de la politique électorale, par le brave capitaine Braun.

---

1. Le chapitre VII contient des renseignements curieux sur ce bureau, dont Rouher et le général Vandal niaient l'existence. Ces renseignements proviennent surtout de l'ancien chef du service Simonet.

2. L'impression de Scheurer-Kestner sur l'armée de Garibaldi fut excellente et est en contradiction formelle avec les allégations des journaux réactionnaires.

Le reste des *Souvenirs* est une contribution intéressante à l'histoire de la Défense nationale [1]. Personnellement, Scheurer-Kestner fut chargé d'organiser et de diriger, à travers mille difficultés, l'établissement pyrotechnique de Cette. Puis, élu le 8 février 71 député du Haut-Rhin, il alla à Bordeaux, et de plusieurs de ses collègues, il trace des portraits amusants : le vicomte de Meaux, le colonel Langlois, et toute la série des généraux bonapartistes ; ses notes sur Naquet, sur J. Grévy, égoïste et jaloux, sur J. Simon [2], sur Delescluzes, sur Gambetta surtout, ne sont pas moins intéressantes. Il était, avec ce dernier et Denfert, des adversaires résolus de la paix à tout prix [3], et, seul des représentants alsaciens, faisait partie de l'extrême gauche. Néanmoins, il ne comprit pas le mouvement communaliste et empêcha la proclamation de la Commune à Cette (p. 230). Démissionnaire à la signature des préliminaires, il fut élu par Paris, le 2 juillet 71, dans une élection partielle ; et tout en travaillant avec Gambetta à la formation de l'*Union républicaine*, il s'occupait de créer la ligue d'Alsace, et d'organiser, avec Ch. Lauth, Onimus, Seinguerlet, l'Association générale d'Alsace-Lorraine, concurrencée quelque temps après par la Société de protection, que créèrent, derrière Keller et Lefébure, les monarchistes et les catholiques.

C'est à ce moment que s'arrêtent les *Souvenirs* de Scheurer-Kestner. Leur continuation serait certainement bien accueillie par les historiens de l'époque contemporaine. A l'école de Gambetta, Scheurer-Kestner a appris l'importance des combinaisons de couloirs, le rôle des comités occultes, le jeu des compensations, tout le mécanisme délicat de l'*opportunisme* [4], et il sera intéressant d'étudier son fonctionnement en des pages où le politicien peut s'exprimer avec sincérité, et de voir succéder à la République souffrante la République combattante. — Georges Bourgin.

---

1. Scheurer-Kestner a introduit antérieurement une partie de ses *Souvenirs* dans l'*Histoire du gouvernement de la Défense nationale en province* de Steenackers et Legoff (cf. p. 172).

2. A noter, p. 239, une amusante anecdote.

3. Sur l'attitude des députés alsaciens, cf. la *Revue alsacienne* de Seinguerlet, de 1887 (cf. p. 236).

4. Tout le chapitre, supplémentaire, sur l'élection de sénateurs inamovibles est une preuve de cette éducation et une démonstration de ce mécanisme.

REVUE DES PÉRIODIQUES

Études, revue fondée en 1856 par des Pères de la Cie de Jésus. 1905.

5 Novembre. = P. Bliard. *Lucile, à l'occasion de l'érection de la statue de Camille Desmoulins.* [D'après son Journal manuscrit conservé à la Bibliothèque de la Ville de Paris. M. B. en cite un certain nombre de passages, et conclut que le portrait traditionnel de Lucile est singulièrement flatté. « De réelles beautés s'y voient assurément ; mais l'on y apperçoit aussi des taches nombreuses qu'on avait habilement dissimulées ; trop souvent même, on remarque que les qualités célébrées avec enthousiasme sont qualités ordinaires et communes. »]

20 Novembre. = H. Chérot. *A propos de la publication des « Mémoires » du Janséniste Feydeau.* [Critique de l'édition, que vient de donner M. Jovy, des « Mémoires inédits de Mathieu Feydeau, curé de Vitry-le-François (25 mai 1669-3 juin 1676), commentés par une relation contemporaine ». L'annotation de la première partie est insuffisante, et contient des erreurs graves, comme la confusion, déjà commise par Sainte-Beuve, entre le P. Labbe, l'érudit célèbre, et le P. Pierre Labbé, auteur d'écrits antijansénistes. De plus, le manuscrit reproduit par M. Jovy, et qui n'est qu'une copie, contient des versions différentes de celles que donnent d'autres manuscrits conservés à Paris, et qui aggravent la tendance antijésuite du texte. En revanche, la seconde partie, qui concerne le séjour de Feydeau à Vitry-le-François, est éditée avec grand soin ; c'est un document très intéressant pour l'histoire de la vie religieuse au XVIIe siècle.]

La Grande Revue. 1905.

15 Novembre. = F.-L. Malapeyre. *Un épisode dramatique de l'invasion en 1870.* [En novembre 1870, une colonne du 64e de landwehr fut attaquée à Vaux-Villaine, près de Rocroi, par un parti de francs tireurs. Le commandant prussien exigea la livraison de trois otages, qu'un habitant se chargea de désigner, et qui furent fusillés. Cet événement donna lieu, en 1873, à un procès dont le dossier, conservé au greffe du tribunal de Rocroi, a fourni à M. M. les éléments de son article.] — I. Kont. *Un correspondant hongrois de Voltaire.* [Il s'agit du comte Fekete, admirateur de Voltaire, auquel il adressait des lettres et des vers français. Son dernier opuscule contient des réflexions intéressantes sur la cour de Vienne, sur Frédéric II et ses généraux. D'idées très libérales, ce « Mirabeau hongrois », après une courte carrière politique, a cependant glorifié Bonaparte et propagé en Hongrie le culte napoléonien.]

La Nouvelle Revue. 1905.

1er Novembre. = STEFANE-POL. *Offres de services à Napoléon et à Fouché pendant les Cent-Jours.* [M. St.-Pol publie quelques documents inédits. Ce sont des lettres adressées à l'Empereur par d'anciens fonctionnaires demandant leur réintégration dans leurs places et leurs honneurs, et surtout une lettre confidentielle du chevalier de Saint-Agnan à Fouché : il offre de se charger d'une ambassade secrète à Vienne pour tenter de détacher l'Autriche de la coalition.]

15 Novembre. = PAULE BAYLE ET J. HERBLAY. *Journalisme clandestin au XVIIIe siècle.* [Il s'agit des nouvelles à la main qui sortaient du « salon de la Paroisse », chez Mme Doublet de Breüillepont. Quelques indications sur les nouvellistes de ce salon. A suivre.]

La Révolution française. 1905.

14 Novembre = A. ONOU. *La valeur des cahiers de 1789 au point de vue économique et social.* [Discute l'opinion de M. Loutchisky et surtout de M. Adalbert Wahl, qui ont déclaré que les cahiers ne sont pas une source utilisable pour l'histoire économique de la Révolution. Les cahiers ne doivent pas être considérés en bloc, comme une masse homogène ; de plus, ce sont des plaintes présentées au nom des personnes intéressées, donc, des documents essentiellement subjectifs ; mais, outre leur importance subjective, il faut en démêler la valeur objective, les comparer avec les documents fiscaux, les compléter, les corriger les uns par les autres : les premiers donnent la note des contribuables, désireux de payer le moins possible ; les seconds exposent la thèse du fisc et ne s'occupent guère des souffrances que causent ses exigences. Conclusion : les historiens doivent travailler sur les cahiers aussi bien que sur les autres sources et y croire, *donec probetur contrarium.*] — LELIÈVRE. *Abandon des droits féodaux avant la nuit du 4 août.* [Le 22 juillet 1789, Fouasse de Noirville, seigneur de Ségrie (Normandie), renonce en faveur de ses vassaux à tous les droits, servitudes et rentes seigneuriales auxquels ils pouvaient être tenus envers lui, à condition qu'ils respectent ses propriétés et conservent son château de Ségrie.] — A. AULARD. *Les origines de la séparation des Églises et de l'État. La Convention nationale.* [A la suite de l'émotion soulevée par Cambon quand, en novembre 92, il annonce que le Comité des finances prépare un projet de suppression du budget des cultes, la Convention affirme à plusieurs reprises sa volonté de continuer leur traitement aux ecclésiastiques. Mais l'idée de la séparation n'en fait pas moins des progrès. Quand les Montagnards voient — ou croient voir — les prêtres constitutionnels pactiser avec les fédéralistes et conspirer contre la Montagne, tous les prêtres sont considérés par les révolutionnaires comme des ennemis, d'où le mouvement de déchristianisation, qui aboutit, non pas tout de suite à la séparation, mais au culte robespierriste de l'Être suprême. Ce n'est qu'après l'échec de cette nouvelle religion d'État qu'on se résigne à séparer les Églises de l'État. Cependant, même au temps des cultes de la Raison, de l'Être suprême, le régime d'union de l'État avec l'Église subsiste légalement, nominalement. Mais la Convention reconnaît aux communes le droit

de supprimer leur paroisse, elle accorde des secours aux ecclésiastiques abdicataires, enfin le budget des cultes se trouve supprimé sinon en droit, du moins en fait. Il y a donc un régime de fait qui est la séparation, mais on ne la proclame pas, on ne légalise pas ce régime, bien que la motion en soit faite à plusieurs reprises (ainsi, le 2 frimaire an II, après un discours de Danton, la Convention se refuse à cesser de salarier les prêtres). C'est après Fleurus et la chute de Robespierre que la séparation s'impose et devient le régime légal.] — *Documents inédits.* I. *Protestation des habitants de Bort (Limousin) contre un projet d'établissement des moines de la congrégation de Saint-Maur dans leur ville* [du 7 mai 1706]. II. *Une lettre de Mourgues, ex-ministre de Louis XVI, à la Société populaire de Marsillargues* [du 5 janvier 1793. Il montre que, pendant son ministère, il était favorable à la Révolution.] III. *Reine Chatton, volontaire (1793).* [Son cas montre que la population masculine n'accueillait pas toujours volontiers les enrôlements de femmes.] IV. *Réclamation des catholiques de Paris au Comité de salut public* [du 24 germinal an II. Ils demandent le rétablissement de leur culte.] — *Notes de lecture.* I. *Une lettre d'André Dumont à Marie-Joseph Chénier* [du 17 frimaire an V. Il dit qu'il a fait arrêter en l'an II Sauveur Chénier, frère de Marie-Joseph, pour avoir demandé l'arrestation et le châtiment d'un tiers des habitants de Breteuil, mais qu'il l'a fait remettre en liberté.] II. *Les têtes de Foullon et de Bertier* [étaient un des spectacles de la foire Saint-Germain ; le district des Carmes les confisqua.] III. *La nuit du 14 au 15 juillet 1790.* [D'après la *Correspondance littéraire secrète*, dix mille couples auraient, cette nuit-là, travaillé à la repopulation sur les pelouses des Champs-Élysées.] IV. *Gambetta au petit séminaire de Montfaucon* [Nominations qu'il y obtint en huitième, septième et sixième de novembre 1847 à août 1851.] V. *Une anecdote sur Danton* [Sur une des grandes roues de la pendule qui est dans l'antichambre du Cabinet au ministère de la Justice est une inscription d'après laquelle Danton, le 22 août 92, aurait brisé une fleur de lis ornant une aiguille de cette pendule.] VI. *Talma garde national.* [Demande au Comité de salut public, en l'an III, six aunes de drap bleu pour son uniforme.]

La Revue hebdomadaire. 1905.

18 Novembre. = J. Hervé. *Souvenirs de la guerre de Chine.* [Suite, et à suivre.]

25 Novembre. = F. Legrix. *L'Église et l'État sous la seconde République,* [D'après les sources imprimées.]

Le Correspondant. 1905.

10 Novembre. = Edmond Rousse. *Lettres à un ami.* [Première série, 1848-1849, deuxième série, 1849-1851 (*sic* pour 1852), le 25 nov. Elles sont adressées à Henri Nesseron, avocat à Sedan. Détails sur les premiers succès de M. Rousse au barreau : appréciations au jour le jour sur les événements dont Paris est le théâtre ; quelques détails, sans grande nouveauté, sur le coup d'État. L'auteur est nettement catholique et royaliste ; il critique amèrement le régime républicain, le coup d'État, les décrets de février 1852, les palinodies de Billault, Delangle, etc.

les décrets sur l'enseignement.] — E. Daudet. *Un mariage manqué. Épisode de l'histoire de l'émigration (1798-1801)*. [M. D. retrace longuement, avec citation de documents inédits et spécialement de lettres piquantes de Louis XVIII, la négociation poursuivie de 1798 à 1801 pour marier le duc de Berry à une des filles du roi de Naples. Louis XVIII avait pris à cœur cette affaire, et s'en occupa activement. Pendant longtemps, tout parut marcher à souhait, en dépit des retards amenés par l'invasion française et l'occupation de Naples. Au printemps de 1800, le duc se rend auprès de son futur beau-père, et prend du service dans l'armée napolitaine ; en septembre, le comte de Chatellus arrive pour faire les démarches et passer les contrats au nom de Louis XVIII et du comte d'Artois ; c'était la princesse Christine qui avait été choisie. Finalement tout manqua, pour plusieurs causes : désordres du duc de Berry, hostilité de la cour de Vienne, qui voyait d'un mauvais œil l'influence des Bourbons s'installant à Naples, hésitations, puis répugnance de Ferdinand VII et de Caroline à autoriser une union de nature à attirer sur eux-mêmes la colère de Bonaparte.]

25 Novembre. = Imbart de la Tour. *Les origines de la Réforme. Le gallicanisme et la restauration papale. La préparation du Concordat de 1516.* [Le gallicanisme théologique, œuvre surtout des Universités. Ses théories. La théorie politique de l'indépendance du pouvoir royal : au temporel, « le roi ne reconnaît pas de supérieur » ; la juridiction ecclésiastique elle-même n'est qu'une concession de la puissance civile ; celle-ci ne relève, hormis Dieu, que du peuple même qui l'a établie ; dans l'Église, le pape est le premier des pouvoirs chrétiens ; il n'est pas le seul ; le concile général est au-dessus de lui, et le pouvoir papal est contenu et défini par la législation générale de l'Église ; la primauté ne confie point au pape le pouvoir de modifier, dans l'intérêt du St-Siège, le statut des églises particulières. Il y a, dans le gallicanisme universitaire, une préoccupation remarquable de limiter, dans l'État et l'Église, la toute-puissance. Au contraire, le gallicanisme parlementaire est une doctrine d'absolutisme, procédant du droit romain et de l'idée antique de la souveraineté du prince ; comment ce gallicanisme entend le rôle du Parlement : celui-ci a pour mission de restreindre et de surveiller la juridiction administrative du pape et de se substituer à son autorité judiciaire. Les deux gallicanismes convergent et s'unissent dans l'opposition à Rome. Efforts du St-Siège pour ruiner la Pragmatique de 1438. Ses alliés : le pouvoir royal ; communauté d'intérêts des deux puissances ; histoire de leur alliance au XVe siècle ; le concordat d'Amboise (1472), où apparaît l'idée d'un accord entre le roi et le pape pour la nomination des évêques. Réaction gallicane après la mort de Louis XI ; rupture temporaire de l'entente sous Charles VIII ; elle est presque immédiatement rétablie ; institution d'une légation nationale, en France ; progrès de la papauté, sous Jules II, contre le gallicanisme parlementaire. Autre allié du St-Siège : le clergé lui-même. Le gallicanisme n'a pas la même force dans toute la France : la Bretagne y est réfractaire ; des prélats, des communautés ecclésiastiques s'y dérobent ; les thèses ultramontaines ont de nombreux partisans ; la faiblesse et les divisions des gallicans facilitent les interventions pontificales. L'épiscopat est soumis, déférent ; la Pragmatique ne lui est pas favorable, tandis qu'elle a augmenté à

l'excès la puissance rivale des communautés religieuses. Les protestations des chapitres et des monastères ne constituent pas, à vrai dire, une opposition ; d'ailleurs, en lutte les uns contre les autres, ils ont besoin de Rome pour arbitre. En somme, le gallicanisme, dans la seconde moitié du XVIe siècle, s'engourdit et s'endort ; le Concordat n'a été que le résultat, le terme inévitable d'une évolution. Des chiffres précis montrent qu'en 1514 par exemple, c'est en France que l'intervention du St-Siège est le plus fréquente et le moins contestée. « Le mouvement conciliaire vaincu, la restauration papale achevée, le gallicanisme ecclésiastique ne fut plus, dans l'universalité, qu'une forme particulière de catholicisme, un équilibre entre l'esprit d'autorité et de liberté bien conforme à notre génie français... C'est beaucoup au gallicanisme que la France catholique a dû de traverser les tempêtes de la Réforme sans se détacher. »]

Revue Bleue. 1905.

12 Août. = P. Bonnefon. *Journal inédit du second séjour du chevalier de Boufflers au Sénégal (3 décembre 1786-25 décembre 1787).* [Continué les 19, 26 août, 2, 9, 16, 23, 30 sept., 7, 14, 21, 28 oct. ; fin le 4 nov. M. B. publie d'après le manuscrit original, conservé dans des archives privées, le journal tenu par Boufflers pendant son gouvernement du Sénégal, journal destiné à Mme de Sabran, à laquelle l'unissait probablement un mariage secret.]

19 Août. = E. de Budé. *Un épisode de la Révolution. Échange de la princesse Marie-Thérèse-Charlotte, fille de Louis XVI, contre les prisonniers français détenus en Autriche.* [Fin le 26 août; d'après les archives françaises et étrangères.]

Revue des Études historiques. 1905.

Septembre-Octobre. = F. Aubert. *Le Parlement et la ville de Paris au XVIe siècle.* [Fin. Le Parlement et les hôpitaux : administration, réformes ; isolement des malades ; invalides ; fondations charitables ; enfants assistés ; maladreries. Le Parlement et la médecine : médecins et chirurgiens ; exercice et surveillance de leurs professions ; cours d'anatomie ; les ordonnances et l'abstinence. Le Parlement et l'Instruction publique : Universités et collèges ; professeurs et écoliers ; livres ; censure. Le Parlement et l'Administration de la ville de Paris : impôts et finances ; offices ; élections du Bureau de la ville ; le Châtelet. Le Parlement et la garde suprême de Paris : la guerre ; captivité de François Ier ; mise en défense de Paris.] — M. Marion. *Le garde des sceaux Lamoignon et la réforme judiciaire de 1788* [Suite. Exécution des édits en Bretagne : résistance ; exécution des édits en Dauphiné : émeute populaire ; la journée des Tuiles à Grenoble (7 juin 1788) ; « en somme, deux ou trois mois après la publication des édits de mai, les grands bailliages étaient constitués dans une grande partie du ressort du Parlement de Paris et dans tout le Languedoc, disputaient vigoureusement le terrain en Normandie, en Bourgogne, en Guyenne, comptaient des partisans résolus jusque dans la Bretagne et le Dauphiné, ces citadelles du parti parlementaire. Il y a loin de là à l'élan de réprobation unanime auquel ce parti a voulu faire croire, et

l'on pouvait se demander, vers la fin de juin ou le début de juillet 1788, si le garde des sceaux n'allait pas réussir à enlever à l'aristocratie parlementaire le monopole des jugements et l'influence énorme qui en résultait dans l'État... Il s'agissait de savoir si l'autocratie verrait passer à des couches sociales inférieures, objet de tout son mépris, sa toute-puissance judiciaire, gage assuré de sa prépondérance politique dans un pays où les tribunaux étaient tout. Pour parer ce coup formidable, tous les moyens semblèrent bons aux Parlements et à leurs défenseurs » : campagne de brochures, écrits favorables et hostiles aux édits de mai. Des deux côtés, appel à la Révolution. « La nation entendait ces enseignements révolutionnaires que gouvernement et parlements lui prodiguaient à l'envi, encore quelque peu apathique, mais prêtant de plus en plus l'oreille, secouée de sa torpeur par la vivacité même de la lutte et commençant à se dire que le moment était venu d'enlever à l'aristocratie ses privilèges, comme le ministère l'y conviait, et au gouvernement son pouvoir ébranlé, comme les privilégiés l'y poussaient. »]

Revue d'histoire rédigée à l'État-Major de l'Armée. 1905.

Octobre. = D. [Ct DE LA JONQUIÈRE]. *Études sur la tactique de l'infanterie au XVIIIe siècle.* [I. La théorie de l'ordre profond. L'adoption du fusil avec baïonnette à douille, à la fin du XVIIe siècle, pose un problème que les tacticiens vont débattre jusqu'à la Révolution : comment combiner les deux modes d'action possibles de l'infanterie, par le feu en ordre déployé, par le choc en ordre profond ? Le chevalier Folard ; il développe sa théorie de la « colonne » dans ses *Nouvelles découvertes sur la guerre* (1724) et son *Histoire de Polybe* (1728); critique de cette théorie par le maréchal de Saxe, dans ses *Rêveries* ; le *Traité des légions*, du Lt Gal d'Hérouville (1753). La discussion reprend avec une nouvelle vigueur après la guerre de succession d'Autriche ; systèmes proposés par Turpin de Crissé (*Essai sur l'art de la guerre* (1754), le Cher de Rostang (*Projet* inédit, conservé au ministère de la Guerre), et surtout par Mesnil-Durand dans son *Projet d'un ordre français en tactique* (1755); la « plésion ». On retrouve l'influence des idées de Folard et de Mesnil-Durand dans les ouvrages du comte de Vair et de Joly de Maizeroy. A suivre.] — V. D. [Cne V. DUPUIS]. *La campagne de 1793 à l'armée du Nord et des Ardennes. De Valenciennes à Hondschoote.* [Suite. Chapitre XVI et dernier d'un ouvrage intitulé : *De Valenciennes à Hondschoote*, qui paraîtra prochainement et dont les quatre premiers ont été publiés dans la *Revue d'histoire* (cf. ci-dessus, p. 85); récit de la bataille d'Hondschoote (6, 7 et 8 sept. 1793). Le plan d'attaque ; la journée du 6 septembre ; la journée du 7 septembre ; la journée du 8 septembre. Caractère désordonné de l'action ; faute de poursuite consécutive, la victoire d'Hondschoote n'eut guère qu'un effet moral ; mais cet effet fut important ; ce succès, le premier depuis Jemappes, excita en France beaucoup d'enthousiasme et, de ce jour, la fortune parut avoir changé de camp. M. D. termine par des considérations sur les effets utiles de l'action du pouvoir civil en 1793 : il a pu créer des armées, leur communiquer l'exaltation révolutionnaire ; mais ne pouvant créer le talent, suppléer à l'absence des connaissances nécessaires à quiconque doit exercer le commandement supérieur, « il

se trouva incapable d'assurer le recrutement d'un cadre de généraux vraiment dignes de ce nom. »] — E. [Ct E. Picard.] *La guerre de 1870-71* (Suite). *L'armée de Châlons, 2e partie : La marche sur Montmédy*. [Continué en novembre, et à suivre. III. Journée du 25 août. Mouvement de l'armée française et des armées allemandes ; dès le 24 au soir, le grand quartier général allemand est informé de la présence de l'armée de Châlons à Reims ; dans la journée du 25, Moltke établit à tout hasard le projet d'une conversion partielle de l'armée allemande vers le Nord ; dans la soirée, diverses nouvelles confirment la marche de Mac-Mahon vers l'Est. IV. Journée du 26 août. Le 7e corps (Douay) se heurte à des reconnaissances prussiennes vers Vouziers ; inquiétude de Mac-Mahon ; il se décide à ne pas aller plus loin vers l'Est avant d'avoir reçu des nouvelles de Bazaine, dont il ne sait rien. La cavalerie allemande ayant établi la présence de troupes françaises nombreuses dans la région de Vouziers, Moltke ordonne définitivement la conversion vers le Nord.]

Novembre. = B. [Lt-Cel Coutanceau]. *La campagne de 1794 à l'armée du Nord, 17 pluviôse-8 messidor an II* (Suite). *IIe partie : Opérations*. [Suite. III. L'investissement de Landrecies. Effectifs (environ 140.000 hommes) et emplacements de l'armée du Nord au début des opérations contre Landrecies ; renseignements sur les projets de l'ennemi ; situation des alliés à la fin de mars ; la concentration et la marche d'approche des alliés. Journée du 17 avril ; dispositions des alliés pour l'investissement de Landrecies. A suivre.] — [Ct Balagny]. *La course de Benavente*. [Extr. du tome IV, qui paraîtra prochainement de l'ouvrage du Ct B., *Campagne de l'empereur Napoléon en Espagne*. La manœuvre de Guadarrama n'ayant pas réussi sur la rive gauche du Duero, Napoléon pensa qu'il pouvait la répéter avec succès sur la rive droite du fleuve, contre les Anglais qu'il croyait toujours dans la région de Valladolid : tel fut l'objet de l'opération sur Benavente et Astorga, si rapidement accomplie, au prix de tant de fatigues, qu'elle garda dans l'armée le nom de « course de Benavente ». Le 24 et le 25 décembre, marche sur Tordesillas, par un temps horrible ; Napoléon à Medina de Rio-Seco et à Valderas ; dans la soirée du 28, il acquiert la décevante certitude que les Anglais sont en sûreté derrière l'Esla ; malgré tout, il est décidé à les poursuivre à outrance ; combat de cavalerie de Benavente, le 29 décembre ; Lefebvre-Desnoëttes, qui y fut pris, y montra non pas trop d'ardeur, comme on l'a dit, mais de l'indécision, et ses lenteurs lui firent perdre la partie.]

NOTES ET NOUVELLES

— L'Académie des Sciences morales et politiques met au concours les objets suivants (prix à décerner en 1909) :

Prix du Budget (Histoire, 2000 fr.) : Du régime de centralisation dans l'administration de la France depuis la mort de Louis XIV jusqu'à la fin du XIXe siècle.

Prix Bordin (2500 fr.) : Prépondérance française en Occident sous les quatre premiers Valois.

Prix Saintour (3000 fr.) : Le Parlement de Paris depuis l'avènement de Charles VI jusqu'à la mort d'Henri II.

Prix Rossi (4000 fr.) : Histoire économique de la soie.

Les mémoires présentés pour ces divers concours doivent être déposés au secrétariat de l'Institut avant le 31 décembre 1908, terme de rigueur.

— Une modification vient d'être apportée au plan d'ensemble de la continuation, de 1789 à nos jours, de l'*Histoire de France* publiée sous la direction de M. E. Lavisse (cf. ci-dessus p. 101, 181) : M. Pariset rédigera, non plus trois, mais deux volumes, l'un consacré à la Révolution depuis 1792, l'autre au Consulat et à l'Empire ; en revanche, M. Seignobos écrira trois volumes et non deux, le premier allant de 1848 à 1859, le second de 1859 à 1875, le troisième de 1875 à nos jours.

— M. Alfred Rambaud, qui est mort le 10 novembre dernier, était né à Besançon le 2 juillet 1842. Élève de l'École normale supérieure (1861-64), docteur ès lettres en 1870, professeur aux Facultés de Caen (1871), de Nancy (1873), il fut nommé à l'École normale supérieure de Sèvres lors de la fondation ; appelé à la Sorbonne, il fut bientôt titulaire de la chaire d'histoire contemporaine dont la création fut décidée en 1883.

Dans ses travaux d'érudition, M. A. Rambaud a presque exclusivement étudié l'histoire étrangère ; il a porté tout particulièrement ses efforts sur l'histoire byzantine et russe. Sa thèse de doctorat : *L'Empire grec au Xe siècle, Constantin Porphyrogénète* (1870, in-8) est restée un livre célèbre, l'une des premières études approfondies écrites en France sur le monde byzantin. Après quelques volumes consacrés à l'Allemagne sous la domination française : *La domination française en Allemagne, Les Français sur le Rhin (1792-1804)* (1873, in-18) et *L'Allemagne sous Napoléon Ier (1804-1811)* (1874, in-18), M. Rambaud se consacra à l'étude de l'histoire russe. Préparé par plusieurs voyages en Russie, connaissant la langue, il fut l'un

des premiers à donner des notions claires et précises sur l'histoire du peuple russe. Il travailla à éveiller ce sentiment de sympathie et de curiosité qui s'empara de tant d'esprits à cette époque pour l'âme russe. Son nom restera inséparable de ce mouvement, à côté de ceux de MM. Anatole Leroy-Beaulieu, Louis Léger, le Vte Melchior de Voguë. Après : *La Russie épique, Étude sur les chansons héroïques de la Russie* (1876, in-8); *Français et Russes, Moscou et Sévastopol (1812-1854)* (1877, in-18), M. Rambaud publia en 1878 la première édition de l'*Histoire de Russie* (in-18), manuel devenu classique. Il édita et commenta plus tard dans la collection du ministère des Affaires étrangères les *Instructions données aux ministres de France en Russie* (1890, in-8). — Sollicité par sa tâche de professeur, M. Rambaud rédiga plusieurs manuels de vulgarisation scolaire qui ont eu sur l'enseignement une influence salutaire; l'on peut même dire qu'il a plus enseigné par le livre que par la parole. Il dirigea en 1886 la publication d'un recueil d'articles sur les colonies françaises : *La France coloniale* (in-8, 6e édition en 1893), puis donna, en 1887, son *Histoire de la civilisation française* (jusqu'à la Révolution, 2 vol. in-18), suivie de l'*Histoire de la civilisation contemporaine en France* (1888, in-18), qui sont des œuvres remarquables par la clarté et la faculté d'assimilation dont l'auteur fait preuve. Sous une forme plus attrayante et avec la composition et l'enchaînement suivi des faits, il reprenait l'œuvre de Chéruel. Il avait également écrit un petit récit d'excellente vulgarisation sur la *Révolution française* (in-12). — Quelques années plus tard, M. Rambaud prenait la direction avec M. Ernest Lavisse de l'*Histoire générale*, publiée par la librairie Colin de 1892 à 1901 en 12 volumes in-8, le premier manuel d'histoire générale publié en France, et où il donna de nombreux chapitres sur l'histoire orientale et coloniale.

M. Rambaud a joué un rôle politique en une partie de sa carrière. Chef de cabinet de Jules Ferry à l'Instruction publique en 1879-80, il fut élu sénateur du Doubs en 1895 et fut chargé du portefeuille de l'Instruction publique et des Beaux-Arts dans le ministère Méline, de 1896 à 1898.

La politique, puis la maladie l'avaient éloigné depuis de longues années de sa chaire en Sorbonne, où il ne put donner l'an dernier que de rares leçons; il était membre de la section d'histoire de l'Académie des sciences morales et politiques depuis 1897.

— Mouvement des revues :

On annonce la disparition de la *Revue Universelle* (ancienne *Revue Encyclopédique*), publiée par la librairie Larousse depuis 1891.

Le 10 janvier 1906 paraîtra le premier numéro d'un nouveau périodique intitulé *La Revue du Mois*, sous la direction de M. Émile Borel. La livraison sera publiée le 10 de chaque mois, contenant 128 pages de texte. Le service des abonnements à cette revue est fait par la librairie Le Soudier, boulevard Saint-Germain, 174.

— Livres en préparation :

La librairie Manzi, Joyant et Cie annonce pour paraître dans le courant de l'année 1906 un volume sur *Honoré Fragonard* par M. Pierre de Nolhac, et, dans le

courant de l'année 1907, un autre volume sur *François Boucher* par le même auteur.

La librairie Laurens a entrepris de publier une série de volumes consacrés aux grandes institutions artistiques et scientifiques de la France. Sont en préparation, dans cette nouvelle collection, les monographies de l'Institut de France, des musées du Louvre, de la Bibliothèque nationale, des manufactures des Gobelins, de Sèvres et de la Monnaie.

— La Société d'histoire moderne s'est réunie le 10 décembre. La séance a été entièrement consacrée à la discussion sur l'enseignement de l'histoire (on a commencé par l'enseignement secondaire) ; cette discussion sera reprise à la séance de janvier.

— La Commission instituée pour rechercher et publier les documents d'archives relatifs à la vie économique de la Révolution s'est réunie le 30 novembre au ministère de l'Instruction publique sous la présidence de M. Aulard, vice-président. Elle a entendu deux rapports de M. Caron, secrétaire, l'un sur les travaux de la sous-commission permanente depuis la dernière séance plénière, l'autre sur les travaux des comités départementaux, correspondants de la Commission centrale, depuis leur création en 1904. Ensuite elle a discuté et approuvé une circulaire relative à la publication des dossiers de la vente des biens nationaux, et expédié diverses affaires courantes. Plusieurs questions urgentes, inscrites à l'ordre du jour, n'ayant pu être abordées, il a été décidé qu'une nouvelle séance aurait lieu le samedi 23 décembre.

— L'École pratique d'enseignement mutuel des arts, qui a pour but « de compléter avec méthode la culture générale et technique des artistes, architectes, ouvriers d'art, ingénieurs, etc. », publie le programme d'une série de cours et leçons répartis en trois sections : section technique, section économique et juridique, section esthétique et historique. Parmi les conférences qui seront professées en cette dernière section pendant le premier trimestre, nous relevons les suivantes : Notions pratiques d'esthétique et de critique d'art par François Benoît (suite de leçons) ; Le rôle éducateur de l'œuvre d'art, par L. Hourticq ; Transformation de Metz au XVIIIe siècle, L'œuvre de Blondel, par André Hallays. D'autres conférences sur des sujets relatifs à l'art moderne sont annoncées pour l'année 1906.

— Cours d'histoire moderne et contemporaine professés dans les Facultés des lettres des Universités françaises pendant l'année 1905-1906 (suite).

Besançon. — G. Gazier, chargé de conférences (Histoire de la Franche-Comté). *Conférences* : Sources de l'histoire de la Franche-Comté. Les historiens comtois. — Léonce Pingaud, professeur. *Cours public* : La chute du premier Empire.

Lille. — F. Benoit, professeur (Histoire de l'art). *Cours public* : Un « fou » de génie. Le peintre poète William Blake. — Clément, maître de conférences

(Littérature française). *Cours public* : La poésie romantique. — Ph. SAGNAC, professeur (Histoire moderne et contemporaine). *Cours public* : La Révolution française. L'Assemblée constituante. *Conférences* : Esquisse de l'histoire économique de la France depuis Colbert jusqu'en 1789 (industrie et commerce). Explications de textes. — A. de SAINT-LÉGER, maître de conférences (Histoire des provinces du nord de la France). *Conférences* : Les Pays-Bas depuis Philippe II jusqu'au traité d'Utrecht.

Lyon. — S. CHARLÉTY, professeur (Histoire de Lyon). *Cours public* : Lyon sous la Restauration. — H. MARIÉJOL, professeur. *Cours public* : Philippe II et les Pays-Bas. — A. WADDINGTON, professeur : *Cours public* : Origine et formation de la République des États-Unis jusqu'à 1789.

Poitiers. — P. BOISSONNADE, professeur (Histoire du Poitou). *Cours public* : Le Poitou au commencement des temps modernes. — M. CARRÉ, professeur (Histoire moderne). *Cours public* : La chute de l'ancien régime et de la monarchie absolue.

Rennes. — Henri SÉE, professeur. *Cours public* : Les doctrines économiques en France et en Angleterre aux XVIIe et XVIIIe siècles. *Conférences* : Questions d'histoire du XVIe siècle. — M. de CALAN. *Cours libre* : La Bretagne sous Henri III.

Toulouse. — DUMAS, professeur. *Cours public* : Histoire de la formation de l'unité italienne. *Conférences* : Histoire générale de la France et de l'Europe de 1715 à 1763. — GRAILLOT, maître de conférences (Histoire de l'art). *Conférences* : Histoire de l'art moderne des origines au XVIe siècle.

— L'on sait qu'un inventaire détaillé des archives historiques anciennes du ministère de la Guerre est en cours de publication, par les soins de M. Félix Brun. Des archives modernes depuis 1791, il n'existait jusqu'à présent aucun inventaire imprimé. Cette lacune est maintenant comblée. Le ministère de la Guerre vient en effet d'éditer un *Inventaire sommaire des archives historiques (archives modernes)* (Paris, Imprimerie nationale, MDCCCCV, gr. in-4, 237 p.), dressé par les soins de la Section historique de l'État-Major de l'Armée, et qui est divisé en quatre parties : I. De la Révolution à la paix d'Amiens ; II. Premier Empire ; III. De 1815 à nos jours ; IV. Séries communes aux diverses époques. Il est désormais facile aux travailleurs, grâce aux indications très complètes mises ainsi à leur disposition, de préparer commodément des recherches sur tel ou tel point d'histoire militaire, ou même d'histoire politique, car les séries de la correspondance militaire générale, à partir de 1815 notamment, peuvent fournir sur les mouvements révolutionnaires et leur répression d'utiles renseignements. Le ministère de la Guerre vient donc de donner un bon exemple, dont il convient de le féliciter et qu'on voudrait voir imité. A quand la publication d'un État sommaire des archives des Affaires étrangères ?

— M. Marius GÉRIN, dont nous avons déjà signalé les travaux sur Claude Tillier

(cf. t. IV, p. 304, t. V, p. 305) et qui, tout récemment, à l'occasion de l'inauguration de la statue érigée à Nevers, publiait une nouvelle brochure intitulée : *Claude Tillier (1801-1844), pamphlétaire et romancier clamecycois, Notice et extraits* (Nevers, Th. Ropiteau, 1905, in-8, XIV-33 p.), s'apprête à donner une nouvelle édition, avec notes et commentaires, des pamphlets de Tillier (1840-1844). Le volume paraîtra à la librairie Mazeron, à Nevers, qui le met en souscription, nous dirons dans notre prochain numéro à quelles conditions.

— L'*Indice della* Rivista storica italiana *dal 1884 al 1901, con l'Elenco alfabetico degli autori*, publié par le Prof. Costanzo RINAUDO (Torino, 3, via Brofferio, 1904, in-8, XXXVI-805 p.) présente beaucoup plus d'intérêt que n'en offrent d'ordinaire les tables de périodiques. Les très nombreux volumes analysés depuis la fondation par la *Rivista storica italiana* y sont en effet rangés *méthodiquement* : en sorte que cet index constitue un véritable répertoire méthodique de la production historique italienne pendant dix-huit années. Les sections qui concernent les guerres d'Italie des XVe-XVIe siècles et la période 1789-1815 sont à signaler particulièrement aux historiens français.

— MM. L. CAHEN et A. MATHIEZ, professeurs de l'Université, viennent de publier un intéressant petit livre intitulé : *Les lois françaises de 1815 à nos jours, accompagnées des documents politiques les plus importants, réunies, conformément aux programmes du 31 mai 1902, pour les classes de Philosophie A et B, de Mathématiques A et B et les Écoles normales* (Paris, Alcan, 1906, in-12, XVI-312 p.). Il faudrait, pour donner une idée exacte du contenu de ce recueil de textes, en reproduire la table des matières(p. VII á XVI) ; nous devons nous borner à dire qu'il est divisé en neuf livres : I. Documents antérieurs à la Restauration ; II. Restauration ; III. Révolution de 1830 ; IV. Monarchie de juillet ; V. Gouvernement provisoire de 1848 ; VI. République de 1848 ; VII. Second Empire ; VIII. Troisième République ; IX. Documents diplomatiques. Dans chaque livre, les lois sont réparties par catégories : lois politiques et constitutionnelles, lois militaires, lois sociales, etc. Elles ne sont pas toutes reproduites in extenso ; les parties d'intérêt secondaire sont résumées ; chaque section est accompagnée de commentaires et de notes succincts, mais substantiels. Il est probable qu'à l'usage, l'utilité de certaines additions apparaîtra ; MM. C. et M. pourront en faire état dans une deuxième édition, qui sera sans doute prochaine, de leur recueil. Clairement disposé, et offrant en somme l'essentiel, il est dès à présent à même de rendre de grands services non pas seulement à l'enseignement secondaire, où il introduit un type nouveau et intelligent de manuel, mais aussi à l'enseignement supérieur, et, d'une manière générale, à tous les travailleurs qui s'occupent d'histoire contemporaine.

— M. ARDASCHEFF, professeur d'histoire étrangère à l'Université de Kiev, vient de terminer son grand ouvrage sur *Les intendants en France sous le règne de Louis XVI (1774-1789)*. Le tome Ier a paru en 1900 ; le tome II vient de paraitre à Kiev avec la date de 1906 ; un tome III, formé de documents et pièces justifica-

tives, a déjà été publié. Ce dernier est naturellement en français, les deux autres sont en russe. Le tome Ier a été l'objet, dans la *Revue* (t. V, p. 5 sqq.), d'une longue analyse faite par M. Ardascheff lui-même. Le tome III a été analysé (même tome, p. 641) par M. Mansuy. Le tome II sera l'objet d'un compte rendu détaillé; mais, avant qu'il puisse paraître, nous tenons à signaler l'importance et la valeur de ce grand ouvrage, le plus complet, le plus documenté que nous ayons sur les intendants et l'administration générale de la France à la veille de la Révolution. L'auteur a lu tous les documents imprimés, tous ceux qui de près ou de loin se rattachent à son vaste sujet; la bibliographie est extrêmement riche. En outre, il a consulté beaucoup de documents aux Archives nationales, aux archives départementales de la Marne, d'Ille-et-Vilaine, d'Indre-et-Loire, des Basses-Pyrénées, etc., etc. Les notes, copieuses, sont, à elles seules, un véritable instrument de travail. Mais quel dommage que ces deux beaux volumes soient écrits en russe! Espérons que M. A. les traduira en français et ne nous fera pas trop longtemps attendre cette traduction de l'ouvrage le meilleur qui ait paru sur l'administration française à la fin de l'ancien régime. Avec les beaux travaux de M. Armand Brette, dont nous avons déjà rendu compte et qu'il faut toujours rappeler quand on parle des choses de l'ancien régime et de 1789, ce nouvel ouvrage de M. A. est indispensable pour l'étude de cette époque, la plus féconde en initiatives et en idées de toute sorte et qui prépara la Révolution. — P. S.

— Rudolf Schrepfer. *Pfalzbayerns Politik im Revolutionszeitalter, 1789-1793.* München, Lehmann, 1903, in-8, VIII-137 p. — L'électeur Charles Théodore n'était pas, nous dit M. S., un grand politique. Son principe était « Le Roi s'amuse » et il n'ambitionnait que la gloire d'un protecteur des arts (*Kunstmäcen*); encore son avarice y mettait-elle obstacle. Toute sa politique pendant la période 1789-1793 consiste, selon le mot du ministre autrichien Lehrbach, à essayer de ménager tout le monde, *nach allen Seiten schön tun*. Sa bonne foi ne demeura pas toujours entière dans cette entreprise. M. S. raconte en détail les alternatives nombreuses de cette diplomatie dont le caractère est bien, comme dit l'auteur, l'absence de tout système et peut-être même de tout scrupule. C'est une étude consciencieuse appuyée de documents dont plusieurs sont intéressants. Les pièces en français sont pleines de fautes. La disposition des notes, à la fin du travail et par chapitres, est très incommode. — Page 4, lire : *Neben einer Armee wäre;* p. 35, Maisonneuve; p. 88, *Punktation*; p. 105, Reynaud. — R. G.

— M. le colonel George Armand Furse, C. B., estimant que rien n'est plus utile aux tacticiens que les leçons de l'histoire, et constatant d'autre part la pauvreté, sur certains points, de la littérature anglaise d'histoire militaire, a pris pour tâche de rédiger des ouvrages destinés à fournir aux officiers et au public anglais, sous un format maniable, les résultats des travaux récemment publiés, en France et en Allemagne notamment. En 1903, il a fait paraître un premier volume intitulé : *1800, Marengo et Hohenlinden* (London, W. Clowes, in-8, XI-478 p., avec gr. et cartes); la campagne de l'Armée de réserve y tient une place prépondérante; pour

la raconter, M. F. a largement usé du recueil du capitaine de Cugnac (cf. la *Revue*, t. II, p. 405 ; t. III, p. 60 ; t. VI, p. 371). Un second volume, paru en 1905, a pour titre : *A hundred years ago. Battles by land and by sea : Ulm, Trafalgar, Austerlitz* (London, W. Clowes, in-8, XI-416 p., avec grav. et cartes) ; il est difficile de voir d'où en proviennent les éléments, les références étant peu nombreuses ; il semble pourtant que l'auteur est assez bien au courant ; son exposé est clair, ordonné, et l'essentiel y figure. En somme, ces deux livres sont de bons livres de vulgarisation, et pourront être utiles aux lecteurs auxquels ils s'adressent.

— L'étude de M. Xavier de PÉTIGNY, *Six mois d'occupation militaire en Blésois, septembre 1870-février 1871* (Blois, C. Migault, 1904, in-8, 371 p., carte), est une très honnête contribution à l'histoire régionale de la guerre franco-allemande. L'auteur a utilisé tout ce qu'il a pu trouver de sources imprimées sur son sujet, et on lui saura gré de s'être à peu près complètement abstenu, dans son exposé, de cette phraséologie patriotique qui dépare tant d'ouvrages sur la guerre de 1870. L'on pourra en revanche lui reprocher d'être sorti du cadre défini par son titre et d'avoir trop insisté sur les événements généraux de la campagne de l'armée de la Loire. Ses annexes, très développées (p. 273-356), fournissent le texte d'un grand nombre de documents, d'intérêt inégal. Deux index alphabétiques, des noms de personnes et des noms de lieux, terminent le volume ; ils sont établis suivant cette méthode bizarre qui ne comporte pas de renvois aux pages de textes, et sont, par conséquent, à peu près sans utilité.

— Colonel LANZEZAC. *La manœuvre de Lützen, 1813*. Paris et Nancy, Berger-Levrault, 1904, in-8, 283 p. (3 croquis). — Ce volume reproduit un cours professé à l'École de guerre. C'est dire qu'il s'agit non d'un livre d'histoire proprement dite mais d'un livre de théorie stratégique et tactique à fondement historique. M. L. s'attache à faire connaître, d'après la correspondance de Napoléon et celle du grand quartier général, le mécanisme de la « manœuvre » de Lützen, entendue *lato sensu*, depuis la réorganisation de l'armée française au début de 1813, jusqu'à Bautzen, corollaire de Lützen, et à l'armistice de Poischwitz. Il estime qu'à Lützen même, Napoléon n'a pas été surpris en flagrant délit de manœuvre, que son plan, comme d'ailleurs pendant toute cette première partie de la campagne de 1813, était parfaitement réfléchi et judicieux, et que « la responsabilité du peu de résultats obtenus incombe au maréchal Ney et au général Souham ». L'ouvrage, clairement disposé et accompagné de croquis, ne comprend point de références.

— Dans son livre intitulé : *Stratégie napoléonienne, La critique de la campagne de 1815* (Paris, Chapelot, 1904, in-8, XIV-272 p., cartes), M. [le colonel] A. GROUARD n'apporte ni faits, ni documents nouveaux ; il n'essaie pas non plus de présenter, après M. Houssaye, un tableau détaillé des batailles de Ligny et de Waterloo ; ses préoccupations sont d'ordre technique : il veut exposer une thèse que l'étude des faits et l'interprétation des textes lui paraissent justifier, la thèse, déjà soutenue par Jomini et Charras et repoussée par M. Houssaye, de la responsabilité de

Napoléon. M. G. croit qu'à cause de l'état d'épuisement de la France en 1815, la défaite de Waterloo est devenue irréparable ; « mais ce n'est pas cet état qui a amené la défaite ». Celle-ci « provient de causes particulières qui sont exclusivement militaires », à savoir les fautes commises par Napoléon dans l'exécution d'un plan de campagne d'ailleurs excellent, et auprès desquelles les fautes de ses lieutenants sont secondaires ; que l'Empereur se soit ainsi montré inférieur à lui-même, rien de surprenant : en 1813, et même en 1814, il avait déjà donné, dans la conduite des opérations, des signes de défaillance, et en 1815 « l'affaiblissement de ses facultés était aggravé par son mauvais état de santé ». Les conclusions de M. G. seront évidemment discutées ; mais l'on s'accordera à reconnaître qu'elles sont clairement et intelligemment développées.

— Le lieutenant Petitpierre, officier d'ordonnance du colonel Chousserie, qui fut gouverneur de Blaye aux débuts de la captivité de la duchesse de Berry, vécut aux côtés de cette princesse et fut en rapports continuels avec elle jusqu'au 3 mars 1833. Il a noté jour par jour tous les événements de cette captivité, depuis le 9 novembre 1832 jusqu'à la fin de janvier 1833, et plus sommairement pour le mois de février. M. Georges Price (F.-G. Petitpierre) a publié des extraits de ces notes sous le titre : *Journal de la captivité de la duchesse de Berry à Blaye (1832-1833) par le lieutenant Ferdinand Petitpierre* (Paris, Emile-Paul, éditeur, 1904, in-8, XXXII-178 p.). Ce journal est un recueil de menus faits dont la plupart sont vraiment bien insignifiants. L'auteur nous décrit la vie monotone de la duchesse dans la citadelle, nous entretient de ses toilettes, de ses repas, de ses colères contre Louis-Philippe, Thiers ou le commissaire de police Jolly. Nous assistons à la naissance des soupçons du lieutenant sur l'état de grossesse de la prisonnière, nous voyons ces soupçons prendre corps, s'accentuer et se confirmer, malgré les dénégations de la duchesse et ses efforts pour cacher le fait aussi longtemps qu'elle le put. Par-ci, par-là, quelque mot à noter : dans une conversation où l'on parle d'opinions politiques : « Moi, dit-elle, je suis ou toute henriquinquiste ou toute républicaine. » Comme elle demande à être jugée et qu'on lui parle de Berryer comme avocat, elle se récrie : « Jamais je ne le prendrai pour défenseur, dit-elle. — Et pourquoi donc ? — Parce qu'il est trop *absolutiste*. » Quelques traits de caractère : elle est, non pas avare, mais *regardante*, au point de vue de tout ce qui touche au ménage ; elle a une foi superstitieuse dans les prophéties des rêves et se fait envoyer un livre d'explication des songes, dont elle est très contente. Elle ne recule pas devant « certaines hardiesses de langage ou de pensée », appelle les ministres de Louis-Philippe « les sacrés foutre-gueux » ou dit qu' « ils tiennent leurs promesses comme *des cochons* ». Mais enfin, tout cela ne jette pas un jour bien nouveau sur l'histoire de cette époque. M. Price n'a pas publié intégralement ce journal, qui, nous dit-il, est volumineux ; il en a résumé une grande partie, nous annonçant qu'il citait textuellement « tout ce qui présente un intérêt plus particulier ». Il aurait pu hardiment résumer encore davantage et élaguer bien des détails dont je n'arrive pas à découvrir l'intérêt historique. Quand, par exemple, on me raconte que, sur le bateau qui l'amenait à Blaye, la duchesse, souffrante, fit rôtir un morceau de pain,

le trempa dans du vinaigre et le mangea avec une sardine confite; ou encore que, pendant sa captivité, elle reçut avec joie deux perruches et que, n'ayant qu'un seul perchoir, elle s'amusait beaucoup d'une bataille que se livraient ces deux oiseaux, je me permets de trouver ces détails oiseux et de me demander s'ils méritaient d'être publiés ? — P.-R. M.

— Joachim DU BELLAY. *La deffence et illustration de la langue francoyse, édition critique* par Henri Chamard. Paris, Fontemoing, 1904, in-8, XXI-381 p. — M. Chamard était tout naturellement désigné par sa remarquable thèse sur *Joachim du Bellay*, pour nous donner une édition critique de la *Deffence et illustration de la langue francoyse*. Celle qu'il vient de publier est telle qu'on pouvait l'attendre de sa profonde connaissance des hommes et des choses de la Pléiade et du XVIe siècle. C'est une édition *savante*, qui rend inutiles les précédentes. L'éditeur a reproduit le texte de l'édition princeps de 1549 débarrassé de ses bizarreries d'impression et de ponctuation ; mais il n'a pas négligé de collationner ce texte avec celui des éditions suivantes. Sans doute ce travail, que par scrupule de conscience il s'était imposé, n'a pas conduit à des résultats considérables, mais les renseignements sur les variations orthographiques et sur l'histoire vocabulaire qu'il a mis en évidence ne sont pas à dédaigner et prouvent que M. C. n'a pas perdu sa peine. Ce que l'on appréciera surtout, c'est la richesse, on pourrait presque dire la surabondance de l'annotation : notes lexicologiques, philologiques, grammaticales, historiques, l'éditeur les a multipliées pour le plus grand profit non seulement du simple lecteur, mais aussi et surtout du travailleur, puisque son édition est plus particulièrement un instrument de travail, et des plus précieux. Parmi ces notes, il a publié par extraits le *Quintil Horatian* et on lui a généralement reproché cette façon de procéder ; on eût préféré qu'il publiât tout d'une teneur, en appendice, la réplique de Barthélémy Aneau. Pour ma part, j'estime que M. C. n'a pas eu tort de procéder comme il a fait, car le *Quintil* ne vaut pas par l'ensemble : il n'est pas mieux construit que la *Deffence* ; il vaut comme réponse, par ses différents passages, et il était bon, ce me semble, d'avoir en face de l'opinion de Joachim celle de ses adversaires. Cela alourdit peut-être le commentaire, mais l'avantage d'avoir sous les yeux les éléments de la comparaison sans être forcé de passer constamment d'un bout à l'autre du volume compense amplement cet inconvénient. Trois tables des noms, des choses et des mots rendent le livre d'un maniement extrêmement commode. Il reste à souhaiter maintenant que les autres textes importants du XVIe siècle aient la même fortune que la *Deffence* et qu'ils trouvent un éditeur d'une érudition aussi vaste et aussi scrupuleuse que celle de M. C.[1]. — V.-L. B.

---

1. Voici quelques menues observations. Il aurait fallu ajouter soit à l'article traductions (p. 78-79), soit à la mention de Macault (p. 151), l'étude de M. Léopold Delisle, *Traductions d'auteurs grecs et latins offertes à François Ier et à Anne de Montmorency par Etienne le Blanc et Antoine Macault*, dans le *Journal des Savants*, 1900, p. 476-492, 520-534 ; p. 216, n. 1, l'épître citée de Guillaume du Bellay a paru pour la première fois en 1536 ; p. 31-32, aux

— Le mémoire de M. J. Letaconnoux, sur *Le régime de la corvée en Bretagne au XVIIIe siècle* (Rennes, Plihon et Hommay, 1905, in-8, 116 p., Extrait des *Annales de Bretagne*) est une excellente contribution à l'histoire de l'ancien régime. Le sujet était bien choisi ; le rôle capital joué par la corvée dans l'établissement et l'entretien des voies de communication, son impopularité, les mauvais souvenirs qu'elle a longtemps laissés chez les paysans, en font dans toute la France un objet d'étude intéressant; en Bretagne, où elle n'a été introduite qu'en 1730, il était plus facile que partout ailleurs d'en saisir l'organisation, le fonctionnement et les résultats. Le travail de M. L., fondé principalement sur les documents de la série C (Intendance) aux Archives d'Ille-et-Vilaine, comprend une introduction (L'administration des grands chemins en Bretagne au XVIIIe siècle [1]) et six chapitres : I. Du régime de la corvée (son établissement, sa réglementation, réformes de 1754-1757) ; II. Comment les corvoyeurs observent-ils les ordonnances relatives à la corvée ? (ils les observent mal ; refus de service individuels ou collectifs, violences, pénalités); III. Lourdeur de la corvée (très réelle et presque constante ; l'établissement des rôles de corvoyeurs, la répartition des tâches prêtent à mille abus); IV. Soulagements accordés aux corvoyeurs (secours, gratifications, ateliers de charité, etc. ; ces soulagements sont insignifiants) ; V. Persistance de la corvée jusqu'à la fin de l'ancien régime (les cahiers bretons de 1789 s'en plaignent amèrement) ; VI. État des routes (elles sont médiocres ; la corvée donne des résultats qui ne sont nullement en rapport avec les inconvénients qu'elle entraîne). Dans sa conclusion, M. L. se demande pourquoi la corvée, allégée dans toute la France à la fin de l'ancien régime, est restée, en Bretagne, aussi lourde en 1789 qu'en 1750 : il en trouve la raison dans l'égoïsme étroit des États, qui, après avoir enlevé aux intendants l'administration des grands chemins, ont vu dans la corvée un moyen peu compliqué et économique d'assurer la construction et les réparations des routes. — Cette monographie solide et instructive n'est pas aride ; elle fait revivre l'ancien régime, dans l'une de ses formes les plus archaïques et les plus vexatoires ; tous les historiens, spécialistes ou non, la liront avec intérêt.

— Georges Lioret. *1814-1815 à Moret-sur-Loing et dans les environs*. Moret-sur-Loing (Seine-et-Marne), 1904, in-8, 207 p. — Ce volume est le tirage à part d'une série d'articles parus en 1904 dans les *Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais*. Il est divisé en trois parties : I. Invasion de 1814 ; II. Passage de Napoléon Ier à Moret au retour de l'île d'Elbe ; III. Invasion de 1815. L'auteur a travaillé aux Archives nationales, aux archives du ministère des Affaires étrangères, où il a consulté les documents du fonds : Invasion de 1815, aux

---

noms d'auteurs cités dans l'œuvre desquels on a relevé l'emploi du mot patrie, on peut ajouter encore Jacques Colin, *Le procès d'Ajax et d'Ulixes pour les armes d'Achilles*, publié en 1548, mais composé certainement plusieurs années auparavant :

Et que d'Ajax bestial l'industrie
Sorte profit à la Grecque patrie.

1. Cette introduction est l'analyse sommaire d'une étude spéciale qui sera ultérieurement publiée.

archives départementales de Seine-et-Marne, et aux archives municipales de Moret; il a utilisé en outre la littérature imprimée, et diverses traditions orales. De ces dépouillements étendus, il a tiré une monographie consciencieuse, un tableau, qui semble complet, des péripéties et des effets désastreux de la double invasion de 1814-1815 dans un coin de la région parisienne. La deuxième partie fixe, dans le détail, l'un des moments du retour de l'île d'Elbe. L'on peut regretter que l'auteur ait limité son étude à cet épisode et aux deux crises militaires qui l'encadrent; une partie supplémentaire, sur la première Restauration à Moret, eût présenté de l'intérêt. Les réflexions patriotiques qui occupent les trois dernières pages sont déplacées. — Où M. L. a-t-il pris (p. 21) que le comte de Plancy, préfet de Seine-et-Marne en 1814, et dont les Mémoires ont paru l'an dernier (cf. la *Revue*, t. VI, p. 491), était ancien officier de cavalerie?

— M. Carl Christophelsmeier a présenté, comme « Inaugural-Dissertation » pour le doctorat à l'Université de Berlin, le premier chapitre d'une étude sur le 4 août 1789 (*Der vierte August 1789. Kapitel* I. Berlin, Imp. G. Schade, 1905, in-8, 35 p.). Ce chapitre traite des sources; l'auteur passe en revue les procès-verbaux, les journaux, les mémoires et documents divers qui traitent de la nuit du 4 août; sur chacun d'eux, il fournit une appréciation critique motivée; le travail d'examen et de comparaisons auquel il s'est livré semble avoir été sérieux et approfondi. Les autres chapitres de la monographie de M. C., qui doit être publiée en Amérique, traiteront des préliminaires, dans la France en général, à partir de juin 1789, de la nuit du 4 août (chap. II et III), de sa préparation au sein de l'Assemblée sous la pression des masses populaires (chap. IV), de la nuit historique elle-même (chap. V), et de ses suites immédiates, du 5 au 11 août (chap. VI).

— Cte Baguenault de Puchesse. *Lettres de Catherine de Médicis*. Tome IX : *1586-1588*. Paris, Imprimerie nationale, 1905, in-4, xix-602 p. (Collection de documents inédits). — Ce volume contient les lettres écrites par Catherine de Médicis durant les trois dernières années de sa vie. La dernière lettre recueillie est du 6 décembre 1588 : un mois après, le 5 janvier 1589, Catherine mourait. Cette correspondance apporte nombre de détails intéressants et nouveaux sur les principaux événements de cette courte période, c'est-à-dire les négociations que Catherine poursuivait vainement en Poitou avec le roi de Navarre à la fin de 1586 et dans les premiers mois de 1587; puis la reprise de la guerre, les pourparlers avec le duc de Bouillon et les Guises, enfin la rivalité entre Henri III et le duc de Guise, l'entrée de celui-ci à Paris, la fuite du roi pendant que Catherine reste à Paris. La reine-mère s'entremet entre les princes lorrains et son fils: presque jour pour jour ses lettres indiquent l'état des affaires, la physionomie de Paris et l'état des partis (notamment après la journée des Barricades). Mais ses conseils ne sont pas suivis; bien plus, au début de septembre 1588, Henri III remplace brusquement par des favoris ou des comparses les ministres Villeroy, Bellièvre, Chaverny, Brulart, etc., les amis et confidents de la vieille reine-mère. Isolée, tenue en suspicion et à l'écart, Catherine passe dans une sorte de disgrâce les trois ou quatre derniers mois de sa

vie et lorsqu'elle meurt, c'est à peine si on lui rend les honneurs dus à son rang. Elle disparaît, au milieu de l'indifférence générale, même de son fils, à temps pour ne point voir la catastrophe qui atteint la dynastie des Valois et qu'elle aurait été impuissante à conjurer.

M. Baguenault de Puchesse a réuni 578 lettres de Catherine qu'il a annotées avec précision et sobriété. Comme dans les précédents volumes, il a multiplié en appendice, pour notre plus grand profit, les pièces justificatives : celles du duc et de la duchesse de Nevers entre janvier et juillet 1586, 26 pièces touchant les négociations relatives à l'entrevue avec le roi de Navarre, quelques lettres de Henri III à sa mère (janvier 1587), etc. Ce volume est l'avant-dernier de la publication. Le tome X contiendra un supplément et la table générale, qui corrigera les erreurs inévitables dans une œuvre si considérable et rendra facile le maniement et l'utilisation de cette correspondance, source principale de l'histoire des trois derniers Valois. — V.-L. B.

— A. Segre. *La campagna del duca d'Alba in Piemonte nel 1555*. Roma, 1905, in-8, 159 p. (Extrait de la *Rivista militare italiana*, fasc. V et VIII). — *La questione Sabauda e gli avvenimenti politici e militari che prepararono la tregua di Vaucelles*. Torino, 1905, in-4, 69 p. (Extr. des *Memorie della Real Accademia delle Scienze di Torino*, ser. II, t. IV). — Ces deux nouvelles études complètent celles dont nous avons précédemment rendu compte dans un article spécial (cf. la *Revue*, t. VI, p. 601-625). La première expose la campagne militaire du duc d'Albe au Piémont en 1555. Arrivé à Milan le 12 juin, le duc d'Albe éprouve les plus grandes difficultés pour se procurer de l'argent ; il prend l'offensive contre les Français, réussit à ravitailler Volpiano, mais ne peut emporter Santhia et, dès la fin du mois d'août, il est réduit à garder la défensive sans pouvoir empêcher les Français de s'emparer de Volpiano et de Moncalvo. Dégoûté et odieux aux Milanais, le duc d'Albe demande son rappel, et, le 30 décembre 1555, à la satisfaction de tous, il quitte Milan. — La seconde étude intéresse moins l'histoire militaire que l'histoire diplomatique. C'est le récit minutieux des négociations, engagées en 1555 et auxquelles Emmanuel-Philibert fut mêlé directement, qui aboutirent à la trêve de Vauxcelles, 5 février 1556. Malgré les efforts du prince pour sauver quelques débris de ses États, il fut sacrifié et la trêve fut conclue sur la base de la conservation réciproque des conquêtes. Il devait attendre encore quatre ans, jusqu'à la paix de Cateau-Cambrésis, avant d'obtenir la restitution de ses biens. Ces deux nouvelles études de M. S., comme les précédentes, reposent sur une documentation abondante puisée aux sources manuscrites : les archives de Turin, Milan, Modène et Venise explorées minutieusement ont fourni des textes qui complètent et souvent rectifient les données des chroniques et des mémoires imprimés auxquels on a d'ordinaire une tendance à recourir trop exclusivement. L'étude sur la *Questione Sabauda* se termine par un appendice contenant un certain nombre de documents inédits dont plusieurs intéressent la période antérieure à celle qui est particulièrement visée : 1518, 1526, 1540-1541, 1551. — V.-L. B.

LIVRES NOUVEAUX

Généralités. — *G. Lavalley.* Études historiques et littéraires. Paris, Picard, 3.00.

Histoire politique intérieure. — *E. Adler.* Die Frauen in der französischen Revolution. Wien, Stern, 3 mk. 50. — *J. Arène.* Pendant la Révolution. Nantua, Imp. Arène. — *Boissy d'Anglas.* Boissy d'Anglas et les régicides. Paris, Champion, 2.00. — Histoire du département de la Loire pendant la Révolution (1789-1799). Notices rédigées par *E. Brossard*, pub. par *De Fréminville.* T. Ier. Paris, Champion. — *A. Chevauchez.* Les caisses d'épargne en France. Histoire et législation. Paris, Chevalier et Rivière, 1.50. — *H. Doniol.* M. Thiers, président de la République (1870-1873). Paris, Colin, 2.50. — *V. Gastilleur.* Oscar Sarraut, l'homme, la vie, l'œuvre. Carcassonne, Servière. — *James Guillaume.* L'internationale. Documents et souvenirs (1864-1878). T. Ier. Paris, Société nouvelle de librairie et d'édition, 4.50. — *D. Lacroix.* Guerre des Vendéens (1792-1800), d'après les mémoires et documents officiels. Paris, Garnier. — *A. Lasserre.* La participation collective des femmes à la Révolution française. Paris, Alcan, 5.00. — *Ch. Latune.* Les lettres de cachet de famille en Provence. (Discours.) Marseille, Imp. Barlatier. — *Dr P. Morély.* La juridiction consulaire de la ville de Tulle (1710-1789). Tulle, Imp. Crauffon. — *Waldeck-Rousseau.* L'état et la liberté. 1re série, 1879-1883. Paris, Fasquelle, 3.50.

Histoire diplomatique. — *W. Rosenthal.* Fürst Talleyrand und die auswärtige Politik Napoleons I. Nach den Memoiren des Fürsten Talleyrand. Leipzig, Engelmann, 2 mk. 40.

Histoire militaire. — *Gal Bourelly.* La France militaire monumentale. Paris, Firmin-Didot. — *Cne J. Colin.* Les campagnes du Mal de Saxe. 3e partie : Fontenoy. Paris, Chapelot. — *A. Defrance.* Les volontaires du Nord et du Pas-de-Calais dans la défense nationale (1791-1795). Lille, Imp. Lefebvre-Ducrocq. — *Lt J. Diez.* Le combat de Villersexel. Paris, Chapelot. — *G. Dubosc.* La guerre de 1870-71 en Normandie. Faits et épisodes. Rouen, Imp. du Journal de Rouen, 1.50. — *Major Friederich.* Geschichte des Herbstfeldzuges 1813. III. Bd. Von der Völkerschlacht bei Leipzig bis zum Schlusse des Feldzuges. Berlin, Mittler, 13 mk. [Geschichte der Befreiungskriege 1813-1815, in 4 Einzelwerken.] — Heitere und ernste Erinnerungen eines bayerischen Kriegsveteranen aus dem Feldzug gegen Frankreich, 1870/1871. München, Muller, 1 mk. 50. — *J. Rackl.* Der Nürnberger Buchländler Johann Philipp Palm. Nürnberg, C. Kock, 2 mk. — *Ct E. Servant.* Le bataillon de marche du 19e à la 2e armée de la Loire (22 novembre 1870-22 mars 1871). Simple récit. Laval, Goupil.

Histoire religieuse. — *Bérard.* Essai historique sur la séparation de l'Église et de l'État pendant la Révolution. (Thèse.) Paris, Larose.

Histoire économique et sociale, histoire coloniale. — *Vte G. d'Avenel.* Le mécanisme de la vie moderne. 5e série. Paris, Colin, 4.00. — *Ch. Benoist.* La crise de l'état moderne. L'organisation du travail. T. Ier. Enquête sur le travail dans la grande industrie. Paris, Plon, 10.00. — *Ph. Godet.* Madame de Charrière et ses amis. 2 vol. Genève, Jullien, 25.00. — *G. Morange.* Les idées communistes dans les sociétés secrètes et dans la Presse sous la Monarchie de Juillet. (Thèse.)

Paris, Giard et Brière. — *Petitfils*. Un socialiste révolutionnaire au commencement du XVIIIe siècle : Jean Meslier. (Thèse.) Paris, Giard et Brière.

Histoire des sciences, des lettres et des arts. — Les caricatures de Puvis de Chavannes. Préface de *Mlle M. Adam*. (Planches.) Paris, Delagrave, 7.50. — Annales de la Société J.-J. Rousseau. 1er volume. (Recueil d'articles.) Genève, Jullien, 10.00. — *Philibert Audebrand*. Derniers jours de la Bohême. (Souvenirs de la vie littéraire.) Paris, Calmann-Lévy, 3.50. — *L. Bénédite*. L'art au XIXe siècle, 1800-1900. Paris, E. Lévy, 20.00. — *P. Berret*. Le théâtre au lycée. (Discours.) Versailles, Imp. Aubert. — *Dr H. de Boyer*. Les étudiants en médecine de Paris au XVIe siècle. Essai historique. (Thèse.) Paris, Champion, 3.00. — *Léo Claretie*. Histoire des théâtres de société. Paris, Librairie Molière, 4.00. — *Couailhac*. Maine de Biran. (Les grands philosophes.) Paris, Alcan, 7.50. — Philippe de La Salle, dessinateur lyonnais (1723-1803). Son œuvre reproduite d'après les collections du Musée des tissus de Lyon. Notice par *R. Cox*. Paris, Calavas, 40.00. — *Dr P. Delaunay*. Le monde médical parisien au XVIIIe siècle. 2e édition revue. Paris, Rousset. — *Dr E.-T. Hamy*. Joseph Dombey, médecin, naturaliste et archéologue, explorateur (1778-1785). Paris, Guilmoto, 7.50. — *F. Hellouin*. Essai de critique de la critique musicale. Cours. Paris, Joanin, 4.00. — *J. Langlais*. Alfred de Vigny. Critique de Corneille. Fragments inédits. Clermont-Ferrand, Imp. Dumont. — Chansonnier normand. Préface de *J. L'Hôpital*. Table historique d'*A. Join-Lambert*. Paris, Imp. Draeger. (Publ. Soc. normande du livre illustré.) — *J. Machat*. Documents sur les établissements français de l'Afrique occidentale au XVIIIe siècle. Paris, Challamel, 3.00. — *E. Martinenche*. Molière et le théâtre espagnol. Paris, Hachette, 3.50. — *C. Mauclair*. J.-B. Greuze, sa vie, son œuvre, son époque. Préface par Henry Marcel. Paris, Piazza. — Le Musée des arts décoratifs. Le Bois. 1re partie : Moyen âge et Renaissance. Recueil de planches sous la direction de *L. Metman et G. Brière*. Paris, Longuet, 36.00. — *E. Meyer*. Die Gräfin von Lafayette. Ein Frauenleben aus dem 17. Jahrhundert Frankreichs. Leipzig, Haberland, 5 mk. — Modèles de dessins d'orfèvrerie, dessinés et gravés par Salembier (vers 1800). Reproductions de 36 pl. Paris, Foulard, 60.00. — *Ch. Moreau-Vauthier*. L'homme et son image. Paris, Hachette, 30.00. — *A. Robaut et Et. Moreau-Nélaton*. L'œuvre de Corot. T. IV et tables. Paris, Floury. — *A. Roux*. Recherches sur l'imprimerie à Montbéliard depuis ses origines (1586) jusqu'à 1793. Paris, Champion, 5.00. — *G. Sorel*. Le système historique de Renan. Introduction. Paris, Jacques, 2.00. — Table décennale de la *Revue de Paris* (1894-1903). Paris, Calmann-Lévy, 2.50. — *Claude Tillier*. Mon oncle Benjamin. Nouvelle édition, préface de L. Descaves. Paris, Bertout, 2.00. — *E. A. Vizetelly*. Emil Zola. Sein Leben und seine Werke. Aus dem Englisch von Hedda Moller-Brück. Berlin, Fleischel, 6 mk. — *Dr Er. Wickersheimer*. La médecine et les médecins en France à l'époque de la Renaissance. Paris, Maloine, 7.50.

Histoire locale et généalogique. — *H. Cavaniol*. Chaumont. Les origines, la vieille cité. 2 vol. Chaumont, Cavaniol. — *Abbé A. Guichard*. Grozon à travers les siècles. Poligny. — *E. Vallée*. Notes généalogiques sur la famille d'Illiers. Laval, Goupil; Paris, Picard. — *E. Dupont*. Bibliographie générale du Mont-Saint-Michel. Avranches, Durand. — *H. Espaullard*. Histoire de Noisy-le-Sec depuis son origine jusqu'à nos jours. Paris, Clavreuil et Saffroy. — *G. Cain*. Coins de Paris (gravures). Paris, Flammarion, 7.50.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS *L'un des propriétaires-gérants :* P. CARON.

Le Concordat de 1817

ÉTUDE DES RAPPORTS DE L'ÉGLISE ET DE L'ÉTAT SOUS LA RESTAURATION (1814-1821)

(*Suite* [1].)

IV

Le Concordat signé, le Pape l'exécuta aussitôt. A la fin de juillet, il fulmina une bulle établissant la nouvelle circonscription, conformément aux demandes du Gouvernement, après avoir « écrit aux archevêques et évêques et aux chapitres des sièges vacants et leur avoir manifesté son désir d'obtenir leur assentiment à la circonscription proposée [2] ». Au lieu de 50 sièges il y en aurait 92. Le Pape *érigeait de nouveau* 7 églises métropolitaines : Sens, Reims, Albi, Auch, Narbonne, Arles, Vienne, supprimées par la circonscription de 1802, et 35 églises épiscopales, et rétablissait comme archevêchés les évêchés de Cambrai et d'Avignon. C'étaient 18 métropoles et 74 évêchés, dont les diocèses étaient fixés par la bulle, ainsi que les rapports de suffragants à métropolitain. Par une réserve de style, le Pape déclarait qu'en fixant cette nouvelle circonscription, il n'avait « voulu porter aucun préjudice aux droits incontestables du Saint-Siège sur le duché d'Avignon et le Comtat-Venaissin », affirmés au Congrès de Vienne, et « se promettait de la piété du Roi très chrétien, ou qu'il rendrait ces pays au patrimoine de saint Pierre, ou du moins qu'il lui en donnât une juste indemnité [3] ».

Le Pape, désirant rétablir la bonne harmonie dans l'Église de France, ne voulut pas avoir l'air d'agir d'autorité, comme en 1801. Il demanda aux évêques et aux chapitres leur adhésion dans une circulaire du 12 juin, qui leur fut remise par le Gouvernement. 35 diocèses furent consultés, et ces 35 évêques ou chapitres adhérèrent à l'augmentation du nombre

---

1. Voir la *Revue*, t. VII, p. 189-210.
2. Bulle du sixième jour des calendes d'août 1817, Duvergier, *Collection des lois*, t. XXI, p. 221.
3. *Ibid.*, p. 224, 2e colonne.

des sièges et à la nouvelle circonscription ; même des évêques qui se sentaient menacés d'exclusion, comme ceux d'Angoulême et d'Avignon, donnèrent leur consentement à ces réformes et « à tout ce que le Pape avait cru devoir faire [1] ».

Les évêques titulaires acceptaient la nouvelle circonscription. Mais les anciens évêques, si influents à la Cour, étaient mécontents de plusieurs dispositions du Concordat que Rome avait exigées, surtout du maintien dans leurs sièges des évêques concordataires. L'ancien évêque d'Uzès protestait par lettre à Richelieu. Pour lui, c'était la confirmation du coup d'État de 1801, sans exemple dans toute l'histoire de l'Église.

L'article 4, écrivait-il, maintient tous les effets du Concordat de 1801 et reconnaît par conséquent l'autorité arbitraire du Pape qui a, de son propre mouvement, sans formes canoniques, détruit tous les sièges épiscopaux de France, dépossédé tous les évêques titulaires et créé une nouvelle Église et de nouveaux pasteurs. Il n'est pas moins évident que si ce droit arbitraire est une fois reconnu par le Pape, il le serait pour toujours, et qu'ainsi il n'y aurait plus en France de vrais évêques titulaires, mais de simples commissionnaires du Pape, dont il pourra révoquer les commissions à volonté et aussi souvent qu'on fera naître des circonstances impérieuses pour être le prétexte de nouveaux changements, de nouvelles variations dans le gouvernement de l'Église de France. Comment pourrions-nous conserver et exercer quelque influence sur les esprits, les opinions et les consciences, en reconnaissant comme valides et légaux des actes contre lesquels nous réclamons et protestons depuis quinze ans ? Ne serait-ce pas, à la face de l'Église, du monde entier, nous accuser d'avoir criminellement troublé la paix de cette Église sans motifs légitimes ?

D'ailleurs, après s'être élevé si vivement contre le maintien de pasteurs institués contre toutes les règles canoniques et non nommés par le Roi, sentant bien qu'il était trop tard pour récriminer, il demandait que, s'il fallait « respecter et honorer les personnes », on rendît, du moins, « hommage aux principes ». Mais ces principes, favorables à l'épiscopat, avaient été irrémédiablement atteints en 1802, et c'était là pour Rome une victoire que, loin d'y renoncer, elle venait encore d'affermir.

La commission ecclésiastique, présidée par l'ancien archevêque de Reims, Talleyrand-Périgord, avait depuis longtemps déjà préparé tout un plan de réorganisation de l'Église de France. D'abord à tous les évêques titulaires — il y en avait 34, au mois de juin 1817 — on demanderait leur démission, puis on les ferait nommer par le Roi, et, si le Pape y

1. Rome, *Corresp.*, t. 948, f. 191, 231. — Termes de la lettre de Lacombe, évêque d'Angoulême.

consentait, instituer canoniquement de nouveau [1]. C'était le système de la table rase. Ensuite on exclurait plusieurs évêques ; les premières listes de proscription en portaient 14, — ennemis du Roi, comme Fesch, archevêque de Lyon, banni par la loi du 12 janvier 1816, — anciens constitutionnels « peu considérés dans leur diocèse », comme Primat, archevêque de Toulouse, Lacombe, Perrier, Reymond, Belmas, évêques d'Angoulême, d'Avignon, de Dijon, de Cambrai, — prélats coupables d'avoir assisté au champ de mai, après le retour de Napoléon, comme Simon et de Faudoas, évêques de Grenoble et de Meaux, — enfin évêques rejetés sous prétexte d'infirmité, de défaut de capacité, ou même pour « des raisons de convenance », comme le cardinal Cambacérès, archevêque de Rouen, « mal vu dans son diocèse, homme fort dur », dit la note, et qui, d'ailleurs, « a son traitement de cardinal [2] ». Ces éliminations faites et tout le passé effacé, on ferait une seule promotion, et on donnerait aux anciens évêques, comme « une chose convenable sous tous les rapports », les sièges « les plus distingués [3] ».

Ce plan reçut un commencement d'exécution. La commission ecclésiastique demanda à tous les évêques titulaires leur démission. Les uns refusèrent, comme Cambacérès (Rouen), « sous prétexte que le Pape la rejetterait », ou « demandèrent du temps pour réfléchir », comme Simon (Grenoble), ou ne répondirent pas, tels les évêques d'Ajaccio, Carcassonne, Montpellier, Mende, Clermont, Digne, et l'archevêque de Toulouse, Primat. D'autres offrirent de donner leur démission au Pape — tels les évêques d'Autun, de Quimper, de Vannes, de Coutances, de Nancy, d'Amiens, de Versailles — ou consentirent à la donner, si le Pape la demandait, comme l'archevêque de Bordeaux, d'Aviaux, les évêques d'Arras et de La Rochelle. D'autres, enfin, en petit nombre, consentirent à la donner purement et simplement et l'offrirent au Roi aussi bien qu'au Pape, tels les évêques de Bayonne, de Limoges, d'Angers, de Bayeux, Évreux, Rennes, Le Mans, Soissons, Troyes, et de Faudoas, évêque de Meaux, qui, disait-il, « était prêt à la donner et demandait une pension ». Quant aux évêques de Cambrai, d'Angoulême, de Dijon et d'Avignon, que l'on se proposait d'exclure, on ne leur avait pas demandé leur démission ; on voulait la leur arracher. Ainsi, la majorité des évêques ne vou-

---

1. Lettre de l'archevêque duc de Reims au Roi (5 octobre 1816). Rome, *Corresp.*, t. 947, f. 366. — Le même au duc de Richelieu (14 octobre). *Ibid.*, p. 373.

2. « Noms des évêques dont le Roi demande l'exclusion pour causes graves et légitimes relatives au Pape et à Sa Majesté, selon l'article de la convention, » Rome, *Corresp.*, t. 947, f. 357. (Il s'agit ici de l'article 5 de la convention du 25 août 1816.)

3. Talleyrand-Périgord à Richelieu. *Ibid.*, f. 374.

lait donner sa démission qu'au Pape, si celui-ci la demandait ou l'agréait. Le Pape resterait donc le seul maître, et c'était là encore une des conséquences du coup d'État de Pie VII en 1801, un des signes les plus manifestes de la faiblesse de l'épiscopat français et de la toute-puissance du Saint-Siège.

Ensuite Talleyrand-Périgord chercha à chasser de l'Église de France les évêques jugés indignes. Les listes de proscription en portaient 14; mais c'est sur quatre surtout, sans compter Fesch, que s'acharna Talleyrand-Périgord : les évêques d'Angoulême, d'Avignon, de Dijon et de Cambrai, Lacombe, Perrier, Reymond et Belmas ; les autres, Primat, Cambacérès, Simon, etc., restèrent tranquillement sur leurs sièges. Talleyrand-Périgord harcelait Richelieu ; il lui écrivait : « Je vous le dis, M. le Duc, dans la sincérité de mon cœur et avec la droiture que vous m'avez toujours connue ; je n'ose m'appesantir sur les tristes conséquences qui doivent résulter de laisser en place des hommes que tout le clergé français repousse avec indignation. Les ministres du Roi rendront un éminent service à la religion et peut-être à l'État s'il parviennent à ôter cet opprobre du milieu de notre Église [1]. » Leurs diocèses sont « le réceptacle de tous les mauvais sujets » ; les évêques ne voudront plus correspondre avec eux. Si l'on ne peut leur arracher leur démission, il faut « les menacer d'un jugement canonique, réunir contre eux des preuves, faire un procès-verbal », puis envoyer ces pièces au Pape en le priant de les engager à démissionner ; si l'on peut provoquer une accusation par ces pièces, la commencer. « En offrant alors à ces hommes qu'on peut facilement supposer intéressés des pensions et des retraites, on obtiendrait peut-être leur démission. » Quoi qu'il arrive, il est « très important que le public sache très positivement que le Gouvernement a pris tous les moyens pour parvenir à expulser ces mauvais évêques et qu'on n'est arrêté que par l'inconvénient d'employer des voies extraordinaires opposées à nos usages. Cette connaissance aurait le double effet et de rassurer les fidèles et de montrer que nos principes ne sont pas entièrement sacrifiés [2] ». Talleyrand-Périgord « comptait tellement » sur l'exclusion des quatre évêques qu'il avait « rempli leurs sièges [3] ».

Le Gouvernement fit bien une tentative auprès de ces évêques. Le préfet de la Charente, Creuzé de Lesser, fut chargé de cette mission délicate auprès de Lacombe, évêque d'Angoulême, ancien évêque

1. L'archevêque duc de Reims au duc de Richelieu (25 juin 1817). Rome, *Corresp.*, t. 948, f. 192.
2. Le même au même (4 juillet 1817). *Ibid.*, f. 264.
3. Le même au même (1er août 1817). *Ibid.*, t. 949, f. 3.

constitutionnel de Bordeaux. Il agit d'abord sur le neveu et la nièce de l'évêque et sur son grand vicaire, puis il alla le trouver, mais Lacombe se montra intraitable.

Je dois dire, écrivit le préfet au ministre de l'Intérieur, que dans un entretien de plus de trois heures je ne l'ai pas vu vaciller un instant dans la détermination de refuser sa démission... Vidimus alios ventos, alias procellas, m'a-t-il dit selon son habitude de citer. Il m'a cité aussi et jusqu'à trois fois l'exemple de saint Basile qui, pressé par un préfet au nom d'un Empereur de communiquer avec des Ariens, avait déclaré s'exposer plutôt à mille supplices, et, sur ce que le préfet lui dit qu'il n'avait jamais vu un évêque lui parler ainsi, saint Basile répondit : C'est que vous n'avez jamais vu d'évêque. Je serai comme saint Basile, a dit M. Lacombe.

Lacombe demanda une démarche directe du Roi ou du Pape. Le préfet n'osait la conseiller. « Si c'est une invitation, ajoutait-il, M. Lacombe s'y refusera et le nom du Roi sera compromis dans une occasion peu digne de Sa Majesté. Si c'est un ordre, M. Lacombe est capable de s'y refuser, et alors on serait obligé peut-être d'aggraver sur lui les rigueurs [1]. » Le Pape n'était pas disposé à demander à Lacombe et aux trois autres évêques menacés leur démission. Les tentatives faites par le Gouvernement avaient échoué. Richelieu finit par renoncer à tout moyen de contrainte.

Les évêques de Cambrai, d'Avignon, d'Angoulême et de Dijon, écrivit-il à Blacas, se sont refusés positivement aux invitations qui leur ont été faites de donner leur démission, et ceci devient une affaire fort épineuse. Leur existence dans l'Église gallicane sera certainement un grand scandale, mais il est inévitable, puisqu'il n'y a aucun moyen canonique et régulier de les forcer à quitter leurs sièges. Nous pensons que les moyens d'autorité auraient les plus graves inconvénients et ne peuvent être admis. Nous croyons également que les formes canoniques elles-mêmes, indépendamment de ce qu'elles sont peu praticables dans les circonstances actuelles, échoueraient complètement. Ces évêques, quoiqu'ils déshonorent le caractère épiscopal, n'en ont pas moins été institués par le Pape ; ils communiquent ou sont censés communiquer avec lui. Aucune censure, aucun jugement, en un mot aucun acte extérieur du Souverain Pontife ne les a séparés de sa communion. On ne saurait donc sur quoi établir une procédure canonique. Le simple concours du Pape et du Roi serait insuffisant pour les déposséder. Les évêques mêmes qui pourraient d'abord être disposés à applaudir à une mesure

1. Le préfet de la Charente, Creuzé de Lesser, au ministre de l'Intérieur (12 juin 1817). Rome, *Corresp.*, t. 948, f. 177.

d'autorité seraient bientôt effrayés des conséquences qui pourraient en résulter dans un autre temps pour tout le corps épiscopal. De plus, l'opinion publique, les magistrats, les corps dépositaires des lois se réuniraient pour réclamer hautement contre cette violation de nos maximes les plus chères, et des hommes qui n'ont en ce moment que l'unanimité de mépris obtiendraient des apologistes qui s'appuieraient sur des principes incontestables et des considérations très graves. Le Roi a donc jugé dans sa sagesse qu'il était préférable de tolérer un mal auquel on ne peut remédier que par un autre mal plus général et dont les suites seraient bien autrement dangereuses. Ces quatre évêques resteront donc dans leurs sièges [1].

Mais Richelieu n'était pas éloigné de leur faire subir une humiliation publique. « On pourrait peut-être ne pas les appeler, lorsque le Roi fera prêter serment de fidélité à tous les évêques du royaume entre ses mains, et leur faire notifier que Sa Majesté leur défend de se présenter devant Elle et qu'elle se refuse à admettre leur serment. » Peut-être alors, « pour se soustraire au mépris public, demanderont-ils qu'on veuille bien accepter leur démission ». Mais c'était une espérance qu'il donnait à Talleyrand-Périgord sans trop s'y attacher, car il rappelait la résistance de plusieurs évêques à Louis XIV et leur refus absolu de souscrire le formulaire. Talleyrand-Périgord eut la douleur d'effacer de sa liste « quatre excellents sujets » qu'il avait proposés au Roi pour remplacer les titulaires. Richelieu avait défendu les droits de l'épiscopat contre les évêques d'ancien régime.

Quant à Fesch, cardinal et archevêque de Lyon, la difficulté de le chasser de l'Église de France et de nommer un archevêque à sa place était au moins aussi grande. Par la loi du 12 janvier 1816 il avait été banni de France. Louis XVIII nomma de Bernis, ancien archevêque d'Albi, à l'archevêché de Lyon, mais le Pape ne voulut pas l'instituer. Il voulut obliger Fesch à donner sa démission au Pape ; l'ambassadeur Blacas se chargea de la négociation ; Consalvi offrit au cardinal un archevêché romain ; mais Fesch refusa énergiquement, voulant à tout prix rester archevêque de Lyon. Alors il fut ordonné aux grands vicaires de Lyon de cesser toute correspondance avec leur archevêque exilé, ce qui valut à Lainé, ministre de l'Intérieur, une lettre digne et fière des grands vicaires [2]. Le Pape, par un bref, nomma un administrateur provisoire, de Bernis ; Fesch protesta auprès du Pape (9 octobre 1817). Mais le Gouvernement, craignant l'opinion publique, jalouse des libertés de l'Église gallicane, ne publia pas ce bref, nomma de Bernis archevêque de

1. Richelieu à Blacas (1er juillet 1817). Rome, *Corresp.*, t. 948, f. 247 sqq.
2. Mgr Ricard, *Vie du cardinal Fesch* (1886), p. 344.

Rouen et laissa ainsi Fesch archevêque de Lyon, quoique banni du royaume [1]. Il ne put donc y avoir en 1817 aucune exclusion.

Le Roi avait à pourvoir à 16 sièges concordataires vacants et aux 42 nouveaux sièges créés par le Concordat de 1817, soit en tout à 58 sièges. Ce fut Talleyrand-Périgord qui fit nommer tous ces prélats, choisis parmi les royalistes les plus purs, les ennemis de Napoléon, comme d'Astros, des aumôniers du Roi, de Monsieur et de Madame; tous les anciens évêques recevaient 8 sièges, à l'exception des trois évêques anglais qui s'enfermaient dans une vaine opposition. Le Roi nommait à l'archevêché de Paris Talleyrand-Périgord, cardinal, auquel il adjoignait de Quélen comme coadjuteur ; à l'archevêché de Sens, de la Fare ; à celui de Reims, de Coucy ; à celui de Tours, du Chilleau ; à celui de Bourges, Des Gallois de la Tour ; à celui de Toulouse, de Bovet ; à celui de Besançon, Cortois de Pressigny ; à celui d'Aix, de Bausset, tous anciens évêques, dont la plupart avaient refusé leur démission au Pape en 1801, et qui obtenaient, on le voit, « les sièges les plus distingués ». Tous les archevêques et évêques nommés furent préconisés par le Pape dans le consistoire secret du 1er octobre 1817 et reçurent l'institution canonique. Mais les bulles d'institution, remises par le ministre de l'Intérieur au garde des sceaux pour être vérifiées par le Conseil d'État, conformément aux usages de l'Église gallicane, furent jugées irrégulières. Celle qui concernait l'archevêque de Paris contenait des expressions de vassalité et de services féodaux contraires au droit français moderne et dont « les malveillants auraient tiré parti [2] ». On pria donc le Saint-Siège de publier de nouvelles bulles, et on n'envoya pas aux évêques les bulles reçues.

V

Tout, jusqu'à la signature du Concordat, s'était passé entre le Gouvernement, Rome et les évêques. Restait la nation dont l'assentiment, on le verra, était nécessaire. L'opinion publique, dés qu'elle connut le Concordat, redoutant les empiétements de Rome, manifesta une vive opposition.

---

1. « Il est bien à regretter, écrivait Richelieu à Blacas, que l'obstination de M. le cardinal Fesch ait donné occasion au Pape de faire usage d'un droit qui lui est fort contesté. Ce sera un nouvel embarras ; et il est à craindre que l'admission du bref de S. S. ne souffre de sérieuses objections que l'autorité du Roi ne pourra pas lever, dans un moment surtout où beaucoup de personnes influentes sont en garde contre tout ce qui pourrait porter atteinte aux libertés de l'Église gallicane » (Rome, *Corresp.*, t. 949, f. 207, 14 octobre 1817).

2. Portalis, rapporteur au Conseil d'État. Rapport sur dix bulles d'institution canonique de divers archevêques et évêques. Rome, *Corresp.*, t. 949, f. 49. — Dans la bulle on lit « *vassalis* metropolitanæ civitatis », « consueta *servitia* ».

Il y eut une véritable campagne de presse contre et pour le Concordat ; c'était une phase nouvelle de la lutte entre les libéraux et les ultras. Ceux-là étaient d'autant plus hostiles à cette convention qu'ils ne l'avaient connue que presque à la veille d'être signée, le chapitre métropolitain de Toulouse ayant publié la lettre que le Gouvernement lui avait adressée pour lui demander son adhésion à la nouvelle circonscription, ce qui lui attira la colère de Lainé.

Ce fut une vraie levée de boucliers en faveur des antiques libertés gallicanes, une lutte acharnée contre l'ultramontanisme plus menaçant que jamais. Des théologiens célèbres, comme Tabaraud, de Pradt, Grégoire, des prêtres comme l'abbé Dillon, l'abbé Vinson, des juristes et magistrats, comme Hutteau, ancien avocat au Parlement de Paris, et le général Jubé, ancien tribun et ex-préfet, écrivirent de longs mémoires contre le nouveau Concordat [1].

Le Concordat de 1817, disent-ils tous, marquerait, s'il était appliqué, l'avilissement de l'épiscopat et de tout le clergé français. L'article 2 du Concordat donnait au Pape le pouvoir de disposer des évêchés. C'était, écrivait Tabaraud, la doctrine du Jésuite Musarelli et celle d'un grand vicaire français, Jean-Marie de Lamennais, sur l'institution des évêques [2]. « Ces principes, ajoutait-il, se répandent ouvertement parmi nous, et si l'on ne prend des précautions pour en arrêter le cours, ils finiront par devenir bientôt la doctrine commune du royaume. » Ce qu'ils regrettent tous, c'est la démission en masse de l'épiscopat français en 1801 et le coup d'État du Pape qui a porté un coup funeste aux libertés de l'Église gallicane ; c'est la soumission et la rétractation de plusieurs des anciens évêques non démissionnaires, les Talleyrand-Périgord, les Cortois de Pressigny, etc., consacrant ainsi l'illégalité monstrueuse de 1801 ; c'est enfin la consécration nouvelle que l'Etat en faisait. Ce n'est donc plus seulement le Concordat de 1817 qu'ils attaquent, mais tous les Concordats, et celui de 1801 et celui de 1516, rappelé dans celui de 1817, instruments d'asservissement de l'Église entre les mains des Papes et des

---

1. *Observations d'un ancien canoniste* [Tabaraud] *sur la convention conclue à Rome le 11 juin 1817*, Paris, 1817, in-8, 79 p. ; — Abbé de Pradt, *Les quatre Concordats*, 1818 ; — Grégoire, *Essai historique sur les libertés de l'Église gallicane*, in-8, 1818 ; — Abbé Vinson, *Le Concordat expliqué au Roi suivant la doctrine de l'Église et les réclamations canoniques des évêques légitimes de France*, Paris, 1816, in-8, 211 p. ; — Abbé Dillon, *Le Concordat de 1817*, in-8, 36 p. ; — Hutteau l'aîné, *Les Concordats de 1517 entre François Ier et Léon X, et de 1817 entre S. M. Louis XVIII et S. S. Pie VII*, 1817, in-8, 94 p. ; — Général Auguste Jubé, ancien tribun et ex-préfet, *Encore un Concordat, Notes rapides sur les articles d'une loi proposée pour l'enregistrement et la publication d'un nouveau Concordat*, 2e éd., Paris, décembre 1817, in-8, 62 p.

2. Tabaraud, *Observations*, p. 42-43.

souverains. Ils veulent revenir à l'ancienne discipline, rétablir l'épiscopat et le clergé du second ordre dans leurs droits, restaurer la Pragmatique Sanction de Charles VII et la liberté des élections ecclésiastiques : mouvement semblable à celui qui avait abouti en 1790 à la Constitution civile du clergé, mais s'arrêtant en deçà du schisme pour ne revendiquer que les libertés gallicanes. Le gallicanisme n'était pas mort : partout, au Conseil des ministres, dans les Chambres, la magistrature, le barreau, la haute administration, dans le clergé lui-même, il comptait encore de nombreux adhérents. Sans doute Tabaraud pouvait écrire en 1817 : « Nous doutons qu'on pût obtenir aujourd'hui des professeurs et des élèves des séminaires la souscription franche et sans équivoque exigée par les articles organiques et par les ordonnances du royaume » ; les événements, les circonstances et les doctrines avaient travaillé en faveur de l'ultramontanisme qui continuait à s'emparer du clergé du second ordre, à Lyon, en Franche-Comté, en Bretagne, sur tous les points de royaume ; mais les gallicans ne s'avouaient pas vaincus et brûlaient de l'ardeur du combat [1]. C'étaient aux anciennes traditions de liberté qu'ils se rattachaient comme à une planche de salut: « Où en serions-nous, écrivait l'abbé Dillon, et à quels malheurs cette antique et glorieuse Église des Gaules aurait-elle donc été réservée, si elle était destinée à voir ses plus illustres défenseurs, ceux que leur premier dévouement, leurs premiers sacrifices avaient le plus honorés, abandonner la vraie doctrine et, après avoir glorieusement combattu pour elle, faire céder les principes aux circonstances et sacrifier aux prétentions de la Cour de Rome le droit commun des Églises, conservé dans celle de France en toute sa pureté depuis les temps apostoliques jusqu'à nos jours [2] ? » Toute la discipline ecclésiastique était battue en brèche : nomination des évêques, rapports des évêques avec les desservants, démarcation des diocèses. Les évêchés étaient trop nombreux et trop rapprochés dans les pays riches et les plaines, trop clairsemés dans les régions de montagnes pauvres et privées de communications. Le clergé du second ordre continuait à ne recevoir aucune garantie d'indépendance et de dignité. Tabaraud insistait surtout sur les relations d'évêque à desservant et marquait très nettement le changement qui s'était opéré dans les mœurs du clergé à la faveur du Concordat de 1801. Les

1. Je ne puis écrire ici l'histoire de cette lutte si dramatique ; j'y reviendrai un jour. Je rappellerai les entreprises de Courbon et des grands vicaires de Lyon au début de la Restauration, — les ravages faits par l'ultramontanisme en Bretagne, avec Jean-Marie de Lamennais, — dans le diocèse de Perrier (Avignon), — dans celui de Besançon (cf. la *Correspondance* de l'archevêque Le Coz, lettre au ministre des Cultes, 2 juin 1812, p. 346), etc., etc.

2. Abbé Dillon, *op. cit.*, p. 2 et 3.

évêques s'étaient soumis au coup d'État du Pape, mais ils avaient soumis à leur autorité arbitraire et inouïe le clergé secondaire. « La création des desservants amovibles pour tenir lieu de curés permanents mérite encore une sérieuse considération, écrivait Tabaraud. Cet article, joint aux droits que se sont attribués les évêques sous le précédent Gouvernement d'interdire arbitrairement les prêtres diocésains du pouvoir de dire la messe, a consommé l'avilissement du clergé du second ordre et tend évidemment à affaiblir les liens du mariage spirituel qu'un pasteur contracte avec son troupeau [1]. » Il fallait donc plus que jamais conserver les appels comme d'abus pour réprimer les entreprises du haut clergé sur celui du second ordre. Il fallait encore les maintenir pour réprimer les abus de celui-ci contre la liberté des consciences : exaction des billets de confession, refus de sépulture qui se multipliaient de jour en jour, au grand scandale des vieux prêtres gallicans et des fidèles. Bref, c'était le procès de l'Église tout entière et de la discipline ecclésiastique, telle qu'elle s'était formée et modifiée depuis le Concordat de 1516.

Les ultramontains répondirent à toute cette campagne de livres et de brochures. La réponse se fit un peu attendre ; elle ne coïncida pas toujours avec l'époque où le Concordat fut présenté aux Chambres, mais elle n'en fut que plus violente [2]. « Le Pape » de Joseph de Maistre est de 1819 ; la réponse de Bernardi aux « Quatre Concordats » de l'abbé de Pradt est aussi de 1819. On ressuscite l'opposition du XVIe siècle au Concordat de 1516, on semble regretter la Pragmatique Sanction et en réalité on veut revenir à la monstrueuse constitution civile de 1790, disent les ultramontains. Ils font l'éloge du Concordat de François Ier. Bernardi, en 1819, ne craindra pas d'écrire de ce Concordat que « loin d'avoir favorisé les exactions de Rome, il en a arrêté le cours ; qu'il a commencé une des époques brillantes de l'Église gallicane. Jamais, ajoutera-t-il, ses libertés... n'ont été mieux connues et mieux défendues que depuis qu'on l'a exécuté sans réclamation [3] ». Et il attaquera même le Concordat de 1801, fidèle ainsi à la pensée qui avait guidé le Gouvernement de Louis XVIII en proposant un nouveau Concordat : « Le Concordat de 1801, cet objet de vos regrets, aurait porté le dernier coup à notre indépendance, s'il eût pu consacrer en droit le fait de cette suppression d'un grand nombre de nos principaux sièges et de la destitution des prélats qui les remplissaient. Le

---

1. Tabaraud, *op. cit.*, p. 47.
2. De 1817 est le Concordat justifié, mémoire anonyme. Aff. étrang., Rome, *Mémoires et documents*, t. 96, f. 37-54.
3. Bernardi, *Observations sur les « Quatre Concordats » de M. de Pradt*, 1819, p. 201.

Concordat de 1817, en rétablissant en partie ces sièges, peut seul rendre à l'Église gallicane quelque chose de son ancien lustre. »

Ainsi c'était la lutte acharnée entre les deux partis, gallican et ultramontain.

VI

C'est au milieu de ces vives discussions que le gouvernement décida de porter le Concordat devant les Chambres. Les négociations avec Rome avaient été tenues secrètes. Dirigées par le duc de Richelieu, ministre des Affaires étrangères, elles n'avaient été connues que du Roi, de Lainé, ministre de l'Intérieur, et du grand-aumônier, Talleyrand-Périgord ; jamais on n'en parla dans le Conseil des ministres, et, si l'on en sut quelque chose, ce fut par les démarches officieuses de Lainé et de Richelieu auprès des évêques [1]. Le duc de Richelieu considérait cette affaire comme exclusivement diplomatique. Le Concordat était un traité que, aux termes mêmes de l'article 14 de la Charte, le Roi pouvait conclure et ratifier seul, sans le concours des Chambres. Mais c'était un traité d'un genre particulier, dont plusieurs dispositions exerçaient une influence directe sur l'administration intérieure du royaume, et Richelieu savait bien — il le dit, rarement et brièvement, il est vrai, à Blacas — qu'il ne pourrait le promulguer, sans le soumettre en totalité ou en partie aux Chambres. Pasquier, garde des sceaux, ne connut le Concordat que lorsqu'il fut invité à y apposer le sceau de l'État; il le lut et fut étonné de réformes aussi graves opérées sans les Chambres; il exprima hautement la nécessité d'une loi [2]. Richelieu entendait-il se prévaloir de l'article 14 de la Charte, considérer le Concordat comme un traité ordinaire et l'exécuter à ce titre, sans le convertir en loi de l'État? Ce serait aller un peu loin. Mais comment le duc de Richelieu et surtout le jurisconsulte Lainé avaient-ils pu faire de telles promesses à la cour de Rome sans envisager les difficultés inextricables où ils allaient se jeter? On ne peut l'expliquer que par une véritable méconnaissance de l'esprit public, en 1817, comme en 1814, par la pression du Roi et des anciens évêques, par le peu d'expérience

---

1. Pasquier, *Mémoires*, t. IV, p. 194 sqq. Il faut suivre ici Pasquier. Tout ce qu'il dit est confirmé par les faits, relatés dans le *Moniteur*, dans la Correspondance de Rome, aux Affaires étrangères.

2. Pasquier nous fait entendre que Richelieu voulait se passer du concours des Chambres. Tout, en effet, avait été conduit comme si l'on voulait agir ainsi. Mais nous ne pouvons accepter ici cette opinion. Richelieu fait allusion à ce concours des Chambres dans ses lettres à Blacas, en 1817, avant le Concordat.

qu'ils avaient du régime constitutionnel, encore si incertain, enfin par une énorme confiance dans le pouvoir ministériel et leur autorité personnelle [1].

Deux articles surtout paraissaient à Pasquier inquiétants et vagues, l'article 3 qui détruisait les articles organiques en ce qu'ils avaient de contraire à la doctrine et aux lois de l'Église, et l'article 10 où le Roi et le Pape promettaient de « faire cesser le plus tôt possible les désordres et les obstacles qui s'opposaient au bien de la religion et à l'exécution des lois de l'Église ». « Quels étaient ces désordres, ces obstacles? s'écrie Pasquier. Le Pape certainement ne connaissait pas de plus grand désordre que la liberté du culte et de l'existence des ministres protestants salariés par l'État. On ne saurait nier qu'il n'y eût là de quoi justifier des inquiétudes et faire naître bien des difficultés. »

Pasquier fut chargé de préparer la loi; Portalis, fils de l'ancien ministre des Cultes de Napoléon, rédigea deux notes que Pasquier lut au Conseil des ministres. Dans la première, Portalis montre comment un nouveau Concordat est nécessaire, celui de 1516 ne pouvant être appliqué de plein droit, et celui de 1801 étant « étranger au Roi »; qu'il a dû être négocié sans le concours des Chambres; enfin qu'il possède à la fois les caractères d'un traité et d'une loi : « il est de l'essence du premier et il a besoin d'être revêtu des formes extérieures de l'autre », et il rappelle ces paroles de l'orateur du Gouvernement en 1802, son père : « L'État intervient, parce que les choses religieuses ont une trop grande influence sur l'ordre public pour qu'il demeure étranger à leur administration. » D'ailleurs, on a toujours cru à la nécessité d'une loi : la Pragmatique de 1438, enregistrée par les Parlements, fut approuvée par les États généraux; le Concordat de 1516 fut présenté à l'enregistrement du Parlement de Paris; le Concordat de 1801 devint loi de l'État en 1802. Deux moyens se présentent : « on peut promulguer le Concordat comme traité et réduire en loi celles de ses dispositions qui sont législatives », ou bien « on peut ordonner la promulgation du Concordat comme loi de l'Etat ». Portalis préfère le second : « Le Concordat, dit-il, doit être en entier promulgué, avec réserve de nos libertés nationales, doctrines françaises et franchises ecclésiastiques. Cette protestation suffit pour tout conserver. Elle seule peut le faire sans trouble et sans péril pour la tranquillité publique [2]. »

---

1. Il est certain que le duc de Richelieu comptait sur son ascendant personnel pour faire voter le Concordat par les Chambres. C'est ce qu'il aurait pu faire, croyait-il, sans l'incident Marcellus qui se produisit plus tard.

2. Note de M. Portalis (1817). Rome, *Corresp.*, 949, f. 17.

La deuxième note concerne les libertés de l'Église gallicane et l'appel comme d'abus. Portalis y rappelle qu'après avoir attribué l'appel comme d'abus au Conseil d'État, en 1802, Napoléon, par le décret du 25 mars 1813, après le Concordat de Fontainebleau, voulut en donner la connaissance aux Cours d'appel. Il ajoute que, en continuant cette tradition très ancienne, on va au-devant de graves difficultés avec Rome. « Il est bien à craindre, dit-il, qu'on ne se trouve placé dans l'alternative ou de se brouiller de nouveau avec Rome, après avoir terminé avec elle par un traité une longue et laborieuse négociation, ou d'être forcé à sacrifier une partie essentielle et fondamentale du droit public du royaume. Et il ne faut pas oublier qu'il ne peut plus être indifférent de se brouiller avec Rome, aujourd'hui qu'il n'existe plus de véritable clergé gallican, et que les maximes antiques de nos doctrines sont abjurées par le clergé actuel [1]. »

Mais il n'a garde d'abandonner l'appel comme d'abus, seule arme du Gouvernement contre les empiétements du clergé. Pasquier invita à une conférence chez lui les députés influents dont l'appui était nécessaire : Royer-Collard, Camille Jordan. On discuta les divers articles du projet de loi pendant plusieurs séances. Royer-Collard et Jordan étaient très hostiles. Ils ne voulaient ni du Concordat, ni d'une loi, ni rien, mais une nouvelle négociation avec Rome. « On ne parvint jamais à leur faire comprendre que peu importait le Concordat, si la loi qui devait seule régir les affaires ecclésiastiques en France était bonne et irréprochable [2]. » Ils allèrent jusqu'à demander que les prêtres fussent soumis à un serment spécial; c'eût été renouveler la constitution civile du clergé; Pasquier refusa très énergiquement. Mais cette opposition de Royer-Collard et de Jordan surtout inquiéta le Ministère qui, pour les satisfaire, se décida, dit Pasquier, à ajouter au projet de loi qu' « en aucun cas les réceptions et publications des bulles sur la circonscription ne pourront préjudicier aux dispositions de la loi, au droit public des Français garanti par la Charte constitutionnelle, aux maximes, franchises et libertés de l'Église gallicane, aux lois et règlements sur les matières ecclésiastiques et aux lois concernant l'administration des cultes catholiques [3] ». En donnant cette satisfaction aux libéraux, le Ministère pouvait craindre l'oppostion des évêques et de beaucoup de royalistes. Il consulta le cardinal de la Luzerne, ancien évêque de Langres, partisan des libertés et franchises de l'Église gallicane, qui donna son assentiment plein et entier au projet de loi ; mais cela ne calma pas le parti royaliste.

---

1. Pasquier, *Mémoires*, t. IV, p. 199.
2. *Ibid.*
3. *Ibid.* Le projet de loi dit la même chose sous une forme uu peu différente.

Le Gouvernement communiqua le Concordat à la Chambre des députés et rédigea un projet de loi conforme aux idées de Portalis, que Lainé, ministre de l'Intérieur, présenta et soutint le 22 novembre 1817. Il faut une loi « pour donner la sanction législative à celles des dispositions du nouveau Concordat qui en sont susceptibles et pour les mettre en harmonie avec la Charte, les lois du royaume et les libertés de l'Église gallicane ». C'est le Concordat de 1817, mais très sensiblement modifié dans le fond et la forme. « Le Roi seul nomme, *en vertu du droit inhérent à la couronne*, aux archevêchés et évêchés dans toute l'étendue du royaume. Les évêques et archevêques se retirent auprès du Pape pour en obtenir l'institution canonique, suivant les formes anciennement établies [1]. » La nomination est un droit du Roi ; « le droit d'instituer les évêques nommés » est un droit que « le Pape tient de la discipline générale catholique reconnue et consacrée en France par les ordonnances du royaume [2] ». Le Concordat de 1801 cesse d'avoir son effet, « sans que néanmoins il soit porté aucune atteinte aux effets qu'il a produits et à la disposition contenue dans l'article 13 de cet acte, [relative aux acquéreurs des biens nationaux], laquelle demeure dans toute sa force et vigueur [3] ». On érigera 42 sièges nouveaux, dont 7 archevêchés et 35 évêchés ; « un épiscopat nombreux est nécessaire. C'est la meilleure garantie de la liberté religieuse des États catholiques pour repousser avec utilité pour l'État et sans danger pour la religion les entreprises contraires aux maximes et aux droits de l'Église à laquelle ils appartiennent [4] ». Ensuite des précautions sont prises pour que Rome et le clergé du royaume ne fassent rien de contraire aux droits du Roi et aux libertés gallicanes. C'est d'abord la vérification des actes de la Cour de Rome, « garantie contre les atteintes que le droit public du royaume pourrait recevoir *du dehors* », et ensuite l'appel comme d'abus, « recours à la puissance souveraine contre les actes de l'autorité ecclésiastique, destiné à repousser les atteintes que le droit public français pourrait recevoir *au dedans* [5] ». Les actes de Rome, bulles, brefs, ne pourront être publiés en France sans la vérification des Chambres — ainsi pour la bulle de la nouvelle circonscription et la bulle de ratification du Concordat qui modifient la législation existante — ou sans l'autorisation du Roi en son conseil [6].

---

1. Discours de Lainé et projet de loi (22 novembre 1817), au *Moniteur* ; reproduit dans les *Archives Parlementaires*, t. XIX, p. 633. Projet de loi, article 1er.
2. Discours de Lainé.
3. Projet de loi, art. 2.
4. Projet de loi, art. 3 ; Discours de Lainé, *Arch. Parl.*, *ibid.*, p. 634.
5. Discours de Lainé.
6. Projet de loi, art. 6.

L'appel comme d'abus sera prononcé contre tous les ecclésiastiques coupables « d'excès de pouvoir en matière spirituelle ou de violation des décrets, maximes et canons reçus en France », d'outrages, violences, etc. ; et ce n'est plus le Conseil d'État, mais les Cours royales qui en auront la connaissance [1]. Enfin les bulles de « ratification du Concordat et de la nouvelle circonscription seront reçues sans approbation des clauses, formules et expressions qu'elles renferment et qui sont ou pourraient être contraires aux lois du royaume et aux libertés, franchises et maximes de l'Église gallicane [2] ».

Le projet de loi reçut un bon accueil à la Chambre où Lanjuinais s'écria : « Concordat détestable, mais loi excellente ! » Il fut renvoyé à une commission de la Chambre, composée de catholiques ultramontains, comme de Marcellus, et de gallicans, voire même de jansénistes, tels que Lanjuinais, Royer-Collard. C'était le parti doctrinaire qui était le plus à craindre pour le Gouvernement. L'opposition se manifesta à la commission. Les députés hostiles au projet, Royer-Collard, Camille Jordan, de Serre, finirent par gagner plusieurs ministres du parti doctrinaire, Decazes, Molé; ils les persuadèrent que la loi ne passerait qu'avec des amendements qui la réduiraient à presque rien ; que ce serait une discussion inutile et gênante, capable seulement d'entraver de nouvelles négociations avec Rome. Decazes fit quelques objections : ne faudrait-il pas, disait-il, commencer par demander à Rome une diminution du nombre des sièges, faire modifier la rédaction des bulles ? Pasquier répondit, non sur la diminution du nombre des sièges, — question capitale pourtant, très gênante, il est vrai, — mais sur la forme des bulles que la loi avait précisément pour but de régler. Les opposants du Conseil des ministres gardèrent leurs positions. Mais « la majorité pensa qu'il fallait persister et user de toute son influence pour que le rapport fût présenté [3] ».

Le Gouvernement croyait que le projet serait accepté. « Malgré quelques symptômes d'une opposition assez forte, écrivait Richelieu à Blacas, nous ne doutons nullement de l'adoption de la loi; mais elle sera due entièrement à la circonspection avec laquelle le Gouvernement a agi, et le succès le justifiera complètement des reproches que l'on paraissait prêt à lui adresser de Rome sur la lenteur de sa marche et le retard de la publication du Concordat et des bulles [4]. »

Il se flattait sans doute, car, quelques jours après, il pensait que le pro-

1. Projet de loi, art. 8.
2. *Ibid.*, art. 10.
3. Pasquier, *Mémoires*, t. IV, p. 225 sqq.
4. Richelieu à Blacas. Rome, *Corresp.*, t. 949, f. 274 (novembre 1817).

jet rencontrerait une très forte résistance. « Sur les points qui se rapportent au droit public intérieur et à l'organisation religieuse il faut, écrivait-il, s'attendre à la plus violente opposition. On ne saurait se le dissimuler, le Concordat a été généralement reçu avec une extrême défaveur. Une foule d'écrits ont paru contre, et l'on a vu se confondre dans cette attaque *les gens les plus opposés de sentiments et de principes* [1] ». Gallicans et catholiques ultramontains y étaient, en effet, également hostiles.

Le Gouvernement était si peu sûr du succès qu'il négocia avec la commission du Concordat pour réduire le nombre des sièges créés. La commission délibéra sur la manière dont on devait proposer cette réduction. Elle faisait diverses propositions ; le nombre des évêchés serait de 78, ou encore il ne pourrait excéder le nombre des départements, ou enfin le Roi serait supplié d'entamer avec le Pape une nouvelle négociation pour établir une nouvelle circonscription. Le Gouvernement écarta la dernière solution, où l'on retrouve bien la pensée de Camille Jordan et de Royer-Collard. Le Roi ordonna de consulter plusieurs évêques. Ceux-ci répondirent :

1° Qu'il n'y a qu'à gémir sur cette proposition, parce qu'elle est préjudiciable au bien de la religion et de l'Église.

2° Que si, cependant, cette réduction, telle qu'elle est demandée, devient rigoureusement nécessaire pour le rétablissement de l'Église de France, elle peut absolument être opérée.

3° Qu'une circonscription ayant été déjà réglée entre le Pape et le Roi, les évêques s'en rapportent entièrement à la haute sagesse du Souverain Pontife et de Sa Majesté pour l'opérer selon les formes canoniques [2].

En réalité, les évêques réunis chez Talleyrand-Périgord avaient été consternés, en entendant la communication des ministres. Talleyrand-Périgord se plaignait au Roi. On veut supprimer 14 sièges, en établir au plus un par département, « rappeler l'organisation de cette constitution civile du clergé dont il faudrait, au contraire, chercher à effacer toutes les traces [3] ». « Le Concordat est déjà tombé en problème ; un projet de loi concerté entre de simples laïcs en détruit ou en morcelle l'exécution [4]. » Il faisait pressentir la démission de plusieurs évêques [5] et, venant d'être promu cardinal, il allait jusqu'à dire au Roi : « Je rougis de porter les

1. Richelieu à Blacas. Rome, *Corresp.*, t. 949, f. 323 (12 janvier 1818).
2. Note des ministres. — Réponse des évêques. Rome, *Corresp.*, t. 950, ff. 20 et 22.
3. Talleyrand-Périgord au Roi (14 mars 1818). Rome, *Corresp.*, t. 950, f. 18.
4. Le même au même (11 mars 1818). *Ibid.*, f. 12.
5. Lettre du 14 mars.

gages du traité solennel qui ne reçoit et ne recevra peut-être pas son entière exécution [1]. »

Le projet de loi du Gouvernement, commenté par les discours de Lainé à la Chambre des députés, avait déplu à la Cour de Rome. Dans une note du 3 février 1818, le Pape se plaignait que le Concordat fût soumis aux Chambres. L'article 1er : « Le Roi seul nomme en vertu d'un droit inhérent à la Couronne », énonçait, à ses yeux, un principe contraire aux traités ; la nomination aux évêchés avait été, en 1516, une *concession* du Pape ; et, dans le Concordat de 1801, il n'avait pu en être autrement, suivant lui, puisque, d'après ce traité, si le chef de l'État n'était pas catholique, une autre convention devait être conclue. L'opinion, émise par Lainé, que le Pape donne l'institution canonique *au nom de l'Église*, excitait aussi les critiques de Rome ; ce n'est pas au nom de l'Église, mais comme chef de l'Église et *de lui-même* qu'il institue les évêques. De même, les termes de « souverain étranger », employés pour désigner le chef de l'Église catholique et non le souverain de l'État romain. L'article 3 du Concordat de 1817 avait abrogé les articles organiques ; « toutefois, dit la Cour de Rome, on cherche en vain, dans le projet de loi, les effets de cette abrogation, et on s'aperçoit avec le plus grand étonnement qu'il n'en est nullement fait mention ». Bien plus, on applique aux ecclésiastiques, par l'article 9 du projet, le Code criminel dans toute sa rigueur [2].

Le Gouvernement répondit à la note du cardinal secrétaire d'État. Les termes de « droit inhérent à la Couronne », d'institution « au nom de l'Église », de « souverain étranger », il les supprimera. Mais s'il abandonne certains termes, il maintient le fond des choses. Il rappelle que le Concordat a dû être communiqué comme traité et que, pour le mettre en harmonie avec les lois du royaume et les libertés de l'Église gallicane, un projet de loi a dû être présenté à la Chambre des députés. « Toutes les classes ont tellement à cœur en France les libertés de l'Église gallicane qu'il eût été fort imprudent de n'en pas parler. C'est précisément parce que le Souverain Pontife se plaignait de la manière dont les lois organiques avaient été faites et publiées concurremment avec le Concordat, comme si elles ne formaient avec lui qu'un seul et même acte, qu'il a paru cette année fort utile de discerner le Concordat comme traité d'avec les lois destinées à son exécution [3]. » C'était le moyen de

1. Lettre du 11 mars.
2. Note de la Cour de Rome (3 février 1818). Rome, *Corresp.*, t. 951, f. 8.
3. Réponse du Gouvernement à la note du 3 février. *Ibid.*, f. 43.

reprendre ce que l'on avait imprudemment donné et de revendiquer ces libertés de l'Eglise gallicane que l'on avait oubliées pendant toutes les négociations et que réclamaient les classes éclairées de la nation.

Le Gouvernement avait promis d'abroger ceux des articles organiques qui étaient contraires à la doctrine et aux lois de l'Église. Mais quels étaient ceux-là ? Le Concordat de 1817 ne l'avait pas dit. La Cour de Rome les jugeait tous contraires aux lois de l'Église et en demandait l'abrogation entière. Mais l'opinion publique en France en exigeait le maintien. Le Gouvernement paraissait décidé à un compromis, pour ménager à la fois l'opposition parlementaire et Rome qui s'en tenait au Concordat.

Il faut bien souffrir que la loi prenne des précautions pour empêcher qu'on ne dise que la totalité des articles organiques est abrogée. La situation des esprits faisait un devoir de prendre cette précaution pour éviter que les Chambres n'en demandassent de plus grandes. Il sera facile de s'entendre sur ceux des articles organiques qui ne doivent plus être exécutés parce qu'ils pourraient être évidemment contraires à la doctrine et aux lois de l'Église. Mais il est indispensable, pour éviter en France des maux incalculables, d'assurer le maintien des articles qui sont relatifs à l'administration intérieure des affaires ecclésiastiques et à des objets auxquels il n'est pas possible de toucher en France sans s'exposer à des troubles et à des désordres propres à compromettre le sort de la religion catholique elle-même.

Le Gouvernement répondait à la critique de Rome sur l'application du Code criminel dans toute sa rigueur aux ecclésiastiques. Il le modifie, au contraire, à leur avantage. Les ecclésiastiques seront jugés, non par les tribunaux ordinaires, mais par les Cours royales, comme les magistrats. Et il ajoutait : « Si la note a voulu dire que les ecclésiastiques devaient être jugés à titre de privilège par des tribunaux ecclésiastiques et qu'ils devaient être passibles d'autres peines que les autres citoyens pour les crimes et délits, la note aurait dit une chose dont il serait bien imprudent de laisser pénétrer en France la possibilité. » Le Gouvernement voyait que la Cour de Rome voulait entendre à la lettre le rétablissement du Concordat de 1516, stipulé par le nouveau Concordat, et qu'elle tendait à revendiquer des droits et des privilèges contraires aux lois de la France moderne. Aussi la mettait-il en garde contre de telles prétentions. Il regrettait vivement que l'on n'eût pas ajouté à l'article 1er du Concordat disant : « Le Concordat de 1516 est rétabli », ces mots : « en ce qui concerne la nomination aux évêchés ». Par là « on eût évité bien des difficultés et bien des déclamations de la part de ceux qui croient ou feignent de croire que toutes les institutions qui existaient à l'époque

du Concordat de François Ier peuvent être rétablies en vertu d'une convention qui rappelle purement et simplement cet ancien Concordat ». Quant à la nomination des évêques, « la note, disait le Gouvernement, contient des maximes qui ne seraient pas approuvées en France » ; il ne pouvait accepter une théorie qui faisait de la nomination une concession du Saint-Siège et tendait à la réduire à un simple droit de présentation.

C'est alors que se produisit un incident qui remit tout en question. Un des membres de la commission du Concordat, à la Chambre des députés, de Marcellus, ultramontain, pris de scrupules religieux, écrivit au Pape pour lui demander conseil sur le projet de loi du Gouvernement et les amendements provisoirement adoptés dans la commission. Le Pape s'empressa de lui répondre par une lettre en latin (23 février 1818) où il exhortait vivement de Marcellus et ses amis à combattre énergiquement (*strenue contendere*) le projet de loi. Marcellus communiqua cette réponse au cardinal Talleyrand-Périgord et à tous les évêques présents à Paris, puis aux députés. La lettre de Pie VII, rendue publique, provoqua une protestation générale ; en dehors des ultramontains, personne, même parmi les royalistes les plus attachés au Gouvernement, ne pouvait supporter une intervention aussi nette du Pape dans les affaires intérieures du royaume. Decazes, Molé, hostiles depuis longtemps au Concordat, entraînèrent Lainé et Richelieu [1] ; seul Pasquier aurait voulu engager la lutte pour faire voter le Concordat, en faisant une loi sur les libertés gallicanes ; mais Richelieu et ses collègues virent bien que « la loi ne passerait pas, surtout depuis que le Pape avait conseillé aux bons catholiques de la combattre fortement [2] » , et que la discussion ne pouvait que donner lieu à des propositions tout à fait défavorables à Rome et au clergé [3]. Alors le Roi ordonna de surseoir au rapport qui devait être fait à la Chambre des députés. Tout restait en suspens. Les doctrinaires, les Camille Jordan, les Royer-Collard triomphaient ; Richelieu rompit avec eux et manifesta même l'intention de quitter le ministère. C'était un échec pour le Gouvernement et pour le Roi. « Il était grave, dit Pasquier, de renoncer à un traité fait au nom du Roi avec une puissance étrangère et de supporter le blâme formulé contre un des actes émanés le plus directement de la prérogative royale [4]. »

La nouvelle organisation ecclésiastique stipulée par le Roi et le Pape

1. Pasquier, *Mémoires*, t. IV, p. 225.
2. Termes employés par le duc de Richelieu dans une lettre, un peu postérieure, à Blacas (17 mai 1818). Rome, *Corresp.*, t. 950, f. 89.
3. Lainé à Richelieu (27 mars 1818). *Ibid.*, t. 951, f. 68.
4. Pasquier, *Mémoires*, *loc. cit.*

ne pouvant être établie, les bulles d'institution des évêques furent retenues par le Gouvernement, et l'Église de France resta dans l'état où elle se trouvait en 1814. Une nouvelle négociation avec Rome — c'était ce qu'avaient demandé les doctrinaires — devenait nécessaire, et pour cette mission un homme nouveau, qui serait adjoint à l'ambassadeur de Blacas : ce fut Portalis, conseiller d'État, fils de l'ancien ministre des Cultes de Napoléon, préparateur du projet de loi du Gouvernement, que choisit Richelieu, grâce à l'influence de Pasquier, malgré Lainé, mal disposé pour lui, et Molé qui proposait le général Dessolles [1].

Ph. Sagnac.

(*La fin prochainement.*)

---

1. Pasquier, *Mémoires*, *loc. cit.*

LE TRAVAIL D'HISTOIRE MODERNE EN PROVINCE

Toulouse[1]

ANNÉES 1903-1904.

Organisation du travail. — Dans le dernier bulletin sur la région de Bordeaux [2], M. Marion, insistant sur l'ensemble des publications qu'il signalait, remarquait qu'elles réfutaient victorieusement « une certaine légende malveillante qui attribue à nos gens du sud-ouest une certaine mollesse au travail ». La même constatation s'impose pour la région de Toulouse. On serait même tenté de se plaindre de l'abondance des publications historiques qui émanent des Sociétés savantes. Chaque département possède une Société « des lettres, sciences et arts », mais les bulletins ne répondent pas généralement à ce titre, car ils sont pour la plupart uniquement composés d'études ou de documents historiques ; l'histoire moderne y tient le premier rang. L'activité de ces Sociétés se manifeste surtout par la publication de documents. Beaucoup n'offrent qu'un intérêt purement local et souvent fort restreint même à ce point de vue spécial. Il en est pourtant qui apportent à l'histoire générale une utile contribution [3].

Aux revues publiées par les Sociétés savantes, il faut en ajouter d'autres plus ou moins indépendantes, les *Annales du Midi*, la *Revue de Comminges*, la *Revue de Gascogne*, la *Revue des Pyrénées*, la *Revue du Tarn*. Elles groupent d'ailleurs des travailleurs qui sont généralement membres des Sociétés. De même les ouvrages que nous aurons à signaler comme ayant paru en dehors de toutes ces Revues sont souvent l'œuvre d'auteurs fai-

---

1. J'ai pris pour limites géographiques de ce Bulletin le ressort de l'Académie de Toulouse (Ariège, Aveyron, Haute-Garonne, Gers, Lot, Hautes-Pyrénées, Tarn, Tarn-et-Garonne) en y ajoutant les Basses-Pyrénées qui ont été laissées de côté dans le dernier bulletin de M. Marion.

2. Voir la *Revue*, t. VI, p. 626 sqq.

3. L'abondance de ces documents ne nous permettant pas de les relever tous, nous renvoyons le lecteur aux dépouillements publiés par les *Annales du Midi* dans un excellent esprit critique.

sant partie de ces Sociétés auxquelles ils communiquèrent des fragments de leurs travaux.

Depuis la création du diplôme d'études supérieures d'histoire et de géographie, la Faculté des lettres de Toulouse est devenue aussi un centre de production. Plusieurs candidats ont appliqué une méthode rigoureusement scientifique à des études d'histoire locale. Nous croyons utile de donner depuis les origines la liste de ces travaux qui malheureusement sont encore pour la plupart inédits. M. Ayrolles avait étudié l'*Application dans la Haute-Garonne des lois de réquisition et de conscription* (*1793-an VIII*), M. Morère, l'*Établissement du Consulat à Toulouse en l'an VIII*, M. Cavaillé, *Le parti girondin et le Fédéralisme dans la Haute-Garonne, 1793*, M. Dutil, *La fin du Capitoulat toulousain*. Si l'on ajoute divers travaux en préparation, sur *La réaction thermidorienne à Toulouse* par M. Banabéra, et, quoiqu'ils ne soient pas faits en vue du diplôme, sur *Les municipalités de Toulouse pendant la Révolution*, par M. Mandoul, professeur au Lycée, sur *Les origines du Lycée* par M. Guignebert, professeur au Lycée, et sur *L'Université de 1789 à 1793* par M. Vié, sous-bibliothécaire de l'Université, on voit qu'il y a là, émanant de l'Université, un ensemble fort intéressant sur l'histoire de la Révolution à Toulouse. C'est aussi pour l'obtention de ce diplôme que j'avais moi-même étudié *Le Club de Montauban depuis sa fondation* (*8 septembre 1790*) *jusqu'à la fin de la Constituante*[1] et que M. Buchalet a écrit son livre sur *L'Assistance publique à Toulouse au XVIIIe siècle*, dont il sera question plus loin.

Les concours institués par l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse ont aussi donné lieu à d'importants travaux. En 1903, elle a couronné une étude surtout économique de M. Adher, directeur d'école à Toulouse, sur *Le diocèse de Rieux au XVIIIe siècle*, des *Notions sur l'histoire de Toulouse*, œuvre de vulgarisation de M. Bailhé, professeur à l'École primaire supérieure, et en 1905 une *Histoire de l'enseignement primaire public à Toulouse* (*1687-1815*) de M. Pierre Dupont, directeur d'école à Toulouse, l'*Application du Concordat dans la Haute-Garonne* (*1801-1815*) de M. J. Gros, inspecteur primaire à Foix, et les *Chroniques de la Faculté de médecine* du Dr Barbot[2].

Il en est de même des concours de la Société archéologique du midi de la France ; parmi les ouvrages qu'elle a récompensés, il en est plu-

---

1. Publié en partie dans la *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. I, p. 124, 235, 457) sous le titre : *Le club jacobin de Montauban, son rôle politique pendant la Constituante.*

2. Nous nous contentons aujourd'hui de mentionner ces ouvrages qui ne sont pas encore publiés, sauf celui de M. Barbot, et qui ne rentrent pas dans le cadre chronologique de ce Bulletin.

sieurs qui concernent l'histoire moderne, notamment l'histoire de Fronton par M. Escudier, de Lauzerte par l'abbé Taillefer, du collège d'Auch par M. Benetrix, de la coutume de Malvezie par MM. Doumenc et Gadave.

Inventaires. — Aux instruments de travail déjà existants sont venus s'ajouter plusieurs inventaires d'archives. Dans la Haute-Garonne, les tomes I et II de la série B ont donné l'analyse des arrêts du Parlement jusqu'à 1638 et des Grands Jours jusqu'à 1667 [1], et le tome II de la série C, l'analyse des procès-verbaux des États du Languedoc, collection qui se trouve dans plusieurs fonds d'archives [2]. M. MACARY a publié sous la direction de M. Pasquier l'*Inventaire de la Bourse des marchands de Toulouse*, M. PORTAL l'*Inventaire des archives communales de Cordes*. Dans les Hautes-Pyrénées a paru aussi en 1904 le premier volume de l'Inventaire des séries A et B qui concernent surtout la période moderne (présidial de Tarbes, sénéchal de Bigorre [3]).

Dans la même catégorie on peut classer une liste très utile de *Documents sur le Nébouzan, le Comminges et les Quatre-Vallées* relevés par M. Bertrand de GORSSE dans le *Trésor de Pau* de Bascle de Lagrèze [4].

Les bibliographies locales font encore complètement défaut.

Histoire politique. — Parmi les travaux d'histoire locale qui intéressent l'histoire générale, nous signalerons une *Lettre de Marguerite de Valois aux capitouls de Toulouse (6 juillet 1581)*, publiée par M. VIGNAUX [5], la réimpression de l'*Histoire critique de Jules César Vanini, dit Lucilio*, par M. BAUDOUIN, étude détaillée sur la vie, la condamnation et l'exécution du philosophe [6], l'article de M. Edmond LAMOUZÈLE sur *Un ordre de chevalerie ecclésiastique en Languedoc au commencement du XVIIe siècle* [7] ; cet ordre des chevaliers de Sainte-Marie, introduit en France vers 1620 par un gentilhomme italien et composé uniquement de nobles, semble à la fois un produit de la renaissance de l'esprit religieux à cette époque et de la résistance de la noblesse à l'absolutisme royal. M. DOUBLET a continué l'analyse des mémoires de l'abbé Jean Du Ferrier, où l'on trouve notam-

1. Rédigés par MM. Roques et Judicis. Le tome III (1639-1790) existait déjà.
2. Rédigés par MM. Baudouin et Pasquier.
3. Rédigé par MM. Durier, Labrouche et Lanore.
4. *Revue de Comminges*, 1903, t. XVIII, p. 56-60, 106-111.
5. *Annales du Midi*, 1904, t, XVI, p. 80-88.
6. *Revue des Pyrénées*, 1903, t. XV, p. 105-132, 280-306, 376-414, 489-518.
7. *Id.*, 1904, t. XVI, p. 565-590.

ment d'intéressants détails sur le jansénisme [1]. M. H. METTRIER a fait une étude critique des *Mémoires de La Blottière et de Roussel*, collaborateurs de Vauban, mémoires qui sont utiles pour la connaissance des Pyrénées au début du XVIIIe siècle [2]. M. A. de CAZENOVE a fait un travail considérable sur les *Campagnes de Rohan en Languedoc (1621-1629)* [3]. Dans une étude technique fort intéressante sur *Les anciennes fortifications de Montauban et le siège de 1621*, le commandant DELAVAL, en reproduisant des plans et gravures de l'époque, a de nouveau raconté les opérations du siège d'après les données topographiques et montré l'habileté des défenseurs qui sous le feu de l'ennemi améliorèrent les fortifications inachevées [4]. Enfin M. François DHERS, sous le titre de *Campagne du maréchal Soult dans le Midi de la France en 1814*, a donné un récit très précis et très détaillé de la bataille de Toulouse, d'après les archives locales, dit-il sans aucune autre référence [5]. M. DELORME a donné aussi la liste des corps de troupes qui prirent part à la bataille [6].

Dans l'Ariège, M. OLIVE a publié le tome Ier de l'*Inventaire historique et généalogique des documents de la branche Lévis-Léran devenue Lévis-Mirepoix, précédé d'une notice sur les cinq premiers Lévis* [7]. Ce n'est pas seulement un inventaire des très riches archives du château de Léran, c'est aussi un ouvrage biographique et généalogique d'autant plus important que la famille de Lévis-Mirepoix a joué un rôle capital dans l'histoire du pays. Le volume contient notamment l'histoire de Lévis d'Audou, chef des réformés, célèbre dans le pays par ses expéditions et ses pillages. — L'abbé BLAZY a écrit, sous le titre de *Contribution à l'histoire du pays de Foix* [8], une série d'études précises sur divers points de détail, recensements, corporations, organisation du travail au XVIIe siècle. M. DOUBLET a continué l'*Histoire de la maison de Foix-Rabat*, travail long et touffu, plein de renseignements sur le pays [9], et fait la

1. *Un mémorialiste toulousain au XVIIe siècle, L'abbé Jean du Ferrier, 1609-1685*, dans *R. Pyrénées*, 1903, t. XV, p. 133-160; 1904, t. XVI, p. 35-53.

2. *R. Pyrénées*, 1904, t. XVI, p. 443-457.

3. *A. Midi*, 1902 et 1903; tir. à p.: Toulouse, Privat, 1903, in-8, 145 p.

4. *Bulletin de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne*, 1904, p. 73-90, 193-209, 357-382. — M. GANDILHON a publié, sous le titre de *Documents pour servir à l'histoire des guerres civiles dans le Montalbanais*, une chronique et des documents concernant le siège de 1621 et les événements de 1625 à 1632, escarmouches, pillages, etc. (*Recueil de l'Académie de Tarn-et-Garonne*, 1903, p. 49-89, et 1904, p. 45-98).

5. *R. Pyrénées*, 1904, t. XVI, p. 13-34, 124-152, 201-232, 340-358.

6. *Bulletin de la Société archéologique du midi de la France*, 1902-1903, p. 269-279.

7. Toulouse, Privat, 1903, in-4, VIII-488 p.

8. Ire série, XVIIe siècle. — Foix, Pomiès, 1903, in-8, 106 p.

9. 8e et 9e parties. *Bulletin de la Société ariégeoise des sciences, lettres et arts*, 1903-1904, t. IX, p. 113-120, 175-202.

biographie d'*Un ambassadeur ariégeois en Espagne à la fin du règne de Louis XIV (1711-1716), le marquis d'Usson-Bonnac* [1]. Le *Mémoire sur les États de Foix (1608-1789)* de M. ARNAUD est une histoire complète, faite d'après la méthode critique la plus rigoureuse, de l'organisation et du rôle de cette institution provinciale encore peu connue ; je renvoie les lecteurs au compte rendu qui a été fait ici même de ce travail pour en saisir l'importance au point de vue de l'histoire générale [2]. Enfin le *Mémoire sur le 69e régiment provisoire de mobiles (Ariège) pendant la guerre franco-allemande (1870-71)*, journal de marche publié par M. Osmin GALY, ex-chef de bataillon à ce régiment, dépasse la portée d'un travail d'étude locale ; en racontant les péripéties de la retraite de l'armée de la Loire après Coulmiers à travers la Sologne, le Berry, puis dans l'armée de l'Est la retraite en Suisse, il fait saisir sur le vif l'état de décomposition des troupes, le désarroi du commandement, la désorganisation générale [3].

Je signalerai aussi plusieurs études sur l'Andorre, quoiqu'une seule soit l'œuvre d'un auteur de la région, celle de M. Aug. TEULIÈRE, qui a pris pour thèse de doctorat en droit *La constitution de l'Andorre, les pouvoirs législatif et exécutif*, travail sérieux fait en partie avec les renseignements pris sur place [4]. M. André VILAR a fait aussi sur l'Andorre une *Étude de droit public et international* [5]. M. PLATON s'est occupé du *Droit de la famille dans ses rapports avec le régime des biens en droit andorran* [6], et M. J.-A. BRUTAILS, archiviste de la Gironde et juge au tribunal supérieur d'Andorre, à la suite d'une mission qu'il avait reçue pour étudier sur place les lois et coutumes du pays (1900-1902), les a pour ainsi dire codifiées dans un travail considérable intitulé *La coutume d'Andorre* [7].

Sur la Gascogne et le Béarn, nous relèverons les travaux de l'abbé DEGERT, qui a donné le texte du brevet de la nomination de Bossuet à l'évêché de Condom, 1669 (le roi diminue en même temps les revenus qui y sont attachés) [8], et les résultats du voyage de dom Estiennot en Gascogne [9], la *Chronologie des évêques de Tarbes (1227-1801)* de M. G. BALENCIE [10], l'article de M. Paul COURTEAULT sur *Marguerite de Navarre d'après*

1. *B. Soc. ariégeoise*, id., p. 269-280.
2. *Revue d'histoire moderne*, t. VI, p. 551-553.
3. *B. Soc. ariégeoise*, 1903-1904, t. IX, p. 353-385, 417-460.
4. Foix, Gadrat, 1904, in-8, 184 p.
5. Paris, Giard et Brière, 1904, in-8, 186 p.
6. Paris, Imp. nat., 1903, in-8, 76 p. (Extrait du *Bull. des sc. écon. et soc. du Com. des trav. hist. et sc.*, 1902).
7. Paris, Leroux, 1904, in-8, CLXVI p. (pièces justificatives) — 348 p.
8. *Revue de Gascogne*, 1904, p. 145-150.
9. *Les papiers de dom Estiennot et l'histoire gasconne*, dans *R. Gascogne*, 1904, p. 289-321.
10. *R. Gascogne*, 1904, p. 193-208, 248-259, 330-344.

ses dernières poésies et ses derniers historiens [1] (où il s'efforce de démontrer contre M. Lefranc que Marguerite n'était pas protestante), le récit des *Entrées solennelles, passages et séjours des rois, reines et grands personnages dans la ville de Bayonne (1130-1899)* de M. E. Ducerè [2] et ses *Études napoléoniennes sur Bayonne sous l'Empire* [3].

Citons encore pour le Quercy l'*Essai d'un armorial quercynois* de M. Esquieu [4] et *La légende du pont de Beloy* par l'abbé A. Buzenac, histoire d'une famille à l'occasion de laquelle l'auteur donne de nombreux renseignements sur l'enseignement au temps de la Réforme, sur un conflit entre le juge et les consuls de Montpezat en Quercy, etc. [5].

Dans le Rouergue, le *Dictionnaire des institutions, mœurs et coutumes* de M. Affre est un ouvrage de grande valeur dont l'intérêt dépasse la région à laquelle il s'applique [6].

Révolution. — La période révolutionnaire a été l'objet d'assez nombreux travaux. Il y a un mouvement sensible qui oriente les recherches vers cette époque. Malheureusement ces recherches ne sont pas animées d'un esprit purement scientifique, et il faudra dans certains cas une extrême prudence pour utiliser les travaux qui en sont le fruit.

A Toulouse, M. Adher a étudié avec précision et méthode quelques points de détail, l'impression produite dans la Haute-Garonne par l'enlèvement de Louis XVI [7], les *Établissements militaires de Toulouse en l'an II et en l'an III* [8]; il a publié deux *Lettres de Barère et de Maille (1791)*, députés de la Haute-Garonne, au procureur général syndic du département [9]. L'abbbé Lestrade a publié deux nouvelles lettres de Sermet [10] et une notice sur *Dominique de Lacombe de Montréjeau*, évêque constitutionnel de Bordeaux, puis évêque concordataire d'Angoulême [11]. M. Louis Vié a

---

1. *Revue du Béarn*, 1904, t. Ier, p. 49-70, 116-123.
2. *Bulletin de la Société des sciences et arts de Bayonne*, 1902, p. 29-128, 145-192, 207-256; 1903, p. 5-64, 99-128, 163-192, 225-255 ; 1904, p. 33-64, 105-117, 131-139.
3. *Id.*, 1904, p. 141-256.
4. *Bulletin de la Société des Études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot*, 1903, p. 37-63, 123-138, 168-204; 1904, p. 3-34, 206-240, 288-308.
5. *B. Soc. arch. Tarn-et-Garonne*, 1903, p. 137-144, 231-248 ; 1904, p. 19-48.
6. *Dictionnaire des institutions, mœurs et coutumes du Rouergue*. Rodez, 1903, gr. in-8, 2 col., 472 p.
7. *La Révolution à Toulouse et dans la Haute-Garonne. L' « enlèvement » de Louis XVI* (*R. Pyrénées*, 1903, t. XV, p. 161-175).
8. *Bulletin de la Société de géographie de Toulouse*, 1904, p. 261-282.
9. *La Révolution française*, 1904, t. XLVII, p. 78-82.
10. *B. Soc. arch. midi de la France*, 1902-1903, p. 315-319.
11. *R. Comminges*, 1904, p. 1-24, 145.

fait la monographie d'une petite commune (Castelnau Picampeau) avec la véritable méthode historique [1]. Ce n'est malheureusement pas de la même façon que M. C. ESPÉNAN a étudié *Le district de Saint-Gaudens pendant la Révolution (1789-1795)* [2] et *Les derniers temps de l'abbaye de Nizors* [3]; la passion antirévolutionnaire s'y manifeste à chaque instant avec une telle énergie que, malgré l'importance du travail et l'emploi des documents, on est toujours en droit de se demander si cette histoire est complète, et si les « âmes épaisses, gonflées de sottise et de haine », des révolutionnaires n'ont été capables que des violences dont le récit constitue en somme toute cette histoire.

Dans le Quercy, depuis l'ouvrage de M. LÉVY-SCHNEIDER (1901) qui, à propos de Jeanbon Saint-André, avait étudié à fond cette période et donné le modèle des travaux d'histoire locale révolutionnaire, cette époque semble avoir été complètement laissée de côté [4].

Dans l'Albigeois, M. ROSSIGNOL a donné une nouvelle édition de son excellente *Histoire de l'arrondissement de Gaillac (Tarn) pendant la Révolution* [5], M. MARTY a publié la *Correspondance du commissaire du directoire exécutif à Rabastens* [6] et les *Délibérations des conseils politiques* de la même localité depuis 1565 [7].

C'est à l'Ariège que se rapporte le travail le plus considérable de la région sur cette période. La thèse de M. Arnaud sur l'*Histoire de la Révolution dans le département de l'Ariège (1789-1795)* [8] a été signalée par M. Aulard comme « un des meilleurs » livres d'histoire provinciale qui aient paru dans ces dernières années. En dehors des archives nationales et des archives départementales, M. Arnaud a consulté sur place les archives des plus petites communes, et des documents fort restreints qu'il a trouvés, grâce à sa rigoureuse méthode scientifique, il a tiré un récit des plus solides et des plus attachants et d'autant plus méritoire que les sources qu'il avait à sa disposition fournissaient souvent, prises chacune à part, très peu de renseignements. Son travail apporte de nouveaux éléments

---

1. *Une commune rurale pendant la Révolution, Castelnau-Picampeau*, dans *R. Comminges*, 1903, p. 178-184.
2. *R. Comminges*, 1903, p. 218-238; 1904, p. 25-47.
3. *Id.*, 1904, p. 165-176.
4. A signaler seulement l'article très sommaire de l'abbé LAFFONT sur *Le Bourg-Devizac pendant la période révolutionnaire*, dans *B. Soc. arch. Tarn-et-Garonne*, 1904, p. 154-172, et des notes peu importantes de M. FORESTIÉ sur J.-B. Poncet, député à l'Assemblée nationale et aux Cinq-Cents, dans *Recueil Acad. Tarn-et-Garonne*, 1904, p. 143-155.
5. Gaillac, in-12, VIII-645 p.
6. *Revue du Tarn*, 1903, p. 88-103.
7. *Id.*, 1903, p. 313-345; 1904, p. 96-115, 158-177, 300-308, 370-379.
8. Toulouse, Privat, 1904, in-8, 674 p.

sur la grand'peur, la fédération des Pyrénées, le mouvement républicain en septembre 1792, il montre sur le vif l'influence des évènements extérieurs, de la misère, des menées contre-révolutionnaires sur la marche de la Révolution [1].

L'abbé CAU DURBAN a trouvé dans les archives du château de Léran et publié les *Mémoires du marquis Jean-François Bérenger de Thésan, colonel du régiment de Vermandois (1745-1804)* [2] ; c'est un document qui fournit d'utiles renseignements sur les débuts de la Révolution à Perpignan, sur les opérations des émigrés sur le Rhin, leur état d'esprit. Sous le titre de *Clergé du Couserans pendant la Révolution* [3], il s'est surtout occupé de l'attitude des prêtres à l'égard de la question du serment ; les renseignements qu'il apporte sont sérieux et impartiaux, quoique le travail soit beaucoup trop ecclésiastique, c'est-à-dire très hostile aux « jureurs ». M. PÉRIÈRES a commencé dans le journal l'*Avenir de l'Ariège* l'analyse des délibérations municipales de Foix et M. RUMEAU celles de La Bastide de Sérou pendant la Révolution.

Dans la Gascogne, les études de détail sont assez nombreuses. On a publié plusieurs cahiers de doléances [4]. L'abbé GAUBIN s'est occupé de la Révolution à La Devèze [5] dans un esprit qui a été suffisamment caractérisé ici-même par M. MATHIEZ [6] pour qu'il soit inutile d'insister. L'abbé DEGERT a publié une lettre d'un Marciacais donnant ses impressions sur la prise de la Bastille et les premiers événements de la Révolution [7]. L'abbé RICAUD a étudié *La fin du vieux Garaison*, sa vente à la Révolution [8]. MM. R. PAGEL et Ch. PALANQUE ont donné la *Liste des arrêtés des représentants du peuple en mission dans le Gers (1793 an-III)* [9]. Enfin M. BRÉGAIL, en faisant l'histoire d'*Un révolutionnaire gersois, Lantrac*, qui a joué un rôle considérable dans son pays (il fut le chef du parti monta-

---

1. Voir aussi des documents concernant les troubles de Mirepoix en 1792 publiés dans le *B. Soc. ariégeoise*, 1903-1904, t. IX, par M. PASQUIER (p. 240-255, 300-314) et par moi-même (p. 388-394).

2. *R. Pyrénées*, 1903, t. XV, p. 51-70, 318-332, 632-648.

3. Toulouse, Privat, 1903, in-8, 72 p.

4. Sance, *Cahier des doléances de la communauté d'Ansan*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Gers*, 1904, p. 299-303 ; J. Mastron, *Cahier des doléances du tiers état de Callian* [Gers], dans *Revue de Gascogne*, 1903, p. 348-356.

5. *La Devèze durant la période révolutionnaire sous le rapport religieux (5 mai 1789-16 juillet 1801)*, Bagnères-de-Bigorre, 1903, in-8, 127 p. ; *L'organisation des bataillons de volontaires pendant la Révolution à La Devèze (Gers)* (communication au Congrès des Sociétés savantes de 1904).

6. *Revue d'histoire moderne*, t. VI, p. 192-194.

7. *R. Gascogne*, 1903, p. 79-84.

8. *Id.*, 1903, p. 111-125, 174-186.

9. Auch, 1904, in-8, 42 p.

gnard dans le Gers), a fourni une très importante contribution à l'histoire de la Révolution dans cette région et aussi à l'histoire générale [1].

Le pays de Bigorre a été l'objet d'études d'ensemble importantes. L'abbé Louis RICAUD a étudié les institutions du pays au début de la Révolution [2] ; il a publié un *Journal pour servir à l'histoire de la réclusion des prêtres insermentés du diocèse de Tarbes* [3] et une étude sur *Les représentants en mission dans les Hautes-Pyrénées pendant le gouvernement révolutionnaire* [4]. Ce sont là des travaux considérables faits d'après les archives publiques et privées. Enfin M. L. CANET, professeur au lycée de Tarbes, a entrepris une étude sur *Bagnères-de-Bigorre et la Révolution* dont la première partie, seule parue, ne concerne encore que l'état de Bagnères à la fin de l'ancien régime, mais dénote une méthode scientifique excellente; elle fournit d'utiles renseignements sur l'exploitation des bains, les rivalités des propriétaires, l'insuffisance du service des subsistances, l'absence d'instruction publique, etc. [5].

Dans le Béarn nous n'avons à signaler que deux travaux : A. DARRICAU, *Scènes de la Terreur à Bayonne et aux environs, 1793-1794* [6] ; Abbé HARISTOY, *Les paroisses du pays basque pendant la période révolutionnaire* [7].

Monographies. — Les monographies de localités ne sont pas très nombreuses. Les sociétés savantes ont couronné en 1903 et 1904 les *Notions sur l'histoire de Toulouse* de M. BAILHÉ, professeur à l'École primaire supérieure de Toulouse [8], l'*Histoire de Fronton*, par M. ESCUDIER, de *Lauzerte* par l'abbé TAILLEFER [9], ouvrages non encore parus. MM. DELAUX et LIBÉROS, frères des Écoles chrétiennes, ont écrit une *Histoire de la Bastide de Saint-Lys depuis ses origines à nos jours* [10], l'abbé Honoré DUFFAUT une monographie du fief et de la chapelle de Roqueville [11], le P. IRÉNÉE une mono-

---

1. *B. Soc. arch. Gers*, 1903 et 1904 ; tir. à p. : Auch, 1905, in-8, 132 p.
2. *Un régime qui finit*, dans *Société des Hautes-Pyrénées, Bulletin local*, 2e série, t. V, 1901-1903, p. 269-360.
3. *Bulletin de la Société Ramond*, 1903, p. 39-46, 77-91, 131-256 ; 1904, p. 24-36, 115-128.
4. *Soc. Hautes-Pyrénées, B. local*, 2e série, t. V, 1901-1903, p. 1-80, 153-220.
5. *Id.*, p. 81-152.
6. Bayonne, 1903, in-8, 207 p.
7. *Études historiques et religieuses du diocèse de Bayonne*, 1902 et 1903, p. 11, 86, 111, 175, 202, 251, 300, 364.
8. Cf. *Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse*, 1903, p. 437-442.
9. Voir les rapports sur les concours de la Société archéologique du midi de la France, 1903 et 1904.
10. Toulouse, 1904, in-8, xv-421 p.
11. *Roqueville, monographie du fief et de la chapelle de ce nom*, Toulouse, Privat, 1903, in-8, xvi-440 p.

graphie d'Aulon [1] (localités de la Haute-Garonne). Dans le Quercy, M. Joseph CAYROU a fait une étude sérieuse sur *Les seigneurs et la communauté de Montesquieu* [2]. Dans le Tarn, je citerai pour mémoire (elle a paru en 1902) l'excellente *Histoire de la ville de Cordes* publiée par M. Ch. PORTAL, une des meilleures monographies communales, faite au point de vue historique et archéologique, avec cartes, gravures. L'*Étude historique et juridique sur le domaine engagé du Donnezan* a été écrite par MM. A. VANDELET et Z. MALVES-PONS dans un but pratique, à propos de procès soutenus par les auteurs contre l'État au sujet de la possession des hautes montagnes du Donnezan ou canton de Quérigut (Ariège); ce haut plateau, entouré de montagnes qui le séparent presque complètement des départements voisins (il ne communique notamment avec le département de l'Ariège auquel il appartient que par un col inaccessible la plus grande partie de l'année), était la propriété de la famille d'Usson depuis 1711 à la suite de l'engagement fait par Louis XIV de ce domaine ; c'est l'histoire de la famille et du domaine depuis cette époque, des conflits avec l'État, l'administration forestière, que l'on retrouve dans ce travail avec de nombreux documents qui le rendent utile aux historiens, malgré son but apologétique et quoiqu'il fasse table rase de la Révolution [3].

Dans le Gers, M. COUAIX a fait la *Monographie d'un village, Castin* [4], et M. E. CASTEX a étudié un *Épisode de l'histoire municipale d'Eauze à la fin de l'ancien régime* à propos de la vénalité des charges municipales [5]. Enfin M. Jean-Baptiste BERGEZ a retracé d'après les documents l'*Histoire de la fondation du bager* [groupe de bois et hameaux] *d'Oloron en Béarn* [6].

Biographies. — Dans une étude sur *Michel de Paulo, seigneur de Grandval*, M. L. de SANTI a retracé les exactions de ce chef catholique au service des huguenots, qui fut condamné à mort, et dont le frère, président au Parlement de Toulouse, tua plus tard le premier président Duranti [7]. M. Jean de L'HERS a donné des notes biographiques sur *Les derniers marquis de Verdelin* [1750-1823]; on y trouve d'intéressants détails sur leur correspondance avec Jean-Jacques Rousseau [8]. M. BARRIÈRE-FLAVY a fait

---

1. *Aulon, monographie accompagnée de notes sur l'ancien diocèse de Comminges, la vicomté de Nébouzan, etc.*, Toulouse, Privat, 1904, in-8, XVI-240 p.
2. *B. Soc. arch. Tarn-et-Garonne*, 1903, p. 19-51, 259-274.
3. S. l. n. d., in-4, 220 p.; Supplément, 1903, in-4, p. 221-268, avec carte.
4. *R. Gascogne*, 1903, p. 516-527, 558-564; 1904, p. 229-234, 361-372, 467-476.
5. *Id*, 1904, p. 452-463.
6. *B. Soc. Pau*, 1903, p. 1-89.
7. *Mém. Acad. Toulouse*, 1903, p. 49-109.
8. *R. Pyrénées*, 1903, t. XV, p. 10-37.

la biographie de *Gabriel-Étienne de Calvet, juge et bailli d'Auterive* [1690-1763], et raconté ses vexations contre les habitants [1]. — Dans le Comminges, M. ESPÉNAN s'est occupé de *Gilbert de Choiseul, évêque de Comminges, puis de Tournai (1613-1687)* [2]; l'abbé BOUCHE a fait l'histoire de la seigneurie de Bachos, surtout au point de vue de la famille, de ses difficultés avec les communautés, sans aucune référence [3]; M. F. PÉRISSÉ a exposé le genre de vie d'*Un hobereau commingeois* à la fin du XVIe siècle [4]. Le vicomte de BONALD a donné une seconde édition de ses *Documents généalogiques sur des familles du Rouergue* [5]. — Dans le Quercy, M. L. GREIL a publié les *Mémoires touchant la vie de M. d'Hauteserre* [1602-1682] [6]. — Dans la Gascogne il faut citer l'article de M. A. CLERGEAC sur *Une famille de gentilshommes campagnards aux XVIIe et XVIIIe siècles* aux prises avec des difficultés financières [7], *Le dernier seigneur de Fourcès* par M. MAZÉRET [8], *Louis de Pardaillan-Gondrin, marquis de Montespan*, par M. A. LAVERGNE [9]; dans les Hautes-Pyrénées les notices de M. Jean BOURDETTE sur les seigneurs de Biéouzac, de Sén Pastous (canton d'Argelès) [10].

Histoire religieuse. — L'histoire des origines de la Réforme a donné lieu à un assez grand nombre de travaux : M. Ch. PORTAL a publié une enquête d'inquisiteurs en Albigeois en 1536 [11], M. Bertrand de GORSSE un document concernant la prise de Saint-Bertrand de Comminges par les huguenots en 1586 [12]. L'abbé LESTRADE, après avoir fait paraître en 1900 un volume de documents sur *Les Huguenots en Comminges*, en a consacré un autre aux *Huguenots dans le diocèse de Rieux* [13] et M. de BARDIÈS en a fait de même pour le Couserans [14]. M. de SARDAC a rapporté la condamnation de deux réformés à Lectoure en 1551 [15], M. DUBARAT a terminé ses *Documents*

---

1. *R. Pyrénées*, 1903, t. XV, p. 604-617.
2. *R. Comminges*, 1904, p. 123-138.
3. *Les de Bachos*, dans *R. Comminges*, 1903, p. 165-177, 193-206.
4. *R. Comminges*, 1903, p. 116-124.
5. 1903, in-8, 452 p.
6. *B. Soc. Lot*, 1903, p. 73-104, 153-167.
7. *R. Gascogne*, 1903, p. 97-110.
8. *B. Soc. arch. Gers*, 1904, p. 172-176, 198-208.
9. *Id.*, 1903, p. 14-32.
10. 1903, in-8, 284 et 221 p.
11. *La Réforme en Albigeois, enquête de 1536*, dans *R. Tarn*, 1904, p. 193-207.
12. *R. Comminges*, 1903, p. 239-241.
13. Paris, Champion, 1904, in-8, XIII-260 p.
14. *Les guerres de religion en Couserans d'après les archives municipales de Muret*, dans *B. Soc. ariégeoise*, 1903-1904, t. IX, p. 74-84, 121-133, 165-174, 221-230, 292-299.
15. *Un épisode de la Réforme à Lectoure, 1551*, dans *B. Soc. arch. Gers*, 1904, p. 182-185.

et bibliographie sur la Réforme en Béarn [1] et fait l'histoire détaillée des *Barnabites en Béarn* et de leur propagande pour rétablir le catholicisme (1608-1792 [2]). J'ai déjà relevé les travaux concernant la période des guerres religieuses sous Louis XIII [3]. Je citerai encore une liste de protestants de Gabre au XVIIe siècle que j'ai publiée moi même [4] et plusieurs articles parus dans le *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français* qui, quoique n'ayant pas été faits en province, concernent l'histoire de la région. M. N. WEISS a publié la *Signification de l'avertissement pastoral à Montauban, 7 janvier 1683* (invitation à abjurer faite par le clergé) [5], et trois lettres d'une émigrée donnant une intéressante description de Montauban en 1773-74 [6]; M. E.-C. BONIFAS a raconté l'histoire d'un curé du Tarn qui en 1742, moyennant finances, mariait de nuit les protestants [7].

L'histoire du clergé régulier est représentée par le travail de l'abbé C. DAUX sur *L'Ordre franciscain dans le Montalbanais* [8]. Les notices biographiques consacrées aux *Carmélites de Pamiers (1648-1902)* par le chanoine BARBIER [9] sont plutôt une œuvre d'édification. M. VIDAL a publié des documents relatifs à deux commanderies de Saint-Jean de Jérusalem dépendant du grand prieuré de Toulouse [10].

Sur l'histoire de l'Église ou ses institutions, on peut relever la *Réponse du curé de Valence à un questionnaire adressé en 1666 à son diocèse par Monseigneur Joly, évêque d'Agen*, document publié par M. Aug. GRÈZE [11], l'article de M. E. BACALERIE sur *Le chapitre cathédral de Rieux, réglements, usages, etc.*, contenant quelques curieux détails sur les mœurs des chanoines [12], les études très documentées de l'abbé SAMIAC sur *Les scolanies dans l'ancien diocèse de Couserans*, institution peu connue chargée d'aider le clergé paroissial et s'occupant très rarement des écoles [13], et de M. Louis

---

1. *Études hist. et relig. du diocèse de Bayonne*, 1903, p. 28, 75, 116, 159, 224, 277, 321, 368, 419, 502.
2. *Id.*, p. 206, 309, 349, 407, 483, 590.
3. Cf. ci-dessus, histoire politique.
4. A l'occasion du compte rendu de la monographie de Gabre (Ariège), M. de Robert Garils, dans le *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, 1904, t. LIII, p. 265-268.
5. *B. Soc. protestantisme français*, 1903, t. LII. p. 130-137.
6. *Id.*, p. 59-72 (*Montauban en 1773-1774. Trois lettres de Jeannette-Philippine Leclerc*).
7. *Id.*, 1904, t. LIII, p. 193-227 (*Les « mariageurs » de Ste-Catherine, 1742*).
8. *B. Soc. arch. Tarn-et-Garonne*, 1903, p. 153-166, 282-299; 1904, p. 117-137, 210-228.
9. Pamiers, 1903, in-8, 166 p.
10. *Additions et corrections à l'histoire du grand prieuré de Toulouse*, par M. du Bourg, dans *B. Soc. arch. midi de la France*, 1904, n° 32, p. 28-36.
11. *B. Soc. arch. Tarn-et-Garonne*, 1903, t. XXXI. p. 145-152.
12. *R. Comminges*, 1903, p. 149-164.
13. *B. Soc. ariégeoise*, 1903-1904, t. IX, p. 141-155, 280-291, 345-352, 401-417.

BATCAVE sur *Les décimes ecclésiastiques en Béarn (1615-1690)* [1], et plusieurs travaux de l'abbé DEGERT : *L'Édit de 1768 et le clergé de Béarn*, où il montre que cet édit qui privait le bas clergé de nombreux avantages pécuniaires fut la cause de son mécontentement à la fin de l'ancien régime [2], les *Évêques gascons devant l'inquisition romaine* (XVIe siècle) [3], *Le culte de l'Immaculée Conception en Gascogne depuis le XVIe siècle* [4], l'histoire des *Reliques de Sainte Quitterie* [5], *L'impression des liturgies gasconnes* [6]. L'abbé BORDEDARRÈRE a raconté l'histoire de *La confrérie du Saint-Sacrement et des Pénitents blancs de Pau, 1630-1904*, ses origines, son fonctionnement, ses œuvres, ses démêlés avec le clergé, les différences qui la distinguent de la compagnie du Saint-Sacrement, la surveillance des confrères [7]. Enfin l'histoire de l'église anticoncordataire a été étudiée dans le Rouergue par le chanoine SERVIÈRE [8], dans la Haute-Garonne par M. GROS, dont le travail, couronné par l'Académie de Toulouse, n'a pas encore paru [9].

Histoire économique et sociale. — Les travaux concernant l'histoire économique et sociale n'ont pas en général une très grande importance ; ce sont surtout des études sur des points de détail sans grande étendue.

Nous citerons les articles de M. Ch. PORTAL sur *La population du département du Tarn au XIXe siècle* (intéressante étude de démographie [10]), de l'abbé LAGLEIZE sur un *Syndicat de protestation des industriels de Saint-Clar contre l'impôt en 1684* [11], de M. ADHER sur *Le diocèse de Rieux au XVIIIe siècle, contribution à l'étude de la condition des populations rurales dans le midi de la France durant la première moitié du règne de Louis XV*, qui fournit, paraît-il, de précieux renseignements sur l'histoire économique de cette région [12], de

1. *B. Soc. Pau*, 1903, p. 91-187.
2. *R. Gascogne*, 1903, p. 154-173. M. Duffour a fait la même étude pour le clergé du diocèse d'Auch, *id.*, p. 481-504.
3. *R. Gascogne*, 1904, p. 410-437, 505-514.
4. *Id.*, 1904, p. 529-562.
5. *Id.*, 1903, p. 193-209.
6. *Id.*, 1903, p. 5-14, 58-69.
7. *B. Soc. Pau*, 1904, p. 185-394.
8. *La petite église ou le schisme anticoncordataire en Rouergue*, Rodez [1904], petit in-8 oblong, 118 p.
9. *L'application du Concordat dans la Haute-Garonne (1801-1815)*. Une partie de ce travail a été lue au Congrès des Sociétés savantes de 1904 (Cf. *B. hist. et phil. du Comité des trav. hist. et sc.*, 1904, p. 101-102).
10. *R. Tarn*, 1903, p. 125-146.
11. *B. Soc. arch. Gers*, 1904, p. 95-111.
12. Ouvrage non paru couronné par l'Académie de Toulouse, cf. *Mém. Acad. Toulouse*, 1903, p. 434-437.

M. Louis Vié sur *Quelques anciennes mesures locales* [1], de l'abbé F. Marsan sur *La gruerie d'Arreau* [2]. M. Cuzacq a publié des documents sur l'*Introduction du maïs dans les Basses-Pyrénées et les Landes au XVIIIe siècle* [3]. M. Duffault a fait une communication au Congrès des sociétés savantes de 1903 sur les *Forêts et gaves béarnais* au XVIIIe siècle et l'influence du déboisement. — Pour l'histoire de l'industrie, nous trouvons un document publié par M. Gandilhon, ancien archiviste de Tarn-et-Garonne, sur les *Marques du régisseur des droits sur les cuirs dans l'élection de Montauban (1777)* [4], une *Histoire de la draperie à Castres sous l'ancien régime*, par M. E. Pélissier, archiviste de l'Ariège [5], un travail de M. Mastron sur *Les verreries dans le Gers* [6]. — L'histoire commerciale a donné lieu à des articles de M. Guénot sur *Toulouse et le commerce du pastel*, commerce qui fit longtemps la prospérité de cette ville [7], de M. F. de Laroussilhe sur *Les vins du Quercy et les privilèges de la ville de Bordeaux avant la Révolution* [8], de M. Jaudon, sur *La crise viticole au point de vue historique et juridique* [9], de M. R. Pagel, archiviste du Gers, sur *L'intendant d'Étigny et les bouchers d'Auch, 1757* [10]. J'ai publié moi-même les lettres patentes de François Ier concernant la création des *Foires et marchés de Mirepoix*, dans l'Ariège [11].

L'étude des confréries et corporations est représentée par la publication de *Documents sur les anciennes confréries de Rabastens d'Albigeois*, par M. Ch. Peyronnet [12], de *Quelques documents inédits sur les chirurgiens barbiers de Toulouse*, par M. Lamouzèle [13], des *Statuts de la basoche du sénéchal de Toulouse (1517)* par l'abbé Cau Durban [14], des *Statuts inédits de la confrérie de Saint-Jean-Baptiste établie dans l'église de Benque*, en Comminges, par M. J. Décap [15].

On a édité quelques textes de coutumes pour Malvezie (Haute-Garonne) [16],

---

1. *R. Comminges*, 1904, t. XIX, p. 48-53.
2. *B. Soc. Ramond*, 1903, p. 33-38.
3. *B. Soc. Bayonne*, 1902, p. 193-206.
4. *B. Soc. arch. Tarn-et-Garonne*, 1903, p. 171-176.
5. Positions des thèses de l'École des Chartes, 1904.
6. *B. Soc. arch. Gers*, 1904, p. 290-299.
7. *B. Soc. géographie Toulouse*, 1904, p. 111-134.
8. *B. Soc. études du Lot*, 1904, p. 263-284.
9. *Recueil de l'Académie de législation de Toulouse*, 1903 et 1904.
10. *B. Soc. arch. Gers*, 1903, p. 51-56.
11. *B. Soc. ariégeoise*, t. IX, p. 337-344.
12. *R. Tarn*, 1903, p. 53-57, 213-219.
13. *B. Soc. arch. midi de la France*, 1902-1903, p. 304-310.
14. *Mém. Soc. arch. midi de la France*, 1903, t. XVI, p. 166-184.
15. *R. Comminges*, 1904, p. 99-107.
16. *B. Soc. arch. midi de la France*, 1904, n° 32, p. 59 (MM. Doumenc et Gadave).

Saint-Paul-del-Burgues (Tarn-et-Garonne, 1598) [1], Salerm (1708) [2].

Sur l'instruction publique, nous avons l'*Histoire du collège de Castres des origines à 1840* de M. Poux, ouvrage paru en 1902 [3], documenté et précis, et nous aurons bientôt sans doute l'histoire du collège d'Auch sous la Renaissance, de M. Bénétrix [4], l'*Histoire de l'enseignement primaire public à Toulouse, 1687-1815*, de M. Dupont [5]. Ce sont là des travaux sérieux et importants auxquels il faut joindre quelques documents intéressants publiés par M. Lamouzèle sur les écoles primaires de la Haute-Garonne [6], par M. Broconnat sur l'*État ancien de l'instruction primaire dans quelques paroisses rurales du Gers* (recueil de notes et documents du XVIe siècle à la Révolution) [7], par M. L. Bellanger, sur *Les dépenses d'un écolier du collège d'Auch à la fin du XVIe siècle et au commencement du XVIIe* [8]. M. R. Peyre a retracé l'histoire d'un procès de la commune d'Artiguelouve en Béarn en 1776 contre son châtelain, procès dans lequel l'instituteur joue un rôle considérable [9].

En ce qui concerne l'assistance publique, M. A. Clergeac a étudié quelques documents concernant *Les hôpitaux de Gimont* dans le Gers [10], mais il faut surtout citer le travail de M. Buchalet sur *L'assistance publique à Toulouse au XVIIIe siècle*, présenté pour le diplôme d'études supérieures, ouvrage sérieusement documenté et d'un intérêt général sur l'organisation, le rôle des hôpitaux, maisons de charité, etc. [11].

Quelques travaux de détail peuvent fournir des renseignements sur la vie sociale, mœurs, usages, etc. On trouve de curieuses indications sur les *Fêtes du carnaval à Toulouse vers 1700* dans une note de M. Cartailhac d'après un ouvrage paru en 1738 [12]. M. Lamouzèle a donné le traitement de *Quelques fonctionnaires municipaux de Toulouse en 1684* [13], M. Barrière-Flavy une *Note relative aux dépenses faites à l'occasion de la tenue de l'assemblée de l'assiette du diocèse de Toulouse à Montgiscard en 1625*, avec le prix

---

1. *B. Soc. arch. Tarn-et-Garonne*, 1903, p. 313-331 (Abbé Taillefer).
2. *R. Comminges*, 1903, p. 35-39 (Abbé Lestrade).
3. Toulouse, Privat, in-8, VIII-352 p.
4. *Un collège de province sous la Renaissance, les origines du collège d'Auch, 1540-1590* (couronné par la Société arch. du midi de la France, cf. *Bulletin*, 1904, n° 32, p. 51-55).
5. Couronné par l'Académie de Toulouse en 1905.
6. *Statistique des écoles primaires dans la Haute-Garonne en l'an VII* (*Révolution française*, 1904, t. XLVI, p. 168-170).
7. *R. Gascogne*, 1903, p. 210-220, 434-439; 1904, p. 35-41, 79-84, 260-267.
8. *Id.*, 1903, p. 241-256.
9. *Reclams de Bearn et Gascounhe*, 1903, p. 33-36, 55-58, 74-77.
10. *R. Gascogne*, 1904, p. 49-57, 172-181.
11. Toulouse, Privat, 1904, in-8, 175 p.
12. *B. Soc. arch. midi de la France*, 1904, n° 33, p. 123-125.
13. *Id.*, n° 32, p. 42-46.

des denrées [1], M. Louis DELOUME, *Un menu de capitouls au XVIIIe siècle* [2]. M. LAPIERRE a étudié *L'office de concierge-buvetier au Parlement de Toulouse* [3], M. REY-PAILHADE a décrit *Deux montres décimales* fabriquées en exécution du décret du 4 frimaire an II [4]. Les inventaires de mobiliers, celui de Jean du Barry en 1794 [5], celui du château de Mazères en 1583 [6] fournissent des indications intéressantes sur la vie de tous les jours. Le *Journal de Sentex, archer du vice-sénéchal d'Auch, 1640-1665*, publié par MM. TIERNY et COUAIX, est une sorte de livre de raison donnant des renseignements sur les affaires politiques, le prix des denrées, etc. 7. M. J. GARDÈRE s'est occupé des *Cagots dans la région d'Orthez au XVIIe siècle* [8], et M. PASQUIER, archiviste de la Haute-Garonne, a publié des documents trouvés aux archives du Parlement concernant l'histoire extraordinaire d'une *Substitution de mari à Artigat* [Ariège] *en 1560*. (Pendant que Martin Guerre était à l'armée, un de ses camarades, mettant à profit les secrets qu'il tenait de lui et profitant de sa ressemblance, prit sa place auprès de sa femme dont il eut plusieurs enfants sans que ni la femme ni les habitants se fussent aperçus de la supercherie, jusqu'au jour où le vrai Martin Guerre revint dans son pays [9].)

Enfin le folk-lore proprement dit a fait l'objet de travaux de l'abbé F. GALABERT pour le Quercy [10], de M. Antonin PERBOSC pour la région toulousaine [11], du Dr LAFFORGUE pour la région de Bagnères-de-Bigorre [12], de M. V. BAGNÉRIS sur les traditions et légendes relatives à Saint-Germier à Frouzins [13]. M. H. LALOU a fait une intéressante étude sur *Les charivaris et leur répression dans le midi de la France* (les mesures du parlement de Toulouse furent inefficaces)[14]. M. l'abbé CASTET a publié des *Proverbes*

---

1. *B. Soc. arch. midi de la France*, 1904, n° 32, p. 38-41.
2. *Id.*, n° 34, p. 175-177.
3. *Mém. Acad. Toulouse*, 1904, p. 25-32.
4. *B. Soc. arch. midi de la France*, 1902-1903, p. 341-344.
5. *Id.*, 1902-1903, p. 197-209 (publié par M. Lamouzèle).
6. Publié par M. Samaran, dans *R. Gascogne*, 1903, p. 145-153.
7. *R. Gascogne*, 1903, p. 15-22, 70-78, 268-284.
8. *Reclams de Bearn et Gascounhe*, 1903, p. 6-11.
9. *B. Soc. ariégeoise*, 1903-1904, t. IX, p. 49-73,
10. *Un peu de folklore, Coutumes et veillées du Rouergue quercynois*, dans *R. Pyrénées*, 1903, t. XV, p. 478-488. — Ne pas confondre l'auteur de cet article qui signe généralement F. Galabert avec l'auteur de ce bulletin, confusion d'autant plus facile que tous deux appartiennent au Tarn-et-Garonne.
11. *B. Soc. arch. midi de la France*, n° 32, p. 55-57.
12. *De quelques superstitions et usages populaires dans la région de Bagnères*, dans *B. Soc. Ramond*, 1904, p. 65-76, 141-151.
13. *R. Comminges*, 1903, p. 1-22.
14. *R. Pyrénées*, 1904, t. XVI, p. 493-514.

patois du Couserans [1], et M. Théodore LEGRAND un document concernant les mesures prises en Espagne contre la croyance à la guérison des écrouelles par le roi de France [2].

Histoire de l'art. — L'histoire de l'art est toujours à Toulouse l'objet d'une certaine prédilection qui se manifeste soit par de nombreuses petites notices consacrées à des questions de détail dans le Bulletin de la Société archéologique du midi de la France [3], soit par des ouvrages de plus grande portée, tels que les recueils de documents, baux à besogne, etc., sur Saint-Sernin, etc., publiés par l'abbé LESTRADE [4] et Mgr DOUAIS [5], et les travaux considérables du baron DESAZARS DE MONTGAILHARD sur les *Miniatures du Capitole* [6], *L'art à Toulouse, ses enseignements professionnels pendant l'ère moderne* [7], *Les salons de peinture au XVIIIe siècle* [8]. M. ROSCHACH s'est occupé d'un maître d'Ingres qui a organisé le musée de Toulouse, à la Révolution [9]; M. MACARY, archiviste notarial, a étudié *L'orfèvrerie toulousaine aux XVe et XVIe siècles* d'après les actes notariés [10], et M. PASQUIER, les *Statuts des orfèvres de Toulouse, 1550*, statuts établis par les capitouls [11].

En dehors de Toulouse, il n'y a guère lieu de citer que l'*Histoire des rues du vieil Albi* de M. A. VIDAL [12], l'*Inventaire des reliques de la collégiale Saint-Salvy à Albi, 1725*, publié par le baron de RIVIÈRES [13], les *Recherches sur les anciennes fortifications de la ville de Mende* par M. BARBOT [14] et quelques études de détail dans le Bulletin de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne [15].

---

1. *B. Soc. ariégeoise*, 1903-1904, t. IX, p. 7-16.
2. *R. Pyrénées*, 1904, t. XVI, p. 178-181.
3. Voir les articles de M. de Lahondès sur la *Consécration de l'église Saint-Étienne* en 1592 (1902-1903, n° 31, p. 345), sur *Nicolas Bachelier* (qui ne serait pas l'architecte de l'hôtel d'Assézat, 1903-1904, n° 32, p. 62-68), sur les *Monogrammes de Jésus sculptés sur des portes de maisons de Toulouse, id.*, p. 23-26; voir aussi *Inventaire de l'Église Saint-Rome, 1603*, 1902-1903, n° 31, p. 347, *Tableau pour les Ursulines, 1608, id.*, p. 350.
4. *Pages d'histoire et d'art sur Saint-Sernin de Toulouse*, dans *R. Pyrénées*, 1904, t. XVI, p. 297-318, 458-481, 591-645.
5. *Documents sur l'ancienne province de Languedoc, tome II : Trésor et reliques de Saint-Sernin de Toulouse. I. Les inventaires (1246-1657)*, Paris, Picard ; Toulouse, Privat, 1904, in-8, XL-513 p. — *L'art à Toulouse, Matériaux pour servir à son histoire du XVe au XVIIIe siècle*, dans *R. Pyrénées*, 1900, 1901, 1902, 1903.
6. *B. Soc. arch. midi de la France*, n° 32, p. 71-75.
7. *Mém. Acad. Toulouse*, 1904, p. 239-305.
8. *Mém. Soc. arch. midi de la France*, 1903, p. 103-165.
9. *Un souvenir d'Ingres, Jean Briant, 1760-1799*, dans *Mém. Acad. Toulouse*, 1903, p. 1-26.
10. *Bull. arch. du Comité des trav. hist. et sc.*, 1904, p. 110-122, et tir. à p.
11. *Id.*, p. LXIII-LXIV.
12. Albi, 1904, in-8, 92 p. (Extr. de la *R. Tarn*, 1903).
13. *R. Tarn*, 1903, p. 104-112.
14. Mende, Privat, 1903, 83 p.
15. 1903, p. 105-131 : chanoine F. Pottier, *Enseigne peinte de débit de tabac du XVIIIe siècle et râpes à tabac* (gr.); p. 132-136 : baron de Rivières, *Les cloches, clochettes et mortiers pilons*

Histoire littéraire. — Il y a fort peu à citer pour la période moderne. M. de LAHONDÈS a étudié *Une poétesse épique toulousaine* (Marie de Pech, 1630-1661) [1], MM. VIGNAUX et JEANROY ont publié avec une introduction et des notes les poésies de Guillaume Ader mort en 1638 [2], et M. GUY les *Quatrains de Pibrac* [3], M. l'abbé LESTRADE a donné des extraits des *Poésies de M. Bordages, prêtre commingeois* du XVIIIe siècle [4], M. J. MICHELET, une biographie et des extraits des *Poètes gascons du Gers depuis le XVIe siècle jusqu'à jours* [5], et M. Adrien PLANTÉ un travail sur la vie de Cazalet, avocat-poète béarnais (1743-1817), avec une nouvelle édition de ses œuvres [6].

Conclusion. — C'est là comme on le voit un ensemble considérable. Tout n'est pas d'égale valeur. Mais en somme dans presque toutes les catégories que nous avons passées en revue, il y a au moins une ou deux études importantes et quelques-unes sont même de premier ordre. Et encore l'énumération qui précède est-elle en partie incomplète. Bien des travaux qui viennent d'être signalés auraient peut-être mérité plus qu'une simple mention. Parmi ceux que j'ai pu voir, j'ai insisté sur ceux qui m'ont paru les plus importants, mais il en est quelques-uns pour lesquels j'ai dû me contenter des dépouillements faits par diverses revues. C'est que malgré les ressources qu'offrent des bibliothèques comme celles de la Société archéologique du midi de la France, il n'est pas toujours facile de se procurer à Toulouse les revues locales dont la publication et l'arrivée sont parfois très irrégulières. C'est là une cause qui, avec l'abondance de documents souvent sans grand intérêt publiés par ces revues, fait passer inaperçus des travaux qui peuvent fournir à l'histoire générale une sérieuse contribution. En dehors du répertoire méthodique qu'il constitue, le Bulletin qui précède aurait eu quelque utilité, s'il pouvait attirer l'attention sur eux [7].

François GALABERT,
Archiviste municipal de Toulouse.

---

des fondeurs van den Gheyn ; p. 364-367 : Ed. Forestié, *Bois gravés au XVIIe siècle pour des confréries toulousaines* (gr.) ; p. 373 : abbé Cézérac, *Prospectus d'un marchand de tapisseries peintes de Montauban fin XVIIIe siècle.*

1. *R. Pyrénées*, 1903, t. XV, p. 585-603.

2. *Poésies de Guillaume Ader.* I. *Lou gentilome gascoun*, par A. Vignaux ; II. *Lou Catounet gascoun*, par A. Jeanroy (Bibliothèque méridionale, 1re série, t. IX, Toulouse, Privat, 1904, in-8, XLVIII-232 p.).

3. *A. Midi*, 1903, p. 449-468 ; 1904, p. 65-80, 208-222.

4. *R. Comminges*, 1904, p. 108-122, 185-196, 220-231 ; *R. Gascogne*, 1903, p. 126-133, 397-408, 505-515.

5. Auch, Bouquet, 1904, in-8, 493 p.

6. *Cazalet avocat-poète. Sa vie, son œuvre*, dans *B. Soc. Pau*, 1904, p. 1-157.

7. Depuis que cet article a été écrit, plusieurs des travaux annoncés comme étant en préparation ont été publiés ; nous en reparlerons dans le Bulletin de 1905.

COMPTES RENDUS

P. Imbart de la Tour. **Les origines de la Réforme. La France moderne.** Tome Ier. Paris, Hachette, 1905. In-8, XIII-572 p. [1].

« Comme la Révolution, le protestantisme est un des plus grands faits de notre histoire. Il ne cesse de s'imposer à la pensée et nous ne saurions le mieux connaître qu'en étudiant ses origines. — Qu'a été la Réformation française ? Quelles causes l'ont provoquée ? Dans quels milieux a-t-elle paru d'abord ? Quels furent son esprit premier et ses transformations ultérieures ? Comment l'idée a-t-elle donné naissance à une doctrine, cette doctrine à une église, cette église à un parti ? Par quels moyens ce parti a-t-il cherché à s'emparer de la France ? Pourquoi la nation est-elle restée catholique ? Que représentait la religion nouvelle et quelle influence a-t-elle eue sur notre histoire ? Sa défaite a-t-elle marqué dans notre civilisation un progrès ou un recul ?... » Tel est le problème, dans les termes mêmes où le formule l'Introduction, que va s'efforcer de résoudre M. Imbart de la Tour. On voit avec quelle ampleur il a posé la question : pour y répondre, c'est toute l'histoire de la France à la fin du XVe siècle et au XVIe qu'il lui faudra examiner.

Le premier volume qu'il fait paraître aujourd'hui peut déjà donner une idée de l'importance de l'ouvrage : c'est une sorte d'introduction générale, un tableau complet de ce qu'était la France à la veille de la Réforme, particulièrement dans la période comprise entre la fin du règne de Louis XI et le commencement de celui de François Ier. Trois grands mouvements caractérisent cette époque : dans l'ordre politique, les progrès de l'absolutisme monarchique ; dans l'ordre économique, l'apparition du capitalisme ; dans l'ordre social, l'ascension de la bourgeoisie. C'est à l'étude de ces trois groupes de faits, à la recherche des causes qui les ont déterminés, des circonstances qui les ont favorisés, des rapports d'interdépendance qui existent entre eux que s'est appliqué l'auteur.

Comme éléments constitutifs de la structure interne de l'état, il discerne l'élément chrétien, l'élément féodal, l'élément romain. Le dernier, grâce

1. Voir les analyses de quelques-uns des chapitres dans la *Revue*, tome VI, p. 212-213.

aux légistes et à la renaissance du droit romain, devient prépondérant au xve siècle. En appliquant à la royauté la notion romaine de l'état on en tire l'idée de la souveraineté une, inaliénable et absolue. Les légistes y adaptent la notion chrétienne, qu'ils dénaturent, et par le principe du droit divin font relever le roi immédiatement de Dieu. Ainsi armée, la royauté peut ruiner ce que comportait de garanties, de libertés et d'indépendance la notion féodale. Ce conflit remplit les règnes de Charles VIII et de Louis XII. De 1484 à 1515, la monarchie absolue s'établit par empiétements successifs : impôts, justice, armée, le roi met la main sur tout et se pourvoit des instruments indispensables pour fortifier sa puissance et pour l'accroître ; la multiplication des offices, de plus en plus considérés non comme une propriété, mais comme une fonction, lui donne un personnel de fonctionnaires toujours plus nombreux dont la hiérarchie commence à se fixer en même temps que progresse la centralisation administrative. Les diverses classes de la société sont gagnées ou soumises. Le clergé voit ses privilèges financiers, administratifs et judiciaires fortement réduits ; par lui-même, par son Parlement, le roi a la haute main sur l'Eglise, qui du reste n'a pas trop à se plaindre de cette subordination et qui, avant le Concordat de 1516, est déjà monarchique. Les corps féodaux affaiblis, branlants, sont désagrégés, disloqués, réduits à l'impuissance ; les pouvoirs locaux tombent en désuétude ou disparaissent ; l'autonomie administrative et judiciaire est brisée, l'aristocratie est domestiquée ; elle se transforme en noblesse ; les municipalités sont mises en tutelle. Par loyalisme, par intérêt, grands, clercs, bourgeois se soumettent sans de trop vives résistances et l'institution de la cour achève de déraciner et de grouper autour du roi les chefs sociaux de l'ancienne France. La royauté s'efforce de justifier ses progrès en tâchant de rétablir la sécurité matérielle, en entamant des réformes judiciaires, en donnant par la rédaction des coutumes, à défaut de l'unité, la fixité de la législation, en régularisant dans la mesure du possible, mais en somme faiblement, le système fiscal. Au début du xvie siècle, la monarchie absolue est constituée ; la France monarchique apparaît et l'unité monarchique fait corps avec l'unité nationale. « Idée fixe des légistes, œuvre progressive de l'histoire, ce principe de l'unité qui se fait sentir dans toute la France est le grand changement qui sépare du moyen âge les temps modernes. Mais en faisant naître un peuple, il crée du même coup le pouvoir absolu. »

A l'avènement de l'absolutisme est étroitement liée l'apparition du capitalisme. La fin du xve siècle et surtout le règne de Louis XII sont marqués par un relèvement économique très sensible que contrarient à peine les guerres d'Italie. L'agriculture renaît à la fin de la guerre de Cent ans :

le travail de défrichement est poussé activement à partir des abbayes ; la population rurale se reconstitue et s'accroît. La France devient un grand pays producteur de vins et de céréales, sans que cependant la production soit suffisante pour la consommation. Les mesures protectrices de la royauté, l'organisation corporative, les besoins de mieux être et de luxe déterminent une renaissance industrielle analogue : fabrication des draps, industrie des métaux, diffusion de l'imprimerie, métiers d'art viennent alimenter un commerce de plus en plus florissant. On rétablit ou l'on crée des foires et des marchés, on améliore les voies de communication ; par des privilèges et des franchises on s'efforce d'attirer l'étranger ; on voit se reconstituer dans les principaux centres ou le long des grandes routes de commerce de puissantes associations commerciales qui dépassent les limites du royaume. Des traités de commerce avec les états voisins consolident les relations économiques et cette expansion commerciale pacifique concorde, se lie étroitement avec l'expansion militaire. Le résultat de ce relèvement matériel, c'est d'abord une diffusion plus grande du droit de propriété, le morcellement et l'acquisition de la terre par des roturiers, la reconstitution du capital foncier et l'accroissement de la richesse mobilière par suite du prêt à intérêt et de l'extension du contrat de rente. « A la fin du xve siècle, le contrat de rente domine toute la vie économique. » Autre conséquence : augmentation de la population par la natalité et l'afflux d'éléments étrangers qui se mêlent à la vie générale sans être assimilés. Les goûts de bien-être, de luxe se répandent, transforment la demeure, le costume, et substituent à l'idéal mystique et chrétien du moyen âge un idéal nouveau. « Le mouvement économique va rejoindre le mouvement intellectuel, et tous deux, utilitaire et humain, vont donner aux pensées comme à la conduite un autre cours. » C'est cette conception utilitaire qui domine les institutions économiques. Ce qui frappe à la fin du xve siècle, c'est le progrès de l'organisme corporatif et de la réglementation. Le métier juré tend à devenir la loi commune de l'industrie. Les procédés de travail sont soigneusement indiqués, la surveillance rigoureusement établie. On tâche de limiter la concurrence et de modérer la production. La corporation aspire à un monopole. La liberté du commerce comme le travail libre est restreinte. La protection royale s'exerce presque toujours dans le sens restrictif et entre 1515 et 1517 elle tend à établir un régime de prohibition absolue. « Le début du règne de François Ier marque l'orientation définitive où va s'engager la France moderne. L'ère des réformes libérales était close. Le nationalisme politique entraînait le nationalisme économique : ce n'était pas vers l'affranchissement de l'individu, du travail, des échanges qu'évo-

luait la nation, mais bien au contraire vers cette prodigieuse excroissance de l'État qui, pour tout diriger, aspirait à tout envahir. »

Les progrès du pouvoir absolu et du capitalisme eurent leur contre-coup sur l'organisme social. La structure extérieure, la hiérarchie de la société subsistent, mais de profondes modifications s'observent dans la composition interne. Comme au moyen âge, le clergé reste le premier ordre de l'État; il se recrute dans toutes les conditions et par suite il n'y a pas d'hostilité particulière contre lui ni dans les classes directrices, ni dans les classes pauvres, et les chefs, hommes d'affaires ou hommes de loi, sont aussi des hommes de gouvernement : ils sont prêts à tirer parti du régime et à capter au profit de leur ordre les fonctions et l'argent. Le patrimoine ecclésiastique se reconstitue et s'étend. Sur cette puissance économique renouvelée s'édifie sa puissance politique : contre ses adversaires l'Église a l'appui de la royauté et elle lui fournit en échange ses meilleurs auxiliaires. Le clergé prend part au maniement des affaires publiques; il figure dans les cours souveraines; on lui confie les plus hautes fonctions administratives et diplomatiques. L'Église entre dans le système monarchique. Tout en restant féodale par sa structure intérieure, elle a du régime nouveau les idées, l'esprit et les tendances. — La féodalité laïque ne sut pas s'adapter comme la féodalité ecclésiastique. Son incapacité politique est notoire : le noble se désintéresse des assemblées locales. Il se borne à défendre ses privilèges : la seigneurie cesse d'être une protection pour devenir une exploitation fiscale. La force militaire lui glisse des mains; il entre dans l'armée nouvelle, mais à titre individuel et non comme faisant partie d'un corps. La raison profonde de cette abdication de la noblesse est dans la dissolution du groupe féodal et dans la transformation de l'organisme domanial. Le noble s'appauvrit en même temps que ses charges augmentent. Il marche vers la ruine et il ne lui reste guère d'autre ressource que de se mettre au service du roi et de graviter dans l'orbite du pouvoir royal.

La classe qui profite de cet abaissement est la bourgeoisie. Le patronat industriel, les grandes familles enrichies par le commerce, maîtresses des produits et du sol, accaparent le numéraire. La haute bourgeoisie s'éloigne du peuple pour se rapprocher de la noblesse où elle pénètre par la possession du sol, les anoblissements ou l'exercice de certaines charges. Elle devient la grande force sociale. Elle conquiert les pouvoirs municipaux, elle se hisse par les offices de judicature et de finances jusqu'auprès du pouvoir royal. La royauté française trouve dans ses rangs ses meilleurs serviteurs : bureaucratique et bourgeoise, ce sont les deux traits qui la caractériseront le mieux désormais. Il n'est pas jusqu'aux classes popu-

laires qui ne voient aussi leur condition s'améliorer un peu. L'ascension des non-libres vers la liberté s'accélère ; la classe des paysans libres s'accroît, car leur concours est indispensable pour relever les ruines de la guerre de Cent ans ; ils s'organisent en communautés et le pouvoir royal ne leur fait pas défaut ou ne leur est pas hostile comme aux nobles. Les droits domaniaux sont réduits, les droits d'usage se fixent et se précisent ; dans les rapports avec le seigneur, le régime du contrat devient le plus fréquent. Seul le prolétariat des villes se trouve dans une situation déplorable, qui empire chaque jour et qui prépare pour l'avenir des éléments de révolte et de troubles. On essaye bien de quelques palliatifs, mais ils sont insuffisants. Des conflits se produisent déjà que les querelles religieuses contribueront à multiplier et à envenimer. La renaissance de la vie intellectuelle et la diffusion de l'humanisme contribueront-elles à équilibrer ces forces en présence ? leur serviront-elles de contrepoids ou les favoriseront-elles ? Dans les campagnes des écoles se fondent, mais pas d'installation convenable ni de maîtres suffisants. Dans les villes, elles se multiplient, mais par les matières qu'on y enseigne (latin, antiquité, dialectique), c'est la bourgeoisie seule qui peut en profiter. Quant aux Universités, elles servent à la fois les intérêts de la bourgeoisie et ceux du roi. Elles sont subordonnées de plus en plus étroitement au pouvoir et préparent aux offices. Le divorce entre le peuple et la culture intellectuelle est encore aggravé par le développement de l'humanisme. L'idéal de l'humaniste est l'exaltation de l'individu ; il suppose le mécénat et est essentiellement aristocratique et monarchiste.

En résumé, « le pouvoir incontesté du roi et le gouvernement remis aux mains d'un seul ; la prospérité matérielle et le rôle prépondérant de l'argent ; la domination de la classe moyenne qui s'élève sur les ruines de la noblesse féodale ; la formation d'une aristocratie nouvelle, celle des offices ; l'exclusion du peuple de la vie publique, de l'armée, comme du savoir... tels sont les faits qu'ils [Seyssel, Machiavel, Canossa [1]] observent, qu'ils signalent. C'est à ces traits que l'on distingue la France moderne de la France féodale, la société de la Renaissance de la société qui l'a précédée. »

Tel est réduit à ses traits les plus essentiels le tableau que M. I. de la T. trace de l'état de la France à la fin du moyen âge. On en voit aisément les lignes directrices : elles ressortent d'elles-mêmes en pleine

---

1. Dans le *Trattato del governo*... A ce propos, ajoutons qu'il serait souhaitable que M. I. de la T. publiât ou fît publier, dans les *Archives religieuses de l'histoire de la France*, par exemple, ce document de première importance pour l'étude de l'état de la France au début du XVIe siècle.

lumière, de la somme de détails rassemblés, habilement groupés et ordonnés. La construction est simple et forte et il faut tout d'abord rendre hommage à l'étendue des recherches que s'est imposées l'auteur. Il a utilisé tous les ouvrages imprimés, études et documents qui pouvaient l'éclairer, non seulement les livres, les recueils de textes, mais encore les articles, souvent enfouis au fond de revues savantes de provinces, presque aussi difficilement accessibles que les documents, inédits. Malheureusement ces travaux dits de seconde main ne sont pas en somme bien nombreux. Sur cette période, les bonnes monographies sont plutôt rares et c'est déjà une des grandes difficultés du sujet choisi par M. Imbart de la Tour que pour l'œuvre de synthèse qu'il entreprenait l'œuvre d'analyse soit encore incomplète et insuffisante. Il a dû suppléer à cette insuffisance par ses recherches personnelles à travers les documents inédits : il a exploré la plupart des dépôts d'archives, communales, départementales, nationales, la Bibliothèque nationale ; les dépôts étrangers, Rome, Londres. Quelle besogne formidable ! Dans de pareilles conditions, alors que le travail préalable d'investigation et d'enquête est encore si peu poussé, il y avait une belle audace à affronter de telles difficultés ; mais n'est-il pas à craindre que les résultats atteints soient fragiles et provisoires ? La synthèse tentée ne risque-t-elle pas d'être prématurée ? Je l'avoue, la construction est très bien charpentée, les faits rentrent bien dans les cadres, ils rentrent même trop bien, ils se plient trop aisément à l'ordonnance générale. N'ont-ils pas subi, sans que l'auteur y ait pris garde, une légère déformation préparatoire ? La réalité historique est multiple, diverse, complexe, beaucoup plus, semble-t-il, que l'auteur ne le dit. Sans doute il multiplie les exemples, les prend dans diverses parties de la France ; mais malgré tout est-il bien sûr de connaître tous les faits du même ordre, n'y a-t-il pas d'exception ? S'il y en a, quelle en est la valeur ? Ainsi par exemple, M. I. de la T. après une série d'exemples conclut : « Le mouvement [de réglementation dans l'industrie] est général et le métier juré tend, au moins dans les villes, à devenir la loi commune de l'industrie » (p. 307). Or, s'appuyant également sur les résultats d'une vaste enquête, M. Hauser, dans les *Ouvriers du temps passé*, p. XXIX, arrive à une conclusion tout opposée : « Dans la France du XVIe siècle, c'est le travail libre qui est la règle ; le travail organisé en jurandes n'est que l'exception. » Qui croire ? — De même, M. I. de la T. constate avec justesse les progrès de la bourgeoisie, son avènement comme pouvoir politique ; mais cette évolution ne fut pas absolument continue, ne suivit pas une courbe tout à fait régulière ; il y eut des obstacles, et, si je puis dire, des points de rebroussement ; au début du

XVIe siècle, dans les premières années du règne de François Ier (et M. I. de la T. n'a pas laissé de choisir quelques-uns de ses exemples probants dans ce règne), on assiste à une réaction aristocratique, nobiliaire, qui cherche à refouler la bourgeoisie, qui y réussit partiellement et qu'il aurait été, je crois, utile dès à présent de noter. — Enfin, car je ne veux pas abuser, n'y a-t-il pas quelque contradiction, tout au moins dans les termes (en somme tout cela, ce sont questions de nuances, de degrés, de mesure), n'y a-t-il pas quelque contradiction entre le développement sur « la douceur de l'existence universellement sentie » dans les premières années du XVIe siècle, et le développement sur la misère des classes populaires (p. 491 et sqq.) ?

Ces quelques réserves ne doivent pas empêcher de reconnaître et de proclamer hautement ce qu'il y a de courageux et d'admirable dans l'œuvre dont M. I. de la T. nous offre l'Introduction. Elle fait parfois songer un peu aux *Origines de la France contemporaine* ; on retrouve en certains endroits quelques-uns des procédés habituels à la rhétorique de Taine : les développements par métaphores et l'emploi du raisonnement déductif. Mais M. I. de la T. a reçu une trop forte éducation critique, il a déjà une trop longue expérience de la méthode vraiment historique pour se faire illusion sur la valeur probante de ces procédés, et je crois qu'il y faut voir surtout des artifices littéraires. On pourrait encore comparer son ouvrage à celui de l'évêque Janssen, sur la Réforme allemande. Tous deux reposent sur une documentation très abondante ; l'esprit général, l'appréciation optimiste sur le moyen âge, le jugement sur l'humanisme présentent beaucoup d'analogie. Mais notre auteur est d'une science plus sûre, plus scrupuleuse, plus réservée dans ses affirmations. En somme, c'est des *Origines de l'ancienne France* de Fustel de Coulanges que se rapprochent le plus les *Origines de la France moderne*. M. I. de la T., discrètement, s'est mis sous le patronage de celui qui, parmi les écrivains d'histoire de la seconde moitié du XIXe siècle, a été le plus véritablement historien[1]. Il en a fait sienne la devise « Quæro », il en a adopté la méthode, suivi l'exemple, et son œuvre s'annonce comme le plus vaste et le plus vigoureux effort de synthèse qui ait été tenté en France, individuellement, depuis celui de Fustel. Souhaitons à M. I. de la T. la santé et l'énergie indispensables pour mener à bonne fin cette grande entreprise[2]. — V.-L. Bourrilly.

---

1. Voir le remarquable article qu'il a publié dans *Le Correspondant* du 25 mars 1905 : Fustel de Coulanges, l'œuvre et l'homme.

2. La correction matérielle est à peu près irréprochable. Voici cependant quelques lapsus en vue d'une réimpression : p. 276, ligne 8, lire : insuffisance ; p. 300, l. 19, lire 18 (et non 16) février 1517 ; p. 547, n. 1, ligne 9, P. de Vaissière ; p. 138, n. 3, l. 5-6, lire 1499 (au lieu de 1494).

Albert Cazes. **Pierre Bayle. Sa vie, ses idées, son influence, son œuvre.** Paris, Dujarric, 1905. In-18, XXII-265 p.

Entrepris sur les conseils de M. Tournier, député de Pamiers, orné d'une préface de M. Camille Pelletan, d'une introduction de M. Delons-Montaud et d'une cantate de M. Clovis Hugues, ce livre n'est pas un livre de science ou de philosophie. Dégagé de tout appareil d'érudition, il n'apporte pas le résultat de recherches bien personnelles. Les républicains de l'Ariège y verront surtout une œuvre de polémique et de propagande. C'est à leur intention que M. A. Cazes a pris la peine, un peu inutile, de réfuter une brochure de Mgr Rougerie, qu'il dit leur fait à « M. l'évêque » et même à « M. le pape », et qu'il flétrit, comme il convient, les horreurs du fanatisme. Il est étonnant que des préoccupations de cet ordre ne lui aient rien ôté de la liberté de son jugement. Il dessine, avec assez d'exactitude en somme et d'impartialité, la physionomie de cet intrépide travailleur, de cet honnête homme très simple, très sincère et très tolérant. Peut-être, seulement, lui prête-t-il des idées trop arrêtées, un système trop cohérent. Bayle n'est pas un sceptique, au sens désobligeant où l'entend Mgr Rougerie, mais c'est aller un peu loin qu'en faire l'apôtre du rationalisme absolu. Il est l'ennemi de tout dogmatisme ; il ne croit guère aux progrès de l'humanité ; rebelle à la méthode d'autorité, il n'ignore pas les entraînements de l'esprit critique, et il s'en défie. « La philosophie réfute d'abord les erreurs, écrit-il, mais si on ne l'arrête point là, elle réfute les vérités...» C'est cette franchise qu'il faut aimer en lui. Qu'il ait donné le ton aux philosophes du XVIIIe siècle, cela est certain ; mais il est certain aussi qu'il ne se serait pas reconnu dans la personne de ses héritiers immédiats. Quant à ses héritiers d'aujourd'hui, il les trouverait bien affirmatifs. On peut leur recommander l'article *Hobbes* du Dictionnaire.

A la suite de son étude, et en en reprenant la disposition, M. C. a publié des morceaux choisis. Avec une œuvre de ce genre, le choix était malaisé. Il serait trop facile de signaler les lacunes du recueil et cela ne prouverait pas grand'chose. Il y aurait eu intérêt pourtant à éliminer les quelques morceaux de critique littéraire. A cet égard, Bayle manque d'originalité. Il trouve Homère trop naïf et bourgeois ; il met sur le même plan la *Phèdre* de Racine et celle de Pradon. C'est ce que M. Cazes appelle être « désintéressé dans l'éloquence et la poésie ». — Jules Marsan.

Select documents illustrative of the history of the French Revolution. The Constituent Assembly. Edited by L.-G. Wickham Legg. Oxford, Clarendon press, 1905. 2 vol. in-8, xviii-335 et iv-297 p.

Les recueils de documents sur l'histoire de la Révolution se font de jour en jour plus nombreux ; mais ce sont de vastes publications, comme le *Choix de rapports, opinions et discours prononcés à la tribune nationale depuis 1789* (21 volumes, publiés de 1818 à 1822), la réimpression du *Moniteur*, ou ces précieux instruments de travail publiés récemment ou en cours de publication, comme le *Recueil des actes du Comité de salut public*, de M. Aulard, les *Actes de la Commune de Paris*, de M. Sigismond Lacroix, etc. Ce sont là des ouvrages indispensables aux travailleurs qui étudient la Révolution, mais que l'on est obligé d'aller consulter dans les bibliothèques et les dépôts publics, car des particuliers ne pourraient avoir chez eux, sous leur main, toutes ces publications volumineuses. Nous n'avons pas de recueil bref et concis nous donnant, en un petit nombre de volumes, des extraits des principaux journaux, des pamphlets, des « adresses », des discours les plus importants prononcés à la tribune, bref, des documents qui nous font connaître cette période de notre histoire. Ce genre de recueil qui n'existe pas chez nous, l'Angleterre nous l'offre. M. Wickham Legg a entrepris de raconter l'histoire de la Révolution française à l'aide des écrits français contemporains. Deux volumes sont consacrés à l'Assemblée constituante.

M. W. L. a laissé de côté les documents manuscrits pour s'en tenir aux imprimés, et parmi ceux-ci, c'est surtout aux journaux les plus influents de l'époque qu'il a emprunté les textes qu'il publie. L'abondance des Mémoires, des pamphlets, des discours, des correspondances privées, l'a amené à utiliser principalement la littérature périodique. Les feuilles qu'il a le plus mises à contribution sont les *États généraux*, de Mirabeau, ses *Lettres à ses commettants*, le *Courrier de Provence*, le *Mercure de France*, les *Révolutions de Paris*, les *Révolutions de France et de Brabant*, la *Chronique de Paris*, le *Journal de Paris*, la *Gazette de Paris*, le *Point du jour*, le *Patriote français*, le *Courrier des 83 départements*, l'*Ami du peuple*, l'*Ami de la Révolution*, l'*Orateur du peuple*, le *Moniteur*, l'*Ami du roi*, le *Journal de la Ville*, le *Babillard*, etc. A côté des journaux, citons, parmi les documents utilisés ou reproduits intégralement : les procès-verbaux de l'Assemblée générale des électeurs de Paris (1789), les discours et déclarations du roi dans la séance du 23 juin, les procès-verbaux de l'Assemblée nationale, certains décrets de l'Assemblée, quelques circulaires de la Société des Jacobins, la *Déclaration du roi adressée à tous les Français à sa sortie de Paris* (juin 1791), l'*Assemblée nationale aux Français* (21 juin), le *Procès-verbal de*

ce qui s'est passé dans la ville de Varennes... pendant la nuit du 21 au 22 juin 1791, la *Déclaration de Pilnitz*, etc. Tous ces extraits sont rangés par chapitres, se rapportant aux différents faits de l'histoire politique et religieuse de 1789 à 1791 (très peu intéressent la vie économique, à part ce qui concerne les assignats; M. W. L. aurait pu donner, dans un chapitre préliminaire, des extraits de quelques Cahiers de 89). Les textes sont reproduits en français et reliés entre eux par un bref récit des événements, en anglais. Sept appendices donnent le texte intégral de la loi du 14 décembre 1789 sur la constitution des municipalités ; de celle du 22 décembre sur la constitution des assemblées primaires et des assemblées administratives; de la Constitution civile du clergé; des lois de 1790 et 1791 sur l'organisation judiciaire; de la Bulle de Pie VI, du 13 avril 1791, condamnant la Constitution civile; de la loi du 27 avril 1791 sur l'organisation du ministère, et enfin, de la Constitution de 1791.

Cette énumération suffit à montrer l'intérêt et l'utilité de ce recueil. Les textes sont bien choisis, ils font bien connaître les événements qu'ils racontent ou qu'ils commentent, l'état d'esprit produit par ces événements dans les différents partis, la façon dont l'opinion publique les accueillait. Composé pour les étudiants anglais, cet ouvrage ne sera pas moins utile au public français, qui, je le répète, n'a pas encore à sa disposition de recueil analogue. Souhaitons que M. W. L. nous donne le plus tôt possible les volumes consacrés à la Législative et à la Convention. — P.-R. MAUTOUCHET.

Abbé Em. SEVESTRE. **L'histoire, le texte et la destinée du Concordat de 1801.** 2e édition, Paris, Lethielleux, 1905. In-8, 702 p.

En rendant compte ici même (t. V, p. 431) de la première édition de ce livre, qui se donne pour « un résumé complet de tout ce qui a été dit et écrit sur le Concordat et les rapports de l'Église et de l'État » au XIXe siècle, j'ai pu me borner à quelques observations générales sur ses tendances et son esprit. On ne critique pas une compilation, un résumé, comme on critique une œuvre d'érudition, un « véritable manuel ». Mais entre la première et la seconde édition, l'ouvrage, en doublant de volume, a changé de caractère. Il émet maintenant la prétention de se présenter « avec une *forme scientifique* et une *importance* qu'il n'avait point primitivement » (ce n'est pas moi qui souligne). Je suis donc obligé de suivre l'auteur sur le nouveau terrain qu'il a choisi et de me demander quel rapport sa présente étude peut avoir avec la science.

De la science, elle nous offre aujourd'hui l'apparence. Chaque chapitre est précédé d'une copieuse bibliographie, chaque page pourvue de notes

très étendues. Mais le texte n'a pour ainsi dire pas été modifié. On y a introduit par-ci par-là quelques additions, quelques rectifications de détail, des passages ont été amplifiés, le récit, les jugements sont restés à peu près identiques ; d'où cette première conclusion que l'appareil scientifique, ajouté après coup, n'est que du remplissage, un dehors postiche et trompeur.

Si copieuses qu'elles soient, les bibliographies sont incomplètes. Elles ne font pas aux travaux des écrivains non catholiques la place qui leur est due. La revue *La Révolution française* par exemple n'a pour ainsi dire pas été dépouillée. Incomplètes, ces bibliographies ne sont pas critiques, pour une excellente raison, parce qu'il est impossible que l'auteur ait eu le temps matériel de lire tous les ouvrages dont il collectionne les titres. Il est manifeste en tout cas qu'il ignore le contenu de plusieurs d'entre eux.

Les notes valent les bibliographies. La plupart n'ont avec le texte que des rapports assez lointains. Beaucoup sont des biographies de personnages nommés au cours du récit. On rencontre ainsi une vie en raccourci de Bonaparte, de l'abbé Grégoire, etc. Il aurait mieux valu laisser ces notes au dictionnaire Larousse. D'autres sont des résumés à vol d'oiseau de l'histoire de toute une époque (voir, p. 81-83, une histoire de la Restauration en petits caractères). Bref, ce manuel ne saurait passer ni pour être critique, ni pour être complet.

Je pourrais borner là mes constatations, en ayant assez dit pour signaler l'ouvrage à l'attention toute spéciale des Académies. Je tiens cependant à justifier mes critiques par quelques précisions : P. 3. M. S. fait un vif éloge de Bonaparte et de sa Constitution « pratiquement élaborée ». Qu'est-ce que cela veut dire ? — P. 4. Je lis que la bizarre théophilanthropie fut imaginée par La Révellière-Lépeaux : je croyais avoir démoli cette légende. — P. 5. S'il est vrai que le Concordat est l'œuvre personnelle de Bonaparte, ainsi que le disent « plus de vingt fois » Spina et Consalvi, comment M. S., qui accepte leurs témoignages, peut-il affirmer ensuite que le Concordat fut *voulu* par la France ? Contradiction à résoudre. — P. 10. Grégoire est traité de personnage étrange qui « vota la condamnation du roi » : vieille calomnie ultramontaine depuis longtemps réfutée ; Grégoire était absent de la Convention pendant le procès du roi. — P. 34. M. S. affirme que le Concordat fut le signal d'une joie universelle. Compte-t-il pour rien les protestations de l'armée, des hauts fonctionnaires, de l'entourage même de Bonaparte ?

J'arrête ici ces remarques. Elles suffisent pour juger de la manière de l'auteur, de l'esprit qui anime son œuvre et de sa valeur scientifique.

Ceci dit, je conviens bien volontiers que ce livre, tel qu'il est, est appelé à rendre des services. Il condense une masse de faits qu'on ne trouvera pas ailleurs aussi commodément rassemblés. L'appendice d'une centaine de pages, qui le termine, contient rangés chronologiquement la plupart des documents officiels sur la question, tels que décrets, lois, règlements, rapports, etc., qu'on sera heureux d'avoir ainsi sous la main[1]. — Albert Mathiez.

Émile Bourgeois. **Manuel historique de politique étrangère**. Tome III : *Le Temps présent*, Paris, E. Belin, 1905. In-18 jésus, 866 p.

Le tome III et dernier du *Manuel* de M. Émile Bourgeois vient de paraître. C'est un gros volume, plus gros que le précédent qui dépassait déjà le premier d'environ cent pages. Tout de même, la différence est assez peu considérable, et il faut féliciter M. B. d'avoir évité le double écueil où d'autres ont donné en plein : trop résumer pour finir, ou ne pas finir pour ne pas trop résumer.

Ce volume embrasse la période 1830-1878. Exposer toute la politique étrangère de l'Europe et du monde pendant ce demi-siècle est une très lourde tâche. Le nombre des ouvrages à dépouiller, documents, mémoires ou études, est énorme, et parce que les archives de la période contemporaine ne sont pas encore ouvertes à tout le monde, M. B. ne s'est pas cru dispensé d'y aller voir. Son livre représente donc un très important effort de recherche ; les étudiants, les apprentis diplomates et les professeurs profiteront largement de son travail et lui en sauront gré comme il convient. Le grand public aussi trouvera les connaissances et les vues générales sur la politique étrangère, qui lui manquent trop souvent, dans ce livre écrit avant tout (voir la préface du tome Ier) pour l'éducation nationale. On jugera par une courte analyse de ce que contiennent les huit cents pages, bourrées de faits et nourries d'idées, de ce tome III du *Manuel*.

La révolution de 1830, revanche contre les traités de 1815 et contre les Bourbons clients et alliés des vainqueurs de Waterloo, réveille en France l'esprit de propagande armée, la foi des Français dans leur destinée d'apôtres et de libérateurs des peuples. Louis-Philippe, roi pacifique inventé par la bourgeoisie conservatrice et les diplomates, se pose en médiateur entre l'Europe et ses sujets. Appuyé sur l'Angleterre, paci-

1. Les fautes d'impression sont nombreuses : p. 12, n. 1, le congrès de *Lubiana* est probablement le congrès de Laybach ; p. 14, l'abbé de Salomon pour Salamon ; p. 32, n., Lattier de B*u*yane pour Bayane ; p. 16, Du*ff*ourcq pour Dufourcq ; p. 44, *B*elmas pour Delmas ; p. 69, n. 2, d*i*sirs pour désirs, etc.

fique, et *non-interventionniste* par intérêt politique et commercial, il crée, malgré l'Europe, un état nouveau, la Belgique, né d'une révolution, garantie de paix et limite imposée aux ambitions de conquête des grandes puissances.

En Orient, en Espagne, en Portugal, la France conduite par lui empêche partout la pratique traditionnelle des interventions, des démembrements et des partages, et maintient, par l'exemple de son désintéressement, le respect de l'indépendance et de l'intégrité des nations. Mais après 1837, la tradition française prévaut à son tour dans l'opinion et peu à peu dans le gouvernement. De là l'erreur de 1840 dans l'affaire d'Égypte et plus tard le maintien obstiné de l'entente cordiale, pour une politique dont la France ni l'Angleterre ne veulent plus. Louis-Philippe, par sa volonté opiniâtre de maintenir la paix, même au prix de sa popularité ou de son trône, retarde la crise plusieurs fois. Pendant ce temps, « les Français recherchent, admirateurs de leur passé, leurs frontières naturelles et la gloire d'émanciper les nations » ; leurs hommes d'État, « comme aux beaux temps du système classique, ne songent qu'aux moyens d'écarter la Russie des Balkans et de Constantinople », tandis que « des courants nouveaux d'idées et de sentiments entraînent et détournent de la France les races de l'Europe », et « qu'une pression gigantesque, commencée au XVIIIe siècle, achève, à ce moment précis, de pousser l'Europe hors de chez elle et la force de civiliser la planète ».

Ici se place (chap. VI) un développement considérable et très neuf sur « les doctrines de race en Europe et les nations nouvelles dans le monde ». En soixante pages qui sont peut-être les meilleures du volume, M. B. met en lumière une foule de faits inaperçus ou méconnus en 1840, et qui ne nous apparaissent que plus tard par leurs redoutables conséquences : l'éveil des races orgueilleuses et conquérantes, Germains, Slaves, Magyars, Italiens, à l'appel des historiens et des philologues, la naissance ou l'extension subite des nations nouvelles, américaine, canadienne, australienne, afrikander, etc.

Les révolutions de 1848 en Europe sont le début de la « mêlée des races ». Les Français républicains croient y voir une explosion de libéralisme et la victoire des souverainetés nationales, contre-coup de leur propre victoire. La vérité est tout autre, et ce « contre-coup » est un contre-sens. Partout le mouvement des races unitaires est belliqueux, conquérant et oppresseur ; rien en lui de l'apostolat désintéressé, de l'universelle fraternité qui est le propre des révolutions françaises. Celle de 1848 n'échappe pas à la règle ; Louis-Philippe tomba victime de la politique prudente et pacifique de Guizot : « les traditions nationales

brisèrent par une brusque secousse cet obstacle ». Heureusement les premiers gouvernants de la République, Lamartine et surtout Bastide (M. B. met très bien en lumière le rôle salutaire mais trop court de ce clairvoyant homme d'État) se méfient des races, qu'ils ne confondent pas « avec des nationalités armées pour le droit et respectueuses du droit des autres »; leur programme est celui des vrais intérêts de la France : « émanciper les peuples le plus possible sans toucher aux frontières ». L'élection présidentielle de 1848 est la revanche des préjugés nationaux. Elle se fait en faveur d'un homme élevé en Allemagne, précisément à l'école des philologues, apôtres de l'indépendance et de l'expansion des races. Napoléon III est ainsi parfaitement préparé à persévérer dans l'erreur nationale française. Il en poursuit l'exécution en même temps qu'il commence une politique de croisade catholique, imposée au Gouvernement impérial par ses origines mêmes de 1851, et par la nécessité de satisfaire le parti qui a porté Napoléon à l'Empire. Par ces derniers motifs s'expliquent la guerre de Crimée, les entreprises coloniales ou mieux apostoliques de Chine, d'Indo-Chine, de Syrie, l'entêtement de l'Empereur à « sauver Rome ». Par la théorie des races et les traditions nationales françaises obstinément et inconsciemment confondues, se justifie au contraire l'appui constant donné aux revendications et aux conquêtes des races, en Allemagne, en Italie et dans les Balkans. Les deux objets de cette politique contradictoire semblent un moment conciliés dans l'entreprise du Mexique, « la plus grande pensée du règne », guerre catholique et latine, qui donnera de nouveaux fidèles à la Rome pontificale, et la Vénétie aux Italiens. L'échec de cette tentative arrive à l'instant même où les races en mouvement se retournent contre la France, qui a cru servir en elles la liberté et la souveraineté nationale, et voit menacer par elles-mêmes son existence comme nation souveraine. Pour arrêter l'essor des races déchaînées qui ne respectent aucune frontière, le seul remède sera la coalition des États, le régime des partages à la façon du XVIIIe siècle, où seuls les forts ont l'avantage et se font leur lot aux dépens des faibles. L'erreur de la France au milieu du XIXe siècle la rend incapable de réclamer sa part, ou ce qui serait à la fois sa tradition vraie et son intérêt évident, d'imposer la paix en interdisant le partage. La paix de l'Europe est fondée à présent par le triomphe des états sur les nations et sur les races, triomphe uniquement assuré par la force. Si la paix dure, ce n'est pas par la défaite de la France, et si des nations nouvelles se sont constituées en Europe, ce n'est pas non plus par l'effet du rayonnement de ses doctrines et la diffusion des principes de droit international défendus par elle : ces deux ordres de faits sont « une conséquence d'ambitions

et de forces jalouses, neutralisées par leur action et leurs calculs respectifs. »

Malgré les motifs qui l'expliquent, et tout le poids dont elle pèse sur les peuples, la paix armée demeure profitable, par cela seul qu'elle est la paix. Grâce à elle, la France, revenue de sa prétention séculaire « d'être en Europe la grande nation qui faisait l'histoire, pour Dieu ou pour le droit », a pu reprendre « un rang et une part d'influence que ses récents désastres ne lui laissaient pas espérer ». Ce sont les causes de ce retour de fortune qu'il lui faut étudier sans cesse et sauvegarder jalousement : le souci, avant toute chose, des intérêts immédiats du pays, désormais menacé à toute heure dans son existence et son unité ; la volonté de grandir et de reprendre sa place non plus par la gloire, toujours coûteuse et sujette à des retours amers, mais par le travail pacifique et l'expansion civilisatrice dans les contrées nouvelles. « Ce spectacle semble enseigner aux Français, s'il y a un enseignement dans l'histoire, que la France doit être deux fois sûre de soi, maîtresse de ses passions, aussi bien que de ses moyens de défense, soucieuse du droit et du fait, attentive au présent plus qu'à sa gloire passée, aux révolutions du monde plus qu'aux conséquences extérieures de ses propres révolutions, servante de la justice et gardienne de l'unité, qui ont fait sa force et sa grandeur. »

Ce rapide résumé permet de voir toute la nouveauté et l'intérêt de l'exposé de M. B. Il faudrait entrer dans les détails pour montrer le grand nombre de faits qui s'éclairent à la lumière des idées générales que nous n'avons pu qu'indiquer sommairement. Peut-être, s'il faut tout dire, cet examen, que nous devons laisser faire au lecteur, suggérerait-il quelques objections aux interprétations mêmes que M. B. donne des événements. Je ne sais trop, par exemple, si le rôle des sentiments « propagandistes » et de la tradition nationale dans la révolution de 1848 a été aussi grand dans la réalité qu'il apparaît dans le livre de M. B. (p. 281). Il est malaisé, en général, de doser en quelque sorte d'une façon précise les causes d'un mouvement révolutionnaire comme celui qui renversa Louis-Philippe ; toutefois le peu que nous en savons encore semble indiquer que les raisons déterminantes de la crise furent d'ordre social et plus encore économique.

Faut-il, de même, admettre comme certain que la guerre de 1854 ait été, avant tout, « une entreprise faite pour plaire au parti catholique », dans laquelle « l'hostilité des conservateurs contre la Russie » avait entraîné Napoléon III (v. p. 612-614) ? M. B. lui-même en doute quelquefois un peu, puisqu'il lui arrive de représenter cette même guerre comme « une revanche des humiliations de 1840 » où l'Angleterre aurait obligé l'Em-

pereur de la suivre (v. p. 416-417). Peut-être n'est-il pas non plus toujours évident, à la réflexion, que le mouvement des races ait été partout distinct du sentiment national, et même ennemi des nations véritables et non pas seulement des États. L'exemple de l'Italie se présente naturellement à l'esprit. — L'on est conduit à se demander également si le désir de guerre contre la France ne pouvait pas provenir, chez les Allemands par exemple, non seulement des passions de race, mais aussi d'une tradition nationale et d'un ressentiment vivace encore, accrus et renforcés d'un préjugé de mission surnaturelle et de supériorité morale assez semblable à celui des Français de l'an II [1]. Au surplus, il se peut que ce soient là seulement des nuances, et que les objections soient soulevées surtout par la forme quelquefois un peu catégorique que M. B. donne à sa pensée.

La méthode d'exposition de M. B. varie dans le cours du volume. L'état de l'Europe en 1831, l'origine du mouvement des races, l'expansion des nations nouvelles, le développement des entreprises lointaines sont présentés par pays, et dans chaque pays par ordre chronologique (chapitre II, VI, XIII). Les affaires de Belgique et d'Égypte, la rupture de l'entente cordiale, la guerre de Crimée et le Congrès de Paris sont étudiés surtout au point de vue français. Les autres événements sont exposés « par grandes périodes, dans leur ensemble et leurs relations ». Dans quelques chapitres de ce dernier groupe, l'impression de complexité et même de confusion des événements que reçoit l'esprit du lecteur, pour conforme qu'elle soit sans doute à la réalité des choses, paraîtra peut-être excessive (voir surtout le chap. VIII). Le changement dans le procédé d'exposition d'un chapitre à l'autre oblige quelquefois aussi à des retours trop prolongés sur des faits déjà étudiés en détail (v. par ex. les parties des chap. XII et XIII reprises au chap. XIV, et surtout cf. les pp. 445-47 et 624-26, 352 et 658-59).

Par endroits, mais rarement, quelques phrases assez obscures offusquent un peu la clarté parfaite qui est la première qualité de style de l'auteur [2].

---

1. Peut-être serait-on plus aisément d'accord avec M. B. s'il définissait plus tôt, et moins brièvement, ce que sont nation, race et nationalité. C'est seulement dans la conclusion (p. 821) que M. B. en a dit un mot. Les quelques privilégiés qui ont eu la bonne fortune d'entendre exposer par M. B. lui-même, en 1898, ses idées sur la politique européenne au milieu du XIXe siècle, se souviennent bien qu'alors il avait cru devoir définir d'abord et d'une façon très nette ces mots si souvent confondus et qu'il importe, tout son livre le prouve, de distinguer expressément.

2. P. ex., p. 82 : « Louis-Philippe fit choix de Casimir-Perier dont, sous le nom de Sébastiani, Talleyrand fut, à Londres, le conseiller et comme le ministre des Affaires étrangères » ; p. 611, dernières lignes ; p. 645 : « Le pays est fatigué, disait un serviteur de l'Empire clairvoyant, Larrabure, au début de 1864, des charges réelles et actuelles... »

Les bibliographies ne sont pas exemptes de fautes d'impression, mais elles ont été établies avec beaucoup de soin. Visiblement, et l'adjonction d'un index en est une nouvelle preuve, M. B. a tenu à ce que son livre pût devenir un *Manuel* au meilleur sens du mot. L'ouvrage dépasse en réalité de beaucoup la portée de ce modeste titre. — R. Guyot.

Vicomte de Reiset. **Les enfants du duc de Berry**, *d'après de nouveaux documents*. Paris, Émile-Paul, 1905. In-8, xv-380 p.

La *question* Louis XVII n'est pas la seule à préoccuper certains esprits ; nous avons aussi la *question* des enfants du duc de Berry. J'ai déjà eu l'occasion d'en dire quelques mots, à propos d'un compte rendu que j'ai donné d'une brochure signée « comte de Rorch'Yantel » : *Le premier mariage du duc de Berry à Londres* (cf. la *Revue*, V, 597) et d'une communication de M. de Tesson à ce sujet (*Revue*, VI, 157). La bibliographie donnée par M. de Reiset à la fin de son volume nous montre qu'une abondante « littérature » a déjà été consacrée à cette question : livres, brochures et surtout articles de journaux (*Figaro*, *Temps*, *Gaulois*, *Journal*, *Eclair*, etc.) et de revues (*Carnet*, *Revue de Paris*).

Cette *question* se pose ainsi : le duc de Berry a-t-il, pendant l'émigration, épousé en justes noces une jeune veuve du nom d'Amy Brown, et les deux filles qu'il a eues de cette union, et que Louis XVIII fit plus tard comtesses d'Issoudun et de Vierzon, doivent-elles être tenues pour des enfants légitimes ? Les uns disent oui, — sans donner d'ailleurs de preuve du mariage ; les autres disent non ; de ce nombre est M. de R. Il avait déjà consacré à ce sujet un certain nombre d'articles de journaux et de revues ; dans son livre, il discute habilement les affirmations des partisans du mariage et s'occupe également des autres enfants issus des « nombreuses liaisons de la jeunesse orageuse du duc de Berry ».

Le bon duc fut des plus féconds.
Il était pour la bagatelle :
C'était là son unique fonds,

dit une épigramme de l'époque. Sur ceux-là, du reste, — sur ceux, par exemple, de Virginie Oreille, jeune et jolie danseuse de l'Opéra, pas de contestation : nul ne prétend qu'il y ait eu mariage.

M. de R. termine son livre par la publication de deux testaments du duc de Berry, qui lui ont été communiqués par M. le duc de Parme, et dont il donne les fac-similés. Par le premier, du 9 mai 1810, le duc de Berry déclarait formellement pour ses « enfants naturels » les deux filles

qu'il avait eues d'Amy Brown ; le second, du 5 septembre 1817, confirme cette déclaration. Cette publication mettra-t-elle un terme à la controverse ? M. de R. fait observer que, si l'on peut objecter qu'en 1817, son mariage avec Marie-Caroline forçait le duc à dissimuler la situation légitime de ses filles, cette objection est détruite par le testament de 1810, « écrit à une époque où il n'était obligé à aucun ménagement ». Les partisans du mariage se déclareront-ils convaincus ? Quant à moi, je ne prends nullement parti dans cette question qui, je l'avoue, ne me passionne pas. On comprend l'intérêt qu'y prend M. de R. : si le duc de Berry avait réellement épousé Amy Brown, son second mariage avec Marie-Caroline était un acte de bigamie, car « la cassation de ce [premier] mariage eût été absolument impossible au point de vue religieux aussi bien qu'au point de vue politique », et alors, Mademoiselle et le duc de Bordeaux, issus de parents bigames, « cessent naturellement d'être légitimes et deviennent des enfants naturels et adultérins. Ce dernier perd, par cela même, toute espèce de droit au trône de France et c'est ailleurs qu'il faudrait aller chercher le représentant du principe d'hérédité ». Mais pour ceux — que je crois nombreux — à qui il est indifférent que le comte de Chambord ait eu ou n'ait pas eu de droit au trône de France, et que ne préoccupe en rien le souci de chercher un représentant du principe d'hérédité, on voit combien ce problème perd de sa gravité. En tout cas, quelque importance qu'on attache à cette question, on lit avec plaisir le livre de M. de R., qui est bien fait, agréablement écrit, et contient d'intéressants détails. — P.-R. Mautouchet.

Les idées socialistes en France de 1815 à 1848, par G. Isambert, avocat à la Cour d'appel de Paris. Paris, Alcan, 1905. In-8, 426 p.

Ce livre porte en sous-titre : « Le socialisme fondé sur la fraternité et l'union des classes ». C'est parce que M. Isambert est solidariste, interventionniste, « socialiste au sens large » (p. 93, 193) qu'il l'a écrit. C'est parce que les écrivains français lui semblent avoir été des partisans de ces idées de fraternité, d'union des classes, qu'il a voulu analyser leurs œuvres ; et à chacun il a distribué les prix ou les accessits, selon qu'ils étaient plus ou moins solidaristes, plus ou moins partisans de l'union des classes, selon que leur doctrine avait moins servi aux révolutionnaires, partisans de la lutte de classe [1]. Le vieux truisme de l'opposition du

1. Cf. page 93. « St-Simon a su être socialiste au sens large du mot, sans être communiste, *ce dont il faut lui savoir gré.* » — A propos de Fourier, p. 149 : « La *fâcheuse* théorie des passions, l'*absence de règle morale.* » — P. 180, à propos de toutes les doctrines d'avant 1848 :

socialisme français, tout idéaliste, tout fraternel, tout pacifique, et du socialisme allemand, matérialiste, révolutionnaire, ardent au mal et à la lutte, forme encore une fois le fond de ce gros volume. Et ce n'est pas avec un résumé de livres de seconde main et une relecture superficielle des auteurs que M. Isambert pouvait renouveler la thèse.

Si, pour les besoins de cette thèse, le mouvement babouviste et révolutionnaire lui paraît secondaire (p. 372-73), la place qu'il donne à des auteurs comme Pecqueur ou comme Sismondi indique qu'il est à peu près au courant du mouvement des études sur cette période : par contre, ses connaissances sur le mouvement allemand, qu'il oppose ou compare au mouvement français, sont plutôt insuffisantes. Faire des socialistes de la chaire des évolutionnistes fatalistes (p. 168) paraîtra plutôt contestable. Ranger *Schœffle* (pour *Schaeffle*) parmi les colllectivistes (p. 282, 411) est une erreur que l'on n'a point encore, paraît-il, suffisamment relevée. Quant aux connaissances de M. I. sur le socialisme français contemporain, elles retardent de quelque dix ans : il en est encore à parler, comme groupe, des socialistes « indépendants » (p. 275), ou aux innombrables divisions d'avant 1900 (p. 412). Il appelle les syndicats *jaunes* des syndicats modérés (p. 408).

Un tel livre pourrait valoir au moins comme effort de définition, de classification de doctrine. Voici un exemple (p. 283) : « Si l'on mélange le socialisme d'État de Louis Blanc, qui laisse une certaine liberté à l'individu, à la doctrine communiste, on obtient une formule mixte, le *collectivisme*, qui réclame la mise en commun des instruments de production, tout en maintenant l'individualisme de la consommation et de l'héritage. » Ce n'est point plus difficile que cela ! — A. Thomas.

James Guillaume. **L'Internationale. Documents et souvenirs (1864-1878).** T. Ier. Paris, Société nouvelle de librairie et d'édition, 1905. In-8, x-302 p. (portrait de C. Meuron).

A l'Internationale, M. James Guillaume, l'éditeur bien connu des procès-verbaux du comité d'Instruction publique de la Convention, doit consacrer trois volumes, dont le premier vient de paraître. Il n'est pas très

---

« Aucune d'elles ne prêchera la lutte de classe » et, en note : « sauf parfois Proudhon ; *mais il faut tenir compte de son penchant à la déclamation* » (!) Ces jugements s'accompagnent d'ailleurs constamment de théories morales, du genre de celle-ci (p. 331) : « Ce pessimisme [il s'agit de Proudhon] devient *coupable* quand celui qui en est possédé cherche à l'insuffler à l'humanité tout entière, en multipliant dans ses écrits les contradictions et les doutes. Tout attaquer, tout maudire, c'est, non seulement diminuer le bonheur autour de soi, ou au moins l'illusion du bonheur, c'est aussi exciter les esprits violents à tout détruire, c'est faire œuvre indirecte de révolutionnaire », etc...

commode d'analyser ce volume. C'est à la fois un recueil de textes et des souvenirs personnels. Les textes eux-mêmes peuvent être groupés en trois catégories : d'abord des articles de journaux, parus dans le *Progrès*, du Locle, fondé par M. G., d'abord simple feuille volante, et qui finit par devenir hebdomadaire, aujourd'hui à peu près introuvable, l'*Égalité*, de Genève, le *Premier Mars* et la *Solidarité*, de Neuchâtel, le *Bulletin de la fédération jurassienne*, le *Diogène*, la *Voix de l'Avenir*, le *Vorbote*, la *Liberté*, la *Feuille d'avis des Montagnes*, grâce auxquels on peut se rendre compte de la complexité du mouvement politique en Suisse et de l'évolution d'idées qu'ont subie dans ce pays les membres de l'Internationale ; puis des documents proprement dits touchant l'histoire même de l'Internationale dans son ensemble, en particulier ses statuts, établis au Congrès de Genève (1866), dont M. G. établit le texte d'une façon critique et définitive (p. 11-21), avec celui des règlements (p. 22-24), des corrections et des adjonctions aux comptes rendus des congrès de l'Internationale jusqu'à 1870, auxquels il a pris part, — sauf à celui de Bruxelles (1868), — des indications sur les rapports de l'Internationale, en particulier les rapports de l'Internationale avec la Ligue et le Congrès de la Paix, des extraits du *Mémoire sur la fédération jurassienne*, écrit par M. G. en 1873, et qui méritait d'être repris, enfin des pièces, peu nombreuses, concernant le rôle du Conseil général de l'Internationale, en particulier les rapports de cette organisation avec l'Alliance internationale de la démocratie socialiste fondée par Bakounine, la lutte de la « coterie » de K. Marx, qui rédige en mars 70 sa calomnieuse *Confidentielle Mittheilung*, récemment publiée par la *Neue Zeit* (trad. p. 292-298), contre le grand agitateur russe et le collectivisme anarchiste. Le troisième groupe comprendrait des documents inédits touchant justement Bakounine et la colonie des Russes et Polonais réfugiés en Suisse. Kropotkine n'a pas été en effet seul à mériter l'amitié de M. G. [1]. Avant Kropotkine, Bakounine s'est lié très étroitement avec lui (K. Marx l'appelle un « partisan fanatique » de Bakounine), il l'a fait, semble-t-il, entrer dans les groupements secrets qu'il avait fondés (p. 214), et, grâce à ces relations, M. G. a pu accumuler un nombre de renseignements considérables et précis sur les diverses personnalités marquantes de la colonie slave révolutionnaire (particulièrement Outine, Netlaïew, la princesse Obolensky, Soloiéwitz), et surtout sur Bakounine. De Bakounine, il possède d'ailleurs deux manuscrits inédits [2], l'un sur l'Alliance de la démocratie socialiste, dont le rôle en

1. *Autour d'une vie*, 3e éd. franç., Paris, 1902, in-16, p. 402.

2. Négligés par N[ettlau] dans son édition des *Œuvres* de Bakounine, Paris, 4e éd., 1905, in-16.

France est laissé dans l'ombre, l'autre qui devait être une réponse au *Réveil* de Delescluze, où Moritz Hess, en 1869, avait fait paraître son réquisitoire contre le même Bakounine ; de ces manuscrits, M. G. a tiré des extraits importants, ainsi que des brochures russes de Bakounine (p. 76) et de la biographie de Bakounine par Nettlau, parue seulement en 50 exemplaires autographiés (p. 72, n° 3).

A cet amalgame de textes d'origines si diverses, de caractères si opposés, dans l'ensemble très curieux [1], M. G. a ajouté des souvenirs personnels, que sa critique a soin de corroborer, quand elle peut, par des documents contemporains, particulièrement par des lettres à sa fiancée, de sorte que ce qui est proprement subjectif et actuel, ce qui constitue proprement des *mémoires* est réduit à bien peu de chose : des jugements sur les hommes qu'il a connus, affectueux pour les Russes, sympathiques pour les Français, défiants à l'égard des Allemands, des impressions sur des paroles et des attitudes périmées [2].

C'est donc dans des conditions excellentes pour la vérité objective que se présente cette « collection de documents et de souvenirs » (p. VI). Mais une pareille collection ne pouvait constituer un livre ; de fait il n'y a aucune composition dans ce premier volume de M. G., aucune liaison littéraire, aucun effort pour faire ressortir les épisodes ou les personnages les plus importants, et c'est ainsi que M. G. met sur le même plan la politique locale du Locle et les efforts généralisés de la Ligue de la Paix ou du Conseil général de Londres, Coullery et Bakounine. Mais n'y a-t-il pas là encore une preuve d'impartialité et d'objectivité évidente de la part de l'historien qui fut homme d'action, et la vie de pareils hommes n'est-elle pas en effet une trame serrée de fils obscurs et de fils brillants, pour eux tout unie ? Enfin, on ne trouvera pas dans ce livre d'exposé dogmatique sur ce qu'on pourrait appeler les *principes* de l'Internationale. Très franchement, M. G. montre que l'initiateur de l'Internationale dans la Suisse romande, le docteur Coullery, prêchait une sorte de néo-christianisme humanitaire, « Dieu, patrie, humanité, fraternité ». C'est très lentement, par la voie de la réflexion critique, s'exerçant principalement sur les œuvres de Proudhon et sur de rares œuvres théoriques [3], grâce aussi à l'influence des quelques fouriéristes vivant en Suisse (p. 90, n. 2 ; p. 114), des proudhoniens français de l'Internationale, des « scientifiques » marxistes, Eccarius surtout, et des anarchistes

1. Tous les articles de journaux ne sont pas également intéressants, et la reproduction des p. 116-117 paraît inutile.

2. Ainsi pour ce qui concerne Garibaldi.

3. Le *Manifeste* de K. Marx était loin d'être répandu et lu.

russes, que les sections romandes passèrent de ce vague socialisme à un programme défini de collectivisme révolutionnaire, et furent capables, dès lors, de faire leur choix entre l'autoritarisme de Marx et l'anarchisme de Bakounine. On y trouvera encore moins un historique des origines mêmes de l'Internationale, qu'elle remonte au *Bund der Kommunisten* de 1847, à la *Fédération ouvrière* de Paris de 1850, à l'Exposition de Londres de 1862. — Ce qu'est ce premier volume de M. G., c'est l'histoire de l'Internationale au point de vue *romand*, de 1864 à 1870, et, dans la même période, des Congrès de l'Internationale en Suisse.

La première partie de ce volume est en effet consacrée aux débuts de l'Internationale dans la Suisse romande, depuis le jour où le Dr Coullery fonde la section de la Chaux-de-Fonds [1] jusqu'à décembre 1868, et elle retrace les efforts de la propagande locale, les discussions et les résultats des Congrès de Genève (1866), Lausanne (1867), Bruxelles (1868), l'intrusion du collectivisme au Congrès de la paix de Berne (1868), la fondation « officielle » en 1868 de l'Alliance de la démocratie socialiste, qui existait, en fait, depuis 1864, comme organisation en opposition avec l'Alliance républicaine de Mazzini (p. 77, n. 1, p. 132-133), et qui fut admise en 1869 comme section de l'Internationale, enfin la campagne anticléricale de F. Buisson, anti-orthodoxe de Pécaut, d'abord vigoureusement appuyée par les adhérents de l'Internationale [2]. La deuxième partie commence à la création de la Fédération de la Suisse romande, à Genève, en janvier 1869, et on y voit la création du journal l'*Egalité*, la lutte des *coullerystes* contre J. Guillaume, à qui les conservateurs enlèvent son poste de professeur à l'École industrielle du Locle et qui reprend l'imprimerie de son père, l'organisation de la Société secrète bakounienne, la *Fraternité internationale*, le Congrès de Bâle (1869), où Bakounine se lave des accusations si légèrement lancées contre lui par Liebknecht [3], les grèves de Genève et du Locle, puis les tiraillements entre le Conseil général de Londres et les deux journaux socialistes de la Suisse romande, l'*Égalité* de Genève, le *Progrès* du Locle, aboutissant au triomphe provisoire de la *coterie* marxiste. Elle se termine au moment où va s'ouvrir le deuxième Congrès de l'Internationale romande, et les volumes suivants continueront cette histoire, le second de 1870 à 1873, avec la Commune, la

1. On pourra reprocher à M. G. de donner si peu de renseignements statistiques sur l'expansion de l'Internationale en Suisse. On voit qu'en janvier 1869 fonctionnent 30 sections ; à la fin de l'année, 47 (p. 230) : mais combien d'adhérents comptaient-elles ?

2. Les détails sur cette campagne sont par trop abondants, et peu utiles au sujet.

3. Sur plus d'un point, l'ouvrage de M. G. servira à contrôler les assertions de Fr. Mehring dans son ouvrage capital sur la socialdémocratie allemande.

Conférence de Londres et le Congrès de La Haye; le troisième, de 1870 à 1878, après la suppression du Conseil général.

Dès lors, on peut se demander dans quelle mesure le travail de M. G. intéresse l'histoire de France. D'abord, s'il est vrai, comme l'a cru la Commission d'enquête sur le 18 mars, que la Commune de Paris sorte de l'Internationale, il est nécessaire d'étudier dans tous ses détails l'action de cette association, particulièrement dans un pays limitrophe, parlant notre langue, et qui a servi d'ailleurs d'asile à plus d'un membre de la Commune vaincue. C'est en Suisse que les premiers Congrès de l'Internationale ont eu lieu, et sur la direction qu'ils ont donnée au mouvement, M. G., témoin objectif et impartial, donne des renseignements de premier ordre. Ces Congrès ont suivi la politique française avec la plus vive attention. C'est au Congrès de Bâle (sept. 1869) qu'on décida, en prévision de la chute de l'Empire, que le prochain Congrès se tiendrait à Paris le 5 septembre 70 : presque au jour dit, l'Empire tomba. A ces congrès prennent part des Français : dès 1867, au Congrès de Lausanne, figurent des étudiants radicaux, dont Ch. Longuet, rédacteur à la *Rive gauche*, qui fera connaître à la France les statuts de l'Internationale. Puis le mouvement collectiviste, ou, selon la terminologie parisienne, *communiste*, se dessine en France, avec Pindy, surtout Varlin (p. 215), la *Marseillaise* de Rochefort (p. 257), à peine retardé par les hésitations des mutuellistes proudhoniens, Tolain, Murat, Chemalé, tandis qu'à Genève le normalien Robin vient diriger avec Perron l'*Égalité*. A Lyon, où M. G. séjourna à cette époque pendant quelques jours, il fréquente le groupe formé autour d'A. Richard (p. 244-245). Tels sont, rapidement réunis, les principaux faits qui ont trait directement à la France, et où l'on regrettera l'absence d'indications sur les premiers procès de l'Internationale. En revanche, l'intervention de l'Internationale au Congrès de la Paix, en tant que ce Congrès intéresse notre histoire [1], mérite d'être retenue, et il faut savoir que dans la *Feuille d'avis des Montagnes*, à l'occasion de l'affaire du Luxembourg, la section du Locle fit insérer une protestation adressée « aux ouvriers de l'Europe » en faveur de la paix basée sur l'entente des travailleurs.

C'est que, — et c'est sur cette réflexion que je veux finir, — les idées de l'Internationale étaient singulièrement précises, au terme de cette première évolution, sur certaines questions qui, dans ces dernières années, se sont posées à nouveau, sans que M. G., dans son souci d'objectivité absolue, veuille les souligner. Entre le syndicalisme révolutionnaire d'au-

1. Cf. G. Goyau, *L'humanitarisme et l'idée de patrie*, Paris, 1903, in-18.

jourd'hui et l'Internationale de 1869, la parité est évidente : anti-militarisme, anti-patriotisme, solidarité profonde des travailleurs de tous les pays, inutilité de l'action parlementaire, danger des alliances avec les partis bourgeois, même radicaux, position scientifique, mais non anti-cléricale, à l'égard des religions, même libérales, telles sont les thèses de l'une et de l'autre. Pourquoi alors cette interruption de doctrine et de propagande entre 1870 et 1900. La retraite des premiers collectivistes révolutionnaires en est-elle seule responsable, et ne peut-on pas se demander si cet arrêt ne provient pas de trois causes, qu'il serait bon de reprendre et d'analyser à fond : la guerre de 1870, ouvrant la voie à un retour de nationalisme vigoureux, la défaite de la Commune, anéantissant, par la mort, par la déportation, par la dispersion des propagandistes, les espoirs de l'Internationale, et surtout la pénétration dans l'Internationale des théories politiques marxistes ? — On verra dans les volumes suivants quels éléments de solution apporte M. G. à cette question. — Georges Bourgin.

REVUE DES PÉRIODIQUES

Bulletin de la Société de l'histoire du Protestantisme français. 1905.

Septembre-Octobre. = H. PRENTOUT. *L'Université de Caen et les registres des Pasteurs, de 1560 à 1568.* [Part prise par l'Université à la fondation de l'Église de Caen; deux des premiers prédicants étaient des régents de l'Université; listes chronologiques et par Facultés des professeurs de Caen qui furent protestants; pour quelques-uns M. P. donne des détails biographiques : Gilles Bigot, les du Buisson, T. Sorin, Henry Brunet, du Vicquet, etc. L'auteur souhaite que pareil travail soit fait pour chaque Université; on arriverait ainsi à déterminer le rôle que les Universités ont joué dans la diffusion du calvinisme et on mesurerait mieux l'intensité du mouvement protestant de 1550 à 1570.] — CH. COMTE. *Un portrait peu connu de Calvin par Pierre Woeiriot (1566).* [Au verso du titre de l'édition de l'*Institution chrétienne* publiée par F. Perrin à Genève en 1566, figurait un premier portrait de Woeiriot; l'auteur de l'article en a trouvé un second, différent de celui-là, à la Bibliothèque nationale, Estampes, Ed. 5B, Réserve.] — N. WEISS. *Une lettre de Th. de Bèze à Renée de Ferrare.* [Cette lettre, du 15 déc. 1568, est relative aux fugitifs du Béarn et de Navarre; Th. de Bèze exhorte la duchesse à venir à leur secours, ainsi que la duchesse de Savoie, sa nièce] — P. F[ONBRUNE-BERBINAU]. *Un martyr inconnu de Bergerac.* [N. Maulmond, galérien, 1701-1702.] — N. WEISS. *Le cimetière parisien des protestants étrangers et la sépulture de John Paul Jones.* [Vie du commodore Jones; récit des fouilles effectuées pour retrouver ses restes.]

Études, revue fondée en 1856 par des Pères de la Cie de Jésus. 1905.

20 Décembre. = P. DUDON. *Pourquoi l'épiscopat se trouva faible en face de Napoléon.* [L'assertion d'Haussonville, que les évêques nommés au lendemain du Concordat furent bien choisis, est exacte; mais comment expliquer alors que les prélats de la nouvelle Église gallicane, s'ils étaient dignes de leurs charges, aient pu demeurer « insensibles aux difficultés qui compliquèrent si fort le rétablissement de la religion »? Tous étaient des hommes mûrs; sur 60, 28 avaient déjà gouverné des diocèses; tous tenaient de l'ancien régime un profond respect du souverain; ils révéraient en l'Empereur l'homme de génie et le restaurateur de la religion. Napoléon voulait, comme évêques, des ecclésiastiques vertueux, instruits, et en même temps bons administrateurs, souples et dévoués. Dès 1802, les évêques sont mécontents de la tutelle où veut les tenir l'administration des cultes, et leurs lettres à Portalis contiennent d'assez vives réclamations. Mais ce ne sont que des velléités; l'épiscopat français, qui ne peut plus se réunir, n'a plus de force collective; en vain un ou deux de ses membres essayent d'établir, à défaut d'as-

semblées, une correspondance régulière ; l'accord ne peut se faire. Là est la cause principale de son inertie, de son silence dans le conflit du pape et de l'Empereur; l'issue même du concile de 1811 montre que, sans l'art. 4 des Organiques, interdisant tout concile, synode ou assemblée sans la permission expresse du gouvernement, il aurait pu en être autrement ; « le malheur de cet épiscopat fut surtout d'être privé des institutions normales de l'Église ».]

La Grande Revue. 1905.

15 Décembre. = G. Bourgin. *La satire politique à Rome au XIXe siècle.* [Elle consiste surtout en pasquinades inspirées par l'attitude haineuse du peuple romain à l'égard des jacobins français et de Bonaparte. M. B. cite plusieurs de ces traits anonymes, d'après les manuscrits de la Bibliothèque nationale et de l'Angelica, à Rome. Cette satire populaire ne désarma que lorsque la France fut devenue l'alliée du roi libéral et unitaire de Piémont.] — C. Canivet. *L'hôpital de la Pitié et les malandrins d'autrefois.* [Marie de Médicis y établit un orphelinat pour les jeunes filles abandonnées ; sous Louis XIII, on y enfermait les soldats licenciés, les mendiants, les malandrins : en 1661, une ordonnance de Louis édicte la peine des galères contre les mendiants valides qui y seraient gardés trois fois.] — E. Cleray. *Les officiers de la chancellerie de France.* [Organisation du service du Sceau à la fin de l'ancien régime ; la loi du 27 avril 1791 supprime ces offices ; réorganisation de la Chancellerie en 1808 avec un Conseil du Sceau et des référendaires au Sceau de France ; l'autonomie budgétaire de ce service s'est perpétuée au delà de la Révolution.]

La Nouvelle Revue. 1905.

1er Décembre. = P. Bayle et J. Herblay. *Journalisme clandestin au XVIIIe siècle.* [Fin. Démêlés des nouvellistes du salon de Mme Doublet avec le lieutenant de police ; fin des réunions ; mort et démission des derniers « Paroissiens ».]

15 Décembre. = G. Touchard. *La charité et la Révolution.* [M. T. conclut, avec M. Ferdinand-Dreyfus, mais sans apporter de preuves nouvelles, que la Convention, en voulant fonder la bienfaisance publique, n'a montré que son impuissance à remplacer les œuvres de charité privée.] — E. Reisser. *Jean-André Barrot.* [Publie une lettre du préfet de Mende (1813) donnant au ministre de l'Intérieur des renseignements confidentiels sur Jean-André Barrot, député de la Lozère au Corps législatif et père d'Odilon Barrot.] — J. Bricaud. *La Petite Église.* [M. B. retrace brièvement l'histoire du clergé anticoncordataire jusqu'à notre époque ; quelques renseignements sur l'opposition des évêques Coucy et Thémines, réfugiés en Espagne après le Concordat.]

La Révolution de 1848. 1905.

Novembre-Décembre. = A. Matagrin. *Le Comité des cultes en 1848.* [Fin. Les tendances cléricales de la majorité du Comité des cultes se manifestent particulièrement dans les discussions relatives au traitement du clergé et à la séparation des

Églises et de l'État. Les mois de mai et juin furent employés à discuter la question du maintien ou de la suppression du budget des cultes ; cette dernière fut écartée, à la presque unanimité. En novembre, après cette double victoire de la réaction que marquent les journées de juin et le vote de la Constitution (placée sous l'invocation de Dieu et très favorable à l'Église), le Comité des cultes commence la révision du Concordat et des articles organiques ; détail de ce travail, qui aboutit à ce résultat : « Suppression sous divers prétextes des articles de l'ancien Concordat et des articles organiques qui apportaient quelque entrave à la liberté de l'Église; maintien, et peut-être aggravation au détriment de l'État, de tous ceux de ces articles qui pouvaient permettre ou favoriser les empiétements du pouvoir spirituel. » Le temps a d'ailleurs manqué à l'Assemblée pour mettre en délibération les décisions du Comité des cultes Dans sa conclusion, M. M. fait ressortir l'imprudence des républicains de 48 qui ont consolidé les privilèges de l'Église, que la monarchie de Juillet elle-même avait parfois menacés ; ils en prirent d'ailleurs conscience assez vite, et c'est ainsi que se forma tout naturellement, à la fin de 1848 et surtout en 1849, l'alliance de la Montagne et du socialisme.] — L. Guyon. *Les élections et Ledru-Rollin dans la Sarthe en 1848.* [Souvenirs de l'auteur sur les incidents de l'élection de Ledru-Rollin, auparavant battu aux élections législatives d'avril, comme conseiller général de la Sarthe, canton de La Fresnaye, en octobre 1848. Sa canditature fut posée, par des républicains de Bonnétable (dont M. Guyon), huit jours avant le scrutin, et, en dépit de la pression officielle, il passa au premier tour.] — H. Monin. *Note sur les papiers Quinet relatifs à la Révolution de 1848 (École Edgar-Quinet, 63, rue des Martyrs).* [M. M. vient de faire l'inventaire de cette fraction des papiers d'Edgar Quinet (les autres sont à la Bibliothèque nationale); l'importance en est « fort mince » pour l'histoire générale; pour l'étude de la vie et de l'œuvre de Quinet et de sa seconde femme, ils sont, en revanche, indispensables.]

La Révolution française. 1905.

14 Décembre. = Ph. Sagnac. *Les Comités des droits féodaux et de législation et l'abolition du régime seigneurial (1789-1793).* [Préface d'un volume sur la suppression des droits féodaux qui sera prochainement publié par la Commission ministérielle d'histoire économique de la Révolution. Le Comité des droits féodaux, de la Constituante et de la Législative, et le Comité de législation de la Convention ont travaillé à l'abolition du régime seigneurial de l'ancienne France. Le premier, formé le 12 août 1789 et définitivement constitué le 9 octobre, cherche à distinguer les droits légitimes des droits usurpés, pour détruire ceux-ci et conserver ceux-là jusqu'au rachat. Il divise les droits en personnels et réels, distinction toute juridique, empruntée au droit romain, mais s'adaptant mal à l'infinie variété des droits domaniaux. Par son décret du 15 mars 1790, la Constituante présume la légitimité des droits réels ; c'est au débiteur à faire la preuve de l'usurpation, et non au créancier à faire la preuve de son droit. La législation qui sort de ces principes mécontente tout le monde, déchaîne l'insurrection et l'anarchie. Aussi la Législative transforme complètement le système de la Constituante : elle ne

présume plus la légitimité des droits réels ; la preuve n'incombe plus au débiteur, mais au créancier. La Convention va plus loin : par son décret du 17 juillet 1793, elle supprime toutes les redevances seigneuriales, même celles que la Législative a conservées, n'exceptant de cette abolition que les rentes purement foncières. Grâce à la législation, si complexe et si différente, de ces trois Assemblées, le paysan français finit par devenir gratuitement propriétaire de sa terre ; au lieu d'admettre le rachat, comme firent plus tard les autres pays de l'Europe, la Législative et la Convention ont supprimé tous les droits seigneuriaux et même des droits domaniaux sans indemnité, et ont transféré au tenancier la propriété libre et absolue.] — A. Lieby. *L'interrupteur de la dernière représentation de la Comédie-Française en 1793*. [A la 9e représentation de *Paméla*, le 2 septembre 1793, un spectateur s'éleva contre une tirade sur la tolérance religieuse, qu'on applaudissait, et qu'il crut être une apologie de la « tolérance en matière politique ». Cet incident amena l'incarcération des Comédiens français et la fermeture de leur théâtre. Plusieurs historiens ont dit que cet interrupteur était Julien de Carentan, attaché à la police secrète du ministère de l'Intérieur sous Garat. Les indications données sur lui par les documents contemporains (qui ne le nomment pas) s'appliquent plutôt à Marc-Antoine Jullien, le fils du conventionnel de la Drôme.] — A. Tuetey. *L'Église constitutionnelle de Paris et les communautés religieuses en 1791 et 1792*. [Lors de l'installation des nouveaux curés constitutionnels dans les paroisses de Paris, en avril 1791. les insermentés, qui ont dû quitter leurs églises respectives, continuent l'exercice du culte dans les oratoires privés et surtout dans les chapelles des congrégations de femmes, et groupent autour d'eux les fidèles qui ne veulent pas assister aux offices célébrés par les jureurs. C'est dans les couvents de religieuses que les curés constitutionnels rencontrent l'opposition la plus violente. De là des scènes scandaleuses, le peuple fouettant les religieuses ou les dévotes qui vont aux offices dans leurs chapelles. M. T. donne comme exemple de ces conflits entre les curés assermentés et les communautés de femmes la lutte de la congrégation des Filles-de-la-Croix-Guéménée, de la rue Saint-Antoine, contre l'abbé Brugière, curé constitutionnel de Saint-Paul. A suivre.]

La Revue de Paris. 1905.

1er Décembre. — E. Dejean. *Beugnot préfet du Consulat*. [État du département de la Seine-Inférieure au moment où Beugnot en devient préfet ; affaissement de l'esprit public signalé depuis l'an VI par les agents du Directoire ; activité des contre-révolutionnaires ; brigandages ; le coup d'État de Brumaire, où l'on voit la promesse de l'ordre intérieur et de la paix extérieure, est accueilli avec enthousiasme. Qualités de Beugnot comme préfet : cultivé, fin, pénétré de la tradition administrative, avenant sans mollesse. Le personnel de la préfecture ; Beugnot réduit le nombre des employés ; le secrétaire général Galli, cheville ouvrière des services. Les premières mesures sont dirigées contre le brigandage, qui, en l'an XIII, a presque complètement disparu. Fréquentes tournées de Beugnot ; détails sur sa tournée de l'an XI, d'après la relation qu'il en a laissée ; au retour, il adresse au ministre de l'Intérieur un rapport très important, cité in extenso, où il dit notam-

ment que le souvenir de la Révolution est détruit dans son département, sauf deux dates : le 14 juillet et le 18 brumaire. Ses rapports annuels au Conseil général témoignent, en même temps que de ses qualités littéraires, de la hardiesse de certaine de ses vues; ainsi il est favorable à la liberté économique, partisan de l'organisation d'un enseignement primaire laïque fortement constitué. Relations du préfet et du Conseil général, celui-ci en somme très soumis, rapidement annihilé. Visite du département par Bonaparte en brumaire an XI; Beugnot est félicité, mais à la suite d'une conversation, à Rouen, le premier Consul le considère comme un « idéologue »; Beugnot reçoit simplement une gratification; un « tableau de la situation du département » en brumaire an XI prouve cependant combien son action avait été féconde. Relations avec le clergé; collaboration de Beugnot au rétablissement du culte; ses démêlés avec le cardinal-archevêque de Rouen, Cambacérès. Les affaires militaires; fonctionnement de la conscription. Conclusion sur les conseils généraux du Consulat, à qui le gouvernement ne sut pas laisser une liberté vivifiante, et sur Beugnot préfet, ses qualités et ses défauts : un peu trop souple, un peu pédant, mais excellent et intègre administrateur.]

La Revue hebdomadaire. 1905.

2 Décembre. = J. Hervé. *Souvenirs de la guerre de Chine.* [Fin.]

9 Décembre. = E. Daudet. *Lettres inédites de Louis XVIII des temps de l'émigration.* [Suite le 16 déc. Publie un certain nombre de lettres de Louis XVIII, datées de 1798 à 1801, qu'il n'a pas utilisées dans son *Histoire de l'émigration* actuellement en cours de publication (2 vol. parus sur 3). Ces lettres « ont trait à des épisodes de l'histoire des émigrés, et, qu'elles soient adressées par Louis XVIII à des membres de sa famille ou qu'elles répondent à celles qui lui arrivaient de toutes parts dans son exil, elles mettent en lumière sa sensibilité qu'on a longtemps contestée, son érudition, son esprit, le fonds de pédanterie dont il ne se corrigea jamais et par-dessus tout la dignité vraiment royale avec laquelle, fort d'une indomptable confiance dans le triomphe de ses droits, il supporta ses malheurs ». A suivre.] — Gal Bourelly. *Souvenirs d'un prisonnier de guerre. Ma captivité à Cologne en 1870-71.* [L'auteur avait été fait prisonnier à Metz.]

16 Décembre. = L. Madelin. *L'enlèvement de Pie VII.* [Nouveau fragment du livre de l'auteur, *La Rome de Napoléon*, qui vient de paraître. Détails de l'opération que Radet conduisit en policier expérimenté; le pape ne fit aucune résistance; à Rome, l'événement fut accueilli avec indifférence.]

Le Correspondant. 1905.

10 Décembre = Ed. Rousse. *Lettres à un ami. Troisième série (1852-1855).* [La vie à Paris au début de l'Empire; les grands travaux, l'agiotage, etc.]

25 Décembre = Cal Perraud. *Héros trop oubliés de notre épopée coloniale.* [Préface d'un ouvrage publié sous ce titre par V. Goffier, chez Desclée à Lille. Il s'agit des missionnaires et de leur rôle depuis le XVIIIe siècle dans l'expansion coloniale française.] — L. Andrieux. *Journées tragiques à Lyon (1870-1871).* [I. L'arrestation du général Mazure. Cette arrestation, ordonnée par Challemel-Lacour, fut une

concession à l'opinion publique lyonnaise. Le général courut de grands dangers et resta 14 jours prisonnier. II. L'assassinat du commandant Arnaud. La peur, les craintes de trahison engendrées par la défaite de Nuits (19 déc.) et exploitées par des meneurs, amenèrent le mouvement populaire qui coûta la vie au commandant Arnaud; détails sur son arrestation et son exécution sommaire; le tout ne dura pas une heure; obsèques solennelles auxquelles assiste Gambetta. III. L'émeute du 30 avril 1871. Elle fut le contre-coup, à Lyon, de l'insurrection parisienne; comme elle, elle débuta par une quasi-défection de la troupe; le préfet Valentin et le général Crouzat laissèrent les insurgés s'établir et se barricader à l'Hôtel de Ville; puis l'attaque eut lieu sur deux colonnes; M. A., qui marchait avec la deuxième, ayant voulu haranguer les insurgés, fut saisi par eux et n'échappa que par miracle; le combat se termina dans la nuit; la troupe avait perdu trente hommes environ, les insurgés au moins cinquante-deux. Le lendemain même, les quartiers suspects furent désarmés. L'échec de l'insurrection lyonnaise mit fin à toute tentative de soulèvement dans les villes du Midi.]

Revue Bleue. 1905.

2 Décembre. = Cte D'HAUTERIVE. *Dissertation historique sur les affaires de Rome présentée à Napoléon Ier (novembre 1809).* [Suite et fin les 9 et 16 décembre. A son retour de Vienne, Napoléon chargea le Cte d'Hauterive, qui avait pris une part active aux négociations du Concordat, de rédiger, d'après les données qu'il lui fournit, cet exposé des griefs de l'Empire contre la Papauté. Le document rappelle les actes et les déclarations hostiles du pape depuis 1805 : protestations contre l'occupation d'Ancône, encouragements secrets aux agents de l'Angleterre, refus de reconnaître le royaume de Naples aux Français, opposition à l'établissement du régime concordataire dans la principauté de Lucques, défense faite aux évêques et aux sujets du pape de prêter serment aux autorités françaises. Le 10 juin 1809, Napoléon proclame la réuuion des États pontificaux à l'Empire. Le pape répond par une bulle d'excommunication contre « les auteurs, conseillers et adhérents » de l'invasion des territoires du Saint-Siège. L'auteur du mémoire a ajouté des conclusions personnelles dans deux feuilles complémentaires annexées à la minute originale; il conclut à l'impossibilité de rendre au pape la souveraineté de Rome.] — P. MATTER. *Bismarck à l'Exposition de 1867.* [Extrait du t. II de *Bismarck et son temps* qui vient de paraître à la librairie Alcan.]

Revue des Deux Mondes. 1905.

15 Décembre. = E. WELVERT. *La conversion d'un conventionnel. Mathurin Isnard.* [Agitateur de la Provence et disciple enthousiaste de Mirabeau, Isnard, à la veille de la Révolution, est dénoncé au Parlement d'Aix et doit s'enfuir de France. Député à la Législative, il demande la relégation des prêtres insermentés, « dépassant en fanatisme anticlérical la majorité de l'Assemblée ». Il combat avec non moins de passion les émigrés, et en toute occasion il est à l'avant-garde de la Gironde. A la Convention, il vote la mort du roi sans sursis et sans appel. Président de la Convention le 25 mai 1793, il repousse dans une apostrophe fameuse

les délégués de la Commune de Paris qui réclament la mise en liberté d'Hébert. Après l'arrestation des Girondins, il s'enfuit de Paris en septembre 1793, est proscrit, et se cache dans une grotte des montagnes du Dauphiné. C'est là que le révolutionnaire de 1792 se convertit. Réintégré à la Convention après Thermidor, il réprime l'insurrection marseillaise de germinal an III. Il passe aux Cinq-Cents, et, en 1797, disparaît de la scène politique. En 1802, il écrit à Grasse, sa ville natale, un discours sur l'immortalité de l'âme, qui est une œuvre de croyant et de poète. Il a des velléités d'être préfet de l'Empire; mais il doit se contenter de la place de receveur des contributions à Grasse. Lorsqu'en 1815 Napoléon débarque de l'Ile d'Elbe en face de Grasse, il a peur d'être compromis et se réfugie à Paris. Carnot le protège, et, d'après Isnard, cherche à l'enrôler sous la bannière impériale. Mais Isnard refuse, et se contente de recevoir la croix de la Légion d'honneur. Au moment du retour des Bourbons, il redoute d'être porté sur les listes de proscription. C'est alors qu'il compose son mémoire du 1er mars 1816, où il fait amende honorable pour ses crimes révolutionnaires, et professe de son zèle pour la religion et la royauté. Il finit sa vie à Grasse avec son ancienne charge de receveur des contributions.]

Revue des Études historiques. 1905.

Novembre-Décembre. = M. Marion. *Le garde des sceaux Lamoignon et la réforme judiciaire de 1788.* [Fin. Voici le résumé de cette étude : « Habiles à couvrir leur opposition égoïste du nom vénéré de la loi, qu'ils savaient interpréter à leur avantage en lui donnant le sens le plus forcé, les Parlements réussirent cette fois encore à dominer l'opinion ; ils lui firent craindre le despotisme là oú il n'était guère plus possible, dans les mains d'un souverain qui n'avait ni la force, ni l'intelligence nécessaires pour l'exercer, à supposer qu'il en eût la volonté ; et ils l'empêchèrent de le voir, au contraire, là où il était bien plus réellement, dans ces cours de justice rebelles à toutes les innovations, conservatrices obstinées des pires abus, plus lourdes au pays à tous égards que l'autorité royale, armées de pouvoirs bien plus redoutables que celle-ci, dans l'état des mœurs et des esprits, n'en pouvait déployer. Mais ce fut leur dernière victoire. Ils perdirent ce qui leur restait de force morale quand on les vît, à de bien rares exceptions près, mettre autant d'âpreté à repousser des réformes précieuses, comme la diminution des frais de justice, la suppression des tribunaux inutiles, la révision des formes barbares de la jurisprudence criminelle, que l'établissement de la Cour plénière. Si dans cette lutte acharnée le pouvoir royal a achevé d'user le peu qui lui restait de ressort et de vitalité, les Parlements aussi ont préparé leur chute. Déjà, pendant les hostilités, leur conduite, leur langage décelaient trop qu'ils se souciaient beaucoup moins des intérêts de la nation que de la conservation intégrale de leur toute-puissance. Quand, la victoire obtenue, ils prononcèrent le mot décisif qui indiquait quel usage ils entendaient en faire, les yeux se dessillèrent, les cœurs se retirèrent, la popularité s'évanouit ; et ils tombèrent d'une chute aussi profonde, aussi irrémédiable et plus retentissante que celle du ministre qui s'était fait, en dernier lieu, leur si vigoureux adversaire, sans même pouvoir alléguer, comme lui, à leur décharge, un sincère désir de soulager les maux du pays. »]

Revue d'histoire rédigée à l'État-Major de l'Armée. 1905.

Décembre. = B. [Col Coutanceau]. *La campagne de 1794 à l'armée du Nord, 17 pluviôse-8 messidor an II* (Suite). *IIe partie : Opérations.* [Suite. Mouvements des troupes alliées et françaises, autour de Landrecies, durant les journées des 17, 18, 19 avril. A suivre.] — Ct Balagny. *La course de Benavente.* [Fin. Mesures prises par Napoléon après le combat de Benavente ; il active la marche de ses différents corps vers l'Esla. Difficultés que rencontre le passage de cette rivière ; le 30, les Français entrent à Benavente, qu'ils trouvent ravagé par les Anglais. A cette date, ceux-ci ne peuvent plus être coupés ; mais ralentis par leurs convois et par les défilés à l'ouest d'Astorga, ils peuvent encore être attaqués en queue et sérieusement entamés ; tel est l'objectif de la dernière phase de la manœuvre de Napoléon. Tandis qu'il renvoie à Madrid la division Dessolles, il fait marcher la cavalerie et Ney sur Astorga, où il compte être joint, le 2 janvier, par le 2e corps (Soult) dont l'avant-garde vient de remporter (29 déc.) un brillant avantage à Mansilla. Le 1er janvier, Napoléon court à grande allure vers Astorga ; en chemin, il reçoit de Paris des dépêches graves, relatives aux armements de l'Autriche, et aux intrigues de Fouché et Talleyrand ; il se décide alors à abandonner la poursuite des Anglais et à revenir à Paris ; parvenu à Astorga, il y reste deux jours, qu'il emploie à une répartition nouvelle des différents corps, répartition destinée à renforcer Soult, chargé de talonner les Anglais, et à assurer l'occupation du terrain conquis ; le 3 janvier, il revient à Benavente, pour aller de là à Valladolid, sur la route de France.] — E. [Ct E. Picard]. *La guerre de 1870-1871.* (Suite.) *L'armée de Châlons. 2e partie : La marche sur Montmédy.* [V. La journée du 17 août. Au cours de cette journée, Mac-Mahon, informé du mouvement général des armées allemandes vers le Nord et apprenant que Bazaine est toujours à Metz, craint d'être coupé de Paris et décide la retraite sur Mézières, d'abord pour le 29, puis, à l'arrivée de nouvelles plus inquiétantes, pour le 28. Cette décision pouvait sauver l'armée de Châlons. Marche des Allemands le 27 ; nombreuses reconnaissances de cavalerie ; elles montrent que l'armée française est entre Vouziers et le Chesne-Populeux, s'avançant par Buzancy et Beaumont, et qu'en tout cas, elle n'a pas encore atteint la Meuse.]

Revue Henri IV. 1905.

Novembre-Décembre = J. Nouaillac. *La fin de la Ligue.* [Inaction forcée de Villeroy pendant le siège de Paris par Henri IV ; les excès commis par l'armée du duc de Parme avivent en lui l'instinct national et le désir de la paix. Reprise des négociations à Buy (Aisne) en octobre 1590 ; le roi de Navarre et Mayenne refusent l'un et l'autre de se prêter à une trêve, mais admettent un règlement pour la sûreté du labourage, grand progrès dont les campagnes se réjouirent. L'affaire des passeports : Mayenne tente d'user de passeports concédés par les Royaux pour assembler des États généraux qui l'éliront, espère-t-il, roi ; irritation de l'entourage d'Henri IV ; Villeroy arrange l'affaire à grand'peine. A suivre.] — A. Chamberland. *La répartition de la taille en 1597.* [Publie un « état des sommes de deniers qui se doivent lever en l'année prochaine 1597 », élément essentiel du « budget si important de

l'année 1597 ».] — L. Calendini. *Notes sur le traité de Vervins (1598).* [Analyse de neuf lettres relatives au traité, et écrites en février-mars 1598 par les diplomates espagnols Richardot, Taxis et Verreyken.] — E. Fages. *Mémoire du chancelier de Bellièvre sur l'affaire du duc de Bouillon.* [Publie des fragments d'un mémoire autographe de Bellièvre au roi, de décembre 1602, sur la conduite à suivre à l'égard des protestants et autorités des provinces de Guyenne et de Languedoc, alors agitées par Bouillon.] — Souchon. *Laffemas et la seigneurie de Beautor.* [Acte de cession à Laffemas (1601) de la seigneurie de Beautor, Aisne, en paiement de sommes dont le roi lui était redevable.]

Revue Historique. 1906.

Janvier-Février. = E. Rossier. *L'affaire de Savoie en 1860 et l'intervention anglaise.* [La Savoie du Nord est dans une situation unique en Europe ; au point de vue politique et administratif, elle appartient à la France ; mais en même temps, elle ressortit au système défensif de la Suisse : en cas de guerre, les troupes cantonnées sur la rive sud du Léman doivent se retirer et faire place aux soldats de la Confédération ; cet état de choses créé pour le Piémont dure depuis 1815. Après la campagne de 1859, on se demanda qui aurait ces territoires du Chablais et du Faucigny ; un instant, les Suisses purent croire qu'ils les obtiendraient de Napoléon ; l'Angleterre laissa faire la France ; ces territoires devinrent français.] — R. Reuss. *Le général Dupont et la capitulation de Baylen, d'après un ouvrage récent.* [Le livre du colonel Titeux ; M. R. approuve complètement le travail et les conclusions du colonel T. ; il lui demande de faire pour le grand public un résumé de ses gros volumes : M. R. ignore la mort du colonel Titeux.]

NOTES ET NOUVELLES

— La Commission instituée pour rechercher et publier les documents d'archives relatifs à la vie économique de la Révolution s'est réunie le 23 décembre au ministère de l'Instruction publique sous la présidence de M. Aulard, vice-président. M. Caron, secrétaire, a lu un rapport sur les travaux de la sous-commission permanente, depuis la dernière réunion plénière. Deux vœux relatifs, l'un au récolement des archives coloniales anciennes, l'autre à la création d'une bibliothèque circulante, ont été discutés et approuvés. M. Bloch a résumé une communication de M. Monin sur l'intérêt que présente, pour l'étude de la vente des biens nationaux, les états de répartition du milliard des émigrés dressés en 1825. Enfin la Commission a voté en principe la création d'un Bulletin trimestriel, où seront insérés des instructions générales ou particulières, des documents inédits, des études originales, etc., et qui lui permettra d'établir ou de maintenir un contact étroit entre les comités départementaux et elle-même.

La cinquième circulaire de la Commission, datée du 20 décembre 1905, est relative à la publication des dossiers de la vente des biens nationaux. Elle traite successivement du cadre et du contenu des publications, de la recherche des documents, de la forme des publications, de l'établissement des propositions de publications. Publiée dans la *Révolution française* du 14 décembre 1905, elle a été reproduite, comme les précédentes, dans le *Journal officiel*.

— La Société d'histoire moderne s'est réunie le 4 janvier. La séance a été entièrement consacrée à la suite de la discussion sur l'enseignement secondaire de l'histoire.

— M. le commandant H. Weil, continuant ses études sur la fin de la domination française en Italie au XIXe siècle (cf. la *Revue*, t. IV, p. 124-126), prépare actuellement un ouvrage qui sera intitulée : *La dernière année du règne de Joachim Murat (1814-1815)*. Il comprendra trois volumes : I, *Les préliminaires du Congrès* [de Vienne] ; II, *Le Congrès* ; III, *La rupture avec l'Autriche, la campagne de 1815*. Le premier volume est actuellement prêt ; l'ouvrage complet sera publié en 1907 à la librairie A. Fontemoing.

— Nous avons reçu le premier numéro (juillet 1905) de *L'Austrasie, revue du pays messin et de Lorraine, historique, littéraire, artistique et illustrée, paraissant tous les trois mois*. C'est une reprise de la revue régionale qui a existé, sous ce nom, de 1837 à 1867. Ce premier numéro contient notamment des articles sur Ambroise Paré, sur le voyage d'Henri IV à Metz en 1603, sur le séjour de Rabelais à Metz ; est orné de nombreuses gravures. — On s'abonne soit à Metz (place St-Louis, 50),

soit à Nancy (librairie Sidot), soit à Paris (librairie H. Champion); le prix de l'abonnement est de 10 fr. par an.

— La réédition critique des pamphlets de Claude Tillier par M. Marius Gérin, dont nous avons parlé dans notre dernier numéro (p. 258), sera faite en un volume in-8 carré d'environ 680 pages sur papier vergé, tiré à 500 exemplaires; prix pour les souscripteurs : 10 francs ; ce prix sera porté à 12 francs lors de la mise en vente; on souscrit à la librairie Mazeron frères, 41, rue du Commerce, à Nevers.

— Cours d'histoire moderne et contemporaine professés dans les Facultés des lettres des Universités françaises pendant l'année 1905-1906 (fin).

Aix-Marseille. — P. Gaffarel, professeur : Histoire de l'Algérie. L'ancien régime et la Révolution.

Bordeaux. — M. Marion, professeur. *Cours public* : La guerre de Sécession. *Conférences* : Les États-Unis au XIXe siècle (1er semestre). Questions relatives aux institutions de la France depuis 1815 (2e semestre).

Caen. — J. Tessier, professeur : Les relations anglo-françaises sous le ministère Guizot (1840-1846). La Révolution de 1848 et l'établissement du second Empire. — H. Prentout, professeur (Histoire de Normandie). *Cours public* : La Renaissance en Normandie. *Conférences* : La Normandie de 1550 à 1815. Bibliographie, état des questions, sujets à traiter. — Besnier, professeur adjoint : La Renaissance française.

Clermond-Ferrand. — Desdevises du Dézert, professeur : Charles-Quint et l'Allemagne. L'Angleterre des Stuarts. Les arts sous Louis XIV. La rivalité de la France et de l'Angleterre de 1740 à 1815. Histoire de l'Église et de l'État de France depuis l'Édit de Nantes jusqu'à la Révolution. Les grands services publics dans la France contemporaine : armée, marine, finances, justice, administration. Le progrès des études historiques en France et en Allemagne au XIXe siècle. La question d'Orient (1820-1878). Guerre de 1870. Essor économique de l'Allemagne.

Dijon. — H. Hauser, professeur. *Cours public* : Géographie économique. La conquête du Pacifique. *Conférences* : Études critiques sur les sources du règne de François Ier. L'industrie et la législation en France au XVIe siècle. Explication de l'Histoire universelle d'Aggrippa d'Aubigné. — L. Eisenmann, chargé de cours. *Cours public* : Les débuts de la Révolution en Bourgogne.

Grenoble. — J. de Crozals, professeur : La vie politique de Mirabeau.

Montpellier. — Gachon, professeur : Questions portées au programme de licence et d'agrégation. — L.-G. Pélissier, professeur : Questions d'histoire moderne et contemporaine portées au programme d'agrégation et au programme du concours de Sèvres.

Nancy. — E. Krantz, professeur (Littérature française) : Le drame et la comédie en France au commencement du XIXe siècle. — A. Lévy, maître de conférences (Littérature allemande) : La littérature allemande de 1848 à 1870. — G. Pariset, professeur (Histoire moderne et contemporaine) : La France et l'Europe de 1799 à 1815. — R. Parisot, chargé de cours (Histoire de l'Est de la France) : Les luttes de la Lorraine pour son indépendance au XVIIe siècle.

M. G. Pariset professe en outre à l'Institut colonial (Faculté des sciences) un cours sur : L'histoire coloniale de l'Amérique du Nord (Espagnols, Anglais, Français).

— Cours d'histoire moderne et contemporaine professés à Paris pendant l'année 1905-1906.

École des Hautes Études sociales (16, rue de la Sorbonne). — 1° École de morale et de pédagogie. Dans une série intitulée : Étude de la religion dans ses rapports avec la société, nous notons : H. Hauser, L'Église et l'État au XVIe siècle ; A. Cans, L'Église et l'État au XVIIe siècle ; E. Bourgeois, L'Église et l'État au XVIIIe siècle ; L. Cahen, Les assemblées révolutionnaires et l'Église ; A. Mathiez, Le Directoire et les cultes ; J.-E. Driault, Napoléon, le Concordat et l'Église ; A. Debidour, La Restauration et l'Église ; G. Weill, La monarchie de Juillet et l'Église ; R. Dreyfus, L'Église et l'État sous la deuxième République ; Y. Guyot, L'Église et l'État sous le second Empire ; P. Grünebaum-Ballin, La troisième République et l'Église.

2° École sociale. M. Vidal de la Blache dirige des conférences sur l' « Étude géographique, historique et critique des faits sociaux ». Dans la section « Histoire et critique », nous relevons : P. Calmettes, La technique industrielle du XVIe au XVIIIe siècle ; H. Hauser, Les modes divers de l'organisation du travail ; P. Boissonnade, Les pouvoirs publics et l'industrie ; Weulersse, L'évolution du régime corporatif du XVIe au XVIIIe siècle ; C. Bloch, Le compagnonnage et les grèves au XVIIIe siècle ; C. Bloch, La Révolution et les ouvriers. Ces cinq conférences forment la deuxième partie (B. La période monarchique) d'une série sur « L'organisation du travail industriel dans l'ancienne France ».

3° École d'art. Section I (Arts plastiques : L. Gillet, Le paysage en France au XVIe siècle ; P. Desjardins, Poussin ; R. Bouyer, Claude Lorrain ; P. Marcel, Le paysage à la fin du XVIIe siècle ; L. de Fourcaud, Le paysage dans l'œuvre de Watteau ; Deshairs, Le paysage au XVIIIe siècle ; F. Benoît, Le paysage au début du XIXe siècle ; Rosenthal, Le paysage romantique ; H. Marcel, Les Orientalistes ; N., J.-F. Millet ; Sarradin, Le paysage dans l'œuvre de Courbet ; Th. Duret, Le paysage dans l'œuvre de Manet ; G. Kahn, Le paysage impressionniste. — Section II (Musique) : H. Expert. Musiciens primitifs et musiciens de la Renaissance ; M. Brenet, Palestrina ; de La Laurencie, Quelques maîtres de l'ancienne école française de violon ; H. Quittard, La musique de luth, son influence sur l'élaboration de formes nouvelles de la musique au début du XVIIe siècle ; A. Pirro, La cantate profane de Bach : A. Boschot, Un novateur inconnu, Lesueur, maître de Berlioz ; R. Rolland, Le lied avant Beethoven ; de Lacerda, La symphonie, Beethoven (suite) ; J. Chantavoine, La ballade allemande, Carl Lœwe ; P. Landormy, L'influence de Schumann comme compositeur et comme critique ; Prud'homme, Berlioz compositeur de mélodies. — Section III (Littérature) : A.-F. Hérold, La poésie française de 1870 à 1900 (dix leçons) ; M. Collière, Le roman français de 1870 à 1900 (dix leçons). — Section IV (Théâtre) : N., La tragédie avant Corneille ; A. Dorchain, Les origines du théâtre romantique ; Le

SENNE, Le drame romantique ; F. GREGH, Le théâtre d'Alfred de Musset ; G. LOISEAU, Le drame parnassien ; NOZIÈRE, Le drame en vers moderne ; G. ROZET, La parodie de la tragédie ; BRÉMONT, Les grands acteurs romantiques.

Collège libre des Sciences sociales (28, rue Serpente). — Dr DELBERT, La sociologie d'après Auguste Comte ; H. LAGARDELLE, L'Association internationale des travailleurs ; F. LEPELLETIER, La politique économique de l'Angleterre au XIXe siècle ; A. DEBIDOUR, L'Église catholique et l'État en France sous la troisième République.

École libre des Sciences politiques (27, rue St-Guillaume). — A. ESMEIN, Histoire parlementaire et législative de la France de 1789 à 1802 ; E. BOURGEOIS, Histoire diplomatique de l'Europe de 1713 à 1789 ; A. SOREL, Histoire diplomatique de l'Europe de 1818 à 1878 ; A. LEROY-BEAULIEU, Histoire politique des principaux États de l'Europe pendant les vingt-cinq dernières années ; A. VANDAL, Affaires d'Orient [au XIXe siècle] ; A. VIALLATTE, Les États-Unis d'Amérique de 1775 à 1904 ; FUNCK-BRENTANO, Les grands hommes d'État du XIXe siècle ; E. HALÉVY, Le socialisme en Europe au XIXe siècle ; Ch. BENOIST, Histoire constitutionnelle de l'Europe (Belgique, Pays-Bas, Espagne, Suède et Norvège).

— Des modifications qui peuvent intéresser nos lecteurs se sont produites récemment dans le commerce de la librairie parisienne ; deux anciennes maisons d'édition vont disparaître : la librairie des économistes Guillaumin, réunie désormais à la librairie Félix Alcan, et la librairie Bouillon, réunie à la librairie H. Champion.

— Le 8 décembre 1905, est mort à Paris, après une très courte maladie, M. Bernard Prost, inspecteur général des bibliothèques et des archives. Né à Clairvaux, dans le Jura, le 25 juillet 1849, élève de l'École des Chartes de la promotion de 1870, archiviste du département du Jura jusqu'en 1880, appelé à Paris au bureau des archives départementales dont il devint sous-chef, il avait été nommé en 1896 à la place qu'il occupait au moment de sa mort. Au début de sa carrière, par ses origines et ses fonctions, il publia de nombreuses études d'histoire locale et mit au jour de multiples documents qu'il puisait aux dépôts dont il avait la garde. Les *Mémoires de la Société d'émulation du Jura* et le *Bulletin de la Société de Poligny* renferment la plupart de ces contributions à l'histoire de la Franche-Comté. Au premier de ces deux recueils il donnait, après un essai sur les origines de l'abbaye de Baume-les-Moines (volume de 1871-72), une série de documents inédits relatifs à l'histoire de la Franche-Comté au Moyen Age (1873, 1874, 1876) et entamait les travaux d'archéologie qui devaient, plus tard, l'absorber entièrement par des recherches sur des dalles funéraires (1875, 1876, 1878), sur des sculptures de l'ancienne église abbatiale de Baume-les-Messieurs dont il signalait le premier l'importance artistique (1875 et 1876), sur le huchier Jean de Vitry, l'auteur des stalles de l'église de St-Claude (1877), sur l'ancienne corporation des maîtres-sculpteurs de la ville de St-Claude (1881), sur les vitraux de l'église de St Julien (Jura) et sur ceux de Notre-Dame de Brou (1885 avec planches). Dans les volumes édités par la Société de Poligny, il publiait, à la même époque, des notices sur des abbayes pendant le Moyen Age, des études sur la vie municipale et locale, ainsi l'histoire des chevaliers de l'arquebuse de Poligny du XIVe au XVIIIe siècle (1871),

éditait des cahiers de doléances (1879) et fournissait un grand nombre de documents sur l'histoire de la médecine en Franche-Comté (de 1881 à 1884). A la *Gazette des Beaux-Arts*, il donnait un article sur les tapisseries de Salins (1892) et complétait la notice de Castan sur « Hugues Sambin, sculpteur sur bois et architecte » (1892, 3e période, t. 7).

Étendant alors ses recherches à la Bourgogne, il entama des fouilles aux archives de la Côte-d'Or, dont il devait dépouiller intégralement les riches séries laissées par l'administration des ducs de Bourgogne. Ce fut là le domaine propre de ses études : l'art en Bourgogne et en Franche-Comté aux XIVe et XVe siècles ; il a laissé des chapitres du livre qu'il pouvait et devait écrire et que par malheur il n'a point composé. Il retrouve la date d'exécution et les auteurs de l'admirable Saint-Sépulcre de l'hôpital de Tonnerre (*Gazette des Beaux-Arts*, 1893), il fait connaître des textes importants sur l'atelier de Claux Sluter sous le titre : Une nouvelle source de documents sur les artistes dijonnais du XVe siècle (*Gazette des Beaux-Arts*, 1890), il écrit un excellent article de vulgarisation sur : les principaux monuments de la statuaire au XVe siècle en Bourgogne, dans un périodique assez oublié : *la Revue des Musées* (octobre 1889). Le résumé de toutes ses recherches devait être la publication des : *Inventaires mobiliers et extraits des comptes des ducs de Bourgogne de la maison de Valois* (*1363-1477*), dont il venait d'achever le tome Ier consacré à Philippe le Hardi (in-8, 657 p. Paris, Leroux, 1902-04). Reprenant l'œuvre du Mis L. de Laborde et de Mgr Dehaisnes, il la complétait par un dépouillement intégral des archives de la Côte-d'Or. Par les notes accumulées, les rapprochements de textes, les indications complémentaires sur les artistes mentionnés, les explications insérées à propos d'usages, de pièces de mobilier, M. B. Prost a fourni, en même temps qu'une sorte de glossaire pour servir à l'étude de la vie privée et des arts mobiliers, un véritable répertoire sur les artistes employés à la cour de Bourgogne. Nous espérons que la tâche était déjà entamée pour les autres règnes et que les dossiers accumulés par le chercheur seront mis entre les mains de qui saura les utiliser avec même souci de l'exactitude.

Mais M. B. Prost n'avait point borné son activité à l'étude de l'art en Bourgogne ; il a fourni d'importantes contributions à l'histoire de l'art gothique par ses articles sur : Quelques documents sur l'histoire de l'art en France d'après un ms. de la Bibl. de Rouen (*Gazette des Beaux-Arts*, 2e période, t. 35 et 36), ses notes sur les peintres du Roi antérieurs au règne de Charles VI (dans : Mélanges d'histoire offerts à G. Monod, 1896) ; de plus il avait au cours de ses recherches d'archives découvert bien des pièces intéressant l'art moderne, ainsi sur le Boccador dont, le premier, il indiqua le vrai rôle dans la construction de l'Hôtel de ville de Paris (*Gazette des Beaux-Arts*, 3e période, t. 7), sur Nattier, peintre de la Cour (*Gazette des Beaux-Arts*, 1894) ; enfin, il a consacré d'importantes monographies à des artistes du XIXe siècle : Narcisse Berchère (Paris, Baschet, 1885), Octave Tassaert (biographie définitive, Paris, Baschet, 1886), Aug. Lançon (Lons-le-Saunier 1887), Félix Trutat, cet artiste dijonnais enlevé en pleine jeunesse qui semblait doué des qualités les plus rares (*Gazette des Beaux-Arts*, 3e période, t. 21, 1899). Il avait dirigé avec M. Welvert un recueil périodique de documents qui n'eut qu'une

existence assez courte : *Archives historiques, artistiques et littéraires* (2 vol. de 1889 à 1891). Ceux qui ont fréquenté M. B. Prost et ont eu recours à son érudition savent qu'il était remarquablement informé sur toute l'histoire de l'art français et par le détail. Il avait réuni quantité de notes préparées en vue de la publication d'un dictionnaire des artistes français depuis le Moyen Age; ayant abandonné ce projet, il avait donné la plupart de ses fiches au Cabinet des Estampes, peu de temps avant sa mort.

M. B. Prost aurait pu acquérir une réputation plus brillante et plus rapide en écrivant quelque ouvrage de vulgarisation d'un tour agréable ; il a poursuivi toute sa vie la tâche ingrate de chercheur, de commentateur de textes, laissant à ceux qui viendront après lui le soin de construire, avec les matériaux soigneusement élaborés ; mais une telle œuvre dure et celui qui s'était assigné ce rôle volontairement modeste a été l'un des meilleurs serviteurs de l'archéologie en ces trente dernières années. — G. Br.

— Plusieurs expositions d'art ancien et moderne sont projetées ou en conrs d'organisation pour 1906.

M. Henry Marcel, administrateur général de la Bibliothèque nationale, organise, en ce moment, avec l'aide d'un comité, une exposition d'art du XVIIIe siècle, qui sera ouverte le printemps prochain, dans les nouveaux bâtiments de la Bibliothèque, rue Vivienne.

Il s'agit de réunir, en puisant dans les collections du département des Estampes, des spécimens de l'art de la gravure au XVIIIe siècle : burins, eaux-fortes, plus particulièrement gravures en couleur françaises et anglaises. On grouperait, à côté, des pierres gravées tirées du Cabinet des médailles; enfin, à cette réunion de pierres gravées et d'estampes, on joindrait une série de miniatures. Pour cette dernière série, l'on doit faire appel aux collections particulières.

On ne saurait qu'encourager pareille exposition, mais il peut paraître singulier qu'elle soit nécessaire pour faire connaître au public des richesses de la Bibliothèque nationale. Dans les plans des nouveaux locaux qui s'achèvent, l'on devait réserver une galerie permanente d'exposition aux Estampes et augmenter les salles publiques des Médailles. Il est malheureux pour l'éducation du public que les richesses admirables entassées en ces deux « départements » de la Bibliothèque soient aussi mal connues. On hésite, lorsqu'on n'a pas la nécessité d'une recherche particulière, à demander communication de l'œuvre de Rembrandt, de Durer ou d'un Cochin; l'on serait heureux de pouvoir périodiquement étudier des spécimens choisis des grands maîtres de la gravure. D'autre part, c'est trop aisément que les travailleurs ou artistes manient les volumes où ces pièces précieuses sont reliées. Des œuvres uniques sont à la merci d'un accident. Ces gravures doivent être montées, aussi soigneusement conservées que des dessins. Une séparation s'imposera quelque jour entre les collections simplement documentaires, constituées par les gravures ou photographies conservant l'image d'un événement, d'un costume, d'un édifice ou d'un individu, et les estampes d'art : la première section facilement accessible, la seconde réservée aux seuls connaisseurs et exposable publiquement par séries.

Quant au « Cabinet des médailles », où les collections sont pauvrement installées et éclairées, il est bien mal connu. Qui donc sait, même parmi les curieux, qu'il s'ouvre deux fois par semaine aux visiteurs ? et combien rares sont les audacieux qui sonnent à cette petite porte de la rue de Richelieu, voisine du poste de police !

A l'occasion de la grande exposition coloniale qui doit s'ouvrir à Marseille en 1906, un comité composé d'archéologues, de conservateurs de musées et d'amateurs poursuit la préparation d'une exposition d'art provençal. On désire réunir les productions artistiques des artistes de la province depuis l'époque des « primitifs » jusqu'à nos jours; la peinture depuis les tableaux de l'école d'Avignon et de Villeneuve jusqu'aux maîtres contemporains, en groupant les artistes aixois du XVIIe siècle, ceux d'Arles et Marseille du XVIIIe et les peintres du XIXe siècle : Daumier, Monticelli et Ricard. Pour la sculpture on s'efforcera de réunir le plus grand nombre d'œuvres du Puget et des spécimens inspirés de son style. Enfin, les arts industriels seront représentés, et somptueusement, par les produits céramiques des faïenciers de Marseille et de Moustiers. Il est à souhaiter que ce programme soit dignement exécuté ; rien n'est plus utile aux chercheurs que ces réunions d'objets, prêtés par des services publics et des particuliers; des œuvres de première importance sont ainsi mises en lumière, étudiées, décrites, photographiées, et les comparaisons s'établissent pour le plus grand profit des études archéologiques.

S'inspirant des exemples déjà anciens de Lyon (1877) ou de Tours (1881 et 1890), pour ne parler que des plus importantes manifestations artistiques provinciales depuis une trentaine d'années, la ville de Besançon a décidé, sur l'initiative d'un comité d'archéologues et d'artistes, qu'une exposition d'art rétrospectif s'ouvrirait dans l'été de 1906. Le Comité constitué pour la préparation de cette exposition, que préside M. Henri Bouchot et qui a pour secrétaires M. Boudot et M. Georges Gazier, bibliothécaire de la Ville, vient de lancer un chaleureux appel aux amateurs et curieux. Il s'agit de grouper des spécimens de l'art franc-comtois depuis les origines jusqu'au XIXe siècle, afin de faire connaître son originalité ou les influences qui en déterminèrent l'évolution. La recherche des œuvres est assez difficile, car c'est la première fois que pareille tentative a lieu, et bien des terroirs restent à explorer encore. Cependant les travaux d'Auguste Castan, de Bernard Prost, de Jules Gauthier et de l'abbé Brune nous ont fait connaître de nombreuses productions de la statuaire, de la peinture et de l'orfèvrerie. Malheureusement, la plupart des stalles, retables et tombeaux qui ont été décrits par ces érudits ne seront pas transportables au local de l'exposition. Espérons qu'il restera assez de meubles, panneaux, statuettes, objets de trésors d'église susceptibles de raconter clairement l'histoire de l'art en Franche-Comté. Les organisateurs espèrent réunir également des pièces caractéristiques des artistes nés dans la province, par exemple pour D. Nonnotte, Attiret, Luc Breton ou le maître d'Ornans. Mais l'exposition ne sera pas spécialement locale ; toute œuvre d'art conservée sur la terre de Franche-Comté sera admise et montrée aux yeux. Enfin, et ce

ne sera pas le moindre attrait de cette exposition, tous les dessins légués par l'architecte Adrien Pâris à sa ville natale seront soigneusement mis en lumière. Or, il se trouve en ce cabinet d'artiste et d'amateur d'incomparables dessins de maîtres du XVIIIe siècle, Boucher, H. Fragonard, Hubert Robert et beaucoup d'autres paysagistes délicats, voyageurs d'Italie ; les études d'architecture faites à Rome et ailleurs, les inventions pour les fêtes de la cour exécutées par Pâris lui-même sont du plus grand intérêt. De cet ensemble, l'on connaît seulement les quelques pièces encadrées qui sont exposées au Musée depuis fort longtemps, le reste est enfoui dans les cartons de la Bibliothèque. Le volume récent de M. Estignard sur Pâris nous a fait entrevoir toutes ces richesses. Espérons qu'à la suite de l'exposition, tous ces croquis resteront (avec les ménagements nécessaires) facilement visibles aux curieux, et formulons le vœu déjà plusieurs fois exprimé que l'ensemble du Cabinet Pâris, si malencontreusement dispersé en trois ou quatre édifices de Besançon, soit réuni en un même local. La ville doit cet hommage à celui qui l'a si libéralement enrichie de trésors d'art dont on sait actuellement tout le prix.

On annonce également qu'une section d'art ancien sera jointe à l'exposition des industries textiles qui s'ouvrira à Tourcoing au mois de mai 1906, mais nous manquons de renseignements détaillés sur le programme adopté.

— On sait que M. Paul Meurice avait entrepris une édition définitive des œuvres complètes de Victor Hugo, accompagnée de notes, variantes, d'après les manuscrits, histoire des ouvrages. Il n'a pu faire paraître que trois volumes de cette publication à laquelle il consacrait ses dernières veilles avec une ardeur juvénile : un volume du théâtre, *Notre-Dame de Paris*, les *Contemplations*. Depuis la mort de l'écrivain survenue en décembre 1905, le conseil de famille qui s'occupe des intérêts de la succession Hugo s'est réuni et a désigné, pour remplacer Paul Meurice, M. Gustave Simon, qui a déjà étudié la vie du poète et qui publiait récemment les curieuses lettres adressées par Sainte-Beuve. M. G. Simon prendra possession des précieux documents rassemblés par le fidèle du maître, et il disposera comme lui, pour continuer l'édition monumentale de Hugo, des manuscrits du poète conservés à la Bibliothèque nationale.

— Par arrêté ministériel, M. Louis Delaruelle, professeur au lycée de Tourcoing et spécialiste d'histoire de l'Humanisme, vient d'être nommé maître de conférences de littérature latine à l'Université de Toulouse.

— Ouvrages en préparation ou sous presse :

La librairie Plon achève l'impression des deux thèses de *M. Marc Citoleux*, la première sur : La poésie philosophique au XIXe siècle, Lamartine, la seconde (thèse complémentaire) sur : La poésie philosophique au XIXe siècle, Madame Ackermann.

M. Robert Gaschet prépare deux ouvrages sur Jean-Paul et Paul-Louis Courier.

On annonce encore : *Ch.-Marc des Granges*, le romantisme et la critique, t. Ier,

La presse littéraire sous la Restauration, 1815-1830 (Société du Mercure de France); *R. Peyre*, La céramique française (Rouveyre); *L. Bénédite*, Madame Vigée Le Brun, sa vie, son œuvre (Piazza).

— Sous ce titre : *La réforme des bibliothèques en France*, M. Ch. V. Langlois a donné, dans deux articles publiés par *Le Temps* (27 décembre 1905 et 10 janvier 1906), un résumé des délibérations de la sous-commission chargée d'étudier l'organisation des bibliothèques et de proposer les mesures à prendre pour modifier le mode de recrutement des bibliothécaires. Les membres de cette sous-commission sont d'accord pour demander l'organisation de la carrière de bibliothécaire sur le modèle des professions d'enseignement, avec des diplômes, des garanties et des droits analogues. Nul ne sera admis à entrer comme bibliothécaire dans une bibliothèque publique « classée » s'il ne présente certaines garanties de culture générale (certificats de culture scientifique) et n'est pourvu d'un diplôme professionnel. L'examen sera d'ailleurs à peu près identique à celui que doivent passer les candidats aux fonctions de bibliothécaire universitaire, tel qu'il existe depuis quinze ans.

— Dans le programme du second trimestre de l'École pratique d'enseignement mutuel des arts, nous relevons les titres des conférences d'histoire de l'art qui seront professées : Notions pratiques d'esthétique et de critique d'art (suite de leçons), par *M. François Benoît*; Quelques mots d'histoire et de critique à propos de l'art du XVIIIe siècle, par *M. Henry Lemonnier*; David organisateur de fêtes révolutionnaires, par *M. L. Rosenthal*; Histoire de l'orfèvrerie, par *M. R. Linzeler*; La transition du moyen âge à la Renaissance, par *M. André Michel*; La transformation de Nancy au XVIIIe siècle, par *M. André Hallays*; Ch. Lebrun, par *M. Pierre Marcel*; Ruskin, par *M. A. Chevrillon*; Les musées, leur raison d'être et leur rôle social, par *M. Paul Vitry*; Les musées de province, par *M. Gaston Brière*. — Des séries de leçons sont faites en outre sur l'art et l'économie sociale, la technique de l'architecture et les arts industriels et décoratifs, avec démonstrations pratiques.

— Le 15 janvier 1906, la Librairie centrale des Beaux-Arts, Émile Lévy éditeur, a mis en vente le premier numéro d'une nouvelle revue : *L'Architecte, revue mensuelle de l'art architectural*, publiée, sous les auspices de la Société des architectes diplômés par le gouvernement, par un comité de direction composé de MM. E. Vaudremer, J. Guadet, J.-L. Pascal, L. Bonnier, M.-A. Yvon, G. Morice. Ce périodique, destiné surtout aux spécialistes, comprendra cependant des études d'archéologie monumentale, des relevés, plans et détails d'édifices anciens et modernes.

A la fin de janvier, doit paraître à la librairie Laurens le premier numéro d'un périodique mensuel illustré intitulé : *Musées et monuments de France*, dont la direction est confiée à M. Paul Vitry, conservateur adjoint au musée du Louvre. Nous donnerons de plus amples renseignements sur le plan de cette nouvelle revue archéologique lorsque nous en aurons eu le programme sous les yeux.

— Henri d'ALMÉRAS. *Les romans de l'histoire. Les dévotes de Robespierre. Catherine Théot et les mystères de la Mère de Dieu. Le Déisme et le culte de la Raison*

pendant la Révolution. Paris, Société française d'imprimerie et de librairie, 1905, in-12, 306 p. — Le livre de M. d'Alméras ne nous apprend rien que nous ne sachions déjà sur Catherine Théot. M. Lenôtre dans une chronique du *Temps*, M. Albert Mathiez dans deux articles de la *Révolution française* et de la *Revue de Paris*, nous avaient, le premier donné un tableau pittoresque des mystères de la Mère de Dieu, le second expliqué le côté politique de l'arrestation et du jugement de Catherine Théot, le rôle qu'y joua le Comité de sûreté générale, et le parti qu'essayèrent d'en tirer les ennemis de Robespierre. Y a-t-il en revanche chez M. d'A. quelques renseignements nouveaux sur les cultes révolutionnaires ? Sur les origines du culte de la Raison, les lecteurs de M. d'A. apprendront qu'au début de la Révolution, Dieu avait été populaire, puis que, devenu suspect après la Constitution civile, il fut regardé comme un aristocrate et traité comme tel. Sur le caractère de ce culte, il leur suffira de savoir qu'il compta parmi ses premiers fidèles deux importantes recrues, un amateur des amours à la grecque, l'acteur Mouvel, et le romancier de *Justine*, le marquis de Sade. Ils trouveront du reste dans les cérémonies du culte de la Raison des côtés séduisants : « Lorsque le président et les secrétaires de la Convention embrassèrent la belle fille qui représentait la Raison, on peut supposer que jamais leurs fonctions ne leur parurent plus agréables. » On voit l'esprit et le ton, et il est inutile d'insister. M. d'A. enrichit chaque année d'un volume le genre historique où M. Lenôtre est passé maître. On souhaiterait que dans ses prochains livres il ne perdît pas complètement de vue deux des conditions essentielles du genre : 1° d'apporter de l'inédit ; 2° de donner l'illusion dans la description, soit des massacres, soit des saturnales révolutionnaires (car il serait excessif de demander à M. d'A. d'envisager la Révolution à un autre point de vue), d'un minimum d'esprit critique et d'impartialité historique. — P. Mu.

— E. Pilastre. *Lexique sommaire de la langue du duc de Saint-Simon*. Paris, Didot, 1905, in-8, VI-158 p. — Ce lexique est trop sommaire ou trop abondant. J'avoue qu'il était difficile d'éviter ce double défaut. La langue de Saint-Simon est d'une variété et d'un relief déconcertants, et un dictionnaire complet demanderait des volumes. D'autre part, comment choisir et où s'arrêter ? Peut-être eût-il mieux valu relever seulement les termes particuliers à l'écrivain, les acceptions nouvelles ou singulières. M. P. semble avoir procédé un peu à l'aventure ; il cite ce qui l'a frappé. Passe encore pour *d'abordée*, quoique le mot soit dans Montaigne et d'Aubigné, pour *se fourrer à la cour*..., mais *s'abaisser* à faire quelque chose, ou *être abîmé* dans la douleur, ou faire *le matamore*, ou *lever le masque*, tout cela est-il proprement de la langue de Saint-Simon ? Pour chacun des mots, M. P. donne le sens habituel et l'étymologie ; dans certains cas, la chose n'est pas inutile, mais il était superflu pourtant de nous apporter des renseignements de ce genre : « *Aile*, membre qui sert aux oiseaux à voler », ou de nous informer qu'*Apollon* vient du latin *Apollo*. Le livre aurait gagné à être un peu plus dégagé. Tel quel, on peut le consulter avec profit et le parcourir avec plaisir. — J. M.

— Baron Charles Mourre. *D'où vient la décadence économique de la France ?* Paris, Plon, [1905], in-16, 465 p. — La France est en recul sur ses voisines, l'Angleterre

et l'Allemagne. Le baron M. s'est demandé pourquoi. Ayant beaucoup lu, il est remonté aux invasions barbares, et une suite de syllogismes lui permet de démontrer les raisons de l'indifférence des hautes classes françaises à l'égard des professions lucratives. Mais il admet que tout ce développement historique a été fatal : comment alors s'y opposer? Il semble supposer au moment des invasions barbares l'existence d'une France et ignorer que la seule économie alors possible, c'était une économie agricole. Enfin quelle action les hommes peuvent avoir sur le climat qui est, pour M. M., un des éléments constitutifs du caractère français? Aux causes historiques, il ajoute les causes contemporaines : égalitarisme (concours et lois successorales), régime parlementaire et interventionnisme, abaissement de la natalité, mauvaise éducation. Ce sont ces causes-là qu'on pourrait modifier par une action déterminée, dont M. M. donne un programme rapide, ni très précis ni très profond, et où l'on sera satisfait de voir qu'il y manque le couplet attendu contre les institutions modernes. A la formation de l'Allemagne et de l'Angleterre, à leur « valeur » économique, M. M. consacre quelques chapitres sans aucun intérêt, et le volume se clôt par deux appendices : une critique de M. Demolins, et de naïves remarques sur la méthode historique et la notion de loi en histoire. — G. Bn.

— H. Salomon. *Lectures historiques. Histoire moderne (1715-1815)*. Paris, Alcan, 1906, in-12, III-472 p. — M. Salomon vient de faire pour les élèves de la classe de première ce qu'il avait déjà fait pour ceux de la classe de philosophie. Son nouveau recueil de *Lectures historiques* se recommande par les mêmes qualités que le précédent, les morceaux sont bien choisis : on y trouve à la fois des documents officiels, des passages caractéristiques d'écrivains du temps et des extraits d'historiens contemporains. L'éditeur s'est préoccupé beaucoup plus de l'histoire de la civilisation que de l'histoire diplomatique ou militaire, et il a fort bien fait, car c'est surtout au professeur à rendre claire, à expliquer cette partie du programme, tandis que pour l'histoire des mœurs, des idées, rien ne vaut l'impression directe du document. C'est pour cela que ce recueil rendra de grands services non seulement aux élèves, mais aussi aux professeurs, qui y trouveront de quoi appuyer leurs explications et pour ainsi dire des illustrations pour leur enseignement. Complétant le cours, ce livre sera réellement, ce que l'éditeur a voulu qu'il fût, un bon instrument de travail. — V.-L. B.

— Edmond Dreyfus-Brisac. *La clef des maximes de La Rochefoucauld. — Plagiats et réminiscences, ou le jardin de Racine*. Paris, chez l'auteur, 6, rue de Tocqueville, [1905], 2 vol. in-18, 337 et 469 p. — Ces deux livres, fruit de longues recherches, pourront être utiles. Ils le seraient beaucoup plus, si l'auteur avait marqué avec plus d'exactitude ses références, s'il avait distribué la matière plus logiquement, et surtout s'il s'en était tenu aux imitations certaines ou, pour le moins, probables. Dans son zèle à poursuivre les emprunts, M. Dreyfus-Brisac en découvre vraiment un peu trop. Encore est-il assez juste pour La Rochefoucauld ; s'il réprouve sa doctrine, il rend hommage à ses qualités de forme. Mais, à l'égard de Racine, il se montre impitoyable. Les ressemblances les plus vagues, les analo-

gies les plus lointaines lui suffisent pour crier au plagiat. Est-il bien instructif de rapprocher de ces vers de Desportes :

L'inévitable effort de l'amoureuse flamme...
De combien de soupirs j'ai fait brûler les cieux...

ces vers de *Phèdre* et d'*Iphigénie :*

D'un sang qu'elle poursuit tourments inévitables...
Vous qui depuis un mois brûlant sur ce rivage... ?

Or je prends cet exemple tout à fait au hasard. Une bonne moitié de ces rapprochements est aussi convaincante. Il faudrait ne pas oublier cependant que chaque époque a ses façons de parler, ses méthaphores et ses épithètes favorites qui appartiennent à tous. D'autres en ont usé, Racine en use comme eux, ou après eux : en somme, peu nous importe. Il ne pouvait pas s'interdire d'employer *tous les mots* que Corneille, ou Hardy, ou Garnier, ou l'un quelconque de ses prédécesseurs avait employés déjà, et il ne me semble pas que l'apostrophe de Mithridate :

J'ai vengé l'univers autant que je l'ai pu

soit précisément calquée sur le cri de Don Diègue :

Je ne te dis plus rien, venge-moi, venge-toi...

Mais M. D.-B. tient à combattre « l'idolâtrie » et « les préjugés ». Il apporte à cette lutte une sorte de frénésie joyeuse. Il a une haine solide pour Boileau, « ce peu musical Zoïle », pour Racine, pour Bossuet (pardon, pour *Bénigne*) et d'une manière générale pour tous les « emperruqués ». Il voit, dans *Phèdre*, « poindre le masque d'Offenbach », et il développe ces aménités dans des préfaces et des postfaces en vers, en vers truculents de pensée et familiers d'expression. Ces petits morceaux de poésie, Boileau, en effet, les eût peu goûtés, mais je crains que les ennemis les plus déterminés de l'art classique ne les goûtent pas davantage. Il est vrai que

D'illusions l'âme légère,
Connaissant bien ses pèlerins
Assez semblables à des crins (!)...

il écrit pour « les critiqueurs de l'avenir »... Mais voilà ! les « critiqueurs de l'avenir » seront si occupés ! — J. M.

— Gaston Delayen. *L'affaire du Courrier de Lyon.* Paris, Librairie d'éducation nationale, 1905, in-12, 426 p. — Voici quels sont, selon M. Delayen, la raison d'être et l'intérêt de son livre : « Jusqu'ici, écrit-il, on ne s'est guère préoccupé que du procès de Lesurques et de sa réhabilitation. Tous les ouvrages et opuscules qui ont paru depuis lors ne sont que des biographies, des mémoires, des romans et des plaidoyers en faveur ou contre son innocence. Notre prétention a été non point d'imaginer une œuvre de polémique, mais seulement de faire revivre scrupuleusement les enquêtes, instructions et débats, tels qu'ils se sont comportés, de scruter la psy-

chologie des accusés et de leurs juges, d'évoquer l'époque durant laquelle le drame et les différents procès se sont déroulés, enfin de ressusciter toute l'affaire dans son ensemble. » M. D. a étudié aux Archives de la Justice les dossiers criminels des divers procès auxquels a donné lieu l'affaire du Courrier de Lyon, et c'est son enquête personnelle qu'il nous apporte aujourd'hui. Il conclut que si Lesurques aurait dû bénéficier de légers doutes sur sa culpabilité, on invoqua contre lui des charges nombreuses et terribles. En tout cas, une fois condamné, il n'y a lieu ni moralement, ni juridiquement, à sa réhabilitation. Moralement, car le doute ne suffit plus pour innocenter le condamné; il faut une certitude de sa non-culpabilité, et cette certitude nous ne l'avons pas, même aujourd'hui. Juridiquement, car aucune pièce, ni aucun fait nouveau ne se sont révélés. Quant à Dubosq, M. D. établit que le verdict rendu contre lui n'était nullement en contradiction avec celui qui avait condamné Lesurques, que Dubosq ne fut point convaincu d'être l'auteur du meurtre du courrier Excoffon et d'Audebert, ni même du vol qui avait suivi, mais seulement d'avoir aidé et assisté les auteurs de ces homicides et de ce vol, ce qui ne signifie pas d'avoir assisté au crime et pratiqué le vol. On ne saurait dès lors trouver dans sa condamnation une preuve juridique quelconque que Lesurques ait par simple erreur été pris pour Dubosq. — Le livre de M. D. nous semble apporter le dernier mot sur la question. Il suppose une étude très minutieuse des moindres détails de l'affaire. Il eût gagné selon nous à être allégé. Une bonne partie de la discussion des témoignages, qui alourdit le récit, aurait pu être rejetée en appendice. Nous regrettons aussi que l'auteur ne nous ait pas donné une étude sur la littérature juridique, romanesque et dramatique qu'a suscitée l'affaire du Courrier de Lyon, et l'absence de toute bibliographie sur une affaire qui a soulevé beaucoup de passions et fait couler beaucoup d'encre. — P. Mu.

— Marc Saché. *Les livres de raisons de Jean V et de Jean VI du Bellay, abbés de Saint-Florent de Saumur*. Angers, Granet, 1905, in-8, 53 p. (2 gr. et 1 plan). — Bien que la période étudiée par M. Saché dans son travail ne dépasse guère la fin du xve siècle, nous croyons bon de signaler cette plaquette aux lecteurs de la *Revue d'Histoire moderne*. On y trouvera des détails curieux sur quelques-uns des expédients auxquels devaient avoir recours certains seigneurs de cette époque pour se procurer de l'argent et se faire par suite une idée de la misère de la noblesse rurale à la fin de la guerre de Cent ans. On y trouvera surtout des renseignements précieux sur le groupe des maîtres maçons et d'artistes que les du Bellay, désireux de restaurer et d'orner leur monastère, formèrent autour d'eux ; malheureusement on ignore le nom du sculpteur à qui l'on doit la statue de Jean VI, dont un dessin a été conservé dans la collection Clairambault. L'étude de M. S. constitue donc une intéressante contribution non seulement à l'histoire de la famille des du Bellay, mais encore et surtout à l'histoire de l'art dans la région angevine à la fin du xve siècle. — V.-L. B.

— J.-E. Driault et G. Monod. *Leçons d'histoire (moyen âge et temps modernes)*. Paris, Alcan, 1905, in-12, ix-600 p. — L'arrêté du 4 août 1905 a modifié le programme d'histoire dans les écoles normales. C'est conformément à ce nouveau

programme que MM. Driault et Monod ont rédigé les *Leçons d'histoire*. Les temps modernes y occupent naturellement la plus grande place, 24 leçons sur 36. Chaque leçon est précédée d'un résumé et suivie d'indications sur les lectures indispensables, sur l'adaptation de certaines parties de la leçon à l'enseignement primaire, sur des sujets de devoir. Clair, simple et précis, ce manuel apprendra, nous en sommes convaincus, aux élèves-maîtres à réfléchir sur les événements, à en chercher l'enchaînement, et nul doute qu'il n'atteigne le but que se sont proposé les auteurs : devenir le livre d'étude des instituteurs, leur livre de préparation pédagogique, c'est-à-dire en somme l'instrument par excellence de tout leur travail historique. — V.-L. B.

— Léon Lefebvre. *Les origines du théâtre à Lille aux XVe et XVIe siècles*. Lille, Lefebvre, 1905, in-8, 47 p. — Encore un ouvrage à ajouter à la série des études sur l'histoire du théâtre provincial. Il est à souhaiter que ces monographies se multiplient ; sur bien des points, elles seules nous apporteront des éclaircissements. A une condition toutefois : c'est que chacune, tour à tour, n'éprouve pas le besoin de répéter ce qu'ont dit les précédentes. Il importe d'être très précis et même très sec, d'éviter toutes les généralités banales, de s'en tenir strictement aux documents nouveaux, à ce qui est particulier à chaque groupement provincial. On aura toujours le temps de rapprocher et de conclure. M. Lefebvre qui aurait pu, comme tant d'autres, écrire un volume, a eu le bon goût de se contenter d'une brochure. A signaler, p. 6 et suiv., une liste chronologique des 107 compagnies lilloises qui prirent part aux spectacles des rues, avec, pour chacune d'elles, la date des comptes où elles figurent. — J. M.

— Victor Forot. *A propos de la dévolution des propriétés congréganistes et de la séparation de l'Église et de l'État. L'aliénation des biens du clergé à la Révolution. Étude initiale sur documents inédits*. Paris, Vic et Amat, 1905, in-8, 78 p. — Le titre de cette brochure pourrait être à la fois moins long, plus clair (étude initiale ?) et plus exact. Il s'agit de l'aliénation, en 1790 et années suivantes, des biens ecclésiastiques sis dans la ville de Tulle ; les renseignements groupés par l'auteur proviennent des archives de la Corrèze ; ils sont intéressants, mais auraient gagné à être disposés plus clairement. M. F. arrive aux conclusions suivantes : les propriétés ecclésiastiques (des bâtisses, sauf exception), mises en vente à Tulle, étaient au nombre de 73, appartenant à 17 groupes d'individus ; elles furent achetées par : « 12 juges, avocats ou hommes de loi ; 4 administrateurs ou membres d'un corps gouvernemental ; 3 villes ou département ; 2 hommes d'affaires ou agents servant d'intermédiaires ; 22 bourgeois ; 14 marchands ; 7 imprimeurs, médecins, ingénieurs, etc. ; 6 maîtres ouvriers ou entrepreneurs : 2 ouvriers ; 1 cultivateur... De ce qui précède, il résulte clairement qu'à Tulle les biens du clergé passèrent aux mains de la bourgeoisie et que la propriété ne fut pas morcelée ; le peuple des travailleurs ne profita de cette vente que dans une mesure infinitésimale. » Dans une publication prochaine, M. F. étudiera la vente des biens ecclésiastiques *ruraux* dans le district de Tulle ; ce complément d'enquête est indispensable pour formuler un jugement d'ensemble sur les résultats de l'opération dans cette partie du département de la Corrèze.

CORRESPONDANCE

Bourg, le 7 décembre 1905.

A M. Mathiez.

Monsieur,

Le *Courrier de la Presse* vient de me communiquer votre très intéressant article sur « l'Histoire religieuse de la Révolution française[1] », et s'il m'est agréable de vous remercier de la mention bienveillante que vous y faites de notre modeste « Société Gorini », je suis obligé pourtant de protester contre vos observations ou insinuations relatives à la littérature hagiographique de la Révolution, dans laquelle vous citez, à titre d'exemple et comme espèce de type, mon livre sur *J.-B. Bottex*.

Permettez-moi de vous dire que je ne me reconnais absolument pas dans les sentiments que vous me prêtez à l'égard de la Révolution, car, au lieu de ne voir en elle « qu'une sorte de saturnale impie, un accès de rage homicide contre la religion, une œuvre démoniaque », j'ai essayé de faire toujours un juste départ entre ce que son œuvre très complexe présentait de bien ou de mal, — et il me serait facile de vous citer à l'appui de cette affirmation plus d'une page de mon livre où ces idées sont nettement opposées.

Laissez-moi ajouter que j'ai été surtout blessé du passage où vous dites que les écrivains catholiques « ont *volontiers* ignoré ou négligé les documents qui auraient pu jeter sur leur tableau une ombre fâcheuse ». Pour ce qui me concerne, je vous déclare en toute conscience n'avoir cherché absolument que la vérité, et, pour y réussir, je n'ai pas seulement fouillé nos archives, autant que les circonstances me l'ont permis, mais je puis vous dire que j'ai compulsé avec soin toutes les publications de M. Aulard et de son école, sans omettre celles de vos études qui avaient paru avant 1903.

Je regrette donc, Monsieur, que, après avoir cité mon livre comme spécimen de cette littérature, vous ayez cru pouvoir écrire des observations si pénibles et injustes, sans que, d'ailleurs, ces observations aient été justifiées dans l'article critique que vous avez écrit sur mon livre, peu après sa publication[2].

Recevez, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

DEMENTHON.

M. Ch. Dementhon a cru à tort que j'appliquais à son livre toutes les critiques générales que j'adresse aux historiens catholiques. Je lui donne bien volontiers acte qu'il ne doit pas être confondu avec tel ou tel de ses confrères, qui est d'ailleurs cité dans mon article. Quant à « mes observations ou insinuations relatives à la littérature hagiographique de la Révolution », il me permettra de les maintenir sans y rien changer. Pour montrer que son *J.-B. Bottex* est une hagiographie, je n'aurai qu'à reproduire ici les grandes divisions de la Table des matières : « Première partie : *La Préparation* ; Deuxième partie : *Les premières confessions de foi* ; Troisième partie : *Le Martyre* ; Épilogue : *Essai d'application des caractères du Martyre chrétien à la mort de l'abbé J.-B. Bottex : de causa et forma martyrii*, etc. »

A. Mz.

---

1. Cf. ci-dessus, p. 109-132.
2. Cf. la *Revue*, t. V, p. 647.

LIVRES NOUVEAUX

Généralités et manuels. — *J. Joran.* Histoire contemporaine depuis 1815. Paris, Vuibert et Nony. — *R. de Lasteyrie et A. Vidier.* Bibliographie des travaux historiques et archéologiques publiés par les sociétés savantes de la France. 1902-1903. Paris, Leroux, 9.50.

Histoire politique intérieure. — *Abbé Goustat.* La Linde pendant la période révolutionnaire. Bergerac, Imp. Castanet. — *Paul Gruyer.* Napoléon roi de l'île d'Elbe. Paris, Hachette, 15.00. — *Ed. Haraucourt.* Waldeck-Rousseau intime. Paris, Imp. nationale. — *A.-L. Kielland.* Kingsum Napoleon. Uebers. von F. Leskien und M. Leskien-Lie. 1. Bd. Leipzig, Merseburger, 3 mk. 25. — *Ernest Lavisse.* Histoire de France. T. VII. 1re partie : Louis XIV (de 1643 à 1685). 3e fascicule. Paris, Hachette.

Histoire militaire. — *L.-C. Bollea.* La Rivoluzione in una terra del Piemonte, 1797-1799. Torino, Clausen. — Kriegserlebnisse eines Einjährig-Freiwilligen der VI. Kompagnie des III. hessischen Inf.-Regiments Nr. 83 aus den Jahren 1870-1871. Hanau, Clauss u. Feddersen, 1 mk. — *K. von Landmann.* Prinz Eugen. Die Begründung der Grossmachtstellung Oesterreich-Ungarns. München, Kirchheim, 4 mk. — *F. Lenzi.* Un diplomatico orbetellano del tempo napoleonico. Il Cardin. Tommaso Arezzo. Roma, Tip. Romana. — *Von Lessing.* Beiträge zur Geschichte der Schlacht bei Beaune-la-Rolande am 28. XI. 1870. Berlin, Mittler, 0 mk. 75. — *G. de Lhomel.* Les Montreuillois dans l'armée. Abbeville, Imp. Lafosse. — Progressi dei Francesi e timori della Toscana nel primo trimestre del 1799. Livorno, Meucci. — *J. Rackl.* Der Nürnberger Buchhändler Johann Philipp Palm. Ein Opfer napoleonischen Willkür. Nürnberg, E. Koch, 2 mk. 50. — *Major von Stumpff* Geschichte des Grossherzoglichen oldenburgischen Artillerie-Korps und der Teilnahme seiner ehemaligen Batterien an dem Feldzuge gegen Frankreich 1870/1871. Oldenburg, G. Stalling, 8 mk. 50.

Histoire religieuse. — *Abbé J. Aulagne.* Un siècle de vie ecclésiastique en province. La réforme catholique du XVIIe siècle dans le diocèse de Limoges. Paris, Champion; Limoges, Ducourtieux, 10.00. — *Abbé Gabriel.* Notice historique sur le Cal Donnet. Bergerac, Imp. Castanet. — *Abbé Guélon.* Essai sur les marguilleries des collégiales de France. La collégiale de Saint-Genès à Clermont aux XVIIe et XVIIIe siècles. Clermont-Ferrand; Paris, Picard. — *Abbé H. Reynaud.* Esquisse biographique sur Mgr Cotton. Valence, Imp. valentinoise.

Histoire économique et sociale, histoire coloniale. — *Abbé A. Anthiaume.* Le collège du Hâvre. Contribution à l'histoire de l'enseignement secondaire en France et particulièrement au Hâvre (1579-1865). 2 vol. Le Hâvre. — *Lt P. Azan.* Récits d'Afrique. Sidi-Brahim. Paris, Charles-Lavauzelle, 12.00. — *H. Clouzot.* Nouvelles notes pour servir à l'histoire de l'imprimerie à Niort et dans les Deux-Sèvres. Paris, Champion. — *H. Fougère.* Les délégations ouvrières aux expositions universelles sous le Second Empire. (Thèse.) Montluçon, Imp. Herbin. — *E. Jac.* Un gentilhomme apothicaire : le comte de La Garaye. Paris, Édition du « Mois littéraire et pittoresque ».

Histoire des sciences, histoire littéraire, histoire de l'art. — *E. Anzalone.* Su la poesia satirica in Francia e in Italia nel secolo XVI. Catania, Musemeci. — *A. Christian.* Études sur le Paris d'autrefois. III. Écrivains, les origines de l'imprimerie, etc. Paris, Champion, 4.00. — *M. Couailhac.* Maine de Biran. (Les grands philosophes.) Paris, Alcan, 7.50. — Études sur Schiller, publiées pour le centenaire de la mort du poète par la Société pour l'étude des langues et littératures modernes et la Société d'histoire moderne. Paris, Alcan, 4.00. — *Fréd. Lachèvre.* Bibliographie des recueils collectifs de poésies publiés de 1597 à 1700. T. IV et dernier. (Additions et tables.) Paris, Leclerc, 10.00. — *L. Levrault.* La fable. Évolution du genre. Paris, Delaplane. — *Cne P. Marabail.* De l'influence de l'esprit militaire sur l'œuvre d'Alfred de Vigny. Paris, Croville-Morant. — *Henry Marcel.* La peinture française au XIXe siècle. Paris, Picard et Kaan. — *Ch. Moreau-Vauthier.* Gérôme peintre et sculpteur. L'homme et l'artiste. Paris, Hachette, 3.50. — *Ch. Moreau-Vauthier.* L'homme et son image. Paris, Hachette, 30.00. — *L. Rosenthal.* Géricault. Paris, Librairie de l'art ancien et moderne, 3.50. (Les maîtres de l'art.) — *J. Troubat.* Souvenirs sur Champfleury et le réalisme. (Conférence.) Paris, Imp. Duc.

Histoire locale. — *L. Gilles.* Le pays d'Aix. Paris, Flammarion, 4.00. — *M. Campagne.* Histoire des Bacalan, du XVe au XXe siècle. Bergerac, Imp. Castanet. — *P. Meller.* Armorial du Bordelais, sénéchaussée de Bordeaux, Bazas et Libourne. 3 vol. Bordeaux, Féret; Paris, Champion, 60.00. — *A. Delavenne.* Une commune du Beauvaisis. Noyers-Saint-Martin raconté à ses habitants. Beauvais, Lancel. — *J. Bourdette.* Notice des seigneurs de Béoucen (village du Labéda, Hautes-Pyrénées). Toulouse, Privat. — Les jurades de la ville de Bergerac, tirées des registres de l'Hôtel de Ville, par *G. Charrier.* T. XII (1737-1773). Bergerac, Imp. Castanet. — *Eug. Le Roy.* Inventaire sommaire des papiers et généalogie de la famille Bouret (de Gaulejac). Bergerac, Imp. Castanet. — *M. Campagne.* Une famille bordelaise. Des Mesures de Rauzan (XVIIe et XVIIIe siècles). Bergerac, Imp. Castanet. — Archives municipales d'Épernay. Table alphabétique des registres des délibérations de la ville d'Épernay, par *R. Chandon de Briailles, H. Bertal et A. Tournier.* Paris, Leclerc, 10.00. — *R. Chandon de Briailles et H. Bertal.* Sources de l'histoire d'Épernay. 1re série. T. Ier. Archives municipales d'Épernay. XVIe siècle. Paris, Leclerc, 16.00. — *A. Grosse-Duperron.* La Madeleine à Mayenne, les Bénédictines de l'Assomption, l'hôpital général, le bureau de charité. Mayenne, Imp. Poirier. — *Abbé J. Neyrac.* Montaigne (le château, la paroisse). Bergerac, Imp. Castanet. — Recueil des présidents, conseillers et autres officiers de l'Échiquier et du Parlement de Normandie, par Bigot de Monville (1499-1550), pub. par G.-A. Prévost. Rouen, Publ. de la Soc. d'histoire de Normandie, 12.00. — Mémorial historique et généalogique de la maison O'Neill de Tyrone et de Claneboy. Bergerac, Imp. Castanet. — *Th. Courtaux.* Généalogie de la famille du ou de Praël. Bergerac, Imp. Castanet. — *Ch. Hermant.* Le service d'incendie à Saint-Omer. Recherches historiques sur la Compagnie des sapeurs-pompiers depuis sa création en 1803 jusqu'à nos jours. Saint-Omer, Imp. du « Mémorial artésien ».

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

L'un des propriétaires-gérants : P. CARON.

Des divers modes d'organisation du travail dans l'ancienne France

L'une des idées auxquelles nous pouvons le plus difficilement nous accoutumer lorsque nous étudions une institution quelconque de l'ancien régime, c'est l'idée de la diversité. Un siècle et plus d'unité nationale et de centralisation administrative nous empêche de concevoir la loi et les règlements autrement que comme des prescriptions valables pour l'ensemble du pays. Des exceptions, par exemple la franchise douanière des pays de Gex, du Chablais et du Faucigny, la création de ports francs, ou même certaines particularités de notre législation coloniale, nous apparaissent comme des dérogations tout à fait anormales, tolérables seulement en vue d'un intérêt supérieur.

Sous l'ancien régime au contraire, c'était l'anormal qui était le normal. De la fameuse devise : « Une foy, ung roy, une loy », la troisième partie au moins ne fut jamais une vérité. Il y avait, peut-on dire sans trop d'exagération, autant de lois que de lieux, de classes, de groupes sociaux. Diversité, c'est la devise de la vieille France.

C'est à la lumière de cette idée qu'il convient d'étudier l'histoire de l'organisation du travail. Un trop grand nombre d'historiens se sont condamnés à ne rien comprendre à ces questions, parce qu'ils ont prêté à la communauté en jurande des caractères d'uniformité et de généralité que cette institution n'a jamais possédés [1]. Séduits par la richesse de la documentation spéciale aux communautés, par l'ordonnance régulière de ces organisations, ils ont vu la communauté partout, et toutes les communautés sur le modèle des maîtrises parisiennes, les plus célèbres, les mieux connues, celles qui ont eu, effectivement, le plus grand nombre de filiales dans le royaume.

A notre tour, prenons garde d'être dupes d'une illusion inverse. Nous sommes très frappés de voir la faible place tenue dans l'ancienne organi-

1. Je renvoie à mes *Études sur l'histoire économique de l'ancienne France* (dans la *Revue d'économie politique*, 1905, p. 289 et 451).

sation du travail par l'institution corporative. Nous pouvons presque compter le nombre de fois où nous nous trouvons indubitablement en présence d'une jurande dûment constituée, pourvue de son état civil. Nous constatons souvent la date tardive à laquelle ce titre de jurande est conféré, avec les privilèges qu'il comporte, à un groupe d'industriels ou de commerçants. Cette institution, que l'on considérait autrefois comme générale, nous apparaît comme une exception. La règle, c'est la liberté du travail [1]. Mais ce qu'il faut éviter, c'est d'entendre ces mots de liberté du travail dans la plénitude de leur sens actuel, c'est aussi de croire qu'ils avaient, à un même moment, la même signification et la même portée dans toute l'étendue du royaume. Encore plus que le régime des jurandes, celui des métiers libres est singulièrement divers : il comprend des nuances très nombreuses, depuis la liberté à peu près complète jusqu'à une organisation très voisine de la réglementation presque absolue. Malheureusement, les documents, très nombreux, très riches et très précis en ce qui concerne les jurandes, parce que le statut de la communauté créait entre ses membres un état de droit strictement défini, sont infiniment plus pauvres et plus vagues en ce qui concerne les institutions purement coutumières que nous confondons sous le nom de travail libre [2]. Il y a là une différence dans la documentation qui tient à une différence dans les choses.

Essayons cependant, autant du moins que les documents le permettent, de nous donner le spectacle de cette diversité.

I. — Du travail en jurande

§ 1. *Qu'est-ce, exactement, qu'une communauté jurée ?* — Dire avec Loyseau (*Offices*, p. 328) qu'un métier juré est un métier « ayant droit de corps et communauté, en laquelle on entre par serment », c'est donner une définition étymologiquement parfaite, mais qui n'ajoute pas grand chose à notre connaissance du défini. Cependant, il n'est pas tout à fait sans intérêt de savoir que, si ces communautés s'appelaient jurées, c'est qu' « on y entrait par serment ». Elles formaient des corps plus ou moins fermés, dont l'entrée n'était pas loisible à quiconque, mais devait s'acquérir au prix de formalités particulières.

---

1. G. Fagniez, *Corporations et syndicats*, p. 31 et 33 ; P. Viollet, *Histoire des institutions*, t. III, p. 152.

2. P. Boissonnade, *Essai sur l'hist. de l'organisation du travail en Poitou*, t. II, p. 4 : « L'histoire des métiers libres est une page blanche, si on la compare à l'histoire fertile en incidents des communautés jurées. »

Pour savoir ce qu'était la jurande, il est assez commode de se demander ce qu'elle n'était pas. Cela, nous le voyons dans les requêtes par lesquelles un métier libre demande à se transformer en jurande [1]. Lorsque les faiseurs d'esteufs de Paris s'adressent à Louis XI en 1467, ils disent : « Par le temps passé, chacun qui s'en [du métier] est voulu mesler et entremectre l'a fait et peu faire *parce que le métier n'est point juré*, et n'y a eu par cy devant aucune visitacion, dont s'est ensuivy que chacun en a fait et ouvré à son temps et volunté sans y avoir garde, ordre ne police... [2] » Nous pouvons donc conclure que lorsqu'un métier est juré : 1° il n'est point permis à chacun de s'y entremettre ; 2° le métier est sujet à visitation ; 3° les membres du métier ne peuvent travailler à leur guise, mais sont soumis à une « police » particulière [3]. Voilà quelques caractères positifs, dont nous aurons à voir plus tard s'ils sont tous exclusivement propres à la jurande.

En 1608 les moutardiers-vinaigriers de Dijon demandent à la ville, pour la seconde fois au moins, leur érection en jurande [4] ; ils font valoir qu'après cette érection, 1° « il ne sera loisible à aucungs de tenir boutique ouverte dudit art... qu'il n'ayt fait chef d'œuvre et estre passé maistre » ; 2° « ny à qui que ce soit vendre et distribuer vinaigre et moutarde qu'il ne soit tasté et gousté par eulx ou ceux qui seront commis jurés sur iceluy mestier ». Nous voyons ici que la condition mise à l'obtention de la maîtrise, c'est-à-dire à l'entrée dans le corps, c'est l'exécution d'un chef-d'œuvre. De même les apothicaires de Narbonne, en 1595 [5], avaient présenté requête « à l'effet d'être reçus à passer maistres jurés », c'est-à-dire, expliquaient-ils, à « examiner et faire jurer les candidats ». Ce n'est pas que l'obligation du chef-d'œuvre ou de l'examen ait été, au même degré que celle du serment, partout et dès le début exigée [6]. Mais elle devient de plus en plus générale et, à partir du XVIe siècle, elle peut passer pour l'un des traits distinctifs du métier juré. Un autre trait qui nous est révélé par la requête des moutardiers, c'est que, dans un métier juré, la visitation s'exerce, au nom du métier lui-même, par des jurés du métier, c'est-à-dire par des délégués élus par les maîtres.

---

1. C'est presque toujours à la requête des maîtres en exercice que se fait cette transformation. Cela seul suffirait à révéler le caractère *privilégié* du travail en jurande. La création d'une jurande est un octroi concédé aux maîtres par le pouvoir compétent.

2. Archives nationales, Y7, f. 44-45.

3. Inutile ici de citer des textes : ils seraient innombrables, car ces trois caractères se retrouvent dans tous les statuts.

4. Archives communales, Dijon, B 246, f. 141 v°.

5. Arch. comm., Narbonne, BB 649.

6. *Ouvriers du temps passé*, p. 121.

Il serait fastidieux de multiplier les exemples. Partout, lorsqu'il sera question de jurande, nous trouverons ces mêmes caractères essentiels : un corps qui se recrute par serment et, accessoirement, par chef-d'œuvre ; un corps qui exerce sur ses propres membres, et par des moyens qui lui sont propres, un droit de contrôle et de « police ». A ces caractères généraux la comparaison de nombreux statuts permet d'ajouter des caractères secondaires. Pour se présenter au serment et, le cas échéant, au chef-d'œuvre, il faut avoir satisfait préalablement à certaines conditions : avoir fait tant d'années d'apprentissage, parfois même tant d'années de compagnonnage. D'autre part, et cette condition devient universelle, les candidats doivent payer un droit d'entrée, ils *achètent* le métier. Ces conditions sont supprimées ou atténuées en faveur de certaines catégories de candidats, fils ou gendres de maîtres, maris des veuves de maîtres ; aggravées au contraire au préjudice des « forains », de ceux qui n'ont pas fait leur apprentissage (parfois même leur compagnonnage) dans la ville.

Le droit de « police » exercé par le métier sur ses propres membres a pour organes une assemblée, qui comprend tous les membres ou une partie d'entre eux, et un conseil élu par cette assemblée. L'exercice de ce droit est réglé par un texte auquel on donne uniformément le nom de statuts. Les statuts paraissent inséparables de la communauté jurée, du moins en ce sens que, s'il existe des statuts de communautés non jurées, on ne voit point de communauté jurée qui n'ait ses statuts. Ces statuts contiennent des règlements de fabrication et, le plus souvent, des prescriptions relatives au nombre d'apprentis ou même d'ouvriers que chaque maître peut employer, plus les conditions d'accès à la maîtrise. Ces diverses obligations sont sanctionnées par des amendes, dont une partie au moins est versée à la caisse de la communauté. Comme tous les textes de législation coutumière, les statuts ont dû, à l'origine, se transmettre par la tradition orale. Les conditions mêmes dans lesquelles fut rédigé, à la fin du XIIIe siècle, le *Livre des métiers* d'Estienne Boileau indiquent bien qu'avant cette date la majorité des statuts des métiers parisiens étaient non écrits. Mais, à l'époque moderne, nous ne connaissons que des statuts écrits. Il sont enregistrés dans des registres publics, dont la nature varie comme varient, suivant les lieux, les autorités compétentes pour ériger un corps de métier : registres des Parlements, des présidiaux, des bailliages et sénéchaussées, du Châtelet de Paris, des prévôtés et châtellenies, des chambres de ville. Copie authentique de ces statuts est déposée dans les archives de la communauté, et de plus en plus fréquemment ils sont reproduits par l'impression. Lorsque le temps semble en avoir affaibli la valeur, lorsque des changements paraissent désirables,

la confirmation ou la modification des statuts est demandée à l'autorité même d'où ils émanent ; particulièrement, lorsque cette autorité est le roi, à l'avènement de chaque souverain.

Quand on la regarde du dehors, la communauté jurée nous apparaît comme un monopole. Elle demande qu'il ne soit « loisible à aucun de tenir boutique ouverte dudit art », s'il n'est passé maître. Pour être passé maître, l'une des conditions requises, nous l'avons vu, est *l'achat* du métier. La jurande *vend*, pour ce qui concerne un métier donné, le droit au travail. C'est donc qu'elle le possède collectivement. Elle en a, ses membres en ont la jouissance exclusive.

Il ne faut pas s'exagérer l'autonomie de ces petites républiques industrielles. Elles sont, dans une mesure très variable, soumises à l'autorité qui leur a conféré leur privilège exclusif. Si les apothicaires de Narbonne sont autorisés à recevoir des maîtres jurés, c'est à charge, cependant, « qu'ils ne pourront examiner ny faire jurer personne que ne soit agréable aux sieurs consuls » de la ville. Le droit d'entrée, les droits d'apprentissage, etc., le produit des amendes ne vont pas intégralement dans le coffre de la communauté ; une part en est réservée à la ville ou (surtout depuis Louis XI) au roi. De même le droit de visite n'est pas toujours et exclusivement exercé par les jurés du métier ; des officiers municipaux ou royaux peuvent, en certains cas, intervenir également. Ils interviennent aussi, quelquefois, dans la désignation des gardes-jurés [1].

Car cette institution même de la jurande n'est pas partout identique à elle-même. — Cependant nous pouvons admettre que les caractères généraux d'une communauté en jurande sont les suivants : 1° Elle possède le monopole du métier ; 2° elle exige de ses futurs membres des conditions multiples, apprentissage (parfois compagnonnage), chef-d'œuvre ou examen, serment et droit d'entrée ; 3° elle impose à ses membres des règlements de fabrication et des visites, elle limite le nombre de leurs apprentis et, éventuellement, de leurs ouvriers ; 4° elle s'administre par des assemblées et par un conseil élu. Ajoutons qu'elle est souvent doublée d'une confrérie, ou du moins liée à une confrérie ; en ce cas, tout membre de la communauté est obligatoirement membre de la confrérie [2].

§ 2. *De quand date cette institution ? Et quelle en est l'origine ?* — Il est proprement impossible de répondre à ces questions, car c'est ici surtout que

1. Je ne ferai qu'effleurer dans cet article un sujet sur lequel j'espère pouvoir revenir ultérieurement : à savoir le rôle des divers pouvoirs publics en matière d'organisation du travail. Voir à ce sujet Dupont-Ferrier, *Les officiers royaux*, p. 280 sqq.

2. Cauvin, *Corporations du Mans*, p. 389, cordonniers : « ... et qu'il soit confrere de la confrayrie Saint-Crespin et Crespinien ». Je cite ce texte, entre mille autres, *exempli gratia*.

les réponses devraient varier, non seulement avec les lieux, mais avec les métiers.

Sur la question de date, nous serions tentés de croire, à priori, à l'ancienneté de l'institution corporative. Par ses caractères d'autonomie privilégiée, d'organisation hiérarchique et quasi patriarcale, elle correspond à l'idée que nous nous faisons du Moyen Age. Nous possédons, pour la plus grande ville de France, une série de statuts qui remontent au moins au XIIIe siècle. En rédigeant pour la première fois ces statuts, certaines communautés prétendent dater d'une époque bien plus reculée encore. Aussi, lorsque nous rencontrons, au XVIe ou au XVIIe siècle, ces formes concurrentes d'organisation du travail, jurande et travail libre, notre première pensée est-elle de regarder la première comme la plus ancienne.

Cette vue de l'esprit est-elle confirmée par les documents? Ce n'est pas avant 1491 que les cordonniers du Mans sont érigés en communauté [1]. A Rouen, les panetiers-vanniers ne reçoivent pas de statuts avant 1492, les brodeurs-chasubliers avant 1447 [2]. A Paris même, où l'institution corporative est spécialement florissante, les paveurs, avant 1501, « n'avaient besoin d'autres titres pour travailler aux ouvrages publics ou particuliers que d'être connus et approuvés par les commissaires du Châtelet [3] ». Nous savons que les faiseurs d'esteufs n'obtinrent qu'en 1467 le droit de « vivre en police comme ès autres mestiers de nostre dite ville [4] ».

A Toulouse, les travaux de Du Bourg établissent que jusque vers la fin du XVIe siècle les hommes et femmes qui voulaient exercer le métier de chandelier n'avaient qu'à se présenter, chaque année, devant la cour des capitouls [5]. Et c'est seulement depuis le début du siècle qu'il était question de préserver le métier contre les maîtres indignes ou incapables. A Narbonne, nous avons vu les apothicaires n'obtenir leur maîtrise jurée qu'en 1595 ; et pourtant le métier d'apothicaire était l'un de ceux qu'on mettait le plus communément en jurande, même dans les villes non jurées.

A Dijon, les selliers et les revenderesses demandent en 1530 le droit

---

1. Cauvin, *loc. cit.*

2. Ouin-Lacroix, *Corporations de Rouen*, *passim*.

3. Delamarre, *Tr. de la police*, t. IV, p. 187. Même, M. Paul Viollet estime que les communautés dont les statuts sont au *Livre des Métiers* n'étaient point toutes jurées.

4. Les doreurs sur cuir ne seront pas en jurande avant 1559, de même que les passementiers, les pâtissiers de pain d'épices en 1596, les cuisiniers en 1599, etc. Il importerait, il est vrai, dans ces créations tardives, de distinguer les jurandes qui naissent par segmentation, qui se détachent d'un métier antérieurement juré, et les métiers libres qui sont directement érigés en jurande.

5. *Org. du travail à Toulouse*, p. 56.

d'exiger un chef-d'œuvre [1]. En 1584, les moutardiers-vinaigriers expriment le désir d'être « policés et réglés [2] » ; déboutés de leur demande, ils la représentent, sans plus de succès, en 1608. A Reims, c'est seulement en 1576 qu'un bonnetier vient remontrer au bailli la nécessité d'un règlement, et que le corps est juré. Les buffetiers-vinaigriers et moutardiers n'acquièrent ce privilège qu'en 1582, les tonneliers en 1596, les tapissiers qu'en 1616.

A Rennes, s'il existait avant 1491 un certain nombre de communautés que Charles VIII confirma en bloc, les tailleurs et les serruriers ne reçurent leurs premiers statuts qu'en 1561, les fourbisseurs en 1570, les éperonniers en 1574, les arquebusiers en 1576, les couteliers en 1578, les tanneurs en 1579, les maréchaux en 1588 [3].

M. Boissonnade a tiré la question au clair en ce qui regarde le Poitou [4]. L'évolution des métiers libres vers le type corporatif y a été particulièrement lente et la maîtrise ne commence à y devenir une institution vraiment répandue que vers le xve siècle. A Poitiers même, comme à Dijon, beaucoup de métiers doivent faire encore, au xvie, au xviie, même au xviiie siècle, des efforts réitérés, et souvent infructueux, pour se faire ériger en jurandes.

A Troyes, les imprimeurs ne sont organisés en communauté que vers 1644 [5]. Encore leur situation légale est-elle si peu définie, et les résistances de certains maîtres si vives, qu'en 1686 la majorité pouvait prétendre « qu'il n'y a aucune communauté entre eux ». Et, bien qu'ils eussent des syndics depuis 1691, nous les voyons encore affirmer, en 1730, qu' « ils n'ont point de communauté ». — On voit clairement, par cet exemple, combien ces expressions de communautés ou de syndics, auxquelles nous prêtons une signification précise et définie, sont en réalité vagues et variables. Le « syndicat » n'est pas un trait distinctif de la « communauté », puisqu'un corps de métier qui a des syndics et qui, avec les communautés jurées, « porte voix à l'Hôtel de Ville », n'est cependant point une communauté.

La communauté jurée apparaît donc comme un produit, produit souvent tardif, de l'évolution industrielle [6]. Cette évolution ne s'est pas faite,

---

1. Arch. communales, B 173, f. 135, 143, 149.
2. *Ibid.*, B 222.
3. A. Rébillon, *Anciennes corporations de Rennes*, p. 46.
4. *Ouvr. cité*, t. II, p. 10, et *passim*.
5. L. Morin, *Histoire des artisans du livre à Troyes*, p. 38-48.
6. A Blois, la jurande des corroyeurs ne date que de 1527 (A. Bourgeois, *Métiers de Blois*, t. II, p. 100), celle des pâtissiers de 1557 (t. I, p. 341), des apothicaires de 1571 (t. I, p. 3), des orfèvres de la même année (t. I, p. 125), des selliers de 1593 (t. II, p. 243). Les poê-

comme on pourrait le croire tout d'abord, de la communauté en jurande au métier libre. A l'origine, elle s'est peut-être faite quelquefois des formes primitives, féodales ou abbatiales, d'organisation du travail vers la jurande. A la fin du Moyen Age et dans l'époque moderne, elle se fait toujours du métier libre vers la jurande.

Il ne faut point, cependant, pour dater cette institution, se laisser duper par le silence des textes. De ce que le moyen le plus ordinaire qui s'offre à nous de constater la naissance d'une jurande, c'est la rédaction des statuts, il ne s'ensuit pas nécessairement que la jurande ne soit née qu'avec les statuts. Lorsque M. Rébillon écrit : « Aucun métier ne fut, à Rennes, organisé en jurande *et* ne reçut de statuts avant la fin du XIVe siècle [1] », il unit ensemble deux choses différentes, et qui sont même rarement contemporaines. En général, les institutions médiévales ne sont pas des créations *ex nihilo* de l'autorité publique. Le texte qui semble les établir ne fait en réalité que les reconnaître, que légaliser un état de fait préexistant. Lorsque le roi, une municipalité, un seigneur érigent un métier en jurande, le plus souvent ce métier est déjà organisé en association plus ou moins fermée, puisque ce sont les représentants de cette communauté embryonnaire qui sollicitent l'homologation de ses statuts ; elle jouit déjà, grâce à la tolérance tacite de l'administration intéressée, de certains privilèges. C'est pour garantir ces privilèges contre des attaques possibles qu'elle désire les voir énoncés dans un titre en règle.

Il ne semble pas y avoir de cas bien nets où les industriels aient passé « sans transition de l'état de métiers libres... à l'état de corporations fermées, sévèrement réglementées et monopolisatrices [2] ». On ne saurait nier la préparation inaperçue qui mène de la liberté absolue (si tant est que celle-ci ait préexisté) à la réglementation absolue. Nous avons essayé tout à l'heure de déterminer les caractères distinctifs d'une jurande, tels qu'ils existent et tels qu'ils se trouvent réunis dans une jurande classique du XVIIe ou du XVIIIe siècle. Mais ces caractères n'ont pas toujours coexisté. Il y a eu des jurandes sans chef-d'œuvre, ou sans règles d'apprentissage. Il ne faut pas projeter dans le passé les formes rigides de la corporation du XVIIIe siècle.

Le fait générateur de la jurande, ce n'est pas l'homologation des statuts,

---

liers d'Angers demandent seulement en 1570 au roi de « créer et ériger maistres et maistresses en la ville et fauxbourgs » (Arch. de Maine-et-Loire, E 4421), et les pâtissiers-rôtisseurs de Saumur datent de 1593 (*ibid.*, E 4418). Chagny, *Les syndics de la ville de Bourg et la corporation des bouchers*, p. 1, n. 1 : « L'organisation du travail par communautés jurées... paraît n'avoir prévalu en Bresse qu'après l'annexion définitive à la France en 1601. »

1. *Ouvr. cité*, p. 29.

2. Expressions de M. Rébillon, *ouvr. cité*, p. 53.

c'est le serment. Avant d'être une institution de droit public, la jurande est un contrat collectif par lequel certaines personnes s'engagent à ne travailler que dans certaines conditions. L'homologation ne change rien au caractère interne de ce contrat ; elle se borne à conférer aux membres de l'association un monopole exclusif. Mais s'il y a dans les monopoles des jurandes tels privilèges dont l'exercice nécessite la mise en branle des pouvoirs publics, il en est d'autres qui résultent du simple serment des associés [1].

Ces quelques observations introduiront peut-être un peu plus de clarté dans l'obscure question des origines. M. Rébillon lui-même a si bien senti la nécessité d'admettre l'existence plus ou moins définie de la communauté antérieurement à la collation des statuts, qu'il a cherché à faire sortir la communauté jurée de la confrérie [2]. Il a certainement raison pour un très grand nombre de cas. La langue assez lâche du Moyen Age et même de l'époque postérieure n'établit pas une ligne de démarcation bien précise entre la confrérie pieuse et charitable d'une part, la communauté de métier de l'autre. La fréquence du mot « confrérie », la rareté du mot « communauté » avant le xve siècle semblent indiquer que l'une des institutions a très souvent recouvert l'autre ou lui a servi de cadre, du moins lorsque la confrérie ne comprenait que des gens d'un seul métier. Dans ce cas, il n'y a pas toujours de différence entre la bourse de la confrérie et la bourse de la communauté, entre le personnel directeur de l'une et de l'autre.

A Rennes, M. Rébillon voit beaucoup de communautés en jurande se superposant à des confréries. A Troyes, les imprimeurs prétendent, en 1685, que leur association est une confrérie et non une communauté. — Comme les communautés elles-mêmes, les confréries existent avant d'avoir des statuts. Lorsqu'à Villefranche-sur-Saône, la confrérie Saint-Éloi des maréchaux et serruriers reçoit en 1612 ses premiers statuts [3], elle existe « depuis quarante ou cinquante ans en ça ». Ses archives avaient-elles été détruites ? Son existence reposait-elle sur de simples accords verbaux ? Toujours est-il qu'elle agit valablement avant cette date de 1612.

Mais de ce que très souvent la jurande sort de la confrérie, s'ensuit-il que toute jurande ait passé par cette étape intermédiaire, soit sortie d'une confrérie comprenant les membres du même métier, ou se soit détachée

---

1. Du moins en tant que la communauté, embrassant à peu près tous les maîtres du métier dans la ville, exerce un monopole de fait. Voy. en particulier les règles relatives à l'achat des matières premières, à la répartition de la main-d'œuvre.

2. *Ouvr. cité*, p. 34, 35, 38.

3. Ph. Pouzet, *Anciennes confréries de Villefranche-sur-Saône*, p. 25.

d'une confrérie plus vaste, ouverte aux métiers similaires ? La preuve n'en est pas faite. Que si elle l'était, la difficulté se trouverait simplement reportée à l'origine des confréries elles-mêmes, en tant qu'elles réunissaient les hommes du même métier. — La théorie de MM. Levasseur et Fagniez : « C'est dans le microcosme économique représenté par chaque domaine de grand propriétaire germain ou gallo-romain qu'il faut aller chercher l'embryon de la corporation [1] », cette théorie a pour elle plus que des vraisemblances. Certains métiers parisiens, même après leur constitution en jurandes, restent longtemps sous la dépendance des grands officiers de la couronne, comme si leurs membres étaient d'anciens serfs du domaine, seulement à demi émancipés. Et si le travail servile a subsisté moins longtemps dans l'industrie que dans l'agriculture, nous voyons cependant en 1667 ou 1668 un seigneur bourguignon, le sieur de Viserey, affranchir Jean Gabillot, cordonnier dudit lieu [2].

La confrérie jurée, archétype de la communauté en jurande, a dû être, dans bien des cas, la forme spontanée d'organisation des anciens serfs-ouvriers d'un même atelier seigneurial. Ces associations ont d'abord vécu grâce au bon vouloir tacite des autorités locales ; elles n'ont éprouvé que plus tard le besoin de se faire octroyer une charte constitutive. Leur histoire n'est pas sans quelque analogie avec celle des communautés urbaines dont elles font partie. A une époque postérieure, le type de la jurande étant créé, des corps de métiers sont organisés sur ce modèle, sans passer nécessairement par le type intermédiaire de la confrérie.

§ 3. *Quelle est l'extension de cette institution ?* — Sous le bénéfice des réserves qui précèdent, nous pouvons dire que la sphère où se meut la communauté jurée est une sphère de rayon variable, et qui va en s'accroissant du XVe au XVIIIe siècle. Il ne nous est pas possible d'examiner ici, et d'une façon incidente, dans quelle mesure les édits royaux sur la matière ont coopéré à cette extension. Mais le fait même de l'élargissement est indéniable. A Poitiers, on ne connaît que 18 communautés jurées au XIVe siècle, 25 à 27 vers le milieu du XVIe, 42 au XVIIIe [3]. A Rennes, il n'y en avait peut-être que cinq ou six avant la réunion de la Bretagne ; il y en eut une trentaine au XVIIIe siècle [4].

---

1. G. Fagniez, *Revue historique*, t. LXXX, p. 390-391. Au reste, M. Rébillon lui-même dit que « si certaines corporations ont pu passer par l'étape de la confrérie avant de se constituer en communautés, il en est certainement beaucoup, parmi celles surtout qui n'eurent de statuts qu'au XVIe et au XVIIe siècle, qui s'organisèrent dès l'abord en communautés ».
2. Archives de la Côte-d'Or, B 182.
3. Boissonnade, *ouvr. cité*, *passim*.
4. Rébillon, *ouvr. cité*, p. 34-37.

Dans quelles localités se développait surtout la jurande ? Si nous en croyions à la lettre un texte de Loyseau, nous dirions qu'il n'y avait, antérieurement à l'édit de 1581, « que certaines bonnes villes, où il y eust certains mestiers jurez, lesquelles villes à cette occasion étaient appelées villes jurées ». Loyseau dit même « qu'on a estimé autrefois » que les métiers jurés ne pouvaient « estre establis es villes des seigneurs sans permission du Roy ». Nous ignorons sur quoi pouvait reposer cette doctrine. En fait nous voyons des seigneurs laïques ou ecclésiastiques homologuer des statuts corporatifs, comme nous les voyons concéder des chartes communales. Et surtout, dans ces seigneuries collectives que sont les villes de commune, nous voyons l'échevinage ou le consulat exercer une souveraineté absolue sur la vie corporative, et défendre cette souveraineté contre les officiers royaux et les Parlements [1]. Jusqu'en 1581 tout au moins, la jurande ne semble pas être de droit royal, mais de droit seigneurial ; si, dans les « bonnes villes », elle dépend du roi, c'est à titre de seigneur du lieu que le roi exerce cette prérogative.

En réalité, l'extension géographique de la jurande est très restreinte. Si l'état actuel de nos connaissances ne permet pas d'établir un coefficient de fréquence pour chaque province, du moins pouvons-nous affirmer que les campagnes, avant et même après 1581, échappent presque complètement aux prises de cette institution. Les raisons de ce fait sont faciles à découvrir : il n'existe souvent au village qu'un seul artisan d'un métier donné, deux ou trois au plus, entre lesquels une association serait impossible ; chacun de ces artisans pratique (comme cela se passe encore aujourd'hui) plusieurs métiers connexes, maréchaux, serruriers, charrons par exemple. Enfin, sans être réduits, comme le cordonnier de Viserey, à l'état de servage, ces artisans ruraux sont nécessairement dans la dépendance du seigneur du lieu, leur principal client.

Pour des raisons analogues, il y a peu de jurandes dans les bourgs et dans ces petites villes qui sont moins de véritables centres urbains que des marchés ruraux. Il n'y a qu'un seul métier juré à Vivonne ; et si, après Colbert, on rencontre des jurandes dans 157 bourgs ou villages du Poitou, il s'agit exclusivement de jurandes de tisserands et de drapiers, c'est-à-dire d'industries encouragées et surveillées par l'État [2].

---

1. C'est le cas non seulement dans des villes de travail libre comme Lyon, mais dans des villes de jurandes comme Dijon. Cette question rentre dans le sujet indiqué à la note 1 de la page 361.

2. Boissonnade, *ouvr. cité*, t. II, p. 4. A Doué (Archives de Maine-et-Loire, E 4371), c'est seulement en 1694 que l'on donne des réglements aux maitres chirurgiens, cordonniers (ils sont cinq), maréchaux.

D'ordinaire, la jurande fleurit seulement dans les villes de quelque importance. Au XVIIIe siècle, Paris en compte 124, Amiens 64, Troyes et Châlons 50, Tours 41. Encore faut-il noter que certaines grandes villes, Lyon en particulier, restent au moins jusque vers la fin du XVIIe siècle obstinément hostiles au travail juré ; que d'autres, par exemple les villes bourguignonnes, ont essayé à diverses reprises de s'en débarrasser [1]. D'ailleurs, dans les villes à métiers jurés, c'est à peine si ceux-ci forment la majorité. Même en 1708, Poitiers a encore 30 métiers libres contre 35 métiers jurés. A Châtellerault, c'est 35 contre 14 ; les maîtres libres sont environ 700, tandis que les maîtres jurés ne sont que 324. Rennes, vers 1755, compte 24 jurandes contre 64 métiers libres ; et ici, plusieurs jurandes sont redevenues, depuis le début du XVIIe siècle, des métiers libres. Quant aux petites villes, Thouars n'a au début du XVIIIe siècle que 4 métiers jurés, Amboise 17, Loches 6.

Mais il ne faut pas oublier, en déterminant l'aire d'extension de la jurande, que l'indépendance des campagnes est parfois toute relative. De bonne heure, les métiers jurés cherchent à étendre leur juridiction hors des murs de la ville. Dans les lettres-patentes qui leur concédaient des statuts, les métiers des villes royales avaient soin de faire insérer cette formule équivoque « nostredite ville, fauxbourgs et banlieue ». En 1556, les potiers d'étain de Blois vont plus loin encore : ils se font concéder le droit de visite sur les gens du métier, « soient qu'ilz soyent demourans tant en nostredite ville, fauxbourgs et banlieue de Blois *que ès foires et marchés des villes, bourgs, bourgades et villages estants soubs le ressort dudit bailliage de Blois* [2] », Voilà donc la juridiction des jurés blésois reportée, du moins en ce qui concerne l'inspection des marchés, jusqu'aux limites même du bailliage.

Ils devaient entrer ainsi en conflit et avec les jurandes déjà organisées dans d'autres villes du même ressort, et avec les artisans non organisés. A peine en possession de ces lettres, les jurés blésois les font publier à Châteaudun. Le prévôt de Dunois est obligé de faire un appointement entre les jurés potiers de Châteaudun et ceux qui s'intitulent maintenant, non plus potiers d'étain « en la ville, banlieue et fauxbourgs de Blois », mais bien « au comté et bailliage de Blois et ressort d'iceluy ». En 1571, Charles IX, averti « que ceux dudit mestier qui sont demourants aud. ressort et bailliage hors lad. ville, fauxbourgs et banlieue, ne tiennent compte » des statuts concédés aux potiers blésois, ordonne de les con-

1. Voy. mes *Notes sur l'organisation du travail en Bourgogne* (dans la *Revue bourguignonne de l'enseignement supérieur*, t. XIV, p. 99).

2. A. Bourgeois, *ouvr. cité*, t. II, p. 174, 179, 181, 190, 195.

traindre à les respecter. La même année, ceux de Tours, prétendant faire renouveler d'anciens statuts confirmés en février 1550, obtiennent le même droit sur leurs confrères « soit en la ville de Tours et aultres villes, bourgs et bourgades du païs, duché et banlieue [1] ».

Les potiers de Blois firent confirmer en 1575 leurs statuts de 1556, en spécifiant bien cette fois qu'ils s'appliquaient à tous « soit en lad. ville de Blois, fauxbourgs ou aultres villes, bourgs et bourgades du comté et bailliage dud. Blois et ressort d'iceluy, estants sous la coustume d'iceluy bailliage ».

Ici toutes précautions étaient prises. Par « bailliage de Blois », il fallait entendre non pas seulement la juridiction locale dont Blois était le centre, mais le « comté et bailliage », la circonscription supérieure dont dépendaient des « petits » bailliages secondaires. C'est ainsi que, le 13 décembre 1577, les potiers de Blois firent publier leurs lettres de 1575 au *bailliage* de Selles-sur-Cher. Il y avait à Selles deux potiers d'étain seulement. Ils déclarèrent, devant le représentant du bailli et le procureur de la seigneurie, « n'avoir que dire pour empescher la publication desdites lettres », pourvu que les contraventions relevées contre eux par les visiteurs de Blois fussent jugées devant le juge du lieu. Parfois même la surveillance de la ville capitale s'étend sur toute une province.

De cette extension de la juridiction corporative, un exemple nous est donné, pour la seconde moitié du XVIIe siècle, dans l'espèce de tutelle exercée par les communautés lyonnaises, ou plus exactement par le Consulat lyonnais, sur les artisans des petites villes beaujolaises ou foréziennes qui désirent s'ériger en communauté [2]. — Cette tutelle des grandes villes industrielles sur les bourgs et les campagnes devient même une sorte d'institution d'État au XVIIIe siècle. Un arrêt de 1700 ayant réduit à 18 le nombre des villes où pouvaient subsister des manufactures de bas, on n'osa pas supprimer les métiers disséminés dans tout le Languedoc et les Cévennes ; mais on obligea les maîtres à se soumettre aux statuts de Nîmes ou de Montpellier, à se faire enregistrer à l'hôtel de la communauté dans une de ces villes, à se laisser visiter par les jurés. Il y

---

1. A. Bourgeois, *ouvr. cité*, t, II, p. 186. Sur cette extension à tout le bailliage, et même aux « petits bailliages », voy. Dupont-Ferrier, *ouvr. cité*. Sur l'extension à toute une province, *ibid.*, p. 287, n. 8 : en 1487, surveillance indirecte des maîtres de Bordeaux, sur les pintiers de « toutes les sénéchaussées de Guyenne ».

2. L.-J. Gras, *Essai sur l'histoire de la quincaillerie à Saint-Étienne*, p. 163 : statuts des couteliers de Saint-Étienne, homologués en 1658 par le prévôt des marchands de Lyon ; la confirmation royale reconnaît cette situation. Le consulat lyonnais a droit de visitation sur les maîtres serruriers, limeurs et arquebusiers de Saint-Étienne (1710, *ibid.*, p. 175). Du même, *L'Armurerie stéphanoise*, p. 264 : statuts des fourbisseurs, de 1659.

eut même des conflits de frontière entre les deux villes, car certains lieux étaient revendiqués par les deux juridictions [1]. — Sans que des jurandes fussent créées dans les campagnes, les campagnes en venaient ainsi à être soumises au travail juré.

Tous les métiers ne sont pas également propices à la floraison de la jurande. Tout d'abord il est quatre métiers qu'on trouve presque toujours à l'état de jurande, même dans les villes où, à part ces quatre exceptions, le travail est libre [2]. Lorsqu'une ville décide de passer du régime corporatif au travail libre, elle réserve généralement l'organisation de ces quatre métiers [3]. On les appelle souvent « métiers de danger » et on croit nécessaire d'exiger de leurs titulaires des garanties spéciales, parce que, disent les textes, ils intéressent la vie, la santé et la bourse des habitants : apothicaires, chirurgiens, orfèvres, serruriers. En dehors de ces quatre métiers, la jurande domine les professions relatives à l'alimentation, spécialement la boulangerie et la boucherie [4]. Étant données les difficultés qui entravent alors une distribution harmonique des subsistances, l'autorité ne croit pas pouvoir abandonner le soin d'y pourvoir à la libre concurrence des particuliers ; lors même que, dans ces métiers, on supprime la jurande, ce n'est pas pour y substituer la liberté sans limites [5]. Viennent ensuite les professions du bâtiment, celles du vêtement, une partie de celles des métaux. Dans chaque catégorie, ce sont les métiers les plus importants, les plus indispensables à la société, qui obtiennent le plus souvent et le plus tôt des privilèges corporatifs.

II. — Du travail libre.

Au premier abord, la notion de liberté du travail nous apparaît comme une notion simple. Le travail libre, serions-nous disposés à dire,

---

1. Dutil, *La fabrique de bas à Nimes au XVIIIe siècle.*

2. A Lyon, deux de ces métiers sont jurés dès le début ; les orfèvres ne sont mis en jurande qu'après 1476, les apothicaires qu'en 1588.

3. Dijon en 1529 (Arch. comm., G 3). A Bordeaux, en 1601 : « ...en réservant quatre métiers seuls, savoir : les serruriers, pour l'importance des falsifications des clés et serrures ; l'orfèvre, pour la falsification de l'argenterie et pierreries ; le chirurgien, pour l'importance des cures et saignées du corps humain ; l'apothicaire, pour répondre des drogues et poisons » (Plaidoyer de Mosnier pour un brodeur, *Archives de la Jurade*, t. II, p. 393). C'est par une extension de ce principe qu'en 1615 Mont-Chrestien demande que la meunerie et d'autres professions soient mises en jurande (*Économie politique*, p. 264).

4. Résultats obtenus par M. Boissonnade pour le Poitou.

5. Chagny, *Les syndics de Bourg et les bouchers.* A Dijon, en 1529, en pleine floraison de la liberté du travail, l'échevinage, par crainte de la disette, réglemente très étroitement le commerce des grains et la boulangerie. Notons cependant que ni dans l'un ni dans l'autre de ces cas l'autorité locale ne crée de jurandes.

c'est le travail qui échappe à toute réglementation légale. Le métier libre, écrit M. Boissonnade, peut avoir « des traditions ou des usages souvent religieusement observés », mais qui n'ont rien de légal ni de strictement obligatoire [1]. — Nous allons voir si les documents permettent d'user de formules aussi nettes.

§ 1. Constatons d'abord que, tout ce que nous avons enlevé précédemment au travail en jurande, nous l'avons en réalité donné à la liberté du travail. Exception faite pour le travail privilégié, dont il sera question plus loin, il n'était pas pour un métier quelconque plus de deux manières d'être légales : métier juré, ou métier libre. A mesure que nous voyions se rétrécir la sphère d'application de la jurande, à mesure s'élargissait le domaine de la liberté du travail.

L'étendue de ce domaine a d'ailleurs varié avec les époques, soit que la politique industrielle des pouvoirs publics ait changé, soit que la situation respective des diverses classes productrices ait favorisé, à tel moment le groupement corporatif, à tel autre la liberté. Sous Louis XI, nous assistons à une véritable multiplication des jurandes, à Paris et dans un grand nombre de villes royales : c'est la rançon que le roi paye à sa plus fidèle alliée, la bonne bourgeoisie, composée surtout alors de maîtres de métiers. La dernière partie du règne de Louis XII semble au contraire marquer à cet égard un mouvement de recul.

C'est en 1511 que le Consulat lyonnais fait prononcer « l'abolition des jurandes que, contrairement au privilège de la commune, les cordonniers, tailleurs d'habits, tisserands, épingliers, selliers et autres corporations avaient commencé d'introduire à Lyon [2] ». Le 22 novembre 1512, Louis XII accorde la liberté du travail aux métiers de Blois, réserve faite des « quatre métiers de danger [3] ». Le 19 mars 1514, il décidait « que tout artisan, de quelque métier qu'il fût, pût exercer librement sa profession à Rennes, sans faire partie d'aucune confrérie ou communauté [4] ». Un dépouillement minutieux des actes de Louis XII révélerait sans doute d'autres mesures analogues.

Il est vrai qu'il fallait toujours compter avec les retours offensifs des maîtres jaloux de s'organiser en jurandes, et avec les oscillations de la volonté royale. Cinq mois seulement après l'ordonnance qui supprimait

1. T. II, p. 35.
2. Arch. comm., AA 151.
3. A. Bourgeois. *ouv. cité*, t. II, p. 323. Il faut noter que, même sous Louis XI, une mesure analogue avait été prise, en 1469, pour Orléans (Dupont-Ferrier, *ouvr. cité*, p. 283, n. 1).
4. A. Rébillon, *ouvr. cité*, p. 46.

les jurandes de Blois, dès les 27-31 mars 1513, les tailleurs de cette ville obtenaient confirmation de leurs statuts [1]. Cette confirmation est formellement donnée comme une dérogation à l'ordonnance de 1512. Le roi y rappelle « que, *soubz umbre de quelque donné à entendre*..., nous aurions revocqué toutes ordonnances anciennes en proceddant sur le faict des mestiers de nostred. ville de Blois » ; mais il maintient le privilège des tailleurs, « nonobstant noz lectres de adnullation et ordonnances dernierement faictes, que ne voullons ausd. supplians nuyre ne prejudicier ». M. Rébillon nous dit d'autre part que l'ordonnance qui abolissait les jurandes rennaises ne fut pas observée. De même si, le 14 avril 1529, le vicomte-mayeur Pierre Sayve supprime toutes les jurandes dijonnaises sauf quatre, nous ne tardons pas à voir un grand nombre d'entre elles se reformer plus ou moins clandestinement [2].

Toujours est-il que, jusqu'aux édits de 1581 et de 1597, le travail libre est encore maître de toutes les campagnes, de presque toutes les petites villes, d'un très grand nombre de métiers dans les grandes. Il est probablement la loi industrielle de la majorité des travailleurs français. Il est le droit commun, et la jurande est une dérogation à ce droit, un privilège. C'est même pour renverser cette situation juridique que sont promulgués, coup sur coup, les édits célèbres de Henri III et de Henri IV.

Sans vouloir esquisser ici l'histoire de ces deux mesures législatives, nous pouvons bien dire que l'effet n'en fut pas très considérable [3]. Pour le premier édit, la preuve de cette assertion est superflue : elle se trouve inscrite au préambule du second. Mais celui-là même se heurte aux résistances lyonnaises, devant lesquelles cède la volonté royale. Il n'empêche pas le Parlement de Bordeaux de casser, le 2 avril 1601, une maîtrise de brodeurs érigée par la Jurade le 28 octobre 1598, et de permettre « d'exercer librement led. état en boutique ouverte et autrement [4] ». L'édit n'empêche pas davantage l'échevinage dijonnais de refuser aux moutardiers-vinaigriers leur érection en jurande et même de recommencer avec vigueur, de 1616 à 1648, la campagne entreprise au XVIe siècle contre l'institution même de la maîtrise. Cette fois le mouvement s'étend à plusieurs villes de la Bourgogne, Autun, Beaune, Chalon, Semur. Et ne

---

1. A. Bourgeois, *ouvr. cité*, t. II, p. 52.
2. Voy. mes *Notes sur l'organisation du travail à Dijon*.
3. Voy. Eberstadt, *Das französische Gewerberecht*, p. 349 et suiv. ; H. Hauser, *L'Édit de 1581* (*Revue des cours et conférences*, t. X (2e partie), p. 59) et *La liberté du travail et la liberté du commerce sous Henri IV* (*Revue historique*, t. LXXX, p. 257). M. Rébillon constate le peu d'efficacité des édits à Rennes, *ouvr. cité*, p. 43, 49. Ceci est d'ailleurs une question à reprendre.
4. *Archives de la Jurade*, t. II, p. 392 et 661.

voyons-nous pas, aux États de 1614, Paris même, la ville « jurée » par excellence, réclamer l'abolition des « corps et maistrises de mestiers créez et érigez depuis les estats de Bloys », c'est-à-dire considérer comme inexistant l'édit de 1597 [1] ?

C'est seulement avec les édits de Colbert que nous assistons au recul définitif de la liberté du travail. Encore ne faut-il pas oublier qu'un grand nombre de métiers libres nous sont apparus comme subsistant en plein XVIIIe siècle. A Rennes nous constatons, à côté des marchands-jurés, l'existence, tolérée et quasi-légale, de « marchands sans jurande », qui plaident contre les premiers de 1674 à 1715, et finissent par demander à être réunis à eux en 1715. Les nouveaux statuts ne sont achevés qu'en 1735 ; les échevins protestent en 1736 contre cette atteinte à la liberté, et encore en 1739, le Parlement donne gain de cause à un marchand de bas sans jurande [2]. — On peut se demander si l'édit de Turgot fut aussi révolutionnaire qu'il paraît, ou si le contrôleur général ne se contenta point de donner le dernier coup à une institution décrépite.

§ 2. Donc, le domaine de la liberté légale du travail est fort étendu. Mais qu'est-ce que la liberté du travail ?

Sur ce qu'elle était dans les villages, les documents sont muets. Nous pouvons seulement conjecturer que la division professionnelle du travail y était, par la force des cnoses, peu avancée, et que la réglementation y était pratiquement inexistante. Mais pour les villes, les textes qui établissent, maintiennent ou rétablissent la liberté du travail vont nous permettre de saisir le contenu de cette formule.

Les textes lyonnais, si nombreux de 1511 à 1602, sont sur ce point très explicites. Quiconque veut exercer à Lyon un métier quelconque, ouvrir boutique, tenir ouvroir, engager compagnons ou apprentis, le peut faire s'il le veut et s'il en a les moyens, sans justifier d'aucun apprentissage, sans présenter aucun chef-d'œuvre, même si c'est un « forain » attiré à Lyon, précisément, par cette renommée de liberté dont jouit la ville,

---

1. Voy. mon article sur *Les questions industrielles... aux États de 1614* dans *Vierteljahrschrift für Wirtschaft- und Socialgeschichte*, t. I, p. 372.

2. A. Rébillon, *ouvr. cité*, p. 80. Sur cette persistance du travail libre, il suffit de consulter les *Procès-verbaux du Conseil de commerce*, p. 11 *a*, 15 déc. 1703 : Placet des officiers du bailliage et présidial d'Orléans contre les tonneliers de lad. ville, qui prétendent s'ériger en maîtrise et communauté ; 120 *b*, 17 sept. 1792 : Défense à tous maîtres passementiers rubaniers de se retirer hors de la vicomté de Saint-Lô, *dans des villes n'ayant pas de maîtrises*. — L'arrêt du Conseil du 7 sept. 1762 permet de fabriquer des étoffes, *dans les villes, bourgs et villages où il n'y a point de jurandes* ; Lille se fait excepter des dispositions de cet arrêt (9. 23 mai, 20 juin 1765, p. 415 *b*).

même si c'est un étranger au royaume [1]. Au début tout au moins, il n'a (exception faite des métiers réservés) aucun serment à prêter à aucune organisation corporative existante, aucun droit d'entrée à lui verser. La liberté du travail, c'est essentiellement pour lui le droit à la libre concurrence. Il n'y a pas trace, à Lyon, d'une propriété collective du métier constituée au profit des maîtres.

Mais il ne suit pas de là que chaque maître soit libre de travailler absolument à sa guise. S'il échappe à la surveillance des jurandes, il n'échappe ni à toute surveillance ni à toute réglementation. Cette réglementation, au lieu d'être inscrite dans des statuts corporatifs, figure dans les délibérations du Consulat. La visitation s'exerce, en droit par les consuls ou échevins préposés à cette fonction, en fait par des industriels, élus dans une assemblée générale des maîtres, et acceptés par la ville. Ces visiteurs reçoivent, à la faveur d'une de ces confusions si fréquentes dans notre ancienne langue juridique, le nom de jurés ou de gardes ; mais ils ne ressemblent en rien aux gardes ou jurés proprement dits. Ils n'agissent pas en vertu d'une délégation du métier, mais en vertu d'une délégation du consulat, au nom des consuls préposés au métier, et sous la responsabilité de ceux-ci. Le travail est sorti du domaine du droit corporatif : c'est pour entrer dans celui du droit municipal.

Si cette notion de la liberté nous apparaît plus nette à Lyon qu'ailleurs parce qu'elle y fut plus durablement et plus consciemment appliquée, elle n'est pas spéciale à Lyon. Le texte blésois de 1512 porte « que doresnavant toutes personnes, de quelques ars et mestiers qu'ils soient, puissent et leur loise demourer, résider et lever bouticques et ouvrouers... sans ce qu'ilz soient pour ce tenuz payer aucuns deniers, eulx faire passer maistres ne faire chefs d'œuvres... » On ne saurait souhaiter une définition plus précise et plus complète de la liberté du travail ; mais l'ordonnance ajoute : « pourveu... que les ouvrages et besongnes qui seront faites en cestedicte ville seront veues et visitées par deux maistres de chacun mestier qui seront chacun an esleuz par lesd. eschevins de cested. ville... » Ces deux maîtres prêteront serment non à leurs collègues, ni (la situation municipale de Blois n'est pas celle de Lyon) à la ville, mais au bailli.

A Dijon, en 1529, comme à Lyon, comme à Blois, comme à Rennes, l'un des arguments invoqués contre les jurandes, c'est que, sous ce régime, les

1. Voy. quelques-uns de ces textes dans ma *Liberté du commerce et liberté du travail.* En dépit de la netteté de ces textes, Montchrétien affirme (p. 114) qu'au début du XVIIe siècle, la coutume lyonnaise avait multiplié les obstacles au travail des forains. Mais ici intervient un élément tout particulier, le compagnonnage.

artisans « n'osent et ne peuvent résider ny demourer en cested. ville ». Et « sy telles maistrises estoient tollues et abolies plusieurs gens de mestier se arresteroient en lad. ville, qui seroit pour la peupler et fortiffier ». D'autre part, cette liberté illimitée de la concurrence amènerait la baisse des prix, tandis que les maîtres usent de leur monopole pour maintenir une hausse factice. Pour toutes ces raisons, les métiers seront, comme à Lyon et à Blois, ouverts à tous, « item que toutes gens de mestier estrangers pourront venir besongner en lad. ville ». Plus de maîtrises jurées, plus de chefs-d'œuvre, plus de banquets ni de droits d'entrée, plus d'assemblées corporatives dans lesquelles les maîtres taxaient le prix des marchandises.

Mais le nouveau maître ne sera reçu à ce « libre exercice » du métier que « sous permission de la ville », laquelle, après enquête, l'admettra au serment. Nous possédons effectivement le texte de quelques-uns de ces serments, où nous voyons l'autorité de la chambre de ville se substituer complètement à celle du corps de métier [1]. Mais ici non plus, l'établissement de la liberté du travail n'entraîne nullement l'abolition d'une règlementation que l'on considère comme protectrice des intérêts du public. L'ordonnance même qui abolit les maîtrises déclare maintenir, pour tout le reste, les ordonnances sur les métiers. Les statuts corporatifs (qui d'ailleurs, à Dijon, avaient toujours été soumis à l'homologation municipale) sont purement et simplement incorporés au droit municipal, en tout ce qu'ils n'ont point de contraire à l'ordonnance d'abolition des maîtrises. Pour assurer l'exécution de ces statuts, la visitation subsiste, et les artisans étrangers « seront subiectz à visitacion comme les autres ». Seulement le procès-verbal de visite sera dressé par les maïeur et échevins, et c'est la ville qui percevra les amendes sur les contrevenants.

Ce régime sera rétabli au début du XVIIe siècle. En 1647, c'est de nouveau la ville qui reçoit les maîtres et qui leur fait prêter serment, « à la charge de s'en acquiter bien et dehument, *leur ouvrage subiect à visite...* »

L'ordonnance municipale du 3 janvier 1587 qui dit qu'à Poitiers « ung chacun qui veut exercer un métier libre peut le faire et y estre receu » sans chef d'œuvre ni frais, la délibération qui permet d'user d'un métier libre à « quiconque en sera jugé capable par ceux qui voudront l'employer [2] », semblent établir une liberté illimitée. Mais il est dit que le maître devra présenter requête à la ville, laquelle informera sur le requérant. Lorsque la ville autorise l'établissement d'une épreuve à l'entrée du

1. J'en ai donné un dans mes *Notes sur l'organisation du travail en Bourgogne*, pour le XVIIe siècle.

2. Boissonnade, *ouvr. cité*, t. II, p. 76.

métier, c'est elle qui désigne le jury. Et si les maîtres et compagnons de métiers libres sont soumis non à des statuts, mais à des règlements ou à des coutumes, il semble bien que ces règlements, lorsqu'ils ont été « revêtus de la sanction de l'autorité publique », ne diffèrent que très peu des statuts proprement dits. « D'un côté, le compagnon jouit d'une liberté assez étendue », puisqu'il peut aspirer à la maîtrise ; « de l'autre, il est soumis à une discipline très stricte ». La visite se fait, encore plus exclusivement qu'ailleurs, au nom de la municipalité, par de simples bourgeois, *visiteurs* ou *intendants*, dont l'autorité, conjointement avec celle du maire, s'étend à la fois sur les métiers libres et sur les jurandes.

A Paris, en 1614, lorsque la ville demande la réduction du nombre des maîtrises, elle fait ainsi la part du travail libre : « Et pour les aultres [mestiers] qui ne méritent corps ny maistrise, l'exercice en sera laissé à la liberté des pauvres... à la charge que leurs ouvraiges et marchandises seront subjectes d'estre visitées par les experts et prudhommes qui seront à ce commis par les juges ordinaires de la police [1] ». Nous retrouvons là, indissolublement accouplés, les deux termes dont la réunion nous a paru caractériser le régime de la liberté légale du travail.

Dans les villes industrielles, au XVIe et au début du XVIIe siècle, il n'y avait donc pas, entre travail juré et travail libre, cette opposition tranchée que notre logique moderne aimerait y mettre. En un cas tout comme en l'autre, le travail est réglementé ; seulement la réglementation, corporative ici, est là municipale. La grosse différence, c'est que l'accès de la maîtrise est ouvert à tous, sous des conditions assez simples. Les règles relatives à la durée de l'apprentissage et au nombre des apprentis sont inexistantes ou peu sévères. La hiérarchie industrielle y subsiste, mais elle est moins étroite et, sans doute, moins oppressive.

§ 3. Ces différences elles-mêmes vont aller en s'atténuant. En principe, le métier libre ne connaît ni le chef-d'œuvre, ni l'exclusif, ni la fixation du nombre des apprentis et de la durée de l'apprentissage, ni l'obligation de l'apprentissage et du compagnonnage, ni le droit d'entrée, ni l'administration autonome du corps de métier. En fait, certaines municipalités veillent avec un soin jaloux à ce que les maîtres en exercice ne portent atteinte à aucune de ces libertés. A Poitiers, lorsque les tissutiers, en 1660, veulent limiter le nombre des apprentis à un par ouvroir, fixer l'apprentissage à quatre ans, exclure les filles, les échevins refusent d'approuver ces mesures, « attendu que le métier n'est pas juré ». De

1. Cité dans mes *Questions industrielles... aux États de 1614*.

1572 à 1637, ils refusent de même aux teinturiers, aux couvreurs, aux sergetiers, aux cardeurs, tous métiers libres, le droit d'élire des gardes, de visiter, de saisir. Les chandeliers, en 1587, cessent-ils d'être en jurande ? Tout aussitôt, *ipso facto*, ils sont dépouillés de ces droits [1].

Mais en bien d'autres cas les pouvoirs locaux ou le pouvoir central ferment les yeux sur les empiètements des maîtres libres. Les métiers libres ne pouvaient échapper à l'évolution générale qui entraînait les jurandes vers des formes de plus en plus exclusives et oligarchiques : cette évolution ne faisait que traduire, dans le style juridique du temps, un phénomène général, la concentration croissante du capital [2].

Pour opérer cette concentration, les maîtres libres eux-mêmes disposaient de moyens analogues à ceux que constituent aujourd'hui les *ententes* et les *cartells*. C'est en 1556 seulement que les potiers d'étain de Blois seront érigés en métier juré. Mais, dès 1536, sans trace d'intervention royale ou municipale, par un simple accord entre les soussignés, quatorze maîtres s'engagent à ne pas acheter de métal forain sans le montrer aux jurés (*sic*), à inscrire leurs marques sur un lingot, fixent le taux des amendes et la bienvenue des apprentis. Cet accord nous apparaît encore en vigueur en 1549. En 1644, par acte notarié, douze imprimeurs troyens s'engagent à ne plus imprimer au-dessous d'un tarif conventionnel ; chacun d'eux déclarera à la communauté les « labeurs » qu'il doit faire ; s'il a trois compagnons, il pourra être tenu d'en céder un à tel de ses confrères qui n'en a point ou n'en a qu'un seul. Et cependant la communauté troyenne des imprimeurs est alors un métier libre.

La limitation du nombre des apprentis, qui nous apparaît comme une caractéristique de la jurande, nous voyons les ouvriers d'un métier libre, l'imprimerie lyonnaise, essayer de l'imposer aux maîtres dès 1532 ; ils arrachent cette concession au roi en 1572 [3]. Mais c'est plus souvent dans l'intérêt des maîtres que nous voyons restreindre les libertés industrielles. Dans certaines grandes industries textiles, particulièrement dans les industries de la soie, très favorables à la concentration capitaliste, ils se groupent en une association puissante, *la fabrique*, moins strictement fermée que la jurande, mais dont l'action est sensiblement équivalente à celle d'une jurande [4]. Cela, comme bien on pense, ne se fait pas tout d'un coup. En 1554, lorsqu'à la demande des maîtres le consulat lyonnais

1. Boissonnade, *ouvr. cité*, t. II, p. 36, 76, 171, etc.
2. Voy. mes *Origines du capitalisme moderne en France*, dans la *Revue d'économie politique*, 1902 ; A. Bourgeois, *ouvr. cité*, t. II, p. 160 ; L. Morin, *ouvr. cité*, p. 283.
3. *Ouvriers du temps passé*, p. 228.
4. Voy. J. Godart, *L'ouvrier en soie*, et E. Pariset, *Histoire de la Fabrique lyonnaise*.

convoque les plus expérimentés d'entre eux, le règlement qu'il homologue est un document très simple, sans précision excessive, qui ne parle ni d'exclusif, ni d'épreuve initiale, ni de stage d'apprentissage ou de compagnonnage, ni de restriction dans le nombre des métiers ou des apprentis. Mais c'est le premier pas : il y a une « communauté » ; elle nomme des délégués qui s'appellent « gardes-jurés » ; ses statuts sont obligatoires. En 1596, sans que le métier cesse officiellement d'être *libre*, apparaissent le stage de l'apprenti et du compagnon, la restriction du nombre des apprentis, la défense de faire travailler les femmes sur le métier, l'obligation pour le « forain » de prouver qu'il a fait apprentissage. En 1619, on y ajoute des droits variés, la fixation du nombre des métiers, enfin — chose étrange dans un métier qui se dit toujours non juré — le chef-d'œuvre ! Avec Colbert, le règlement de 1667 constitue définitivement la « fabrique ». Et cependant les lettres-patentes de 1717, confirmant les « franchises et exemptions de chef-d'œuvre accordées à la ville de Lyon en faveur des artisans qui viendront s'y établir », déclarent que les artisans continueront à y jouir de la liberté du travail ; mais elles ajoutent : « pourvu toutesfois que les privilèges n'ayent point été révoqués par aucuns édits, déclarations ou arrêts ». M. Godart a raison de dire que la liberté du travail n'est plus, à cette date, qu'un « vieux titre honorifique », qu'elle est « tout en façade, comme un décor ». Elle ne représente plus que la subordination des maîtres à la ville et une certaine indépendance de la ville vis-à-vis du roi. Elle est une franchise municipale, et rien de plus.

Si elle n'est pas compatible avec le développement de l'ancienne hiérarchie corporative — maîtres, compagnons, apprentis — elle donne naissance à une hiérarchie nouvelle fondée essentiellement sur la puissance du capital [1] : maîtres-marchands-fabricants et maîtres-ouvriers, ces derniers pouvant avoir à leur tour, comme chefs d'un petit atelier quasi-familial, des compagnons et des apprentis. Si la ligne de démarcation est faiblement tracée entre les maîtres-ouvriers et leur personnel, par contre, elle est presque infranchissable entre cet entrepreneur capitaliste qu'est le marchand-fabricant et les sous-entrepreneurs, maîtres-ouvriers, qu'il tient dans sa dépendance. Sous le nom fallacieux de liberté du travail, la « fabrique » n'a rien de plus libre, tant s'en faut, que la jurande.

L'exemple de la fabrique de bas de Nîmes est particulièrement instructif. Une jurande y avait été établie. En 1712, un arrêt du conseil la sup-

1. Et plus ou moins calquée sur celle qui avait apparu très antérieurement dans la plus ancienne des industries capitalistes, la draperie.

prime et déclare qu'il y aura seulement « un corps et communauté des fabriquants ». Mais quelle différence entre cette communauté et une maîtrise, puisque le corps est administré par un conseil élu, qu'il a ses règles d'apprentissage, que pour y entrer il faut faire une paire de bas et payer un droit assez élevé ? On prétend que ce règlement ne doit « ni intéresser la liberté du commerce ni ouvrir l'entrée à l'établissement d'aucune maîtrise », mais vraiment la nuance nous échappe [1].

Parmi les causes qui facilitèrent l'évolution des métiers libres vers des formes de plus en plus voisines de la jurande, il faut placer au premier rang l'existence des confréries. Lorsque la confrérie comprend à peu près exclusivement des professionnels d'un même métier, elle est un cadre tout trouvé pour l'action corporative ; elle permet de réaliser, sous le couvert de la liberté légale du travail, presque tout le contenu de la jurande. C'est ce qu'a très nettement démontré M. Ph. Pouzet pour les confréries de Villefranche-sur-Saône : au XVIIe siècle, la cotisation confraternelle d'entrée s'y transforme en un droit de « levée de boutique », complété par un droit sur les nouveaux apprentis. Les confréries font sanctionner leur organisation par le bailli, poursuivent les contrevenants, édictent des règlements, créent une marque. Bien qu'on dise, en 1730 : « Villefranche n'est pas une ville de jurande », et en 1789 : « les professions y sont libres », le régime du travail s'y rapproche de plus en plus de celui des villes jurées ; il y est seulement plus doux, et l'entrée du métier d'un accès plus facile.

C'est ainsi qu'à Rennes les confréries avaient le plus souvent précédé les jurandes. A Troyes, en 1686, nous avons vu les syndics de l'imprimerie affirmer « qu'il n'y a aucune communauté, mais seulement une confrairie qui s'observe entre eux en conformité des ordonnances royaux... confrairie de dévotion [2] ». Ils l'affirment encore en 1730, et pourtant cette confrérie exerce à peu de chose près les droits d'une communauté.

De la pure liberté du travail à la jurande complètement organisée, ce n'est pas une distinction tranchée, c'est une série d'états intermédiaires que nous révèle l'analyse des documents. Du XVIe au XVIIIe siècle, un mouvement à peu près continu semble entraîner la plupart des métiers libres vers des formes d'organisation de plus en plus restrictives ; tandis que, par un phénomène de régression [3], certaines jurandes redeviennent des métiers libres.

---

1. Dutil, *article cité*.
2. Morin, *ouvr. cité*, p. 38.
3. Phénomène assez fréquent à Rennes, d'après M. Rébillon.

§ 4. A côté des formes légales de la liberté du travail, il importe de faire une place au travail libre illégal, toléré ou clandestin, dont le rôle fut, dans les villes jurées, plus considérable qu'on ne croit.

Dès le xve siècle, la littérature qui émane des communautés jurées est un cri contre les « faux ouvriers », contre ceux qui, sans avoir été reçus et passés maîtres, « se sont enhardis et ingérés et ingèrent chacun jour de tenir ouvroir public », contre les varlets qui « besognent en chambre secrètement pour autrui et ne paient aucuns devoirs au roi ni à la ville », *chambrelans* [1] ou *crochechats* [2]. Dans les grandes villes, ils ne craignent pas de vendre leurs ouvrages « en détail, dans leurs maisons, boutiques, magasins et cabanes », et de les porter par les rues [3]. Et si les jurés essaient de les saisir, le public prend parti pour les contrevenants.

Car le public est intéressé à restreindre le monopole des communautés. C'est sans doute sous la pression de l'opinion que les jurandes sont parfois obligées de tolérer, dans une certaine mesure, la concurrence du travail libre. En 1607, un potier d'étain de Blois est poursuivi par les jurés pour exercice illégal du mestier ; mais on ne va pas jusqu'à exiger, conformément à la rigueur des statuts, qu'il fasse apprentissage ou chef-d'œuvre : une amende pour ses fautes passées, l'obligation de déposer sa marque et de se soumettre à visite, c'est tout ce qu'on lui impose. A Rennes, nous avons vu les marchands jurés contraints à tolérer les marchands sans jurande, à leur reconnaître une existence quasi légale ; impuissants à les détruire, ils se résignent à les absorber.

Nous connaissons naturellement très mal, je ne dis pas l'organisation, mais le régime du travail dans ces ateliers libres qui vivaient en marge de la règlementation officielle. C'est là surtout, beaucoup plus que dans les métiers légalement libres, que devait se réfugier la vraie, la complète liberté du travail. Mais ces ateliers étaient, par la force des choses, de très petits ateliers, ateliers familiaux où le maître employait un très petit nombre de compagnons, qu'il avait « débauchés », sans doute en leur offrant un salaire supérieur, aux maîtres en titre d'office.

---

1. *Ouvriers du temps passé*, p. 117. — Arch. de Maine-et-Loire, E 4406 : Amende infligée à un cordonnier pour avoir fait une paire de souliers sans être passé maître.
2. Eberstadt, *ouvr. cité*, p. 271, n. 2, relève cette expression à Saintes.
3. *Les questions industrielles... aux États de 1614.*

III. — Du travail privilégié.

Travail libre et travail en jurande n'épuisent pas la totalité des anciens types d'organisation. Si le travail libre est de droit commun, si la jurande est un privilège, il existe des privilèges particuliers en dehors et quelquefois à l'encontre de ce privilège général.

§ 1. Tout d'abord viennent les privilèges de création royale. Non seulement le roi peut, de sa propre autorité, créer individuellement des maîtres en dehors des règles corporatives, non seulement il peut, pour ses besoins et ceux de sa suite, dispenser des maîtres-jurés de l'observation stricte des règlements d'atelier, mais il a aussi le pouvoir d'ériger, en dehors des jurandes et des formes ordinaires du travail libre, un corps spécial d'ouvriers attachés à son service. Il reconstitue ainsi, par un singulier retour des choses, l'ancien atelier domanial.

Les « ouvriers suivant la cour » ne nous apparaissent avec évidence que dans une ordonnance de 1502 ; mais un texte en fait remonter la création à 1485, et dans tous les cas les artisans ramenés d'Italie par Charles VIII sont bien des « ouvriers suivant la cour [1] ». Ils sont donc à peu près contemporains de la création d'une « cour », d'un organe régulier qui se déplace et qui ne saurait être astreint, dans ses déplacements, au respect des règles édictées par les corporations locales. En 1502, cent maîtres ou maîtresses, appartenant à une vingtaine de métiers différents, sont chargés de « pourvoir aux vivres, marchandises et denrées nécessaires à la suite de la cour ». Ce nombre est accru à deux reprises, sous François Ier et Henri IV. C'est alors, en y comprenant les compagnons et sans doute des apprentis, toute une armée industrielle [2] volante qui manœuvre hors des cadres ordinaires, qui échappe notamment aux règles sur le travail forain, et qui peut, dans la ville où la cour séjourne, faire concurrence aux communautés.

Par analogie avec ce privilège de création royale, certaines juridictions laïques ou ecclésiastiques, qui ont conservé des bribes de l'ancienne organisation domaniale du travail, concèdent des privilèges aux artisans domiciliés dans leur ressort. Dans les villes de Parlement, les marchands

---

1. Fagniez, *Corporations et syndicats*, p. 40 et suiv. ; De Lespinasse, t. Ier, p. 102.

2. 480 maîtres sous Henri IV. Encore en 1717 (*Procès-verbaux du Conseil de commerce*, p. 89 *a*) nous relevons un différend entre... le sr Jean Leloup, *amidonnier privilégié suivant la Cour* d'une part, et les amidonniers de Rouen d'autre part.

qui étalent dans la « galerie du Palais » ne sont pas astreints à respecter les statuts de leur métier. A Paris, en 1614, les tourneurs se plaignent de la concurrence qui leur est faite par des compagnons du métier qui « se sont retirés et habitués en aucuns collèges de lad. ville, et y tiennent chambres par la licence des principaulx, maistres et regents », et ces lieux privilégiés sont soustraits à l'inspection des gardes-jurés. Contrairement aux règles qui soumettent aux jurés tapissiers les ouvriers des faubourgs, « cependant aucuns juges subalternes des seigneurs et autres gens d'église y tolèrent des ouvriers façonniers, sans vouloir endurer que visitation soit faite sur eux », et ces maîtres vont jusqu'à former des apprentis.

§ 2. En dehors de ces privilèges qui s'appliquent à des catégories d'artisans placés dans des conditions déterminées, le roi ou les villes peuvent conférer à des individus des privilèges personnels. Je ne parle pas ici de la lettre de maîtrise, privilège personnel assurément, mais qui a pour effet de faire entrer le bénéficiaire dans les cadres corporatifs. Je parle de privilèges qui placent celui qui en est l'objet hors des cadres. Ils lui confèrent le droit de travailler suivant des méthodes qui lui sont propres; ils lui assurent même, pour un temps limité, l'usage exclusif de ces méthodes. C'est là une nouveauté qui n'apparaît pas avant le XVIe siècle ; c'est une suite naturelle des découvertes scientifiques et des progrès de l'industrie [1].

En 1551, c'est Abel Foulon qui obtient le privilège exclusif pour dix ans de faire des caractères en métal au moyen de l'holomètre, ou d'en faire faire « par tels artizans, ouvriers ou imprimeurs que bon lui semblera ». L'année suivante, Theseo Mutio de Bologne « ayant apporté en nostre royaume l'art et industrie de la verrerie à la façon de Venize », reçoit du roi le droit de travailler dans la maison royale de Saint-Germain-en-Laye. En 1568, trois chaudronniers de Paris résistent, en s'appuyant sur leur brevet, aux prétentions des jurés armuriers.

Ces privilèges personnels prennent un grand développement avec Henri IV [2]. Lorsqu'il installe dans ses galeries du Louvre des ouvriers spéciaux, il ne leur permet pas seulement de travailler pour le public et de prendre des apprentis, il les soustrait complètement aux règles professionnelles. Ils ne seront pas soumis à visite ; de cinq ans en cinq ans

1. Eberstadt, *ouvr. cité*, p. 326, met bien en lumière le caractère nouveau de ce privilège personnel hors communauté. Il cite l'exemple (de 1536) des privilèges conférés à Lyon à Turquet, Nariz et consorts.

2. Voy. Fagniez, *Économie sociale de la France sous Henri IV*.

leurs fils et apprentis seront reçus maîtres sans chef-d'œuvre, et même sans lettres. On ne saurait imaginer fissure plus ruineuse dans l'édifice corporatif.

Aussi les communautés, jurées ou non, essayent-elles de protester contre ces privilèges. En 1610, la communauté des ouvriers en soie de Lyon dénonce celui de Dangon comme « contraire à la liberté dud. art ; ceste ville de commerce libre ne doit estre restraincte par aucung privilege ni deffence particulière ». Mais cette opposition est sans effet et, en 1710, au lieu de s'escrimer vainement contre le privilège de Roch Quinson, la communauté se contente de le racheter.

§ 3. Une autre série de privilèges naissent de l'inviolabilité du domicile, du droit reconnu au chef de famille, noble ou bourgeois, sur sa maisonnée. Dans un très grand nombre de statuts, on trouve un article analogue à celui-ci, des pourpointiers de Paris 1467 : « Toutesvoies il est réservé que... les bourgeois de Paris pourront faire besogner lesd. varletz en leurs maisons pour eulx si bon leur semble ». Encore en 1599, il est dit que les garçons cuisiniers pourront aller travailler chez les bourgeois à la journée, sauf quand il s'agira de noces et festins.

Si les valets de métier qui travaillent en ville échappent par là même au contrôle de la communauté, à plus forte raison en est-il ainsi du personnel domestique qui, sur les terres nobles, se livre aux diverses formes de l'industrie ménagère. Quoique le « déracinement » de la noblesse, commencé au XVIe siècle, s'aggrave pendant les deux suivants, le type du hobereau « ménager » persiste jusqu'à la Révolution [1]. Les traités d'économie rurale nobiliaire nous le montrent, comme le père de famille portraituré par le vieux Caton, *non emacem, sed vendacem*. Autant que possible, les objets nécessaires aux habitants du domaine doivent être faits sur le domaine. « Tout son plaisir, nous dit de sa femme Charles Gouyon de la Moussaye, estoit en son mesnage ; elle y avoit des brodeurs, des tissiers pour faire linges ouvrés [2]... »

Mais les produits de l'industrie seigneuriale ne sont pas tous consommés sur place. Les Perrotte de Cairon, dès le XVIe siècle, ne se contentent pas de vendre aux marchands le pastel, « la voyde », récolté sur leurs terres, et pressé à leurs moulins ; ils achètent celui de leurs voisins,

1. P. de Vaissière, *Gentilshommes campagnards de l'ancienne France, passim.*

2. *Mémoires de la Moussaye*, p. 148. Encore au XVIIIe siècle, en Picardie (Germain Martin, *Grande Industrie sous Louis XV*, p. 232), l'industrie domestique des toiles est universellement répandue, etc..

le pressent et le revendent. C'est là un type parfait d'usine rurale, absolument indépendante de la communauté de « voydiers » qui pouvait exister dans la ville voisine.

De ce type de « gentilhomme-voydier » se rapproche le type plus connu et plus répandu de gentilhomme verrier. Celui-là aussi se livre à l'industrie sans déroger, parce que les matières premières de son industrie, bois de chauffage et sable, proviennent de son crû. Il est certain que le fait d'ajouter à cette opération industrielle une opération commerciale, d'acheter du bois ou du sable pour les transformer en verre, n'altérait pas le caractère privilégié de cette industrie et ne la faisaient pas rentrer dans le droit corporatif [1].

Deux autres industries importantes échappaient également à ce droit, l'industrie minière et la métallurgie. Le célèbre document de 1455, publié par Siméon Luce, sur les mines royales du Beaujolais, ne montre jamais les mineurs constitués en communauté. Sur eux s'étend la juridiction du gouverneur des mines, délégué du roi. Sous ses ordres, les « maîtres de montagne » inspectent le travail, embauchent les ouvriers et apprentis, ceux du jour comme ceux du fond. C'est également le gouverneur qui traite avec les soumissionnaires pour l'enlèvement des déblais. C'est lui qui fixe les salaires, les conditions du travail, la hiérarchie des employés. Cette industrie d'État n'a rien à voir ni avec le travail en jurande ni avec le travail libre. L'ordonnance de 1521 lui conserve ce caractère, nonobstant tous privilèges concédés à des particuliers.

Le régime des forges paraît avoir été analogue à celui des verreries. Elles sont situées hors des villes, à proximité du combustible, du minerai, des eaux courantes, en plein milieu rural. Beaucoup d'entre elles ont appartenu et appartiennent à des abbayes : elles rentrent donc dans le domaine du droit seigneurial. Au XVIIe siècle, nous en voyons un certain nombre entre les mains des seigneurs laïques, surtout des parlementaires. Ceux-ci, qui sont parfois plusieurs à se partager le gisement, ne font exploiter directement ni la mine ni la forge. Ils en afferment l'exploitation à un « maître de forges » ou à des associés. Ils achètent aux seigneurs voisins non seulement du bois, mais, le cas échéant, du fer déjà transformé en fonte dans le fourneau seigneurial. Ils vendent aux marchands des villes le fer ouvré. Forges et fonderies nouvelles ne peuvent, d'ailleurs, être établies qu'en vertu d'une autorisation du Parlement [2].

---

1. Voy., dans *Procès-verbaux du Conseil de commerce*, de nombreuses autorisations d'établir des verreries concédées à des nobles.

2. Sur ce point aussi, je renverrai aux *Procès-verbaux du Conseil de commerce*. Voy. Arch. de la Côte-d'Or (région minière très importante alors), B 12248, f. 369; 12249, f. 86; 12258,

§ 4. La grande industrie privilégiée du XVIIe et du XVIIIe siècle participe à la fois du privilège personnel de travail et des caractères que nous avons relevés dans les industries extractives et dans les « fabriques » textiles.

Le directeur de manufacture du temps d'Henri IV [1], de Richelieu et de Colbert [2] est détenteur d'un brevet d'invention, du privilège exclusif [3] d'appliquer un nouveau procédé industriel. D'autre part, il embauche, comme le « maître de montagne », des ouvriers qui ne sont pas groupés en communauté, ni organisés en une hiérarchie corporative ; en face de ce chef d'entreprise, la main-d'œuvre est une masse amorphe, flottante, qui doit trouver en elle-même, et le plus souvent d'une façon clandestine ou révolutionnaire, des formes propres d'organisation, associations et compagnonnages [4]. Si les édits royaux semblent établir alors plus strictement que jamais l'universelle obligation de la maîtrise jurée, les arrêts du Conseil de commerce, en autorisant la création de manufactures, multiplient à jet continu les exceptions à cette règle. Aux formes médiévales d'organisation du travail, ils substituent une forme toute moderne. Dans la papeterie, la tapisserie, dans la soierie, la draperie, la cristallerie, la métallurgie, etc., en un mot dans les industries qui deviennent au XVIIIe siècle les plus importantes, le « maître », celui des communautés libres comme celui des communautés jurées, cède peu à peu la place à « l'entrepreneur ».

Il est formellement exempté, par lettres-patentes, de l'obéissance aux règles corporatives et de la juridiction des jurés [5]. Il emploie (surtout quand cet entrepreneur est une collectivité, une société par actions) des centaines d'ouvriers, répartis en plusieurs ateliers, complètement affranchis de la hiérarchie corporative, mais soumis à une hiérarchie et à une discipline nouvelles, sous leurs directeurs généraux et particuliers, inspec-

---

f. 329 v.; 12260, f. 51 ; 12101, f. 215 v., etc. C'est le Parlement qui réglemente cette industrie. — Sur les mines, voy. Dupont-Ferrier, *ouvr. cité*, p. 283.

1. G. Fagniez, *Économie sociale sous Henri IV*, p. 118 : privilège conféré en 1603 à Sainctot, et consorts, monopole pour 12 ans.

2. P. Boissonnade, *Colbert, son système et les entreprises industr. d'État en Languedoc*, dans les *Annales du Midi*, t. XIV ; G. Martin, *La grande industrie sous Louis XIV* ; du même, *La grande industrie sous Louis XV*.

3. Rarement concédé après 1760.

4. G. Martin, *Associations ouvrières au XVIIIe siècle* ; Martin-Saint-Léon, *Le compagnonnage*. — Je prépare la publication d'un dossier complet sur les compagnonnages dijonnais.

5. En 1663, un arrêt crée au Puy une manufacture privilégiée de dentelles, « exempte, dit M. Boissonade (*art. cité*), de la juridiction des corporations locales ». L'entreprise échoue, mais elle était symptomatique.

teurs, commis, contremaîtres. Un certain nombre d'années de présence dans une manufacture royale ou privilégiée leur confère le droit « de s'établir sans faire de chef d'œuvre ni prendre de lettres de maîtrise, sur la simple production d'un certificat » délivré par l'entreprise elle-même [1].

Malgré les résistances des communautés [2], cette nouvelle forme d'organisation du travail se généralise. Au lieu d'être déterminée par des statuts, elle est gouvernée par des règlements d'administration publique, délibérés en conseil de commerce [3]. Dans les manufactures municipales qui se créent à l'instar des manufactures royales, c'est la ville qui fait le règlement et en surveille l'application. Ce mode d'organisation ne ressemble plus à aucun de ceux que nous avons rencontrés à la fin du xve siècle : il est caractéristique de l'économie nationale moderne [4].

*
* *

Nous croyons avoir épuisé toutes les formes d'organisation du travail qui ont dominé en France pendant trois siècles. Nous ne nous dissimulons pas tout ce que cet essai de synthèse a de factice et d'incomplet : nous avons été obligés de mettre sur le même plan des phénomènes sociaux qui ne sont pas contemporains les uns des autres; nous avons dû négliger la question si importante de savoir quels avantages et quels inconvénients, ces divers régimes présentaient pour les diverses classes industrielles : patrons, ouvriers, et, à côté d'eux, consommateurs, se trouvaient-ils mieux de la jurande, du travail libre, du travail privilégié ? quelle était, dans chacune de ces formes, l'action des pouvoirs publics sur la vie économique ? Il faudrait, pour répondre à ces questions, se livrer à une étude analytique non seulement de chaque type en général, mais des variations

---

1. Ceci dès 1603. De même, Germain Martin, *Grande Industrie sous Louis XV*, p. 220 et 224, n. 5.

2. *Procès-verbaux du Conseil de commerce*, p. 89 *a*, 18 fév. 1717 : différend entre les associés en la manufacture royale des glaces et les corps et communauté des miroitiers de Paris.

3. *Procès-verbaux du Conseil de commerce*, p. 89 *b* : Règlement pour les manufactures d'Amiens dont les fabricants n'ont point de statuts particuliers. — Arch. de Maine-et-Loire, C. 28, 1740-1775 : Règlements sur la propriété, ouverture et exploitation des ardoisières d'Anjou ; arrêt du Conseil d'État concernant la police des ouvriers, entrepreneurs et sociétés d'entrepreneurs. — Certaines industries sont même organisées en régie d'État, et parfois sur un type tout militaire, comme la manufacture d'armes de Saint-Étienne. (Voy. Gras, *Histoire de l'Armurerie stéphanoise*.)

4. Voy. K. Bücher, *Die Entstehung der Volkswirtschaft*.

de chacun. Il nous suffira d'avoir montré que ni la jurande ne représente une forme rigide et partout semblable à elle-même, ni le « métier libre », toujours et partout, une absolue liberté du travail. A côté de la liberté du travail, qui est d'abord de droit commun et dont le domaine va se restreignant, à côté même des progrès du privilège corporatif, nous avons noté la multiplication constante des privilèges particuliers. Dans l'ordre industriel comme ailleurs, l'institution la plus générale de l'ancien régime, c'est le privilège.

Henri HAUSER.

COMPTES RENDUS

V.-L. Bourrilly. **Jacques Colin, abbé de Saint-Ambroise (14.?-1547).** *Contribution à l'histoire de l'humanisme sous le règne de François Ier*. Paris, Société nouvelle de librairie et d'édition, 1905. In-8, 141 p. (Bibliothèque d'histoire moderne, t. Ier, fasc. 4).

Les lecteurs de la *Revue* n'ont pas besoin qu'on leur recommande longuement ce nouveau travail de M. V.-L. Bourrilly ; ils y retrouveront les qualités qu'ils ont déjà appréciées chez notre collaborateur. Pour traiter ce sujet qui intéresse à la fois l'histoire politique et l'histoire littéraire, il a su profiter de toutes les ressources que lui offraient les manuscrits et les imprimés du temps ; il nous donne de la vie de Jacques Colin un récit très complet ; il met sous nos yeux tous les témoignages qui attestent son influence à la cour ; enfin les copieux appendices qui terminent le volume nous permettent, sur presque tous les points, de compléter ou de contrôler les affirmations de l'auteur.

Je ne ferai qu'une seule critique à cet excellent travail : M. B. y a indiqué tous les traits dont se compose la physionomie de Jacques Colin ; mais le portrait qu'il nous devait de son personnage reste parfois un peu « flou » : il manque de netteté, ou même d'exactitude. Jacques Colin a passé à la cour presque toute sa vie ; il a rempli plusieurs missions diplomatiques ; c'est de plus un lettré qui a connu les humanistes ou les poètes français de l'époque. Cependant, il n'a jamais, sauf en de rares circonstances, joué un rôle bien important. Par contre il peut être pris pour type de ces personnages comme on en voit tant à la cour de François Ier, qui n'étaient ni ecclésiastiques, ni diplomates, ni précisément hommes de lettres, mais un peu tout cela, et parmi lesquels on compte un Salmon Macrin, un Saint-Gelais ou même un Clément Marot. Quelle était donc, au juste, la condition de Jacques Colin ? sur quel pied était-il à la cour ? ne peut-on le savoir, au moins par induction ? Et de même Colin est abbé de Saint-Ambroise et possède encore deux autres abbayes. Est-il prêtre ? à quel degré s'est-il arrêté dans la hiérarchie des ordres ecclésiastiques ? M. B. passe là-dessus sans nous rien dire, sans même signaler la question ; il a oublié que son travail intéresse surtout

l'histoire littéraire et que nous autres n'avons pas sur ces matières les lumières d'un historien.

Et de même je chicanerai M. B. sur le portrait qu'il nous trace de Colin comme humaniste (chap. II). Il s'était fait, auprès du roi, l'avocat de tous les lettrés ; cela est vrai, et l'on pourrait ajouter encore aux témoignages que M. B. a rassemblés à ce sujet [1]. D'accord avec Budé, il a poussé François Ier à instituer les lecteurs royaux [2]. Sont-ce là des motifs suffisants pour voir en lui un véritable humaniste, je veux dire un homme imprégné de culture latine et grecque ? « Il savait le grec », nous dit M. B. (p. 42) ; rien ne le prouve et cela est peu vraisemblable, car il savait mal le latin. Il suffit, pour s'en convaincre, d'examiner la traduction versifiée qu'il a faite d'un fragment des *Métamorphoses* (reproduite à l'appendice V) ; les contresens y sont nombreux. Jacques Colin en est au même point que Marot ou Saint-Gelais. Esprit curieux, ouvert aux nouveautés, il s'intéresse aux œuvres antiques, parce que l'antiquité est à la mode. Il est, par contre, incapable d'en goûter le charme vrai ; sa culture est, pour cela, trop superficielle ; il n'a rien du véritable humaniste. Aussi bien c'est un épicurien qui n'aime point les austérités de l'étude. On le voit par la réputation qu'il a laissée après lui. M. B. l'a rappelée en finissant ; c'était l'occasion de citer le témoignage de Baïf, dans ses *Passe-temps*. La pièce est peu convenable ; on me permetra d'en transcrire au moins le début :

Jaques Colin malade auoit couché
Bien quinze jours de fieure continuë :
Et pour auoir aux femmes trop touché
Au bon Abbé la fieure estoit venuë [3].

Ce nouveau trait achèverait la ressemblance que M. B. découvre entre Jacques Colin et frère Jean des Entommeures.

Telles sont les remarques que j'avais à faire au sujet de cette monographie. Elles ne portent que sur des détails, sur des nuances : c'est assez dire combien le fond du livre est solide. Pour écrire l'histoire de notre

1. Voir les textes cités par Fr. Flamini, *Studi di storia letteraria*, Livourne, 1895, p. 260-261. Il y faut ajouter encore une pièce de Barthélemy de Loches, intéressante par la date à laquelle il semble qu'elle ait été écrite (*Nicolai Barptolomaei Lochiensis epigrammata*, Paris, 1532, f. 25 v°).

2. La lettre de Budé à Colin citée par M. Bourrilly (p. 59) contient des allusions fort nettes à l'affaire du Collège royal et dont on n'a pas encore tiré parti. Différents indices permettent de l'attribuer à l'année 1529 (6 décembre); on en voit tout l'intérêt à pareille date.

3. J.-Ant. de Baïf, *Œuvres*, édit. Marty-Laveaux, t. IV, p. 354.

XVIe siècle, rien ne serait plus utile qu'une série de biographies aussi minutieuses et aussi complètes. Le travail de M. B. est un exemple et, par endroits, un modèle, dont je souhaite que beaucoup s'inspirent. — L. DELARUELLE.

Fritz WOLTERS. **Studien über Agrarzustände und Agrarprobleme in Frankreich von 1700 bis 1790**. Leipzig, Duncker, 1905. In-8, 438 p. Staats- und socialwissenschaftliche Forschungen, herausgegeben von Gustav Schmoller und Max Sering. Band XXII, Heft 5).

M. Wolters divise son étude en quatre parties : 1° La propriété à la veille de la Révolution (répartition entre les propriétaires, petite et moyenne propriété, répartition entre les diverses classes sociales), 2° Les théories de la répartition du sol et du communisme du sol au XVIIIe siècle (loi agraire, critique de la société, etc.), 3° Le mouvement agraire de 1750 à 1789 (théories des économistes, influence de l'Angleterre sur la littérature économique, systèmes de culture du sol, effets des théories agronomiques et économiques, etc.), 4° La lutte contre la propriété ecclésiastique au XVIIIe siècle jusqu'au 2 novembre 1789. Ce qui domine, on le voit, c'est l'étude des théories, des problèmes, des systèmes. Les faits apparaissent seulement dans les parties 1 et 3, et encore dans la troisième sont-ils toujours mêlés aux théories. Or, on a beaucoup étudié les théories économiques au XVIIIe siècle ; il y a là-dessus une foule de livres ; on a beaucoup moins étudié les faits et relié les faits aux théories. L'ouvrage de M. W. est donc très utile en ce sens qu'il présente cette union étroite des faits et des doctrines ; mais sauf dans quelques subdivisions des parties 1 et 3, il ne nous donne pas autant de faits que nous l'aurions désiré. Ce n'est pas une histoire de l'agriculture et des paysans ; l'auteur touche évidemment à ce sujet, mais n'entend pas le traiter. C'est dommage, car c'est, à nos yeux, le seul qui vaille vraiment la peine d'être traité avec ampleur.

L'auteur est très documenté. Il n'ignore aucun des livres importants ou secondaires qui renferment quelque indication sur son sujet ; il y a même un luxe excessif de notes et beaucoup de répétitions. De plus il prend de toutes mains, aussi bien de d'Avenel que d'Arthur Young ou de Loutchisky. Il emprunte à d'Avenel des chiffres sur la valeur moyenne des terres de 1701 à 1725, puis de 1751 à 1775 et de 1776 à 1800 (pp. 226-227) ; il aurait mieux fait de se contenter de l'évolution générale, sans préciser à ce point ; pour les prix, d'Avenel ne saurait être un guide sûr. M. W. me semble vouloir trop fixer le nombre des propriétaires avant 89 ; on ne peut pas le connaître aujourd'hui, le saura-t-on même jamais ? — La contradiction

qu'il rencontre entre les résultats de M. Adalbert Wahl et les miens l'amène à douter ; il n'ose prendre parti. La jurisprudence des Parlements n'était pas favorable aux paysans, et dans mon sens j'ajouterai aux preuves déjà données les travaux de Giffard sur les justices seigneuriales en Bretagne et de H. Sée sur les paysans de Bretagne. M. W. prend à la lettre le feudiste Fréminville, disant qu'on s'en tenait à un arrêt du Conseil de 1736 fixant pour chaque objet des terriers 50 sols dans les villes — et ce n'était que dans quelques villes de résidence royale, comme Versailles, Saint-Germain, etc. — et à la campagne 30 pour le premier et 5 pour chacun des suivants : j'opposerai à Fréminville un fait tiré d'un arrêt de la cour du Parlement de Paris de 1784 ; c'est 5 sols pour le premier article et 2 s. 6 d. pour les autres. Or, en 1786 ce taux fut porté à 30 sols au lieu de 5 dans les villes (donc six fois plus) et dans les campagnes il fut porté à 15 sols au lieu de 5 pour le premier article (donc trois fois plus) ; et chacun des articles suivants à la moitié, soit 15 sols dans les villes et 7 sols 1/2 dans les campagnes. Sur ces points, M. W., suivant un historien qui a étudié uniquement les feudistes et ignore la multitude des documents précis de nos archives, s'est complètement trompé, et je maintiens avec plus de force encore mes conclusions de 1898.

En général, un bon esprit critique : ainsi sur les cahiers de 1789 et particulièrement sur ceux du bailliage d'Autun (appendice particulier sur ces cahiers, à la fin de la première partie). Aussi beaucoup de lectures, mais pas de recherches d'archives ; une synthèse de ce qui a paru sur la question et plutôt sur les théories que sur les faits : tel est ce livre qui, naturellement, paraît moins original après tant d'autres consacrés à cette question et à des questions voisines, comme ceux de Loutchisky, Kareiew, etc., etc., mais qui pourra rendre de grands services à ceux qui voudront connaître la position du problème agraire au XVIIIe siècle. Un compte rendu plus détaillé n'eût pas été inutile ; mais j'ai pensé que la *Revue* a donné déjà une place si grande, dans des études et des analyses critiques, à l'histoire des classes rurales au XVIIIe siècle, qu'il était moins nécessaire d'y revenir encore une fois en détail. — Ph. SAGNAC.

Maurice TALMEYR. **La franc-maçonnerie et la Révolution française. Comment on fabrique l'opinion.** Paris, Perrin, 1905. In-16, 107 p. — ***. **Le secret de la franc-maçonnerie.** Paris, Perrin. In-16, 388 p.

En rendant compte récemment dans la *Revue* (t. VI, p. 714) de la précédente brochure de M. T., je m'étonnais qu'il n'eût pas utilisé le travail de MM. Cochin et Charpentier sur les élections de 1789, en en tirant des conclusions

adéquates à son interprétation aprioristique de la Révolution[1]. Je suis maintenant satisfait. A l'analyse du travail de MM. Cochin et Charpentier, M. T. a joint une analyse et des extraits des *Mémoires sur le jacobinisme* de l'abbé Barruel, dont il accepte toutes les assertions : entre l'illuminisme décrit par Barruel, et la maçonnerie dévoilée par M. Copin-Albancelli, les analogies sont telles qu'il y a évidemment filiation ; du premier sort la Révolution française, de la seconde l'affaire Dreyfus et la révolution russe (M. J. Guiraud, professeur à l'Université de Besançon, joint à ces deux événements *maçonniques* la séparation de l'Église et de l'État en France[2]).

La brochure de M. T. se termine par dix appendices, qui sont surtout des extraits des *Mémoires* de Barruel et des *Mémoires* de M. de Vitrolles. Il s'y occupe du procès des Illuminés de Bavière en 1785-1786, pour lequel il eût été bon de consulter le livre de Scheglmann, *Geschichte der Säkularisation im rechtsrheinischen Bayern*[3], et du célèbre archevêque Dalberg qui appartint à la maçonnerie, et au sujet de qui il aurait été nécessaire d'utiliser le *Karl von Dalberg* de Beaulieu-Marconnay[4]. Je laisse de côté les pages par trop contemporaines et polémiques, qui offrent encore moins d'intérêt que la partie systématique et historique de ce petit livre.

Le gros livre anonyme publié presque au même moment sur le *Secret de la maçonnerie* est un peu plus amusant. Non qu'il soit beaucoup plus original, puisqu'en 1896 M. L. Marthin-Chagny publia un ouvrage sur *L'Angleterre suzeraine de la France par la franc-maçonnerie*[5]. Mais à la thèse que la maçonnerie est une invention anglaise, proprement une invention de Bacon, imaginée pour détruire l'esprit national dans les pays de l'Europe continentale, de façon à assurer la prééminence mondiale de la Grande-Bretagne, l'auteur apporte des semblants de preuve, bien groupés, et si habilement agencés qu'il faut vérifier souvent ses dires pour reconnaître l'erreur primordiale ou l'interprétation tendancieuse. De fait, la base est insoutenable, et il ne ressort pas de la *Nouvelle Atlantide* que Bacon ait dressé de toutes pièces un plan semblable. Que la maçonnerie soit, en France, une importation anglaise, cela est exact ; mais l'affaire du Collier est-elle une machination maçonnique ? Doit-on voir dans les clubs révolutionnaires des loges, alors que justement la maçonnerie entre en sommeil, et que l'Angleterre inaugure contre la France maçonnisée des guerres dès lors inexplicables ? Il est plus facile de dire que tous les mouvements de

1. T. VI, p. 715, n. 2.
2. *La séparation et les élections*. Paris, Lecoffre, 1905, in-16.
3. Ratisbonne, 1903, in-8, t. Ier.
4. Weimar, 1879, 2 vol. in-8.
5. Paris, in-16.

la Révolution sont organisés par la maçonnerie, que de le prouver. Quant à l'examen de l'histoire française au XIXe siècle, envisagée au point de vue de l'auteur, il est, comme bien se conçoit, rempli des extravagances les plus cocasses : la maçonnerie, renouvelée, après Waterloo, par Fouché et Decazes, crée, sous la Restauration, le parti libéral, et organise les complots, elle installe la monarchie de Juillet et le second Empire, catactérisés l'un et l'autre par une politique anglophile, elle organise l'Internationale, commande à Bazaine de trahir, aux Parisiens de s'insurger, elle se dédouble avec Ferry, dont la politique à l'extérieur est vraiment nationale, mais reprend toute sa vigueur avec Clémenceau au temps de l'affaire Dreyfus et de l'élection de M. Loubet.

Cette déformation de l'histoire contemporaine de la France ne serait pas à noter particulièrement si les journaux ne donnaient à de semblables élucubrations une large publicité, qui crée des courants d'idées et forme une manière d'opinion (cf. surtout l'*Éclair* du 29 juin et du 8 juillet 1905). Le spectacle de la politique contemporaine doit ainsi, plus même que la lecture des livres mal faits, nous rappeler la nécessité de travailler avec critique, et de faire reposer la connaissance du passé comme l'interprétation du présent sur une analyse objective et fidèle des documents et des faits. Ces réflexions sont sans doute le seul profit à tirer des deux ouvrages qui viennent d' « enrichir » la littérature antimaçonnique française. — Georges BOURGIN.

Pierre CONARD. **La peur en Dauphiné (juillet-août 1789)**. Paris, Société nouvelle de librairie et d'édition, 1904. In-8, 282 p., croquis et carte hors texte. (Bibliothèque d'histoire moderne, tome Ier, fasc. 1).

La grand'peur de 1789 et la révolution rurale sont un des événements les plus importants de la Révolution. Beaucoup d'ouvrages en ont parlé [1] ; quelques monographies même ont déjà été faites, telle celle de Mège sur l'Auvergne ; mais nous n'avions aucune étude aussi détaillée, aussi précise, aussi scientifiquement conduite que celle de M. Conard. M. C. s'est restreint volontairement au Dauphiné ; il s'est aperçu, son travail terminé, qu'il ne tenait pas encore l'explication définitive du phénomène, qu'il faudrait une exploration des diverses archives départementales des pays où a passé la peur ; il a donc dû renoncer à l'introduction générale qu'il s'était promis de donner. Telle qu'elle est, la monographie de M. C. est un modèle de recherche et de critique, que devront tâcher d'imiter

1. Cf. Ph. Sagnac, *Un document sur la « Grand'Peur »* (1789), dans la *Revue*, 1900-1901, t. II, p. 285-292. L'article est précédé de quelques indications bibliographiques.

ceux qui entreprendront de semblables études, si désirables. Nous ne nous attacherons pas à en donner un résumé complet. C'est par le détail, naturellement, que vaut l'exposé. Il faut suivre la marche de la peur et la révolte paysanne de ville en ville, de village en village, lire les textes longuement rapportés par l'auteur. Nous nous contenterons de dégager les lignes générales de ce travail.

La panique arrive en Dauphiné par le Pont-de-Beauvoisin. On parle de brigands, d'ennemis (Savoyards). C'est le 27 juillet. Les paysans appelés par les seigneurs, les notables, s'arment, arrivent dans les lieux importants pour les défendre ; ainsi à Bourgoin, où ils sont plusieurs milliers, on va au-devant des brigands ; pas de brigands. A Bourgoin, l'alarme passée, on veut renvoyer les paysans. Alors ils se disent trahis ; il se fait tout d'un coup un revirement en eux ; ils ne veulent pas s'être dérangés inutilement, et, comme ils détestent les seigneurs et qu'ils se trouvent nombreux et en armes, ils pillent les châteaux, La Verpillière le 27 au soir, et ceux des environs. Sans le hasard des paysans rassemblés à Bourgoin et changeant d'idée, les châteaux des environs n'auraient pas été ravagés. Ces pillages sont dus à une circonstance toute fortuite. « L'alarme fut accidentelle ; si elle fut le point de départ de troubles graves, c'est que, depuis plusieurs mois déjà, les paysans étaient prêts à se soulever contre les droits féodaux » (p. 65). C'est évidemment dans la réaction seigneuriale, dans l'accroissement des maux du régime seigneurial, dans le fait qu'ils étaient davantage sentis et de plus en plus vexatoires et odieux, qu'il faut chercher les vraies causes de la révolution rurale.

La panique se répand ; on annonce l'arrivée des brigands. Le 28, ces brigands ne sont autres que les paysans, qui, le soir du 27 et la nuit, ont pillé les châteaux, détruit les chartriers ; ces incendies et pillages occasionnent de nouvelles alarmes. Les bourgeois, les gens d'ordre, s'unissent ; à Crémieu, le 29, se forme un comité permanent. Mais le parti de l'ordre n'est pas le plus fort ; aucune force organisée (voir ce que dit le lieutenant de châtellenie de Biol, p. 89). Il arrive que le peuple fait cause commune avec les paysans, à Vienne, à Bourgoin, à Grenoble. Le maire de Bourgoin est obligé d'élargir les prisonniers. Là où il y a des troupes, l'ordre se rétablit vite. Partout ailleurs les pillages continuent. Outre le peu de troupes commandées par le comte de Durfort, on a les milices bourgeoises ; mais celles-ci ne sont pas sûres : elles font défection à Moirans. La tranquillité ne fut rétablie que vers le 10 août, quand on connut les décisions prises par l'Assemblée dans la nuit du 4 août. Alors la commission intermédiaire du Dauphiné usa de rigueur. On arrêta des paysans ;

il y avait, dans la seule prison de Vienne, 103 détenus ; on en pendit quelques-uns.

On crut à un complot. Le président de l'Assemblée, Clermont-Tonnerre, écrivait le 18 août à la commission intermédiaire : « Les circonstances qui ont accompagné les désordres qui agitent le royaume entier et votre province en particulier, dans le même jour et par des moyens semblables, paraissant caractériser une marche générale, un plan suivi, un complot commun, il est essentiel que tous les renseignements qui peuvent mettre sur la voie de ces machinations soient promptement réunis. » Il n'y eut pas de complot : c'est ce qu'ont montré avec M. C., M. Mège (Auvergne), M. Bussière (Périgord) et bien d'autres. On peut suivre la panique ; elle ne se produit pas partout en même temps. Avec M. C. nous la suivons dans le Dauphiné presque heure par heure (cf. le croquis p. 51). Elle arrive à Pont-de-Beauvoisin le 27 juillet à 2 heures de l'après-midi, elle est à La Tour-du-Pin à 3 heures, à Bourgoin à 5 heures, à La Verpillière à 8 heures. Elle descend vers l'Isère ; elle est à Moirans à 6 heures, à Grenoble à 11 heures, à Saint-Marcellin à minuit, à Romans le lendemain 28 juillet à 3 heures du matin, etc. Elle suit les grandes routes et va à la vitesse d'un homme à cheval ; elle est apportée tout simplement par le courrier qui prétend avoir vu des brigands armés, pillant et ravageant tout. Rien de bien mystérieux dans sa marche, on le voit. La difficulté réside pour nous dans la recherche des causes originelles. M. C. dit (p. 4) qu'il y a eu transmission « d'une nouvelle qui, à l'origine, avait peut-être quelque fondement. Il y avait eu réellement des actes de pillage, sinon de brigandage, dans l'Ile-de-France et la Franche-Comté. Je ne dissimule pas que je n'avance ici qu'une affirmation hypothétique. » Les brigandages ont été fréquents en 1789, par la suite de la misère des classes rurales et des classes ouvrières, spécialement en 1789 (après la mauvaise récolte de 1788, etc.) ; il y avait beaucoup de vagabonds, de chemineaux, de faux sauniers agissant en brigands ; la cherté des grains, la disette occasionnèrent tant de troubles et de pillages que l'émeute devint un phénomène normal, surtout après mars 1789, et plus encore au moment où la récolte de 1788 était mangée et celle de 1789 pas encore récoltée partout.

Il faudrait encore insister avec M. C. sur bien des côtés de cette question si importante et si attachante. On trouvera dans ce livre capital toute la fermentation de la vie sociale en Dauphiné à la veille de la Révolution et en 1789, un coup d'œil général et très neuf sur le régime seigneurial, les droits universels notamment, les biens du domaine royal engagés, etc. La géographie n'est pas absente de ce livre compris avec une grande

largeur d'esprit historique. Il serait à souhaiter que l'État confiât à M. C. une mission à l'effet de rechercher et d'étudier dans tous les pays de la France qu'elle a touchés la grand'peur de 1789. Préparé comme il l'est, il nous montrerait la marche du phénomène et nous donnerait sans doute l'explication définitive. — Ph. SAGNAC.

Krieg gegen die französische Revolution, 1792-1797. I. Bd. : *Einleitung*. II. Bd. : *Feldzug 1792*. Wien, Seidel und Sohn, 1905. 2 vol. gr. in-8, VIII-590 p. avec cartes, gravures hors texte et croquis, X-411 p. avec cartes hors texte et croquis. (Kriege unter der Regierung des Kaisers Franz. Im Auftrage des k. und k. Chefs des Generalstabs hrsg. von der Direktion des k. und k. Kriegsarchivs. Nach den Feldakten und anderen authentischen Quellen bearbeitet in der kriegsgeschichtlichen Abteilung des k. und k. Kriegsarchivs.)

Ces deux volumes forment la tête d'une subdivision nouvelle de la grande série des « Combats de l'Autriche » (*Geschichte der Kämpfe Oesterreichs*) entreprise depuis plusieurs années par la « Kriegsgeschichtliche Abteilung » de l'état-major général autrichien et dont la publication a été très activement menée. Déjà sont entièrement parues les *Feldzüge des Prinzen Eugen von Savoyen* ; l'*Oesterreichischer Erbfolgekrieg* (*1740-1848*) est presque terminée ; le tome VII a paru en 1905. Laissant provisoirement de côté la guerre de Sept ans, les officiers de l' « Abteilung » se tournent maintenant vers les longues luttes de l'Autriche contre la France, de 1792 à 1815, et s'apprêtent à les retracer en détail. A cette nouvelle sous-série, qui sera la plus importante à tous points de vue, sert d'introduction le volume donné en 1904, par le capitaine O. Criste [1], sur les guerres de Joseph II (partage de la Pologne et occupation de la Bukowine par les Autrichiens, 1770-1771 ; guerre de la succession de Bavière, 1778-1779 ; guerre austro-russe, 1788-1789) ; ce volume est destiné à montrer, et montre en effet, quels étaient et ce qu'étaient les chefs autrichiens, à la veille de la guerre avec la France ; il fait ressortir leurs théories et leurs habitudes, leurs services, leurs titres acquis ; il contient en outre des chapitres généraux sur la diplomatie, et constitue, en somme, un utile exposé de la politique extérieure de l'Autriche, négociations et guerres, sous l'empereur Joseph II.

Ce travail préliminaire du capitaine Criste une fois paru, les deux premiers tomes de la « Guerre contre la Révolution française » ont presque

1. *Kriege unter Josef II.* Nach den Feldakten und anderen authentischen Quellen bearbeitet in der kriegsgeschichtlichen Abteilung des k. und k. Kriegsarchivs von Oskar Criste. Wien, Seidel und Sohn, 1904, gr. in-8, XI-385 p. (cartes hors texte et croquis).

immédiatement suivi. D'autres sont en préparation. La « Kriegsgeschichtliche Abteilung » prévient qu'elle ne s'astreindra pas à suivre un ordre rigoureux ; elle ira d'abord à l'essentiel. L'intérêt respectif des diverses campagnes déterminera aussi l'étendue des chapitres qui leur seront consacrés.

Le tome Ier, « Introduction », dû à MM. Criste, Langer, Pallua-Gall, Sommeregger, Göpferth, Jacubens, von Hoen, traite successivement des événements politiques avant le début de la guerre (contre-coup de la Révolution en Europe), de la situation de l'Empire et de celle de la monarchie austro-hongroise à la même époque, de l'organisation militaire de l'Autriche et de celle des États étrangers (Prusse et États allemands, France), et des doctrines stratégiques et tactiques en cours au moment où la lutte s'engage. Ce volume est très nourri et consciencieusement rédigé ; s'il apprendra, sur la France, peu de chose au spécialiste français au courant des publications récentes, il lui offrira en revanche beaucoup à prendre, et commodément, sur l'Autriche. De copieux appendices reproduisent divers documents, et des états de situation qui complètent et illustrent les renseignements fournis par le texte sur l'état des forces autrichiennes.

Le tome II, « Campagne de 1792 », expose : les opérations dans les Pays-Bas autrichiens, en Flandre et en Hainaut jusqu'à la fin d'octobre 1792, la campagne des Prussiens en Champagne, l'expédition de Custine à Spire et à Mayence, la conquête de la Belgique par Dumouriez. Comme dans le tome Ier, de nombreux états et documents sont donnés en appendice. Il y a 7 cartes hors texte et 28 croquis dans le texte.

Ce n'est pas sur cette première série d'opérations que la publication de la « Kriegsgeschichtliche Abteilung » pouvait apporter le plus, ni même beaucoup de nouveau. La campagne de 1792 a été très étudiée, en Autriche, en France et en Allemagne; les travaux français d'A. Chuquet, du commandant de Sérignan [1], du capitaine de La Jonquière [2], sont tout récents, et leurs auteurs ont pu précisément utiliser les richesses principales des archives autrichiennes grâce aux publications documentaires faites, il y a quelques années, par le major Hausenblas et le capitaine Christen aux tomes V, VI, VII, IX, X, XII, de la nouvelle série des *Mitteilungen des k. und k. Kriegsarchivs*. Ce nouveau récit d'événements bien connus ne pouvait donc nous ménager ni surprises, ni découvertes ; et de fait il se borne à confirmer à peu près sur tous les points les conclu-

1. Cf. la *Revue*, t. V, p. 362.
2. Cf. la *Revue*, t. III, p. 816-817.

sions acquises. Est-ce à dire qu'il soit sans utilité ? Assurément non. D'abord cette adhésion des Autrichiens aux conclusions françaises vaut comme contre-épreuve ; ensuite, le volume de l' « Abteilung », s'il contient beaucoup de renseignements déjà vulgarisés, offre nombre de détails tirés de documents restés inédits et que les travaux français, faits à Paris et d'un autre point de vue, ont ignoré ou n'ont pas mis en lumière ; c'est ainsi que même pour la bataille de Jemmapes, pourtant étudiée à fond par le capitaine de La Jonquière, l'auteur ou les auteurs, restés anonymes, du volume qui nous occupe, ont donné à juste titre un relief spécial aux fautes d'exécution commises du côté français, fautes dont les Autrichiens, s'ils avaient été plus énergiquement commandés, et en dépit de leur écrasante infériorité numérique, auraient pu profiter.

Au total, la nouvelle publication de l'État-major autrichien s'annonce comme devant être très utile. Faite sur un type un peu différent, puisqu'il s'agit, plutôt que de reproduire les documents, édités en grand nombre dans la *Streffleur's oesterreichische militarische Zeitschrift* ou les *Mitteilungen des k. und k. Kriegsarchivs*, de rédiger, d'après les travaux autrichiens, français, allemands, etc., une série de monographies originales, elle complète et complétera bien les recueils documentaires de notre « Section historique » ; et, pour les campagnes que nos officiers-historiens n'ont pas encore abordées, comme celles de 1795 et 1796 sur le Rhin, elle présentera un intérêt de premier ordre. Comme les publications de l'État-major français, elle est inspirée par une préoccupation technique et didactique ; mais cette préoccupation pose, pour les guerres de la Révolution, un problème historique capital. Nous souhaitons que les officiers de la « Kriegsgeschichtliche Abteilung », arrivant bientôt aux guerres consécutives aux grandes mesures militaires de la Convention, nous aident à déterminer et à apprécier l'influence qu'à pu exercer, dans le domaine stratégique et tactique, l'esprit de la Révolution [1]. — P. Caron.

Alfred Leroux. **Un programme de restauration du catholicisme en 1795**, *d'après le « Manuel des missionnaires » de l'abbé Jean-Noël Coste*. Paris, Fischbacher, 1905. In-8, 72 p. (Extrait de la *Revue chrétienne*).

Jean-Noël Coste, prêtre obscur du Limousin, émigra en Suisse, puis en Italie, où il mourut, le 12 septembre 1796, laissant un livre posthume, qui fut publié en 1801 sous le titre de *Manuel des missionnaires*.

---

1. La forme même de l'ouvrage ne nous paraît pas appeler de critiques de méthode. Pourtant il y aurait avantage à ce que les références fussent libellées avec plus de précision.

Si on réfléchit que, de l'aveu de M. Leroux, Coste était une intelligence de troisième ordre, que son livre, simple recueil d'instructions et de conseils à l'usage des prêtres réfractaires désireux de reprendre leur ministère dans la France révolutionnaire considérée comme un pays de mission, n'a rien d'original, qu'il ne se distingue pas essentiellement des instructions analogues parues vers le même temps ; si on réfléchit encore que cet écrit n'eut aucune influence historique, aucun effet pratique, puisqu'il fut publié au moment même où le Concordat le rendait inutile, la France cessant alors d'être un pays de mission, on peut être surpris que M. L. ait cru devoir tirer l'homme et l'œuvre de l'obscurité profonde où les contemporains les avaient laissés. La disproportion est vraiment trop forte entre cette étude et son objet. J'entends bien que M. L. considère Coste comme représentatif de la moyenne du clergé réfractaire de cette époque et je ne veux point y contredire. Mais tout de même je regrette qu'au lieu de l'étude purement historique qu'il aurait pu nous donner sur l'organisation et la propagande des réfractaires rentrés en France sous le Directoire, M. L. ait préféré nous apporter une sorte d'essai de psychologie et aussi de théologie sur la mentalité d'un pauvre homme de prêtre qui s'érige à part soi le conseiller et le guide bénévole de ses confrères. Un historien se serait efforcé de retracer ce que fut *réellement* la conduite des missionnaires catholiques rentrés en France, à quelles directions communes ils obéirent *effectivement*. Négligeant le *Manuel* de Coste, il aurait analysé de préférence les guides qui furent entre les mains de la plupart des réfractaires et qui se recommandaient d'ailleurs à leur attention par la signature de leurs auteurs, par exemple l'*Avis concernant l'exercice du Saint Ministère dans les circonstances présentes* publié par le fougueux Asseline, évêque émigré de Boulogne, en juin 1795.

Mais M. L. en même temps qu'historien est calviniste. Le *Manuel* de Coste l'intéresse à titre de document moral sur l'état d'esprit du prêtre catholique placé en face de la séparation de l'Église et de l'État. Il épluche mot par mot le malheureux abbé limousin et ne manque pas une occasion de relever ses bévues théologiques, ses infériorités morales. Toute son étude est une louange discrète, une apologie indirecte du protestantisme, — apologie parfaitement à sa place d'ailleurs dans une revue comme la *Revue chrétienne*.

Je suis bien cependant obligé de constater qu'à être ainsi retournées en tous sens et scrutées à la loupe, les idées de Coste prennent une signification et une importance tout à fait disproportionnées. Je dirai plus. Entraîné à son insu par sa dialectique, M. L. fait dire à sa victime des choses auxquelles elle ne pensait certainement pas. Coste serait bien surpris,

j'imagine,en apprenant qu'il considérait « comme une chose définitive et acceptable » : la forme républicaine du gouvernement, la rupture du Concordat, la liberté des cultes, la séparation de l'Église et de l'État, l'abolition des privilèges du clergé, la disparition des ordres monastiques, etc. ! (p. 69). Il répondrait vraisemblement avec indignation à son critique qu'au moment où il écrivait, lui Coste, il était bien obligé d'avoir l'air de se résigner à ces choses abominables, mais qu'il distinguait au dedans de son cœur la soumission *active* et la soumission *passive*... Mais ceci m'entraînerait à faire de la théologie et je ne veux pas suivre M. L. sur ce terrain. — Albert MATHIEZ.

Charles SCHMIDT. **Le Grand-Duché de Berg (1806-1813).** *Étude sur la domination française en Allemagne sous Napoléon Ier*. Paris, Alcan, 1905. In-8, XVI-528 p. (cartes).

Les sources d'où cet ouvrage est sorti sont d'une valeur absolument inattaquable : Archives nationales, Archives de Düsseldorf, Papiers de Beugnot et de Rœderer, il ne semble pas qu'il pût y avoir d'autres documents essentiels. Ce livre est de la meilleure méthode historique ; c'est sa première et principale qualité.

Il est divisé en deux parties : 1° Murat, grand-duc de Berg (1806-1808), de la page 1 à la page 70 ; 2° le grand-duché administré directement par Napoléon (1808-1813), de la page 71 à la page 480. Parties bien inégales qu'il n'était peut-être pas utile de distinguer ; car Murat résida peu dans son grand-duché, n'eut pas à y exercer une action vraiment personnelle, n'y fut qu'un vassal de l'Empereur, ne fit rien qui permît de séparer son administration de celle de Napoléon lui-même. — La seconde partie se présente sous des rubriques très nettes, et par elles-mêmes déjà instructives : l'influence politique, l'unité, par l'administration, par le service militaire ; l'influence sociale, l'égalité, par l'abolition du servage et de la féodalité, par l'introduction du code civil et l'organisation judiciaire, par la séparation de l'École et de l'Église ; l'influence économique, par les finances, par les tarifs protecteurs et le système continental ; l'opinion publique enfin, le réveil du sentiment national, la révolte de 1813, la débâcle. Nous avons ainsi une série de tableaux, dans chacun desquels M. S. reprend, sous chaque point de vue, la période entière de 1806 à 1813 ; cela l'expose à quelques redites, à des retours en arrière même jusqu'à l'administration de Murat et de son ministre Agar ; cela produit quelque désordre chronologique ; ainsi il est question du système continental dès les chapitres consacrés à l'organisation administrative, mais l'auteur ne peut encore qu'y faire allusion ; il est question naturellement

du mécontentement public dès la première application du système continental, et pourtant il ne sera traité que plus tard de l'état de l'opinion publique. Il est dit au chapitre du service militaire (V) que les difficultés du recrutement eurent une cause économique ; mais cette cause ne peut être expliquée que plus loin, anx chapitres du système continental (X, XI) ; dès ce chapitre V, on expose, à propos de l'organisation militaire, des faits qui se rapportent à la fin de la domination française, comme le cas de ce capitaine qui ne reçut pas la décoration qui lui était adressée parce qu'il était dans les rangs de l'armée d'invasion (p. 176). A la fin de chaque chapitre, de même, on aboutit à la préparation du prochain départ des Français dont l'idée en somme ne vint à l'esprit qu'en 1812 au plus tôt. On se demande si une autre composition, fondée sur l'ordre même des événements, n'aurait pas été préférable à cette suite de monographies, d'autant mieux que M. S. avait commencé ainsi, en distinguant l'administration de Murat de l'administration directe de Napoléon. Il est possible d'ailleurs que cet ordre historique eût produit de moins bons résultats ; car il résulte de la lecture de ce livre des impressions très nettes, d'une grande rigueur scientifique. Nous relèverons les principales.

M. S. écrit p. 28 : « Il était dans la force des choses que le Rhin fût un jour de nouveau franchi. » Quelle était cette force des choses ? On en voudrait la définition : était-ce le développement de la politique conventionnelle des limites naturelles ? mais cela est en contradiction avec l'expansion au delà du Rhin. Était-ce l'action de la politique ambitieuse de Napoléon, la manifestation de sa conception impériale ? mais ainsi ce n'était pas la force des choses. Sous cette réserve, M. S. donne avec une grande précision son étude de l'organisation départementale, explique de la façon la plus intéressante le projet que l'on eut à Paris de joindre les frontières du grand-duché à celles du grand-duché de Francfort, en 1810, de façon à constituer tout le long de la rive droite du Rhin une double frontière, une forte ceinture d'États pour protéger la frontière naturelle de la France (p. 122-123). A propos du démembrement du grand-duché en 1810, il eût convenu de présenter les deux cartes qui l'expliquent à la même échelle (p. 126-127) ; l'impression eût été plus claire. Dans les frontières ainsi déterminées, M. S. rattache très heureusement l'œuvre administative du gouvernement français à l'action du gouvernement prussien dans une partie des pays qui formaient le grand-duché, et particulièrement à l'œuvre de Stein. « Les essais de réforme de Stein échouèrent pour avoir été incomplets et timides » (p. 140). Ce jugement ne peut suffire, mais du moins M. S. exprime l'opinion, qui paraît très juste,

que le régime administratif prussien dans le pays de Munster et dans la Mark fut une transition entre l'organisation archaïque des petites principautés allemandes et l'administration préfectorale française (p. 36). Cette idée, sur laquelle M. S. revient fréquemment et qui est comme une des idées directrices de son ouvrage, est particulièrement intéressante et susceptible même de développement.

L'abolition du servage et de la féodalité (ch. VI), où Beugnot, comme commissaire impérial, et surtout Rœderer, comme secrétaire d'Etat chargé des affaires du grand-duché, furent heureux d'appliquer les principes de la Constituante, se montra pourtant d'une réalisation difficile, et l'on pourra suivre dans ce livre le détail des obstacles rencontrés, la résistance des seigneurs, celle même de l'administration impériale sur les domaines de l'Empereur, celle surtout des bénéficiaires créés par Napoléon, comme le duc de Padoue. Il y a aussi au chapitre V un tableau curieux des excès de la conscription qui pourra être une contribution importante à l'histoire militaire du premier Empire (notamment p. 153). Le chapitre IX est une étude fort précise et claire de l'organisation financière qui marqua dans ces terres allemandes une sorte de révolution par la répartition toute moderne des charges publiques, de l'administration du sel et du monopole du tabac, qui furent, partout où passa Napoléon, d'une importance exceptionnelle, de l'administration des mines, où M. S. fait l'éloge du rôle important joué par Héron de Villefosse ; il loue d'ailleurs dans l'ensemble, avec raison, semble-t-il, toute l'œuvre financière de l'administration impériale, où il voit un des bienfaits durables de la domination française.

Mais c'est la question économique qui donne à cet ouvrage le plus d'orginalité. Elle est annoncée dès le début : « C'est une préoccupation économique qui va modifier et développer la politique traditionnelle de la France » (p. 2). — « Le grand-duché devait constituer avant tout une zône protectrice pour la France en lutte avec l'Angleterre » (p. 11). — Au mois de mai 1803, « la guerre avait repris avec l'Angleterre pour des raisons économiques » (p. 333). En note de la même page, il est dit que l'historien anglais Rose *démontre* que les motifs commerciaux *seuls* expliquent la rupture de la paix d'Amiens. Tout cela parait pour le moins exagéré. Il est vrai que M. S. ajoute, pour son compte, que la question de Malte et celle du passage par l'Égypte furent aussi les causes de la guerre ; on trouverait encore d'autres causes. En vérité, il n'est pas certain que la création du grand-duché de Berg ait eu surtout des raisons économiques ; il semble qu'il avait une importance autant militaire que commerciale, qu'au delà de Wesel, tête de pont sur le Rhin, il était

comme une première marche de l'Empire, « une sorte d'arsenal avancé de la France », comme dit lui-même M. S. p. 130, et encore, comme disait Napoléon lui-même, « l'école normale des autres États de la Confédération du Rhin » (p. 91). Sauf ces réserves, il y a des observations très importantes dans ces deux chapitres d'histoire économique, de part et d'autre du tarif de Trianon : que le pays de Berg, fournissant les mêmes produits industriels que l'Angleterre, pouvait compter la remplacer sur le marché français ; mais que Napoléon poursuivit avec plus d'âpreté et d'ampleur le système protectionniste inauguré par les assemblées révolutionnaires, qu'il fut fidèle à une tradition à laquelle tenaient étroitement les industriels français ; qu'ainsi il maintint entre la France et le grand-duché de Berg de hautes barrières douanières, que le pays ruiné ne put jamais, pour ces raisons, obtenir d'être réuni à l'Empire, que par conséquent le blocus continental fut un moment favorable aux pays de la rive gauche du Rhin, mais non pas à ceux de la rive droite. M. S. relève aussi à ce sujet diverses tentatives faites pour grouper les divers États de la Confédération en un même système économique, et il y voit sans doute avec raison les premières origines du Zollverein.

Ce sont ces faits économiques qui ont le plus contribué à la formation de l'opinion publique, qui est l'objet du dernier chapitre (XII). Peut-être par la nature du sujet, difficile à délimiter, M. S. y dépasse souvent les limites du grand-duché de Berg ; il y revient aussi longuement en arrière, jusqu'à 1805, jusqu'au rôle politique du prince Louis de Prusse tué à Saalfeld en 1806. On y voit du moins avec grande clarté les premiers caractères du Tugenbund et du sentiment national allemand, le soulèvement de janvier 1813 et le commencement de la débâcle. Il conclut en somme que l'influence de la domination française fut heureuse pour l'Allemagne, qu'elle continua à accélérer et à faire aboutir une évolution qui était préparée auparavant. D'ailleurs l'impression qui reste de la lecture de tout ce livre, c'est que l'œuvre de Napoléon fut inachevée dans le grand-duché de Berg comme partout ; qu'il y a ici autant de projets d'archives que d'œuvre réelle ; inachevée la Constitution réservée au pays ; inachevée l'œuvre universitaire ; inachevée l'abolition de la féodalité.

Qu'est-ce que Napoléon voulait faire enfin du grand-duché de Berg ? Question que la débâcle de 1813 a laissée sans réponse. — J.-E. Driault.

Vicomte de Meaux. **Souvenirs politiques (1871-1877)**. Paris, Plon-Nourrit, 1905. In-8, iv-419 p.

Les mémoires sur l'histoire politique de la France pendant la deuxième moitié du xixe siècle sont encore rares ; ceux qu'on a sont, pour la plu-

part, insignifiants. Aussi des « souvenirs politiques » du vicomte de Meaux, membre influent de l'Assemblée nationale et ministre du Seize mai, pouvaient-ils avoir de l'intérêt. Ils ont été publiés par fragments dans le *Correspondant*, et lorsque j'ai commencé à les lire pour les analyser ici-même (cf. t. IV, p. 72, 144, 641, 707, et t. VI, p. 66, 67, 68), ils m'avaient paru fournir des détails nouveaux et utiles. Les voici réunis en volume, s'offrant dans leur ensemble, éclairés d'un avant-propos et d'annotations qui ne figuraient point dans le *Correspondant*. Quelle valeur convient-il, décidément, de leur attribuer ?

Le journal, le « diaire », est, sans contredit, la forme supérieure, au point de vue de l'emploi par l'historien, de l'autobiographie : constatons tout d'abord que les *Souvenirs politiques* de M. de M. ne consistent pas en un journal. Contiennent-ils, à défaut d'une suite de notes prises au jour le jour, quelques notes écrites sous l'impression immédiate des événements, puis enchâssées dans une rédaction ultérieure ? C'est possible, mais je n'oserais l'affirmer. Ce qui me semble certain, c'est : 1° que si M. de M. a disposé de notes de ce genre, il les a combinées avec d'autres éléments tirés de publications postérieures (il cite p. 138 la brochure de Merveilleux du Vignaux sur Ernoul, p. 157, 159, 169 le livre de Chesnelong sur *La campagne monarchique en 1873*), 2° que ce travail de combinaison a été tout récemment effectué (p. 108, une allusion à la mort du duc d'Aumale et, p. 40, aux *Tronçons du glaive* des frères Margueritte ; p. 227, une citation de la *Vie intense* du président Roosevelt).

Nous avons donc affaire à des mémoires mis en forme très tard, dans le silence du cabinet ; il est rare que les mémoires nés ainsi ne soient pas des apologies ou des pamphlets : ceux de M. de M. sont, à tout le moins, un plaidoyer et un réquisitoire. « En publiant des souvenirs que je réservais d'abord à ma famille, dit l'auteur, je me suis proposé de rendre témoignage aux hommes politiques qui furent mes chefs ou mes compagnons d'armes... Devant une génération qui ne les a pas connus, j'ai cru bon d'attester quels ils étaient, ce qu'ils ont fait et ce qu'ils ont voulu » (Avant propos, p. 1). Tel est l'esprit dans lequel M. de M. a rédigé, de l'histoire politique de la France entre 1871 et 1877, le récit détaillé que nous avons longuement résumé (cf. les références données ci-dessus) ; il est partial pour les monarchistes et, par contre-partie, très hostile aux républicains ; il faut donc, cela va sans dire, s'en servir avec précaution. Il n'est d'ailleurs pas très neuf ; gonflé de littérature, de littérature académique, ce livre, qui pouvait être une déposition essentielle et qui n'est guère qu'un livre de seconde main, apprendra assez peu de chose aux spécialistes d'histoire de la troisième République. La tentative de restau-

ration monarchique de 1873 est le nœud de l'histoire de l'Assemblée nationale ; sur ce point capital, nous sommes renseignés depuis longtemps par les publications de Chesnelong et du marquis de Dreux-Brézé, pour ne mentionner que ces deux là. M. de M. publie (p. 117 sqq.) la relation, dressée à l'époque même par M. de Maillé, de la visite faite par ce dernier au comte de Chambord, en mai 1873, avec MM. de Gontaut-Biron et de la Rochefoucault : la pièce est plus curieuse que vraiment importante, et l'état d'esprit qu'elle dénote chez le prétendant était connu. Quelques extraits des mémoires, non mis dans le commerce, du marquis de Dampierre, membre de l'Assemblée nationale, présentent plus d'intérêt.

En somme, la valeur de ces *Souvenirs politiques* tient surtout à ce qu'ils nous révèlent de la mentalité des conservateurs que le désir général de la paix porta au pouvoir en 1871, et qui, après avoir tenté le rétablissement du roi légitime, succombèrent définitivement en 1877. M. de M. se lamente sur cette irrémédiable déchéance de son parti ; il semble n'avoir jamais réussi à se l'expliquer, et son livre porte par endroits la trace d'une sorte de stupeur. Particulièrement ingénus sont les chapitres X et XI, où M. de M. expose, avec une tranquille sérénité, les procédés, renouvelés de l'Empire autoritaire, par lesquels le ministère de Broglie, où il avait le portefeuille de l'agriculture et du commerce, essaya de sauver « les institutions sociales menacées par le radicalisme ». Tout cela ne laisse pas que d'être instructif.

Il faut savoir gré à M. de M. d'avoir joint un index alphabétique à son volume ; celui-ci serait d'un maniement bien plus aisé si les dates des événements (il n'y en a, pour ainsi dire, pas une de citée dans ce récit qui embrasse plus de six années) étaient rappelées en manchette ou dans les titres-courants [1]. — P. Caron.

C. de Freycinet. **La question d'Égypte**. Paris, Calmann-Lévy, 1905. In-8, 447 p.

Le livre de M. de Freycinet est inspiré par cette idée générale, que la meilleure solution de la question égyptienne est que l'Égypte n'appartienne en propre à aucune des grandes puissances européennes, mais que, demeurant sous la suzeraineté du sultan, son intégrité soit garantie par toute l'Europe, comme celle du reste de l'empire ottoman. Ceci étant, le recours à l'Europe et la substitution d'une action collective des

1. P. 219, M. de M., par une méprise qui est fréquente, emploie dans le sens de *longuement* le mot *compendieusement*, qui signifie le contraire.

puissances à un condominium franco-anglais, qui fut en 1882 l'idée directrice de la politique égyptienne de M. de F., se justifie d'elle-même. Parceque M. de F. n'a pas réussi, s'ensuit-il que les principes dont il s'est inspiré fussent mal fondés ou appliqués à contretemps ? Sans doute M. de F. n'a pas rencontré auprès des puissances un concours aussi empressé que celui qu'il escomptait, et il a reçu trop tard de vingt-quatre heures l'adhésion, soit tacite, soit formelle, de l'Europe à une intervention française en Égypte, alors que la Chambre venait de condamner cette intervention par un vote qui entraîna la démission du cabinet. Mais, en somme, cette adhésion, il l'a reçue, et, sans la décision de la Chambre, il aurait été à même de tirer tous les avantages qu'elle comportait. La véritable cause de notre échec égyptien doit être recherchée dans une défaillance au moment décisif de l'opinion publique et du Parlement français. Voilà la thèse.

Les deux premiers chapitres du livre sont destinés à l'établir. Le premier, après un rapide exposé de l'expédition de Bonaparte et de la tentative anglaise de 1807, est consacré à la crise égyptienne de 1832-1840. M. de F. s'est placé pour étudier ce sujet, déjà traité nombre de fois avant lui, à un point de vue qui lui a permis de le renouveler au moins partiellement. Il a vu dans les événements de cette période une préface des événements de 1882. Il a voulu montrer comment à cette époque fut appliquée pour la première fois une politique « d'internationalisation » en Égypte, et comment les puissances essayèrent de régler le conflit égyptien par des décisions prises et garanties en commun. Si la France s'est trouvée un moment exclue du concert européen, c'est parceque, selon M. de F., elle n'a pas compris dans quels termes le problème était posé et comment il pouvait être résolu. Elle n'a pas su choisir entre deux politiques : ou bien une action distincte de celle de l'Europe entre Méhémet-Ali et le sultan; ou bien l'accord avec les puissances européennes, avec les concessions de sa part qu'il comportait. Elle a suivi de toutes les politiques la plus mauvaise, « celle qui consiste à s'associer aux autres pour se refuser à les suivre jusqu'au bout ». L'accord était-il donc impossible sur la question égyptienne entre la France et l'Europe ? Je relève ici, chez M. de F., un essai de mise au point intéressant, et en partie nouveau, du conflit franco-anglais de 1840. Il ne croit pas que l'Angleterre y ait eu les arrière-pensées et l'hostilité contre la France qu'on lui a attribuées, et, pour résumer ses conclusions dans une formule, il estime qu'elle s'entendit avec l'Europe sans nous, mais qu'elle ne s'entendit pas avec l'Europe contre nous. Le chapitre se termine par une analyse de la situation qui fut faite à

l'Égypte par le firman de 1841. L'Égypte, terre ottomane, jouissant de l'autonomie dans des conditions déterminées, a été placée sous la garantie de toute l'Europe. M. de F. insiste sur cette situation de droit de l'Égypte. Il nous montrera, dans les chapitres suivants, comment les traités postérieurs à 1841 confirmèrent la garantie européenne, et comment ni le condominium, ni l'occupation anglaise, ni la déclaration franco-anglaise de 1904 n'ont pu modifier le contrôle international de l'Europe et la suzeraineté de la Turquie. Nous touchons ici au point essentiel de sa démonstration.

Le chapitre II est consacré au canal de Suez et au condominium. Sur le canal de Suez, M. de F. a, comme de juste, beaucoup utilisé le volumineux ouvrage de M. Ch. Roux. Il s'est préoccupé de marquer nettement l'évolution, dans la question du canal, de la politique anglaise : elle commença par le nier, elle chercha ensuite à l'empêcher, elle reconnut enfin sa grande utilité pour les intérêts braitanniques. Le condominium a été l'objet d'une minutieuse analyse de M. de. F., au cours de laquelle il a dégagé les raisons qui, à son avis, le rendaient dangereux pour la France. Il y en a deux d'ordre général : 1° le gouvernement français a subordonné son action en Égypte aux exigences des créanciers français du khédive, faute que ne commit pas au même degré le gouvernement anglais, qui sut, quand cela fut nécessaire, imposer des sacrifices à ses créanciers et parut en même temps que de leurs intérêts se préoccuper de ceux de l'Égypte ; 2° surtout le condominium nous a enfermés en Égypte dans une sorte de tête-à-tête avec le peuple anglais qui, par son caractère, ses procédés, ses vues, était très différent de nous. M. de F. rend d'ailleurs hommage à la correction des Anglais vis-à-vis de nous pendant toute la période du condominium. On lira avec intérêt le passage de son chapitre consacré à l'achat des actions d'Ismaïl par le cabinet anglais. On y verra que l'Angleterre, en négociant le marché, ne cachait pas ses intentions au gouvernement français, et qu'avant comme après l'achat, lord Derby fit des déclarations très nettes à nos envoyés à Londres. Si, pendant le condominium, les Anglais cherchèrent à tirer le meilleur parti possible de leur situation et a étendre leur influence, M. de F. constate que les procédés qu'ils employèrent furent légaux. Nous ne disposions pas de toutes les ressources que la politique anglaise peut utiliser et nous aurions eu tout intérêt à ce que l'Europe fût en tiers dans l'entreprise. Telle est, selon M. de F., la morale à tirer de cette histoire du condominium franco-anglais.

La crise de 1882 est au centre du volume de M. de F. Le récit que l'auteur en a rédigé est la partie la plus originale de son exposé et

aussi, à ce qu'il nous a semblé, celle qui prête le plus à la discussion. Il faudrait, pour en apprécier la valeur, l'analyser dans les détails, ce que nous ne saurions faire. Nous ne pouvons ici que signaler son principal intérêt, qui est de nous montrer comment M. de F. a porté la question égyptienne sur son véritable terrain, selon lui, le terrain international, et comment il a toujours cherché à l'y maintenir. Dès le mois de février 1882, quand la crise égyptienne s'annonça par l'insubordination et les émeutes des officiers égyptiens, par la prétention de la Chambre des notables égyptiens, par la faiblesse du khédive Tewfik, M. de F. s'adressa à l'Europe et chercha à obtenir pour la France et l'Angleterre, si une intervention en Égypte devenait nécessaire, un mandat européen, qui leur aurait conféré le caractère de représentants de l'ensemble des puissances. En mai 1882, quand la situation parut assez grave pour que la France et l'Angleterre se décidassent à une démonstration navale, il proposa la réunion d'une conférence internationale qui, le 19 juin, fut fixée à Constantinople. Après le bombardement d'Alexandrie par la flotte anglaise le 2 juillet (que M. de F. désapprouve formellement et auquel il se felicite que la France n'ait pas pris part), c'est encore de la conférence de Constantinople qu'il attendit une décision de nature à prévenir les conséquences de l'acte isolé de l'Angletetre. Il lui soumit, pour la protection du canal de Suez, une proposition qui, dans son esprit, avait le triple avantage de ne soulever de la part des puissances aucune grave objection, de limiter au strict minimum l'intervention militaire de la France en Égypte, de lui faire occuper une position qui lui permettrait de débattre librement avec l'Angleterre les conditions d'occupation et d'évacuation de l'Égypte. Aujourd'hui encore M. de F. estime que si l'acceptation de l'Europe avait pu lui parvenir en temps voulu, les destinées de l'Égypte eussent été différentes.

Au lieu du concours qu'il attendait de l'Europe, rapide et décisif, M. de F. ne rencontra auprès des puissances que lenteurs et tergiversations. Pourquoi l'Europe lui-a-t-elle ainsi marchandé une aide, qu'il était pourtant de son intérêt de lui accorder ? D'après M. de F., il faut tenir compte d'abord des vicissitudes de la politique turque. La Porte avait primitivement refusé de prendre part à la conférence, après des discussions interminables ; puis, à la suite du bombardement d'Alexandrie, elle voulut y envoyer des plénipotentiaires, d'où de nouvelles tergiversations. Mais la responsabilité la plus engagée est celle de Bismarck. C'est à lui qu'il faut attribuer l'échec de la conférence. Il eut pour la Turquie toutes les complaisances. Il voulut lui confier le soin d'intervenir en Égypte avec la plus grande initiative possible. Même après le

bombardement d'Alexandrie, il refusa de donner un mandat formel au nom de l'Europe à la France et à l'Angleterre. Il est vrai que s'il ne consentait pas officiellement à une intervention franco-anglaise appuyée par l'Europe, il était tacitement disposé à la laisser s'effectuer sans y mettre obstacle, et l'Angleterre sut profiter de cette autorisation implicite. Mais il fallait à la France quelque chose de plus : un document ou une déclaration qui la rassurât sur les intentions du chancelier allemand. M. de F. nous apprend qu'il aurait pu l'avoir le 29 juillet, quand s'engagea le débat décisif sur l'Égypte à la Chambre des députés. A ce moment le gouvernement allemand était prêt à accepter une protection collective du canal dans la forme que M. de F. jugerait la plus praticable. Un incident de transmission télégraphique retarda de vingt-quatre heures la dépêche où il en donnait l'assurance, et M. de F. ne la reçut que le 30 juillet alors que depuis la veille au soir il était démissionnaire. Successivement, le 31 juillet et le 1er août, il eut l'adhésion de la Turquie, de l'Italie et de la Russie à la protection du canal. Ce concours trop tardif de l'Europe ne pouvait plus lui donner qu'une satisfaction d'amour-propre, alors que le Parlement venait de voter une sorte d'abdication de la France dans la question d'Égypte.

La séance du 29 juillet 1882, où, sur la question d'une intervention limitée à la garde du canal, le ministère Freycinet fut mis en minorité, est, comme celle du 30 mars 1885, où succomba Jules Ferry, une séance historique présente à toutes les mémoires. M. de F. nous indique comment il avait contre lui deux groupes d'hommes : ceux qui étaient partisans d'une intervention plus étendue que la simple garde du canal et d'une véritable expédition militaire concertée avec l'Angleterre, très petite minorité et qui ne joua pour ainsi dire aucun rôle dans le débat ; ensuite ceux, et c'étaient les plus nombreux, qui s'imaginaient qu'après 1870 les grandes initiatives devaient être interdites à la France et qu'elle devait réserver toutes ses forces pour protéger son territoire. Ce dernier groupe crut à des complications à propos de l'Égypte, bien peu probables. Il réclama une preuve formelle et écrite que l'occupation du canal ne nous entraînerait pas plus loin et que les puissances européennes n'entreraient pas en ligne. M. de F. en avait la certitude. Mais le silence de la conférence de Constantinople ne lui permit pas de fournir à la Chambre les déclarations étrangères qui auraient pu modifier le vote.

Nous avons dit que cet exposé de la politique de M. de F. en 1882 pouvait prêter à la discussion. Il nous apparaît en effet que sur deux points M. de F. n'a pas fait une lumière complète, et que deux éléments

d'appréciation manquent, partiellement au moins, au lecteur, pour juger sa politique. Il s'agit de la politique de l'Angleterre, et de celle de Bismarck en 1882.

Quand s'ouvrit la crise de 1882, l'Angleterre, d'après M. de F., ne voulait pas entendre parler d'une intervention militaire des deux puissances en dehors du concert européen. Pourtant, quelques mois plus tard, elle fit cette expédition à laquelle elle se refusait au début de l'année. Il y eut donc, en un très court espace de temps, une évolution singulièrement rapide de la politique anglaise. M. de F. n'estime pas qu'il y ait eu chez les Anglais plan préconçu ou duplicité. Il pense qu'ils ont agi sous la pression des circonstances et qu'ils ne souhaitaient pas d'occuper l'Égypte, que le bombardement d'Alexandrie ne suppose pas comme beaucoup l'ont prétendu le désir du cabinet britannique de s'assurer une base d'opérations en vue d'une conquête résolue, mais qu'il fut le fait d'un marin qui avait hâte de faire parler la poudre. Il affirme que, pendant la crise et jusqu'à l'expédition de lord Wolseley, les Anglais, non seulement n'ont pas voulu s'isoler de nous, mais qu'ils ont cherché tout le temps à s'assurer notre concours. Peut-on accepter sans réserve cette opinion de M. de F. ? Pour trancher des questions de ce genre, les seuls documents français, même les dépêches très averties de nos envoyés à Londres, ne suffisent pas. Il faudrait les témoignages absolument sincères des hommes d'Etat anglais mêlés à la crise égyptienne ou, à leur défaut, la connaissance des dépêches confidentielles envoyées par le Foreign Office à ses agents. C'est une très grave question que celle de savoir si M. de F. ne s'est pas trompé en janvier 1882 sur les intentions anglaises. Avec la meilleure foi du monde, il nous donne tous les textes et tous les arguments qui militent en faveur de sa manière de voir. Mais un examen critique portant sur une documentation bilatérale et complète serait ici nécessaire.

Quant à l'attitude de l'Allemagne, qui eut une importance capitale dans la politique égyptienne de M. de F., puisque c'est d'elle en fin de compte que dépendait la collaboration européenne qui fut sa grande idée, nous ne pouvons guère nous l'expliquer aujourd'hui. M. de F. est le premier d'ailleurs à le signaler au cours de son ouvrage et dans sa conclusion. D'où vient que le prince de Bismarck, qui dominait sur le continent et qui, en 1882, n'avait qu'un mot à dire pour que la France et l'Angleterre fussent revêtues d'un mandat collectif, n'a pas dit ce mot ? D'où vient aussi que plus tard, après l'occupation de l'Égypte par l'Angleterre, la chancellerie allemande n'a jamais joint ses instances aux nôtres en faveur de l'évacuation ? Est-ce pure complaisance pour la Turquie dans le premier

cas, ignorance des dangers que l'occupation anglaise pouvait faire courir à toutes les puissances européennes dans le second ? On ne saurait supposer des motifs ou des ignorances de ce genre chez un homme de la trempe de Bismarck. Alors dessein caché, et désir de jeter une pomme de discorde entre l'Angleterre et la France, qui empêchât leur union ? Force nous est de constater que nous n'en savons rien.

Dans la dernière partie de son livre, M. de F. passe en revue les différentes tentatives faites par la France depuis 1882 pour obtenir de l'Angleterre l'évacuation de l'Égypte. Selon lui, une occasion unique s'est présentée pour nous en 1884, alors que l'Angleterre « hésitait encore, et tâtonnait comme effrayée de son initiative hardie et des lourdes responsabilités qu'elle avait assumées », et qu'elle consentait à fixer par une convention un terme prochain au départ de ses troupes. Mais la France, pour des raisons financières, pour ne pas réduire le revenu de la dette égyptienne d'un demi pour cent, repoussa l'avantage politique qui lui était offert. « L'intérêt des créanciers, qui nous avait déjà fait commettre tant de fautes, nous a fait commettre cette dernière. » Depuis, reconnaissant notre imprudence, nous avons multiplié les tentatives auxquelles M. de F. consacre une analyse de détail, en 1885 en faisant découler l'évacuation d'un règlement sur le canal de Suez, en 1886 à propos de la réorganisation de l'armée égyptienne, en 1889 à propos de la conversion de la dette privilégiée, en 1896 à propos d'un prélèvement sur la caisse égyptienne que les Anglais voulaient obtenir pour solder l'expédition de Dongola, en 1898 à propos de la mission Marchand. Toutes ont échoué et n'ont eu d'autres résultats que d'affermir l'Angleterre dans ses refus. L'ère de ces tentatives est aujourd'hui terminée. Par la déclaration de 1904, nous renonçons à demander qu'un terme soit fixé à l'occupation britannique. Est-ce à dire que par là nous reconnaissions des droits à l'Angleterre sur l'Égypte ? Nullement, selon M. de F., et il termine son ouvrage par un examen de la situation internationale de l'Égypte, où il établit : 1° que l'Angleterre n'est pas souveraine de l'Égypte qui dépend du sultan ; 2° qu'elle n'a pas reçu en Égypte une délégation quelconque du sultan, qu'il n'y a pas eu de conquête pouvant entraîner un transfert du droit de possession de l'Égypte ; 3° que le firman de 1841 qui a placé l'Égypte sous la garantie des puissances européennes, que les traités de 1856 et de 1878 qui l'ont confirmé, subsistent toujours ; 4° que la France, par la convention de 1904, s'est simplement interdit l'initiative qu'elle avait assumée seule jusqu'alors de réclamer l'évacuation de l'Égypte, mais que cette initiative peut venir d'une autre puissance, et que, du jour où la question d'Égypte serait invoquée devant le concert européen, la

France reprendrait sa liberté d'allures. C'est le rappel en conclusion des idées qui ont soutenu toutes les démonstrations juridiques ou politiques de M. de F. au cours de son ouvrage.

Bien qu'il justifie la politique d'un homme qui fut très attaqué, le livre de M. de F. ne donne pas l'impression d'une apologie ou d'une défense personnelles. Le ton est simple, sans aucun effet oratoire. La personnalité de l'auteur, même quand il prend les responsabilités principales, semble s'effacer ; les jugements sur les hommes sont mesurés et courtois, toujours exempts de passion. D'autre part, quoique la thèse se dégage et soit dégagée à certains endroits très nettement, on n'a pas le sentiment en lisant le livre d'une construction artificielle. Cela tient d'abord au grand nombre de faits et de documents qu'il renferme. Cela tient aussi aux qualités de clarté, de sobriété et de précision de l'auteur. Le livre est certainement très remarquable par sa forme. Nous n'avons pu ici que montrer son intérêt quant au fond. Souhaitons que des études de détail permettent de reprendre et de discuter les idées et les théories que l'auteur a présentées avec une habileté consommée. — P. Muret.

REVUE DES PÉRIODIQUES

Études, revue fondée en 1856 par des Pères de la Cie de Jésus. 1906.

20 Janvier. = P. Bliard. *Autour du procès de Louis XVI.* [Un carton des Archives nationales, AA 53, contient les lettres et pétitions adressées au président de la Convention, à la fin de 1792 et au début de 1793, à propos du procès et de la condamnation de Louis XVI. M. B. en cite un certain nombre, émanées les unes « des violents et des audacieux, se grisant des déclamations creuses, des phrases sonores de quelques meneurs sanguinaires », les autres « des hommes courageux et fidèles jusqu'à la mort, ne demandant qu'à se sacrifier, corps et biens, pour la justice et l'humanité. »]

La Grande Revue. 1906.

15 Janvier. = J. Bregeault. *Un procès criminel sous la Restauration. L'affaire Wilfrid Regnault.* [Regnault, ancien secrétaire de la Commune de Paris, considéré comme septembriseur, fut inculpé de meurtre par le Mis de Blosseville, fougueux légitimiste, et condamné à mort par la cour d'assises de l'Eure le 29 août 1817. Plaidoirie d'Odilon Barrot en cassation, le 13 février 1818. A suivre.]

La Nouvelle Revue. 1906.

1er Janvier. = J. Régnier. *Les préfets du Consulat et de l'Empire.* [Liste des préfets de l'an VIII. Choix très éclectiques de Bonaparte qui appelle des hommes de tous les partis, en leur conférant à l'origine des pouvoirs très étendus. Présentation des préfets au premier Consul le 20 ventôse an VIII.]

15 Janvier. = E. Gachot. *L'invasion de l'Allemagne.* [En 1799. Extrait de l'ouvrage « Jourdan en Allemagne et Brune en Hollande », qui vient de paraître.]

La Révolution française. 1906.

14 Janvier. = A. Tuetey. *L'Église constitutionnelle de Paris et les communautés religieuses en 1791 et 1792* [Suite et fin. Neuf religieuses de la communauté des Filles-de-la-Croix-Guéménée, ayant refusé le serment, quittent le couvent en avril 1791, puis y rentrent le 4 novembre suivant. Détail des démêlés entre ces religieuses et l'abbé Brugière, entre les insermentées et la supérieure assermentée placée par la municipalité, entre celle-ci et les maîtresses d'école qu'on lui a adjointes. Ces religieuses furent comprises parmi les congrégations séculières de femmes dont la suppression fut décidée dans le projet de décret présenté par Torné le 6 avril 1792 et adopté le 18 août suivant.] — A. Blossier. *Les représentants du peuple Bouret et Fremanger dans le Calvados.* [Partis de Cherbourg le 14 pluviôse an II, Bouret et Fremanger visitent Bayeux, Caen, Lisieux, Falaise. Dans ces communes, ils

trouvent des sans-culottes sincères, mais en petit nombre, et de nombreux fédéralistes, modérés, intrigants, qui font à la Convention une guerre sourde ou déclarée et au milieu desquels le clergé constitutionnel, on même le clergé réfractaire, jouit d'un grand crédit. A Honfleur, le Comité les charge de faire cesser l'agitation politique et religieuse, de relever le patriotisme des habitants, éprouvé par les privations endurées, et de faire espérer à la population un prompt remède à ses souffrances. L'agitation religieuse semble avoir été très exagérée ; c'est du manque de subsistances que venait la situation troublée de cette commune. A suivre.] — *Documents inédits.* I. *Une commission d'instituteur en 1767.* [Délivrée par l'évêque d'Évreux pour la paroisse de Granchain. Les devoirs prescrits au maître d'école sont : d'apprendre aux enfants « tout ce qu'ils doivent savoir de la religion catholique », de les mener tous les jours à la messe, d'enseigner le catéchisme, de faire réciter les prières, etc.] II. *Protestation d'un curé contre la suppression de la dîme en 1789.* [Adressée à l'Assemblée nationale par Coulombet, curé de Saint-Denis, près d'Alençon, le 28 octobre.] — *Notes de lecture.* I. *Les inscriptions révolutionnaires dans les églises.* [M. Maury, instituteur à Fontaine (Aube), signale dans les églises de Blumerey (Haute-Marne) et de Planty (Aube) l'inscription : « Le peuple français reconnaît l'Être suprême et l'immortalité de l'âme » imparfaitement recouverte de chaux.] II. *L'histoire de la Révolution dans le guide Baedeker.* [On y lit qu'un décret d'août 1793 ordonna la destruction de Notre-Dame ; que cette église « fut complètement fermée à partir du 12 mai 1794 et ne fut rendue au culte qu'en 1802, par Napoléon Ier ».] III. *Une lettre de La Harpe pendant son exil à Corbeil en 1802.* [Bonaparte lui avait ordonné en 1801 de quitter Paris. La Harpe écrit, le 6 mai 1802, à un de ses amis, M. de Rochefort, et attribue sa disgrâce aux « philosophes » qui n'ont pu souffrir patiemment de l'entendre parler au Lycée avec sa liberté ordinaire et ont trompé le premier Consul sur son compte.]

La Revue du Mois. 1906.

10 Janvier. = E. Bourgeois. *Au seuil de l'alliance. Les origines de l'entente franco-russe (1871-1876), d'après des documents inédits.* [Fin le 10 févr. Puissance de la Russie en 1871, après l'émancipation des serfs et l'annulation, par la conférence de Londres, du traité de Paris. En apparence, accord absolu entre les cours de Berlin et de Saint-Pétersbourg. En réalité, Alexandre II et Gortschakow ne sont pas disposés à se plier à l'hégémonie prussienne ; ils veulent « opposer au pôle d'attraction allemand un pôle de résistance ». C'est sur la France qu'ils jettent les yeux ; en dépit de ses désastres, ils la voient capable de se relever rapidement, de redevenir forte. Au début de septembre 1872, entrevue des trois empereurs à Berlin ; l'ambassadeur de France, Gontaut-Biron, croit d'abord qu'il s'agit de sanctionner solennellement la victoire prussienne, de former une nouvelle Sainte-Alliance ; mais la mauvaise humeur de Bismarck et des confidences autorisées viennent bientôt le détromper. C'était Alexandre II, qui, inquiet de l'intimité austro-prussienne et redoutant de voir l'Allemagne pousser l'Autriche vers la Turquie, s'était imposé en tiers. A l'égard de la France, il n'avait pas de desseins hostiles, au contraire ; au cours de plusieurs entrevues, Gortschakow,

Orloff et lui même assurèrent Gontaut-Biron qu'ils s'opposeraient à toute demande de l'Allemagne tendant à empêcher la réorganisation de la France. « Il nous faut une France forte. » L'alliance franco-russe était en germe dans cette expression de sympathie, et Gontaut-Biron voyait juste lorsqu'il écrivait : « Je ne veux pas en tirer pour conséquence que notre alliance soit recherchée. Non, la France n'en est pas encore là. Mais on y viendra. » A la fin de 1873, à la suite des attaques des évêques ultramontains contre Bismarck, qui mène alors le *Kulturkampf*, les rapports se tendent entre la France et l'Allemagne. Mais la vraie cause de l'hostilité provocante du chancelier, c'était le relèvement trop rapide de la France, la reconstitution de son armée. L'alerte de 1875. Il est bien établi aujourd'hui que M. de Gontaut Biron, mis au courant des desseins belliqueux de Bismarck par une indiscrétion de M. de Radowitz, en référa immédiatement au duc Decazes, qui prévint l'Angleterre et la Russie ; déclarations du tzar au général Le Flô, son intervention à Berlin, lettre de la reine Victoria. Jusqu'à la fin, Bismarck a travaillé à empêcher le rapprochement franco-russe ; le congrès de Berlin lui a permis de l'ajourner de dix ans.]

Le Correspondant. 1906.

10 Janvier. = *Lettres de Mgr Dupanloup sur la vie chrétienne.* [Extraits d'un volume qui vient de paraître chez Lethielleux, avec préface de M. Chapon, évêque de Nice. Le nom des correspondants ou correspondantes n'est pas indiqué. Intérêt d'édification.]

25 Janvier. = ***. *Introduction historique à la conférence d'Algésiras.* [Étude, d'après les sources imprimées, sur « les origines européennes de la question du Maroc ».] — H. DE LACOMBE. *A propos d'un livre nouveau sur « la loi Falloux ».* [Cet article comprend deux parties : 1° Une critique du livre récent d'H. Michel, « ouvrage de dénigrement, qui manque de sérénité et de critique »; M. de L., qui y est mis personnellement en cause à propos de son édition tronquée des procès-verbaux de la commission extra-parlementaire de 1849, allègue qu'une édition intégrale aurait été sans intérêt, et qu'un « volume court et plein, où ne serait retenu que l'essentiel », lui a paru plus utile. 2° Une apologie de la loi de 1850, « loi d'honnêtes gens, loi de plein jour », bien différente par là de lois récentes, « bâclées par des rebuts de politiciens... perpétrées comme un mauvais coup, extorquées au pays inconscient », et de ses auteurs : Falloux en tête, puis Dupanloup et Thiers.]

Revue Bleue. 1906.

6 Janvier. = M. DUMOULIN. *Qui a composé les mémoires du cardinal de Richelieu?* [L'auteur approuve les conclusions de M. Lavollée qui, au cours de recherches récentes (cf. ci-dessus, p. 183), a pu, grâce à une phrase de l'historien Vittorio Siri, identifier le rédacteur anonyme des Mémoires, Harlay-Sancy, évêque de Saint-Malo, l'un des confidents du cardinal. M. D. donne sur lui quelques renseignements biographiques et constate l'intérêt que présentera une édition critique des Mémoires.]

13 Janvier. = V. Glachant. *Lettres de Benjamin Constant à Fauriel (1802-1823)*. [Extrait d'un livre intitulé : « Benjamin Constant sous l'œil du guet », qui vient de paraître à la librairie Plon. Continué le 20 janvier.]

27 Janvier. = V. Glachant. *Une campagne électorale de Benjamin Constant en Alsace (1827)*. [Publie deux lettres, provenant des Archives nationales, du préfet du Bas-Rhin, Esmangart, au ministre de l'Intérieur ; elles montrent la surveillance très active exercée sur Benjamin Constant par le gouvernement de Charles X, et les efforts des préfets pour enrayer les progrès du parti libéral en Alsace.]

Revue des Deux Mondes. 1906.

1er Janvier. = Gal Zurlinden. *Ligny et Waterloo d'après un ouvrage allemand*. [Il s'agit de l'étude récente du général major von Lettow Vorbeck sur la campagne de 1815. Le général Zurlinden analyse ses appréciations en les comparant à celles de M. H. Houssaye, et examine s'il n'y a pas lieu d'en tirer quelques indications utiles à l'achèvement de notre réorganisation militaire. Il met en lumière la supériorité de l'état-major prussien sur l'état-major français en 1815, et conclut que ce qui nous a perdus en 1815, malgré le talent et le génie toujours puissant de Napoléon, c'est, avec le manque de préparation des généraux appelés à commander des armées ou des détachements d'armées, l'insuffisance et le défaut de prévoyance de l'état-major. Par là, dès 1815, s'annonce la supériorité des Prussiens en 1870.]

Revue des Questions historiques. 1906.

No 1. = L. Audiat. *Un crime judiciaire de la Révolution. L'exécution des quatre Chapus du Bost (11 juin 1794)*. [Raconte longuement cet épisode de la Terreur en Bourbonnais ; c'est à Paris que les Chapus du Bost furent guillotinés ; le plus jeune des deux fils avait non pas 14 ans, comme l'a dit Louis Veuillot, mais 24 ans. L'article est écrit sur un ton violemment hostile à la Révolution.] — P. Lemonnier. *La propriété foncière du clergé et la vente des biens ecclésiastiques dans la Charente-Inférieure*. [L'auteur étudie spécialement la vente dans l'Aunis, districts de La Rochelle et de Rochefort. La propriété ecclésiastique y était, en 1789, beaucoup moins étendue qu'on ne l'a prétendu ; elle était de 3,87 % dans le district de La Rochelle et de 1,56 % dans celui de Rochefort ; la propriété des réguliers dépassait de beaucoup celle du clergé séculier. « Les immeubles des villes furent achetés par le petit commerce ; les gros négociants se partagèrent les cabanes et les abbayes et augmentèrent la grande propriété laïque, exempte des charges sociales et se croyant trop souvent exempte de devoirs. Quelques cultivateurs achetèrent un bout de champ et l'ajoutèrent aux quelques journaux de terre qu'ils possédaient déjà. Les terres possédées par les nobles, les bourgeois et les paysans restaient dans un rapport proportionnel sensiblement le même qu'avant la vente des biens ecclésiastiques. » Trois appendices disposés en tableaux fournissent les chiffres sur lesquels s'appuient ces conclusions.] — J. Hurabielle. *Le général Barbanègre (1772-1830)*. [Panégyrique en 25 pages ; l'auteur insiste surtout sur le rôle de Barbanègre à Huningue.] — Ch. de la Roncière. *Le premier chef d'escadre des armées navales de Louis XIV*. [François Panétié (1626-1696), d'après l'ouvrage du Dr E.-T.

Hamy, paru à Boulogne-sur-Mer en 1903. L'auteur de l'article signale un recueil des plans officiels des batailles navales sous Louis XIV, Louis XV et Louis XVI, recueil qu'il a découvert à la bibliothèque du ministère de la Marine.] — A. ISNARD. *Quelques livres sur la Révolution française.* [Ouvrages récents de Wahl, Th. Funck-Brentano, Aulard, Doniol, Perroud, Kuscinski, etc.]

Revue d'histoire rédigée à l'État-Major de l'Armée. 1906.

Janvier. = *États-majors et cabinets militaires pendant la campagne de 1870-1871.* [Rôle capital joué, au cours de la campagne de 1870-1871, par les officiers des cabinets militaires; soldats brillants, mais choisis d'ordinaire pour des raisons étrangères à l'intérêt de l'armée, et devenus indispensables aux généraux qui les ont pris comme aides de camp, ils annihilent les états-majors et leurs chefs, sans d'ailleurs les suppléer. L'histoire de l'armée de Châlons, celle surtout de l'armée du Rhin en fournissent de nombreuses preuves; le général Jarras, donné comme chef d'état-major à Bazaine contre le gré de celui-ci, fut tenu systématiquement à l'écart, et condamné à l'inaction. Dans les armées de la Défense nationale, le rôle des états-majors, sans être toujours ce qu'il aurait dû être, fut néanmoins plus conforme à l'exercice bien compris du commandement; le général Borel, le colonel Vuillemot furent vraiment, aux 15e et 16e corps (armée de la Loire), des chefs d'état-major; en revanche, « la désastreuse campagne de l'Est devait être un exemple typique de l'ingérence d'un cabinet militaire dans la conduite des opérations au préjudice de l'état-major ».] — B. [Col COUTANCEAU]. *La campagne de 1794 à l'armée du Nord, 17 pluviôse-8 messidor an II* (Suite). *IIe partie : Opérations.* [Suite. Le siège de Landrecies; journées du 20 au 22 avril. A suivre.] — [Ct BALAGNY]. *La poursuite de l'armée anglaise par le maréchal Soult (2-16 janvier 1809).* [Lorsque le maréchal Soult reçut de l'Empereur, dans la nuit du 1er au 2 janvier 1809, la mission de poursuivre les Anglais, il avait le choix entre deux routes possibles : la route de La Corogne par Villafranca et Lugo, la route de Vigo par Ponferrada et Orense. Les renseignements reçus donnant à croire que l'armée anglaise faisait retraite sur La Corogne, il mit immédiatement le 2e corps en marche sur Villafranca; tandis que la cavalerie de Franceschi bat à Fuencebadon les troupes de La Romana, celle de Colbert attaque et entoure l'arrière-garde anglaise à Pieros (3 janv.): passage pénible du col de Piedrafita; prise du trésor de guerre anglais, le 5, par les dragons de La Houssaye. Combat de Lugo le 7; le 8, Soult, trop faible le veille, avait assez de forces en main pour attaquer les Anglais; il s'en abstint; cette inaction, qui surprit l'armée, reste étrange et difficilement explicable; « dans cette circonstance, le maréchal Soult montra un excès de timidité, tout au moins de prudence ». Le 9 au matin, on trouva la position ennemie évacuée, les Anglais déjà loin; continuation de la poursuite les 9, 10, 11, 12. Le 14, Soult peut voir 100 navires de transport pénétrer dans la rade de La Corogne et se joindre aux 150 bâtiments qui s'y trouvaient déjà pour embarquer l'armée anglaise; il décide d'attaquer le lendemain.] — E. [Ct PICARD.] *La guerre de 1870-1871* (Suite). *L'armée de Châlons. IIe partie : La marche vers Montmédy.* [Suite. La dépêche connue de Palikao à Mac-Mahon arrive à ce dernier

le 28, à 1 heure du matin. « Croyant devoir céder aux observations si nettement exprimées par le ministre de la Guerre et espérant que le gros de l'armée du Prince royal de Prusse n'était pas encore assez rapproché de moi pour m'empêcher de rejoindre le maréchal Bazaine qui pouvait, en définitive, être en marche pour me rejoindre, je pris, a déclaré ultérieurement le maréchal, la résolution de marcher sur Montmédy. » Jamais il n'aurait dû se rendre aux objurgations du ministre ; informé comme il l'était des dangers de la marche sur Metz, il a commis, en ordonnant de la reprendre, une faute impardonnable, et assumé, avec Palikao et plus encore que lui, la responsabilité de la catastrophe. Mauvais effet sur le moral de l'armée de ce changement de direction, qui amène des temps d'arrêt, des croisements, des fatigues inutiles. Le 28 au soir, Mac-Mahon ne peut plus douter de la marche générale des Allemands vers le nord-ouest et de la rupture de ses communications avec Reims. Dans la soirée du même jour, Moltke est informé de la reprise du mouvement français sur Metz ; ordres tendant à faire serrer les colonnes allemandes sur leur droite. A suivre.]

NOTES ET NOUVELLES

— Académie des sciences morales et politiques.

13 janvier : M. Picot présente à l'Académie le tome IX et dernier de la *Correspondance de Catherine de Médicis*, publiée par M. Baguenault de Puchesse. — M. F. Rocquain offre à l'Académie le recueil, publié par M. J. Lemoine en 1902, des *Mémoires des évêques de France sur la conduite à tenir à l'égard des réformés en 1698*.

20 janvier : M. A. Sorel présente à l'Académie une nouvelle édition, par M. Jullian, des *Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence*, de Montesquieu.

3 février : M. Boutroux offre à l'Académie, de la part de l'auteur, M. E. Pilastre, un exemplaire de l'*Abrégé du Journal de Dangeau*.

10 février : M. G. Picot présente à l'Académie le tome III (xe-xvie siècles) de l'*Histoire de la charité* de M. Lallemand. — M. Bergson présente à l'Académie l'ouvrage de M. Jacques Bardoux, *Essai d'une psychologie de l'Angleterre contemporaine, les crises belliqueuses*.

— Nous avons signalé, il y a deux ans (cf. t. V, p. 446), la première réunion d'une « Conférence des sociétés savantes, littéraires et artistiques de Seine-et-Oise ». La deuxième s'est tenue à Pontoise les 11 et 12 mai 1904, sous la présidence de MM. L. Passy et Paisant, et le compte rendu vient d'en être imprimé (Versailles, Imp. Aubert, MDCCCCV, in-8, 140 p.). Nous y relevons des communications (données sous forme de résumés) de M. Mallet sur les élections du bailliage de Pontoise en 1789, de M. Blanchard sur Jacques Le Mercier (1585-1654), de M. Bonnet sur l'Hôtel de Ville de Versailles et ses peintures anciennes, de M. Greder sur quelques œuvres d'art à Bréançon et à Notre-Dame-de-Frémécourt (près Cormeilles-en-Vexin), de M. Coüard sur la Commission des arts du département de Seine-et-Oise (1792-1794). — La « Conférence » ayant donné de bons résultats, une troisième réunion aura lieu cette année même, en juin, à Rambouillet.

— La Bibliothèque d'histoire moderne publiera prochainement une étude de M. Pierre Simon sur : L'élaboration de la Charte constitutionnelle (1814). Viendra ensuite un travail de M. F. Évrard sur : Les subsistances dans l'Eure, et particulièrement dans le district de Louviers, de 1789 à 1795.

— La Commission instituée pour rechercher et publier les documents d'archives relatifs à la vie économique de la Révolution s'est réunie le 27 janvier, au minis-

tère de l'Instruction publique, sous la présidence de M. Jaurès. M. P. Caron, secrétaire, a lu un rapport sur les travaux de la sous-commission permanente depuis la dernière séance plénière ; M. Aulard, président de la sous-commission, a ajouté diverses observations, notamment sur un conflit pendant entre le comité du Calvados et l'archiviste départemental ; il a été décidé que le ministre serait prié d'y mettre fin. Les commissaires responsables ont ensuite rendu compte de l'état, satisfaisant, des impressions en cours. Puis, sur rapports de MM. Brette et Caron, quatre nouvelles propositions de publications ont été adoptées : cahiers de paroisses des bailliages de l'Aube, cahiers de corporations de Marseille, cahiers de paroisses des bailliages de Blois et Romorantin, documents sur l'industrie dans le département de Vaucluse de 1789 à 1800. La création d'un Bulletin trimestriel de la Commission a été définitivement approuvée. La fin de la séance a été occupée par la première lecture d'un projet de circulaire « sur la publication des documents qui ne sont ni les cahiers, ni les dossiers de la vente des biens nationaux », et par l'examen de questions diverses concernant l'édition des cahiers lorrains, confiée au comité de Meurthe-et-Moselle.

A la date du 30 janvier, M. A. Aulard a adressé à M. Jaurès, sur les travaux de la Commission depuis sa création en décembre 1903, une longue lettre qui a été publiée dans l'*Humanité* du lendemain et qui vient d'être reproduite dans la *Révolution française* du 14 février.

— M. P. Caron vient de publier dans la *Revue de synthèse historique* (nº de décembre 1905) un article intitulé : Des conditions actuelles du travail d'histoire moderne en France, où, constatant la division des spécialistes français d'histoire moderne en deux écoles, l'école « conservatrice » et l'école « libérale », il établit sommairement le bilan de chacune d'elles, et dégage « les quelques indications pratiques que peut tirer, d'un exposé de ce genre, le « novéviste » soucieux d'avoir, devant les faits, une attitude vraiment scientifique ».

— La Société d'histoire moderne s'est réunie le 4 février. Elle a entendu une communication de M. Tchernoff sur : L'origine de l'Internationale à Paris en 1864, d'après des documents inédits. Cette communication a été suivie d'une discussion à laquelle ont pris part MM. Seignobos, E. Bourgeois, Ferdinand-Dreyfus, Glotz. M. A. Mathiez a ensuite traité, à propos de difficultés qui se sont récemment produites dans le département du Calvados, des conditions du travail historique en province. Après échange de vues, il a été décidé que l'attention du ministre de l'Instruction publique serait tout particulièrement appelée sur la nécessité d'assurer aux travailleurs de Caen le libre accès des archives départementales, qui leur sont pratiquement fermées.

— La Société « La Sabretache » vient de publier la table générale (Paris, J. Leroy, 1906, in-8, 159-XIX p., prix : 8 fr.) des dix premières années (1893-1902) de son *Carnet*, qui contient, comme on sait, de nombreux documents et travaux de détail sur l'histoire militaire de la France. Cette table générale est très complète et semble avoir été dressée avec soin. Elle comprend : une table chro-

nologique des matières ; une table systématique des matières ; une table alphabétique des noms cités. A ces trois tables, œuvre de M. P. Bironneau, M. J. Margerand a joint une double table, systématique et par noms d'auteurs, des illustrations qui figurent dans les dix premiers volumes du *Carnet de la Sabretache*.

— Les élèves de la promotion de 1906 ont soutenu leurs thèses à l'École des Chartes le 29 janvier et jours suivants. Les sujets qui suivent intéressaient nos études : Histoire de l'église collégiale Saint-Étienne de Troyes (1157-fin du XVIe siècle), par *Octave Beuve* ; Le collège de Laon à Paris, essai sur son fondateur et son histoire depuis sa création (1314-1764), par *Henri Cahen* ; Essai sur la vie du cardinal de Châtillon (1517-1547), par *André Clerc* ; Étude sur les forêts du Nivernais, particulièrement du XVe à la fin du XVIIIe siècle, par *Paul Cornu* ; Vie et œuvres de Michel Vascosan, imprimeur à Paris (de 1532 à 1577), par *Charles du Bu* ; La cité de Limoges, son évêque, son chapitre, son consulat (XIIe XVIIIe siècles), par *Paul-Louis Grenier*.

— F.-A. Aulard. *Études et leçons sur la Révolution française*. 4e série. Paris, Alcan, 1904, in-12, 316 p. — Dans ce quatrième volume des *Études et leçons* (cf. la *Revue*, t. III, p. 764), M. Aulard a surtout donné une biographie de Danton. On sait peu de chose sur l'enfance et la jeunesse de Danton, sur son rôle au district des Cordeliers ; la documentation ne devient abondante qu'à partir de 1791. M. A. insiste sur son rôle au 10 août, puis comme ministre de la Justice. Il laisse de côté les massacres de septembre, sur lesquels il a publié une longue étude dans la deuxième série de ses *Études* ; il le disculpe de ces massacres, renvoie pour son rôle diplomatique et militaire aux travaux de MM. Sorel et Chuquet, et retrace le rôle de Danton au début de la Convention. Dans la troisième série de ses *Études* M. A. a étudié, on se le rappelle, le rôle diplomatique du premier Comité de salut public. Il nous semble que l'auteur pourrait maintenant réunir, en les complétant, toutes ses études éparses sur Danton et donner de ce grand homme d'État une biographie complète, faisant leur part exacte aux divers rôles, politique, diplomatique et militaire qu'il a joués. — Cette étude sur Danton est précédée de deux articles sur la Révolution et suivie de deux autres sur le Consulat et l'Empire (le Centenaire de la Légion d'honneur, Napoléon et l'athée Lalande). L'étude sur Lalande, sur le despotisme de Napoléon et la servilité des caractères, puisée aux sources mêmes, aux procès-verbaux de l'Institut, est très attachante. Des deux articles sur la Révolution, le plus important concerne les origines du socialisme français. M. A. conclut : « Le socialisme français est né, pendant la Révolution, non seulement d'une sorte d'interprétation logique de la Déclaration des droits, mais d'une espérance inconsciente, d'un commencement de réalisation provisoire, involontaire et fortuit de la cité collectiviste. » La première partie de cette phrase appellerait bien des discussions où nous ne pouvons entrer complètement ici. Mais cependant voici nos conclusions sur cette question capitale. La Déclaration pose en principe l'égalité *des droits*. On a tendu ensuite à passer à une certaine égalité *de fait*, à détruire du moins les trop grandes inégalités de fait. Les lois sur la propriété, le nouveau régime successoral, les confiscations de pro-

priétés corporatives et de propriétés privées, l'abolition des droits seigneuriaux jusqu'alors considérés comme légitimes et l'abolition même, malgré le Comité de législation de la Convention, au mépris des lois mêmes de la Convention, de certains droits purement fonciers qui n'avaient que le tort d'être juxtaposés à des droits seigneuriaux, tout cela déblayait le terrain, excitait les espérances des pauvres. Les mesures inspirées par la défense de la patrie, réquisitions, emprunts forcés, impôts sur les riches, firent le reste, comme d'ailleurs M. A. l'a bien montré. Mais la Déclaration ne donnait que l'égalité *des droits*. « Les hommes naissent libres et égaux en droits », dit l'article Ier. Il est impossible de faire sortir *logiquement* de là l'égalité de fait. Que l'on prenne *égalité* à la lettre, soit ; mais ce n'est plus une interprétation, c'est la substitution à la pensée du législateur du terme absolument contraire. Quant aux Révolutionnaires et à Robespierre lui-même, après avoir semblé affaiblir le droit de propriété par l'abolition des droits seigneuriaux et même, on l'a vu, de véritables droits fonciers, par la confiscation des biens des émigrés, etc., ils l'ont affermi et fortifié de tout leur pouvoir entre les mains du détenteur viager ; mais, à l'encontre des déclarations des droits de 89 et de 93, ils l'ont toujours, dans leurs lois, considéré, non comme un droit naturel, antérieur et supérieur à la société, mais comme une création sociale. Et c'est ce que Robespierre aurait voulu que l'on proclamât dans la déclaration des droits de 1793. Pourquoi dans les deux déclarations des droits de 1789 et de 1793 la propriété est-elle de droit naturel ? Pourquoi dans les discours et les rapports, depuis ceux de Mirabeau en 89 jusqu'à ceux de Robespierre, de Cambacérès en 1793, 1794, etc., est-elle toujours une création sociale ? C'est que cette seconde théorie permettait plus facilement à l'État de nationaliser les propriétés corporatives et individuelles et de faire de la propriété ce qu'il voulait. Robespierre veut-il la *loi agraire* (p. 48) en demandant que la propriété soit « le droit qu'a chaque citoyen de jouir et de disposer de la portion de biens qui lui est garantie par la loi » ? Nous ne le pensons pas. Il demande, suivant un discours antérieur de lui (2 décembre 1792), que chacun ait les aliments nécessaires à la vie ; tout ce qui est indispensable pour maintenir notre existence est commun entre les hommes, l'excédent seul est propriété individuelle. C'est une partie de cet excédent qui devient « la portion de biens » laissée à chaque individu, « garantie par la loi », *par la loi qui est la source même du droit de propriété*. En somme, si l'on veut bien comprendre ces questions, il faut remonter plus haut que la Révolution. Le conflit entre les deux théories sur la propriété se manifeste particulièrement à la fin du XVIIe siècle (voyez Puffendorf et Durieu et comparez avec Bossuet) et ensuite dans tout le cours du XVIIIe ; il se reproduit en 1789. D'un côté, les théories des physiocrates, de l'autre celles des philosophes, de Montesquieu, de Rousseau, etc. Le vrai noyau du socialisme, le principe premier, c'est précisément la conception de la propriété considérée comme création sociale ; cela ne suffit pas, sans doute ; il faut ensuite en tirer les conséquences, mais c'en est l'origine incontestable. Nous ne pouvons insister ici et donner toutes les preuves. Il nous a suffi de montrer en quoi la Déclaration des droits, interprétée logiquement et de toutes les façons, ne peut pas conduire au socialisme, comment elle est la charte de la physiocratie et le contraire même du

socialisme. C'est ce que nous avons voulu indiquer dès maintenant, sans attendre le loisir de revenir un jour sur les théories de la propriété au XVIIIe siècle et pendant la Révolution. — Ph. S.

— H. Gœhtgens zu Ysentorff. *Napoleon I. im deutschen Drama*. Frankfurt-a-M., M. Diesterweg, 1903, in-8, 150 p. — Dans ce volume, dont le sous-titre indique l'objet (*Ein Beitrag zur Technik des historischen Dramas*), l'auteur analyse les pièces de théâtre inspirées par l'histoire de Napoléon. Il les classe en catégories : les unes sont destinées à présenter Napoléon comme une sorte d'allégorie (Kotzebue, Geibel, etc.); les autres, les « drames d'amour », sont consacrées à Napoléon amoureux (Heigel, Bleibtreu, etc.); d'autres, les « drames de Sainte-Hélène », sont des produits directs de la légende napoléonienne (Kahlbau, Grillparzer, etc.); d'autres enfin, plus près de la réalité historique, « l'histoire dramatisée », sont des essais d'adaptation à la scène d'épisodes napoléoniens ou même de toute l'existence de Napoléon (les *Cent-Jours* de Grabbe, le *Moscou* de Félix, la trilogie de Paul Friedrich).

— André Tardieu. *Questions diplomatiques de l'année 1904. Politique française. Question d'Orient. Guerre russo-japonaise*. Paris, Alcan, 1905, in-16, 319 p. — M. A. Tardieu vient de réunir en un volume les « Propos diplomatiques » qu'il a publiés, sous le pseudonyme de Georges Villiers, dans le *Temps* en 1904. Il les a complétés par quelques études publiées précédemment dans des revues françaises et étrangères ou encore inédites, la plupart mettant en œuvre des renseignements que M. T. a recueillis au quai d'Orsay ou dans des conversations diplomatiques. Les « Propos diplomatiques » sont aujourd'hui le complément des « livres jaunes ». Les conversations de diplomates ou hommes politiques qu'ils reproduisent, présentent, dans leurs moindres détails, un caractère d'authenticité indiscutable. L'auteur, qui a été de la carrière, connaît toute l'importance et toutes les nuances du langage des diplomates; d'où son souci de respecter non seulement le fonds, mais, dans la mesure du possible, la forme des confidences qu'il reçoit. Ces conversations et ces confidences sont pour la plupart d'un réel intérêt. Le temps est passé où la diplomatie s'entourait de nuages qui la dissimulaient au vulgaire. Les diplomates attribuent de nos jours une importance sans cesse grandissante à l'opinion publique. Ils n'en ignorent pas la force, d'où leur intérêt à la diriger. M. T. a donc reçu des déclarations détaillées et parfois sensationnelles. Enfin il a eu le souci, pour la plupart des grandes questions, de se documenter auprès de tous les intéressés qu'elles mettaient aux prises. Par exemple, sur la question de Macédoine il a demandé à M. Ghika, ministre de Roumanie, de lui exposer le point de vue roumain, à MM. Delyanni, Vesnitch, Zolotovitz, ministres de Grèce, de Serbie et de Bulgarie, de lui exposer les points de vue grec, serbe et bulgare; sur les origines de la guerre russo-japonaise il a interrogé M. Nelidow, ambassadeur de Russie, et M. Motono, ministre du Japon à Paris, M. Collin de Plancy, ministre de France en Corée, et Yong-tchan-Min, ministre de Corée à Paris. Les « Propos diplomatiques » permettent donc d'étudier impartialement les questions,

et, selon l'expression usitée aujourd'hui, d'une manière objective. Il y avait par conséquent grand intérêt à ce que ces témoignages authentiques et contradictoires des diplomates de tous les pays sur les événements contemporains fussent groupés et conservés à l'usage des historiens diplomatiques. Souhaitons que les *Questions diplomatiques* de l'année 1904 de M. T. ne soient que le premier volume d'une collection régulière.

Elles sont divisées en trois parties : 1° « La politique française », qui comprend six chapitres : les relations franco-italiennes, l'arrangement franco-anglais (déclarations de M. Nelidow sur l'accord franco-anglais et la Russie), l'affaire du Siam (opinion de M. Étienne et du ministre de Siam, Phya-Suriya), l'affaire du Maroc (conversations avec M. Regnault, consul général chargé du contrôle des douanes, avec El Menebbi, ministre de la guerre du Maroc, avec le marquis de Segonzac, avec MM. Étienne et Saint-René Taillandier, déclarations de M. Jonnart), la rupture avec le Saint-Siège, et « de ci, de là » (traité d'arbitrage franco-espagnol commenté par M. de Leon y Castillo, ambassadeur d'Espagne, questions tunisiennes, confidences de M. Pichon et audience du bey de Tunis, les chemins de fer transpyrénéens, le péril de Marseille); 2° « La Question d'Orient », qui réunit trois études : la question macédonienne, la question crétoise (déclarations du prince Georges de Grèce, haut commissaire des puissances en Crète), les affaires de Serbie (déclarations de M. Vesnitch, ministre de Serbie); 3° « La guerre russo-japonaise », divisée en quatre chapitres : avant la rupture, la rupture, opinions sur la guerre, la Chine et la guerre (il faut ajouter aux témoignages que nous avons précédemment cités, ceux de M. Kurino, ministre du Japon à Saint-Pétersbourg, du baron Suyematsu, ancien ministre de l'intérieur du Japon, du comte Katsura, président du conseil japonais, et du ministre de Chine à Paris, Souang-Pao-ki). — Il est à regretter que ce livre, qui est une façon de publication de documents, ne soit pas accompagné de cartes et d'un index qui en faciliteraient la compréhension et le maniement. — P. Mu.

— Le second volume (*Administration, Grands travaux*, Paris, Plon-Nourrit, 1905, pet. in-8, II-382 p.) du *Paris sous Napoléon* de M. L. de Lanzac de Laborie a suivi de près le premier (cf. la *Revue*, t. VI, p. 722). Voici les titres des six chapitres : I. Personnel administratif; II. Finances municipales et octroi; III. Les embellissements de Paris, travaux de voirie; IV. Les embellissements de Paris, palais et monuments; V. Les embellissements de Paris, service des eaux, VI. Aspect extérieur, la rue, les boutiques, les lieux publics. Les deux premiers chapitres présentent pour l'histoire générale un réel intérêt ; les quatre autres concernent exclusivement l'histoire locale de Paris; les uns et les autres se lisent d'ailleurs avec un plaisir égal. Ce tome second mérite les mêmes éloges que le premier : plan bien ordonné, documentation abontante, références minutieuses et précises, style simple, bref une excellente méthode. L'on souhaiterait que, dans le milieu de M. L. de L., beaucoup d'historiens travaillassent comme lui ; son *Paris sous Napoléon* prouve que l'on peut parfaitement, sans devenir ennuyeux, traiter d'après les principes un sujet du genre anecdotique. — Signalons à M. de

L. de L., en vue des prochains tirages de son livre, une coquille de style, p. 314 : « Montalivet, ministre de l'intérieur, inaugura en grande *pompe* la plus importante des nouvelles *fontaines...* »

— Gal H. Bonnal. *Le haut commandement français au début de chacune des guerres de 1859 et de 1870*. Paris, Éditions de la « Revue des idées », 1905, in-8, 168 p. (12 croquis). — Cette nouvelle étude de M. le Gal B. se compose de deux chapitres qui ont paru en articles dans la *Revue des idées* : l'un sur « la manœuvre de Magenta, étude sur la psychologie militaire de Napoléon III en 1859 et spécialement du 12 mai au 4 juin », l'autre sur « le désastre de Metz, étude sur la psychologie militaire de Bazaine en 1870 et spécialement du 6 au 16 août » ; le premier est fondé sur la publication de M. Bapst, *Le maréchal Canrobert, souvenirs d'un siècle*, le second sur la grande publication en cours dans la *Revue d'histoire rédigée à l'État-Major de l'Armée*. L'auteur retrace à grands traits ces deux séries d'opérations, en les commentant. Ses conclusions sont pessimistes. En 1859, au moment de la déclaration de guerre a l'Autriche, l'armée française n'est pas organisée ; au cours de la campagne, elle est mal commandée ; Napoléon III ignore à peu près tout de la stratégie et de la tactique ; sans le général de Martimprey, qui sut, dans l'exécution, améliorer les ordres généraux, et sans la pusillanimité autrichienne, cette ignorance, jointe à l'indécision naturelle de l'empereur, aurait pu nous coûter cher. Quant à Bazaine, sa faute impardonnable, son crime a été, non de rester à Metz (il pouvait ainsi, en immobilisant 200.000 Allemands, permettre d'organiser, à l'intérieur, en Bretagne ou au sud de la Loire, de nouvelles armées), mais de faire croire, contrairement à la vérité, qu'il avait l'intention de quitter Metz, et d'amener ainsi la marche de Mac-Mahon vers l'Est et le désastre de Sedan. « Chez lui, les éléments psychiques essentiels paraissent avoir été : une ambition démesurée, la passion de l'intrigue, une vanité extrême et le scepticisme le plus absolu », défauts auxquels il faut ajouter la nonchalance du corps et de l'esprit, et l'ignorance complète des principes de la grande guerre.

— Joseph Crombé. *L'organisation du travail à Roubaix avant la Révolution*. Thèse pour le doctorat en droit (Université de Caen). Lille, Robbe, 1905, in-8, VII-135 p. — L'auteur ne s'occupe que du travail de la laine, mais il expose l'histoire de la manufacture roubaisienne depuis le XVe siècle jusqu'à la fin de l'ancien régime. M. Crombé n'a pas vu l'intérêt du sujet : il n'a pas montré notamment comment la lutte continuelle contre les Lillois (qui prétendaient conserver le monopole de certaines fabrications) a forcé les Roubaisiens à chercher toujours des procédés nouveaux et à diversifier leurs étoffes. De là leur esprit d'initiative, qui est à la base de leur prospérité industrielle.

On se rend parfaitement compte, dès les premières pages, que l'auteur n'était pas préparé pour des études de ce genre. Sa connaissance des institutions est tout à fait superficielle. Le chapitre Ier, relatif à la concession des privilèges, fourmille d'erreurs. La documentation est tout à fait insuffisante. M. C. a dépouillé les archives de Roubaix, mais il a si peu « feuilleté » les archives municipales de Lille qu'il indique des cotes qui n'existent pas. Quant aux archives départemen-

tales, il semble les ignorer. Les étudiants en droit ont une tendance à choisir pour thèses des sujets d'histoire. Je n'y vois aucun inconvénient, à la condition qu'ils commencent par faire des études historiques. — A. DE St-L.

— M. Jules POIRIER vient de faire paraître (*Portraits militaires du Ier Empire, Lecourbe (1759-1815)*, Paris, Albin Michel, [1905], in-12, 248 p.) une biographie du général Lecourbe, écrite d'après un certain nombre de sources manuscrites ou imprimées. L'auteur semble avoir travaillé consciencieusement, mais il est visible qu'il n'est pas familiarisé avec la méthode historique. Son enquête documentaire a certainement été incomplète ; les références sont rares et parfois libellées avec gaucherie ; le style prête à plus d'une critique ; enfin, avec cette ingénuité déconcertante si fréquente chez les biographes militaires, M. P. a pris soin de nous prévenir, dans son avant-propos, que Lecourbe est « une des grandes gloires des guerres du Consulat » et qu'il allait en faire l'apologie.

— Henri HAUSER. *Études sur l'histoire économique de l'ancienne France*. In-8, 38 p. (Extrait de la *Revue d'Économie politique*, 1905). — Très intéressantes conférences faites à l'École des Hautes Études sociales et réunies ici. M. H. examine : 1° l'histoire de l'histoire économique en France depuis Montesquieu et Voltaire; 2° les principaux résultats dus au mouvement historique récent et ce qui reste à faire (pour le détail, il renvoie à diverses études bibliographiques). C'est une sorte d'introduction à l'histoire économique de l'ancienne France qui aurait pu être, naturellement, plus détaillée, qui même pourrait faire l'objet de tout un volume, et des plus utiles. Mais, dans sa brièveté voulue, elle rendra de très grands services aux étudiants qui s'intéressent aujourd'hui à ces études si longtemps négligées. — A noter, parmi les nombreuses idées indiquées dans cet opuscule, l'ancienneté chez nous des études d'histoire économique (Montesquieu et Voltaire, surtout Michelet, Tocqueville, etc.), la période contemporaine s'ouvrant avec les études de M. Levasseur, que M. H. juge équitablement, selon nous. — Pour les résultats relatifs a l'industrie, M. H., qui a déjà beaucoup publié sur les ouvriers et l'organisation du travail, a déjà pensé à développer ses conférences de l'École des Hautes Études sociales; on trouvera ci-dessus dans la *Revue* (p. 357-387) ce qui concerne l'organisation du travail. — Ph. S.

— René MOULIN. *Une année de politique extérieure*. Préface de M. Jules Godin. Paris, Plon-Nourrit, 1905, in-16, 353 p. — M. R. Moulin a réuni en un volume une série d'études consacrées aux événements diplomatiques de 1904 : 1° L'accord franco-anglais et le traité du 8 avril 1904 ; 2° La question marocaine et la pénétration pacifique de la France au Maroc après l'entente franco-anglaise et le traité espagnol ; 3° La France et le Siam, la convention du 13 février 1904 ; 4° Le rapprochement franco-italien ; 5° Les affaires de Macédoine ; 6° Les Anglais au Thibet ; 7° La révolution de Panama ; 8° La guerre russo-japonaise ; 9° La crise russe. Il m'a paru qu'un lecteur du « Bulletin étranger » et des « Propos diplomatiques » du *Temps*, ou d'une des revues françaises qui s'occupent de politique étrangère, devait connaître l'essentiel de cet ouvrage, et que, dans la plupart des

grandes questions qui y sont étudiées, il ne contenait ni un point de vue, ni un argument qui ne nous ait déjà été signalé. Je ne vois guère à l'heure actuelle que deux moyens de renouveler les questions de politique étrangère contemporaine, après que les journalistes et les chroniqueurs les ont exposées et discutées. C'est, ou bien de les présenter du point de vue historique et critique, d'en rechercher les origines lointaines, de dégager quelles sont les conditions géographiques, économiques, morales qui ont pu avoir une action sur leur développement et de les suivre dans leur évolution (telle est la méthode suivie par MM. René Henry, Chéradame ou Weil pour la question autrichienne, par M. Pinon pour les questions marocaines ou algériennes, par M. Bérard pour la question russe ou la question d'Extrême-Orient), ou bien, soit par un séjour dans les pays étrangers et des enquêtes faites sur place (comme MM. Weulersse, Challaye, Métin, Halot, Lair, etc.), soit par la possession de documents et de renseignements inédits (comme M. Tardieu dans ses *Questions diplomatiques*) d'être en état d'avoir des impressions originales ou des informations nouvelles. M. M., voulant nous donner un aperçu complet de toutes les questions diplomatiques agitées dans le monde entier en 1904, ne pouvait suivre la première méthode et il ne m'a pas paru en possession des avantages que suppose la seconde. Son livre est du reste clair, sans parti pris, et il peut rendre des services comme résumé d'une littérature diplomatique qui ne laisse pas que d'être abondante. — P. Mu.

— Paul Holzhausen. *Bonaparte, Byron und die Briten, Ein Kulturbild aus der Zeit des ersten Napoleon.* Frankfurt-a.-M., M. Diesterweg, 1904, in-8, 342 p. (gravures). — Tableau complet, avec bibliographies excellentes, de l'état de l'opinion publique en Angleterre jusqu'à la mort de Napoléon Ier, de l'idée que les écrivains, et au premier rang Byron, se faisaient de l'empereur, des détracteurs aveugles et des admirateurs passionnés qu'il eut de l'autre côté du détroit. M. P. H., que nos lecteurs connaissent déjà par des études sur *Heine et Napoléon* (cf. la *Revue*, t. IV, p. 699), a fort bien dégagé les deux courants d'opinion, l'un, celui des libéraux pour lesquels Napoléon continuait la révolution de 1789, l'autre, celui des conservateurs qui, comme le tory Alison, ne voyaient en lui que l'ennemi de l'Angleterre. Des caricatures anglaises bien choisies, des portraits de Byron illustrent ces pages où l'on souhaiterait seulement parfois un style plus simple et une manière moins précieuse. — C. S.

— La Ligue maritime a institué, à l'usage de ses sociétaires (10 fr. par an), des cours qui ont lieu au Siège Social, 39, boulevard des Capucines. Ceux de l'année 1906 ont commencé le 3 février. Nous mentionnerons ceux de M. Lacour-Gayet (Histoire maritime, Consulat et Empire) et de M. Clerc-Rampal (Archéologie navale, Consulat et Empire).

LIVRES NOUVEAUX

Instruments bibliographiques. — *A. Farault.* Préface par M. Tourneux. Bibliographie des livres, revues et périodiques édités par Léon Clouzot (à Niort). Niort, G. Clouzot, 3.00. — Répertoire méthodique de l'histoire moderne et contemporaine de la France rédigé sous la direction de *G. Brière et P. Caron.* Année 1903. Paris, Cornély, 18.00.

Histoire politique intérieure. — *L. Andrieux.* La Commune à Lyon en 1870 et 1871. Paris, Perrin, 3.50. — *C. Bearne.* A queen of Napoleon's court. Life-story of Désirée Bernadotte. London, Unwin, 10 sh. 6 d. — *A. Barine.* Louis XIV and La Grande Mademoiselle (1652-1693). London, Putnam, 12 sh. 6 d. — *P. Bliard.* Le conventionnel Prieur de la Marne en mission dans l'ouest (1793-1794). Paris, Émile-Paul, 5.00. — *L. Bultingaire.* Le club des jacobins de Metz. Paris, Champion, 2.50. — Catalogue des actes de François Ier. T. VIII. Mentions d'actes non datés. Itinéraire. Additions et corrections. Paris, Imp. nationale. (Collection des ordonnances des rois de France.) — *J. de Chambrier.* De Sébastopol à Solférino. Apogée du Second Empire. Paris, Fontemoing, 3.50. — Journal inédit du Duc de Croÿ (1718-1784), publié avec introduction et notes par le *Vte de Grouchy et P. Cottin.* Paris, Flammarion, 2 vol., 15.00. — Abrégé du journal du Mis de Dangeau disposé dans un ordre nouveau suivant la nature des matières par *E. Pilastre.* Paris, Firmin-Didot, 5.00. — *E. Daudet.* La Terreur blanche. Épisodes et souvenirs (1815). Nouvelle édition. Paris, Hachette, 3.50. — *J.-E. Farmer.* Versailles and the court under Louis XIV. London, Nash, 15 sh. — *V. Forot.* Épisodes révolutionnaires. L'année de la peur à Tulle. Paris, Chéronnet. — *V. Glachant.* Benjamin Constant sous l'œil du guet, d'après des documents inédits. Paris, Plon, 7.50. — *J. Haize.* Un lieutenant du Mis de La Rouërie dans la conjuration bretonne : Georges-Jules Vincent. Saint-Servan, Haize. — Mémoires du Duc de Lauzun. Nouvelle édition illustrée. Paris, Fayard, 1.50. — *Ed. Lemière.* Bibliographie de la Contre-révolution dans les provinces de l'Ouest (1793-1815-1832). 2e fascicule. Paris, Champion, 3.00. — Lettres de Charles VIII, roi de France, publiées d'après les originaux par *P. Pélicier et B. de Mandrot.* T. V (1496-1498). Paris, Laurens. (Soc. de l'histoire de France.) — *Dr H. Mangenot.* Quelle était la maladie du conventionnel Couthon ? (Thèse.) Lyon, Rey, 2.75. — *M. Marion.* Le garde des sceaux Lamoignon et la réforme judiciaire de 1788. Paris, Hachette, 6.00. — *Fréd. Masson.* Napoléon et sa famille. T. VII (1811-1813). Paris, Ollendorff, 7.50. — *L. Michon.* Le gouvernement parlementaire sous la Restauration. Paris, Pichon, 6.00. — Napoleon und Josefine. Wien, Wiener Verlag, 1 mk. — Napoleon Bonaparte's Briefwechsel. Berlin, J. Bard, 2 mk. — Napoleon I. Briefe und Gespräche. Berlin, Pan-Verlag. — *E. Pionnier.* Essai sur l'histoire de la Révolution à Verdun (1789-1795). Paris, Champion, 10.00. — *Schmitt.* Les élections de 1789 dans le Barrois. (Conférence.) Bar-le-Duc, Imp. Facdonel. — Souvenirs de Léonard, coiffeur de Marie-Antoinette, pub. par *M. Vitrac et A. Galopin.* Paris, Fayard. — *Stéfane-Pol.* De Robespierre à Fouché. Notes de police. (Documents inédits.) Paris, Flammarion, 3.50. — *H. Thirion.* Madame de Prie (1698-1727). Paris, Plon, 7.50. — *R. Wallier.* Le XXe siècle politique. Année 1905. Paris, Fasquelle, 3.50.

Histoire diplomatique. — *B*on *de Bildt*. Christine de Suède et le conclave de Clément X (1669-1670). Paris, Plon, 8.00. — *L. Giesecke*. Die Abnahme der französischen Kriegsentschädigung 1870/71 in Strassburg i. E., auf Grund der materialien des dortigen Landesarchivs dargestellt. Berlin, Guttentag, 3 mk. — *W. Hoss*. Rastatter Gesandtenmord und kein Ende. Rastatt (H. Greiser), 0 mk. 25. [Extr. du « Rastatter Tageblatt ».] — Madame des Ursins et la succession d'Espagne, fragments de correspondance publiés par *L. de La Trémoïlle*. T. V. Paris, Champion, 20.00. — *L. Madelin*. La Rome de Napoléon. La domination française à Rome de 1809 à 1814. Paris, Plon, 8.00. — *P. Matter*. Bismarck et son temps. T. II. L'action (1863-1870). Paris, Alcan, 10.00. — *E. Rouard de Card*. La politique de la France à l'égard de la Tripolitaine pendant le siècle dernier. Paris, Pedone.

Histoire militaire. — *P. Audebert*. L'officier de fortune sous l'ancienne monarchie, d'après plusieurs correspondances inédites. Rouen, Girieud, 2.00. — *C*ant *G. Bages*. Le siège de Glogau (1813-1814). Limoges et Paris, Charles-Lavauzelle, 1.50. — *A. von Boguslawski*. 1806-1906. Armee und Volk im Jahre 1806. Berlin, R. Eisenschmidt, 3 mk. — *A. M. Broadley* [*R. G. Bartelot*]. Three Dorset captains at Trafalgar. Thomas Mastermann Hardy, Charles Bullen, Henri Digby (gr.). London, J. Murray, 21 sh. — *J. Chevillet*. Ma vie militaire (1800-1810), publiée par Georges Chevillet. Préface par H. Houssaye. Paris, Hachette, 3.50. — *Clausewitz*. Traduction du C*ne* Niessel. La campagne de 1799 en Italie et en Suisse. 2 vol. Paris, Chapelot. — *C*ant *C. Clerget*. Tableaux des armées françaises pendant les guerres de la Révolution. Paris, Chapelot. (Publ. Section hist. de l'État-Major de l'Armée.) — *C*ne *J. Colin*. Les campagnes du M*al* de Saxe. 3*e* partie. Fontenoy. Paris, Chapelot, 12.00. (Publ. Section hist. de l'État-Major de l'Armée.) — *C*ne *Corda*. Le régiment de La Fère et le 1*er* régiment d'artillerie (1670-1900). Nancy et Paris, Berger-Levrault, 20.00. — *Hauptm. O. Criste*. Napoleon und seine Marschälle. Wien, Stern, 1 mk. 80. [Das Kriegsjahr 1809 in Einzeldarstellungen, fasc. 4.] — *L*t *Dublanchy*. Une intendance d'armée au XVIII*e* siècle. Étude sur les services administratifs à l'armée de Soubise pendant la guerre de Sept ans, d'après la correspondance et les papiers inédits de l'intendant F.-M. Gayot. Limoges et Paris, Charles-Lavauzelle. — *M. Dumolin*. Précis d'histoire militaire. Révolution et Empire. T. I*er*. Révolution. Paris, H. Barrère, 25.00. — *C*ne *V. Dupuis*. La campagne de 1793 à l'armée du Nord et des Ardennes. De Valenciennes à Hondtschoote. Paris, Chapelot. (Publ. Section hist. de l'État-Major de l'Armée.) — *G*al *Erb*. L'artillerie dans les batailles de Metz (14-16-18 août 1870). Paris, Chapelot, 12.00. — *Oberstl*t *Frobenius*. Kriegsgeschichtliche Beispiele des Festungskrieges aus dem deutsch-französischen Kriege von 1870/71. 10 Ht. III. Der belagerungsmässige (förmliche) Angriff Strassburg (plan). Berlin, Mittler, 4 mk. 50. — *Oberstl*t *Frobenius*. Napoleon, Moltke und die Festung. Berlin, A. Bath, 1 mk. — *Ed. Gachot*. Les campagnes de 1799. Jourdan en Allemagne et Brune en Hollande. Paris, Perrin, 7.50. — — *J. Grimal*. La guerre de 1870 et ses enseignements. Les causes de nos revers. Paris, Librairie universelle, 3.50. — *L. Hennet*. Les volontaires nationaux pendant la Révolution. T. III. Historique militaire et états de services du 19*e* bataillon de Paris, dit du Pont-Neuf, au 27*e* (bataillon de la Réunion), des chasseurs et compagnies franches, et du bataillon des grenadiers levés en 1792. Paris, Quantin, 7.50. (Publ. de la Ville de Paris.) — *Major M. von Hoen*. Aspern. Wien, Stern, 2 mk. [Das Kriegsjahr 1809 in Einzel-

darstellungen, fasc. 3.] — Le vice-amiral Bergasse Du Petit-Thouars, d'après ses notes et sa correspondance (1832-1890). Paris, Perrin, 7.50. — Mémoires du Gal Mis Alphonse d'Hautpoul, pair de France (1789-1865), publiés par *E. Hennet de Goutel*. Paris, Perrin, 7.50. — Cel *S. Moore*. Lecture on the campaign of Salamanca, 1812 (carte). Portsmouth, Barrell, 1 sh. — *P. Muller*. La bataille de Turckheim (1675). Paris, Berger-Levrault. — *A. Palis*. Historique des 1re et 2e batteries d'artillerie mobile de l'Isère pendant la guerre de 1870-71. Grenoble, Imp. Brotel. — *Gal de Piépape*. Le coup de grâce. Épilogue de la guerre franco-allemande dans l'Est (déc. 1870-février 1871). Paris, Plon, 8.00. — *Cne Sadi Carnot*. Les volontaires de la Côte-d'Or. Origines historiques, formations de 1789 et 1791, veillée des armes. Paris, Hachette, 10.00. — *G. Schoch*. Der deutsche Moselübergang 1870 in französischer Beleuchtung. Berlin, A. Bath, 2 mk. — *W. Zelle*. 1814. Der Zusammenbruch französischer Herrlichkeit. Leipzig, R. Sattler, 6 mk.

Histoire religieuse. — *F. Bollier*. Un ami de la jeunesse pauvre et abandonnée. L'abbé Jean Bosco (1815-1888). Troyes, Imp. Martelet. — *F. Cadet de Gassicourt*. Histoire de l'abbaye de Cordillon. T. Ier. Histoire. Caen, Jouan. — *Abbé Langlois*. Marie Brard (Sœur Euphrasie de l'Immaculée-Conception), l'une des seize Carmélites de Compiègne mortes sur l'échafaud à Paris le 17 juillet 1794. Évreux, Imp. Odieuvre. — *Abbé J.-B. Martin*. Le monastère du Verbe-Incarné de Lyon. Notice historique. Lyon, Vitte. — *G. Musset*. Les insinuations ecclésiastiques dans le diocèse de Saintes au cours de l'année 1565. La Rochelle, Imp. Texier. — *Abbé L. Néret*. Martyrs et confesseurs de la foi du diocèse de Meaux (1792-1799). Meaux, Lépillet. — Henriette de Séguret (Mère Marie de Jésus), fondatrice du couvent de la Providence de Rodez. Souvenirs. Rodez, Imp. catholique. — *L. Serbat*. Les assemblées du clergé de France. Origines, organisation, développement (1561-1615). Paris, Champion, 12.00. (Bib. de l'École des Hautes-Études.) — *R. P. Simber*. Guillaume-Joseph Chaminade, chanoine de Bordeaux, fondateur de la Société de Marie et de l'Institut des filles de Marie (1761-1850). Paris, Lecoffre, 7.50.

Histoire économique et sociale, histoire coloniale. — *P. Belin*. Histoire de l'ancienne Université de Provence ou histoire d'une Université provinciale sous l'ancien régime. 2e période. 1re partie (1679-1730). Paris, Picard, 7.50. — *A. Bonde*. Le domaine des hospices de Paris, depuis la Révolution jusqu'à la troisième République. Paris, Berger-Levrault, 6.00. — *A.-L.-E. Cabasse*. Les compagnies de colonisation délégataires de l'exercice du pouvoir souverain dans la 2e moitié du XIXe siècle et au début du XXe. (Thèse.) Nancy, Imp. Kreis. — Centenaire de l'Ecole supérieure de pharmacie de l'Université de Paris (1803-1903). Paris, Vigot, 20.00. — Cinquantenaire de la Chambre de Commerce de Meurthe-et-Moselle. Revue des industries du département (1855-1905). Nancy et Paris, Berger-Levrault, 5.00. — Corporations, maîtrises ou jurandes de la Saintonge et de l'Aunis. 2e série de documents publiés par L.-C. Saudau. La Rochelle, Imp. Texier. — *Eug. Defrance*. La corporation des barbiers, perruquiers, coiffeurs et coiffeuses à travers l'histoire. Paris, Imp. nationale, 12.00. — *Cte Fleury*. Les dernières années du marquis et de la marquise de Bombelles. Paris, Émile-Paul, 5.00. — *L. Gazeau*. L'évolution des libertés locales en France et en Belgique de 1789 à nos jours. Paris, Pedone. — *J. Godart*. La juridiction consulaire à Lyon. La conservation des privilèges royaux des foires (1463-1791), le tribunal de com-

merce (1791-1905). Lyon, Rey, 25.00. — *Ed. Lamouzèle.* Essai sur l'organisation et les fonctions de la compagnie du guet et de la garde bourgeoise de Toulouse aux XVIIe et XVIIIe siècles. Paris, Champion, 2.50. — Le Lieu-de-Santé de Rouen, réimp. avec introduction par le Dr *G. Panel.* Rouen, Gy. (Société Rouennaise des bibliophiles.) — *A. Mauger.* Simples notes sur l'organisation des secours publics à Paris. Paris, Didier, 7.50. — *O. Noël.* Histoire du commerce du monde depuis les temps les plus reculés. T. II. Depuis la Révolution française jusqu'à la guerre franco-allemande 1870-1871. Paris, Plon, 20.00. — *Mis de Ségur.* Julie de Lespipinasse. Paris, Calmann-Lévy, 7.50.

Histoire des sciences, histoire littéraire, histoire de l'art. — *Alph. Bertrand.* Versailles, ce qu'il fut, ce qu'il est, ce qu'il devrait être. Paris, Plon, 3.50. — *Abbé G. Bertrin.* Sainte-Beuve et Chateaubriand. Paris, Lecoffre, 2.50. — *E. Bonnet.* Antiquités et monuments du département de l'Hérault. Montpellier, Imp. Ricard. — *H. Bordeaux.* Pèlerinages littéraires. [Essais de critique contemporaine.] Paris, Fontemoing, 3.50. — *Ad. Boschot.* La jeunesse d'un romantique. Hector Berlioz (1803-1831). Paris, Plon, 3.50. — *Mme Judith Cladel.* La vie de Léon Cladel. Paris, Lemerre, 4.00. — *J. Doucet.* Les peintres français (Fantin-Latour, Corot, les Vernet, Ingres, etc.). Paris, Juven. — *Th. Duret.* Manet. Paris, Fasquelle, 3.50. — *V. Fraitot.* Une page d'histoire du XIXe siècle. Pasteur. Paris, Vuibert et Nony. — *François-Franck.* L'œuvre de E.-J. Marey. Paris, O. Doin, 1.50. — *P. Gaultier.* Préface de Sully Prudhomme. Le rire et la caricature. Paris, Hachette, 3.50. — George Sand an Alfred de Musset. Wien, Wiener Verlag, 1 mk. — Dr *E.-T. Hamy.* Joseph Dombey, médecin, naturaliste, archéologue, explorateur du Pérou, du Chili et du Brésil (1778-1785), sa vie, son œuvre, sa correspondance. Paris, Guilmoto. — *H. Hartleben.* François Champollion. 2 vol. Berlin, Weidmann, 24 mk. — *G. Hédiard.* Eugène Isabey. (Étude, suivie du catalogue de son œuvre gravée.) Paris, Delteil. (Les maîtres de la lithographie.) — *H. Jouin.* Jean Goujon. Paris, Librairie de l'art, 3.50. (Les artistes célèbres.) — Journal inédit du second séjour au Sénégal (3 déc. 1786-25 déc. 1787) par le chevalier de Boufflers, pub. par *P. Bonnefon.* Paris, Éditions de la Revue Bleue. — *L. de La Laurencie.* L'Académie de musique et le concert de Nantes à l'hôtel de la Bourse (1727-1767). La vie musicale en province au XVIIIe siècle. Paris, Société française d'imprimerie et de librairie, 5.00. — Les eaux-fortes de Charles Méryon. (Notice et reproductions.) London, Newnes, 10.00. — Lettres de Gabrielle Delzant (1874-1903) publiées par *L. Loviot*, préface de Th. Bentzon. Paris, Hachette, 3.50. — Lettres inédites de Le Brun Desmarettes à Baluze, publiées par *J. Nouaillac.* Tulle, Imp. Crauffon. — *J. Marsan.* La pastorale dramatique en France à la fin du XVIe et au commencement du XVIIe siècle. Paris, Hachette, 10.00. — La Sylvie du sieur Mairet, tragi-comédie pastorale. Introduction et commentaire par *J. Marsan.* Paris, Société nouvelle de librairie et d'édition. — Mélanges d'histoire littéraire publiés sous la direction de G. Lanson. *E. Fréminet*, Les sources grecques des « Trois Cents » ; *H. Dupin*, Étude sur la chronologie des « Contemplations » ; *J. des Cognets*, Etude sur les manuscrits de Lamartine conservés à la Bibliothèque Nationale. Paris, Alcan, 6.50. — *A. Mézières.* Au temps passé. [Souvenirs.] Paris, Hachette, 3.50. — *A. Milet.* Ivoires et ivoiriers de Dieppe. Étude historique. Paris, Librairie de l'art, 3.50. — *J.-B. Morin.* La Monnoye et ses noëls bourguignons. Examen critique de cet ouvrage en forme de réquisitoire, dans lequel il est démontré le néant de la tradition qui l'a érigé en

chef-d'œuvre. Dijon, Imp. régionale, 3.50. — *Th. Pletscher*. Die Märchen Charles Perraults. Berlin, Mayer u. Müller, 1 mk. 80. — *G. Riat*. Gustave Courbet et son œuvre. Paris, Floury, 25.00. — Rivarol. Pages choisies, avec notice. Paris, Mercure de France, 3.50. — *L. Séché*. Lamartine de 1816 à 1830. Elvire et les « Méditations ». (Nouvelle édit.) Paris, Mercure de France, 3.50. — *Gustave Simon*. Le roman de Sainte-Beuve. Paris, Ollendorff, 3.50. — *G. Sorel*. Le système historique de Renan. II. Renan historien du judaïsme. Paris, Jacques, 3.00. — *Mme de Staël*. Des circonstances actuelles qui peuvent terminer la Révolution et des principes qui doivent fonder la République en France [1799]. Ouvrage inédit publié pour la première fois et annoté par J. Viénot. Paris, Fischbacher, 7.50. — *Henri Vever*. La bijouterie française au XIXe siècle (1800-1900). T. Ier. Consulat, Empire, Restauration, Louis-Philippe. Paris, Floury. — *F. Vial et L. Denise*. Idées et doctrines littéraires du XVIIe siècle. (Choix de textes.) Paris, Delagrave, 3.00.

Histoire locale. — *Abbé J. Uthéra*. Monographie d'Aigues-Vives et Saint-Frichoux. Carcassonne, Bonnafous-Thomas. — *E. Schytte*. Topographie et iconographie amiénoises. Amiens, Conférences des Rosati. — Les Jurades de la ville de Bergerac, pub. par *G. Charrier*. T. XIII (1774-1789). Bergerac, Imp. Castanet. — *A. Bérard*. La Bresse et le Bugey historiques et pittoresques. Paris, Per Lamm, 7.50. — *R. Kerviler*. Répertoire de bio-bibliographie bretonne. Les Bretons. 44e fascicule (Ger-Gir). Rennes, Plihon et Hommay. — *E. Chantriot*. La Champagne. Étude de géographie régionale. Paris, Berger-Levrault, 8.00. — *E. Chantriot*. Les cartes anciennes de la Champagne. Catalogue et observations. Paris, Berger-Levrault, 3.50. — *Abbé L. Blazy*. Contribution à l'histoire du pays de Foix. 2e série. [Docts.] Foix, Imp. Lafont de Sentenac. — *A. Escudier*. Histoire de Fronton et du Frontonnais. Toulouse, Privat, 3.50. — *Pasteur Th. Vernier*. Un village protestant du Dauphiné : La Baume-Cornillane. (Étude historique.) Paris, Delessert. — *M. Roy*. Le Chesnoy-lez-Sens. Histoire d'un fief et de ses seigneurs. Fascicule 2 : XVIe siècle. Sens, Duchemin. — *Abbé E. Bougette*. Montblanc (Hérault), l'église, histoire. Bar-le-Duc, Imp. Saint-Paul. — *Et. Dupont*. Le Mont-Saint-Michel et le pays malouin. Relations historiques du Xe au XVIe siècle. Saint-Servan, Haize. — *L. de Nussac*. Une grande terre seigneuriale au XVIIe siècle. Pompadour et Hautefort (1684-1695). Tulle, Imp. Crauffon. — Les remparts de Reims dessinés d'après nature de 1845 à 1852 par J.-J. Maquart. (Reproductions avec préface et texte par *H. Menu*.) Reims, Michaud, 40.00. — Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis. T. XXXV. Biens de mainmorte, insinuations, commune en 1789, corporations. Saintes; Paris, Picard, 15.00. — *S. Bossakiewicz*. Histoire générale, chronologique, administrative, biographique et épisodique de Saint-Étienne. La Fère, Imp. La Féroise, 5.00. — *Cte A. de Prunelé*. Saint-Germain-le-Désiré en Beauce. (Pages d'histoire locale.) Chartres, Imp. Garnier. — *E. Boisseau*. Varzy (Nièvre). Son histoire, ses monuments. Paris, Cadot, 2.50. — *Frain*. Une paroisse du Vitréais (1100-1904). Vitré, Imp. Gilles. — *J. Durieu*. L'île d'Yeu. Bordeaux, Imp. Gounouilhou, 1.25.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

L'un des propriétaires-gérants : P. CARON.

Le Concordat de 1817

ÉTUDE DES RAPPORTS DE L'ÉGLISE ET DE L'ÉTAT SOUS LA RESTAURATION

(1814-1821)

(*Suite et fin* [1].)

VII

La Cour de Rome voyait avec beaucoup de peine l'inexécution du Concordat. Dans une note du cardinal Consalvi au comte de Blacas (31 mai 1818), elle disait :

Ce qui est arrivé en France relativement à la convention de 1817, considéré dans l'ensemble de ses rapports, n'a pas d'analogue ni dans l'histoire de l'Église, ni dans les annales politiques. Il s'est déjà écoulé plus de dix mois depuis que le Concordat a été ratifié par les hautes parties contractantes. Le Saint-Père l'a publié dans les formes les plus solennelles sans la moindre altération ; il l'a exécuté fidèlement dans tout ce qui le regardait..... Si, après un traité conclu, ratifié et si exactement exécuté par le Saint-Père, tout devait être considéré comme si rien n'avait été fait, il n'y aurait plus rien de sacré dans le monde et il ne serait plus possible de compter sur rien [2].

Cette note n'était qu'une longue lamentation sur le projet de loi. Quant à la réponse à Marcellus, ce n'était pas un bref, comme on l'avait dit, mais une simple lettre privée du Pape, en réponse à un fidèle qui le consultait ; en l'écrivant, « le Pape n'avait fait que remplir un devoir que lui imposait son ministère et qui, suivant la demande du consultant, n'admettait pas de délai [3] ». Rome ne voulait que le Concordat, non pas tel qu'il était dans le projet de loi, mais tel qu'il avait été signé par Consalvi et Blacas en 1817 et ratifié par le Pape et le Roi.

---

1. Voir la *Revue*, t. VII, p. 189-210, 269-288.

2. Traduction de la note de M. le cardinal Consalvi à M. le comte de Blacas (31 mai 1818). Rome, *Corresp.*, t. 951, f. 156.

3. Note en italien de Consalvi à Blacas (31 mai 1818). *Ibid.*, t. 950, f. 104 : « Il Santo Padre adunque, nel rispondere privatamente alla lettera direttagli da uno dei membri della Camera dei Deputati non ha fatto che compire un dovere che gl'imponeva il suo Ministero et che, secondo l'esposto dal Consulente, non ammetteva dilezione. »

Or, l'opinion publique en France, surtout depuis la lettre de Pie VII à Marcellus, devenait de plus en plus hostile à Rome et au clergé. « Tous les esprits, avouait Lainé lui-même, accusaient le ministère d'avoir penché vers des principes ultramontains [1]. » Non seulement tout était en suspens, mais Lainé pensait qu'à la session suivante « les esprits ne seraient pas mieux disposés ». « Les frayeurs qu'on a données à la nation sur le rétablissement du Concordat de François Ier et de Léon X ne seront pas dissipées », écrivait-il. Et il montrait comment les articles essentiels du Concordat inquiétaient l'opinion par le vague des termes employés. « Pourquoi ne détermine-t-on pas ceux des articles organiques qui seront supprimés au lieu de les frapper tous d'un vague anathème ? » Pourquoi laisser croire que le rétablissement du Concordat de 1516 concerne autre chose que la nomination des évêchés ? S'il en est ainsi, pourquoi ne pas l'avoir dit positivement ? « L'absence de cette explication fait accuser le Pape et, ce qui est plus fâcheux pour la paix du royaume, le Roi, d'arrière-pensées. On présentera sans cesse les privilèges, les couvents, les dîmes, les biens du clergé comme renaissant du Concordat de François Ier et de Léon X ». Enfin il avouait que les membres du clergé avaient demandé un trop grand nombre de sièges épiscopaux et que « les ministres avaient trop facilement cédé à leurs vœux réitérés ». Il proposait une convention interprétative qui exprimerait nettement ce qui était resté vague et inquiétant dans les articles relatifs aux lois organiques et au rétablissement du Concordat de 1516, déclarerait que l'article 13 du Concordat de 1801 sur les aliénations de biens ecclésiastiques conserverait tout son effet, et fixerait le nombre des évêchés à 86 au maximum. Le mieux était d'augmenter peu à peu le nombre des évêchés. Que le Pape acceptât, c'était une nécessité pour arriver enfin à tirer l'Église de France d'un désordre qui chaque jour devenait plus dangereux, donnait plus de force à différentes sectes et pouvait menacer la France d'un schisme [2].

Maintenant les ministres avaient peur. Et, devant l'opposition très vive de l'opinion et des Chambres qu'ils n'avaient point prévue, ils allaient supplier le Pape d'accepter de graves modifications au Concordat qu'ils lui avaient eux-mêmes proposé. « Certes, écrivait Richelieu à Blacas, nous avons prouvé notre bonne volonté. Nos efforts pour faire adopter le Concordat et la loi qui l'accompagnait en font foi ; et plût à Dieu que notre extrême désir d'amener promptement une conclusion des affaires

---

1. Lainé à Richelieu (27 mars 1818). Rome, *Corresp.*, t. 951, f. 72, post-scriptum, de la main de Lainé.
2. Lainé à Richelieu, *ibid.*

ecclésiastiques ne nous eût pas aveuglés sur le véritable état des esprits. Éclairés à présent par la malheureuse épreuve que nous venons de faire, il est de notre devoir de montrer à la Cour de Rome l'abîme dans lequel elle va précipiter la religion, si elle n'adopte pas les mesures que nous lui proposons [1]. » Des compromis s'imposent, dans l'intérêt de Rome, de la religion et des Bourbons ; car — Richelieu le répète sans cesse — « le sort de la famille régnante et celui de la religion catholique sont intimement liés [2] ».

Pour sortir de l'impasse où le Gouvernement s'était si inconsidérément engagé, trois solutions pouvaient être proposées à la Cour de Rome : une nouvelle convention, une convention interprétative du Concordat de 1817, enfin un arrangement provisoire. Le Pape s'en tenant obstinément au Concordat signé, ne pouvait accepter une convention nouvelle, indépendante de ce Concordat ; le Gouvernement français, après avoir songé à une convention interprétative — Lainé, on l'a vu, avait proposé cette solution, — allait y renoncer complètement : elle aurait été aussi impopulaire que le Concordat lui-même, et, d'ailleurs, on n'aurait pas réussi à s'entendre sur le fond des choses avec la Cour de Rome, qui ne s'accorde jamais si bien avec les Gouvernements que lorsqu'on ne précise rien. Restait un arrangement provisoire, qui rétablirait l'ordre dans l'Église de France, pourvoirait aux besoins immédiats des fidèles et ferait prévoir, non l'exécution du Concordat de 1817, mais de nouvelles négociations et une nouvelle convention ; et ainsi le Gouvernement du Roi arriverait, par une voie longue et détournée, il est vrai, à la suppression de ce malencontreux Concordat et peut-être aussi à un nouveau traité avec Rome.

Toutes ces solutions furent proposées successivement à la Cour de Rome, non parfois sans quelque gêne de la part du Gouvernement qui aurait désiré que des contre-propositions vinssent de Rome, pour éviter la lenteur dans les négociations [3]. Portalis, chargé de la nouvelle négociation, reléguant ainsi, en fait, l'ambassadeur Blacas au second plan, reçut ou plutôt se donna pour instructions de signer avec Rome une nouvelle convention [4] ; il s'aperçut bien vite des difficultés très grandes qu'il aurait à obtenir une convention indépendante de celle du 11 juin 1817 et entraînant la révocation tacite de celle-ci ; et il pensa que le mieux était de

1. Richelieu à Blacas (17 mai 1818). Rome, *Corresp.*, t. 950, f. 89.
2. Richelieu à Blacas (14 mai 1818). *Ibid.*, f. 82.
3. Richelieu à Blacas (13 août 1818). *Ibid.*, f. 158.
4. Projet d'instructions pour Portalis, de la main de Portalis (avril 1818). Rome, *Corresp.*, t. 951, f. 90 sqq.. C'est Portalis qui a rédigé lui-même les instructions que le Gouvernement lui a données ; c'est l'homme d'État le plus compétent.

présenter à la Cour de Rome une convention interprétative. Mais ici, on le verra, nouvelles difficultés, longueur interminable des négociations, pas d'espoir d'un résultat définitif ; d'où la nécessité de se contenter d'un arrangement provisoire. Toutes ces négociations, si complexes, si délicates, furent menées par Portalis avec une connaissance parfaite de la situation politique à Rome et en France, et une fermeté et une habileté qui ne se démentirent jamais. Il lui fallut deux ans pour détruire peu à peu un Concordat qui avait demandé près de deux ans, et cela malgré l'obstination de Pie VII, l'habileté de Consalvi et l'infériorité naturelle où se trouve un négociateur qui a solennellement engagé sa parole et qui, sans pouvoir oser le dire, et tout en protestant de son respect pour le passé, ne cherche qu'à la dégager par tous les moyens.

Portalis devait exposer au Pape et à Consalvi les raisons qui s'opposaient à l'exécution du Concordat. Nul mieux que lui ne pouvait leur faire comprendre les exigences du gouvernement constitutionnel. Rome pensait que l'article 14 de la Charte, qui donnait au Roi le droit de faire seul les traités, lui conférait le pouvoir d'exécuter le Concordat sans le concours des Chambres ; elle soutenait que, si le Roi le voulait, le Concordat serait immédiatement exécuté. Elle était entretenue dans cette opinion par beaucoup de prêtres français qui correspondaient secrètement avec elle et augmentaient chaque jour ses prétentions par des exposés inexacts de la situation de la France ; et elle venait d'y être confirmée par une lettre où 32 évêques déclaraient à Louis XVIII « qu'il avait seul le droit de faire des Concordats d'après l'article 14 de la Charte, que, dans le doute sur le sens de l'article, l'interprétation lui appartenait et qu'il devait l'interpréter dans le sens le plus monarchique et le plus favorable à sa prérogative ; enfin qu'il n'avait qu'un mot à dire et que trente-deux évêques partiraient du pied de son trône pour aller prêcher à ses peuples la pratique de toutes les vertus et la fidélité envers le souverain [1] ».

Portalis avait donc à détruire des illusions perpétuellement entretenues à Rome par le clergé français et les ultras. Il fit à Consalvi et au Pape un exposé détaillé de la situation politique et religieuse du royaume. A Consalvi, qui lui montrait l'état d'anarchie ecclésiastique résultant de l'inexécution même du Concordat, il répondait :

---

1. Nous n'avons pas retrouvé la lettre ; nous la citons d'après le résumé qu'en donne Portalis à Richelieu (9 juillet 1818). Rome. *Corresp.*, t. 951, f. 171 v°. Cette lettre au Roi, écrite par 32 évêques dont 3 archevêques, notamment Cortois de Pressigny, fut envoyée au Pape qui la lut avec plaisir.

S'il est vrai qu'il y ait dans la situation actuelle des affaires ecclésiastiques de France quelque chose d'inouï dans les Annales de l'Église, ce ne sont ni le Roi ni ses ministres qu'il faut en accuser. La situation politique du royaume est aussi toute nouvelle. L'ère des gouvernements représentatifs commence à peine, et les combinaisons diverses que le jeu de ces machines politiques autrefois inconnues amène naturellement, ne peuvent trouver d'exemples dans le passé. Il faut se prêter à des formes désormais inévitables, admettre des faits sociaux qu'on n'a pas le pouvoir de rejeter et ne pas compromettre tout, parce qu'on ne peut plus rien obtenir qu'en suivant une marche nouvelle..... De ce que le roi lui-même avait consenti ou provoqué quelques-unes de ces dispositions, on ne saurait tirer qu'une conséquence, c'est que, lorsqu'il déclare qu'elles ne sont point susceptibles d'être exécutées aujourd'hui, il faut que la chose soit de toute évidence. On pourrait suspecter peut-être une déclaration de ce genre, s'il avait été opposé en d'autres temps à leur admission. Elle est au-dessus de tout soupçon dans les circonstances données [1].

Mais Portalis eut beau montrer l'impossibilité d'exécuter le Concordat dans un pays où l'opinion publique, désormais souveraine, y était hostile, le Pape et Consalvi s'obstinèrent à réclamer l'exécution de cet acte. « Cette affaire, dit Pie VII à Portalis, est une des plus pénibles de mon pontificat. J'aime le Roi, j'ai la plus haute estime pour son caractère et une grande confiance dans ses sentiments religieux. Mais il faut soutenir ce que l'on a fait. Un Concordat conclu et ratifié doit être exécuté ; on ne peut revenir sur ce qu'il a établi ou décidé, à moins qu'il n'y ait plus rien de stable ni de sacré au monde [2]. »

A la Cour de Rome, on supposait que Portalis était chargé de demander la révocation du Concordat. Mais Portalis pensait qu'on ne pouvait pas procéder d'une manière aussi formelle et aussi brutale, et qu'un projet de convention irriterait moins la Cour de Rome. « Ici, écrivait-il à Richelieu, on tient beaucoup aux mots, et avec d'autant plus de raison qu'en pareille matière les mots sont des choses importantes. » Il croyait, d'ailleurs, sans s'abuser sur les effets de cette diplomatie, qu'il valait mieux laisser Rome dans l'incertitude, et lui faire craindre une demande de révocation formelle, pour la mieux disposer à accepter une nouvelle convention.

En attendant que l'on pût s'entendre sur les articles organiques, Richelieu chargeait Portalis et Blacas de demander non pas une convention interprétative, comme l'avait proposé Portalis, mais une organisation provisoire. « On pourrait ainsi, écrivait-il à Portalis, attendre une époque

1. Portalis à Richelieu (24 juin 1818). Rome, *Corresp.*, t. 951, f. 164.
2. Portalis à Richelieu (27 juin 1818). *Ibid.*, f. 166.

plus calme pour se rapprocher de la convention du 11 juin..... Ce serait le plus grand bonheur qui pût nous arriver, car, je vous l'avoue, je redoute plus que tout les discussions des Chambres sur ces matières [1]. » On ne pouvait pas rétablir tous les sièges promis dans les négociations du Concordat et pourtant ces sièges avaient été remplis : les évêques des sièges nouveaux avaient été nommés et institués ; seulement leurs bulles d'institution ne leur avaient pas été délivrées par le Gouvernement. Le Pape avait accepté, dès le début de la mission de Portalis, la diminution du nombre des sièges, cédant sur l'accessoire pour garder l'essentiel, l'abrogation des articles organiques. Mais cette diminution entraînait une série de mesures nouvelles et de difficultés : 1° le Pape devrait interdire aux évêques nommés et institués à des sièges nouvellement érigés, tout exercice de leurs fonctions ; 2° il devrait autoriser *provisoirement* les évêques titulaires des diocèses créés en 1801 à exercer leur juridiction dans toute l'étendue qu'avaient ces diocèses avant la bulle de juillet 1817. Et cette mesure s'appliquerait à 50 évêques, dont 34 anciens et 16 nouveaux, nommés et institués en 1817, mais n'ayant pas encore reçu leurs bulles d'institution. Et ainsi, après avoir supplié le Pape de détruire le Concordat de l'Usurpateur, celui de 1801, on le suppliait maintenant d'y revenir, et toujours par des arguments excellents aux yeux du Gouvernement. « Ce qui existe, écrivait Richelieu, c'est le Pape lui-même qui l'a créé ; il peut donc en prononcer la prolongation. Loin que cette mesure porte atteinte à ses droits, elle les confirme et les corrobore. Le Concordat de 1817 reste intact ; l'Église de France qui, de fait, ne porte plus aujourd'hui sur aucun fondement, est replacée sur une base solide, quoique temporaire [2] ». Il ne fallait pas que les évêques, nommés et institués aux nouveaux sièges, pussent se croire obligés de se mettre en possession. Autrement, on serait menacé d'un « vaste incendie ». « Cela ébranlerait l'État jusque dans ses fondements [3]. » Seule la parole solennelle du Pape pouvait sauver le Gouvernement.

Pie VII ne voulait pas faire une convention provisoire, mais il proposait un bref, qui, venant de lui seul, sauvegarderait sa dignité et qui, d'ailleurs, aurait le même effet. Seulement il désirait consulter les évêques de France. Il enverrait un bref au cardinal de Périgord où il exposerait les demandes du Roi et la mesure provisoire rétablissant les circonscriptions de 1801. Et, si les évêques consentaient, il déclarerait que le Roi s'était

1. Richelieu à Portalis (13 août 1818). Rome, *Corresp.*, t. 951, f. 246.
2. Richelieu à Blacas (13 août 1818). Rome, *Corresp.*, t. 950, f. 162.
3. *Ibid.*

vu obligé de différer l'exécution du Concordat jusqu'à ce qu'il se fût concerté avec lui pour réduire le nombre des sièges, supérieur aux ressources du royaume. Le Pape n'avait guère consulté les évêques en 1801 ; il avait agi d'autorité et exigé d'eux leur démission. Maintenant il veut les ménager, surtout ceux qui ont été préconisés et ne peuvent pas prendre possession de leurs sièges ; il cherche à se les concilier tous et à se servir d'eux contre le Gouvernement ; il connaît les sentiments ultramontains de beaucoup d'entre eux et ne serait pas fâché de provoquer un mouvement de protestation de l'épiscopat contre l'inexécution du Concordat et par suite contre les Chambres. Aussi le Gouvernement se refuse-t-il à consulter les évêques ; il ne les avait déjà que trop écoutés.

L'embarras où nous nous trouvons, écrivit Richelieu à Blacas, vient d'avoir un peu trop au commencement consulté MM. les Évêques. L'extrême désir de voir ceux nommés anglais se réunir nous a entraînés à des changements que la Cour de Rome était bien loin de réclamer et que la disposition des esprits rendait très difficile de faire adopter en France. C'est là, suivant moi, la grande faute que nous avons commise et qu'il s'agit maintenant de réparer du mieux qu'il nous sera possible [1]..... Tant de passions et d'intérêts agitent les hommes au siècle où nous vivons, que, lorsqu'on les assemble, on ne peut prévoir ce qui résultera de leurs délibérations [2].

Lainé pensait comme Richelieu. Il distinguait trois classes d'évêques : ceux qui étaient déjà en possession, ceux qui allaient occuper plusieurs des 50 sièges vacants du Concordat de 1801, enfin ceux qui avaient été nommés et institués à des sièges nouveaux. Les prélats des deux premières catégories, « plus touchés de la nécessité de mettre un terme à l'anarchie ecclésiastique », inclineraient aux propositions ; mais les autres y seraient plus ou moins hostiles. Il n'y aurait pas unanimité, et, devant ces résistances, « le Pape se trouverait placé dans l'alternative ou d'y céder, ce qui perdrait tout, ou de passer outre, ce qui donnerait des ressentiments funestes ». Pourquoi réunir les évêques, quand « tous les esprits sont en effervescence ? » Plusieurs ne comprennent pas la nécessité d'une loi et manifestent de l'opposition à cette loi et à toutes nos institutions politiques. « Si la chose se fait sans communication, concluait Lainé, on sera bien fort à l'égard du clergé, quand on montrera que tout a été concerté entre le Pape et le Roi [3]. »

Mais le Pape ne cède point. Il veut consulter les évêques, et, par un bref,

1. Richelieu à Blacas (13 août 1818). Rome, *Corresp.*, t. 950, f. 169.
2. Richelieu à Blacas (18 septembre 1818). *Ibid.*, f. 218.
3. Lainé à Blacas (7 octobre 1818). *Ibid.*, f. 242.

il invite le cardinal de Talleyrand-Périgord à leur demander leur avis. Le Pape était entretenu dans son obstination par les évêques eux-mêmes, en relations secrètes avec lui ; plusieurs d'entre eux, comme le cardinal de la Luzerne, après avoir soutenu que le Concordat ne pouvait être exécuté sans le concours des Chambres, passaient maintenant à l'opinion contraire [1]. Un grand nombre de prêtres français et peut-être étrangers accouraient à Rome, y exposaient les affaires de France selon leurs vues et leurs intérêts, poussaient le Pape à la résistance, faisaient surgir chaque jour de nouvelles prétentions romaines [2]. Une douzaine de conseils généraux, dans des départements du Midi, parlèrent du Concordat ; c'était une très petite minorité ; sur ces douze, cinq seulement demandaient l'exécution de la convention. Mais cette opposition au ministère était grossie à Rome où l'on se persuadait facilement que la nation était en désaccord avec le Gouvernement et la majorité des Chambres [3]. Enfin quelques évêques écrivaient au Roi une lettre confidentielle, aussitôt connue à Rome, « véritable délit politique », disait Lainé, acte de « fâcheux » et « funeste exemple [4] ».

Tout enhardissait la Cour de Rome. Dans ce milieu fermé, où l'on ignorait profondément ce qui se passait au dehors, où l'on ne voulait tenir aucun compte des faits nouveaux, où l'on n'entendait guère que les voix du passé et où Portalis seul représentait la France moderne, issue de la Révolution, on ne voulait pas céder les avantages acquis et on continuait à s'en tenir au Concordat, comme si, sans l'assentiment des Chambres, il pouvait avoir effet. Portalis, on l'a vu, avait essayé vainement d'amener le Pape et Consalvi à l'idée d'une *nouvelle convention*, indépendante de celle de 1817. Consalvi était prêt à lui accorder seulement uns convention *interprétative* du Concordat de 1817, laissant ainsi subsister celui-ci et lui donnant même une nouvelle force. Alors Portalis avait suggéré l'idée d'une *convention provisoire*. On réglerait les questions les

---

1. Richelieu à Portalis (13 août 1818). Rome, *Corresp.*, t. 951, f. 246.

2. Lettre de Richelieu à Portalis (13 août 1818), *ibid.* — Portalis à Richelieu (28 juillet 1818), *ibid.*, f. 222 : « Il y a une grande activité dans les communications d'un certain parti avec des personnages considérables de ce pays-ci. Il est probable que des prêtres qui arrivent de temps en temps, à ce qu'ils disent, pour les affaires de la religion, en sont les agents. Peut-être y en a-t-il encore qui sont d'un autre État et d'un autre ordre. »

3. Portalis à Richelieu (28 juillet). *Ibid.*, f. 221. — Lainé à Portalis (13 août). *Ibid.*, f. 248 : « Cette imprudence de quelques conseils généraux, quelque peu digne de considération qu'elle soit, augmentera la difficulté des affaires politiques et ne contribuera pas peu à rendre moins conforme aux institutions monarchiques la loi qu'on sera obligé de proposer cette année pour leur élection. »

4. Lainé à Portalis (13 août 1818), *ibid.* : il lui annonce qu'on a imprimé à Marseille cette lettre.

plus urgentes et on ferait plus tard une nouvelle convention définitive pour établir les principes généraux, vraie cause du conflit. Abandonnant donc pour un moment la discussion sur les articles organiques, ainsi que le règlement définitif de la nouvelle circonscription que les Chambres n'avaient pas voulu accepter, on reviendrait provisoirement à la circonscription de 1801, détruite en 1817. Après bien des pourparlers entre Consalvi et Portalis, la Cour de Rome finit par accepter. Mais, comme l'écrivait Portalis à Richelieu, « le Pape n'avait cédé sur le Concordat de 1801 que dans l'espérance d'obtenir la modification des articles organiques. Son ministère craignait que les propositions qui lui seraient faites à ce sujet ne rendissent purement gratuite l'atteinte qu'on avait portée au plus grand acte d'autorité qu'aucun souverain pontife ait jamais exercé sur toute une Église nationale ». « C'est là, ajoutait-il, la source cachée de toutes les résistances [1]. »

Mais le Pape voulait, à la différence de ce qu'il avait fait en 1801, ménager les évêques ; il tenait à leur avis. « La consultation préalable des évêques, disait Consalvi à Portalis, n'a point été considérée par le Pape comme une simple formalité, mais comme une condition essentielle de l'arrangement provisoire. » « Si le Saint-Siège s'en rapportait aux apparences, il serait favorable à son autorité d'agir encore une fois sans les consulter, mais l'expérience lui a appris qu'il doit éviter avant tout la division de l'épiscopat et que c'est son union avec le premier pasteur qui fait leur force commune. » Le Gouvernement français essayait d'échapper à cette consultation. Il voulait s'entendre avec le Pape et imposer ensuite cet accord à un clergé trop hostile aux institutions représentatives [2]. Et l'on avait ainsi ce spectacle curieux d'un Pape, qui après avoir fait le coup d'État le plus étonnant contre l'épiscopat, demandait l'avis des évêques, et du Gouvernement français, qui, gallican de doctrine, ne cherchait qu'à éviter la consultation des évêques, au lieu de s'appuyer sur elle dans ses négociations avec Rome. C'est ce que faisait observer Portalis. « Dans le fait, écrivait-il à Richelieu, notre position était délicate. Appelé à soutenir les droits de l'épiscopat et à prévenir les actes d'autorité que le Pape pourrait se permettre de proprio motu, il est difficile de n'avoir pas mauvaise grâce à vouloir empêcher le Saint-Siège de prendre conseil des évêques avant de prononcer sur le sort de l'Eglise de France. » Et il ajoutait :

---

1. Portalis à Richelieu (22 octobre 1818). Rome, *Corresp.*, t. 952, f. 53.
2. Richelieu à Portalis et à Blacas (7 octobre 1818). *Ibid.*, f. 7.

Trop d'insistance sur ce point aurait pu nuire aux intérêts de la négociation, en laissant supposer une opposition tardive de la part des évêques, et nous nous sommes efforcés de sortir de notre mieux d'un pas aussi glissant. Dans d'autres circonstances, nous n'aurions pu qu'approuver des dispositions si favorables à la liberté ecclésiastique. On ne peut, au reste, se dissimuler qu'il n'est pas possible, comme en 1801, de faire abstraction du corps épiscopal. A cette époque, il se trouvait pour ainsi dire hors de la loi politique, et cette circonstance autorisait le Pape à le négliger et portait le Gouvernement d'alors à demander qu'on n'en tînt aucun compte. Aujourd'hui tout est changé : l'Église est dans l'État, elle est reconnue par la loi, l'épiscopat est composé en partie de prélats nommés par le Roi. On a, de toutes parts, réclamé le maintien des libertés gallicanes. Sa Majesté a déclaré qu'elle les regardait, ainsi que l'avaient fait ses prédécesseurs, comme le précieux héritage de la nation. Or la plus importante de ces libertés est sans doute celle qui garantit aux évêques le droit d'être entendus, et il s'agit de distraire les fidèles confiés à leurs soins de la juridiction légitime de leurs pasteurs naturels [1].

Ne pas consulter les évêques, c'était diminuer encore l'épiscopat, si affaibli par le coup d'Etat romain de 1801, et augmenter la puissance du Pape, au moment où les doctrines ultramontaines se répandaient de plus en plus dans le clergé. Dans l'incertitude, le nouveau ministère Decazes-Dessoles suspendit quelque temps les négociations [2], ce qui inquiéta Portalis, donna créance à Rome à toute sorte de bruits et enhardit encore le Saint-Siège et les ecclésiastiques venus de France qui reprenaient la discussion, écartée ou différée par Portalis, sur les articles organiques [3].

Cependant le Gouvernement voyait avec peine l'indiscipline grandir dans le clergé inférieur — et il était embarrassé sur les moyens de la réprimer, la législation sur les appels comme d'abus étant encore un sujet de discussion entre Rome et lui, — le presbytérianisme s'accroître et le désordre augmenter sans cesse dans les diocèses privés d'évêques. Aussi avait-il hâte de traiter. Comme le Pape ne cédait point sur la consultation préalable des évêques, il se vit obligé de les réunir à Paris (mai 1819). Il en vint 13, sans compter ceux — au nombre de 30 — qui se trouvaient déjà à Paris et qui étaient disposés à adhérer aux conclusions formulées par les treize premiers. De cette sorte de concile national sortit un projet de lettre des évêques au Pape, véritable manifeste de ce haut clergé de France que la Restauration avait complètement transformé.

Les évêques se plaignent de l'inexécution du Concordat sur lequel ils

1. Portalis à Richelieu (19 sept. 1818). Rome, *Corresp.*, t. 951, f. 344 sqq.
2. Ordre de Dessoles (8 janvier 1819). Rome, *Corresp.*, t. 952, f. 96 : « Suspendre la négociation, jusqu'à ce que le Roi ait pris une résolution définitive. »
3. Cf. notamment Portalis, *ibid.*, t. 952, f. 110, 123.

ont fondé toutes leurs espérances. Les bulles d'institution données par le Pape aux évêques sont retenues. L'état de l'Église devient « de jour en jour plus déplorable... La discipline ecclésiastique se relâche ; un grand nombre de diocèses ne sont point suffisamment gouvernés ; les fidèles errent comme des troupeaux sans pasteurs, les établissements ecclésiastiques languissent ; le sacerdoce s'affaiblit par des pertes que ne répare point un petit nombre d'élèves du sanctuaire souvent entravés dans leur vocation, inquiétés dans leur instruction ou découragés par l'aspect de la misère et des dégoûts qui les attendent dans l'exercice du saint ministère. La religion est attaquée de toutes parts ; ses ennemis semblent réunir toutes leurs forces contre elle et ne se proposent rien moins que de l'anéantir dans ce royaume autrefois si chrétien et si fidèle. Les livres impies volent et se répandent ». Les missionnaires sont calomniés. « Les évêques qui gouvernent les diocèses et ceux qui sont destinés aux sièges actuellement vacants, ne pouvant agir de concert, asservis, opprimés sous ces mêmes règlements qu'avait imposés une domination étrangère et tyrannique, réduits à combattre à part, succomberont infailliblement, et dans un temps donné, plus court peut-être que celui qu'avait marqué l'Usurpateur, l'Église de France tombera pour ne plus se relever [1] ».

Au moment même où le Gouvernement de la Restauration laissait à l'Eglise de France plus de liberté qu'elle n'en avait jamais eu, où les œuvres catholiques étaient soutenues par le Roi, où une assemblée d'évêques était réunie, le haut clergé se plaignait plus que jamais, ne voyait que la ruine de cette Église que l'on n'avait cessé de relever et se répandait en lamentations.

Il s'étonnait et s'indignait d'être laissé à l'écart de toutes les négociations entre le Roi et le Pape, de ne pas avoir connu le bref que Pie VII avait adressé, au mois d'octobre 1818, au cardinal de Périgord, d'ignorer les intentions véritables du Saint-Père sur la réorganisation des circonscriptions ecclésiastiques. Il présentait la réduction des sièges épiscopaux comme la seule difficulté qui s'opposât à l'exécution du Concordat, alors que, un peu plus loin, il montrait l'Église asservie, tant que les articles organiques ne seraient pas abrogés, comme ils l'avaient été dans le nouveau Concordat. Il critiquait l'état provisoire que proposait le Gouvernement, le retour aux circonscriptions de 1801, craignant que de provisoire il ne devînt définitif. Enfin, attaquant à tout instant le Gouvernement du Roi et le regardant avec méfiance, il se tournait tout entier du côté du Pape, avec une véritable piété filiale, confiant dans la haute

1. Lettre des évêques au Pape (1819). Rome, *Corresp.*, t. 952, f. 178 sqq.

sagesse, la prudence et l'autorité du « Vicaire de Jésus-Christ et du Prince des Évêques [1] ». Poussés par leurs intérêts, indignés de l'opposition des Chambres et du Gouvernement au Concordat de 1817, les évêques faisaient cause commune avec Rome et devenaient ultramontains, au grand déplaisir des ministres et du Roi lui-même.

Louis XVIII, en effet, fut vivement affecté par le projet de lettre des évêques au Pape et, en marge, écrivit lui-même ou dicta des notes nombreuses et précises [2]. Avec la modération et la justesse de vues qui lui étaient habituelles, le Roi relevait toutes les erreurs, les inexactitudes, les jugements passionnés de ce nouveau clergé qui n'avait rien oublié ni rien appris. Il s'étonnait que, suivant les évêques, l'Église de France courût à la ruine. « Il est injuste et peut-être peu convenable, écrivait-il, de dire que l'état de l'Eglise devient de jour en jour plus déplorable. Messieurs les Évêques ne reconnaissent-ils pas que depuis plusieurs mois il y a une tendance marquée vers une amélioration ? N'ai-je pas fait des efforts plus signalés pour l'obtenir ? » Et il énumérait toutes les faveurs accordées au clergé, le budget accru chaque année, de dix millions supérieur à ce qu'il était en 1814, les bourses et demi-bourses aux séminaristes, les traitements des pasteurs sans cesse augmentés [3]. Les évêques présentaient la circonscription ecclésiastique comme le seul obstacle à l'exécution du Concordat ; le Roi faisait remarquer que « les évêques savaient très bien » qu'il y en avait deux autres : l'abrogation des lois organiques et le droit pour le Pape et le Roi de destituer des évêques, stipulés dans le nouveau Concordat et vivement critiqués par les Chambres [4]. Un règlement provisoire était nécessaire, pour ne pas attendre le règlement, nécessairement très long, de tous ces différends ; il n'était pas à craindre, ajoutait le Roi, que le provisoire ne devînt définitif.

MM. les Évêques, écrivait-il, ne peuvent douter des sentiments du Roi et de ceux du Gouvernement, et les déclarations formelles du ministère, les détails dans lesquels il est entré ne peuvent laisser aucun doute dans leurs esprits, quelques efforts que l'on ait faits pour leur inspirer des défiances injurieuses [5]. Quant aux articles organiques, ils ne sont pas exécutés, ils ne l'ont jamais été depuis le

1. «..... d'exécuter avec unanimité ce que le Vicaire de Jésus-Christ sur la terre et le Prince des Évêques croira devoir décider dans l'intérêt de la religion. Alors le Seigneur sera loué dans l'Assemblée sainte ; alors seulement nos plaintes finiront, nos larmes cesseront... » Lettre des évêques au Pape, presque à la fin.

2. Voir ces notes rédigées ou dictées par le Roi, au bas du document lui-même.

3. Notes 8 et suivantes, note 4.

4. Notes 20 et 21.

5. Note 23.

retour du Roi ; ils ne l'étaient même pas auparavant. Il n'y a donc aucune utilité et surtout aucune urgence à s'en occuper en ce moment, et il n'est pas exact de dire que l'Église soit sous le joug d'articles non appliqués et tombés en désuétude. Il serait de toute impossibilité de mêler cet objet au provisoire dont le Roi et le Pape sont occupés, puisque la grande difficulté du Concordat de 1817 a été que ces articles ne pourraient être formellement et légalement abrogés que par une loi et qu'on ne peut se passer de cette loi qu'en considérant les articles, ainsi qu'ils le sont en effet, comme tombés en désuétude, et plus particulièrement depuis que la déclaration du Roi et du Pape, dans le Concordat de 1817, les a frappés [1].

Les évêques se plaignaient de ne rien connaître des négociations entre Rome et le Roi. Mais le bref adressé par le Pape au cardinal de Périgord avait été communiqué à celui-ci *en copie*, il était connu des évêques, et les principales dispositions en avaient été remises au cardinal sous forme d'une *Note sur l'état de la négociation* [2]. Maintenant on réunissait les évêques : que voulaient-ils de plus ? Enfin le Roi voyait avec peine que les évêques réservaient toute leur confiance au Pape seul. « Loin de moi, écrivait-il, de blâmer la confiance des évêques au Saint-Père ; personne n'en a plus que moi. Je la dois au successeur de Saint-Pierre, au vicaire de Jésus-Christ sur la terre et les vertus de Pie VII me l'inspirent. Mais j'aurais désiré que les prélats de mon royaume en eussent témoigné un peu davantage à leur Roi. Ce que je n'ai pu obtenir d'eux, je le réclame du Père commun des fidèles [3]. » Le premier mouvement du Roi fut de refuser la lettre, si on ne la modifiait pas. Le cardinal de Périgord reçut une note écrite de la main du Roi, indiquant les changements à faire. Mais le Roi accepta cependant la lettre, sur les assurances, que lui donna le cardinal, qu'elle remplissait au fond les intentions royales [4].

La lettre des évêques au Pape ne pouvait qu'aggraver la situation, faire traîner en longueur les négociations, en dégoûtant le Pape d'un accord provisoire et en l'obligeant à faire une nouvelle convention, dont le Gouvernement français ne voulait point. Aussi décida-t-il qu'on ne communiquerait pas au Pape la lettre *originale* [5].

Cependant le Pape se plaignait que le Roi n'eût pas envoyé à Talley-

---

1. Note 24.
2. Note 29.
3. Note 31. — De même Dessoles à Portalis (5 juin 1819), Rome, *Corresp.*, t. 952, f. 174 : « Nous regrettons que la pièce soit écrite avec tant d'amertume, contienne contre le Gouvernement du Roi des reproches si peu mérités et laisse apercevoir que l'esprit de parti n'est pas étranger à des hommes que leurs vertus et leurs malheurs rendent d'ailleurs si respectables. »
4. *Ibid.*, p. 242.
5. *Ibid.*, p. 174.

rand-Périgord le bref d'octobre 1818 ; il pensait que par cette communication la plupart des objections du clergé auraient été prévenues. Il se faisait illusion ; en réalité, les évêques, on l'a vu, connaissaient bien la situation. Le Gouvernement invitait Pie VII à répondre aux évêques par un *arrangement provisoire*. Mais une copie de leur lettre avec les notes marginales du Roi ayant été communiquée *confidentiellement* au cardinal Consalvi, celui-ci en fut vivement peiné. Il écrivit au cardinal de Périgord une lettre qui fut remise à Dessoles, ministre des Affaires étrangères ; il faisait sentir aux évêques l'inconvenance de leur lettre. Mais Dessoles pensa que « des considérations d'un ordre plus élevé ne permettaient pas de faire parvenir cette lettre à sa destination [1] ». Il voulait apaiser le conflit, non l'irriter, et aboutir le plus vite possible à un accord, quel qu'il fût.

La Cour de Rome semblait vouloir se prêter à un arrangement provisoire. Mais elle demandait la communication aux évêques du bref adressé au cardinal de Périgord, et, pour cela, une nouvelle réunion des évêques. Portalis avait beau exposer les raisons pour lesquelles le Gouvernement l'avait retenu : il avait fallu auparavant le vérifier, ce qui eût tout entravé ; puis il y avait des évêques gallicans, peu favorables [2]. La Cour de Rome tenait ferme. La congrégation des cardinaux réclamait la communication du bref (juin 1819), laissant, d'ailleurs, à Consalvi le soin de trouver une autre solution [3]. Le Gouvernement, qui se repentait d'avoir assemblé les évêques, ne voulait à aucun prix les réunir de nouveau. « La prudence le défendrait, lorsque le soin de la dignité royale ne s'y opposerait pas [4]. » Alors le Roi pensa qu'il ferait bien d'écrire au Pape, pour lever ses scrupules : d'ailleurs Portalis remettrait ou garderait la lettre, suivant qu'il le jugerait bon. Louis XVIII ne faisait que répéter à Pie VII la nécessité de donner un état stable et définitif à l'Eglise de France, de remédier aux maux les plus pressants, et le désir où il était de « réaliser *selon les formes constitutionnelles de son royaume* et à mesure que les ressources de l'Etat le permettraient, sans surcharge pour ses peuples, l'augmentation des sièges épiscopaux jusqu'au nombre réclamé par les besoins des fidèles [5] ».

Devant la résistance du Gouvernement, grâce à l'habileté de Portalis, la Cour de Rome finit par céder. Portalis put arriver à conclure un

1. Rome, *Corresp.*, t. 952, f. 271.
2. *Ibid.*, f. 229 (conversation de Portalis avec Consalvi).
3. *Ibid.*, f. 258 (lettre de Portalis).
4. *Ibid.*, f. 251 (conversation de Portalis avec Consalvi).
5. Lettre du Roi. Rome, *Corresp.*, t. 752, f. 283.

arrangement provisoire, parce qu'il eut bien soin de ne pas s'expliquer sur le fond, ni sur les articles organiques, ni sur l'exécution future du Concordat de 1817. Il fallait, en effet, garder le silence sur ce Concordat, dont le Gouvernement ne voulait plus, ne point parler de modifications à y faire, d'autant mieux qu' « il n'y aurait pas jour, de longtemps, à en venir à cet arrangement pour lequel il faudrait aborder une question à peu près insoluble, celle des articles organiques [1] ». Du côté de la Cour de Rome, même désir de ne pas discuter sur le fond des choses, pour ménager son autorité et son influence sur les autres États, Prusse, Hanovre, Bavière, Bade, Autriche, qui négociaient avec elle des accords et des concordats particuliers.

Le Pape adressa alors aux évêques de France (19 août 1819) une lettre qui leur fut communiquée par le Gouvernement. Il plaidait en faveur d'un accord provisoire :

> Vous comprendrez très bien, disait-il, que cet arrangement provisoire que nous avions jugé devoir prendre à cause des circonstances impérieuses, n'entraîne aucune condition de clause qui puisse exciter vos soupçons et qu'il n'est pas à craindre non plus que de temporaire il ne devienne perpétuel, ni qu'il soit prorogé au moins pendant l'espace de plusieurs années au préjudice des églises de France. ....Le Roi, d'ailleurs, nous a écrit qu'il voulait abréger le plus possible la durée de ces mesures [2].

Ainsi le Pape annonçait aux évêques le rétablissement *provisoire* de la circonscription de 1801, ce qui faisait prévoir, non l'exécution du Concordat de 1817, qui n'était pas rappelé, mais de nouvelles négociations et un nouveau pacte.

Ensuite, dans le consistoire du 23 août, destiné à préconiser les évêques, promis par Consalvi à Portalis et obtenu du Pape après une résistance assez vive [3], Pie VII devait prononcer une allocution relative aux négociations avec le Gouvernement français. Mais ici les prétentions romaines se réveillèrent. Rome voulait omettre, en parlant de la note officielle du Gouvernement, les mots : « selon les formes constitutionnelles du royaume [4] », contraires au droit divin des rois. Mais Portalis exigea que la Charte fût rappelée. La rédaction primitive de l'allocution pontificale parlait beaucoup du Concordat de 1817, dont elle faisait prévoir l'exécution : c'était revenir sur ce qui semblait avoir été résolu par la

1. Portalis au ministre (4 août 1819), Rome, *Corresp.*, t. 952, f. 301.
2. Lettre du Pape aux évêques (19 août 1819). *Ibid.*, f. 340.
3. *Ibid.*, f. 321 sqq.
4. Voir plus haut la lettre du Roi au Pape.

lettre du Pape au Roi où le Concordat de 1817 était passé sous silence. Enfin elle laissait croire que la seule cause de l'inexécution du Concordat était la question d'argent et la circonscription. Portalis était las de toutes ces discussions subtiles, de ces retours offensifs de l'esprit scolastique et casuiste. « Votre Excellence, écrivait-il au ministre, voit qu'il faut conserver pied à pied jusqu'au bout le terrain tant soit peu avantageux sur lequel on est parvenu à se placer et à quels éplucheurs de paroles on a affaire ici [1]. » Il tint ferme, débattit avec le cardinal Consalvi les termes latins de l'allocution et sut imposer tous les mots essentiels.

Dans la deuxième rédaction de l'allocution, telle qu'elle fut prononcée le 23 août 1819 en consistoire secret, le Pape parlait le moins possible du Concordat de 1817. Auparavant, on avait écrit : « ad conventionis ejusdem executionem properandam », faisant ainsi de l'arrangement provisoire la condition de l'exécution du Concordat »; maintenant, plus rien de pareil ; seulement des expressions qui laissaient supposer des arrangements ultérieurs, conclus non pour exécuter la convention de 1817, mais pour frayer la voie à la pleine réalisation des choses, « ad sternendam plenæ rerum compositioni viam », termes vagues, qui ne compromettraient point le Gouvernement français auprès des libéraux. — Les mots de constitution et ses dérivés devant lesquels on avait reculé « comme devant autant de blasphèmes [2] » étaient inscrits formellement ; le Pape disait que le Roi, selon les formes constitutionnelles de son royaume, augmenterait peu à peu le nombre des sièges épiscopaux, au fur et à mesure que les ressources budgétaires s'accroîtraient. « Rex nobis declaravit.... velle se, *servatis constitutionalibus regni sui formis*, juxta quod regni vires absque novis populorum suorum oneribus patientur, Episcopalium sedium augmentum ad effectum perducere, prout fidelium necessitates expostulare viderentur [3]. » C'était la première fois dans l'histoire que Rome cédait sur cette question ; elle reconnaissait ainsi les conséquences de la Révolution française et les monarchies constitutionnelles. Enfin il était fait allusion cette fois aux divers obstacles qui s'étaient opposés à l'exécution du Concordat ; le manque d'argent n'était pas seul invoqué ; mais tout restait dans le vague, suivant le système cher à Rome et accepté avec empressement par Portalis et le Gouvernement désireux d'aboutir à un accord. On avait ajouté les notes « aliaque impedimenta », « et d'autres

1. Portalis à Dessoles (21 août 1819). Rome, *Corresp.*, t. 952, f. 342 v°.

2. *Ibid.*, f. 355

3. « Sanctissimi Domini Nostri Pii papae septimi. Allocutio habita in Consistorio secreto die XXIII augusto 1819 » (Imprimé). Rome, *Corresp.*, t. 952, f. 351, p. 7 de la pièce. — Cf. le *Moniteur* du 8 septembre 1819.

obstacles[1] ». En même temps le Pape préconisait les évêques de Strasbourg, Orléans, Saint-Brieuc, Vannes, Saint-Flour et Valence. Portalis considérait sa mission comme terminée.

C'était un grand succès pour la France ; la plupart des diplomates résidant à Rome le reconnaissaient. C'était la non-exécution du Concordat de 1817, la suppression, en fait, de ce Concordat. Pour le Pape, le nouvel arrangement était provisoire. Pour le Gouvernement français, il l'était aussi, en ce qui concernait la circonscription ; mais il était définitif, en ce sens qu'il supprimait le Concordat de 1817 dans tout ce qu'il avait de contraire aux libertés de l'Église gallicane et aux droits de l'État.

Les évêques essayèrent de persuader au Pape la résistance. Le cardinal de Talleyrand-Périgord écrivit au cardinal Consalvi. Il disait que le Roi aurait pu faire exécuter le Concordat ; il insistait vivement sur les avantages qu'il présentait, sur la nécessité de l'abrogation des articles organiques. Il y était dit en propres termes que, si les évêques ne s'étaient pas plus explicitement exprimés dans leur lettre du 30 mai sur l'arrangement provisoire, c'est que le Roi, dans sa note officielle remise par M. le Ministre de l'Intérieur, les avait invités à ne pas examiner la question au fond et qu'ils croyaient que le Pape avait déjà pris sa détermination. Mais cette lettre n'arriva à Rome que le 24 août, le lendemain du jour où le Pape avait prononcé son allocution et accepté l'arrangement provisoire. La mission, si délicate, de Portalis était terminée, à la pleine satisfaction du Roi et du Gouvernement.

VIII

La circonscription de 1801 une fois rétablie provisoirement par les bulles de 1819, toutes les difficultés avec Rome n'étaient pas terminées. Le Gouvernement désirait vivement augmenter, suivant la promesse solennelle du Roi, le nombre des sièges épiscopaux. Un projet de loi fut présenté à la Chambre en 1821. « La commission de la Chambre, dit Pasquier, mue par un zèle fort louable, mais peu versée dans les matières ecclésiastiques, donna au projet du Gouvernement une extension qui en rendait l'adoption impossible. Il fallut combattre, pour le bien même de la religion, des hommes véritablement religieux et aux intentions

1. « Expositum si quidem Christianissimi regis nomine Nobis fuit, onera quibus regnum premitur, quœque nonaginta duas sedes episcopales constitui non patiuntur, *aliaque impedimenta* quæ executioni dictæ Conventionis sese objecerunt..... » *Allocutio* citée, p. 1.

desquels on ne saurait s'empêcher de rendre justice. » Pasquier, ministre des Affaires étrangères, tout en défendant les principes qui doivent être constamment professés par la France et surtout par la France constitutionnelle, tâcha de ne rien dire qui pût être désagréable à la Cour de Rome..... [1]. Mais il posa une limite, et il pensa que le nombre des sièges épiscopaux ne pourrait être augmenté que de 30, ce qui le porterait à 80. Ce n'étaient plus les 92 sièges établis par le Concordat de 1817 ; mais le Pape n'avait-il pas reconnu dans son allocution du 23 août 1819 qu'une réduction du nombre des sièges du Concordat était possible? Et puis, le Gouvernement ne pouvait aller au delà. Il avait déjà beaucoup cédé au parti de droite, renforcé à la Chambre depuis 1820, et, après n'avoir promis que 12 nouveaux sièges, il avait suivi la Commission et le rapporteur, de Bonald, qui proposaient la création de 18 autres, « au fur et à mesure des besoins et des ressources », ajoutant que le Roi et le Pape avaient le droit de faire ces érections de sièges, sans le concours des Chambres. Le parti libéral avait protesté par la voix des généraux Foy et Sebastiani, de Manuel surtout. Manuel redoutait les principes ultramontains; il affirmait la nécessité d'une loi, craignait l'exécution du Concordat de 1817, rappelait les nominations d'évêques de 1817 et refusait les fonds nécessaires à l'érection des nouveaux évêchés. « Si l'on vote les fonds, disait-il, le Concordat produira son effet; » on déguise le projet de loi sous le titre de pensions ecclésiastiques. Il se méfiait du ministère et le voyait déjà de nouveau sur la pente qui l'avait conduit, en 1817, à la suppression des libertés gallicanes [2]. En réalité, il se trompait. Le Gouvernement de Richelieu et de Pasquier ne cédait au parti de droite, sur lequel il s'appuyait, que juste ce qu'il ne pouvait pas ne point céder; il reconnaissait la nécessité d'une loi pour toutes les réformes ecclésiastiques; mais pour sortir d'embarras, pour ne pas trop faire regretter au Pape l'inexécution d'un Concordat solennellement signé et se ménager le soutien de son parti, il avait été obligé à un compromis, sauvait les articles organiques en augmentant le nombre des évêchés et les pensions ecclésiastiques, et c'est ce qu'il était difficile de voir, au milieu des passions excitées, de la réaction grandissante et de l'ignorance des négociations récentes avec Rome.

La loi du 4 juillet 1821 établit donc 80 sièges épiscopaux, au lieu des 50 du Concordat de 1801.

---

1. Pasquier à Blacas (27 mai 1821). Rome, *Corresp.*, t. 954, f. 334. — Voir aussi discours de Pasquier, séances des 15 et 17 mai.

2. Rapport de Bonald (18 mai 1821). *Archives Parlementaires*, t. XXXI, p. 488 sqq. — Discours de Manuel, *ibid.*, p. 497.

Le Pape fut satisfait de cette augmentation. Mais alors il parla d'un arrangement nouveau. « Nous ne croyons point à propos d'agiter cette question, écrivait le ministre à Blacas ; nous la regardons comme totalement distincte de la circonscription [1]. » La Cour de Rome rappelait le Concordat de 1817, l'envisageant, non comme un acte transitoire, mais comme un traité solennel, qui devait recevoir son exécution ; « elle en répétait le titre et quelquefois les termes, écrivait Blacas, et jamais elle n'avait compris l'expression « plenæ rerum compositioni » de l'allocution pontificale que comme l'exécution entière et parfaite de l'organisation de l'Église de France telle qu'elle avait été établie en 1817 [2]. En réalité, tout cela n'avait plus lieu d'émouvoir le Gouvernement qui avait réussi à s'entendre très bien avec les Chambres et assez bien avec le Pape. La question du Concordat de 1817 ne se posait plus pour lui. Restait seulement à régler avec Rome la nouvelle circonscription.

Deux systèmes se présentaient : établir une circonscription indépendante de toute autre, ou bien réduire de 12 sièges le nombre fixé par le Concordat de 1817. Ce fut le second que choisit le Gouvernement, le premier pouvant se heurter à des objections de Rome et du clergé. On prit donc pour base la circonscription de 1817, et on demanda à Rome de consentir à la suppression de 13 sièges, d'abord des trois archevêchés d'Arles, Narbonne, Vienne, que l'on réunissait à Aix, à Toulouse, à Lyon, puis des évêchés de Boulogne, Laon, Noyon, Saint-Malo, Auxerre, Châlons-sur-Marne, Chalon-sur-Saône, Castres, Béziers, Orange. C'étaient 13 sièges que l'on supprimait, mais on en établissait un nouveau à Lille, à cause de l'importance de la population en Flandre ; le diocèse de Cambrai comptait 800.000 habitants, un siège nouveau s'imposait à Lille, ville de plus de 60.000 habitants. On aurait alors à obtenir la démission de trois des prélats qui avaient reçu l'institution canonique par suite de la bulle de circonscription de 1817, savoir : Fournier, évêque de Montpellier, nommé à l'archevêché de Narbonne ; de Boulogne, évêque de Troyes, nommé à l'archevêché de Vienne ; de Pins, nommé à l'évêché de Béziers. Pour les 10 autres sièges, 6 n'avaient point été remplis : Auxerre, Châlons-sur-Marne, Noyon, Boulogne, Saint-Malo, Castres, et 4 étaient vacants, leurs anciens titulaires ayant donné leur démission, comme l'archevêque d'Arles, ou ayant été nommés à d'autres sièges. En même temps que la suppression de ces sièges, le Gouvernement demandait à Rome de pourvoir à 6 sièges

1. Le ministre à Blacas (21 mai 1821). Rome, *Corresp.*, t. 954, f. 334 sqq.
2. Réponse de Blacas (9 juin 1821), *Ibid.*, f. 346.

qui, faisant déjà partie de la circonscription de 1817, avaient été maintenus dans la circonscription proposée [1].

Le Pape ne voulait accepter aucun des deux projets. Il ne voulait pas supprimer 13 sièges. Il désirait l'augmentation spontanée de 30 sièges, et les 80 promis une fois créés, il pourrait établir par une bulle l'état des diocèses de France. Tandis que l'ambassadeur du Roi, de Blacas, avait hâte de terminer les négociations, Rome élevait sans cesse de nouvelles prétentions. « La cause en est, lui écrivait le ministre, dans l'espoir qu'elle aura conçu de pouvoir arriver, en gagnant du temps, à l'exécution entière de la circonscription de 1817. Cette illusion serait fort dangereuse ; les chances de l'avenir sont fort loin d'être favorables à un système de temporisation [2]. » Mais Blacas finit par disposer le Pape à donner la bulle de circonscription, si le Roi promettait de doter les églises le plus tôt possible, de conserver les trois sièges de 1817 supprimés par la loi, Arles, Vienne et Béziers, sièges illustres, situés dans des pays en grande partie peuplés de protestants, enfin d'obtenir les démissions de l'évêque de Cambrai, Belmas, et de celui d'Angoulême, Lacombe, surtout celle du premier avec qui le Pape ne voulait point entrer en rapport et dont il refusait absolument de faire un archevêque [3]. Ces exigences inquiétaient le ministre, qui écrivait à Blacas au sujet de Belmas et de Lacombe :

Les personnes qui connaissaient l'un et l'autre disent que cela est impossible à espérer du dernier [Lacombe]; mais il a, si je ne me trompe, plus de quatre-vingts ans, et à cet âge on n'est pas un long inconvénient. Quant au premier, on le tentera sans doute, puisque cela est désiré. Mais si cela ne réussissait pas, ne serait-il pas juste d'observer que l'érection du siège de Lille entrant dans les propositions faites aurait l'avantage de diminuer d'autant la juridiction de cet évêque, et à cela on ne doute pas qu'il ne consente [4] ?

Rome renouvelait ses exigences : de nouveaux sièges (Arles, Béziers, Vienne), et la démission de Belmas, évêque schismatique, à qui donner des suffragants eût été « un scandale pour l'Église [5] ». Blacas voyait surtout dans l'affaire Belmas la grande difficulté ; pour le reste, écrivait-il, Rome céderait [6]. Aussi le Gouvernement exerça-t-il la plus forte pression qu'il put sur l'évêque de Cambrai. Le ministre, de Montmorency, écrivait à Blacas :

1. Pasquier à Blacas (15 août 1821). Rome, *Corresp.*, t. 954, f. 381.
2. Pasquier à Blacas (25 sept. 1821). *Ibid.*, f. 437.
3. Blacas à Pasquier (7 nov. 1821). Rome, *Corresp.*, t. 955, f. 30. — Réponse de Consalvi au mémoire de Portalis. *Ibid.*, f. 17-48, trad. française.
4. Pasquier à Blacas (9 nov. 1821). *Ibid.*, f. 69.
5. Mémoire de Rome (8 avril 1822). *Ibid.*, f. 175.
6. Blacas à Pasquier. *Ibid.*, f. 191.

On a fait et nous faisons encore tout ce qui sera possible pour obtenir la démission ; mais, vous le savez, elle ne dépend pas de nous, et ce n'est pas le premier exemple, même dans des gouvernements plus absolus que le nôtre, d'un entêtement individuel contre lequel venaient se briser des considérations d'intérêt général. Nous continuerons tous nos efforts pour vaincre la résistance de ce vieillard ; mais, s'il persiste dans son refus, il y aurait un moyen de le faire changer de détermination, en lui montrant qu'on peut se passer de son assentiment. On pourrait ajourner l'érection de l'archevêché de Cambrai à l'époque de la mort de M. de Belmas ou à celle où de nouvelles réflexions lui feraient sentir la nécessité de sa démission. On retarderait jusqu'au même temps l'érection du siège de Lille, si M. de Belmas poussait l'obstination jusqu'à ne pas vouloir se prêter à aucun arrangement, même sur ce projet. M. le Ministre de l'Intérieur a fait part de cette idée à M. le Nonce qui n'a pas paru y être opposé.

La France possédait ainsi 80 sièges épiscopaux. Le Pape, dans sa bulle *Paternæ caritatis* (10 octobre 1822), annonça l'érection des nouveaux sièges. Le Roi en prescrivit la publication par l'Ordonnance du 31 octobre-11 décembre 1822, qui contenait le tableau de la circonscription définitive des métropoles et des diocèses.

Tous les efforts du Gouvernement auprès de Belmas furent vains ; Rome et le Roi finirent par le laisser dans son siège, comme Lacombe, comme Fesch lui-même, exilé, mais toujours, en droit, archevêque de Lyon. Le Gouvernement se refusa à l'érection des trois nouveaux archevêchés réclamés par Rome, et, après tant d'accords, de refus, de détours, de réticences et de subtilités, tout finit, par la force même des choses, par s'apaiser ; la loi de 1821 fut appliquée.

*
* *

Le Pape, après avoir signé le Concordat de 1817, en avait vu suspendre, puis anéantir l'exécution ; mais il avait gagné à la Restauration le rétablissement d'une trentaine de sièges épiscopaux et toutes sortes de faveurs pour le clergé séculier et les congrégations. Le Gouvernement avait réussi à sortir de l'impasse où il s'était d'abord engagé et à sauvegarder les droits de la société civile. Le Concordat de Bonaparte — sauf pour la circonscription — restait intact, avec ses articles organiques : la nation avait obligé le Gouvernement à le conserver. Les institutions créées par Napoléon avaient plus de force de résistance qu'on ne l'avait cru tout d'abord ; la France du XIXe siècle devait vivre en grande partie sur elles, notamment sur la loi de germinal an X, cause incessante de conflits, il est vrai, mais aussi instrument de règne et gage sérieux, aux yeux des gouvernants, de paix religieuse.

Ph. SAGNAC.

COMPTES RENDUS

Irénée LAMEIRE. **Les occupations militaires en Espagne pendant les guerres de l'ancien droit.** Paris, Rousseau, 1905. In-8, XV-755 p.

M. Lameire, poursuivant ses études sur les *Théorie et pratique de la conquête dans l'ancien droit*, a consacré un gros volume aux occupations militaires en Espagne, après s'être occupé de l'Italie dans un volume précédent [1]. Il étudie successivement, en suivant l'ordre chronologique, les occupations antérieures à la guerre de la ligue d'Augsbourg, celles qui ont eu lieu pendant cette guerre et enfin celles de la campagne de 1719. Il ne peut être question de la guerre de la succession d'Espagne, puisque les armées françaises agissaient alors pour le compte du roi d'Espagne Philippe V et qu'à vrai dire elles ne faisaient pas de conquêtes. Le gros du travail (p. 79-644) concerne la période de 1679 à 1697.

Ce volume ayant toutes les qualités et tous les défauts du volume précédent, nous nous contenterons de renvoyer au compte rendu qui a paru lors de sa publication. Rien n'est changé, ni la méthode, ni la composition. Constatons cependant la tendance fâcheuse de l'auteur à créer certains mots et à leur donner un sens qu'ils ne peuvent avoir. Par exemple, p. 6 : sous prétexte que les *segadors* (scieurs de blé, moissonneurs) ont suscité, en 1640, la révolte qui a amené l'occupation de Barcelone par les Français, M. L. crée l'adjectif *ségadorien* et l'accole aux substantifs les plus inattendus, époque ségadorienne, survivance ségadorienne, précarité ségadorienne.

L'auteur connaît assez mal, à ce qui semble, la langue catalane. Il a de plus été dérouté par les explications que lui ont données les *catalanistes* qu'il a pu fréquenter à Barcelone. Les renseignements relatifs aux institutions manquent souvent de précision [2].

---

1. Voir la *Revue*, t. IV, p. 540.

2. En Catalogne, on disait aussi bien *llibres de deliberacions* que *llibres de actas* ; on disait *lloch* et non *lugar*, qui est un mot castillan (p. 12 et 15). — *Ciutat* est la ville épiscopale ; *vila*, la ville possédant un corps municipal ; *lloch*, la communauté administrée par un seigneur ou par ses agents (p. 15). — Erreurs sur le sens des mots *comarca* et *viguerie* (p. 16 et 19). Les vigueries sont les anciennes circonscriptions carolingiennes.

Les nombreuses pièces insérées dans le texte ne sont pas toujours exactement reproduites. Évidemment, par goût pour la *copie diplomatique*, on peut écrire *Magtis* pour *Magestatis*, peut-être aussi *honoribs* pour *honoribus* (bien que le document porte probablement non un *s* mais l'*abréviation ordinaire de us*), mais rien ne permet de transcrire *vicary* pour *vicarii*, etc. *Carnis primi* (p. 38) doit être une mauvaise lecture pour *carnis privii*. M. L. voit dans les mots *nostre Rey que Deu garde* (p. 42) une formule de souveraineté. C'est purement et simplement la formule d'usage. — A. de Saint-Léger.

Assemblée électorale de Paris. Procès-verbaux publiés par Étienne Charavay. Tome III : *2 septembre 1792-17 frimaire an II*. Paris, Quantin, 1905. (Collection de documents relatifs à l'histoire de Paris pendant la Révolution française, publiée sous le patronage du conseil municipal.)

Quand la mort le surprit, M. Charavay n'avait pas achevé de préparer le troisième volume des procès-verbaux des assemblées électorales de Paris, dont il avait publié les deux premiers tomes dès 1890 et 1894. Son travail a été terminé par M. P. Mautouchet, auquel on doit notamment une partie de l'annotation, la préface, la bibliographie et la table analytique.

Ce livre de 760 pages reproduit les procès-verbaux de l'élection des députés à la Convention, du procureur général syndic et des administrateurs du département, des présidents, juges, juges suppléants et greffiers du tribunal criminel, des tribunaux civils et du tribunal de commerce, des commissaires nationaux, des membres des bureaux de paix, du curé de Saint-Augustin, des directeurs des Postes. Il est divisé en six parties : la première contient la liste des *Électeurs du département de Paris en 1792*, p. 1-97 ; les cinq autres sont consacrées successivement à l'*Assemblée électorale du département de Paris* du 2 au 25 septembre 1792 (p. 97-193), du 11 novembre 1792 au 3 juin 1793 (p. 195-543), et à l'*Assemblée électorale du district de Paris* des 5 et 9 mai 1793 (p. 545-547), du 5 juin au 8 août 1793 (p. 549-586), des 16 et 17 frimaire an II (p. 587-590). Aux procès-verbaux de l'Assemblée électorale sont annexées (p. 591-642) un certain nombre de pièces, dont quelques-unes sont très intéressantes, par exemple : *Affiches de Louvet relatives aux élections* (I), *Critique de la liste de Louvet par Marat et liste des candidats proposés par Marat* (III et IV), *Discours prononcé par Collot d'Herbois à l'Assemblée électorale le 3 septembre 1792* (V), *Adresse de Marat à l'Assemblée électorale* (VII), *Adresse de Méhée fils aux sections* (XII), *Pétion et l'Assemblée électorale* (XX).

Les procès-verbaux de l'Assemblée de 1792 ne ressemblent pas tout à

fait à ceux des assemblées de 1790 et 1791. Outre qu'ils sont parfois gauchement et incorrectement rédigés, ils sont loin d'être aussi étendus. Ce sont de sèches analyses, de courts sommaires et non des récits détaillés. Sans doute la monotonie et l'insignifiance de certaines séances justifient parfois leur sécheresse ; mais, pour les séances qui présentent un vif intérêt, on eût désiré des comptes rendus plus développés ; on regrette par exemple de ne pas connaître tout au long les discours prononcés par Robespierre, le 3 septembre, pour se justifier d'une accusation portée contre lui, le 9, avant l'élection de Marat à la Convention ; le débat survenu entre Marat et Carra le 6 septembre ; la discussion engagée sur Pétion le 7 ; le discours d'une députation des victimes de l'insurrection d'Étampes, introduite dans l'Assemblée le 10. Malgré leur brièveté, ces procès-verbaux abondent en renseignements précieux. Ils ont fourni à M. Mautouchet les principales données de son instructive préface sur l'Assemblée électorale et ses opérations. Élue à la fin d'août et au commencement de septembre [1], l'Assemblée électorale comptait 990 électeurs : 850 pour Paris et 140 pour les cantons. Sur ces 990 électeurs, les quatre cinquièmes étaient des hommes nouveaux ; quelques-uns seulement appartenaient au clergé et à la noblesse ; la plupart avaient donné des preuves de leur civisme et inclinaient soit vers les Girondins, que représentaient dans l'Assemblée Pétion, Carra, Gorsas, Louvet, soit vers Danton, Robespierre, Marat, les futurs adversaires de la Gironde. Dès le 3 septembre, Collot d'Herbois entretint l'Assemblée du choix des députés : il lui recommandait d'exclure ceux qui avaient fondé des clubs hostiles aux sociétés populaires et signé des pétitions anticiviques ; il la priait de se défier des « hommes à talents », trop personnels ou trop irrésolus, et de ceux qui avaient « créé le fayettisme et le modérantisme ». — Le 4, l'Assemblée se réunissait dans la salle des Jacobins, achevait la vérification des pouvoirs et nommait son bureau : Collot d'Herbois et Robespierre furent élus à l'unanimité, l'un président, l'autre vice-président. Les opérations commencèrent le 5 septembre. On procéda d'abord à l'élection des députés. Du 5 au 24, on élut 24 députés et 8 suppléants. Le premier élu fut Robespierre, le second fut Danton qui obtint 638 voix, le plus grand nombre de suffrages atteint dans ces élections. Ensuite furent élus dans l'ordre : Collot d'Herbois, Manuel, Billaud-Varenne, Camille Desmoulins, Marat, Legendre, Raffron, Panis, Sergent, Robert, Dusaulx qui battit Tallien

1. Cf. P. Mautouchet, *Le mouvement électoral à Paris en août-septembre 1792*, dans la *Révolution française*, 1903, t. 44, p. 137-164, 223-248, 296-320. Cf. l'analyse donnée dans la *Revue*, t. IV, p. 427, 492, 562.

dont la candidature avait déjà échoué six fois, Fréron, de Beauvais, Fabre d'Églantine, Osselin, Robespierre jeune, David, Boucher Saint-Sauveur, Laignelot, Thomas, et Philippe-Égalité qui, de tous, réunit le moins de voix. Ces choix de l'Assemblée furent ratifiés par la plupart des assemblées primaires, quoi qu'en aient dit les Girondins ; seul Philippe-Égalité fut rejeté par deux sections. L'Assemblée avait écouté les conseils de Collot d'Herbois : imbue de l'esprit démocratique et républicain, dominée par l'influence robespierriste, elle n'avait choisi, à part Dusaulx, que des partisans de Robespierre. C'est ce qui nous explique les attaques dont elle fut l'objet de la part des Girondins. Ceux-ci ont exagéré les menées, les intrigues de Robespierre ; quand ils accusent l'Assemblée de n'avoir pas été libre, ils obéissent au dépit qu'ils éprouvèrent à la voir échapper à leur influence.

Du 11 novembre 1792 au 3 juin 1793, l'Assemblée renouvela le personnel du département [1], des tribunaux et des bureaux de paix. Réunie d'abord à Bourg-la-Reine, elle dut, faute de pouvoir trouver un local assez grand dans ce chef-lieu de district, revenir à Paris. Cette seconde session fut marquée par un conflit entre l'Assemblée et le département de Paris. Celui-ci, élu provisoirement en août 1792, prétendit n'être pas soumis au renouvellement. Après de longues discussions, l'Assemblée finit par avoir raison devant la Convention. Ses opérations occupèrent 157 séances. Les électeurs s'y montrèrent assez peu assidus. Le nombre des votants, qui, pendant les élections à la Convention, était resté assez élevé, tomba parfois très bas. On constata à plusieurs reprises l'absence de tous les électeurs de certaines sections ; le 20 mars 1793 par exemple, aucun représentant des cantons de Choisy, Montreuil, Bourg-de-l'Égalité, Colombes, Passy, et des sections du Finistère, Poissonnière, Mont-Blanc, Faubourg-Montmartre, Observatoire, Arcis, ne répondit au premier appel nominal. Quelques administrateurs furent élus par 52, 45, 38, 35 et 29 voix seulement. Les électeurs n'eurent guère plus d'assiduité à l'Assemblée électorale du district, où le chiffre des votants varia entre 292 et 124.

Dans l'ensemble, ce troisième volume de l'*Assemblée électorale* présente autant d'intérêt que les deux premiers. Ce recueil de documents correctement édités et précédés de claires analyses est une importante contribution à l'histoire du mouvement électoral et de l'esprit public à Paris pendant la Révolution ; pourvu de notes abondantes et précieuses, muni

---

1. Cf. P. Mautouchet, *Le renouvellement du département de Paris en décembre 1792*, dans la *Révolution française*, 1903, t. 45, p. 409-424. Cf. l'analyse donnée dans la *Revue*, t. V, p. 223.

d'une table analytique commode et complète, c'est une édition modèle et un excellent instrument de travail. — J. Letaconnoux.

G. Arnaud. **Histoire de la Révolution dans le département de l'Ariège.** Toulouse, Privat, 1905. In-8, 670 p. (avec carte du département et index alphabétique).

Dans sa préface, M. Arnaud nous dit : « J'ai essayé de saisir le contrecoup des actes de nos Assemblées nationales sur une population arriérée, habitant un département tout à fait excentrique. » C'est bien par là en effet que son travail présente un grand intérêt.

I. Le département de l'Ariège a été constitué du comté de Foix, d'une petite partie du diocèse de Mirepoix et du Couserans ou Haut-Cominges. Or, peu de régions étaient aussi délaissées du gouvernement de l'ancien régime, aussi pauvres, et de populations aussi primitives. Le gouvernement ne se faisait même pas représenter dans le comté de Foix et en laissait l'administration aux États provinciaux ; dans le Cominges, en 1789, les États ne s'étaient pas réunis depuis cent vingt ans, simplement parce que personne n'y avait songé ; en revanche, dans ce recoin oublié, pas de tirage au sort de la milice, pas de gabelle, et, même en temps de guerre, on laissait le Cominges commercer librement avec l'Espagne. Les paysans étaient misérables, et « nulle part la fortune de la noblesse n'est plus bornée ». Même les députés des paysans aux États du comté de Foix ignoraient tout de la langue française, sauf trois mots, la formule par laquelle ils approuvaient les décisions de l'évêque de Pamiers, véritable souverain des États et du pays. Seules la foi religieuse ou l'âpre convoitise de la terre pouvaient faire sortir ces êtres simplistes de leur engourdissement et déchaîner leur force brutale.

Toutefois, dans la plaine, le sol moins ingrat et quelques forges avaient éveillé l'activité économique. Il s'y trouvait des villes : Foix, Pamiers, Mirepoix, peuplées, comme partout, de marchands, de gens de robe, bourgeoisie ambitieuse et relativement cultivée. Cette bourgeoisie, quelques nobles, les curés des campagnes pauvres comme leurs ouailles et plus conscients de l'iniquité qui faisait leur misère, furent « le levain » qui fit fermenter la masse paysanne à l'heure de la Révolution.

II. Dès que sont convoqués les États généraux, les partisans des idées nouvelles s'opposent à ce que le comté de Foix soit représenté aux États généraux par les États provinciaux, car dans ces derniers dominent les privilégiés. Plus qu'ailleurs, dans ce pays, les cahiers de la noblesse sont conservateurs et ceux du tiers état modérés jusqu'à la timidité, surtout

vis-à-vis du clergé. L'antagonisme du haut et du bas clergé se révèle à la fois dans les cahiers de cet ordre et dans le choix de ses députés. Dès qu'on connaît la prise de la Bastille, les villes opèrent la révolution communale. La Grande Peur fait surgir les gardes nationales et la fédération des Pyrénées. La nuit du 4 août détermine une levée générale des paysans contre la réaction féodale qui, dans ce pays comme partout, M. Arnaud ne l'a pas assez affirmé, s'accentuait depuis quelques années avec la complicité des tribunaux. Du reste il ne se commet point de violences contre les personnes et les nobles n'émigrent pas encore. Tout pouvoir central disparaît. « Ce serait l'anarchie si, dans cet effondrement général, les communes n'étaient restées debout. »

A Pamiers, ville de robins et de prêtres, la municipalité improvisée est réactionnaire, la garde nationale au contraire est patriote, et de suite ces deux pouvoirs sont aux prises. De plus, Pamiers est la patrie de Vadier, le député du Tiers ariégeois aux États généraux, Vadier homme de loi sec, têtu, implacable : à Vadier s'oppose le clan des quatre frères Darmaing, non moins violents et vindicatifs ; autour de ces politiciens rivaux, comme souvent dans les petites villes, il se forme (c'est du moins ce qui ressort du récit de M. A.) deux clans ennemis, ardents à assouvir leurs querelles personnelles, empressés aux calomnies, et leur duel meurtrier va durer jusqu'à la Terreur. Les premières élections municipales tournent au profit des démocrates de Pamiers, à la suite d'une pression inouïe de la garde nationale. Les Darmaing, pour reconquérir l'hôtel de ville, réclament le partage des biens communaux : l'appât est irrésistible, les démocrates sont abandonnés et les Darmaing rentrent à la mairie. Ils s'efforcent alors de désarmer la garde nationale ou d'y créer des compagnies nouvelles, comme les réactionnaires de Montauban et de Nîmes. Comme à Montauban et Nîmes, un conflit sanglant se produit à Pamiers. Le maire, Jérôme Darmaing, n'est sauvé de poursuites devant le tribunal du district de Toulouse que par l'amnistie de 1791. Dans tout le département, ainsi qu'à Pamiers avant le coup de main des Darmaing, les électeurs du premier degré nomment des municipalités patriotes ; ils choisissent aussi des juges de paix de même nuance.

Entre temps a lieu l'organisation du département de l'Ariège, au milieu des plus grandes difficultés. « Nos concitoyens sont si peu éclairés qu'il est absolument nécessaire de les instruire à chaque pas qu'ils ont à faire », écrivent les commissaires chargés de cette mission. Le suffrage censitaire à deux degrés et la vente des biens nationaux, qui favorise la constitution d'une aristocratie d'argent, aboutissent à la nomination d'administrations de département et de district réactionnaires ; les tribunaux ne le sont pas moins.

Les municipalités et le parti révolutionnaire sont soutenus par les clubs. Ceux-ci semblent se rattacher par leurs origines aux loges maçonniques. A Foix, il n'y a qu'un club, « assemblée fraternelle » entre citoyens actifs, et qui maintient la paix ; à Pamiers, deux clubs ennemis attisent les haines et font tous deux appel aux citoyens passifs. Les administrations de département et de districts et le parti réactionnaire sont renforcés à la fin de 1790 par le bas clergé, à la suite de l'application de la Constitution civile du clergé. Le nombre des insermentés, d'abord inférieur à celui des assermentés, grandit très vite et les paysans tiennent pour eux. La crainte du service militaire (on se souvient que le comté de Foix était jadis exempt de la milice) rallie encore à la réaction nombre de paysans.

De façon générale, la montagne est alors aristocrate, la plaine patriote, et les montagnards, toujours jaloux de la plaine, la menacent d'une descente. Rappelons qu'alors existe dans les Cévennes, de Milhau à Nîmes, même antagonisme entre les paysans catholiques et faméliques des hauteurs et les bourgeois protestants et fortunés des vallées.

III. A la fin de 1791, les élections municipales constituent une victoire pour les aristocrates. Elles sont à Pamiers l'occasion d'un échange de coups entre la garde nationale et une bande noire au service de la réaction : c'est « la journée des bûches ». Les gardes nationales des villages voisins, accourues pour soutenir celle de Pamiers, arrivent après la bagarre, mais s'enivrent, pillent et démolissent en conscience. Le département ajourne les élections, puis, par la terreur, il obtient une municipalité réactionnaire ; les Darmaing sont de nouveau les maîtres, ils dissolvent la garde nationale, maltraitent ou tuent les patriotes, jusqu'au jour où, sur la requête des clubs du Midi, un bataillon de Cambrésis vient occuper Pamiers et met les réactionnaires en fuite. L'Ariège paraît donc conquis par les aristocrates, depuis l'administration du département jusqu'aux municipalités de village. Mais en 1792 se concentrent dans les villes, à l'annonce de la guerre, les volontaires de 1791. Il font main basse sur les aristocrates et sur leurs biens. Le mouvement démocratique reprend alors. Après le 10 août, les municipalités passent de nouveau aux patriotes ; la permanence qui a été décrétée pour les conseils généraux de département a pour effet de noyer le directoire du département dans un conseil général moins réactionnaire que lui, et l'Ariège élit à la Convention Vadier en tête de liste. J.-B. Clauzel, Espert, Lakanal et Gaston.

IV. Dans les derniers mois de 1792, l'anarchie est extrême, l'administration départementale est tiraillée à droite et à gauche, la levée des volontaires de 92 se fait sans enthousiasme, les nobles émigrent et de la frontière espagnole agitent le pays. Brigands, volontaires et patriotes s'en autorisent pour courir sus aux aristocrates et à leurs châteaux qui sont pillés et incendiés. Par contre, à Pamiers, les Darmaing veulent reconquérir la municipalité en présentant une fois de plus aux paysans l'appât du partage des communaux. Ils s'appuient sur le décret de la Législative qui a autorisé cette mesure. Vadier tonne dans la Convention contre « ces nouveaux Gracques », car les localités voisines de Pamiers ont des droits sur les communaux visés. Au reste, dans un district démocratique, celui de Mirepoix, l'application du décret de la Législative par les municipalités aboutit à un nouveau partage des terres : on arpente toutes les propriétés, on en détache des parcelles usurpées jadis sur les biens communaux, et ces parcelles jointes aux communaux subsistants sont réparties équitablement « et avec beaucoup d'ordre entre toutes les familles de la commune ». Peut-être faut-il voir dans de pareils actes, répétés sur divers points de la France à ce moment, une des origines de la croyance qui se répandit alors d'un projet de loi agraire.

L'arrivée des représentants du peuple en mission inaugure le régime de la Terreur, en même temps que la levée des 300.000 hommes et les réquisitions dont elle s'accompagne augmentent le mécontentement. Les paysans ne veulent pas se laisser enrôler, à cause des semailles de printemps. Les réactionnaires élisent comme volontaires, et pour s'en débarrasser, les patriotes, et ceux-ci ne partent pas sans commettre les mêmes méfaits que les contingents antérieurs. Le nombre des abstentions lors du vote de la Constitution de 1793 (318 votants sur 8.000 habitants à Pamiers) prouve que le succès du régime démocratique est fort indifférent à la masse. Puis les volontaires désertent lorsque vient l'époque des récoltes à rentrer, et la réaction en profite pour essayer d'une petite Vendée dans le bourg de Montaut.

Les démocrates n'étant qu'une infime minorité, sont obligés, pour réprimer ces agitations et pour garder le pouvoir, de maintenir et d'exagérer la Terreur. Ils le font par les mêmes moyens que partout ailleurs : missions des représentants du peuple, emploi par ceux-ci de commissaires extraordinaires, qui eux-mêmes délèguent des sous-commissaires, les uns et les autres assez mal choisis, levée par ces commissaires d'une armée révolutionnaire, institution d'un comité révolutionnaire de département, grâce auquel tout le monde est « exposé aux atteintes de la haine et de la vengeance individuelle », épuration sans cesse renouvelée des administra-

tions, arrestations et dilapidations dont s'irritent les sociétés populaires elles-mêmes. Ce régime inauguré par Chaudron-Roussau et Baudot, atténué par Paganel, reçoit une nouvelle impulsion du retour de Chaudron-Roussau dans l'Ariège à partir de ventôse. La Terreur augmente aussi lors de la déchristianisation, car les paysans se sont attachés finalement au clergé constitutionnel, à défaut d'autre. La Terreur s'accroît enfin chaque fois qu'il faut demander à l'Ariège un sacrifice pour l'armée des Pyrénées-Orientales, car, sans les moyens de coercition, ni le paysan ni le bourgeois n'auraient donné leur vie ou leurs biens pour la défense nationale. Et derrière les territoristes on entrevoit (M. A. ne le montre pas assez) le haineux Vadier qui, du Comité de sûreté générale où il siège, se fait renseigner par ses parents, ses amis, tout son clan de politiciens locaux, qui dirige le travail d'épuration et d'incarcération, qui fait venir à Paris devant le tribunal révolutionaire les Darmaing, condamnés à mort le 23 prairial, les insurgés de Montaut exécutés le 2 thermidor. Mais, de la sorte, ceux des révolutionnaires qui ne disparaissent pas de la vie politique par le service militaire se déciment mutuellement.

Tout est réquisitionné pour l'armée : les bêtes de somme toutes harnachées, les fourrages et pâturages, les chariots, les fers à cheval et les clous ; les armes, le vieux métal, le parchemin pour les gargousses, et les terres salpêtrées ; les vêtements, le linge et les chaussures ; les grains ; les voitures de luxe, la volaille et le vieux linge pour les hôpitaux. Et les procédés du collectivisme d'État sévissent dans l'Ariège comme dans le reste de la France : tous les ouvriers, jusqu'aux femmes et aux enfants astreints à faire de la charpie, sont enchaînés à leur tâche, pourvus de matières premières réquisitionnées, obligés de fournir chaque décade une certaine quantité de produits fabriqués. « Ces réquisitions, qui réduisirent tout le monde à la misère, perdirent sans retour dans l'esprit des paysans le régime démocratique. »

V. La conséquence, c'est la réaction thermidorienne. Le 9 thermidor est d'abord considéré comme une victoire des Montagnards, la victoire de Vadier sur Robespierre. Mais bientôt les réactionnaires s'enhardissent, les démocrates lâchent pied, les clubs se vident et les églises s'emplissent. Ensuite la Terreur blanche remplace la Terreur rouge et s'accompagne, elle aussi, du pillage et du meurtre. Parallèlement à cette évolution, la désertion s'accroît, et les représentants du peuple sont impuissants à faire exécuter les réquisitions les plus urgentes pour l'armée. Quand les Espagnols envahissent la Cerdagne, personne ne se présente pour la défendre, sauf..... les territoristes naguère désarmés. Ce fait, joint à bien

d'autres, montre parmi les partis, tous également coupables d'excès, quel est celui qui a sauvé la France de l'invasion étrangère. Avec la suppression du maximum, la misère arrive à son comble : on tue les canards et les oies pour réserver aux humains le peu de grain qui subsiste. C'est au milieu de la désaffection générale, dans l'Ariège comme ailleurs, que se termine la période conventionnelle sur laquelle se clôt le livre de M. A. : « Pouvait-on faire en quelques jours d'un paysan ignare un citoyen ? »

VI. On voit quelle utile contribution cet ouvrage apporte à l'histoire politique et sociale de la classe paysanne en France. Dirai-je à M. A. que son travail est parfait ? Il ne le pense sans doute pas lui-même. Les idées que j'ai précisées dans cette analyse n'émergent pas assez visiblement de la foule des faits, au cours du récit. Ces idées ne sont exposées nettement que dans la conclusion, conclusion de tous points remarquable. Il y a une certaine gaucherie dans l'agencement de l'ouvrage. On relève des lacunes : l'organisation administrative et financière du pays sous l'ancien régime trop sommairement esquissée ou rejetée dans des notes (note 4 p. 16, note 2 p. 18) ; les relations de l'Ariège avec la Haute-Garonne, l'Aude, le Lot (les archives de Toulouse, Carcassonne, Montauban, Cahors auraient permis à M. A. d'indiquer autrement que par des allusions combien les partis révolutionnaire et réactionnaire de l'Ariège sont soutenus de ceux des départements voisins et les soutiennent) ; les relations des députés de l'Ariège, Vadier et Lakanal notamment, avec leurs électeurs. Peut-être, il est vrai, ces lacunes sont-elles dues à la disparition d'une bonne partie des archives de l'Ariège. Enfin les allusions faites par M. A. aux protestants ariégeois sous la Révolution sont assez fréquentes pour que l'on conjecture que, dans l'Ariège comme dans tout le Sud-Ouest, il y eut alors une question protestante suscitée par les rivalités économiques et par les essais de réforme religieuse de la Constituante et de la Convention. On constate des négligences et des contradictions (p. 26, L'Averdy et non Laverdy ; d'après la page 423, Cazes, Tisseire, etc. furent exécutés le 28 messidor, p. 494 on place leur mort au 2 thermidor). Des faits importants sont rejetés en note (p. 391, p. 426 note 3, etc.). Enfin les juges de M. A., lors de la soutenance de sa thèse, lui ont reproché avec raison de ne pas citer les grandes collections de documents imprimés : à quoi du reste il a répondu avec non moins de raison que dans l'Ariège, où sa situation de professeur le confinait, les bibliothèques en étaient totalement dépourvues.

Toutes ces critiques n'enlèvent rien à la valeur de ce travail bien informé, sincère, extrêmement important. Elles ne diminuent rien du mérite de l'au-

teur. Il faudrait souhaiter que nos collègues des lycées, disséminés dans tous les départements, aient le courage et prennent le temps d'entreprendre des monographies de ce genre. Ils feraient ainsi, sur l'ensemble du mouvement révolutionnaire, une enquête d'un prix inestimable. — L. Lévy-Schneider.

J. Florange. **Nicolas Francin, évêque constitutionnel de la Moselle,** *principalement d'après sa correspondance avec Grégoire de Blois.* Paris, Champion; Metz, E. Vanière, 1905. In-4, 138 p.

Nicolas Francin était curé de Kœnigsmacher, son pays natal, depuis 1768, quand la Révolution en fit l'évêque de la Moselle. Né en 1735, il était issu d'une famille d'hommes de loi ayant de nombreux points de contact avec le petit clergé. Il se trouva porté, entraîné vers la Révolution par le milieu où il vivait. Il prêta le serment le 28 juillet 1791. Le siège épiscopal de Metz étant devenu vacant par le refus de serment et l'émigration de l'évêque, M. de Montmorency-Laval, Francin y fut appelé par l'assemblée électorale, qui l'élut, le 13 mars, au 3e scrutin, par 223 suffrages sur 361 votants. Son premier acte d'évêque fut un acte de déférence envers le pape : il lui écrivit la « lettre de communion » que les évêques assermentés écrivaient au pape, *primus inter pares*, pour se mettre en communion avec lui au nom du Christ. Dès ses premiers pas dans sa nouvelle carrière, il se heurta à l'hostilité violente des réfractaires : ce fut d'abord une opposition sourde qui, en quelques mois, devint la rébellion ouverte. Il ne s'attendait pas à cette opposition, et sa première lettre pastorale est une justification de sa conduite. Les fidèles « vénéraient leur évêque, simple, paternel et savant, plus que les grands seigneurs, puissants, orgueilleux et inaccessibles, qui l'avaient précédé. Le clergé, travaillé par des meneurs et soumis aveuglément aux influences de Rome, le trahissait. Le peuple, simpliste, lui restait. »

En juin 1791, les anciens évêques de Metz, Verdun et Nancy, auxquels se joignit bientôt après celui de Toul, lançaient de Trèves un mandement d'adhésion au bref du pape. Excommunié par son prédécesseur, Francin vit l'opposition devenir franchement agressive parmi les prêtres de son diocèse. Les curés insermentés refusaient de lire en chaire sa lettre pastorale, les rétractations d'assermentés se multipliaient, des émissaires venus de l'étranger, moines, prêtres déguisés ou non, répandaient à profusion des écrits injurieux, des libelles diffamatoires contre lui. Cependant beaucoup d'insermentés restaient en fonctions parce que leur remplacement n'était pas facile et que les populations, quoique respectueuses de la loi et

sympathiques à Francin, restaient attachées à leurs anciens ministres, même désobéissant à la loi. « Il y avait là une situation fausse que Francin était obligé de tolérer pour assurer l'exercice du culte. »

Sous la Terreur, avec le mouvement de déchristianisation qui se produisit, cette situation devint de plus en plus difficile. La Société populaire ayant fait une pétition pour que la cathédrale fût consacrée au culte de la Raison, et ayant voulu lui faire signer cette pétition, il refusa. Le lendemain, 23 nivôse an II, les représentants Lacoste et Baudot, en mission à Metz, le faisaient arrêter comme « dangereux pour la chose publique ». Il fut conduit à Clermont-Ferrand, où il resta en prison du 3 pluviôse an II au 2 brumaire an III. Le 27 messidor, il avait signé sa renonciation à la prêtrise et à toutes les fonctions qui y sont attachées. Mis en liberté, il retourna à Metz. Quand la loi du 11 prairial an III autorisa les communes à accorder aux fidèles l'usage de quelques anciennes églises pour la célébration du culte, et que la commune de Metz rouvrit les portes de la cathédrale, Francin reprit ses fonctions épiscopales et reconstitua les cadres de son clergé. Il fut alors en relations suivies avec Grégoire. Lors du second concile national, en 1801, il adhéra au principe de la démission générale de tous les évêques, pour procéder à la réorganisation de l'Église de France. Démissionnaire après la signature du Concordat, il ne fut pas de ceux que Rome rendit à l'épiscopat ; il fut simplement nommé curé de Notre-Dame, paroisse nouvellement érigée à la suite du Concordat, et il mourut bientôt après, le 24 août 1802.

La biographie d'un évêque constitutionnel pourrait, et devrait servir de cadre à l'histoire ecclésiastique de son diocèse pendant la Révolution ; mais c'est surtout une biographie que M. F. nous a donnée, et c'est le reproche qu'on peut adresser à son étude. L'auteur, au début de son livre, exprime le désir, tout en faisant de l'histoire locale, d'éclairer cependant quelques points de l'histoire générale du clergé français ; c'est en effet le but que doivent se proposer les auteurs de semblables monographies, pour qu'elles puissent servir à étudier l'histoire religieuse de la Révolution ; mais on souhaiterait trouver dans celle de M. F. certains renseignements que l'on regrette de n'y pas trouver. Ainsi, nous voyons (p. 82) Francin, sous le régime de la séparation, distinguer, dans une lettre à Grégoire, cinq catégories de prêtres, ennemies les unes des autres, qui se trouvent dans son diocèse : 1° les anciens réfractaires, ceux qui ont refusé le serment en 1791 ; 2° les *déprêtrisés* (sans doute ceux qui ont renoncé volontairement à leur qualité de prêtres, sans quoi ils feraient double emploi avec la 5e catégorie ; d'ailleurs il y confond les assermentés mariés) ; 3° les prêtres constitutionnels de la nuance de Francin et

de Grégoire, catholiques et républicains ; 4° les prêtres étrangers, institués à Trèves, qui venaient officier dans les paroisses de la Moselle rattachées avant la Révolution au diocèse de Trèves ; 5° de malheureux assermentés qui s'étaient vus forcés de se déprêtriser au temps de la persécution. — Dans quelle proportion les prêtres de ces différentes catégories sont-ils entre eux ? ce serait intéressant à connaître, mais c'est ce qui ne nous est pas dit. M. F. nous dit seulement (p. 16) que « sur l'ensemble de la France, un tiers à peine des ecclésiastiques prêtèrent le serment » et que « la proportion fut presque la même en Lorraine ». C'est assez vague. Plus loin (p. 17), il dit encore que, dans la scission qui se produisit parmi les assermentés, les « arrivistes », qui essayèrent de se faire de la Révolution un tremplin politique, les prêtres tarés qui renièrent tout frein et scandalisèrent tout le monde (c'est la deuxième catégorie indiquée plus haut), furent « peu nombreux » et que ceux qui « restèrent de pieux et charitables personnages, s'imposant au milieu de la débandade générale une discipline aussi sévère que sous l'ancien régime » (c'est la troisième catégorie), furent « le grand nombre des assermentés ». L'auteur appuie-t-il ces affirmations sur des chiffres ? Il aurait dû alors nous les donner : ils constitueraient un renseignement important pour l'histoire générale du clergé.

Cette critique ne nous empêche pas de reconnaître dans l'étude de M. F. une utile contribution à l'histoire religieuse de la Révolution. Elle contient d'intéressants détails sur les difficultés que suscita à Francin, en 1791 et 92, l'hostilité du clergé réfractaire. Surtout, un certain nombre de lettres de Francin à Grégoire, communiquées par M. Gazier à l'auteur, ont permis à celui-ci de retracer la situation religieuse du département pendant la période de la séparation de l'Église et de l'État, les efforts de l'évêque et du clergé qu'il avait groupé autour de lui pour restaurer l'organisation ecclésiastique dans son diocèse, et l'église constitutionnelle en France. Cette monographie prend place parmi celles qui permettront — quand il en aura été fait de semblables pour chaque département — d'entreprendre l'histoire de ce clergé, à la fois patriote et catholique, qui rêva de fonder en France une Église gallicane et républicaine. — P.-R. Mautouchet.

Ernest Picard, chef d'escadron d'artillerie breveté. **Bonaparte et Moreau.** *L'entente initiale, les premiers dissentiments, la rupture.* Paris, Plon-Nourrit, 1905. In-8, xiv-443 p.

Dans ce livre, qui est une thèse de doctorat d'Université, M. le commandant Picard s'est proposé de rechercher, d'après les sources manuscrites et

imprimées, les causes de la rupture de Bonaparte et de Moreau. On y a vu jusqu'ici l'effet des rancunes et de la jalousie de Moreau, excité en outre par sa femme, contre le premier Consul. En a-t-il été vraiment responsable?

M. P. a divisé son travail en dix-huit chapitres, qui peuvent se grouper ainsi : 1° Chap. I à III, premières relations de Bonaparte et de Moreau en l'an VIII, le 18 brumaire; 2° Chap. IV à VI, l'armée du Rhin au moment où Moreau va en prendre le commandement, son état matériel et moral; 3° Chap. VII à IX, le plan de campagne de l'armée du Rhin en liaison avec celui de l'armée de réserve; Bonaparte et Moreau ne se mettent d'accord qu'après des pourparlers assez longs et assez délicats; 4° Chap. X à XII, l'entrée en campagne et les opérations de l'armée du Rhin jusqu'à l'armistice de Parsdorf; difficultés amenées par le détachement de Lecourbe vers le Saint-Gothard; 5° Chap. XIII et XIV, le séjour de Moreau à Paris pendant l'armistice, son mariage, ses rapports avec Bonaparte entre Marengo et Hohenlinden; 6° Chap. XV, Hohenlinden; 7° retour de Moreau en France, ses griefs contre Bonaparte, son rôle dans l'opposition au Consulat, l'affaire de l'abbé David et la rupture définitive. L'ouvrage se termine par une conclusion générale.

Cette analyse sommaire permet de saisir l'intérêt, et aussi d'apercevoir l'étendue du sujet choisi par M. P., sujet singulièrement vaste pour être traité en un volume de 420 pages. M. P. voulait se limiter à la querelle de Bonaparte et de Moreau; en réalité, il n'a pas eu à aborder moins de quatre grosses questions : le 18 brumaire, la psychologie de l'armée du Rhin au début de 1800, la campagne d'été et la campagne d'hiver de 1800 en Allemagne, l'opposition sous le Consulat. Depuis la publication du volume de M. Vandal, *L'avènement de Bonaparte*, la question du 18 brumaire peut être considérée comme vidée jusqu'à nouvel ordre : mais les trois autres? Assurément non; elles sont à reprendre entièrement, et chacune d'elles mérite une enquête approfondie, à laquelle, malgré tout son zèle, n'a pu se livrer M. P. Une fois de plus apparaissent les graves inconvénients, dans le domaine de l'histoire moderne, du cadre biographique; il contient toujours trop, ou pas assez, et lorsqu'il est appliqué, comme c'est le cas ici, à des séries d'événements dont l'étude d'ensemble et directe est encore à faire, son emploi pose prématurément la question des responsabilités individuelles, question difficile, et que l'historien ne doit essayer de résoudre que lorsqu'il a en main tous les éléments possibles d'appréciation.

Si bien présentées qu'elles soient, les conclusions de M. P. — qui tendent à disculper Moreau des fautes stratégiques et tactiques que

lui a reprochées Napoléon et qui attribuent à ce dernier, dans la rupture, une large part des torts — ne sauraient donc, à mon avis, être acceptées sans réserves. Elles sont peut-être fondées, mais on attendra, pour se prononcer, que la Section historique ait publié le dossier documentaire de la campagne de 1800 [1], et que quelque thèse de doctorat ait été consacrée à la question de l'opposition sous le Consulat. Alors on verra si réellement, comme le dit M. P., Moreau a montré à l'égard de Bonaparte, au cours de la campagne de 1800, de « l'abnégation » et de la « grandeur d'âme » (p. 410), si réellement Napoléon, à Sainte-Hélène, a « dénaturé et apprécié avec une sévérité voisine de l'injustice » les opérations de Moreau autour d'Ulm (p. 411), si réellement la victoire d'Hohenlinden a été due moins à un hasard heureux et à l'ineptie du commandement autrichien qu'aux belles combinaisons du général en chef français. Alors l'on aura une vision plus nette de ces intrigues politiques restées confuses, où les questions de personnes semblent avoir eu encore plus de part que les questions de principes, qui occupent les années 1802 et 1803, et peut-être arrivera-t-on à préciser l'opposition, active ou passive, de Moreau, et l'hostilité, avouée ou cachée, de Bonaparte. Sur tous ces points, je le répète, il se peut que les conclusions nuancées et intelligentes de M. P. se trouvent confirmées. Actuellement, elles ne reposent pas sur une base suffisamment large.

Et puis, il restera toujours, dans le problème auquel s'est attaché M. P., des parties insolubles. Arrivera-t-on jamais à savoir ce qu'ont exactement pensé les 150.000 hommes qui composaient l'armée du Rhin, ce qu'il y avait en eux du « pur idéal de l'an II », d'esprit républicain ou simplement d'idées politiques conscientes? Dans le chapitre spécial (chap. VI) qu'il a consacré à « l'esprit de l'armée du Rhin », M. P. fait sienne l'opinion traditionnelle sur les « Spartiates », la « grande famille du Rhin » ; ce chapitre est habilement composé, mais il ne me paraît point emporter la conviction. Il mériterait d'être commenté ligne par ligne. Je me bornerai ici à constater que les pièces d'archives qui y sont utilisées sont peu nombreuses, et que M. P. y a fait état d'une publication tendancieuse, celle de

1. En même temps qu'il préparait son livre, M. P. publiait dans la *Revue d'histoire rédigée à l'État-Major de l'Armée* (n° d'août, sept., nov. 1904, févr. et avril 1905 ; cf. les analyses données dans la *Revue d'histoire moderne*, t. VI, p. 75, 154, 286, 438, 574) le début d'un exposé de : La campagne de 1800 en Allemagne. Huit chapitres ont paru. Il y a, entre cet exposé et le livre sur Bonaparte et Moreau, des relations très intimes, et des chapitres entiers sont identiques dans l'un et dans l'autre. Ils ne font cependant pas double emploi ; l'exposé de la *Revue d'histoire* — qui n'est malheureusement pas accompagné de pièces justificatives — fournit des renseignements plus étendus sur la situation politique générale dans les premiers mois de 1800, sur la composition de l'armée du Rhin, ses chefs, etc.

Chélard [1], et d'une publication apocryphe, les *Mémoires de Lavalette* [2]. Cette question de la mentalité des armées révolutionnaires est passionnante, mais elle exige beaucoup de circonspection, et il est probable que, faute de documents, elle ne pourra jamais être complètement éclaircie.

Cette critique générale une fois faite, je n'ai que des éloges à donner à la méthode de M. P. Son livre, on a pu le voir, est bien composé ; il est en outre agréable à lire. Les références y sont abondantes et précises ; il est muni d'une bibliographie détaillée des sources, d'un index alphabétique, d'une table des matières, et de cartes [3]. Quelques réserves qu'il appelle, il jette un peu plus de lumière sur les grands chefs militaires qui, après avoir renversé en l'an VIII le pouvoir civil, ou applaudi à sa chute, se sont disputé les places et l'influence. Il ne nous révèle chez Bonaparte ni désintéressement ni libéralisme, mais il ne grandit pas non plus Moreau, homme sans caractère, et dont les talents militaires ont certainement été surfaits [4]. — P. Caron.

La campagne de 1805 en Allemagne, par P.-C. Alombert, contrôleur de l'Administration de l'Armée, et J. Colin, capitaine d'artillerie à la Section historique de l'État-Major de l'Armée. Publié sous la direction de la Section historique de l'État-Major de l'Armée. Tome III (en 2 vol.). Paris, A. Chapelot, 1904. In-8, VI-604 p. (1er vol.); p. 605-1282 (2e vol.), avec 20 cartes.

Ce troisième tome [5] du recueil de MM. Alombert et Colin concerne les opérations de la Grande Armée du 6 au 24 octobre, c'est-à-dire depuis l'arrivée sur le Danube jusqu'à la clôture, par la capitulation d'Ulm, de la première partie de la campagne de 1805. Comme dans la dernière

---

1. A. Chélard, *Les armées françaises jugées par les habitants de l'Autriche, 1797-1800-1809, d'après les rapports de l'époque* (Paris, 1893). Les recueils des Sociétés historiques de l'Allemagne du sud-ouest et du sud contiennent nombre de documents relatifs aux exactions et aux pillages des armées françaises, à commencer par l'armée du Rhin, pendant les guerres de la Révolution et de l'Empire. D'ailleurs, n'en existe-t-il point de semblables à Paris même, aux Archives historiques de la Guerre ? Et enfin les documents mêmes qu'a recueillis M. Chélard ne montrent-ils pas, en maint endroit, de quel poids l'armée du Rhin a pesé sur les pays envahis ?

2. Fussent-ils authentiques qu'il resterait illégitime d'attribuer à l'armée du Rhin *en 1800* ce que dit Lavalette de l'armée du Rhin *en 1794*. Les armées révolutionnaires et impériales semblent s'être, et pour cause, constamment et rapidement transformées.

3. Je signale à M. P., à la p. 106, deux cotes erronées (des Archives nationales), P7 et Fic 9, et à la p. 253, *146.000* pour 116.000.

4. La publication du Lt Longy, en cours dans la *Revue d'histoire rédigée à l'État-Major de l'Armée*, semble bien le prouver pour la campagne de 1796.

5. Pour le compte rendu du tome Ier, cf. la *Revue*, t. III, p. 770; pour celui du tome II, cf. t. IV, p. 420.

partie du tome II, les documents sont distribués par journées; à chaque journée correspond un chapitre; des chapitres spéciaux, V et XX (celui-ci très étendu), sont consacrés au combat d'Haslach et à la poursuite par Murat des corps de Werneck et de l'archiduc Ferdinand. Ce sont toujours les Archives historiques de la Guerre qui ont fourni la majeure partie des pièces; les autres proviennent des Archives nationales, des archives particulières du prince de la Moskowa, du comte Gudin, du prince de Wagram, et des archives de la section technique de l'artillerie. Aucune indication n'est donnée sur le nombre et la nature des pièces laissées de côté, — car sûrement tout n'est pas publié. J'ai déjà adressé cette critique aux publications de la Section historique, et je ne puis que la maintenir. Comment se servir avec une entière sécurité du recueil de MM. A. et C. si l'on n'a pas sur ce point un renseignement positif?

Une « introduction » occupe les 242 premières pages du premier volume. Elle comprend : 1° de la page 5 à la page 103, récit des opérations, vues du côté français, depuis l'occupation de Donauwerth jusqu'à l'investissement d'Ulm; 2° de la page 104 à la page 232, récit des mêmes opérations, vues du côté autrichien, avec des détails circonstanciés sur la capitulation ; 3° de la page 232 à la page 242, renseignements d'ensemble sur le fonctionnement des services d'arrière de la Grande Armée durant cette période.

De la première partie, il y a à retenir tout d'abord que la manœuvre d'Ulm, gênée par un très mauvais temps, ne s'accomplit pas avec cette belle régularité classique que l'on est tenté de lui prêter; les troupes souffrirent beaucoup, et la discipline s'en ressentit; d'autre part, dans l'exécution des ordres, des ordres de marche notamment, l'on constate parfois un laisser-aller inquiétant. L'on croit d'ordinaire que Napoléon savait, lorsqu'il toucha le Danube, que l'armée autrichienne était concentrée à Ulm même et qu'il put l'envelopper à coup sûr : rien n'est moins exact; Napoléon croit, jusqu'au 11 octobre, ou bien que les Autrichiens se sont dérobés vers le Tyrol par Füssen, ou bien qu'ils l'attendent le long de l'Iller, de Memmingen à Ulm; ainsi s'explique le dispositif qu'il a adopté pour les aborder et l'accumulation sur la rive droite du Danube de la majeure partie de ses forces; c'est seulement le 12 qu'il commence à entrevoir la vérité, et seulement le 13 qu'elle lui devient évidente; le combat d'Haslach (qui, certes, ne fut pas une victoire, puisque la gauche de Dupont fut écrasée et perdit son artillerie, mais n'en eut pas moins des résultats importants) fixa son attention sur la route de Nordlingen, par où Mack pouvait s'enfuir : de là le brillant combat offensif d'Elchingen. — La deuxième partie a paru dans la *Revue d'histoire rédigée à l'État-Major*

de l'Armée, et nous l'avons analysée ici même (t. IV, p. 224, 302, 369). Elle est faite d'après les publications autrichiennes de Schönhals, Angeli et Mack lui-même, et d'après divers documents des Archives françaises de la Guerre. Elle contient, reproduites *in extenso* ou citées, d'assez nombreuses lettres de Mack ; l'on se demande, après les avoir lues, comment un homme aussi visiblement déséquilibré, sans cesse en proie à une agitation sans objet, et dont les élucubrations stratégiques et tactiques sont puériles, a pu être poussé à la tête de l'armée autrichienne, contre le gré de l'archiduc Ferdinand, qui semble avoir eu, lui, les qualités d'un chef. — La troisième partie, de beaucoup la plus courte, n'est pas la moins intéressante : il y est question du pain, des souliers, des cartouches, des ambulances, toutes choses capitales dans l'histoire d'une armée et sur lesquelles les historiens militaires passent beaucoup trop rapidement, quand ils n'oublient pas d'en parler. Les détails groupés par MM. A. et C. sont peu nombreux, mais précis et sûrs ; il eût été bon d'indiquer exactement les pièces d'où ils sont tirés, et auxquelles l'on peut avoir le désir légitime de se référer.

Comme les deux premiers, ce tome troisième est fondamental, et l'on peut prévoir que lorsqu'il sera complet, le recueil de MM. A. et C. permettra d'écrire définitivement l'histoire de la campagne dont il nous livre le dossier. Les auteurs citent à la fin de leur introduction (p. 242) la relation de l'entretien de Mack avec Napoléon le 17 octobre, à Elchingen, et ils croient y voir un argument décisif en faveur de la thèse de « Napoléon pacifique ». Je ne veux pas soulever ici cette question très complexe, mais je ne puis m'empêcher d'observer que le texte allégué paraît beaucoup moins caractéristique que ne le disent MM. A. et C. — P. Caron.

Henry Michel. **La loi Falloux (4 janvier 1849-15 mars 1850)**. Paris, Hachette, 1906. In-8, 524 p.

Lorsque la mort a surpris H. Michel en décembre 1904, il mettait la dernière main à cet ouvrage sur la loi Falloux, qui vient d'être publié par les soins de M. Sébastien Charléty. Les additions que M. Charléty a dû apporter au texte sont peu nombreuses [1] ; et c'est bien l'expression

1. Elles sont rédigées d'après les notes de M. M. et sont indiquées entre crochets (cf. p. 60-62, 217-221, 225-226, 233, 235-236, 449-452). Il est regrettable que l'attention de M. Charléty n'ait pas été attirée par certaines erreurs de détail qui déparent le livre et dont quelques-unes paraissent dues à des lapsus d'écriture du manuscrit (p. 45 : c'est le 5 juillet 1848, et non le 3, que Carnot est renversé du ministère; p. 51, le ministre de 1848, et non de 1847; p. 78, n. 2, p. 323, n. 1, références sans précision ; p. 88, n. 1, c'est le *Moniteur*

définitive, somme toute, de la pensée de M. M. que ce livre nous transmet. En tout cas, si on peut supposer que l'auteur, à une dernière lecture, eût fait disparaître quelques imperfections de son exposé [1], il est certain qu'il n'aurait modifié ni la conception de son sujet, ni sa méthode.

L'une et l'autre me paraissent appeler des critiques.

Sa conception manque d'ampleur : ce qu'il étudie, c'est le sujet qu'il a strictement défini par son titre même : la loi Falloux du 4 janvier 1849 au 15 mars 1850, c'est-à-dire l'élaboration et la discussion du projet Falloux, les vicissitudes par lesquelles il est passé, les modifications qu'il a subies, avant d'être réalisé en forme de loi. Quant à la nécessité politique, à la nouveauté, à l'importance de cette loi, nous ne les saisissons nulle part ; autrement dit, l'étude n'est pas *située* : on dirait le chapitre d'une vaste histoire de l'enseignement, ou encore le chapitre d'une vaste histoire constitutionnelle de la République de 48, mais les éléments de comparaison manquent, qui nous permettraient d'en mesurer la valeur. C'est ainsi que M. M. néglige de nous rappeler que le principe de la liberté d'enseignement, qui va autoriser les manœuvres cléricales de 1849, était déjà inscrit dans un article de la Charte en 1830 [2] qui promet « qu'il sera pourvu par une loi séparée et dans le plus court délai possible.... à l'instruction publique et à la liberté de l'enseignement » : et la conséquence de cette omission est de nous abuser sur la nouveauté, sur l'étrangeté de la question en 1848. M. M. néglige de nous rappeler que, si la monarchie de Juillet a tenu une partie des promesses de la Charte en organisant, par la loi de 1833, la liberté de l'enseignement primaire, elle n'a rien su, ou rien voulu faire (malgré une série de projets, tous avortés) pour réaliser la liberté de l'enseignement secondaire, donnant l'impression que son principal souci était de fortifier l'Université avant de la livrer à la concurrence cléricale, et favorisant ainsi la campagne des ultramontains qui parurent les seuls champions du principe laïque de la liberté d'enseignement : et la conséquence de cette omission est que nous ne comprenons

---

du 9 février et non du 9 juillet; p. 226, la lettre de l'archevêque d'Arras est du 18 mars 1850, non du 16; p. 240, n. 1, c'est F^{17} 100056 et non F^{71} ; p. 381, on écrit Arnaud (de l'Ariège), non Arnauld, etc.).

1. Cf. p. 85-86, où M. M. répète un passage de la p. 81, sans apporter à ce résumé plus de concision ; p. 238, où, sans raison, il analyse des documents au rebours de la chronologie ; de même, p. 239, n. 1 ; p. 229-230, pourquoi l'archevêque de Rouen est-il compris parmi les prélats favorables, quoique avec des réserves, au projet Falloux, et classé, une page plus loin, parmi les prélats hostiles audit projet ? ; p. 327, il y a une négligence évidente d'exposition dans ce paragraphe de conclusion qui n'est qu'une sorte d'appendice, terminé par par : *etc.* ; p. 282, pourquoi, après le récit de la démission de Falloux, parler en termes imprecis de son successeur, de Parieu, sans dire son nom et ne le nommer qu'à la p. 288 ?

2. Art. 69, § 8.

pas pourquoi ce principe est en 1848 l'objet d'une adhésion unanime, ni pourquoi le parti clérical, sous prétexte de liberté, s'ingénie surtout à dresser une machine de guerre contre l'Université. Quelques mots sur ces différents objets, en manière d'introduction, étaient nécessaires, et ils auraient suffi pour répandre sur tout le livre une clarté qui lui manque.

Dans le corps même du récit, abondent les preuves de ce regrettable procédé d'abstention systématique [1] ou de prétérition. L'attention de M. M. n'a pas été suffisamment sollicitée par tout ce qui était, je ne dis pas étranger, mais extérieur à son sujet, notamment par les événements contemporains [2] qui expliquent le succès de la loi ; elle s'est incorporée au projet Falloux, mieux même, s'y est enfermée, et elle va avec lui à la dérive, de commission en commission, de retouche en retouche, sans s'évader jamais pour dominer le sujet et en comprendre le développement. Pourquoi, par exemple, lorsqu'il constate avec raison que les idées des constituants déjà étaient favorables à la liberté d'enseignement dans le sens de l'Église, M. M. ne nous rappelle-t-il pas l'adhésion presque unanime du clergé à la République qui devait être un régime de « liberté » ? l'influence du « Comité électoral de la liberté religieuse » [3] sur les élections d'avril 1848, où aucun des candidats que le comité combattait ouvertement ne fut élu ? et la formation de cette singulière assemblée, à la fois démocratique et catholique, rêvant l'union de la souveraineté populaire et du dogme romain, et trouvant une justification de plus pour ses tendances ultramontaines dans le libéralisme apparent du nouveau pape Pie IX ? De cet oubli résulte chez M. M. la tendance à s'exagérer les effets politiques des journées de juin : c'est dans la panique qu'elles ont provoquée qu'il voit l'origine exclusive [4] de ce souci de conservation sociale, d'« ordre moral » dont la loi Falloux est une manifestation évi-

---

1. Cf. p. 73 : « Si j'écrivais l'histoire de la législation.... »

2. M. M. mentionne à peine l'expédition de Rome, dont la loi Falloux n'était qu'une sorte de réplique à l'intérieur ; mais il ne dit rien du projet de ce Concordat franchement ultramontain, dont l'élaboration est exactement contemporaine des premières délibérations de la commission extraparlementaire nommée par Falloux. Cf. l'article de A. Matagrin, *Le Comité des cultes en 1848* dans la *Révolution de 1848*, 1905, t. II, nos 10 et 11.

3. On connaît le célèbre manifeste de Montalembert du 18 mars 1848 : « La révolution qui vient de s'effectuer serait la plus honteuse et la plus criminelle des déceptions si elle ne donnait à la France toutes les libertés que nous avons si longtemps et si vainement réclamées » et, entre autres, « *la liberté d'éducation et d'enseignement* » dans le sens le plus largement congréganiste.

4. Pourtant M. M., avec grande raison, fait état (p. 98-99) de la fameuse lettre de Thiers à Madier de Montjau, où dès le 2 mai 1848 il avouait la révolution de ses idées en matière de liberté d'enseignement et sa résolution de ne pas livrer à la démagogie « le dernier débris de l'ordre social, c'est-à-dire l'établissement catholique ».

dente. Et si la loi Falloux garde encore chez M. M. les apparences traditionnelles d'un complot de Montalembert et Dupanloup, qui aurait réussi par le concours de Falloux et la connivence active de Thiers, c'est certainement parce qu'il l'a trop dégagée de la réalité sociale où elle répondait, sinon à un besoin, du moins à un désir assez général.

De même, quand il est amené, au cours de son exposé, à faire allusion soit à certains articles de la Constitution, soit aux polémiques sans cesse renaissantes de la monarchie de Juillet, soit surtout à des dispositions de la loi de 1833 sur l'enseignement primaire, n'aurait-il pu, en quelques notes substantielles, préciser ces oppositions ou ces rapprochements ? De la sorte il aurait été amené à constater, par exemple, que les trois questions de liberté, d'obligation, de gratuité discutées par la commission de la Constituante (p. 52-58) s'étaient déjà posées en 1833, et avaient été résolues par des demi-mesures ; peut-être aussi aurait-il été amené à mieux nous expliquer pourquoi et comment l'intervention des membres du clergé et des représentants des « forces sociales » dans les conseils universitaires créés par la loi Falloux devait avoir plus d'influence que dans les comités de surveillance de 1833.

Les défauts de cette conception un peu terre à terre, sans perspective comme sans lumière, sont solidaires de la méthode que M. M. a cru devoir adopter. Et encore, est-ce bien *une* méthode ? Car si elle est strictement analytique, comme il convenait à un sujet très limité, cette analyse procède, diversement, tantôt de la chronologie, tantôt de la logique.

Quant à l'ordre logique, il faut bien dire que M. M. ne l'a suivi que dans les derniers chapitres de son livre, lorsqu'il éprouve lui-même ce qu'il y aurait de fastidieux à suivre, après le triple débat dont le projet Falloux avait déjà été l'objet, tout le détail de la discussion instituée à l'Assemblée législative avant l'adoption définitive de la loi. Et alors il groupe les orateurs en partisans (p. 368-379) et en adversaires (p. 379-385) de la loi, étudie dans la discussion générale un discours qui, logiquement, s'y rattache (p. 384-385) quoique prononcé à la deuxième délibération ; dans l'étude des débats (p. 389-429, 431-443), il concentre son attention sur quelques points saillants, sur quelques articles particulièrement décisifs. Il en résulte que ces chapitres (XV, XVI et XVII) sont sinon les plus neufs, du moins les plus clairs et les plus instructifs de l'ouvrage, et qu'on peut regretter que l'auteur n'ait pas substitué partout cette méthode à l'ordre chronologique, qui ne va pas sans quelque confusion, sans quelque dispersion de l'intérêt.

Pourtant, on s'explique que M. M. ait cru devoir suivre « l'ordre du temps, révélateur des mouvements d'idées » (p. 58). Mais si l'emploi de

cette méthode est aisé en présence de faits qui se produisent en succession unilinéaire, M. M. fait preuve, devant des groupes d'événements contemporains et corrélatifs, d'une gaucherie qui surprend chez un historien de telle expérience. Je n'en veux donner que deux exemples : dans son livre Ier, chap. III, après avoir exposé l'économie du projet Carnot (p. 45-51) et les discussions de la commission parlementaire chargée de l'étudier (p. 52-58), il interrompt son récit, pour respecter la chronologie, et nous entretient des discussions instituées à la Commission de constitution au sujet de l'art. 9 (p. 58-71), et ce n'est qu'au chapitre suivant qu'il analyse le rapport Barthélemy Saint-Hilaire (p. 73-78) sur le projet Carnot [1]. De même livre III, chap. XIV, il analyse le rapport de Beugnot sur le projet de la loi modifié par le conseil d'État (p. 329-324), et ce n'est qu'après une longue incidente sur la « petite loi » qu'il en vient à la discussion de ce rapport par l'Assemblée législative (p. 367). [2]

Ces lacunes et ces imperfections, vices de conception ou vices de méthode, empruntent une particulière gravité à l'importance même du livre, dont la valeur d'utilisation se trouve amoindrie. Son intérêt n'en reste pas moins capital, et l'on peut dire que, sauf d'inévitables retouches, ou quelques précisions que de nouveaux documents pourraient apporter, M. H. a fait un travail définitif et qu'il a épuisé le sujet, un peu étroit, qu'il s'était proposé, c'est-à-dire l'étude de la genèse de cette loi Falloux qui, jusqu'à présent, n'avait été l'objet d'aucun examen suffisamment critique.

Il a réparti les 17 chapitres de son ouvrage en 4 grandes divisions chronologiques [3], dont voici l'aperçu sommaire :

Le principe de la liberté d'enseignement, qui devait être inscrit dans la Constitution du 4 novembre 1848, non pas à l'article 8, où Montalembert aurait voulu le faire admettre au nombre des « droits naturels », mais à l'article 9, où il était affirmé sous la réserve « des conditions de capacité et de moralité déterminées par les lois et de la surveillance de l'État, étendue à tous les établissements d'éducation et d'enseignement, sans

---

1. Et M. M. est obligé, par des notes, de corriger les obscurités qui résultent de ce dispositif. Il renvoie de la p. 54 à la p. 58, de la p. 58 à la p. 72, de la p. 74 à la p. 52, de la p. 76 à la p. 108.

2. Ici encore M. M. est obligé de renvoyer de la p. 330 à la p. 339; de la p. 332 à la p. 340.

3. I. La liberté d'enseignement devant l'Assemblée constituante (chap. I à IV, p. 1-91); II. La préparation de la loi Falloux (chap. V-X, p. 93-243); III. La loi Falloux devant les bureaux de la Législative et devant le Conseil d'État (chap. XI-XIV, p. 243-366); IV. Le débat public sur la loi Falloux, le vote et la promulgation de la loi (chap. XV-XVII, p. 367-452). Des pièces justificatives (p. 453-520) complètent le volume.

aucune exception » (p. 58-71) [1], inspirait déjà le projet du décret sur l'enseignement primaire qu'Hippolyte Carnot, ministre de l'Instruction publique du 24 février au 5 juillet 1848, déposait le 30 juin (p. 41-51). Ce projet, qui établissait la nécessité pour une République d'un enseignement primaire élargi, civique et moral, instituait la liberté la plus large (même pour les Jésuites), la gratuité et l'obligation ; mais en compensation de ce régime de concurrence, il améliorait la situation matérielle et morale de l'instituteur, qui serait mieux payé et deviendrait fonctionnaire nommé par l'État, et il établissait l'inspection sur les écoles privées. A la fois démocratique et libéral, ce projet fut soumis, après discussion, à une commission spéciale, nommée du 4 au 7 juillet. Et si le parti catholique renversa Carnot, le 5 juillet, au sujet du *Manuel de l'homme et du citoyen* de Renouvier, la commission dont Barthélemy Saint-Hilaire était président, et Jules Simon secrétaire, n'en resta pas moins saisie du projet.

C'est dans les délibérations de cette commission parlementaire que se révèle l'état d'esprit de la Constituante (p. 52-58) : le principe de la gratuité est atténué ; le principe de l'obligation est adopté ; quant au principe de liberté, après de longues discussions sur la question des congréganistes (en décembre), on décide de le maintenir et de légiférer sans se préoccuper des congrégations ; en tout cas, la commission place en tête du programme de l'école primaire l'instruction morale et religieuse, alors que Carnot, dans son projet, l'avait mise en dernière ligne et comme en dehors, après la morale, l'hygiène, la gymnastique [2]. C'était symptomatique.

Falloux, alors, intervient. M. M. nous raconte par le menu les circonstances de son avènement au ministère (p. 9-22), les marchandages de Montalembert et de Louis-Napoléon, l'intervention de Dupanloup qui détermine l'acceptation de Falloux après qu'il s'est assuré le concours de Thiers. Il nous montre à merveille combien ce légitimiste, catholique avant tout, qui avait fait à ses électeurs de Maine-et-Loire des déclarations républicaines et socialistes, et qui, le 23 juin, quand déjà l'émeute grondait, avait rapporté une proposition concluant à la dissolution des ateliers nationaux (p. 2-9), était habilement choisi pour faire aboutir — mieux que des ultramontains trop compromis — une loi qui, sous le prétexte de la conservation sociale, assurât la mainmise de l'Église sur l'enseignement. Falloux noux apparaît même un peu trop comme l'homme

1. Il est impossible, pour résumer ce livre Ier, de suivre l'exposé de M. M., qui manque de logique et de clarté.

2. Il portait dans son dernier paragraphe : « L'enseignement religieux est donné par les ministres des différents cultes. »

providentiel dont la mission était de lancer dans l'histoire son projet de loi, au moment propice [1].

Falloux ne perd pas de temps ; dès le 4 janvier 1849, il adresse deux rapports au président de la République, l'un sur la réorganisation de l'enseignement primaire, où il critique le projet Carnot, et montre la nécessité d'établir l'éducation des enfants du peuple sur « les notions éternellement vraies de la religion et de la morale » et de coordonner cette éducation de l'école d'asile des bambins au patronage des apprentis ; l'autre, où il constate l'impuissance de l'Université à assurer la conservation sociale et la nécessité d'organiser, sous la surveillance de l'État, la liberté de l'enseignement (p. 27-33). Deux commissions extraparlementaires sont instituées par lui, pour ces deux objets ; et le même jour, 4 janvier, il lit à la Constituante un décret qui retirait le projet Carnot et dessaisissait la commission parlementaire (p. 33-41). L'Assemblée lui fait mauvais accueil, et, sans le désavouer absolument, maintient la commission parlementaire, et en nomme une seconde pour préparer une loi organique de l'enseignement secondaire.

Les deux commissions hâtent leur travail. Barthélemy Saint-Hilaire dépose, le 10 avril (p. 73-78), au nom de la première, son rapport, ainsi qu'un projet de décret sur l'enseignement primaire, « sorte de code de l'instruction primaire », qui modifiait dans le sens clérical et conservateur le projet Carnot (l'instruction morale et religieuse avait été rétablie à l'unanimité et sans discussion) ; et déjà le 5 février, au bout d'un mois de délibérations, le rapport et le projet de la deuxième commission, sorte de code de l'enseignement secondaire, étaient déposés par Jules Simon sur le bureau de l'Assemblée : Ce projet s'inspirait du texte même de l'art. 9 : « liberté d'enseignement », « surveillance de l'État », mais réduisait celle-ci au minimum, donnait à l'enseignement libre les plus grandes facilités (pas d'autorisation préalable, plus de certificat d'aptitude ni même de certificat de moralité) et les plus larges garanties (remaniement du Conseil de l'instruction publique ; sanctions réservées aux tribunaux de droit commun). L'« *unité* » nécessaire de l'enseignement paraissait suffisamment

1. Cette impression provient surtout de ce que M. M. ne nous renseigne par sur les antécédents de Falloux. Il rappelle avec raison le jugement si pénétrant de Tocqueville (p. 23-25), mais il aurait pu nous montrer, dans sa carrière de catholique militant, cet homme, assidu du salon de Mme Swetchine, de cette mystique russe, chez qui les ultramontains venaient réchauffer leur zèle et se concerter, cet homme, membre actif de l'Œuvre des Amis de l'enfance et de l'Œuvre de Saint-François Xavier, qui voulait « christianiser la société ». Il aurait pu surtout nous le montrer tenant un juste milieu entre le parti de Montalembert, catholique avant tout, et le parti de Berryer, légitimiste avant tout, et s'exerçant à son rôle de conciliateur, de « politique ».

assurée par la collation des grades conférée exclusivement à l'État (p. 78-87).

Ces deux projets, très importants, ne furent pas discutés, car l'Assemblée constituante, prise de lassitude, renonça à faire une loi organique sur l'enseignement. Quand l'Assemblée législative se réunit [1], il n'est plus question que du projet Falloux.

Les deux commissions instituées par Falloux s'étaient, dès la première séance, fusionnées en une seule, sous la présidence effective de Thiers. L'étude des délibérations de cette commission extraparlementaire, en majorité hostile à l'Université [2], est renouvelée en partie par M. M. grâce aux mémoires inédits de Dubois [3] dont il a eu communication et qui lui ont permis de rectifier ou de compléter [4] les indications fournies par la publication tronquée de M. de Lacombe ou par les mémoires d'A. de Melun.

La commission, en des discussions confuses, s'est occupée d'abord de l'enseignement primaire. Dès l'abord, Thiers, soucieux de « sauver la société » et pour qui « présider, c'était parler », attaque violemment le principe de gratuité, qui est une application du principe communiste, l'obligation qui est une autre folie, car l'instruction « est un commencement d'aisance » et que « l'aisance n'est pas réservée à tous »; il s'en prend surtout aux instituteurs qui sont « trente-sept mille socialistes et communistes, véritables *anticurés* », et se déclare prêt « à donner au clergé tout l'enseignement primaire ». Ce beau zèle conservateur et religieux est combattu par Cousin et par Dubois, modéré par Dupanloup lui-même (p. 106-114), et la commission décide de procéder à une enquête sur l'état de l'enseignement primaire. Cette enquête, dirigée par Thiers « contre M. Cousin », est pour lui une déception : il aurait voulu y trouver une confirmation de son discours sur l'inutilité de l'école normale primaire, l'indignité des instituteurs, les difficultés des relations entre le clergé et l'école, la nécessité et la possibilité pour le clergé de se charger de l'enseignement primaire « tout entier », et sa partialité, ses tentatives d'intimidation n'obtiennent que des réponses très catégoriques sur le caractère nullement inquiétant de l'enseignement primaire actuel, où il suffirait d'apporter de légères améliorations. C'est une déception ;

1. Ce n'est qu'à la p. 249 que M. M. indique quelle est l'opinion dominante, peu favorable en somme, de la Législative sur le projet Falloux.

2. Il n'y a que 4 universitaires sur 26 membres : Cousin, Saint-Marc-Girardin, Dubois, Poulain de Bossay.

3. Directeur de l'École normale supérieure de 1840 à 1850, conseiller titulaire de l'Université.

4. Cf. p. 107, 110, 111, 112, 114-123, 139, 140, 146, etc.

mais Thiers n'en persiste pas moins, contre Cousin qui propose d'augter simplement la place du clergé dans l'organisation actuelle, à s'alarmer du mal social et à demander qu'on brise toutes les entraves, examens, capacité, qui empêchent les congrégations de saisir tout l'enseignement primaire (p. 115-123).

Une sous-commission est nommée : pour établir le texte d'un projet, qu'on discutera. Et de la discussion de ce projet (p. 123-137) il ressort que la commission, perdant de vue l'objet de sa convocation, « liberté d'enseignement », « coordination des écoles et des œuvres d'apprentis », cherche surtout à diminuer l'Université (on admet l'équivalence de trois années de stage dans une école publique ou *privée* au brevet de capacité, et les Écoles normales sont menacées de suppression) et à assurer la défense sociale (on supprime les comités d'arrondissement et on y substitue des conseils académiques départementaux où les représentants des « forces sociales » seront groupés autour de l'évêque).

Les mêmes préoccupations se manifestent dans la discussion capitale sur l'enseignement secondaire. Sans doute, on repousse la motion Fresneau, qui demandait purement et simplement l'abolition de l'Université (p. 139-142) ; sans doute, Thiers cette fois prend énergiquement la défense des droits de l'État (p. 142-146) et, avec Cousin, s'oppose à l'admission de l'enseignement des Jésuites (p. 152-162) ; ce sont pourtant les idées de Dupanloup qui finalement prévaudront : il établit que si l'Église *concède* à l'État le maintien d'un système d'instruction publique, l'existence d'un grand conseil centralisateur et de conseils départementaux, le droit d'entretenir de grands établissements officiels et de réserver aux facultés la collation des grades, il est juste que, par compensation, l'Université renonce, en faveur de l'enseignement libre, au certificat d'études, à l'exclusion des congrégations dûment approuvées par l'Église, à la sécularisation des petits séminaires et aux grades « exorbitants » imposés aux maîtres de l'enseignement privé (p. 126-152). Et même il déclare se contenter, pour les congrégations non reconnues par l'État, c'est-à-dire pour les Jésuites, non pas d'une autorisation explicite, mais du silence de la loi (p. 161).

Et alors, sans qu'il y ait cette fois d'enquête préalable, la commission, délibérant sur les bases établies par une sous-commission, adopte un projet en 4 titres (p. 162-171) : I. Des établissements libres d'enseignement secondaire (pas d'autorisation préalable ; les conditions de capacité et de stage exigées des directeurs seuls ; silence sur le certificat d'études et sur les congrégations); II. De l'inspection (les inspecteurs, choisis pour un tiers au moins dans l'enseignement libre, ne s'occuperont pas

des méthodes ni des livres de classe) ; III. De l'organisation académique (une académie par département ; humiliation des recteurs devant les évêques appuyés au conseil académique des représentants des « forces sociales », 16 contre 8 universitaires) ; IV. Des établissements publics d'éducation secondaires (quelques stipulations tendant à rendre plus difficile le fonctionnement des collèges, pour le grand bien des établissements libres concurrents).

A propos de l'enseignement secondaire, comme pour l'enseignement primaire, le dessein de la commission avait été de battre en brèche l'Université.

Ce sont ces dispositions, sournoisement hostiles à l'Université, qu'il était chargé de défendre, que Falloux incorpore à son projet organique sur l'enseignement, clairement divisé en trois titres (I. Autorités préposées à l'enseignement ; II. Enseignement primaire ; III. Enseignement secondaire) (p. 172-183), et M. M. nous montre avec la plus grande précision (p. 183-190) les différences entre le projet de la Constituante, qui manifestait le vrai souci de la liberté et maintenait le droit commun, et ce projet Falloux qui établissait un régime d'exception en faveur de l'enseignement ecclésiastique, non seulement contre l'État, mais contre l'enseignement libre laïque (p. 190-191).

M. M. nous signale ensuite l'accueil fait par l'opinion au projet Falloux, les commentaires des journaux favorables (p. 192-195), les critiques des journaux hostiles, le *National*, la *Liberté de pensée* (p. 195-205) qui défendent l'Université, la singulière campagne de l'*Univers* où Louis Veuillot s'indigne de cette transaction entre l'Église et l'État (p. 205-217) faite, prétend-il, au détriment de l'Église, les brochures de toutes opinions (p. 217-221), l'absence d'unanimité dans le monde catholique et épiscopal où se révèle au contraire un désaccord irréductible (p. 222-236), l'inquiétude des consistoires protestants (p. 236-240), et l'indifférence des conseils généraux dont un petit nombre seulement s'émeut (p. 240-243).

Si j'ai insisté sur l'analyse de cette première partie de l'ouvrage de M. M., c'est qu'il était essentiel de savoir dans quelles conditions et sous quelle forme la question s'était posée, quelles étaient les tendances générales de ce projet Falloux qui n'était, sous le prétexte de liberté d'enseignement, qu'une machine de guerre dressée contre l'Université, en faveur de l'Église romaine.

Ce projet pourra être et sera remanié dans ses détails : son succès n'est plus douteux lorsqu'on constate l'esprit de surenchère cléricale dont fait preuve la commission nommée par la Législative pour l'étudier (p. 245-

272). Et si le sort de la loi paraît un instant compromis par l'intervention du conseil d'État qui revendique hautement le droit de l'examiner et qui, saisi du projet, élabore minutieusement [1] un texte en 104 articles dont la grande et redoutable innovation était la substitution de l'administration, dans les conseils et la discipline de l'Université, aux représentants des « forces sociales » (la nomination des instituteurs appartiendra aux préfets) (p. 283-327), l'inquiétude des catholiques et la joie des universitaires qui, les uns et les autres, avaient considéré le renvoi au conseil d'État comme un enterrement du projet, furent de courte durée. La commission de la Législative devait maintenir, dans ses lignes essentielles, le projet Falloux, et après une sorte de débat adventice sur une loi, dite « petite loi », qui mettait les instituteurs, provisoirement, dans la main des préfets (p. 334-366) et qui permit à la droite de faire la constatation de ses forces, le projet Falloux, modifié et aggravé, devait être adopté après une triple délibération (p. 367-443), sans que des hommes, peu suspects pourtant aux catholiques, tels que Wallon, eussent réussi à l'amender notablement.

M. M. montre en terminant comment les catholiques restés réfractaires et hostiles à la loi se sont soumis devant l'intervention de Rome, provoquée par Montalembert (p. 443-448) et comment l'opinion de gauche, confiante dans la force des principes laïques de 89 et sollicitée d'ailleurs par d'autres objets, n'attacha pas à cette loi toute l'attention qu'elle méritait, ne sut pas, en tout cas, en prévoir les conséquences (p. 448-452).

Il eût été bon que M. M. résumât et groupât en un faisceau les caractéristiques de cette loi, car la lecture de son livre terminée, on ne garde pas une impression bien nette de ce que sont devenues les propositions, si souvent discutées et modifiées, du projet Falloux. Il aurait trouvé ce résumé tout fait dans un article du journal de Dupanloup, l'*Ami de la Religion*, dont il fait fréquemment usage et où, dès novembre 1849, ce grand metteur en œuvre de la loi indiquait les conquêtes essentielles de l'Église : « l'affranchissement des petits séminaires ; l'admission des congrégations religieuses non reconnues par l'État, et des Jésuites expressément nommés ; l'abolition du certificat d'études ; l'abolition des grades ;

1. Le récit de cet épisode est une nouveauté du livre de M. M. grâce à la découverte qu'il a faite du procès-verbal des séances plénières du Conseil d'État aux archives de la Chambre des députés. Il y était resté sans doute à la suite d'une communication faite à l'Assemblée législative et avait échappé ainsi à l'incendie qui en 1871 a détruit les archives du Conseil d'État. Il est regrettable que ce procès-verbal, selon la tradition du Conseil d'État, n'indique pas les noms des opinants.

la destruction des écoles normales ; la dislocation profonde et irrémédiable de la hiérarchie universitaire ; la surveillance, constitutionnelle pour les petits séminaires, et se bornant, pour les institutions libres, à une surveillance d'ordre public ; la liberté des pensionnats et des institutions charitables ; la grande place réservée à nosseigneurs les évêques et au clergé dans le Conseil supérieur de l'instruction publique ; l'institution des comités départementaux et la place imposante que dans chaque diocèse nosseigneurs les évêques et le clergé peuvent y occuper, et la part d'influence qu'ils doivent nécessairement y prendre dans l'instruction primaire, même dans l'instruction secondaire et dans l'instruction supérieure ». Malgré quelques démentis partiels et quelques atténuations de détail, ces affirmations expriment l'essentiel de la loi Falloux, qui devait être promulguée le 15 mars 1850.

Il est regrettable que M. M. n'ait pas songé à formuler, pour conclure, un jugement d'ensemble sur cette loi, provoquée par le souci de la conservation sociale bien plus que par la préoccupation de réaliser la liberté d'enseignement. Ou plutôt, ce principe, *admis par tous en 1848*, a été sophistiqué par le parti catholique qui en a fait une arme antilaïque en exploitant les inquiétudes de la bourgeoisie conservatrice contre le socialisme révolutionnaire.

Cette loi a un autre caractère, qu'il fallait souligner : c'est qu'elle est une loi *organique* et une loi *générale*, la seule loi d'ensemble qui concerne l'enseignement primaire [1], l'enseignement secondaire, et même, par la question de la collation des grades, l'enseignement supérieur ; Falloux était trop habile politique pour ne pas prévoir que ce caractère conférerait à sa loi une garantie de durée [2] (p. 42-44). Et en effet, bien que le titre I ait été abrogé par la loi du 27 février 1880, et le titre II par les lois du 7 juin 1881 sur la gratuité de l'enseignement primaire et les titres de capacité, du 28 mars 1882 sur l'enseignement primaire obligatoire, du 30 octobre 1886 sur l'organisation de l'enseignement primaire ; bien que du titre III lui-même ne demeure intact que le chapitre concernant l'enseignement libre, cette forteresse de la loi Falloux, mutilée, battue en brèche, reste toujours debout. Et à ce point de vue, on peut espérer que le livre de M. M., ajoutant un intérêt d'actualité à son impartiale valeur scientifique, éclairera la discussion qui ne saurait tarder d'être instituée à la Chambre des députés sur le projet de loi, déjà adopté par le Sénat, concernant l'enseignement secondaire privé [3]. — J. Céby.

1. Y compris l'enseignement professionnel.
2. Il l'explique lui-même dans son opuscule sur le parti catholique (1856).
3. Le rapport de M. Barthou a été déposé sur le bureau de la Chambre le 18 octobre 1904.

Louis ANDRIEUX. **La Commune à Lyon en 1870 et 1871**. Paris, Perrin, 1906. In-16, 297 p.

L'invalidation prononcée en 1903 par le Sénat contre M. Andrieux lui a valu des loisirs dont il profite pour écrire ses mémoires. Il n'a point commencé par le commencement, puisqu'il n'a encore rien produit sur les derniers temps de l'Empire, contre lequel il fit une opposition qui lui valut de la prison. C'est exactement à sa sortie de la prison Saint-Joseph à Lyon que commence le fragment publié aujourd'hui, et dont bonne partie a été insérée dans la *Revue des Deux-Mondes* du 15 août 1905 et dans le *Correspondant* du 25 décembre 1905. Sauf dans la préface, où M. A., en un style qui veut être spirituel et rappelle celui de tel général contemporain illustré par la répression communaliste, les idées personnelles, les points de vue actuels de l'auteur n'apparaissent pas, et c'est là une qualité qui n'est pas commune à ceux qui ont passé leur vie dans la politique, et qui veulent infliger à tout prix aux témoins de leurs dernières années les leçons inutiles de leur expérience périmée. M. A. se peint même avec ingénuité, lorsqu'il se montre, délivré par le 4 septembre, et incorporé au Comité de salut public qui s'était immédiatement installé à l'Hôtel de Ville de Lyon, surtout quand, envoyé avec Albert Richard et Jaclard à Paris par le *Club de la Rotonde* pour stimuler le gouvernement, il manœuvra de « façon à préparer un échouement de leurs encombrantes prétentions », à les faire inonder par Gambetta « d'eau bénite », et à s'assurer pour lui-même le poste de procureur de la République.

Cette fonction le mettait à même de connaître de très près le personnel politique lyonnais, et le jeu des groupements opposés, d'autant mieux que, quoique fonctionnaire, et fonctionnaire de l'État, il ne cessa pas d'appartenir au Comité de salut public, infesté, dès septembre 1870, d'idées fédéralistes très déterminées. Sur la situation de Challemel-Lacour, forcé d'abord de se contenter du titre de « délégué du gouvernement de Paris auprès du gouvernement de Lyon », sur l'administration du Comité de salut public, remplacé seulement le 15 septembre par un conseil municipal, sur l'action du Comité central fédératif, du Comité central du salut de la France, créé par Bakounine, M. A. nous donne des détails précis et amusants. Après la manifestation avortée du 28 septembre, Challemel-Lacour, investi par le Gouvernement de la défense nationale de pleins pouvoirs, reprend quelque autorité, pour démissionner le 29 janvier. A Challemel-Lacour succède E. Valentin : les événements de Paris ont leur contre-coup à Lyon, où agissent les émissaires de la Commune, et où, d'ailleurs, jusqu'au 15 février 70, avait flotté le drapeau rouge, arboré le 4 septembre 70. Ce sont alors les journées du 22 mars et du 30 avril, où les éléments révo-

lutionnaires essaient de reprendre le pouvoir. L'échec de la seconde tentative souligna la fin du mouvement communaliste dans le midi de la France.

On regrettera que M. A. qui, à plus d'une reprise, donne des notes si exactes sur les personnages politiques de Lyon en 1870-71, Garel et Hénon, Barodet et Le Royer, sur les aventuriers de toute origine qui s'imposaient au service de la France, Malicki et Bordone, n'ait pas essayé de déterminer avec plus de précision les courants d'idées entre lesquels était partagée la population lyonnaise. D'où proviennent les programmes fédéralistes réalisés fragmentairement à plusieurs reprises pendant cette période d'anarchie incroyable, quelle a été l'action de l'Internationale [1], dans quelle mesure patriotisme et radicalisme jacobin se sont confondus au moment des coups de force des 4 et 28 septembre, du 22 mars et du 30 avril, ce sont les questions qu'on se pose en lisant ces pages, et dont M. A., politicien plus soucieux des hommes que des idées, ne s'est pas occupé. Néanmoins son petit livre, malgré sa composition fragmentaire, enrichi de quelques documents rares (dont les circulaires de Thiers sur les progrès des Versaillais), et d'une table onomastique, sera un des appendices nécessaires de l'*Enquête sur le gouvernement de la défense nationale*, et de l'*Enquête sur le 18 mars*. — Georges Bourgin.

---

1. Sept membres seulement de l'Internationale ont fait partie du Comité de salut public, et M. A. tend à croire qu'Albert Richard se rattachait à la politique bonapartiste.

REVUE DES PÉRIODIQUES

Bibliothèque de l'École des Chartes. 1905.

Novembre-Décembre. = Ch. DE LA RONCIÈRE. *Henri II, précurseur de Colbert.* [A la mort de François Ier, la marine française est dans un état lamentable; Henri II la réorganise; dans ce domaine, il a été réellement le précurseur de Colbert. De 1547 à 1550, il fait construire près de cinquante bâtiments, y dépense un million. Leone Strozzi, prieur de Capoue, reçoit la charge de capitaine général des galères ; sa ferme attitude en face d'André Doria; mais il est contrecarré, à la cour, par Montmorency; ses démêlés avec son lieutenant Pontevès de Carès ; son coup de main snr Barcelone, en août 1551 ; les intrigues de la faction du connétable finissent par le détacher de la France ; en septembre 1551, il quitte Marseille, pour se retirer à Malte; il est remplacé par le baron de La Garde, qui est loin de le valoir.]

Bulletin de la Société de l'histoire du Protestantisme français. 1905.

Novembre-Décembre. = S. PANNIER. *Une femme de qualité au XVIIe siècle, d'après le livre de raisons de Marguerite Mercier (Madame d'Espesses, puis Madame du Fay de la Taillée).* [Notes biographiques et essai de reconstitution du budget, d'après un livre de raisons déposé à la Bibliothèque du Protestantisme français.] — H. AUBERT. *La conversion de Th. de Bèze à la Réforme. Th. de Bèze et sa famille, d'après des extraits de la correspondance de Bèze.* [Lettres de Bèze à Bullinger, et de Bullinger à Bèze ; dernière rencontre de Bèze avec son père ; mort de son frère Nicolas.] — H. LEHR et M. DE RICHEMOND. *Les abjurations de La Couarde (île de Ré) (1685-1686) et de la famille Renaudin à Saint-Pierre-d'Oléron.* [Liste des trente abjurations de La Couarde, du 18 octobre 1685 au 9 mai 1686. Extrait des registres de l'état civil de Saint-Pierre-d'Oléron : abjurations du 28 septembre 1685.] — P. FONBRUNE-BERBINAU. *Deux lettres inédites de Pierre Jurieu (1697).* [Conservées aux Archives de Londres, ces deux lettres, écrites au moment des négociations qui aboutirent à la paix de Ryswick, paraissent avoir été adressées à l'ambassadeur d'Angleterre Williamson; la première est dirigée contre Bayle; la seconde permet de ne plus attribuer à Bayle le fameux *Avis aux Réfugiés.*]

La Grande Revue. 1906.

15 Février. = P. DE LACRETELLE. *Le maréchal Jourdan à Besançon en 1815.* [Établit, d'après les Archives de la Guerre, les papiers militaires du Gal Delaveaux, les archives du Doubs et les mémoires et journaux manuscrits du l'abbé Baverel, de Laviron et de Weiss, l'attitude politique de Jourdan pendant les Cent-Jours. Nommé gou-

verneur militaire de la 6e division à Besançon le 8 juin 1815, Jourdan se trouve en butte aux dénonciations secrètes de Lecourbe auprès du ministre de la Guerre, à l'hostilité des populations comtoises surexcitées par les royalistes. Quelques détails sur le dénûment et le désarroi de la garnison de Besançon. Découragement de Jourdan, qui constate que la guerre « n'a pas un caractère national et n'est qu'une lutte de partis ». Son indécision en face des intrigues royalistes qui cherchent à le gagner ; elle le fait soupçonner de trahison. Relevé de ses fonctions le 2 août après avoir reconnu le drapeau blanc, il quitte Besançon au milieu de l'indifférence générale. M. de L. tend à prouver que c'est sa stricte impartialité qui lui a attiré l'hostilité des deux partis ; à force de tact et de fermeté, il est arrivé à maintenir un calme relatif dans une province où les passions étaient très vives.] — J. Bregeault. *Un procès criminel sous la Restauration. L'affaire Wilfrid Regnault.* [Fin. Procès intenté par Regnault aux journaux royalistes de Paris, qui avaient reproduit une note calomnieuse émanant du Mis de Blosseville. Intervention de Benjamin Constant se faisant, dans deux brochures adressées à Odilon Barrot, le « Voltaire de ce nouveau Calas ». Le 1er avril 1818, la sentence capitale fut commuée en vingt ans d'emprisonnement ; Regnault fut gracié sous la monarchie de Juillet. M. B. s'attache à montrer comment les passions politiques et surtout l'appui donné à l'inculpé par le parti libéral ont fait de ce procès une cause célèbre.]

La Quinzaine. 1906.

16 Février. = F. Baumes. *Les paroles d'un croyant. Simples notes bibliographiques.* [M. B. a eu communication d'un manuscrit contenant une prétendue première rédaction, plus orthodoxe que la rédaction définitive, des *Paroles d'un croyant* : l'étude minutieuse des circonstances dans lesquelles le livre a été composé, imprimé et édité, ainsi que la comparaison des deux textes, le texte connu et le texte du manuscrit, démontrent que le second n'est qu'une supercherie, dont l'auteur inconnu a cherché à disqualifier Lamennais.]

1er Mars. = A. Perret. *Le journal d'un homme politique sous la monarchie de Juillet.* [Il s'agit du journal de M. Vivien, dont quelques extraits ont été publiés dans le *Correspondant* du 25 sept. 1905 (cf. ci-dessus, p. 83). M. P. résume le récit que Vivien a laissé de ses voyages en Belgique et Hollande, puis en Angleterre, en 1832, et les pages qui concernent les préliminaires de la Révolution de Février.]

La Révolution de 1848. 1906.

Janvier-Février. = F. Dieudonné. *Les élections à la Constituante de 1848 dans le Loiret.* [Dans le Loiret, le décret du 5 mars, qui établit le suffrage universel, est bien accueilli par la presse républicaine, attaqué par la presse conservatrice. Effets de la circulaire de Ledru-Rollin du 12 mars : elle inquiète vivement la bourgeoisie commerçante, et classe définitivement les partis en « républicains de la veille » (démocrates) et « républicains du lendemain » (conservateurs ralliés). Ceux-ci disent accepter la République, à condition qu'elle garantisse l'ordre, la liberté, qu'elle respecte la religion, la famille. Les « républicains de la veille » sont également partisans de l'ordre, de la liberté ; ils répudient le communisme, se

bornent à désirer le soulagement des prolétaires; ils veulent exclure de l'Assemblée les ralliés, les modérés, qui ne sauraient établir la République sur des fondements inébranlables. Remarquable activité de la campagne électorale dans le Loiret; formation de comités électoraux à Orléans, Gien, Montargis, Pithiviers. Le « Comité central républicain d'Orléans »; le 30 mars, vote pour la désignation de 8 candidats; la liste élue est républicaine ; on y remarque Péreira, V. Considérant. Le « Comité de l'union du commerce, de l'industrie et de l'agriculture », conservateur et légitismiste, dresse également sa liste ; d'autres comités, moins influents, s'organisent pour la propagande électorale, que l'ajournement des élections permet de prolonger. Remaniements des listes de candidats; M. D. en expose le détail très compliqué. Affluence des candidats : au moins 40; tous se disent républicains, amis du peuple; les « hommes d'ordre » sont nombreux; trois socialistes seulement : Considérant, E. Süe et Boutroux ; aucune profession de foi n'est hostile à la religion ni au clergé. Dans ces élections, l'influence des clubs de Paris semble avoir été à peu près nulle ; le Gouvernement provisoire paraît être resté neutre, le clergé avoir soutenu les candidats réactionnaires. A suivre.] — *Lettres d'Esquiros à Barodet.* [Trois lettres de 1853, intéressantes pour l'histoire des proscrits réfugiés en Belgique.] — *L'État politique du département de l'Ain en 1852.* [Fin; cf. la *Revue*, t. VI, p. 51. Rapport des sous-préfets de Gex, de Nantua et de Trévoux.] — *Une lettre de Gustave Planche à Vaulabelle.* [15 juill. 1848. Demande pour Jules Sandeau une place de conservateur de bibliothèque parisienne.]

La Révolution française. 1906.

14 Février. = H. Monin. *Les biens nationaux à Paris et dans la Seine ; le sommier général de l'an VII; le milliard des émigrés.* [D'après la seconde partie, sous presse, du *Répertoire alphabétique du fonds des domaines* (Archives départementales de la Seine), dans laquelle M. L. Lazard a classé : 1° les différentes catégories de registres et de sommiers, au nombre de plus de 1.200, concernant la gestion du domaine national; 2° les procès-verbaux de vente du domaine national parisien et les décomptes d'acquéreurs; 3° le *sommier général* qui récapitule dans ses colonnes les résultats de cette vaste opération, pour Paris et les communes du département rattachées aux bureaux parisiens.] — A. Blossier. *Les représentants du peuple Bouret et Fremanger dans le Calvados.* [Fin. Récit des opérations de Bouret à Honfleur, principalement en matière de subsistances, d'après le registre de la Société populaire de cette ville et les lettres de Bouret au Comité de salut public.] — P. Mautouchet. *Le nom de Jean-Jacques Rousseau dans la géographie révolutionnaire.* [Fresnay-le-Vicomte, avant de devenir définitivement Fresnay-sur-Sarthe, s'est appelé, en l'an II, Fresnay-Rousseau. Indication de huit autres communes qui, sous la Révolution, prirent ou adjoignirent à leur nom celui de Rousseau.] — J. Tchernoff. *La politique de Napoléon III au début de son règne.* [L'empire emprunte à tous les régimes précédents ce qu'ils ont eu d'autoritaire. Il est tout d'abord violemment catholique. Il emprunte aux orléanistes ce qu'il y a eu de restrictif dans l'ancien régime censitaire, aggrave les lois exceptionnelles de la

monarchie de Juillet, conserve en grande partie l'ancienne magistrature orléaniste, étrangère à la pratique du suffrage universel. Aux principes de la Révolution il emprunte aussi ce qu'il y a eu de plus restrictif pour la liberté individuelle et pour l'autonomie locale; il pousse au plus haut degré la centralisation politique. Le bonapartisme se présente sans idéal positif, il ne répond même pas à un réveil d'esprit chauvin ou militaire. La censure réprime l'instinct révolutionnaire, le besoin d'activité dans le domaine des idées. La Bourse se livre à des spéculations effrénées; le gouvernement entreprend de grands travaux. Les droits de réunion et d'association n'existent pas pour les républicains. Les sociétés de secours, d'assistance mutuelle des ouvriers sont dissoutes. L'Empire admet les réformes ouvrières, à condition qu'elles émanent de la seule initiative de l'autorité supérieure. Il est permis d'être socialiste, mais à condition d'être avant tout bonapartiste. Enfin, l'espionnage s'exerce partout.] — *La Société populaire de Vouneuil-sur-Vienne, registre de ses délibérations.* [Reproduction de ce registre, qui appartient à M. Thomas, notaire à Vouneuil. Seize séances, du 30 nivôse au 10 prairial an II. A suivre.]

La Revue. 1906.

1er Février. = E. Scherer. *L'invasion de Versailles.* [Dans ces lettres adressées à sa femme de septembre à novembre 1870, E. Scherer donne quelques renseignements sur l'arrivée des Prussiens à Versailles et sur les premières réquisitions dans les magasins de la ville.]

15 Février. = A. Scherer. *Journal de l'invasion de Versailles (15 septembre-18 novembre 1870.* [A. Scherer, qui avait alors dix-sept ans, a noté brièvement ses impressions sur l'arrivée des premiers cavaliers prussiens à Versailles le 19 septembre, sur l'engagement de La Celle-Saint-Cloud, sur l'aspect de la banlieue versaillaise après l'invasion.]

La Revue hebdomadaire. 1906.

6 Janvier. = Bon de Maricourt. *Silhouette de grande dame. La vicomtesse des Réaulx, d'après des documents inédits.* [Émigrée en 1790, morte en 1853 à 97 ans.]

13 Janvier. = F. Masson. *Le moment critique (juillet 1811).* [Extr. du t. VII, récemment paru, de *Napoléon et sa famille.*] — G. Stenger. *La société française pendant le Consulat. L'Université.* [Suite le 20 janv.]

20 Janvier = F. Legrix, *L'Église et l'État sous le second Empire.* [D'après les sources imprimées. Exposé sommaire qui ne contient rien de nouveau.]

27 Janvier. = Cte Fleury. *Sir Edward Blount et ses mémoires* (1809-1905). [Résumé d'après ses mémoires, qui ont été publiés à Londres en 1902, le rôle capital joué dans l'essor de l'industrie française par le grand homme d'affaires anglais Edward Blount. Le développement du réseau des chemins de fer français, sous Louis-Philippe, est dû en grande partie à Blount, qui sut trouver les millions nécessaires. Ses mémoires contiennent sur les événements de 1848, de 1851, de 1870-1871, sur les personnages politiques de la monarchie de Juillet, de la deuxième République et du second Empire, des détails intéressants; M. F. en cite différents passages relatifs au siège de Paris. C'est seulement en 1894 que Blount, donnant

sa démission de président du conseil d'administration de la Compagnie de l'Ouest, retourna se fixer en Angleterre.] — Bon J. Angot des Rotours. *L'Église et la République française de 1870 à 1905*. [Fait suite à l'article ci-dessus de F. Legrix. Même caractère.]

10 Février. = L. Batiffol. *Une petite-fille de Louis XIV*. [Marie-Louise-Gabrielle de Savoie, reine d'Espagne, d'après le volume récent de Lucien Pérey, publié à la librairie Calmann-Lévy.]

Le Correspondant. 1906.

10 Mars. = Lecanuet. *Les églises de Paris sous la Commune. Un essai de séparation de l'Église et de l'État*. [Retrace les scènes « burlesques ou odieuses » dont la plupart des églises de Paris ont été le théâtre sous la Commune, après le décret du 2 avril 1871 portant séparation de l'Église et de l'État et confiscation des biens du clergé. Pas de références : elles seront données dans le livre que prépare l'auteur sur l'histoire de l'Église de France sous la troisième République, et dont cet article est un chapitre.]

Revue Bleue. 1906.

3 Février. = A. Rébelliau. *Le second veuvage de Françoise d'Aubigné*. [D'après sa correspondance avec Mme de Caylus. Sa retraite à Saint-Cyr après la mort de Louis XIV ; elle juge sévèrement la politique anglophile du Régent et les progrès du Jansénisme.] — H. Monin. *L'exil volontaire. Épisode de la vie politique d'Edgar Quinet*. [Fin le 10. Publie deux lettres inédites, tirées des papiers Chassin, dans lesquelles Mme Quinet répond, en 1863, aux sollicitations des républicains demandant le retour en France de son mari, amnistié depuis 1859.]

17 Février. = M. Boutry. *L'empereur Joseph II et Voltaire*. [Déception causée à Voltaire par Joseph II, passant à Ferney en 1777 sans visiter le célèbre philosophe.]

24 Février. = E. Welvert. *Tallien*. [D'après les sources connues et les documents des Archives nationales (F 7 6707, 6708, 6709 et 6715) et des archives de la Préfecture de police. Résume la vie politique de Tallien depuis son entrée à la Convention comme député de Seine-et-Oise jusqu'aux élections de l'an IV. A suivre.]

Revue des Deux Mondes. 1906.

1er Février. = E. Daudet. *Louis XVIII et le comte d'Artois. I. Dissentiments et conflits*. [I. A Coblentz et jusqu'à la mort de Louis XVII, les deux princes demeurent unis ; Monsieur ne cherche pas à faire prévaloir son autorité et maintient l'égalité des pouvoirs. Un partage d'attributions est effectué entre les deux princes ; Monsieur garde le Midi de la France de Lyon à Toulon, des Alpes aux Pyrénées, et laisse au comte d'Artois la Bretagne et la Vendée. Du jour où Louis XVIII devient roi, sa correspondance avec son frère, promu lieutenant-général, change de ton ; il lui laisse une grande liberté, mais il demande à être consulté, et parle en roi. M. Daudet passe en revue les premiers griefs de Louis XVIII contre le comte d'Artois à partir de 1795 : les retards que le comte d'Artois met

à répondre aux appels des Vendéens (après le séjour du comte d'Artois en Russie, après Quiberon); la facilité avec laquelle le comte d'Artois promet les grâces, les cordons, les décorations (affaire de La Rozière). II. Le conflit entre le roi et Monsieur est plus grave dans l'affaire du comte de Puisaye. Après Quiberon, dans les premiers mois de 1796, Louis XVIII invite son frère à réclamer la démission de Puisaye. Puisaye donne sa démission, mais obtient du comte d'Artois qu'on la tiendra secrète jusqu'à la désignation de son successeur, qu'il jugeait devoir être le comte de Rohan, et qu'on lui permettra de continuer à négocier avec l'Angleterre. Le roi, mécontent de ces concessions, nomme le comte de Chalus comme remplaçant de Puisaye. Monsieur suspend cette nomination. Louis XVIII lui écrit une lettre où apparaît un blâme formel de sa conduite et la résolution de se faire obéir. La réponse du comte d'Artois, le 18 novembre, fait tourner la querelle à l'état aigu. Le maréchal de Castries, alors à Wolffenbuttel, intervient entre les deux frères et donne nettement tort au comte d'Artois; mais ce dernier s'obstine. Dans l'été de 1798, le roi envoie comme agent en Angleterre l'abbé André, dit de la Marre. L'hostilité du comte d'Artois lui crée tant d'entraves que le roi le rappelle et le charge d'une mission en Suisse auprès de Wickham. En octobre, un autre agent en Angleterre, Dutheil, ancien trésorier de la Couronne, qui avait à la fois la confiance du roi et de Monsieur, est appelé à Milan à la direction des affaires financières, d'où les plaintes de Monsieur, qu'on le prive de son agent. III. Les divergences entre le roi et Monsieur dans les derniers mois de 1798 et dans le premier semestre de 1799. Elles se produisent à propos des mouvements insurrectionnels en France, le roi ne les voulant pas isolés, mais coïncidant avec une marche des armées étrangères; à propos de la démarche de la comtesse d'Artois pour séjourner à Vienne, formellement désapprouvée par Louis XVIII; à propos des démêlés entre Louis XVIII et la reine à Mitau, où le comte d'Artois prend le parti de cette dernière. En juin 1799, Monsieur quitte Édimbourg sans en prévenir son frère et négocie à Londres avec le ministère anglais pour prendre le commandement d'un corps de 20.000 Suisses formé par les Anglais. Le roi, qui aurait voulu accompagner les troupes de Souvarov et de Korsakov, est indigné de voir son frère marcher sur ses brisées, mais dissimule à cause de l'intérêt des propositions anglaises pour la cause royaliste. Après le 18 fructidor, le roi, sur le conseil de l'abbé André, réorganise son agence de Paris; Monsieur crée à Paris un conseil rival à la dévotion du gouvernement britannique, sous le nom de comité anglais, qui est découvert par Fouché au détriment des intérêts royalistes. Monsieur continue à négocier à Londres avec Pitt et Granville, et, sur les conseils de Cadoudal, combine un projet de descente à Brest auquel les Anglais se rallient d'abord, puis qu'ils abandonnent en février 1800. Pendant ces négociations, la confiance se rétablit entre le roi et le comte d'Artois.]

15 Février. — E. Daudet. *Louis XVIII et le comte d'Artois. II. L'adversité réconciliatrice.* [I. L'année 1800, une des plus douloureuses pour Louis XVIII : Brumaire; réorganisation de la France par Bonaparte; le Concordat. Son expulsion de Mitau; il s'arrête à Memel; son intention est de se rendre à Varsovie et d'y négocier avec Naples, où il veut fixer sa résidence. Le roi de Prusse l'autorise à demeurer à Var-

sovie, à condition qu'il gardera l'incognito et n'aura pas de cour. Assassinat de Paul Ier. II. Détresse financière de Louis XVIII ; services que lui rend le comte d'Artois en obtenant pour lui des subsides de l'Angleterre. Louis XVIII à Varsovie, la maladie de d'Avaray ; les inquiétudes du roi. III. Soucis que donnent au roi le mariage manqué du duc de Berry avec une princesse napolitaine et la stérilité de la duchesse d'Angoulême ; ses rapports avec Alexandre ; il obtient de lui, le 25 janvier 1802, un secours immédiat, et la promesse de s'employer pour lui faire obtenir l'asile qu'il souhaite à Naples. Mais le comte d'Artois, jugeant Naples peu sûr, ordonne au duc et à la duchesse d'Angoulême de le rejoindre en Angleterre, si Louis XVIII donne suite à son projet ; douleur du roi à la pensée de cette séparation. Projet de voyage du comte d'Artois à Varsovie; obstacles qu'y met l'Angleterre. IV. Les deuils : morts de Clotilde de France, reine de Sardaigne, de Madame Adélaïde, de la comtesse d'Artois. La maladie et la mort de Mme de Polastron. Cadoudal ; Pichegru. Le duc d'Enghien.] — A. Mézières. *Au temps passé.* [La création des Facultés de Nancy. La Sorbonne en 1800.] — Vte G. d'Avenel. *Les riches depuis sept cents ans.* [I. Les millionnaires d'autrefois.]

Revue des Études historiques. 1906.

Janvier-Février. = M. Bressonnet. *L'expédition d'Alger. Projets et inventions.* [L'auteur a dépouillé aux Archives de la Guerre la série des lettres adressées par des particuliers au ministre de la Guerre au moment où l'expédition fut décidée : propositions d'inventeurs, de rêveurs, de quémandeurs; l'auteur en conclut que l'expédition fut la mieux préparée du XIXe siècle !] — J. Paquier. *Lettres familières de Jérôme Aléandre (1510-1540).* [A Michel Hummelberg, à Pietro Borromo, évêque de Trieste, à Ch. de Brillac, évêque d'Orléans; lettres à J. Aléandre.] — G. Daumet. *Lettre de Mgr de Salamon à Louis XVIII.* [En 1814, Salamon écrivit à Louis XVIII pour s'offrir au nouveau gouvernement; sur deux points, cette lettre ajoute des renseignements intéressants à ceux qu'on possédait déjà : Salamon y déclare qu'en 1791-1792 il servit d'intermédiaire pour les communications qui s'échangeaient entre la famille royale et les cours de Turin et de Naples ; il nous y apprend, en outre, que, sous l'Empire, alors qu'il résidait à Rome, Pie VII lui offrit l'évêché d'Orvieto et qu'il le refusa, ne voulant pas perdre tout espoir de rentrer en France. Extrait de : Arch. nat., F19 360.]

Revue d'histoire de Lyon. 1906.

Janvier-Février. = A. Mazeran. *Lettres de Joséphin Soulary à Eugène Froment (1877-1891).* [Première série de 16 lettres adressées à Froment, peintre à la manufacture de Sèvres ; intéressantes pour la biographie de Soulary. A suivre.] — J.-B. Giraud. *Notes sur les origines des musées archéologiques de la ville de Lyon (Moyen-Age et Renaissance).* [Histoire des collections et des conservateurs depuis l'an VIII. Avec pièces justificatives.] — A Bleton. *Journal d'un garde national, 1870-1871.* [Fin ; début paru en 1905. Lyon de janvier à mars 1871 ; quelques détails sur les élections à l'Assemblée nationale et sur la Commune à Lyon.] — E. Réveil. *Rapports sur les clubs de Lyon et de sa banlieue (20 novembre 1848).*

[Rapport de Galerne, commissaire central, contenant des notes en forme de procès-verbal sur les séances des principaux clubs de Lyon, du 24 oct. au 19 nov. 1848. Galerne conclut à la fermeture des clubs, foyers de démagogie.]

Revue d'histoire diplomatique. 1905.

N° 4. = C.-B. Favre. *La diplomatie de Leibniz*. [Il s'agit du célèbre conseil que donna Leibniz à Louis XIV de porter ses armes en Égypte, au lieu d'envahir la Hollande, le *consilium ægyptiacum*. Leibniz fut adressé à la cour de Versailles par l'agent français auprès de l'électeur de Mayence, le baron de Boinebourg. A ce moment la France négociait à Constantinople le renouvellement des Capitulations de 1535, et le gouvernement ottoman ne s'y montrait pas disposé ; on parlait d'une rupture diplomatique, qui pouvait fournir à la France l'occasion d'une intervention militaire en Égypte : Leibniz ne doutait point que dès lors Louis XIV pût devenir empereur d'Orient et faire de la France le grand marché de l'Océan et de la Méditerranée, contre tous les efforts des marchands hollandais. Mais les Capitulations de la Porte avec la France purent être renouvelées sans conflit, et le nouveau traité fut signé le 5 juin 1673 ; Louis XIV estima qu'il était plus simple, pour vaincre la concurrence commerciale des Hollandais et leur réelle suprématie maritime, de les attaquer par terre, chez eux directement ; Pomponne déclara que les projets d'une guerre sainte avaient cessé d'être à la mode depuis saint Louis. La diplomatie française s'occupa surtout alors de tenir les princes allemands dans la neutralité et dans la clientèle de Louis XIV pendant la campagne de Hollande. Cependant, sous des prétextes scientifiques, Leibniz resta encore en France de 1672 à 1676. A suivre.] — P. Coquelle. *Latour-Maubourg, chargé d'affaires à Constantinople, 1809-1812, d'après des documents inédits*. [Ces documents inédits sont tirés des archives du ministère des Affaires étrangères, correspondance de Latour-Maubourg. Le récit part d'Erfurt, Napoléon dès lors d'accord avec Alexandre Ier pour dépouiller la Turquie, dans « la résolution bien arrêtée, dit M. C., de sacrifier son ancienne et soumise alliée, la Porte », assertions qui ne sont prouvées ni par les documents, ni par les faits : il est vrai seulement que la Turquie le craignit et signa avec l'Angleterre le traité des Dardanelles, 5 janvier 1809, qui lui était une garantie efficace. Mais la mission de Latour-Maubourg fut surtout de renouer les relations entre la France et la Turquie, à mesure que Napoléon se fixa davantage à la pensée d'une rupture avec la Russie ; l'Empereur raconta qu'il avait écrit au nouveau sultan Mahmoud dès l'avènement de celui-ci, mais que la lettre s'était perdue en route, mensonge assurément indigne de lui ; il envoya à Latour-Maubourg des instructions précises et pressantes pour la négociation d'un traité formel d'alliance offensive et défensive ; on se croirait revenu à la veille de Tilsit ; pour assurer le succès de cette affaire, Napoléon chargea d'une mission extraordinaire à Constantinople l'un de ses meilleurs ambassadeurs, Andréossy, dont sans doute on nous dira ensuite le succès.] — Charles de Burenstam. *Lettres inédites du comte Charles de Montalembert au baron Ankarsvärd (1829-1857)*. [Charles de Montalembert avait accompagné son père, ministre plénipotentiaire en Suède ; en ces lettres, parfois très intéressantes, il est question de la Suède, le plus souvent de la France : il se

réjouit de la formation du ministère Polignac, espérant qu'en soulevant l'indignation générale, elle donnera de l'énergie à l'opposition ; il attend avec espérance la grande lutte contre ce pouvoir despotique : il admire l'adresse des 221, « le monument constitutionnel le plus imposant et le plus important qui ait paru en Europe depuis la Charte », il annonce que les élections prochaines seront presque toutes favorables à l'opposition (lettre du 24 avril 1830) ; il exprime le plus haut enthousiasme au lendemain de la Révolution, sur la « grande nation, sur les masses populaires qui ont été sublimes, héroïques », sur cette secousse dont rien n'arrêtera l'effet en Belgique, en Italie, en Espagne (16 août 1830) ; il admire le spectacle extraordinaire qu'ont donné les ouvriers. Pourtant déjà il s'inquiète de l'avenir ; il ne veut point de la « sanglante folie » de la République ; il eût voulu garder le trône du « royal enfant » ; il méprise le nouveau roi et ses premiers défenseurs, La Fayette, Odilon Barrot. Dès lors il se dévouera à la cause sacrée du catholicisme ; il revendiquera la liberté religieuse, dont, dit-il, « nous sommes seuls encore privés, à cause du salaire dégradant que nous recevons de l'État ». Il parle de son alliance avec La Mennais, de leur journal *L'Avenir*, de la liberté d'enseignement ou d'éducation, base de toutes les autres libertés, de son école libre qui lui a valu un jugement devant la Cour des pairs, de l'opposition de tout l'épiscopat à ces idées et de l'interdiction probable qui va venir de Rome ; en effet, il raconte ensuite la condamnation de ce libéralisme par la papauté, il n'espère plus qu'en la ruine de la puissance temporelle de la papauté pour rendre au pape « son caractère d'évêque de l'Église catholique et le purifier de son odieuse complicité avec les tyrans et les diplomates qui étouffent l'Europe », il répète qu'il faudra que le clergé renonce au salaire de l'État et vive des dons des fidèles, « attendu qu'on est toujours valet de ceux qui nous payent ».]

Revue d'histoire rédigée à l'État-Major de l'Armée. 1906.

Février. = B. [Cel COUTANCEAU]. *La campagne de 1794 à l'armée du Nord, 17 pluviôse-8 messidor an II* (suite). *IIe partie : Opérations.* [Suite. Le siège de Landrecies. Journées des 23-25 avril. A suivre.] — [Ct BALAGNY]. *La poursuite de l'armée anglaise par le maréchal Soult (2-16 janvier 1809).* [Engagement préliminaire du 15 mars ; le 16, baraille de La Corogne. Le champ de bataille : très difficile, impraticable à la cavalerie. Dès le matin, Soult peut constater que l'embarquement des Anglais est commencé : cependant, ce n'est qu'à 2 heures de l'après-midi qu'il donne l'ordre d'attaquer. Son corps d'armée se porte sur trois colonnes (Mermet à gauche, Merle au centre, Delaborde à droite contre le Monte Mero, occupé par les Anglais. Violent combat. Au centre et à droite, progrès des Français ; à gauche, ils cèdent du terrain plutôt qu'ils n'en gagnent. De chaque côté, un millier d'hommes tués ou blessés ; le général Moore tué. La bataille de La Corogne offre un exemple caractéristique des procédés tactiques anglais et français dans la guerre d'Espagne : les Anglais attendent, déployés sur deux rangs, réservent leur feu jusqu'à cent pas, tirent, et chargent à l'arme blanche ; les Français attaquent en colonnes serrées, précédées de tirailleurs, et ne se déploient qu'à contre-cœur en quelque sorte, méthode dangereuse en face de la solide infanterie anglaise. Soult avait mal dirigé

l'action : série de combats partiels plutôt qu'une action d'ensemble ; il aurait dû aborder l'ennemi vigoureusement et en masse. Le 18, entrée des Français à La Corogne, décidément évacuée. Le 27, capitulation du Ferrol. Conclusion : la poursuite de l'armée anglaise avait donné des résultats très appréciables ; elle aurait pu être beaucoup plus fructueuse sans la timidité de Soult ; cette timidité s'explique en partie par l'effectif restreint du 2e corps ; il eût fallu que le 6e corps (Ney) lui fût adjoint ; or c'est l'Empereur qui avait arrêté Ney à Astorga ; pourquoi ? sans doute parce qu'il craignait les effets de sa rivalité avec Soult. Si Napoléon avait gardé en personne le commandement, les Anglais n'auraient probablement pas pu échapper.] — E. [Ct Picard]. *La guerre de 1870-1871* (suite). *L'armée de Châlons. IIe partie : Nouart-Beaumont.* [L'armée de Châlons et l'armée de la Meuse dans la matinée du 29 août. Combat de Nouart. Les armées allemandes pendant le combat de Nouart. Tout semblait commander au maréchal de Mac-Mahon de livrer bataille le 29 : c'était pour lui le moyen de s'assurer s'il avait sur les Allemands une avance suffisante pour pouvoir continuer la marche vers Metz ; dans le cas contraire, il faisait retraite sur Mézières. Quant au prince royal de Saxe, il a, en livrant le combat de Nouart, commis une faute et compromis le succès des plans du grand quartier général, tendant à l'enveloppement de l'armée française. A suivre.]

Revue Henri IV. 1906.

Janvier-Février. = Cte Baguenault de Puchesse. *Une lettre autographe de Henri de Navarre.* [Au duc de Montpensier, 12 mai 1586.] — A. Guillaume. *Comment la jurisprudence déformait les coutumes. La succession de Nicole Godinot (1602-1603).* [Discussion juridique d'arrêts rendus, à propos de cette succession, par le bailli de l'archevêché de Reims et le parlement de Paris. « Ils montrent comment la jurisprudence d'alors comblait les lacunes des coutumes d'après ses propres tendances, sans s'inquiéter parfois de l'esprit général de la coutume et de l'évolution historique. »] — J. Nouaillac. *La fin de la Ligue.* [Suite. Ralentissement et stérilité des négociations en 1591 ; avec le nouveau pape Grégoire XVI, recrudescence de l'action romaine, tandis que Philippe II s'apprête à renvoyer une armée en France. A suivre.]

Revue Historique. 1906.

Mars-Avril. = G. Monod. *La chaire d'histoire au Collège de France.* [Leçon d'ouverture du cours complémentaire d'histoire générale et de méthode historique fondé au Collège de France par Mme la marquise Arconati-Visconti, née Peyrat. La chaire fut créée le 17 février 1769 pour l'abbé J.-J. Garnier, occupée ensuite par Pluquet de 1778 à 1782, l'abbé Hugues, dit Du Tems, de 1783 à 1789, Pierre-Charles Lévesque de 1790 à 1811, Clavier de 1812 à 1817, Daunou de 1817 à 1830, Letronne de 1831 à 1838, Michelet de 1838 à 1851, enfin Guigniaut et Maury. A la mort de ce dernier, la chaire fut transformée en une chaire de géographie historique. Nécessité actuelle de reprendre les questions de synthèse et de généralisation historiques.] — E. Forgues. *Le dossier secret de Fouché.* [Notes don-

nées sur Fouché, de juillet à septembre 1815, par un policier, Foudras, inspecteur de la préfecture de police. L'auteur de l'article reconnait que les notes de Foudras ne révélèrent rien d'inattendu ni d'essentiel sur le compte de Fouché. Pas d'indications de source.] — R. DE KÉRALLAIN. *La prise de Québec et la perte du Canada, d'après des publications récentes.* [D'après les derniers travaux parus au Canada, en particulier l'histoire du siège de Québec par M. A. G. Doughty.] — A. STERN. *La mort et les funérailles du duc d'Orléans, d'après un récit du comte d'Apponyi du 8 août 1842.* [Lettre du Cte d'Apponyi, ambassadeur d'Autriche à Paris, trouvée aux archives de Vienne; refus de la reine de laisser inhumer le duc d'Orléans à Saint-Denis; quand l'accident se produisit, le duc sortait d'un déjeuner offert aux Tuileries à ses aides de camp; aucun d'entre eux n'était en état de l'accompagner à Neuilly.]

The American historical Review. 1906.

Janvier. = HENRY E. BOURNE. *Municipal politics in Paris in 1789.* [Suite d'un article de janv. 1905; cf. la *Revue*, t. VI, p. 441. Le gouvernement de Paris resta encore aux mains de l'assemblée des électeurs, l'Assemblée nationale ne s'étant pas occupée de l'organisation municipale avant le mois de novembre 1789; à la faveur du provisoire, la vie municipale fut à Paris grandement agitée par les prétentions des districts qui voulaient établir une sorte de gouvernement direct; d'autre part Bailly maire rejette souvent les décisions à l'assemblée des électeurs; et tout cela constitue de continuelles causes de conflits aggravés par la « paralysie du commerce et de l'industrie », par le grand nombre des ouvriers sans travail, par la menace de la famine, par le refus de payer tous impôts et octrois après la nuit du 4 août; c'est ce grand désordre que démêle M. B. La garde nationale fut enlevée à l'action du roi, et ses officiers durent jurer de n'agir que sur réquisition des autorités civiles. Cependant, à l'Assemblée, Mounier refusait aux communes le droit d'organiser elles-mêmes leur constitution qui ne pouvait être réglée que par l'Assemblée nationale, sous peine de créer de petits États dans l'État; Mirabeau au contraire n'était pas ennemi d'une telle décentralisation et se fondait sur l'exemple des États-Unis, et le plan de Brissot fut inspiré de la même idée que les communes devaient pouvoir administrer librement leurs intérêts particuliers; mais on se préoccupait essentiellement de détruire les assemblées de districts, aux exigences de plus en plus inquiétantes. Cependant Bailly et l'assemblée des électeurs essayaient de s'entendre avec l'Assemblée nationale pour l'achèvement de la constitution municipale; ils obtenaient la réorganisation du Châtelet, l'institution d'un tribunal de police municipale, des pouvoirs spéciaux pour la répression des troubles; surtout après les journées d'octobre et l'établissement du gouvernement à Paris, ils prirent l'engagement d'assurer l'indépendance des délibérations de l'Assemblée nationale et la sécurité personnelle des députés; alors fut votée la loi martiale (1er nov.) qui en effet contribua puissamment au maintien de l'ordre dans la capitale. Cela pourtant

n'empêcha pas les querelles continuelles entre l'assemblée des électeurs et les districts, et Paris parut alors comme divisé en 60 petites républiques; l'un se permettait de faire relâcher les prisonniers de la Force, un autre arrêtait un convoi de farine et le livrait à ses propres boulangers; celui des Cordeliers, notamment, sous Danton, déclarait que les membres de l'assemblée des électeurs étaient révocables à sa volonté et voulait leur imposer un serment en ce sens. Enfin l'on s'entendit avec l'Assemblée nationale pour hâter l'organisation de la loi municipale; mais il fallut promettre que chaque article serait soumis à l'approbation des districts. Et en effet l'action des districts allait continuer d'être considérable pendant toute la Révolution.]

NOTES ET NOUVELLES

— Académie des sciences morales et politiques :

17 Février : M. A. Luchaire présente à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Marcel Marion, un travail sur *Le garde des sceaux Lamoignon et la réforme judiciaire de 1788*. — M. Babeau présente deux volumes intitulés : *Anecdotes curieuses de la cour de France sous le règne de Louis XV*, par J.-V. Toussaint, texte original publié pour la première fois, avec une notice et des annotations, par M. Paul Fould.

10 Mars : M. G. Monod présente à l'Académie, de la part de M. Meschinet de Richemond, archiviste de la Charente-Inférieure, la deuxième édition des *Notices sur les marins rochelais*, publiées en 1870.

— Depuis le mois de décembre 1905, les thèses d'histoire moderne qui suivent ont été soutenues devant la Faculté des lettres de l'Université de Paris pour l'obtention du grade de docteur ès lettres :

Le 1er décembre 1905, M. J. Marsan, maître de conférences à la Faculté des lettres de l'Université de Toulouse. Thèse principale : La pastorale dramatique en France à la fin du XVIe siècle et au commencement du XVIIe siècle. Thèse complémentaire : Jean de Mairet, La « Sylvie », édition critique. Mention *très honorable*.

Le 4 décembre 1905, M. Machat, professeur au lycée de Bourges. Thèse complémentaire : Documents sur les établissements français de l'Afrique occidentale au XVIIIe siècle. La thèse principale était une thèse de géographie. Mention *très honorable*.

Le 12 décembre 1905, M. Bornarel, professeur au lycée de Sens. Thèse principale : Cambon et la Révolution française. Thèse complémentaire : Quas partes in componendis Italiæ superioris rebus Gallia susceperit (annis 1615-1618).

Le 26 décembre 1905, M. Chantriot, professeur au lycée de Nancy. Thèse complémentaire : Les cartes anciennes de Champagne. La thèse principale était une thèse de géographie. Mention *honorable*.

Le 9 février 1906, M. P. Mantoux, agrégé d'histoire et géographie. Thèse principale : La Révolution industrielle au XVIIIe siècle. Essai sur les commencements de la grande industrie moderne en Angleterre. Thèse complémentaire : Notes sur les comptes rendus des séances du Parlement anglais au XVIIIe siècle, conservés aux archives du ministère des Affaires étrangères. Mention *très honorable*.

Le 19 février 1905, M. M. Citoleux, professeur au lycée de Rennes. Thèse principale : La poésie philosophique au XIXe siècle, Lamartine. Thèse complémentaire : La poésie philosophique au XIXe siècle, Mme Ackermann, d'après de nombreux documents inédits. Mention *très honorable*.

Le 6 mars 1906, M. Pierre-Marcel Lévy, licencié ès lettres. Thèse principale :

La peinture française de la mort de Le Brun à la mort de Watteau (1690-1721). Thèse complémentaire : Documents relatifs à l'histoire de l'architecture française. Inventaire des papiers manuscrits du cabinet de Robert de Cotte, premier architecte du Roi (1656-1735), et de Jules-Robert de Cotte (1683-1767), conservés à la Bibliothèque nationale. Mention *très honorable*.

Le 7 mars 1906, M. E. Salone, professeur au lycée Condorcet. Thèse principale : La colonisation de la Nouvelle-France (Etude sur les origines de la nation canadienne française). Thèse complémentaire : Guillaume Raynal, historien du Canada, Étude critique. Mention *très honorable*.

— Le 17 novembre 1905 est mort à Karlsruhe le Dr von Weech, directeur du riche « Gr.-Generallandesarchiv » de Bade. Il a été remplacé, le 23 décembre, par le Dr Karl Obser, qui était depuis de longues années son collaborateur. Le Dr Obser est connu par de nombreux et utiles travaux sur l'histoire des relations de l'Allemagne et de la France, à la fin du XVIIIe siècle et au commencement du XIXe. Il a mené à bien, avec le professeur Erdmannsdörffer, la publication des cinq volumes de la *Politische Korrespondenz Karl Friedrichs von Baden* (*1783-1806*), et il vient d'éditer le tome Ier — qui intéresse directement la France et dont la *Revue* rendra compte — des *Denkwürdigkeiten des Markgrafen Wilhelm von Baden* (1792-1859).

— La Société d'histoire de la Révolution de 1848 a tenu son assemblée générale annuelle le 24 février, sous la présidence de M. Ad. Carnot. Les lectures suivantes ont été faites : M. Levasseur, Un épisode de la vie de Maupas (1851); M. Ferdinand-Dreyfus, Les retraites ouvrières sous la deuxième République ; M. Moysset, L'organisation du travail dans les professions de foi des candidats à la Constituante ; M. Monin, La dernière leçon de J. Simon à la Sorbonne (1851). Le secrétaire général et le trésorier ont ensuite présenté les rapports d'usage. En fin de séance, MM. A. Fallières et Ad. Carnot ont été élus présidents d'honneur, et le bureau a été renouvelé conformément aux statuts ; il est ainsi composé pour deux ans, à dater de février 1906 : M. E. Levasseur, président ; Mme Paul Bert, MM. Debidour et Ferdinand-Dreyfus, vice-présidents ; M. G. Renard, secrétaire général ; M. H. Moysset, secrétaire général adjoint ; M. C. Bloch, trésorier.

— De notes insérées dans le *Publisher Circular* (no du 3 mars 1906), d'une part, et dans l'*Anjou historique* (no de mars-avril 1906, p. 558) d'autre part, il ressort que la librairie J. Lane, de Londres, s'apprête à publier, avec préface de M. Fréd. Masson, les mémoires d'Ambroise Toussaint de Cartrie, comte de Villenière (1743-1825 ?), qui prit part aux guerres de Vendée. Mme Bulkeley, l'héroïne de l'armée de Charette, était sa sœur.

— La Société de l'histoire de la Révolution française a tenu sa séance publique annuelle le 25 mars, sous la présidence de M. A. Aulard, président de la Société. Les lectures suivantes ont été faites : M. Camille Bloch, secrétaire général, Rap-

port sur les travaux de la Société ; M. Tchernoff, Les proscrits français à Genève sous le second Empire, d'après les registres inédits du Conseil d'État de Genève ; M. Aulard, Un républicain sous Napoléon Ier : le juge Sartureau ; M. Monin, Une lettre inédite du comte d'Haussonville sur la « Révolution » d'Edgar Quinet ; M. Pellisson, L'arrestation et la mort de Chamfort. — La séance s'est terminée par l'audition et l'approbation du rapport de M. Noël Charavay, trésorier, et par le renouvellement du tiers sortant des membres du comité.

— Nous avons annoncé, p. 419, que la Bibliothèque d'histoire moderne publierait cette année un fascicule de F. Evrard sous les subsistances dans l'Eure de 1789 à 1795, particulièrement dans le district de Louviers. Ce dernier membre de phrase est superflu ; le titre exact est : Les subsistances dans l'Eure de 1789 à 1795.

— Par arrêté du 22 février 1906, le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts a réorganisé le Comité qui préside aux réunions annuelles des sociétés départementales des beaux-arts. La liste des membres est désormais composée comme il suit : MM. Baignières, critique d'art ; Georges Berger, membre de l'Institut, député ; P. Boeswillwald, inspecteur général des monuments historiques ; Bourgault-Ducoudray, professeur au Conservatoire de musique et de déclamation ; F. Calmettes ; Jules Claretie, de l'Académie française ; Paul Colin, inspecteur général de l'enseignement du dessin ; Collignon, membre de l'Institut ; Enlart, directeur du musée de sculpture comparée ; de Fourcaud, professeur à l'École des beaux-arts ; Gonse, critique d'art ; Charles Grandjean, inspecteur général des monuments historiques ; Grosjean-Maupin, professeur agrégé de l'Université ; Gruyer, membre de l'Institut ; Guiffrey, membre de l'Institut, administrateur de la manufacture des Gobelins ; Henry Havard, inspecteur général des beaux-arts ; Héron de Villefosse, membre de l'Institut, conservateur au musée du Louvre ; Henry Houssaye, de l'Académie française ; Kaempfen, directeur honoraire des musées nationaux ; Lafenestre, membre de l'Institut, professeur au Collège de France ; Louvrier de Lajolais, directeur de l'École nationale des arts décoratifs ; Magne, inspecteur général des monuments historiques ; Albert Maignan, artiste peintre ; Malherbe, archiviste du théâtre de l'Opéra ; Marcheix, conservateur de la bibliothèque de l'École des beaux-arts ; Marcou, inspecteur général des monuments historiques ; Roger Marx, inspecteur général des musées des départements ; Émile Michel, membre de l'Institut ; Édouard Millaud, sénateur ; Georges Monval, archiviste de la Comédie-Française ; de Nolhac, conservateur du musée national de Versailles ; Pams, sénateur ; Pillet, professeur à l'École des beaux-arts ; Poirée, conservateur adjoint à la bibliothèque Sainte-Geneviève ; Rocheblave, professeur à l'École des beaux-arts ; Roserot, ancien archiviste ; Henri Roujon, secrétaire perpétuel de l'Académie des beaux-arts ; Servois, directeur honoraire des Archives ; Henri Stein, archiviste aux Archives nationales ; Maurice Tourneux ; Valentino, chef de bureau au sous-secrétariat d'État des beaux-arts. — La présidence est réservée au ministre, la vice-présidence au sous-secrétaire d'État des Beaux-Arts ; le secrétaire est le sous-chef du bureau de l'enseignement et des manufactures. Il

est déclaré que le Comité choisira parmi ses membres, sous réserve de l'approbation ministérielle, un rapporteur pour chaque session.

La liste que l'on vient de lire est à peu près conforme à celle qui se trouve en tête du dernier volume publié, contenant les travaux du congrès de 1904 ; un nom cependant n'y figure plus : celui de M. Henry Jouin, secrétaire-rapporteur du Comité, et il semble que toute la réforme ait consisté en cette omission. Nous avons dit ici même avec franchise ce que nous pensions des longs rapports annuels que cet érudit croyait utile de composer sur les travaux lus aux séances, mais nous ne pouvons taire notre surprise en apprenant l'exclusion qui vient de frapper celui qui, depuis l'origine — c'est-à-dire depuis 1877 — avait été l'organisateur actif et dévoué de l'entreprise. Malgré la présence de quelques travaux médiocres, les 31 volumes qui renferment les communications faites aux sessions forment une collection indispensable pour quiconque veut étudier une période de l'art français moderne. Nous craignons que la récente réorganisation ne soit un symptôme funeste et un signe avant-coureur de la disparition de l'œuvre créée par le marquis de Chennevières. Nous craignons surtout l'absorption de ce congrès resté indépendant par le grand Congrès des Sociétés savantes, et la suppression du modeste crédit destiné à l'impression des articles d'histoire de l'art moderne au profit du *Bulletin archéologique* du Comité des travaux historiques, recueil qui n'a jamais été ouvert qu'aux communications des archéologues s'occupant de l'antiquité et du moyen âge.

— La Société d'histoire moderne s'est réunie le 4 mars. Elle a entendu deux communications, l'une de M. G. Weill sur les lettres d'Achille Murat récemment déposées à la Bibliothèque nationale et sur l'intérêt qu'elles présentent pour l'histoire politique entre 1830 et 1835 ; l'autre de M. P. Caron sur le versement effectué en 1904 et 1905 par le ministère de la Justice aux Archives nationales. La communication de M. P. Caron sera développée dans le prochain numéro de la *Revue d'histoire moderne*.

— La librairie H. Floury publiera, au mois d'avril, une « Histoire des peintres impressionnistes (Pissaro, Claude Monet, Sisley, Renoir, etc.) », par Théodore Duret.

— La librairie A. Picard et fils annonce, pour avril ou mai, le premier fascicule, *Charles VIII et Louis XII*, du recueil consacré par M. H. Hauser aux sources de l'histoire de France au XVIe siècle dans l'ouvrage d'ensemble sur *Les sources de l'histoire de France des origines à 1815*, dont les quatre volumes de feu Molinier forment la tête.

— Publications sous presse des éditeurs anglais : chez MM. Methuen, *Marie-Antoinette*, par Hilaire Belloc, et *Fénelon*, par le vicomte de Saint-Cyres ; chez Chapman et Hall, *Jean-Jacques Rousseau, a new study in criticism*, par Frederika Macdonald, et *A friend of Mary-Antoinette* (*Lady Atkins*), traduction de l'ouvrage français de Fr. Barbey ; chez Blackwood, *Fontenoy and Great Britain's share in the war of the Austrian succession*, par Francis Henry Skrine ; chez H. A. Allenson, *Madame Guyon*, par T. C. Upham.

— La librairie anglaise Longmans, Green and Co vient de commencer la publication d'une grande histoire politique de l'Angleterre (*The political history of England*), rédigée sous la direction du Revd William Hunt, président de la « Royal historical Society » et de M. Reginald Lane Poole, directeur de l'*English historical Review*. L'ouvrage comprendra 12 volumes in-8, du prix de 7 sh 6 d. chacun ; l'on souscrit à l'ouvrage complet pour 4 £., soit 6 sh. 8 d. par volume. Les tomes II (*From the norman conquest to the death of John, 1066-1216*, par G. Burton Adams), III (*From the accession of Henry III. to the death of Edward III., 1216-1377*, par T. F. Tout), et X (*From the accession of George III. to the close of Pitt's first administration, 1760-1801*, par le Revd W. Hunt) sont parus ; le tome Ier (*From the earliest the times to the norman conquest*, par Th. Hodgkin) est sous presse.

— La *Bibliographie des travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes de France*, rédigée par M. R. de Lasteyrie avec le concours de M. A. Vidier, est terminée. Le tome IV et dernier est en vente à la librairie Leroux (Paris, Imp. nationale, 1902-1905, in-4, XXIV-726 p.). Déjà les auteurs ont commencé à publier le supplément qui comprendra les travaux parus depuis 1885, date à laquelle avaient été arrêtés les dépouillements, jusqu'à 1900 ; le premier fascicule est paru (Paris, Imp. nationale, 1905, in-4, 200 p.) ; il concerne les départements de l'Ain et suivants, jusqu'à la Côte-d'Or. Enfin le fascicule annuel qui doit tenir le recueil au courant à partir de 1900 a déjà paru pour deux années : 1901-1902 (Paris, Imp. nationale, 1904, in-4, VIII-288 p.) et 1902-1903 (Paris, Imp. nationale, 1905, in-4, VI-262 p.).

— Nous avons signalé (ci-dessus, p. 87) la publication, par la *Revue d'histoire rédigée à l'État-Major de l'Armée*, des tableaux des armées françaises pendant les guerres de la Révolution, dits « tableaux Clerget », du nom de leur auteur. Il en a été fait un tirage à part (*Tableaux des armées françaises pendant les guerres de la Révolution*, dressés par le chef d'escadron d'État-Major C. Clerget, Paris, A. Chapelot, 1905, in-8, 115 p.), dont il convient d'indiquer la mise en vente aux spécialistes d'histoire militaire. Les « tableaux Clerget », très clairs et très complets, constituent, pour toute étude sur la guerre de la Révolution, et notamment pour la critique des sources narratives, un instrument de travail des plus précieux. En les imprimant, comme en publiant (cf. p. 258) son *Inventaire sommaire des Archives historiques modernes*, la Section historique a fait preuve d'un sens pratique qui ne mérite que des éloges.

— Décidément la *Bibliographie de la Contre-Révolution dans les provinces de l'Ouest, ou des guerres de Vendée et de la Chouannerie (1793-1815-1832)* de M. Edmond LEMIÈRE n'est point ce qu'elle pouvait être. Le fascicule II (in-8, p. 67-131, Saint-Brieuc, Guyon, Paris, Champion, 1905) vient d'être mis en vente. Sans doute, il dénote comme le précédent beaucoup de travail, de longues recherches. Mais que penser d'un bibliographe qui imprime (p. 94) des notes de ce genre : « Si j'ai laissé passer quelques-unes des études sur les guerres de Vendée publiées dans cette Revue [*La Révolution française*] par Chassin ou d'autres auteurs, on voudra bien

m'excuser, car j'ai dû relever ces articles d'après des sommaires de répertoires bibliographiques, n'ayant pu me procurer cette Revue ni obtenir de sa Direction la communication des Tables »? Quand on est aussi mal outillé, il vaut mieux ne pas faire de bibliographie. M. L., qui indique des comptes rendus insignifiants parus dans des revues locales, ne parle pas de ceux des revues parisiennes, la *Revue historique*, la *Revue des Questions historiques*, la *Revue critique*, etc. A plusieurs reprises, il cite la *Revue historique* comme ceci (p. 77) : 1900, p. 278-286, sans paraître se douter qu'elle forme trois volumes par an. — Ce sont là des lacunes et des inexactitudes graves qui, jointes aux défauts déjà signalés (cf. t. VI, p. 516), déprécient dans une large mesure le recueil de M. L.

— Augustin Cochin et Ch. Charpentier. *La campagne électorale de 1789 en Bourgogne*. Paris, Champion, 1904, in-8, 53 p. — Les auteurs disent qu'il y a une unanimité parfaite en 1789 : « Qui connaît les faits et gestes de tels bourgeois du Dauphiné ou de l'Auvergne sait l'histoire de toutes les villes de France au même moment. Ainsi, dans cette singulière campagne, tout se passe comme si la France entière obéissait au mot d'ordre du mieux monté des partis, et on ne voit pas de partis. Il y a là un phénomène étrange qu'on n'a peut-être pas assez expliqué. Car il ne suffit pas de dire que la France d'alors était unanime et tous les Français révolutionnaires ; la communauté des idées ne rend pas compte du concert des actes. Ce concert suppose une entente, une organisation quelconque. Tous les Français étaient du complot, soit : mais il y avait un complot. Comment et par qui fut-il formé ? » Voilà donc un complot. Ce complot, c'est tout simplement l'entente du tiers état, surtout des derniers et moyens degrés du tiers, des paysans, des curés, des avocats et hommes de loi, contre les privilégiés : on voit toute la nouveauté de la thèse. Les auteurs auraient pu être plus clairs, mieux ordonner leur travail D'autre part, ils ont l'air d'ignorer les lettres de convocation et les travaux de M. Brette et ceux de Chérest, etc. Ils ont négligé les dépôts d'archives de la Bourgogne. « Il est certain, écrivent-ils, qu'on aurait pu compléter utilement ce travail aux archives municipales de Dijon, Chalon, Autun et d'autres villes encore, et aussi aux archives de la Côte-d'Or. » Ils se sont contentés de quelques cartons aux Archives nationales. Il s'agit, au début, de la réforme des États provinciaux, et si je le comprends bien, c'est non pas précisément par le texte des auteurs, qui n'insistent pas assez sur ce point, mais par un document cité au bas des pages 38-39 : « Nous demandons au roi, disent les habitants de Genlis, la moitié des voix et du pouvoir aux États de la province pour que nous puissions défendre nos droits et obtenir une diminution d'impôts en faisant partager le fardeau aux prêtres et aux nobles. » En second lieu il s'agit, dès décembre 1788, de s'entendre en vue de la demande du doublement du tiers et du vote par tête. Ce sont des avocats, des procureurs, des notaires, des médecins, etc., qui s'agitent à Dijon : les avocats Durande, Navier, Volfius, etc., le médecin Durande, etc. Ils cherchent à agir sur les corporations de la ville de Dijon et à faire envoyer au roi, au nom du tiers de la ville, une requête demandant le doublement et le vote par tête. Les avocats et médecins agissent de même dans les autres villes de Bourgogne. Les hommes de loi

font alliance avec les paysans. — Le travail des auteurs n'a pas la sérénité que l'on désirerait : « Ces curés (p. 41) n'étaient même pas « philosophes » à la manière de tant de religieux d'alors qui couraient *les mauvais lieux et les loges maçonniques*; leur foi souvent grossière était intacte, et, *malgré quelques excès de turbulence*, ils gardaient le respect de leurs évêques. » Erreur, partialité, je n'insiste pas. P. 31 : « La milice et le logement n'étaient pas des impôts, mais des charges évidemment (!) incompatibles avec la qualité de gentilhomme, et *d'ailleurs légères*... » Où les auteurs ont-ils pris ces notions renversantes sur l'ancien régime ? Il ne suffit pas d'être un amateur pour faire de l'histoire. Ont-ils jamais lu la correspondance des intendants avec le Contrôle général, publiée, pour la fin du règne de Louis XIV, par M. de Boislisle ? C'est avec la même autorité qu'ils tranchent toutes les questions, alors qu'ils n'ont vu, de leur aveu même, qu'une petite partie des documents relatifs à leur sujet, pourtant bien limité. En général, ils donnent raison (comme s'il s'agissait ici de donner raison) à la noblesse et au commandant en chef, M. de Gouvernet; ce que dit M. de Gouvernet est *a priori* la vérité (p. 43). Ils s'étonnent de l'attitude de l'intendant Amelot, de celle de Necker; p. 47 : « La conduite de l'intendant Amelot, comme celle de Bertrand de Molleville en Bretagne, et de tant d'autres fonctionnaires de ce temps, reste un mystère. » Dans tout cela, pas plus que dans les élections et les cahiers, il n'y a rien de mystérieux. Le tiers état fait bloc contre les privilégiés; toutes les fractions du tiers s'entendent. En vain les privilégiés essaient-ils de désagréger le bloc, d'inventer, dans leur intérêt, un quatrième ordre, celui des paysans, et de le séparer des villes. Attaque contre attaque, ligue contre ligue, et puisque ces Messieurs le veulent, complot contre complot. Mais quand aura-t-on fini de nous parler de complot et de mystère pour les choses les plus claires et les plus naturelles ? — Le sujet serait à reprendre entièrement et à étudier à fond. Chérest en a montré indirectement l'importance (t. II, p. 215, de *La Chute de l'ancien régime*). Il s'agit notamment de voir l'origine du résultat du Conseil du 27 décembre et la pression exercée par les provinces. Une lettre de l'intendant Caumartin le montre pour la Franche-Comté. Avec tous les documents que l'on a pour la Bourgogne on ferait un travail très intéressant. — Ph. S.

— E. Jac. *Un gentilhomme apothicaire : le comte de La Garaye* (*1675-1755*). Paris, Éditions du mois littéraire (1905), in-12, 177 p. — En racontant les fondations charitables de ce philanthrope breton, il semble que M. J. se soit moins proposé d'ajouter un chapitre à l'histoire de l'assistance privée que de nous offrir le spectacle d'une vie édifiante. Les coups de la grâce transformant un bouillant mousquetaire en hospitalier accompli y sont notés en belle place; la préoccupation chrétienne éclate à chaque page; et ni la préface de M. Bazin, ni les rares pièces données en appendice ne diminuent cette impression. Quant aux références, M. J. étaie indifféremment son récit sur les vers — trop copieusement cités — d'une poétesse anglaise, Mrs Norton, comme sur les assertions non contrôlées des religieux qui ont canonisé le Cte de La Garaye et sa famille. L'auteur ne laisse échapper aucune occasion de dénoncer avec intrépidité les « mauvais jours » révolution-

naires et la « fureur antireligieuse » d'aujourd'hui. On trouvera malgré tout à glaner quelques indications sur la méthode scientifique du gentilhomme apothicaire, et sur les établissements d'assistance autour de Dinan, auquels sont consacrées les pages les plus vivantes de cet opuscule hagiographique. — F. E.

— Capitaine H. Choppin. *Les origines de la cavalerie française*. Paris et Nancy, Berger-Levrault, 1905, in-8, 334 p. (Extrait de la *Revue de cavalerie*). — Le travail de M. C. est divisé en trois parties : 1° Organisation régimentaire de Richelieu (les origines de la cavalerie légère depuis Charles VII, gendarmes et chevau-légers au XVIe siècle et sous Henri IV, organisation des régiments par Richelieu de 1635 à 1638); 2° La cavalerie weimarienne (depuis son entrée au service de la France, en 1635, jusqu'à son licenciement, en 1651); 3° Le régiment de Gassion (de 1631 à 1659). Le volume se termine par quelques pièces justificatives, un index alphabétique et une table des matières. Il représente des recherches étendues dans les dépôts d'archives, et apporte une sérieuse contribution à nos connaissances sur les institutions militaires de l'ancien régime. Il est regrettable seulement qu'il soit faiblement écrit, et que les références, trop sommaires la plupart du temps, présentent, de-ci, de-là, des confusions et des erreurs.

— *Essai sur les Franciscains d'Alsace pendant la Révolution, d'après les travaux du P. Apollinaire de Valence*, publié par le P. Ubald d'Alençon. (Extrait de la *Revue catholique d'Alsace*). Rixheim, Imp. F. Sutter, 1905, in-8, 116 p. — C'est un catalogue, par ordre alphabétique : 1° des Franciscains d'Alsace qui refusèrent de prêter serment à la Constitution civile et furent emprisonnés ou émigrèrent; 2° des assermentés; 3° des « martyrs », au nombre de trois. Quelques mots sur la vie de chacun d'eux. Cet opuscule n'intéresse que l'histoire des Franciscains. Deux renseignements de portée plus générale : la plupart de ces religieux refusèrent le serment; à l'exception des États du pape et de l'Angleterre, l'Europe fut très inhospitalière pour les Franciscains d'Alsace qui émigrèrent, notamment la très catholique Autriche, et la Congrégation de la Propagande leur refusa l'autorisation de se rendre dans les missions du Levant, sans donner les motifs de son refus. — L. L.-S.

— Colonna de Cesari Rocca. *Le nid de l'aigle. Napoléon, sa patrie, son foyer, sa race, d'après les documents inédits*. Paris, Librairie Universelle (1905), in-12, 314 p. — Ce livre est divisé en quatre parties. Dans la première (La Patrie), l'auteur résume l'histoire de la Corse jusqu'au XVIIIe siècle; dans la seconde, il groupe les détails que fournissent les documents imprimés ou manuscrits sur le ménage de Charles Bonaparte et Letizia Ramolino et sur les traditions en cours dans la famille lors de la naissance de Napoléon. Après avoir critiqué (3e partie : Les Bonaparte et les généalogistes) les hypothèses aventurées émises par les généalogistes de l'empereur, il expose (4e partie : La Race) l'état réel de nos connaissances sur les origines bourgeoises des Bonaparte, leur apparition à Sarzane au XIIIe siècle et leurs relations avec la Corse jusqu'au moment où ils s'y fixent. — M. C. de C. R. semble avoir travaillé sérieusement, et son volume porte les traces d'un dépouille-

ment attentif des archives locales. Il est malheureusement un peu « flou », et les traits essentiels, les conclusions n'y ont pas un relief suffisant. Il mérite néanmoins d'être placé, dans le dossier de la « jeunesse de Napoléon », à côté des travaux de Fréd. Masson et Guido Biagi, de A. Chuquet et de Marcaggi.

LIVRES NOUVEAUX

Histoire politique intérieure. — *R. Bazin.* Le duc de Nemours. Tours, Mame. — *O. Browning.* Boyhood and youth of Napoleon. Some chapters on the life of Bonaparte, 1769-1793. London, Lane, 5 sh. — *C. dell'Acqua.* L'imperatore de' Francesi Napoleone I. e l'augusta sua consorte Giuseppina nel maggio 1805 in Pavia Milano, Cogliati, 2 l. — *Mme G. Ducrest.* Mémoires sur l'impératrice Joséphine et la Malmaison. Nouv. édit. par *M. Vitrac* et *A. Galopin* Paris, Fayard, 1.50. — *H. Faye.* La Révolution au jour le jour en Touraine (1789-1800). Angers, Germain et Grassin. — *A. Franklin.* Les rois et les gouvernements de la France de H. Capet à 1906. Paris, Welter, 3.00. — Journal de l'Estoile. Extraits publiés avec notice par *A. Brette* et introduction par *E. Champion.* Paris, Colin, 4.00. — Journal inédit d'un député de l'ordre de la noblesse aux États de Bretagne pendant la Régence (1717-1724). Rennes, Imp. Simon. (Archives de Bretagne. Pub. de la Soc. des bibliophiles bretons.) — *G. Lafon.* Gabriel Bouquier, de Terrasson, député à la Convention, peintre de marines et de mines, poète didactique et dramatique, etc. Bordeaux, Féret, 2.50. — *B. Lasserre.* Les Cent-Jours en Vendée. Le général Lamarque et l'insurrection royaliste. Paris, Plon, 4.00. — *A. Lebey.* Les trois coups d'État de Louis-Napoléon-Bonaparte. I. Strasbourg et Boulogne. Paris, Perrin, 5.00. — *J.-G. Lockhart.* History of Napoleon Buonaparte. London, Dent, 1 sh. — Mémoires du duc de Lauzun. Introduction et notes par *M. Vitrac* et *A. Galopin.* Paris, Fayard, 1.50. — *P. Montarlot,* Les députés de Saône-et-Loire aux assemblées de la Révolution (1789-1799). T. Ier. Assemblée constituante et Assemblée législative. Autun, Imp. Dejussieu. — *A. Tuetey.* Répertoire général des sources manuscrites de l'histoire de Paris pendant la Révolution française. T. VII. Paris, Champion, 10.00. (Ville de Paris. Publ. relatives à la Révolution française.) — *Waldeck-Rousseau.* L'État et la liberté. Seconde série (1883-1885), avec table analytique des discours contenus dans les précédents volumes. Paris, Fasquelle, 3.50.

Histoire diplomatique. — *A. Bourguet.* Le duc de Choiseul et l'alliance espagnole. Paris, Plon, 7.50.

Histoire militaire. — *Mme Adam.* Mes illusions et nos souffrances pendant le siège de Paris. Paris, Lemerre, 3.50. — *J.-H. Anderson.* Peninsular War. March 1, 1811, to october 31, 1813. London, Rees, 3 sh. — *F. von Apell.* Der Versuch zum Entsatze Landaus und die Schlacht am Speyerbach, bei Speyer, Dudenhofen oder Heiligenstein, am 15. XI. 1703. Marburg, N. G. Elwert, 2 mk. — *W. von Blume.* Die Militärrevolte in Nancy, 1790, und ihre Ursachen. Berlin, Mittler. — *Dr. Fr. Daffner.* Erinnerungen an den deutsch-französischen Feldzug 1870-1871. Stuttgart, Strecker u. Schröder, 3 mk. — *J. Duval.* Napo-

léon, Bülow et Bernadotte, 1813. (Offensives contre Berlin.) Paris, Chapelot, 1.50. — *P. Gaulot*. L'expédition du Mexique (1861-1867), d'après les documents et souvenirs d'Ernest Louet. T. Ier. Paris, Ollendorff. — *E. Grandi*. Faenza a' tempi della Rivoluzione francese (1796-1801). Bologna, Zanichelli, 4 l. — *Dr H. Gripat*. 1870. Souvenirs d'un médecin d'ambulance et de régiment. Angers, Germain et Grassin. — *A. von Janson*. Noch nicht veröffentlichte Briefe Metternichs an Schwarzenberg aus dem Feldzuge 1814. Berlin, Mittler. — Les étapes de Georges Bangofsky, officier lorrain. Fragments de son journal de campagne (1797-1815), recueillis par son petit-neveu *Alex. de Roche du Teilloy*. Nancy et Paris, Berger-Levrault. — *Lt L. Loÿ*. Historiques du 84e régiment d'infanterie de ligne, du 9e régiment d'infanterie légère, et du 4e régiment de voltigeurs de la Garde (1684-1904). Lille, Imp. Danel. — *T.-M. Maguire*. British Army under Wellington, 1811-1813. A summary. London, W. Clowes, 6 sh. — *Col L. Margueron*. Campagne de Russie. 2e partie. T. IV. Du 1er février au 31 mars 1812. Paris, Chapelot, 12 00. — *A. Martinien*. État nominatif par affaires et par corps des officiers tués ou blessés dans la 2e partie de la campagne de 1870-71 (du 15 septembre 1870 au 12 février 1871). Limoges et Paris, Charles-Lavauzelle, 8.50. (Publ. Section hist. de l'Etat-Major de l'Armée.) — *L. Meschinet de Richemond*. Les marins rochelais. Notes biographiques. 2e édit. revue. Niort, Clouzot, 25.00. — *L. de Nussac*. Études historiques militaires. Le général Ant. Marbot, le Cant Géraud Girbaud. Paris, Picard, 2.00. — *J.-F. Ruthe*. Auf der Flucht von den Strickreitern im Königreich Westfalen, 1809-1811. Braunschweig, W. Scholz, 1 mk. — *Von Voigts-Rhetz*. Briefe aus den Kriegsjahren 1866 und 1870-1871. Hrsg. von A. von Voigts-Rhetz. Berlin, Mittler, 6 mk.

Histoire religieuse. — *G. Bonet-Maury*. L'islamisme et le christianisme en Afrique. Paris, Hachette, 3.50. — *G. Cantiniau*. Les nominations épiscopales en France, des premiers siècles à nos jours. Paris, Lecoffre, 4.50. — *H. Chardon*. Histoire religieuse de Marolles-les-Braux. Paris, Champion, 7.50. — *P. Deslandres*. Le Concile de Trente et la réforme du clergé catholique au XVIe siècle. Paris, Bloud. (Science et religion.) — Journal d'André Ly, prêtre chinois missionnaire et notaire apostolique (1746-1763), pub. par *A. Launay*. Paris, Picard, 10.00. — *J. de La Brière*. Ce que fut la « Cabale des dévots » (1630-1660). Paris, Bloud. (Science et religion.) — *F. de Lamennais*. Essai d'un système de philosophie catholique (1831-1851), ouvrage inédit pub. par Ch. Maréchal. Paris. Bloud, 3.50. — *Le P. H. Le Floch*. Une vocation et une fondation au siècle de Louis XIV. Claude-François Poullart des Places, fondateur du séminaire et de la congrégation du St-Esprit (1679-1709). Paris, Lethielleux. — *Abbé Lecigne*. Un prêtre d'autrefois : M. l'abbé Paternelle. Arras et Paris, Sueur-Charruey. — *P. I. Rinieri*. Napoleone e Pio VII (1804-1813). Relazioni storiche su documenti inediti dell'Archivio vaticano. Torino, Unione tipogr.-editr., 10 l. — *Abbé J. Turmel*. Histoire de la théologie positive du Concile de Trente au Concile du Vatican. I. L'Église. Paris, Beauchesne, 6.00. — *Abbé F. Uzureau*. Histoire du Champ-des-Martyrs. Angers, Imp. Siraudeau, 1.25.

Histoire économique et sociale, histoire coloniale. — Babeuf. La doctrine des égaux. Extraits des œuvres complètes publiés par *A. Thomas*. Paris, Société nouvelle de librairie et d'édition, 0.50. — *L. Boppe*. Les établissements publics hospitaliers à Nancy. Nancy, Crépin-Leblond. — *P. Brisson*. Histoire du travail

et des travailleurs. Paris, Delagrave, 5.00. — *M. Casalini*. Venti anni di organizzazione agricola in Francia. Milano, Casanova, 3 l. — *M. Chassaigne*. La lieutenance générale de police de Paris. Paris, A. Rousseau. — *Abbé S. Daugé*. Un physiocrate seigneur de Roquelaure. Le Mis de Mirabeau (1715-1789). Auch, Cocharaux. — *A. Deloume*. Histoire sommaire de la Faculté de droit de Toulouse. Centenaire de la réorganisation de 1805. Toulouse, Privat. — *R. Gonnard*. La femme dans l'industrie. Paris, Colin, 3.50. — *G. Grandidier*. Bibliographie de Madagascar. 1re partie. Paris, Comité de Madagascar — *Ismaël Hamet*. Les Musulmans français du Nord de l'Afrique. Paris, Colin, 3.50. — *Frédd. Loliée*. Les femmes du second Empire. Histoire anecdotique d'après des documents inédits. Paris, Juven, 7.50. — *P. Mantoux*. La révolution industrielle au XVIIIe siècle. Essai sur les commencements de la grande industrie moderne en Angleterre. Paris, Société nouvelle de librairie et d'édition, 10.00. — *J. Marié*. Le socialisme de Pecqueur. (Thèse.) Paris, A. Rousseau. — *E. Salone*. La colonisation de la Nouvelle-France. Étude sur les origines de la nation canadienne. Paris, Guilmoto, 7.50. — *Cne Sénèque*. Luttes et combats snr la frontière de Chine (1893-1894-1895). Limoges et Paris, Charles-Lavauzelle, 3.50. — *I. Tournon*. L'assurance sur la vie en France au XIXe siècle. (Thèse.) Paris, Giard et Brière.

Histoire littéraire. — *Jacques Amyot*. Les vies des hommes illustres. Périclès et Fabius Maximus. Edit. critique par L. Clément. Paris, Société nouvelle de librairie et d'édition, 2.50. (Société des textes français modernes). — *H. de Balzac*. Lettres à l'étrangère. T. II (1842-1844). Paris, Calmann-Lévy, 7.50. — *J. Barbey d'Aurevilly*. A côté de la grande histoire. Paris, Lemerre, 3.50. — *Ch. Bellier-Dumaïne*. Alexandre Duval et son œuvre dramatique. Paris, Hachette, 10.00. — Buffon. Discours et vues générales. Extraits par *F. Gohin*. Paris, Paulin, 3.00. — *Ch.-W. Cabeen*. L'influence de Giambattista Marino sur la littérature française dans la première moitié du XVIIe siècle. Grenoble, Imp. Allier. — *Marc Citoleux*. La poésie philosophique au XIXe siècle. Lamartine. Paris, Plon, 7.50. — *Marc Citoleux*. La poésie philosophique au XIXe siècle. Mme Ackermann. Paris, Plon, 6.00. — *Adèle Colin*. Alfred de Musset intime. Souvenirs de sa gouvernante. Paris, Juven, 5.00. — Correspondance de Alfred de Vigny (1816-1863), publiée par *Emma Sakellaridès*. Paris, Calmann-Lévy, 3.50. — *Dr P. Descoust*. La médecine au théâtre dans les temps modernes. Paris, Coccoz, 4.00. — *A. Franz*. Das literarische Porträt in Frankreich im Zeitalter Richelieus und Mazarins. Chemnitz, W. Gronau, 2 mk. — *Gustave Flaubert*. Lettres à sa nièce Caroline. Paris, Fasquelle, 3.50. — *F. Hémon*. Cours de littérature. Fasc. XVIII. L'éloquence. Paris, Delagrave, 1.00. — *H. Hoffding*. Traduction par P. Bordier. Histoire de la philosophie moderne. T. Ier. Paris, Alcan, 10.00. — *R. Kassner*. Denis Diderot. Berlin, Bard u. Co, 1 mk 25. — *P. Lacombe*. La psychologie des individus et des sociétés selon Taine, historien des littératures. Paris, Alcan, 7.50. — *M.-A. Leblond*. Leconte de Lisle d'après des documents nouveaux. Paris, Mercure de France, 3.50. — *Nerthal*. Michelet, ses amours et ses haines, suivi d'une étude sur Beaumarchais et sur Perrault. Paris, Librairie des Saints-Pères, 3.00. — *Aug. Rey*. La vieillesse de Sedaine. Paris, Champion, 6.00. — *Ed. Rod*. L'affaire J.-J. Rousseau. Paris, Perrin, 5.00. — *A. Wagner*. Clément Marot's Verhältnis zur Antike. Leipzig, Dr. Seele, 1 mk. 50. — *M. Frhr. von Waldberg*. Der empfindsame Roman in Frankreich. 1. Tl. Die Anfänge bis zum Beginne des XVIII. Jahrhunderts. Strasburg, K. J. Trübner, 6 mk. — *W. Winkler*. Théodore Agrippa d'Aubigné, der Dichter. Leipzig, Dr. Seele, 1 mk. 50.

Histoire de l'art. — *Cte de Chavagnac et Mis de Grollier*. Histoire des manufactures françaises de porcelaine. Paris, Picard, 40.00. — *L. Cloquet*. Lexique des termes architectoniques. Paris, Baudry, 3.00. — *L. de Farcy*. Monographie de la cathédrale d'Angers. Les immeubles par destination. Lille, Desclée, de Brouwer. — *P. Fromageot*. Les compositeurs de musique versaillais. 1re série. Versailles, Imp. Aubert. — *J. Hérissay*. Artistes normands. L'éducation d'un peintre à la fin du XVIIIe siècle. Germain-Jean Drouais (1763-1788). Evreux, Imp. Hérissey. — *P. L. Hillemacher*. Charles Gounod. Biographie critique. Paris, Laurens. (Les musiciens célèbres.) — *G. Le Chatelier*. Louis-Pierre Deseine, statuaire (1749-1822). Paris, Librairies-imp. réunies, 10.00. — Le Musée des arts décoratifs. Le Bois, par *L. Metman* et *G. Brière*. 2e partie : XVIIe et XVIIIe siècles (60 planches avec table). Paris, Longuet, 40.00. — *P. Marcel*. La peinture française au début du XVIIIe siècle (1690-1721). Paris, Librairies-imp.-réunies, 25.00. — *P. Marcel*. Inventaire des papiers manuscrits du Cabinet de Robert de Cotte, premier architecte du Roi (1656-1735), et de Jules-Robert de Cotte (1683-1767), conservés à la Bib. nationale. Paris, Champion, 10.00. — *J. Meier-Graefe*. Corot und Courbet. Leipzig, 10.00.

Histoire des sciences. — *F. Chambon*. Notes sur la bibliothèque de l'Université de Paris de 1763 à 1905. Gannat, Imp. Fontenay. — *F. Digonnet*. L'invention de l'aérostation à Avignon en 1782. Avignon, Seguin. — *Ch. Joret*. L'helléniste d'Ansse de Villoison et la Provence. Paris, Picard, 2.00. — *G. Monod*. La chaire d'histoire au Collège de France. Paris, Edit. de la Revue Bleue. — *E. H. Tourlet*. Documents pour servir à l'histoire de la botanique en Touraine. Tours, Péricat.

Histoire locale et généalogique. — *Abbé F. Uzureau*. Andegaviana. 4e série. Angers, Siraudeau. — *H. Stein et L. Legrand*. La frontière d'Argonne (843-1659). Procès de Claude de La Vallée (1535-1561). Paris, Picard, 4.50. — *A. Ducaunnès-Duval*. Inventaire sommaire des registres de la Jurade (1520 à 1783). T. III. Bordeaux, Imp. Pech. — *Abbé Guéry*. Le demi-fief de la Poterie à Evreux (1647-1789). Evreux, Imp. Hérissey. — *L. Brouard*. Un coin de Provence. Hyères et ses environs. Orléans, Marron. — *Abbé G. Monteuuis*. Histoire de Leers. Lille, Imp. Lefebvre-Ducrocq. — *Ch. Pfister*. Tableau de la Lorraine et de Nancy, de 1641 à 1670. St Dié, Imp. Cuny. (Extr. du « Bulletin de la Soc. philomatique vosgienne »). — *E. Coyecque*. Recueil d'actes notariés relatifs à l'histoire de Paris et de ses environs au XVIe siècle. Paris, Champion, 20.00. (Histoire générale de Paris.) — *J.-D. Haumonté*. Plombières ancien et moderne. Edition refondue par J. Parisot. Paris, Champion. — *H. Parguez*. Le vieux Poissy. Chartres, Imp. Durand. — *Abbé A. Marchand*. Pont-Château avant la Révolution. Abbeville, Imp. Paillart. — *H. Godivier*. Histoire de Pouancé et des environs. Mayenne, Poirier. — La furie espagnole. Mémoires du cadet de Guyon (1565-1595), pub. par *Hippolyte Verly*. Paris, Sansot, 4.00. (Extr. des « Mémoires de la Soc. des sciences de Lille ».)

MACON, PROTAT FRERES, IMPRIMEURS

L'un des propriétaires-gérants : P. CARON.

Les Négociations secrètes entre Joachim Murat et le prince Eugène (février-mars 1814)

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

Y a-t-il eu pendant la période comprise entre la mi-février et les derjours de mars 1814 des tentatives de négociations engagées sur l'ordre de l'Empereur, des échanges de communications secrètes entre Murat et le Vice-Roi ? Telle est la question que se sont posée, comme nous et avant nous, tous ceux qui ont essayé de retracer les événements politiques et militaires qui ont marqué les dernières semaines de la domination française dans la Haute-Italie.

Jusqu'ici on avait dû se borner à enregistrer l'existence de relations mystérieuses dont il était impossible d'établir d'une façon précise et certaine la nature et la portée et dont les allées et venues d'officiers circulant entre les deux quartiers généraux avaient seules révélé la fréquence.

Pour se procurer des indications un peu moins vagues, mais encore bien incomplètes, il fallait jusqu'à ce jour avoir recours d'une part à certains passages de la correspondance du Vice-Roi avec l'Empereur et la Vice-Reine, à quelques rares lettres de Napoléon au roi Joseph, à Clarke et à Eugène, à quatre ou cinq dépêches échangées entre Murat et Eugène, enfin aux instructions données au général d'Anthouard, au colonel Bataille et au chef d'escadrons Corner par exemple. Du côté adverse, on ne trouvait guère autre chose que les plaintes et les réclamations des généraux autrichiens, de Nugent en particulier, les doléances intéressées de Bellegarde, les accusations entachées de partialité de lord William Bentinck, les observations consignées par le baron Von Hügel dans son *Journal*, enfin et surtout les quelques pages consacrées par Nicomède Bianchi, dans les *Memorie* du général Zucchi [1], aux missions confidentielles que cet officier général fut chargé de remplir.

Les ennemis les plus acharnés de Murat n'avaient pu, malgré tous leurs efforts, parvenir à percer le mystère puisque, même dans le mémoire que

---

1. *Memorie del general Carlo Zucchi.* Milano-Torino, 1861, in-16.

lord William Bentinck adressa sur sa demande à lord Castlereagh, de Florence, le 7 janvier 1815, en réponse au « Mémoire historique sur la conduite politique et militaire de Sa Majesté le Roi de Naples depuis la bataille de Leipzig jusqu'à la paix de Paris du 30 mai 1814 », il avait dû se borner à terminer son réquisitoire par cette simple phrase : « Je n'ai pas dit un mot des communications continuelles qui existaient entre le Vice-Roi et Murat, et dont je fus en partie témoin moi-même. » Pour quiconque connaît le caractère et la haine de Bentinck, cette phrase seule suffit à démontrer qu'il ignorait complètement la nature et la portée de ces communications continuelles. S'il avait eu des preuves en main, il ne se serait pas contenté d'une simple affirmation.

Quant à Nugent, mieux placé que personne au monde pour constater les allées et venues entre les deux quartiers généraux de Murat et d'Eugène, pour être tenu au courant de l'échange des correspondances et du passage des officiers français et napolitains, il ne peut, dans sa réponse au mémoire précité, qu'affirmer, lui aussi, un fait qui était d'ailleurs de notoriété publique, un fait dont Murat lui-même n'avait pas songé à faire un mystère, à savoir que « le Roi de Naples avait promis de ne pas commencer les hostilités sans prévenir l'ennemi ».

Pas plus que Bentinck, Nugent n'avait pu réussir à découvrir le moindre indice de nature à l'éclairer sur la gravité de ces relations secrètes et à corroborer par des preuves la seule donnée un peu moins vague qui figure dans son *Journal* [1] à la date du 25 au 30 mars 1814 : « Le Roi de Naples continue à correspondre d'une manière suivie avec le Vice-Roi, et les généraux Carascosa et Livron sont employés à cette correspondance. Il paraît qu'il s'agissait de partager l'Italie entre Murat et le Vice-Roi et d'en chasser à la fois les Autrichiens et les Français. »

Mais le renseignement fourni par le *Journal* de Nugent est manifestement incomplet. Il suffit pour s'en convaincre de se reporter à la lettre que le Vice-Roi adressait à l'Empereur, de Mantoue, le 23 mars. En lisant cette dépêche on verra que si Nugent était dans le vrai tant qu'il s'agissait des propositions faites par Carascosa à Zucchi, il ignorait en revanche absolument la réponse donnée par Eugène.

Enfin, même au quartier général de Bellegarde on n'avait pas été plus heureux. On y savait par des lettres interceptées [2] que Murat était en communication directe avec le Vice-Roi et que ses généraux allaient à Mantoue. Lorsqu'en revenant de Mantoue, il reçut, le 31 mars dans l'après-

1. K. und K. Kriegsarchiv, XIII, 38.
2. Journal du baron Von Hügel, 3 avril 1814 (Archiv des Ministeriums des Inneren).

midi, la visite de sir Robert Wilson, le général de Livron ne fit aucune difficulté pour avouer le petit voyage qu'il venait de faire. Mais il avait affirmé que sa mission avait été décidée à la suite d'une dépêche par laquelle le Vice-Roi faisait part à Murat de négociations entamées en France entre l'Autriche et Napoléon, que les relations avaient entièrement cessé depuis lors, et que son roi n'attendait plus, pour agir vigoureusement, que la ratification de la convention entre Naples et la Grande-Bretagne [1].

Les Mémoires du général Zucchi nous fournissaient déjà, il est vrai, des détails intéressants tant sur les ouvertures que lui avaient faites Carascosa à Sailetto le 28 février et à San Giacomo di Pô le 22 mars, que sur la venue de Livron à Mantoue et la conversation qu'il eut avec lui en chemin. Si trois lettres de l'Empereur, l'une au roi Joseph [2], l'autre à Clarke [3] et une troisième au Vice-Roi [4] (Soissons, 12 mars), nous faisaient connaître en quelques lignes les ordres et les intentions de l'Empereur, enfin, si la correspondance du Vice-Roi complétait, mais d'une façon fort sommaire ces différentes données, nous n'étions cependant que fort incomplètement documentés sur un épisode aussi grave et dont les conséquences auraient pu être si considérables. Grâce aux patientes et laborieuses recherches du chevalier Sforza, directeur du R. Archivio di Stato de Turin, grâce surtout à la bienveillance toute particulière qu'il a bien voulu nous témoigner en nous réservant la primeur de la communication des documents que sa persévérance a réussi à retrouver parmi les papiers qui, restés jusqu'à ce jour entre les mains des héritiers de Nicomède Bianchi, provenaient les uns des archives d'État, tandis que les autres appartenaient au contraire à l'illustre historien, lesquels, selon toute probabilité, lui avaient été remis par son vieil ami, le général Zucchi, il n'en est heureusement plus de même aujourd'hui. C'est à cette dernière catégorie de documents, qui, comme ceux de la première, vont sous peu enrichir et compléter la magnifique collection des archives d'État de Turin que nous empruntons les quelques pièces de nature, croyons-nous, à jeter un peu plus de lumière sur des événements qui n'avaient pu être jusqu'ici qu'insuffisamment élucidés.

On n'ignorait pas, et nous avons eu soin de l'enregistrer précédemment [5], que, le 14 février, dès qu'il eut connu les résultats de la bataille

1. Record Office, Foreign Office, Sicily. Annexe B à la dépêche 15 (Sir Robert Wilson à lord William Bentinck, Bologne, 1er avril 1814).
2. De Troyes, 26 février 1814 (*Correspondance*, n° 21382).
3. De Jouarre, 1er mars 1814 (*Correspondance*, n° 21403).
4. De Jouarre, 1er mars 1814 (Lecestre, *Lettres inédites*, n° 1173).
5. *Le prince Eugène et Murat*, t. IV, p. 138. (Le Vice-Roi à la Vice-Reine, Goïto, 14 février 1814.)

du Mincio (8 février 1814), Murat avait envoyé au Vice-Roi « un officier pour lui faire quelques ouvertures ». De son côté, Eugène lui avait aussitôt expédié son aide de camp, le colonel Bataille, « pour s'entendre, pour savoir ce que fera le Roi de Naples ». On savait aussi que, malgré les événements d'Ancône, Murat hésitait à ce moment, plus sérieusement que jamais, à prêter à la coalition le concours effectif qu'il lui avait promis.

Mais après les deux lettres que le Vice-Roi adressa le 14 février à la Vice-Reine, la correspondance d'Eugène restait muette, et sur les résultats de la mission confiée à Bataille, et sur l'existence ou la continuation de communications ultérieures entre les deux quartiers généraux de Volta et de Bologne. C'était seulement quinze jours plus tard, le 1er mars, qu'il reparlait à la Vice-Reine des conditions que le roi de Naples avait « eu le front de lui faire » lors de la première entrevue de Zucchi avec Carascosa à Sailetto et que, dans sa dépêche du même jour à l'Empereur, il faisait mention de la transmission aux avant-postes napolitains des nouvelles annonçant les victoires de Champaubert et de Montmirail. Les papiers provenant de Nicomède Bianchi et du général Zucchi nous permettent aujourd'hui de combler cette lacune et de mieux déterminer la nature de ces communications.

Le 19 février 1814, le Vice-Roi expédiait en effet à Zucchi le billet suivant, écrit tout entier de sa main :

S. A. I. le prince Vice-Roi désire que le général Zucchi fasse remettre aux avant-postes la lettre ci-jointe pour le Roi de Naples. Elle renferme des journaux qui contiennent la continuation du récit des avantages remportés sur l'ennemi par l'Empereur et dont M. le général Zucchi aura connaissance par le dernier ordre du jour de l'Armée.

Quelques jours plus tard, le lendemain du coup de main tenté par le capitaine baron d'Aspre sur Casalmaggiore (rive gauche du Pô), le Vice-Roi rédigeait un second billet bien autrement curieux et instructif. Il ne se contente pas de réduire à ses justes proportions l'incident de Casalmaggiore, d'affirmer au général que les Napolitains ne bougeront pas, mais, ce qui est plus concluant et plus probant encore, bien qu'il n'ait pas quitté son quartier général de Volta, il est en mesure de faire connaître à Zucchi tout le programme de la promenade que Murat fera ce jour-là, de lui indiquer l'itinéraire que le roi de Naples suivra après son excursion à Sacca et au pont de Casalmaggiore.

25 février 1814.

Le passage effectué à Casalmaggiore ne doit nullement inquiéter le Vice-Roi. C'est une diversion qui n'aura aucune suite. Les troupes napolitaines ne feront aucun mouvement : on peut l'assurer positivement.

Un grand personnage est allé aujourd'huy à Parme ; il fera peut-être une course vers le Pô. On ne doit en prendre aucun ombrage. Ce soir même il sera de retour à Reggio et repartira de suite pour Bologne où les francs-maçons lui préparent une fête pour dimanche [1].

Bref, jusqu'à nouvel ordre, s'il n'y en a aucun au contraire, il ne sera fait aucun mouvement important qui puisse obliger l'armée du Vice-Roi à quitter sa position [2].

Vingt-quatre heures plus tard, afin de voir plus clair dans le jeu de Murat, de reconnaître les positions occupées par ses troupes sur la rive droite du Pô, de constater, comme il le dira, « si les Napolitains sont entrés en opération », le Vice-Roi envoyait à Zucchi les instructions suivantes dont on n'avait pas connaissance jusqu'ici. Elles présentent un intérêt d'autant plus réel que, tout en nous donnant la preuve de la continuation des allées et venues et des communications entre les deux armées, elles nous apprennent aussi que le Vice-Roi se défiait quelque peu des intentions de Murat et que, d'autre part, en même temps qu'elles justifient les soupçons et les craintes de Nugent, elles nous révèlent les motifs inconnus qui ont inspiré la rédaction des dépêches par lesquelles le général Millet de Villeneuve, chef d'état-major du roi de Naples, informait le général autrichien de la résolution prise par Murat de se replier d'abord derrière l'Enza, puis sur la Secchia.

Le Vice-Roi au général Zucchi.

Volta, 26 février 1814.

Monsieur le général Zucchi,

Il est 4 heures du matin. Je reçois vos deux rapports d'hier soir. Il n'y a point de doute que l'officier napolitain ne soit venu que pour savoir ce qui se passait à Borgoforte et à Mantoue ; et, s'il était vrai qu'il doit se faire un mouvement par Casalmaggiore, il aurait été envoyé pour savoir s'il y a à Borgoforte assez de troupes pour pouvoir déboucher et les déranger dans leur mouvement.

Si par hasard cette lettre-ci vous arrivait avant qu'il ne fût reparti, vous pourriez le garder sous quelque prétexte à Mantoue jusqu'à la nuit prochaine.

Ordonnez au général Villatte de ne plus recevoir aucun parlementaire, fût-il même pour moi. On prendra leurs lettres s'ils m'en portent ; et s'ils demandent à me parler, j'enverrai un aide de camp, et l'officier devrait attendre dans la maison au delà de la tête de pont.

1. Il est de toute évidence qu'il s'agit de Murat. Le dimanche tombait le 27 février 1814.
2. Billet de la main du Vice-Roi, adressé au général Zucchi.

Si j'apprends que le passage de Casalmaggiore soit sérieux, je m'y porterai demain directement, pendant que Grenier qui doit être ce soir à Borgo San Donnino marchera sur Parme avec 15.000 hommes.

En laissant 2 à 300 hommes à la tête du pont de Borgoforte, je vous ordonnerai en même temps d'envoyer à Guastalla quatre bataillons, une cinquantaine de chevaux et une ou deux pièces d'artillerie.

Si cette expédition est bien menée, et ne partir [*sic*] qu'après la rentrée des reconnaissances ordinaires, on doit surprendre tout ce qui est à Guastalla [1]. Mais cette opération n'aura lieu qu'autant que les Napolitains seraient réellement entrés en opération.

Tâchez de me donner ce soir, à quelque prix que ce soit, des nouvelles de ce qui se passe à Reggio.

Sur ce, je prie Dieu, M. le général Zucchi, qu'il vous ait en sa sainte garde.

Eugène Napoléon [2].

A notre grand regret on ne trouve dans les papiers retrouvés par le chevalier Sforza rien qui ait trait aux instructions données au général Zucchi avant l'entrevue de Sailetto ; mais grâce à une note que le Vice-Roi chargea le général Zucchi de faire passer aux avant-postes napolitains, nous apprenons cependant de façon positive que le Vice-Roi n'en avait pas moins continué à correspondre avec le roi de Naples.

Volta, le 5 mars 1814. Soir.

Monsieur le général Zucchi,

Vous voudrez bien demain matin faire remettre la lettre ci-jointe aux avant-postes napolitains qui, ainsi que je vous l'ai marqué, doivent être sur la route de Carpi.

Sur ce, je prie Dieu, etc. [3].

A côté de ce billet insignifiant en lui-même puisqu'il ne sert en réalité qu'à prouver que la correspondance était loin d'avoir cessé après la conférence de Sailetto, nous possédons désormais une pièce bien autrement importante, une note autographe du Vice-Roi, malheureusement sans date, mais qui, comme il sera aisé de s'en convaincre, n'a pu être rédigée antérieurement au 14 ou au 15 mars, et qui n'est autre chose que la réponse aux propositions apportées par Carascosa à Zucchi, à Sailetto, et que la paraphrase des communications contenues dans la dépêche que le Vice-Roi avait expédiée à l'Empereur, de Volta, le 1er mars 1814.

---

1. L'opération projetée sur Guastalla eut lieu trois jours plus tard, le 1er mars. Le Vice-Roi dirigea en personne la petite colonne du général Villatte.
2. De la main du Vice-Roi.
3. De la main du Vice-Roi.

La note de la personne très bien informée est très exactement parvenue à son adresse. Elle a été de suite communiquée à la personne qui devait y être le plus directement intéressée. Elle m'a chargé de faire ses remerciements pour les renseignements que la note contient [1]. Elle m'a ordonné de répondre qu'il était bien fâcheux pour notre armée et la vôtre que l'on ne s'entendît point davantage pour la tranquillité commune de nos troupes.

Comment sur une simple note sans signature peut-on compter que telle ligne ou tel point sera respecté? Pourquoi donc, dans ce cas, ne point nommer de part et d'autre des personnes de confiance, qui, si l'on ne veut rien signer, conviendraient du moins entre elles de quelques articles qui seraient catégoriquement exécutés de part et d'autre ?

Ce serait la plus grande preuve que l'on pourrait donner que les sentiments de la personne dont vous avez parlé n'ont jamais varié et sont immuables, ce que nous aimons à ne pas mettre en doute.

On m'a ordonné de vous informer que la personne dont parlait la lettre du duc d'O..... [Otrante] ne passait point par ici, mais pour plus grande précaution avait pris par Gênes et la Toscane. Elle voyage sous un nom supposé; et la discrétion recommandée par une semblable correspondance m'empêche de vous donner son véritable nom. Elle ne peut pourtant pas tarder à arriver, car elle a dû passer à Gênes le 11 mars [2].

Après avoir rempli les ordres qui m'ont été donnés, je ne puis me dispenser de remercier pour mon compte l'auteur de la note particulière pour son aimable attention en ce qui me concerne [3].

Tout en prenant l'offensive sur la rive droite du Pô, tout en livrant, quoique à contre-cœur, le combat de Reggio, Murat, exaspéré par les exigences de lord William Bentinck, avait si peu interrompu les correspondances et renoncé à l'espoir de s'entendre avec le Vice-Roi que, comme nous l'avons montré dans notre ouvrage sur *Le Prince Eugène et Murat* [4], il avait saisi le 18 mars un prétexte, celui de faire passer des lettres de la reine Caroline, pour écrire au Vice-Roi, lui demander des nouvelles de l'Empereur et lui reprocher amicalement « de le bouder sans motif ». Nous avions déjà dans ce travail fait remarquer que cette lettre du roi de Naples était parvenue à Eugène au moment même où il venait enfin de

1. Cf. le Vice-Roi à l'Empereur, Volta, 1er mars 1814 : «... Le Roi n'a voulu donner aucune promesse écrite et pouvoir au secrétaire de la légation italienne. Il s'est contenté de lui remettre une note écrite sous sa dictée en le chargeant en outre de m'assurer de sa part que jusqu'à ce que Votre Majesté eût daigné s'expliquer sur le contenu de cette note, il n'agirait point hostilement contre les troupes de Votre Majesté qui sont sous mes ordres. »

2. Cf. *Le prince Eugène et Murat*, t. IV, p. 402. Le roi de Naples au duc d'Otrante, Reggio, 18 mars 1814 : « J'attends avec impatience la personne que vous m'avez annoncée... »

3. De la main du Vice-Roi.

4. T. IV, p. 400-401.

recevoir, mais trop tard, « l'autorisation de s'arranger » avec le roi de Naples.

Aujourd'hui nous sommes en mesure de publier la lettre que l'officier napolitain chargé de faire parvenir au Vice-Roi les nouvelles avances de son souverain adressait au général Zucchi.

Monticiaro, 18 mars 1814.

A Monsieur le comte Zucchi, général de division, gouverneur de la forteresse de Mantoue,

Cozza, capitaine aux hussards de la garde royale de Sa Majesté le Roi des Deux-Siciles.

Mon général,

A plusieurs reprises j'ai eu l'honneur de me présenter devant vous en qualité de parlementaire de mon Roi, mais jamais dans des circonstances aussi pressantes et aussi graves. Des communications dont je suis chargé pour vous, mon général, dépend le bonheur, le salut des deux armées et de nos Souverains.

Accordez-moi la grâce de me rendre auprès de vous en autorisant M. le général Villatte à me laisser passer sous l'escorte d'un officier ayant sa confiance.

M. le lieutenant-général Livron a donné l'ordre à nos avant-postes de laisser vos parlementaires arriver jusqu'au quartier général.

En vous renouvelant ma prière de me laisser arriver jusqu'à vous, je vous prie, mon général, d'agréer les sentiments de respectueux dévouement de

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Cozza [1].

Quatre jours plus tard (22 mars), Carascosa et Zucchi se rencontraient en conséquence, mais bien inutilement, à San Giacomo di Pò. Comme on le sait, et avant même de poser des conditions d'ailleurs absolument inadmissibles, Carascosa avait commencé par protester contre l'insuffisance des pleins pouvoirs donnés par le Vice-Roi à Zucchi. La lecture de ces

---

1. En raison de l'importance de cette pièce, nous avons cru nécessaire, comme nous le ferons encore pour quelques autres, de reproduire ici le texte original :

« Mio Generale,

Varie volte ho avuto l'onore di presentarmi a Lei qual Parlamentario del mio Re, ma giammai il motivo n'è otato piu pressante ne piu interessante, da ciò che devo communicarle, mio Generale, dipende forze il bene e il vantaggio delle due armate e de' nostri Sovrani.

M'accordi la grazia di portarmi presso di Lei, autorizzando questo Sig^r Generale Villatta a lasciarmi passare, scortato di un uffiziale di sua fiducia.

Il Sig^r Tenente Generale Livron ha dato gli ordini à nostri avamposti di lasciar passare fino al Quartiere-Generale i di Lei parlamentari.

Rinovando la preghiera di lasciarmi giungere fino à Lei, le prego accettare i sentimenti del mio rispettoso attaccamento.

Mio Generale
Dev^mo e Obb^mo Servidore V°
Cozza. »

pleins pouvoirs, retrouvés dans les papiers de Bianchi avec la note contenant les instructions données par le Vice-Roi à son représentant, permettra de se faire une idée d'autant plus nette des inqualifiables exigences de Murat, que, grâce à la découverte du chevalier Sforza, on pourra les comparer avec les pièces mêmes dont Carascosa était porteur.

Nous Eugène Napoléon de France, Prince de Venise, Vice-Roi d'Italie, Lieutenant de Sa Majesté l'Empereur et Roi, commandant l'armée d'Italie, etc., etc.

En vertu des pouvoirs à nous donnés par Sa Majesté, autorisons par les présentes le général de division baron Zucchi, gouverneur de Mantoue, à faire, conclure et signer en Notre nom pour Sa Majesté l'Empereur et Roi, avec le maréchal de camp baron Carascosa, commandant une division napolitaine, au nom de Sa Majesté le Roi des Deux-Siciles, un traité secret dont les dispositions seront conformes aux instructions reçues de nous par le général Zucchi, pour ledit traité être ensuite soumis à notre ratification.

En foi de quoi nous avons signé la présente et y avons fait apposer le sceau de Nos armes.

A notre quartier général, à Mantoue, le 19 mars 1814.

Eugène Napoléon.

1° On ne toucherait ni au Piémont ni à Gênes. Le reste de l'Italie pourrait être partagé en deux royaumes.

2° Il faudrait passer légèrement sur l'article du Pape, comme *Prince Temporel*. On pourrait donc dire que le Pape dans tous les cas doit retourner à Rome et qu'il serait statué plus tard sur l'espèce de souveraineté qu'il y exercerait.

3° Tâcher d'obtenir que le roi de Naples se contente de la Toscane et des trois départements nouvellement réunis au Royaume [1].

4° Le royaume de l'Italie septentrionale serait donc composé, sauf les trois départements ci-dessus, de tout ce qu'il était auparavant.

Faire sentir que s'il consent à cette diminution de territoire, c'est pour servir de dédommagement aux Napolitains pour les efforts qu'ils feront pour aider à reconquérir les pays déjà envahis.

5° Conclure enfin une convention quand même elle devrait coûter au Royaume quelque territoire de plus, surtout si l'on consent aux deux autres articles ci-après :

1° que le traité reste secret, reste secret [*sic*] jusqu'à ce qu'on ait chassé les Autrichiens au delà de l'Isonzo,

2° que 24 heures après la signature du traité, le Roi de Naples se déclare et tombe sur les Autrichiens.

E. N [2].

---

1. Selon toute vraisemblance, les trois départements dont il est question ici doivent être ceux du Metaure (Ancône), du Musone (Macerata) et du Rubicon (Forli).

2. Cette note complémentaire en six articles est de la main du Vice-Roi. — Pour la teneur de ces instructions, cf. la lettre de l'Empereur au Vice-Roi, Soissons, 12 mars 1814 (Lecestre, *Lettres inédites*, n° 1143).

Avant de reproduire ici les pleins pouvoirs donnés par Murat à Carascosa, il nous a paru intéressant de faire passer sous les yeux des lecteurs les deux lettres par lesquelles le général napolitain proposa à Zucchi de se rencontrer avec lui à San Giacomo. Ces deux billets sont d'autant plus caractéristiques qu'ils ont été écrits au moment même où les conférences de Reggio étaient sur le point de prendre fin. Ils serviront par conséquent à prouver que, tout en cherchant d'autre part à inspirer confiance à ses alliés, Murat n'avait en aucune façon renoncé à poursuivre ses négociations avec le Vice-Roi.

Monsieur le Général,

Si vous voulez bien vous rendre demain 21 courant au village de San Giacomo, comme convenu, la personne que vous savez y arrivera munie de toutes pièces que vous pourriez désirer. On espère que de votre côté vous apporterez des documents analogues et les originaux de ceux qui viennent de loin. Ce ne sera pas notre faute si l'affaire traîne.

Reggio, le 20 mars 1814 [1].

Monsieur le Général,

Je suis arrivé à San Benedetto pour passer le Pô dans une barque et avoir l'honneur de vous voir à San Giacomo comme nous en étions convenus. Tout est préparé à cet effet et les instructions que j'ai reçues sont de telle nature qu'il m'est interdit de m'en éloigner. J'arrive muni de tous les pouvoirs nécessaires et je vous prierai de vouloir bien vous en tenir au plan concerté. Je reste à San Benedetto en attendant votre réponse qui sera, je l'espère, favorable et qui m'apprendra que vous êtes disposé à venir à San Giacomo.

J'espère que vous ne verrez pas un empêchement dans pareille bagatelle qui d'autre part pourrait avoir de grosses conséquences pour nous.

San Benedetto, 21 mars 1814 [2].

Très urgent.

---

1. Ce billet adressé à : Monsieur le général de division Zucchi, gouverneur de Mantoue, est de la main du général Carascosa. Voici le texte italien :

« Sig^r Generale,

Se volete retrovarvi domani ventiuno corrente al convenuto villaggio di S^n Giacomo, vi arrivera la persona che voi sapete munita di tutte le pezze che potrete desiderare ; si brama che da parte vostra rechiate documenti simili e gli originali per quelli che vengono da lungi. Non dipendera da noi se l'affare si retarde.

Reggio, li 20 marzo 1814. »

2. Adressé à : Monsieur le général de division Zucchi, gouverneur de Mantoue. Voici le texte italien :

« Sr Generale,

Io sou quinto in San Benedetto per passare il Pô in un battello ed aver l'onore diu vedervi a San Giacomo, siccome eravamo convenuti; le cose son preparate cosi ed in tal modo sono le mie istruzioni, io non devo allontarmene. Giungo munito di tutti li poteri necessari, e vi pregherei di tener al piano concertato; io resto a San Benedetto in attenzione di vostra risposta che mi auguro propizia, di sentirvi cioè disposto a venire à San Gia-

Voici maintenant les pleins pouvoirs dont, à l'arrivée de Zucchi à San Giacomo di Pò, Carascosa lui donna communication et dont nous laissons au lecteur le soin d'apprécier l'importance.

Sa Majesté le Roi des Deux-Siciles. Grand Amiral de France, et Son Altesse Impériale et Royale Eugène Napoléon de France, Vice-Roi d'Italie, Prince de Venise, Archi-Chancelier d'État de l'Empire Français, animés d'un égal désir de mettre un terme aux calamités qui affligent l'Italie et de rendre à cette nation la paix qu'elle désire si ardemment, ont à cet effet nommé et muni de leurs pleins pouvoirs, à savoir :

Sa Majesté le Roi des Deux-Siciles, Grand Amiral de la France, M.....
et Son Altesse Impériale et Royale Eugène Napoléon de France, Vice-Roi d'Italie, Prince de Venise, Archi-Chancelier de l'Empire Français, M.....

Lesquels sont convenus des dispositions suivantes :

Art. Ier.....

et au dernier article :

Les ratifications du présent traité seront échangées dans le délai de... jours et plus promptement même si faire se peut.

Observations.

Il sera formellement spécifié que les hostilités cesseront jusqu'au jour où on procédera à l'échange desdites ratifications.

La présentation des pleins pouvoirs se fera simultanément. Si les négociations s'effectuent à l'aide de notes écrites, les pleins pouvoirs seront enregistrés dans le protocole. Si elles se font verbalement, on se bornera à reconnaître ces pleins pouvoirs.

Il importe d'éviter toutes les expressions ambiguës et à double sens. On fixera nettement et exactement les dates, les lieux et les frontières.

On déterminera les effectifs et l'espèce des troupes que les deux alliés s'engagent à fournir réciproquement.

S. M. le Roi des Deux-Siciles, Grand Amiral de France [répétition du titre et des pleins pouvoirs], et S. A. I. et R. Eugène Napoléon... [Et en marge après les mots : de l'Empire Français :] Si le besoin s'en fait sentir, on dira : autorisé par Sa Majesté Impériale et Royale Napoléon, Empereur et Roi, etc.

Art. 1. A partir du jour de l'échange des ratifications du présent traité, il y aura alliance offensive et défensive entre les hautes parties contractantes qui s'engageront réciproquement à réunir leurs armées pour chasser d'Italie les armées étrangères....[1].

---

como. Io spero che non metterete ostacolo in una inezia simile che per noi d'altronde potrebbe essere di conseguenze.

San Benedetto, 21 marzo 1814. »

Pressantissimo.

1. « S. M. Il Re delle Due Sicilie, Grand'Ammiraglio di Francia, e S. A. I. e R. Eugenio Napoleone di Francia, Vice Re d'Italia, Principe di Venezia, Arcicancelliere di Stato dell' Impero Francese, essendo animati d'un igual desiderio di far cessare le calamità che

Après l'insuccès complet de la conférence de San Giacomo, après le refus catégorique opposé par Zucchi aux prétentions exorbitantes du roi de Naples [1], après la légitime indignation dont le Vice-Roi n'avait pu se défendre en présence de propositions si peu en rapport avec les assurances que le Roi se plaisait à donner à l'Empereur et avec ses protestations d'attachement à sa personne [2], malgré la lettre dans laquelle, ne pensant qu'à l'intérêt général, le Vice-Roi cherchait uniquement à gagner du temps en proposant à Murat de suspendre tacitement les opérations jusqu'au reçu de l'ordre lui permettant d'ajouter sur les pleins pouvoirs de Zucchi la mention de l'autorisation donnée par l'Empereur, enfin surtout en présence de la tournure prise par les affaires en France depuis la bataille de Laon, on aurait dû croire que Joachim n'avait formulé de pareilles exigences que dans le but de se procurer le prétexte dont il avait

---

affligono l'Italia e di ridonare a questa nazione la tanto sospirata pace, hanno a tale oggetto nominato e munito dei loro pieni poteri, cio è.

S. M. Il Re delle Due Sicilie, Grand'Ammiraglio di Francia il Sig^{r}.....
e S. A. I. e R. Eugenio Napoleone di Francia, Principe di Venezia, Arcicancelliere di Stato dell' Impero Francese il Sig^{r}.....
i quali sono convenuti nelle seguenti disposizioni.

Art. I .....

Nell' ultimo art^{o} : « Le ratifiche del presente trattato saranno cambiate nello spazio de..... giorni e più presto si sarà possibile.

OSSERVAZIONI

Sa farà poi cenno, che finche vengano cambite le ratifiche cesseranno le ostilità.

Le plenipotenzie vengono presentate a vicenda. Se si tratta con note in iscritto, allora le plenipotenzie vengono registrate al protocollo ; se si tratta verbalmente sono soltanto riconosciute.

Conviene ischivare tutte le espressioni ambigue e di doppio senzo. Fissare con precisione le date, i luoghi ed i confini.

Determinare il numero delle truppe e la qualità che devono somministrare i due alliati per reciproco soccorso.

S. M. il Re delle due Sicilie, Grand'Ammiraglio di Francia... [répétition des titres et des pleins pouvoirs] e S. A. I. R. Eugenio Napoleone di Francia... [en marge après : Impero Francese':] Se occorre, si dira : autorizzato da S. M. I. e R. Napoleone : Imperatore e Re, etc.

Art. I. Vi sarà a contare del giorno del cambio delle ratifiche del presente trattato allianza offensiva e difensiva fra le altre parti contraenti obbligandosi vicendamente a riunire le loro armate per liberar l'Italia delle armatè straniere..... »

1. Carascosa avait voulu poser comme premier article que le royaume de l'Italie méridionale aurait pour limites le Pô et le Taro. De plus, il avait mis comme condition à l'établissement du royaume septentrional le renvoi immédiat au delà des Alpes des troupes françaises Enfin il subordonnait l'attribution à ce royaume de Gênes et du Piémont à la destruction des routes nouvellement pratiquées dans les Alpes afin d'en fermer les passages aux Français. Le roi de Naples, « disait son plénipotentiaire, se réunira alors au Vice-Roi pour chasser les Autrichiens d'Italie. » On s'était naturellement séparé sans rien conclure et Zucchi retourna à Mantoue où il arriva « tout enflammé de colère de ce qu'il venait d'entendre ».

2. Le Vice-Roi au roi de Naples, Mantoue, 23 mars 1814. Cf. lettres du Vice-Roi à l'Empereur et à la Vice-Reine, même date.

besoin pour rompre les négociations, sans aller néanmoins jusqu'à brûler complètement ses vaisseaux et à se mettre dans l'impossibilité de reprendre la conversation dans le cas, si peu probable qu'il semblât être, où la fortune aurait de nouveau souri à l'Empereur.

Il n'en était rien cependant puisque, le lendemain même du jour où Eugène avait expédié de Mantoue la lettre à laquelle nous venons de faire allusion, et bien probablement avant qu'elle ne fût parvenue au quartier général de Murat à Reggio, Carascosa adressait à Zucchi un nouveau billet lui annonçant l'envoi à Mantoue d'un personnage qu'il ne désigne pas, mais dont il est, croyons-nous, assez facile de découvrir le nom.

A M. le général de division baron Zucchi, gouverneur de Mantoue,

28 mars 1814.

Une personne envoyée par qui vous savez viendra probablement demain soir à Mantoue. En attendant, n'ayez aucune inquiétude [1].

Quant à la personne dont il s'agit ici, son identité est bien facile à établir. Il ne peut en effet être question que de Brunetti, l'ancien chargé d'affaires d'Italie à Naples, qui au lieu de se rendre directement à Milan, comme il en avait l'intention, dut, à la suite d'une audience particulière que Murat lui donna à Reggio le 25 mars, s'acquitter auparavant, par son ordre, d'une mission confidentielle dont Joachim le chargea à ce moment pour le Vice-Roi [2].

Murat ne devait même pas s'en tenir là. Quelques jours plus tard, les Mémoires du général Zucchi nous en fournissaient déjà la preuve, le général de Livron venait, par ordre de son Roi, conférer dans Mantoue même avec le Vice-Roi. Ainsi qu'il était aisé de le prévoir, Livron sortit de cet entretien, qui avait duré deux heures, sans qu'il eût été possible de trouver un terrain d'entente [3].

C'est même très probablement à la suite de cet entretien, qui eut indubitablement lieu entre le 26 et le 30 mars, que le général Zucchi reçut l'ordre de faire passer au général de Livron un billet sans date écrit par

---

1. Voici le texte de l'original italien qui est de la main du général Carascosa :
« Al Sign^r generale di divisione Barone Zucchi, governatore di Mantova.
Sig^r Generale
Domani la sera probabilmente verrà in Mantova una persona spedita da chi sapete : intanto non siate in pena di nulla.

24 Marzzó 1814. »

2. Cf. *Le prince Eugène et Murat*, t. IV, p. 437-438, et R. Archivio di Stato, Modena, busta 27, lettre particulière du sénateur Testi au baron Tassoni, Milan, 3 avril 1814.

3. Cette entrevue, dont il est impossible de fixer exactement la date, eut certainement lieu après le 25, mais avant le 31 mars, puisque, ce jour-là, le général de Livron était déjà de retour à Bologne et y voyait sir Robert Wilson.

le Vice-Roi en personne, la dernière des pièces relatives à ces singulières négociations retrouvées par le chevalier Sforza, billet par lequel le prince Eugène tient à bien marquer qu'il a jusqu'au bout strictement et fidèlement exécuté la consigne qu'il avait reçue.

On a donné cours aux deux lettres envoyées sous l'adresse du gouverneur de Mantoue. Les deux lignes qui y étaient jointes ont dû surprendre. On a toujours désiré vivement de ce côté-ci qu'il y eût moyen de s'entendre. Certes nous n'avons pas à nous faire le reproche d'avoir regardé à aucun sacrifice pour y réussir. Il n'a jamais dépendu, comme il ne dépend encore que de vous, de lever toutes les difficultés.

Tout en reconnaissant qu'il est assurément fort regrettable de n'avoir pu retrouver certains documents d'une réelle importance, tels que le rapport que Zucchi n'a pas manqué d'adresser au Vice-Roi à la suite de la conférence de Sailetto sur laquelle force nous est encore de nous contenter du récit que Nicomède Bianchi en fait dans les *Memorie*, il importe de considérer que, selon toutes les probabilités, le général rendit verbalement compte à Eugène, dont le quartier général était à ce moment à Mantoue, de ce qui s'était passé entre lui et Carascosa lors de leur seconde entrevue, celle de San Giacomo[1], et que par conséquent les pièces découvertes par le chevalier Sforza et versées par lui à l'Archivio di Stato de Turin constituent dans leur ensemble un dossier presque complet et, en tout cas, une précieuse contribution à l'histoire de ces négociations secrètes sur lesquelles on n'avait jusqu'ici que des données insuffisantes et dont l'authenticité même pouvait être contestée.

Avant de terminer et après avoir adressé au chevalier Sforza l'expression bien sincère de notre profonde reconnaissance, nous n'ajouterons plus qu'un mot, nous n'émettrons plus qu'un vœu.

Espérons que l'exemple donné par l'érudit et aimable directeur du R. Archivio di Stato de Turin ne sera pas inutile et que le chevalier Sforza aura la satisfaction de voir de nombreux imitateurs, encouragés par ses découvertes, s'engager résolument dans la voie qu'il vient de leur tracer. Espérons surtout que, renonçant enfin à une sorte de tradition égoïste, malheureusement encore trop en honneur, se rendant plus exactement compte des services que la communication des documents mystérieusement enfouis jusqu'ici dans leurs cartons rendrait autant à l'histoire qu'à

1. Le général Zucchi affirme dans ses *Memorie* (p. 74), qu'avant et après cette conférence il rendit compte au Vice-Roi des singulières propositions que venait de lui faire Carascosa.

la mémoire de leurs ancêtres, les descendants de ces hommes d'État, généraux, hauts fonctionnaires, consentiront enfin à ouvrir leurs archives particulières à ceux qui, sans se laisser rebuter par les difficultés de leur tâche, n'ont d'autre souci que de faire jaillir la lumière, et consacrent leur temps, leurs efforts et leur intelligence à la recherche de la vérité.

C^t^ Weil.

LE TRAVAIL D'HISTOIRE MODERNE EN PROVINCE

Franche-Comté

ANNÉES 1900-1905.

I. L'organisation du travail. — Les Comtois ont toujours manifesté du goût pour les études historiques, et nombreux sont parmi eux ceux qui ont fait honneur à la science. Qu'il nous suffise pour preuve de citer au XIXe siècle les noms de Ch. Weiss, S. Droz, du président Clerc, d'Aug. Castan, Ulysse Robert, Alfred Rambaud, Jules Gauthier et Bernard Prost. De nombreuses Sociétés savantes existent en Comté, et les mémoires qu'elles publient sont fort appréciés. Pour ne parler que de celles dont les travaux ont l'histoire pour principal objet, citons au premier rang l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Besançon, fondée en 1752 et restaurée en 1806, qui publie un bulletin annuel où l'on trouve un grand nombre de mémoires relatifs à l'histoire moderne. L'Académie fait paraître également une collection de documents inédits sur l'histoire ancienne et moderne de la province qui comprend actuellement 8 volumes in-8. La Société d'émulation du Doubs ne remonte qu'à 1840, mais a déjà publié plus de 60 volumes de Mémoires, où l'on peut lire de bonnes études historiques. A Lons-le-Saunier, à Vesoul, à Montbéliard, à Belfort et à Gray, des Sociétés savantes analogues font de même preuve d'un zèle qui se traduit chaque année par la publication d'un volume.

A côté de ces groupes scientifiques organisés, un grand nombre de revues littéraires et historiques ont vu le jour en Franche-Comté. Pour des causes diverses, elles ont malheureusement disparu, et la plus importante d'entre elles, les *Annales Franc-Comtoises*, après une brillante existence de 1864 à 1870 et de 1889 à 1905, vient à son tour de suspendre sa publication. Du moins, si éphémère que fut la durée de certains de ces périodiques, ils méritent tous d'être consultés par ceux qui s'occupent de l'histoire moderne et contemporaine.

Malgré toute cette activité et la masse de matériaux accumulés, on se plaint généralement qu'il existe peu de travaux définitifs sur la Franche-

Comté. L'histoire de la province, celle si intéressante et si originale de Besançon, ville libre organisée en véritable petite république depuis le XIIIe siècle, celle des autres grandes villes de la province comme Dole, Lons-le-Saunier, Montbéliard et Vesoul, restent à écrire. Les institutions de la Comté et notamment le parlement de Dole ont été insuffisamment étudiés. Quant à l'histoire économique, sociale, littéraire et artistique de la province, elle n'est connue que par des monographies qui ne sont pas sans valeur, mais ne donnent pas une idée d'ensemble assez nette. Comme le dit fort bien M. L. Febvre [1], on se trouve en présence « d'un labeur dispersé, d'une véritable poussière d'articles ».

Diverses causes expliquent cette absence d'ouvrages synthétiques, et quelques-unes sont plutôt à l'honneur des érudits de la province. Les Comtois, comme on l'a remarqué souvent, sont plus portés vers les recherches scientifiques que vers les études littéraires. De là cette timidité qu'ils éprouvent à présenter sous forme de livres les résultats de leurs études : ils craignent, en se livrant à de brillantes généralisations, de s'écarter de la vérité historique. Des savants comme A. Castan et J. Gauthier se sont proposé d'écrire des histoires générales de la Franche-Comté, et nul, à vrai dire, n'y était mieux préparé : leur souci de l'exactitude les a empêchés de réaliser le vœu qu'ils avaient formulé à ce sujet au début de leur carrière. On conçoit que des travailleurs plus modestes, non initiés comme ceux-ci à la méthode historique, n'aient pas cru pouvoir entreprendre une pareille tâche, et il y a lieu de s'en féliciter, car leur œuvre serait aujourd'hui à refaire.

D'autre part, il a manqué longtemps et il manque encore en Franche-Comté ce qui existe dans d'autres provinces, à savoir un centre intellectuel capable de grouper les historiens et de diriger leurs efforts vers un but commun. Depuis quelques années, les Sociétés savantes de la province ont pris l'habitude de se réunir une fois par an dans quelqu'une des villes comtoises, et on y décide de grands travaux d'ensemble à entreprendre. L'Association franc-comtoise est animée des meilleures intentions et fait incontestablement œuvre utile ; mais le congrès une fois séparé, chacun retourne à son travail individuel, et depuis six ans les décisions prises n'ont encore abouti à aucun résultat pratique.

L'Université de Besançon seule pourrait prendre utilement la direction des études historiques dans la province, et cela serait possible par la création d'une chaire d'histoire provinciale analogue à celles qui existent dans la plupart des Universités françaises. Chaque année, les chefs auto-

1. Cf. ci-après, p. 526, note 1.

risés de l'enseignement supérieur en Franche-Comté regrettent que des nécessités budgétaires empêchent d'aboutir ce projet, dont ils sont unanimes à reconnaître l'utilité. Le professeur d'histoire moderne à la Faculté, comme le professeur d'histoire ancienne, ne perdent, à vrai dire, aucune occasion d'initier à l'histoire locale leurs étudiants et le public, dès qu'ils le peuvent sans négliger les études générales qui leur sont imposées par les programmes universitaires. Chaque fois qu'un étudiant veut préparer le diplôme d'études supérieures d'histoire, on l'invite à prendre un sujet relatif au passé de la province : ainsi a déjà été préparé un remarquable travail, encore inédit, sur les origines de la Commune de Besançon. De plus, en 1900, deux cours ont été fondés à la Faculté des lettres : dans l'un, l'archiviste du département étudie la diplomatique et la paléographie comtoises ; l'autre cours, professé par le bibliothécaire de la ville, a pour objet la bibliographie et les sources de l'histoire de la Franche-Comté. Grâce à ces cours, les personnes qui s'intéressent aux études locales peuvent du moins connaître les méthodes essentielles à quiconque veut traiter une question d'histoire, et déjà les heureux effets de ces créations se font sentir. Mais seul un professeur d'histoire de la Franche-Comté aura l'autorité et les moyens d'action nécessaires pour donner une impulsion définitive aux recherches historiques ; seul il pourra créer, avec l'aide des Sociétés savantes et des étudiants, un véritable laboratoire d'érudition pourvu des instruments de travail nécessaires, d'où sortiront les ouvrages synthétiques qui font défaut à la province. Les documents des archives publiques et privées, les manuscrits des bibliothèques sont aujourd'hui presque tous connus et inventoriés, et l'heure semble venue de présenter dans des travaux d'ensemble les conclusions historiques auxquelles sont arrivées par de minutieuses monographies les érudits comtois.

II. Les travaux. — Le travail d'histoire moderne en Franche-Comté n'ayant encore fait l'objet d'aucune étude dans cette revue, nous nous proposons de faire connaître ici les principaux travaux parus dans la province de 1900 à 1905 sur cette période historique. Nous avons cru bon de ne signaler que les études qui peuvent être de quelque utilité pour l'histoire générale.

1° Généralités. — M. L. Febvre a publié, en 1905, dans la *Revue de synthèse historique* (t. X, p. 176-193, 319-342, et t. XI, p. 64-93 [1]), sous le titre : *La Franche-Comté*, une excellente étude sur cette province. On y trouve une vue générale de l'histoire comtoise présentée d'une façon origi-

1. Fait partie d'une série d'études critiques intitulées : *Les régions de la France*. — Le tirage à part de l'étude de M. Febvre est en vente (Paris, Cerf, 1905, in-8, 76 p.).

nale et l'indication très précise des travaux qui restent à entreprendre sur cette question. M. Febvre donne également une liste aussi complète que possible des ouvrages publiés sur la Franche-Comté. Il constate surtout que la vie économique et sociale de la province a été presque entièrement ignorée des historiens comtois ; il se plaint également de l'absence d'ouvrages généraux sur l'histoire de la Franche-Comté et des grandes villes du pays.

Sur ce dernier point, on peut signaler comme ouvrages récents une réédition augmentée et illustrée du *Besançon et ses environs* d'A. CASTAN [1], par L. Pingaud. L'histoire anecdotique de Besançon et de Salins a inspiré au dessinateur Gaston COINDRE des ouvrages d'une remarquable illustration sur *Mon vieux Besançon*, *Histoire pittoresque et intime d'une ville* [2], qui comprend actuellement trois fascicules, et sur *Le vieux Salins*, *Promenades et causeries* [3], en un volume.

2° HISTOIRE POLITIQUE ET MILITAIRE. — L'histoire politique et militaire du XVIe siècle n'a fourni la matière que d'un travail important, celui de M. Ul. ROBERT sur *Philibert de Chalon, prince d'Orange, vice-roi de Naples (1502-1530)* [4].

Peu d'études sur la domination espagnole dans la Comté. M. PORT, dans un discours de distribution de prix au lycée de Besançon, a détruit la légende propagée par Victor Hugo de *Besançon vieille ville espagnole* [5]. Élargissant la question, M. BOUSSEY a nié *L'influence espagnole dans la Franche-Comté* [6].

On peut citer par contre plusieurs travaux sur les guerres qui ont désolé la Franche-Comté pendant la guerre de Trente ans, guerre connue dans ce pays sous le nom de guerre de Dix ans, parce que c'est de 1636 à 1646 qu'elle y fit sentir surtout ses funestes effets. Le Dr MEYNIER a retracé les horreurs de cette lutte dans un article sur *Besançon pendant la guerre de Dix ans* [7] ; M. LONGIN a raconté le *Siège de Dole par Condé en 1636* [8].

Dans l'ouvrage posthume de M. P. BEAULIEU intitulé *Essai sur la vie et les œuvres de Christophe de Fortstner (1598-1668)* [9], on trouve d'abon-

1. Besançon, Jacquin, 1901, in-8°, 472 p.
2. Besançon, Jacquin, 1901-1905, 3 fasc. in-4, XVI-791 p.
3. Besançon, Jacquin, 1904, in-8, IX-393 p.
4. Paris, Plon, 2 vol. in-8. Cf. la *Revue d'histoire moderne*, t. IV, p. 328.
5. Besançon, Dodivers, 1904, in-8.
6. *Mémoires de l'Académie de Besançon*, 1905, p. 3-24.
7. *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*, 1901, p. 195-219.
8. *Mémoires de la Société d'émulation du Jura*, 1903-1904.
9. *Mémoires de la Société d'émulation de Montbéliard*, 1903, p. 175-238.

dants renseignements sur les relations diplomatiques du comté de Montbéliard avec la France durant la guerre de Trente ans.

Il n'y aurait aucune étude sur les gouverneurs de la Franche-Comté depuis la conquête française, si M. le Dr Bourdin n'avait écrit la biographie du *Maréchal duc de Randan, lieutenant général au gouvernement de Franche-Comté au XVIIIe siècle* [1].

De même l'histoire des institutions comtoises aux XVIIe et XVIIIe siècles reste à écrire, et M. Blondeau en a montré l'intérêt en racontant, d'après des sources manuscrites, *La rentrée du Parlement de Franche-Comté après l'exil de 1759* [2].

Les faits de la Révolution et de l'Empire ont davantage intéressé nos historiens. En première ligne il convient de signaler ici l'ouvrage très documenté du Dr Ph. Maréchal, *La Révolution dans la Haute-Saône* [3]. M. L. Pingaud a apporté de curieux documents inédits sur *Pichegru et le parti royaliste en Franche-Comté en 1797* [4]. M. le Dr Ledoux a attiré l'attention sur le passage du *Lieutenant Bonaparte à Besançon* [5] en 1791 : le futur empereur essaya en vain de trouver dans cette ville un éditeur pour ses « Lettres sur l'histoire de la Corse ».

Les *Mémoires du lieutenant général de Suremain (1794-1815)*, édités par M. le Mis de Vaulchier [6], et les *Mémoires du colonel Combe sur l'Empire et la Restauration*, publiés par M. L. Pingaud [7], intéressent surtout l'histoire militaire.

Plus général est l'intérêt qui se dégage de la lecture du journal de Ch. Weiss, dont M. L. Pingaud a publié un extrait sous ce titre : *Journal d'un Bisontin pendant l'année 1815* [8]. Ce journal de l'ancien bibliothécaire de Besançon, qui fut l'un des principaux collaborateurs de la biographie Michaud et l'ami de Ch. Nodier, est un document de première valeur pour toute l'histoire politique, littéraire et artistique de la Franche-Comté au XIXe siècle, et mérite une publication à peu près intégrale.

Signalons enfin ici quatre études sur l'histoire militaire de Belfort. Les trois premières sont dues à M. Henri Bardy. Elles ont pour titres : *Vauban et les fortifications de Belfort* [9] ; *Étude historique sur Belfort au*

---

1. *Mém. de la Soc. d'émulation du Doubs*, 1902, p. 224-259.
2. *Ibid.*, 1903-1904, p. 97-115.
3. Paris, Champion, 1903, in-8, XXI-612 p. Cf. la *Revue d'histoire moderne*, t. V, p. 429.
4. *Annales Franc-Comtoises*, 1900, p. 81-99.
5. *Mém. de l'Acad. de Besançon*, 1900, p. 272-283.
6. Paris, Plon, 1902, in-8, VI-392 p. Cf. la *Revue d'histoire moderne*, t. IV, p. 153.
7. *Annales Franc-Comtoises*, 1900, p. 321-332.
8. *Ibid.*, 1902, p. 201-218, 345-361 ; 1903, p. 97-113.
9. *Mémoires de la Société Belfortaine d'émulation*, 1904, p. 111-121.

XVIIIe siècle [1] ; *La place de Belfort au commencement de la Révolution (1788-1792)* [2]. La quatrième, signée L. K., est intitulée : *Une ville de garnison sous l'ancien régime, Belfort (1653-1789)* [3].

3° HISTOIRE RELIGIEUSE. — L'histoire religieuse a tenté beaucoup d'historiens comtois. Nous ne citons que pour mémoire l'*Histoire de l'église de Besançon*, par l'abbé LOYE [4], ouvrage de seconde main de valeur très inégale.

La Réforme avait conquis une grande partie du pays de Montbéliard et entamé Besançon. M. l'abbé Tournier a précédemment raconté les péripéties de cette lutte dans son *Histoire du protestantisme à Montbéliard*. M. le pasteur VIÉNOT a voulu réfuter l'historien catholique dans son *Histoire de la Réforme dans le pays de Montbéliard (1542-1573)* [5]. Le même érudit a raconté *Les origines de la Réforme à Besançon (1518-1538)* [6]. M. Maurice CADIX a traité d'une façon plus complète ce dernier sujet, en utilisant les archives municipales de Besançon, dans une thèse intitulée : *Essai historique sur la Réforme à Besançon au XVIe siècle, d'après des documents inédits* [7]. M. L. FEBVRE a fait connaître les conclusions d'une étude sur *La contre-réforme en Franche-Comté* [8], travail dont il annonce le développement dans un ouvrage sur la Comté au temps de Philippe II. M. B. MÉRIOT a montré comment s'était organisée *L'Église luthérienne au XVIIe siècle dans le pays de Montbéliard* [9].

Les congrégations religieuses ont fait l'objet de plusieurs monographies. M. Ch. GODARD s'est occupé des *Annonciades de Gray* [10], et des *Cordeliers de Gray* [11]. Le chanoine MOREY a consacré deux volumes à *La vénérable Anne de Xainctonge, fondatrice de la Compagnie de Sainte Ursule au comté de Bourgogne (1567-1901)* [12] tandis que M. J. GAUTHIER a donné de précieux détails sur *L'abbaye de Saint-Vincent de Besançon* [13].

A côté du travail de M. L. PINGAUD, paru dans la Collection « Les

1. *Mém. de la Soc. Belfortaine d'émulation*, 1900, p. 201-283 ; 1901, p. 81-226.
2. *Ibid.*, 1905, p. 81-105.
3. *Ibid.*, 1905, p. 1-80.
4. Besançon, Jacquin, 1901-1903, 6 vol. in-16, 341, 373, 430, 419, 416, 411 p.
5. *Mém. de la Soc. d'émulation de Montbéliard*, 1900, 2 vol. in-8.
6. *Études de théologie et d'histoire publiées par les professeurs de la Faculté de théologie protestante de Paris*. Paris, Fischbacher, 1901, in-8.
7. Montauban, Imp. coopérative, 1905, in-8, 175 p.
8. *École Normale supérieure, Positions des Mémoires du diplôme d'études supérieures d'histoire, décembre 1901*. Paris, 1903, in-8.
9. *Mém. de la Soc. d'émulation de Montbéliard*, 1904, p. 167-354.
10. *Bul. de la Soc. Grayloise d'émulation*, 1905, p. 77-91.
11. *Ibid.*, 1903, p. 98-114.
12. Besançon, Jacquin, 1901, 2 vol. in-16, XXIV-392, 454 p.
13. *Mém. de l'Acad. de Besançon*, 1904, p. 177-205.

Saints » sur *Saint-Pierre Fourier*, M. LONGIN [1] a étudié plus particulièrement le séjour en Franche-Comté de ce réformateur [2], qui mourut à Gray en 1640.

Le grand ouvrage (en 10 volumes) consciencieux et documenté de Jules Sauzay sur *La persécution révolutionnaire dans le département du Doubs* n'a pas épuisé la matière, et plusieurs travaux originaux ont pu être écrits sur l'histoire de l'Église constitutionnelle en Franche-Comté. Citons en première ligne l'ouvrage impartial et bien étudié de M. M. PERROD sur *Moïse évêque du Jura (1702-1813)* [3]. M. G. GAZIER a communiqué quelques documents inédits sur *Les évêques constitutionnels du Doubs* [4]. M. l'abbé ROUSSEL, qui avait précédemment étudié l'archevêque de Besançon Le Coz, ancien évêque constitutionnel de Rennes, a publié partiellement la *Correspondance* de ce prélat de 1802 à 1815 [5]. M. L. PINGAUD a complété utilement ce travail en éditant les lettres échangées de 1802 à 1814 entre Le Coz et l'ancien évêque de Blois, Grégoire [6].

L'histoire religieuse du XIXe siècle a suscité de bons travaux. Le chanoine GOUSSET a fait paraître un livre remarqué sur *Le cardinal Gousset, sa vie, ses œuvres, son influence* [7], et la critique a favorablement accueilli l'ouvrage de M. Ch. BAILLE intitulé : *Le cardinal de Rohan-Chabot, archevêque de Besançon* [8].

Un certain nombre d'églises du diocèse ont été l'objet de monographies. Le chanoine ROSSIGNOT a retracé l'histoire de *La Madeleine de Besançon* [9], tandis que le chanoine SUCHET faisait paraître un travail analogue sur *La cathédrale de Besançon* [10] et un autre sur *L'église Saint-Pierre de Besançon* [11]. Citons enfin l'ouvrage de M. l'abbé VILLEREY intitulé : *Notre-Dame de Gray, Étude sur la vie religieuse à Gray depuis 1620* [12], et celui de M. RANCE DE GUISEUIL, *Les chapelles de l'église Notre-Dame de Dole* [13].

---

1. Paris, Lecoffre, 1902, in-16, 211 p.
2. *Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Haute-Saône*, 1903, p. 39-149 ; 1904, p. 19-100.
3. Paris, Picard, 1905, in-8, 283 p. Cf. la *Revue d'histoire moderne*, t. VI, p. 423.
4. *Mém. de la Soc. d'émulation du Doubs*, 1905, p. 82-113.
5. Société d'histoire contemporaine. Paris, Picard, 1900-1903, 2 vol. in-8, XIV-430 et XV-521 p. Cf. la *Revue d'histoire moderne*, t. V, p. 281.
6. *Mém. de la Soc. d'émulation du Doubs*, 1905 (sous presse).
7. Besançon, Bossanne, 1903, in-8, XV-603 p. Cf. la *Revue d'histoire moderne*, t. V, p. 652.
8. Paris, Perrin, 1904, in-8, 489 p. Cf. sur ce travail le compte rendu de M. de Vaulchier dans les *Mém. de l'Acad. de Besançon*, 1904, p. 91-133 ; cf. aussi la *Revue d'histoire moderne*, t. V, p. 730, et la *Revue critique*, 1904 (t. 2), p. 119-121.
9. Besançon, Bossanne, 1902, in-12, V-253 p.
10. Besançon, Bossanne, 1902, in-18, 31 p.
11. Besançon, Jacquin, 1903, in-8, 54 p.
12. Besançon, Jacquin, 1904, in-16.
13. Paris, Picard ; Dole, Jacques, 1902, in-8, XIII-420 p.

4° HISTOIRE LITTÉRAIRE ET HISTOIRE DE L'ART. — L'histoire des établissements d'instruction publique en Franche-Comté, surtout celle des anciens collèges, est assez bien connue. Le développement de l'enseignement primaire devait à son tour intéresser les historiens. M. VALLÉE a fait connaître *L'École normale des instituteurs de Vesoul* [1].

M. Lanson a indiqué dans cette *Revue* la méthode d'après laquelle on pouvait en province étudier l'histoire littéraire [2]. M. F. GAIFFE s'est inspiré des principes posés par lui en faisant connaître la vie et l'œuvre d'*Un dramaturge bisontin au XVIIIe siècle, Arnould Mussot* [3], et en apportant d'intéressants documents sur *Le théâtre à Besançon au XVIIIe siècle* [4].

M. le chanoine SUCHET par son article sur *Les almanachs historiques de Besançon et de la Franche-Comté de 1743 à 1793* [5], et M. Jules GAUTHIER en dévoilant les procédés malhonnêtes du généalogiste *Jean-Baptiste-Guillaume de Gevigney* [6], digne précurseur de Libri, ont contribué au progrès de l'histoire de l'érudition au XVIIIe siècle.

Le bisontin Charles Nodier a de tout temps éveillé la sympathique curiosité de ses compatriotes. M. L. PINGAUD a étudié les rapports de *Fouché et Charles Nodier* [7] ; M. G. GAZIER a révélé l'existence d'*Un manuscrit autobiographique inédit de Charles Nodier* [8] conservé à la Bibliothèque de Besançon, œuvre de jeunesse de Nodier.

Une nouvelle polémique s'est élevée au sujet de la maison natale de Victor Hugo à Besançon : M. R. CLAUZEL a soutenu [9] l'opinion traditionnelle qui fait naître le poète place Saint-Quentin ; M. le Dr LEBON a défendu un avis contraire déjà exprimé par lui, et appuyé sur les registres de l'état civil, dans un travail intitulé : *A propos du centenaire de Victor Hugo à Besançon* [10].

L'Université populaire de Besançon a voulu rendre hommage aux deux sociologues bisontins Fourier et Proudhon par l'apposition de plaques commémoratives sur leurs maisons natales. Pour cet objet, M. G. GAZIER a réuni un certain nombre de documents dans un travail sur *Les maisons natales de Fourier et de Proudhon* [11]. A l'occasion de cette cérémonie, M. Eug.

1. Vesoul, 1901, in-8, 385 p.
2. T. IV, p. 445 sqq.
3. *Mém. de la Soc. d'émulation du Doubs*, 1903-1904, p. 262-271.
4. *Ibid.*, 1905 (sous presse).
5. *Mém. de l'Acad. de Besançon*, 1904, p. 101-133.
6. *Mém. de la Soc. d'émulation du Doubs*, 1901, p. 220-262.
7. *Mém. de l'Acad. de Besançon*, 1901, p. 176-186.
8. *Mém. de la Soc. d'émulation du Doubs*, 1903-1904, p. 271-279.
9. *Le Petit Comtois*, journal quotidien, 25 février, 8-9 août 1902.
10. *Mém. de l'Acad. de Besançon*, 1902, p. 144-155.
11. *Mém. de la Soc. d'émulation du Doubs*, 1903-1904. p. 144-157.

FOURNIÈRE a prononcé un éloquent discours [1] dont la lecture est une bonne préparation à l'étude de l'ouvrage récent de M. BOURGIN sur *Fourier* [2].

Les traditions populaires et les patois locaux n'ont pas été négligés. M. BEAUQUIER a publié un livre intitulé : *Traditions populaires, Les mois en Franche-Comté* [3]. M. A. VAISSIER a réédité la *Jacquemardade, poème en patois bisontin (1753)* [4], et donné des renseignements précis sur son auteur, le conseiller Bizot (1702-1781). M. Max PRINET a ajouté d'intéressants détails à ce que l'on savait de la curieuse représentation de *La Crèche* [5] à Besançon.

Pourquoi enfin ne signalerions-nous pas ici l'attachant roman de M. Ed. DROZ : *Au Petit Battant, scènes de la vie populaire en province* [6] ? Ce livre, d'une lecture agréable pour les lettrés, fournira aux historiens de l'avenir de précieuses indications sur la vie bisontine au début du XXe siècle.

Les beaux-arts ont toujours été fort appréciés en Franche-Comté, et l'exposition rétrospective des arts comtois [7] qui doit se tenir à Besançon en 1906 aura pour effet de développer l'étude des questions qui y sont relatives. Deux érudits archéologues, MM. J. Gauthier et l'abbé Brune, ont, après Castan et B. Prost, fait beaucoup pour l'histoire artistique de la province. Citons de M. J. GAUTHIER : *Le cardinal de Granvelle et les artistes de son temps*, [8] et *Iconographie de Nicolas et Antoine Perrenot de Granvelle* [9]. M. l'abbé BRUNE a fait connaître des *Statues de la Renaissance à l'église d'Arlay (Jura)* [10], *Une collection de portraits historiques, les Watteville, en Franche-Comté* [11], *Les tableaux de l'église de Clairvaux (Jura)* [12] (il y a dans cette église un Lemoyne et un Coypel, peut-être un Boulogne et un Jouvenet).

Les artistes comtois des XVIIIe et XIXe siècles ont fait aussi l'objet de monographies précises. *Le bisontin Donat Nonnotte, peintre de portraits* [13] (1708-

1. *Revue Socialiste*, août 1904, p. 129-145.
2. Paris, Société nouvelle de librairie et d'édition, 1905, in-8, 616 p. Cf. la *Revue d'histoire moderne*, t. VI, p. 648.
3. Paris, Lechevalier, 1900, in-8, 184 p.
4. *Mém. de la Soc. d'émulation du Doubs*, 1900, p. 375-448.
5. *Annales Franc-Comtoises*, 1903, p. 265-282.
6. Paris, Société nouvelle de librairie et d'édition, 1901, in-16, 460 p.
7. Cf. G. Gazier, *Mém. de la Soc. d'Émulation du Doubs*, 1905, p. 35-44, et ci-dessus, p. 346.
8. *Mém. de la Soc. d'émulation du Doubs*, 1901, p. 305-351.
9. *Réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements*, 1900, p. 90-109.
10. *Ibid.*, 1904, p. 125-132.
11. *Ibid.*, 1900, p. 297-307.
12. *Ibid.*, 1901, p. 268-272.
13. *Ibid.*, 1902, p. 510-540.

1785), fondateur de l'École de peinture de Lyon, a été étudié par J. GAUTHIER. Le peintre suisse *Melchior Wyrsch*, qui avec Luc Breton a fondé l'école de Besançon, a donné lieu à deux articles, l'un de M. l'abbé LOUVOT [1], l'autre du Dr LEDOUX [2]. L'architecte et collectionneur bisontin *A. Pâris* qui a laissé à la ville de Besançon de si belles œuvres d'art a été étudié par M. ESTIGNARD [3].

Enfin la mort récente des statuaires comtois *Jean Petit* (*1819-1903*) et *Gérôme* (*1824-1904*) a été l'occasion de trois travaux originaux, le premier œuvre de M. M. THURIET [4], les deux autres de M. V. GUILLEMIN [5].

5° HISTOIRE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE. — Les salines de Franche-Comté ont été la principale ressource financière des comtes et ducs de Bourgogne depuis le moyen âge. Il ne faut donc pas s'étonner que M. Max PRINET ait pris ce sujet comme thèse d'École des Chartes et ait publié un mémoire sur *L'industrie du sel en Franche-Comté avant la conquête française* [6].

D'autres industries ont fourni la matière d'utiles travaux. M. Albert Roux a fait paraître des *Recherches sur l'imprimerie à Montbéliard depuis ses origines jusqu'à la réunion de Monbéliard à la France en 1793, suivies d'un catalogue des impressions montbéliardaises de 1587 à 1793* [7]. *Jacques Foillet et Jean Exertier*, imprimeurs à Besançon et à Montbéliard au XVIe siècle, ont été l'objet d'un important travail de M. L. NARDIN [8].

La Franche-Comté est par excellence le berceau de l'industrie horlogère. Signalons sur cette question les *Notes sur l'horlogerie à Montbéliard au XVIIIe siècle*, de M. Albert ROUX [9] et la plaquette de M. Ch. SANDOZ, intitulée : *Les horloges et les maîtres horlogeurs de Besançon du XVe siècle à la Révolution* [10].

C'est encore d'histoire économique que s'occupe M. Léon SAHLER, dans son étude sur *L'industrie cotonnière au pays de Montbéliard et ses origines* [11] et dans ses *Notes sur Montbéliard* [12].

On se préoccupe beaucoup à l'heure actuelle de savoir comment s'est

1. *Mém. de la Soc. d'émulation du Doubs*, 1900, p. 301-311.
2. *Ibid.*, 1900, p. 312-322.
3. Paris, Floury, 1902, in-8, 169 p.
4. *Mém. de la Soc. d'émulation du Doubs*, 1903-1904, p. 81-96.
5. *Mém. de l'Acad. de Besançon*, 1904, p. 3-24, 134-188.
6. Besançon, Dodivers, 1900, in-8, 371 p.
7. *Mém. de la Soc. d'émulation de Montbéliard*, 1905, p. 1-164.
8. *Mém. de la Soc. d'émulation du Doubs*, 1905 (sous presse).
9. *Mém. de la Soc. d'émulation de Montbéliard*, 1904, p. 151-166.
10. Besançon, Millot, 1905, in-8, IX-88 p.
11. *Mém. de la Soc. d'émulation de Montbéliard*, 1903, p. 75-192.
12. *Ibid.*, 1905, p. 165-324.

opérée la vente des biens nationaux sous la Révolution. On consultera utilement à ce sujet le travail du Dr MEYNIER, *Les ventes nationales dans le district d'Ornans* [1].

Les livres de raison sont considérés à juste titre comme une mine précieuse de renseignements sur la vie de nos pères. Félicitons donc M. J. FEUVRIER d'avoir publié ses *Feuillets de garde*, *Les Mairot* [2], et M. l'abbé ROSSIGNOT de ses études sur *Le livre de raison de J.-C. Mercier de Mamirolle* (*1740-1759*) [3] et sur *Le livre de raison d'Emmanuel Simon Pourchet* (*1747-1801*) [4]. Dans cette même catégorie, on peut faire rentrer le *Journal du poète Jean Vuillemin*, édité par M. Max PRINET [5], et qui nous initie à l'existence des habitants d'Arbois à la fin du XVIe et au commencement du XVIIe siècle.

L'histoire de l'hygiène publique et des épidémies a fait l'objet des recherches de M. le Dr LIMON, qui a montré *Comment on se défendait de la peste à Besançon au XVIe siècle* [6].

Les coutumes et les fêtes locales ont intéressé M. Ch. GODARD, qui a fait connaître *Les chevaliers de l'Arc et de l'Arquebuse à Gray* [7], et M. M. CHIPON qui a raconté sous le titre suivant : *Une visite princière à Besançon en 1780* [8] les cérémonies qui ont accompagné le passage du duc d'Orléans dans cette ville.

Georges GAZIER,
Conservateur de la Bibliothèque
de Besançon.

1. *Annales Franc-Comtoises*, 1903, p. 39-51, 214-244.
2. *Mém. de la Soc. d'émulation du Jura*, 1901, p. 161-208.
3. *Annales Franc-Comtoises*, 1900, p. 198-212, 241-251.
4. *Mém. de la Soc. d'émulation du Doubs*, 1903-1904, p. 285-295.
5. *Mém. de l'Acad. de Besançon*, 1904, p. 239-282.
6. *Mém. de la Soc. d'émulation du Doubs*, 1905 (sous-presse).
7. *Bull. de la Soc. Grayloise d'émulation*, 1904, p. 53-76.
8. *Mém. de l'Acad. de Besançon*, 1901, p. 199-210.

COMPTES RENDUS

A. Tilley. **The literature of the French Renaissance.** Cambridge, at the University press, 1904. 2 vol. in-8, xxiv-355, xvi-360 p.

Nous sommes un peu en retard avec M. Tilley, dont les deux volumes sur *la Renaissance française* ont paru voici bientôt deux ans. Mais ce travail, qui représente environ vingt ans de recherches et d'études, n'est pas de ceux dont la valeur et l'utilité s'épuisent au bout de peu de temps. On peut dire en toute vérité que c'est l'ouvrage le plus considérable et le plus important qui ait été publié jusqu'à ce jour sur cette période de notre littérature ; il contient les résultats de l'enquête en somme la plus vaste et la plus approfondie qu'un critique, personnellement et à lui tout seul, ait poursuivie et menée à bonne fin sur notre xvie siècle littéraire, non seulement à l'étranger, mais en France même.

Nous ne saurions analyser dans le détail ces sept cents et quelques pages d'une prose coulante et précise, ni relever, pour y souscrire ou pour les discuter, les appréciations que M. T. porte sur les principaux écrivains de cette époque. Il nous suffira de dire que ses jugements sont toujours mesurés, parfois même trop, appuyés sur de bonnes raisons, et qu'ils dénotent à la fois un goût très délicat et sûr et une connaissance peu commune, même chez nous, des lettres françaises, surtout des lettres françaises de ce temps. Nous voudrions plutôt indiquer les mérites qui nous paraissent plus particulièrement être ceux de cette nouvelle histoire de la littérature française au siècle de la Renaissance.

C'est d'abord le souci constant de montrer la liaison de l'évolution littéraire avec la suite des événements politiques et avec l'évolution sociale. L'auteur distingue trois périodes principales. La première (1525-1550[1]) dépasse à peine le règne de François Ier ; elle est dominée par la constitution autour du roi d'une cour et par le développement de l'humanisme. La seconde s'étend jusque vers 1580 : c'est celle où, grâce à Catherine de

1. Nous avouons que nous ne voyons pas bien pourquoi M. T. fait commencer cette période à 1525 plutôt qu'à 1515. L'action personnelle de François Ier et celle de la cour commencent bien avant Madrid. Les fluctuations du roi auraient aussi pu être marquées d'un trait plus précis. Mais M. T., comme M. Hauser, montre bien la portée réelle de l'affaire des placards (t. Ier, p. 28).

Médicis, triomphe l'italianisme et l'imitation de l'antiquité : c'est l'époque de la Pléiade. Enfin la dernière embrasse les années 1580 à 1605 : elle correspond aux troubles de la Ligue et à la fin des guerres de religion; M. T. y remarque surtout le retour à la nature, à la réalité, et la prépondérance des genres en prose. En tête et à la fin de chacune de ces divisions, l'auteur corrige ce qu'il peut y avoir de trop net, de trop arrêté dans les dates extrêmes attribuées à chacune d'elles; il relève les faits d'ordre historique ou social dont la répercussion a été le plus sensible sur la littérature; et, dans un dernier chapitre (XXIX) de conclusion générale, il résume à grands traits et rassemble les considérations éparses dans les deux volumes. M. T. prouve ainsi qu'il connaît avec autant d'exactitude l'histoire de la France du XVIe siècle qu'il en possède la littérature.

Une autre originalité de son livre, c'est la place qu'il a accordée aux écrivains de second ordre. Sans doute il a consacré aux plus grands des pages nombreuses et nourries. Les chapitres sur Clément Marot (IV), sur Marguerite de Navarre (VI), sur Rabelais tout particulièrement (X), sur Calvin (XI) dans la première période sont parmi les études les plus substantielles et les plus justes de ton qu'il y ait sur ces divers auteurs. On en peut dire autant des chapitres sur Ronsard et Joachim du Bellay (XVI), dans la seconde période, et de ceux sur Montaigne (XXI), d'Aubigné (XXVI) et Régnier (XXVIII) dans la dernière. Mais à côté et au-dessous de ces protagonistes, M. T. a eu soin de mettre à leur rang, de grouper suivant leurs relations ou leurs affinités une foule d'auteurs, sur lesquels les historiens à système de notre littérature font un silence complet, et dont les manuels même les plus copieux citent à peine les noms, quand ils les citent. Pour chacun d'eux, il est fait une mention précise des particularités de la biographie, quand elles sont connues, et une caractéristique plus ou moins succincte de l'œuvre. Voyez par exemple le chapitre consacré à l'École de Marot (V), celui qui traite des Précurseurs de la Pléiade (VIII), ou encore les chapitres XVII, XVIII (les poètes de second ordre et la seconde génération de la Pléiade), XIX (la renaissance du théâtre, le précis le plus détaillé et le plus exact de l'histoire du théâtre dans la seconde moitié du XVIe siècle), XXII (les continuateurs de Rabelais), XXIV et XXV (les historiens et les écrivains politiques, la Satire Ménippée).

Ce qui achève enfin de donner toute sa valeur à cet ouvrage, c'est que l'auteur a profité des recherches les plus récentes, qu'il en utilise les résultats ou les discute quand il croit devoir les rejeter. Chaque chapitre, outre les références infrapaginales, se termine par une bibliographie qui contient tout l'essentiel de ce qu'il faut connaître pour être renseigné sur la vie et les œuvres des auteurs, bibliographie à la fois sommaire et critique

dont il est superflu de faire observer l'utilité. Et lorsque M. T. rencontre une question controversée, il y consacre une note spéciale : c'est ainsi qu'il nous donne huit appendices : quatre (A-D) à la fin de la première partie (deux sont d'une importance particulière : les éditions des œuvres de Marot publiées du vivant de l'auteur et la description de quelques éditions importantes de Rabelais) et quatre (E-H) à la fin de la troisième (la genèse de la Satire Ménippée, et une table par ordre chronologique des principales œuvres parues de 1521 à 1609). Un index très complet termine l'ouvrage et rend d'un maniement facile ces deux volumes; écrits dans une langue claire et simple et présentés sous une forme très agréable à l'œil et à peu près irréprochable, ils constituent certainement le meilleur travail d'ensemble qui existe à l'heure actuelle sur l'histoire de notre littérature au temps de la Renaissance[1]. — V.-L. Bourrilly.

J. Aulagne. **La réforme catholique du XVIIe siècle dans le diocèse de Limoges.** Limoges et Paris, Champion, 1906. In-8, xxxvi-652 p.

La réforme catholique du XVIIe siècle, comme la réforme protestante du XVIe, ne peut être sérieusement étudiée que si l'on considère son action et son développement dans les différentes régions françaises ; en cette matière, comme en tant d'autres, la « méthode locale » est féconde en résultats et ne saurait être trop recommandée. Pour la réforme catholique, l'unité naturelle est le diocèse, et une synthèse ne saurait être tentée qu'après un certain nombre de monographies comme celle qu'a écrite l'abbé Aulagne pour le diocèse de Limoges.

Ce diocèse (dont on regrette de ne pas trouver une carte annexée au livre) comptait vers la fin du XVIIe siècle plus de 1.000 paroisses, 300 chanoines, 2.500 prêtres, 25 grandes abbayes, une cinquantaine de communautés régulières et un grand nombre de prieurés : seul, en France, le diocèse de Rouen, moins vaste, contenait plus de bénéfices. De plus, le diocèse de Limoges coïncidait à peu près avec le Limousin et la Marche, de sorte que l'étude de l'abbé A. a pour objet un des plus importants diocèses et une des grandes régions naturelles et historiques de l'ancienne France.

Le point de départ de la réforme catholique en Limousin est le concile de Bourges (1584) qui s'inspire de préoccupations pratiques et des décrets

1. Voici quelques lapsus qu'il sera facile de faire disparaître dans une prochaine édition : t. Ier, p. 24, ligne 1, lire 1536 au lieu de 1535 ; p. 240, les livres V, VI, VII seulement ont été écrits par Guillaume du Bellay, c'est par suite d'un erratum de l'imprimeur que le livre VIII lui a été attribué ; et même page, note 2, le texte latin mentionné d'après Hauréau contient trois livres et demi de la première Ogdoade latine ; t. II, p. 23, n. 1 et p. 33, lire Bonnefon (et non Bonnefons).

de Trente. Elle commence dès le début du XVIIe siècle, grâce surtout aux Jésuites. Alors qu'ils sont bannis du ressort du Parlement de Paris — qui commence à quelques lieues de Limoges — et sans attendre l'autorisation royale qu'ils auront seulement en 1603, les Jésuites s'installent à Limoges dès 1597. De bonne heure ils y ont un collège prospère, vraie pépinière de prêtres, tant qu'il n'y a pas encore de séminaire. Dès 1600, ils confessent, font des missions pour réveiller la foi catholique ou regagner les protestants. Les évêques, jusqu'en 1627, trouvent en eux leurs meilleurs auxiliaires : en 1624, les Jésuites sont chargés de visiter le diocèse avec pouvoir de rendre des ordonnances, de prononcer des censures et des suspenses ; ils « gouvernent officieusement le diocèse » (p. 84). Sous les évêques suivants, leur influence cesse d'être prédominante ; mais les principaux collaborateurs de l'évêque La Fayette (1628-1676), ses « hommes d'œuvres » sont encore d'anciens élèves des Jésuites, en partie dirigés par eux. Seuls des réguliers du diocèse, ils peuvent confesser sans avoir subi un examen spécial. C'est surtout dans leur congrégation d'anciens élèves que se recrute la compagnie du Saint-Sacrement. Leur collège, richement doté par les évêques et par la ville, compte 1.500 élèves à la fin du siècle et possède à cette époque une chaire de théologie : même après la création du séminaire (1660), c'est chez eux que se recrutent et s'instruisent les futurs prêtres qui ne passeront ensuite au séminaire qu'un an ou deux. Ainsi l'action des Jésuites en Limousin a été considérable dans le premier tiers du siècle : ils ont été les véritables initiateurs de la réforme et ont contribué par la suite à en consolider les résultats.

En même temps que les Jésuites, les Récollets prennent pied dans la région (1594-98), où ils auront des établissements prospères et une action très forte. Dans les premières années du XVIIe siècle, le développement des ordres religieux semble s'arrêter ; c'est la période de réforme des anciens ordres, Feuillants, Dominicains, Bénédictins et Bénédictines, grâce, en partie, à de bons commendataires. Vient ensuite la principale période des fondations : de 1618 à 1625 apparaissent à Limoges les Carmes, les Carmélites, les Ursulines et les Oratoriens. Les initiateurs de ce mouvement, les bienfaiteurs des couvents sont des particuliers ecclésiastiques ou laïques ; l'évêque favorise ces créations mais ne les provoque pas. Son successeur, La Fayette, défend le clergé contre les moines ; il combat les «exempts » et finit, après de longs procès, par les assujettir à sa visite ; il n'autorise guère que des créations d'ordres enseignants, comme la Visitation (1643). L'échec des Capucins en 1648 est significatif : ils ont su gagner la bienveillance de l'évêque et de l'intendant, mais

ils se heurtent à l'opposition du chapitre, des autres « mendiants » et des bourgeois, et l'assemblée de ville trouve « qu'il y avait trop de religieux mendiants à Limoges pour sa grandeur, à la besace desquels les habitants avaient assez de peine à fournir, sans y en établir de nouveaux » (p. 282). Ainsi l'ère des fondations est presque terminée à la mort de Louis XIII : on ne trouve dans la suite que quelques établissements de charité (1651-1659), puis, entre 1680 et 1700, la fondation du *Refuge* de Limoges et l'installation à Limoges et dans divers endroits du diocèse des Sœurs de la Croix (instruction primaire des filles). En même temps que l'ère des fondations, s'est terminée celle des conflits violents entre l'évêque et les réguliers : après 1660, l'évêque triomphant maintient sans peine dans les couvents la réforme et sa juridiction.

La réforme du clergé séculier s'est faite plus lentement et plus difficilement que celle du clergé régulier. A la fin du XVIe siècle, l'œuvre se présente comme urgente et considérable dans ce vaste diocèse, où la surveillance épiscopale a tant de peine à s'exercer : les prêtres résident peu, prêchent rarement, sont ignorants, débauchés, les églises malpropres, la discipline très relâchée. La réforme s'annonce dès les premières années du XVIIe siècle et ne fait d'abord que peu de progrès : en 1616 se fonde une association de prêtres qui se proposent de donner l'exemple et qui — détails caractéristiques — disent chaque mois une messe « pour les progrès de la réforme du clergé séculier » et doivent se confesser aux Jésuites. Mais c'est surtout par des visites pastorales fréquentes, la tenue réguliere des synodes, plus tard l'institution des conférences ecclésiastiques, que la situation s'est peu à peu améliorée. Les synodes de 1640 et 1642 sont particulièrement efficaces ; celui de 1645 révèle encore beaucoup d'abus ; vers 1650, le progrès est décidément très sensible. La fondation du séminaire (1660) marque le couronnement de l'œuvre : le successeur de La Fayette, d'Urfé (1676-1696), n'aura plus guère qu'à maintenir les résultats acquis.

Les associations de charité et de dévotion ont joué un rôle très important dans la réforme catholique. Pour l'organisation de la charité, très imparfaite sous Louis XIII (p. 209), le principal réformateur est un simple prêtre, Maledent, « le Vincent de Paul de Limoges ». La réforme ne se fait guère qu'après la Fronde, révélatrice de grandes misères ; elle consiste dans l'établissement de deux communautés d'hospitalières (1651 et 1659), dans l'organisation de l'assistance à domicile et des confréries de dames de la charité (1656) et dans la fondation de l'hôpital général (1660). Pendant les mauvaises années de la fin du siècle (disettes et épidémies de 1691 et années suivantes), les œuvres d'assistance fonctionnent

bien mieux que sous Louis XIII, mais l'impuissance à soulager tant de misères amènera l'évêque Canisy à se démettre en 1705.

Les confréries de dévotion et de pénitence se sont multipliées à Limoges et dans tout le diocèse. Ce sont l'antique confrérie de Saint-Martial et les Pénitents de toutes couleurs, bleus, noirs, blancs, gris, feuille-morte et pourpres, tous fondés de 1598 à 1615, sauf les derniers qui à partir de 1660 se consacrent à l'assistance des condamnés à mort. Ces confréries sont nombreuses et riches, mais le recrutement en est souvent défectueux, les rivalités de luxe et d'ostentation sont très vives, et l'esprit d'indépendance est souvent poussé très loin vis-à-vis du clergé paroissial. On s'attendrait à trouver ce dernier trait chez les confrères du Saint-Sacrement ; mais la compagnie de Limoges (1647-1663), différente en ce point de beaucoup d'autres, était connue de l'évêque et composée pour plus de moitié des représentants du clergé paroissial ; les membres laïques étaient des bourgeois et des magistrats, presque tous anciens élèves des Jésuites. Grâce aux procès-verbaux de la compagnie de Limoges, publiés et commentés par M. Leroux, archiviste de la Haute-Vienne, bien avant les travaux qui ont fait connaître la compagnie de Paris, l'abbé A. a pu aisément retracer l'activité de la compagnie en Limousin (la société avait des filiales dans 12 villes du diocèse). Cette activité est semblable à celle que l'on connaît pour les autres compagnies, et l'auteur a bien résumé en quelques lignes la manière dont elle s'exerçait : « Il n'y avait alors dans la ville épiscopale pas un corps officiel, pas un personnage important qui n'eût à côté de lui quelqu'un chargé de le pousser délicatement où la compagnie voulait qu'il aille, de solliciter de lui l'action qu'elle désirait » (p. 558). Entre autres choses, la compagnie s'est occupée de réduire les différents groupes protestants du Bas-Limousin et d'achever l'œuvre de prosélytisme catholique entreprise et menée dès les premières années du siècle par les Récollets et surtout par les Jésuites.

En résumé, le diocèse de Limoges a été complètement réformé au XVIIe siècle : l'œuvre s'annonce et s'esquisse sous Henri IV, s'accomplit surtout sous Louis XIII, se maintient et se consolide sous Louis XIV. Pendant le premier quart du siècle, les deux évêques La Martonie, l'oncle et le neveu, sont surtout des précurseurs ; l'action des Jésuites est alors prépondérante, à défaut d'un clergé séculier capable de fournir à l'œuvre de bons collaborateurs ; mais les deux évêques qui ont suivi, La Fayette et d'Urfé, ont été constamment à la tête du mouvement et on comprend que l'abbé A. leur ait consacré plus de la moitié de son livre ; en particulier le long épiscopat de La Fayette (1628-1676) a vu s'accomplir presque toute la réforme. La Fayette garde encore de son origine noble une cer-

taine hauteur de caractère, des habitudes de prodigalité et d'insouciance qui le contraignent à achever la réforme de son diocèse par celle de sa maison épiscopale. D'Urfé, au contraire, quoique d'aussi haute noblesse, se distingue par sa douceur, son austérité et sa simplicité ; c'est un Sulpicien ami de Rancé et de Tronson (ce dernier lui sert de conseiller pour la direction de son diocèse) ; il visite et prêche beaucoup, et le reste du temps vit dans son séminaire : c'est le plus saint évêque de Limoges et un des plus saints évêques français du XVIIe siècle.

Tous ces évêques, comme leurs contemporains, ont eu des démêlés avec leurs chapitres ; le doux d'Urfé lui-même a fait enfoncer en 1678 les portes de la collégiale de Saint-Yrieix. Après d'interminables procès, le chapitre cathédral de Limoges a réussi à garder son exemption de la juridiction épiscopale : ce fait, très rare alors en France, prouve moins la puissance du chapitre que la condescendance de l'évêque. Ces démêlés compliqués et fastidieux des évêques avec les chapitres ont été exposés par l'auteur en différents endroits de son livre et dans un appendice.

Parmi les autres appendices, on trouve un aperçu sur l'instruction publique au XVIIe siècle en Limousin. L'enseignement secondaire est très répandu (9 collèges et 3 petits séminaires) ; l'instruction primaire — autant que de rares documents permettent d'en juger — semble convenable à Limoges mais très insuffisante dans les campagnes.

Après cette longue analyse, nécessaire pour montrer l'intérêt d'une étude de ce genre, il me reste à dire du livre tout le bien que j'en pense et à formuler quelques critiques. L'auteur s'est livré à un travail considérable et consciencieux : il a dépouillé les manuscrits du séminaire de Limoges (sa principale source) et les Archives départementales de la Haute-Vienne ; il a mis à contribution les Archives nationales, les manuscrits de la Bibliothèque nationale, les imprimés du XVIIe siècle et de nombreux travaux sur l'histoire du Limousin. Il a su mettre en valeur ses documents, dresser une bibliographie complète (qu'il s'excuse d'avoir faite alphabétique, n'ayant pas eu le temps de la faire méthodique). Les références sont soignées ; l'index alphabétique et la table des matières facilitent les recherches.

Les critiques d'ensemble que mérite le livre portent sur la composition. Le plan d'un travail de ce genre offre toujours de sérieuses difficultés : l'ordre chronologique est indispensable pour montrer le progrès des institutions, mais oblige à en morceler l'étude, et le lecteur, qui veut suivre l'histoire de chacune d'elles, est contraint de se reporter continuellement aux différentes parties de l'ouvrage pour les relier l'une à l'autre. L'abbé A. a adopté cet ordre en divisant son sujet par « épiscopats » et a cru éviter

la difficulté en étudiant à part dans une seconde partie de son livre, « pour éviter les répétitions fastidieuses, les institutions, les réformes et les questions qui sont d'un intérêt général » (p. 6). Mais cette seconde partie ne comprend que 82 pages sur un livre qui en compte 565 (sans les appendices), et on aurait le droit de la trouver trop courte si l'abbé A. y avait vraiment relégué toutes les « questions d'intérêt général ». En réalité, il les a surtout traitées d'une manière éparse dans la première partie ; il a pu éviter les redites, mais on se demande souvent pourquoi certaines parties d'un même sujet sont traitées à deux endroits différents du livre : ainsi il est question p. 399 du catéchisme de Limoges comme livre, p. 500 de la manière de l'exposer ; p. 287 de la mission des Jésuites à Beaulieu pour convertir les protestants, alors que ceci semblerait mieux placé dans le chapitre réservé à la conversion des protestants (p. 530-542). Peut-être fallait-il faire rentrer toutes « les questions générales » dans la première partie du livre, quitte à donner ensuite, après cette partie chronologique, un tableau d'ensemble permettant au lecteur d'embrasser d'un seul coup d'œil la réforme du clergé séculier, le développement du clergé régulier, des institutions charitables, etc.

Une autre critique plus grave doit s'adresser à ce livre comme à beaucoup de travaux du même genre : il pourrait être allégé d'un bon quart. L'auteur s'est parfois trop préoccupé de « satisfaire aux exigences des érudits limousins » (p. 610) ; de là vient la trop grande abondance des détails de généalogie, d'archéologie et de géographie locale, souvent inutiles : par exemple la généalogie de l'évêque La Fayette, en trois pages, remonte au début du xve siècle : quelques mots sur les parents et grands-parents suffisaient. Le rôle de cet évêque à la cour de France et dans les assemblées du clergé, les rapports de sa nièce avec Louis XIII, ses relations d'amitié ou de politesse avec la noblesse limousine et l'intendant, autant de développements qui ne touchent en rien à la réforme catholique à Limoges ; le cadre biographique et l'histoire locale ont entraîné l'auteur à de nombreuses digressions ; quant aux développements généraux sur le sacre d'un évêque, sa prise de possession, les assemblées du clergé, la compagnie du Saint-Sacrement (p. 137, 178, 146, 551), ce sont des hors-d'œuvre dans une étude d'histoire religieuse locale : de simples références bibliographiques suffisent.

Comme critiques de détail, à signaler une série d'erreurs sur les assemblées du clergé (p. 146-147) que l'auteur a prises à son compte et qui prouvent combien est peu connu le fonctionnement de ces assemblées : elles ne se réunissaient pas toutes à Paris ; elles ne duraient pas « ordinairement dix mois » ; rien ne prouve qu'elles eusent emprunté leurs règle-

ments à la Constitution anglaise (? p. 627) et que les usages du Parlement français actuel viennent des assemblées du clergé ; les assemblées de comptes ne siégeaient pas « tous les trois ou cinq ans », et il n'y en a pas eu en 1631 ni en 1632, ni en 1634 (p. 180) ; l'impôt dans les diocèses n'était pas réparti par les receveurs des décimes. Dans le chapitre sur les protestants, l'abbé A. semble croire que c'est seulement *après* la révocation qu'on en est venu à « ne plus se contenter de procédés purement évangéliques » (p. 541). Il semble ignorer (p. 487) qu'il y avait encore au XVIIe siècle dans le Midi des chapitres réguliers. La « plaie du fonctionnarisme » (p. 34) ne *s'annonce* pas en 1614, elle est déjà très développée au XVIe siècle. Le titre de conseiller d'État, conseiller du roi en ses conseils, appliqué à un évêque (p. 318), n'est pas une faveur particulière mais une marque honorifique commune à tous. Dire que les Pénitents faisaient des manifestations de foi et d'*autorité* est singulier quand on marque en même temps leur indépendance vis-à-vis de l'autorité diocésaine (p. 546). Les mémoires de l'abbé Legendre sont assez connus pour être cités directement et non d'après le *Bulletin de Limoges* (p. 469). L'orthographe *Causerans* (p. 269) est fautive : on trouve au XVIIe siècle les deux formes *Conserans* et *Couserans* [1].

En résumé, malgré ses défauts de composition et ses erreurs de détail, cet ouvrage mérite de grands éloges ; c'est une bonne monographie, abondamment documentée, claire et intéressante, d'une « objectivité » louable, un des meilleurs livres d'histoire religieuse locale que nous ayons. Il est à souhaiter que l'exemple soit suivi, et que l'histoire de la réforme catholique du XVIIe siècle fasse, pour d'autres diocèses importants, l'objet d'études analogues, moins copieuses, éliminant les développements généraux et ceux d'un intérêt trop strictement local, mais aussi bien informées et aussi méthodiquement poursuivies que celle de l'abbé Aulagne. — A. CANS.

Albert BAYET et François ALBERT. **Les écrivains politiques du XVIIIe siècle** *Extraits avec une introduction et des notes.* Paris, A. Colin, 1904. In-12, 446 p.

Si l'éducation est proprement la préparation de l'enfant à la vie sociale, il faut avouer que, dans les lycées et collèges de la République, l'éducation est bien négligée. Comme au bon temps des Jésuites, les études littéraires y roulent presque uniquement sur les écrivains du XVIIe siècle,

1. Quelques fautes d'impression non signalées dans les *Errata* : lire, p. 35, lettres *de* et non *du* vicaire général ; p. 526, *prépondérant* au lieu de *propondérant* ; p. 537, *1650-1655*, au lieu de 1660-1655 ; p. 541, *avaient* au lieu de *avient*.

Pascal, Bossuet, Fénelon, etc., et c'est d'une pensée monarchique et dévote que notre État démocratique emplit les cerveaux des rejetons de la bourgeoisie. Le XVIIIe siècle, qui devrait, avec le XIXe, faire le fond d'une éducation républicaine, reste presque inconnu. Ne cherchons pas bien loin la raison de cette anomalie. Le XVIIIe siècle a le grave défaut, aux yeux des administrateurs, d'être un siècle subversif dont l'étude provoque les réclamations des familles. Si par aventure quelque professeur animé d'esprit moderne se hasarde dans ce domaine dangereux, les instruments de travail lui manquent. Les extraits de Voltaire, de Rousseau, de Diderot qu'il peut trouver à sa portée sont faits de telle sorte qu'ils laissent échapper l'essentiel de leur pensée. Ce sont des recueils de morceaux littéraires, choisis pour leurs beautés de forme, mais qu'aucun lien logique ne relie les uns aux autres.

Les écrivains du XVIIIe siècle sont avant tout des écrivains *politiques*, nous dirions aujourd'hui socialistes, ils ont toujours en vue la réforme de la société, et c'est de leur critique des abus qu'est sorti en grande partie le monde moderne MM. Bayet et Albert étaient donc parfaitement fondés à retenir surtout de leurs œuvres la partie vivante et agissante. Les extraits qu'ils ont réunis n'ont pas été pris au hasard : « Nous avons interrogé, disent-ils, chaque philosophe, non pas sur chacun des problèmes politiques qui préoccupent aujourd'hui la société contemporaine, mais sur les questions qui, de son temps, étaient vivantes et sollicitaient son attention : origine de l'autorité, forme du gouvernement, répartition de l'impôt, administration de la justice, etc. » (I et II). C'est ainsi qu'ils donnent successivement la parole sur le fanatisme et la tolérance à Bayle, Montesquieu, Voltaire, Diderot, Helvétius, d'Holbach, Rousseau, Raynal, etc. Ils auraient pu grouper les textes d'après les matières traitées. A cet ordre logique, ils ont préféré l'ordre naturel et ils ont bien fait. Les extraits du même auteur forment un chapitre précédé d'une courte notice biographique, précise et pleine. Des notes nombreuses expliquent le sens des expressions vieillies, rectifient les affirmations erronées ou douteuses, sollicitent des comparaisons avec les morceaux voisins. Enfin une abondante introduction, due à F. Albert, apprend à l'élève tout ce qu'il lui est essentiel de connaître sur la philosophie du XVIIIe siècle pour être en état d'aborder avec aisance l'étude du recueil.

Voici donc un instrument de travail appelé à rendre les plus grands services et tout à fait digne d'être recommandé aux éducateurs qui ont le souci des destinées du pays. Je souhaite et j'espère qu'il aura de nombreuses éditions. Comme je le voudrais parfait, je demande la permission aux auteurs de leur soumettre quelques réflexions et même quelques critiques, dont ils tiendront compte s'ils les trouvent fondées.

Dans un recueil du genre du leur, il me semble que la censure des abus et des privilèges devrait avoir une contre-partie, la défense et l'apologie de ces mêmes abus. MM. B. et A. avec raison ont fait suivre leurs extraits « philosophiques » de quelques remontrances du Parlement et de quelques procès-verbaux des Assemblées du clergé, tout imbus de l'esprit du passé. J'aurais voulu qu'ils fissent, sinon aux écrivains, du moins aux écrits monarchiques et religieux, une place un peu plus grande. Les mandements épiscopaux, le *Journal de Trévoux*, quelques arrêts de justice, à défaut des Nonotte et des Fréron, leur auraient sans doute fourni plus d'une coupure intéressante.

Tout ne me satisfait pas également dans l'introduction de M. A., qui renferme pourtant d'excellentes parties. Par crainte sans doute de paraître trop systématique, M. A. n'a pas suffisamment dégagé, à mon sens, les caractères communs de la philosophie du XVIIIe siècle. Les philosophes, d'après lui, ne s'entendaient guère que pour détruire, et leur accord, tout négatif, se résumerait en une triple lutte contre l'Église, contre la guerre et contre l'impôt (p. XII et suiv.).

Il me semble que les philosophes s'entendent aussi, jusqu'à un certain point, pour reconstruire, et que ce n'est pas forcer la pensée d'aucun d'eux que de constater chez tous une conception à peu près analogue dans ses grandes lignes de l'État et de la Religion. M. A. remarque lui-même que tous sont persuadés qu'il peut exister, qu'il doit même exister une science politique et sociale (p. IX), autrement dit que la raison humaine est capable de concevoir et de réaliser cette société idéale, juste et fraternelle, qu'ils appellent déjà du mot de *Patrie*, et que les révolutionnaires adoreront à la lettre. Tous croient avec l'abbé de Saint-Pierre (qui ne fut pas aussi original en son temps qu'on le dit) que l'État a une mission comme la Religion : celle d'assurer le bonheur terrestre, de faire régner de nouveau sur le globe l'âge d'or. L'abbé de Saint-Pierre demande la création d'une « Académie politique » pour former ces prêtres du bonheur social, qui sont les bons Législateurs, et cette Académie politique fait déjà songer au *Conseil de Newton* de Saint-Simon. Montesquieu parle de même de la politique comme d'une science et il définit les lois des rapports nécessaires. Tous ont la plus grande confiance dans la vertu des *lois* pour transformer les mœurs et conduire l'humanité à la Régénération. « C'est le gouvernement qui fait les vertus et les vices des hommes », écrit Voltaire (p. 106). Helvétius dit de même : « C'est le bon Législateur qui fait le bon citoyen » (p. 226). Mably considère que le Législateur est proprement l'éducateur des sociétés et que sa tâche principale consiste à leur faire contracter de

bonnes habitudes (p. 308). Pour Dupont de Nemours, la Loi a quelque chose de mystique. Elle participe à la justice éternelle. Les hommes ne la font pas, ils la « déclarent » comme l'expression de la raison suprême qui gouverne l'Univers (p. 332). Turgot veut instituer une éducation d'État, animée d'un *seul esprit* et d'un esprit utile à la patrie (p. 360 et suiv.). Lui aussi est convaincu qu'une bonne Constitution fera le bonheur de la France.

Tous ont donc l'idée la plus haute de la mission sociale de l'État. Aussi n'est-il pas étonnant que, demandant beaucoup à l'État, que, le considérant comme une Providence terrestre, ils l'arment des pouvoirs les plus étendus et ils lui subordonnent notamment la religion. C'est là encore un trait commun à presque tous les écrivains du XVIIIe siècle qu'ils réclament pour le *Prince* ou pour le *Souverain* (que ce prince ou ce souverain soit un homme ou une collectivité) non seulement le droit d'exiger du clergé le respect absolu des lois, de toutes les lois, mais encore le droit de contrôler jusqu'à l'enseignement de l'Église, jusqu'au dogme! M. A. répète à ce propos, avec la généralité des critiques, que les écrivains du XVIIIe siècle sont arrivés à la conception de l'état *laïque*. Si laïque est synonyme d'anticlérical, il a raison, mais si laïque veut dire étranger à toute idée et préoccupation religieuse, il commet une grave erreur.

Les philosophes sont des adversaires du catholicisme, qu'ils jugent antisocial, incivil, comme ils disent, mais ce ne sont pas des adversaires de l'idée religieuse. Même les plus rationalistes en apparence ne conçoivent pas un État sans religion, un État sans dogmes au moins moraux, un État neutre, un État qui n'exigerait pas de tous ses membres un credo civil.

Prenons garde que le mot laïque n'est pas encore en usage ou si peu, qu'il n'a pas son sens actuel, et que l'idée n'existait pas plus que la chose. Voltaire, qui vantait l'utilité des curés et bâtissait une chapelle, serait bien surpris de s'entendre dire qu'il voulait « un gouvernement exclusivement laïque » ! (p. 63). Certes, il ne veut pas qu'il y ait deux puissances dans un État, mais s'il fait de la religion l'humble servante du souverain, il entend lui en conserver les services. « Je ne dis pas que tous ceux qui ne sont point de la religion du prince doivent partager les places et les honneurs de ceux qui sont de la *religion dominante* » (p. 79). « La religion, dit-il encore, n'est instituée que pour maintenir les hommes dans l'ordre[1]. » Elle a donc une utilité sociale et Voltaire serait très fâché d'en priver l'État. Mettre la religion sous le contrôle de l'État, cela suffit-il donc pour mériter l'épithète de *laïque*? La vérité est que les philosophes du

1. Il ajoute : « et leur faire mériter les bontés de Dieu par la vertu », mais cette fin de phrase est de style.

XVIIIe siècle, même les plus hardis, même les athées, ne concevaient pas un État sans religion, j'entends sans un ensemble de croyances et de rites civiques. Même d'Holbach, si osé, demande que l'État institue une censure morale qui dresserait les hommes à la vertu par un ensemble de peines et de récompenses appropriées. « Par là, le *magistrat* (c'est-à-dire le fonctionnaire) deviendrait un prêtre utile, et le législateur exercerait un sacerdoce bien plus avantageux aux nations que celui qui, sous prétexte de les conduire au salut, ne les repaît que de vaines chimères et ne leur enseigne que de fausses vertus » (p. 228). J'éprouve, je l'avoue, quelque surprise quand je lis ensuite ce commentaire de MM. A. et B. : « D'Holbach estime donc que non seulement l'enseignement de la morale, mais les principes même de la morale doivent venir du gouvernement. Il est bien entendu que ces principes seraient ceux d'une morale *laïque* » (*ibid.*, note). En quoi la morale émanée d'un tel gouvernement sera-t-elle *laïque*? En cela sans doute qu'elle sera enseignée par des laïques ? Mais, c'est le cas de le dire, l'habit ne fait pas le moine. Des fonctionnaires enseignant une morale d'État et ayant à leur disposition des moyens coercitifs, en dépit de leur costume, ne sont plus des laïques, au sens où nous l'entendons, c'est-à-dire des esprits indépendants et libres.

MM. A. et B. n'ont pas vu que les philosophes du XVIIIe siècle combattent les religions et non la religion, qu'ils sont au contraire presque unanimes à vouloir faire profiter leur Etat-Providence des moyens et des prestiges qui ont assuré, pensent-ils, aux religions leur empire. Nul mieux que l'abbé Raynal n'a résumé leur conception en formules lapidaires, dont se souviendront les hommes de la Révolution : « L'État, ce me semble, n'est point fait pour la religion, mais la religion est faite pour l'État » (p. 389) « L'État a la suprématie en tout. La distinction d'une puissance temporelle et d'une puissance spirituelle est une absurdité palpable... » (p. 390) ; « Point d'autre concile que l'assemblée des ministres du Souverain. Quand les administrateurs de l'État sont assemblés, l'Église n'a plus rien à dire » (*ibid.*).

Abusés par nos idées actuelles, nos auteurs n'ont pas bien compris le chapitre révélateur du *Contrat* sur la religion civile. Ils n'ont pas vu que l'expression de Rousseau sur la « sainteté du Contrat » devait être prise à la lettre. Ils trouvent « bien superflus » les dogmes dont Rousseau entend constituer la religion du citoyen, bien superflus pour nous, modernes, mais très nécessaires dans la conception de Rousseau, qui est celle de la plupart des philosophes du XVIIIe siècle[1].

1. J'ai essayé de faire voir quelle était la logique interne de ce chapitre du *Contrat* dans le compte rendu que j'ai fait ici même (t. V, p. 357 sqq.) de l'édition Beaulavon.

Je formulerai encore en terminant quelques remarques moins importantes. M. A. est-il bien sûr que la doctrine du régicide ait passé des protestants aux Jésuites? Cette filiation est-elle absolument prouvée? (p. III); — p. III, il y a quelque danger à faire passer les politiques du XVIe siècle pour des *tolérants*, sans avertir que leur tolérance était très différente de la nôtre; — p. XI, l'influence des méthodes déductives ne suffit pas à expliquer le caractère *a priori* de la philosophie du XVIIIe siècle. Il faut y ajouter aussi l'influence de la théologie; — p. XIV et XV, le Ramsay qui fréquenta le club de l'Entresol serait-il par hasard le même Ramsay qui introduisit la franc-maçonnerie en France? — p. 168, je ne suis pas sûr du tout que la politique n'intéressait pas Diderot; — p. 187, la notice sur Helvétius est bien sévère; — p. 366, les syndics, dont il est question dans le texte de Turgot, n'étaient pas « des magistrats chargés de défendre les intérêts des villes » dans le Midi, mais les chefs des communautés de paysans dans toute la France, l'équivalent de nos maires.

La longueur seule de ce compte rendu suffit à prouver avec quelle attention et quel intérêt très vif j'ai lu ce recueil, que je voudrais voir entre les mains de tous nos lycéens et de tous nos instituteurs. — Albert MATHIEZ.

Mémoires de Mme Roland. Nouvelle édition critique, par Cl. PERROUD. Paris, Plon-Nourrit. 1905. 2 vol. in-8, CXXXV-334 et 514 p.

M. Perroud, après avoir donné une édition critique magistrale des *Lettres de Mme Roland*[1], a voulu fournir aux historiens un nouvel instrument de travail. Les mémoires de Mme Roland, parus sous ce titre : *Appel à l'impartiale postérité*, en 1795, ont eu diverses éditions, toutes incomplètes. M. P. nous en donne une édition complète et définitive, enrichie de nombreuses notes et d'études critiques semblables à celles qui commentent si bien les *Lettres de Mme Roland*.

L'édition de 1795, faite par Bosc, sur un manuscrit remis par lui à Mme Champagneux, fille des Roland, ne comprend pas le manuscrit tout entier. Bosc fit des suppressions et même des corrections. En 1864, le manuscrit étant entré à la Bibliothèque nationale, Dauban et Faugère en donnèrent, à peu près en même temps, dans leurs éditions, le texte intégral. Le manuscrit de Bosc ne contient pas tous les cahiers écrits par Mme Roland dans sa prison, du 1er juin au 8 novembre 1793. Bosc n'avait pas tout donné. On a retrouvé un manuscrit de 24 pages; il est à la Bibliothèque nationale depuis 1892. M. P. a donc complété le manuscrit de Bosc par ce manuscrit nouveau. De plus, M. P. donne les divers

1. Cf. la *Revue*, t. II, p. 433, et t. IV, p. 414.

cahiers de Mme Roland suivant l'ordre où ils ont été écrits, ce que n'ont pas fait les anciens éditeurs. Quant aux *Lettres de la prison*, M. P. les donne à part. Il en ajoute six à celles que l'on connaissait déjà, ce qui en porte le nombre à trente-trois. Pour la première fois, on les trouvera réunies ; c'est comme un second *Journal de prison*.

M. P. donne tous les détails utiles dans une longue étude critique sur les manuscrits des *Mémoires* ; dans une notice sur Mme Roland, il réunit les principaux faits nécessaires pour bien comprendre les *Mémoires*, sans préjudice des notes spéciales et des références au bas des pages. M. P. n'insiste pas sur l'intérêt historique et littéraire de cette œuvre. D'autres l'ont fait, surtout Sainte-Beuve en 1835 (Introduction aux *Lettres de Mme Roland à Bancal des Issarts*) et en 1864 (*Nouveaux lundis*, t. VIII), et il se contente avec raison d'y renvoyer. Il fait seulement remarquer que les mémoires écrits pendant la Terreur même sont peu nombreux : ce sont ceux de Brissot (en partie), de Buzot, de Barbaroux, de Pétion, de Louvet, de Meillan et de Dumouriez. Ils n'ont pas l'importance, ni la valeur littéraire et le charme de ceux de Mme Roland.

Quant à la critique de ces mémoires, l'édition de M. P. la facilitera, ainsi que sa publication antérieure des lettres de Mme Roland. C'est une œuvre girondine, donc partiale, et une œuvre de femme, se défendant elle-même, elle et son mari, accusant leurs adversaires ; c'est une œuvre littéraire aussi, où l'auteur ne s'oublie pas tout à fait, où l'imagination transforme les êtres et les choses. « Je n'ai pas vu deux ou trois fois une figure un peu signifiante que je ne l'habille dramatiquement », écrit-elle au début de son portrait de Danton (p. 212). L'éloquence, le tour oratoire diminue la valeur historique de ces *Mémoires*. « Voyez-vous ce demi-Hercule dont les formes grossières sont plus rudes que prononcées ; son amplitude annonce sa voracité ; l'audace sur le front, le rire de la débauche sur les lèvres, il adoucit vainement son œil hardi cavé sous des sourcils mobiles. La férocité de son visage dénonce celle de son cœur. » Et le portrait de Danton continue ainsi. Elle le craint ; elle sent en lui quelqu'un, et Roland n'est qu'un médiocre ; alors elle calomnie. Mais nous ne voudrions pas entrer ici plus avant dans la critique de ces mémoires célèbres ; ce serait faire le procès des Girondins, rappeler comment ces hommes généreux, mais trop peu énergiques pour guider le pays dans des circonstances extraordinaires, durent céder la place aux Montagnards. Peut-être M. P. aurait-il pu faire cette étude critique à fond avec toutes les connaissances que seul il possède sur les Roland. En tout cas, en nous donnant cette édition si belle, il a encore une fois rendu un service considérable aux études d'histoire révolutionnaire. — Ph. Sagnac.

Comte Fleury. **Angélique de Mackau, marquise de Bombelles, et la cour de Madame Élisabeth**, *d'après des documents inédits*. Paris, Émile-Paul, 1905. In-8, x-356 p. (portr.).

Dans l'Avant-propos, M. le comte Fleury nous explique que les documents en question proviennent du fonds Bombelles aux Archives de Seine-et-Oise. Il ajoute : « Rencontrer au sein de la société mourante du XVIIIe siècle un ménage modèle, admirable par son amoureuse et amicale fidélité, et, en même temps, intéressant non seulement par lui-même, mais par ses alentours, par les milieux où il lui a été donné de se mouvoir ;..... prendre ce couple avant les justes noces, le voir évoluer au milieu de la cour de Marie-Antoinette, l'étudier psychologiquement durant les années heureuses, pouvoir plus tard le suivre aux heures de lutte, aux heures d'angoisse, voilà le régal que nous offraient les dossiers inexplorés des Bombelles. ». M. F. exagère peut-être quand il parle de « régal ».

Marc-Henri, marquis de Bombelles, fils d'un lieutenant-général gouverneur de Bitche, fut d'abord page à la cour, puis officier durant la guerre de Sept ans. Devenu colonel, il entra dans la diplomatie et fut chargé en 1775 de la légation de France auprès de la diète de Ratisbonne. Il épousa en 1778 Angélique de Mackau, fille d'une des sous-gouvernantes des enfants de France. Mlle de Mackau, toute enfant, avait été placée par sa mère auprès de Madame Élisabeth. Une fois mariée, elle resta auprès de la sœur de Louis XVI en qualité de dame de compagnie, tandis que M. de Bombelles retournait à son poste diplomatique. Les deux époux s'aimaient grandement, se l'écrivirent fréquemment, et c'est leur correspondance, de 1778 à 1786, qu'utilise M. F.

Or, cette correspondance, à en juger d'après l'ouvrage de M. F., est d'une rare insignifiance. On y trouve surtout les effusions de deux conjoints dont l'esprit manque de fantaisie et dont la prose manque de couleur, les joies et les anxiétés que leur causent les menus faits de la croissance de leurs enfants (dentition, petites maladies, etc.) et le détail des intrigues qu'ils combinent en vue de l'avancement de M. de Bombelles ou pour marier avantageusement des parents et parentes. Notons en passant quelques tableaux presque amusants de M. de Bombelles sur les petites cours d'Allemagne, sur l'institution à Ratisbonne d'une association badine, beaucoup moins badine du reste que son nom ne l'indique, l'Ordre du Canapé. Mme de Bombelles nous confirme dans l'opinion que Madame Élisabeth était une jeune fille bonne, aimable et très nulle, et que sa cour était à son image; signalons l'inquiétude que trahissent ses lettres lors du renvoi de Necker : « Nous perdons tout notre crédit avec

M. Necker », des allusions au projet de mariage qui fut ébauché entre Madame Élisabeth et Joseph II, quelques mots curieux sur l'entourage du prince de Condé à Chantilly.

Il est pourtant trois faits, déjà connus, que les lettres de Mme de Bombelles achèvent de mettre en lumière : 1° la vie de dissipation et de frivolité de Marie-Antoinette; 2° les prodigalités inouïes de cette cour où Madame Élisabeth, entre autres cadeaux, offre à Mme de Bombelles « un habit qui va à près de 5.000 francs », où Louis XVI achète, pour la reine, Saint-Cloud, au prix de six millions, malgré le grand mécontentement de M. de Calonne ; 3° l'influence néfaste de Marie-Antoinette sur la politique étrangère de la France : Marie-Antoinette choisit à sa guise les ambassadeurs et refuse longtemps tout avancement à M. de Bombelles parce que, à Ratisbonne, il a défendu les intérêts de la France et suivi les instructions de son chef, le ministre de Vergennes, contre l'Autriche, dans l'affaire de la succession de Bavière; aussi Mme de Bombelles écrit à son mari : « Tu peux, sans infidélité, mettre un frein à ton zèle qui ne sera jamais récompensé par le Roi puisqu'il est trop faible pour oser reconnaître d'importants services », et elle conseille à M. de Bombelles de plaire à l'ambassadeur d'Autriche à Ratisbonne pour que celui-ci dise « du bien de toi à la cour de Vienne ».

M. de Bombelles obtient néanmoins en 1786 l'ambassade de Lisbonne. Sa femme le suit et reçoit de Madame Élisabeth des lettres où, parmi les papotages, je ne relève que cette paraphrase bien inattendue de Voltaire : « Cette bonne Religion, elle sert à tout! que la personne qui disait que, s'il n'y en avait pas, il faudrait l'inventer, avait raison ! », et la joie de la princesse à la nouvelle du renvoi de Calonne. Le volume se termine ensuite par le fastidieux récit d'une infructueuse tentative de mariage entre une parente des Bombelles et un seigneur portugais.

Sur le couple de Bombelles, mieux vaut consulter la *Correspondance du marquis et de la marquise de Raigecourt avec le marquis et la marquise de Bombelles pendant l'émigration* (*1790-1800*), que M. Max. de La Rocheterie a publiée en érudit consciencieux et averti pour la Société d'histoire contemporaine. On y voit que M. de Bombelles n'était pas sans valeur. Ambassadeur à Venise, il refusa de prêter serment à la Constitution de 1791, fut l'homme de confiance du baron de Breteuil que Louis XVI et Marie-Antoinette avaient chargé de prévenir et de réparer les imprudences de Calonne, du comte d'Artois et de l'émigration auprès des cours étrangères. Il méritait ce rôle ingrat par son bon sens relatif. Il n'en escomptait pas moins en septembre 1792 le triomphe de Brunswick et figurait comme ministre de la maison du Roi dans le cabinet dont l'émigration dressait la

liste pour le jour de l'entrée des Prussiens à Paris. Devenu veuf en 1800, il entra dans les ordres et mourut évêque titulaire d'Amiens en 1823. Un de ses fils prit en 1834 la place laissée vacante auprès de Marie-Louise par la mort de Neipperg[1].

En somme, la correspondance des époux de Bombelles ne devient intéressante pour l'historien qu'à partir de 1790, c'est-à-dire à la date où s'arrête le livre de M. F. Toutefois, auprès des lecteurs et lectrices qui éprouvent un plaisir ineffable à fréquenter en imagination les grands seigneurs et les grandes dames, cet ouvrage peut espérer le même légitime succès que les romans de M. G. Ohnet et les publications de M. Pierre Laffitte. — L. Lévy-Schneider.

Louis Hugueney. **Les Clubs dijonnais sous la Révolution.** Dijon, J. Nourry, 1905. In-8, 260 p.[2].

Ainsi que nous l'apprend, non pas l'introduction, mais une note rejetée au bas d'une page de cette introduction (p. 7), M. Hugueney a voulu faire revivre les clubs révolutionnaires et contrerévolutionnaires de Dijon sous la Révolution, de 1789 à 1799. A quels résultats est-il arrivé ? Sa conclusion ne nous le dit pas. Au lieu de ramasser les données précises de son travail, de dégager l'action et le rôle des clubs dijonnais, M. H. nous a donné dans cette conclusion une longue dissertation juridique sur les clubs en général, leurs caractères et leur utilité. Essayons donc de noter, à sa place, les principaux résultats de son enquête.

Le premier club dijonnais apparaît en août 1789 : c'est le *Club patriotique*. A vrai dire, et M. H. ne l'a pas assez montré, le club n'est au début qu'une *chambre littéraire*. Ses promoteurs se proposent de créer un lieu de réunion pour y « lire les papiers publics, apprendre les nouvelles les plus récentes et jouir de la conversation des personnes instruites » (p. 15). C'est peu à peu que les circonstances amènent le club à s'occuper des affaires publiques. Tout d'abord, il cherche à remédier à la misère ; bientôt, il s'élève contre le désordre des finances, ouvre une souscription patriotique, entreprend l'éducation politique des campagnes. En janvier 1790, il n'est encore qu'une société bourgeoise de philanthropie et d'éducation populaire. La formation de la société rivale *Les Amis de la*

1. Je ne trouve ni dans M. F. ni dans La Rocheterie de renseignements sur un marquis de Bombelles qui, en 1772, refusait de reconnaître comme valable un mariage qu'il avait contracté au désert avec une protestante, et contre lequel plaida Linguet.

2. Tome Ier d'une *Collection d'études sur l'histoire du droit et les institutions de la Bourgogne*, par une Société de professeurs et d'anciens élèves de la Faculté de droit de l'Université de Dijon.

paix précipite son évolution démocratique et jacobine. En mai 1790, il devient la *Société des Amis de la Constitution*, organise des banquets où les orateurs attaquent le régime ancien et célèbrent l'Assemblée nationale, se rend maître de la garde nationale, combat les clubs contre-révolutionnaires comme le *Club Tussat* ou celui du *Vieux Couvent*. — En février 1791, il réunit ses quatre sections en assemblée plénière « pour discuter les intérêts politiques, pour former et diriger l'opinion publique et transmettre aux représentants les vœux des représentés » (p. 90). Le 16 mai, la fusion des quatre sections en un groupe unique est décidée. Dès mars, les *Amis de la Constitution* sont affiliés à la Société des *Jacobins*. A leur tour ils accordent l'affiliation à des clubs de femmes comme les *Amies de la Constitution*, à des clubs d'enfants comme les *Jeunes Amis de la Constitution*, à des clubs campagnards comme ceux de Gevrey, de Ruffey... Leur action s'étend. S'ils s'occupent encore d'instruction, ils font la guerre aux préjugés, protestent contre la fermeture des théâtres le jour de la Toussaint, approuvent le mariage des prêtres, s'intéressent aux questions économiques, demandent la dissolution des dernières congrégations religieuses. Leurs idées politiques se transforment ; ils se détachent de la royauté.

L'avènement de la République, l'établissement du gouvernement révolutionnaire marquent une nouvelle phase dans l'histoire du club, qui, après s'être successivement intitulé *Amis de la Liberté et de l'Égalité*, *Amis de la République*, devient enfin la *Société populaire*. Jusqu'au 9 thermidor, la *Société populaire* domine la ville. Dévouée aux Montagnards et à Robespierre, elle reconnaît l'Être suprême, applaudit au supplice des Hébertistes, surveille et dénonce les suspects, épure les fonctionnaires, fait observer le maximum. Après le 9 thermidor, elle invite la Convention à « conserver au gouvernement révolutionnaire toute sa force et son énergie ». Mais la Convention la désavoue. Affaiblie par des querelles intestines, combattue par le représentant Calès, qui épure les autorités et renouvelle le personnel des administrations, la *Société populaire* perd son pouvoir. Le 5 frimaire 1794, elle suspend ses séances.

Elle ne devait pas les reprendre. Quelques anciens jacobins forment un nouveau club, le *Club Perrotte* ; mais au 12 germinal, ils perdent tout espoir de ressaisir le pouvoir, et, jusqu'au 13 vendémiaire, ils sont en butte aux violences des muscadins constitués en *Société des jeunes républicains*. A partir du 13 vendémiaire, l'histoire des cercles dijonnais devient quelque peu confuse. Un horloger, Paillet, fonde une société de lecture où l'on attaque les royalistes, ou l'on déplore le discrédit des assignats et la hausse du prix des denrées. En 1797, des cercles constitutionnels s'or-

ganisent ; l'un d'eux, sous la direction de Sauvageot, se rend maître des élections de germinal 1798 ; mais le gouvernement l'empêche de profiter de son succès. L'année suivante, le cercle disparaît ou, s'il subsiste, ne joue plus aucun rôle.

Si ce livre ne nous apporte aucune donnée nouvelle sur l'organisation et l'action des clubs révolutionnaires, il renferme des pages intéressantes, non seulement pour l'histoire dijonnaise, mais pour l'histoire économique de la Révolution, notamment les pages relatives aux spéculations sur la vente des biens nationaux, à l'établissement des patentes, aux émissions d'assignats et de billets de confiance (p. 117-123), à la disette, à l'exécution du maximum (p. 171-184). Malheureusement, de nombreux défauts d'exposition et de méthode lui ôtent beaucoup de son intérêt.

Le livre se divise en cinq chapitres, d'étendue sensiblement égale, consacrés le 1er au *Club patriotique*, le 2e et le 3e aux *Amis de la Constitution* et aux sociétés rivales, le 4e à la *Société populaire*, le 5e au *Club Perrotte* et aux *Clubs constitutionnels*. Au lieu d'affecter un chapitre à chacun de ces clubs, d'importance très variable, il eût été préférable, je crois, de distinguer dans l'histoire des clubs dijonnais trois grandes périodes : 1° la période d'organisation et de luttes caractérisée par la transformation d'un club bourgeois, philanthropique et royaliste en club politique, républicain et démocrate (1788-1792) ; 2° la période terroriste, pendant laquelle le club, désormais sans rivaux, devient un organe du gouvernement révolutionnaire (1793-1794) ; 3° la période de décadence marquée par les efforts des jacobins pour reformer la *Société populaire* dissoute et par la réaction thermidorienne (1794-1798). De cette façon, M. H. eût pu mettre au premier rang l'évolution politique des clubs, l'influence des événements sur cette évolution et son livre eût gagné une unité, une cohésion qu'il n'a pas.

Sans doute, M. H. a fait des recherches et des lectures consciencieuses. Je lui reprocherai cependant de ne pas être toujours suffisamment documenté et averti et de ne pas avoir exposé la bibliographie de son sujet. Tout d'abord, il a l'air d'ignorer que le rôle de surveillance joué par les clubs leur fut officiellement confié par une loi (p. 247-248) [1], que le nom de *Société populaire régénérée* fut pris par la plupart des clubs révolutionnaires (p. 154) ; il croit que les « organes compliqués » de l'ancien régime ont assuré à ses règlements économiques « le respect qui leur était dû » (p. 251-252) ; il cite M. Faguet (p. 36-41-49), Taine (p. 239-244-245) qui a peint, dit-il, « de main de maître la mentalité du jacobin » ;

1. P. 155, il note bien que la Société populaire « prend décidément place parmi les rouages de la machine administrative », mais sans l'expliquer autrement.

il renvoie au livre si contestable de MM. Cochin et Charpentier (p. 14)[1]; il ne signale qu'un nombre assez restreint d'études relatives à d'autres clubs[2]; il ne semble connaître ni les pages de M. Jaurès sur la situation financière et économique de la France sous la Convention[3], ni l'ouvrage de M. Porée[4]. Dautre part, une description critique des sources était ici indispensable. Bien que les procès-verbaux des clubs aient disparu, que les correspondances privées soient « détruites ou inaccessibles, le classement des archives publiques inachevé ou embryonnaire », M. H. remarque que les matériaux ne lui ont pas manqué (p. 1-2). D'accord. Mais de quelle nature sont ces matériaux ? Quelle en est leur valeur ? M. H. ne le montre pas. C'est d'autant plus regrettable que ces matériaux sont « dispersés, parcellaires, difficilement accessibles » (p. 2) et que M. H. paraît avoir une conception fausse de la méthode historique. « L'histoire, écrit-il en effet, était faite de morceaux ; il convenait de la reconstruire. C'était une série de problèmes dont quelques éléments étaient donnés, dont quelques autres étaient cachés, dont la solution restait à chercher; jeux d'esprit souvent compliqués, aux combinaisons multiples, et qui parfois nous donnèrent l'illusion de faire apprentissage de la profession d'historien » (p. 2).

Ayant conçu l'histoire comme une série de problèmes à résoudre, M. H. ne s'est pas attardé à une critique rigoureuse des documents. Il aime à faire des hypothèses, témoin le grand nombre des « peut-être » (p. 186, note 1) des « paraît-il » (p. 231), des « apparemment » (p. 16), des « croyons-nous » (p. 14-16, 49 note), des « vraisemblablement » (p. 61 note 2, p. 77 note 1, p. 141 note 2), des « tout porte à croire » (p. 15), des « nons avons le droit de le supposer » (p. 23), des « à n'en pas douter » (p. 230). Il multiplie les conjectures hasardées : p. 14, il constate l'existence d'une « société particulière dont étaient plusieurs avocats... » et dont il ne sait « ni l'origine, ni la durée » ; d'autre part,

---

1. *La campagne électorale de 1789 en Bourgogne*, Paris, 1904. Cf. ci-dessus, p. 502.

2. Il aurait pu se renseigner sur les clubs de Vannes (Bliard, dans *Études*, 1902, t. XCIII), de Laval et de Mayenne (Galland, dans *B. Comm. Mayenne*, 1902, 2e série, t. XVIII), de Nantes (Lallié, dans *R. Bretagne*, 1901, t. XXV et XXVI), de Sisteron (Cauvin, Digne, 1901, in-8), de Ruffec (Chauvet, dans *B. Com. Hist.*, 1902), d'Orthez (A. Planté, dans *B. Soc. Pau*, 1901, 2e série, t. XXIX), de la Creuse (Lacroq, dans *M. Soc. Creuse*, 1901, 2e série, t. VIII), de Château-Thierry (Corlieu, dans *A. Soc. Château-Thierry*, 1903), de Largentière (Mazon, dans *R. Vivarais*, 1903, t. II), de Marmande (Bonnat, dans *R. Agenais*, 1903, t. XXX), de Trévoux (Bérard, dans *A. Soc. Ain*, 1903, t. XXXVI), de Montauban (Galabert, cf. la *Revue*, t. Ier, p. 124, 235, 457.)

3. *Histoire socialiste*, t. III et IV.

4. *Les subsistances dans l'Yonne et particulièrement dans le district d'Auxerre pendant la Révolution*, Auxerre et Paris, 1903. Cf. la *Revue*, t. V, p. 125.

il note une allusion de l'intendant Amelot à « la cabale qui conduit tout » : il se croit autorisé à identifier cette cabale et la société. De même, p. 15, il attribue sans preuves à l'initiative de ce « groupe mystérieux » la fondation du premier club dijonnais. Cela lui permet de reprendre la thèse bizarre de MM. Cochin et Charpentier et de soutenir (p. 238) que la Révolution à Dijon et en Bourgogne est l'œuvre d'une cabale d'avocats. P. 102. en note, nous lisons que, le 7 brumaire an II, les *Amies de la liberté*... demandent « d'employer à la fabrication de souliers économiques destinés à être vendus au profit de la caisse de filature et de bienfaisance réunies... toutes les tapisseries que la loi condamnait au feu. » M. H. suppose gratuitement que la caisse de bienfaisance désigne « la caisse établie au profit des prisonniers pauvres [1] ». Ensuite il rapproche la loi du 9 brumaire an II sur la suppression des clubs de femmes d'un arrêté du directoire de département du 21 pluviôse an II nommant un commissaire pour remettre lesdites tapisseries « aux citoyennes chargées de pourvoir aux besoins des pauvres prisonniers », et il affirme la « survivance de la fonction économique du club à sa fonction politique ». — M. H. utilise indifféremment tous les documents, sans s'inquiéter de leur provenance, de leur plus ou moins grande sincérité : par exemple il admet sans les discuter les jugements de l'avocat Moreau sur les clubistes (p. 37-38) : or Moreau est l'ennemi déclaré des clubs. — Il ne sait pas renoncer à quelques-uns des renseignements qu'il a trouvés ; il surcharge son livre de notes quelquefois inutiles. Je n'ai pu comprendre l'intérêt de l'anecdote rapportée p. 48, note 3. Cette anecdote en tout cas ne prouve pas ce que M. H. veut lui faire démontrer. — Enfin M. H., pour interpréter des faits historiques, s'en réfère volontiers « aux données classiques de la science politique ». C'est en se fondant sur ces données qu'il apprécie l'opposition du *Club des Amis de la Paix* et du *Club des Patriotes*. Pour lui, le premier représente « l'amour de l'ordre »,le deuxième « l'amour de la liberté » (p. 48-49). Étant donné le mystère dont s'entouraient les *Amis de la Paix*, la composition du club où dominaient des nobles et des prêtres (p. 44-45), il est plus simple de voir dans ce club une société d'aristocrates. Les *Amis de la Paix* avaient un programme presque identique à celui du club aristocratique Tussat (cf. p. 70) ; comme les aristocrates du Vieux Couvent, ils attiraient les pauvres, invitaient les ouvriers à boire (cf. p. 46 et 58) ; quelques-uns d'entre eux jouèrent plus tard un rôle actif dans les sociétés contre-révolutionnaires (cf. p. 52, note 3) ; quelques-uns se groupèrent autour de Moreau, « le limier des aristocrates » (p. 66) ; enfin si l'on

1. Cette caisse de bienfaisance ne serait-elle pas plutôt la « Caisse d'épargne et de bienfaisance » que signale M. H. p. 116, note 1 ?

en croit un Sr Pille, les aristocrates, avant de se dire les « Amis du roi », s'appelèrent les « Amis de la Paix » (p. 62).

En général, M. H. indique soigneusement ses références ; pourtant (p. 159) il oublie de nous dire où il a trouvé cette dénonciation qui accuse Fouché d'avoir prêché la loi agraire, et il donne (p. 25 note 1, p. 29 note 1, p. 130 note 2, p. 140 note 3, p. 234 note 5) des références incomplètes ou obscures [1].

Le style présente de graves défauts. Les tournures compliquées, pénibles, sont nombreuses ; entre autres je note p. 5 : « Quelle conduite fut celle, quel caractère celui des clubs dijonnais ? » ; p. 155 : « C'est l'objet d'un premier point de vue qui exprime son histoire interne ». Les fautes de goût sont fréquentes : « La société de Dijon vécut encore quelques jours. Ses forces l'abandonnèrent ; elle mourut aux premiers froids » (p. 206) ; « Un club s'enfante assez souvent dans le trouble et dans la douleur » (p. 64). M. H. appelle la *Société des Amies de la Constitution* une annexe des *Amis de la Constitution*, car « le nom de filiale serait ici une injure » (p. 94). Il abuse des tournures redondantes comme « on a parfois, on a souvent » (p. 239) ; il commet même des fautes de français : p. 239 ; « C'est une conception..... qui semble *rétrograder* » ; p. 246 : « L'orgueil leur avait fait croire... que leurs adversaires quels qu'ils *soient*..... devaient être des scélérats ».

En résumé, sans apporter rien de bien nouveau, le livre de M. H. contient quelques pages intéressantes et quelques faits dont on pourra tirer parti. Il témoigne assurément de patientes recherches, de beaucoup d'efforts, mais il est gâté par de nombreuses imperfections et par des préoccupations juridiques étrangères à l'histoire. L'exposition en est touffue et confuse, le style dépourvu de sobriété, de simplicité et de vigueur, la méthode et la critique très insuffisantes. M. H. est peut-être un juriste, un amateur de science politique ; il n'est pas encore un historien. — J. Letaconnoux.

Correspondance du comte de La Forest, ambassadeur de France en Espagne (1808-1813), publiée pour la Société d'histoire contemporaine par M. Geoffroy de Grandmaison. Tome Ier : *Avril 1808-Janvier 1809*. Paris, A. Picard, 1905. In-8, 455 p. (portrait).

Le comte de La Forest est un des diplomates qui traversèrent la Révo-

1. Il a aussi laissé passer quelques fautes d'impression : p. 12, note 1 : des cours de justices, nouvelle nommées par le gouvernement, pour : des cours de justices nouvelles, nommées... ; p. 68, note 3 : pièce coté quinze, pour : pièce cotée quinze ; p. 187 : biscuits et échaudées, pour échaudés.

lution, en gardant les traditions de l'ancien régime, pour en faire bénéficier le gouvernemennt impérial. Il avait débuté dans la carrière en 1779, sous les ordres de M. de la Luzerne, ministre du roi aux États-Unis. La Révolution le trouva à New-York vice-consul général. Il ne fit pendant la tourmente qu'une brève apparition à Paris, où sa modération et ses attaches avec le régime aboli le rendaient suspect. Il eut la bonne fortune d'aider Talleyrand, lors de son voyage en Amérique, à faire des achats de terres avantageux. Il en fut récompensé par le poste de chef de division aux Affaires étrangères en 1797. En mars 1800, sa compétence le fit désigner pour suivre les négociations pendantes avec les États-Unis. Il entra ainsi en relations avec Joseph Bonaparte, qui le prit avec lui quand il partit pour Lunéville. Le 18 novembre 1801, il fut nommé ministre plénipotentiaire en Bavière, et le 10 août 1802 envoyé à Ratisbonne où il s'employa au mieux à distribuer les dépouilles du Saint-Empire aux princes clients de la France. A son retour, Napoléon le nomma à Berlin ; il y séjourna de 1803 à 1806, au moment le plus critique des relations franco-prussiennes, agent docile, conseiller pas toujours écouté, suivant officiellement les pourparlers, souvent gêné par les négociations intimes que Napoléon confiait à des envoyés extraordinaires, tels que Duroc. Malgré une incartade d'honnête homme lorsqu'il apprit la mort du duc d'Enghien, l'Empereur fut satisfait de ses services. Il représentait bien ; il avait la tenue et la correction des diplomates de l'ancienne royauté. Il rédigeait comme à l'époque de Choiseul et de Vergennes. Il se soumettait exactement à ses instructions ; il les exécutait en les adoucissant par la modération de son langage et la courtoisie de ses manières, type achevé du diplomate de carrière, qui fait honneur au gouvernement qui l'emploie dans les charges représentatives, et qui sert bien à condition d'être dirigé. Après Tilsit, Napoléon songea à lui pour l'ambassade de Pétersbourg ; il lui aurait adjoint Caulaincourt, chargé de poursuivre la conversation intime avec le czar. La Forest déclina la mission. L'Empereur ne lui en garda pas rancune, et, en 1808, il le chargea de remplacer Claude de Beauharnais en Espagne.

Le séjour de cinq années de La Forest en Espagne est la page importante de sa vie. Il arriva à Madrid en plein imbroglio. Beauharnais venait d'être rappelé pour s'être trop compromis avec le prince des Asturies. L'Empereur nouait de toutes parts les intrigues dont le coup d'État de Bayonne fut le dénouement. Murat préparait son avènement. La Forest, qui n'était pas dans le secret, commença par appuyer sa candidature ; ce qui lui valut de sèches remontrances. Il se le tint pour dit, et désormais se conforma scrupuleusement à la lettre de ses instructions. De 1808 à

1813, il fut chargé de transmettre à Joseph les injonctions de son frère, de l'empêcher d'entraver les desseins de l'Empereur, de surveiller son entourage, rôle assez ingrat qui lui valait les rebuffades du roi et la haine de ses conseillers. Il joignait à ses attributions d'ambassadeur celles d'un véritable ministre espagnol, chargé d'une enquête sur l'administration du royaume, de la réorganisation des finances, de la présidence d'une commission de séquestre. Comme observateur, il reproduisait exactement ce qu'il voyait et ce qu'il entendait. Mais son champ d'observation direct était assez limité, et ne dépassait pas la cour et le gouvernement de Joseph. Sa vue d'ailleurs manquait souvent de pénétration. Il était d'un optimisme inaltérable. L'émeute du 2 mai, le soulèvement des provinces étaient pour lui des nuages qui passeraient. Si la catastrophe de Baylen le força de reconnaître le péril des Français en Castille, il demeura convaincu que la présence de l'Empereur arrangerait toute chose. Après le désastre de Russie, il écrivait encore « que les contrariétés qui dérangeaient quelques-uns des plans de Napoléon étaient de purs inconvénients passagers ». Il fallut la retraite de 1813 pour lui ouvrir complètement les yeux.

La correspondance diplomatique de La Forest en Espagne est conservée aux Affaires étrangères. Elle comprend 900 numéros, adressés à Champagny et à Maret. La publication que M. Geoffroy de Grandmaison en a entreprise est une publication la plupart du temps in extenso. Quelques dépêches seules sont résumées. M. G. de G. a groupé les dépêches par périodes. Le premier volume qu'il nous présente s'étend d'avril 1808 à janvier 1809, et comprend trois divisions : La nomination du roi Joseph, La retraite du roi Joseph, La campagne de Napoléon en Espagne. Il a fait précéder chacune de ces divisions d'un sommaire qui rappelle : 1° les principaux événements qui dominent l'histoire de la période, 2° la part que La Forest y a prise. Les notes, assez peu nombreuses, sont sobres et précises. A la fin, un index des noms propres. Une préface retrace la carrière de La Forest avant et après son ambassade d'Espagne ; il y manque une étude critique sur l'importance de son rôle et la valeur de son témoignage ; le style de l'auteur y est trop souvent dénué de simplicité [1].

A cette publication consciencieuse d'un document capital pour la connaissance de la politique espagnole de Napoléon, on ne peut guère adresser que des objections théoriques qui vaudraient contre toute publication

1. « La houle des événements politiques de 1789 n'ébranla pas d'abord sa position. Mais la tempête de 1792 agita sa barque jusque par delà les mers » (p. x). « En agglutinant cette poussière de princes, il [Napoléon] pétrissait à son insu le mortier d'un patriotisme populaire » (p. XVIII). Les guerres de la Péninsule, « pierre de touche des desseins et des actes de Napoléon, pierre d'achoppement de ses ambitions et de ses forces » (p. XXIV), etc.

d'une correspondance diplomatique unilatérale, contre toute publication intégrale de dépêches diplomatiques. Il serait à souhaiter que la Société d'histoire contemporaine mît à son ordre du jour la discussion sur le mode de publication des textes diplomatiques instituée récemment par la Société d'histoire moderne. Elle se rallierait probablement aux conclusions de cette dernière en faveur du système des « Calendars ». — P. MURET.

Mémoires du géneral marquis Alphonse d'Hautpoul, pair de France (1789-1865), publiés par son arrière-petit-fils Estienne HENNET DE GOUTEL. Paris, Perrin, 1906. In-8, III-372 p.

Le général Alphonse d'Hautpoul, cousin du général d'Hautpoul Salettes qui fut tué à Eylau, et frère du général Amand d'Hautpoul qui fut en 1834 précepteur du duc de Bordeaux [1], entra au service en 1805, servit en Allemagne et en Espagne, se rallia aux Bourbons, puis à Louis-Philippe, enfin à Louis-Napoléon, eut le portefeuille de la Guerre dans le ministère du 31 octobre 1849, et mourut, en 1865, sénateur, mais sans avoir pu obtenir le bâton de maréchal. Ses mémoires, « fidèlement transcrits d'après le manuscrit original [2] », propriété de la famille, commencent à la Révolution et se poursuivent jusqu'au mois de novembre 1849. Ils semblent avoir été rédigés en plusieurs fois. A la page 122, l'auteur fait allusion à un vieux parent, né en 1753, « qui a quatre-vingt-dix ans et vit encore » ; ce qui donne 1843. La rédaction était donc commencée à cette date et s'est prolongée jusqu'à la fin de 1849. Il est possible que le manuscrit offre des différences d'écriture ou de papier qui pourraient, à cet égard, fournir une certitude : si elles existent, l'éditeur a eu tort de n'en pas parler.

Tels qu'ils sont présentés au public, les Mémoires se divisent en treize chapitres. Les deux premiers traitent de la campagne de Prusse de 1806-1807 et des guerres d'Espagne de 1808 à 1812. De ces événements de sa jeunesse, le géneral d'Hautpoul semble n'avoir gardé qu'un souvenir confus; les quelques pages qu'il consacre à Eylau, à Friedland, à la poursuite de l'armée de Moore en 1808 sont assez sèches et contiennent toute une série d'erreurs; ainsi il est surprenant que d'Hautpoul déclare avoir assisté à la bataille de La Corogne (qu'il décrit d'ailleurs de la façon la plus inexacte) et à la prise du Ferrol, alors que son corps d'armée (le 6e, celui de Ney) est resté étranger à ces opérations. En 1812, d'Hautpoul, alors capitaine, fut blessé et pris aux Arapiles, et conduit en Angleterre; le chapitre III est consacré au récit de sa captivité (1812-1814). Puis viennent quatre chapitres sur la Restauration : IV, La campagne de la Drôme pendant les

1. Ses mémoires ont été publiés en 1902 par le comte Fleury.
2. A quoi correspondent les lignes de points qui figurent p. 303 et 338 ?

Cent-Jours, 1815 (elle valut à l'auteur le grade de colonel; sa version de l'affaire du Pont de la Drôme est à retenir, sous réserves s'entend); V, Les premières années de la Restauration, 1816-1822 (vie de famille et de garnison); VI, La campagne d'Espagne, 1823 (peu de chose à y prendre, d'Hautpoul n'ayant pas participé à l'attaque de Cadix); VII, Le règne de Charles X, 1824-1830 (vie de cour, et organisation de l'expédition d'Alger en qualité de directeur général de l'administration de la guerre). Les chapitres VIII à XI concernent le règne de Louis-Philippe; VIII, La révolution de 1830, le commencement du règne de Louis-Philippe, 1830-1838 (d'après les bruits publics; le général ne joue alors qu'un rôle insignifiant dans les événements[1]); IX, L'insurrection de la Charente et la fin de la guerre carliste, 1839-1840 (beaucoup plus intéressant : l'insurrection de la Charente, amenée par la disette et aujourd'hui oubliée, fut grave et suivie d'une répression sanglante; en 1840, d'Hautpoul est envoyé à Perpignan pour fermer la frontière aux bandes carlistes ou « christinos »); X, L'inspection générale de l'Algérie, 1841 (témoignage partial évidemment, utile néanmoins pour l'histoire de la conquête : à peu près partout, dans l'administration militaire, désordre et dilapidations); XI, La fin du règne de Louis-Philippe, 1842-1846 (rien de saillant). Le chapitre XII, intitulé : La Révolution de 1848 et les journées de juin, est une compilation de faits connus; on y trouvera néanmoins une ou deux indications sur les colères soulevées par l'impôt des 45 centimes et sur les débuts de la réaction en province; le général parle avec haine des républicains[2]. Le chapitre XIII et dernier (Mon ministère de la Guerre et des Affaires étrangères, 1849-1850) pouvait être piquant : malheureusement l'auteur passe très vite sur la propagande qu'il organisa, en novembre 1848, dans le département de l'Aude, en faveur de Louis Bonaparte, et son récit s'arrête au début même de son ministère; l'on eût aimé avoir sa version de sa querelle avec Changarnier, et quelques détails sur les mesures de réaction qu'il prit ou inspira, notamment sur l'institution, dans toute la France, de rapports politiques quotidiens de la gendarmerie.

Matériellement, l'édition de ce texte narratif est correcte. Il n'y a pas d'index alphabétique. — P. Caron.

---

1. Lors des journées de juillet, d'Hautpoul était encore au ministère de la Guerre. Il raconte que le 27, étant allé aux Tuileries prendre les ordres de Marmont, il trouva ce dernier « conversan avec Laffitte et Arago, deux des principaux chefs de l'opposition... Il devenait évident pour moi que le maréchal traitait avec les ennemis... » (p. 183).

2. « Si Barbès eût réussi [au 15 mai], un comité révolutionnaire n'eût pas manqué d'être installé au lieu de l'Assemblée constituante, et bientôt tout le pays eût été rempli de deuil. Ces gens-là auraient dépassé les horreurs de 93. Selon eux, la guillotine n'allait pas assez vite; c'est l'assassinat à domicile qu'ils auraient pratiqué dans toutes les communes de France. Ils savaient bien que ce n'était que par la terreur qu'ils auraient pu se maintenir » (p. 310).

REVUE DES PÉRIODIQUES

Études, revue fondée en 1856 par des Pères de la Cie de Jésus. 1906.

20 Mars. = J. NOURRY. *Versailles (1870-1880). Souvenirs et récits.* [Ces souvenirs ont été écrits « au jour le jour des événements »; l'auteur était supérieur des Jésuites de Versailles. Rentré à Paris au moment de l'armistice, il assiste aux débuts de la Commune; menacé d'arrestation, il se décide à repartir, dans les premiers jours d'avril, pour Versailles, qu'il réussit à gagner par Créteil et Choisy-le-Roi, après une odyssée dont les détails n'ont qu'un faible intérêt historique. A suivre.]

La Quinzaine. 1906.

16 Mars. = G. GOYAU. *Le rôle social du curé de campagne sous l'ancien régime.* [D'après les sources imprimées. L'auteur insiste sur ce fait que les philosophes du XVIIIe siècle, en général, « souhaitent et réclament pour le prêtre un certain prestige social, et attendent du prêtre un certain rôle social »; J.-J. Rousseau, Voltaire ont conçu le « bon curé » ministre de bonté. Les dernières pages de l'article sont consacrées à un petit livre intitulé : Le modèle des pasteurs, ou précis de la vie de M. de Sernin, curé d'un village dans le diocèse de T... (1779), où la « conception, tout ensemble surnaturelle et sociale, du rôle du sacerdoce s'est épanouie vers la fin de l'ancien régime ».] — A. BONNEFONS. *Le rôle politique de Carnot au Comité de Salut public.* [Article fait, d'après les documents manuscrits et imprimés, dans le sens contre-révolutionnaire, mais où l'auteur reprend les conclusions précédemment établies par M. Aulard : Carnot a été un des instruments de la Terreur, et il s'est associé aux mesures extrêmes du Comité. M. B. estime qu'il « est inexcusable d'avoir donné son approbation à des meurtres manifestes, à des violences abominables, bref à cet ensemble de mesures qui ont constitué la Terreur ». « Sa conscience ne pouvait être faussée à ce point qu'il finît par trouver de telles atrocités nécessaires au salut de la France... » : c'est précisément ce qu'il s'agirait de savoir.]

1er Avril. = Abbé D. SABATIER. *Le centenaire d'un philosophe. Alphonse Gratry.* [Article de doctrine.]

La Révolution française. 1906.

14 Mars. = A. AULARD. *Taine historien de la Révolution française. I. Avant le livre des « Origines ».* [Reproduction du début du cours public professé cette année à la Sorbonne par M. Aulard. Avant les « Origines », Taine est considéré par les catholiques comme un impie, un matérialiste : après les « Origines », il devient l'idole des

conservateurs, surtout des conservateurs catholiques; il fait encore aujourd'hui, devant le grand public et à l'étranger, figure d'historien. Ses habitudes d'esprit et de travail expliquent sa méthode historique; ses premières publications: sa conception de l'histoire, assimilée à la physiologie ou à la géologie; sa théorie du milieu; son amour pour la gloire littéraire; sa crédulité; son incapacité d'observer exactement; ses opinions politiques : réactionnaire après la Commune. C'est au mois d'août 1871 qu'il commence à préparer son ouvrage; il veut d'abord éluder la période 1800-1830; il remonte ensuite à la Révolution. Les six volumes des « Origines » ont paru de 1875 à 1893; entre temps, Taine traduit sous le titre : Un séjour en France de 1792 à 1795, les lettres, probablement apocryphes, publiées par J.-H. Green ou Gifford; cette traduction est « médiocre, presque bâclée ».] — J. Saint-Martin. *Un attentat contre Siéyès.* [Il s'agit des deux coups de pistolet tirés sur Siéyès le 11 avril 1797 (22 germinal an V), par le prêtre Chrysostôme Poule; Siéyès fut assez grièvement blessé au bras. Cet attentat fut l'occasion de discussions assez vives au sein du Conseil des Cinq-Cents; les patriotes croyaient à un complot royaliste dirigé contre la représentation républicaine. Le 3 juin (13 prairial), Poule comparut devant le tribunal criminel de la Seine; il fut condamné à 20 ans de fers, à la grande irritation de Siéyès, qui eût désiré un châtiment plus rigoureux et vit dans l'indulgence du jury l'effet des menées de ses ennemis.] — E. Poupé. *Les archives révolutionnaires du greffe du tribunal de Draguignan.* [État sommaire de ces archives, qui comprennent des documents nombreux et intéressants pour la période qui s'étend du début de l'an II à l'an VIII.] — *La société populaire de Vouneuil-sur-Vienne. Registre de ses délibérations.* [Fin. 25 séances, du 20 prairial an II au 30 ventôse an III.]

La Revue de Paris. 1906.

1er Mars. = E. Welvert. *La fin de Merlin de Thionville.* [En 1800, Merlin se retire à Commenchon (Aisne), où il a acheté un domaine rural. En 1814, il se charge d'organiser un corps franc dans la région; mais l'administration impériale le tenait pour suspect, et l'on voit, en mars 1814, un agent de Rovigo venir enquêter, dans la Somme, sur ses actes. Après avoir adhéré à la Restauration, Merlin se prononce pour Napoléon, lors des Cent-Jours. Six mois après, la loi du 12 janvier 1816 le contraignait à l'exil : il réussit à s'y soustraire, grâce à la modération de Decazes et en dépit des demandes réitérées du préfet de l'Aisne, Nicolay, qui voulait l'éloigner. En 1824, Merlin vend son bien, et vient s'installer à Paris, où il meurt le 14 septembre 1833. L'article contient quelques documents inédits.]

La Revue hebdomadaire. 1906.

17 Février. = Vte de Boislecomte. *Épreuves d'exil d'un officier de Penthièvre (1792-1808).* Il s'agit de J.-B. Certain, capitaine au régiment de Penthièvre, émigré en 1791, rentré en l'an XI, reparti ensuite pour la Russie, où il devint précepteur des enfants du général de Laumonozoff. M. de B. cite six lettres écrites par lui de 1803 à 1808 à sa sœur restée en France; il y donne des détails sur sa vie, ses occupations, etc.]

24 Février. = B. Lasserre. *La cocarde blanche.* [Extrait d'un ouvrage récent sur « Le général Lamarque et les Cent-Jours en Vendée »:]

7 Avril. = L. Batiffol. *Les Enfants de France sous Henri IV.* [Extr. d'un ouvrage qui paraîtra prochainement à la librairie Calmann-Lévy sous le titre : La vie intime d'une reine de France au XVIIe siècle.]

Le Correspondant. 1906.

25 Mars. = E. Rousse. *Lettres à un ami (1855-1870).* [Suite ; cf. ci-dessus, p. 250, 335. Vie de Paris, les théâtres, les arts, la littérature, le Palais de Justice. A suivre.] — H. de Lacombe. *Bossuet et les études bibliques.* [Reprend longuement la question, d'après les sources imprimées. Montre le goût de Bossuet pour la lecture et l'étude de la Bible s'éveillant de bonne heure, rappelle ses relations avec les rabbins de Metz, puis plus tard, à Paris, avec les philosophes de Port-Royal et de la Compagnie de Jésus, avec les Bénédictins, notamment Mabillon, Ruinart, Montfaucon ; ses conférences sur la Bible à Saint-Germain, puis à Versailles, à partir de 1673 ; son effort incessant pour mieux armer son exégèse (il se met sur le tard à apprendre l'hébreu). De tout ce labeur, le résultat par excellence est le *Discours sur l'histoire universelle*, « né de la Bible et comme pétri avec elle », œuvre « impérissable » où, à côté de la préoccupation religieuse, « la préoccupation scientifique » est toujours et partout, et que Bossuet a constamment reprise, remaniée et améliorée jusqu'à la fin de sa vie. A suivre.] — R. Launay. *La délation sous la Terreur.* [Six pages. Rappelle d'après Miss Williams, Mallet du Pan, Senart, le rôle joué par la délation en 1793 et 1794, et cite une lettre de l'aide de camp Amans à Robespierre, 25 nivôse an II, dénonçant les agissements suspects du général Dillon, alors détenu à la prison du Luxembourg.] — Et. Lamy. *Affaires d'Égypte et de France. La leçon d'un siècle.* [Suite ; cf. ci-dessus, p. 83, 174. III. La mission Marchand. A suivre.]

Revue Bleue. 1906.

3 Mars. = E. Welvert. *Tallien.* [Fin. Divorce de Tallien (1802) ; il passe obscurément les dix années de l'Empire. En 1816, il supplie Louis XVIII de l'excepter de l'application de la loi du 12 janvier ; il obtient un sursis pour raisons de santé ; tombé dans la misère, il multiplie les demandes pour obtenir des secours, une pension. Il meurt au milieu de l'indifférence générale le 16 nov. 1820.]

24 Mars. = *Une famille de hobereaux au XIIe siècle. Enguerrand Ier de Coucy*, [Fragments d'une « Histoire du château de Coucy », écrite par Saint-Just vers 1767 et restée inédite.] — F. Loliée. *A la Comédie-Française. Administrateurs et acteurs (1850-1881).*

17 Mars. = R. Gaschet, *L'armée française en Calabre et le combat de Santa-Eufemia (1806).* [Publie, d'après l'original retrouvé à la Bib. nat., une relation par P.-L. Courier, sous forme de lettre à M. de Sainte-Croix, du combat de Santa-Eufemia, où le général Reynier fut battu par les Anglais (4 juillet 1806). Courier n'assistait d'ailleurs ni au combat, ni à la désastreuse retraite qui le suivit, et bien qu'il tienne le langage d'un témoin oculaire, ce n'est que d'après des récits de camarades qu'il a pu rédiger sa relation.]

31 Mars. = C. STRYIENSKI. *La mère du Régent. Une conversion de princesse au XVIIIe siècle.* [Il s'agit de l'abjuration d'Élisabeth-Charlotte, la princesse palatine, en 1671, lorsqu'elle fut mariée au duc d'Orléans ; cette abjuration fut toute politique ; pour les choses religieuses, la princesse n'eut jamais que de l'indifférence. L'article fournit en outre quelques détails sur son père, l'électeur Charles-Louis.]

7 Avril. = E. RENAN. *Cahiers de jeunesse (1845-1846).* [Continué les 14 et 21 avril, et à suivre. Pensées extraites de 9 cahiers inédits rédigés par Renan au séminaire de Saint-Sulpice et à la pension Crouzet, deux ans avant « l'Avenir de la science.]

14 Avril. = J.-E. DRIAULT. *Murat à Naples avant la trahison. La mission Durant en 1811.* [Fin le 21 avril. Expose, d'après les documents des Affaires étrangères, la crise de 1811 entre Napoléon et Murat ; elle a pour cause la force croissante de l'esprit national napolitain, sous la pression duquel Murat essaye de détendre les liens qui l'unissent au Grand Empire ; la mission de Durant a au contraire pour objet de les resserrer. Affaire des naturalisations : Murat veut contraindre les Français attachés à son service à se faire naturaliser Napolitains ; opposition formelle de Napoléon : décret du 6 juillet. Alors Murat se décide à renvoyer les uns après les autres les fonctionnaires français ; il ordonne des préparatifs militaires à Gaëte. Une rupture semble imminente ; Perignon et Durant la conjurent. Murat cède. M. D. cite une longue note de Maret, du 30 décembre 1811, destinée à établir définitivement ce que devaient être les rapports de l'Empire et du royaume de Naples. Incident Dolgorouki-Durant (1er janvier 1812) ; Murat se prononce nettement pour Durant. Maghella, ministre de la police napolitaine, suspect de menées antifrançaises, rappelé à Paris. Devant les dispositions de plus en plus menaçantes de Napoléon à son égard, Murat prend peur et part pour la France. La guerre contre la Russie ajourne la solution de la question napolitaine.]

Revue des Deux Mondes. 1906.

1er Mars. = Cte d'HAUSSONVILLE. *La duchesse de Bourgogne et l'alliance savoyarde. Après la mort de Monseigneur. Le petit troupeau.* [I. Après la mort de Monseigneur ; la situation du nouveau Dauphin et les questions d'étiquette ; les funérailles de Monseigneur ; les réceptions à Versailles après l'enterrement de Monseigneur ; les services de Saint-Denis et de Notre-Dame. II. La succession de Monseigneur ; la dispersion de la cabale de Meudon ; les froissements d'amour-propre de la duchesse de Berry ; reprise de la vie de cour. III. Le petit troupeau ; les anciens amis de Fénelon devenus les fidèles du duc de Bourgogne ; le duc de Beauvilliers et le duc de Chevreuse. IV. La joie de Saint-Simon après la mort de Monseigneur ; ses efforts pour pénétrer dans l'intimité du duc de Bourgogne ; ses conversations secrètes avec lui sur le rétablissement des prérogatives des ducs et pairs. V. Fénelon et le duc de Bourgogne, avant et après la mort de Monseigneur.] — P. GAUTIER. *Un idéologue sous le Consulat et le Premier Empire.* [Il s'agit de Charles-François-Dominique Villers, ancien officier français, émigré, membre de la Société royale de Gœttingue, qui fut, avant Mme de Staël, l'intermédiaire le plus notable entre la pensée allemande et la pensée française.]

15 Mars. = Vte D'AVENEL. *Les riches depuis sept cents ans. II. En quoi consistaient les grandes fortunes.* — E. DAUDET. *Un conseiller de l'empereur Alexandre Ier. Le Cte Paul Strogonof.* [D'après l'ouvrage récent du grand-duc Nicolas Mikhaïlowitch sur le Cte Paul Strogonof.]

Revue de Synthèse historique. 1906.

Février. = L. CAHEN. *L'idée de lutte de classes au XVIIIe siècle.* [C'est au XVIIIe siècle qu'elle apparaît, encore confuse, dans Bolingbroke; elle passe ensuite chez d'Holbach, puis chez Quesnay, qui divise la société en trois classes : celle des producteurs agricoles, celle des propriétaires, et la classe « stérile » des commerçants et des financiers. Mails il faut arriver jusqu'à Turgot pour la trouver formulée avec son sens et sa portée véritablement modernes ; Turgot ne sépare plus, comme Quesnay, les commerçants et les propriétaires ; il met d'un côté tous ceux qui louent leur travail, les salariés, et de l'autre, ceux qui louent leur argent, les capitalistes; entre ces deux classes d'hommes, dont les intérêts sont opposés, le conflit est inévitable et constant. Ainsi précisée, la doctrine repasse en Angleterre ou Adam Smith lui donne « une vigueur, une netteté étonnantes ». Elle se retrouve dans les cahiers de 1789, et Dufourny de Villiers en fait l'objet de déclarations violentes dans ses *Cahiers du 4e ordre.*] — L. FEBVRE. *La France à la veille de la Réforme d'après M. Imbart de la Tour.* [Critique très serrée du volume récent de M. Imbart de la Tour, « Les origines de la Réforme », t. Ier, La France moderne » (cf. ci-dessus p. 307). La conception de l'ouvrage est discutable; on peut pourtant l'admettre. Mais alors l'exécution même prête à de graves observations, portant sur le choix et l'emploi des sources, et sur l'abus d'une « métaphysique pseudo-sociologique qui met aux prises, en des développements obscurs, des *groupes* avec des *dynamismes* ». Sans doute le livre de M. Imbart de la Tour ne sera pas inutile; il vaut par l'effort de synthèse qu'il représente, par ses références: mais « la méthode d'exposition de l'auteur, la profusion un peu tapageuse de ses références, le dogmatisme trop serein de ses perpétuelles affirmations ne réussissent qu'à en affaiblir considérablement la valeur et l'autorité ».]

Revue d'histoire de Lyon. 1906.

Mars-Avril. = A. MAZERAN. *Lettres de Joséphin Soulary à Eugène Froment (1877-1891.* [Suite, et à suivre.] — E. VIAL. *Les cartes à jouer lyonnaises, d'après un ouvrage récent de M. H.-R. d'Allemagne.*

Revue d'histoire rédigée à l'État-Major de l'Armée. 1906.

Mars. = B. [Col COUTANCEAU.] *La campagne de 1794 à l'armée du Nord, 17 pluviôse-8 messidor an II* (Suite). *IIe partie : Opérations.* [Suite. Le désastre de Troisvilles. « La journée du 26 avril est pour ainsi dire la date décisive de la campagne de 1794. » Elle vit en effet s'accomplir une vaste manœuvre, exécutée par les divisions françaises échelonnées de Dunkerque à Givet, manœuvre qui, en dépit des fautes d'exécution et des échecs partiels, mit fin à l'offensive des alliés. Ceux-ci commencèrent par n'en pas voir les conséquences; ils étaient tout entiers

à la satisfaction du succès éclatant remporté sur les colonnes françaises qui, venant de Cambrai, avaient attaqué vers Landrecies : cette partie des opérations constitue ce qu'on appelle l'affaire de Troisvilles. Les Français, au nombre de 30.000 avec 70 à 80 canons, quittèrent Cambrai dans la nuit du 25 au 26 ; le 26 au matin, ils attaquèrent les avant-postes autrichiens ; mais la cavalerie anglaise du duc d'York, se portant rapidement derrière leur gauche, les prit à revers ; colonne principale, colonnes de soutien, tout fut entraîné dans la panique ; le général Chapuis pris, le général Mansel tué, 5.000 tués ou blessés, 32 canons perdus, tels en furent les résultats, imputables à la médiocrité du commandement et à l'impressionnabilité des troupes. Les attaques concomitantes effectuées à l'est et au sud de Landrecies ne réussirent pas mieux. A suivre.] — R. L. [Lt Longy.] *La campagne de 1797 sur le Rhin.* [IV. Le plan de campagne. Le plan de campagne adopté par le Directoire pour 1797 comportait la marche simultanée sur Vienne de l'armée d'Italie, par le Frioul et les États héréditaires, des armées combinées de Sambre-et-Meuse et de Rhin-et-Moselle par la vallée du Danube. L'entrée en opérations avait été fixée au début de mars ; et c'est en effet le 10 mars que Bonaparte recommença les hostilités. Au contraire, sur le Rhin, l'offensive française devait subir de longs retards. D'abord le Directoire attendit la fin de février pour adresser à Moreau des instructions précises ; Hoche avait reçu les siennes un peu plus tôt ; contrairement au plan adopté, elles n'assignaient à l'armée de Sambre-et-Meuse qu'un rôle subalterne de couverture, l'invasion par la vallée du Danube étant réservée à l'armée de Rhin-et-Moselle. Ensuite, il n'est pas d'objections que Moreau, indolent et timoré, n'ait faites à une offensive précipitée ; il récrimine, réclame de l'argent, du matériel ; la crainte d'un échec qui diminuerait son prestige le paralyse. Pendant ce temps, Bonaparte, qui a pénétré dans le Frioul, réclame avec la dernière insistance le passage du Rhin : les renforts affluent contre lui ; si on le laisse seul aux prises avec toutes les forces de la monarchie autrichienne, il sera écrasé. Hoche, plein d'ardeur, ne demande qu'à aller de l'avant ; il offre, puisque Moreau n'est pas prêt, de prendre l'offensive dans la vallée du Danube. Mais alors Moreau s'inquiète et proteste ; son état-major est dans l'émoi, à l'idée que l'armée de Sambre-et-Meuse pourrait jouer le premier rôle ; du coup les difficultés s'évanouissent. Mais il est déjà trop tard (15 avril) : Bonaparte, devant les périls qu'il court, a arrêté sa marche sur Vienne et entamé des négociations avec l'archiduc Charles ; l'inaction des armées du Rhin l'empêche de compléter sa victoire. A suivre.] — E. [Ct Picard.] *La guerre de 1870-1871* (Suite.) *L'armée de Châlons. IIe partie : Nouart-Beaumont.* [Mouvements des armées opposées le 30 août ; la concentration sur Sedan. La bataille de Beaumont. Description du champ de bataille ; le Ve corps dans la matinée du 30 août ; la marche du IVe corps allemand à travers les bois de Dieulet et de Belval. A suivre.]

Revue Henri IV. 1906.

Mars-Avril. = A. Couzard. *Philippe de Béthune, l'élection du pape Léon XI et la victoire du parti français en 1605.* [Publie deux lettres de Philippe de Béthune, ambassadeur à Rome, l'une à Villeroy (11 mars), l'autre à Henri IV (21 mars),

sur l'état des esprits et des choses à Rome, avant et pendant le conclave chargé de donner un successeur à Clément VII, mort le 3 mars. Ce fut le cardinal Alexandre de Médicis, candidat de Henri IV, qui fut élu; malheureusement il mourut au bout de 26 jours de règne.] — A. Chamberland. *Observations de Sully sur le rachat des greffes et de 2. 400.000 livres de rentes.* [Document inédit tiré des archives du château de Sully, et, d'après M. C., partiellement autographe; il est sans doute de juin 1607. Ces « observations » de Sully concernent une proposition de rachat faite par un sieur de la Fosse; elles témoignent d'une médiocre confiance dans le succès éventuel de l'opération.] — A. Chamberland. *La légende du Conseil de raison. Son fondement historique.* [Cite un passage d'une lettre de l'ambassadeur vénitien P. Duodo, du 3 août 1596, d'où il semble ressortir que « le gouvernement de Henri IV a sérieusement songé à confier à des commissaires, *élus* par l'assemblée des notables, la gestion des fonds destinés au paiement des rentes et des dettes de l'État ».] — G. Baguenault de Puchesse. *Nouveaux documents sur Antoine de Bourbon, roi de Navarre.* [Indique l'intérêt d'environ 80 lettres adressées à Antoine de Bourbon, à sa femme ou à son fils, de 1533 à 1572, par les grands personnages du temps, et que l'abbé Blanchet vient de publier (1905) dans les Mémoires de la Soc. hist. et archéol. de la Charente.] — A. Chamberland. *Le conseil des finances en 1596 et 1597 et les économies royales.* [Suite. III. Moyens proposés par le conseil pour équilibrer les recettes et les dépenses. A suivre.] — G. Boussinesq. *Sommes promises aux chefs de la Ligue.* [Un état qui figure dans le ms. fr. 6411 permet de rectifier les chiffres donnés par les Mémoires de Gronlart.]

NOTES ET NOUVELLES

LE RÉCENT VERSEMENT DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE AUX ARCHIVES NATIONALES [1]

La série BB, formée des versements successifs du ministère de la Justice aux Archives nationales, est depuis longtemps connue des travailleurs qui s'occupent d'histoire moderne. Plusieurs des subdivisions de cette série, notamment BB[1] à BB[4] (Personnel, Affaires civiles, Affaires criminelles, Comptabilité de 1789 à 1830 environ) BB[18] (Correspondance générale de la division criminelle), BB[20] (Comptes d'assises et formation des listes des jurés) ont déjà fourni et fourniront encore des dossiers très importants pour l'histoire politique de la France sous la Révolution, l'Empire, la Restauration et la Monarchie de Juillet. Un récent versement vient d'enrichir singulièrement cette précieuse réserve de documents.

Après avoir fait, en 1904, un premier envoi de 151 cartons de documents historiques, le ministère de la Justice s'est décidé, en mai 1905, à confier aux Archives nationales tout ce qui lui restait d'archives historiques anciennes. Préparé sur place, ce nouveau versement, qui a été opéré le 10 mai, a amené aux Archives 879 articles, liasses, registres et plans. Le classement en a été immédiatement commencé, et il se poursuit aujourd'hui ; l'incroyable état de désordre des documents versés et leur état matériel, qui nécessite de longs nettoyages, le rendent malheureusement un peu lent.

Une première question se posait : comment allait-on classer ce millier de liasses et de registres ? Ils concernaient des matières très diverses : les distribuerait-on entre les nombreux compartiments du cadre de classement de la série BB? Cette manière de procéder a paru présenter de graves inconvénients. A l'expérience, le plan de classement de la série BB, qui comprenait deux grandes divisions, une division *historique* (BB[1] à BB[4], subdivisions ne comportant point, croyait-on à tort, d'extension), et une division *non historique* (BB[5] à BB[29], subdivisions dout l'accroissement devait être continu), ce plan de classement s'est révélé compliqué et factice. On le garde et on le gardera, pour éviter des changements qui auraient des résultats beaucoup plus fâcheux que l'état de choses actuel, mais il est loin d'être parfait.

L'on a jugé qu'il était plus simple de laisser au nouveau versement son individualité. L'on a pris les 151 articles versés en 1904 et qu'on avait d'abord cotés BB[4] bis, l'on y a ajouté les 879 articles versés en 1905, et l'on a fait du tout une nouvelle subdivision BB[30]. A l'intérieur de cette subdivision, les articles ont été

1. Cette note contient l'essentiel d'une communication faite à la Société d'histoire moderne le 11 mars 1905 et sommairement résumée dans le *Bulletin* de la Société (n° 35).

répartis méthodiquement comme suit : 1° Affaires générales ; 2° Administration centrale ; 3° Organisation et personnel judiciaires ; 4° Sceau ; 5° Conseil d'État ; 6° Légion d'honneur ; 7° Imprimerie nationale ; 8° Registres, inventaires anciens, divers.

La première section, Affaires générales, s'étend des cotes 1 à 495. Elle est actuellement classée et inventoriée.

Les cartons BB³⁰ 1 à BB³⁰ 151, ont été l'objet d'un inventaire sommaire dressé par A. Tuetey. Cet inventaire a été publié dans la *Révolution française* d'août 1904[1]. Avec le carton BB³⁰ 152, commence la série des documents versés en 1905. Voici l'indication sommaire des plus intéressants d'entre eux.

BB³⁰ 157, doss. 1.	Formation des départements et nomination des commissaires chargés d'y procéder (1790)....	1790
159-162.	Procès de lèse-nation (affaires d'Astorg, Besenval, Suleau, Marat et Danton, etc.)[2].....	1789-1790
163, doss. 2.	Mission de Reinhard, commissaire du gouvernement en Toscane.....	an VII
166-169.	Correspondances relatives aux affaires criminelles et politiques dans les départements réunis de la Belgique et de la rive gauche du Rhin....	an VII-VIII
175.	Pièces diverses, notamment un journal du maréchal de Belle-Isle pour 1725 et 1726.....	XVIIIe siècle
177, doss. 1.	Travaux historiques exécutés à la Chancellerie sous la direction de Moreau, historiographe de France.....	1781-1849
179, doss. 2.	Organisation judiciaire des Iles Ioniennes.....	1810-1811
182, doss. 4.	Libelles répandus en Allemagne contre l'armée française. Affaire du libraire Palm, de Nuremberg.....	1806
184, doss. 2.	Petit Conseil ; associations religieuses ; rapports.	1807
188*-189.	Prisonniers d'État et détenus par mesure de haute police. Brigandage dans le département de l'Eure.....	1809-1814
191.	Rédaction de la Charte constitutionnelle (1814) et de l'Acte additionnel (1815). « Renseignements sur la situation politique de la France, les associations secrètes et la conduite des troupes alliées ». Ordonnance du 24 juillet 1815 et loi d'amnistie du 12 janvier 1816 (Complices des Cent-Jours et régicides).....	1814-1816
193-236.	Cabinet du ministre de la Justice. Correspon-	

1. Voir la *Revue*, t. VI, p. 62.

2. Les dossiers de ces procès sont indiqués comme perdus dans le *Répertoire des sources manuscrites de l'histoire de Paris pendant la Révolution*, de M. A. Tuetey (t. Ier, p. 117 sqq.).

dance (classée par ordre de ressorts, et dans chaque ressort, par années)[1] 1822-1828

BB 30 237-245. Affaires politiques (dossiers classés chronologiquement par ressorts)..... 1820-1827

250-254. Cabinet du ministre de la Justice. Affaire diverses (classées par ordre alphabétique)..... 1814-1823

255-257. Papiers saisis à sa mort chez le duc de Richelieu[2]. 1820-1822

258. Incendies de 1822..... 1822-1823

261. Élections législatives (ressorts de Metz, Montpellier, Nancy, Nîmes, Orléans, Paris)[3]..... 1824

263-264. Affaire des transfuges ou affaire de la Bidassoa.. 1823-1824

268-269. Censure des écrits périodiques..... 1820-1827

294, doss. 1. Élections législatives de 1842. Renseignements et enquêtes..... 1842-1843

296-298. Instruction judiciaire sur les journées de février 1848 1848

299-315. Demandes, pétitions, adresses, etc., reçues par le Gouvernement provisoire, la Commission du pouvoir exécutif et le Chef du pouvoir exécutif 1848

322-323. Ajournement des élections législatives de 1848; protestations et adhésions. Élections législatives de 1848 et 1849; élections législatives partielles de 1850. Élection du président de la République en 1848..... 1848-1850

327. Mission de Jouve du Bor, conseiller à la cour d'appel d'Alger, chargé de diriger la police politique dans les départements du Rhône, de la Loire, de Saône-et-Loire, de l'Ain et les arrondissements de Vienne et La Tour-du-Pin (1848). Voyages de représentants (1850-1851). Enquête sur le banquet de Toulouse (1848)..

328-357. Cabinet du ministre de la Justice. Correspondance (classée par années et par ordre alphabétique de matières)..... 1848-1859

358-366. Troubles postérieurs à la Révolution de février 1848 jusqu'à 1850 (correspondance classée par ressorts)..... 1848-1850

367-390. Rapports politiques des procureurs généraux

---

1. Les dossiers afférents, pour chaque ressort, aux années 1822, 1823, 1824, contiennent un grand nombre de pièces relatives à des affaires politiques.

2. Ne présentent pas l'intérêt qu'on pourrait imaginer.

3. Ces dossiers faisaient évidemment partie d'une série complète classée par ressorts; le reste n'a pu être retrouvé.

(classés par ressorts de 1849 à 1868, et par trimestres de 1868 à 1870)..... 1849-1870
BB 30 391-425*. Série politique (série P; dossiers d'affaires politiques, classés de P 1 à P 1844, avec un inventaire ancien)..... 1850-1860
432-433. Subsistances; agitation et délits..... 1852-1857
434-435. Délits de fausses nouvelles..... 1853-1860
436. Affaires religieuses : cultes catholique et protestant ; saint-simonisme (concerne principalement le second Empire)..... 1825-1860
462-479. Condamnés des commissions mixtes, grâces (dossiers classés par départements)..... 1852-1856

La section Affaires générales se termine par une série de dossiers concernant l'histoire politique depuis 1855 — actuellement date extrême de communication — jusqu'aux premières années de la troisième République. Plusieurs de ces dossiers ont beaucoup de valeur. Ils deviendront communicables à mesure qu'ils auront pris cinquante ans de date.

Cette rapide énumération permet de saisir l'importance du versement. Jusqu'à 1905, les Archives nationales n'offraient pour l'histoire politique de la France de 1820 à 1852 que des matériaux peu nombreux et sans grand intérêt : c'est qu'en effet, entre ces deux dates, se creuse une lacune à peu près complète dans la grande série politique F1c III (Esprit public et élections), constituée avec les versements du ministère de l'Intérieur [1]. Grâce au ministère de la Justice, cette lacune est en partie comblée. Si, par une coïncidence regrettable, la série BB30, de même que la série F1c III, ne contient que peu de chose pour l'histoire de la monarchie de Juillet, en revanche elle est très riche pour l'histoire de la Restauration, de la deuxième République et du second Empire. La série dite des « Troubles postérieurs à 1848 », la série politique « P », celle des rapports des procureurs généraux depuis 1849, sont, pour ne citer que celles-là, destinées à prendre place parmi les sources capitales de notre histoire contemporaine [2].

P. Caron.

— Académie des sciences morales et politiques.

31 Mars : M. Levasseur offre à l'Académie une brochure contenant le discours qu'il a prononcé, le 5 mars 1906, à la Société d'économie politique, à l'occasion du 125e anniversaire de la mort de Turgot. — M. Lair donne communication d'un mémoire sur l'élection de MM. Dumon et Delangle dans la section d'administration politique et financière en 1859, et la candidature de M. Magne dans cette même section, lequel échoua devant M. Baude.

1. Voir P. Caron, *Les sources manuscrites parisiennes de l'histoire de la Révolution de 1848 et de la deuxième République*, dans la *Revue*, t. VI, p. 85 sqq., notamment p. 90.

2. Je reviendrai prochainement, dans une note spéciale, sur la composition et l'intérêt de ces diverses séries de documents, dont j'ignorais, et pour cause, l'existence au moment où j'ai rédigé l'article rappelé à la note précédente.

7 Avril : M. Levasseur informe l'Académie que M. le docteur Hamy vient de publier sous le titre : La vie rurale au XVIIe siècle dans le pays reconquis, l'analyse d'un livre de raison qui lui avait été donné, il y a une vingtaine d'années, par le descendant d'une ancienne famille de fermiers du Boulonnais.

21 Avril . M. Lyon-Caen offre à l'Académie la thèse récente de M. Henri Hayem sur : La renaissance des études juridiques en France sous le Consulat. — M. Frédéric Passy fait hommage, au nom de M. Georges de Nouvion, de l'ouvrage intitulé : Frédéric Bastiat, sa vie, ses œuvres, sa doctrine.

— La Société d'histoire moderne s'est réunie en assemblée générale le mardi 17 avril. Il a été procédé aux élections annuelles. Le bureau est ainsi composé pour l'année 1906-1907 : M. Ch. Seignobos, président ; M. E. Bourgeois, vice-président ; M. Ch. Schmidt, secrétaire général ; M. P. Mantoux, secrétaire ; M. C. Bloch, trésorier. La deuxième partie de la séance a été occupée par la suite de la discussion sur la place et le rôle de l'histoire dans l'enseignement secondaire et primaire.

— M. Ch. Schmidt prépare actuellement une étude sur les origines du Blocus continental, depuis le traité de commerce de 1786.

— Le Congrès des Sociétés savantes de 1906 s'est tenu à Paris du 17 au 21 avril. Nous relevons, dans le compte rendu analytique des séances publié par le *Journal officiel* (nos 105, 106, 108) les communications suivantes, qui intéressent nos études

Section d'histoire et de philologie : *Adher*. Application dans le district de Toulouse des lois des 3 ventôse et 11 prairial an III relatives à la liberté religieuse. — *Bazeille*. L'administration d'Aubin Fossey, premier maire de Bures (Orne) pendant la Révolution. — *Blossier*. La Révolution à Honfleur, d'octobre 1791 à septembre 1792. — *F. Bordez*. La Société des Amis de la Constitution de Beauvais (1790-1792). — *Butet-Hamel*. La Société populaire de Vire (1790-an III). — *M. Constans*. Les jeux floraux de Rodez au XVIIIe siècle. — *P. Coquelle*. Napoléon et la Suède, l'élection de Bernadotte. — *R. Drouault*. Notes tirées de l'ancien état civil du canton de Saint-Sulpice-les-Feuilles. — *J. Écorcheville*. L'organisation de la musique du roi sous Louis XV. — *Ct Espérandieu*. Les relations de Marseille avec le Maroc [depuis le XVIIe siècle]. — *R. Fage*. Les exactions de l'intendant Étienne Foulé en Limousin (1650). — *Abbé Fournier*. Les livres liturgiques imprimés dans les diocèses d'Arras et de Thérouanne avant le XVIIe siècle. — *F. Galabert*. Les registres paroissiaux de Toulouse depuis le XVIe siècle. — *A. Galland*. La Société populaire de Cherbourg, de ses origines à 1792. — *G. Gauthier*. Mentions relatives à l'instruction publique avant 1789 dans les archives de l'Aube, de l'Yonne et de la Nièvre. — *J. Haize*. La Société populaire de Saint-Servan (Ille-et-Vilaine). — *Jacotin*. Chronologie des baillis et juges royaux du Velay et de leurs lieutenants, de l'origine à leur extinction (1273-1789). — *Jadart*. Le contre-coup à Reims de la mort d'Henri IV. — *Labroue*. La commune de Thenon (Dordogne) pendant la Révolution. — *Chanoine Morel*. Testaments reçus par des curés et vicaires avant

1789. — *V. Quesné*. La première représentation de la « Toison d'Or » de Corneille (1660). — *E. Thoison*. De l'administration temporelle de la paroisse de la partie gâtinaise de l'ancien diocèse de Sens sous l'ancien régime. — *Veuclin*. La presse périodique à Bernay avant 1850. — *Veuclin*. Les confréries funéraires dites charités de Normandie pendant les XVIe et XVIIe siècles.

Section des sciences économiques et sociales : *Andrieu et H. Quignon*. Baux à ferme de l'Hôtel-Dieu près Beauvais de 1517 à 1900. — *Ph. Barrey*. Les premiers paquebots postaux entre Le Hâvre, New-York et les colonies françaises (1786-1788). — *P. Boissonnade*. La question de la représentation coloniale aux États généraux et le mouvement électoral parmi les colons de Paris et à Saint-Domingue (août 1788-avril 1789). — *P. Boyé*. Postes, messageries et voitures publiques en Lorraine au XVIIIe siècle. — *Dr H. Coulon*. Les statuts des anciens chirurgiens et barbiers de Cambrai. — *F. Duminy*. L'ancien collège de Nevers de 1521 à 1860. — *Duval*. Le collège et le séminaire de Domfront (1683-1792). — *G. Fleury*. Un essai de nouvel impôt foncier dans une paroisse [Champaissant, Sarthe] en 1764 : l'économiste Véron de Forbonnais et le cadastre. — *N. Haillant*. Quelques documents manuscrits de l'École centrale du département des Vosges. — *P. Moulin*. La vente des biens nationaux à Salon (Bouches-du-Rhône). — *E. Mourot*. La vente des biens nationaux à Rots (Calvados). — *F. Mourlot*. La comparution individuelle des citoyens du tiers état aux assemblées électorales des paroisses pour les États généraux de 1789. — *A. Nicolaï*. La population en Guyenne au XVIIIe siècle. — *H. Quignon*. Le bureau d'agriculture à Beauvais (1761-1783). — *Abbé Rance-Bourrey*. Acte d'établissement de François Castello comme imprimeur à Nice (1619). — *Souchon*. Les protestants du département de l'Aisne en l'an X. — *Veuclin*. L'état et le mouvement de la population dans la commune de Mesnil-de l'Estrée (Eure), depuis la sécularisation de l'état civil jusqu'aux premières statistiques annuelles (1792-1801). — *Veuclin*. Œuvres sociales du XVIIIe siècle : les fêtes des bonnes gens à Canon, Calvados (1775-1785). — *J. Villatte*. L'industrie de la tonnellerie à Bordeaux et dans le département de la Gironde.

Section d'archéologie : *E. Bonnet*. Les médailles des États du Languedoc. — *Abbé F. Marsan*. Les peintures [XVIe siècle] de l'église de Mont, vallée de Louron (Hautes-Pyrénées).

Section de géographie historique et descriptive : *Abbé Chaillan*. Le voyage de Marseille à Paris de Mgr de Belsunce en 1730. — *H. Ferrand*. Les premières cartes de Savoie. — *A. Pawlowski*. L'histoire topographique du pays de Didonne, du Talmondais et du Mortagnais girondin, d'après la géologie, la cartographie et l'histoire.

Au cours de la séance solennelle de clôture, qui a eu lieu le samedi 21 avril, M. Armand Brette a prononcé un discours sur : La noblesse et ses privilèges pécuniaires en 1789. Ce discours a été reproduit in extenso dans le *Journal officiel* du 22 avril.

— La Commission instituée pour rechercher et publier les documents d'archives

relatifs à la vie économique de la Révolution s'est réunie le 24 mars au ministère de l'Instruction publique, sous la présidence de M. Jaurès. M. P. Caron, secrétaire, a lu un rapport sur les travaux de la sous-commission permanente depuis la dernière séance plénière. Puis M. Jaurès a présenté à la Commission les deux premiers volumes de la nouvelle collection. Ce sont le tome Ier des cahiers du bailliage d'Orléans, publiés par M. Camille Bloch, et le recueil de M. S. Charléty sur la vente des biens nationaux dans le département du Rhône. D'autre part, les impressions en cours avancent régulièrement. Un projet de circulaire, la sixième, relative à la publication des documents qui ne sont ni les cahiers, ni les dossiers de la vente des biens nationaux, a été ensuite discuté et approuvé. Cette circulaire, qui vient d'être envoyée aux comités départementaux, préconise pour ces documents, qui sont de beaucoup les plus nombreux, l'emploi combiné de l'édition in extenso et de l'analyse, et pose des principes sur lesquels nous reviendrons.

— Dans un nouveau volume intitulé : *De Sébastopol à Solférino, Apogée du second Empire* (Paris, A. Fontemoing, 1906, 360 p.), M. James de Chambrier continue à égrener, comme ils se présentent à son esprit, ses souvenirs et ses réflexions sur le second Empire (cf. la *Revue*, t. III, p. 656, et t. V, p. 372). Il s'agit spécialement cette fois-ci de la période 1855-1860 : vie de cour à Compiègne et à Biarritz, attentat d'Orsini, mariage du prince Napoléon, campagne d'Italie, démêlés avec le Saint-Siège en 1860, expéditions de Chine et de Syrie, voyage d'Algérie, etc., tout cela défile sans ordre sous les yeux du lecteur. L'on peut concevoir que les amateurs d'anecdotes trouvent à ce livre de l'agrément ; il est moins facile d'apercevoir le profit qu'en pourront tirer les historiens.

— E. Soyez. *Séjour à Amiens du cardinal de Florence. Publication de la paix de Vervins (7 juin 1598)*. Amiens, Yvert et Tellier, 1905, pet. in-4, II-27 p. — La luxueuse plaquette de M. Soyez contient le récit des fêtes qui furent célébrées à Amiens, le 7 juin 1598, lors de la publication de la paix de Vervins, conclue le 2 mai précédent. Ce qui leur donna un éclat particulier, ce fut la présence du légat du pape, revenant du congrès de Vervins, Alexandre-Octavien de Médicis, cardinal de Florence, plus tard pape pendant quatre semaines (1-27 avril 1605) sous le nom de Léon XI. Le récit est intéressant ; l'auteur l'a accompagné d'un beau portrait du cardinal. En somme, un bon petit travail d'histoire locale. P. 16, ligne 2, lire *Henri* de Montmorency et non *Anne*, mort en 1567. — V.-L. B.

— Alfred Marquiset. *La phrase et le mot de Waterloo*. Paris, H. Champion, 1906, in-12, 71 p. — M. M. reprend la question, déjà si souvent discutée, du langage tenu par Cambronne, vers la fin de la journée du 18 juin 1815, aux Anglais qui le sommaient de se rendre. Il examine et critique les témoignages en présence et conclut que la phrase (« La garde meurt et ne se rend pas ») a été composée par le journaliste Rougemont, et que Cambronne a dit le « mot » connu. La brochure, qui est munie d'un appendice contenant la bibliographie du sujet, est bien tournée et amusante à lire.

CORRESPONDANCE

M. Alfred Leroux, auteur de l'étude sur le *Manuel* de l'abbé Coste dont M. A. Mathiez a rendu compte ici même (p. 398 sqq.), nous a adressé la lettre que nous reproduisons ci-après, après l'avoir communiquée à M. Mathiez, dont les observations figurent en note.

Monsieur le Directeur,

Quelques lignes de réponse, si vous le permettez, au compte rendu si courtois que votre *Revue* a eu la bonté de consacrer à mon étude sur le *Manuel* de l'abbé Coste (p. 398 sqq.).

M. Mathiez s'étonne de ce que j'ai prêté tant d'attention à une œuvre de troisième ordre, sans originalité propre et qui fut sans influence historique et sans effet pratique. — Mais où donc M. M. a-t-il puisé ces appréciations sur le *Manuel* de Coste si ce n'est justement dans mon étude[1] ? Et de quel droit pouvais-je les formuler sans les justifier pleinement[2]?

M. M. regrette que je n'aie point plutôt analysé « les guides qui furent entre les mains de la plupart des prêtres réfractaires ». Incontestablement ce travail eût été moins ingrat, mais je n'en avais pas les éléments par devers moi. A demander ainsi à un auteur autre chose que ce qu'il a prétendu faire, on a toujours raison contre lui[3].

M. M. aurait préféré une étude simplement historique, où la psychologie tînt moins de place. Affaire de goût. L'essentiel est que je n'aie point sacrifié le côté historique au côté psychologique. Et si vraiment je discute quelquefois « théologie » comme l'affirme M. M., c'est que la plus élémentaire équité m'interdisait de critiquer l'abbé Coste autrement qu'à l'aide des textes et des doctrines dont il se réclame[4]. M. M. veut bien me rendre cette justice que je l'ai fait d'une plume toujours tempérante. L'éloge m'est précieux.

Quant à flairer en moi un « calviniste », au sens historique du mot, c'est s'exposer à faire sourire ceux qui me connaissent de près. Je suis (à tort, sans doute) un croyant, mais de l'espèce la plus libre et la plus insoumise[5], et certes plus près

---

1. M. Leroux se trompe; je connaissais le *Manuel* de Coste avant son étude. Pour savoir qu'il fut sans influence historique, il n'y avait qu'à consulter sa date.

2. Je n'ai pas contesté à M. L. le *droit* de formuler toutes les appréciations qu'il voudra, mais seulement leur *intérêt*.

3. M. L. me conteste-t-il le droit de concevoir une étude historique différente de la sienne ? et cela sans m'amuser à avoir raison contre lui ?

4. J'ai simplement constaté que les critiques théologiques de M. L. n'avaient aucun intérêt proprement historique et qu'elles me semblaient dictées par l'esprit confessionnel.

5. J'avouerai en toute ingénuité à M. L., qui n'est pas *calviniste* mais qui est *croyant*, que je ne sais pas ce que c'est qu'un croyant d'une espèce libre et insoumise. Mais je sais bien que la plupart de nos calvinistes actuels se targuent de liberté et d'indépendance, ce qui n'empêche pas que leurs jugements sur les mêmes choses se ressemblent comme deux

de Quinet que de Calvin. M. M. me donne l'occasion de le crier sur le toit de sa propre maison. Je l'en remercie, et le prie d'agréer, ainsi que vous-même, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Alf. Leroux.

16 mars 1906.

J'apprends que deux passages du compte rendu que j'ai consacré, dans le dernier numéro de la *Revue* (p. 469 sqq.), au tome III du recueil de MM. Alombert et Colin sur la *Campagne de 1805 en Allemagne*, ont été inexactement interprétés. Je tiens à m'expliquer en quelques mots.

J'ai demandé (p. 470), s'il était possible de se servir de ce recueil avec une « entière sécurité » alors que, ayant lieu de penser qu'il ne contient pas *tous* les documents, l'on ne trouve ni dans l'introduction, ni ailleurs, aucune indication sur le nombre ou la nature des pièces laissées de côté. En posant cette question, je n'ai pas mis en cause la bonne foi de MM. Alombert et Colin. Je me suis placé dans la situation d'un travailleur résidant en province, qui veut étudier la campagne de 1805 et qui emploie les trois volumes publiées par leurs soins. Si ce travailleur connaît son métier, il se demandera bientôt : Ai-je tout le dossier sous les yeux ? s'il n'est pas complet, qu'y manque-t-il ? Et dans l'impossibilité où il sera de répondre, il se sentira gêné, il n'aura pas « entière sécurité ».

J'ai dit, d'autre part (p. 471), que la relation de l'entretien de Napoléon avec Mack le 17 octobre, à Elchingen, relation où MM. Alombert et Colin « croient voir un argument décisif enfaveur de la thèse de *Napoléon pacifique* [1] », me paraissait, à moi, « beaucoup moins caractéristique ». J'ai relu le document, et mon opinion reste la même. Néanmoins, je suis tout disposé à reconnaître que j'aurais mieux fait de ne pas aborder, du moment que je ne pouvais lui consacrer que deux lignes, le problème complexe de « Napoléon et la paix ». J'aurais pu d'autant plus aisément m'y décider qu'à mon sens, l'ardeur que mettent à le résoudre un certain nombre d'historiens procède plutôt d'un besoin sentimental de prendre parti pour ou contre Napoléon que d'une nécessité scientifique actuelle. Je ne crois pas qu'aussi longtemps que durera le conflit pendant entre le pacifisme et l'impéria-

---

gouttes d'eau. Là d'ailleurs n'est pas la question. Je n'ai jamais dit que M. L. ait tort d'être ce qu'il voudra, mais qu'il avait tort de faire à l'abbé Coste un procès de tendances qui n'est pas à sa place dans une étude historique et qui a le défaut de l'entraîner parfois jusque sur les limites de l'exactitude.

1. « L'étonnante conversation dont Mack nous a conservé la substance .. met en évidence de la manière la plus curieuse et la plus frappante les dispositions des puissances au lendemain de cette colossale victoire d'Ulm : l'armée autrichienne vient d'être enlevée et anéantie, et pourtant c'est l'Autriche qui se refuse à traiter, c'est Napoléon encore qui demande la paix, fût-ce au prix de cessions territoriales ! On ne manquera pas de soutenir que l'Empereur, en cette circonstance, n'était pas de bonne foi : c'est la seule ressource qui reste à ses ennemis irréconciliables » (p. 242). La relation de Mack est reproduite à la page 850. Napoléon exprime son désir de faire la paix avec François II, et il dit à Mack, qui lui parle d'une « nouvelle frontière » pour l'Autriche en Italie : « Je suis prêt à faire des sacrifices et même de grands sacrifices en Italie, mais qu'on fasse cause commune avec moi pour en faire faire aussi à l'Angleterre. Pourquoi vouloir toujours peser sur ma prépondérance continentale, sans vouloir se réunir avec moi contre la toute-puissance maritime de l'Angleterre ? »

lisme, entre le patriotisme étroit et le patriotisme large, les historiens puissen s'accorder sur la question de savoir si Napoléon a été ou n'a pas été un « pacifique ». Qu'est-ce qu'un « pacifique » ? c'est un homme qui veut la paix, disent les uns ; c'est un homme qui ne veut pas la guerre, disent les autres : entre les deux définitions, il y a loin. D'ailleurs, la solution de ce problème est-elle nécessaire pour que l'étude de la politique internationale sous le premier Empire puisse être poussée à fond ? Je ne le pense pas ; il me semble au contraire d'une meilleure méthode de réserver la question. L'on pourra s'occuper d'y répondre plus tard, lorsqu'on connaitra bien les faits, et qu'on s'entendra sur le sens des mots [1]. J'aurais donc pu m'abstenir de souligner, dans les dernières lignes de mon compte rendu, cette divergence d'appréciation, divergence comme il s'en produit à chaque instant entre les historiens et dont la constatation — est-il besoin de l'ajouter ? — n'est nullement de nature à faire douter des facultés critiques de MM. Alombert et Colin.

P. Caron.

LIVRES NOUVEAUX

Généralités et instruments bibliographiques. — *Dr Cabanès.* Les indiscrétions de l'histoire. 3e série. Paris, A. Michel, 3.50. — *R. de Lasteyrie et A. Vidier.* Bibliographie des travaux historiques et archéologiques des Sociétés savantes. T. V (Supplément). Livraison 1. Paris, Leroux, 4.00. — *Ch.-V. Langlois.* Questions d'histoire et d'enseignement. Nouvelle série. Paris, Hachette, 3.50.

Histoire politique intérieure. — *A. Aulard.* Les orateurs de la Révolution. La Législative et la Convention. T. Ier. Nouvelle édition revue. Paris, Cornély, 7.50. — *F. Barbey.* A friend of Marie-Antoinette (Lady Atkins). Transl. from French. Pref. by Victorien Sardou. London, Chapman, 10 sh. 6 d. — *F. Bournand.* Histoire de la franc-maçonnerie, des origines à la fin de la Révolution française. Paris, Daragon, 8.00. — Cambridge modern history, planned by the late *Lord Acton.* Vol. IX : Napoléon. Cambridge University press, 16 sh. — *Abbé Deniau.* Histoire de la guerre de Vendée. T. Ier. Angers, Siraudeau, 7.50. — *Durand-Auzias.* L'époque de la Terreur à Roquemaure (Gard). Paris, Plon, 4.00. — La famille royale au Temple. Journal de la captivité de Cléry. Paris, Fayard, 1.50. — *E. Lavisse.* Histoire de France. T. VII (1re partie) : Louis XIV. La Fronde. Le Roi. Colbert (1643-1685). Paris, Hachette, 6.00. — *L. Le Barbier.* Petites pages d'histoire. Ce que pensaient les fonctionnaires du premier Empire. (Documents sur la conspiration du Gal Malet.) Paris, Dujarric, 0.75. — *G. Picot.* Augustin Cochin, notice historique. Paris, Hachette. — *I. Tchernoff.* Le parti républicain au coup d'État et sous le second Empire, d'après des documents et des souvenirs inédits. Paris, Pedone. — *A. de Tesson.* La fournée d'Avranches en 1794. Avranches, Imp. Durand.

Histoire diplomatique. — *F. Barbey.* Correspondance de Roland Dupré,

---

1. J'ai essayé d'indiquer, en rendant compte (t. IV, p. 118 sqq.) du livre de M. Arthur-Lévy, *Napoléon et la paix*, l'opinion moyenne qui me semble devoir finalement rallier les historiens, mais sans me laisser aller au vain espoir d'un accord prochain.

second résident de France à Genève (1680-1688). Genève, Jullien et Georg. (Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève 2e sér., t. IX.) — Souvenirs de M. de Gontaut-Biron. Mon ambassade en Allemagne (1872-1873). Paris, Plon, 7.50.

Histoire militaire. — *Gal H. Bonnal.* La manœuvre de Saint-Privat (18 juillet-18 août 1870). 2e volume : Bataille de Rezonville. Paris, Chapelot, 12.00. — Der Krieg Napoleons gegen Oesterreich, 1809. Berlin, Vossische Buchhandlung. — *Graf P. Hatzfeldt.* Feldzugsbriefe 1870-1871. Deutsche Ausg. Leipzig, Schmidt u. Günther. — *Feldmarschall-Leut*t *A. Graf Hübner.* Erlebnisse zweier Brüder während der Belagerung von Paris und des Aufstandes der Kommune, 1870-1871. Berlin, Paetel, 4 mk. — *Hauptm. H. Kerchnawe.* Von Leipzig bis Erfurt. Die Verfolgung der französischen Armee in den Tagen vom 18. bis 23. X. 1813. Wien, Seidel, 3 mk 60. (Extr. des « Mitteilungen des k. und k. Kriegsarchivs ».) — La guerre de 1870-1871. 3e série : L'armée de Châlons. La marche sur Montmédy. Fascicule Ier. 2 vol. Paris, Chapelot, 10.00. (Publ. Section hist. de l'État-Major de l'Armée.) — Mémoires du Gal Guillaume Pépé (1783-1846), publiés par *L. Mouton.* Paris, Perrin. — *E. von Schmid.* Die Schlacht bei Gravelotte. Leipzig, F. Engelmann, 3 mk. — *J. Schwabe.* Die Schlacht bei Gravelotte-St-Privat. Altenburg, Schnuphase, 1 mk. — *L. Stouff.* Essai sur le lieutenant général baron Delort d'après ses archives et les archives de la Guerre. Paris, Champion. — Un coin de la bataille du Mans. Combat de Changé (10-11 janvier 1871). Le Mans, Imp. Blanchet. — *W. von Unger.* Wie Bonaparte den Feldherrnstab angriff. Berlin, Vossische Buchandlung, 2 mk. — *A. Vaccon.* Henri de Mauduit du Plessis, lieutenant de vaisseau, commandant de la « Framée ». Paris, Retaux, 3.50.

Histoire religieuse. — *A. Baudrillart.* Le cardinal Perraud. Paris, Poussielgue, 1.00. — *Abbé P. Gabent.* Les illuminés ou anticoncordataires de l'ancien diocèse de Lombez (Gers). Auch, Imp. centrale, 2.50. — *A.-L. Masson.* Le bienheureux curé d'Ars (1786-1859). Paris, Vitte. — *A. Mater.* L'église catholique, sa constitution, son administration. Paris, Colin, 5.00. — Œuvres de saint François de Sales. T. XIV : Lettres. Paris, Vitte, 8.00.

Histoire économique et sociale, histoire coloniale. — *Barré, M. Clerc, Gaffarel, etc.* Voyageurs et explorateurs provençaux. Paris, Challamel, 7.00. — *F.-E. Boutineau.* Mémoires de chirurgiens de Touraine (XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles). Tours, Salmon. — *P. Gaffarel.* Histoire de l'expansion coloniale de la France depuis 1870 jusqu'en 1905 Paris, Challamel, 8.50. — *G.-H. Quignon.* La dentelle de Chantilly et la question dentellière. Cayeux-sur-Mer, Imp. Ollivier. — Les colonies françaises au début du XXe siècle. Cinq ans de progrès (1900-1905). Paris, Challamel, 9.00. — *A. Marty.* L'imprimerie et les procédés de gravure au XXe siècle. Étude. Paris, Imp. Frazier-Soye. — *P. Masson.* Marseille et la colonisation française. Essai d'histoire coloniale. Paris, Challamel, 12.00. — *H. Muteau.* L'évolution économique au point de vue agricole d'un département français dans le cours du dernier demi-siècle. Paris, Librairie générale de droit. — *A. Neymarck.* Turgot. Paris, Alcan, 1.50. — *E. Salone.* Guillaume Raynal historien du Canada (Etude critique). Paris, Guilmoto. — *Sarrazin.* Les majorats dans la législation française. Paris, Giard et Brière. — *Dr F. Villard.* Le collège de Guéret (1699-1880). Notice historique. Guéret, Imp. Betoulle.

Histoire littéraire, histoire de l'art, histoire des sciences. — *G. Aslan.* La morale selon Guyau. Paris, Alcan, 2.00. — *J. Baillet.* Auguste Baillet, égyptologue français. Notice biographique. Paris, Leroux. — *Barbey d'Aurevilly.* Deuxième memorandum (1838-1864). Paris, Stock, 3.50. — *L. Brédif.* Du caractère intellectuel et moral de J.-J. Rousseau, étudié dans sa vie et ses écrits. Paris, Hachette, 7.50. — *Ferd. Brunetière.* Honoré de Balzac (1799-1850). Paris, Calmann-Lévy, 3.50. — *Abbé Ch. Calippe.* Balzac, ses idées sociales. Paris, Lecoffre, 2.00. — *R. Canat.* La littérature française par les textes. Paris, Delaplane, 3.50. — *Chateaubriand.* Atala. Reproduction de l'édition originale, avec une étude sur la jeunesse de Chateaubriand par V. Giraud et J. Girardin. Paris, A. Fontemoing, 3.00. — *Ed. de Chauveron.* Les grands procès de la Comédie-Française depuis les origines jusqu'à nos jours. Paris, Rousseau, 7.50. — Correspondance entre Mlle de Lespinasse et le Cte de Guibert, publiée par le *Cte de Villeneuve-Guibert.* Paris, Calmann-Lévy, 7.50. — *Al. Counson.* Dante en France. Paris, Fontemoing, 12.00. — *L. Delteil.* Le peintre-graveur illustré. T. Ier (œuvres de Millet, Th. Rousseau, Dupré, Jongkind). Paris, l'auteur, 10.00. — *W. Gensel.* Corot und Troyon. Bielefeld, Velhagen und Klasing, 4 mk. — *Victor Hugo.* Le Rhin. Lettres à un ami (Édition de l'Imprimerie nationale). Paris, Ollendorff, 10.00. — *H. Jadart.* Les édifices religieux du département des Ardennes. Essai de statistique et de bibliographie. Reims, Michaud. — *G. Larroumet.* Études de critique dramatique. Feuilletons du *Temps* (1898-1902). Paris, Hachette, 2 vol. à 3.50. — *E. Leclerc.* Philippe Lebon (Sa maison, berceau de l'invention). Langres, Imp. champenoise. — *H. Lecomte.* Histoire des théâtres de Paris. Le théâtre historique. Paris, Daragon, 6.00. — *C. Latreille.* Joseph de Maistre et la papauté. Paris, Hachette, 3.50. — Cte *A. de Mahuet et Ed. des Robert.* Essai de répertoire des ex-libris et fers de reliure des bibliophiles lorrains. Nancy, Didot, 30.00. — *H. Massis.* Comment Émile Zola composait ses romans. Paris, Fasquelle, 3.50. — Pensées choisies de Désiré Nisard. Préface de A. Mézières. Paris, Delagrave. 1.50. — *G. Riat.* Gustave Courbet. Paris, Floury, 25.00. — *G. Sorel.* Le système historique de Renan. III. Renan historien du christianisme. Paris, Jacques, 3.00. — *J. Thiemer.* Antoine de la Fosse, sieur d'Aubigny, als Tragiker. Leipzig, Dr. Seele, 1 mk. — *J. Ulrich.* Französische Novellistik des 16. Jahrhunderts. Leipzig, Renger, 4 mk.

Histoire locale et généalogique — *E. Prarond.* Introduction à quelques parties d'une étude : les lois et les mœurs à Abbeville (1184-1789). Tables et extraits du livre rouge et du livre blanc de l'échevinage. Paris, Champion. — *J. Thomas.* Les fontaines et les puits publics de l'ancien Amiens (Conférence). Cayeux-sur-Mer, Imp. Ollivier. — *V. Forot.* Une seigneurie du Bas-Limousin (Chaunac). Études historiques. Tulle, Imp. Crauffon. — *E. Lasnier.* Notes sur la seigneurie et la commanderie de Marsangy (Yonne). Corbeil, Imp. Crété. — Histoire du château de Mont-Rond et du pont du Cher, suivie de notes sur les années 1755 et 1798, la Révolution française, etc., d'après le manuscrit inédit de l'abbé Hérault (1761-1809), publié par *J. Pierre.* Bourges, Auxenfans. — *L. Lambeau.* La Place royale (Bibliothèque du vieux Paris). Paris, Daragon, 12.00. — Mémoires des révolutions arrivées à la ville de Pierrefonds pendant les guerres civiles du XVIe siècle, par Emeri de Foucault, publiés par le *Cte Caix de Saint-Aymour.* Compiègne, Imp. du Progrès de l'Oise.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS *L'un des propriétaires-gérants :* P. CARON.

Les procès-verbaux du Gouvernement provisoire et de la Commission du pouvoir exécutif de 1848 [1]

Le Gouvernement provisoire et la Commission exécutive — qui lui a succédé depuis la réunion de l'Assemblée nationale et a duré jusqu'aux journées de juin — opéraient comme des corps constitués, non comme le conseil des ministres d'aujourd'hui. Ils avaient un secrétaire général, qui était Pagnerre, et tenaient un procès-verbal officiel. Ces procès-verbaux, étant des actes du pouvoir exécutif, auraient dû être versés aux Archives nationales. Mais ils avaient été demandés par la Commission d'enquête créée par l'Assemblée nationale pour rechercher les causes des événements de mai et de juin et ils sont restés dans les dossiers de l'enquête aux archives de la Chambre des députés; c'est là que je les ai trouvés.

Ils sont réunis en un dossier unique dans une chemise unique, avec cette indication : « Documents correspondants au 2e volume publié par la Commission. 11e dossier. Actes du Gouvernement. Gouvernement provisoire. Procès-verbaux. Pièces annexes [2]. Commission du pouvoir exécutif, 1016-1042 [3] ». Ce sont deux séries distinctes.

Ils sont écrits sur de grandes feuilles doubles; le procès-verbal de chaque séance forme une feuille séparée, signée du président Dupont et du secrétaire Pagnerre. Les feuilles portent un en-tête imprimé, pour le Gouvernement provisoire : *Gouvernement provisoire. République française;*

1. Cet article est le développement d'une communication faite à la Société d'histoire moderne dans sa séance du 6 mai 1906, et résumée dans le *Bulletin* de la Société (n° 40).

2. Les pièces annexes (il y en a six) placées après les procès-verbaux du Gouvernement provisoire sont des documents du Ministère de l'Intérieur relatifs aux sujets suivants : 1° affluence des ouvriers étrangers à Paris ; 2° surveillance des condamnés politiques ; 3° désordres contre les Israélites ; 4° ouvriers des départements ; 5° réfugiés carlistes ; 6° modèle d'enveloppe pour les dépêches relatives à l'ordre public.

3. Beaucoup de passages portent en marge des indications évidemment mises par la Commission d'enquête. La plupart consistent dans une lettre au crayon, les autres portent le mot *bic* à l'encre. J'ai cru reconnaître un paraphe d'Odilon Barrot.

pour la Commission exécutive : *Commission du pouvoir exécutif. Secrétariat.*

I. — Gouvernement provisoire

La série commence par le procès-verbal de la « séance permanente du 24 février, 4 heures du soir, au 29 févr. ». A la différence des autres, il forme un cahier de plusieurs pages : il est d'une écriture d'expéditionnaire appliquée et a été certainement rédigé après coup. La preuve, c'est que la cérémonie du 27, place de la Bastille, y est racontée avec cette mention : « Voici le récit du *Moniteur* ». C'est la période où, suivant le rapport de Barthélemy Saint-Hilaire du 3 juin, présenté à l'Assemblée le 29 août, « ce sont des citoyens de bonne volonté qui, sous la direction immédiate des membres du Gouvernement provisoire, ont suffi à l'expédition des ordres que le Gouvernement a dû donner ». Il est d'ailleurs signé, comme les autres : « Le Président du Gouvernement provisoire, Dupont de l'Eure. Le Secrétaire général, Pagnerre ». Contrairement à l'indication du début, il s'arrête au 28 février sur cette phrase : « La séance permanente est levée et la première réunion est renvoyée à 3 heures après-midi, 29 février. » Tous les autres procès-verbaux semblent rédigés aussitôt après la séance ; la plupart sont d'une main qui n'est pas celle de Pagnerre, mais qui n'est pas une main d'expéditionnaire. Quelques passages portent des ratures ou des surcharges.

Ces procès-verbaux ne fournissent pas autant de résultats historiques qu'on pourrait s'y attendre, pour deux raisons : 1° ils sont très officiels ; ce qu'ils constatent surtout, ce sont les décisions du Gouvernement qui ont été publiées ensuite au *Moniteur* ; ils ne disent presque rien des délibérations et des discussions, ne mentionnent que très rarement les votes ; 2° les renseignements qu'ils contiennent sont presque tous reproduits dans l'*Histoire de la Révolution de 1848* de Garnier-Pagès. Il dit lui-même (t. III, p. 36) : « Les procès-verbaux des séances du Gouvernement provisoire furent faits et conservés avec soin. C'est sur ces procès-verbaux qu'est rédigée cette histoire. » Et c'est vrai.

Il reste pourtant à tirer de ces documents : 1° les détails dont Garnier-Pagès n'a pas fait usage ; 2° un procédé de contrôle sûr pour la critique des histoires écrites par les contemporains.

§ 1. — On peut d'abord, au moyen des procès-verbaux, reconstituer exactement les conditions matérielles dans lesquelles a opéré le Gouver-

nement provisoire, le lieu, le nombre, l'heure, la durée des séances, les assistants, la procédure, toutes choses sur lesquelles Garnier-Pagès ne donne que des indications clairsemées.

Contrairement à l'opinion courante, le Gouvernement provisoire n'a tenu qu'un petit nombre de séances à l'Hôtel de Ville. Ce sont la séance permanente des 4 jours et du 29 février, deux séances et demie isolées du 7 au 9 mars et 5 séances 5 jours de suite (15-19) au moment de la crise du 17 mars ; en tout 9 séances et demie. Le Gouvernement a siégé le plus souvent au Petit Luxembourg, où demeurait le président Dupont, pendant le mois de mars et le commencement d'avril (en tout 26 séances). A partir du 13 avril, il a siégé presque toujours au Ministère des Finances (32 séances et demie). Garnier-Pagès dit que c'est parce qu'on y était mieux défendu, mais il semble croire que ce fut seulement à partir de la crise du 16 avril : il y avait tenu 1 séance le 29 février et 4 et demie en mars. — Il y a eu quelques séances isolées : 2 au Ministère des Affaires étrangères, 2 au Ministère de la Guerre, 2 au Ministère de la Justice, 1 au Ministère des Travaux publics, 1 sans indication de lieu.

Le Gouvernement a tenu séance tous les jours, du 24 février au 6 mai, excepté les 3 premiers dimanches d'avril (2, 9, 16), le 20 avril, jour de la revue, et le 4 mai, ouverture de l'Assemblée. Mais, contrairement à l'assertion de Garnier-Pagès, il n'a tenu le plus souvent qu'une séance par jour. Il n'y a eu 2 séances que 12 fois, surtout aux deux périodes de crise (15, 16, 17 mars, et 13, 15, 17, 18, 19 avril).

Les séances se tenaient l'après-midi, depuis le 25 mars en principe, à partir de 2 heures (parfois 2 heures 1/2 ou 3 heures), ou le soir à partir de 8 heures 1/2. Il y a eu quelques séances du matin. La séance durait d'ordinaire de 2 heures 1/2 à 3 heures (levée à 5 heures ou à 11 heures). Mais quelques séances se prolongeaient au delà, jusqu'à 6 heures ou 6 heures 1/2 ; une séance du soir a été levée à minuit 1/2 (Garnier-Pagès dit 2 heures du matin).

Le Conseil se composait des membres du Gouvernement provisoire et des ministres. On emploie le 4 mars la formule : « Gouvernement provisoire réuni en Conseil des membres du Gouvernement et des ministres » (depuis le 23 mars s'y joint Duclerc, sous-secrétaire d'État). Le procès-verbal énumère toujours les membres présents, divisés en deux catégories, membres du Gouvernement, ministres (au hasard dans chaque catégorie). Mais les ministres ont voix égale dans les cas de vote. A plusieurs séances assistent des personnages « invités à assister » ou « appelés » ; d'autres sont « introduits » au cours de la séance et probablement renvoyés après que leur affaire est terminée. Les invités sont de Cormenin

et Isambert pour la loi électorale, Duclerc, avant d'être sous-secrétaire, et surtout Courtais et Guinard dans les moments de crise.

Le nombre des membres assistants varie de 7 à 11; il est rarement complet. Je n'ai pris que le chiffre total, et n'ai pas étudié quels étaient les membres absents. Mais j'ai voulu vérifier l'opinion que la Commission du Luxembourg avait tenu éloignés des séances les deux membres socialistes, L. Blanc et Albert. En fait, ils ont assisté à presque toutes les séances; je n'ai relevé qu'une douzaine d'absences d'Albert (surtout à la fin d'avril) après le conflit qu'il a eu avec la majorité — et une douzaine d'absences de Louis Blanc; je n'ai relevé que trois séances où ils aient été absents tous deux. Leur présence au Luxembourg ne les empêchait pas d'aller au Petit Luxembourg.

La procédure des opérations est trop sommairement indiquée pour permettre de reconstituer la physionomie des séances. Les procès-verbaux hésitent entre la forme *Monsieur* et le titre républicain de *Citoyen*. Dans le premier, tout le monde est encore *Monsieur*, le « ministre provisoire des Affaires étrangères » est *M. de* Lamartine le 24 février et *M.* Lamartine le 26. Dès le 25, Bassano et de Solms sont *Citoyens*. — Dans le deuxième procès-verbal (du 29) après-midi, on est *Citoyen*; le soir du 29, Dupont est *Monsieur*, les autres sont *Citoyens*. — Le 1er mars, tous sont *Monsieur*, même Louis Blanc. — Le 2, le 4 et le 5 mars, de Cormenin et Isambert sont *Monsieur*; et on dit indifféremment Cormenin et *de* Cormenin. — Le *Monsieur* domine jusqu'après le 20 mars. Le *Citoyen* devient la forme régulière depuis le 23 mars; ce changement coïncide avec le premier règlement mentionné dans le procès-verbal.

Pendant le premier mois, il semble que le Conseil ait opéré sans s'astreindre à des formes rigoureuses. Le procès-verbal de la séance précédente n'était pas lu; il n'y avait pas d'ordre du jour fixé d'avance, pas de rapport régulier des ministres. La réglementation s'est faite dans les derniers jours de mars. Le 23, le Conseil décide qu'à l'avenir chacun de ses membres donnera dès l'ouverture [1] de la séance la note des communications qu'il aura l'intention de faire au Conseil, afin qu'un ordre du jour régulier puisse être établi; le Conseil décide qu'à l'avenir, pour tous les actes et communications, le protocole suivant sera observé : « En tête, *Citoyen*. » Le 25, sur la proposition de Marrast, « le Conseil décide qu'à chaque séance le ministre des Affaires étrangères et le ministre de l'Intérieur lui feront chacun un rapport sur les événements nouveaux survenus soit à l'extérieur, soit à l'intérieur » et « qu'à l'avenir, ses séances commenceront

1. On avait d'abord écrit : « deux heures au moins avant ».

à 2 heures et finiront à 5 heures ». Le 26, le Conseil décide que tous les procès-verbaux de ses séances antérieures qui n'ont pu être lus en Conseil seront examinés par une commission de trois membres (Crémieux, Flocon, Pagnerre). A partir du 29, chaque jour le procès-verbal commence par la mention : « Le procès-verbal de la séance d'hier est lu et adopté » ou : « Les procès-verbaux des séances d'hier ». Il n'y a d'exception que pendant la crise du 16 avril où l'on attend au 18 pour lire « les procès-verbaux des 4 dernières séances ».

A partir du 30, chaque séance contient la mention : « Le ministre de l'Intérieur présente le rapport habituel sur la situation du pays ». Quant au ministre des Affaires étrangères, tantôt « il donne connaissance des derniers événements » ou « des nouvelles extérieures », ou bien « il fait une exposition rapide de la situation politique de l'Europe » ; tantôt il « déclare qu'il n'a aucune nouvelle à communiquer ». Les autres ministres ne font que par exception un rapport. Le secrétaire général a présenté deux rapports généraux sur les travaux du Gouvernement provisoire, l'un le 7 avril, l'autre le 6 mai (à la dernière séance).

La plupart des passages importants de ces procès-verbaux sont reproduits d'ordinaire exactement par Garnier-Pagès : la discussion sur la loi électorale (4 et 5 mars), — les discussions sur l'ajournement des élections (14, 16, 17, 18 mars), — la séance avec les membres de la commission de défense nationale où l'on a discuté la mobilisation (sauf quelques détails), — les discussions sur la manifestation du 16 avril, — les délibérations sur la mise sous séquestre et le rachat des chemins de fer.

Les décrets et les proclamations qui forment la masse principale des décisions sont imprimés dans le *Moniteur*. Il ne reste donc qu'un petit nombre de renseignements à glaner. Les voici, groupés suivant les matières.

Votes. — 14 mars. Sur l'ajournement des élections de la garde nationale. « Le Gouvernement provisoire, à la majorité de 10 voix contre 3, rejette l'ajournement. » Garnier-Pagès (t. III, p. 348) dit 8 contre 3, et le procès-verbal n'indique comme présents que 8 membres du Gouvernement et 3 ministres.

17 mars. « Après un long discours sur la question de la prorogation des élections de la garde nationale, cette question est mise aux voix, et la prorogation est rejetée à la majorité de 7 voix contre 3. » Le procès-verbal indique comme présents 10 membres du Gouvernement et 3 ministres.

4 avril. « Le ministre des Travaux publics propose de mettre provisoirement sous le séquestre les chemins de fer d'Orléans et du Centre. Le

ministre des Finances demande l'ajournement à après-demain de cette résolution. Après une longue discussion, l'ajournement est rejeté à la majorité de 6 voix contre 5. » Garnier-Pagès (t. V, p. 43) parle d'un vote de la majorité auquel il était opposé, sans donner le chiffre.

21 avril. « Le Conseil décide que le ministre de la Guerre est autorisé à faire rentrer à Paris 5 régiments, 3 d'infanterie et 2 de cavalerie. Le citoyen Albert a voté contre cette résolution et a demandé que le procès-verbal constatât son vote. »

Conflits avec des fonctionnaires. — 14 avril. « Le ministre de la Guerre se plaint que le colonel Saisset, de l'état-major de la garde nationale, ait donné des ordres pour empêcher que les fusils arrivés ce matin de Lille, Valenciennes, Vincennes, fussent distribués dans les diverses mairies de Paris. Le Conseil décide que le général Courtais et le général Guinard seront appelés immédiatement pour donner des explications sur cet acte. » « Le ministre de la Guerre se plaint également que les ordres donnés par lui pour diriger des troupes sur la ville de Troyes aient été contremandés par le commissaire général du département de l'Aube. Il signale en outre le commissaire du Morbihan comme ayant réduit à cinq ans le service militaire ».

18 avril. « Le ministre de l'Intérieur... donne lecture d'une lettre du général Duvivier, par laquelle celui-ci refuse d'obtempérer à l'ordre donné par le ministre d'envoyer à Amiens un bataillon de garde nationale mobile. Le Conseil décide que le général Duvivier sera appelé immédiatement... Le général Duvivier est introduit. Il donne des explications sur sa lettre. S'il n'a pas exécuté l'ordre donné, c'est qu'un décret du Gouvernement provisoire défend d'éloigner la garde nationale mobile de Paris. Après ces explications, le général Duvivier se retire et le Conseil ajourne à la séance suivante la décision à prendre à son égard ». A la séance du soir, il est décidé de lui enjoindre d'exécuter l'ordre.

Mesures d'ordre. — 13 mars. Sauvage, commissaire spécial du Gouvernement, est délégué, « avec tous les pouvoirs que la circonstance requiert, pour, au nom de la République, intervenir dans toutes les usines, forges, mines et ateliers de l'arrondissement d'Autun afin d'y régler tout ce qui se rapporte à la reprise des travaux qui seraient interrompus dans cette contrée. »

23 mars. « Le ministre de l'Agriculture et Commerce fait connaître le résultat de la mission Sauvage. Il devait faire cesser la grève des ouvriers mineurs au Creusot et à Montchanin et ramener à la faveur de concessions

réciproques le travail et la tranquillité dans ce vaste arrondissement houiller. Le but de sa mission a été complètement atteint. » (Garnier-Pagès, t. III, p. 284).

10 avril. « Le ministre de la Guerre promet de faire armer toute la garde nationale de Paris cette semaine, soit avec des fusils à silex, soit avec des fusils à piston que les gardes nationaux s'engageront à échanger plus tard contre des fusils à silex. » Le 11 avril, le ministre de la Guerre donne « l'état des fusils dont il pourrait disposer pour la garde nationale : Vincennes, 1.470 fusils à silex, 40.000 à piston, 5.000 mousquetons; Lille, 30.000 fusils à piston; Valenciennes, 30.000; ensemble, 106.470. »

17 avril. Portalis, procureur général, donne des renseignements sur les moyens de procéder à une enquête judiciaire sur la journée du 16. Le Conseil décide de saisir le procureur général et le procureur du Gouvernement de faits « desquels il paraîtrait résulter qu'un complot avait existé contre le Gouvernement de la République ».

21 avril. « Par exception et en raison des circonstances, le général Courtais est autorisé à faire battre le rappel sous sa responsabilité, et saut à en référer immédiatement au ministre de l'Intérieur. »

22 avril. « Le ministre de la Justice est autorisé à donner au capitaine de gendarmerie venu de Grenoble pour conduire à Paris Napoléon Chancel, inculpé d'excitation à la guerre civile, un récépissé définitif de la personne de Napoléon Chancel. Chancel restera en état d'arrestation et néanmoins pourra, sur sa parole d'honneur, être autorisé à vaquer à ses affaires dans Paris. »

28 avril. Le ministre de la Guerre communique les dépêches télégraphiques sur les événements de Rouen ; le procureur de la République de Rouen « en fait un récit complet ». Le Conseil nomme un commissaire spécialement chargé de recueillir des renseignements à Rouen et de prendre des mesures « pour le rétablissement de l'ordre et le respect de l'autorité. »

Publications officieuses. — 15 mars. « Le ministre de l'Intérieur est autorisé à s'entendre avec Mme Georges Sand pour fournir des articles au bulletin de la République ». Le bulletin « ne paraîtra désormais que sur le bon à tirer d'un membre du Gouvernement provisoire ». La surveillance des bulletins est distribuée jour par jour à 12 personnages différents jusqu'au 7 avril.

17 avril. « Flocon, Marrast, Louis Blanc sont chargés de faire choix de journalistes pour rédiger sous l'inspiration du Gouvernement des articles qui seraient envoyés à tous les journaux. »

Destitutions et suppressions d'emploi. — 14 mars. « Le ministre des Finances entretient le Conseil de la nécessité de supprimer tous les directeurs généraux de son administration. Le Conseil décide qu'un rapport lui sera présenté. »

31 mars. « Le ministre de la Justice est autorisé à écrire aux premier président et procureur général de la Cour de cassation pour demander les démissions » de 5 membres, aux procureurs de la Cour d'appel et au commissaire du Gouvernement près le tribunal de première instance de Paris, aux procureurs généraux de Montpellier, Riom, Pau, Aix, Nancy, pour le même motif. « Le ministre est autorisé à suspendre jusqu'à l'organisation judiciaire ceux de ces magistrats qui ne donneraient pas leur démission. » Le lendemain, le Conseil « autorise le ministre à retirer des mains du premier président et du procureur général la lettre écrite par lui à chacun d'eux (pour demander la démission de 5 magistrats), la mesure approuvée hier quant à ces magistrats et quant aux magistrats des départements étant révoquée et ne devant avoir aucune suite. » Cinq autres démissions sont approuvées.

Élections. — 15 mars. « Le Gouvernement décide qu'il ne présentera et n'appuiera comme Gouvernement aucune candidature à l'Assemblée nationale, mais chacun de ses membres comme citoyen pourra donner des recommandations suivant ses sympathies et ses opinions. »

1er avril. « Sur la proposition de Louis Blanc, approuvée par Ledru-Rollin, le Conseil fait envoyer aux commissaires du Gouvernement une circulaire pour leur recommander de ne pas se servir de leur influence » (Donné par Garnier-Pagès (t. V, p. 189) avec le mot *ministres* du Gouvernement, qui semble un lapsus).

24 avril. Le ministre de l'Intérieur fait reconnaître qu'il « a un droit incontestable de s'enquérir par ses agents de l'exécution de ses deux circulaires relatives aux élections de Paris et qu'il est complètement irrégulier de considérer cette surveillance toute administrative... comme une usurpation de fonctions. »

Mesures relatives à des personnes. — 2 mars. Le Conseil décide de faire prendre des renseignements sur le président du tribunal de Bordeaux pour le destituer, s'il s'est « rendu coupable d'actes contraires aux intérêts de la République. »

8 mars. Décidé de poursuivre, pour usurpation de titres ou fonctions, Andryane qui, « en qualité de délégué du Gouvernement au Ministère de l'Intérieur, a ordonné l'élargissement du condamné Teste. »

19 mars. Communication d'une « lettre de Béranger qui recommande Pascalis, petit-neveu de Manuel. » On autorise Crémieux à nommer plusieurs maîtres des requêtes. Une demande de naturalisation de Brougham est rejetée.

Affaires diverses. — 8 avril. « Le ministre de la Marine par intérim est d'avis d'abandonner les Iles Marquises. Le Conseil décide que la question sera réservée à l'Assemblée nationale. »

30 mars. Albert, comme président de la commission des récompenses nationales, fait décider « que chaque ministre apportera à la prochaine séance la liste des emplois dont il pourrait disposer ». Le 27 avril, Albert donne sa démission de président ; le Conseil prie Louis Blanc d'insister pour qu'il la retire.

30 mars. Louis Blanc fait inviter les ministres à prendre « en très sérieuse considération » la demande des ouvriers typographes de « confier aux presses à bras une partie des travaux qu'ils font imprimer par des machines » et à « donner le plus possible de travail aux ouvriers pressiers ».

§ 2. — Les procès-verbaux permettent de contrôler et de rectifier quelques-uns des récits des contemporains (malheureusement pas pour la période la plus mal connue, celle des derniers jours de février).

Louis Blanc, dans la séance du 25 août à l'Assemblée nationale (Compte rendu, t. III, p. 476), raconte (il le répète dans son *Histoire de la Révolution de 1848*), qu'ayant appris les préparatifs de la manifestation avant le 17 mars, il demanda au Gouvernement d'ajourner les élections, et que, n'ayant pu persuader ses collègues, il offrit sa démission « dans une scène très vive qui eut lieu au palais du Petit Luxembourg, à laquelle assistaient Courtais et Guinard et... Duclerc. » Sa démission n'ayant pas été acceptée, il ne lui resta qu'à convoquer les ouvriers, ce qu'il fit « dans la matinée du 17 mars ». Le procès-verbal ne mentionne jamais les offres de démission ; mais il indique que Louis Blanc a « proposé de retarder l'époque des élections » : c'était le 14 mars ; mais il n'y avait de présents que des membres du Conseil. Courtais, Guinard et Duclerc ont assisté à une séance, mais c'est celle du 17 mars, à 8 heures du soir, *après* la manifestation. Il y a donc eu probablement confusion dans les souvenirs de Louis Blanc ; peut-être a-t-il de nouveau offert sa démission ce jour-là où on a voté sur la prorogation et rejeté son avis par 7 voix contre 3.

Garnier-Pagès a suivi de très près les procès-verbaux, dont il donne souvent de longs extraits. Le texte original permet donc de contrôler très

exactement ses affirmations ; et ce contrôle n'est pas inutile pour un écrivain très déclamatoire, d'esprit vague, tout à fait dépourvu d'expérience historique.

J'ai pu reconnaître que dans l'ensemble les citations des procès-verbaux reproduisent exactement l'original, ce qui donne à ces parties de l'*Histoire* de Garnier-Pagès une grande valeur. Les inexactitudes se trouvent surtout dans la date précise et l'ordre des faits. J'ai essayé d'en faire un relevé.

Discussion de la loi électorale. — Le rapport de Cormenin a été lu le 2 mars, et le Gouvernement a aussitôt décidé le principe du suffrage direct sans aucune condition de cens. Le 4 mars, Cormenin a donné « une nouvelle lecture » du décret. Pendant le cours de la discussion on a « posé et résolu » la question de l'armée et des domestiques (l'armée ne devait pas voter ; Garnier-Pagès explique quand et pourquoi la décision a été changée le 7, le procès-verbal n'en dit rien) ; on a fixé le jour de la convocation, le nombre des députés, l'âge de l'électorat. — Il ne restait plus que des détails de rédaction ; ils ont été réglés le 5 mars ; Cormenin a donné une dernière lecture du projet de décret qui a été « définitivement adopté ». — « L'instruction pour l'exécution du décret du 5 mars » a été présentée en « dernière lecture » par Cormenin et approuvée le 8 mars. Garnier-Pagès (t. III, p. 211 sqq.) place la décision de principe le 2 et le vote article par article le 4 ; il ajoute des renseignements très importants. On aurait décidé le 4 la division en circonscriptions ; le 5 mars on aurait discuté et adopté pour des raisons pratiques le scrutin de liste et le droit de voter avec un bulletin imprimé. — « D'autres détails suivirent. » Ici Garnier-Pagès place le vote des domestiques, le vote au canton, l'indemnité, puis le vote de l'armée, et il cite « le procès-verbal de la séance que nous avons sous les yeux ». Mais c'est le *procès-verbal du 4*. Le changement de décision aurait eu lieu le 7 ; le procès-verbal ne mentionne rien.

Augmentation de l'armée. — Le 29 mars, après un exposé de Lamartine[1] sur les nouvelles d'Italie, le Conseil a entendu les membres de la commission de défense nationale. Garnier-Pagès (t. IV, p. 286) reproduit incomplètement le procès-verbal ; il donne les chiffres du contingent que demandait Lamartine ; mais il écourte la réponse du général Pelet : pour

1. Arago avait présenté le 13 mars le rapport de la Commission sur l'effectif actuel de l'armée ; les chiffres du procès-verbal sont donnés exactement par Garnier-Pagès, ainsi que la décision du Gouvernement (sauf un petit détail, rappel des classes de 1842 et 43 « en commençant par 1843 ») et les chiffres du rapport définitif lu le 15 mars.

obtenir 200.000 hommes, « il faudrait rappeler les contingents de 1842-44 et appeler le contingent de 1847 ». Il indique la discussion (qu'il déclare « d'une extrême vivacité ») sur les troupes d'Afrique ; Lamartine demandait avec insistance le rappel de 30.000 hommes (« au moins », ajoute le procès-verbal). Mais il omet la réponse de Lamoricière : « La commission partage l'opinion exprimée par Cavaignac dans sa dernière lettre, que l'effectif de l'Algérie qui est actuellement de 87.000 hommes ne peut être réduit au-dessous de 78.000 hommes » — et la réponse de Lamartine « que, dans la prévision des événements qui peuvent survenir, il ne faut pas laisser en Algérie plus de 50 à 55.000 hommes », — la réplique de Lamoricière « qu'on ne peut réduire l'armée d'Afrique à un chiffre aussi faible sans compromettre la défense de l'Algérie, à moins qu'on ne veuille restreindre l'occupation aux points principaux de la conquête », — la demande de Lamartine « si du moins il ne serait pas possible de faire revenir 12.000 hommes de vieilles troupes de l'armée d'Afrique et de les remplacer par un nombre égal de recrues » — et la reponse de la commission « que cette mesure pourrait être adoptée si l'on remplaçait les vieilles troupes par des hommes des contingents de 1842 à 1844 ». La décision est *analysée* dans Garnier-Pagès (t. V, p. 287), exactement, sauf des omissions : il omet l'autorisation de rappeler les contingents de 1842-44, et le fait que sur les 27.000 hommes d'Afrique 15.000 étaient « rappelés par une décision antérieure. »

Préfecture de police. — Garnier-Pagès (t. III, p. 303) fait allusion au conflit entre la mairie de Paris et Caussidière. — Les procès-verbaux permettent de préciser les dates.

La mairie voulait faire placer le préfet de police sous sa dépendance, Caussidière ne voulait dépendre que du ministre de l'Intérieur et Ledru-Rollin le soutenait. C'est bien le 6 mars que Caussidière a été appelé et a donné les « renseignements » que rapporte Garnier-Pagès. La discussion sur les attribution du préfet de police a bien eu lieu le 10, et une commission de 3 membres a été chargée de préparer « un décret définissant les attributions du préfet de police qui ressortissent soit du Ministère de l'Intérieur, soit de la mairie de Paris. » D'après Garnier-Pagès, Marrast eut la faiblesse de céder. La prétention de Ledru fut admise (décret du 12, publié le 15). — D'après le procès-verbal, la décision ne fut pas si rapide. Le 15 mars, « la question relative aux attributions de la police » fut « ajournée après une longue discussion. » Bethmont, Marrast et Ledru-Rollin devaient « s'entendre pour présenter un projet définitif ». La décision ne fut prise que le 20 mars, sous forme provisoire. « Quant

à présent, le préfet de police conservera toutes les attributions » qu'il avait. Le 3 avril, la commission de 3 membres fut chargée de rédiger le projet de décret sur les attributions du maire de Paris ». Le 9 avril, le préfet de police acquit l'indépendance financière par une décision qui supprimait du décret du 29 mars le visa du maire de Paris sur les dépenses de la préfecture de police ; les dépenses devaient être « acquittées par le caissier municipal sur les simples mandats du préfet de police autorisé par le ministre de l'Intérieur ». Le 15 avril, la commission faisait un « rapport en quelques mots » ; Marrast étant absent, on ajournait la « délibération pour les conclusions ».

Ajournement des élections. — Garnier-Pagès (t. III, p. 343) place le 13 mars au soir une séance où étaient convoqués Courtais et Guinard et où Louis Blanc demanda l'ajournement et offrit sa démission. Il rapporte même les réponses de Courtais et Guinard. A-t-il été influencé par le récit de Louis Blanc qui parle aussi de la présence de Courtais et Guinard ? D'après le procès-verbal, la séance du 13 n'avait que 7 assistants sans aucun étranger et elle a été remplie par d'autres affaires ; on y a seulement lu un projet de proclamation à la garde nationale fixant l'élection au 18. C'est le 14 mars seulement, dans une séance d'après-midi, que Louis Blanc propose de retarder les élections. Garnier-Pagès rapporte exactement cette séance : proposition de Louis Blanc, explications de Durand Saint-Amand, maire du 1er arrondissement, qui croit impossible de commencer les élections le 18, discussion, vote contre l'ajournement (par 10 voix, dit le procès-verbal, par 8, dit Garnier-Pagès).

« Le lendemain (15) à l'Hôtel de Ville, Louis Blanc fut plus pressant encore. Marie répliqua avec chaleur ». Le procès-verbal constate en effet la décision d'ajourner l'élection de la garde nationale au 25 mars ; il ne dit rien de la discussion.

La séance du 16 dans Garnier-Pagès (t. III, p. 363) est conforme au procès-verbal, mais il donne beaucoup plus de détails. — Dans la séance du 17 au soir, après la manifestation, Garnier-Pagès (t. III, p. 392), après avoir donné exactement le vote, rapporte (*ibid.*) la décision prise par le Conseil de convoquer les « délégués des divers corps d'état » (il dit « délégués des ouvriers du Luxembourg »), — mais sans ajouter qu'on « s'enquerra près d'eux des véritables sentiments des ouvriers sur la question de la prorogation ». La décision de l'ajournement prise dans la séance du 18 est rapportée exactement avec le motif principal, l'accroissement de la garde nationale (y compris les chiffres), — mais en omettant le motif classé 2°, « que les citoyens doivent pouvoir s'entendre sur le choix de tous les

officiers, ». Garnier-Pagès omet aussi la décision finale : « Nonobstant tout cet ajournement, le Conseil décide qu'il se rendra dimanche à 3 heures au Petit Luxembourg témoigner aux délégués... sa satisfaction de l'ordre et du calme... dans la manifestation de vendredi dernier ».

Journée du 16 avril. — Les deux séances du 15 ont été tenues aux lieux et heures et avec les assistants indiqués par Garnier-Pagès (t. IV, p. 334-337); les procès-verbaux gardent sur les discussions qu'il raconte un silence très probablement volontaire. — Le 16, il n'y a pas de procès-verbal, il n'y a pas eu de séance; Garnier-Pagès dit (t. IV, p. 362) : « le Ministère des Finances où était réuni le Conseil », mais il ne s'agit que d'une réunion des membres.

Les séances du lendemain sont exactement rapportées (t. V, p. 18 sqq.) avec plusieurs détails que ne donne pas le procès-verbal; Garnier-Pagès omet seulement la lettre de Caussidière communiquée par Pagnerre, et dit que la séance du soir dura jusqu'à 2 heures du matin ; le procès-verbal dit : « minuit et demi ». Dans la séance du 18, le conflit avec les généraux Courtais et Duvivier est atténué (t. V, p. 27 sqq.) et leurs réponses sont indiquées en termes vagues. Courtais a déclaré n'avoir « donné personnellement aucun ordre pour battre le rappel ».

Impôt sur les créances hypothécaires. — C'était un désir de Garnier-Pagès. Le 19 mars, il se faisait « inviter à étudier cette question : les 45 centimes... ne pourraient-ils être étendus aux créances hypothécaires comme une première application de l'impôt sur le revenu ? » — Il présenta le 13 avril un projet de décret d'impôt sur les créances hypothécaires qui fut imprimé et distribué. — Le lendemain 14, le Conseil en discutait l'article 1er, demandait « diverses modifications », ajournait la discussion et chargeait Marie et Bethmont de faire une nouvelle rédaction de l'article 1er et de revoir toutes les autres dispositions du décret. — Le décret revint le 26 avril.

D'après Garnier-Pagès (t. V, p. 292 sqq.), la question posée le 19 mars avait été soulevée par Carnot (il ne dit pas la date). Le décret fut lu le 16 avril par Duclerc, « renvoyé à l'examen spécial » de Marie et Bethmont et adopté le 19. Aucune date ne concorde ; et le caractère de la décision du 14 est dissimulé : c'était évidemment le rejet du projet de Garnier-Pagès.

Rachat des chemins de fer. — Après la mise sous séquestre du chemin de fer d'Orléans, décidée d'urgence le 4 avril, le rapport sur la question du

rachat des chemins de fer fut lu le 13 avril par Duclerc. Le Conseil « commença la délibération du projet » le 22 et « décida en principe que les chemins de fer seraient rachetés pour le compte de l'État et que pour l'évaluation du prix on prendrait pour base le cours des actions » ; il ajourna la décision de l'époque qu'on prendrait pour base. — Il reprit la discussion le 23, et adopta « la moyenne des cours de six mois, de septembre à février » ; il décida que le rachat serait « payé en rentes et non en annuités ». — L'ensemble du « décret sur la reprise de possession des chemins de fer par l'Etat » fut adopté le 25. Garnier-Pagès dit (t. V, p. 146) que Duclerc commença la lecture le 13 et l'acheva dans les séances des 22, 23 24 et 25 ; il mentionne l'avis de Crémieux et de Louis Blanc, mais il évite de préciser les conditions du rachat. Il ne parle pas de l'adoption du décret, et dit que Duclerc et lui, ébranlés par les journaux amis, firent décider le renvoi de la décision à l'Assemblée nationale.

Vente de fusils au Gouvernement provisoire de Milan. — D'après le procès-verbal (7 avril), le ministre de la Guerre présenta la demande du Gouvernement de Milan « d'obtenir de la France 100.000 fusils payables en papier » ; il fut « chargé de traiter cette affaire de manière à obtenir le paiement en espèces ». Garnier-Pagès dit (t. IV, p. 288) que le Conseil autorisa le ministre à lui vendre 100.000 fusils « ou à lui en donner gratuitement 25.000 ». Il n'aura pas trouvé l'opération assez noble.

Dates des amnisties. — Le Gouvernement provisoire a décidé deux amnisties, une pour les déserteurs le 19 avril dans la première séance, l'autre le 5 mai dans son avant-dernière séance. Garnier-Pagès rapporte (t. V, p. 39) la première à la fin des « six séances qui avaient suivi le 16 avril », c'est-à-dire à la séance du soir du 19 ; il fait de la seconde le dernier acte du Gouvernement. « Il consacra, dit-il, la dernière séance du Conseil à l'exercice du droit de grâce, ce droit suprême, le plus beau, le plus doux. Il prononça l'amnistie... et, après avoir donné ces dernières signatures de sa dictature, il adressa à la nation ses dernières pensées ». Suit la proclamation : « *Demain* s'ouvrira l'Assemblée » ; cela implique que l'amnistie a été votée le 3 mai, et que la séance du 3 a été la dernière. Or le Gouvernement a tenu encore, *après* l'ouverture de l'Assemblée, deux séances, le 5 et le 6 ; l'amnistie a été votée le 5 et suivie d'autres décisions. Garnier-Pagès a évité de préciser aucune date. C'est donc un mensonge puéril et innocent, destiné à donner une conclusion sentimentale aux travaux du Gouvernement.

II. — Commission du pouvoir exécutif

§ 1. — Les procès-verbaux de la Commission du pouvoir exécutif sont plus réguliers et plus secs que ceux du Gouvernement provisoire. Ils commencent le 11 mai et se terminent le 22. Il a été tenu séance tous les jours excepté le 21 mai, jour de la grande revue. La séance s'est tenue les 11, 12, et 13 mai au Ministère de la Marine, le 13 juin à la présidence de l'Assemblée nationale, tous les autres jours au Petit Luxembourg.

Le 12 mai, la Commission avait adopté un règlement. « De 9 heures à 11 heures du matin, elle travaillerait avec les ministres ensemble ou séparément. De midi à 2 heures, elle entendrait les rapports de police; le soir elle se réunirait en conseil du Gouvernement. » — Le 14, elle décida d'entendre chaque jour trois rapports : 1° sur la situation militaire de la ville de Paris ; 2° du ministre de l'Intérieur sur la situation générale de la République; 3° du préfet de police sur la situation de Paris. La crise du 15 mai dérangea cette combinaison ; la Commission tint « séance permanente » les 14, 15, 16 et 17 mai. Le 15 mai, la séance commença à 8 heures; le 16, elle se prolongea jusqu'à 2 heures; le 17, elle ne fut levée qu'à minuit; le 18, la séance en conseil des ministres fut reprise le soir. Le règlement fonctionna à peu près du 19 au 27 mai. Le 27, la Commission adopta un nouveau « règlement pour les travaux habituels » : tous les matins, réunion de 10 heures à 11 heures ; de 11 heures à midi, travail avec les ministres isolément; de midi à 2 heures, « travail en commission ». « Il y aura conseil des ministres » deux fois par semaine seulement, mardi et vendredi. Tous les ministres devaient « envoyer toutes les communications » à faire à la Commission « à son secrétaire 24 heures au moins à l'avance ». Le 6 juin, la Commission discutait encore « le règlement de son organisation intérieure ». Le règlement paraît avoir été appliqué jusqu'au milieu de juin, sauf qu'on s'est réuni trois fois le matin à 9 heures, au lieu de 10, et une fois à 8 heures.

Il y avait deux sortes de séances. — Aux séances de la Commission assistaient les seuls 5 membres, le secrétaire général et les personnages spécialement convoqués ou introduits, d'ordinaire quelques ministres. — Aux séances du conseil des ministres assistaient la Commission, le secrétaire et les ministres ; membres et ministres avaient voix égale ; cela ressort du seul vote porté au procès-verbal, le 14 juin, après le vote de l'Assemblée sur la question de Louis-Napoléon : « Décidé par 13 voix contre 5 que la Commission ne se retirera pas ». — A partir du 15 juin il devient difficile de distinguer les deux espèces de séances.

La Commission était présidée par Arago, nommé le 11 mai. Les

5 membres paraissent avoir été présents à toutes les séances; mais parfois le procès-verbal mentionne qu'un ou deux sont arrivés pendant la séance. Le 23 mai, la Commission se coupe en deux ; Arago et Garnier-Pagès « demeurent au Luxembourg », les autres se rendent à l'Assemblée.

La procédure paraît assez formaliste. Quand la Commission veut nommer un ministre, elle l'invite à se rendre auprès d'elle et lui demande s'il accepte. Quand elle reçoit un ministre, il est introduit, parle, répond, puis se retire et la Commission délibère.

§ 2. — Le contenu des procès-verbaux est maigre. La Commission n'avait pas de pouvoir législatif ; il n'est question que de trois projets de décrets : le 2 juin, pour déclarer les instituteurs fonctionnaires publics ; le 5 juin, sur les attroupements ; le 21, « les bases d'une loi nouvelle sur la presse qui repousserait le principe du cautionnement et exigerait la signature des articles ».

Sur les affaires étrangères deux renseignements :

19 mai. Le ministre des Affaires étrangères « déclare que les agents diplomatiques des puissances étrangères ont insinué qu'ils considéraient le pouvoir exécutif actuel comme une sorte de continuation du Gouvernement provisoire ». La Commission discute sur les affaires d'Italie et « examine longtemps les principaux points de la politique française au delà des Alpes ».

18 juin. « Des plans militaires et des mémoires statistiques sur la place de Vérone sont transmis de la part de la Commission au ministre des Affaires étrangères pour qu'il voie s'il convient de les communiquer au roi de Piémont. » C'est le moment de la guerre contre l'Autriche.

La plupart des mentions se rapportent à des mesures d'ordre. La Commission paraît s'être occupée surtout de trois questions :

1° Du 13 au 16 mai, c'est la manifestation du 15 mai et, le 22 mai, une manifestation avortée.

2° Du 28 au 31 mai, et du 3 au 8 juin, ce sont les rassemblements des ouvriers des ateliers nationaux et ceux qui se formaient le soir près de la porte Saint-Denis. Des ordres sont donnés aux généraux, au préfet de police, au maire de Paris, aux maires des Ve et VIe arrondissements. Le 7 juin, le ministre de l'Intérieur parle à la Commission du banquet à 25 centimes, « qui paraît provoqué et propagé par les légitimistes et tous les prétendants ». Le 8 juin, ordre est donné d'arracher les affiches placardées porte Saint-Denis.

3° Du 9 au 16 juin, la Commission s'occupe tous les jours de Louis-Napoléon Bonaparte et des « menées bonapartistes ». Elle donne des ordres

pour arrêter Bonaparte s'il met le pied en France, pour faire arrêter les crieurs et vendeurs de brochures. Ces mesures aboutissent à la crise des 13 et 14 juin.

Les deux derniers jours (21 et 22 juin) sont surtout remplis par le conflit avec les ateliers nationaux ; le 21, ordre de « veiller à l'exécution rigoureuse des enrôlements » pour les ouvriers de 17 à 25 ans. — Le 22, outre de nombreuses mesures militaires, des ordres personnels : « Sur des renseignements qui parviennent à la Commission relatifs au rassemblement qui s'est présenté ce matin au Luxembourg, ordre est donné au ministre de l'Intérieur de faire arrêter immédiatement les 56 délégués des ateliers nationaux et notamment le nommé Pujol. » Ici le procès-verbal porte une phrase avec des ratures et des surcharges . « [Un] (*rayé*) ordre [analogue] (*rayé*) est donné au préfet de police [en ce qui le concerne] (*rayé et en surcharge*) de faire arrêter le citoyen Pujol qui s'est signalé ce matin par sa violence au Luxembourg et de faire lacérer les affiches que les ouvriers ont l'intention de publier contre le citoyen Goudchaud. » En marge : « Il est écrit au directeur des ateliers nationaux pour lui signaler cinq des ouvriers qui se sont fait remarquer ce matin et le prier d'envoyer ce soir au Luxembourg le brigadier Delmas qui au contraire s'est bien conduit. » « Ordre est donné au directeur des ateliers nationaux de faire rechercher les noms et les adresses des ouvriers qui se sont signalés ce matin pour leur violence au Luxembourg. » Ordre « de destituer le brigadier Dumas qui signe le journal démocratique et officiel des ateliers nationaux ».

La Commission paraît donc avoir voulu d'abord faire arrêter les ouvriers qui accompagnaient Pujol et s'être ensuite occupée de connaître leurs noms [1].

Ch. Seignobos.

1. Certaines indications, que j'ai communiquées à la Société d'histoire moderne, semblent prouver qu'il y a encore aux Archives de la Chambre d'autres documents de Pagnerre sur les séances du Gouvernement provisoire.

Rabelais, sa vie et son œuvre d'après des travaux récents (1900-1905)

Depuis cinq ou six ans, les travaux relatifs à Rabelais, notes, articles, volumes consacrés à la vie ou à l'œuvre, se sont multipliés. Une « Société des Études rabelaisiennes » s'est fondée en 1903, et a groupé un nombre relativement considérable d'adhérents. La Revue qu'elle publie est destinée à centraliser les études sur Rabelais, bibliographie, biographie, commentaire, et à préparer par un travail collectif une édition nationale de son œuvre. La constitution et le développement de cette Société ont déterminé une sorte d'émulation parmi les « rabelaisants », même parmi ceux qui n'en font pas partie, et si elle n'a pas patronné quelques-uns des ouvrages les plus considérables qui ont été publiés récemment sur maître François, il est indubitable qu'elle en a hâté l'apparition. Nous voudrions, dans les pages qui suivent, indiquer ce que les recherches récentes ont apporté de nouveau ; quels résultats dans la bibliographie, dans la biographie de Rabelais et dans l'étude de son œuvre peuvent être considérés comme acquis ; sur quels points, trop nombreux encore, il faudrait maintenant diriger l'attention des érudits et faire porter les investigations.

I

Il n'y a pas encore de bibliographie complète, à jour, de Rabelais. « La bibliographie des éditions demande à être refaite, dit le programme de la Société des Études rabelaisiennes... Pareillement la bibliographie des ouvrages consacrés à Rabelais depuis le milieu du XVIe siècle est à constituer d'un bout à l'autre... » [1]. Les collaborateurs de la *Revue des Études rabelaisiennes* ont effectué un certain nombre de dépouillements de revues parisiennes et provinciales, du *Bulletin italien* (1901-1903) ; de l'*Intermédiaire des chercheurs et des curieux* (1864-1903) ; de la *Revue d'Histoire littéraire de la France* (1894-1903) [2] ; du *Bibliographe moderne* (1897-1902) ;

1. *Revue des Études rabelaisiennes*, 1903, t. I, p. II et III.
2. *R. Ét. R.*, 1903, t. I, p. 231-237.

des *Mélanges d'archéologie et d'histoire de l'École française de Rome* (1880-1902); de *Mélusine* (depuis le début); de la *Revue archéologique* (1848-1902); de la *Revue de la Renaissance* (1901-1903) [1]; de la *Revue poitevine et saumuroise* (1897-1902); des *Mémoires* et du *Bulletin de la Société archéologique de Touraine* (1842-1902); de la *Revue du Bas-Poitou* (1888-1902); de la *Revue poitevine et saintongeaise* (1886-1887) [2]. M. Kerr a relevé dans une note les *Études sur Rabelais parues en Amérique*; M. Knud Ferlor a fait le même travail pour le Danemark [3].

Le travail bibliographique le plus important, capital pourrait-on dire, est celui que M. Pierre-Paul Plan a publié sous le titre : *Bibliographie rabelaisienne. Les éditions de Rabelais de 1532 à 1711. Catalogue raisonné, descriptif et figuré, illustré de 166 fac-similés (titres, variantes, pages de texte, portraits)* [4]. Quelques critiques et chicanes de détail que l'on puisse adresser à cet ouvrage, il n'en est pas moins vrai qu'il représente un effort considérable et qu'il réalise un grand progrès sur l'œuvre similaire de ses prédécesseurs, de Brunet en particulier. Mais ce catalogue n'est qu'une partie de ce que M. Plan voulait nous donner. Il avait l'intention « d'établir une bibliographie générale qui eût décrit non seulement les éditions anciennes, mais aussi les modernes, et les ouvrages divers auxquels le nom et l'œuvre de maître François ont donné lieu ». C'est donc une bibliographie générale qu'il avait entreprise; il est à souhaiter que M. Plan n'abandonne pas son idée et qu'il fasse profiter tous les « rabelaisants » des notes et des fiches qu'il a accumulées : il est certainement à l'heure actuelle l'homme le mieux préparé à cela. A quel point ce travail est utile, indispensable, l'examen des études d'ensemble dont Rabelais a été l'objet dans les Histoires générales de la littérature française suffit à le prouver. Dans le chapitre que M. Brunetière consacre à Rabelais, si l'appréciation de l'œuvre contient des vues justes et de fines remarques, la partie biographique est franchement insuffisante [5]. M. Tilley [6] est plus au courant des dernières recherches ; aussi bien son livre est un peu postérieur ; mais il y

---

1. *R. Ét. R.*, 1904, t. 2, p. 283.
2. *R. Ét. R.*, 1904, t. 2, p. 59-61.
3. *R. Ét. R.*, 1904, t. 2, p. 49-50, 62-63.
4. Paris, Imprimerie nationale, 1904, in-8, XIII-277 p. Voir les comptes rendus de MM. Polain, dans *R. Ét. R.*, 1905, t. 3, p. 93-98, J. Boulenger dans la *Revue critique*, 1905 (t. 1), p. 307-311, et Maurice Dumoulin, *R. Renaissance*, 1905, p. 177-181.
5. F. Brunetière, *Histoire de la littérature française classique (1515-1830)*, t. Ier, p. 105-164. La bibliographie du sujet est renvoyée à un appendice à la fin du volume qui n'a pas encore paru.
6. A. Tilley, *The literature of the french Renaissance*, t. Ier, p. 165-223 (cf. ci-dessus, p. 535-537). M. Tilley a presque terminé en ce moment un livre sur Rabelais, qui paraîtra sans doute à la fin de cette année.

aurait encore quelques retouches à y apporter pour le mettre en harmonie avec les plus récentes découvertes [1].

II

La date exacte de la naissance de Rabelais n'est pas encore fixée avec précision. On a généralement abandonné l'année 1483, qui n'avait guère pour elle que de fournir un synchronisme remarquable, et la plupart des biographes reportent la naissance vers 1495, ce qui semble s'accorder mieux avec différents textes datés avec une quasi-certitude et avec plusieurs détails de la vie de Rabelais. Mais, en somme, cette question n'est pas encore résolue, pas plus que celle du lieu de naissance. D'ordinaire on nomme Chinon ; M. Lefranc penche au contraire pour la Devinière, propriété que le père de Rabelais possédait près de Chinon, et donne à l'appui de son hypothèse plusieurs arguments dont les principaux sont tirés de la place que tient la Devinière dans le roman de Rabelais [2]. Néanmoins des doutes subsistent. On est arrivé à des résultats plus précis et plus importants aussi au sujet de la famille de notre auteur. M. Grimaud qui prépare une généalogie de la famille de Rabelais, a donné une note sur les familles alliées à celle de Rabelais et démontré que le père de l'écrivain n'était ni un aubergiste, ni un apothicaire, comme le voulait la légende, mais qu'il devait appartenir à l'ordre judiciaire [3]. Cette hypothèse s'est trouvée confirmée d'une manière éclatante par la découverte qu'a faite M. Lefranc d'un texte qui prouve que le père de Rabelais était un magistrat. Antoine Rabelais, sieur de la Devinière, licencié ès lois, était avocat au siège de Chinon, et, en 1527, il fut « assesseur et expédiant la juridiction du siège de Chinon en l'absence des lieutenants général et particulier ». Il mourut en 1534. Voilà donc un fait établi avec certitude, et l'on en voit sans peine les conséquences relativement à la formation et à l'œuvre de Rabelais [4].

---

1. M. Lefranc a entrepris (*R. Ét. R.*, 1905, t. 3, p. 339-350) un catalogue des *autographes de Rabelais* selon l'ordre chronologique. Dans ce premier article, il énumère : 1° l'acte d'achat du 5 avril 1519 ; 2° la lettre de Rabelais à Budé, 4 des nones de mars 1520 ou 1521 (texte, traduction de Quicherat et fac-similé) ; 3° l'ex-libris et les notes marginales de Rabelais sur deux Plutarque qui lui ont appartenu (fac-similé *R. Ét. R.*, 1903, t. 1, fasc. 1 ; 1905, t. 3, fasc. 4 ; et dans la plaquette de M. Lefranc, *Deux Plutarque inconnus de la bibliothèque de Rabelais*, Paris, 1901) ; 4° ex-libris de Rabelais sur un Platon (fac-similé dans la plaquette de M. Lefranc, *Le Platon de Rabelais*, Paris, 1901, et *R. Ét. R.*, 1903, t. 1, fasc. 1).

2. *R. Ét. R.*, 1905, t. 3, p. 45-64 : résumé des deux premières leçons du cours professé au Collège de France en décembre 1904.

3. Henry Grimaud, *La profession du père de Rabelais*, dans *R. Ét. R.*, 1905, t. 3, p. 81-86 ; *Les familles alliées à la famille de Rabelais*, *ibid.*, p. 366-375.

4. Le texte est reproduit dans l'article cité ci-dessus, (p. 63-64) « La famille

L'éducation de Rabelais commença à l'abbaye de Seuilly et se poursuivit à la Beaumette, près d'Angers. Les recherches récentes n'ont guère apporté d'éclaircissements nouveaux sur cette période de la vie de Rabelais, pas plus que sur son séjour à Fontenay-le-Comte [1] Sur le « moinage » de Rabelais, l'obscurité est encore profonde. Sans doute la thèse de M. Delaruelle projettera un peu plus de lumière sur les rapports de Budé avec Rabelais. Avec l'acte du 5 avril 1519, ce sont en effet les lettres de Rabelais à Budé et de celui-ci à Rabelais et à Lamy qui restent les documents essentiels pour notre connaissance de l'existence de Rabelais à cette date. Il y faut ajouter le texte de Tiraqueau dans la seconde édition du *De Legibus connubialibus* (1524), à l'occasion de sa querelle avec Aymery Bouchard. Les rapports de Tiraqueau avec Rabelais ont été étudiés en détail et précisés par M. Barat, qui s'est efforcé de prouver la collaboration de Rabelais au traité précité et de déterminer l'influence que ce traité pouvait avoir eue sur les idées du IIIe livre de *Pantagruel* [2]. Vers 1524, probablement, il passe à l'abbaye bénédictine de Maillezais, dont l'évêque, Geoffroy d'Estissac, était son ami. Rabelais séjourne au prieuré de Ligugé, à proximité de Poitiers, qui était un centre intellectuel bien vivant à cette époque. Ici se placent les relations avec Jean Bouchet, dont témoignent deux épîtres connues [3]. Combien de temps resta-t-il à Ligugé ? Nous l'ignorons complètement. On suppose trois ans, et M. Hamson incline à croire que les épîtres dont nous venons de parler seraient de 1527, mais il ne donne pas cette date « comme entièrement sûre » [4].

Entre 1524 et 1530, autant dire que ne savons rien de l'existence de Rabelais. M. Tilley hasarde les conjectures suivantes [5] : Rabelais aurait résidé à Ligugé jusqu'en 1527, puis aurait passé par Bourges, Orléans ; il aurait poursuivi ses études de médecine à Paris entre 1528 et 1530,

---

est dans une grande aisance, plutôt riche. Elle occupe une situation en vue, tout autre que celle qu'on a supposée. La légende du père aubergiste ou apothicaire s'évanouit. La réalité est bien différente. Le fait capital à retenir, c'est que le père de Rabelais... est un personnage considérable, un fonctionnaire administratif d'une grande autorité, un homme de robe connu de toute la région, et qui pendant quelque temps en fut même le véritable chef, ayant fait fonction, à titre officiel, de lieutenant du siège de Chinon. » *Ibid.*, p. 50. — Voir encore A. Lefranc, *Nouveaux documents sur la famille de Rabelais*, dans *R. Ét. R.*, 1905, t. 3, p. 315-322.

1. Il convient cependant de rappeler les deux articles de M. A. Lefranc : *Le Platon de Rabelais*, Paris, 1901, et *Deux Plutarque inconnus de la bibliothèque de Rabelais*, Paris, 1901.

2. J. Barat, *L'influence de Tiraqueau sur Rabelais*, dans *R. Ét. R.*, 1905, t. 3, p. 138-155, 251-275.

3. Voir O. Hamon, *Un grand rhétoriqueur poitevin, Jean Bouchet* (*1476-1557?*), Paris, 1901, in-8.

4. *Op. cit.*, p. 81.

5. *Op. cit.*, t. Ier, p. 167-169.

avant de venir prendre à Montpellier le grade de bachelier. Il est possible, probable même, qu'il a fait un séjour à Lyon. Mais si l'on peut conjecturer les étapes de Rabelais, il est absolument impossible de fixer l'itinéraire qu'il suivit.

Avec l'arrivée de Rabelais à Montpellier, nous retrouvons quelques textes qui permettent d'établir des jalons. Il est immatriculé le 17 septembre 1530; il passe son baccalauréat peut-être le 26 octobre suivant ; la date du 1er décembre que l'on donne d'ordinaire est celle où il acquitte les droits. Il choisit comme lectures Hippocrate et Galien. Le 23 octobre 1531, il est encore à Montpellier. « Son rôle à Montpellier est tout simple, il ne faut ni le diminuer, ni le surfaire. Il trouve l'Université en plein mouvement de la Renaissance, agitée en sens contraires, allant un peu à tout vent de doctrine, comme il arrive à chaque période de rénovation et de progrès. Ce mouvement, il s'y mêle avec son entrain habituel, il l'active, il le double peut-être, mais il ne le crée pas. » Ainsi apprécie M. Revillout, dans un travail minutieux qui précise certains détails des séjours de Rabelais à Montpellier et qui contient surtout des renseignements précieux sur quelques amis et connaissances de Rabelais, sur Jean Esquiron notamment, qu'il prit pour « père et patron » lors de son immatriculation, sur Rondelet, etc. [1].

Du mois d'octobre 1531 au printemps de 1532, nous perdons à nouveau la trace de Rabelais. Peut-être est-ce à cette date, ou plus généralement à la période comprise entre septembre 1530 et les premiers mois de 1532, dans les intervalles de séjour à Montpellier, qu'il faut placer la pointe sur Narbonne dont parle Macrin dans l'ode connue [2] :

Testes tuarum Parisii artium
Testisque Narbo, Martius atque Atax
Et dite Lugdunum, penates
Sunt tibi ubi, placidaeque sedes.

Au printemps de 1532, Rabelais est à Lyon, sans qu'on puisse préciser la date exacte de son arrivée. Tout en s'occupant de son art, il travaille pour les imprimeurs lyonnais, Gryphe, Juste, Nourry. Il publie

1. Ch. Revillout, *Les promoteurs de la Renaissance à Montpellier*, dans les *Mémoires de la Société archéologique de Montpellier*, 2e série, t. 2, p. 210-384.

2. C'est ce que suppose M. Revillout, *art. cit.*, p. 286 et note 3. L'ode de Macrin, quoique publiée en 1537, doit avoir été composée vers 1533, à l'époque du plus long séjour de Rabelais à Lyon et avant le premier voyage de Rabelais à Rome en compagnie de Jean du Bellay (janvier-avril 1534), car il est très probable que le poète n'aurait pas manqué de faire allusion à Rome s'il avait écrit après 1534.

coup sur coup : une édition des *Lettres médicales* de Giovanni Manardi de Ferrare (avec épître dédicatoire à André Tiraqueau, le 3 juin 1532), une édition des Aphorismes d'Hippocrate (avec épître dédicatoire à Geoffroy d'Estissac, le 15 juillet 1532); une plaquette intitulée *Ex reliquiis venerandae antiquitatis* (avec épître dédicatoire à Aymery Bouchard, le 4 septembre 1532) [1]. Le 30 novembre, il adresse à Érasme la fameuse lettre connue sous le titre de « lettre à Bernard de Salignac ». Le 1er novembre, Rabelais est attaché à l'hôpital de Lyon comme médecin. En cette qualité, il est probable qu'il fut en relations avec Symphorien Champier, qui fut échevin de Lyon précisément à cette date : M. le docteur Drivon s'est efforcé d'établir la probabilité de ces rapports et d'en tirer quelques conclusions intéressantes [2]. C'est vers la fin de l'année 1532 que furent terminés le *Pantagruel* (en septembre, probablement pendant un voyage à Chinon) [3], sans doute le *Gargantua* et la *Pantagrueline pronostication*. Pour les deux premiers ouvrages, nous ignorons toujours la date précise et l'ordre de l'apparition. Aucune donnée bibliographique nouvelle n'est venue permettre d'apporter quelque élément qui fasse entrevoir une solution. Deux réimpressions de l'édition de Pantagruel publiée par Juste à Lyon et dont un exemplaire unique est conservé à la Bibliothèque de Dresde, ont paru presque simultanément [4] : mais l'édition de Juste n'est pas une édition *princeps*; de sorte que ces réimpressions, si elles facilitent des rapprochements intéressants entre les différents textes du *Pantagruel*, ne changent rien à l'état du problème.

Au printemps de 1534, Rabelais suit en Italie l'évêque de Paris, Jean du Bellay; c'est son premier voyage à Rome. Depuis le chapitre que M. Heulhard a consacré à cet épisode [5], aucun biographe n'est revenu sur la question. Il est possible de serrer de plus près la chronologie : Jean du Bellay, retour d'Angleterre, reçoit ses instructions, vers le milieu de janvier, à Piépape (Haute-Marne). Il prend en passant à Lyon Rabelais, qui a touché personnellement, le 17 janvier, 27 livres, en déduction des

---

1. J. Plattard, *Les publications savantes de Rabelais*, dans *R. Ét. R.*, 1904, t. 2, p. 68-77.
2. Dr Drivon, *L'Hôtel-Dieu au temps de Rabelais*, dans le *Lyon médical*, octobre 1904.
3. A. Tilley, *op. cit.*, t. Ier, p. 170 et note 3.
4. *Pantagruel. Fac-similé de l'édition de Lyon, François Juste, 1533, d'après l'exemplaire unique de la Bibliothèque royale de Dresde.* Introduction de Léon Dorez et de P. Plan. Paris, 1903, in-16, XLIX-96 ff. — *Pantagruel, édition de Lyon, Juste 1533*, réimprimé, etc... par P. Babeau, J. Boulenger et H. Patry (Publication de la Société des études rabelaisiennes), Paris, 1904, in-8, VIII-112 p. Sur le titre de cette édition, on trouve la mention : « Augmenté et corrigé fraichement par maistre Jehan Lunel, docteur en théologie. » M. Léon Dorez a recherché qui était ce Jean Lunel et en a tracé, avec son érudition accoutumée, une biographie copieuse et précise. *Rabelaesiana, « Maistre Jehan Lunel »*, dans la *Revue des Bibliothèques*, 1905, p. 1-42.
5. A. Heulhard, *Rabelais, ses voyages en Italie, son exil à Metz*, Paris, 1891, in-4, p. 19-47.

émoluments qui lui sont dus depuis la fin de janvier de l'année précédente. Rabelais et Jean du Bellay, en pressant leur marche, autant qu'ils le peuvent, arrivent à Rome le 2 février. Ils y demeurèrent, Jean du Bellay à négocier au sujet du divorce du roi d'Angleterre, Henry VIII, Rabelais à visiter la ville, jusqu'au 1er ou 2 avril. Au milieu du mois, ils étaient de retour à Lyon.

Rabelais reprit ses fonctions à l'Hôpital de Lyon, et aussi ses publications. En septembre, il fait paraître une édition de la *Topographie de Rome antique* de Marliani (avec épître dédicatoire à Jean du Bellay, datée du 31 août 1534). C'est également à cette année 1534 qu'on rapporte la plus ancienne édition connue de *Gargantua*. Au début de 1535, il s'absente de Lyon sans congé à deux reprises, et M. Tilley suppose que ces absences pourraient bien n'être pas sans relations avec l'affaire des Placards [1]. Après avoir patienté quelque temps, parce qu'on disait que Rabelais était à Grenoble et qu'il ne tarderait pas à revenir, les conseillers recteurs de l'Hôpital lui donnèrent un remplaçant le 5 mars 1535.

Nous ignorons où Rabelais était passé à ce moment et nous ne le retrouvons qu'au milieu de 1535 en compagnie de Jean du Bellay. Promu cardinal, l'évêque de Paris venait d'être chargé d'une nouvelle mission à Rome, pour laquelle il partit dans les derniers jours du mois de juin. M. Heulhard [2] a eu le mérite, le premier, de donner sur cette nouvelle mission des détails exacts et circonstanciés, tirés des correspondances contemporaines de Jean du Bellay, de l'évêque de Mâcon, ambassadeur de France à Rome, etc. Le nouveau cardinal et Rabelais s'arrêtèrent à Ferrare, chez la duchesse Renée de France : ils y retrouvèrent quelques Français que l'affaire des Placards avaient contraints de s'exiler, comme Marot, Jamet. A ce second séjour de Rabelais à Rome se rattachent les lettres qu'il écrivit à l'évêque de Maillezais et les suppliques qu'il adressa au pape Paul III pour faire régler sa situation au point de vue monastique. M. Boulenger a prouvé surabondamment l'authenticité des premières et donné, avec un intéressant historique, un nouveau texte des secondes [3]. Un autre point reste encore un peu obscur : la date du retour de Rabelais. Jean du Bellay quitta précipitamment Rome le 27 février, avec 12 chevaux.

---

1. A. Tilley, *op. cit.*, t. Ier, p. 173.
2. A. Heulhard, *op. cit.*, p. 51-92.
3. J. Boulenger. *Étude critique sur les lettres écrites d'Italie par François Rabelais*, dans *R. Ét. R.*, 1903, t. 1, p. 97-121. Dans le même numéro de la *R. Ét. R.* (p. 93-96), se trouve un fac-similé de la copie de la lettre du 28 janvier 1536, conservée dans la collection Morrison, avec une note de M. Lefranc : *Les lettres de Rabelais dans les collections Fillon et Morrison et notre fac-similé*. — J. Boulenger. *La « supplicatio pro apostasia » et le bref de 1536*, dans *R. Ét. R.*, 1904, t. 2, p. 110-134.

Rabelais accompagnait-il le cardinal ? ou demeura-t-il à Rome, comme nous le croirions volontiers, jusqu'au 12 avril, jour où partit tout le train de Jean du Bellay ? Nous ne saurions le dire. Mais il est très probable qu'il fit un nouveau séjour à Lyon, où Jean du Bellay s'arrêta à son retour de Rome et où il demeura jusque vers le milieu de juillet.

Il suivit sans doute son protecteur à Paris lorsque celui-ci eut été nommé gouverneur de la ville (21 juillet). C'est à cette époque que doit se placer l'entrée de Rabelais à l'abbaye de Saint-Maur. En tout cas, un fait est certain : il était à Paris en février 1537, puisqu'il est parmi les convives du banquet offert à Dolet à ce moment. Mais il allait bientôt reprendre sa vie vagabonde et ce n'est pas sans peine qu'on peut le suivre dans ses déplacements.

En mai, nous le retrouvons à Montpellier où, le 22, il prend le grade de docteur. En juillet-août, sa présence est signalée à Lyon, dans une lettre que le cardinal de Tournon écrit au chancelier Du Bourg [1]. Il est de nouveau, dans les derniers mois de 1537, à Montpellier, où il interprète, pour son ordinaire, les *Pronostics* d'Hippocrate. Il dut y séjourner durant la première moitié de 1538.

En juillet, d'après un document mis en lumière par M. Picot [2], il assiste à l'entrevue d'Aigues-Mortes, et il suit le roi lorsque la cour remonte la vallée du Rhône et repasse par Lyon. Après, nous perdons sa trace. Vint-il à Paris auprès de Jean du Bellay ? Aurait-il été envoyé à Turin, où Guillaume du Bellay, gouverneur de la ville, était à ce moment gravement malade, si gravement qu'il dut bientôt demander un congé (novembre) et, pour se remettre, gagner Paris et Saint-Maur ? Autant de questions auxquelles nous sommes pour l'instant hors d'état de répondre. Il semble cependant que, dans le courant de 1539, Rabelais soit de nouveau, pour la troisième fois, à Montpellier. C'est du moins la conclusion qui paraît résulter d'un texte publié par M. Revillout [3].

En 1540, Rabelais est à Turin, où il a suivi Guillaume du Bellay en qualité de médecin. Il y est arrivé sans doute avec son protecteur au début de l'année. Son séjour y est attesté, en particulier, par les lettres que lui adresse Guillaume Pellicier, évêque de Montpellier, qui avait connu

1. La lettre du cardinal est en effet, selon nous, du 10 août 1537. Voir notre article : *Deux points obscurs dans la vie de Rabelais*, dans *R. Ét. R.*, 1906, t. 4, p. 103-134.

2. E. Picot, *Rabelais à l'entrevue d'Aigues-Mortes (juillet 1538)*, dans *R. Ét. R.*, 1905, t. 3, p. 333-338.

3. Revillout, *art. cit.*, p. 329 et note 4. « Ego Guido Bellaisius, dyocesis Lugdunensis, veni ad hanc Universitatem medicine Montispessulani studendi gratia et elegi mihi patrem reverendum Franciscum Rabelaisium, doctorem bene meritum, et persolvi jura dicte Universitatis anno domini millesimo quingentesimo tricesimo nono et die decima tertia mensis augusti... »

Rabelais à Rome en 1535-1536 et peut-être à Montpellier en 1538, et qui était alors ambassadeur de France à Venise [1], et par la correspondance de Jean de Boyssonne. C'est en particulier ce dernier qui fait allusion à une affaire obscure à laquelle Rabelais se trouva mêlé, et pour laquelle nous le voyons revenir en France au milieu de décembre 1540. Ce voyage ne fut pas de longue durée, car, en mars 1541, il est de retour à Turin. Il ne quitte de nouveau cette ville qu'à la fin de l'année, lorsque Guillaume du Bellay revient à la cour, pour y demeurer environ six mois (décembre 1541-mai 1542). Rabelais fit un arrêt à Lyon; il y surveilla la réimpression chez Juste des deux premiers livres de son roman et à ce propos eut des démêlés avec Dolet. Il est possible qu'il soit allé aussi à Orléans chez le seigneur de Saint-Ayl, d'où il écrivit la « lettre au bailli du bailli des baillis ». Dans deux études substantielles et précises, M. Clouzot nous paraît avoir établi avec certitude la véritable identité de ce seigneur de Saint-Ayl, Étienne Lorens, et avec beaucoup de probabilité que la rédaction de la « lettre au bailli du bailli des baillis » doit se placer au mois de mars 1542 [2]. Retourné au Piémont en mai 1542, il fut bientôt obligé de repartir pour la France, accompagnant Guillaume du Bellay moribond : il repassa par Lyon dans les premiers jours de janvier 1543, et assista, le 9, à la mort de son protecteur qui, le 13 novembre précédent, l'avait couché dans son testament pour un don de 150 livres [3].

Après cette date, il nous est de nouveau impossible de savoir avec précision où est passé Rabelais : jusque vers la fin de 1545, il nous échappe presque entièrement. Il prépare le « tiers livre », dans lequel il se fait l'écho de la question qui passionnait alors l'opinion, la querelle des femmes [4], et pour lequel on a supposé, sans cependant donner des preuves absolument décisives, qu'il avait connu en épreuves la troisième édition du livre de Tiraqueau [5]. Le 19 septembre 1545, il obtient de François Ier un privilège pour son livre, qui paraît chez Wechel au début de 1546. A ce moment Rabelais a déjà quitté Paris, fuyant la réaction qui vient de se déchaîner. Dans les premiers mois de 1546, il est à Metz. M. Lefranc,

---

1. Le meilleur texte des lettres de Pellicier à Rabelais est celui qu'en a donné M. Tausserat-Radel, dans son édition de la correspondance de ce diplomate, Paris, 1899, in-8 (cf. la *Revue*, t. 1, p. 535).

2. H. Clouzot, *Les amitiés de Rabelais en Orléanais et la lettre au bailli du bailli des baillis*, dans *R. Ét. R.*, 1905, t. 3, p. 156-175 (avec un fac-similé d'une copie de la lettre); *Le véritable nom du seigneur de Saint-Ayl*, *ibid.*, p. 351-366.

3. V.-L. Bourrilly, *Rabelais et la mort de Guillaume du Bellay, seigneur de Langey (9 janvier 1543)*, dans *R. Ét. R.*, 1904, t. 2, p. 51-54.

4. A. Lefranc, *Le tiers livre de Pantagruel et la querelle des femmes*, dans *R. Ét. R.*, 1904, t. 2, p. 1-10, 78-109.

5. J. Barat, *L'influence de Tiraqueau sur Rabelais*, dans *R. Ét. R.*, 1905, t. 3, p. 253-275.

d'accord en cela avec Moland et M. Tilley, a prouvé d'une manière péremptoire que le séjour de Rabelais à Metz doit se placer entre 1546 et 1547, et non entre 1547 et 1548, comme l'affirmaient la plupart des biographes [1]. Ce n'est donc pas le changement de personnel consécutif à la mort de François Ier et à l'avènement du nouveau roi Henri II qui détermina la fugue de Rabelais. Il se pourrait même que ce fait, au contraire, ait hâté son retour, car on le retrouve à Paris en juillet 1547. Au début de 1548, paraissent quelques chapitres du « quart livre ». Le 18 juin de cette même année, Rabelais est à Rome auprès de Jean du Bellay qui y avait été dépêché au mois d'août de l'année précédente [2]. En mars 1549, Jean du Bellay donne des fêtes en l'honneur de la naissance du duc d'Orléans, et Rabelais en fait le récit dans la *Sciomachie*. Tous deux revinrent en France en juillet 1550. Le 6 août suivant, Rabelais obtenait un nouveau privilège pour l'impression de ses ouvrages.

Peu auparavant, Rabelais avait obtenu la cure de Meudon, et probablement vers la même date celle de Saint-Christophe du-Jambet, au diocèse du Mans. Il ne résida jamais dans cette dernière paroisse, et il ne paraît pas non plus s'être fixé à demeure à Meudon. Du reste il résigna bientôt ces deux bénéfices (9 janvier 1552). Le 28 janvier, la première édition du quatrième livre fut achevée d'imprimer, et l'épître dédicatoire au cardinal de Châtillon est datée du même jour. Le 1er mars, à la suite de la censure faite par la Faculté de théologie, la vente fut suspendue, mais l'interdiction fut levée peu après [3].

C'est probablement dans le cours de l'année suivante que, selon une tradition ancienne, Rabelais mourut [4]. La date précise de la mort est encore incertaine. Des textes mis au jour par M. Potez et empruntés à la correspondance de Denys Lambin prouvent que Rabelais était encore vivant en décembre 1552 [5]. D'autre part, M. Lefranc cite une épitaphe composée par Jacques Tahureau et publiée en mai 1554 : c'est donc là

1. A. Lefranc, *Les dates du séjour de Rabelais à Metz (1546-1547)*, dans *R. Ét. R.*, 1905, t. 3, p. 1-11. — Pour ce qui est de la lettre écrite le 6 février par Rabelais à Jean du Bellay, M. Lefranc la placerait volontiers en 1546 ; M. Clouzot (*loc. cit.*, p. 359, note 3) se fondant sur une lettre du seigneur de Saint-Ayl du 12 février 1547, qui fait allusion à une lettre de Rabelais, donne la date de 1547, qui paraît bien être la vraie.

2. Sur ce dernier voyage de Rabelais à Rome, voir A. Heulhard, *op. cit.*, p. 257-319.

3. M. Heulhard, *op. cit.*, p. 337, cite une autre délibération en date du 8 avril.

4. M. Heulhard, *op. cit.*, p. 338, donne la date du 9 avril 1553, sans indiquer sur quel document il s'appuie pour préciser ainsi. Comme Jean du Bellay partit en avril 1553 pour retourner à Rome et qu'il n'emmenait pas avec lui Rabelais, il en a conclu probablement que Rabelais devait être mort à ce moment : l'hypothèse est plausible. Mais ce n'est qu'une hypothèse et on ne voit pas comment elle peut permettre de fixer le jour de la mort.

5. H. Potez, *Trois mentions de Rabelais à la fin de l'année 1552*, dans *R. Ét. R.*, 1903, t. 1, p. 57-58.

la date extrême de la vie de Rabelais [1]. C'est entre ces deux termes, début de 1553 et avril 1554, qu'il faut faire porter les recherches pour découvrir le moment précis de la mort de notre auteur.

La biographie de Rabelais se complète par les études qui ont été consacrées à certains de ses amis. Nous avons déjà parlé du travail de M. Barat sur Tiraqueau. M. Clouzot a donné quelques détails sur Hilaire Goguet, cité sous la forme Hilarius Coguetus dans la lettre de 1522 à André Tiraqueau [2]. Il y aurait néanmoins encore bien des recherches à poursuivre pour faire connaître le cercle littéraire de Fontenay dans lequel s'est formé Rabelais. On trouvera des détails sur les amis que Rabelais connut à Montpellier dans le mémoire déjà signalé de M. Revillout. Sur ceux qu'il put avoir à Orléans et dans l'Orléanais, M. Clouzot a apporté quelques renseignements intéressants, plus particulièrement sur Etienne Lorens, seigneur de Saint-Ayl. Peut-être est-ce à Orléans que Rabelais a pu connaître Calvin. La question des rapports de Rabelais avec Calvin mériterait d'être traitée à fond. Après M. Lefranc, M. Thuasne a réuni quelques textes intéressants dans ses *Études sur Rabelais* [3]. Dans ces mêmes études, M. Thuasne a cherché à éclaircir les raisons de la rupture entre Rabelais et Voulté aux alentours de 1538 [4]. Voulté aurait été irrité par les critiques émises par Rabelais sur ses poésies religieuses. Dans un long article, M. de Santi s'efforce de prouver que les critiques dirigées par Scaliger contre un certain Baryœnus visent Rabelais. Il reproduit, traduit et commente onze pièces tirées des *J. C. Scaligeri viri clarissimi Poemata in duas partes divisa* (Genève, 1574) et en explique les allusions. L'argumentation est assez aventureuse et il n'y a dans les vers de Scaliger aucun trait (sauf la vie monastique) qui soit plus particulièrement applicable à Rabelais. Que Rabelais connût Scaliger, cela est hors de doute (voir sa lettre à Erasme du 30 novembre 1532); mais que Baryœnus soit Rabelais, la preuve, ce semble, est encore à faire [5]. Enfin M. Pinvert

1. A. Lefranc, *Remarques sur la date et sur quelques circonstances de la mort de Rabelais*, dans *R. Ét. R.*, 1903, t. 1, p. 59-65. De l'épitaphe de Rabelais par Ronsard, extraite du *Bocage, achevé d'imprimer le 27 novembre 1554* (reproduite par H. Vaganay, *La mort de Rabelais et Ronsard*, dans *R. Ét. R.*, 1903, t. 1, p. 143-150, 204), on ne peut rien conclure de précis sur la date de la mort de Rabelais, et M. Laumonier montre qu'il y faut voir non une preuve d'animosité ou une manifestation de rancune, mais un « badinage dénué de toute acrimonie et une expression de sympathie ». P. Laumonier, *L'épitaphe de Rabelais par Ronsard*, dans *R. Ét. R.*, 1903, t. 1, p. 205-216.

2. H. Clouzot, *Un ami de Rabelais inconnu, Hilaire Goguet*, dans *R. Ét. R.*, 1905, t. 3, p. 65-71.

3. H. Clouzot, *Les amitiés de Rabelais en Orléanais*, dans *R. Ét. R.*, 1905, t. 3, p. 171, 174-175; L. Thuasne, *Études sur Rabelais*, p. 402-413; 447-450.

4. *Ibid.*, p. 315-336.

5. Dr de Santi, *Rabelais et J. C. Scaliger*, dans *R. Ét. R.*, 1905, t. 3, p. 12-44.; 1906, t. 4,

a publié un entretien philosophique de Rabelais avec Claude Cotereau, rapporté par Charondas, intéressante pour la connaissance des idées de Rabelais et ses rapports avec Claude Cotereau [1]. De même on trouvera, dans la réimpression donnée avec notes par M. Thuasne du *Sylvius Ocreatus*, une biographie de Jacques Dubois (Sylvius), qui fut médecin comme Rabelais [2]. Les ouvrages auxquels sont empruntés les textes reproduits dans ces derniers articles sont postérieurs à la mort de Rabelais. On y trouve déjà l'image que la postérité commençait à se faire de l'auteur de *Gargantua* et de *Pantagruel*.

(*La fin prochainement.*)

V.-L. Bourrilly.

---

p. 29-44. — L'étude de M. Thasne sur la lettre de Rabelais à Erasme dont nous parlerons plus loin est intéressante aussi pour les rapports de Scaliger avec Rabelais et avec Erasme.

1. L. Pinvert, *Un entretien philosophique de Rabelais rapporté par Charondas* (*1556*), dans *R. Ét. R.*, 1903, t. 1, p. 193-201. Cf. A. Lefranc, *Une poésie inconnue sur Rabelais philosophe* (*1538*) [extraite des *Epigrammata* de Gilbert Ducher], *ibid.*, p. 202-203.

2. L. Thuasne, *Rabelaesiana : le Sylvius Ocreatus*, dans *Revue des Bibliothèques*, 1905, p. 268-283.

COMPTES RENDUS

Albert WADDINGTON. **Le Grand Electeur Frédéric-Guillaume de Brandebourg. Sa politique extérieure (1640-1688)**. Tome Ier : *1640-1660*. Paris, Plon-Nourrit, 1905. In-8, 496 p. (portrait).

Georges PAGES. **Le Grand Électeur et Louis XIV (1660-1688)**. Paris, Société nouvelle de Librairie et d'Édition, 1905. In-8, 671 p.

Georges PAGES. **Contributions à l'histoire de la politique française en Allemagne sous Louis XIV**. Paris, Société nouvelle de Librairie et d'Édition, 1905. In-8, 103 p.

La politique extérieure du Grand Électeur Frédéric-Guillaume a été l'objet de deux livres importants, conçus l'un et l'autre selon les principes de la méthode critique actuelle, résultats d'un dépouillement systématique de sources et d'ouvrages allemands et français. Le premier, celui de M. Albert Waddington, expose dans son ensemble la politique de Frédéric-Guillaume de 1640 à 1660 ; le deuxième, qui est la thèse de M. Georges Pagès, les rapports du Grand Électeur et de Louis XIV de 1660 à 1688.

La plupart des sources utilisées par M. W. ont été imprimées par le gouvernement allemand. La plus importante d'entre elles, la collection des *Urkunden und Actenstücke zur Geschichte des Kurfürsten Friedrich-Wilhelm von Brandenburg*, publiée à Berlin à partir de 1864, comprend deux séries qui intéressent spécialement la politique extérieure du Grand Électeur. La première est la correspondance diplomatique des ambassadeurs électoraux à l'étranger ; elle s'étend actuellement jusqu'à la paix de Saint-Germain de 1679. La deuxième est la correspondance des envoyés étrangers auprès du Grand Électeur ; elle comprend un volume consacré à la France jusqu'en 1667, qui devait simplifier les recherches de M. W. aux Affaires étrangères, un volume consacré à la Hollande, deux à l'Autriche. A cette première collection, M. W. a pu joindre jusqu'en 1654 celle des *Protokolle und Relationen des Brandenburgischen Geheimen Rathes*, qui nous permet de nous faire une idée complète de l'activité du Conseil secret de Frédéric-Guillaume, du gouvernement intérieur et des réformes administratives de ce prince, et ainsi de replacer sa politique étrangère

dans l'ensemble de son gouvernement. Les ouvrages et publications de Pribram sur le baron de Lisola ont mis à la disposition de l'auteur les pièces essentielles des archives autrichiennes sur les rapports du Grand Électeur et de l'Empereur. Les relations officielles de Pufendorf renferment un grand nombre de pièces et d'instructions secrètes. Grâce à l'existence de ces collections de documents — et nous ne parlons que des principales, — M. W. n'a eu à chercher dans les archives de Paris et de Berlin qu'un complément de documentation. A Paris, il a lu la Correspondance de Brandebourg, dont les textes principaux figuraient jusqu'en 1660 dans les *Urkunden*. Peut-être faut-il regretter qu'il n'ait consulté que cette Correspondance. La thèse de M. Pagès nous montre la liaison très étroite qui a existé à partir de 1660 entre la politique de la France au Brandebourg, et sa politique dans les autres cours allemandes, en Pologne et en Suède. Cette liaison a dû exister au moment des traités de Westphalie et de la guerre du Nord, et les correspondances d'Allemagne, de Suède et de Pologne auraient probablement permis à M. W. de préciser et d'expliquer davantage l'action de la diplomatie française sur la politique électorale. Aux archives de Berlin, le dépouillement de l'auteur a surtout porté sur la dernière partie du règne du Grand Électeur, qui sera l'objet de son second volume. Les documents les plus importants qui me paraissent avoir échappé à M. W. sont les documents suédois : dépêches des généraux ou des envoyés suédois qui traitèrent avec le Brandebourg. Ils n'ont pas encore été publiés dans les *Urkunden*, et ils doivent former un complément et un correctif indispensable aux correspondances des envoyés brandebourgeois en Suède.

A côté des sources publiées, M. W. a trouvé, sur tous les épisodes de la politique étrangère du Grand Électeur de 1640 à 1660, de nombreuses monographies. Sa bibliographie des ouvrages de seconde main atteint 90 numéros. Sans parler de l'histoire de la politique prussienne de Droysen, deux d'entre eux sont des livres considérables. M. Haumant, en 1893, a débrouillé la question très compliquée de la guerre du Nord. Surtout, les trois volumes récemment parus de M. Philippson sur le Grand Électeur, de l'aveu loyal de M. W., « par leur netteté, leur concision et leur solidité constituent une de ces œuvres qui s'imposent presque au lecteur. »

Dans ces conditions, on ne saurait s'étonner que le livre de M. W. renferme peu d'inédit et d'original. Il a la valeur d'un tableau d'ensemble et d'une mise au point. Cette mise au point a d'ailleurs été consciencieusement faite, suppose un labeur et une érudition considérables, et, outre sa valeur propre, rendra le service de divulguer aux historiens français les résultats du travail historique allemand sur le Grand Électeur.

Le volume de M. W. renferme une introduction et trois parties. L'introduction nous indique quelles ont été les conditions faites à la politique extérieure du Brandebourg par la dispersion de ses territoires et par les intérêts et habitudes particularistes des États, — quelle était la situation du Brandebourg dans l'Empire, et en dehors de l'Empire, à l'avènement de Frédéric-Guillaume, — quel était le caractère du Grand Électeur, — quelles furent ses principales réformes administratives, financières et militaires. Nous retrouvons un tableau analogue au début de la thèse de M. Pagès. Seul il peut permettre d'apprécier avec équité les évolutions du Grand Électeur, si rapides qu'on les mettait sur le compte de sa mauvaise foi et de son manque de scrupules, mais qui, à les bien considérer, s'expliquent souvent par la complexité et dans une certaine mesure la contradiction des intérêts qu'il avait à défendre.

La première partie, de 1640 à 1648, expose la politique du Grand Électeur pendant la guerre de Trente ans et ses négociations au moment du traité de Westphalie. Elle est divisée en trois chapitres : 1° Les premières années, de 1640 à 1643. Ce sont celles où Frédéric-Guillaume cherche à pratiquer la politique des mains libres, en se dégageant de la tutelle impériale qui avait pesé sur son père Georges-Guillaume, en affranchissant progressivement ses États de l'occupation suédoise, en affirmant son indépendance vis-à-vis de l'Autriche soit à la diète de Ratisbonne, soit à la diète de députation de Francfort. 2° La politique nouvelle, de 1644 à 1648. Pendant ces quatre années, la politique du Grand Électeur prend plus d'envergure. Il obtient des Suédois l'évacuation d'une partie du Brandebourg, de la Hesse et de la Hollande, celle d'une partie des États rhénans. Il intervient en Pologne au moment de la mort de Vladislas IV et de l'élection de Jean Casimir. Il essaie successivement de plusieurs systèmes d'alliances; d'abord d'une alliance suédoise, et il a le grand dessein d'épouser la reine Christine; ensuite, après le mariage hollandais avec Louise-Henriette, d'une alliance avec les Provinces-Unies ; enfin il se rapproche de la France (missions de Winand Rodt auprès des plénipotentiaires français en Westphalie et d'Abraham de Wicquefort à Paris). 3° Le Brandebourg au congrès de Westphalie. C'est le chapitre le plus important de cette première partie. M. W. nous expose comment la politique du Brandebourg au congrès de Westphalie fut dominée jusqu'à la fin par la question poméranienne. L'Électeur commença par réclamer toute la Poméranie, sur laquelle ses droits lui paraissaient incontestables, et il fit soutenir ces droits par les Poméraniens eux-mêmes ; puis il offrit de céder à la Suède une partie du duché avec des compensations en Allemagne. Le conflit de ses ambitions avec

celles de la Suède remplit tout le congrès de Westphalie, et il aurait abouti à une rupture complète, si la France n'était intervenue pour imposer une transaction, et obliger Frédéric-Guillaume à céder aux Suédois la Poméranie antérieure, en lui procurant comme équivalents Magdebourg, Halberstadt et Minden. Même avec ces dédommagements, Frédéric-Guillaume ne céda que parce qu'il était isolé, et, dès le lendemain des traités de Westphalie, il essaya de reprendre la négociation avec les Suédois. M. Pagès nous indiquera quelle place la Poméranie occupera dans les calculs du Grand Électeur lorsque l'alliance franco-suédoise se sera relâchée, et peut-être M. W. aurait-il pu insister davantage sur une question dont l'influence est visible sur toute la politique électorale. En tout cas, il a bien mis en lumière que le Grand Électeur ne remporta pas dans les négociations de Westphalie un succès sans réserve, et que, si l'on songe à son ambition et à son programme à cette époque, la part des déceptions l'emporta sur celle des satisfactions.

La deuxième partie est consacrée à la politique extérieure du Grand Électeur entre la guerre de Trente ans et la guerre du Nord, de 1648 à 1655. M. W., après un exposé du caractère, des idées et de l'influence des ministres de Frédéric-Guillaume pendant cette période, Blumenthal, Waldeck, Schwerin, a réparti cette politique en trois groupes : 1° l'exécution de la paix de Westphalie et les relations avec les puissances du Nord ; 2° la guerre de Neubourg et les rapports avec l'Europe occidentale ; 3° les relations avec l'Empereur et l'Empire et la politique de Waldeck. Dans le premier chapitre, il retrace la résistance opposée par les habitants de Magdebourg au Grand Électeur, puis les négociations du Brandebourg et de la Suède de 1648 à 1655. Elles eurent d'abord comme objet la question poméranienne, Frédéric-Guillaume ayant proposé l'échange de la Poméranie citérieure contre Halberstadt, Minden et Magdebourg. Après l'avènement de Charles X Gustave en 1654, les projets de conquête du nouveau roi de Suède, ses vues sur la Prusse inquiétèrent le Grand Électeur, qui s'efforça de prévenir le conflit entre la Suède et la Pologne en proposant sa médiation et en avertissant Jean-Casimir. Le chapitre se termine par le récit de l'entente entre le Brandebourg et le Danemark, et des premières relations du Brandebourg et de la Moscovie. — Dans le deuxième chapitre, qui s'ouvre par l'agression de l'Électeur contre le duc de Neubourg en 1651 et l'invasion des duchés de Berg et de Juliers, M. W. se rallie aux conclusions de M. Philippson sur le peu d'importance de l'entreprise, exagérée par Droysen et ses disciples, sur le manque de préparatifs, sur la mauvaise conduite de la campagne et sur son échec. La guerre de Neubourg eut du moins comme effet de

convaincre l'Électeur de la nécessité pour lui de se procurer une alliance étrangère. M. W. passe alors en revue ses négociations avec la France, qui auraient peut-être abouti à une entente sans la guerre du Nord, ses pourparlers avec l'Espagne, qui tournèrent à sa confusion, son entente avec la Hollande par le traité du 6 août 1655, le rétablissement de ses rapports avec Cromwell. — Dans le chapitre III, M. W. nous indique quel fut le rôle joué par Frédéric-Guillaume dans l'élection de Ferdinand IV comme roi des Romains, et, après la disgrâce de Blumenthal et l'avènement de Waldeck, quelle fut sa politique dans l'Empire, son opposition à la diète aux mesures proposées par l'Autriche, et la tentative de Waldeck pour grouper autour de lui un certain nombre de princes allemands dont l'Électeur serait devenu le chef, sorte de tiers parti indépendant entre la France et l'Autriche.

La troisième partie est une étude détaillée, sinon nouvelle après le livre de M. Haumant, de la politique du Grand Électeur dans la guerre du Nord de 1655 à 1660. Les divisions sont imposées par le sujet : 1° l'alliance française et suédoise ; 2° l'alliance polonaise, autrichienne et danoise ; 3° la paix d'Oliva. Au cours du chapitre II, M. W. examine la politique de Frédéric-Guillaume dans l'élection de Léopold Ier et au moment de la formation de la Ligue du Rhin dont il refusa de faire partie.

Le ton général de l'ouvrage de M. W. est beaucoup plus impartial qu'il ne l'était dans son introduction au recueil des *Instructions des ambassadeurs français en Prusse*. Les références, qui sont très nombreuses, sont indiquées avec précision. Le volume se termine par un index et une carte.

M. G. Pagès, pour traiter les rapports de Louis XIV et du Grand Électeur de 1660 à 1688, ne disposait pas comme M. W. de sources imprimées, au moins pour une grande partie de cette période. La première série des *Urkunden und Akten* (correspondance des envoyés électoraux), quand il a écrit sa thèse, s'arrêtait au traité de Saint-Germain en juin 1679. Dans la seconde série (correspondance des envoyés étrangers), le volume consacré à la France ne dépassait pas 1667. Les protocoles du Conseil secret n'allaient que jusqu'en 1654. M. P. a dû dépouiller aux Affaires étrangères la Correspondance de Brandebourg inédite de 1667 à 1688, aux Archives de l'État prussien celle de Spanheim de 1679 à 1688, qui n'a pas encore été publiée. L'étude de documents français inédits que l'école historique allemande ou bien n'avait pas connus, ou bien n'avait connus que superficiellement, lui a permis de renouveler un sujet qui,

comme la politique du Grand Électeur de 1640 à 1660, avait été l'objet en Allemagne de nombreuses monographies [1].

M. P. a voulu limiter son étude aux rapports de Louis XIV et du Grand Électeur. Il a estimé qu'en l'absence des documents suédois, une histoire générale de la politique de Frédéric-Guillaume serait prématurée, et il s'est proposé de n'en présenter qu'un fragment. Mais en fait il nous a donné beaucoup plus que l'histoire des rapports de Louis XIV et de l'Électeur, et il ne pouvait en être autrement. La politique du Grand Électeur vis-à-vis de la France eût été incompréhensible isolée de ses rapports avec les autres puissances européennes. Et de même, pour nous expliquer les projets de Louis XIV en Brandebourg, l'auteur a été obligé de nous retracer d'une manière presque continue sa politique allemande de 1660 à 1688; dans la première partie de l'ouvrage, sa politique polonaise de 1660 à 1669; à certains moments, guerre de l'Angleterre et de la Hollande de 1664, débuts de la guerre de Dévolution, association de La Haye de 1682, sa politique générale.

La documentation de M. P. m'a semblé à l'abri de toute critique. Elle n'a pas porté seulement sur les relations de Louis XIV et du Grand Électeur. L'auteur a exploré d'après des documents d'archives les abords du sujet (correspondance d'Antoine de Lumbres aux Affaires étrangères, et documents des *Urkunden* pour les affaires polonaises; Correspondances allemandes, Cologne, Hambourg, Brunswick etc., aux Affaires étrangères pour l'exposé de la politique de Fürstenberg en Allemagne; Correspondance de Suède pour l'histoire de l'alliance du Brandebourg et de la France à partir de 1679, etc.). Il n'y a aucune assertion dans tout le volume qui ne soit appuyée d'une ou plusieurs références d'archives.

Au point de vue de l'interprétation critique et de l'explication des faits, peu de politiques sont aussi difficiles à étudier que celle du Grand Électeur de 1660 à 1688, parce que peu de politiques ont été aussi inconstantes. En 1664, Frédéric-Guillaume signe un premier traité avec Louis XIV; en 1667, il essaie de former une coalitition contre lui. En 1667 et 1669, il se rapproche de nouveau de Louis XIV; mais, en 1673, il s'unit contre lui à la Hollande. Momentanément réconcilié par le traité de Vossem, il reprend les armes contre la France quelques mois après. De 1679 à 1684, il demeure officiellement dans l'alliance française, mais les traités qu'il a conclus ne l'empêchent pas de

1. Le tome III de l'Histoire du Grand Électeur Frédéric-Guillaume, par M. Philippson, qui s'étend de 1660 à 1688, a paru postérieurement à la thèse de M. P. Cf. l'analyse qui en est donnée par M. P. dans la *Revue Historique* de mai-juin 1906.

ménager l'Empereur, et à partir de 1684 de s'entendre avec tous les ennemis du roi de France. D'où vient cette inconstance? C'est une explication trop aisée de l'attribuer à un esprit changeant et capricieux. C'est une explication insuffisante et démentie plus d'une fois par les faits que de supposer que l'Électeur se donnait à qui lui offrait les plus gros subsides. En réalité, la mobilité et les revirements de la politique électorale doivent s'expliquer par la complexité des intérêts qu'elle avait à défendre, et cette complexité est le résultat des conditions territoriales et politiques où se trouvaient placés les États électoraux. S'il en est ainsi, il ne faudra jamais perdre de vue, lorsqu'on voudra comprendre une évolution diplomatique du Grand Électeur, cette complication de ses intérêts, qui était telle que, selon l'expression de M. P., « il n'était pas d'alliance qui ne lui laissât quelque inquiétude ou quelque regret, ou qui le dispensât de mettre en sécurité quelque territoire, de sauvegarder quelque ambition en trahissant ici ou là les intérêts de son allié ». Il faudra déterminer soigneusement, avec les raisons qui l'inclinèrent vers une résolution, celles qui étaient de nature à l'en détourner, et, en exposant les motifs qui mirent fin à ses hésitations, dégager les arrière-pensées qu'il garda presque toujours après avoir pris un parti. Il faudra donc se livrer à un travail d'analyse très minutieux, et ce travail d'analyse, il sera nécessaire de le refaire à chaque tournant de la politique de Frédéric-Guillaume. La recherche patiente et scrupuleuse des moindres raisons de la diplomatie du Grand Électeur est ce qui fait la très grande valeur de la thèse de M. P. On a conscience, en la lisant, qu'il a réuni à propos de chaque résolution prise par l'Électeur le maximum d'éléments d'appréciation, et qu'il les présente avec toute la circonspection désirable, se gardant des affirmations trop absolues, et évitant de donner à ses explications un caractère systématique qui ne les aurait rendues plus nettes qu'au détriment de la vérité. En revanche — et c'est là une conséquence de son sujet — le livre de M. P., s'il n'est pas obscur, exige du lecteur une attention très soutenue. Au premier abord, il paraît trop chargé de menus faits, et il faut la réflexion pour comprendre qu'en présence d'une politique aussi fuyante le moindre fait a son importance. M. P. semble du reste en avoir eu conscience, et, au cours ou à la fin d'un certain nombre de ses chapitres, il a par des résumés mis en lumière les lignes essentielles de son récit. Nous allons, en suivant l'ordre des chapitres, essayer de dégager les conclusions principales auxquelles il est arrivé.

L'introduction de M. P., comme nous l'avons indiqué, étudie les conditions tant matérielles que personnelles qui ont influé sur la politique

du Grand Électeur. Les premières sont la situation de ses domaines, ses moyens d'action, administration, finances, armée. Les secondes consistent dans son caractère et ses idées, puis dans le caractère et l'influence de son entourage.

Le premier chapitre : Renouvellement d'alliance, est consacré aux rapports de Louis XIV et de Frédéric-Guillaume de 1660 à 1664. Après la paix d'Oliva, l'Électeur essaie de ne s'inféoder à aucun des deux partis qui se partagent l'Allemagne, le parti impérial et autrichien et le parti français. Mais les négociations de la reine de Pologne, Louise-Marie de Gonzague, avec la France posent du vivant même de Jean-Casimir la question de succession de Pologne. Louise-Marie songe à la réserver au duc d'Enghien. Frédéric-Guillaume craint la nomination d'un roi français, et pendant quelque temps prépare sous main sa propre candidature. Aussi il repousse les premières ouvertures que Louis XIV lui fait faire par Wicquefort, puis par de Lesseins. Mais il ne redoute pas moins que l'influence française les ambitions autrichiennes en Pologne. Il se sent menacé d'une double hostilité polonaise et suédoise appuyée par la France, avec une alliance douteuse de l'Autriche. Il cherche à prévenir une rupture avec Louis XIV, et il envoie Blumenthal à Paris pour reprendre les pourparlers. Il conclut un premier traité en septembre 1664 avec le roi de France, qui n'est encore qu'une réconciliation incertaine et incomplète, qui ne s'étend pas aux alliés des deux contractants, qui par conséquent ne sépare pas Frédéric-Guillaume de l'Autriche, et qui bien qu'inspiré par la Pologne n'en parle pas, parce que sur ce point le désaccord entre les signataires semble manifeste.

Les négociations du Grand Électeur et de Louis XIV reprennent avec une activité nouvelle avec la guerre de Munster (1664-1666), qui est l'objet du second chapitre. En 1664, la Hollande est sur le point d'être attaquée par l'évêque de Munster et par l'Angleterre, qui l'un et l'autre recherchent le concours du Brandebourg. Après une période d'hésitation, l'Électeur semble lier partie avec l'évêque Christophe-Bernard de Galen et signe les trois traités de Dorsten, en mars 1665 : le premier est une réconciliation avec le duc de Neubourg, le deuxième une alliance avec l'évêque de Munster, le troisième un projet d'entente coutre les Provinces-Unies. Sa politique est contraire à celle de Louis XIV, qui voit dans les traités de Dorsten une manœuvre impériale, qui veut terminer en Hollande une guerre qui contrarie et retarde ses projets sur les Pays-Bas espagnols, enfin qui est lié par ses traités avec les Hollandais. Les divergences de vues du Grand Électeur avec l'Empereur, les inquiétudes que lui inspirent les projets de Galen et l'attitude de Louis XIV, le décident

à renoncer au traité de Dorsten. A Clèves, de novembre 1665 à février 1666, il reçoit des envoyés de toutes les puissances intéressées dans le conflit. Il apparaît comme une sorte d'arbitre. C'est un des moments brillants du règne. Après des pourparlers que facilite la mission de Colbert de Croissy à Clèves, l'Électeur finit par conclure avec la Hollande. Il semble que le traité qu'il signe avec les Hollandais devrait le rapprocher de Louis XIV. Mais, en fait, il a réservé sa liberté aussi bien sur le Rhin qu'en Pologne, et son système d'alliances défensives avec l'empereur, avec Louis XIV et avec la Hollande ne peut se maintenir et s'accorder que dans la paix.

Il est mis à l'épreuve par l'offensive de Louis XIV dans les Pays-Bas et par ses visées politiques en Pologne (chapitre III : L'élection polonaise, 1666-1669). Dans son entreprise contre l'Espagne, comme dans son entreprise polonaise, Louis XIV a besoin du Brandebourg. Frédéric-Guillaume commence par combattre dans toute l'Allemagne la politique française. Il essaie même de former une coalition contre Louis XIV. Jusqu'en octobre 1667, il se dérobe aux offres de Louis XIV (mission de Millet à Berlin). Mais ses déconvenues avec Vienne, avec l'Espagne et avec la Hollande déterminent une nouvelle évolution de sa politique. Il reprend les pourparlers avec Millet, et conclut avec la France le traité du 15 novembre 1667, qui a le caractère d'un marché précis portant sur des points déterminés. Louis XIV renonce en Pologne à la candidature d'un prince de la maison de Condé et se rallie à celle du duc de Neubourg, qui est le candidat de Frédéric-Guillaume. En échange, l'Électeur abandonne à Louis XIV les villes des Pays-Bas déjà conquises. Le traité de 1667 assure à Louis XIV la neutralité du Brandebourg pendant la guerre de Dévolution. Quant à l'élection polonaise, elle se termine le 19 juin 1669 par l'élection de Michel Wisniowecki et l'échec de Neubourg, que Frédéric-Guillaume attribue à des menées secrètes de la France (dont Louis XIV eut peut-être l'intention, mais qu'en fait il n'eut pas le temps d'exécuter). Malgré les soupçons de l'Electeur, le rapprochement français subsiste, et même, après la mission de Vaubrun en Brandebourg, il est resserré par le traité secret d'alliance de 1669. Ce dernier traité est conclu par la France en vue de l'ouverture prochaine de la succession espagnole. Frédéric-Guillaume s'engage à ne pas entrer dans la Triple-Alliance que viennent de contracter la Hollande, la Suède et l'Angleterre. Il doit fournir 10.000 hommes pour occuper les provinces belges. Il promet de soutenir la politique française dans les assemblées de l'Empire. En retour il reçoit des subsides très élevés et la promesse de cession de la Haute-Gueldre, de Venloo et de Ruremonde.

L'accord de 1669 termine la première période des rapports de Louis XIV et de Frédéric-Guillaume. Après les traités de 1664 et de 1667, l'Électeur paraît se décider à entrer dans le système français.

Cependant la guerre de Louis XIV contre la Hollande rompt l'alliance de 1669 conclue contre l'Espagne (chapitre IV : L'alliance hollandaise). Louis XIV prépare la guerre de Hollande par une politique très active en Allemagne, dont le prince Guillaume de Fürstenberg est l'inspirateur et le directeur. M. P. l'a analysée en détail d'après les fonds allemands des Affaires étrangères, et c'est une des parties nouvelles de sa thèse. Malgré tous les efforts de la diplomatie française (missions de Fürstenberg, de Verjus, de Saint-Géran), le Grand Électeur se prononce contre la France. M. P. expose les différents motifs qui ont amené la conclusion de son alliance avec la Hollande : l'opinion publique allemande, la crainte des ambitions de Louis XIV en Allemagne et de sa candidature à l'Empire, la raison religieuse, qui fut très importante. Il insiste sur le caractère personnel de la résolution du Grand Électeur, qui est prise malgré les hésitations ou l'opposition de ses conseillers, et sur la hardiesse de la rupture du Brandebourg et de la France.

Il nous montre dans le chapitre V (La paix de Vossem et la coalition contre la France) comment les hésitations de l'Empereur, la défection des princes allemands, les échecs du Grand Électeur après la campagne tardive et mal préparée de 1673, l'intervention du duc de Neubourg, déterminèrent le Brandebourg à signer avec la France le traité de Vossem, qui sembla le ramener au parti français. Mais le traité qui avait été imposé au Grand Électeur par les circonstances ne changea pas ses sentiments. Il ne semble pas qu'il ait souhaité à ce moment une réconciliation sincère et durable. Il n'accepta de traiter que parce qu'il ne pouvait pas faire autrement, et avec l'espoir d'un rétablissement prochain de la paix générale. Lorsque la persévérance de Guillaume d'Orange, les préparatifs militaires de l'Empereur, l'éventualité prochaine d'une intervention de l'Empire eurent dissipé cette illusion de l'Electeur, il se prépara à reprendre les armes. Louis XIV fit de vains efforts pour le retenir (mission de Verjus). La politique de Louvois en Allemagne, si différente par son esprit et ses procédés de celle de Fürstenberg, acheva de déterminer Frédéric-Guillaume à conclure la deuxième alliance hollandaise.

Après les campagnes de 1674, 1675, 1676 et 1677, le Grand Électeur, victorieux des Suédois à Fehrbellin, maître de Stralsund, va subordonner toutes ses opérations diplomatiques et ses alliances à un grand dessein, l'acquisition de la Poméranie suédoise, espérée au moment du traité de Westphalie, et que depuis il n'avait jamais perdue de vue. Il se heurte à

l'hostilité de la France, qui ne veut pas abandonner la Suède, à la mauvaise volonté de l'Empereur et de ses propres alliés. La Hollande est disposée à traiter, même séparément, avec Louis XIV, et son alliance avec l'Angleterre en 1677 la détache des coalisés allemands. Pour venir à bout de tous ces obstacles, Frédéric-Guillaume envoie officieusement en France le comte d'Espense. Il poursuit alors une double politique, une ostensible, en vue de ranimer et de prolonger la guerre, l'autre secrète, d'entente avec Louis XIV pour obtenir du roi l'abandon de la Suède et la garantie au Brandebourg de la Poméranie. Malgré la signature de la paix entre la Hollande et la France le 9 août 1678, et celle de la paix espagnole en septembre, il s'obstine dans son dessein (négociations et instances de Meinders à Paris de décembre 1678 à mars 1679). Il faut, pour le décider à signer la paix de Saint-Germain (mars 1679), la négociation du duc de Celle, les pourparlers de la France et du Danemark, la perspective de rester isolé en face de Louis XIV. C'est encore à la Poméranie et à la Suède qu'il songe en signant avec Louis XIV l'alliance étroite de Saint-Germain (25 octobre 1679), qui durera officiellement jusqu'à sa mort. Par cette alliance, il subordonne sa politique à celle de Louis XIV, ce qu'il n'avait jamais fait auparavant. Il promet de favoriser l'élection de Louis XIV à l'Empire et de soutenir en Pologne, après la mort du roi, un candidat français. Il donne à Louis XIV le droit de faire passer ses troupes à travers les territoires électoraux. Pour prix de tant de concessions, il obtient la garantie de ses États, des subsides, des facilités commerciales, en somme des avantages qui ne correspondent pas à ceux qu'il offre. Si néanmoins il signe, c'est qu'il regarde le traité comme « un commencement » et qu'il escompte une rupture entre la Suède et la France, qui lui permettra de réaliser ses desseins traditionnels en Poméranie (chapitre VI : Les deux traités de Saint-Germain)

Les deux derniers chapitres de la thèse en sont les plus originaux. M. P. y met en œuvre deux correspondances inédites, celle de Rébenac, envoyé de Louis XIV à Berlin, et celle de Spanheim, envoyé du Grand Électeur à Versailles. Il y expose les vicissitudes de l'alliance entre Louis XIV et Frédéric-Guillaume de 1679 à 1684 (L'alliance française et la trêve de vingt ans) et de 1684 à 1688 (Les dernières années). De 1679 à 1684, quatre traités sont conclus entre Louis XIV et le Grand Électeur, le 11 janvier 1681, le 22 janvier 1682, le 30 avril 1683, le 25 octobre 1683. Ces traités resserrent l'alliance du Brandebourg et de la France, mais aucun d'eux ne dissipe le malentendu fondamental qui sépare les deux souverains. Après les réunions, l'alliance du Brandebourg est pour Louis XIV précieuse entre toutes, parce qu'il attend d'elle

en Allemagne le désarmement de l'Empereur, dans le Nord le désarmement de la Suède. Mais même après l'association de La Haye entre la Hollande et la Suède, il ne veut pas transformer l'accord en accord offensif contre la Suède pour donner au Brandebourg la Poméranie. Il consent à négocier le traité du 30 avril 1683 contre la Suède, mais c'est parce qu'il sent le Brandebourg sur le point d'abandonner l'alliance et qu'il veut le retenir, et il refuse de le ratifier sans modifications. Lorsqu'il a signé avec l'Empereur, en août 1684, la trêve de vingt ans qui maintient la paix en Allemagne, il fait savoir nettement à Frédéric-Guillaume que sa volonté formelle est qu'il ne provoque pas une guerre contre la Suède. Cette guerre au contraire est pour l'Électeur de Brandebourg la raison d'être de l'alliance français. La perspective d'y engager la France lui fait accepter les réunions, même celle de Strasbourg. Après l'association de La Haye, il se croit à la veille de réussir. Sa politique devient belliqueuse. Il signe une alliance avec le Danemark, il occupe près d'Emdem le port frison de Greetsiel, premier acte offensif contre les puissances maritimes du Nord. Il ne renonce pas à ses projets contre la Suède, même pendant les pourparlers de la trêve de vingt ans, et il faudra pour l'arrêter la déclaration décisive et expresse de Louis XIV. Mais du même coup l'alliance à vécu, et si elle est maintenue officiellement, elle n'est plus sincère. Ce ne sont pourtant pas les déceptions poméraniennes de Frédéric-Guillaume qui ont déterminé la dernière évolution de sa politique contre la France. Les motifs religieux avaient déjà été prépondérants dans son esprit au moment de l'alliance hollandaise. Ils décidèrent de la plupart de ses actes entre 1685 et 1688. Les dragonnades suivies bientôt de la révocation de l'Édit de Nantes, et surtout la mort de Charles II, le 16 février 1685, et l'avènement d'un Stuart catholique, furent les vraies causes des dernières négociations de l'Électeur avec tous les ennemis de Louis XIV.

Malgré ses revirements, ses hésitations, ses contradictions apparentes, la politique du Grand Électeur a-t-elle eu, sinon quelque unité, du moins quelque grand dessein qui lui ait permis de se diriger parmi tant d'intérêts si complexes? M. P. indique dans sa conclusion que la pensée la plus continue du Grand Électeur a été de chasser les Suédois d'Allemagne et d'occuper la Poméranie. Ses relations avec Louis XIV ont été, d'après l'auteur, déterminées le plus souvent par les relations de Louis XIV et de la Suède. Jusqu'en 1668 où la Suède adhère à la Triple-Alliance, aucune alliance entièrement sincère n'a été possible entre les deux princes. La Triple-Alliance seule a permis l'accord de 1669. De 1672 à 1679, la grande période d'hostilité de Frédéric-Guillaume contre

Louis XIV est aussi la période de lutte et de conquête contre la Suède. Et nous avons vu que de 1679 à 1684 l'alliance française a eu pour lui son motif principal dans la rupture de la Suède et de la France et dans son dessein de transformer cette rupture en une guerre. Telle est l'idée générale, ou, si l'on veut, la thèse de M. P. Peut-être aurait-il pu la dégager davantage au cours de son récit. Mais quand sous les détails et les négociations minutieusement retracées, on suit les principales lignes du livre, on s'aperçoit qu'elle en est bien en effet la conclusion et qu'elle en a été la pensée directrice. Elle lui permet de faire justice d'un Grand Électeur traditionnel inspiré par des raisons sentimentales de patriotisme impérial et germanique, auquel l'École allemande, même dans le dernier ouvrage de M. Philippson, n'a jamais complètement renoncé [1]. Elle lui permet aussi de réduire à leurs justes proportions les résultats du règne, importants quand on considère les difficultés que devait surmonter le Grand Électeur, mais assez médiocres si, au lieu d'envisager le seul Brandebourg, on les replace dans la politique générale de l'Europe à l'époque de Frédéric-Guillaume. Ce ne sont pas là les moindres services rendus par la thèse de M. P.

M. P. a intitulé sa thèse complémentaire : *Contributions à l'histoire de la politique française en Allemagne sous Louis XIV*. Elle est le commentaire ou la publication de documents que l'auteur avait déjà utilisés dans sa thèse principale. Elle comprend deux publications de textes et deux notes critiques.

La première publication de textes est celle de lettres inédites d'Abraham de Wicquefort en 1661. Wicquefort, résident de l'Électeur de Brandebourg à Paris en 1645, devenu suspect par ses indélicatesses et sa vénalité, embastillé par Mazarin en 1649, puis relâché sur la demande de Frédéric-Guillaume, à partir de 1660 tantôt à Paris, tantôt en Allemagne, le plus souvent en Hollande, devint un agent secret de la diplomatie française sans pour cela renoncer complètement au service du Grand Électeur. C'était un esprit délié et sans scrupules, prêt à toutes les besognes, facile au surplus à désavouer. En 1661, au moment de la succession polonaise, Hugues de Lionne l'employa comme une sorte de négociateur d'avant-garde pour sonder les dispositions du gouvernement électoral à l'égard de la France. Sa négociation est racontée par M. P. dans sa thèse principale (chap. Ier, p. 58 sqq.). Les quelques lettres que publie l'auteur, trouvées dans la Correspondance de Brandebourg et

1. Cf. le compte rendu cité de M. Pagès.

dans celle de Pologne aux Affaires étrangères, permettent de préciser le rôle qu'il y joua.

La seconde publication est celle d'un certain nombre de lettres du prince Guillaume de Fürstenberg, dont M. P. a montré l'influence capitale sur la politique française en Allemagne à l'époque de la guerre de Dévolution et de la guerre de Hollande (chap. IV, p. 222 sqq.). Ces lettres proviennent du fonds *Cologne* aux Affaires étrangères. M. P. y a joint quelques pièces des Archives d'État prussiennes. Les documents publiés concernent les origines de la guerre de Dévolution, le voyage du prince Guillaume en Brandebourg en 1670 et ses efforts pour former une coalition de princes allemands contre la Hollande.

Les deux notes critiques portent l'une sur les documents français relatifs aux relations entre Frédéric-Guillaume et Louis XIV de 1660 à 1688, l'autre sur le rôle de l'argent dans la politique française en Allemagne sous Louis XIV.

On retrouve dans ces publications et ces notes critiques le même effort vers la précision et le même sens critique, qui font de la thèse de M. P. un des livres les plus remarquables et les plus solides d'histoire diplomatique parus dans ces dernières années. — P. Muret.

Marcel Marion. **Le garde des sceaux Lamoignon et la réforme judiciaire de 1788.** Paris, Hachette, 1905. In-8, 269 p. (Extrait de la *Revue des Études historiques*).

Quelle a été la véritable portée des édits de mai 1788, qui ont préparé la chute définitive des Parlements ? N'ont-ils été qu'un acte politique, une mesure de circonstance ? Ou bien marquaient-ils une tentative sérieuse du gouvernement pour réformer l'organisation judiciaire du royaume ? Telle est la question que M. M. Marion s'est proposé de résoudre. Son étude, fortement documentée, constitue l'une des meilleures contributions à l'histoire si intéressante des dernières années de l'ancien régime.

Les édits de mai ont été l'œuvre de Lamoignon. M. M. montre que ce personnage n'a pas attendu d'être garde des sceaux et de se voir obligé, comme ministre, de briser la résistance politique des Parlements pour réclamer la réforme des abus judiciaires. La gravité de ces abus le frappait de plus en plus fortement. Il en arrivait donc, lui qui avait été l'adversaire si résolu de la réforme de Maupeou, à prendre position contre le Parlement, qui, en réalité, ne voulait d'aucune réforme. Cependant, les réclamations de Lamoignon eurent une telle prise sur l'opinion publique que le Parlement, en 1783, se décida à nommer une commission,

qui devait étudier la réforme des épices et des frais de justice, mais avec l'arrière-pensée évidente de ne jamais aboutir et d'enterrer la question [1]. En 1784, Lamoignon fit passer au roi un mémoire sur les abus judiciaires et sur leur réforme. Mais le Parlement obtint de Louis XVI une réponse qui ajournait toute réforme. Les abus de la législation criminelle n'étaient pas moins frappants que ceux de la procédure civile, et, à ce moment même, plusieurs erreurs judiciaires (affaires des trois roués, de Victoire Salmon, etc.) eurent un retentissement énorme.

Le 8 avril 1787, Lamoignon devenait garde des sceaux. Il eut à cœur de réaliser les réformes qu'il préconisait depuis si longtemps. Bientôt, d'ailleurs, la lutte entre le ministère et le Parlement devint si violente que le pouvoir royal fut amené fatalement à prendre des mesures de rigueur, qui devaient lui permettre de briser la résistance des magistrats. Ce furent les édits de mai. Ces édits, non seulement enlevaient aux Parlements toute autorité politique, mais encore transformaient profondément toute l'organisation judiciaire de la France. M. M. y voit donc « l'œuvre réformatrice la plus profonde, la plus hardie, et, à bien des égards, la meilleure que jamais l'ancien régime ait tentée ». La création la plus contestable, et la moins viable, comme le montrèrent les événements, ce fut celle de la cour plénière, à laquelle devait être transféré le droit d'enregistrement des Parlements. Mais, en créant 47 grands bailliages, à compétence très étendue, le pouvoir royal rapprochait la justice des justiciables, diminuait les degrés de juridiction, et partant les frais de justice [2]. Puis, beaucoup de juridictions particulières (bureaux de finances, élections, etc.) étaient supprimées. Les Parlements étaient conservés, mais leurs attributions étaient réduites à peu de chose, et leur personnel était restreint. Toutefois, sur certains points, la réforme était encore timide : on n'abolissait ni la vénalité des charges, ni l'inamovibilité des offices et l'on ne touchait qu'assez faiblement à la législation criminelle, universellement discréditée.

On sait que les édits de mai furent l'occasion de troubles graves. Mais ne s'est-on pas exagéré l'importance et l'étendue de ces troubles ? M. M. a étudié cette question d'une façon très précise, et ses conclusions, fondées sur un examen très consciencieux des documents et des faits, nous paraissent se rapprocher beaucoup de la vérité. Très certainement, les

1. Voy. le pamphlet intitulé *La conversation de l'abbé Sauveur*, qui eut un grand succès et qu'on a attribué, non sans vraisemblance, à Lamoignon lui-même.

2. M. M. publie, en appendice (pp. 263 et sq.) « l'État des grands bailliages érigés dans l'étendue du royaume, par l'ordonnance du présent mois (mai 1788), et des ressorts et arrondissement provisoirement attribués à chacun desdits sièges par le même édit ».

Parlements ont fait aux édits une opposition irréductible, et la plupart des villes parlementaires protestèrent contre la « révolution » de mai avec une énergie qui alla parfois jusqu'à la révolte ; mais, en bien des endroits, la réforme put être appliquée ; un nombre considérable de grands bailliages furent constitués ; même en Bretagne, Saint-Brieuc, Lannion, Tréguier, Morlaix, Quimper se montrèrent favorables au nouvel ordre de choses. Aussi M. M. a-t-il raison de penser que « l'opinion publique fut loin de se prononcer contre les édits avec une unanimité et une vigueur irrésistibles ».

L'auteur a étudié aussi avec beaucoup de soin la campagne de brochures, qui fut suscitée par les édits de mai. Nombreux furent les défenseurs du Parlement, et tous s'appliquèrent à démontrer que les Parlements soutenaient la cause de la liberté contre le despotisme monarchique. Mais il y eut aussi des partisans de la réforme, qui dénoncèrent avec force l'égoïsme des Parlements et leur hostilité à toute innovation, même bienfaisante : parmi eux, l'on remarque tout particulièrement Linguet, Mirabeau [1], et surtout Condorcet, qui, dans ses *Lettres d'un citoyen des États-Unis à un Français sur les affaires présentes*, représentait les Parlements comme les défenseurs intraitables de tous les privilèges de l'aristocratie, que la nation voulait abolir à tout jamais. Des deux côtés, on fait appel à la Révolution, et, de fait, rien ne contribua plus à en hâter l'éclosion que cette lutte sans merci entre l'autorité royale et les Parlements.

Ces derniers parurent triompher, lorsque Brienne, puis Lamoignon durent donner leur démission, et surtout quand la déclaration du 23 septembre anéantit les édits de mai et même la réforme de la législation criminelle. Mais la victoire des Parlements fut de courte durée. Bientôt leur prestige fut gravement atteint ; lorsque le Parlement de Paris réclama les États généraux « suivant la forme observée en 1614 », beaucoup de ses partisans commencèrent à se détourner de lui. Dans les derniers mois de 1788, le parti parlementaire fut complètement absorbé par le *parti national*, qui se constituait alors, et qui allait tout dominer. La chute définitive des Parlements était proche. — Par contre, en 1789, on commence à rendre justice à la réforme judiciaire qui fut tentée par les édits de mai ; les cahiers citent souvent avec éloge ces édits, et d'ailleurs, comme le dit très justement M. M., « la nation a fait sienne la législation de 1788, en réclamant, avec une force et une unanimité remarquables, les dispositions essentielles qui la caractérisent ». Parfois aussi, on se loue des nouveaux tribunaux qui cependant ne fonctionnent que depuis bien peu de temps. — Henri Sée.

1. Voy. sa *Réponse aux alarmes des bons citoyens*.

G. Lacour-Gayet. **La marine militaire de la France sous le règne de Louis XVI.** Paris, H. Champion, 1905. In-8, VIII-719 p.

Ce volume est sorti, comme celui qui l'avait précédé en 1902 [1], du cours professé par M. Lacour-Gayet à l'École supérieure de la marine. Il est, comme lui, écrit à l'aide des archives de la Marine, que l'auteur semble avoir dépouillées avec soin et dont il cite d'assez nombreux documents. Quelques sources imprimées, notamment des mémoires, ont aussi été utilisées. Les références sont suffisamment explicites; l'exposé est clair, bien ordonné; l'on regrette seulement d'y rencontrer, trop fréquemment, des réflexions, des considérations morales ou sentimentales qui étaient peut-être indispensables au succès du cours, mais qui, dans un ouvrage historique sérieux, ne sont pas à leur place.

Le livre est divisé en 30 chapitres. Le premier est intitulé : Louis XVI et la marine, à laquelle, déclare M. L.-G., sans donner de preuves bien convaincantes, ce monarque porta toujours un vif intérêt. Les chapitres II et III sont consacrés à l'administration de Sartine. Avec le chapitre IV, commence le récit de la guerre d'Indépendance. Les premières escarmouches, le combat d'Ouessant, la campagne de d'Estaing en Amérique sont l'objet des chapitres IV à XI. Viennent ensuite la lamentable campagne de d'Orvilliers dans la Manche pendant l'été de 1779, les opérations sur les côtes de France de 1780 à 1782, les opérations aux Antilles en 1780, les débuts du siège de Gibraltar, la croisière de Ternay aux États-Unis en 1780 et 1781 (chap. XV-XIX, XXIII). La campagne de Grasse, avec la bataille des Saintes, celle de Suffren, les réformes de Castres occupent le dernier tiers du volume (chap. XX-XXII, XXIV-XXIX). A propos de Suffren, M. L.-G. montre (p. 588) la fausseté de la légende qui le fait succomber aux suites d'un duel : Suffren est mort d'une attaque d'apoplexie. Le dernier chapitre est consacré à l'état de la marine au moment de la Révolution. M. L.-G. juge assez sévèrement le corps des officiers « rouges », braves assurément, mais travaillés par un « fâcheux esprit d'orgueil, de jalousie et d'insubordination », qui les poussa à émigrer, à abandonner leur poste dès 1789, « mettant ainsi leurs intérêts personnels au-dessus des devoirs que leur créait une situation nouvelle. » — Le volume se termine par un certain nombre de documents reproduits en appendice, et par deux index, l'un des noms de personnes, l'autre des noms de lieux.

Tel est le contenu de cet ouvrage, qui, à ne considérer que les grandes lignes et en dépit de sa grosseur, n'apporte guère de nouveau, mais qui

1. Cf. le compte rendu paru ici-même, t. IV, p. 277.

représente un labeur prolongé, et qui est, sans conteste, le plus complet et le mieux documenté que nous possédions sur la question. — P. Caron.

Abbé Joseph Dasse. **Guillaume Tollet, évêque constitutionnel de la Nièvre pendant la Révolution.** Nevers, Vallière, 1905, In-8, 156 p. (Extrait du Bulletin de la Société nivernaise des lettres, sciences et arts).

Personnage débonnaire et inconsistant, Guillaume Tollet fut un des plus effacés parmi les évêques constitutionnels. Curé de Vendenesse quand il fut nommé évêque du département, il ne quitta jamais son pays et ne fut pas envoyé comme tant d'autres de ses collègues siéger dans les Assemblées. Il fut cependant président du département pendant deux ans jusqu'à ce que Fouché, en octobre 1793, l'eût remplacé par un homme plus énergique. On ne voit pas qu'il ait joué dans la politique locale un rôle quelque peu important. Il semble que ses sympathies secrètes l'aient porté du côté des fédéralistes, mais il se garda bien de se compromettre par quelque fausse démarche. Aussi put-il traverser la Terreur presque sans encombre. Il refusa d'abdiquer et s'en tira avec une incarcération d'un mois, dont on ne nous dit pas la cause exacte. Après la Terreur, il est découragé et désemparé. Un moment, il songe à se réconcilier avec Rome. Il informe son prédécesseur, l'évêque réfractaire, de Suffren, alors réfugié à Turin, qu'il se démet de ses fonctions (27 juillet 1795). Il confirme sa démission par une lettre au pape. Puis, sans qu'on sache trop la raison de ce revirement, il adhère à la seconde encyclique des évêques réunis, il reprend ses fonctions épiscopales et il assiste au second concile constitutionnel de 1801. Il meurt peu après, en 1805, maire de sa paroisse.

Il est fâcheux que cette biographie, dont la documentation est copieuse et variée, sinon très complète et très précise, soit si mal composée et si mal écrite. L'auteur s'est borné très souvent à placer ses fiches bout à bout, sans même prendre la peine de les relier et de les transcrire en français correct. L'histoire générale est connue d'assez loin. H. Taine est cité à plusieurs reprises comme une autorité (p. 20, p. 113). Les fêtes décadaires, qui se célébraient à Nevers sous le Directoire, sont confondues avec les offices de la théophilanthropie, « invention grotesque de La Révellière-Lépeaux » (p. 130).

D'ordinaire, les études de ce genre ont au moins l'avantage de renfermer d'utiles renseignements sur l'histoire religieuse locale ; j'ai cherché en vain dans celle-ci des détails quelque peu précis ou circonstanciés sur

l'état numérique des prêtres constitutionnels et des prêtres réfractaires du département à l'époque des différents serments. Les quelques chiffres qu'on y trouve sont très approximatifs et j'aurais désiré connaître un peu mieux les rapports de l'évêque et de son clergé avec les autorités et les clubs. Ces rapports restent dans l'ombre. A glaner cependant çà et là des faits intéressants. En février 1791, obéissant sans doute à un mot d'ordre, les neuf curés de Nevers, qui avaient refusé le serment (sur les onze que comptait la ville), cessèrent simultanément leurs fonctions dans le dessein évident d'exciter des troubles par l'interruption subite du service divin. Il est curieux de constater que cette tactique de la grève du culte, qui sera généralisée plus tard par les réfractaires insoumissionnaires, ait été inaugurée ici dès les premiers jours de la Constitution civile. Je note aussi que la plupart des vicaires épiscopaux de Tollet abjurèrent et se marièrent (p. 15, p. 117). Parmi eux figurait le futur conventionnel Laplanche, qui sera un des plus fougueux déchristianisateurs [1]. — Albert MATHIEZ.

Joseph WIRTH. **Monseigneur Colmar, évêque de Mayence (1760-1818).** Paris, Perrin, 1906. In-8, 269 p.

L'évêque auquel est consacré ce pieux et fade panégyrique ne joua personnellement aucun rôle historique. Il fut comme évêque, à Mayence, ce qu'il avait été comme prêtre, à Strasbourg, un réfractaire intransigeant. En mauvais termes avec son collègue Saurine, ancien évêque constitutionnel des Landes devenu au Concordat évêque de Strasbourg, il donna asile à tous les *bons prêtres* d'Alsace impatients d'échapper à la houlette de l'ex-intrus. Il prit l'un d'eux pour directeur de son séminaire, l'abbé Liebermann, que la police impériale avait arrêté pour ses liaisons royalistes, au moment de l'enlèvement du duc d'Enghien. C'est au séminaire de Mayence qu'a été formée cette génération de prêtres ultramontains qui résisteront au *Kulturkampf* avec la même énergie que leurs maîtres avaient résisté à la Constitution civile du clergé.

L'auteur cite parfois ses sources, mais d'une façon vague et incomplète, sans préciser l'édition ni la page. Les anecdotes édifiantes, les prédictions, les faits miraculeux tiennent une grande place dans son récit; la Providence y apparaît à chaque instant.

J'ai noté par-ci par-là quelques renseignements utiles. P. 20 : il n'y aurait eu dans le Bas-Rhin, au moment de la Constitution civile du clergé,

1. Quelques lapsus. Embermesnil, dont Grégoire était curé, n'est pas en *Loir-et-Cher*, mais en Meurthe-et-Moselle (p. 15); Saurine était évêque des Landes et non des *Basses-Alpes* (p. 127); on doit lire dans le serment du Concordat : « Si, dans mon diocèse ou ailleurs, j'apprends qu'il se trame. . » et non qu'il se *trouve*, ce qui n'a pas de sens (p. 149).

que 34 prêtres assermentés contre 370 réfractaires, mais M. W. ne dit pas où il a puisé ces chiffres ; — p. 134 et suiv., la correspondance de l'évêque montre qu'à Mayence, comme dans le reste de la France [1], le recrutement des prêtres était très difficile sous le premier Empire : « Je me consume du désir de voir les paroisses vacantes pourvues de bons pasteurs. Mais où les prendre ? » (29 septembre 1810) ; « Les sujets me manquent » (11 mars 1811), etc. ; — p. 157-159, M. W. publie, sans dire d'où elle lui vient, une très intéressante circulaire du Grand Maître de l'Université, Fontanes, pour inviter les évêques à surveiller de près les instituteurs (30 janvier 1809). L'évêque devra inviter chacun de ses curés à lui fournir une fiche sur chaque instituteur. L'évêque transmettra le tout au Grand Maître avec ses observations : « Je vous prie donc d'inviter les curés de votre diocèse à vous adresser un rapport détaillé sur leur instituteur. Quand vous les aurez reçus, je vous prierai de m'adresser ces rapports avec vos observations. A la suite de vos notes, je confirmerai la nomination de ceux qui auront mérité votre approbation et ils recevront le diplôme nécessaire pour exercer leurs fonctions. Quant à ceux qui n'ont pu offrir les mêmes garanties, ils n'auront pas de diplômes et seront remplacés par ceux que vous m'aurez signalés comme les plus capables. » L'évêque Colmar obéit avec empressement à l'invitation du Grand Maître. M. W. publie une de ses lettres, du 28 mai 1813, dans laquelle il ordonne une enquête sur un instituteur. « Je ne tolérerai jamais, y écrit-il, la mauvaise conduite d'instituteurs et je suis certain que, sur ce point, je serai soutenu par l'Académie de Mayence et par l'Université à Paris » (p. 134). — Je signale ces documents aux historiens de l'Université impériale. — Albert MATHIEZ.

Lt Paul AZAN. **Récits d'Afrique. Sidi-Brahim.** Paris et Limoges, H. Charles-Lavauzelle, (1905). In-8, 811 p. (2 cartes).

M. le Lt Azan, au cours d'un séjour de plusieurs années en Algérie, s'est pris d'un goût très vif pour l'histoire de cette colonie. Aujourd'hui à Paris, attaché à la Section historique de l'État-Major de l'Armée, il a résolu de consacrer une série de récits aux principaux épisodes de la conquête française. Le volume qui nous occupe contient le premier de ces récits [2].

L'affaire de Sidi-Brahim est célèbre ; en voici le résumé sommaire, d'après M. A.

1. Cf. Albert Durand, *J.-P. Périer, évêque d'Avignon* (1902), p. 479.

2. Les chapitres IV, X et XI ont été publiés dans la *Revue d'histoire rédigée à l'État-Major de l'Armée*. Cf. les analyses données ici-même, t. VI, p. 367, 438, 508.

Les échecs subis en 1843 (enlèvement de la Smala), la défaite des Marocains à l'Isly en 1844, n'avaient pas abattu Abd-el-Khader, et, en septembre 1845, après de longs et habiles préparatifs, il pénétrait de nouveau sur le territoire algérien, par l'extrême ouest oranais. Tout près de la frontière, sur la côte, était installé depuis l'année précédente le poste français de Djemmaa-Ghazaouet Le lieutenant-colonel de Montagnac, du 15e léger, y commandait; c'était un soldat brave, autoritaire et dur, très susceptible, d'un caractère exalté. Depuis la fin du mois d'août, la garnison de Djemmaa-Ghazaouet était sans cesse sur le qui-vive; les tribus voisines s'agitaient, et à plusieurs reprises des démonstrations avaient été nécessaires. Le 20 septembre, Montagnac reçut du maréchal de camp Cavaignac, commandant la subdivision de Tlemcem, avec lequel il était en assez mauvais termes (il lui reprochait de manquer de fermeté), une lettre qui lui prescrivait de « redoubler de surveillance »; il crut y voir un blâme à son adresse, et, sous le coup d'une surexcitation injustifiée, il se décida à partir le lendemain même en expédition avec tout son monde valide. Le 21, il quitta Djemmaa-Ghazaouet avec 350 chasseurs du 8e bataillon et une soixantaine de hussards, et se mit en marche vers le sud-ouest. Le 22, lui parvinrent à la fois une lettre de Cavaignac, lui ordonnant d'envoyer le 8e chasseurs au lieutenant-colonel Barral, qui opérait dans la région, et l'avis qu'Abd-el-Khader approchait. Il ne tint compte ni de l'un ni de l'autre, se borna à prévenir Barral qu'il aurait probablement à combattre le lendemain. Le 23 septembre, attaquée par plusieurs milliers d'Arabes, que conduisait Abd-el-Khader en personne, la colonne fut écrasée. Les survivants, au nombre de 80 environ, se réfugièrent dans le marabout de Sidi-Brahim, où ils tinrent trois jours. Le 26, au matin, mourant de faim et de soif et désespérant d'être secourus, ils firent retraite vers le nord. Ils étaient arrivés sans trop de pertes à 3 kilomètres de Djemmaa-Ghazaouet, lorsqu'une dernière attaque des Arabes les rompit; seize hommes seulement échappèrent; ils étaient dans un état effroyable; deux d'entre eux moururent aussitôt; trois autres dans les semaines qui suivirent.

Pour quelles raisons le lieutenant-colonel Barral et le capitaine Coffyn, laissé à la tête de la garnison de Djemmaa-Ghazaouet, ne se portèrent-ils pas au secours de Montagnac? Après avoir pesé le pour et le contre, M. A. conclut que Barral eut le tort de ne pas se tenir en contact avec Montagnac, dont il désapprouvait le mouvement, contraire, à ses yeux, aux ordres de Cavaignac; le capitaine Coffyn laissa, sans bouger, s'accomplir aux portes mêmes de Djemmaa-Ghazaouet le massacre des survivants; il semble avoir péché par incapacité; mais c'est à la témérité et à

l'obstination de Montagnac qu'il faut surtout imputer la mort des 400 hommes qu'il avait emmenés. — L'ouvrage se termine par quatre chapitres de portée plus générale sur l'émotion que souleva en Algérie et en France le désastre de Sidi-Brahim, sur le conflit de méthode et d'influence dont il fut la cause entre Bugeaud et La Moricière, gouverneur général intérimaire depuis le 4 septembre, sur le retour de Bugeaud, sur la « question du Maroc » en 1845 et 1846, et sur le châtiment, en 1846, des tribus qui avaient pris part à la révolte. C'est au marabout de Sidi-Brahim que, le 23 décembre 1847, Abd-el-Khader se rendit aux Français.

L'affaire de Sidi-Brahim est plus dramatique qu'importante, et, en dépit du soin qu'a pris M. A. de la « situer », l'on peut se demander si elle méritait qu'on lui consacrât un aussi gros volume. Ce qui fait avant tout l'intérêt de celui-ci, c'est qu'au point de vue de la méthode, il est véritablement un modèle. Après une préface et un avertissement sur le système des références, l'orthographe des noms propres, etc., vient la première partie : c'est l'exposé proprement dit, divisé en chapitres et muni de notes nombreuses. Les « documents contemporains », pièces d'archives reproduites in extenso et accompagnées d'éclaircissements, forment la deuxième partie. La troisième est intitulée : Récits et mémoires. Elle contient les correspondances et autres sources narratives qu'a utilisées M. A. ; comme les pièces d'archives, elles sont parfaitement éditées. En annexe, des états de pertes, une bibliographie, une iconographie, un tableau général schématique des opérations; puis une table des matières et un index alphabétique des noms. Bref, l'ouvrage dénote un soin, un souci de la précision, un sens critique aussi [1], tout à fait exceptionnels. Dans différents passages, l'officier, chez l'auteur, perce sous l'historien, et le ton n'est plus absolument celui de l'histoire : mais tant de garanties, de moyens de contrôle sont fournis au lecteur que cet inconvénient devient négligeable. C'est pour cette Revue, qui ne cesse de réclamer l'application à la période moderne des procédés les plus rigoureux, les plus *érudits* du travail historique, un plaisir particulier que de constater l'excellent exemple donné par M. A. et de l'en féliciter sincèrement. — P. Caron.

Paul Matter. **Bismarck et son temps**. T. Ier et II, Paris, Alcan, 1906. 2 vol. in-8°, 534 et 684 p.

Il y aurait à discuter sur la définition que M. Matter, dans sa courte

1. Voyez, par exemple, p. 677 sqq., la discussion sur le mot fameux du capitaine Dutertre, fait prisonnier et sommé par Abd-el-Khader d'inviter les défenseurs du marabout à se rendre. Il leur cria de résister jusqu'à la mort, et fut immédiatement égorgé.

préface, donne de l'histoire, « science de justice ». Le fait est que l'auteur de cet important ouvrage est et entend être un historien qui juge, et aussi un psychologue, ou simplement un curieux qui voit dans l'étude d'un homme un « moyen d'apprendre à connaître les autres ». Peut-être y a-t-il, dans cette déclaration de principes, beaucoup de la modestie d'un « non-professionnel » qui ne prétend pas faire œuvre de science. Mais ce n'est pas l'affaire. L'essentiel est que le travail soit complet et qu'une bonne méthode y ait présidé. C'est le cas.

Le tome Ier (*La préparation*) retrace l'histoire de Bismarck depuis ses origines jusqu'à son entrée au ministère, et celle de la Prusse de 1847 à 1862. Le tome II (*L'action*) conduit cette double étude de 1862 jusqu'à la veille de la guerre franco-allemande. La principale difficulté, ici comme dans tous les travaux de ce genre, consistait à maintenir dans une proportion convenable la biographie proprement dite et la peinture du « milieu » dans lequel a vécu et agi le personnage; cela surtout pour la période antérieure à 1866, où Bismarck n'emplit pas encore de sa personne toute la scène où se déroule l'histoire politique de l'Europe. M. M. a résolu le problème par le procédé qui semble le meilleur, parce qu'il est le plus clair. Il a délibérément juxtaposé, dans son premier volume, sans essayer de les fondre, l'histoire personnelle de Bismarck jusqu'à sa nomination à Francfort, et le tableau de la Prusse depuis la réunion du Landtag uni jusqu'à Olmütz. A partir de ce moment, au contraire, la personne de Bismarck devient le centre de l'étude, quoique son rôle soit par moments un peu difficile à suivre parmi le récit des événements de politique générale (voir p. 320 et suiv. sur le Zollverein, p. 385 et suiv. sur l'affaire de Crimée)[1]. Cette première partie est du reste entièrement neuve pour le public français, qui y découvrira nombre de faits peu connus, par exemple sur la vie d'étudiant, puis de hobereau, du futur chancelier, sur ses sentiments à l'égard de la France (v. p. 123 la lettre où il parle de conquérir l'Alsace, dès 1848), et surtout sur ses premiers contacts avec Napoléon III (voir par exemple les singulières confidences de l'Empereur à Bismarck en 1857, p. 434).

Les événements retracés au tome II sont plus connus. Ici le travail de M. M. vaut surtout par le détail. Si certains chapitres, surtout ceux qui sont relatifs à la situation intérieure de la Prusse, auraient gagné à être abrégés (chap. Ier et IV notamment), d'autres sont excellents de tous points

1. A noter, p. 98-99 et p. 101, une affirmation, très souvent reproduite partout, mais difficile à justifier. La Révolution allemande est représentée comme une « conséquence » et une « répercussion » de la Révolution française de février. V. à ce sujet le tome III du *Manuel de politique étrangère* de M. Bourgeois (cf. ci-dessus, p. 318).

(par exemple le chap. VI, surtout dans sa deuxième partie, les chap. VIII et IX), et les deux derniers paragraphes du chapitre X (les négociations après Sadowa) sont tout à fait remarquables, de fond et de forme. M. M., d'accord avec Lenz et Philippson, rejette comme fantaisiste le fameux récit qu'a donné Bismarck, dans les *Pensées et souvenirs*, de sa grande lutte avec le roi pour la signature des préliminaires de Nikolsbourg. Sur l'affaire du Luxembourg également, il s'éloigne de l'opinion traditionnelle, et ne croit pas, ni que Bismarck fût disposé à laisser Napoléon III poursuivre tranquillement l'acquisition du Grand-Duché, ni qu'il voulût pourtant faire la guerre pour l'en empêcher. « Pas de guerre, mais bruit de guerre », tel fut, selon M. M., le programme du chancelier en 1867, et il semble qu'en effet cette explication soit la plus satisfaisante.

L'information de M. M. est de tout premier ordre et très complète, surtout en ce qui concerne les sources allemandes, naturellement les plus considérables. Les références sont précises, suffisantes[1], et remarquablement correctes[2].

Le style est agréable, net et, sauf de très rares exceptions (t. II, p. 436, 605, 607; cf. aussi certains titres de chapitres), exempt de toute tendance à l'effet oratoire. L'auteur a un véritable talent de description, ce qui, lorsque le développement s'appuie sur des documents solides et ne demande rien à l'imagination, n'est certes pas fait pour déplaire (voir par exemple, t. II, p. 454-55, Bismarck à Sadowa). Il faut se méfier de la science amusante, mais l'histoire n'a pas besoin d'être ennuyeuse pour demeurer scientifique. — R. Guyot.

---

1. La provenance de la dépêche Tengoborski citée t. II, p. 74, n'est pas indiquée. C'est, sauf erreur, la seule lacune de ce genre.

2. Je n'ai relevé qu'une faute d'impression dans les notes : t. Ier, p. 35, n. 2, dernière ligne, lire : *11* décembre. Par contre, il faut lire, au t. Ier, p. 11, guerre de *Trente* ans; p. 31, Windthorst; p. 110. Möllendorf; p. 114, Augustenbourg; p. 164, Novare, *Russie* (l. 7), et *Vienne* (l. 14); p. 297, aux lèvres; p. 330, rhénans; p. 362, auraient; p. 410, écart et opprobre; p. 457, *igne*; au t. II, p. 32, *armure*; p. 79, l. 26, *russe*; p. 225, *le* flegme; p. 231, ce *dont* la Prusse grandit; p. 420, l. 16, la Prusse *rhénane*; p. 446, l. 26, à l'*ouest*; p. 469, *K*öniggrätz; p. 534, Keudell; p. 561, *l*également.

REVUE DES PÉRIODIQUES

La Nouvelle Revue. 1906.

1er Avril. = E. Dessat et J. de l'Estoile. *Conscriptions de 1805 à 1815 dans l'Ariège* [Tableaux statistiques, d'après les documents des archives départementales. Les auteurs publient la proclamation du Gal Laffite le 2 janvier 1814, ordonnant la levée en masse.]

15 Avril. = G. Stenger. *Les Bourbons en 1815.* [Compilation des publications existantes. Cf. ci-dessous.]

La Quinzaine. 1906.

16 Avril. = V. Glachant. *Lettres inédites de Frédéric Ozanam à Fauriel (1840-1841), conservées à la bibliothèque de l'Institut.* [Publie huit lettres, intéressantes pour le biographie d'Ozanam ; c'est en 1841 qu'Ozanam, alors âgé de 28 ans, fut appelé à Paris pour suppléer, à la Sorbonne, Fauriel dans la chaire de littérature étrangère.]

1er Mai. = O. Havard. *Souvenirs du quartier latin (1869-1875).* [Au milieu de développements littéraires copieux, ces souvenirs offrent quelques renseignements utilisables sur la jeunesse militante de la fin de l'Empire et du début de la République, Loriot, Etienne Lamy, le baron Louis Rambaud, et surtout Eugène de Villedieu.]

16 Mai. = G. Stenger. *Les Bourbons avant 1815. Les Bourbons errants.* [Chapitre d'un volume qui doit paraître sous le titre : La Société française en 1814 et 1815, Le retour des Bourbons d'Hartwell à Gand. Dans une note préliminaire, la Rédaction de la *Quinzaine* reconnaît que les misères de l'émigration, objet de l'étude de M. St., ne sont pas « une matière neuve, depuis les travaux de Forneron et d'Ernest Daudet ; elle croit pourtant que « les nombreux portraits qui y sont tracés, la peinture de la petite cour de ces Bourbons exilés... donnent à cette étude un intérêt puissant ». Pour le grand public peut-être, mais pas pour les historiens.]

La Révolution française. 1906.

14 Avril. = A. Aulard. *Taine historien de la Révolution française. II. « L'Ancien régime ».* [*But de cet ouvrage :* s'instruire lui-même, instruire ses concitoyens, leur apprendre à voter, car, pour se former une opinion, il faut connaître la nation dans son caractère et dans son passé. *Méthode* : il fait, non un récit, mais un tableau, non le tableau de la France à un moment donné, mais pendant tout

le XVIIIe siècle ; il en emprunte les éléments à presque toutes les années de ce siècle et les groupe en une sorte d'année imaginaire, idéale, par un procédé de *synchronisation* qui aboutit à l'anachronisme. *Documentation* : elle est insuffisante, étroite, fantaisiste ; il a ignoré, ou négligé, ou à peine entrevu les sources essentielles (remontrances du Parlement, procès-verbaux des Assemblées du clergé, cahiers de 1789, etc.) Son choix d'imprimés n'est ni critique, ni méthodique ; il a beaucoup lu, mais au hasard et n'importe quoi. Les références sont un pêle-mêle de sources bonnes et mauvaises, contemporaines ou postérieures. Dans les documents d'archives, sur des centaines ou des milliers de cartons, il n'en a vu que quelques-uns, pris au hasard. *Usage qu'il fait de ces sources* : il les dénature souvent ; il guillemette un passage, et il en arrange le style, ou il change l'ordre des phrases ; il interprète certains témoignages dans un sens tout autre que celui qu'ils ont ; les affirmations sans preuve sont nombreuses ; il généralise au hasard, il croit aux statistiques, les improvise sans scrupule ou les accepte sans défiance ; tout témoignage lui paraît croyable s'il est hostile à la Révolution (sa confiance en Gouverneur Morris, dans des témoignages anglais suspects). *Théorie qu'il dégage des faits* : l'esprit révolutionnaire, combinaison de l'esprit scientifique et de l'esprit classique, se forme au XVIIIe siècle. Il loue l'esprit scientifique et fait la satire de l'esprit classique, ou radicalisme, qui a pour but de façonner tous les citoyens de la même manière, par la même éducation, comme dans un « couvent laïque ». C'est un paradoxe anti-historique. *Conclusion* : les éloges donnés à ce livre par les conservateurs, les monarchistes classent Taine parmi les hommes de droite, et c'est en homme de droite que, flatté de la bienveillance du beau monde, il va écrire l'histoire de la Révolution.] — CL. PERROUD. *Histoire d'un professeur pendant la Révolution*. [Nicolas-René Paulin, père du général baron Paulin. Né à Reims en 1752, élève, puis professeur de mathématiques et d'architecture à l'École des ponts-et-chaussées, professeur de mathématiques et de fortifications à l'École militaire d'Avila, en Espagne, puis, à partir de 1780, à l'École militaire de Sorèze. Enthousiaste de la Révolution, il se fait inscrire en 1792 parmi les volontaires ; en l'an II, il est réquisitionné par le département de l'Aude et appelé, comme capitaine du génie, à défendre les défilés des montagnes de Quillan. Il démissionne en avril 1794 et revient à Sorèze. Il est ensuite professeur de mathématiques à l'École centrale du Tarn, proviseur du lycée de Toulouse en 1804, recteur de l'Académie de Cahors, professeur d'histoire et doyen de la faculté des lettres en 1809. La date de sa mort est ignorée.] — G. BUFFY. *Le général Moulin*. [Jean François-Auguste Moulin, né à Caen le 14 mars 1752, officier d'état-major à l'armée de Rochambeau en 1791, adjudant général de la garde nationale de Paris, qu'il commande du 10 août 1792 au 22 février 1793, suit le général Berruyer dans l'Ouest ; nommé général en chef de l'armée des Côtes de Brest après la disgrâce de Rossignol et chargé avec Vachot de l'expédition contre les Chouans dans la Mayenne ; appelé, le 8 octobre 1794, au commandement de l'armée des Alpes, puis envoyé à Lyon le 18 prairial an III pour prendre le commandement de la 19e division militaire ; commandant de la 5e division, à Strasbourg, le 5 ventôse an IV ; chargé du commandement des troupes françaises dans la République batave ; nommé, le 23 frimaire an VI, au

commandement de la 17e division militaire, à Paris ; le 13 vendémiaire an VII, à celui de la 12e division ; puis, le 17 vendémiaire, désigné pour commander l'armée d'Angleterre, il va en Bretagne où il est chargé d'une « grande battue » contre les insurgés. A suivre.]

La Révolution de 1848. 1906.

Mars-Avril. — Ce numéro est consacré au compte rendu de l'assemblée générale de la Société d'histoire de la Révolution de 1848, qui a été tenue le 24 février dernier, et à la reproduction des communications qui y ont été faites : E. LEVASSEUR. *Un épisode du second ministère de Léon Faucher.* [De documents tirés des papiers de Faucher, et dont M. L. cite les principaux, il ressort qu'en juillet 1851, M. de Maupas, alors préfet de la Haute-Garonne, essaya de compromettre les républicains de Toulouse en faisant déposer chez d'eux d'entre eux des armes et des munitions que des perquisitions auraient ensuite permis de saisir. Le coup manqua parce que le parquet refusa de s'en rendre complice. Maupas, couvert par le prince-président, ne fut pas inquiété.] — FERDINAND-DREYFUS. *Les caisses de retraites et la mutualité devant la Constituante et devant la Législative (1848-1851).* [Sur ces deux points, la Constituante s'est bornée à faire préparer des projets par son Comité du travail. La Législative a voté deux lois : 1° loi du 18 juin 1850 sur l'organisation « d'une caisse des retraites ou rentes viagères pour la vieillesse », destinée spécialement aux ouvriers ; elle devait être alimentée par des versements volontaires, et n'a eu qu'un effet très restreint ; 2° loi du 15 juillet 1850 sur les sociétés de secours mutuels ; aggravée par une circulaire ministérielle du 25 juillet, elle substituait au régime de simple autorisation la tutelle administrative ; elle amena la disparition de la plupart des sociétés.] — H. MOYSSET. *L'idée d'organisation du travail dans les professions de foi des candidats à l'Assemblée constituante de 1848.* [M. M. recherche quelles ont été, dans les documents qu'il étudie, la place et la signification de cette idée. On la retrouve dans toutes les professions de foi, à peu près sans exception. Quant à la signification qu'on lui donne, elle est très vague ; beaucoup de formules, d'amplifications ampoulées, pas de définition nette Une minorité de candidats seulement entendent par travailleurs les salariés ; « la plupart élargissent les cadres, de manière à y faire entrer à peu près tout le monde ». Pourtant, déjà quelques lignes directrices apparaissent : l'organisation du travail s'opérera par l'association professionnelle avec intervention de l'État ; « la fraternité entre les peuples est la condition même d'une organisation du travail réelle et durable ».] — H. MONIN. *La dernière leçon de Jules Simon en Sorbonne (décembre 1851).* [C'est le 17 et non le 9 décembre que J. Simon fit en Sorbonne la leçon qui amena sa suspension ; il n'a pas non plus été destitué, mais a cessé de faire partie de la Faculté des lettres comme ayant refusé de prêter le serment, en mai 1852. La premiere protestation universitaire semble avoir été celle d'Alex. Thomas, professeur d'histoire au lycée de Versailles, révoqué le 16 décembre pour une lettre écrite, le 12, au recteur de l'Académie de Seine-et-Oise.]

Revue Bleue. 1906.

28 Avril. — G. BONET-MAURY. *Deux ambassades françaises au Maroc sous Louis*

XIV. [Il s'agit de l'ambassade du Bon de Saint-Amans auprès du sultan, en 1682, pour ratifier le rachat des esclaves français pris par les pirates. En 1693, une seconde ambassade, celle de Pidou de Saint-Olon, chargé de négocier un traité d'alliance avec le sultan, échoua et laissa en suspens la question de l'échange des captifs.]

La Revue du Mois. 1906.

10 Mai. = A. Aulard. *Histoire de la Révolution. Méthode et résultats.* [C'est seulement depuis vingt-cinq ans, depuis la défaite définitive de l'ancien régime et l'établissement de la République démocratique et laïque, que l'étude scientifique de la Révolution est devenue possible. Auparavant, dans la mêlée des passions politiques, elle « était un objet d'horreur ou d'amour »; aujourd'hui que son œuvre n'est plus menacée, l'on peut en parler librement. Tandis que l' « école littéraire » cherchait surtout dans l'histoire de la Révolution « des héros, des monstres, des faits tragiques ou comiques », l'école scientifique, mettant de côté les anecdotes, s'attache à dégager les faits essentiels, à comprendre et à faire saisir l'évolution. Aux mémoires, souvent suspects, elle préfère les documents d'archives, les correspondances contemporaines, les journaux, les textes législatifs, si importants et si longtemps négligés; de grandes collections de textes sont publiées ou en cours de publication. Déjà des résultats très importants sont acquis, dans le domaine de l'histoire politique, diplomatique, militaire, religieuse; l'histoire économique est beaucoup moins avancée : la commission créée il y a trois ans au ministère de l'Instruction publique travaille activement à en mettre au jour les éléments. « Ainsi s'élabore en France une œuvre historique nouvelle, une nouvelle histoire de la Révolution, non pas définitive, certes, — il n'y a pas d'histoire définitive, — mais plus conforme au progrès général des sciences et aux besoins de l'esprit moderne ».]

Le Correspondant. 1906.

10 Avril. = E. Rousse. *Lettres à un ami (1855-1870).* [Suite; continué le 25 avril et le 10 mai, et à suivre. Lettres de 1858 à 1865.] — H. de Lacombe. *Bossuet et la critique sacrée.* [Complément de l'article analysé ci-dessus, p. 564. Apologie de Bossuet envisagé comme exégète ; M. de L. indique plusieurs points sur lesquels, à son avis, la position prise par Bossuet est restée inattaquable ; il expose la polémique de Bossuet et de Richard Simon et donne nettement tort au second ; il raconte enfin la mort de Bossuet : « A la leçon de sa vie sur la divinité des Saintes Écritures il a joint la leçon non moins concluante de sa mort ». L'article est émaillé de digressions : attaques contre Renan, ironies à l'adresse de la critique, etc.]

10 Mai. = G. Bord. *La conspiration maçonnique de 1789.* [M. B., fondateur en 1880 de la *Revue de la Révolution*, admirateur de Taine et de sa « méthode scientifique indiscutable, »a eu entre les mains « les procès-verbaux originaux d'assemblées du *Grand Orient* de 1775 à 1790 et des documents considérables de la *Stricte observance*,.. de nombreux papiers des chapitres des *Amis réunis* et des collections considérables de *Brevets* qui, avec les *Annuaires* et les *Tableaux* des loges, » lui per-

mirent « de reconstituer le personnel de la F.·. M.·. pendant tout le XVIIIe siècle ». Grâce à ces documents, il a « vu le rôle de la F.·. M.·. dans la guerre des farines, dans l'affaire du Collier, dans les élections aux États généraux». Par la présente étude, il voudrait « montrer la main de la secte dans les premiers événements de la Révolution ». Les origines historiques de la maçonnerie française ; ses relations avec la maçonnerie anglaise ; son développement au milieu du XVIIIe siècle, surtout dans le monde judiciaire. « A la veille de la Révolution [en 1784], dans les mille loges battant maillet, il n'y a pas, en moyenne, 30 membres, soit 30.000 F.·. pour la France et ses colonies, en comptant les initiés de toutes catégories. Ils ne sont pas 3.000 si l'on compte les initiés du second degré et de la dernière heure. Et c'est cette petite armée d'égalitaires organisés qui fera subir à 20.000.000 de Français la plus terrifiante révolution qu'ait enregistrée l'histoire. » M. B. fait le tableau de la généralité de Paris pendant les six premiers mois de 1789 ; il montre les émeutes amenées par la cherté des subsistances se multipliant à partir de février, le travail écrasant fourni par Berthier pour assurer l'approvisionnement de la capitale ; c'est dans la nécessité de protéger les arrivages et dans la crainte de l'émeute qu'il faut chercher, d'après lui, les causes de la concentration des troupes commandées par Besenval. La cour n'a donc pas voulu, comme on l'a prétendu, affamer le peuple de Paris. Elle n'a pas davantage voulu le massacrer : la rébellion des gardes-françaises, les désordres des 12, 13, 14 juillet n'ont pas été sérieusement réprimés ; la force armée a abandonné Paris sans combat. M. B. reproduit un passage de l'enquête sur les journées des 5 et 6 octobre, d'où il résulterait que la prise de la Bastille est due à un complot. Le complot est d'ailleurs permanent dans toute la France durant cette période, non pas « complot administré et organisé comme un pouvoir public », mais complot par « le journal, la lettre particulière » ; les « procureurs » maçons de l'Assemblée donnent le mot d'ordre aux « procureurs » des municipalités, maçons comme eux. La franc-maçonnerie prépare, puis déchaîne l'émeute ; elle choisit ses victimes, tel Berthier. Son chef apparent est son grand maître, le duc d'Orléans, « homme de peu d'énergie », qui se laisse compromettre par son entourage. Son véritable représentant, c'est Mirabeau, « le chef apparent de la Révolution à ses débuts ». A suivre.]

La Revue. 1906.

15 Avril. = Dr CABANÈS. *Napoléon était-il épileptique ?* [Cite les opinions des docteurs Andrews, Corre et Laurent, de Lombroso, et conclut qu'on peut ranger Napoléon parmi les prédisposés à l'épilepsie, à cause de ses crises d'orgueil, de sa violence et de ses moments d'abattement. « Sa folie, c'est de s'être cru supérieur à tous les conquérants présents ou passés, lui, le parvenu de basse extraction. » Selon le mot du professeur Lacassagne, il était atteint de « césarite. »]

Revue des Questions historiques. 1906.

Avril. = P. DE VAISSIÈRE. *Les origines de la colonisation et la formation de la société française à Saint-Domingue.* [Causes sociales : le bouleversement général qui suivit les troubles religieux ; histoire des flibustiers et des boucaniers ; exposé de la

méthode commerciale adoptée par le gouvernement à l'égard des colonies et des mauvais résultats de cette méthode exclusive ; rôle néfaste des Compagnies de colonisation. En revanche, le système de peuplement de l'ancien régime était excellent ; état moral de la population ; le gouvernement ne veut pas accueillir et protéger les gentilshommes venus de France : il abaisse et ruine leur influence au profit de la population indigène ; l'auteur de l'article voit dans cette méfiance du pouvoir central à l'égard de la noblesse des colonies un épisode de la lutte de la royauté contre la noblesse, lutte qui dura plus de 150 ans ; état déplorable de la colonie ; lutte entre le « militaire » et le « civil » ; la perte de Saint-Domingue doit être attribuée, non aux noirs et aux mulâtres, mais à ceux qui s'appuyant sur « la partie la plus vile de la population » enlevèrent « toute autorité au seul pouvoir capable de contenir une société encore en formation comme l'était la société de Saint-Domingue, au pouvoir militaire ».] — E. Dedé. *Les pensions ecclésiastiques sous l'ancien régime et jusqu'au Concordat.* [Organisation sociale de l'Église ; les bénéfices, leur histoire, leurs abus ; l'intervention de la royauté ; la période révolutionnaire ; les pensions de la Constituante ; le silence du Concordat ; rapide retour aux temps actuels ; l'auteur conseille au clergé d'organiser des sociétés, associations, etc., en se servant de la législation de droit commun.] — E. Welvert. *Un soldat d'autrefois : Bugeaud en 1815.* [Manifestation royaliste de Bugeaud, marquis de la Piconnerie, colonel du 14e de ligne en 1814 ; envoyé à Avallon pour arrêter Napoléon arrivant de Lyon, il cède à ses soldats qui crient : « Vive l'Empereur » et reçoit l'Empereur à Vermanton. Cependant, il est cassé de son grade par Davout ; Napoléon, sur les instances de Gérard et de Grouchy, lui rend son commandement ; Bugeaud à l'armée des Alpes avec Suchet ; à la fin de l'année 1815 il est mis en disgrâce ; en 1818, en 1823, en 1824, en 1827 il redemande en vain du service ; sans la Révolution de 1830 sa carrière était terminée.] — L. Charpentier. *Le rang de Madame de Maintenon à la cour de Versailles.* [Dans le contrat de mariage du marquis de Gondrin avec Mlle de Noailles, Mme de Maintenon figure immédiatement après la Maison de France et immédiatement avant la parenté du marié. L'auteur voit là une preuve morale et nouvelle du mariage de la veuve Scarron avec Louis XIV.]

Revue d'histoire de Lyon. 1906.

Mai-Juin. = J. Fayard. *Un précurseur beaujolais de la Révolution française.* [Il s'agit d'Antoine Bergiron, d'une ancienne famille beaujolaise, né vers 1665, propriétaire dans la région de Saint-Lager, et qui paraît « s'être débattu pendant quarante ans entre les mains de vingt seigneurs directs qui prélevaient indûment des cens sur ses six domaines ». Au cours des nombreux procès qu'il soutint, il forma peu à peu, sur les abus dont il avait à se plaindre, un dossier volumineux, dont il a ramassé la substance dans un « Abrégé de mes remarques », resté manuscrit et aujourd'hui conservé à la bibliothèque de Lyon. M. F. en cite et en résume de nombreux passages, dont l'ensemble forme une critique très vive, et qui semble d'ordinaire très justifiée, du régime seigneurial. L' « Abrégé », auquel il faut joindre deux autres manuscrits provenant également de Bergiron, est encore précieux à d'autres points de vue : « Véritables livres de raison établis en vue de servir de

base à des procédures, ils fourmillent de documents de toutes sortes utilisables pour des monographies de communes ».] — L. Galle. *La villa d'un marchand florentin au XVIe siècle à Gorge-de-Loup, près Lyon.* [Étude archéologique sur cette villa qui offrait, entre autres richesses d'art, une « nymphée » célèbre dans la région ; la « Gorge-de-Loup » a été créée par Jean-François Bini, marchand ou banquier florentin qui vécut à Lyon dans la première moitié du XVIe siècle ; détails sur ses propriétaires successifs.] — A. Mazeran. *Lettres de Josèphin Soulary à Eugène Froment (1877-1891).* [Suite. Lettres de 1880 à 1881. A suivre.]

NOTES ET NOUVELLES

— Académie des sciences morales et politiques :

28 Avril : M. F. Rocquain offre à l'Académie son récent ouvrage intitulé *Notes et fragments d'histoire*, qui contient notamment une étude sur la police politique pendant le second Empire.

— Nous avons indiqué ci-dessus (p. 255) les sujets d'histoire moderne mis au concours pour 1909 par l'Académie des sciences morales et politiques. En 1907 (dépôt des manuscrits le 31 décembre 1906 au plus tard), la même Académie décernera, s'il y a lieu, des prix sur les sujets suivants : Prix Rossi (4.000 fr.) : Étude sur les ventes de biens nationaux pendant la Révolution française et sur leurs conséquences économiques et sociales ; Prix du Budget (2.000 fr.) : Le Concordat de 1516, ses origines, son histoire au XVIe siècle ; Prix Saintour (3.000 fr.) : Histoire de la liberté d'écrire en France au XVIIIe et au XIXe siècles. Les sujets mis au concours pour 1908 (dépôt des manuscrits le 31 décembre 1907 au plus tard) sont : Prix Léon Faucher (3.000 fr.) : Décrire dans une région de la France (département ou pays) l'état de la culture et les changements survenus depuis une cinquantaine d'années dans les procédés, les produits, les débouchés, les prix et dans la condition des cultivateurs, exploitants et salariés ; Prix Saintour (3.000 fr.) : La conception de l'État et de ses attributions politiques telle qu'elle se dégage des écrits des penseurs du XVIIIe siècle et l'influence qu'elle a exercée sur la conception de l'État que se sont faite les hommes de la Révolution, sur leurs mesures législatives, sur leurs mesures de gouvernement, dans leurs assemblées, leurs comités, leurs missions. Les concurrents pourront, à leur choix, faire porter leur étude soit sur ce qui concerne la propriété, soit sur ce qui concerne la guerre, la conquête et les relations avec les nations et les États étrangers.

— Les bibliothécaires français viennent, à l'exemple des archivistes, de se grouper en une « Association des bibliothécaires français ». Celle-ci a pour but, dit l'article 2 des statuts, « de s'occuper de toutes les questions concernant les intérêts des bibliothèques et des bibliothécaires ». Peuvent faire partie de l'Association (art. 3) « les personnes ayant exercé, exerçant ou susceptibles d'exercer, d'après les lois et règlements en vigueur, la profession de bibliothécaire, et les personnes s'intéressant aux bibliothèques ». Le bureau, élu au cours de l'assemblée générale constitutive du 22 avril, se compose de MM. Deniker, bibliothécaire du Muséum, président ; Michel, conservateur de la bibliothèque municipale d'Amiens, et Martin, admi-

nistrateur de la bibliothèque de l'Arsenal, vice-présidents ; Sustrac, sous-bibliothécaire à la bibliothèque Sainte-Geneviève, secrétaire général ; Gautier, bibliothécaire à la Faculté de droit de l'Université de Paris, secrétaire adjoint ; Poirée, conservateur-adjoint à la bibliothèque Sainte-Geneviève, trésorier. — Le montant de la cotisation annuelle est fixé à 5 francs.

— Une « Société française de bibliographie vient de se constituer à Paris. Elle a pour objet « de grouper les bibliographes et, d'une manière générale, toutes les personnes qui s'intéressent au développement des études bibliographiques ; d'améliorer les instruments bibliographiques existants ; d'entreprendre ou de faciliter la rédaction et la publication des recueils bibliographiques qui font actuellement défaut ; d'établir entre les bibliographes français et les bibliographes étrangers des relations tendant à uniformiser, dans tous les pays où il est organisé, la méthode et les procédés du travail bibliographique ». La première assemblée générale a été tenue le 27 avril dernier au Cercle de la librairie. Le projet de statuts rédigé par la commission d'initiative a été discuté et adopté ; puis l'on a procédé à l'élection du bureau ; il est ainsi composé pour l'année 1906 : MM. G. Darboux et L. Delisle, présidents d'honneur ; M. Maurice Tourneux, président ; M. Emmanuel de Margerie, vice-président ; M. Henri Stein, secrétaire ; M. Gaston Brière, secrétaire-adjoint ; M. Albert Gauthier-Villars, trésorier. Une commission d'études a été désignée ; elle est composée de MM. E. Bourgeois, P. Caron, H. Cordier, J. Deniker, A. Picard fils. Quatre commissions ont été également formées pour étudier les questions suivantes : réforme de la *Bibliographie de la France* ; réforme du dépôt légal ; rédaction d'une bibliographie des publications officielles depuis 1815 ; reprise du Répertoire des articles des revues françaises publié de 1898 à 1901 par M. D. Jordell. — S'adresser pour les adhésions et pour tous renseignements à M. Henri Stein, secrétaire, 38, rue Gay-Lussac, à Paris. Le montant de la cotisation annuelle est fixé à 10 francs.

— La *Revue Henri IV*, que nous avons régulièrement dépouillée depuis sa création et qui avait été jusqu'en décembre dernier publiée en supplément aux *Annales fléchoises* (cf. ci-dessus p. 184), est désormais indépendante, et pourra par suite se consacrer plus librement à l'étude des questions générales.

— Le 1er mai 1906, M. Louis André, agrégé d'histoire, professeur au lycée de Montpellier, a soutenu, devant la Faculté des lettres de l'Université de Paris, ses thèses pour le doctorat ès-lettres. La thèse principale avait pour sujet : Michel Le Tellier et l'organisation de l'armée monarchique ; la thèse complémentaire : Deux mémoires historiques de Claude Le Pelletier, publiés avec une introduction et des notes. Le jury, composé de MM. E. Bourgeois, Denis, Gazier, Seignobos et Pfister, a déclaré M. André digne du grade de docteur-ès-lettres avec la mention *très honorable*.

— Les historiens, ceux surtout qui s'attachent à l'histoire économique et sociale de notre pays, doivent être attentifs à tout un mouvement géographique très récent qui est en train de nous doter de solides monographies sur les diverses régions

naturelles de la France. Commencé sous l'impulsion de M. Paul Vidal de la Blache, qui fut, on le sait, professeur à l'École normale supérieure pendant près de vingt ans et qui, secondé par M. Gallois surtout, continue à la Sorbonne à donner cet enseignement scientifique, vivant et évocateur des choses, où il est passé maître, ce mouvement intéresse au plus haut degré les sociologues et les historiens. Déjà la géographie d'une grande partie du nord de la France a été faite par deux anciens élèves de M. Vidal de la Blache : MM. Demangeon et Raoul Blanchard. Le livre du premier sur *La Picardie et les plaines de craie du nord de la France* est destiné à devenir classique. L'ouvrage du second n'est pas moins important ; il a pour titre : *La Flandre, étude géographique de la plaine flamande en France, en Belgique et en Hollande.* C'est une thèse de doctorat ès lettres — comme le premier — soutenue devant la Faculté des lettres de l'Université de Lille. C'est là un exemple de décentralisation scientifique qui n'est pas unique ; à Lille fut soutenue déjà, il y a six ans, la thèse remarquable de M. A. de Saint-Léger sur *La Flandre maritime et Dunkerque sous la domination française (1659-1789).* De plus, ce sont des sociétés et des particuliers du pays même qui ont contribué aux frais considérables de cet ouvrage splendide, imprimé par Danel à Lille, et qui comprend deux cartes hors texte, 76 figures et 48 photographies. Au premier rang de ces souscripteurs il faut citer la Société Dunkerquoise des Lettres, des Sciences et des Arts et son actif président le Docteur G. Duriau, le Conseil général du Nord, la Société de géographie de Lille, la Société des Amis de l'Université ; enfin plusieurs particuliers, amis de l'Université de Lille, habitant à Lille, à Dunkerque, à Douai, à Armentières. — La soutenance de la thèse a eu lieu le mardi 8 mai. Tous les membres du jury [1] se sont accordés à louer la belle synthèse de M. Blanchard, et les critiques qu'on lui a faites sont, en somme, presque toutes revenues à cette constatation que M. Blanchard a été trop bref sur certaines questions et a laissé quelques lacunes, particulièrement dans la partie qui concerne l'économie sociale du pays. Il n'a pas assez utilisé les documents d'archives, sa méthode historique est quelquefois entachée d'erreur. Mais il faut reconnaître que M. B. ne pouvait pas faire un travail absolument complet, qu'il ne pouvait avoir la prétention d'explorer toutes les archives flamandes, sans compter les Archives nationales : sa vie tout entière n'aurait pas suffi.

Nous avons voulu signaler cet ouvrage et le bon exemple de décentralisation universitaire qui vient d'être donné par M. Blanchard, en attendant que, dans une très courte étude, nous ayons le loisir de montrer, par les thèses de MM. Demangeon et Blanchard, les meilleures monographies géographiques de la France que nous ayons [2], le parti que l'histoire économique et sociale peut tirer des travaux des géographes. — P. S.

---

1. Le jury était composé de MM. Georges Lefèvre, doyen ; Charles Barrois, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des sciences de Lille ; Gallois, professeur à la Sorbonne ; Ardaillon, professeur honoraire de la Faculté des lettres de Lille, recteur de l'académie de Besançon ; Petit-Dutaillis, professeur d'histoire du moyen âge, A. de Saint-Léger, professeur adjoint de l'histoire des provinces du nord de la France, Demangeon, chargé du cours de géographie à la Faculté des lettres de Lille.

2. D'autres monographies ont été faites sur la Champagne et sur l'Auvergne.

— Sont en préparation, à la librairie Hachette : une publication de luxe des *Dessins de J. F. Millet*, par Léonce Bénédite ; et à « l'Édition d'art » (Piazza, éditeur), *Les dessins de Watteau*, reproduction de 50 dessins en couleurs avec commentaire par M. Henri de Chennevières (tirage limité à 150 exemplaires).

— La « Bibliothèque indépendante d'édition », 17, rue Victor Massé, à Paris, vient de faire paraître le premier numéro (mai) d'une *Revue naundorffiste, historique, artistique, littéraire et documentaire*, qui sera mensuelle.

— La 30e Réunion des Sociétés des beaux-arts des départements a été tenue à l'École des Beaux-Arts du 17 au 20 avril. Nous donnons ci-après la liste des communications qui intéressent l'histoire de l'art moderne.

Abbé Bossebeuf. La famille des peintres blésois les Le Monsnier (XVIe et XVIIe siècles). — *Bouillon-Landais*. Le peintre marseillais Jules-Edouard de Magy, élève d'Émile Loubon. — *Abbé Brune*. Statues de l'école dijonnaise (fin XVe-XVIe siècle) à la cathédrale de Besançon. — *L. Charvet*. Suite de l'histoire de l'enseignement public des arts du dessin à Lyon. — *É. Delignières*. Répertoire descriptif des « Mises au tombeau » du moyen âge et de la Renaissance dans la région picarde. — *G. Doublet*. Un tableau inconnu de Jean Daret dans l'église de Saint-Paul-du-Var près Vence. — *Alf. Gabeau*. La collection de tableaux de M. Émile de Tarade († 1880), son histoire, sa dispersion. — *Bon Guillibert*. Statuettes en bois de l'école provençale du XVIIe siècle. — *Alb. Jacquot*. Répertoire des artistes lorrains : les brodeurs et les tapissiers. — *Henri Jadart*. Inventaire des églises des environs de Reims. — *Lorin*. Un portrait de Madame de Montespan et la statue de Nicolas d'Angennes, seigneur de Rambouillet (1533-1611), au musée de Versailles. — *Martin*. Objets d'art religieux dans l'ancien archidiaconé de Tournus. — *L. Plancouard*. Portrait de Louis XV et portrait de femme conservés au château de Mondétour-en-Vexin. — *L. Quarré-Reybourbon*. Auguste-Joseph Heslin, peintre lillois (1815-1900). — *Eug. Thoison*. Notes complémentaires sur le peintre Pierre Gobert. — *Chanoine Urseau*. Notice sur la chapelle du château de La Sorinière-en-Saint-Pierre-de-Chemillé et ses œuvres d'art.

— La Société d'histoire moderne s'est réunie le 6 mai. Elle a entendu une communication — reproduite dans le présent numéro — de M. Ch. Seignobos sur : Les procès-verbaux du Gouvernement provisoire et de la Commission du pouvoir exécutif de 1848. La deuxième partie de la séance a été consacrée à la suite de la discussion sur l'enseignement de l'histoire en France (enseignement secondaire et primaire).

— Jean Lemoine. *Sous Louis le Bien-Aimé. Correspondance amoureuse et militaire d'un officier pendant la guerre de Sept ans (1757-1763)*. Paris, Calmann-Lévy, [1905], in-8, XI-483 p. — Antoine Rigobert Mopinot de la Chapotte, né à Reims en 1717, entré dans l'armée en 1745, fut pendant près de trente ans l'aide de camp et le compagnon du comte de Talleyrand-Périgord, sous les ordres duquel il avait servi au

régiment de Normandie, et qu'il suivit notamment en Allemagne, pendant la guerre de Sept ans. Il mourut postérieurement à 1793, après avoir adhéré à la Révolution et même à la Terreur. L'on a de lui divers écrits militaires estimés, et un recueil manuscrit très intéressant, en deux volumes, jadis possédé par Paulin Paris et actuellement conservé à la Bibliothèque nationale; c'est la copie des lettres qu'il échangea, au cours d'une liaison de dix ans, avec Mme de M***, sa maîtresse. M. Lemoine en a extrait 187 lettres, datées du 7 mars 1757 au 9 novembre 1765. Au point de vue purement littéraire et psychologique, ces lettres — imbues de « philosophie » et où l'on trouve par exemple, sous la plume de Mme de M***, un curieux éloge du *Contrat social* — ont beaucoup de piquant et d'attrait. Au point de vue historique, l'intérêt n'en est pas moindre. Celles de M. de Mopinot, qui respirent une franchise parfois brutale, forment, pour les campagnes d'Allemagne de 1757, 1758, 1761 et 1762, une sorte de journal d'opérations; elles nous renseignent, comme le dit très justement M.L. dans sa préface, sur « tout ce qui constitue le côté moral de la guerre, rivalités dans le commandement, état d'esprit des officiers et des troupes, désordres et malversations dans les services des hôpitaux et des vivres, sur lesquels les documents officiels ne nous offrent point d'éclaircissements ». Quant à celles de Mme de M***, elles nous ont conservé, pour l'histoire politique du règne de Louis XV, un témoignage digne d'être retenu; « non seulement, dit encore M. L., elles nous offrent un écho personnel des affaires politiques du temps, procès de Damiens, démêlés du Parlement avec la royauté, affaire des Jésuites, mais, ce qu'on ne trouve que rarement dans les mémoires des contemporains, l'état de l'opinion, la misère du peuple, la foi qui se perd de plus en plus dans un régime usé, la prévision d'une révolution, dont le mot se prononce déjà tout haut, y sont décrits avec une attention émue, inquiète et parfois singulièrement prophétique. » — L'édition de M. L., munie d'appendices et d'un index des noms propres, est soignée et conforme aux bons principes.

— *Catalogue des actes de François Ier*. Tome VIII. Paris, Imprimerie nationale, octobre 1905, in-4, 808 p. — Ce tome VIII du *Catalogue des actes de François Ier* contient d'abord la fin du dépouillement des acquits sur l'Épargne portant mentions d'actes non datés, plus un troisième supplément constitué par des actes recueillis un peu partout depuis l'impression des volume précédents ; au total 33.311 actes. On y trouve en outre une double série d'additions et de corrections, qui ajoute qnelques actes aux précédents; enfin l'itinéraire de la Chancellerie royale pendant le règne de François Ier, établi non seulement d'après les actes, mais encore d'après les données des mémoires publiés et les correspondances manuscrites. Il ne reste plus, pour achever cette vaste publication entreprise sous les auspices de l'Académie des sciences morales et politiques, qu'à donner les tables des noms de personnes et des noms de lieux, sans lesquelles les huit volumes de ce catalogue sont d'un maniement difficile et d'une utilisation pratique peu aisée. Nous espérons qu'elles paraîtront bientôt et que les historiens du règne de François Ier auront ainsi sous peu entre les mains un instrument de travail indispensable et dont il est à souhaiter que les autres règnes puissent en posséder de semblables. — V.-L. B.

— Abbé Pierre DABRY. *Les catholiques républicains. Histoire et souvenirs (1890-1903)*. Paris, Chevalier et Rivière, 1905, in-12, 752 p. — C'est un volume de souvenirs qu'a écrit l'abbé P. Dabry sur l'histoire de l'Église de France et l'évolution de la démocratie chrétienne depuis le toast du cardinal Lavigerie, proclamant en 1890, à Alger, la nécessité du ralliement des catholiques à la République, jusqu'à la mort du pape Léon XIII qui fut le promoteur de ce changement. C'est un récit détaillé fondé sur les documents (encycliques, discours, articles de journaux, etc.), et toujours intéressant, soit par lui-même, soit par les souvenirs de l'auteur, qui est un de ces catholiques républicains dont il essaie de retracer l'évolution psychologique. L'auteur ouvre son livre par des souvenirs personnels, retrace les échecs des catholiques de 1870 à 1890, puis insiste sur le toast d'Alger, le premier réveil, les deux encycliques de Léon XIII, le mouvement démocratique chrétien, l'impulsion de M. Harmel, l'action catholique dans le Nord, à Lyon, à Marseille, etc., le mouvement néo-chrétien, « l'esprit nouveau » et la déclaration de Spuller, le progrès des idées sociales catholiques (l'abbé Lemire), l'action sacerdotale, l'attitude des réfractaires, la scission dans le clergé, l'échec de la politique de Léon XIII, le Sedan catholique (élections de 1902). L'ouvrage est un peu touffu ; il aurait gagné à être écrit d'une manière plus précise ; mais tel qu'il est, il sera utile à consulter. — P. S.

— G. Hector QUIGNON. *L'abbé Nollet physicien. Son voyage en Piémont et en Italie (1749), d'après le manuscrit inédit de la Bibliothèque de Soissons*. Amiens, Yvert et Tellier ; Paris, H. Champion, 1905, in-8, 67 p. (Extrait des Mémoires de l'Académie d'Amiens). — C'est sur l'invitation du roi de Sardaigne, Charles-Emmanuel III, qui l'avait convié à venir répéter à la cour de Turin les expériences faites à Versailles pour l'instruction du Dauphin, que l'abbé Nollet partit pour l'Italie en 1749. Ses notes de voyage, aujourd'hui conservées à la Bibliothèque de Soissons, présentent de l'intérêt pour sa biographie et pour l'histoire des sciences physiques au XVIIIe siècle ; en outre, les impressions de l'abbé sur plusieurs grandes villes italiennes, Turin, Rome, Naples, etc., ne manquent pas de piquant. A noter l'explication, toute rationaliste, qu'il donne (p. 51 sqq.) du miracle de Saint-Janvier. La brochure se termine par la reproduction du testament de Nollet (1768).

— Les études que M. J. POIRIER a réunies sous le titre de *Feuillets d'histoire* (1re série, Paris, Revue d'art et d'histoire militaires, (1905), in-12, VI-269 p.) après les avoir publiées dans diverses revues, sont au nombre de huit. Cinq concernent la guerre de 1870-1871 ; elles sont intitulées : La journée de Sarrebrück, Le prince de Bismarck en Champagne (Bismarck en Champagne et à Reims), La défense de Bazeilles en 1870, Les trois instituteurs de l'Aisne (Debordeaux, Poulette et Leroy, fusillés par les Allemands), Le prince Albert de Saxe en Champagne (pendant les journées qui précèdent Sedan). Les trois autres traitent de la vie de La Tour d'Auvergne, du procès et de l'exécution de la municipalité de Sedan en 1794, du siège de Mézières en 1521 et du rôle qu'y joua Bayard. Ces diverses études sont consciencieusement rédigées, mais aucune d'elles n'a valeur de nouveauté.

Les références sont rares. L'auteur parle deux fois (p. 126, 170) du pilori de l'histoire ; il serait temps de renoncer à cette métaphore, qui ne répond plus à rien. Le récit du procès de la municipalité de Sedan est écrit dans un sens nettement contre-révolutionnaire : en 1794, la Révolution était devenue « un régime de terreur, où le vol et l'assassinat servaient la délation alors en honneur » (p. 130). A la page 143, une faute de français bizarre : « Et nous ne sachions pas qu'aucun d'eux fut ramené à Sedan après la réaction thermidorienne. »

— Jules CHAVANON et Georges SAINT-YVES. *Joachim Murat (1767-1815)*. Paris, Hachette, 1905, in-12, v-308 p. — Cet ouvrage a été couronné, au concours, par l'Académie des sciences morales. Il représente un sérieux travail ; les auteurs connaissent bien la littérature de leur sujet, et ils ont rassemblé une quantité considérable de renseignements, dont quelques-uns sont neufs. Leur exposé est assez vivement mené ; l'impression qu'il laisse semble être celle qu'on doit avoir sur Murat. En somme, un livre de lecture facile, instructif pour le grand public. Les historiens regretteront d'y trouver çà et là des traces de hâte, notamment dans l'orthographe des noms propres et dans les bibliographies placées en tête des chapitres, et des erreurs de détail ; par exemple, p. 286, il est inexact que Murat ait remporté « un dernier succès à Macerata en évacuant la Toscane » ; il n'a pas été battu à *Chianti*, mais sur les bords du *Chienti*, cours d'eau qui passe à Tolentino.

— Dans son utile et intéressant *Essai sur l'organisation et les fonctions de la compagnie du guet et de la garde bourgeoise de Toulouse au XVIIe et au XVIIIe siècle* (Paris, H. Champion, 1906, in-8, 144 p.), M. Edmond LAMOUZÈLE a « voulu montrer comment était organisé » et quelles fonctions avait à remplir le personnel de police d'une grande ville de province au XVIIe et au XVIIIe siècle ». Son étude est divisée en deux parties : la première est consacrée à l'organisation (recrutement, commandement, solde, équipement, etc.) de la compagnie du guet et de la compagnie de la garde bourgeoise qui lui sert d'auxiliaire — peu actif d'ailleurs — pendant le XVIIe siècle et vers la fin du XVIIIe. La seconde partie traite des fonctions de ces deux troupes (police diurne et nocturne de la rue, police des tribunaux et prisons, etc.). La conclusion de l'auteur, c'est que la police toulousaine était assez mal organisée avant 1789 ; les soldats du guet, trop souvent pris dans la lie du peuple, se montrent indisciplinés et violents ; entre leurs chefs et les capitouls, les tiraillements et les conflits sont continuels ; la compagnie de la garde bourgeoise n'était qu'un fantôme : c'était à qui n'y servirait pas.

— Dans l'opuscule intitulé : *Les Le Prestre, maçons caennais et les monuments de la Renaissance* (Caen, Imp. Valin, 1906, in-8, 24 p.), M. Henri PRENTOUT a fourni une intéressante contribution à l'histoire de l'architecture du XVIe siècle en Normandie.

M. P. recherche tout d'abord la date de construction de la maison située à Caen au n° 17 de la rue de Geôle, qui fut au XVIe siècle la demeure des Cahaignes. Dans son ouvrage : *Elogiorum centuria prima*, Jacques de Cahaignes écrit que sa

demeure fut la dernière œuvre du maître maçon Abel Le Prestre ; or la date de mort de cet architecte était inconnue, et des archéologues (Palustre) avaient assigné à l'édification de la maison une époque voisine des années 1530-1540. Par l'examen des registres des pasteurs de Caen, où figurent les noms d'Abel Le Prestre et d'autres parents, et étant donné la place assignée à son éloge dans le livre de J. de Cahaignes, M. P. aboutit à cette conclusion que l'architecte est mort entre 1568 et 1573. D'autre part, Pierre de Cahaignes, pour qui fut construite la maison, est mort en 1563. De cette double constatation, il ressort avec évidence que la maison de la rue de Geôle fut édifiée par Abel Le Prestre entre 1550 (plutôt 1560) et 1563.

Ayant ainsi restitué une œuvre certaine à la famille des Le Prestre, M. P. recherche quels autres monuments peuvent être attribués à ces architectes caennais. Jacques de Cahaignes nomme Blaise Le Prestre comme maître maçon du portail méridional de l'église Saint-Gilles, et, dans le même passage, il semble bien qu'il ait voulu désigner également Blaise Le Prestre et son fils Abel en parlant de l'hôtel d'Écoville ; ce célèbre édifice, élevé entre 1530 et 1541, a été souvent compté au nombre des travaux d'Hector Sohier par les archéologues modernes. — M. P. passe en revue, après ces discussions très solides et serrées, les monuments qui, par les analogies de structure et d'ornementation qu'ils présentent avec l'hôtel d'Écoville ou l'hôtel Cahaignes, peuvent avoir été construits sous la conduite des Le Prestre. Ce sont : l'hôtel de la Monnaie à Caen (1531 à 1534), très voisin par sa décoration de l'hôtel d'Écoville, les restes du manoir des Nollent aux portes de la ville, la maison du n° 16 de la rue des Capucins, datée de 1532, enfin le château de Fontaine-Henry.

M. P. a ainsi dégagé les caractères communs qui permettent de grouper un certain nombre d'édifices caennais; il a de plus mis en lumière l'importance de la famille des architectes Le Prestre, dont le nom doit être désormais connu des historiens de la Renaissance. Par un exemple excellent, M. P. prouve que la méthode historique appliquée à l'archéologie est nécessaire pour rectifier bien des notions erronées et hasardeuses, et qu'il est aisé de trouver encore nombre de textes utilisables pour la connaissance de notre art, même en des imprimés : mais il faut savoir extraire les textes de leurs cachettes et les bien comprendre. — G. Br.

— André Mater. *L'Église catholique, sa constitution, son administration.* Paris, A. Colin, 1906, in-12, IV-461 p. — L'auteur de ce livre s'est proposé d'envisager et de décrire l'Église « comme un système juridique, et ses évolutions passées ou futures comme de pures entreprises d'adaptation juridique », ce qui lui a permis « de penser et de parler sur elle avec une extrême indifférence aux polémiques actuelles ». Il a divisé son travail en dix-neuf chapitres, dont voici l'énumération : I. Le droit commun de l'Église, ses sources, sa bibliographie ; II. Le droit coutumier en général et dans l'Église de France : III. L'Église, sa nature, ses droits, sa constitution ; IV. Membres laïques de l'Église ; V. Les membres ecclésiastiques de l'Église ; VI. Les ministres du culte ; VII. Le droit d'association dans l'Église ; VIII. L'organisation centrale ; IX. Organisation nationale ; X. Organisation pro-

vinciale et diocésaine ; XI. L'organisation paroissiale, règles générales des paroisses et des cures ; XII. L'organisation paroissiale (suite), la participation des laïques d'après le droit commun ; XIII. L'organisation paroissiale (suite), la participation des laïques d'après les droits particuliers ; XIV. Participation des réguliers au ministère pastoral ; XV. Le ministère de conquête ; XVI. La propriété ecclésiastique ; XVII. Les revenus ecclésiastiques ; XVIII. Les moyens d'existence des ecclésiastiques ; XIX. Le contentieux. Chacun de ces chapitres est bourré de renseignements, patiemment recueillis, sur le passé et sur le présent, muni d'une bibliographie. Œuvre d'un juriste qui est en même temps un historien, le manuel de M. M., qui est fait surtout pour les besoins du jour, sera aussi, pour l'étude de l'histoire ecclésiastique pendant la période moderne, un excellent instrument de travail.

— A. Hollaender. *Wilhelm von Oranien und Strassburg (1568 und 1569)*. Extrait de la *Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins*, t. XXI, p. 50-98. — Avant d'entreprendre son expédition contre le duc d'Albe, en juin 1568, Guillaume d'Orange vint à Strasbourg pour y chercher de l'argent et des troupes. Bien que la ville évitât de se prononcer ouvertement en sa faveur, il se félicita de la sympathie qu'il avait rencontrée chez les magistrats. La campagne se termina, comme on sait, par un échec. Guillaume passa en territoire français le 17 novembre, dans l'espoir de rejoindre le prince de Condé, son allié, alors réfugié à la Rochelle. Il en fut empêché par les démarches de Catherine de Médicis et la diminution de ses troupes, gagnées par Schomberg. Le 13 janvier, il passait la Moselle et regagnait Strasbourg, qu'il quitta secrètement vers la fin de février. Pendant ces quelques mois, la ville avait été troublée par le va-et-vient des gens d'armes, l'élection d'un nouvel évêque, Jean de Manderscheid, le contrecoup de la défaite infligée au sieur de la Coche par le duc d'Aumale (12 novembre 1568) et l'approche de Catherine de Médicis accompagnée des troupes royales (février 1569). C'est cette situation troublée que M. Hollaender décrit minutieusement à l'aide des textes imprimés et de documents manuscrits, en particulier les procès verbaux du conseil de Strasbourg, malheureusement incomplets et sommaires. Son travail est une excellente contribution à l'histoire de nos guerres de religion comme à celle de la libération des Flandres. — V.-L.-B.

— Hans Uebersberger. *Oesterreich und Russland seit dem Ende des 15. Jahrhunderts*. I. Bd : *1488-1605*. Wien und Leipzig, W. Braumüller, 1906, in-8, xvi-584 p. — Ce volume est la première partie du grand ouvrage dans lequel M. Uebersberger s'est proposé d'exposer, d'après les ouvrages déjà publiés et surtout d'après les documents inédits conservés dans les archives autrichiennes et russes, les rapports de l'Autriche et de la Russie depuis le commencement des temps modernes. L'objet et le titre de ce travail considérable paraissent être en dehors des préoccupations habituelles de cette *Revue*, qui traite plus spécialement de l'histoire de France. Cependant, par deux questions au moins, le travail de M. U. est susceptible d'intéresser les historiens français : ce sont celles qui font l'objet des chapitres III (La lutte pour la couronne de Hongrie après 1526) et VI (La lutte pour

la couronne de Pologne entre 1573 et 1576). Le premier de ces deux chapitres apporte quelques éclaircissements aux ambassades de Rincon en Pologne et en Hongrie et à la politique suivie par François II Sigismond et Jean Zapolya. Dans le second, il s'agit de l'intervention du duc d'Anjou, le futur Henri III, et de son court passage sur le trône de Pologne en 1573-1574. M. U. n'apporte pas sur ces points de document nouveau, mais il replace la politique française dans l'ensemble de la politique orientale. C'est surtout comme tableau d'ensemble que vaut son ouvrage, et l'on doit souhaiter que la publication du second volume suive de près, comme il le promet, celle du premier. — V.- L. B.

LIVRES NOUVEAUX

Généralités. — *F. Rocquain.* Notes et fragments d'histoire. [Michelet aux Archives nationales. Chéruel. Du style révolutionnaire. Lettre de Fourier. Notes sur Napoléon. La police politique sous le second Empire.] Paris, Plon, 7.50.

Histoire politique intérieure. — *L. André.* Deux mémoires historiques sur Claude Le Pelletier. Paris, Alcan, 3.50. — *Louis Batiffol.* La vie intime d'une reine de France au XVIIe siècle [Marie de Médicis]. Paris, Calmann-Lévy, 7.50. — *C. Bernard.* A.-M. d'Aymar, député à l'Assemblée nationale de 1789. Forcalquier, Imp. Crest. — *M. Boutry.* Autour de Marie-Antoinette. Paris, Emile-Paul, 5.00. — *Mme Campan.* Memoirs (1785-1792). Oxford University Press, 2 sh. 6 d. (Oxford higher french series). — *A. Daniel.* L'année politique, 1905. Paris, Perrin, 3.50. — *Abbé Favé.* Cheminon sous le régime de la Terreur (1793-1794). Châlons-sur-Marne, Imp. O'Toole. — *H. Hauser.* Les sources de l'histoire de France. 2e partie : Le XVIe siècle (1494-1610). Fasc. Ier : Les premières guerres d'Italie, Charles VIII et Louis XII (1494-1515). Paris, Picard, 5.00. — *B^on de La Bouillerie.* Un ami de Henri IV. Guillaume Fouquet, marquis de la Varenne. Mamers, Fleury et Dangin. — Lettres de M. de Marville, lieutenant-général de police, au ministre Maurepas, publiées par *A. de Boislisle.* T. III et dernier. Paris, Champion (Publ. de la Soc. d'hist. de Paris). — *C. de Saint-Marc.* Les émigrés du Poitou et des anciens grand gouvernements d'Angoumois, Aunis et Saintonge. Documents, notes biographiques et historiques. Niort, Clouzot. — *E. Schulenburg.* Französische Parlementsreden aus der Zeit von 1789-1814. Wien, Tempsky, 1 mk. 80.

Histoire diplomatique. — *E. Denis.* La fondation de l'Empire allemand (1852-1871). Paris, Colin, 10.00. — *A. Dry.* Soldats ambassadeurs sous le Directoire (an IV — an VIII). 2 vol Paris, Plon-Nourrit, 10.00. — *E. Rouard de Card.* Traités de la France avec les pays de l'Afrique du Nord. Paris, Pedone, 12.00.

Histoire militaire. — *L. André.* Michel Le Tellier et l'organisation de l'armée monarchique. Paris, Alcan, 14.00. — *Hauptmann Binder von Krieglstein.* Der Krieg Napoleons gegen Oesterreich (1809). 2 Bde. Berlin, Vossische Buchhandlung, 18 mk. — *L^ts Dessat et de L'Estoile.* Origines des armées révolution-

naires et impériales, d'après les archives de l'Ariège. Paris, Imp. Denis, 2.50. — *J.-E. Driault*. Napoléon en Italie (1800-1812). Paris, Alcan, 10.00. — *Gal Hardy de Périni*. Batailles française. T. V (1672 à 1715). Paris, Flammarion, 3.50. — *Ch. de La Roncière*. Histoire de la marine française. T. III : Les guerres d'Italie. Liberté des mers. Paris, Plon-Nourrit, 8.00. — La Révolution, l'Empire, la Restauration et le royaume de Naples. Mémoires du général Guillaume Pépé (1783-1846), publiés par *L. Mouton*. Paris, Perrin, 5.00. — *F.-H. Skrine*. Fontenoy and Great Britain's share in the war of the Austrian succession (1741-1748). London, Blackwood, 21 sh. — *Gal von Voigts-Rhetz*. Briefe aus den Kriegsjahren 1866 und 1870/1871. Berlin, Mittler, 6 mk.

Histoire religieuse. — *Dom L. David*. Les seize carmélites de Compiègne (1794). Paris, Oudin. — *A. Debidour*. L'Eglise catholique et l'Etat sous la troisième République (1870-1906). T. Ier (1870-1889). Paris, Alcan, 7.50. — *Abbé F. Duine*. Bréviaires et missels des églises et abbayes bretonnes de France, antérieurs au XVIIe siècle. Rennes, Plihon et Hommay. — *M. Gaudillière*. Contribution à l'histoire de l'église de Louhans (878-1789). Louhans, Imp. moderne, 3.50. — *Abbé F. Grenier*. Sœur Geneviève Boucon, de l'institut des Sœurs de la Charité de Besançon. Vesoul, Imp. Bon. — *A. Houtin*. La question biblique au XXe siècle. Paris, E. Nourry. — Nonciatures de France. Nonciatures de Clément VII, publiées par *l'abbé J. Fraikin*. I. Depuis la bataille de Pavie jusqu'au rappel d'Aniainoli (1525-1527). Paris, Picard, 10.00 (Archives de l'histoire religieuse de la France). — *A. Picard*. Théodore de Bèze. Ses idées sur le droit d'insurrection et son rôle pendant la première guerre de religion. Cahors, Imp. Coueslant. — *Abbé E. Rondeau*. Histoire de l'église des Ursulines d'Angers. Angers, Germain et Grassin. — *Abbé J. Rouquette*. L'inquisition protestante. Les Saint-Barthélemy calvinistes. Paris, Bloud. (Science et religion). — *Abbé J. Rouquette*. L'inquisition protestante. Les victimes de Calvin. Paris, Bloud. (Science et religion.) — *Abbé Tanfin*. L'abbé Halluin, son œuvre à Arras. Paris, Sueur-Charruey. — *Abbé Tournier*. M. John Viénot et l'histoire de la Réforme dans le pays de Montbéliard. Besançon, Imp. Jacquin. — *Viard et Galmiche*. Études sur la Réforme et les guerres de religion en Bourgogne. Ire série. Dijon, Extrait de la *Revue bourguignonne*.

Histoire économique et sociale, histoire coloniale. — *P. Boissonnade*. Les études relatives à l'histoire économique de la Révolution française (1789-1804). Paris, Cerf, 5.00 (Extr. de la *Revue de Synthèse historique*).

Histoire littéraire, histoire de l'art, histoire des sciences. — *L. Bloy*. Pages choisies (1884-1905). Paris, Mercure de France, 3.50. — *F. Bonnefon*. Portraits et récits extraits des prosateurs français du XVIe siècle. Paris, A. Colin, 2.50. — *G. Cain*. Anciens théâtres de Paris. Le boulevard du crime. Les théâtres du boulevard. Paris, Fasquelle, 5.00. — Catalogue de l'exposition des œuvres de Fantin-Latour. (Préface par L. Bénédite). Paris, Émile Lévy, 1.00. — *Ch. Cestre*. La Révolution française et les poètes anglais (1789-1809). Paris, Hachette, 7.50. — Correspondance des directeurs de l'Académie de France à Rome avec les surintendants des Bâtiments, publiée par *A. de Montaiglon et J. Guiffrey*. T. XIV (1780-1784). Paris, Schemit. — Œuvres poétiques du sieur de Dalibray, publiées sur les éditions originales de 1647 et 1653, avec notes, par *Ad. Van Bever*. Paris, Sansot, 3.50. — Œuvres de Descartes, publiées par *Ch. Adam et P. Tannery*. T. VIII : Principia philosophiae. Paris, L. Cerf, 25.00. — *M. Dreyfous*. Les arts et les

artistes pendant la période révolutionnaire (1789-1795). Paris, Paclot, 5.00 — Le roman de Juliette et Victor Hugo. Lettres inédites de Juliette Drouet. Préface de Fr. Coppée. Paris, Librairie universelle, 3.50. — Exposition d'œuvres d'art du XVIIIe siècle à la Bibliothèque nationale. (Miniatures, estampes en couleurs, médailles, biscuits de Sèvres). Catalogue. Paris, Émile Lévy, 2.00. — *E. Fleury*. La Tour et Fel. (Conférence des Rosati picards). Cayeux-sur-mer, Imp. Ollivier. — *A. Fontainas*. Histoire de la peinture française au XIXe siècle (1801-1900). Paris, Mercure de France, 3.50. — *E. Gassier*. Les cinq cents Immortels. Histoire de l'Académie française (1634-1906). Paris, Jouve, 7.50. — *Dr Hervot*. La médecine et les médecins à St-Malo (1500-1820). Rennes, Plihon et Hommay. — *L. Lefebvre*. Notes pour servir à l'histoire de la musique à Lille. Les menestrels et joueurs d'instruments sermentés du XIVe au XVIIIe siècle. Lille, Imp. Lefebvre-Ducrocq. — *R. P. G. Longhaye*. XIXe siècle, esquisses littéraires et morales. T. IV : 3e période (1850-1900). La comédie, le roman. Auteurs catholiques (1830-1900), Montalembert, Veuillot, Lacordaire. Paris, Retaux. — *A. Moulard*. Louis Veuillot et Le Tremblay. Angers, Siraudeau. — *A. Pillas et A. Balland*. Le chimiste Dizé, sa vie, ses travaux (1764-1852). Paris, J.-B. Baillière. — *L. Poincaré*. La physique moderne, son évolution. Paris, Flammarion, 3.50. — *J.-G. Prod'homme*, Hector Berlioz (1803-1869). Deutsch von L. Frankenstein. Leipzig, Deutsche verlagsactiengesellschaft, 6 mk. — *J. Rosmer*. Une visite au Musée Carnavalet. T. Ier : Collections antiques, topographiques, révolutionnaires et du premier Empire. Les Chatelles, Imp. Geisler, 2.50. — *A. Soubies*. Les membres de l'Académie des Beaux-Arts. 2e série : 1816-1852. Paris, Flammarion, 6.00. — Table des comptes-rendus des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres (1857-1900), par *G. Ledos*, Paris, Picard, 12.00. — *F. Vatin*. Notice biographique sur M. Ernest Martineau, docteur en droit, économiste (1844-1905). Bar-le-Duc, Imp. Collot. — *Vincent d'Indy*. César Franck. Paris, Alcan, 3.50. (Les maîtres de la musique).

Histoire locale et généalogique. — *Ed. de Lorière*. Asnières-sur-Vègre et ses anciens fiefs. Étude historique. Mamers, Fleury et Dangin. — *Ed. Brucelle et Abbé J. Lefèvre*. Un village de la vallée de la Serre ou histoire de Chalandry (Aisne) et de ses environs depuis les temps préhistoriques jusqu'à nos jours. Paris, Clavreuil et Rieffel, 5.00. — *Regnault de Beaucaron*. Souvenirs anecdotiques et historiques d'anciennes familles champenoises et bourguignonnes (1175-1906). Paris, Plon-Nourrit, 7.50. — *L. Charrier*. Jard, sa géographie, son origine et son histoire. La Roche-sur-Yon, Imp. de l'Ouest. — *F. de Guilhermy*. Montmartre. (Mémoire édité par la Société *Le Vieux Montmartre*). Paris. — *Et. Frère*. Mont-Saint-Aignan sous la Révolution. Rouen, Imp. de la vicomté. — Mémoires de la généralité de Moulins par l'intendant J. Le Vayer, publié avec introduction et notes par *P. Flament*. Moulins, Grégoire. — Analyses des délibérations de l'Assemblée municipale et électorale de la ville de Rouen, du 16 juillet 1789 au 4 mars 1790, et du conseil général de la commune, du 4 mars 1790 au 25 brumaire an IV. Rouen, Imp. Lecerf. — *J. de Pas*. L'échevinage de Saint-Omer (1144-1790). Listes des membres avec l'historique des élections échevinales. Saint-Omer, Imp. d'Homont. — *F. Matagrin*. Vernou et le château d'Argeville. Melun, Huguenin.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS *L'un des propriétaires-gérants :* P. CARON.

L'histoire diplomatique du règne de Louis XIV

SOURCES ET ÉTAT DES TRAVAUX

I. LES SOURCES

Les sources françaises de l'histoire diplomatique, pour le règne de Louis XIV comme pour toute autre période des temps modernes, sont conservées en majeure partie au Dépôt des Archives des Affaires étrangères, qui précisément se constitua à la fin du XVIIe siècle, pendant le ministère de Croissy. Jusqu'alors ministres et ambassadeurs conservaient leur correspondance et en disposaient à leur gré ; c'est ainsi que Mazarin légua ses papiers à Colbert, qui ne songea nullement à les restituer et les laissa lui-même à son fils, Seignelay. Mais, le 1er septembre 1671, dès que fut mort Hugues de Lionne, Louis XIV fit confisquer toutes les minutes que celui-ci conservait dans ses cassettes et qui furent remises à son successeur, Pomponne. Peu à peu s'établit l'habitude de ne plus considérer la correspondance politique comme une propriété privée. Quand Pomponne quitta le ministère, en novembre 1679, il y laissa, sinon tous ses papiers, du moins les minutes des lettres qu'il avait adressées aux ambassadeurs [1] et les originaux de celles qu'il en avait reçues, et c'est alors que Croissy put, dès 1680, confier à Nicolas Clément l'organisation d'un premier fonds d'archives, auquel vinrent s'ajouter sa propre correspondance, puis celle de Pomponne pendant son second ministère, puis celle de Torcy [2].

Pour tout le règne personnel, de 1661 à 1713, les archives diplomatiques sont donc aussi riches qu'il est possible. On y trouve les instruments originaux des traités ; les instructions des ambassadeurs et envoyés ; leurs dépêches, celles du roi ou du ministre. Parfois même, les unes et les autres y sont en double, en original et en minute, dans deux séries distinctes, dont l'une a été formée avec les papiers du ministre, l'autre

1. Presque toutes d'ailleurs sont de la main d'un de ses commis, Tourmont.

2. L'histoire du Dépôt a été faite : A. Baschet, *Histoire du Dépôt des Archives des Affaires étrangères*, Paris, 1875, in-8. On y trouvera, au milieu de bien des développements inutiles et de bien des phrases redondantes, tous les renseignements nécessaires.

avec les papiers restitués par l'ambassadeur. On trouve aussi dans ces deux séries, dont la première (qui souvent existe seule) est en tout cas la plus importante, des lettres de correspondants divers et bon nombre de pièces de toute nature.

Pour la période précédente — la régence d'Anne d'Autriche et le ministère de Mazarin — la correspondance est moins complète, car on n'a pu la reconstituer qu'au siècle suivant. C'est seulement, en effet, en 1731 et 1732 que le Dépôt acquit les papiers du président de Mesmes, de Loménie de Brienne, de Chavigny et surtout ceux de Mazarin. D'ailleurs, bien que la réunion de tant de pièces laisse encore subsister quelques lacunes, il n'en est pas moins vrai que nous possédons aussi, pour cette première partie du règne, des documents précieux et abondants.

Tous ont été reliés en volumes, classés par pays et pour chaque pays par ordre chronologique [1]. Le nom du pays, l'indication du volume et la date suffisent donc pour déterminer la place d'un document quelconque dans l'ensemble de la *Correspondance politique*. Il faut ajouter que, dans chaque volume, les folios sont numérotés. Mais ils l'ont été de façon différente à diverses époques — il y a, le plus souvent, trois numérotations distinctes — de sorte que l'indication du folio devient pratiquement inutile. La numérotation ne sert plus guère qu'à faire apercevoir les soustractions de pièces. Remarquons aussi que chaque série se termine par quelques volumes de *Suppléments*, qu'il ne faut jamais négliger de parcourir, car on y trouve souvent des pièces intéressantes, quelquefois même des documents essentiels.

Malheureusement, les recherches à travers la *Correspondance politique* sont parfois assez longues et difficiles. Pour la majeure partie du fonds, il n'existe qu'un inventaire manuscrit, qui n'indique que très vaguement le contenu de chaque volume et qui, d'ailleurs, n'est pas destiné au public. Le Bureau des Archives a récemment entrepris la publication d'un *Inventaire sommaire*, qui donnera, pour chaque volume, l'indication d'origine et celle du contenu, en énumérant tous les signataires des lettres qui y sont réunies. Mais il n'en a pu paraître, jusqu'ici, que le tome Ier, qui comprend, pour notre période, la correspondance d'Allemagne, celle d'Angleterre et celle d'Autriche, avec une triple liste des ambassadeurs, envoyés et agents du roi dans ces trois pays [2].

---

1. Je crois qu'un article comme celui-ci doit être écrit surtout en vue des débutants; aussi ne craindrai-je pas d'y mettre bien des détails qui leur pourront être utiles et que les lecteurs mieux informés jugeront peut-être superflus.

2. *Inventaire sommaire des Archives du département des Affaires étrangères, Correspondance*

Du reste, il ne faudrait pas croire que la *Correspondance politique* pût toujours suffire. Il existe au même dépôt un autre fonds, celui des *Mémoires et documents*, classés en deux séries, *France* et *Fonds divers*, dont l'*Inventaire sommaire* a été précédemment publié [1]. On y trouve, outre ce qui concerne l'organisation et l'activité de la secrétairerie d'État (les *Registres d'expéditions*, par exemple), des mémoires rédigés dans les bureaux, le relevé des audiences accordées aux ambassadeurs (à partir de 1680), des ordonnances de paiement, des lettres particulières du secrétaire d'État au roi ou à ses collègues, des correspondances interceptées ou copiées, etc. Il y a là, pour les travaux les plus divers, des documents de premier ordre.

Enfin, il ne faut pas l'oublier, bien des papiers diplomatiques se trouvent ailleurs qu'aux Archives des Affaires étrangères, et, dans bien des cas, il peut être nécessaire d'explorer d'autres dépôts. C'est ainsi qu'il existe aux Archives nationales des pièces concernant les négociations de Westphalie [2], de Ryswick [3], d'Utrecht [4], et surtout une longue série de documents espagnols relatifs aux relations avec la France [5]. C'est ainsi qu'au ministère de la guerre la correspondance de Le Tellier et de Louvois pourra être souvent indispensable à consulter ; qu'au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, on trouvera bien des documents utiles, en particulier dans le fonds Colbert (*Cinq Cents Colbert* et *Mélanges Colbert* [6]) ; et qu'on ne pourrait guère négliger les manuscrits du Musée Condé, si l'on étudiait, par exemple, les relations de Louis XIV avec la Pologne, auxquelles le Grand Condé et son fils ont été mêlés de si près [7]. Les travailleurs auront toujours profit à étendre le champ de leurs recherches.

---

politique, t. Ier, Paris, 1904, in-8. Une *Liste des ambassadeurs et ministres de France* a été publiée par Guérard, Paris, 1833, in-8 ; mais on y relève tant d'omissions et d'erreurs qu'il vaut mieux ne pas s'en servir.

1. *Inventaire sommaire... Mémoires et documents*, *France*, Paris, 1883, in-8 ; et *Fonds divers*, Paris, 1892, in-8.

2. En particulier : K 1335, 1336 ; KK 1388-1390 et 1392.

3. K 1369.

4. K 1300-1333 ; KK 1321-1325, 1680.

5. Négociation de la paix des Pyrénées : K 1023, c. 12 ; K 1616, c. 3 ; K 1623, c. 12. Correspondance des ambassadeurs espagnols en France : K 1385-1414. Ce sont des papiers transportés en France à l'époque napoléonienne et qui n'ont pas été restitués.

6. On trouvera l'inventaire sommaire des Cinq Cents Colbert dans le *Cabinet historique*, tomes X et XI.

7. M. Jean de Boislisle en a tiré quelques lettres qu'il a publiées dans le t. Ier des *Mémoriaux du Conseil de 1661* (Société de l'Histoire de France, Paris, 1905) et les Mémoriaux eux-mêmes en viennent en grande partie.

II. — LES PUBLICATIONS

Il va sans dire que la bibliographie d'une période aussi longue, même limitée à la seule histoire diplomatique, dépasserait de beaucoup l'étendue d'un article. Je crois cependant nécessaire d'en ébaucher une, très incomplète, cela va sans dire, en insistant sur les publications de documents. Parmi celles-ci, il en est en effet de deux sortes. Les unes sont récentes ; tout le monde les connaît et les emploie. D'autres sont plus anciennes, d'utilisation moins facile et de valeur moins assurée ; mais on aurait également tort de les consulter sans critique ou de paraître les ignorer.

A. Documents publiés.

Il faut d'abord mettre à part les traités de paix ou d'alliance. Il en existe plusieurs recueils, assez connus pour qu'il soit inutile de les nommer tous. Pour notre période, on peut d'ailleurs se contenter de Dumont, *Corps universel diplomatique du droit des gens*, Amsterdam et La Haye, 1726-1731, 8 v. in-fol. [les tomes VI, VII et VIII], où ne manquent guère que les traités secrets. On sait que l'*Histoire des traités de paix du XVIIe siècle, depuis la paix de Vervins jusqu'à la paix de Nimègue*, due au secrétaire de Torcy, Saint-Prest, en est le complément et le commentaire jusqu'à la date de 1679 [1]. D'autre part, on trouvera les traités les plus importants dans une publication commode : Vast, *Les grands traités du règne de Louis XIV*, Paris, 1893, 1898 et 1899, 3 fasc. in-8. Quant aux traités secrets, ils sont dispersés, soit dans des recueils étrangers, soit dans des publications particulières, et peut-être en est-il encore quelques-uns d'inédits.

En dehors des traités, un premier groupe est formé par les documents proprement diplomatiques, publiés dès le XVIIe ou le commencement du XVIIIe siècle, et surtout en vue de satisfaire la curiosité du public sur des événements assez récents pour l'intéresser encore. Tels sont : les *Mémoires et négociations secrètes de la Cour de France touchant la paix de Munster*, recueil préparé par le bibliothécaire de Colbert, Nicolas Clément (qui avait inventorié et classé les papiers de Mazarin), puis volé et publié par Jean Aymon à Amsterdam, en 1710 ; les *Négociations secrètes de Munster et d'Osnabrück*, recueil de pièces officielles formé par Jean Leclerc, publié

1. *L'Histoire générale et raisonnée de la diplomatie française*, par Flassan, Paris, 1808, 6 v. in-8, en est aussi un commentaire beaucoup plus développé ; mais, pour l'époque de Louis XIV, elle est, le plus souvent, d'une utilité bien restreinte.

à La Haye en 1724-1725 et réuni à l'ouvrage de Dumont ; les *Négociations secrètes des Pyrénées*, Amsterdam, 1693, 2 v. in-12 ; les *Actes et Mémoires de la paix de Nimègue*, par Ardriaan Mœtjens, Amsterdam, 1679-1680, 4 v. in-18 ; les *Actes et Mémoires de la paix de Ryswick*, La Haye, 1725, 5 v. in-18 ; les *Actes, Mémoires et autres pièces authentiques concernant la paix d'Utrecht...*, Utrecht, 1723, 5 v. in-18. Bien que ces différents recueils soient dus à des préoccupations d'ordre politique plutôt qu'historique et plus encore à des entreprises de librairie, ils sont néanmoins composés de pièces authentiques. Mais ils présentent aujourd'hui cet inconvénient qu'ils ne dispensent pas l'historien sérieux de recourir aux dossiers d'archives, parce qu'aucun d'entre eux n'est absolument complet, et que d'autre part il faut les connaître, ne fût-ce que pour ne pas risquer de citer comme inédites des pièces qui y ont été publiées.

Dans un second groupe — très disparate à vrai dire — on peut ranger les Gazettes, *Gazette de France*, *Mercure Galant*, Gazettes hollandaises [1] ; les grandes compilations contemporaines, dont la principale est le *Theatrum Europæum* [2] ; enfin les pamphlets, pièces et feuilles volantes [3]. Ce sont là, cela va sans dire, des documents qu'il est indispensable de critiquer de très près. Les Gazettes peuvent préciser certains faits et certaines dates ; encore ne faut-il pas croire qu'un fait est nécessairement exact parce qu'il a paru « dans la Gazette [4] » ; on doit aussi se souvenir, en lisant la *Gazette de France*, qu'elle recevait et reproduisait bien des nouvelles, dont le texte avait été rédigé dans les bureaux d'une secrétairie d'État [5]. Dans le *Theatrum Europæum* et les autres publications analogues, on trouve surtout des pièces officielles ou officieuses, qu'il est souvent difficile d'utiliser, parce qu'il faudrait, en bonne critique, rechercher l'origine et le vrai caractère de chacune d'elles. Enfin les feuilles volantes, les brochures sont évidemment suspectes, par nature ; ce n'est pas à dire qu'il soit inutile de les connaître. Les pamphlets étrangers nous montrent

1. Celles-ci sont beaucoup plus impartiales qu'on ne le croit souvent, mais il est impossible de se les procurer toutes. On trouve à la Bibliothèque Nationale un certain nombre d'années de la *Gazette d'Amsterdam* et de la *Gazette ordinaire d'Amsterdam*. Le *Bulletin de la Société de l'histoire du Protestantisme français* (tomes XXVII sqq.) a publié d'assez longs extraits de la *Gazette de Haarlem*.

2. Commencé par Abelin, à Francfort, en 1635.

3. On peut consulter, à leur sujet, le *Catalogue de l'Histoire de France* à la Bibliothèque nationale.

4. Par exemple la *Gazette* du 7 juillet 1685 annonce la mort de Derfflinger, maréchal de camp général des troupes de l'électeur de Brandebourg, et les numéros suivants ne démentent pas la nouvelle. Or Derfflinger ne mourut qu'en 1695.

5. Croissy, qui annotait au crayon les dépêches des ambassadeurs, écrit assez souvent en marge : « à mettre dans la Gazette. » — Ajoutons que d'année en année les nouvelles politiques publiées par la *Gazette* se firent plus insignifiantes et plus rares.

du moins comment la politique française pouvait être interprétée ailleurs qu'en France ; ils nous forcent à passer la frontière, à regarder les choses de France du dehors, à les voir sous un autre aspect.

Un troisième groupe pourroit être formé des relations écrites sur la Cour de France par des diplomates étrangers. Je ne citerai que les plus précieuses : celles des ambassadeurs vénitiens, publiées dans leur texte italien en deux volumes de la collection des *Relazioni* [1], et la *Relation de la Cour de France en 1690*, par Ezéchiel Spanheim, dont une édition nouvelle a bien mis en valeur l'intérêt et l'exactitude [2].

Viennent ensuite les Mémoires ; mais il faut distinguer parmi eux. Mettons à part, tout d'abord, les *Mémoires de Louis XIV pour l'instruction du Dauphin*, dont Ch. Dreyss a donné l'édition critique et qu'il est indispensable de consulter sur la première partie du règne personnel. Puis les mémoires de diplomates, par exemple ceux de Brienne, de Pomponne, de Torcy, du maréchal d'Estrades, du comte d'Avaux [3]. Ils ne se ressemblent pas. Les deux derniers ne sont autre chose que la transcription ou l'analyse des lettres reçues ou écrites par l'ambassadeur pendant la durée de son ambassade. Ceux de Brienne et de Pomponne, plus généraux, nous apprennent surtout comment l'un et l'autre ont conçu le rôle de la France pendant qu'ils étaient ministres ; le ton est d'ailleurs plus impersonnel chez Pomponne, tandis qu'apparaît nettement chez Brienne le souci de sa justification. Enfin, l'œuvre de Torcy se compose en réalité de fragments, mais particulièrement précieux pour la connaissance des questions qu'ils traitent. En tout cas, tous sont des *Mémoires* et, comme tels, ils ne doivent être utilisés qu'avec critique. On a prouvé que ceux du comte d'Estrades, sur certains points du moins, sont incomplets et, par omission, inexacts [4]. Cela suffit pour inviter à la prudence, et, puisque les propres lettres de d'Avaux ou de d'Estrades sont aujourd'hui aussi aisément accessibles que leurs *Mémoires* imprimés, mieux vaut en somme, quand on le peut, les lire aux Archives.

C'est avec plus de critique encore qu'il faut consulter les autres mémoires, ceux dont les auteurs n'ont pu (sauf quelques cas particuliers) apprendre que par ouï-dire les « affaires du dehors ». Et cependant on aurait grand tort de les négliger. Outre les renseignements de fait qu'on y peut recueillir çà et là, la lecture, par elle-même, en est utile ; ils nous

1. *Relazioni degli Stati Europei... dagli ambasciatori Veneti nel Secolo XVII*, serie II : *Francia*, Venise, 1857 sqq., 3 v. in-8 ; les tomes II et III.

2. Par E. Bourgeois, Paris, 1900, gr. in-8.

3. J'abrège, en omettant les indications précises de titre et de date ; on les trouvera aisément dans les bibliographies, par exemple dans celle de G. Monod.

4. Goll, dans *Rev. Hist.*, 1877 (t. 3 et 4).

font connaître et comprendre ce qui, trop souvent, n'apparaît guère dans les papiers diplomatiques : la réalité complexe et vivante. La politique n'est pas dirigée que par des traditions et des principes ; elle est conduite par des hommes, qui ne sont pas toujours et uniquement ministres ou ambassadeurs ; elle est en partie déterminée par des conditions matérielles, qu'on ne peut connaître qu'en connaissant bien le milieu particulier où elle s'élabore. Les hommes et le milieu, voilà ce qu'il faut chercher dans les Mémoires, ceux d'Ormesson ou de Gourville, comme ceux de Dangeau, de Sourches ou de Saint-Simon [1] ; et le grand service qu'ils rendent à l'historien spécialiste, c'est de lui rappeler sans cesse que les quelques faits qu'il isole et qu'il étudie ont été, en réalité, mêlés à beaucoup d'autres qui aideraient peut-être à les mieux comprendre.

A côté des Mémoires, on peut placer les lettres de souverains, d'hommes d'État ou d'ambassadeurs ; mais il va sans dire qu'elles sont d'intérêt inégal. Les *Lettres de Louis XIV aux princes de l'Europe, à ses généraux et à ses ministres, recueillies par M. Rose* et publiées par Morelly (Paris, 1756, 2 v. in-12) ont en réalité peu d'importance ; ce ne sont que les lettres *de la main*, lettres officielles, que Rose lui-même, le secrétaire du Cabinet, transcrivait d'après la minute d'un ministre, en imitant la main du roi. Plus particulières et plus utiles sont les *Letters of William III and Louis XIV*, relatives à la dernière partie du règne, et publiées à Londres par Grimblot (1849, 2 v. in-8), mais en traduction anglaise. Des *Lettres de Turenne* ont été publiées en 1782 par Grimoard et remplissent deux volumes in-folio. Elles intéressent directement l'histoire diplomatique, surtout pour les années qui suivent 1661, pendant lesquelles Turenne joua souvent le rôle d'un véritable ministre. Mais il faut les interpréter avec prudence et se méfier de certains titres, imaginés par l'éditeur, et qui pourraient faire illusion sur le véritable caractère de quelques pièces [2]. Ajoutons que l'histoire diplomatique peut aussi tirer parti d'autres recueils, qui ne l'intéressent point seule, comme les *Lettres inédites d'Hugues de Lionne*, par U. Chevalier (Valence, 1879, in-8) ; les *Lettres inédites des Feuquières*, par Gallois (Paris, 1845, 5 v. in-8), ou les divers recueils des *Lettres* de Madame, la seconde duchesse d'Orléans.

Enfin, il nous reste à parler encore d'un dernier groupe de docu-

1. Je renvoie de même à la *Bibliographie* de G. Monod, où l'on trouvera la liste des principaux Mémoires.

2. Je fais allusion à des titres comme ceux-ci : Mémoire envoyé au comte d'Estrades, ambassadeur en Angleterre; Instruction dressée par le vicomte de Turenne pour le duc de Verneuil et le sieur Courtin, qui alloient en ambassade en Angleterre; Instruction pour le sieur Arnauld de Pomponne, ambassadeur en Hollande; etc. Ce ne sont point là, en tout cas, les véritables instructions emportées par les ambassadeurs.

ments publiés : ce sont les correspondances diplomatiques qui ont été tirées soit du Dépôt des Affaires étrangères, depuis que les archives en ont été rendues publiques, soit d'autres dépôts ou de collections particulières.

La publication la plus importante en ce genre est sans conteste — par l'ampleur — le *Recueil des Instructions aux Ambassadeurs et Ministres de France*, qui se poursuit, depuis 1884, sous les auspices de la Commission des archives diplomatiques au Ministère des Affaires étrangères. Elle comprend actuellement seize volumes ; et pourtant, il y manque plusieurs séries encore : Diète et principautés d'Allemagne (sauf Brandebourg-Prusse), Provinces-Unies de Hollande, Angleterre, Empire Ottoman [1]. Sur cette collection, vaste et coûteuse, il y aurait beaucoup à dire. Bien des historiens s'accordent aujourd'hui à penser qu'elle a été mal conçue, puisque le plus souvent les instructions qu'emporte à son départ un ambassadeur se trouvent bientôt modifiées, parfois même rendues tout à fait inutiles par les événements extérieurs ou les péripéties de sa négociation. Dans nombre de cas, telle lettre du roi ou tel billet du ministre, perdus dans la correspondance, nous éclairerait beaucoup plus que l'instruction primitive. Il semble donc que la collection s'achève au prix d'efforts et de dépenses disproportionnés au résultat. Il serait d'ailleurs injuste de l'accuser d'être inutile, puisque certaines instructions sont vraiment des pièces capitales et que chaque volume nous donne, outre les documents publiés, une longue introduction et des notes, qui les relient et les commentent.

Pour la première partie du règne, il existe une publication plus volumineuse encore, mais d'un caractère différent : c'est la collection des *Lettres du Cardinal Mazarin pendant son ministère*. Commencée en 1872 par Chéruel, qui en fit paraître, dans la *Collection de Documents inédits*, les six premiers tomes, elle a été continuée par le vicomte G. d'Avenel, qui en a publié les tomes VII et VIII en 1893 et 1894. Elle n'est pas achevée. Les huit premiers volumes portent tous le même sous-titre : *1re série : Histoire politique* ; et le dernier ne nous conduit que jusqu'au mois d'août 1658. Encore n'a-t-on publié, avec raison, que les lettres principales et beaucoup d'autres ne sont-elles représentées que par une très brève analyse. Des introductions et des index rendent l'ouvrage très facile à consulter.

En dehors de ces deux grandes collections de pièces, d'autres, plus restreintes, nous donnent la correspondance de diplomates français ou

1. Je crois superflu de donner ici la liste des volumes parus.

étrangers. Les plus nombreuses ont paru hors de France. Je signalerai, par exemple, la publication, entreprise à Berlin, et qui s'achèvera bientôt. de la correspondance des envoyés brandebourgeois auprès du roi et des envoyés du roi en Brandebourg [1]. Puis une série de publications suisses : les *Dépêches de J. de la Barde*, résident de France auprès des Cantons de 1648 à 1654, recueillies par Vuillemin pour l'*Archiv für Schweizerische Geschichte* ; la *Correspondenz der französischen Gesandschaft in der Schweiz* (dépêches de Moulier, de 1664 à 1671), publiée à Bâle, en 1880, par Schweizer ; enfin la correspondance de Roland Dupré, résident à Genève de 1680 à 1688, que vient de faire paraître M. Barbey. Parmi les publications analogues parues en France, je citerai : l'ouvrage de Loiseleur et de Baguenault de Puchesse, *L'expédition du duc de Guise à Naples, Lettres et instructions diplomatiques*, Paris, 1875, in-8 ; les trois volumes de Girardot : *Correspondance de Louis XIV avec le marquis Amelot, son ambassadeur en Portugal de 1685 à 1688*, Nantes, 1863, in-8 ; et *Correspondance... avec Amelot, son ambassadeur en Espagne de 1705 à 1709*, Paris, 1864, 2 v. in-8 ; la *Correspondance inédite du marquis d'Harcourt*, par Hippeau, Paris, 1875, 2 v. in-8 ; enfin la publication luxueuse, mais sans commentaire et presque sans notes, du duc de la Trémoïlle : *Madame des Ursins et la Succession d'Espagne, Fragments de correspondance*, Nantes et Paris, 1903 sqq., in-4. Je remarquerai d'ailleurs que, parmi les publications françaises, une seule, la dernière, emprunte au Dépôt des Affaires Étrangères une partie des documents qu'elle reproduit, et que deux autres, celles de Girardot et d'Hippeau, ont le double défaut d'être incomplètes et souvent incorrectes.

B. Mise en œuvre des documents. État des travaux.

Je n'ai pas essayé d'être complet dans la bibliographie des documents imprimés. Je pourrais bien moins encore tenter de l'être en énumérant les livres, brochures ou articles qui mettent en œuvre les documents. Je me contenterai donc d'un état sommaire des travaux. J'indiquerai les questions qui se posent, la mesure dans laquelle elles ont été étudiées jusqu'ici, et nous pourrons ainsi apprécier tout à la fois ce qui est fait et ce qui reste à faire [2].

---

1. *Urkunden und Actenstücke zur Geschichte des Grossen Kurfürsten Friedrich-Wilhelm von Brandenburg*, Berlin, 1864 sqq., in-8. On trouvera dans la série intitulée *Auswärtige Acten* (tome II) les dépêches des envoyés français en Brandebourg, et celles des envoyés brandebourgeois en France dans les différents volumes de la série *Politische Verhandlungen*.

2. On trouvera des bibliographies, d'ailleurs très sommaires, en tête des chapitres de l'*Histoire de France* de Lavisse. Je tiens à rappeler aussi le tome Ier du *Manuel historique de*

D'abord une observation générale. Dans notre domaine, comme en beaucoup d'autres, le travail historique a été commencé sans méthode, poussé dans tous les sens, au hasard. Presque toutes les questions ont été posées, traitées de façon plus ou moins complète, plus ou moins impartiale, plus ou moins clairvoyante ; on dirait volontiers que toutes ont été déflorées. On ne peut prétendre, ni qu'il ne reste beaucoup à faire, ni qu'un travail mieux conduit, une étude plus compréhensive ou plus pénétrante apporterait beaucoup de résultats très neufs. Presque rien n'est entièrement fait ; presque rien n'est entièrement à faire.

Ce que nous ne possédons pas encore, par exemple, c'est une vue générale sur la politique extérieure de Mazarin, puis de Louis XIV. Cela va de soi, puisqu'il faudrait qu'auparavant on eût étudié cette politique sous tous ses aspects particuliers. Et pourtant les historiens ont généralisé de très bonne heure, je dirai presque d'abord, et c'est pourquoi je commence par là.

De la politique étrangère de Louis XIV, considérée dans son ensemble, il existe une explication très connue, classique même : celle qu'en a donné Mignet dans son *Introduction à l'histoire de la Succession d'Espagne* [1]. J'y reviendrai à la fin de cet article et me contenterai de dire ici que, toute classique qu'elle soit, je ne la crois pas définitive. D'autre part, on trouvera l'exposé complet de la politique de Mazarin dans l'ouvrage de Chéruel : *Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV et sous le ministère de Mazarin* [2] ; et, si bien des questions qui y sont traitées pourraient être reprises, cette longue et patiente étude, un peu froide, mais impartiale et précise, a le grand avantage, lorsqu'on la compare au large tableau de Mignet, de nous présenter plus de faits que de généralisations hâtives. En tout cas ni l'*Introduction* de Mignet, ni l'œuvre de Chéruel ne nous fournissent un jugement d'ensemble définitif et je ne pense pas qu'aucun historien ose bientôt en formuler un. Ce ne sera pas, sans doute, M. Lavisse, dans le second tome que son *Histoire de France* consacrera à Louis XIV [3] : il a trop le sentiment de tout ce que nous ne savons pas ou savons mal.

---

politique étrangère d'Émile Bourgeois, qui forme une introduction indispensable aux études d'histoire diplomatique. Enfin les *Annales de l'École libre des Sciences Politiques* ont publié, en 1890, un *Répertoire de l'histoire diplomatique de l'Europe depuis le Congrès de Westphalie*, que l'on pourra consulter utilement.

1. Cette *Introduction* a servi de préface au premier volume des *Négociations relatives à la succession d'Espagne*; puis Mignet l'a reproduite dans ses *Mémoires historiques*.

2. Paris, 1879-1883, 7 v. in-8.

3. On sait que le premier tome, seul, a paru jusqu'ici ; il ne conduit l'histoire de la politique extérieure que jusqu'à 1661.

*
* *

Pendant la période antérieure à 1661 — période de guerre — les directions principales de la politique française ne sont pas douteuses, les grandes questions qui se posent sont faciles à déterminer. Ce n'est pas à dire, il est vrai, qu'elles soient résolues déjà ni même aisées à résoudre.

Presque dès le début, toutes les négociations se groupent autour du congrès de Westphalie, qui s'ouvrit en 1644, et l'histoire des quatre années qui suivirent comporte, semble-t-il, deux questions principales. A quels moyens Mazarin eut-il recours pour obtenir la paix, c'est-à-dire pour détacher de l'empereur certains princes catholiques (surtout Maximilien de Bavière), sans abandonner ni mécontenter ses alliés protestants, et pour satisfaire les Suédois, tout en modérant leurs prétentions excessives ? Quels furent, pour la France, les conséquences et les véritables avantages du traité ? Quels furent, en particulier, les origines, le sens précis et la portée des cessions faites à Louis XIV en Alsace ?

Les deux questions ont été l'une et l'autre abondamment étudiées; mais il est regrettable, ici comme ailleurs — et j'aurais souvent l'occasion d'exprimer pareil regret, — que les études d'ensemble aient précédé les monographies. C'est ainsi que l'histoire des négociations de paix a été faite, dès le XVIIIe siècle, dans le grand ouvrage du P. Bougeant [1] et reprise, dès 1879, par Chéruel, tandis que depuis lors ont paru, surtout en Allemagne, un grand nombre de monographies qui ont éclairé la politique de chaque État à l'égard de Louis XIV et dont les résultats, rapprochés et comparés, permettraient de préciser, de rectifier même dans bien des cas, les opinions de Chéruel. Telles sont, pour n'en citer que quelques unes, les études d'Egloffstein et de Döberl sur la politique bavaroise ; de Mentz sur l'électeur de Mayence, Jean-Frédéric de Schönborn, de Brandstetter et de Waddington sur le Grand Électeur ; d'Odhner sur la politique suédoise pendant le congrès [2]. Et si l'on ajoute qu'un certain nombre de correspondances diplomatiques n'ont pas été utilisées encore, on aboutit à cette conclusion déconcertante qu'après tant d'études sur la politique française pendant les négociations de Westphalie, une étude nouvelle serait un travail très ingrat, mais nullement inutile.

---

1. Bougeant, *Histoire des guerres et des négociations qui précédèrent le traité de Westphalie*, Paris, 1751, 3 v. in-4.

2. Egloffstein, *Bayerns Friedenspolitik von 1645-1647*, Leipzig, 1898, in-8 ; Döberl, *Bayern und Frankreich*, Munich, 1900, in-8; Mentz, *Johann-Philipp von Schönborn*, Iéna, 1896, in-8, t. Ier ; Brandstetter, *Kurbrandenburgische Unionsbestrebungen, 1647-48*, Leipzig, 1898, in-8; A. Waddington, *Le Grand électeur Frédéric-Guillaume*, t. Ier, Paris, 1905, in-8 ; Odhner, *Die Politik Schwedens im Westphälischen Friedenscongress*, Gotha, 1877, in-8.

La seconde question, la question d'Alsace, ne se présente pas tout à fait de même. Elle a suscité une littérature énorme et des opinions contraires, dont l'ardeur ne semble pas apaisée. On ne peut point affirmer que tous les documents utiles aient été consultés encore, puisque, tout récemment, un historien allemand s'étonnait qu'on n'eût guère, avant lui, tiré profit de la correspondance de Servien, conservée pourtant au Dépôt des Affaires Étrangères [1]. Mais la question est simple, en somme, et, si elle n'est pas résolue encore, c'est qu'elle est, en un certain sens, insoluble. Elle tourne tout entière autour des obscurités et des contradictions des deux articles 75 et 89 [2], que l'on pourra commenter et discuter sans fin. Et quand on aura lu Legrelle, Jacob, Philippi, Overmann, surtout Erdmannsdörffer et Reuss, on s'accordera, je crois, à conclure que la discussion peut être close [3].

La paix de Westphalie ouvre une autre période, et si nous ne nous plaçons pas au seul point de vue de la diplomatie française, il est évident que l'année 1648 marque, dans l'évolution de la politique européenne, une date infiniment plus importante que l'année 1661. Quoi qu'il en soit, entre 1648 et 1661, de nouvelles questions se posent. Quelle fut, après la paix, la politique de Mazarin en Allemagne ? Comment a-t-il conçu pendant la guerre contre l'Espagne, les intérêts et les ambitions de la France aux Pays-Bas ? Pourquoi et comment a été négociée et conclue, en 1657, l'alliance anglaise ? Comment la paix des Pyrénées a-t-elle été préparée et obtenue, et dans quelle mesure a-t-elle réalisé les espérances que pouvait concevoir la diplomatie française en 1658 ? Voilà, je crois, les principales.

Ici encore, cela va sans dire, l'étude d'ensemble — les trois derniers volumes du grand ouvrage de Chéruel — a précédé bien des monographies, qui en ont révisé les résultats. Et l'enquête historique n'est même pas terminée sur tous les points. Comment définir et apprécier la politique de Mazarin en Allemagne, alors que l'on discute toujours certains de ses actes essentiels, comme la conclusion de la ligue du Rhin ou la candidature de Louis XIV à l'empire ? Depuis le livre de Valfrey et depuis le mémoire de Chéruel [4], les origines de la ligue du Rhin, minu-

1. Overmann, *Die Abtretung des Elsass an Frankreich*, Karlsruhe, 1905, in-8.

2. Selon la numérotation de Vast, dans *Les Grands traités du règne de Louis XIV*.

3. Legrelle, *Louis XIV et Strasbourg*, Paris, 1881, in-8; Jacob, *Die Erwerbung des Elsass durch Frankreich im Westphälischen Frieden*, Strasbourg, 1897, in-8; Philippi, *Der Westphälische Friede*, Munster, 1898, in-8; Erdmannsdörffer, *Deutsche Geschichte von 1648 bis 1740*, t. Ier, Berlin, 1892, gr. in-8; R. Reuss, *L'Alsace au XVIIe siècle*, t. Ier, l. 2, ch. 3, Paris, 1897, in-8.

4. Valfrey, *Hugues de Lionne, ses ambassades en Espagne et en Allemagne*, 1881, in-8; Chéruel, *Ligue ou alliance du Rhin*, dans *Séances et travaux de l'Académie des Sciences morales*, Paris, 1885.

tieusement étudiées en Allemagne [1], apparaissent tout autres qu'on ne les concevait il y a vingt ans ; et il semble que l'habileté de Mazarin ait consisté beaucoup moins à préparer l'alliance — qui s'est formée en dehors de lui — qu'à tirer parti de sa formation. Quant à la candidature de Louis XIV, tandis que Pribram admet qu'elle fut un moment sérieuse, Preuss n'a-t-il pas soutenu, dans un article récent, qu'elle ne fut jamais qu'une feinte [2] ? Reste la façon dont Mazarin se servit de l'alliance du Rhin après 1658 et intervint en médiateur dans la guerre entre la Suède et la Pologne. On trouvera, à ce sujet, des indications utiles dans un volume de pièces publié par Pribram, dans le livre d'Haumant sur la *Guerre du Nord* et dans l'ouvrage de Waddington déjà cité [3]. Mais il faudrait étudier aussi, et la correspondance d'Antoine de Lumbres, qui représenta la France à Oliva, et les missions secrètes confiées à Croissy, d'abord, en 1659, aux assemblées d'Augsbourg et de Nuremberg, puis, en 1660, à Vienne et à Dantzig.

Au contraire, des trois autres questions, une seule — la dernière — ne me semble pas tout à fait résolue encore. L'étude superficielle de Valfrey [4], le livre même de Chéruel ne nous permettent point de pénétrer les vrais motifs auxquels obéit Mazarin quand il subordonna la paix espagnole au mariage de Louis XIV avec l'infante. On pourrait, il est vrai, se demander aussi quel fut le mobile décisif qui le porta à payer l'alliance anglaise, en 1657, d'une concession aussi dangereuse que l'abandon de Dunkerque. Mais jamais l'histoire n'expliquera tout, et je ne pense pas qu'il y ait rien de bien nouveau à dire, après Chéruel et les historiens anglais, sur la négociation de l'entente entre Louis XIV et Cromwell. Je crois de même qu'après les livres de Waddington, de Lonchay, de Dollot [5], la politique de Mazarin à l'égard des Pays-Bas — politique d'annexion, qui se perpétuera après sa mort — apparaît assez nettement pour qu'il soit superflu de l'étudier à nouveau.

---

1. Voir surtout Joachim, *Die Entwickelung des Rheinbundes*, 1886, in-8, et Pribram, *Beitrag zur Geschichte des Rheinbundes von 1658*, dans *Sitzungsberichte der Akademie der Wissenschaften*, Vienne, 1887, in-8. Voir aussi Mentz, *op. cit.*

2. Pribram, *Zur Wahl Léopold I., 1654-1658*, dans *Arch. für œsterreich. Gesch.*, t. 63 (1888) ; Preuss, *Mazarin und die Bewerbung Ludwigs XIV. um die deutsche Kaiserkrone*, dans *Histor. Vierteljahrschrift*, 1904.

3. Pribram, *Die Berichte des Kaiserlichen Gesandten Franz von Lisola aus den Jahren 1655-1660*, Vienne, 1887, in-8 ; Haumant, *La guerre du Nord*, Paris, 1893, in-8.

4. Citée plus haut.

5. Albert Waddington, *La République des Provinces-Unis, la France et les Pays-Bas espagnols de 1630 à 1650*, Paris, 1895-97, 2 v. in-8 ; Lonchay, *La rivalité de la France et de l'Espagne aux Pays-Bas (1635-1700)*, Bruxelles, 1896, in-8 ; R. Dollot, *Les origines de la neutralité de la Belgique et le système de la Barrière*, Paris, 1902, in-8.

*
* *

La période qui s'étend de 1661 à 1688 me paraît la plus intéressante et il est certain qu'elle est encore incomplètement étudiée. Elle présente, il est vrai, quelques difficultés particulières. Tout d'abord, de longs intervalles de paix y sont compris : de 1661 à 1667, de 1668 à 1672, de 1679 à 1688, — plus de dix-huit années, en somme, sur vingt-sept ; et il est aisé de comprendre qu'en temps de paix la politique étrangère d'un grand Etat a nécessairement des visées plus complexes, plus cachées aussi et par conséquent plus difficiles à bien saisir qu'en temps de guerre. De plus, la France est alors presque prépondérante en Europe. De l'Espagne et de l'Angleterre à la Turquie et à la Suède, il n'est pas d'entreprise, pas de complication qui ne l'intéresse. C'est l'époque où Louis XIV est vraiment, pour l'Europe entière, le Grand Roi, où il peut se croire assez fort pour tout espérer. Au milieu de tant de projets éphémères que l'occasion fait naître et que les événements ruinent ou transforment, comment reconnaître les desseins plus durables, ceux que soutient une ambition plus persévérante et plus ferme ? Enfin, tandis qu'entre 1648 et 1661 la politique de la France est proprement la politique de Mazarin. c'est-à-dire d'un ministre tout puissant, qui agit par lui-même et dont les innombrables lettres, lues avec clairvoyance, nous révèlent, dans une assez large mesure, les pensées et les intentions, après 1661 c'est la politique du roi, qui écrit peu, qui ne nous a laissé, — dans ses *Mémoires* — que des confidences incomplètes, d'une sincérité toujours contestable et parmi lesquelles, en tout cas, n'apparaissent guère les influences qu'il a pu subir.

Au début du règne personnel, la diplomatie devient plus active, plus entreprenante, plus fière ; mais elle n'a et ne peut avoir d'autre but que de soutenir en toute occasion la puissance et l'orgueil du roi : c'est l'impression qu'en a donnée Chéruel dans un article sur *La politique extérieure de Louis XIV au début de son gouvernement personnel* [1] et que confirmera sans doute la publication et le commentaire des *Procès-verbaux du Conseil de 1661* [2]. De là des incidents connus et sur la plupart desquels il n'y a plus rien à nous apprendre : querelle du comte d'Estrades et du baron de Watteville à Londres, affaire du pavillon, achat de Dunkerque, attentat de la garde corse contre Créqui, expédition d'Erfurt, expéditions de Hongrie contre les Turcs et de Beaufort contre les pirates barbaresques, affaires

1. *Revue d'histoire diplomatique*, 1890.
2. Cités plus haut.

de Lorraine [1]. Puis bientôt apparaît une préoccupation dominante, celle d'acquérir, à la mort du roi d'Espagne, Philippe IV, tout ou partie des Pays-Bas espagnols. Or l'histoire des négociations relatives aux Pays-Bas n'est plus à faire après Lonchay et Dollot, et surtout, pour les années 1661 à 1679, après Mignet et Legrelle [2] ; mais parmi les événements qui les ont traversées, quelques-uns n'ont pas été suffisamment étudiés encore et il reste à bien fixer, par exemple, l'attitude que prit Louis XIV pendant la guerre maritime entre l'Angleterre et les Provinces-Unies [3].

L'invasion de la Flandre inquiète brusquement l'Europe et le champ d'action de la diplomatie s'élargit. Autour de la rivalité de la France et de l'Espagne, qui reste, pendant quelques années, le fait essentiel, il y a lieu d'étudier désormais les relations de la Cour de France avec la plupart des autres États : l'Autriche, alliée toujours timide et incertaine, mais unie à l'Espagne par sa dynastie et ses intérêts ; la Pologne, où Louis XIV espère mettre sur le trône un prince français, qui eût surveillé et menacé l'Autriche, en même temps qu'il encourage, au moins en secret, les Hongrois, toujours prêts à la révolte ; les princes allemands, parmi lesquels il s'efforce de conserver et d'étendre sa clientèle, d'abord en prolongeant la ligue du Rhin, et plus tard au moyen de traités séparés ; la Suède, qui tantôt accepte ses subsides et tantôt s'entend avec ses ennemis ; l'Angleterre, où Charles II, dont la politique personnelle ne s'accorde guère avec les passions nationales, tantôt le recherche et tantôt lui échappe ; les Provinces-Unies qui, pendant longtemps, dirigeront la résistance aux ambitions françaises ; la papauté enfin, dont le rôle politique en Europe n'est jamais négligeable.

Il va sans dire que dans une complexité pareille d'intérêts, de négociations et d'événements, il ne suffit plus de connaître la question espa-

---

1. La querelle des ambassadeurs à Londres et ses conséquences diplomatiques sont expliquées de façon précise dans une introduction du *Recueil des Instructions aux ambassadeurs*, t. XI, Espagne (I, p. 164 sqq.). Sur le rachat de Dunkerque, voir A. de Saint-Léger, *L'acquisition de Dunkerque et de Mardyck par Louis XIV*, dans *Rev. d'hist. mod.*, t. 2 (1900-1901). Sur le conflit avec la papauté : de Mouy, *L'ambassade du duc de Créqui*, Paris, 1893, 2 v. in-8 ; Gérin, *Louis XIV et le Saint-Siège*, Paris, 1894, 2 v. in-8, t. Ier, ch. 7-10. Sur l'expédition d'Erfurt, l'article de Chéruel, *Ligue ou Alliance du Rhin*, cité plus haut, et le livre de Mentz sur *J.-F. de Schönborn*. Sur l'expédition de Hongrie, le même article de Chéruel, et Rousset, *Louvois*, Paris, 1861 sqq., 4 v. in-8, t. Ier, ch. Ier. Enfin sur les affaires de Lorraine, d'Haussonville, *Histoire de la réunion de la Lorraine à la France*, Paris, 1854 sqq., 4 v. in-8, t. III.

2. Mignet, *Négociations relatives à la succession d'Espagne*, Paris, 1835 sqq., 4 v. in-4 ; Legrelle, *La diplomatie française et la succession d'Espagne*, Paris, 1888 sqq., 4 vol. in-8, t. Ier.

3. La *Revue historique* annonce précisément un article de Japikse, intitulé *Louis XIV et la guerre anglo-hollandaise*.

gnole, et d'ailleurs Mignet lui-même a senti la nécessité de grouper, autour des négociations relatives à la Succession d'Espagne, bien des négociations distinctes, mais qui ne sont pas cependant sans rapports avec elle. Aujourd'hui beaucoup d'autres ont été étudiées de près, en France et à l'étranger, et nous possédons les premiers éléments d'une enquête qui s'achèvera peu à peu.

Sur les rapports de la France avec l'Autriche, nous avons surtout, outre Mignet, qui analyse en grand détail la négociation de Grémonville, et Legrelle, qui a intitulé son tome Ier : *Le premier traité de partage de 1668*, le livre de Pribram, *Lisola et la politique de son temps*, et le long ouvrage d'Ouno Klopp, si touffu, si confus, si partial, mais nourri de documents tirés des archives viennoises [1]. La question polonaise est étudiée à grands traits dans une *Introduction* de Farges, au t. IV des *Instructions données aux ambassadeurs de France* ; d'ailleurs bien des monographies allemandes complètent ce tableau sommaire, en particulier celles de Hassenkampf et de Hirsch [2], et les Archives du Musée Condé ont fourni quelques détails inédits au commentateur des *Procès-verbaux du Conseil de 1661*. Les relations de Louis XIV avec l'empire et les princes forment le sujet d'un très grand nombre de livres ou d'articles : les plus instructifs sont, je crois, en Allemagne, un article de Meinecke sur *La Diète de Ratisbonne et la guerre de Dévolution*, puis les livres, déjà cités, de Döberl et de Mentz et celui de Köcher sur la maison de Brunswick [3] ; en France ceux d'Auerbach sur *La diplomatie française et la Cour de Saxe, 1648-1680* (Paris, 1888, in-8) et de Pagès sur *Le Grand Électeur et Louis XIV, 1660-1688* (Paris, 1905, in-8) ; mais il n'y a pas d'étude complète et satisfaisante sur les rapports de la Cour de France avec l'électeur de Cologne, que ses conseillers, les deux Fürstenberg, surent, quelquefois malgré lui, retenir jusqu'au bout dans la clientèle de Louis XIV [4]. La politique française à l'égard de la Suède apparaît — simplifiée — dans Mignet, ainsi que dans l'*Histoire*

---

1. Pribram, *Franz von Lisola und die Politik seiner Zeit*, Leipzig, 1894, in-8 ; Ouno Klopp, *Der Fall des Hauses Stuart... im Zusammenhange der europäischen Angelegenheiten von 1660 bis 1714*, Vienne, 1875 sqq., 4 v. in-8.

2. Hassenkampf, *Die Bewerbung des Pfalzgrafen Philipp-Wilhelm von Neuburg um die polnische Krone*, dans *Zeitschrift der histor. Gesellschaft für die Provinz Posen*, 1896 ; F. Hirsch, *Zur Geschichte der polnischen Königswahl von 1669*, dans *Zeitschrift des Westpreussischen Geschichtsvereins*, Dantzig, 1889.

3. Meinecke, *Der Regensburger Reichstag und der Devolutionskrieg*, dans *Hist. Zeitschr.*, 1888, nouv. sér., t. 24 ; Köcher, *Geschichte von Hannover und Braunschweig, 1648-1714*, Leipzig, 1884 sqq., in-8.

4. Je n'ignore pas, cependant, un *Essai sur le règne du prince-évêque de Liège, Maximilien-Henri de Bavière*, par Michel Huisman, publié dans les *Mémoires de l'Académie royale des sciences, lettres et beaux-arts*, Bruxelles, 1900, in-8.

de Suède de Carlson [1], qui a consulté des documents français ; mais j'ai fait moi-même l'expérience qn'il serait nécessaire de la mieux connaître pour comprendre comment les négociations avec la Suède influèrent sur d'autres, par exemple en Angleterre ou en Allemagne,et comment celles-ci, à leur tour, influèrent aussi sur elles. Sur les relations entre Louis XIV et Charles II d'Angleterre, nous avons encore Mignet, qui leur a consacré de longues pages, notamment à propos de l'alliance de 1670 ; nous avons aussi quelques études d'un caractère épisodique, comme celles de Jusserand sur le comte de Cominges, de Forneron, et tout récemment de Lemoine et Lichtenberger sur Louise de Kérouralle [2] ; mais il faudrait encore, tout au moins, étudier de plus près, pour confirmer ou reviser l'opinion devenue classique, le rôle de l'argent dans les rapports de Louis XIV avec le parlement et le roi d'Angleterre. L'histoire des relations entre Louis XIV et les Provinces-Unies comporte l'histoire de la Triple Alliance, celle de la préparation de la guerre de Hollande et celle du rétablissement de la paix par le premier traité de Nimègue ; en dehors de Mignet toujours, il faut rappeler ici l'ouvrage de Lefèvre-Pontalis sur *Jean de Witt* (Paris, 1884, 2 v. in-8), bien que l'esprit critique y soit quelquefois en défaut ; on trouvera de plus des renseignements précis sur la politique de la Triple Alliance dans le *Lisola* de Pribram et dans un article de Grossmann sur *Lisola à La Haye* (*1672-73*), où sont étudiés aussi les efforts de l'ambassadeur impérial pour organiser la coalition européenne contre la France [3] ; sur la préparation de la guerre de Hollande, j'ai moi-même apporté quelques détails nouveaux ; et les négociations de Nimègue, qui n'ont point fait l'objet d'une étude plus récente, nous sont du moins suffisamment connues par Mignet [4], et par les recueils de pièces que j'ai cités dans la seconde partie de cet article. Enfin, sur la politique pontificale dans ses rapports avec la France, on peut consulter l'étude de Gérin, que ses convictions ultramontaines n'empêchent point d'être sincère et bien informé [5].

En 1679 commencent neuf années de paix, qui sont peut-être, dans le règne entier, les moins complètement connues, et cela tient à bien des causes. Celle-ci d'abord : la politique de Louis XIV, aussi ambitieuse et

1. Carlson, *Geschichte Schwedens* (traduction allemande), Gotha, 1873 sqq., in-8, t. IV et V.

2. Jusserand, *A French Ambassador at the Court of Charles the Second*, Le Cte de Cominges, Londres, 1892, in-8 ; Forneron, *Louise de Kérouralle*, Paris, 1886, in-12 ; Lemoine et Lichtenberger, *Louise de Kérouralle*, dans *Rev. des D. M.*, 1903, 5e pér., t. 14.

3. Grossmann, *Der Kaiserliche Gesandte Franz von Lisola im Haag*, dans *Archiv für æsterr. Geschich.*, t. 51, Vienne, 1873, in-8.

4. Je crois que la méthode de Mignet peut être critiquée ; mais il n'est que juste de remarquer l'abondance des renseignements utiles que son grand ouvrage fournit encore.

5. Gérin, *Louis XIV et le Saint Siège*, Paris, 1894, 2 vol. in-8.

entreprenante que jamais, devient cependant pacifique ; elle doit donc, à la fois, dissimuler ses desseins réels et se disperser, pour ainsi dire, surveiller l'Europe entière afin d'entretenir entre toutes les puissances, grandes ou petites, les craintes, les jalousies, les défiances qui, depuis la paix de Nimègue, semblent rendre une nouvelle coalition impossible. Puis les ambitions françaises, qui jusqu'alors menaçaient surtout l'Espagne, se tournent d'un autre côté, vers l'Allemagne ; ces années-là ne rentrent pas dans le plan général qu'a tracé Mignet et ne tiennent qu'une place bien restreinte dans l'œuvre de son continuateur, Legrelle. Enfin, un autre historien, Rousset, en étudiant les *réunions* de façon trop brève, superficielle et quelquefois inexacte, a donné créance à des idées fausses, longtemps classiques, dont l'histoire ne s'est pas tout à fait débarrassée encore [1].

Aussi n'avons-nous, sur ces neuf années, que des études fragmentaires, insuffisantes. Sur les *réunions* et les affaires d'Alsace, un livre de Legrelle, *Louis XIV et Strasbourg* [2]; quelques pages, substantielles il est vrai, dans celui de Reuss ; l'étude de Bardot sur *La question des dix villes* [3]. Sur la politique de Louis XIV en Allemagne, un chapitre où sont étudiés en détail les caractères et les résultats de l'alliance entre le Grand Électeur et Louis XIV [4]; puis quelques monographies très instructives : le petit livre d'Immich sur le pape *Innocent XI* [5], qui contient, à côté d'hypothèses discutables, des renseignements utiles sur la politique pontificale à l'égard du roi de France et de l'Empire ; celui de Fester, qui élucide les origines de l' *Alliance d'Augsbourg* et montre combien on en a longtemps exagéré l'importance ; un article intéressant de Preuss sur *L'Autriche, la France et la Bavière dans la question de la Succession d'Espagne, de 1685 à 1689* ; enfin et surtout une publication de pièces, pourvue de notes abondantes et précises, qui éclaire les origines de la guerre improprement appelée en France la guerre de la Ligue d'Augsbourg, mais dont le nom allemand, *la Guerre d'Orléans*, ne me paraît pas beaucoup plus heureux [6]. Sur le

---

1. Voyez à ce sujet, un article d'Émile Bourgeois, *Colbert de Croissy et les Chambres de Réunion*, dans *Rev. Hist.*, 1888.

2. Legrelle, *Louis XIV et Strasbourg*, Paris, 1881, in-8.

3. Bardot, *La question des dix villes impériales d'Alsace*, Paris, 1899, in-8.

4. Pagès, *Le Grand électeur et Louis XIV*, ch. VI.

5. Immich, *Pabst Innocenz XI*, Berlin, 1900, in-8. Michaud a publié, en 1882-83, quatre volumes intitulés : *Louis XIV et Innocent XI*, dont le second porte le sous-titre : *Innocent XI, sa politique générale et ses intrigues contre la France* ; mais la partialité de l'auteur, qui apparaît jusque dans le titre, sa confusion, l'emploi exclusif qu'il a fait de la correspondance des ambassadeurs français à Rome rendent son livre difficile à utiliser.

6. Les historiens allemands l'appellent ainsi parce que les prétentions de Louis XIV sur une partie de l'héritage palatin, au nom de sa belle-sœur, la duchesse d'Orléans, furent

rôle de Guillaume d'Orange pendant la préparation de la Grande Alliance, un document essentiel, sa *Correspondance avec le prince de Waldeck*, éditée par Müller et dont les différentes parties sont précédées de bonnes introductions ; un article précieux de Fruin dans le tome V de ses *Verspreide Geschriften*, sur *Guillaume III et l'entreprise d'Angleterre* [1]. Enfin, sur les rapports de Louis XIV avec le Saint-Siège d'un côté, le sultan de l'autre, quelques articles bien documentés de Gérin [2]. Et c'est à peu près tout.

Nous connaissons bien mal l'histoire de la politique impériale pendant les années décisives où les victoires autrichiennes en Hongrie ont peu à peu rendu vaine toute l'œuvre diplomatique du roi de France. Nous savons que Louis XIV a secrètement excité le sultan contre l'Autriche, qu'il a encouragé et aidé les Turcs, fournissant ainsi lui-même à l'empereur l'occasion de triomphes que certes il n'avait pas prévus ; mais nous ne savons point dans quelle mesure et jusqu'à quelle date. Nous ne connaissons pas beaucoup mieux les relations de Louis XIV avec Charles II d'Angleterre après 1679, puis avec Jacques II. Il y aurait lieu, même après la publication d'Immich, d'étudier de plus près les origines de la guerre dite de la Ligue d'Augsbourg. Et, dans l'ensemble, l'histoire de la politique royale pendant le ministère de Croissy, jusqu'en 1688, est encore à faire.

*
* *

J'ai longuement insisté, à dessein, sur la période qui s'étend de 1661 à 1688 et j'en ai dit les raisons. Je serai bref, au contraire, sur la dernière, celle qui s'étend de 1688 à 1715. Elle a été étudiée plus tôt et plus complètement. A partir de 1697, en effet, la question de l'héritage espagnol passe au premier plan et, depuis Mignet, elle n'a guère cessé d'attirer l'attention des historiens. Mignet lui-même, s'il n'a pas conduit au delà de 1679 ses *Négociations relatives à la succession d'Espagne*, en avait donné, dès 1835, dans l'introduction du tome Ier, un tableau d'ensemble, nécessairement

---

l'une des origines de la guerre. Ils l'appellent aussi, il est vrai, d'un autre nom, qui ne convient guère à l'impartialité historique : *der zweite Raubkrieg*. — Fester, *Die Augsburger Allianz von 1686*, Munich, 1893, in-8 ; Preuss, *Œsterreich Frankreich und Baiern in der spanischen Erbfolgefrage, 1685-1689*, dans *Histor. Vierteljahrschrift*, t. 4 (1901) ; Immich, *Zur Vorgeschichte des Orleans'schen Krieges*, Heidelberg, 1898, in-8.

1. Müller, *Wilhelm III von Oranien und Georg von Waldeck Korrespondenz*, La Haye, 1873 et 1880, 2 v. in-8 ; Fruin, *Verspreide Geschriften*, t. V, 1902 : *Prins Willem III in zijn Verhouding tot Engeland*.

2. Gérin, *Le pape Innocent XI et la Révocation de l'Édit de Nantes*, dans *Rev. des Quest. Hist.*, t. 24 (1878) ; *Le pape Innocent XI, et l'élection de Cologne en 1688*, *ibid.*, t. 33 (1883) ; *Le pape Innocent XI et le siège de Vienne en 1683*, *ibid.*, t. 39 (1886).

très bref, et où les idées générales remplacent un peu trop les faits, mais qui a eu la fortune de devenir et de rester classique. En 1847, un juriste, Charles Giraud, dans son petit livre sur *La paix d'Utrecht* (Paris, in-8), a repris l'ébauche, puisqu'il remonte au mariage de Louis XIV pour faire mieux comprendre le conflit et la paix qui l'a terminé; mais il n'a guère utilisé que Dumont, Flassan, les *Actes et Mémoires concernant la paix d'Utrecht*, les *Mémoires* de Torcy, Mignet lui-même, et c'est au point de vue du droit qu'il a surtout étudié la renonciation de Marie-Thérèse, le testament de Charles II et les clauses du traité de 1713. En 1868 a paru le volume, assez superficiel, de Marius Topin, *L'Europe et les Bourbons sous Louis XIV* (Paris, in-12), qui, malgré son titre ambitieux, ne contient guère qu'une vie de l'abbé de Polignac, l'étude de ses principales négociations, en particulier celles de Gertruydenberg et d'Utrecht, et bien peu de références à des documents inédits. C'est de 1868 également que date l'énorme ouvrage de Sirtema de Grovestins, *Guillaume III et Louis XIV* (Paris, 8 vol. in-8), perpétuel parallèle des deux souverains, que gâte une admiration trop continue pour le premier et qui, cela va sans dire, ne dépasse pas 1702. En 1883, Reynald, presque sous le même titre [1], mais avec une partialité contraire, qui ne voit que justice dans les prétentions de Louis XIV et qu'habileté clairvoyante dans tous ses actes, a surtout étudié, et cependant de façon insuffisante encore, les traités de partage de 1698 et de 1700. En somme, Legrelle, dans les quatre volumes de *La diplomatie française et la succession d'Espagne* (Paris, 1888-92, in-8), a le premier repris la question dans son ensemble, de façon précise et d'après tous les documents utiles; il a consacré un tome entier, le t. II, à l'histoire du traité de partage de La Haye, un autre, le t. III, à celle du traité de partage de Londres, un autre enfin, le dernier, à la période de 1701 à 1715. Bien que son œuvre ne soit pas à l'abri de toute critique, l'histoire de la succession d'Espagne n'est plus à refaire après lui.

D'autres études complètent celle de Legrelle. Quelques-unes sont antérieures et ont allégé sa tâche; d'autres, plus nombreuses, ont été publiées depuis. Parmi les premières, j'en citerai deux, très recommandables l'une et l'autre, qui mettent au premier plan la politique autrichienne; celle de Gœdeke sur *La politique de l'Autriche dans la question de la Succession d'Espagne*, et celle d'Arneth sur *Eugène de Savoie* [2]; puis les deux volumes du Mis de Courcy, intitulés à tort *La coalition de 1701 contre la France* (Paris, 1886, in-8), car ils nous présentent, en réalité, l'histoire entière, très

1 *Louis XIV et Guillaume III*, Paris, 1883, 2 v. in-8.

2. Gœdeke, *Die Politik Œsterreichs in der spanischen Erbfolgefrage*, Leipzig, 1877, 2 v. in-8; Arneth, *Prinz Eugen von Savoyen*, Vienne, 1858-59, 3 v. in-8.

inégalement étudiée, des années 1700 à 1715, et ne sont vraiment indispensables que pour la connaissance des négociations de Rastadt et de Baden [1]. Parmi les ouvrages publiés depuis 1888, les plus utiles sont les suivants : le tome Ier de *La duchesse de Bourgogne et l'alliance savoyarde sous Louis XIV*, par le Cte d'Haussonville (Paris, 1898, in-8), où l'auteur a étudié de façon précise, en un long chapitre, les vicissitudes de l'alliance savoyarde, la négociation du traité de Turin de 1696 et les raisons qui décidèrent, en 1703, Victor-Amédée à passer de l'alliance française à l'alliance autrichienne; un mémoire où Koch a mis en lumière les efforts de Guillaume III en vue du rétablissement d'une paix durable, de 1694 à 1697 [2]; les *Notes et documents sur la paix de Ryswick*, publiés par Legrelle en 1894 (Lille, in-8), qui contiennent en réalité toute l'histoire du traité et reproduisent, selon la méthode ordinaire de l'auteur, le texte même d'un assez grand nombre de pièces inédites [3]; le tome Ier de *Philippe V et la Cour de France*, de Baudrillart (Paris, 1890, in-8), qui étudie longuement la politique de Louis XIV à l'égard de son neveu, le roi d'Espagne, depuis 1701 jusqu'à 1715; enfin la meilleure monographie qui existe jusqu'ici sur la paix d'Utrecht, celle d'Ottokar Weber, *La paix d'Utrecht, négociations entre l'Angleterre, la France, l'empire et les États-Généraux, 1710-1713* [4].

III. Questions de méthode.

Notre ébauche de bibliographie, si incomplète qu'elle soit, nous a fait du moins apercevoir un certain nombre de questions qui mériteraient d'être étudiées encore. Nous avons dit ce qui est fait, nous avons entrevu ce qui reste à faire. A ce propos, je voudrais ajouter quelques observations de méthode, sans essayer de mettre entre elles un lien qui serait nécessairement superficiel, et en m'excusant si quelques-unes dépassent un peu le cadre étroit de cet article et seraient applicables à l'histoire diplomatique d'autres époques, aussi bien qu'à celle du XVIIIe siècle.

---

1. La presque totalité du tome II leur est consacrée.

2. Koch, *Die Friedensbestrebungen Wilhelms III von England in den Jahren 1694-1697*, Tübingen et Leipzig, 1903, in-8.

3. On pourrait citer encore une autre monographie de Legrelle, *La mission de M. de Rébenac à Madrid et la mort de Marie-Louise, reine d'Espagne*, Paris, 1894, in-8; mais le sous-titre en indique bien le sujet essentiel. Legrelle y a publié, quelques mois avant les *Instructions aux ambassadeurs*, les deux instructions, l'une officielle et l'autre secrète, de Rébenac.

4. Ottokar Weber, *Der Friede von Utrecht, Verhandlungen zwischen England, Frankreich, dem Kaiser und den Generalstaaten, 1710-1713*, Gotha, 1891, gr. in-8.

*
* *

La première est relative aux publications de documents inédits. De quelle façon faut-il en faire ? Faut-il même en faire ? J'ai dit plus haut ce que je pense des *Instructions aux ambassadeurs* et je ne fais d'ailleurs que suivre l'avis de beaucoup d'historiens : la publication, telle qu'elle a été comprise, est insuffisante. Mais s'ensuit-il qu'il faille entreprendre de publier, au lieu des instructions ou plutôt en même temps qu'elles, les correspondances entières ? Assurément non. Il y aurait d'abord une impossibilité matérielle. Les correspondances diplomatiques sont toujours très développées. Louis XIV exigeait que ses envoyés au dehors lui écrivissent, même s'ils n'avaient rien à lui apprendre, « par chaque ordinaire », c'est-à-dire, selon leur résidence, une, deux, quelquefois trois lettres par semaine, auxquelles l'envoyé ne manquait jamais d'ajouter un billet pour le ministre ; et celui-ci, en retour, lui expédiait presque aussi fréquemment deux dépêches, l'une écrite au nom du roi et signée du roi, l'autre signée par le ministre lui-même. La publication intégrale des archives diplomatiques, pour le seul règne de Louis XIV — et pourquoi choisir celui-là parmi les autres ? — serait une entreprise énorme, financièrement irréalisable.

Serait-elle réalisable d'ailleurs, qu'on pourrait la juger inutile. Les diplomates — au XVIIe siècle du moins — ne recherchaient point la concision. Pour quelques négociations très rares qui devaient être menées vivement, combien d'autres où il leur fallait, selon l'expression qui revient sans cesse sous leur plume, « amuser le tapis » pendant des semaines, souvent des mois; l'une de leurs qualités les plus utiles était l'art de parler pour ne rien dire; et il leur arrivait, par habitude, d'écrire comme ils parlaient. Presque toujours, une lettre de dix ou douze grandes pages peut être résumée en quelques lignes.

Faut-il remplacer les publications intégrales par des extraits, que compléteraient des analyses ? Je ne le crois pas non plus. La valeur d'une analyse dépend trop de celui qui l'a faite, et quel est l'historien scrupuleux qui travaillera volontiers sur des documents analysés ? Puis l'analyse aurait nécessairement ce défaut de vider, pour ainsi dire, les documents diplomatiques du peu de réalité qu'ils contiennent, de réduire les négociations à leur développement logique, abstrait, et l'histoire diplomatique à ce qu'il y a de moins intéressant en elle. Enfin l'intérêt d'un document est-il le même pour tous ceux qui l'utilisent ? Tel passage, insignifiant en apparence et que l'analyse aura négligé, ne pourra-t-il prendre, aux yeux

de tel chercheur, un sens et une valeur que d'autres ne pouvaient soupçonner ? Et si la publication analytique — travail énorme encore — ne doit pas dispenser les travailleurs, chaque fois qu'ils entreprendront une étude originale, de recourir aux documents eux-mêmes, vaut-elle la peine d'être tentée ?

Une autre méthode, enfin, serait de publier des analyses plus brèves (mais par là-même, remarquons-le, moins utiles) avec la préoccupation de noter surtout les renseignements de fait, de quelque ordre qu'ils soient, que les correspondances les plus verbeuses contiennent néanmoins en assez grand nombre. Mais parmi ceux-ci, infiniment disparates, et dont beaucoup risquent fort de rester toujours inutilisables, quel sera l'éditeur assez érudit pour reconnaître et éliminer tous ceux, très nombreux à coup sûr, qui se trouvent ailleurs et qu'il serait donc inutile de reproduire ? Et dès lors il me semble qu'une pareille entreprise paierait de profits bien maigres ce qu'elle coûterait d'argent, de temps et d'efforts.

En somme, sauf exceptions rares — telle correspondance, par exemple, qui doit à la personnalité de celui qui l'a écrite un intérêt tout particulier, — je crois que la publication des documents de l'histoire diplomatique, pour notre période, n'est pas utile. Mais si les documents restent inédits, il va sans dire qu'un bon inventaire n'en est que plus indispensable. Or, celui du fonds *Mémoires et documents*, ancien déjà, est sans conteste insuffisant ; et celui qui vient d'être entrepris pour la *Correspondance diplomatique* présente deux défauts assez graves : il est, lui aussi, trop sommaire, et malgré sa brièveté relative, on ne peut prévoir l'époque lointaine à laquelle il sera terminé. Dans ces conditions, le Bureau des Archives n'aurait-il pas agi prudemment et fait œuvre plus utile en entreprenant d'abord un inventaire manuscrit, par fiches, que le public eût pu consulter, et qui eût rendu facile la publication ultérieure, nécessairement subordonnée aux crédits disponibles, d'un inventaire imprimé ?

*
* *

Mieux vaut donc entreprendre des monographies que des publications de documents. Mais dans quel esprit faudra-il étudier la politique étrangère de Louis XIV ? Ici se pose une question que j'appellerais volontiers, un peu irrévérencieusement peut-être, « la question du pivot ».

On connait la fameuse phrase : « On peut dire que la succession d'Espagne fut le pivot sur lequel tourna presque tout le règne de Louis XIV ». Et l'on sait que l'opinion de Mignet s'est imposée à bien des générations d'historiens.

Sa méthode consiste à admettre que la diplomatie de Louis XIV, pendant tout le règne personnel, a poursuivi presque uniquement les desseins que Mazarin lui avait assignés en négociant la paix des Pyrénées : affaiblir la monarchie espagnole — l'ennemie héréditaire, — puis en recueillir l'héritage. Ainsi toute une histoire compliquée, presque incohérente au premier aspect, s'ordonne d'après un plan très simple ; autour de la négociation principale se groupent naturellement les négociations secondaires, qui nous intéressent surtout dans leurs rapports avec elle ; et ce qui n'a point favorisé ou contrarié les vues de Louis XIV sur la succession espagnole est nécessairement accidentel, par conséquent négligeable. Ainsi décrite, l'œuvre de la politique française offre une unité majestueuse, d'autant plus séduisante qu'elle répond bien à l'idée traditionnelle que nous nous faisons du grand règne : le siècle de Louis XIV devient le siècle classique de la diplomatie comme des lettres.

Or il est une autre méthode, plus scientifique. C'est de lire d'abord les documents — tous les documents s'il est possible — sans idée préconçue, sans les interpréter à la lumière des événements postérieurs, mais avec le seul souci de bien comprendre ce qu'ils nous apprennent. Et voici qu'à travers les dépêches des ambassadeurs, du ministre, du roi même, l'œuvre de la diplomatie royale prend un tout autre caractère. Plus d'unité, plus de plan. Les vues lointaines, les desseins longuement suivis ne se dégagent point des préoccupations immédiates, chaque jour renouvelées. Le travail diplomatique nous apparaît comme un perpétuel échafaudage de projets, nés des événements, et que d'autres événements ruinent ou transforment sans cesse. Et le talent du ministre semble consister bien moins à combiner tous ses actes en vue d'atteindre un but éloigné, qu'à tirer le meilleur parti de circonstances qu'il ne peut, le plus souvent, ni faire naître, ni même prévoir.

A vrai dire, on aurait grand tort de ne pas regarder au delà. Il est évident que la correspondance diplomatique ne nous apprend pas tout. Quand le ministre écrit à un ambassadeur, il n'a que faire de lui parler d'autre chose que de sa besogne du moment. Dans les instructions elles-mêmes ou dans les dépêches développées qui inaugurent une négociation nouvelle, c'est tout au plus s'il note parfois, en quelques mots, les liens qui peuvent exister entre cette négociation particulière et d'autres négociations parallèles. Aussi risquons-nous, si nous nous bornons à lire et à analyser les documents, de commettre une imprudence, toute contraire à celle que Mignet a commise, mais non moins réelle. Nous en viendrions à nous figurer que ce qui n'apparaît pas dans les documents n'a pas pu exister et que Louis XIV et ses ministres n'ont pas eu de desseins suivis, unique-

ment parce qu'ils ne nous parlent, dans leurs lettres, que de leurs préoccupations immédiates.

Ainsi les deux méthodes ont leurs dangers ; et la seconde elle-même ne peut éviter une erreur certaine sans recourir, tout comme l'autre, à l'hypothèse, c'est-à-dire sans ouvrir la porte à d'autres erreurs. Et cependant, je ne doute pas qu'elle soit meilleure. Mieux vaut, en bonne science, ne pas reconstituer la réalité tout entière que d'ajouter à la réalité. Et si nous ne nous résignons pas à rester en deçà du vrai, une hypothèse inspirée par les documents et qui ne sert qu'à nous conduire un peu plus loin qu'eux n'est-elle pas moins dangereuse qu'une hypothèse initiale, qui nous dirigera dans le choix et dans l'interprétation des documents eux-mêmes [1] ?

*
* *

Malheureusement l'hypothèse n'est pas le seul danger : les documents, eux aussi, nous trompent, et plus fréquemment que tous les autres les documents diplomatiques. Ils doivent être lus, je ne dis pas seulement avec un esprit critique toujours en éveil, mais avec une perpétuelle défiance. Considérons, par exemple, les dépêches qu'envoie à la Cour un ambassadeur. Si habile qu'il puisse être — et il ne l'est pas toujours, — il lui arrivera de commettre des fautes ou tout au moins des erreurs : n'aura-t-il pas soin de les dissimuler dans ses lettres ? Il est préoccupé de faire sa cour et de plaire au maître : il exagérera volontiers le succès de ses démarches, il colorera les événements de la façon la plus propre à flatter l'orgueil du roi. Enfin, c'est d'une cour étrangère qu'il nous parle : la connaît-il assez pour la bien comprendre ? Et si même il n'y est pas nouveau venu, n'est-il pas aveuglé par ces préjugés courants, si fréquents au XVIIe siècle comme aujourd'hui, qui seuls expliquent certaines erreurs obstinées que les ambassadeurs successifs se transmettaient, semble-t-il, de l'un à l'autre, et qui, dans leur correspondance, devenaient presque « de style » ?

D'ailleurs, si tous les documents peuvent nous tromper, ils ne nous trompent pas au même degré ; et il convient donc de distinguer entre eux. Parmi ceux qui sont difficilement utilisables, je citerai ces mémoires

1. On pourrait citer en exemple d'une méthode analogue à celle de Mignet, appliquée, il est vrai, à une période plus restreinte, l'un des livres d'Immich cité plus haut : *Pabst Innocenz XI*. L'auteur part de cette hypothèse (car c'en est bien une) que le but véritable de Louis XIV après 1679 a été d'obliger l'Allemagne à l'accepter comme empereur ; et, à lire le livre, on pourrait croire que l'hypothèse est démontrée.

que les ambassadeurs (du moins à partir de 1679) devaient remettre au roi lorsqu'ils revenaient de leur ambassade. Ils y présentaient un tableau composé de la cour où ils avaient servi, « du génie et des inclinations du prince et de ses ministres » ; et c'est là qu'apparaissent, plus que partout ailleurs, ces préjugés dont je parlais à l'instant; c'est là aussi que l'ambassadeur, s'il avait le goût des portraits, si répandu au XVIIe siècle, pouvait à loisir se donner carrière et faire œuvre d'écrivain, c'est-à-dire — pour l'histoire — œuvre suspecte.

Les dépêches expédiées « par chaque ordinaire » méritent évidemment plus de créance, en tenant compte des réserves que je formulais plus haut. Encore faudrait-il, pour bien juger de leur valeur, connaître — et combien de fois le pouvons-nous ? — le tempérament, les idées, les moyens d'information, l'habileté, la clairvoyance plus ou moins grande de celui qui les a faites, et ses relations avec le ministre, qui, selon leur caractère, pouvaient le rendre plus réservé ou plus libre. En tout cas, même parmi celles-ci, il en est de deux sortes. Les unes sont adressées au roi ; elles se distinguent, en général, par leur ampleur, mais aussi par leur apprêt. Si l'on y suit mieux la négociation dans son développement logique, on n'en aperçoit guère les dessous, la « mécanique », pour reprendre le mot de Saint-Simon, si expressif. Les autres sont adressées au ministre et ne font guère que compléter les premières, mais en y ajoutant bien des détails matériels, qui parfois nous intéressent et nous instruisent plus que tout le reste. Plus courtes, elles sont, presque toujours, plus nourries de faits. D'ailleurs les unes et les autres ne sont pas les documents les plus utiles. Elles ne nous découvrent pas, cela va sans dire, les secrets de la politique royale. D'autre part, on aurait le plus souvent grand tort — je l'ai montré, ailleurs, par quelques exemples précis [1] — d'y aller chercher des renseignements sur la politique des cours étrangères. Elles ne nous apprennent pas autre chose que les péripéties des négociations.

Plus instructifs sont les documents émanés du ministre même. Ce sont d'abord les lettres signées du roi, que le ministre soumettait à l'approbation de Louis XIV, mais dont il rédigeait seul la minute. Comme les dépêches adressées au roi par l'ambassadeur, ce sont les mieux composées, les plus amples ; elles développent et motivent les instructions royales ; elles suffisent, en apparence, à tout expliquer. Mais souvent elles ne fournissent que l'explication officielle. Le ministre, dans ses lettres personnelles,

1. *Contributions à l'histoire de la politique française en Allemagne sous Louis XIV*, Paris, 1905, in-8; 3e partie : *Note sur les documents français relatifs à l'histoire des relations entre l'électeur Frédéric-Guillaume et Louis XIV.*

y ajoute, confidemment, ce que l'ambassadeur devra paraître ignorer, et ces lettres personnelles sont naturellement d'autant plus précieuses, lorsque le rang, la situation de l'ambassadeur, ou parfois des relations d'amitié engagent le ministre à se montrer moins réservé dans ses confidences. De toutes façons, il va de soi qu'il vaut toujours mieux consulter les minutes que les copies, et ne point négliger les ratures, les surcharges, les suppressions ou les additions, assez fréquentes, de passages entiers, tout ce qui nous permet de pénétrer un moment jusqu'à la pensée intime [1].

Deux recommandations devraient être superflues, mais ne le sont pas encore.

La première est de ne jamais se contenter de lire une seule série de documents. Évidemment, si l'on étudie, par exemple, à telle époque, la politique de Louis XIV en Pologne, on devra commencer par dépouiller le fonds *Pologne*, mais sans se figurer un instant que l'on puisse y trouver tout. D'abord, il faut tenir compte de ce fait que le classement des pièces est toujours défectueux ; on peut être sûr que l'on trouvera, hors du fonds *Pologne*, des dépêches qui auraient dû y prendre place. Puis, surtout, il n'est pas de négociation que l'on puisse connaître et comprendre indépendamment de toute autre. Toutes se tiennent. En réalité, pour bien saisir, dans tel cas particulier, l'intention du ministre, il faudrait reconstituer son état d'esprit et faire ce que ne permet pas le classement indispensable des archives : lire à la suite toutes les dépêches reçues ou écrites le même jour. Au moins faut-il s'informer des négociations diverses qui peuvent avoir influé sur celles que l'on étudie et, par conséquent, parcourir plusieurs séries différentes.

La seconde recommandation devrait être moins souvent méconnue encore : c'est de consulter, lorsqu'on étudie la politique étrangère — celle de Louis XIV comme toute autre, — les documents étrangers. Si, à Paris, la connaissance d'une seule série de pièces ne peut suffire, il ne suffit pas non plus de s'adresser aux seules archives parisiennes. Ce serait négliger de parti pris un grand nombre, quelquefois le plus grand nombre des documents utiles ; ce serait surtout se condamner à ne voir qu'un seul aspect des choses et à être nécessairement, inconsciemment partial, — par ignorance. Ce sont là, semble-t-il, choses évidentes, qu'on pourrait se dispenser de dire ; et cependant il faut les dire, les répéter sans cesse, puisque sans cesse des historiens, qui ne sont point des débu-

1. Un cas particulier est celui des annotations mises quelquefois par le ministre en marge des dépêches reçues. Elles sont très nombreuses, et souvent intéressantes, pendant le ministère de Croissy.

tants, les méconnaissent, depuis Michaud, qui étudiait la politique d'Innocent IX à l'égard de Louis XIV d'après la seule correspondance des ambassadeurs français à Rome, jusqu'à Prutz, qui, plus récemment, a raconté les dix dernières années de règne du Grand Électeur d'après les seules relations de Rébenac, l'envoyé de Louis XIV à Berlin !

*
* *

Il est enfin, en histoire diplomatique, un défaut trop fréquent, que l'on évite à grand'peine : c'est d'attacher une importance excessive au détail des négociations, c'est-à-dire à des faits accidentels, qui n'ont point eu de prolongements dans l'avenir. L'histoire diplomatique apparaît alors sans réalité et sans vie. Et pourtant, elle peut être, autant que toute autre, concrète et vivante. Plus que les négociations elles-mêmes, n'est-il pas intéressant de connaître ceux qui les ont faites, les conditions matérielles dans lesquelles ils se sont trouvés pour les conduire, leurs moyens d'action et leurs procédés, et aussi les résultats des négociations, la mesure dans laquelle elles ont influé sur le développement de l'histoire générale ? Ainsi comprise, l'histoire diplomatique devient ce qu'elle doit être : l'étude d'un des aspects d'une réalité complexe, mais unique, que l'historien doit s'efforcer de connaître sous tous ses aspects. Ce dont elle doit se garder le plus, c'est de trop isoler des autres faits ceux qu'elle étudie ; c'est d'oublier que tous les faits sont liés les uns aux autres, et que, pour comprendre de façon complète un seul d'entre eux, il faudrait, en bonne logique, connaître tous ceux qui l'ont précédé, accompagné et immédiatement suivi. Comment, en tout cas, comprendre la politique étrangère d'un État si l'on ne connaît pas son gouvernement, la situation de ses finances, de ses forces militaires, les mouvements de l'opinion publique, que sais-je encore ? en réalité toute son histoire ? Et cela revient à conseiller, en terminant, aux spécialistes de l'histoire diplomatique — comme on pourrait le faire à tous les autres — d'être aussi peu qu'ils le pourront des spécialistes. Un spécialiste exclusif se met volontairement des œillères.

G. Pagès.

Rabelais, sa vie et son œuvre d'après des travaux récents (1900-1905)

(*Suite et fin* [1].)

III

Avant d'en arriver à l'œuvre capitale de Rabelais, nous dirons quelques mots de certains opuscules par lui laissés ou à lui attribués et qui ont été l'objet de travaux récents.

M. Plattard a examiné les publications savantes mises au jour par Rabelais à Lyon en 1532 et 1534 [2]. Les publications de textes n'ont pas grande valeur. On sait que les textes juridiques sont apocryphes; quant à l'édition des *Aphorismes* d'Hippocrate, Rabelais l'a enrichie de notes nombreuses, concises, mais de valeur très inégale et généralement peu importantes. « L'édition des *Aphorismes* ne dénote aucune aptitude philologique particulière. » Quant à l'idée que l'on trouve au fond de toutes ces publications, à savoir que la rénovation des études médicales, comme celle des études de droit, viendra de l'application des méthodes philologiques, ce n'était pas, comme on voit, une idée d'avenir. « On a donc tort de le [Rabelais] représenter parfois comme un précurseur des méthodes scientifiques actuelles. »

M. Heulhard a reproduit sous le titre : *Une lettre fameuse de Rabelais* [3], la lettre connue sous l'attribution fausse à B. de Salignac et adressée par Rabelais à Érasme le 30 novembre 1532. Depuis la démonstration de M. Ziesing, l'identité du destinataire, déjà entrevue par Herminjard, ne saurait faire de doute, et M. Heulhard, qui avait autrefois vainement cherché qui pouvait bien être ce B. de Salignac, se rallie à la conclusion de M. Ziesing. C'est ce que fait aussi M. Thuasne qui publie à son tour le

---

1. Cf. la *Revue*, t. VII, p. 598-609.
2. J. Plattard, *Les publications savantes de Rabelais*, dans *R. Ét. R.*, 1904, t. 2, p. 68-77.
3. Arthur Heulhard, *Une lettre fameuse de Rabelais*, 1902, in-4, 18 p. (photogr. et fac-similé).

texte de la lettre et donne quelques renseignements précieux sur Hilaire Bertolph [1].

L'original des trois lettres écrites de Rome les 30 décembre 1535, 28 janvier 1536, et 15 février 1536 est perdu [2]. Dans la collection Morrisson est conservée une copie faite au XVIe siècle de la lettre du 28 janvier. C'est le texte rajeuni de cette copie qui est reproduit dans le volume 606, ff. 63-80, de la collection Dupuy (XVIIe siècle); c'est ce texte également qu'ont utilisé les frères de Sainte-Marthe dans leur édition des *Epistres de Maistre François Rabelais, docteur en médecine, escrites pendant son voyage d'Italie* (1651). « Donc, dans une édition critique des Epitres d'Italie, on n'aura, pour la lettre n° 2 [28 janvier 1536] qu'à reproduire B [copie Morrisson]. Pour les lettres nos 1 [30 décembre 1535] et 3 [15 février 1536], on prendra pour base le texte de A [copie Dupuy], en adoptant néanmoins les leçons de l'édition [des frères de Sainte-Marthe] toutes les fois qu'elles sont plus archaïques. C'est ainsi qu'on reconstituera avec le maximum de vraisemblance le texte primitif dont A et l'édition sont deux copies successives et rajeunies, chacune à leur manière. » Inutile d'ajouter que cette édition critique, avec introduction, notes et commentaire, est toujours à faire.

M. Clouzot a donné un fac-similé de la « lettre au bailli du bailli des baillis », d'après la copie du vol. 488 de la collection Dupuy [3]. Il rétablit le véritable nom du destinataire, Antoine Hullot, l'identité de « M. le scelleur », François Errault, sieur de Chemans, du seigneur de Saint-Ayl, Étienne Lorens, dans le château duquel Rabelais écrivait sa lettre, et de déduction en déduction, par éliminations successives, propose comme la plus probable la date du 1er mars 1542.

Dans son étude sur le seigneur de Saint-Ayl, M. Clouzot reproduit une lettre de celui-ci du 12 février 1547, dans laquelle il annonce l'envoi à Jean du Bellay d'une lettre de Rabelais. Il est très probable que cette dernière lettre est celle du 6 février, qui daterait donc de 1547. Cette lettre a une histoire que M. Thuasne a contée [4]. Elle n'est plus connue que par une copie conservée dans un manuscrit de Montpellier, d'après laquelle

---

1. L. Thuasne, *Rabelaesiana, La lettre de Rabelais à Érasme*, dans *Revue des Bibliothèques*, 1905, p. 202-223. L'auteur reproduit une lettre d'Érasme à Jean de Pins et une autre (inédite) de ce dernier à Georges d'Armagnac, 28 janvier 1532.

2. J. Boulenger, *Étude critique sur les lettres écrites d'Italie par François Rabelais*, dans *R. Ét. R.*, 1903, t. 1, p. 97-121.

3. H. Clouzot, *Les amitiés de Rabelais en Orléanais et la lettre au bailli du bailli des baillis*, dans *R. Ét. R.*, 1905, t. 3, p. 156-175; *Le véritable nom du seigneur de St Ayl*, *ibid.*, 350-366.

4. L. Thuasne, *Note sur une lettre autographe de Rabelais*, dans *Revue des Bibliothèques*, 1904, p. 281 sqq.

le fameux Libri l'aurait publiée dans le *Journal des Savants*. M. Thuasne prouve que Libri mentait en affirmant cela : car la reproduction était faite d'après l'original du ms. latin 8584 de la Bibliothèque nationale, original qui a disparu depuis sans laisser de trace.

La question de savoir si le *Disciple de Pantagruel* est bien l'œuvre de Rabelais a été discutée par M. Schober [1], qui, en se fondant sur l'observation du style, pense et essaye de prouver que cet ouvrage ne peut être attribué à Rabelais. C'est aussi l'avis de M. Schöne. Cependant M. Lefranc incline à croire, par suite des ressemblances avec les livres III, IV et V, que Rabelais est l'auteur ou tout au moins l'un des auteurs du *Disciple*. Cette plaquette aurait été comme une première ébauche, à peine poussée, de la suite du *Pantagruel* [2].

En abordant l'œuvre principale de Rabelais, une question préjudicielle se pose : c'est celle du Ve livre. Est-il ou non l'œuvre de Rabelais ? Cette question a été, il y a quatre ans, compliquée par la découverte, faite par un libraire de Munich, M. Rosenthal, d'un exemplaire du Ve livre imprimé à Lyon en 1549 et qui ne ressemblait pas au Ve livre déjà connu. Cette découverte a jeté l'émoi parmi les rabelaisants : on inclinait généralement à croire que l'on avait affaire à un ouvrage apocryphe. M. Lefranc, étudiant à son tour la question, a prouvé, par une démonstration d'une précision et d'une élégance quasi-mathématiques, que ce prétendu Ve livre était une compilation faite avec divers chapitres reproduits textuellement d'une traduction française de la *Nef des fous de Brant* et des *Regnars traversant les voyes périlleuses des folles fiances du monde* publiés par Jean Bouchet en 1504. Rabelais n'est pour rien dans la composition de ce livre, et ce pseudo-Rabelais prouve simplement la faveur dont jouissait son nom [3]. Le terrain ainsi déblayé, la question de l'authenticité du Ve livre reste entière. On sait que ce Ve livre parut pour la première fois intégralement (sauf le chapitre des Apedeftes) en 1564. Il avait été précédé en 1562 par la publication de l'*Isle sonante* qui contient seize chapitres (y compris

---

1. J. Schober, *Rabelais Verhältniss zum Disciple de Pantagruel*, Numischen, 1904, in-8, 92 p.

2. *R. Ét. R.*, 1904, t. 2, p. 64-66. Voir encore le résumé d'une communication de M. Lefranc, sur « Le Mythe des Lanternes », dans le *Bulletin de la Société d'histoire moderne*, n° 3, décembre 1901, p. 13-15, et du même auteur, *Les navigations de Pantagruel*, p. 31-32, 192-193, 221-226. M. Lefranc promet d' « étudier cette question plus amplement ». — C'est une question analogue qu'a traitée M. Knoblauch dans sa dissertation, *Das Verhältniss der « Croniques admirables » zu den « Croniques inestimables » und zu Rabelais*, Iéna, 1904, in-8, 76 p. Il conclut que les Croniques admirables comprennent le texte des Croniques inestimables avec des additions et des chapitres empruntés à Rabelais et que leur valeur est des plus médiocres.

3. A. Lefranc, *Un prétendu Ve livre de Rabelais*, dans *R. Ét. R.*, 1903, t. 1, p. 29-54, 122-142.

celui des Apedeftes). MM. Lefranc et Boulenger ont rendu aux rabelaisants un grand service en reproduisant le texte de cette première partie du Ve livre [1]. Dans l'introduction dont il a fait précéder cette réimpression, M. Boulenger a étudié les rapports de l'*Isle sonante* avec l'édition de 1564 et la copie manuscrite conservée à la Bibliothèque nationale (fr. 2156). Après une comparaison minutieuse des trois textes, il aboutit aux conclusions suivantes : 1° l'*Isle sonante* constitue la première rédaction du livre V, tandis que le manuscrit en représente la seconde, et que l'édition de 1564 en est la troisième; 2° le texte original qui a servi à l'*Isle sonante* comme au manuscrit devait être fort mal écrit ; son style n'était pas tout à fait au point ; il contenait des lacunes que le manuscrit a fidèlement reproduites, tandis que l'*Isle sonante* les a comblées par des interpolations et que l'édition de 1564 les a su éviter adroitement. « Tous ces renseignements concordent à merveille et nous permettent de conclure que ce texte n'était pas un ouvrage achevé et prêt pour l'impression, mais une simple ébauche. » C'est aussi la conclusion à laquelle arrivent par des voies différentes MM. Lefranc et Tilley. Étudiant les *Navigations de Pantagruel*, M. Lefranc montre qu'il y a continuité et accord entre le Ve livre et les précédents. « L'analyse du Ve livre faite au point de vue qui nous occupe [détails de navigation, de marine et de géographie] est susceptible de devenir la meilleure des démonstrations en ce qui touche la question primordiale de son authenticité demeurée de nos jours plus contestée que jamais [2]. » Et ailleurs il exprime la conviction « que cette fin du Pantagruel devait être, pour une part assez notable (sauf l'intercalation évidente d'un certain nombre de chapitres, sauf des modifications et des additions de détails, sauf encore des altérations de texte, commises par l'éditeur), de Rabelais lui-même [3]. » C'est ainsi par exemple qu'il considère les deux chapitres du bal et du tournoi de la quinte (XXIV et XXV), qui manquent dans le manuscrit, comme « l'interpolation la plus évidente de cette fin de roman » [4]. Au contraire, les

1. *L'Isle Sonante par M. Francoys Rabelais*, réimprimée pour la première fois par A. Lefranc et J. Boulenger, Paris, 1905, in-8, XX-41 p. (Publication de la Société des Études rabelaisiennes).

2. A. Lefranc, *op. cit.*, p. 178.

3. A. Lefranc, *op. cit.*, p. 173.

4. A. Lefranc, *op. cit.*, p. 211, n. 1. — Sur l'authenticité de l'épisode des Apedeftes, l'opinion de M. Lefranc a varié. Après avoir affirmé (*op. cit.*, p. 206) : « Sûrement Rabelais n'est pour rien dans ce chapitre », plus loin (*ibid.*, p. 333), dans un *addendum*, il fait une réserve : « La présence du chapitre des Apedeftes dans l'*Isle Sonante* me paraît aujourd'hui susceptible, après l'étude que je viens de faire de cette œuvre, de modifier en différents points mes idées sur ce même chapitre ». M. Lefranc paraît incliner à l'avis de M. Boulenger qui pense que ce chapitre est bien de Rabelais.

chapitres XXXIV, XXXV, XXXVI sont du Rabelais non retouché [1]. Et à propos des emprunts de Rabelais au « Songe de Poliphile », il ajoute : « Nous estimons qu'il laissa une certaine quantité de fragments de matériaux réunis en vue du Ve livre, mais qu'il ne put ni disposer, ni constituer lui-même ce dernier ouvrage. Le livre était en partie préparé, voire même rédigé, mais non point coordonné ni achevé, ce qui explique que les intercalations et autres changements aient pu s'accomplir ensuite sans difficulté. Pour parfaire la conclusion de son roman, Rabelais a eu recours au « Songe de Poliphile ». Il a traduit certains morceaux. Quelques-uns de ces morceaux sont restés à l'état de traduction non retouchée, d'autres ont été adaptés, combinés, remaniés. La page consacrée aux deux portes (chap. XXXVIII) rentre dans la première catégorie... Par la suite, l'éditeur du Ve livre a inséré ces premiers fragments en même temps que les autres, dans le but de présenter la conclusion du livre avec toute l'ampleur désirable. Au reste, ces remarques ne portent que sur un petit nombre de pages. Il est indéniable que le couronnement de Pantagruel se présente dans son ensemble avec une originalité propre [2]. » Pour M. Tilley, le Ve livre n'est pas tel que Rabelais l'a laissé ; des chapitres entiers ont été interpolés [3]. Est-il possible de déterminer avec exactitude ces interpolations ? de faire le départ de ce qui appartient à Rabelais et de ce que l'on a mis à son compte ? En se fondant sur l'examen du manuscrit, sur la connaissance que Rabelais avait du « Songe de Poliphile », sur la considération de la pensée et du style, M. Tilley pense que les chapitres XXIV et XXV et XXXIV jusqu'à la fin sont de Rabelais ; lui appartiennent également les chapitres IV et XI presque en entier ; la fin du chapitre XIII, une partie du chapitre XV : ce sont des notes et des fragments dont Rabelais comptait se servir pour la rédaction définitive de son récit. Les chapitres XVIII, XXI et XXII paraissent plutôt des esquisses que Rabelais aurait laissées de côté, ayant inséré des rédactions meilleures dans les livres précédents. Mais cette détermination est purement hypothétique. Et sagement M. Tilley conclut : « Une chose seule est certaine, c'est qu'il ne faut pas affirmer d'une manière catégorique et absolue : le Ve livre est ou n'est pas de Rabelais. Il faut examiner séparément chaque chapitre. » La question reste donc ouverte, et si elle comporte une solution positive, c'est par une étude serrée du contexte qu'on pourra peut-être l'obtenir. La parole est donc aux commentateurs.

1. A. Lefranc, *op. cit.*, p. 236, note 1.
2. A. Lefranc, *op. cit.*, p. 234-235.
3. A. Tilley, *op. cit.*, t. 1, p. 188-195.

Les commentateurs de l'œuvre de Rabelais peuvent se ranger en deux catégories : les uns s'efforcent de dégager la part de réalité historique ou géographique qu'il peut y avoir dans les inventions de l'écrivain ; les autres, par des rapprochements de textes, des comparaisons de forme et d'idées, cherchent à retrouver les sources auxquelles a puisé Rabelais [1]. Ce n'est pas d'hier que date la préoccupation de retrouver, sous la nomenclature du roman rabelaisien, les lieux réels et les personnages authentiques dont l'auteur a voulu parler. De très bonne heure on a considéré *Gargantua* et *Pantagruel* comme un roman à clef [2]. Mais de nos jours on a pratiqué ces recherches avec méthode, et l'on est arrivé à des résultats très curieux, sinon toujours probants. M. Clouzot a commencé d'éclaircir la *Topographie rabelaisienne* et coordonné, pour le Poitou, une foule de renseignements précieux [3]. Il serait à souhaiter que, dans les autres provinces par où Pantagruel (ou Rabelais) a passé, des érudits dirigeassent des enquêtes du même genre et suivant les règles indiquées par M. Clouzot. De son côté, M. Abel Lefranc, partant de ce principe qui, selon lui, « doit dominer toute la critique de l'œuvre » de Rabelais, « à savoir que les inventions en apparence les plus fantaisistes, voire les plus bouffonnes, reposent sur un fond de vérité et qu'on leur découvre le plus souvent une donnée réelle pour point de départ », M. Lefranc a poursuivi une investigation patiente et sagace dont il a exposé les résultats dans son grand ouvrage sur les *Navigations de Pantagruel* [4] et dans quelques articles de la *Revue des Études rabelaisiennes*. Tout d'abord les biens et terres que Rabelais fait posséder à Grandgousier et à Gargantua correspondent aux biens et terres possédés par le père de Rabelais, et une identification minutieuse et détaillée ne laisse subsister aucun doute à cet égard : tous les noms cités par Rabelais dans son *Gargantua* se retrouvent sur la carte, exactement à la position que l'auteur leur a donnée [5]. C'est autour de la Devinière, où probablement naquit Rabelais, que se déroule la guerre Picrocholine :

1. Il conviendrait d'ajouter l'interprétation ésotérique, qui conserve encore des partisans. Voir les curieux articles de Péladan réunis en un petit volume : *Le secret des corporations, La clé de Rabelais*, Paris, 1905, in-12, 125 p. Pour cet auteur, le *Songe de Poliphile* fut « le manifeste esthétique de la Renaissance », et le Pantagruel est « l'œuvre littéraire parallèle au *Songe de Poliphile* et sa version française. »

2. H. C[louzot], *Les notes de Bouchereau dans la collection Dupuy*, dans *R. Ét. R.*, 1905, t. 3, p. 405-407.

3. H. Clouzot, *Topographie rabelaisienne*, dans *R. Ét. R.*, 1904, t. 2, p. 143-169, 227-252.

4. A. Lefranc, *Les navigations de Pantagruel, étude sur la Géographie rabelaisienne*, Paris, 1905, in-8, 333 p., avec planches.

5. A. Lefranc, *op. cit.*, appendice K : *Les éléments réels dans les trois premiers livres de Rabelais*, p. 313-321, et l'article : *Picrochole et Gaucher de Sainte-Marthe*, dans *R. Ét. R.*, 1905, t. 3, p. 241-252.

Picrochole, c'est Gaucher de Sainte-Marthe, seigneur de Lerné, et le motif de la querelle vraie, qui fournit à Rabelais le thème de son épopée burlesque, fut un procès qui mit aux prises, entre septembre 1532 et août 1536, le seigneur de Sainte-Marthe et les populations riveraines de la Loire et chinonaises : les intérêts de ces dernières furent défendus par Jehan Gallet (Ulrich Gallet dans le roman), avocat du roi à Chinon, et le père de Rabelais lui-même fut mêlé à ce procès, car il possédait des pêcheries voisines de celle du seigneur de Sainte-Marthe. « Frère Jean des Entommeures est le frère Buinart, devenu par la suite prieur de Sermaise. Forgier et plusieurs des autres comparses de la guerre se retrouvent dans les documents du temps aux archives d'Indre-et-Loire. L'arceau Gualeau a été identifié récemment [1]. Ulrich Gallet est un parent de Rabelais. Le seigneur de Maulevrier habite Lerné. Le Basque est, selon toute vraisemblance, le domestique de confiance de la famille de Rabelais. Il apprit sans doute à ce dernier les célèbres phrases de basque du discours de Panurge (II, 9) [2]. »

Le IIe livre contient le voyage de Pantagruel en Utopie. En s'aidant des cartes et des portulans publiés vers le milieu du XVIe siècle, M. Lefranc tâche de déterminer la direction de cette première navigation du héros rabelaisien et la position d'Utopie. Pantagruel passe par Porto-Santo, Madère, les Canaries, le cap de Bonne-Espérance, Melinde, Meden (Medine ?), Aden (avec probablement un jeu de mot, Meden, Uti, Uden = rien), Gelasim (sans doute Ceylan, peut-être par la combinaison de Zéïlam et de Tenarisim, noms de Ceylan dans la cartographie du temps), l'île des Fées (les îles de la Sonde, appelées parfois *insulæ feminarum*) ; il arrive au port d'Utopie et conquiert le pays de Dipsodie, c'est-à-dire le pays de la Soif, la Scythie (de Sitis ?), que toutes les cartes de l'époque placent vers la Sibérie actuelle et la Mandchourie. Dans ce premier voyage, Pantagruel a tout simplement suivi l'itinéraire des Portugais à la suite de Vasco de Gama. La fin du IIe livre annonce le mariage de Panurge et un nouveau voyage de Pantagruel vers le pays du prêtre Jean ou Indie supérieure, probablement la Chine actuelle, en passant par l'Amérique centrale, c'est-à-dire en suivant l'itinéraire des Espagnols par l'Amérique centrale, où l'on avait un temps supposé qu'il existait un détroit entre l'Atlantique et le Pacifique.

Dans les premiers chapitres du IIIe livre, nous sommes encore en Uto-

---

1. Par M. Henri Grimaud, *Notes sur quelques héros secondaires de Gargantua*, dans *R. Ét. R.*, 1904, t. 2, p. 44-45 : Jacques Frogier = Forgier, Gatien Denaud = Jean Denyau.

2. Sur ce passage, voir J. Vinson, *Rabelais et la langue basque*, dans *R. Ét. R.*, 1905, t. 3, p. 276-279.

pie, mais dès le chapitre XVII nous sommes ramenés en Touraine. Et c'est en ce pays que Panurge multiplie les démarches que l'on sait : elles remplissent le IIIe livre presque tout entier. L'on s'explique la place faite par Rabelais à cette question du mariage et de ses conséquences si l'on songe à la grande querelle qui s'éleva entre écrivains, poètes, philosophes et courtisans précisément quelques années avant l'apparition du IIIe livre. M. Lefranc a éclairci avec son érudition habituelle cet épisode curieux de l'histoire des mœurs, et prouvé, par des textes décisifs, comment Rabelais avait été conduit à prendre parti dans cette querelle [1]. Ainsi se trouvent expliquées les circonstances au milieu desquelles ce livre fut écrit et le caractère original qui distingue ce livre de tous les autres.

A la fin du IIIe livre, Pantagruel et Panurge partent à la recherche de l'oracle de la Dive Bouteille. Ils se rendent à Thalasse, que M. Lefranc identifie avec Tallart ou le Tallart, en face de Saint-Malo, patrie de Jacques Cartier, qui figure dans le roman sous le nom de Jamet Brayer (comme Jean Fonteneau, dit Alfonse le Saintongeois, sous celui de Xénomanes, et le sieur de Roberval sous celui de Robert Valbringue). L'itinéraire que suit Pantagruel, — c'est là l'hypothèse originale qu'émet M. Lefranc et qu'il appuie d'une foule d'arguments bien propres à forcer la conviction, — c'est celui des navigateurs à la recherche du passage du Nord-Ouest vers le Pacifique, par le nord du continent américain. M. Lefranc suit étape par étape cette seconde navigation de Pantagruel en rapprochant des descriptions de Rabelais celles des voyageurs qui avaient visité ces régions : l'île de Medamothi, c'est Terre-Neuve, à moins qu'il ne s'agisse du Canada avec lequel on la confondait parfois ; le torande est le renne, les Scythiens Gelones sont les Tartares, le Labrador actuel étant figuré sur certaines cartes du temps comme une dépendance de la Tartarie ; l'île des Alliances est peut-être le Groenland ; l'île des Macréons rappelle l'île des Démons que certains cartographes plaçaient près du Labrador ; l'anecdote du physétère n'a rien de symbolique ; c'est un épisode de pêche à la baleine, fréquente dans ces parages ; les cartes portent près du Groenland une île Margaster qui a peut-être suggéré l'idée de l'île dont messire Gaster est le gouverneur, comme l'île de Papy, près de l'Islande, a peut-être été le prototype de l'île des Papimanes. Nous avons déjà indiqué comment, en analysant le Ve livre au point de vue géographique et maritime et en observant la continuité parfaite du récit, M. Lefranc a été conduit à des conclusions nouvelles sur l'authenticité partielle de ce

1. A. Lefranc, *Le Tiers livre du Pantagruel et la querelle des femmes*, dans *R. Ét. R.*, 1904, t. 2, p. 1-10, 78-109.

Ve livre. L'Isle sonante fait songer à l'Isle des Oiseaux décrite par Cartier à la suite de son voyage de 1534 ; les récits du cyclone, de l'échouage, du renflouage complètent les épisodes possibles de toute navigation océanique. La description du temple de l'Oracle est empruntée au « Songe de Poliphile ». Après la révélation et les entretiens de l'oracle, nos navigateurs reviennent en France, et M. Lefranc conclut : « La croisière commencée à Saint-Malo dans les premiers jours de juin 1548, et terminée à Olonne quatre mois plus tard, avait ainsi conduit les Pantagruélistes par la route plus courte du Nord-Ouest jusque dans l'Indie supérieure, le passage par le centre de l'Amérique auquel Rabelais songeait d'abord ayant été reconnu impossible. Une première expédition dirigée vers Utopie par le cap de Bonne Espérance et Aden avait déjà amené le fils de Gargantua à peu près dans les mêmes régions de l'Extrême-Orient. Il est donc certain que, dans l'esprit de Rabelais, cette double navigation avait pour but de permettre à Pantagruel d'accomplir le tour du Monde. » Par cette sèche analyse et par cette citation, on entrevoit l'originalité et la portée de l'hypothèse soutenue par M. Lefranc : la démonstration — et souvent la preuve — vaut par les détails, les aperçus ingénieux, les remarques menues, nombreuses, les références aux cartes contemporaines, aux récits d'explorations où un mot, une figure, peuvent avoir excité l'imagination de Rabelais, et, malheureusement, cela, une analyse si fidèle soit-elle ne peut le rendre, non plus que le charme d'une exposition claire, précise, où à l'érudition la plus sûre s'ajoute encore l'attrait du roman d'aventures. La conclusion qui en somme se dégage des études de M. Lefranc c'est, à notre avis, que l'œuvre de Rabelais a, comme *document proprement historique*, une valeur jusqu'ici presque insoupçonnée et que d'autres recherches poursuivies dans le même sens et d'après la même méthode ne manqueront pas de mettre encore davantage en lumière.

Comme la recherche des éléments de réalité que peut contenir l'œuvre de Rabelais, le relevé des emprunts de formes et d'idées fait par celui-ci à ses prédécesseurs ou à ses contemporains remonte au XVIe siècle même. Mais c'est surtout depuis ces dernières années que cette étude des sources a été conduite avec méthode et poussée dans de multiples directions Parmi les travaux les plus récents et les plus importants qui sont venus grossir ce que l'on peut appeler le commentaire philologique, nous citerons les suivants. M. Delaruelle a recherché les emprunts faits par Rabelais à Érasme et à Budé [1]. Il a groupé ces emprunts

1. L. Delaruelle, *Ce que Rabelais doit à Érasme et à Budé*, dans *Revue d'histoire littéraire de la France*, 1904, p. 230-262.

en plusieurs catégories pour rendre sa démonstration aussi probante que possible : emprunts certains faits à Érasme ; passages que Rabelais doit au seul Érasme ; valeur proverbiale donnée à certaines expressions latines, suivant l'exemple d'Érasme ; passages où très probablement Rabelais s'est souvenu d'Érasme ; un dernier groupe renferme les emprunts que Rabelais a faits aux anciens directement, malgré ce qu'Érasme pouvait lui fournir. Ce sont surtout les *Apophthegmes* et les *Adages* que Rabelais a utilisés. Les emprunts à Budé sont moins importants. Et M. Delaruelle conclut : « Qu'il s'agisse des détails mêmes du récit, qu'il s'agisse des idées générales qui semblent composer sa philosophie,... Rabelais n'est pas original et ne se soucie point de l'être. Son œuvre est un assemblage inouï de matériaux disparates que lui seul était capable de fondre en un tout harmonieux. La verve qui y éclate ne doit point nous fermer les yeux sur le caractère propre de son génie : il est avant tout un splendide metteur en œuvre de lieux communs. »

M. Delaruelle trace le programme des dépouillements qu'il y aurait à faire pour établir le commentaire méthodique de l'œuvre de Rabelais. Il faudrait : 1° dresser la liste de tous les auteurs modernes auxquels l'on sait que Rabelais a fait des emprunts et voir si Le Duchat a relevé tous les passages dont Rabelais a fait usage (et M. Delaruelle montre, en passant, par quelques exemples, qu'il n'en est rien) ; 2° relever dans la littérature de l'humanisme les autres œuvres que Rabelais a chance d'avoir connues et utilisées (répertoires de mythologie ou d'histoire ancienne, collection d'apophthegmes, recueil de citations grecques et latines, etc.) ; 3° voir dans ce qui resterait les emprunts directs aux Latins et aux Grecs, et, pour les Grecs, si ce n'est pas par l'intermédiaire de traductions latines qu'il les a connus ; 4° enfin examiner les idées générales de l'œuvre, voir d'où elles viennent et étudier l'influence italienne [1] et celle du moyen âge.

C'est une partie de ce programme qu'a remplie M. Thuasne dans les *Études sur Rabelais* [2], inspirées du même esprit, conduites suivant la même méthode et parues vers le même temps que l'article de M. Delaruelle. Il commence par quelques considérations sur les sources monastiques de Rabelais. Il montre que Rabelais s'est inspiré des moines prêcheurs « sans que l'on puisse d'une façon précise, sauf de rares exceptions, désigner ceux d'entre

1. Au sujet de l'influence italienne, outre les études de M. Thuasne que nous citons plus bas, il convient de rappeler le remarquable travail un peu plus ancien de M. Toldo : *L'arte italiana nell' opera di Francesco Rabelais*, publié dans *Archiv für das Studium der neueren Sprachen und Litteraturen*, 1898, p. 103-148.

2. L. Thuasne, *Études sur Rabelais*, Paris, Bouillon, 1904, in-16, XIII-450 p. (Bibliothèque littéraire de la Renaissance, tome V.)

eux qui lui ont servi de modèles. Si l'on prend le thème si fréquemment traité de la royauté, celui du pape et de l'église, on verra qu'entre Rabelais et ses devanciers il n'y a que des similitudes plus ou moins frappantes, mais peu ou pas d'emprunts dans l'acception stricte du mot. » M. Thuasne étudie surtout les emprunts faits par Rabelais à trois moines, comme l'auteur du *Pantagruel*, en rupture de froc, Érasme, Folengo, l'auteur du *Baldo* et de l'*Orlandino*, enfin Francesco Colonna, l'auteur fameux du *Songe de Poliphile* [1]. Il se contente presque toujours de rapprocher les textes : il cite un texte de Rabelais et en rapproche les textes d'Érasme, de Folengo et de Colonna qui ont fourni l'emprunt, l'allusion, ou qui présentent une simple ressemblance avec celui de Rabelais. On pourrait peut-être trouver parfois que la ressemblance est assez lointaine ou que le rapprochement ne s'impose guère. Mais d'abord est-il toujours possible de saisir, dans toutes ses démarches, le mouvement d'un esprit, et quelquefois ne suffit-il pas d'un mot, d'une tournure de phrase, sans autre détail à quoi le rapprochement puisse s'accrocher, pour mettre en branle l'imagination et déclancher un développement ? Puis M. Thuasne a lui-même fait les restrictions nécessaires : « De ce qu'un écrivain se rencontre avec un autre dans le récit d'une même scène, il ne faut pas conclure que le second a nécessairement emprunté ses idées au premier. On ne peut arguer d'un emprunt que si, dans un même thème développé d'après le même mode, il se rencontre de ces traits particuliers, de ces phrases ou de ces mots typiques... qui décèlent soit l'imitation, soit le plagiat. » Enfin les textes étant généralement cités tout au long et immédiatement rapprochés, le lecteur peut de lui-même aussitôt tirer la conclusion. Avec la prodigieuse érudition qu'avait déjà prouvée l'édition de la correspondance de Robert Gaguin, M. Thuasne a rassemblé ici une grande quantité de textes qu'il est indispensable à tout bon rabelaisant de connaître. Ajoutons que, depuis la publication de ce volume, M. Thuasne a fait paraître plusieurs articles, *Rabelaesiana*, qui constituent comme une nouvelle série d'études sur Rabelais. Nous avons eu déjà l'occasion de citer celles qui sont plus particulièrement d'ordre historique ou biographique. Nous nous contenterons de mentionner ici le Commentaire de la célèbre *lettre de Gargantua à Pantagruel* (II, chap. VIII), dans la dernière partie de laquelle M. Thuasne relève des similitudes avec certains textes qu'il cite, d'Erasme, de Budé, de Tritheme, etc. [2].

1. Au sujet des rapports de Rabelais avec Colonna, rappelons les travaux antérieurs de M. Léon Dorez, *Des origines et de la diffusion du « Songe de Poliphile »*, dans *Revue des Bibliothèques*, 1896, p. 239-283 ; et de M. Söltoft-Jansen, *Le cinquième livre de Rabelais et le « Songe de Poliphile »*, dans *Revue d'histoire littéraire de la France*, 1896, p. 608-612.

2. L. Thuasne, *Rabelaesiana*, *La lettre de Gargantua à Pantagruel*, dans *Revue des Biblio-*

Au même genre de recherches se rattachent un assez grand nombre d'articles et de notes, qui découvrent des sources italiennes ou médiévales de Rabelais totalement insoupçonnées. Nous ne pouvons entrer dans le détail [1]. Nous nous bornerons à signaler la note de M. Dorez sur l'origine de l'expression « torcoulx » appliquée aux moines et aux « romipètes » ; les communications de MM. Toldo et Langlois au sujet des sources italiennes, médiévales ou même orientales de « la fumée du rôti » (III, chap. XXVII) et de la divination des signes (III, chap. XX) [2] ; enfin les rapprochements relevés par M. Marcel Schwob entre certaines expressions de Rabelais et des textes du xve siècle [3]. Par ce travail menu et collectif peu à peu s'élabore le commentaire pour une édition véritablement scientifique et nationale de l'œuvre de Rabelais [4].

Il ne nous reste plus qu'à mentionner quelques études relatives au succès et à l'influence de Rabelais. L'un et l'autre furent grands dès la seconde moitié du xvie siècle et dépassèrent rapidement les frontières de la France [5]. M. Pio Rajna nous expose le jugement porté sur Rabelais par

---

thèques, 1905, p. 99-139 ; *Un passage de la correspondance d'Érasme rapproché de passages similaires de Rabelais*, *ibid.*, 1904, p. 290-304. Nous avons déjà mentionné l'étude sur la *Lettre de Rabelais à Érasme*. — Pour le noter en passant, la lettre de Gargantua à Pantagruel contient quelques-unes des idées essentielles de Rabelais en matière d'éducation. Sur ce point, voir un article de J. Langlais, *La pédagogie de Rabelais et de Montaigne*, dans *R. Renaissance*, 1905, p. 185-208, 259-268.

1. *Notes pour le commentaire* : A. Thomas (l'huile de Maguelet, II, chap. 34), dans *R. Ét. R.*, 1901, t. 1, p. 55-56 ; E. Langlois (Pantagruel, II, chap. 24), *ibid*, 1904, t. 2, p. 225-226 ; J. de la Perrière (les Pars, Gargantua, chap. 14 ; la Bibliothèque de Saint-Victor, II, chap. 7), *ibid.*, 1904, t. 2, p. 253-255 ; W. F. Smith (Janotus de Bragmardo = le libraire Janot), *ibid.*, 1904, t. 2, p. 256-257, et 1905, t. 3, 385-386 ; Dr Dorveaux (le petit luminaire des apothicaires, etc. Pantagruel, II, chap. 28), *ibid.*, 1905, t. 3, p. 176-185. — Léon Dorez, *Rabeluesiana : I. Le catalogue rabelaisien de la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Victor et le « Dialogus epithalancicus » de Henri Geldorp. II. « Romipètes » et « Torcoulx ». Janus Pannonius, Érasme et Rabelais*, dans *Revue des Bibliothèques*, 1904, p. 127-144 ; 1905, p. 63.

2. P. Toldo, *La fumée du rôti et la divination des signes*, dans *R. Ét. R.*, 1903, t. 1, p. 13-28 ; *Encore la divination des signes*, *ibid.*, 1904, t. 2, p. 41-43. E. Langlois, *Le fumet du rôti payé au son de l'argent*, *ibid.*, 1903, t. 1, p. 222-224. W.-F. Smith, *La fumée du rôti*, *ibid.*, 1905, t. 3, p. 303-304. — P. Toldo, *A propos d'une inspiration de Rabelais*, dans *Revue d'histoire littéraire de la France*, 1904, p. 467-468 (au sujet de l'inscription Lama hazabthani, II, chap. 24, empruntée selon M. Delaruelle à Arnaud de Villeneuve, et d'après M. Toldo à Masuccio Salernitano, nouvelle 41).

3. *R. Ét. R.*, 1903, t. 1, p. 71, 135-142.

4. Au point de vue lexicologique, il convient de mentionner, outre le glossaire qui forme les tomes V et VI de l'édition Marty-Laveaux, deux travaux importants, celui de M. Vaganay : *De Rabelais à Montaigne, les adverbes terminés en -ment*, dans *R. Ét. R.*, 1903, t. 1, p. 166-187 ; 1904, t. 2, p. 11-18, 173-187, 258-274 ; 1905, t. 3, p. 186-215) et celui de M. P. Barbier fils, *Ce que le vocabulaire du français littéraire doit à Rabelais*, dans *R. Ét. R.*, 1905, t. 3, p. 280-302, 387-401).

5. H. Vaganay, *Un lecteur de Rabelais au XVIe siècle. Le capitaine Lasphrise*, dans *R. Ét. R.*, 1904, t. 2, p. 46-48. Une autre preuve de cette popularité, c'est la parodie médiocre, dirigée contre les protestants, étudiée par M. Boulenger dans son travail *Le « Nouveau Panurge »*, pamphlet publié vers 1613-1614, dans *R. Ét. R.*, 1905, t. 3, p. 408-431.

un Italien, Jacopo Corbinelli, vers 1568 [1]. On a relevé d'autre part des réminiscences de Rabelais dans l'œuvre de Shakespeare, dans celle de deux autres dramaturges contemporains, Webster et Dekker, et surtout chez un pamphlétaire de la fin du XVIe siècle, Thomas Nashe (1567-1601), qu'on a surnommé « le Rabelais anglais [2] ». D'autres membres de la Société des Études rabelaisiennes ont étudié les rapports de Rabelais avec quelques-uns des grands écrivains du XIXe siècle. M. Toldo a montré que Balzac connaissait fort bien Rabelais et relevé une inspiration évidente du roman rabelaisien dans la *Physiologie du mariage* et dans les *Contes drôlatiques* [3]. De même pour Flaubert, Rabelais était un des livres de chevet, un de ceux dont il faisait sa nourriture quotidienne. L'auteur de *Bouvard et Pécuchet* professait pour celui du *Pantagruel* une admiration véhémente : il était surtout frappé par son caractère de force et d'impersonnalité [4]. Tout au contraire, si Victor Hugo parle souvent de Rabelais, s'il le cite parmi les quatorze grands génies de l'humanité, il ne semble pas, selon M. Jacques Boulenger, qu'il l'ait « beaucoup fréquenté », et ce qu'il en a surtout retenu, c'est « le rire énorme » et un thème à variations sonores [5]. Enfin M. Lefranc a publié quelques lettres de Gambetta, communiquées par Mme la marquise Arconati Visconti, qui prouvent l'admiration toute particulière que nourrissait pour Rabelais le grand tribun [6].

*
* *

Comme on peut le voir par cette revue rapide, où nous ne prétendons pas avoir relevé absolument tous les travaux dont Rabelais a été l'objet dans ces quatre ou cinq dernières années, mais où nous pensons n'avoir rien omis d'essentiel, la véritable physionomie de l'auteur du *Pantagruel* commence à apparaître en pleine lumière ; les nouvelles interprétations que l'on propose de son œuvre, les commentaires par lesquels on tâche de l'éclaircir permettent de nous faire une idée plus exacte de la manière dont travaillait l'écrivain, nous font mieux pénétrer la nature de son génie et, en nous le rendant plus accessible, nous le rendent encore plus admirable.

V.-L. Bourrilly.

---

1. Pio Rajna, *Il Rabelais giudicato da un italiano del Secolo XVI*, dans *R. Ét. R.*, 1903, t. 1, p. 157-165.
2. Ch. Whibley, *Rabelais en Angleterre*, dans *R. Ét. R.*, 1903, t. 1, p. 1-12 ; W. P. Smith, *Rabelais et Shakespeare*, *ibid.*, p. 217-221 (contrairement au précédent, doute que Shakespeare ait lu Rabelais et pense qu'en tout cas il en a fort peu, pour ainsi dire rien tiré) ; A.-P. Bourgeois, *Rabelais en Angleterre*, dans *R. Ét. R.*, 1905, t. 3, p. 80-83.
3. P. Toldo, *Rabelais et Honoré de Balzac*, dans *R. Ét. R.*, 1905, t. 3, p. 117-137.
4. H. Patry, *Rabelais et Flaubert*, dans *R. Ét. R.*, 1904, t. 2, p. 27-39.
5. J. Boulenger, *Rabelais et Victor Hugo*, dans *R. Ét. R.*, 1904, t. 2, p. 203-224.
6. L[efranc], *Gambetta et Rabelais*, dans *R. Ét. R.*, 1904, t. 2, p. 190-192.

COMPTES RENDUS

Ernest Lavisse. **Histoire de France.** Tome VI, 2e partie : Jean H. Mariéjol. **Henri IV et Louis XIII (1598-1643).** Paris, Hachette, 1905. In-4, 494 p.

On retrouve dans ce nouveau volume de M. Mariéjol les procédés et les qualités du volume précédent. Comme dans celui-ci, l'auteur a suivi très exactement l'ordre chronologique. Son livre s'ouvre par un bon exposé de l'état de la France après les guerres de religion ; les transformations sociales et la grande misère du pays, la désorganisation administrative, le trouble des esprits sont marqués par des traits sobres, précis et justes. M. M. étudie ensuite la restauration du pouvoir royal sous Henri IV, la réorganisation économique et morale du royaume et la politique extérieure du règne. Le livre II est consacré à la période compliquée et confuse qui va de la mort d'Henri IV au début du second ministère de Richelieu. Le livre III étudie toujours chronologiquement l'œuvre du grand ministre de Louis XIII, les premiers complots aristocratiques, la fin du parti protestant, les intrigues de la reine mère et de Monsieur, les négociations et la guerre contre l'Espagne, l'administration, enfin les intrigues de cour. Le volume se termine par un chapitre sur les lettres et les arts, peut-être rattaché au reste de l'exposé par un lien un peu artificiel.

Cette simple énumération suffit pour indiquer combien la période étudiée est bourrée de faits et à combien de sujets divers l'auteur devait s'attacher. Dans cette moitié du XVIIe siècle apparaissent ou se précisent toutes les idées sur lesquelles la France vivra jusqu'en 1789. A l'intérieur, la théorie du droit divin s'élabore, la contre-réforme s'introduit pendant que le gallicanisme se reconstitue sous ses diverses formes et que le sentiment religieux, revivifié par les guerres de religion, se manifeste soit dans les œuvres pratiques, soit dans les conceptions jansénistes ; enfin la société cléricale et laïque se modifie profondément. A l'extérieur, la lutte contre la maison d'Autriche se continue avec une ampleur toute nouvelle, et les idées et les théories dont nos diplomates s'inspireront pendant un siècle et demi se fixent petit à petit. C'est donc une période pleine de vie, où les faits se pressent, où les idées bouillonnent de toutes parts. Il est regrettable

qu'un volume seulement ait été consacré à cette période de 45 ans, alors que les 42 premières années du règne de Louis XIV, moins remplies peut-être, en auront deux.

M. M. a su se tirer à son honneur de la tâche difficile de condenser en pas même 500 pages les événements saillants de cette période. Peut-être, comme il ne s'était jamais spécialement occupé du XVIIe siècle, a-t-il été plus à l'aise pour choisir et élaguer les faits de second ordre. Son livre est parfois touffu ; mais il est fait avec un souci évident d'être clair et M. M. y a réussi, ce qui n'était pas toujours commode. La politique extérieure d'Henri IV par exemple est une des parties du règne les mieux étudiées. L'auteur, qui avait de très bons matériaux entre les mains, les a bien utilisés, et sans se perdre dans la multiplicité des détails, il a bien mis en lumière les points capitaux. De même il a su sacrifier résolument tout le détail des intrigues qui remplissent la régence et le ministère de Luynes, et il a parfaitement éclairé toute cette période extrêmement confuse. Peut-être aurait-il pu même alléger son exposé plus encore qu'il ne l'a fait pour la période de 1621 à 1624.

M. M. a su traiter avec la même clarté les points mal connus, encore assez nombreux, bien que sur la première partie du XVIIe siècle on ait pas mal écrit et qu'on ait déjà publié beaucoup de documents. Si par exemple le livre de M. Fagniez offrait pour la politique économique d'Henri IV et de Sully un bon guide que M. M. a suivi de près, par contre il n'avait que bien peu de travaux sûrs pour étudier la politique financière de Sully. Il a parfaitement su éviter les difficultés du sujet, faire avec une précision suffisante et un grand souci d'impartialité la part de ce qu'il faut prendre et de ce qu'il faut laisser dans les *Économies royales* et il nous a donné un excellent exposé provisoire de ce que dans l'état de nos connaissances on peut établir actuellement.

Ce livre clair et précis est aussi bien documenté. M. M. ne semble pas avoir fait de recherches dans les documents inédits encore très considérables, mais il a très consciencieusement dépouillé tout ce qui a été imprimé. Les notices bibliographiques insérées au bas des chapitres constituent une bonne bibliographie critique. Tout au plus peut-on regretter l'absence d'un ou deux ouvrages ou de quelques articles importants. L'omission la plus considérable dans ces notices est celle de la *Gazette de France*, omission qui doit évidemment résulter d'une erreur. L'indication des articles de M. Fagniez sur les libelles et les pamphlétaires [1] aurait heureusement complété les indications données.

---

1. Fagniez, *L'opinion publique et la polémique au temps de Richelieu*, dans la *Revue des questions*

Enfin M. M. me semble avoir très bien compris les personnages importants de cette période. Sur Henri IV et Louis XIII, ses appréciations sont modérées et fort justes. Le portrait de Richelieu était assez délicat à faire : peu d'hommes politiques ont eu à leur époque une influence aussi grande, mais la figure du cardinal avait été souvent défigurée et toute une légende s'était créée. Il est probable que le Richelieu de M. M. étonnera bien des gens, car il diffère singulièrement du Richelieu traditionnel. Je crois pourtant que l'auteur a pénétré autant qu'il lui était possible dans l'intimité du puissant homme d'État, et les parties de son livre où il étudie sa formation intellectuelle et ses idées politiques me paraissent être parmi les meilleures et les plus neuves.

Après avoir dit du livre tout le bien que j'en pense, il me faut cependant faire quelques réserves. Il me semble tout d'abord que M. M. a laissé trop complètement de côté certaines questions intéressantes. Encore une fois, peut-être faut-il s'en prendre à l'espace très mesuré qui lui était concédé; bien que le présent volume soit le plus gros de ceux qui ont paru jusqu'ici dans l'*Histoire de France* de Lavisse, il ne pouvait évidemment tout dire. Je regrette pourtant dans l'exposé de la politique extérieure de Henri IV que M. M. ait laissé complètement de côté les relations du roi et des papes pour lesquelles le livre de M. Couzard, bien qu'assez mal fait, aurait pu lui servir, et surtout qu'il n'ait rien dit des rapports des souverains anglais avec la France.

Pour l'histoire intérieure, il n'est plus question des protestants après la paix d'Alais. Il aurait été pourtant fort intéressant d'indiquer brièvement comment les religionnaires se sont accommodés du nouveau régime et comment le gouvernement du cardinal en a usé avec eux. Y a-t-il eu, comme le pense M. Rébelliau, un essai loyal de tolérance? Y a-t-il eu au contraire un essai pour accélérer les conversions et un usage encore modéré des procédés qui seront ceux de Louis XIV avant la période de persécution violente ? La question méritait d'être posée. — Sur l'histoire de l'église catholique, M. M. est abondant, peut-être un peu trop abondant, sur certaines questions, comme celle de l'enseignement, parce que sur l'Université ou les collèges des Jésuites il existe une littérature déjà copieuse ; par contre il est fort bref sur la constitution même de l'Église. C'est pourtant à cette époque que le clergé achève de s'organiser en ordre et que ses assemblées, nées à la fin du XVIe siècle, précisent leur réglementation. Ces assemblées se sont occupées d'affaire multiples; le cardinal s'en est servi.

---

historiques, octobre 1896 ; *L'opinion publique et la presse politique sous Louis XIII (1624-1626)*, dans la *Revue d'histoire diplomatique*, 1900; *Mathieu de Morgues et le procès de Richelieu*, dans la *Revue des Deux Mondes*, 1900, t. 162.

En 1635, le pape ayant refusé d'annuler le mariage de Gaston d'Orléans, Richelieu s'adresse à l'Assemblée qui ne craint pas de distinguer pour la première fois dans le mariage le contrat civil et le sacrement, et de subordonner la validité du second à celle du premier. Il aurait été intéressant, à l'aide des Procès-verbaux des Assemblées et des Mémoires du clergé [1], de retracer cette organisation et ce rôle.

Voici maintenant un reproche un peu plus grave. Si M. M. nous renseigne fort exactement sur l'histoire des faits, il n'est pas toujours un guide pour l'histoire des idées. Par exemple, il nous raconte — et fort bien — la politique économique de Sully et de Richelieu, mais il n'analyse pas les écrits de Montchrestien et les premières théories de l'école mercantile. De même, il nous expose, et fort justement à mon sens, les procédés de gouvernement et les idées politiques de Richelieu ; mais n'aurait-il pas dû analyser quelques-uns des écrits nombreux où s'esquisse la théorie du droit divin, le *De domanio regis* de Choppin par exemple, ou le livre de Le Bret, qui n'apparaît (p. 369) que par une citation empruntée à d'Avenel ? — Pour la vie religieuse, s'il est très vrai que les ordres religieux ont été surtout des ordres actifs, peut-on cependant passer sous silence le mouvement mystique, considérable lui aussi ? et pourquoi ne pas dire quelques mots des écrits de saint Francois de Sales, mentionnés seulement dans le tableau des lettres, ou de ceux du P. Joseph ?

Dans le même ordre d'idées, comment se fait-il que M. M. n'ait pas dit un mot des superstitions populaires ? Les luttes religieuses, les guerres civiles, l'hérésie et la misère avaient rendu à la sorcellerie une puissance redoutable et provoqué de véritables épidémies démoniaques. Michelet, dont M. M. loue beaucoup le livre, a consacré à la sorcellerie une place importante; il s'attache surtout aux procès célèbres, Urbain Grandier, Gaufridi, les paysannes du pays de Labourd; mais depuis, de nombreuses monographies locales ont montré comment ces pratiques étaient répandues, et essayé d'établir dans certaines régions le chiffre des victimes.

Enfin je regrette de voir un peu sacrifiée l'histoire sociale. Dans plusieurs volumes précédents, on trouvait des exposés d'ensemble de la société du temps. M. Luchaire avait décrit la société de la fin du XIIe et du commencement du XIIIe siècle ; M. Petit-Dutaillis avait consacré tout un livre à l'étude de la société à la fin de la guerre de Cent ans ; M. Lemonnier, un autre livre à l'évolution sociale au XVIe siècle. J'aurais voulu que M. M. suivît sur ce point l'exemple de ses devanciers. Sans doute il y a dans son ouvrage un certain nombre d'indications, mais éparses. Les arti-

1. Tome VIII.

sans et les paysans sont presque complètement laissés de côté, et c'est là une assez grave lacune.

Je ne voudrais pas prolonger ces critiques qui n'ôtent, en somme, rien au mérite du livre; il est malgré tout solide et clair, d'une remarquable impartialité, et il constitue de beaucoup le meilleur résumé que nous possédions sur les règnes de Henri IV et Louis XIII. — G. Morizet.

F. Belin. **Histoire de l'ancienne Université de Provence, ou Histoire de la fameuse Université d'Aix**, *d'après les manuscrits et les documents originaux. Première période* (*1409-1679*). Paris, A. Picard, 1896. In-8 xvi-755 p. — *Deuxième période, 1re partie* (*1679-1730*). Paris, A. Picard, 1905. In-8, xix-338 p.

M. Belin, recteur de l'Académie d'Aix, a entrepris de raconter l'histoire de l'Université dont les comtes de Provence dotèrent leur capitale et qui pendant quatre siècles prolongea une existence plus processive que brillante, en dépit de l'épithète de fameuse dont elle se décorait. Dans le premier volume de son savant ouvrage, paru il y aura bientôt dix ans, il exposait les vicissitudes de l'Université depuis les origines jusqu'au dernier tiers du xviie siècle. Fondée au début du xve siècle, par Louis II, comte de Provence et roi de Sicile, confirmée en décembre 1409 par une bulle d'Alexandre V, l'Université d'Aix fut essentiellement comtale ou royale et non pontificale : elle ne comprenait du reste que deux Facultés, droit et théologie, et, malgré les avantages que les statuts réservaient aux élèves, ces Facultés ne paraissent jamais avoir été bien peuplées ni bien importantes. La création du Parlement d'Aix en 1503 donna plus de valeur à la Faculté de droit qui, durant le xvie siècle, devint en fait et de beaucoup prépondérante. C'est même là le premier trait caractéristique de l'histoire de l'Université pendant ce siècle. En voici un second : en 1510, le recteur, qui auparavant était choisi par les écoliers, l'est désormais parmi les docteurs. L'Université cesse d'être la réunion en un seul corps des maîtres et des élèves. La corporation universitaire devient presque exclusivement la corporation des docteurs en droit : le recteur ou primicier, l'acteur et le trésorier sont tous les trois des docteurs ès lois. Les docteurs revendiquent aussi leur droit à l'élection du chancelier, qui était, comme de fondation, l'archevêque d'Aix. Leur exclusivisme ferme la Faculté de droit aux étrangers et n'admet comme agrégés que les élèves et gradués de l'Université. La Faculté de théologie, moins nombreuse, se montre plus large; il faut dire aussi que son importance est beaucoup moindre. Vers le milieu du xvie siècle, on fait appel à quelques médecins étrangers pour constituer un embryon de Faculté de médecine,

à laquelle on adjoint les deux communautés des chirurgiens et des apothicaires. Quant à la Faculté des arts, elle n'existe pas. L'équivalent en est fourni par le Collège, qui remplace en 1543 les anciennes écoles de la ville d'Aix, et dont les consuls d'Aix, aidés des États de Provence, assurent tant bien que mal l'entretien. Au début du XVIIe siècle, les États votent la fondation d'un collège provincial, que confirme un édit d'Henri IV en 1603.

Cet édit d'Henri IV ne prescrivait pas seulement l'érection d'un collège ; le roi donnait plus que n'avaient en 1601 demandé les États de Provence ; il prescrivait la création d'une Université avec ses quatre Facultés : droit, théologie, médecine et arts, spécifiait le nombre de régents, les autorités auxquelles la nouvelle Université serait soumise, les fonds sur lesquels ils seraient payés. Le roi, dans cet édit, ne paraissait pas se douter qu'il existait déjà à Aix les éléments d'une Université. L'Université royale se dressait ainsi à côté de l'ancienne corporation universitaire, qui ne se laissa pas ignorer et défendit, avec une âpreté sans défaillance, ses droits et ses privilèges. La corporation revendique la collation des grades et continue à vivre selon ses statuts ; les professeurs royaux qui demandent à être agrégés à la corporation universitaire doivent les accepter. « De 1603 à 1679, presque toute l'activité de la corporation universitaire se dépense en luttes extérieures et intestines : luttes au dehors contre les revendications du premier barbier du roi et de ses lieutenants, ou contre les prétentions de l'Université d'Avignon, qui l'emporte à la fin et obtient que ses gradués soient en Provence placés sur le même pied que les gradués de l'Université d'Aix ; luttes au dedans contre les réclamations de jour en jour plus impérieuses des régents d'institution royale, qui ne consentent plus à demeurer à leur rang de réception, confondus dans la foule des docteurs agrégés du collège, et qui veulent dans leur faculté respective occuper une situation éminente et privilégiée. » Le résultat de toutes ces querelles est une complète anarchie, des querelles incessantes, qui s'assoupissent un instant, pour se réveiller plus vives. Une réforme s'imposait, urgente. Ce fut l'objet de l'ordonnance de 1679.

Cette ordonnance est dûe à l'initiative de Colbert ; elle a été préparée par une enquête générale ; elle est comme le prolongement et la conséquence de la réforme des codes entreprise en 1666. Pour consolider l'unité de jurisprudence, il faut préparer l'unité d'esprit chez ceux qui seront chargés de l'appliquer : plus de professeurs libres ; les régents sont chargés d'expliquer et de commenter les textes. Les études seront plus régulières, plus uniformes, plus longues, et l'assiduité sera strictement

exigée. Cela rebutera un certain nombre d'étudiants : aux yeux de Colbert, ce ne sera qu'un bien. Le diplôme de docteur sera désormais un diplôme d'exception. Le recrutement des docteurs agrégés sera de plus en plus difficile. Les nouveaux docteurs travailleront à rendre l'Université d'Aix, de doctorale qu'elle était auparavant, surtout professorale. Une autre particularité importante de cet édit fut l'introduction dans les Facultés de l'enseignement du droit français.

Une commission fut chargée de « dresser les articles pour l'exécution de la déclaration du Roy, en suivant les statuts, usages et coutumes de l'Université, sans rien changer de ce qui n'était pas directement contraire à ladite déclaration ». Ces articles furent approuvés le 31 mai 1680. Ils montrent « que, seule ou à peu près, parmi les Universités de France, l'Université d'Aix tenait à conserver sa physionomie particulière; qu'elle se refusait presque à comprendre le rôle assigné désormais aux Facultés de droit; et que les docteurs qui composaient la majorité de la corporation, se souciant assez peu de l'enseignement, avaient toujours pour unique préoccupation de maintenir intacts les droits et privilèges que, dans la collation des grades, ils s'étaient, depuis longtemps, arrogés. »

La Faculté de droit conserve toujours son ancienne prééminence. Mais les discordes ne cessèrent pas entre régents et docteurs. L'institution en 1682-1683 de douze docteurs agrégés près la Faculté de droit fut une victoire pour les professeurs. Malgré les protestations de l'Université et des anciens docteurs, la mesure fut exécutée. Sur ce différend se greffe un conflit avec le nouvel archevêque d'Aix, Daniel de Cosnac (1687-1708). Ces incidents déterminent une nouvelle intervention royale et, en 1712, le Conseil rend un arrêt qui est une nouvelle victoire pour les professeurs. Le bureau des intendants, qui auparavant nommait aux chaires vacantes, n'avait plus que des attributions honorifiques; le chancelier sera élu (et ce ne sera pas forcément l'archevêque). Il n'est plus question des consuls d'Aix. Naturellement ce nouvel arrêt provoqua des protestations : celles des consuls, des intendants du bureau. Le garde des sceaux finit par demander des éclaircissements. En septembre 1723, l'intendant, conjointement avec l'archevêque, fut chargé de rechercher les abus et de proposer un nouveau règlement. Intendant et archevêque se mirent à l'œuvre. L'archevêque et l'Université tombèrent d'accord et le 27 août 1729, un arrêt rétablissait le chancelier et le vice-chancelier de l'Université dans leurs anciens droits, fonctions et prérogatives. Ce sont ces deux arrêts de 1712 et de 1729 qui restèrent jusqu'à la Convention « l'unique règle de l'Université d'Aix ».

C'est à cette date que s'arrête le second volume paru de M. Belin. Il

lui reste, dans la dernière partie, à « montrer, en une sorte de tableau, comment durant le XVIIIe siècle, [l'Université et les trois Facultés] se modifièrent sous l'empire des dispositions de ces deux arrêts et de quelle façon elles comprirent et remplirent la fonction qui leur était désormais assignée. » Il aura ainsi élevé à la mémoire de l'ancienne Université d'Aix un monument imposant, plus imposant peut-être que ne le méritait cette « fameuse » Université, dont les querelles intestines, les conflits et les procès constituent presque exclusivement la vie intérieure et qui paraît avoir toujours eu plus en vue la conservation de ses privilèges que le développement de la science. Une pareille histoire n'aurait pas manqué d'être un peu fastidieuse, si l'auteur n'avait eu soin de vivifier en quelque manière son sujet en ouvrant, si l'on peut dire, des fenêtres sur l'histoire générale. On doit noter comme particulièrement intéressants les chapitres sur l'importance des études de droit à la fin du XVe siècle et au XVIe siècle, (tome Ier, chap. 2), sur les collèges et l'enseignement secondaire à la même époque (*ibid.*, chap. 3) sur la vie des écoliers de l'Université d'Aix au XVIIe siècle (*ibid.*, chap. 4, § 9), sur le caractère et la portée de l'édit de 1679, et ses rapports avec les idées directrices de la politique de Colbert (tome II, chap. 1) [1]. D'autre part une comparaison fréquente de l'Université d'Aix avec les Universités voisines contribue encore à élever cette monographie au-dessus des limites d'une histoire locale et à donner des vues d'ensemble sur l'organisation, dans l'ancienne France, de ce que nous appelons aujourd'hui l'enseignement supérieur.

Pour établir son ouvrage, M. B. a non seulement dépouillé les collections de textes imprimés et les livres publiés, mais encore et surtout puisé aux sources manuscrites. Il a tiré des archives de la Faculté de droit, des archives communales d'Aix et des archives départementales des Bouches-du-Rhône, une foule de documents inédits. Il reproduit, en de copieux appendices, les plus importantes de ces pièces (34, dans le tome Ier ; 16, dans le tome II) [2]. Nous espérons que M. B. ne nous fera pas trop attendre le troisième et dernier volume de son histoire, et que, malgré la charge de ses occupations professionnelles, il trouvera, dans la remarquable vigueur de sa verte vieillesse, les forces nécessaires pour conduire à bonne fin l'œuvre considérable qu'il a déjà jusqu'aux trois quarts exécutée. — V.-L. Bourrilly.

1. M. Belin reproduit en appendice un article qu'il avait publié dans la *Revue internationale de l'enseignement supérieur* du 15 mai 1898 : *Recherches sur l'enquête relative aux Universités et collèges du royaume, ordonnée en 1667 par Louis XIV*. C'est de cette enquête que sortit la réforme de 1679.

2. Chaque volume se termine par un index détaillé et complet, qui rendra les plus grands services.

Correspondence of the French Ministers to the United States (1791-1797) Edited by Prof. Frederick J. Turner. Washington, Government printing Office, 1904. In-8, 1110 p. (Annual Report of the American Historical Association, 1903, t. II).

L'American Historical Association a publié, dans le deuxième volume de son *Annual Report* de 1903 (paru en 1904), les correspondances des agents français aux États-Unis pendant la Révolution : Ternant (août 1791-mai 1793), Genet (mai 1793-février 1794), Fauchet (février 1794-juin 1795), Adet (juin 1795-mai 1797), Létombe (derniers mois de 1797). Elles ont été copiées à Paris au ministère des Affaires étrangères par les soins de M. Worthington C. Ford et Paul Leicester Ford. Ces copies, déposées à la Bibliothèque de New-York, ont été publiées, avec l'autorisation de l'Historical Manuscripts Commission, par M. Frederick J. Turner, de l'Université de Wisconsin.

La série des dépêches des envoyés français, nous déclare la préface, est « presque complète ». Mais 1° les pièces annexes très nombreuses jointes aux dépêches ont été supprimées dans la plupart des cas; 2° certaines dépêches ne sont pas publiées in extenso; 3° aux correspondances l'éditeur a joint quelques documents d'archives. Nous sommes obligés de nous contenter de ces indications générales. Aucun renseignement ne nous est donné sur les dépêches qui manquent, sur celles qui ont été résumées, sur les pièces ajoutées. Aucune description d'ensemble ne nous est présentée du fonds français d'où sont tirés les documents publiés.

En même temps que les lettres des envoyés français, M. T. a fait imprimer leurs instructions (celles de Ternant excepté, qu'un copiste n'a pu trouver). Un calendar fait avec soin, mais trop résumé, précède les textes et en facilite le maniement. La transcription des textes est littérale, avec les fautes d'orthographe et les incorrections de style, excès de scrupule qui ne comporte guère que des inconvénients. L'index qui termine le volume est à notre sens mal conçu. Il est à la fois un catalogue des noms propres et une table des matières. La table des matières n'a pas été faite avec beaucoup de rigueur. Par exemple, les négociations commerciales avec la France se trouvent disséminées sous plusieurs rubriques : colonies, commerce, traité avec la France, conférences avec Jefferson sur le traité de commerce, France (alliance commerciale), etc. Même observation pour les négociations commerciales avec l'Angleterre et le traité Jay, pour les colonies françaises des Indes Occidentales, etc. De sorte que si l'on cherche un renseignement, il faut parcourir l'index tout entier. En réalité les matières ne se prêtent pas comme les noms propres

à une répartition par ordre alphabétique. En revanche le calendar, s'il eût été un peu plus détaillé, aurait pu servir de table des matières.

La préface de M. T. soulève de nombreuses critiques. On y trouve d'abord une énumération des principales questions débattues entre les deux diplomaties, ensuite une bibliographie des ouvrages nécessaires pour l'étude des rapports franco-américains de 1791 à 1797. Rien de mieux que de nous faire connaître les objets des négociations (relations commerciales, application du traité de 1778, négociation d'un nouveau traité de commerce, neutralité des États-Unis entre la France et l'Angleterse, projets et tentatives d'acquisition de la Louisiane et de la Floride par la France, intervention continue des envoyés français dans la politique américaine). Seulement, comme toutes ces questions ont été traitées simultanément, que les passions étaient déchaînées des deux côtés de l'Atlantique, que d'autres éléments sont intervenus qui ont influencé les relations des deux États, tels que les pourparlers des États-Unis et de l'Angleterre, la politique de la France en Espagne après le traité de Bâle, on peut se demander si, à présenter les questions séparément, abstraction faite du milieu et de l'atmosphère où elles ont été débattues, d'une manière aussi académique, on ne laisse pas de la réalité une idée fausse et en tout cas insuffisante. Mais ce qu'on peut surtout reprocher à la préface de M. T., c'est de ne pas nous donner des indications qui sont indispensables pour la compréhension des textes qu'il publie. Par exemple, il est tout le temps question du traité de 1778, des obligations auxquelles il astreint les États-Unis, de la nécessité de négocier un nouveau traité d'alliance, etc. On aurait voulu avoir, sinon le texte de ce traité (l'éditeur aurait bien pu le donner en appendice), au moins des indications précises sur ses stipulations, et des renseignements sur la situation internationale de la France et des États-Unis en 1791 telle qu'elle était définie par les traités. Par exemple encore, pour apprécier la valeur des récriminations des envoyés français contre le gouvernement américain et comprendre leurs manœuvres, est-ce se montrer trop exigeant que de réclamer un exposé sommaire de la situation des partis, et des divisions intérieures aux États-Unis? Ou enfin, quand tous les rapports des États-Unis et de la France ont subi le contrecoup des négociations et du traité Jay, n'est-on pas en droit de désirer des éclaircissements sur les relations des États-Unis et de l'Angleterre ? N'est-ce pas pour mettre à notre disposition le minimum de renseignements dont nous avons besoin pour lire des textes que les préfaces ont été inventées? Quant à la bibliographie de M. T., elle a été dressée et elle est présentée sans aucune méthode. Elle est d'abord dispersée tantôt dans des notes (p. 9, la

question de la neutralité et les violences réciproques de la France et de l'Angleterre ; p. 12, la question de la Louisiane et de la Floride), tantôt dans le corps de la préface. Puis M. T., en nous énumérant les ouvrages, ne suit aucune division. En quoi diffèrent ces deux catégories : 1° les matériaux les plus importants pour comprendre les dépêches (p. 13, 14) ; 2° les principales collections employées pour éditer les textes (p. 14, 15, 16, 17) ? Les écrits français sont confondus au milieu des écrits américains sans que nous en voyions la raison. Par exemple, dans la deuxième catégorie le numéro 6 indique les *Annales du Congrès*, 1789-1797 ; le numéro 7, le *Moniteur* ; le numéro 8, Aulard, *Recueil des Actes du Comité de Salut public* ; le numéro 9, Garden, *Histoire des traités de paix* ; le numéro 10, les écrits de Washington, de Jefferson, de Hamilton, etc. Au numéro 13 sont cités pêle-mêle Sorel, les Mémoires du prince de la Paix, la publication de textes de Moore sur les traités conclus par les États-Unis, des articles de l'*American historical Review*. J'ajouterai enfin que cette énumération désordonnée n'a pas la précision nécessaire. Pour la France, elle est incomplète. Nulle part l'éditeur ne cite la série « Mémoires et documents » des Affaires étrangères, si abondante pour l'Amérique. Encore moins fait-il allusion aux nombreux documents des Archives nationales sur les États-Unis. Quant aux États-Unis, si M. T. paraît très au courant de leur littérature historique, il ne la mentionne pas toujours avec la précision désirable. Par exemple, au sujet de la mission de Genet, des menées françaises du côté de la Louisiane, des papiers de George Rogers Clark, M. T. fait de nombreuses citations des *Reports of the American historical Association for 1896 and 1897*. Il m'a été impossible, malgré mes recherches, de trouver les titres et les sujets des travaux visés.

Pour les notes, il y a lieu également de présenter sur la publication de M. T. d'assez nombreuses observations. Si un éditeur français avait publié les dépêches en question, il aurait fait usage, pour son appareil de notes, 1° des lettres des ministres français aux envoyés en Amérique, 2° des documents annexes et des pièces des Mémoires et Documents. Or les notes de M. T. sont presqu'exclusivement de provenance américaine. On constate d'après ses notes ce qui ressortait déjà de sa préface : M. T. n'a connu les documents français que par les copies conservées à la bibliothèque de Washington, et par ce qu'en avaient publié les collections américaines. Toute une série de notes, comparaison des instructions envoyées et des actes des représentants français, indications précises sur les pièces annexes, enquêtes faites par les consuls ou renseignements reçus à Paris de nature à compléter et à rectifier les exposés des

agents officiels, etc., lui a donc échappé. Sur le parti que M. T. a tiré des pièces américaines pour ses annotations, une question de méthode mérite d'être posée. M. T. a fait des recherches très étendues et sérieuses parmi les documents américains. Mais presque toujours, au lieu de nous indiquer par sa note leur contenu, il se contente de nous y renvoyer. La référence n'accompagne pas le renseignement, elle s'y substitue. Par exemple, le 19 juin 1793, Genet écrit qu'il enverra dans peu un aviso chargé de ses dépêches, de ses rapports, de ses mémoires sur les négociations et les opérations qui lui ont été confiées. La note de M. T. est : « V. American State papers, cf. Ford's Writings of Thomas Jefferson, etc. » Autre exemple. Fauchet, le 25 mai 1794, fait allusion aux instructions du Cabinet de St James du 6 novembre 93 ; la note porte : « American State papers, Moore, etc. » On pourrait faire ces constatations presqu'à chaque page. Il faut sans doute se garder d'écrire, sous forme de notes, des commentaires, voire même de véritables livres. Mais si les procédés de M. T. se généralisaient, on ne pourrait plus lire un texte et en comprendre les notes, qu'entouré d'une véritable bibliothèque.

Malgré ces observations sur la méthode de M. T., qui nous ont paru mériter d'être exposées avec quelques détails, — parce qu'il s'agissait d'un livre étranger et que plus d'une fois nous avons eu le sentiment, en parcourant le recueil, de façons différentes des nôtres de concevoir et d'appliquer la méthode critique dans la publication des textes, — le volumineux report de l'American Association rendra, nous n'en doutons pas, les plus grands services. Les textes publiés sont de première importance. Les indications bibliographiques si abondantes dont ils sont accompagnés nous révèlent tout un travail historique américain que nous ne faisons que soupçonner en France et dont nous aurions le plus grand profit à tirer parti. Il serait à souhaiter que M. T. ou quelqu'autre historien américain publiât dans une revue française un article sur les collections de textes intéressant les rapports entre la France et les États-Unis, et surtout que les reports de l'American Association fussent envoyés plus régulièrement aux revues françaises, de manière à leur permettre de suivre plus attentivement qu'elles ne le font la production de l'école américaine. — P. Muret.

Durand-Auzias. **L'époque de la Terreur à Roquemaure (Gard)**, *d'après des documents officiels*. Paris, Plon, Nourrit et Cie, 1906. In-4, III-124 p.

Ce titre pourrait faire croire que M. Durand-Auzias, à l'aide de documents conservés dans des dépôts publics d'archives, a composé une histoire de Roquemaure pendant la Terreur. Il n'en est rien ; à part un

Avant-propos de deux pages, nous n'avons qu'une publication de textes, et ces documents « officiels » consistent dans une liasse de pièces que M. D.-A a trouvée dans de vieux papiers de famille : un cahier, signé par les membres du Comité de surveillance et révolutionnaire de Roquemaure, contenant le nom de toutes les personnes qui furent incarcérées, avec les motifs de leur arrestation ; divers mandats d'amener, des procès-verbaux de scellés, d'inventaires, de ventes d'objets immobiliers appartenant aux détenus, etc. « Ces documents, dit M. D.-A., n'apprendront sans doute rien de nouveau, Taine et d'autres historiens en ont cité de semblables. » Le peu de garanties qu'offre la documentation de Taine ne rend jamais inutile la publication de sources authentiques ; mais ce n'est sans doute pas la raison qui a poussé M. D.-A. à publier ses pièces. « Elles caractérisent, dit-il, d'une manière frappante la tyrannie qui pesait alors sur tous et disent assez, sans qu'il soit besoin de commentaire, ce que fut ce régime où, dans une seule petite ville, la dénonciation de quelques haineux sectaires avait suffi pour faire arrêter, conduire en prison sinon à l'échafaud tant de gens honorables de tout sexe, de toutes conditions... » Ces lignes indiquent le but de cette publication. M. D.-A. est évidemment de ceux qui ne voient dans la Révolution que les arrestations arbitraires, la persécution contre les « honnêtes gens », et qui nient qu'un seul bienfait ait pu en résulter. Je n'ai point ici à discuter cette opinion, je ne m'occupe que de la publication de M. D.-A., et je me demande si cette reproduction textuelle et intégrale était bien nécessaire. Sans doute, M. D.-A. se flatte, à deux reprises, d'avoir respecté scrupuleusement l'orthographe de ses documents. Je n'ai jamais pu comprendre quel intérêt il peut y avoir à imprimer *bourjoyse*, *attroce*, *formelement*, *assassigner*, etc., à nous donner des noms propres sans majuscules, à reproduire des lignes entières sans aucune ponctuation : tout cela ne sert qu'à rendre la lecture extrêmement difficile. Mais M. D.-A. veut probablement nous prouver que les membres du Comité révolutionnaire de Roquemaure étaient des ignorants, et que par conséquent la Révolution est l'œuvre de gens sans aucune espèce de culture intellectuelle. Il attache à l'orthographe une trop grande importance ; on l'étonnerait sans doute en lui montrant des textes, écrits par des nobles, quelques années seulement avant la Révolution, et tout aussi dépourvus d'orthographe que ceux qu'il a publiés. La reproduction scrupuleuse des fantaisies graphiques perdant ainsi tout intérêt, M. D.-A. pouvait se contenter de donner les noms des personnes arrêtées, en résumant les motifs de leur arrestation, ce qui eût sensiblement abrégé sa publication. D'autre part, nous remarquons qu'un grand nombre de ces noms — plus de la moitié —

sont accompagnés de la mention : *élargi*. Que sont devenus les autres ? Il est question dans l'avant-propos de dénonciations qui ont suffi « pour faire arrêter, conduire en prison *sinon à l'échafaud* tant de gens », etc. Cela veut-il dire que les autres ont été guillotinés ? Notons qu'aucun de ces documents ne relate de condamnation à mort. — Donc le résultat de cette publication est de prouver que, en l'an II, un certain nombre de contre-révolutionnaires de Roquemaure furent mis en état d'arrestation. M. D.-A. aurait pu le constater plus brièvement[1]. — P.-R. MAUTOUCHET.

Boissy d'Anglas et les régicides, par BOISSY D'ANGLAS, sénateur, son petit-fils, *d'après des documents officiels et des papiers de famille*. Paris, Champion, 1905. Gr. in-8, 58 p. (av. frontispice).

M. B. d'A. dit à la fin de cet ouvrage que « c'est une publication de documents ». Il est juste d'ajouter que ces documents sont encadrés dans un récit, et que récits et documents contiennent des renseignements utiles qui méritent d'être signalés. L'auteur n'a pas voulu composer une biographie de son grand-père; son livre est sans plan; il nous montre d'abord les services que Boissy d'Anglas rendit, sous la Restauration, à un certain nombre d'anciens conventionnels (c'est cette partie, la plus développée, qui contient les documents publiés); puis, revenant en arrière, il parle de Boissy d'Anglas sous la Révolution et de son rôle, soit comme procureur général syndic de l'Ardèche en 1791-92, soit à la Convention. Tout cela est précédé d'un « portrait » de Boissy d'Anglas, par l'académicien de Jouy, et, sous le titre de *Préface*, d'une courte biographie du personnage par M. Albert Le Roy, député de l'Ardèche, mort l'année dernière.

Boissy d'Anglas avait voté, dans le procès du roi, contre la mort; il avait demandé « que Louis soit retenu dans un lieu sûr, jusqu'à ce que la paix et la reconnaissance de la République par toutes les puissances permettent d'ordonner son banissement hors du territoire ». Après la Convention, élu au Conseil des Cinq-Cents par soixante-dix-sept départements[2], banni au 18 fructidor, membre du Tribunat, puis du Sénat sous l'Empire, de la Chambre des pairs sous la Restauration, Boissy d'Anglas resta toute sa vie un libéral.

---

1. Signalons à M. D.-A. qu'il annonce dans son avant-propos « le texte d'une délibération du corps municipal d'Albi en date du 11 avril 1794 », et que cette délibération, reproduite p. 107, est datée du jeudi 11 avril 1793, en toutes lettres.

2. M. Le Roy, dans sa *Préface*, dit soixante-douze Dans *les Députés au Corps législatif* de M. Kuscinski, j'ai compté trente-sept départements qui, en l'an IV, portaient Boissy d'Anglas sur leur liste principale, et quarante sur leur liste supplémentaire.

La loi du 13 janvier 1816, qui exceptait les *régicides* de l'amnistie et les condamnait à l'exil, fut adoptée sans discussion par les pairs. Mais si Boissy d'Anglas ne prit pas à la tribune la défense de ses anciens collègues, il plaida leur cause auprès de Richelieu, auquel il écrivait dès le 12 janvier pour lui exposer le cas de ceux qui avaient voté la mort de Louis XVI, mais avec des conditions impossibles à exécuter, et dont les voix avaient alors été comptées, non pour, mais contre la condamnation. Il y en avait eu 46 dans ce cas, dont 17 étaient morts. Il continua à les soutenir auprès de Decazes, et sa correspondance, de 1816 à 1820, nous montre ses efforts, en pleine Terreur blanche, en faveur de Rabaut-Pomier, Saint-Prix, Gavron, Gleizal, Thomas (de l'Orne), Bonnesœur, Chedaneau, Delbrel, Cambacérès, Moulin, Taveau, Dubois-Dubais, Bouchereau, Giraud, Plet-Beauprey ; il obtint pour eux, avec plus ou moins de peine, l'autorisation de rentrer en France. C'est pour Cambacérès qu'il rencontra le plus de difficultés : le gouvernement ne pardonnait pas à celui-ci le rôle qu'il avait joué sous l'*usurpateur*.

M. B. d'A. n'a publié qu'une petite partie des lettres qui furent adressées à son grand-père; elles émanent, soit de Rabaut, Saint-Prix, Gamon, Gleizal, Thomas, Bonnesœur, Cambacérès, qui le prient d'intervenir en leur faveur ou le remercient du résultat obtenu, soit de Decazes.

Les dernières pages contiennent d'intéressants détails sur le rôle de Boissy d'Anglas, lors de l'insurrection du camp de Jalès et de la conspiration de Saillans, sur son attitude au 1er prairial. Nous y voyons aussi que c'est à l'amitié de Vouland qu'il dut d'avoir la vie sauve après le 31 mai, et ce trait, tout à l'honneur d'un des terroristes dont il a été dit le plus de mal, mérite d'être recueilli [1]. — P.-R. MAUTOUCHET.

Arthur CHUQUET, **Un prince jacobin. Charles de Hesse ou le général Marat.** Paris, A. Fontemoing, 1906. In-8, 423 p.

Le prince Charles-Constantin de Hesse-Rheinfels-Rothenbourg, né à Francfort-sur-le-Mein en 1752, prit du service en France, en 1765, dans le régiment de Royal-Allemand, dont il devint mestre de camp commandant en 1779. Il était maréchal de camp lorsque la Révolution commença. D'abord modéré et « feuillant », il se fait admettre, au milieu de 1791, dans la Société des Jacobins, et dès lors il professe des opinions exaltées. En

1. M. B. d'A. s'est montré peu soucieux d'une rigoureuse orthographe des noms propres. Il écrit constamment Rabaut-Pom*m*ier; on trouve imprimés : D*e*lbr*e*l (p. 21), Pl*a*t-Beauprey (p. 48) ou Beaupr*é* (p. 22). Le préfet de l'Ardèche est appelé Dindy (p. 31) et d'Indy (p. 38). — M. B. d'A. dit que Cambacérès obtint sa grâce « à la fin de 1818 ou le commencement de 1819; » ce fut le 13 mai 1818.

juillet 1791, il est nommé commandant de place à Verdun, est mis, six mois après, à la tête de la 10e division militaire à Perpignan, est envoyé en mai 1792 à l'armée du Rhin, puis en juillet à l'armée du Midi. En mars 1793, il est attaché à l'armée de réserve commandée par Berruyer, et est chargé d'organiser et d'administrer une sorte de dépôt général formé à Orléans à l'usage des armées opérant contre les rebelles de l'intérieur, surtout les Vendéens. En décembre 1793, il est destitué et incarcéré ; il ne sort de prison qu'en novembre 1794. Sans emploi et sans argent, il se fait alors journaliste, et écrit dans différents journaux, notamment l'*Ami des lois* et l'*Ami de la patrie*, de nombreux articles de politique extérieure. Après le 18 brumaire, il est surveillé par la police, comme « exclusif » ; après l'attentat du 3 nivôse, il est déporté à Saint-Martin-de-Ré ; en 1803, le gouvernement consulaire l'expulse de France. Ses dernières années se passent en d'interminables démêlés avec son frère Emmanuel de Hesse-Rothenbourg et son cousin l'électeur Guillaume de Hesse. Il meurt à Francfort en 1821.

Telle fut la carrière de l'aventurier dont M. Chuquet vient, d'après les documents de la Guerre et ceux des Affaires étrangères, les Archives nationales et les sources imprimées, d'écrire la biographie. Agité et brouillon, sujet à de violents accès de colère, méchant, fanfaron et poltron, Charles de Hesse fut, à n'en pas douter, un déséquilibré. Il y a dans son cas de la folie de la persécution et de la folie des grandeurs. Il termina sa vie dans un complet dérangement d'esprit.

Son rôle militaire a été insignifiant. Le « général Marat », comme il s'était lui-même baptisé par civisme, n'a jamais mené de troupes à l'ennemi. Il a toujours servi dans des dépôts, des places fortes de deuxième ligne. Sa grande affaire toujours et partout, à l'armée du Rhin comme à l'armée du Midi ou à l'armée de réserve, semble avoir été de dénoncer, d' « épurer ». Il s'est acharné à la perte de Custine, de Luckner, de Dietrich, le maire de Strasbourg ; il s'est efforcé de nuire à Montesquiou par tous les moyens possibles. Dans chacun des postes qu'il a occupés, il a eu les démêlés les plus vifs avec les officiers placés sous ses ordres, par exemple, à Besançon, avec le maréchal de camp du génie d'Arçon. Bref, un agent terroriste beaucoup plutôt qu'un général.

Sa vie offre quelques épisodes intéressants pour l'histoire de la Révolution. Ainsi, à Lyon, il a été mêlé à l'affaire des officiers de Royal-Pologne, qui furent massacrés par la populace le 9 septembre 1792 ; M. C. estime qu'il a, dans leur mort, une large part de responsabilité [1]. A Besançon, où

1. Dans une note assez longue, placée en appendice (p. 390 sqq.), M. C. donne les détails qu'il a pu réunir sur l'aventurier Saint-Charles, qui paraît avoir fomenté la sédition

il séjourna, venant de Lyon, de septembre 1792 à février 1793, il se jeta à corps perdu dans le mouvement révolutionnaire local, et c'est pour M. C. une occasion (chap. VI) de nous montrer à l'œuvre le club des Jacobins bisontins, les huit sections, les rédacteurs du journal *La Vedette*. Ses articles de 1795 à 1798, sur la politique intereuropéenne, dans l'*Ami des lois* et l'*Ami de la patrie*, contiennent, au milieu d'un fatras, des passages qui peuvent être retenus, et que M. C. analyse assez longuement (chap. IX). Il a laissé un ouvrage technique sur les troupes légères, intitulé « Le Partisan »; on en trouvera le résumé dans le chapitre XII et dernier.

Ce livre, où apparaissent les qualités ordinaires de M. C., se lit facilement; et, bien qu'il ait pour objet un personnage en somme secondaire, un simple comparse, l'on peut dire, avec l'auteur, qu'il constitue « une contribution modeste mais utile à l'histoire de la période révolutionnaire ». — P. Caron.

Paul Gabent. **Les illuminés ou anticoncordataires de l'ancien diocèse de Lombez**. Auch, Imprimerie Centrale, 1906. In-8, 204 p.

M. l'abbé Gabent a trouvé chez des descendants d'adeptes de la Petite Église toute une correspondance intéressante comprenant : 1° des lettres de l'évêque émigré Chauvigny de Blot à ses vicaires généraux ou à des prêtres de son ancien diocèse, 2° des lettres de prêtres concordataires à des prêtres anticoncordataires et les réponses de ces derniers.

Les lettres de l'évêque nous renseignent sur ses sentiments dans les premiers temps de l'émigration, sur la manière dont il fut reçu dans les États du Pape quand il fut obligé de s'y réfugier, sur les instructions enfin qu'il donna à ses prêtres à l'égard des différents serments et promesses exigés pour l'exercice du culte.

C'est l'habitude, depuis la publication du Père A. Theiner (1857-58), de porter aux nues la générosité dont le Saint-Père fit preuve à l'égard des prêtres français exilés et de vanter l'excellent accueil dont ils furent l'objet dans ses États. Le témoignage de M. de Chauvigny montre les choses sous un autre angle. Le 2 décembre 1794, du monastère des Pères Olivétains à Pérouse, en Ombrie, où la misère l'avait forcé à demander asile, il écrit à ses prêtres réfugiés en Espagne : « Je m'estimerais très heureux si je pouvais attirer auprès de moi quelques uns de vous ; mais je ne puis que vous exhorter à rester où vous êtes et vous prier de dire à tous ceux qui penseraient de venir en Italie, de ne pas risquer un voyage

---

où les officiers de Royal-Pologne trouvèrent la mort. D'autres notes (huit au total), également en appendice, concernent divers événements et personnages cités au cours du récit.

si long et si pénible. Toutes les issues sont fermées. On ne peut plus être admis dans les États du Pape qui est déjà surchargé, *où nous sommes supportés avec peine, où le peuple, les prêtres et les moines disent que nous sommes à charge et semblent prêts à ajouter que nous sommes dangereux* » (p. 36). Aussi M. de Chauvigny ne fit-il qu'un très court séjour dans les États de l'Église ; il passa quelque temps à Venise, puis alla s'établir définitivement à Londres.

Les lettres publiées par M. G. se rapportent presque toutes à la période du Consulat, de l'Empire et de la Restauration, et concernent le conflit des prêtres promettants et non promettants d'abord, concordataires et anti-concordataires ensuite.

Au début du Consulat, de nombreux réfractaires du diocèse de Lombez étaient rentrés en France. M. de Chauvigny leur interdit formellement et à plusieurs reprises de prêter la promesse de soumission à la Constitution que Bonaparte avait mise comme condition à la restitution des églises. Mais M. de Chauvigny fut mal obéi. Trois de ses vicaires généraux sur quatre autorisèrent la promesse. Un seul, M. Lucrès, resta fidèle à son évêque, qui lui confia les pouvoirs de ses collègues révoqués. Le clergé se partagea en deux camps ennemis, dont les chefs se firent une guerre acharnée d'insinuations, de dénonciations, de perfidies. Lucrès interdit plusieurs *promettants* ; ceux-ci en réponse contestèrent ses pouvoirs et arguèrent de faux les lettres qu'il exhibait, signées de M. de Chauvigny.

Le conflit dégénéra en schisme après le Concordat. Avec 36 de ses collègues, M. de Chauvigny refusa sa démission au pape et interdit à ses prêtres fidèles de reconnaître la nouvelle organisation ecclésiastique. Après sa mort, survenue en 1803, son vicaire général Lucrès vit ses pouvoirs confirmés d'abord par l'archevêque de Narbonne émigré, Arthur Dillon, puis par l'ancien évêque de Rodez, de Seignelay-Colbert. Quand Lucrès mourut en 1823, il eut pour successeur M. de la Roche-Aymon, qui lui-même transmit ses pouvoirs à d'autres prêtres. Ainsi le schisme s'est perpétué jusqu'à nos jours. Aujourd'hui même, il n'a pas encore complètement disparu. M. G. nous apprend qu'un paysan du Gers, neveu d'un prêtre anticoncordataire, est l'évêque actuel de la secte et que celle-ci possède encore une chapelle à Gontaut, près de Marmande, où les fils d'un jardinier célèbrent les offices (p. 183).

Il paraît bien, par les documents publiés, que la Petite Église du Midi eut une réelle importance jusqu'aux environs de 1840. Plus de 40 prêtres, dont M. G. donne les noms qu'il accompagne de détails biographiques, suivirent Lucrès dans le schisme. Des paroisses entières leur restèrent fidèles et pendant très longtemps.

Ce qui est particulièrement à retenir dans les nombreuses lettres qui nous sont données, ce sont les arguments par lesquels les prêtres anti-concordataires justifient leur conduite. Les historiens catholiques affectent souvent de croire que les fondateurs de la Petite Église étaient mûs par des raisons politiques plus que par des raisons religieuses. Ils font valoir — avec beaucoup de vraisemblance — que la plupart des anciens évêques, qui refusèrent leur démission au pape, reprochaient surtout au Concordat d'être une reconnaissance de la Révolution et un abandon du roi légitime. Que tel ait été le sentiment de beaucoup de prélats, je n'y contredis pas. Mais si le motif politique avait été la cause déterminante du schisme, le schisme aurait dû disparaître, quand le roi légitime fut rétabli en 1814. Or le schisme continua, et cela, malgré la défection des évêques qui vivaient encore et qui se soumirent, à l'exception d'un seul, M. de Thémines ancien évêque de Blois. Il faut donc croire que, pour le commun des prêtres et des fidèles, les raisons de ne pas reconnaître le Concordat étaient des raisons proprement religieuses.

Sur plus d'un point en effet, le Concordat rompait ouvertement sinon avec les règles canoniques antérieures, du moins avec la pratique traditionnelle de l'Église. Il n'y avait pas d'exemple que le pape ait exigé une démission collective d'évêques de tout un pays, régulièrement institués. Ce droit, le pape, l'avait-il ? Les canons étaient muets à cet égard, et Chauvigny de Blot pouvait s'élever avec indignation contre une telle nouveauté : « Nous ne sommes pas des esclaves timides pour obéir aux ordres d'un maître ombrageux, pour marcher ou nous arrêter, pour parler ou nous taire, à sa volonté ! Le Pape est le chef de l'Église, mais il n'en est pas le dominateur. Il est le successeur du Prince des Apôtres, mais il n'est pas tout le collège apostolique. Il a ses droits, nous avons les nôtres ; nous avons des devoirs, il a les siens ; les uns et les autres sont prescrits par les canons et par l'antique discipline de l'Église. Depuis quand les évêques français seraient-ils assez persuadés de l'infaillibilité du pape pour se croire tenus à lui obéir sans réflexions et sans représentations ?... » (p. 65). A ce raisonnement, les concordataires se bornaient à répondre qu'en cas de nécessité le pouvoir du pape s'élève au-dessus des règles et des canons et qu'il s'agissait de sauver la France d'un inévitable naufrage. Les anticoncordataires répliquaient facilement que le pape, ayant cédé une première fois à la puissance séculière, rien ne garantissait qu'il ne lui ferait pas de nouvelles concessions : « et si de nouveaux gouvernements étaient moins persuadés que ceux-ci de la nécessité d'une espèce de religion ou plutôt d'une espèce de culte religieux ; s'ils voulaient avoir des évêques plus

accommodants encore que ceux qu'on nous donnera pour successeurs, s'ils en demandaient d'autres au Pape, comment croire qu'il eût plus de force qu'aujourd'hui pour résister à de nouveaux dominateurs aussi hautains, aussi capricieux et aussi puissants que ceux auxquels il se dit absolument forcé de céder aujourd'hui ? Comment se persuader qu'il voudra et pourra faire plus pour des évêques d'un jour que pour ceux qui datent de quinze siècles ?... » « Qui sait du reste, ajoutait Chauvigny, si un jour le Pape ne sera pas bien aise de retrouver nos titres intacts entre nos mains ?... » (p. 65). Mais surtout les anticoncordataires reprochaient au pape d'avoir réadmis dans l'Église — sans rétractation préalable — les anciens prêtres constitutionnels schismatiques et hérétiques. Chauvigny avait d'abord autorisé ses prêtres à recourir aux pouvoirs des nouveaux évêques comme à des délégués du Saint-Siège (p. 74). Mais quand il apprit que l'intrus Primat était nommé au siège de Toulouse, il revint sur son autorisation et défendit sous peine de suspense d'avoir rien de commun *in divinis* avec le clergé concordataire, irrémédiablement vicié par la présence des constitutionnels. C'est en vain que les concordataires invoquaient l'autorité du Saint-Siège et de la majorité des évêques français : « Le corps épiscopal français, écrivait l'abbé Sales, ami de Lucrès, à M. Chabanon, vicaire général de l'évêque d'Auch, de quoi est-il formé ? *Un amalgame du tiers au quart des catholiques et des hérétiques.* Vous entendez que je cède au jugement de cet amalgame prononçant lui-même en sa faveur ? Oh ! certes, je ne me rendrai pas à cette décision.... S'il est vrai que le Pape ait donné l'institution à des constitutionnels non rétractés, dois-je lui obéir en communiquant *in divinis* avec les hérétiques ? Saint Athanase d'Alexandrie, saint Hilaire de Poitiers, saint Eusèbe de Verceil ne se séparèrent-ils pas de la communion du pape Libère tant que ce pape demeura uni à celle des Ariens ? » (p. 119). Ce n'était pas, comme on le voit, sans des raisons au moins spécieuses, que la Petite Église se proclamait la seule Église légitime et apostolique.

Le livre de M. G. raconte succinctement à quelles persécutions mesquines et acharnées elle fut en butte. Les prêtres non conformistes étaient frappés d'interdit, chassés des Églises, traqués par la police dans leurs chambres et dans leurs caches. Même après leur mort, ils n'étaient pas en paix. Leurs collègues concordataires refusaient l'entrée au cimetière à leurs cadavres ! Et cela s'est passé couramment jusque sous le second empire dans un pays où la liberté des cultes est inscrite dans la loi !

Il faut regretter que l'auteur de cette étude ne soit pas plus familiarisé avec la méthode historique. Passe encore qu'étant prêtre, il accumule

contre les anticoncordataires les épithètes dédaigneuses ou méprisantes ; la charité chrétienne seule s'en trouve blessée. Mais on peut craindre que les documents qu'il publie n'offrent pas une entière sécurité quand on l'entend exposer en ces termes les règles qu'il a suivies dans cette publication : « Nous ne reproduirons pas *in extenso* leur correspondance [d'un prêtre concordataire, M. Guilhamède et de deux anticoncordataires], qui ne manque pas d'intérêt, mais qui tiendrait une place trop considérable dans ce modeste volume. Les lettres de M. Guilhamède sont admirables de force et de clarté ; celles des prêtres révoltés rééditent tous les sophismes que l'on trouve toujours sous la plume des hérétiques. Nous en extrairons seulement certains détails historiques que cette correspondance nous fait connaître... » (p. 161) Cette méthode serait légitime si les passages supprimés étaient indiqués ou résumés, mais tel n'est pas le cas. M. G. choisit certains passages qu'il reproduit, sans indiquer ni ce qui les précède, ni ce qui les suit. Ajoutons que M. G. ne connaît pas toujours très bien l'histoire générale [1] et que son exposition manque de clarté. — Mais le plus grand reproche à lui faire, c'est qu'il s'est abstenu de toutes recherches dans les dépôts publics, municipaux et départementaux. A l'aide des seuls éléments que lui ont fournis les archives de la Haute-Garonne, M. J. Gros a pu écrire dans la *Revue de Paris* du 1er juin 1906 [2], un article assez complet sur la Petite Église de Toulouse, où nous voyons réapparaître tous les personnages du récit de M. Gabent. Il est vrai que M. Gros, de son côté, n'a tiré aucun profit de l'étude de son devancier, qu'il ne cite pas et qu'il ne semble pas connaître ! Il faudra donc qu'un troisième historien se donne la peine de reprendre à son tour ces deux études en les complétant et les critiquant l'une et l'autre. — Albert Mathiez.

1. C'est ainsi qu'il reproduit la légende d'après laquelle les évêques constitutionnels réintégrés par le Concordat se seraient rétractés devant Bernier et Pancemont.

2. Cf. ci-après, p. 720.

REVUE DES PÉRIODIQUES

Bulletin de la Société de l'histoire du Protestantisme français. 1906.

Janvier-Février. = E. ARNAUD. *Un procureur du roi à poigne à Montélimar en 1665.* [Il s'agit du sieur Durand, qui fit informer contre Murat, pasteur à Saint-Paul-Trois-Châteaux, et contre les membres du synode de Montélimar, coupable d'avoir approuvé et recommandé le Recueil de Pierre Catalon (*La discipline ecclésiastique...*). La plainte de Durand n'eut d'ailleurs aucune conséquence immédiate.] — A. DE CAZENOVE. *Poésies et complaintes huguenotes.* [L'auteur publie un certain nombre de vers trouvés dans les registres de notaires protestants (Vergnes, de Nîmes; Claude Privat, de Nîmes; Bertrand Guiraud, Arnoux, etc.) aux Arch. nat., etc.; complainte pour la mort de Roussel, 1728.] — H. HAUSER. *Un prêche à Dijon en 1561.* [Chez un maître menuisier de Dijon, dans la chambre haute ; l'assistance est de 80 à 100 personnes.] — A. CORNET-AUQUIER. *Visites huguenotes en Bourgogne. La Motte-sur-Dheune.* [Commune de St-Bérain, canton de Givry, arrt de Châlon-sur-Saône, Saône-et-Loire ; le seigneur du château était René Le Loup; le pasteur Pélery prêcha à La Motte en 1581 ; la chapelle de l'ancien château est transformée en maison d'habitation.] — G. FALGAIROLLE. *Mariages de pasteurs célébrés ou publiés à Nîmes de 1623 à 1685.* [Renseignements tirés des archives communales de Nîmes, série UU.] — J. PANNIER. *La bibliothèque de l'Église réformée de Paris de 1624 à 1664.* [Catalogue publié d'après le ms. fr. 24480 de la Bibl. nat.; les noms des donateurs ont été relevés.] — A. DAULLÉ. *Un méreau inédit.* [Saint-Quentin; XVIIe siècle.] — H. DANNREUTHER. *Un faux portrait de Calvin.* [Dans la « Collection des hommes utiles », publiée il y a une cinquantaine d'années ; c'est ce portrait d'un Calvin gras que décrivit Balzac dans son roman « Catherine de Médicis », 1842.]

Mars-Avril. = C. GARISSON. *A propos de Jean de Labadie.* [Né en 1610, pasteur à Montauban de 1650 à 1657 ; liste des ouvrages qu'il a publiés; réfugié dans la principauté d'Orange en 1657, il continue à y écrire des livres de piété et d'apologétique ; mort en Hollande en 1668.] — N. WEISS ET H. PATRY. *Un hérétique luthérien en 1529.* [Un cordonnier de Dijon, Jehan de Roman, était mort en refusant les sacrements ; sépulture ecclésiastique lui fut refusée parce que « aultres par malice pourroient cy après entrer en erreur luthériane ».] — H. DANNREUTHER. *Un maître d'école huguenot à Bar-le-Duc au XVIIe siècle.* [Dénoncé au confesseur de Charles IX de Lorraine par le gardien des Capucins de Bar, 1661.] — P. FALGAIROLLE. *Mariages de pasteurs célébrés ou publiés à Nîmes de 1623 à 1685 et décès des pasteurs arrivés à Nîmes de 1600 à 1685.* [D'après les archives communales de

Nîmes.] — H. Lehr. *Officiers protestants nouveaux convertis*. [Le capitaine et le lieutenant Gentillot, 1679-1704.] — N. Weiss, P. Fonbrune-Berbineau et D. Benoit. *Baville et Vivens*. [Listes annotées des fugitifs des diocèses de Nîmes et de Mende conduits en Roussillon, 1687 ; sur 270 personnes auxquelles Baville avait promis d'accorder la sortie du royaume, 67 seulement purent s'expatrier ; la liste de 200 autres, retrouvée récemment, est publiée ; plusieurs furent pris et envoyés en Amérique.] — E. Griselle. *Louis XIV et Jurieu*. [Lettre de Jurieu au duc de Montausier (1689), qui permet de préciser et contrôler le pamphlet « Histoire du Père Lachaize », paru en 1693 à Cologne.]

Études, revue fondée en 1856 par des Pères de la Cie de Jésus. 1906.

5 Mai. = H. Chérot. *Le fondateur des Pères du Saint-Esprit, Claude-François Poullart des Places (1619-1669)*. [D'ap. l'ouvr. récent du P. Henri Le Floch, paru à la libr. Lethielleux].

5 Juin. = E. Griselle. *Deux lettres autographes de la Vénérable Mère Marie de l'Incarnation et de la Mère Marie de Saint-Joseph, Ursurlines de Québec*. [Il s'agit de deux lettres, adressées en 1641, par Marie Guyard, veuve de Claude Martin, plus connue sous le nom de Marie de l'Incarnation, première supérieure des Ursulines de Québec, et par la mère Marie de Saint-Joseph, du même monastère, au fils de la première, le P. Claude Martin, pour le féliciter d'avoir choisi l'état religieux. La lettre de la mère Marie de l'Incarnation a été très inexactement reproduite par divers biographes ; M. G. en rétablit le texte, d'après l'original autographe conservé à la Bibliothèque Mazarine.]

20 Juin. = H. Prélot. *Frédéric Le Play*. [A propos de l'inauguration de sa statue.]

La Nouvelle Revue. 1906.

1er Mai. = J. Regnier. *Les préfets sous le Consulat*. [Cite quelques passages des discours et panégyriques prononcés par les préfets de l'Yonne et de l'Eure-et-Loir lors de leur installation (germinal an VIII). Indécision des préfets sur la politique à suivre au début du Consulat. Bonaparte met vite fin à « l'incohérence de leur conduite ». Ses instructions précises pour l'établissement des listes de notabilités.] — G. Stenger. *Les Bourbons en 1815*. [Suite ; continué le 15 mai. II. La fuite de Louis XVIII à Gand. III. Le retour de Gand.]

La Quinzaine. 1906.

1er Juin. = F. Auburtin. *La méthode de Frédéric Le Play*. [Article d'actualité.] — G. Stenger. *Les Bourbons avant 1815. Les Bourbons errants*. [Suite ; continué le 16 juin.]

16 Juin. = C. Boutard. *Histoire de « L'Avenir »*. [I. Sa fondation. Retour de Lamennais à Paris après la Révolution de juillet ; il y trouve les esprits surexcités contre le clergé, rendu responsable, avec l'ancienne noblesse et les émigrés, de la politique rétrograde de la Restauration ; politiquement la situation est encore indé-

cise, la royauté de Louis-Philippe mal affermie. Lamennais prend la résolution de travailler à l'établissement d'un état stable par « l'union de la religion et de la liberté », d'où la fondation de *l'Avenir*. Organisation du journal ; principaux collaborateurs de Lamennais : l'abbé Gerbet, Lacordaire, Montalembert. Le premier numéro paraît le 16 octobre 1830. Pressant appel adressé par Lamennais à la fois aux libéraux et aux catholiques ; il se prononce pour le suffrage universel ; il réclame la liberté religieuse, la liberté d'éducation et, « avec la liberté de la presse, les libertés politiques et civiles compatibles avec le maintien de l'ordre ». Mais il se heurte à l'hostilité des catholiques, des « carlistes », qui lui reprochent d'accepter la monarchie issue de la Révolution de juillet, et à celle de la bourgeoisie, effrayée de ses tendances démocratiques.]

La Révolution française. 1906.

14 Mai. = J. Claretie. *La sépulture de Favart.* [En 1793, le fils du poète Favart demanda à la municipalité de Belleville l'autorisation de conserver dans sa propre maison les restes de son père, mort en 1782. M. C. reproduit, d'après les « Affiches, annonces et avis divers » de frimaire an II, la délibération favorable prise à ce sujet ; elle est précédée d'une curieuse motion faite par le citoyen Regnault, membre de la Société populaire de Belleville. La sépulture de Favart, dont il ne reste aucune trace, était abandonnée dès 1821.] — A. Aulard. *Taine historien de la Révolution française. III. L'Assemblée constituante.* [Le premier volume de la 2e partie (*La Révolution*) des « Origines » a été publié en 1878, deux ans seulement après l'*Ancien régime*. Les sources sont peu nombreuses et mal choisies : trop de mémoires et pas assez de journaux ; les monographies locales sont négligées ; la documentation manuscrite n'a rien de rationnel ; des séries capitales des Archives nationales ont été laissées de côté ; aucune exploration des archives départementales et communales. Le volume est divisé en trois livres. Le premier, « L'anarchie spontanée », présente nombre d'erreurs, d'exagérations, de déformations des faits ; sur les débuts de la Révolution, la prise de la Bastille, la révolution municipale, c'est la version conservatrice classique ; les affirmations sans preuves ou sur faibles preuves abondent. Il en est de même dans le livre II, « L'Assemblée constituante et son œuvre » ; les critiques de Taine sur la Constituante, ses tendances et sa méthode de travail, ne portent pas toutes à faux, mais elles sont viciées par un parti-pris malveillant ; sur les « destructions », comme sur les « constructions » de l'Assemblée, Taine n'ajoute à peu près rien aux pamphlets royalistes contemporains ; il fait abstraction des résistances de la cour et des privilégiés aux réformes, croit, contre toute apparence, que la transformation de l'ancien régime pouvait s'opérer sans secousse ; il connaît mal la constitution de 1791, contre laquelle il reprend avec complaisance les sarcasmes de Burke ; il représente l'œuvre de la Constituante comme beaucoup plus radicale qu'elle ne l'a réellement été. Dans le livre III, « La constitution appliquée », ce sont toujours les mêmes procédés de généralisation fantaisiste ; la classification en « sept jacqueries » ne tient pas debout ; elle a pour objet « d'enfoncer dans l'esprit du lecteur l'idée qu'une Révolution, inspirée par la mauvaise philosophie, ne pouvait-être que calamiteuse ».] —

G. Buffy, *Le général Moulin*. [Fin. Le 2 messidor an VII, Moulin est nommé directeur; son rôle au 18 brumaire; il se retire à Pierrefite (Seine), et semble d'abord décidé à faire au nouveau gouvernement une opposition muette; mais en l'an XIII, il rentre au service, commande des places importantes, est nommé baron de l'Empire, reçoit une dotation et la légion d'honneur; il meurt le 12 mars 1810, à 58 ans. L'article se termine par des renseignements sur sa sépulture et sur les démarches de sa veuve, jusqu'en 1852, auprès de Sieyès et de sa famille, pour obtenir le versement d'une somme qu'elle prétendait lui être dûe par l'ex-directeur.] — *Documents inédits. Notes oratoires de Robespierre*. [Avec fac-similé. Il s'agit d'une « sorte d'ébauche de la partie du discours de Robespierre du 24 avril 1793 où, par surenchère à la politique des Girondins, il exprime à la Convention des idées socialistes ».]

14 Juin. = L. Cahen. *La Société des Amis des noirs et Condorcet*. [La Société des Amis des noirs est très mal connue. M. C. a découvert à l'Institut divers papiers qui, joints à un manuscrit conservé à l'Arsenal, éclairent d'un jour nouveau son histoire. C'est, avant tout, le long et minutieux réglement de la Société, œuvre de Condorcet; ce sont aussi des brouillons de rapports rédigés pour elle par le même Condorcet. M. C. reproduit ces différents textes, qui, « outre l'intérêt général qu'ils présentent, précisent avec une absolue clarté certains points de la doctrine et de la tactique de Condorcet », notamment en ce qui touche l'utilité d'une procédure de révision et la nécessité d'une action réformatrice résolue, mais progressive.] — E. Dejean. *Une statistique de la Seine-Inférieure au début du siècle dernier, sous l'administration de Beugnot*. [I. La préparation de la statistique. Création par Lucien Bonaparte du bureau de statistique; circulaire du 1er prairial an VIII aux préfets, pour leur demander des renseignements détaillés sur leurs départements. Questionnaire spécial envoyé à Beugnot le 25 prairial. Beugnot se met au travail, avec le concours du citoyen Noël, spécialiste en la matière. Le 12 floréal an XI, il adresse à Chaptal un premier mémoire d'ensemble. Le 4 nivôse an XII, il institue une « commission de statistique », qu'il présidera et qui comprend des conseillers généraux, des fonctionnaires, des professeurs, des membres des Sociétés savantes; cette commission siège fréquemment, mais elle avance lentement; la nomination de Beugnot au Conseil d'État, en 1806, arrête l'enquête, dont, heureusement, le dossier est, en partie au moins, conservé aux archives de la Seine-Inférieure.] — G. Hermann. *Note sur deux condamnés de prairial, Peyssard et Brutus Magnier*. [Apologie de ces deux personnages. L'auteur cite quelques extraits d'une brochure contemporaine, d'où il ressort que Peyssard, devenu après l'amnistie de l'an IV président de l'administration municipale de Périgueux, a appelé et reçu chez lui Brutus Magnier.] — H. Hauser. *Un refus de serment au roi (Châtillon-sur-Seine, 14 juillet 1791)*. [Après Varennes; extrait des registres de la municipalité : Verdin, capitaine de la garde nationale, refuse de nommer, dans la formule du serment civique, le roi qui, en fait, ne l'est plus.] — *Notes de lectures. I. Persistance du culte à Voutenay (Yonne) pendant toute la Révolution*.] D'après une communication de l'abbé Poulaine au Congrès des Sociétés savantes de 1906; le culte n'a jamais été interrompu.] *II. La descendance de Danton*. [A

propos d'un autographe mis en vente par la maison Charavay; Mme de Martel (la romancière Gyp) descendrait de Mirabeau-Tonneau et de Danton. A ce propos, lettre de M. Nauroy, 4 mai 1906.] *III. Napoléon et le capitaine Pourée.* [Lettre du capitaine Pourée (1818 ?) sur le 18 brumaire; il était un des grenadiers qui expulsèrent les Cinq-Cents.]

La Révolution de 1848. 1906.

Mai-Juin. = F. DIEUDONNÉ. *Les élections à la Constituante de 1848 dans le Loiret.* [Fin. Tous les partis d'accord pour engager les électeurs à voter; au scrutin du 23 avril, l'affluence des électeurs est considérable; sur 86.158 électeurs inscrits dans le Loiret, 73.249 vont aux urnes : l'empressement des électeurs est peut-être plus grand dans les campagnes que dans les villes, sauf Orléans; tout se passe sans incidents notables. « En somme, les élections d'avril 1848 se firent au milieu de l'effervescence pacifique de l'esprit public. Le peuple se rendit religieusement à l'élection comme pour l'accomplissement d'un devoir sacré et l'administration laissa le peuple exprimer sa volonté en toute indépendance ». Résultats du vote : les 12 candidats qui arrivent en tête ont de 68.344 à 19.505 voix; la liste du Comité central républicain passe tout entière avec un nombre de voix qui varie de 68.000 à 34.000. M. D. étudie en détail la répartition des suffrages et dresse la carte électorale du département : les arrondissements d'Orléans et de Montargis sont républicains, Gien conservateur, Pithiviers incertain ; il est impossible de dire que les villes soient plus républicaines que les campagnes, et vice-versa : des circonscriptions rurales élisent les républicains, tandis que des villes élisent des conservateurs, et inversement. Satisfaction des républicains; mécontentement des démocrates socialistes, qui n'ont fait élire qu'un des leurs, Considérant; les conservateurs et légitimistes ne commentent pas leur défaite.] — E. LEVASSEUR. *Papiers inédits de Léon Faucher.* [Sous ce titre, M. L. publie un « Aperçu de la situation depuis l'époque où M. le ministre de l'Intérieur est entré aux affaires », dressé en octobre 1851 dans les bureaux de la Sûreté générale, et qui fournit d'intéressants détails sur l'esprit public à Paris et dans les départements, les sociétés secrètes, les clubs, les sociétés de secours mutuels, les loges maçonniques, les étrangers et réfugiés, la presse et la librairie, les loteries, etc.] — *Lettre inédite de Jules Favre à Hénon.* [Du 28 avril 1849, sur l'œuvre de la Constituante et sur la situation politique du jour.] — H. MONIN. *La dernière leçon de Jules Simon en Sorbonne (décembre 1851).* [Addition à l'étude résumée ci-dessus, p. 636. Victor Cousin, que suppléait J. Simon, et Villemain ont été mis à la retraite, avec honorariat, le 7 mai ; l'arrêté ministériel sur le serment étant du 28 avril, l'on peut supposer que la décision du 7 mai a été le résultat d'un compromis entre Cousin et Villemain, qui ne voulaient pas prêter le serment, et le gouvernement, qui tenait à les ménager. D'autre part, une des « Lettres d'exil » d'Edgar Quinet donne à penser qu'Alex. Thomas, le protestataire du 12 décembre, serait mort non à Bruxelles, mais en Angleterre, dans une maison de fous.]

La Revue. 1906.

15 Mai. = G. CANTON. *Napoléon et les Trappistes.* [D'ap. les Arch. nat., F19586,

F76558, AFIV, 586, etc. Expose comment Napoléon, mécontent des restrictions apportées par les Trappistes de la Cervara, près de Gênes, au serment de fidélité à l'Empire, supprima l'ordre tout entier, le 28 juillet 1811. Le décret fut exécuté militairement ; le monastère de la Cervara mis sous séquestre, les religieux incarcérés en Corse, où ils restèrent jusqu'en 1815. Le supérieur de l'ordre, le P. Lestrange, qui avait été l'instigateur de cette manifestation ultramontaine, échappa à la police impériale et s'enfuit aux États-Unis.]

La Revue de Paris. 1906.

1er Juin. = J. Gros. *La « petite Église » de Toulouse.* [D'après une liasse, aujourd'hui conservée aux archives départementales de la Haute-Garonne, de lettres et papiers saisis par la police en 1811 et qui jettent un peu de lumière sur le groupe des « anticoncordataires » de Toulouse. Leur chef était l'abbé Sébastien Lucrès, né vers 1735, chargé des pouvoirs de Seignelay-Colbert, ancien évêque de Rodez et l'un des évêques réfugiés à Londres. Lucrès a un assez grand nombre d'auxiliaires ; on en connaît une douzaine ; les principaux semblent avoir été les abbés Ufferte, Deydé et Dilhan. Tous vivent cachés, traqués par la police ; ils attaquent l'archevêque concordataire de Toulouse, Primat, qu'ils taxent d'hérésie, publient des brochures contre lui, contre le Concordat aussi et contre Rome. Le 18 juillet 1811, la police est sur le point de capturer Dilhan ; il réussit à s'échapper, laissant ses papiers : ce sont ceux qu'à utilisés M. G. Les anticoncordataires acceptent les mêmes dogmes que l'Église officielle ; mais l'Église concordataire, qui contient des évêques constitutionnels, jureurs, leur paraît entachée d'hérésie ; et le pape n'a d'autre excuse à l'approbation accordée par lui à la formation de cette Église que l'ignorance où le tient son entourage. A l'intérieur du groupe, la discipline était sévère, et Lucrès veillait attentivement à ce que ses fidèles ne fréquentassent pas les églises concordataires. Le nombre des adeptes n'est pas connu ; il semble n'avoir jamais été très élevé. La « petite Église » de Toulouse se désagrégea sous la Restauration, après la mort de Lucrès et de Dilhan, disparus en 1823 et 1824.]

La Revue hebdomadaire. 1906.

5 Mai. = J. Franceschini. *Une grève sanglante sous le second Empire. La catastrophe de La Ricamarie (16 juin 1869).* [A propos de l'intervention de l'armée dans les grèves]. — G. Lacour-Gayet. *De Toulon à Alexandrie. Brueys et Nelson.* [D'ap. l'ouvr. du Ct de la Jonquière sur l'expédition d'Égypte.]

19 Mai. = L. Madelin. *Une famille parvenue. Les Bonaparte en 1811-1812.* [D'ap. le tome VII de « Napoléon et sa famille » de M. F. Masson.]

26 Mai. = Gal Bourelly. *Le service des renseignements en temps de guerre. Un bureau politique à Metz en 1870.* [L'auteur, témoin oculaire, expose le fonctionnement du « bureau politique » du 4e corps d'armée, notamment entre le 15 et le 31 juillet 1870. M. Schnœbelé, commissaire spécial de la gare de Thionville, le même qui fut mêlé aux incidents de 1887, en fut le correspondant et lui fournit de précieux renseignements. Le bureau politique du 4e corps fonctionna jusqu'à la reddition de Metz.]

9 Juin. = Bon J. ANGOT DES ROTOURS. *Le centenaire de Frédéric Le Play.* [A propos de l'inauguration de sa statue.]

Le Correspondant. 1906.

25 Mai. = E. ROUSSE. *Lettres à un ami (1855-1870).* [Fin. Lettres de sept. 1866 à sept. 1870.] — MGR R. DE TEIL. *Autour d'une cause de béatification. Les seize Carmélites de Compiègne.* [Expose d'après quelles règles a été instruite cette cause, et cite un certain nombre de textes y relatifs, provenant notamment des Archives nationales et du couvent des bénédictines de Stanbrook, en Angleterre.] — G. BORD. *La conspiration maçonnique de 1789.* [Fin. Main-mise de la F.·. M.·. sur Louis XV, puis sur Louis XVI, qui en sont déclarés « protecteurs ». A la cour, dans les ministères, dans toutes les administrations, les initiés sont nombreux; il y a des loges dans 70 régiments au moins; le Club breton, d'où est parti le mot d'ordre de la révolution de juillet, comprend plus de 40 maçons avérés. Cette ubiquité de la F.·. M.·. explique le complot de 1789; la journée du 14 juillet est le résultat des agissements des maçons, qui organisèrent et effectuèrent méthodiquement le soulèvement de Paris, la création du comité insurrectionnel de l'Hôtel de Ville, le meurtre de Flesselles, de Berthier et de Foulon. Sur 763 individus qui figurent sur la liste des « vainqueurs de la Bastille », M. B. a pu en identifier 661; ce sont en grande majorité des ouvriers habitant le faubourg St-Antoine. « La Bastille fut prise, non par la population de Paris, mais par suite d'un complot pour lequel on groupa quelques ouvriers du quartier ». M. B. admet d'ailleurs l'intervention de 4 autres groupes : ceux du Palais-Royal, des Halles, de Maillard, et enfin le « groupe maçonnique » des « chevaliers de l'arc et de l'arquebuse », composé en 1789 de 34 membres. Il est à noter que chacune des 4 députations envoyées par le « comité insurrectionnel » à la garnison de la Bastille comptait quelques francs-maçons. Enfin, il y a de fortes présomptions que le comte d'Affry, colonel des gardes suisses, le duc du Châtelet, Sombreuil et Besenval, étaient, sinon de connivence avec la F.·. M.·., du moins paralysés par elle. M. B. annonce en terminant qu'il publiera d'autres articles sur le rôle de la maçonnerie dans la Révolution : les journées révolutionnaires, comme le 31 mai ou le 9 thermidor, sont pour lui les épisodes d'un conflit, qui durera jusqu'à l'Empire, entre le G.·. O.·. et les loges écossaisses, d'accord pour détruire, puis brouillés après la victoire.]

10 Juin. = L. MADELIN. *Napoléon nouveau, d'après ses derniers historiens.* [Passe en revue les conceptions successives que se sont faites de Napoléon les historiens, au cours du XIXe siècle et jusqu'à nos jours. Constate, en terminant, que MM. Chuquet, Masson, Sorel, Houssaye, Aulard, Vandal, qui « n'appartiennent point à une coterie », et n'ont ni les mêmes tendances ni le même tempérament « professent sur Napoléon des opinions assez voisines ». « Avec eux disparaît le *condottiere*, ingénieusement conçu par Taine, le tyran sans entrailles de Lanfrey, et jusqu'à l' « incorrigible guerrier » d'Adolphe Thiers. C'est donc un *Napoléon nouveau* qui se dresse au seuil du XXe siècle, homme qui eut un cœur d'homme, souverain qui eut une conscience de souverain, capable certes de fautes graves,...

mais capable aussi de sentiments généreux et de patriotique abnégation... Quels que soient les sentiments que peuvent nous inspirer personnellement son système politique, ses procédés et certains de ses actes, il faut nous incliner devant des témoignages qu'aucun érudit ne saurait récuser, et ne point marchander, à l'homme d'État, l'hommage que les victoires seules du prodigieux guerrier semblaient jadis arracher à la postérité ».]. — H. Joly. *La statue de Frédéric Le Play*. [Article d'actualité.] — Cte de Bonfils. *Souvenirs anecdotiques d'un diplomate français (1863-1871)*. [Les bals des Tuileries; l'ambassade française à Vienne ; mission à Pétersbourg, en 1866, puis à Berlin en 1867. En 1868, M. de B. est nommé élève-consul à Londres, où il reste jusqu'en 1871 ; relations avec Louis Blanc et Ledru-Rollin ; la guerre ; arrivée et séjour à Londres de nombreux personnages de la cour impériale ; le duc de Broglie ambassadeur en Angleterre.]

Revue des Deux-Mondes. 1906.

15 Mai. = A. Bertrand. *Les États-Unis et la France*. [Analyse des missions de Ternant, Genet, Fauchet, Laforest, Pétry, Le Blanc et Adet aux États-Unis, d'après la publication de la correspondance des ministres français aux États-Unis de 1791 à 1796 dans l'*Annual Report of the American historical association*, Washington, 1904, cf. ci-contre, page 702.] — É. Ollivier. *L'Affaire Baudin (1868)*. [I. Apparition de la *Lanterne* le 31 mai 1868. II. Impression produite par la *Lanterne*. III. Rochefort et Paul de Cassagnac. IV. Le livre de Ténot, *Paris en décembre 1851* ; son influence sur la génération prête à franchir le seuil de la vie active ; le programme de cette génération est formulé par *La politique radicale* de Jules Simon. Les irréconciliables contre les libéraux qui réclament une transformation de l'Empire ; entretien d'Émile Ollivier avec Ferry et Gambetta. Ces irréconciliables entendent ne pas se confondre avec le vieux parti de 1848. V. La mort de Walewski le 23 septembre 1868. VI. Delescluze et Blanqui ; leurs efforts pour éloigner de l'Empire même libéral les ouvriers et la bourgeoisie. Delescluze, après le livre de Ténot, organise « une savante manœuvre » sur la mort de Baudin ; la manifestation au cimetière Montmartre et la souscription. VII. La manifestation du 2 novembre sur la tombe de Baudin. VIII. Les poursuites contre le *Réveil*, l'*Avenir national*, la *Tribune*, la *Revue politique*. Portrait de Gambetta. IX. Le plaidoyer de Gambetta. X, XI. La condamnation prononcée par le tribunal et l'impression qu'elle produit. L'opposition parlementaire renonce à l'attitude constitutionnelle et se déclare révolutionnaire. XII. Attitude d'Émile Ollivier. Après son offensive dans la session de 1868, la droite et les partisans de Rouher lui sont plus que jamais hostiles ; mais en revanche il a regagné le gros bataillon de l'opinion libérale. Brochure qu'il prépare pour expliquer son rôle au 19 janvier ; il obtient de l'Empereur l'autorisation de publier sa lettre du 12 janvier 1867. Sommation qui lui est faite par son comité de souscrire à la manifestation Baudin ; il refuse. XIII. Raisons de son refus : inutilité et danger d'une révolution. XIV. Sa lettre de refus ; les comités d'opposition décrètent son exclusion. XV. La publication, le 3 mars, du livre d'Émile Ollivier, *Le 19 janvier, Compte rendu à mes électeurs* ; impression qu'il produit sur l'Empereur ; irritation de Rouher ; la meute de ses journaux

lancée contre Émile Ollivier ; les injures de la presse radicale ; pauvreté de sa polémique. XVI. Les juges équitables du livre : Nefftzer, John Lemoinne, Boutmy, Hervé, Weiss ; en province il accélère le mouvement constitutionnel.] — J. E. Fidao. *Pierre Leroux et son œuvre.*

1er Juin. = É. Ollivier. *Les Élections de 1869.* [I. Opposition et ministres en 1869 ; la candidature officielle demeurant le moyen d'action du gouvernement. II. Les candidats officiels en 1869, polis envers l'opposition, presque arrogants envers le gouvernement. L'opposition en province réclame la constitution d'un gouvernement constitutionnel réel, mais reste attachée à l'ordre légal et hostile à la révolution ; à Paris et dans les grandes villes, on met aux voix le renversement de l'Empire et la vengeance du 2 décembre. Le gouvernement ne se refusant aucun moyen contre ses adversaires, mais leur permettant de les employer tous contre lui. III. L'action à Paris conduite par les journaux démocratiques et radicaux ; Delescluze propose de présenter dans toutes les circonscriptions la candidature du frère de Baudin. Les candidatures à Paris : Jules Simon, Ernest Picard, Pelletan, d'Alton Shée opposé à Thiers, Henri Rochefort à Jules Favre, Gambetta à Carnot, Jules Ferry à Guéroult, Raspail à Garnier-Pagès. L'exclusion d'Émile Ollivier par les radicaux ; il est combattu en même temps par Rouher. IV. Le programme et la campagne de Gambetta ; Auguste Cochin, puis Jules Ferry contre Guéroult. V. Les adversaires d'Émile Ollivier ; Émile Durier à Paris, Clément Laurier dans le Var. Accueil triomphal fait à Émile Ollivier dans le Var ; à Paris, Bancel remplace Émile Durier. VI, VII. La campagne électorale d'Émile Ollivier à Paris, et la réunion du 12 mai au Châtelet. VIII. Les journaux. Parmi ceux de l'opposition radicale, le *Temps* seul garde quelque mesure contre Émile Ollivier ; violences de Cassagnac dans le *Pays* ; Ollivier est soutenu par Robert Mitchell dans le *Constitutionnel* et par Émile de Girardin. Influence de Proudhon sur les ouvriers instruits. IX. Les résultats : Émile Ollivier battu à Paris ; Carnot succombe devant Gambetta ; Guéroult en ballotage devancé par Ferry ; Favre et Garnier-Pagès tenus en échec par Rochefort et Raspail ; Thiers en ballotage ; Picard, Jules Simon, Pelletan élus. Élection d'Émile Ollivier dans le Var. X. Les résultats de la province. Deux vaincus : Prévost Paradol et Renan. XI. Le second tour. XII. Les résultats : les candidats officiels ou agréables sont encore en nombre prépondérant ; l'opposition chante victoire ; toutefois ce n'est pas l'Empire qui est atteint, mais l'Empire autoritaire.] — Vte G. d'Avenel. *Les riches depuis sept cents ans. III. Soldes militaires. Traitements des magistrats et des prêtres.*

Revue des Etudes historiques 1906.

Mai-Avril. = P. Fromageot. *Les aventures de Jean-Baptiste de Monicart et comment il composa à la Bastille son « Versailles immortalisé ».* [Récit de la vie de J.-B. de Monicart, premier président des Trésoriers de France qui, prisonnier à la Bastille de 1710 à 1714, y écrivit les deux premiers volumes d'une description du château de Versailles.] — G. Lacour-Gayet. *Le voyage de Louis XVI à Cherbourg (1786).* [Ce voyage fut « un grand événement » ; l'auteur de cet article signale les documents, manuscrits et imprimés, qui s'y rapportent.] — J. Paquier. *Lettres*

familières de Jérôme Aléandre (1510-1540). [Suite. Lettres à Étienne Poncher, à G. Pollinus, à Jules de Médicis, à G. Hummelberg etc.]

Revue d'histoire rédigée à l'État-Major de l'Armée. 1906.

Avril. = B. [Cel Coutanceau]. *La campagne de 1794 à l'armée du Nord, 17 pluviôse-8 messidor an II* (suite). *IIe partie : opérations.* [Suite. Nouvelles attaques des Français, le 25 avril, contre les Autrichiens ; elles sont mal conduites et échouent. Ferrand ne se décourage pas, et se dispose à reprendre l'offensive ; mais la capitulation de Landrecies vient l'arrêter. Le 29 avril, la garnison, démoralisée par le bombardement, force son chef, le général Roulland, à entamer des pourparlers avec l'ennemi ; le 30, la reddition a lieu ; la garnison est prisonnière de guerre, livre ses drapeaux et ses canons. La nouvelle de la capitulation, connue à Paris le 3 mai, y cause une vive émotion ; discours de Barère à la Convention pour raffermir les esprits. Dispositions prises par les deux adversaires après la chute de Landrecies ; les alliés se préparent à déboucher sur Cambrai ; les Français établissent leur centre au camp de Réunion-sur-Oise ; l'aile droite agit en liaison avec l'armée des Ardennes ; l'aile gauche, renforcée, attaquera l'ennemi par la vallée de la Lys.] — R. L. [Lt Longy]. *La campagne de 1797 sur le Rhin.* [IV. Les forces en présence. L'armée de Sambre et Meuse, commandée par Hoche, Lefebvre (droite), Grenier (centre), Championnet (gauche), plus les corps de Colaud et de Watrin, comprend 78.000 hommes sous les armes ; l'armée du Rhin et Moselle, avec Moreau, Dufour (droite), Desaix (centre), Gouvion-Saint-Cyr (gauche), et la réserve de Bourcier en compte 57.000. L'armée autrichienne, à la tête de laquelle Latour, assisté des feld-maréchaux Werneck, Staader et Sztarray, vient de remplacer l'archiduc Charles, se compose de 93.000 combattants avec une forte artillerie. VI. Les opérations de l'armée de Sambre et Meuse. Dénonciation de l'armistice ; les hostilités recommencent le 17. Le 18, bataille de Neuwied ; Hoche avec cinq divisions, enlève à la baïonnette la position fortifiée des Autrichiens à Bendorf-Heddesdorfi, fait 5.000 prisonniers ; Werneck, qui commande l'aile droite de Latour, doir battre en retraite sur Francfort. Hoche pouvait lui couper la route ; mais tout au désir de culbuter l'armée autrichienne dans la Lahn, mal renseigné d'ailleurs par sa cavalerie, il néglige pendant deux jours de prescrire à son aile droite un mouvement débordant qui aurait pu être décisif. Malgré tout, le 22 avril, la situation des Autrichiens et des plus critiques, lorsque arrive la nouvelle des préliminaires de Leoben. Appréciation de cette campagne de cinq jours : les Autrichiens y perdirent plus de 8.000 hommes ; on ne connaît pas les pertes françaises, qui durent être assez élevées ; l'armée de Sambre-et-Meuse a fait preuve de qualités exceptionnelles ; la cavalerie seule reste inférieure à sa mission ; Hoche s'est montré tacticien simplement passable ; mais son activité personnelle a été remarquable, et lui a valu le succès.] — E. [Ct Picard]. *La guerre de 1870-1871* (suite). *L'armée de Châlons. IIIe partie : Nouart-Beaumont.* [Suite de l'exposé de la bataille de Beaumont. Premières dispositions prises au 5e corps après la panique ; prise de Beaumont ; entrée en ligne successive du XIIe corps saxon, du Ier corps bavarois ;

retraite du 5e corps au nord de Beaumont, et combat de la division Conseil-Dumesnil, du 7e corps, entre La Thibaudine et Warniforêt. A suivre.]

Revue historique. 1906.

Mai-Juin. = F. Charles Roux. *La politique française en Égypte à la fin du XVIIIe siècle.* [Il semble qu'en 1768-1769, Choiseul ait songé à préparer par des négociations la cession de l'Égypte à la France ; une série de projets et de mémoires traitent de cette question jusqu'à la fin du XVIIIe siècle.] — F. Thénard et R. Guyot. *Le conventionnel Goujon.* [Suite. Goujon administrateur ; membre du conseil général de Seine-et-Oise (novembre 1791) ; élu (en avril 1792) procureur général syndic ; levée de 30.000 hommes ; les massacres du 9 septembre à Versailles ; Goujon suppléant à la Convention ; proclamation de la République ; la famine ; Goujon propose le « maximum ». Mariage de Goujon avec Lise Corméry.] — A. Pereire. *Des premiers rapports entre Saint-Simon et Auguste Comte, d'après des documents originaux, 1816-1819.* [L'auteur de cet article, qui a eu entre les mains les archives et la bibliothèque saint-simonniennes léguées à Isaac Pereire par Henri Fournel, établit, à l'aide de lettres inédites, que saint Simon avait fait les premières avances.]

NOTES ET NOUVELLES

— Académie des Sciences morales et politiques :

26 Mai : M. d'Haussonville donne lecture d'un mémoire intitulé : Le duc de Bourgogne au Conseil. Ce travail est presque entièrement consacré au procès de la maison de Rohan contre le duc de Rohan-Chabot.

2 Juin : M. P. Guiraud présente à l'Académie une brochure de M. Hauser, intitulée : Des diverses formes d'organisation du travail dans l'ancienne France. — M. A. Ribot offre à l'Académie le récent volume de M. Bodley sur : l'Église en France.

— Prix décernés par les Académies, en 1904, à des ouvrages d'histoire moderne :

Académie française : Premier prix Gobert (9.000 fr.) à *M. le Gal Bonnal* pour son ouvrage sur : L'esprit de la guerre moderne (4 vol. parus : De Rosbach à Ulm ; La manœuvre d'Iéna ; La manœuvre de Landshut ; La manœuvre de Vilna) ; second prix Gobert (1.000 fr.) à *M. L. Madelin* pour son livre : La Rome de Napoléon. — Sur le prix Thérouanne (4.000 fr.), 1.000 fr. au *Cne P. Mahon* (Études sur les armées du Directoire), 500 fr. à *M. V.-L. Bourrilly* (Guillaume du Bellay, seigneur de Langey), 500 fr. au *Vte de Brémont* (Le seizième siècle et les guerres de la Réforme en Berry), 500 fr. à *M. E. Horn* (François Rakoczi II, prince de Transylvanie, 1676-1735), 500 fr. à *M. M. Marion* (Le garde des sceaux Lamoignon et la réforme judiciaire de 1788). — Sur le prix Sobrier-Arnould (2.000 fr.), 1.000 fr. à *M. A. Tardieu* (Questions diplomatiques de l'année 1904). — Sur le prix Furtado (1.000 fr.), 500 fr. à *M. le Ct Picard* (Bonaparte et Moreau). — Sur le prix Fabien (2.500 fr.), 1.000 fr. à *M. O. Noël* (Histoire du commerce du monde). — Sur le prix Charles Blanc (2.400 fr.), 1.400 fr. à *M. Gaultier* (Le rire et la caricature) et 500 fr. à *M. A. Bertrand* (Versailles).

Académie des sciences morales et politiques : Le prix Drouyn de Lhuys (3.000 fr.) a été partagé entre *M. G. Pagès* (Le Grand Électeur et Louis XIV) et feu *J. Darcy* (France et Angleterre, Cent ans de rivalité coloniale).

(*A suivre.*)

— Le sujet d'histoire moderne, au concours d'agrégation d'histoire et géographie, a été cette année : Les parlements sous Louis XVI.

— M. Albert Sorel, membre de l'Académie française et de l'Académie des

sciences morales et politiques, est mort le 29 juin 1906, dans sa 64e année. Nous lui consacrerons une notice bio-bibliographique.

— M. Émile Molinier est mort le 6 mai 1906. Né à Nantes le 27 avril 1857, élève de l'École des Chartes, un moment attaché au département des Estampes de la Bibliothèque nationale, il entrait ensuite au musée du Louvre, où il devenait, en 1893, chef du département nouvellement créé des objets d'art du moyen-âge et des temps modernes. En cette qualité, il présida à l'installation au Louvre de séries importantes, par exemple la donation Adolphe de Rotschild. Commissaire général des beaux-arts à l'Exposition de 1900, Molinier sut organiser cette magnifique réunion d'objets d'art, tirés des musées, des églises, des collections particulières, qu'abrita pendant plusieurs mois le Petit Palais. C'est grâce à lui que fut créé au Louvre le musée du mobilier français. En 1901, Molinier se démit brusquement de ses fonctions officielles ; depuis lors, il s'était consacré à des travaux de rédaction de catalogues, et à des besognes de courtier et de marchand d'objets d'art. Il allait peut-être revenir à ses travaux scientifiques, qu'il négligeait depuis quelques années, lorsqu'il fut brusquement enlevé.

L'œuvre écrite de Molinier est considérable. On lui doit, outre sa thèse de l'École des Chartes sur *Arnould d'Andrehem, maréchal de France, 130 ?-1370* (1883), des notes sur *Les origines de l'émaillerie française* (1881), un *Dictionnaire des émailleurs depuis le moyen-âge jusqu'à la fin du XVIIIe siècle* (1885) et un volume de la « Bibiiothèque des merveilles » sur *L'émaillerie* (1891), une étude sur *La céramique italienne au XVe siècle* (1888), une grande monographie, en collaboration avec J. Cavallucci, des *Della Robbia* (1884), un livre sur *Venise, ses arts décoratifs, ses musées et ses collections* (1889), un excellent catalogue des *Bronzes de la Renaissance, Les plaquettes italiennes* (1886), et, dans la collection des « Artistes célèbres », un *Benvenuto Cellini* (1894). Son ouvrage le plus important est son *Histoire générale des arts appliqués à l'industrie du Ve à la fin du XVIIIe siècle*, dont quatre volumes, traitant des ivoires, du mobilier, et de l'orfèvrerie civile et religieuse du Ve au XVe siècle, ont paru de 1896 à 1902 ; le tome V, consacré à l'orfèvrerie du XVIe au XVIIIe siècle est, dit-on, terminé, et doit être mis en vente à la fin de l'année. Molinier avait en outre publié de très nombreux articles dans les différentes revues d'art ou d'histoire de l'art.

On a pu reprocher aux travaux de Molinier d'assez graves défauts, un plan parfois vague, des digressions. Mais ce que l'on s'accordait à louer, c'est la précision d'idées, la lucidité d'esprit, et le ferme bon sens de leur auteur. Molinier avait une connaissance approfondie de l'objet d'art, et, d'autre part, ses visites répétées aux divers musées de l'Europe, aux grandes collections privées, lui avaient fourni, grâce à une admirable mémoire des formes, le moyen d'établir, lorsqu'il rédigeait, de multiples comparaisons. Il est regrettable qu'il disparaisse prématurément, sans avoir donné tout ce qu'on pouvait attendre de lui, et après avoir, il faut bien le dire, assez mal employé les dernières années de sa vie.

— La *Revue de Synthèse historique* annonce qu'elle prépare, pour l'inaugurer en

1907, un second cycle de ces « Revues générales, inventaires du travail fait et à faire », qu'elle a publiées avec plein succès depuis sa fondation, c'est-à-dire depuis six ans. « Tout en conservant à ces Revues, dit une lettre circulaire adressée par la Direction à ses collaborateurs, dans le second cycle, le même caractère de pure science, de science désintéressée, nous sommes disposés à faire une part assez large aux questions vers lesquelles tendent à se porter de préférence les historiens, sous l'influence des préoccupations économiques, sociales, mondiales... Il nous semble qu'une Revue de synthèse historique qui veut être pleinement efficace doit, tout en embrassant le cosmos de l'histoire, porter son effort, de préférence, du côté où il y a urgence, là où il faut appeler, stimuler les travailleurs et là où le travail n'attend pour battre son plein que des directions et des instruments ».

— Thèses d'histoire moderne récemment soutenues, pour le doctorat ès-lettres, devant la Faculté des lettres de l'Université de Paris :

Le 25 mai 1906, M. J. Ecorcheville, licencié-ès-lettres. Thèse principale : De Lulli à Rameau (1690-1730), L'esthétique musicale. Thèse complémentaire : Vingt suites d'orchestre au XVIIIe siècle français (1640-1670). Mention *honorable*.

Le 6 juin 1906, M. P. Martino, professeur au lycée d'Alger. Thèse principale : L'Orient dans la littérature française au XVIIe et au XVIIIe siècle. La thèse complémentaire traitait d'un sujet d'histoire ancienne.

Le 8 juin 1906, M. Delvolvé, professeur agrégé à l'École municipale Turgot. Thèse principale : Essai sur Pierre Bayle. La thèse complémentaire traitait d'un sujet de philosophie. Mention *très honorable*.

— La Société d'histoire diplomatique a tenu son assemblée générale annuelle le 8 juin dernier sous la présidence de M. de Courcel. Diverses commuications ont été faites : par M. W. Lawson Grand, professeur à l'Université d'Oxford, sur « la mission de M. de Bussy à Londres en 1761 »; par M. d'Haussonville sur « le duc de Bourgogne et les pacifistes en 1709 et 1710 » ; par M. de Courcel sur « l'ambassade de M. de Gontaut-Biron à Berlin de 1872 à 1877. »

— La Société d'histoire moderne s'est réunie le 11 juin. Elle a entendu une communication de M. P. Caron sur : Le Comité des travaux historiques et les études d'histoire moderne. Puis la discussion sur l'enseignement de l'histoire a été reprise ; l'on s'est spécialement occupé de cet enseignement dans les écoles primaires supérieures.

A la suite de la communication de M. Caron, le vœu suivant a été voté à l'unanimité : « La Société d'histoire moderne, constatant que l'accroissement incessant du nombre des travailleurs d'histoire moderne crée des besoins auxquels il importe de donner satisfaction, émet le vœu qu'une section d'études historiques modernes soit ajoutée aux sections existantes du Comité des travaux historiques et scientifiques ». Ce vœu a été transmis au ministre de l'Instruction publique.

— L'assemblée générale annuelle de la Société d'histoire contemporaine a eu lieu le 13 juin, sous la présidence de M. Boulay de la Meurthe, président de la Société. Après lecture des rapports d'usage, deux communications ont été faites, l'une par Madame d'Arjuzon sur « Joséphine contre Beauharnais », l'autre par M. de Maricourt sur « le baron de Duplaa en Morée. »

— La Commission chargée de rechercher et de publier les documents relatifs à la vie économique de la Révolution s'est réunie le 28 juin, au ministère de l'Instruction publique, sous la présidence de M. Jaurès.

M. P. Caron, secrétaire, a lu un rapport sur les travaux de la sous-commission permanente depuis la dernière réunion plénière. — M. Jaurès a présenté à la Commission le premier numéro du Bulletin dont la création avait été précédemment décidée. — Les commissaires responsables ont rendu compte de l'état d'avancement des publications en cours : toutes sont en bonne voie, et il y a lieu de prévoir que sept nouveaux volumes pourront paraître dans le courant de l'automne.

La Commission a ensuite longuement discuté un projet d'instruction, préparé par la sous-commission, sur la publication des documents relatifs au commerce des céréales pendant la Révolution. Finalement le projet a été adopté. L'instruction sera prochainement publiée dans le Bulletin de la Commission.

La séance s'est terminée par l'examen et l'adoption de cinq nouvelles propositions de publications, présentées par des comités départementaux, et concernant : les cahiers de doléances de la sénéchaussée de Rennes en 1789 ; la vente des biens nationaux dans le département de la Gironde ; la suppression du régime seigneurial en Savoie, commencée dès 1772 et achevée par la Révolution ; le commerce des céréales dans le district de Chaumont (Haute-Marne) et dans le district de Versailles (Seine-et-Oise) pendant la Révolution.

— Par arrêté ministériel en date du 30 juin 1906, MM. Fernand Gerbaux, sous-chef de la Section moderne aux Archives nationales, et Charles Schmidt, archiviste aux Archives nationales, ont été nommés membres de la Commission chargée de rechercher et de publier les documents relatifs à la vie économique de la Révolution.

— Comme nous l'annonçons ci-dessus, la Commission chargée de rechercher et de publier les documents relatifs à la vie économique de la Révolution vient de publier le premier numéro de son « Bulletin trimestriel ». On y trouvera : la reproduction des circulaires, au nombre de six, publiées par la Commission depuis sa création ; la liste des membres de la commission centrale et celle des membres des comités départementaux ; une chronique contenant notamment le compte rendu des séances récentes des comités départementaux.

Le second numéro, qui est sous presse, sera entièrement consacré à la question du commerce des céréales ; y figureront : l'instruction rédigée par la sous-commission (voir ci-dessus) ; une étude historique sur la législation et l'administra-

tion du commerce des céréales pendant la Révolution, étude suivie d'un recueil comprenant la reproduction in-extenso ou l'analyse des principaux textes législatifs sur la question ; une note sur les ressources que présentent, pour l'histoire du commerce des céréales pendant la même période, les Archives nationales.

— Tous les historiens connaissent et ont manié la « Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire » publiée depuis 1886 à la librairie A. Picard et qui compte annuellement 39 volumes. Au début, cette collection devait embrasser l'histoire générale, sans limitation chronologique ; mais, en fait, elle était assez vite restreinte, sauf exception, au moyen âge ; quelques volumes seulement avaient atteint le XVIIIe siècle, un seul allait jusqu'à 1789.

Le progrès constant des études d'histoire moderne a inspiré à un certain nombre de travailleurs l'idée qu'il serait bon de revenir au plan primitif et de faire aux textes des deux derniers siècles la place qu'ils méritent. Cette extension du cadre chronologique de la collection est aujourd'hui assurée. Seulement, il a paru bon d'y introduire une division en deux sections. Les 39 volumes publiés feront partie de la première section, qui ira jusqu'à la fin du XVIIe siècle et dont la publication reste dirigée par le Comité en exercice, composé de MM. Jalliffier, Kohler, Langlois, Lavisse, Lefranc, Lemonnier, Lot, Luchaire, Morel-Fatio, Prou, Thomas. Une deuxième section est créée pour le XVIIIe et le XIXe siècle ; elle est confiée à un Comité spécial, formé de MM. l'abbé Baudrillart, Boulay de la Meurthe, E. Bourgeois, P. Caron, Cl. Perroud, M. Tourneux, A. Tuetey. Bien qu'il doive y avoir identité de format et de caractère, les deux sections seront indépendantes l'une de l'autre ; il y aura pour chacune d'elles une souscription distincte, fixée pour la seconde section comme pour la première à 10 francs par an au maximum : c'est-à-dire que le prix de chaque volume sera établi, pour les souscripteurs à la collection, à raison de 0 fr. 20 ou 0 fr. 25 la feuille d'impression sans que le prix des publications d'une année puisse dépasser la somme de 10 francs. Chaque volume sera du reste vendu séparément.

Le Comité de direction de la deuxième section se propose d'appliquer, autant qu'il est possible, à la publication des textes d'histoire moderne et contemporaine les règles rigoureuses pratiquées depuis longtemps avec succès par les médiévistes. Il s'efforça de donner, conformément à l'objet de la collection, des éditions et des recueils ayant valeur d'instruments de travail scientifique ou d'instruments de haute pédagogie. Sont dès à présent décidées les publications suivantes : *Recueil des protestations de la Cour de Rome contre les articles organiques*, par M. Boulay de la Meurthe ; *Souvenirs d'un sexagénaire*, d'Arnault, réédités par M. Tourneux ; *Les grands traités de la Révolution et de l'Empire*, publiés par M. Bourgeois ; *Les lois sur l'organisation de l'armée pendant la Révolution et l'Empire*, publiées par M. Caron. Le Comité a en outre divers projets à l'étude : réédition des mémoires de Barère, de Brissot, de Bertrand de Molleville, du président Hénault, du maréchal Gouvion-Saint-Cyr, de Miot de Mélito ; recueil de textes sur la grande industrie à la fin de l'ancien régime, sur la législation des cultes de 1791 à 1801, etc.

— M. Ph. Sagnac vient de publier, dans la *Revue de Synthèse historique* d'avril 1906, le début d'une étude, qui sera étendue, sur : L'agriculture et les classes rurales en France au dix-huitième siècle. L'auteur ne se dissimule pas les lacunes, nombreuses et graves, que présentent sur ce point nos connaissances ; mais « en attendant de nouvelles monographies, ce travail, tout à fait provisoire, pourra donner les résultats acquis, peut-être aussi, sur quelques questions, des résultats nouveaux, et servir de point de départ à des recherches nouvelles. On le divisera en cinq parties : 1° la répartition de la propriété et la division progressive du sol ; 2° les charges de l'agriculture et des paysans (droits domaniaux, dîmes, impôts) ; 3° la culture et les progrès de l'exploitation ; 4° la circulation et la vente des produits (transports, marchés, prix, exportation et importation) ; 5° la vie matérielle, intellectuelle, morale, politique, des classes rurales. Dans le premier article, consacré à la division de la propriété foncière, M. S. traite successivement de la répartition entre les diverses classes, de l'acquisition du sol par les classes rurales, des causes de la division du sol, autres que la dissociation des grandes propriétés, du rapport de la répartition du sol avec la population. Beaucoup plus divisée qu'en Angleterre, dit-il en concluant, la propriété française ne l'était pourtant pas assez. « La terre manquait aux bras... La division du sol qui se fit au XVIIIe siècle n'était pas assez rapide ni assez intense pour suivre le mouvement de la population et suffire aux besoins des petites gens. Cette situation économique, qui apparaîtra mieux plus loin, explique bien des faits et des lois de la Révolution. »

— L'Académie française a mis au concours, pour le prix du Budget (éloquence) de 1907, l'éloge d'Hippolyte Taine. Il faut voir, paraît-il, dans le choix de ce sujet, une réponse au cours public qu'a professé cette année à la Sorbonne M. Aulard sur : Taine historien de la Révolution française.

— M. A. Aulard vient de publier le tome XVII (Paris, Imprimerie nationale, 1906, gr. in-8, 865 p.) de son *Recueil des actes du Comité de salut public*. Ce nouveau volume concerne la période qui s'étend du 21 septembre 1794 (5e jour des sans-culottides an II) au 6 novembre de la même année (16 brumaire an III).

— Dans son *Inventaire analytique et extraits des manuscrits du* Fondo gesuitico *de la Bibliotheca nazionale Vittorio-Emanuele de Rome concernant l'histoire de France, XVIIe-XIXe siècles* (Paris, H. Champion, 1906, in-8, 80 p., extr. de la *Revue des Bibliothèques*, janv.-févr. 1906), M. Georges Bourgin mentionne ou reproduit celles des pièces, contenues dans les 1668 volumes manuscrits de ce fonds, qui présentent de l'intérêt pour l'histoire moderne de la France ; ce sont en majorité des copies, très diverses et de valeur très variable ; les plus importantes sont relatives au jansénisme, à la suppression des jésuites, à la franc-maçonnerie, à l'église de France pendant le XVIIIe siècle, aux rapports du Saint-Siège et de Napoléon Ier.

Presque en même temps que ce catalogue raisonné, M. B. a fait paraître,

dans *le Bibliographe moderne* (1905, nos 5 et 6 ; à part : Besançon, imp. Jacquin, 1906, in-8, 114 p.), un article étendu sur : *Les archives pontificales et l'histoire moderne de la France*. Après avoir rappelé l'histoire des archives du Vatican et en avoir exposé l'organisation actuelle, M. B. donne sur les fonds qui les composent des renseignements précis. Il répartit ces fonds en cinq groupes : 1° registres pontificaux, suppliques et brefs, 2° archives camérales, 3° correspondance politique et administrative, 4° actes isolés et miscellanea, 5° fonds modernes. Les groupes 1 et 2 intéressent principalement les médiévistes et les spécialistes d'histoire du XVIe siècle ; le groupe 3 offre la série des nonciatures et des collections de documents diplomatiques divers, jusqu'au XIXe siècle ; les documents du groupe 4 ne dépassent guère le XVIIIe siècle ; quant au groupe 5, c'est de beaucoup le plus important pour nos études. A côté de ces cinq groupes de fonds, qui constituent l'*Archivio segreto*, existent au Vatican d'assez nombreuses archives spéciales (des Congrégations, etc.), que M. B. n'a eu garde de négliger. En dehors du Vatican, les archives de la Propagande, malheureusement inaccessibles, doivent être fort intéressantes. Enfin l'on trouve, dans les bibliothèques et dépôts d'archives de Rome et de plusieurs grandes villes italiennes, sur les rapports de la France et du Saint-Siège pendant la période moderne, des documents qui complètent ceux que fournit le Vatican.

Ces deux publications de M. B. sont de précieuses contributions à l'inventaire, si désirable et encore si imparfait, des « archives de l'histoire de France à l'étranger ». La seconde surtout, qui contient, en note, des indications bibliographiques abondantes, est un instrument de travail indispensable aux spécialistes ; elle rendrait encore plus de services si elle était, comme la première, munie d'une table des noms propres.

— Eugène Sol. *Les rapports de la France avec l'Italie du XIIe siècle à la fin du 1er Empire, d'après la série K des Archives nationales*. Paris, H. Champion, 1905, in-8, 167 p. (Tiré à 200 exemplaires). — Ce travail procède d'une conception très louable et dont il faut souhaiter que les applications pratiques se multiplient : rechercher, dans tel ou tel dépôt d'archives étrangères, les documents contenant l'histoire d'un pays donné, et en dresser le catalogue. M. S. a fait choix des subdivisions (K IX, cartons 1300-1711, et K K VII, registres 1355-1422c) intitulées : Histoire étrangère, négociations, de la série K (Monuments historiques) des Archives nationales, série assez hétéroclite, mais très riche ; il les a dépouillées ; il y a relevé les textes relatifs à l'histoire de l'Italie depuis le XIIe siècle jusqu'à la chute de Napoléon ; il a analysé ou copié ces textes ; il a classé sous diverses rubriques géographiques ou logiques ces analyses et ces copies, et il a imprimé le catalogue, de type « calendar », ainsi obtenu. En quoi il a rendu un service appréciable aux historiens italiens, et aussi aux historiens français qui, n'ayant point à leur disposition d'inventaire imprimé de la série K, trouveront profit à consulter — commodément, grâce à l'index alphabétique des noms de lieux et de personnes qui le termine — son volume.

— La nouvelle série des *Questions d'histoire et d'enseignement* de M. Ch.-V. Langlois (Paris, Hachette, 1906, in-12, II-321 p.) contient la reproduction, en français, de deux conférences remarquables prononcées par l'auteur, en 1904, à Chicago et à Philadelphie, sur « la tradition de la France », considérée dans son évolution historique, et sur Michelet.

— Nous avons signalé (t. V, p. 450-451) le premier volume de la traduction, entreprise par le Cte Cazalas et publiée sous la direction de la Section historique de l'État-Major de l'armée, de la monumentale publication du Grand État Major russe sur la *La guerre nationale de 1812*. Trois nouveaux volumes ont paru : ce sont les tomes Ier (2e partie), II et III de la première section, intitulée : Correspondance des personnages officiels er des services de l'État (Paris, H. Charles-Lavauzelle, [1904-1906], 3 vol. in-8, 467 p. et cartes, 500 p., 443 p.). Ils concernent la « préparation à la guerre » en 1810 et en 1811, de janvier à juillet. Nous ne pouvons songer à en résumer, même sommairement, le contenu. Nous nous bornerons à dire que les lettres, rapports, états de situation, etc., qu'ils renferment, constituent un ensemble de premier ordre, à utiliser pour toute étude sur les préliminaires de la campagne de 1812, tant en France (les documents sur l'armée française sont nombreux) qu'en Russie, et que la méthode rigoureuse d'après laquelle ils sont édités fait honneur au traducteur, ainsi qu'à la Section historique.

— Le collège de Guéret, fondé en 1699 par des Barnabites grâce aux libéralités de l'historien Varillas, fut assez prospère sous l'ancien régime. Il végéta pendant la Révolution et les premières années de l'Empire. En 1805, il devint collège municipal. Dans le courant du XIXe siècle, il connut des hauts et des bas, et eut cruellement à souffrir, après 1848, de la concurrence des petits séminaires. Il devint lycée national en 1880. M. le Dr F. Villard, maire de Guéret, en a retracé l'histoire dans une brochure (*Le collège de Guéret, 1699-1680, notice historique*, Guéret, Betoulle, 1906, 145 p.) faite — probablement, car l'auteur ne le dit pas — d'après les archives locales, et qui, bien nourrie de faits, de dates et de noms, constitue une intéressante contribution à l'histoire de l'instruction publique avant et après 1789.

— Dans sa brochure sur *L'officier de fortune sous l'ancienne monarchie, d'après plusieurs correspondances entièrement inédites d'officiers généraux* (Rouen, Imp. Girieud, 1905, gr. in-8, 87 p., Bibliothèque du « Marsouin »), M. Paul Audebert reproduit un certain nombre de lettres de deux officiers de l'armée royale, le chevalier Fevret de Fontette et le chevalier de Pujol. Ces lettres sont datées de 1751 à 1786. Quelques-unes d'entre elles peuvent être utilisées pour l'histoire du corps d'officiers à la fin de l'ancien régime.

— Frédéric Barbey. *La route du Simplon*. (Illustrations de Fréd. Boissonnas). Genève, Atar, 1906, in-4, 158 p. — Dès 1797, après la campagne d'Italie, Bonaparte concevait l'idée d'une route de montagne. — « praticable pour les canons », —

reliant la France et l'Italie. En 1805, la route du Simplon, longue de seize lieues et qui n'avait coûté que six millions, était ouverte à la circulation. M. F. Barbey a eu l'heureuse idée, — au moment où cesse la période héroïque de la route de montagne, — de faire l'histoire de ce grand travail, exécuté par l'ingénieur Céard. A l'aide des papiers de Céard, conservés à Genève, et des documents des Archives nationales, il a écrit un chapitre de l'histoire administrative des premières années du XIXe siècle [1]. Composé avec méthode et critique, agréablement écrit, le livre de M. F. B. est un modèle pour les historiens que tenteraient des sujets analogues, et les sujets ne manquent pas! De belles photographies donnent au lecteur l'illusion qu'il parcourt la route : on souhaiterait cependant une carte qui préciserait l'itinéraire. — C. S.

LIVRES NOUVEAUX

Histoire politique intérieure. — *F. Aubert.* Le Parlement de Paris au XVIe siècle. Paris, Larose et Ténin, 3.50. [Extr. de la « Nouv. Revue hist. de droit français et étranger. »] — Recueil des actes du Comité de salut public, avec la correspondance des représentants en mission et le registre du Conseil exécutif provisoire, publié par *F. A. Aulard.* T. XVII (21 sept. 1794 — 6 novembre 1794). Paris, Leroux. (Coll. de documents inédits). — Lettres du cardinal Mazarin pendant son ministère, publiées par *G. d'Avenel.* T. IX (août 1658-mars 1661). Paris, Leroux. (Coll. de documents inédits). — *R. Bittard des Portes.* Contre la Terreur. L'insurrection de Lyon en 1793. Paris, Émile-Paul, 7.50. — *H. Doniol.* Politiques d'autrefois. Le cycle de la Révolution française (1789-1815). Paris, Colin, 2.00. — *E. Fournière.* Le règne de Louis-Philippe (1830-1848). Paris, Rouff, 7.50. (Histoire socialiste, publiée sous la direction de J. Jaurès, t. VIII). — *A. Granel.* Louis XVI et la famille royale. Catalogue énonçant les titres de 3.000 volumes Toulouse, Privat; Paris, Picard, 5.00. (Bibliographie de la Révolution). — *A. L. Kielland.* Kingsum Napoleon. Uebers. von F. Leskien und M. Leskienlie. 2 Bde. Leipzig, Mersebuger, 3 mk. 25. — *Klein-Hattingen.* Napoleon I. 2 Bde. Berlin, Hüpeden und Merzyn, 9 mk. — *G. Lenôtre.* Paris révolutionnaire. Vieilles maisons, vieux papiers. 3e série (Trois femmes. La fin de Santerre. Belhomme. La citoyenne Villirouet. La mort de Roland. Trois chouans. Les deux femmes de Billaud-Varenne. Hanriot. La Houlette. Madame Bouquey). Paris, Perrin, 5.00. — *G. Maugras.* Dernières années du roi Stanislas. Paris, Plon-Nourrit, 7.50. — *Bon von Meneval.* Napoleon und Marie Luise. 2 Bde. Berlin, Hüpeden und Merzyn, 9 mk. — *E. Roca.* Le grand siècle intime. Le règne de Richelieu (1617-1642). Paris, Perrin, 3.50. — Souvenirs d'un préfet de la monarchie. Mémoires du baron Sers (1786-1862), publiés par le *Bon H. Sers et R. Guyot.* Paris, Fontemoing, 7.50. — *R. Viviani.* La Restauration (1814-1830). Paris, Rouff, 3.00. (Histoire socialiste, publiée sous la direction de J. Jaurès, t. VII).

---

1. Quelques indications sur la vie des ouvriers chargés de la construction, sur le régime des salaires, etc., auraient encore augmenté l'intérêt de ce livre.

Histoire diplomatique. — *F. Strobl von Huvelsberg*. Metternich und seine Zeit (1773-1859). 1. Bd. Wien, Stern, 10 mk.

Histoire militaire. — *Hauptm. O. Criste*. Erzherzog Karl und die Armee. Wien, Stern, 1 mk. 80. (Das Kriegsjahr 1809 in Einzeldarstellungen, 5. Bd.) — *P. Hirsch*. Bibliographie der französischen Truppengeschichten. Berlin, Mittler, 5 mk. — *H. Houssaye*. 1815. Waterloo. 52e édition refondue. Paris, Perrin, 3.50. — Correspondance intime du duc de Lauzun, général Biron (1791-1792), publiée par le *Cte de Lort de Sérignan*. Paris, Perrin, 5.00. — *Vte de Noailles*. Épisodes de la guerre de Trente ans. Le cardinal de La Valette, lieutenant-général des armées du roi (1635 à 1639). Paris, Perrin, 7.50.

Histoire religieuse. — *J. Ageorges*. Le clergé rural sous l'ancien régime. Sa vie et son organisation. Paris, Bloud, 0.60 (Science et religion). — *H. Brémond*. La littérature religieuse d'avant-hier et d'aujourd'hui. Paris, Bloud, 0.60 (Science et religion). — *Abbé L. Carrez*. Histoire du premier monastère de la congrégation de Notre-Dame établi à Châlons-sur Marne (1613-1791). T. Ier (1613-1628). Châlons-sur-Marne, Martin. — *Abbe Fave*. Louis Thomas, curé constitutionnel de Cheminon (1787-1847). Bar-le-Duc, Imp. Saint-Paul. — *Le P. Eug. Griselle*. Bourdaloue. Histoire critique de sa prédication. T. III. Paris, Beauchesne, 7.50. — *E. Lesens et V. Madelaine*. Le protestantisme dans le pays de Caux. Paris, Fischbacher, 3.50. — *Rod. Reuss*. Les églises protestantes d'Alsace pendant la Révolution (1789-1802). Paris, Fischbacher, 3.50.

Histoire économique et sociale. Histoire coloniale. — *Camille Bloch*. Cahiers de doléances du bailliage d'Orléans pour les États généraux de 1789. T. Ier. Paris, Leroux, 7 fr. 50 (Coll. de documents inédits sur l'histoire économique de la Révolution française). — *P. Bruyant*. Un collège à travers les âges (Nogent-le-Rotrou). Nogent-le-Rotrou, Renoult, 4.00. — *Henri Chantavoine*. Les principes de 1789. Paris, Société française d'imprimerie et de librairie, 3 fr. 50. — *S. Charléty*. Documents relatifs à la vente des biens nationaux dans le département du Rhône. Paris, Leroux, 7.50 (Coll. de documents inédits sur l'histoire économique de la Révolution française). — *L. Dupille*. Un maître d'école à Silly-en-Multien (Oise, 1771 à 1783). Notes d'histoire locale. Dammartin-en-Goële, Imp. Lemarié. — L'année sociologique, publiée sous la direction de *E. Durkheim* (9e année, 1904-1905). Paris, Alcan, 12.50. — *E. Levasseur*. L'instruction primaire et professionnelle en France sous la troisième République. Paris, Giard et Brière, 2.00. — *A. Picard*. Le bilan d'un siècle (1801-1901). T. Ier : Éducation et enseignement. Lettres, sciences et arts. Paris, Le Soudier, 10.00. — *F. Rouget*. L'expansion coloniale au Congo français. Paris, Larose.

Histoire littéraire, histoire de l'art, histoire des sciences. — *G. Ancey et E. A. Eustache*. Joseph Autran, sa vie et ses œuvres. Paris, Calmann-Lévy, 3.50. — Frédéric Le Play d'après lui-même. Vie, méthode, doctrine. Notices et morceaux choisis par *F. Auburtin*. Paris, Giard et Brière, 4.00. — *F. Bidet*. Frédéric Bastiat, l'homme, l'économiste. Paris, Giard et Brière, 8.00. — *A. Bossert*. Calvin. Paris, Hachette, 2.00. (Les grands écrivains français). — *P. de Bouchaud*. Tableau de la sculpture italienne au XVIe siècle. Jean de Bologne (1524-1608). Paris, Lemerre, 3.50. — *P. Corneille*. Galanteries, précédées d'une vie amoureuse de

P. Corneille par E. Sansot-Orland. Paris, Sansot, 2.00. — *H. Dübi*. Cyrano de Bergerac (1619-1655). Sein Leben und seine Werke. Bern, A. Francke, 2 mk. 50. — *Eckert*. Peter Cornelius. Bielefeld, Velhagen und Klasing, 4 mk. — *Fr. Fournier*. Frédéric Ozanam, sa vie, ses œuvres. Paris, Haton. — *A. Hallays*. Nancy. Paris, Laurens, 4.00. (Les villes d'art célèbres). — *St. Lami*. Dictionnaire des sculpteurs de l'école française sous le règne de Louis XIV. Paris, Champion, 15.00. — *R. Le Brun*. Corneille devant trois siècles. Opinions des principaux écrivains des XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles. Paris, Sansot, 3. 50. — *Cte G. Mareschal de Bièvre*. Georges Mareschal, seigneur de Bièvre, chirurgien et confident de Louis XIV (1658-1736). Paris, Plon-Nourrit, 10.00. — *P. Martino*. L'Orient dans la littérature française au XVIIe et au XVIIIe siècle. Paris, Hachette, 7.50. — *G. Michelet*. Maine de Biran (La pensée chrétienne). Paris, Bloud, 3.50. — *Et. Moreau-Nélaton*. Manet graveur et lithographe. Paris, chez L. Delteil, 40.00. — *Em. Picot*. Les Français italianisants au XVIe siècle. Tome Ier. Paris, Champion, 7.50. — L'année philosophique, publiée sous la direction de *F. Pillon*. (16e année, 1905). Paris, Alcan, 5.00. — *A. Pougin*. Hérold. Paris, Laurens, 2.50 (Les musiciens célèbres). — *L. Riotor*. Carpeaux. Paris, Laurens, 2.50. (Les grands artistes). — *J.-J. Rousseau*. Morceaux choisis, par V. Schrœder. Paris, Picard et Kann, 2. 60.

Histoire locale et généalogique. — *Abbé J. Bruneau*. Monographie d'Alligny-en-Morvan. Château-Chinon, Imp. Blin. — Paris sous Louis XV. Rapports des inspecteurs de police, publiés et annotés par *C. Piton*. Paris, Mercure de France, 3.50. — *Abbé Clément*. Le village et l'ancien prieuré de Saint-Mammès (Seine-et-Marne). Moret-sur-Loing, Imp. Féjard. — Inventaire des archives du château de Vogüé fait en 1712, publié, d'après le manuscrit, par le *Mis de Vogüé*. Paris, Champion.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS *L'un des propriétaires-gérants :* P. CARON.

Les ventes de biens nationaux

D'APRÈS DES RECUEILS DE DOCUMENTS ET DES TRAVAUX RÉCENTS

La vente des biens nationaux a été une des principales opérations financières et sociales de l'histoire de France ; elle a duré, avec plus ou moins d'activité, vingt-quatre ans, de 1790 à 1814, a été ensuite l'objet de réclamations violentes, d'une réaction marquée par la loi du milliard des émigrés en 1825, en même temps que de lois destinées à rassurer les acquéreurs inquiétés par les ultras et le clergé de la Restauration. Elle a entraîné une foule de conséquences économiques, sociales, politiques; elle a contribué au succès de la Révolution, à la consolidation des conquêtes civiles et sociales de la Révolution sous l'Empire, à l'échec d'une restauration des Bourbons au début du XIXe siècle, à la chute de la première Restauration, à l'ébranlement de la deuxième. Et cependant un fait aussi capital n'a été longtemps l'objet que de discours et de déclarations superficiels et passionnés. Depuis quelques années, les recherches et les travaux se sont multipliés; quelques recueils de documents ont paru [1]. Sans doute,

1. Recueils de documents. Nous en avons encore très peu : Legeay, *Documents historiques sur la vente des biens nationaux dans le département de la Sarthe*, Le Mans, 1885-1887, 3 vol. in-12; François Rouvière, *L'aliénation des biens nationaux dans le Gard*, Nîmes, 1900, in-8; Victor Forot, *L'aliénation des biens du clergé à la Révolution*, Tulle, 1905, in-8 (travail relatif à la ville de Tulle); S. Charléty, *Département du Rhône, documents relatifs à la vente des biens nationaux* (Collection de documents inédits sur l'histoire économique de la Révolution française), Paris, 1906, in-8. — II. Travaux : Gimel, dans le *Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques, section des sciences économiques et sociales*, 1890, pp. 98-117 (beaucoup d'hypothèses et de statistiques peu sûres sur la répartition de la propriété foncière avant et après 1789); Minzès, *Die Nationalgüterveräusserung während der französischen Revolution, mit besonderer Berücksichtigung des Departements Seine-et-Oise*, Iena, 1892, in-8 (cf. compte rendu de Loutchisky, *Revue historique*, janv. 1894); J. Loutchisky, *De la petite propriété en France avant la Révolution et de la vente des biens nationaux*, Paris, 1897, in-12. Du même, sous le même titre, dans la *Revue historique*, sept.-oct. 1895 (sur ces deux études, cf. compte-rendu de Ph. Sagnac, *Revue historique*, mars 1898); G. Lecarpentier, *La propriété foncière du clergé et la vente des biens nationaux d'origine ecclésiastique dans la Seine-Inférieure et spécialement dans le district de Caudebec*, dans la *Revue historique*, 1901, t. 77, p. 70-82 ; Marcel Marion, *La vente des biens nationaux dans le district de Libourne*, Bordeaux, 1902, in-8. (Extrait de la *Revue philomathique de Bordeaux et du Sud-Ouest* ; cf. le compte-rendu donné ici même t. IV, p. 341) ; Ph. Sagnac, *La législation civile de la Révolution française*, Paris, 1898, in-8, p. 169-190; du même, *La division du sol pendant la Révolution et ses conséquences économiques*, dans la *Revue d'histoire*

ces documents et ces travaux sont encore beaucoup trop rares pour que nous puissions résoudre, d'une manière satisfaisante, les principaux problèmes qui se posent. Mais, en les interrogeant scrupuleusement, on peut en dégager quelques conclusions. Elles devront être peu à peu rectifiées au fur et à mesure que paraîtront de nouveaux recueils de documents.

I

Les biens ecclésiastiques furent mis, le 2 novembre 1789, « à la disposition de la Nation, à la charge de pourvoir d'une manière convenable aux frais du culte, à l'entretien de ses ministres et au soulagement des pauvres », par 568 voix contre 346, 40 étant nulles, soit une majorité de 222 voix sur 914 voix qui comptaient[1]. Après d'assez longues discussions, l'administration de ces biens fut confiée, non au clergé, comme le parti droit l'avait demandé et le Comité ecclésiastique proposé lui-même, mais aux administrations de département et de district et à leurs directoires[2].

Aux biens ecclésiastiques s'ajoutèrent, dans la suite, les biens du domaine de la Couronne et les domaines engagés, puis ceux des congrégations et des confréries et associations supprimées, ceux des citadelles supprimées par la loi du 10 juillet 1791, ceux des religionnaires fugitifs non réclamés dans les délais prescrits par la loi du 15 décembre 1790. Les biens « ecclésiastiques et domaniaux » — c'est ainsi qu'on les appela d'abord — reçurent à partir du 13 mai 1790 la dénomination commune de « biens nationaux[3] ». Ce sont les biens de première origine, par opposition aux biens des émigrés et condamnés, dits biens de deuxième origine. Un Comité d'aliénation avait été établi par la Constituante pour proposer les lois relatives aux ventes et surveiller cette grande opération intimement liée aux finances et au succès de la Révolution.

Comment allait-on procéder à l'aliénation de cette masse de biens qui, suivant Amelot, directeur de la caisse de l'Extraordinaire, pouvait monter à la valeur de 3 milliards[4] ?

---

moderne, t. V, p. 457 sqq. Dans des monographies locales, on trouve des renseignements sur les biens nationaux, notamment dans : Rossignol, *Histoire de l'arrondissement de Gaillac pendant la Révolution*, 1890; 2e éd. en 1905, 2 vol. in-16; Le Brethon, *Formation du département du Calvados*; Dr Guillemaut, *Histoire de la Révolution dans le Louhannais*, Louhans, 1899-1903, 2 vol. in-8. Mais la plupart des travaux d'histoire locale négligent malheureusement trop l'histoire des ventes.

1. *Journal des Débats*, t. IV, p. 5.

2. Décrets 14 et 20 avril 1790, art. 1er. Pour plus de détails, cf. Ph. Sagnac, *La législation civile de la Révolution*, p. 166-168.

3. *Moniteur*, réimpression, t. IV, p. 358, col. 1.

4. Lettre d'Amelot au président de l'Assemblée législative (2 sept. 1792). Arch. nat., DVI, 58 (liasse 2 *bis*).

L'Assemblée se proposa deux buts : en premier lieu, l'extinction de la dette publique et le relèvement du crédit public, en second lieu, « l'accroissement heureux, surtout parmi les habitants des campagnes, du nombre des propriétaires ». Objets très différents, même contradictoires, entre lesquels la législation allait hésiter dans la suite.

I. Le décret du 14 mai 1790 favorise autant que possible les acquéreurs de biens nationaux.

Ce décret distingue quatre classes de biens : 1° les biens ruraux (terres labourables, prés, vignes, pâtis, marais salants, bois, bâtiments et autres objets attachés aux fermes ou métairies et servant à leur exploitation) ; 2° les rentes et prestations *en nature* de toute espèce, et les droits casuels portant sur les mêmes fonds que ces rentes ; 3° les rentes et prestations *en argent* et les droits casuels grevant les mêmes fonds que ces rentes ; 4° toutes les autres espèces de biens, à l'exception des bois non compris dans la première classe — il s'agissait ici des forêts et non plus seulement de bois, dépendant d'une ferme[1]. L'estimation des biens doit être faite sur la base du revenu, d'après les baux à ferme passés ou reconnus devant notaire, ou, à défaut, d'après un rapport d'experts. Le capital sera au moins égal, pour les biens ruraux à 22 fois le revenu net, pour les rentes et prestations en nature à 20 fois, pour les rentes en argent à 15 fois[2]. C'était là une grande faveur donnée aux premiers acquéreurs qui furent, on le verra, les municipalités ; l'Assemblée constituante avait, en effet, fixé le capital du rachat des redevances seigneuriales fixes et annuelles à vingt ou vingt-cinq fois la valeur de ces rentes, suivant qu'elles étaient en argent ou en nature[3], et elle ne demandait que 20 fois la valeur au lieu de 25 pour les rentes en nature et que 15 fois au lieu de 20 pour les rentes en argent. Remarquons aussi que, dans les deux cas, la législation était singulièrement favorable aux débiteurs de rentes en argent et défavorable aux débiteurs de rentes en nature, à un moment où l'on allait pouvoir payer en assignats tendant à se déprécier et où les denrées, par suite des mauvaises récoltes et de la crise financière, augmentaient sans cesse de prix. Les biens nationaux seront exempts de tous droits seigneuriaux, la nation restant chargée du rachat de ces droits[4], et ainsi ils pourront se vendre beaucoup plus facilement. Mais les biens nationaux ne sont pas seulement débiteurs, ils sont aussi créanciers de droits seigneuriaux ; alors l'Etat, pour ne pas déprécier les rentes qui sont dues à

1. Décret du 14 mai 1790, titre Ier, art. 3.
2. *Ibid.*, art. 4.
3. Décret du 3 mai 1790, 3e division, art. 21. 20 fois en argent, 25 fois en nature.
4. Décret du 14 mai 1790, titre Ier, art. 7.

ces biens et en favoriser le rachat, décrète, le 14 novembre 1790, contrairement à la loi du 15 mars, que les débiteurs pourront racheter séparément les droits annuels et les droits casuels ; même il leur permet, le 13 avril 1791, de racheter, avec les droits annuels, une partie seulement des droits casuels [1].

Pour augmenter le nombre des petits propriétaires et activer les ventes, il favorise les acquéreurs de biens ruraux, d'abord par la division des lots : on doit subdiviser autant que possible les grandes propriétés, et la division d'un fonds doit être préférée, dès que la somme des enchères partielles égale l'enchère totale [2] ; c'est une recommandation que l'Assemblée constituante fait aux directoires dans son instruction du 12 août 1790 [3]. Quelques-uns même, comme Regnauld, insistaient si bien sur cette division, qu'ils demandaient le morcellement des grands domaines en petits domaines composés tout ensemble de vignes, de prés, de terres labourables, de bois et de redevances. Ainsi, disait Regnauld, le citoyen peu riche pourrait devenir possesseur d'une propriété qu'il ferait valoir et qui, par la variété de sa nature, lui deviendrait infiniment précieuse [4]. On aurait ainsi composé des domaines comme il en existait dans le Midi, où les vieilles pratiques romaines étaient appliquées, dans le Limousin, le Maine et tant d'autres pays de France. Ensuite par les facilités de paiement : il suffit de verser dans la quinzaine de l'adjudication 12 % du prix ; l'acquéreur a 12 ans pour payer le reste par annuités [5]. « Tout cultivateur, dit La Rochefoucauld-Liancourt dans son rapport au nom du Comité d'aliénation, qui voudra acquérir une petite propriété pourra donc y parvenir avec une légère avance qu'il se procurera facilement, s'il est connu dans son pays pour honnête, et en trouvant ensuite dans le produit de son travail et dans les récoltes les moyens d'acquitter en peu d'années le prix de son acquisition » [6]. La hausse des prix des denrées pouvait en effet faciliter beaucoup cette libération.

Pour les biens autres que les biens ruraux, les maisons, les usines, les moulins, les forêts, pas de division en lots ; ces biens n'ont de valeur

1. Décret du 14 novembre 1790. Décret concernant les droits féodaux rachetables (Duvergier, t. II, pp. 23-24). Décret du 13 avril 1791, titre II, art. 1, 2. 7.

2. Décret du 14 mai 1790, titre III, art. 6.

3. Instruction du 12-20 août 1790 ; chapitre V (Duvergier, t. I, p. 348 sqq. ; voir p. 351). « Mais on ne peut trop recommander aux directoires de faciliter les petites acquisitions ; comme c'est ici une des vues principales de l'opération, c'est aussi vers son accomplissement que les moyens d'exécution doivent surtout être dirigés..... »

4. *Moniteur*, réimpression, t. IV, p. 334.

5. Décret du 14 mai 1790, titre III, art. 5.

6. Rapport de La Rochefoucauld, au nom du Comité d'aliénation. Arch. nat., ADxviii°, t. XVIII.

et d'utilité que s'ils restent tels qu'ils sont. Pas d'aussi grandes facilités de paiement : ils ne peuvent être achetés que par des riches. Il faut, pour les maisons, les étangs, les fonds morts, les emplacements vacants des villes, verser dans la quinzaine de l'achat 20 % du prix ; pour les usines, les moulins, les forêts, 30 % ; le reste s'acquitte aussi en 12 ans [1].

Tous ces biens sont vendus aux enchères ; « les adjudications, dit le décret du 14 mai 1790, seront faites dans le chef-lieu et par-devant le directoire du district de la situation des biens » ; les enchères sont publiques. Première publication ; quinze jours après, deuxième publication ; un mois ensuite, adjudication définitive. Tout le monde sera averti par des affiches, de manière à établir la plus grande concurrence et la vente au meilleur prix [2].

Beaucoup de biens ecclésiastiques étaient affermés. Les acquéreurs pourraient-ils évincer les fermiers ? Le maintien des baux n'enlèverait-il pas de leur valeur aux biens ? L'Assemblée constituante discuta la question. Dans son projet, le Comité d'aliénation avait d'abord maintenu les baux ; puis il s'était ravisé et avait sacrifié les fermiers ; il avait proposé de nouveaux articles qui autorisaient les acquéreurs à donner congé aux fermiers, après leur avoir donné des indemnités égales au tiers des fermages qu'ils devaient payer pour le reste du bail. Reubell s'élève vivement contre ce revirement du Comité : « Les fermiers, dit-il, avaient contracté dans la persuasion où ils étaient que, tenant à ferme des biens ecclésiastiques, leurs baux ne seraient pas rompus ; ils ont établi leur exploitation en conséquence. » Ce n'est pas au moment où le clergé d'Alsace cherche à provoquer une protestation générale contre l'aliénation des biens d'église qu'il faut semer la guerre civile. Les protestataires sont les fermiers ; parmi eux il y a des protestants. « Toutes les lettres qui nous sont adressées nous annoncent qu'il n'est qu'un seul moyen de rassurer les gens de la campagne, c'est de vendre en maintenant les baux. » Du Pont, membre du Comité d'aliénation, qui avait fait changer l'article primitif, conteste ce que dit Reubell : « L'intérêt des campagnes, dit-il, n'est pas que les baux soient entretenus ; au contraire, l'expulsion des fermiers est un moyen de faire participer un grand nombre d'individus aux ventes qui sont décrétées ; si les baux ne sont pas rompus, on ne pourra acheter que des corps de ferme en entier. Ainsi l'entretien des baux est un obstacle à la vente et à la division des propriétés. On a dit, et c'est l'objection la plus raisonnable, que les fermiers n'avaient pas dû s'attendre à la rupture de leurs baux ; mais les baux

1. Décret du 14 mai 1791, titre III, art. 5.
2. *Ibid.*, art. 1-4.

n'étaient-ils pas résiliés à la mort de chaque titulaire ? » Cette dernière observation était juste : les baux des biens ecclésiastiques étaient résiliables à la mort de chaque bénéficier, et, d'une manière générale, tous les baux l'étaient par la volonté de l'acquéreur, suivant la loi Emptorem. Du Pont craignait que la nation ne manquât d'acquéreurs, si elle n'expulsait pas les fermiers ; c'était une crainte que l'avenir ne justifia pas, malgré le bas prix des fermages et la cherté relative des terres dans les adjudications. Merlin riposta énergiquement : « Vous ne pouvez consacrer la loi Emptorem ; ce serait souiller votre législation dès son berceau. D'ailleurs, vous vous aliéneriez les provinces frontières qui sont les plus riches en biens ecclésiastiques. Vous venez d'apprendre ce qui se passe en Alsace ; vous ignorez qu'en Artois les ennemis de la Révolution incendient les villages afin de mettre les habitants des campagnes au désespoir... Ne croyez pas que tous les biens ecclésiastiques soient affermés en grosses parties ; ne pensez pas non plus que le dédommagement qu'on vous propose soit une véritable indemnité. » Il faut, avant tout, être juste, et ici l'intérêt de la Révolution concorde avec la justice. Sous l'impression des révélations de Reubell et de la dialectique de Merlin de Douai, l'Assemblée constituante vota l'article préparé par Merlin : « Les baux à ferme ou à loyer des biens nationaux qui ont été faits légitimement et qui auront une date certaine et authentique antérieure au 2 novembre 1789 seront exécutés selon leur forme et teneur, sans que les acquéreurs puissent expulser les fermiers, même sous l'offre des indemnités de droit et d'usage » [1]. Les idées physiocratiques de Du Pont, favorables aux riches et aux intérêts fiscaux de l'État, avaient été vaincues. On ne mécontenterait pas la classe nombreuse des fermiers, cette bourgeoisie rurale si nécessaire au succès de la Révolution. La Constituante s'était décidée suivant les intérêts politiques et sociaux de la Révolution, non suivant des théories abstraites.

Tels furent les principes posés par le décret du 14 mai. Mais le système d'adjudication devant les directoires de district fut précédé d'un autre système qui fut établi par le décret du 17 mars et par celui du 14 mai 1790. Par le décret des 19 et 21 décembre 1789, l'Assemblée, en pleine crise financière, avait décidé qu'il serait vendu des biens domaniaux et ecclésiastiques jusqu'à concurrence de 400 millions [2]. Elle décréta ensuite, le 17 mars 1790, qu'ils seraient vendus à la municipalité de Paris, jusqu'à concurrence de 200 millions, et aux municipalités du royaume, et que ces municipalités les revendraient le plus tôt possible [3]. Le décret du

1. Cf. toute la discussion dans le *Moniteur*, réimpression, t. IV, p. 342-343.
2. Décret des 19 et 21 décembre 1789, art. 10 (Duvergier, t. Ier, p. 86).
3. Décret du 17-24 mars 1790 (*Ibid.*, p. 144)

14 mai précisa les conditions de vente et de revente. Ainsi, ces 400 millions de biens nationaux, l'État ne les vendait pas directement lui-même. Pour favoriser l'opération, il se servait de l'intermédiaire des municipalités. La nation voulait attacher à cette grande opération les corps municipaux, qui, vivant en contact familier avec les citoyens, organes révolutionnaires par excellence, pourraient mieux, par leur crédit, leur influence et l'intérêt qu'ils y trouveraient, assurer le succès d'une entreprise dont dépendaient le rétablissement des finances et le sort même du nouveau régime [1]. L'Assemblée constituante accordait des avantages particuliers aux municipalités. Chacune d'elles pouvait être admise à soumissionner par le Comité d'aliénation. Elle avait un droit de préférence sur les biens situés dans son territoire : « moyen, disait, le rapporteur de Delley d'Agier, de prévenir l'espèce d'accaparement que pouvaient exercer les municipalités jouissant d'un grand crédit [2]. » Le Comité leur avait donné un intérêt considérable dans les reventes en leur allouant : 1° un seizième du prix déterminé par l'estimation ; 2° un quart de l'excédent de la revente sur ce prix. Mais une intervention de quelques députés amena un changement moins favorable. « Les municipalités, disait Pétion de Villeneuve, seront intéressées à baisser le prix de l'estimation, afin que le quart de l'augmentation soit plus considérable. » Il prenait pour exemple la municipalité de Paris qui devait acheter pour 200 millions de biens. Le seizième ferait 12.500.000 livres, et, en évaluant l'augmentation lors de la vente à 50 millions, le quart ferait encore 12.500.000 livres, soit un bénéfice de 25 millions sur 200. Ce bénéfice lui paraissait trop grand. De Delley d'Agier montra que les municipalités avaient déjà soumissionné pour 350 millions, qu'il ne fallait rien changer à une mesure, non décrétée sans doute, mais suffisamment indiquée, que les municipalités pourraient alors retirer leurs offres et qu'on serait obligé de contracter avec des compagnies à des conditions plus onéreuses ; mais l'Assemblée réduisit les bénéfices au seizième du prix du capital des reventes [3]. Enfin les municipalités devaient souscrire quinze obligations payables d'année en année, montant aux trois quarts du prix convenu et portant intérêt à cinq pour cent. On leur donnait quinze ans pour s'acquitter, alors qu'on n'accordait que douze ans aux acquéreurs [4]. Pour peu que l'opération réussît, il était certain que dans les trois années, différence d'intervalle entre les délais stipulés pour les municipalités et les particuliers, les reventes des trois quarts et même de la totalité des biens

1. Décret du 14 mai 1790, titre II en entier.
2. Rapport de Delley d'Agier (*Moniteur*, réimpression, t. IV, p. 326, col. 2).
3. Cf. *Moniteur*, *ibid.*, p. 343. — Décret du 14 mai 1790, titre Ier, art. 11.
4. *Ibid.*, titre Ier, art, 5 et 6, titre III, art. 11.

auraient été faites. Mais on autorisait les municipalités à faire des emprunts, pour compléter le paiement des obligations aux échéances. En vain, Du Pont s'opposa à cette faculté d'emprunts ; le Chapelier intervint : « Ne pas permettre aux municipalités d'emprunter, dit-il, ce serait leur permettre de ne pas payer, ce serait ôter à vos assignats la confiance qu'ils doivent obtenir. Pourquoi avez-vous donné tant d'avantages aux municipalités ? C'est à cause de l'incertitude de l'époque précise où elles auront revendu aux particuliers. Si ces reventes ne sont faites aux échéances des engagements, il faudra bien que les municipalités empruntent pour y satisfaire [1]. » On écarta aussi l'obligation de cautionnement admise par le décret du 9 avril. De Menou déclara que le cautionnement serait immoral et dangereux ; Charles de Lameth montra qu'il ne favoriserait que les capitalistes, prêteurs des villes et qu'il donnerait aux banquiers parisiens, cautionnant la ville de Paris pour 70 millions, un bénéfice de 3 millions et demi. L'article sur le cautionnement fut aussitôt supprimé [2]. Les municipalités, défendues par les démocrates, ne recevaient que des avantages.

Ainsi toute la législation de 1789 et de 1790, du décret du 2 novembre 1789 à celui du 14 mai 1790, favorisait la division du sol entre un grand nombre de propriétaires et les municipalités admises à acquérir pour 400 millions de biens et à les revendre pour le compte de l'État avec un bénéfice assuré.

II. Le décret du 14 mai n'était pas rendu que déjà commençait à se manifester une opposition très vive. Les deux objets que l'Assemblée s'était proposés, le bon ordre des finances et l'accroissement du nombre des petits propriétaires — étant très différents et pouvant même être contradictoires — une lutte s'engagea entre les partisans des intérêts financiers de l'État et ceux de la petite propriété et des pauvres.

Fallait-il réserver une partie des biens nationaux aux pauvres ? De Cernon, surtout la Rochefoucauld-Liancourt, rapporteur du Comité de mendicité, le proposent au mois de juillet : « L'Assemblée nationale, dit La Rochefoucauld, peut attaquer puissamment la mendicité en augmentant le nombre des propriétaires... Quinze à vingt millions d'arpents dépendant des biens nationaux languissent sans utilité sous l'aridité des landes, sous la fange des marais ou sous la tyrannie des usages. Ces terres rendues à la culture par des bras indigents qui seraient payés d'une partie de leur travail par la cession d'une part du terrain qu'ils auraient rendu fertile, les préserverait à jamais de la misère [3]... » C'était le vœu de

1. *Moniteur*, réimpression, t. IV, p. 343-344.
2. *Ibid.*, p. 358.
3. *Moniteur*, réimpression, t. IV, p. 623. — Quatrième rapport du Comité de mendicité (juillet 1790), Arch. parl., t. XXVIII, p. 440.

Boncerf cherchant en 1789 « les moyens d'occuper avantageusement tous les gros ouvriers » [1], celui qu'il émettait avec le duc de Charost et de la Noue dans un rapport à la Société royale d'agriculture de Paris [2]. Beaucoup d'ouvriers malheureux étant venus de Troyes, de Reims, de Sedan, etc., chercher du travail à Paris au début de 1789 [3], on avait été obligé d'ouvrir des ateliers, notamment des ateliers de terrassement à Montmartre. En août 1789, Necker évaluait à 12.000 le nombre des ouvriers occupés dans ces ateliers; à la suite de la fermeture qu'en fit Bailly le 31 août, il resta encore à Paris beaucoup d'ouvriers étrangers; beaucoup y affluèrent encore; en mai 1790, d'après La Rochefoucauld-Liancourt, on comptait 11.800 ouvriers dans les ateliers de charité; ce nombre devait, en 1791, s'élever jusqu'à 31.000 [4]. Les Constituants, à la fois par philanthropie et par crainte de désordres dans la rue, cherchaient à ouvrir des travaux en province (canaux, régularisation de rivières, routes, etc.) [5]. Mais le meilleur moyen n'était-il pas de faire de tous ces hommes des cultivateurs, des propriétaires? C'était ce que demandaient tous ces philanthropes et ces économistes : « Le soin de veiller à la subsistance du pauvre, écrivaient le duc de Charost, Boncerf et de la Noue, n'est pas pour la constitution d'un empire un objet moins important que celui de conserver la propriété du riche [6]. » Il faut détruire la mendicité, il faut, dit Lambert, « qu'un homme laborieux et utile ne puisse plus être incertain de sa subsistance dans toute l'étendue de l'empire [7] ». « Aussi, écrit Boncerf, serait-il d'une bonne politique... de distribuer gratuitement, sur l'avis des départements, une partie des terrains vains, vagues et marais, aux familles honnêtes et pauvres, et même de les aider à s'y établir en leur fournissant des vivres pour une année et en contribuant aux constructions nécessaires pour leur logement [8] ». Il faut créer de petites fermes et favoriser la multiplication des cultivateurs propriétaires; à côté de grandes exploitations il en faut de petites : « la nature offre bien des chênes, des

1. Boncerf, *De la nécessité et des moyens d'occuper avantageusement tous les gros ouvriers*, 1789, réimpression de 1790. Arch. nat., ADxviii^{c}, t. 155 (pièce 15).

2. Rapport du 27 mai 1790. Extrait des registres de la Société d'agriculture (*Ibid.*, pièce 8).

3. Arch. nat., documents tirés notamment de diverses liasses de la série F^{12}; les documents qu'on classe en ce moment sur ces chômages seront publiés par M. Charles Schmidt; il y a là un ensemble très important.

4. Rapport de La Rochefoucauld-Liancourt sur les ateliers de charité (16 juin 1791). *Moniteur*, réimpression, t. VIII, p. 679.

5. Sur ces travaux, voir divers décrets, notamment le décret — postérieur à la discussion sur les biens nationaux — du 16 juin 1791.

6. Rapport cité plus haut.

7. Lambert, inspecteur des apprentis des maisons de l'Hôpital général, *Cahier des pauvres*, p. 4. Arch. nat., ADxviii^{c}, t. 155.

8. Boncerf, *De la nécessité...*, p. 32.

arbustes et des plantes. » Ainsi au Comité de mendicité et même à la Société d'Agriculture on était partisan de la division en petites exploitations d'une partie des biens nationaux en faveur des pauvres.

L'Assemblée constituante refusa d'entrer dans ces vues. Elle se contenta, en 1791, d'ouvrir de nouveaux travaux dans seize départements pour les ouvriers que l'on allait obliger à quitter Paris où leur réunion causait de grandes inquiétudes.

Bien plus, des tendances contraires au décret même du 14 mai se manifestaient dans l'Assemblée. D'un côté, les nécessités fiscales, les principes des physiocrates, hostiles à l'extrême division du sol et partisans des grandes fermes relativement plus productives, suivant eux, que les petites ; de l'autre, les sentiments philanthropiques et démocratiques. Ces principes opposés luttent entre eux. On veut modifier le décret du 14 mai. A la société des Amis de la Constitution, de Polverel dit que « la nation qui doit deux milliards exigibles et qui n'a d'autre moyen d'acquitter sa dette que la vente de ses biens » ne saurait « donner aux acquéreurs quinze ans de terme pour payer le prix de vente [1] ». A l'Assemblée, Penteville-Cernon, Talleyrand soutiennent que la libération des finances est l'objet essentiel ; « le grand vice de l'opération, ajoute le premier, vient de ce qu'on a toujours considéré cette libération comme conséquence, comme simple effet, tandis qu'elle doit être envisagée comme principe et surtout comme moyen [2] ». Talleyrand propose même de donner un droit de préférence aux créanciers de l'État. La Rochefoucault-Liancourt soutient la cause des petits propriétaires que l'on oublie tout à fait : « Conservez, dit-il à ses collègues, conservez aux citoyens les moins aisés les moyens que vous leur avez offerts de devenir propriétaires, et vous ne sacrifierez pas cette grande vue politique à l'appât de voir rentrer un peu plus tôt le prix de ces biens [3]. » Plus tard, le 10 septembre, au nom du Comité d'aliénation, il repousse le privilège que quelques-uns voudraient donner aux créanciers de l'État sur les biens nationaux, « parce qu'il serait désavantageux à l'habitant des campagnes que l'Assemblée veut et doit toujours encourager à devenir propriétaire et qui aurait peine à concevoir que son argent ne valût pas son prix [4] ». Pour lui, le but essentiel, c'est la multiplication des petits propriétaires. « Plus la vente sera prompte, dit-il, et plus tôt sans doute le soulagement [de l'État] se fera sentir ; mais, quelque

1. Opinion de M. de Polverel, 25 juin 1790 (*La Société des Jacobins*, recueil de documents, publié par A. Aulard, t. Ier, p. 171. Il dit à tort 15 ans, au lieu de 12).

2. Penteville-Cernon, *Observations sur la vente des biens nationaux*. Arch. nat., ADxviiie, t. XVIII, pièce 26 (Talleyrand, *Moniteur*, réimpression, t. IV, p. 623).

3. Rapport au nom du Comité d'aliénation, déjà cité. ADxviiie, t. XVIII.

4. Rapport (10 sept. 1790), p. 11. ADxviiie, t. XVIII.

pressant que soit ce motif, vous n'avez pas cru devoir lui sacrifier les autres [1] ». Il voudrait s'en tenir, sans doute, au décret du 14 mai. Mais il est obligé de compter avec le changement qui, depuis quelques mois, s'est fait dans les esprits, de l'opposition dans les clubs, à l'Assemblée, dans le Comité d'aliénation même où le physiocrate Du Pont de Nemours, partisan des grandes fermes, exerce une influence considérable. Aussi les propositions qu'il fait au nom des Comités des finances et d'aliénation ne répondent-elles pas à ses désirs et ne sont pas en parfaite harmonie avec les considérations générales dont il les a fait précéder. C'est un compromis qu'il présente entre des principes contraires. On ne fera jouir de la faveur du paiement en douze ans que ceux qui auront acquis avant le 15 mai 1791; les acquéreurs futurs devront effectuer le paiement intégral en quatre ans et demi et verser dans la première année les deux cinquièmes du prix. L'Assemblée ne se contente pas de ces propositions; elle recule plus loin encore. Elle fait une distinction — absente du projet des Comités — entre les biens ruraux et les autres, établissant un terme de quatre ans et demi pour les premiers, et de deux ans dix mois pour les seconds, et elle exige ici 20 % du prix au lieu de 12, là la somme totale. Elle ne subdivise plus les gros lots, comme le demandait La Rochefoucauld. « On comprend dans un seul lot d'évaluation ou d'estimation la totalité des objets compris dans un même corps de ferme ou de métairie ou exploités par un même particulier », quelle que soit l'étendue de la ferme ou de la métairie, et cette règle est « générale, impérieuse, précise ». L'État cherche à écarter les enchérisseurs partiels pour donner la préférence à l'enchérisseur sur la masse : tel est le décret du 3 novembre 1790, en contradiction parfaite avec celui du 14 mai [2].

S'il avait été appliqué, ce décret aurait ruiné les espérances de la démocratie rurale après le 15 mai 1791, date où celui du 14 mai ne devait plus avoir d'effet. En réalité, le nouveau décret resta lettre morte. Ou plutôt, par des décrets successifs, l'Assemblée constituante, puis la Législative et la Convention le prorogèrent jusqu'au 1er janvier 1794. Mais elles n'accordèrent cette faveur que pour les biens ruraux, bâtiments, emplacements vacants dans les villes, maisons d'habitation et bâtiments en dépendant, les bois et usines étant formellement exceptés [3].

Les pauvres réclamant des terres, beaucoup de municipalités des envi-

---

1. Rapport, au nom des Comités des finances et d'aliénation (novembre 1790). ADxviiie, t. XVIII, pièce 33, p. 4.

2. Décret du 3 novembre 1790, déjà cité.

3. Décrets des 27 avril 1791; 3 et 8-15 décembre 1791; 25-29 avril 1792; 8-9 janvier 1793.

rons de Paris en demandant pour eux, l'Assemblée législative décrète le partage des biens communaux le 14 août 1792; la Convention, d'obligatoire qu'il était devait le rendre facultatif, le 10 juin 1793. Il y eut beaucoup de partages, notamment dans l'Est [1].

III. — C'est alors que la masse des biens nationaux s'enrichit d'une nouvelle catégorie de biens. Les biens des émigrés devinrent biens nationaux le 8 avril 1792, puis ce furent les biens des personnes condamnées par les tribunaux révolutionnaires, ceux des conscrits réfractaires, enfin les biens patrimoniaux des communes, vendus en exécution de la loi du 24 août 1793 sur la consolidation de la dette publique. Le 14 août 1792, l'Assemblée législative, « en vue de multiplier les petits propriétaires », décrète que les terres d'émigrés « seront divisées par petits lots de 2, 3 ou 4 arpents au plus, pour être mises à l'enchère et aliénées à perpétuité par bail à rente en argent; ceux qui offriront d'acquérir argent comptant seront admis à enchérir sur telle portion qu'ils voudront » ; l'État leur accorde la préférence [2]. Cependant les cultivateurs pauvres, impatients d'attendre toujours en vain le bienfait des lois nouvelles, se soulèvent et s'emparent des terres incultes qu'on leur a promises. Dans plusieurs communes du district de Versailles les troubles sont graves. La Convention essaie d'apaiser ces mouvements. Le 3 juin 1793, elle décrète que « dans les communes qui n'ont pas de communaux à partager et où il se trouvera des biens appartenant aux émigrés, il sera fait sur ces biens un prélèvement suffisant pour en donner un arpent à titre d'arrentement à chaque chef de famille qui ne serait point propriétaire d'un fonds de terre de cette étendue [3] ». Mais cette promesse, la Convention la retire le 13 septembre. Elle décrète alors que « les chefs de famille non propriétaires qui ne sont point compris sur les rôles d'impositions et qui résident dans des communes où il n'y a pas de terrains communaux auront la faculté d'acheter des biens d'émigrés jusqu'à concurrence de 500 livres chacun, payables en vingt années et vingt paiements égaux sans intérêts [4] ». Les défenseurs de la patrie « pourront en acquérir jusqu'à concurrence du montant du brevet de récompense qui leur sera accordé d'après le nombre de leurs campagnes [5] ». Ce n'est plus des terres à loyer que l'on donne; il n'est plus question de bail à rente, mais d'achat moyennant finance.

Par le décret du 3 juin 1793, les biens des émigrés sont payables en dix

1. Voir l'article sur la division du sol pendant la Révolution, cité note 1.
2. Décret du 14 août 1793 (Duvergier, t. IV, p. 361).
3. Décret du 3 juin 1793, sect. IV, art. 2 (Duvergier, t. VI, p. 53).
4. Décret du 13 sep. 1793, art. 2 (Duvergier, t. VI, p. 206).
5. *Ibid.*, art. 5.

termes égaux, le premier dans le mois de l'adjudication, les neuf autres d'année en année, y compris les intérêts à 5 %. Pendant la période du 3 juin 1793 au 1er janvier 1794 il y eut donc deux systèmes différents pour la vente des biens nationaux ; pour ceux de première origine, c'étaient les très grandes facilités de paiement, allant jusqu'à 12 ans pour les biens ruraux ; pour ceux de deuxième origine, c'étaient des facilités presque aussi grandes : dix années au lieu de douze. A partir du 1er janvier 1794 (12 nivôse an II) il n'y eut plus pour tous les biens nationaux qu'un seul mode de vente : celui qui avait été établi par la loi du 3 juin 1793. Mais pour les biens d'émigrés d'autres valeurs étaient, en outre, admises en paiement par les receveurs de la régie ; c'étaient, outre l'argent, les assignats, les inscriptions au grand livre, etc., les créances sur les émigrés, les certificats de collocation utiles délivrés par l'administrateur des domaines nationaux, les brevets de récompenses accordés aux défenseurs de la patrie [1].

La caisse de l'Extraordinaire ne se remplissant pas aussi vite que l'exigeaient les nécessités de la guerre, la Convention met en vente, le 5 juin 1793, les créances de la nation à recouvrer sur les acquéreurs de biens nationaux qui ne se sont pas entièrement libérés. Le nouvel acquéreur paie le restant de la somme due à la nation et se substitue à elle vis-à-vis du premier adjudicataire ; il place ainsi ses assignats et gagne un intérêt de 5 %. Ce décret reçut, semble-t-il, une application restreinte, notamment dans le département du Rhône en l'an II [2].

IV. — Cependant le peuple réclame. Le 22 fructidor an II (8 septembre 1794), Fayau, député de la Vendée, prend les intérêts des pauvres ; il demande l'abrogation d'une législation qui leur est funeste : « L'Assemblée constituante, dit-il, a pu proclamer une liberté qui n'existait pas et faire des lois avantageuses à quelques individus qui furent les amis de la Constitution de 1789 ; mais la Convention nationale... ne peut travailler qu'au bonheur de tous : je dis du plus grand nombre [3]. » Les malheureux n'ont trouvé dans l'aliénation des biens nationaux aucun soulagement à leur misère. Seuls en ont profité les propriétaires, les capitalistes. La faute en est au mode de vente, l'enchère, qui éconduit « le sans-culotte ». Et il propose de supprimer l'enchère et de distribuer tous les biens aux citoyens pauvres, indigents ou petits propriétaires, à la charge de payer chaque année le vingtième du principal du bien, d'après l'estimation qui en aura

1. Charléty, *Documents relatifs à la vente des biens nationaux dans le département du Rhône*, p. 179.
2. *Ibid.*, p. 180.
3. Discours de Fayau (8 sept. 1794). Arch. nat., ADxviiie, t. 285, pièce 11.

été faite. Mais Lozeau, député de la Charente-Inférieure, montre les dangers qui résulteraient de l'abolition de l'enchère [1]. Ce mode de vente, qui donne aux biens nationaux toute leur valeur, est nécessaire ; la République a besoin de grandes sommes d'argent pour s'affermir et lutter contre l'Europe. Puis, faire de tous les citoyens des propriétaires fonciers serait un péril social ; et il reprend ici des arguments souvent invoqués par les financiers et la direction de la régie, lorsqu'elle luttait contre l'idée de distribuer des terres aux pauvres [2]. « Dans une République composée de 24 millions d'hommes il est impossible que tous soient agriculteurs » ; le commerce, l'industrie réclament des bras ; la division du travail est nécessaire. L'opinion de Fayau n'eut pas un succès durable. Sans doute, le décret du 12 prairial an III (31 mai 1795) supprime l'enchère [3] ; mais il faut se libérer en trois mois ; on pourra se faire adjuger n'importe quel bien, en se soumettant par écrit à payer en assignats 75 fois le revenu annuel de 1790 pris dans les baux annuels existants, ou, à défaut de bail, 5 fois le montant de la contribution foncière de 1792. Beaucoup firent des soumissions, à la suite de ce décret ; ils offrirent des sommes considérables pour des biens qui leur furent adjugés sans enchère ; ceux qui voulurent soumissionner ensuite trouvèrent tout accaparé dans certains districts et réclamèrent. Les autorités réclamèrent aussi : ainsi le directoire du district de Lyon : « La loi, écrivaient les administrateurs de ce directoire au Comité des domaines nationaux, admet tous les citoyens à faire la soumission d'acquérir les biens nationaux qu'ils désigneront. Elle veut qu'il soit passé vente aux soumissionnaires dans les deux jours, moyennant le prix et sous les conditions qu'elle prescrit. Elle statue ensuite qu'en cas de concurrence les soumissionnaires tireront au sort. Il nous a paru que ces dispositions présentent des inconvénients que vous pressentez. Du moment où la loi sera promulguée et le registre pour recevoir les souscriptions ouvert, il va se présenter une multitude d'acquéreurs telle qu'aucune administration, aucun bureau ne pourront suffire à la rédaction et satisfaire l'empressement de tous [4]. » La disposition qui supprimait l'enchère fut suspendue le 19 prairial (7 juin 1795). Le décret est modifié le 29 ; les adjudications déjà faites ne vaudront que comme soumissions ; la concurrence entre les soumissionnaires sera réglée par l'enchère. Ainsi l'enchère, qui, dès le début des ventes, avait été jugée nécessaire pour faire produire aux biens nationaux tout leur prix, était rétablie.

1. Discours de Lozeau, même tome, pièce 12.
2. Sur la régie, cf. Minzès, *Die Nationalgüterveraüsserung...*, p. 75-76.
3. Décret du 12 prairial an III, art. 1er : « Chaque citoyen pourra se faire adjuger, sans enchère, tel bien national à vendre qu'il désirera, par le directoire du district où il est situé. »
4. Charléty, *Recueil cité*, p. 180.

A partir de 1795, la législation sur les ventes se transforme de plus en plus [1]. On a déjà vu l'enchère supprimée, puis rétablie, les conditions de paiement complètement modifiées. La situation financière est de plus en plus critique ; il faut remplir le plus vite possible la caisse de l'État. La loi du 28 ventôse an IV (18 mars 1796), qui créa les mandats nationaux, supprime de nouveau l'enchère et change le mode de vente et de paiement. Désormais les ventes se feront devant les directoires de département et non plus devant ceux de district. Le 6 floréal an IV (25 avril 1796) on exige le paiement de la moitié du prix dans la décade de l'acte de vente ; le 13 thermidor (31 juillet 1796) les trois quarts dans le premier mois de la soumission et le reste dans les quinze mois suivants. Le 16 brumaire an V (6 novembre 1796), rétablissement des enchères, comme avant la loi du 28 ventôse an IV ; puis plusieurs lois réglant le mode de paiement : celle du 16 brumaire an V (6 novembre 1796) exige — par suite de la dépréciation des mandats territoriaux — un dixième en numéraire comptant, puis cinq dixièmes, dont moitié au bout de dix jours et moitié dans six mois, et les quatre dixièmes restants dans quatre ans. Les conditions deviennent plus favorables qu'en l'an III et l'an IV. — La loi du 26 vendémiaire an VII (17 octobre 1798) qui décide la mise en vente de 125 millions de biens nationaux aux enchères, exige le paiement en dix-huit mois entièrement en *numéraire*. Désormais on ne doit plus payer qu'en argent, et même ceux qui avaient acquis avant la loi de ventôse an IV doivent finir de s'acquitter en numéraire. — La loi du 15 floréal an X accorde, au lieu de dix-huit mois, 4 ans et 3 mois pour les fonds ruraux, payables en numéraire par cinquième. Quant à la loi du 20 mars 1813, elle met en vente les biens ruraux, maisons et usines possédés par les communes, sauf les bois, pâturages, tourbières, halles, marchés et bâtiments publics, sans rien stipuler pour le mode de paiement. Toutes ces lois, on le voit, n'ont pour but, après l'an III, que de remplir le Trésor le plus vite et de la plus grande quantité de numéraire possible. De là la suppression de l'enchère, les délais plus rapprochés, les exigences relatives au numéraire ; de là aussi, à certains moments, par réaction, l'opération ne marchant pas aussi bien qu'on l'aurait pensé, le rétablissement de l'enchère, des délais plus longs, la faculté de se libérer en assignats ou en mandats territoriaux pour tout ou partie de la somme due.

---

1. On n'indique ici que les décrets les plus importants ; on les trouvera à leur date dans la collection Duvergier. — On trouvera des indications de ces décrets dans Charléty, mais avec une ou deux erreurs sur les dates du calendrier grégorien.

II

Les ventes, l'estimation et l'adjudication; le papier-monnaie. — Ce fut d'abord, on l'a vu, par l'intermédiaire des municipalités que l'État vendit les biens nationaux jusqu'à concurrence de 400 millions; ensuite, l'opération réussissant très bien et au delà de l'attente de l'Assemblée constituante, ce furent les directoires de district qui directement vendirent aux particuliers; enfin, à partir du 28 ventôse an IV (14 mars 1796), les directoires de département.

Les municipalités avaient un grand intérêt à soumissionner. L'évaluation des biens était nettement inférieure à leur valeur réelle, à celle qu'ils atteignaient lors de la vente, et les municipalités devaient recevoir, d'après l'art. 11, titre 1er, du décret du 14 mai 1790, le seizième du prix du capital des reventes. Aussi se montrèrent-elles, en général, empressées à se faire adjuger des biens nationaux par le Comité d'aliénation. Des municipalités comme Gaillac, soumissionnèrent, pour les biens nationaux situés dans la commune et pour les biens situés dans quelques communes voisines [1]. La municipalité de Lyon, au contraire, montra de la négligence; au lieu des 20 millions de biens, pour lesquels elle avait été admise à soumissionner, elle n'en eut que 10 millions environ. Les députés de Lyon à l'Assemblée nationale, Millanois et Goudard, avaient bien pressé le maire et les officiers municipaux de se hâter en leur montrant l'intérêt que Lyon devait trouver dans cette opération; mais on était déjà au mois de décembre 1790 et ce ne fut que très lentement que la municipalité envoya à Paris les divers états de biens soumissionnés par la ville [2].

Les ventes furent dès le début très actives. Elles battent leur plein en 1791. Dès la fin de 1791 et surtout de 1792 une quantité considérable de biens nationaux est vendue; les capitaux, les économies, les bénéfices résultant du haut prix des denrées de 1788 et de 1789 se portent vers la terre. On ne rachète qu'assez rarement les droits seigneuriaux, à cause de l'impopularité du décret du 15 mars 1790, de l'impossibilité de se libérer à la fois des droits annuels et des droits casuels, de l'intérêt que l'on a à ne pas racheter des droits casuels qui ont chance de ne jamais échoir et de l'espérance où l'on est que cette législation fera bientôt place à une autre plus favorable. Et alors tous les capitaux se portent vers l'achat de biens nationaux : au moins on possèdera ces terres, libres de toutes redevances seigneuriales. Au 1er août 1791, dans le district de Gaillac,

1. Rossignol, *Histoire de l'arrondissement de Gaillac...*, t. II, p. 114.
2. Charléty, *Recueil*, p. 76.

on avait vendu pour 1.800.000 livres de biens nationaux ; au 1er novembre, pour 1.976.432 livres. Ainsi, en l'espace d'une année, la vente avait atteint 2 millions, et il ne restait plus que 224.000 livres de biens à vendre, sans compter, il est vrai, les droits incorporels valant 1 million et les biens ajournés valant 150.000 livres [1]. Les recueils de documents publiés sur la Sarthe, le Rhône, le Gard, montrent une grande activité des ventes dès l'année 1791. Ainsi, dès l'époque de l'Assemblée constituante et de la Législative, ces ventes exerçaient une influence économique et sociale, attachaient de plus en plus les diverses classes de la nation à la Révolution. Nous trouvons dans un rapport de Cambon à la Convention la somme des biens vendus à la date du 1er novembre 1791, mêlée, il est vrai, à l'estimation des biens mis en vente à cette époque ; le total monte à 2 milliards 445 millions [2].

Le système de l'adjudication faisait monter les prix. Entre les prix d'estimation et ceux de vente il y a presque toujours une grande différence. Le prix d'adjudication est souvent double, parfois triple de celui d'estimation. Ainsi, dans l'état général des ventes des biens nationaux du département du Tarn, du 4 janvier au 31 mars 1791, l'estimation monte à 2.332.885 livres et la vente à 3.724.329. soit un tiers en plus; et c'est pour soutenir cette majoration de prix que le directoire demande qu'on proroge les facilités de paiement (les douze annuités). Les recueils de documents publiés abondent en exemples de ce genre. Un domaine, dans le département du Rhône, estimé 43.252 livres, est vendu 94.500. Un autre, loué 808 livres, estimé, 16.500 est adjugé à 55.800, etc. [3]. A quoi tiennent ces majorations ? A l'affluence des acheteurs, sans doute, mais aussi à des causes précises : d'abord au paiement en assignats et à la dépréciation des assignats — il est vrai que cette dépréciation fut faible en 1791 et que, pour cette année de grande activité des ventes, cette raison ne saurait suffire ; — ensuite et surtout, à l'insuffisance du chiffre de l'estimation basé sur le revenu [4]. Or le revenu des biens ecclésiastiques était faible. Ces biens étaient mal administrés et très souvent mal exploités : les fermiers n'avaient pas de baux solides, leur permettant de faire des avances consi-

1. Rossignol, *loc. cit.*, p. 116.

2. Rapport du 12 octobre 1792, au *Moniteur*. Cf. Jaurès, *Histoire socialiste*, t. III, p. 255 sqq.

3. Charléty, *Recueil*, nos 377, 378 (p. 231).

4. Cette insuffisance du prix de l'estimation était tellement notoire que les administrateurs du district de Lyon écrivaient, le 26 novembre 1790, au Comité d'aliénation : « Si, au moment des enchères, les administrateurs reconnaissent que le prix offert est beaucoup au-dessous de la valeur de la propriété, *quoique supérieur à l'estimation*, pourraient-ils renvoyer la vente et l'indiquer par de nouvelles affiches ? » (Charléty, *Recueil*, p. 569).

dérables au sol. Sans doute, dans l'ancien régime, suivant la loi Emptorem, tous les baux étaient résiliables par la volonté du nouvel acquéreur; mais le décès du bénéficier ecclésiastique suffisait pour résilier de plein droit les baux des biens ecclésiastiques, rendus ainsi encore plus incertains que tous les autres [1].

Les biens nationaux étaient payables en assignats. Cependant, dans les environs de Castres, par exemple — il faudrait rechercher s'il n'en fut pas de même dans d'autres endroits — plusieurs corps constitués crurent pouvoir décider que les conventions faites dans les ventes engageaient si bien les parties qu'il n'était pas possible de se libérer en assignats, lorsque l'acquéreur avait promis de le faire en argent. Mais le Conseil du département du Tarn décida que le décret du 28 août-8 septembre 1790, disant : « toutes sommes stipulées payables en espèces pourront l'être en assignats malgré toutes clauses et dispositions contraires » serait strictement observé par tout le monde et qu'il serait imprimé, affiché et proclamé aux foires et marchés [2]. Étant donc payables en assignats, ces biens se vendent plus ou moins cher, suivant la valeur même, essentiellement variable avec les époques et même les lieux, de ce papier-monnaie. En réalité, les prix d'estimation et de vente sont presque toujours les prix réels en monnaie; mais, après le 16 brumaire an V, — d'après le recueil de M. Charléty sur le département du Rhône, d'après celui de Legeay sur la Sarthe, — les prix d'adjudication sont indiqués en papier-monnaie. Tel domaine, (n° 2871 du recueil Charléty) estimé 15.000 livres, est adjugé à 241.400 livres. Tel autre (n° 2876), estimé 130.447 livres, est adjugé à 2.705.800 livres. Ici la différence entre les prix d'estimation et d'adjudication s'explique par la dépréciation du papier; le premier prix est en valeur réelle, le second en papier. La nation augmentait le prix, pour chercher à retrouver la valeur réelle; reste à savoir si, en fait, elle y réussissait. Le bien estimé 15.000 livres et adjugé 241.400 livres aurait dû, 100 livres en mandats territoriaux ne valant plus, en 1797, qu'une livre environ en monnaie, être payé 170 fois plus, soit 1.500.000 livres; mais la loi du 16 brumaire an V ne permettait pas que tout fût payé en papier, elle exigeait un dixième en numéraire comptant, soit, dans ce cas, 24.100 francs, somme supérieure déjà à l'estimation. Les 217.900 livres restantes valaient en numéraire cent fois moins, soit 2.179 livres; au total 26.819 livres. On voit donc qu'il en était de cette vente en l'an VI comme de celles qui avaient été faites en 1791 et qu'ici

1. Sur les baux, la loi Emptorem, cf. Ph. Sagnac, *La législation civile de la Révolution*, 58-60, 68, 73, 79, 208-211, etc.
2. Rossignol, *op. cit.*, p. 132.

encore le prix d'adjudication était environ double du prix d'estimation. La nation ne perdait rien ; elle ne donnait pas les biens nationaux à vil prix, dès lors qu'elle prenait la précaution de réclamer une part assez notable en numéraire du prix nominal d'adjudication rendu très élevé par la chute du papier. Il faudrait pouvoir suivre ici les variations des prix avec celles de la valeur des assignats et des mandats territoriaux ; mais pour cette étude les travaux et les recueils de documents sont tout à fait insuffisants.

III

La vente des diverses catégories de biens nationaux. — La législation sur les biens nationaux varia, on l'a vu, suivant l'origine et la nature des biens. Il faut distinguer, du moins jusqu'au 1er janvier 1794, les biens de première origine et ceux de deuxième origine : les modes de vente furent différents. Il faut aussi distinguer les diverses natures de biens nationaux.

A. D'abord les immeubles : 1° les maisons, usines, moulins, pour lesquels il faut payer immédiatement 20 ou 30 % du prix et se libérer en 4 ans, d'après la loi du 14 mai 1790 : véritable prime au capital ; 2° les biens ruraux, que l'on peut acquérir, on l'a vu, assez facilement ; 3° les bois qui ne sont pas attachés à des fermes ou métairies ; ils sont exceptés de la vente par la loi du 14 mai 1790.

Ensuite, les meubles (récoltes, marchandises, effets mobiliers comme meubles meublants, argenterie, etc.).

Enfin des catégories d'objets juridiquement immeubles, comme tels et tels droits seigneuriaux réels, ou meubles comme le produit des baux à ferme et à loyer, mais que, suivant nous, à raison de leur complexité même et de leur abolition graduelle pendant la Révolution, il vaut mieux ranger à part : 1° les rentes et prestations en nature et en argent de toute espèce, avec les droits casuels pesant sur les biens débiteurs de ces rentes ; 2° les revenus des baux à ferme et à loyer.

Pour les immeubles, certains biens qui, en principe, devaient être vendus, furent retirés des ventes, comme les presbytères. Pour d'autres, les ventes commencées furent suspendues, comme par exemple pour les biens des hospices [1]. Des biens confisqués furent restitués. Des maisons, des usines furent retirées des ventes, en vue de l'intérêt de la nation ou de la société : ainsi le décret du 8-10 avril 1793 excepta de la vente les moulins et usines nationaux dont la destruction était nécessaire dans l'intérêt des propriétés environnantes ou pour le dessèchement des marais [2]. Des

1. Il est sursis à la vente le 9 fructidor an III (26 août 1795).
2. Décret, 8-10 avril 1793, art. 1er (Duvergier, t. V, p. 300).

bâtiments pouvant servir pour l'armée furent exceptés ; ainsi on fit retirer de la vente une maison de Vaise, près Lyon, qui était autrefois utilisée à la fonte des canons [1]. Les forêts avaient été réservées à la nation ; on y avait établi des gardes ; mais beaucoup de délits, de destructions s'y commettaient de nuit ; il n'y avait point d'organisation forestière depuis le décret du 14 janvier 1792 rapportant le décret du 29 septembre 1791 qui en avait établi une. Aussi, pour éviter les dilapidations, contrairement à la législation, des ventes de bois nationaux furent décidées, notamment dans le district de Villefranche (Rhône-et-Loire) : bois taillis et bois de haute futaie furent vendus conformément à un arrêté de l'administration, en 1794 et la vente produisit des sommes considérables [2]. Les lois, on le voit, n'ont donc pas toujours été appliquées ; d'autres lois sont venues en restreindre l'application ; bien plus, des arrêtés et actes administratifs y ont apporté des modifications importantes que seule la publication des dossiers des ventes et des circulaires de l'Administration permettra de saisir.

Une question capitale domine la vente des immeubles devenus nationaux : celle des baux. L'État, administrateur des biens, ne consent que des baux très courts sur ces biens, puisqu'avant tout il cherche à les vendre : trois, six ou neuf ans au plus [3]. Les baux existants font perdre de leur valeur aux fonds. L'Assemblée constituante, cependant, on l'a vu, tient à respecter les droits acquis : les baux antérieurs au décret du 2 novembre 1789 devaient être exécutés. Mais la Convention annula les baux passés par anticipation par les membres des corporations séculières et régulières, etc., puis donna le 15 frimaire an II (5 décembre 1793) à tout acquéreur de biens nationaux le droit de résilier les anciens baux. Les fermiers étaient sacrifiés. On revenait à la loi Emptorem pour lutter contre les riches fermiers qu'on accusait d'accaparement des grains et d'hostilité à la Révolution. On détruisait ainsi tous rapports économiques entre les anciens propriétaires et les fermiers qu'ils avaient choisis. La mutation était totale à l'égard des propriétaires et des fermiers : c'était une précaution politique [4]. — Quant aux immeubles affermés par lui, l'État exigeait, depuis le 16 brumaire an II (6 novembre 1793), des fermages en nature : du froment, du méteil, du seigle, de l'avoine, du foin, de la paille ou des légumes à gousse ; les fermiers qui devaient payer en deniers, suivant leur bail, paieraient désormais en denrées : aggravation singulière de leur contrat [5].

---

1. Charléty, *Recueil*, p. 570.
2. *Ibid.*, p. 599.
3. Décret du 28 octobre 1790, titre II, art. 13 (Duvergier, t. Ier, p. 491).
4. Cf. Ph. Sagnac, *op. cit.*, p. 210-211 (pour plus de détails).
5. Décret 16 brumaire an II (Duvergier, t. VI, p. 409).

Les meubles, d'une variété infinie, ont été vendus aux enchères, en général, jusqu'au 19 août 1793, puis au prix du maximum, pour les marchandises de première nécessité énumérées dans le décret sur le maximum [1]. De même que les immeubles, tous les meubles n'ont pas été vendus : on en a envoyé une partie, comme le linge, aux magasins du district pour les troupes et les hôpitaux; on en a laissé aux veuves et enfants des condamnés. Les ventes de meubles ne peuvent être parfaitement connues; les documents manquent souvent ou sont insuffisants [2]. C'étaient, en effet, des opérations trop fréquentes pour être inventoriées avec le même soin que les ventes d'immeubles. Mais elles ne doivent pas être négligées, en ce qui concerne surtout les sommes qui sont tombées au Trésor : il y eut, par exemple, dans le district de Villefranche, beaucoup de ventes, de récoltes de biens d'émigrés et de rebelles ; on y établit huit magasins [3]. Quant aux acheteurs, ils ont été le plus souvent très nombreux pour se partager le même lot, et nous ne sommes pas, en général, bien renseignés.

Les droits seigneuriaux annuels et casuels étaient considérables. Les uns étaient dus aux biens devenus nationaux, les autres étaient dus par ces biens eux-mêmes. La nation se trouvait à la fois créancière et débitrice. Mise à la place des anciens privilégiés, ecclésiastiques et nobles ou riches émigrés, elle était créancière de droits seigneuriaux [4]. La nation se transformait en seigneur à qui, suivant les lois de la Constituante, les vassaux devaient racheter les droits seigneuriaux. On sait comment et pourquoi les débiteurs ne se pressaient pas de se libérer de ces droits. Cependant il y eut des rachats. C'est ce que montrent bien les états du district de Lyon et ceux du district de la campagne de 1790 à juin 1792 : pour le premier il y eut plus de 496.000 livres de droits rachetés; pour le second, plus de 133.000, au total environ 530.000 livres [5]. Les droits féodaux étaient donc une propriété importante. Aussi des municipalités, comme celle de Lyon, demandent-elles à acquérir des droits féodaux ; mais le Comité d'aliénation veut qu'on ne vende pas les droits à part, sans les immeubles auxquels ils sont attachés [6]. A défaut de droits seigneuriaux,

1. Charléty, *Recueil*, p. 511.
2. *Ibid.*, p. 510.
3. *Ibid.*, pp. 597-598.
4. On trouvera sur cette question plusieurs documents importants tirés des fonds de Comité féodal dans le recueil, qui paraîtra bientôt, de Ph. Sagnac et P. Caron sur l'abolition du régime seigneurial.
5. Charléty, *Recueil*, p. 508 et 509.
6. *Ibid.*, p. 567. « Questions proposées par le Directoire du district de la ville de Lyon au Comité d'aliénation des domaines nationaux, et réponses du Comité », 3e question.

après juin 1792, la nation vend des rentes foncières, des champarts, tous droits purement fonciers, subsistant après l'abolition du régime seigneurial; de même des rentes constituées en argent, suivant le décret du 13-14 septembre 1792 [1].

Enfin les revenus des baux à loyer et à ferme pour les biens qui n'ont pas été vendus, et, pour ceux qui l'ont été, depuis le jour de la nationalisation jusqu'à celui de la vente. Des municipalités prirent des biens nationaux en location [2].

B. Suivant l'origine des biens, les lois ont été non seulement différentes, mais aussi plus ou moins appliquées. C'est surtout pour les biens de deuxième origine (biens des émigrés et des condamnés) que plusieurs des clauses essentielles des lois sont restées lettre morte et n'ont pu recevoir d'exécution. Les chefs de famille avaient, d'après le décret du 13 septembre 1793, la faculté d'acquérir des biens d'émigrés jusqu'à concurrence de 500 livres. On fit bien de petits lots. Par exemple dans le district de Villefranche (Rhône-et-Loire) il y en eut beaucoup, estimés seulement 100 livres et même moins; mais la chaleur des enchères les porta au delà de 500 livres, et les chefs de famille à qui on avait délivré des bons se trouvèrent privés du bienfait de la loi. Aussi le bureau des domaines du district de Villefranche demandait-il que l'on fût autorisé à leur délivrer les biens au prix de l'estimation. La différence entre le prix d'estimation et celui de vente fut encore de 1 à 4 dans le district, en l'an II, pour les biens d'émigrés [3]. En second lieu, on ne pouvait délivrer de bons à des chefs de famille indigents, parce qu'ils habitaient des communes possédant souvent un demi-arpent de terrains communaux; ces citoyens ne profitaient ni des communaux, trop petits pour être divisés, ni de la loi du 13 septembre 1793. — Enfin les défenseurs de la patrie ne pouvaient rien acquérir en 1793 et 1794, la Convention n'ayant encore rien statué sur leur brevet de récompense. De là les réclamations de l'administration, notamment du district de Villefranche. La loi ne pouvait être appliquée; et pendant ce temps les ventes de biens d'émigrés battaient leur plein.

IV

I. *Les capitalistes et les spéculateurs.* — La mise en vente d'une énorme quantité de terres, que l'on ne saurait encore estimer d'une manière pré-

1. Décret 13-14 septembre 1792 (Duvergier, t. IV, p. 521).

2. Charléty, *Recueil*, p. 588. « Circulaire de l'administration des départements portant instruction aux districts pour la vente des domaines nationaux », art. 20.

3. Charléty, *ibid.*, p. 594. « Compte rendu de ses opérations par le Bureau des domaines nationaux du district de Villefranche, 1er vendémiaire an III. »

cise, mais qui, semble-t-il, d'après Amelot qui évaluait les biens ecclésiastiques à 3 milliards, et d'après la restitution d'un milliard aux émigrés en 1825, devait dépasser quatre milliards, ne pouvait que favoriser la spéculation des capitalistes. Examinons donc d'abord l'attitude des riches et ensuite celle des citoyens seulement aisés ou pauvres dans cette grande opération financière et sociale.

L'agiotage grandit, de 1790 à l'époque du Directoire. Devant les directoires de district chargés, après les municipalités, de la vente des biens nationaux, des troubles se produisent assez souvent. Les riches veulent écarter les autres citoyens, entraver les enchères pour se faire adjuger les biens nationaux au plus bas prix. Les spéculateurs de Périgueux acquièrent, en 1791, la magnifique abbaye de Vauclaire, sur laquelle on fondait un espoir de 12 millions, pour 560.000 francs [1], et cet exemple n'est pas unique ; le directoire de la Dordogne prononce, d'ailleurs, la nullité de la vente. Beaucoup de directoires se plaignent de l'agiotage ; celui de l'Eure se plaint de ce que les biens sont souvent vendus à des spéculateurs insolvables qui n'achètent que pour revendre ; que plusieurs biens ont subi trois fois la folle enchère et qu'ils ont été adjugés à un prix fort inférieur à celui de la première adjudication [2]. Parfois même — mais le cas paraît assez rare — la spéculation semble encouragée par les corps administratifs chargés de la réprimer. Certains directoires ne sont pas favorables à la division des biens, d'ailleurs toute facultative. Quand la division leur est imposée par la loi, ils se refusent à l'opérer ; de biens naturellement distincts ils ne forment qu'un seul lot, ils omettent sur l'affiche des indications nécessaires et réduisent la contenance réelle des fonds. Ils surseoient à la vente de biens ecclésiastiques considérables : tel le directoire de la Moselle qui empêche la vente de l'abbaye de Wadgasse [3]. Enfin parfois

1. Réquisitoire du procureur-général-syndic du département de la Dordogne (26 mai 1791, Arch. nat., Q² 192). « Vauclaire, cette riche et superbe propriété nationale sur laquelle on fondait un espoir de 12 millions est devenue la proie des agioteurs, elle a été adjugée pour 560.000 fr., et Chrétien en est l'adjudicataire, Chrétien qui, naguère réduit à la dernière indigence, fut repoussé de l'Assemblée électorale comme citoyen actif. La voix publique nous a instruits qu'il s'est formé dans cette ville [Périgueux] une association formidable d'agioteurs et de vils intrigants qui, privés de toutes espèces de ressources, ont comploté de réparer les outrages de la fortune par les plus scandaleux agiotages qu'ils pratiquent sur les enchères des biens nationaux... On apprend de toutes parts que les biens nationaux sont dans les mains de citoyens indigents ou qu'ils n'ont passé dans celles de quelques citoyens en état de les payer qu'à la faveur de conventions lucratives pour les agioteurs.... Les administrateurs composant le directoire de la Dordogne arrêtent la nullité du procès-verbal d'adjudication de la maison de Vauclaire. »

2. Rapport d'Amelot au Comité de l'extraordinaire des finances, Arch. nat., D VI, 58, n° 10, suppl.

3. Rapport de Lozeau. Arch. nat., AD XVIII², t. 285, pièce 55.

des administrateurs de directoire, grâce à des prête-noms, achètent à vil prix des domaines nationaux et font cause commune avec les spéculateurs ; c'est ainsi que, le 10 mars 1791, le directoire du district d'Évaux (Creuse) adjuge des biens au sieur Varennes, notoirement insolvable ; on dit que c'est le prête-nom du procureur syndic du district. On a compris dans cette adjudication des objets d'une grande valeur qui n'ont été annoncés ni dans la soumission, ni dans les affiches, ni dans les procès-verbaux d'enchères des biens à adjuger [1]. Ce ne sont là sans doute, que des exemples assez rares : une étude minutieuse dans un grand nombre de départements pourra seule préciser ; nous savons cependant que la plupart des corps administratifs furent fidèles à la mission dont ils avaient été revêtus.

La spéculation est dénoncée au gouvernement qui, de concert avec les corps administratifs, lutte contre elle. On cherche même à annuler des ventes. Ainsi, le 6 novembre 1792, le Conseil exécutif provisoire avait annulé les ventes faites du 8 septembre au 6 novembre dans un district de l'Aisne et réintégré dans la faculté d'enchérir les frères Meslier qui avaient été exclus ; mais le 22 mars 1792, il rapporta sa proclamation du 6 novembre ; les biens vendus avaient été divisés en un trop grand nombre de propriétaires pour qu'on pût revenir sans troubles graves et sans injustice à l'ancien état de choses. « Si on annulait un aussi grand nombre d'adjudications, aucun acquéreur de biens nationaux ne se regarderait plus que comme un propriétaire précaire qui peut être dépouillé d'un instant à l'autre », disait le Conseil exécutif lui-même [2]. Mais le fait même que l'on ait un moment annulé des ventes montre bien dans ce cas les vices de l'adjudication.

On cherche aussi à garder pour la nation des biens nationaux qui ne seraient pas portés à leur vrai prix et qui pourraient servir d'établissements publics ou de manufactures. C'est l'idée d'Amelot, administrateur de la caisse de l'Extraordinaire ; elle est adoptée par les administrateurs de plusieurs départements et par le pouvoir exécutif. En 1792, Lebrun, dans une lettre à son collègue le ministre de l'Intérieur, craint que l'abbaye d'Origny-Sainte-Benoîte (district de Saint-Quentin), valant plus de 1.500.000 livres, ne soit portée par la ligue des acquéreurs à 50.000 seulement et demande que l'État la conserve pour la convertir en caserne de cavalerie [3]. Les administrateurs du directoire du Pas-de-Calais proposent

1. Mémoire dénonciatif de la Société des Amis de la Constitution. Arch. nat., Q² 191 (Creuse).

2. Arch. nat., Q² 190 (Aisne). Tout le dossier.

3. Arch. nat., Q² 190 (Aisne). Lettre de Lebrun, ministre des Affaires étrangères au ministre de l'Intérieur.

de ne pas mettre en adjudication des domaines ecclésiastiques qui se donneront pour rien et qui pourraient rendre de grands services à l'État ou à l'industrie [1]. Mais la vigilance des directoires et les proclamations du Conseil exécutif sont impuissantes. Sans cesse l'agiotage est dénoncé et flétri, et à la Convention et aux Conseils des Cinq Cents et des Anciens. Alors on suspend les ventes. Le 30 brumaire an IV (21 novembre 1795), suspension jusqu'au 1er prairial. Le remède dure trop peu pour être efficace. On le propose de nouveau. Le 30 floréal an V, au Conseil des Cinq Cents, Noailles, après avoir exposé, dans une motion d'ordre, les abus énormes qui se produisent dans la vente des biens nationaux et dénoncé la horde des agioteurs fondant sur la Belgique conquise, demande que l'on suspende l'aliénation des biens de la nation en Belgique [2]. A diverses reprises, d'autres députés font des propositions semblables pour mettre un terme aux abus qu'ils dévoilent. Mais l'État a plus que jamais besoin d'argent ; comment suspendre les ventes ? Aussi le 28 nivôse an VI (17 janvier 1798) le Conseil des Anciens rejette-t-il la résolution en faveur de la suspension [3]. C'est seulement le 29 fructidor an VI (15 septembre 1798) que, sur la proposition de la Commission des finances des Cinq Cents, une loi porte qu'il sera sursis pendant trois mois à la vente des biens ruraux. « Dans cet intervalle, disait le rapportenr Crassous, le numéraire se reproduira chez le cultivateur, les administrateurs auront eu le temps de liquider les anciennes ventes et d'activer la rentrée des contributions, et les ventes se rouvriront avec bien plus d'avantage pour le Trésor public [4]. » Ces trois mois n'auraient, d'ailleurs, pas suffi pour la liquidation, loin de là : plus de 68.000 comptes restaient alors à régler sur les ventes antérieures, et plus de 11.000 sur les ventes postérieures au 28 ventôse an IV. Les nécessités financières obligent à rapporter la loi un mois après : le 26 vendémiaire an VII (17 octobre 1798) on décrète la vente de domaines nationaux pour 127 millions. Ainsi un grand nombre de ventes, on l'a vu, restant à liquider, le numéraire manque, n'a pas le temps de se reproduire chez les agriculteurs et les industriels, et cependant on continue de vendre. A toute proposition de suspendre les ventes le Conseil

1. Arch. nat., Q² 194. Extrait des registres aux arrêtés du Conseil d'administration du département du Pas-de-Calais, 23 novembre 1792; lettre des administrateurs provisoires du directoire du département au ministre de l'Intérieur, 26 novembre 1792.

2. *Moniteur*, édit. in-folio, t. XVI, p. 977.

3. Lamarque, aux Cinq Cents, 22 germinal an VI, *Moniteur*, édit. in-folio, t. XVIII, p. 811. — Rapport de Tallien sur les abus, sur l'insolvabilité de beaucoup d'adjudicataires, *ibid.*, p. 824.

4. Rapport de Crassous, 27 fructidor an VI, *ibid.*, pp. 1438-1439. — Décret, 29 fructidor an VI (cf. le considérant), dans Duvergier, t. X, p. 424.

des Anciens s'oppose. Le Directoire, pour lutter contre l'étranger, est obligé de battre monnaie avec les biens nationaux. Il en résulte une spéculation très active que les recueils de documents permettront certainement de préciser.

II. *Lutte des paysans contre les capitalistes des villes.* — Si grande que fût la spéculation, elle n'empêcha pas les gens aisés et même pauvres d'acquérir des biens nationaux. Les paysans n'étaient pas dépourvus de capital mobilier ; il y avait même, en 1789, des paysans riches, des laboureurs propriétaires de domaines assez grands et fermiers de grandes propriétés ecclésiastiques ou seigneuriales. Il y en avait beaucoup dans l'aisance, à côté d'un grand nombre de tout à fait pauvres et de mendiants. A la misère de 1788 et de 1789 avait succédé pour beaucoup, sinon pour tous, une certaine facilité de vivre. Les bonnes récoltes étaient venues, faisant oublier la disette de 1788 et de 1789 ; une foule de redevances avaient été supprimées en bloc ou n'étaient plus régulièrement payées : droits seigneuriaux, dîme, parfois même impôt foncier, et le prix élevé des denrées avait rempli le coffre du paysan. Les gros fermiers, les laboureurs, les artisans des villages, même les journaliers voulaient profiter des économies faites et acquérir de la terre. Beaucoup sentant que chacun d'eux, livré à lui-même, ne pouvait rien contre le capitaliste de la ville, s'unirent, formèrent de petits groupements de cinq, six, parfois dix individus et même davantage, pour acheter la terre sur le territoire de leur village. La terre du village aux villageois, telle était l'idée très simple qui les faisait agir. C'était à la fois l'intérêt de chaque citoyen et celui de la communauté ; le village formerait alors une petite démocratie indépendante de toute grande influence extérieure. Ces associations de laboureurs, de manouvriers, d'artisans, qui se formèrent spontanément, se développèrent surtout dans les régions voisines des grandes villes où la lutte entre les bourgeois et les paysans était plus vive que partout ailleurs. Elles furent nombreuses dans le Nord de la France : dans le Pas-de-Calais, la Somme, particulièrement dans l'Aisne ; dans ce département les associations comprirent 20, 30, 40, parfois même 60 et 100 membres [1]. Il y en eut aussi dans le Gard [2], dans le Rhône-et-Loire. Des contrats de société furent quelquefois rédigés : tel celui qui fut passé par-devant le notaire royal de la paroisse de Loire (Rhône-et-Loire) le 3 octobre 1790 entre 36 citoyens de cette paroisse,

1. J. Loutchisky, *La petite propriété en France avant la Révolution et la vente des biens nationaux*, p. 114.

2. François Rouvière, *Recueil de documents sur les ventes de biens nationaux dans le Gard*, p. 117 et 118, nos 443 ; nos 613, 695 et s.

laboureurs, vignerons, tuiliers, cordonniers, potiers, maçons et charpentiers, etc., à l'effet d'acquérir deux îles et des immeubles dépendant de la prébende de Loire. « Ayant considéré, disent-ils dans cet acte, qu'ils n'étaient pas en état de faire ces acquisitions chacun en particulier, ils sont convenus de former par les présentes une association à l'effet de faire les acquisitions en communauté pour faciliter les paiements [1]. » Ainsi ces associations — qui furent sans doute plus fréquentes que les documents jusqu'ici publiés ne nous permettent de l'avancer — furent pour les paysans un moyen d'acquérir plus facilement, d'obtenir aussi un corps de ferme que l'on ne voulait pas diviser; l'association s'en rendait adjudicataire, puis le divisait par égales portions entre les membres qui avaient contribué également à l'achat. Ce n'était pas pour s'emparer de domaines considérables. A Loire il ne s'agit que de 300 bicherées, environ 39 hectares, à partager entre 36 personnes. C'étaient, en général, de petites gens qui s'associaient ainsi; comment des manouvriers, des artisans, des vignerons, dans l'aisance tout au plus, auraient-ils pu songer à acheter des lots importants ? C'était pour ne pas laisser un forain, un citadin, un homme étranger au village, acquérir une terre ou un pré qui, situés chez eux, leur semblait devoir être à eux. La Convention supprima ces associations par le décret du 24 avril 1793 qui dit : « Seront réputées conventions frauduleuses et punies comme telles les associations de tous ou de partie considérable des habitants d'une commune pour acheter les biens mis en vente et en faire ensuite la répartition ou division entre les dits habitants », décret qui montre bien l'existence générale en France de telles associations de paysans [2].

V

La répartition des biens nationaux entre les diverses classes de la société ne pourra être connue que d'une manière approximative, et seulement quand on aura publié tous les dossiers des ventes ou du moins un nombre très considérable pour la plupart des départements. Mais dès maintenant, d'après les études faites et les documents publiés, on peut dégager quelques résultats, provisoires sans doute, mais utiles peut-être.

On peut distinguer — et c'est ce que l'on a fait — les paysans et les bourgeois, ceux qui vivent à la campagne et ceux qui vivent à la ville. Mais cette distinction ne saurait être employée d'une manière absolue. Il vaudrait mieux distinguer entre riches et pauvres, sans se préoccuper

1. Charléty, *Recueil*, p. 607-610.
2. Décret 24 avril 1793, art. 22.

du domicile, en ne songeant qu'à la condition économique des individus. Parmi les paysans, en effet, il y avait des riches, et dans beaucoup de pays. Toute une bourgeoisie rurale s'était formée, depuis le XVIIe siècle surtout, à ce qu'il semble, particulièrement dans les grandes plaines du Nord, de l'Ile-de-France, dans la Normandie, etc., classe intermédiaire entre la bourgeoisie industrielle, commerçante ou rentière de la ville et le petit prolétariat agricole des vignerons, journaliers et artisans du village : ce sont les laboureurs, les gros fermiers ; ils accaparent les fermes et « démasurent » les terres au XVIIIe siècle et profitent du renchérissement général des denrées. Ce sont ces paysans qui, ayant le plus de capitaux, ont pu acheter le plus de biens nationaux, et c'est certainement — on le voit dans les recueils et les travaux publiés — ce qui s'est passé. Ce sont donc surtout les riches, bourgeois des villes, laboureurs et fermiers des campagnes, qui ont acheté.

Il faudrait donc, suivant nous, d'abord établir dans chaque district, dans chaque département, la répartition entre les bourgeois et les paysans, suivant les diverses catégories de biens (bien de première, biens de deuxième origine), ensuite la répartition, entre les diverses classes rurales, laboureurs, gros fermiers, vignerons, artisans, manouvriers, etc. Sans doute, les documents ne sont pas toujours assez explicites ; mais on peut peut-être arriver à quelques résultats. On pourrait alors, en joignant les paysans riches (laboureurs et gros fermiers notamment) aux bourgeois, voir la part qui est allée aux classes capitalistes, et celle qui a été laissée aux aisés et aux pauvres [1].

Le moment n'est pas venu, nous semble-t-il, de tenter une telle étude : travaux et documents publiés sont encore trop peu nombreux. Mais nous pouvons dégager quelques résultats.

Ce qui frappe d'abord, c'est que les bourgeois achètent, naturellement, les maisons des villes devenues biens nationaux, puis les châteaux, les domaines situés aux environs. L'influence des villes se fait sentir dans un rayon plus ou moins étendu, suivant le nombre et la richesse des habitants. Paris exerce une action énorme sur les ventes dans les départements voisins ; en Seine-et-Oise, par exemple, ce sont surtout des bourgeois de Paris, puis des bourgeois de Versailles et des petites villes du département qui achètent les biens nationaux [2]. L'influence

---

1. Il y aura sans doute un peu d'arbitraire dans la classification des aisés et des pauvres. Tout est relatif, variable suivant les régions, mais en ces matières surtout il faut s'attendre à n'aboutir jamais qu'à des approximations assez larges.

2. Voir plus loin le paragraphe relatif à Seine-et-Oise, d'après le travail de Minzès, cité en tête.

de Lyon est prépondérante dans tout le district de la campagne de Lyon ; ce sont des bourgeois lyonnais, négociants, marchands, avoués, etc., qui enlèvent le plus de lots et les plus gros. En général, les villes réussissent à enlever aux campagnes les terres de leur banlieue. Il n'est pas jusqu'à de petites agglomérations urbaines qui n'agissent, dans un rayon plus restreint, à la manière des grandes : les habitants de Tarascon, par exemple, accaparent les biens nationaux des villages voisins, 884 salmées contre 44, tandis qu'ils ne prennent qu'un peu plus de la moitié des terres de l'ensemble du district, 777 salmées (578 hectares), 661 salmées (493 hectares) allant aux paysans [1].

Ce qui frappe encore du premier coup, c'est la part énorme laissée aux paysans, particulièrement dans les pays éloignés des villes. On voit tout de suite que les bourgeois des villes n'ont pas tout accaparé, comme on l'a si souvent prétendu dans des polémiques de tribune ou de presse, et qu'une bonne part des biens nationaux est allée aux classes rurales.

Les propriétés nationales avaient une consistance très différente suivant les pays. De plus, les ventes elles-mêmes, abstraction faite, pour un instant, de l'importance des fonds, se sont opérées d'une manière assez différente suivant les régions et l'origine des biens. Il faut donc faire des études spéciales pour chaque département ou plutôt pour chaque district ; une immense enquête, minutieuse, souvent difficile à cause de l'état et de la forme diverse des documents, s'impose. Examinons les ventes dans plusieurs régions.

Le district de Caudebec [2]. — Dans le district de Caudebec, sur 70.400 hectares, 3.600 seulement, soit seulement un peu plus de 5 °/₀ de la superficie, réprésentaient la propriété ecclésiastique non bâtie (la propriété ecclésiatique bâtie était ici plus importante, ce qui n'était pas un cas unique) ; ces biens fonciers étaient dispersés dans 132 communes sur les 136 que comprenait le district ; presque tous (2.030 hectares) appartenaient au clergé régulier (abbayes de Saint-Wandrille, de Jumièges, etc.).

Les 3/5 des terres sont achetées par 1/10 des acquéreurs ; les 9/10 des acquéreurs n'ont que les 2/5 des terres, Il y a donc une grande inégalité dans la répartition. Nous ne saisissons pas nettement, d'après le travail fait sur les documents de la Seine-Inférieure auquel nous nous référons, la répartition entre les diverses classes ; l'auteur n'indique pas souvent la profession des acquéreurs (sans doute les documents doivent la donner

1. Loutchisky, *op. cit.*, p. 125 sqq. et carte.
2. Résultats tirés de l'étude de G. Lecarpentier, déjà citée en tête.

beaucoup plus souvent) et son étude de la répartition ne porte que sur un trop petit nombre d'acquéreurs pris au hasard pour en tirer une conclusion. Mais ce qui ressort de cette étude, c'est que la division des biens fonciers ecclésiastiques, si peu étendus dans le district, n'a pu changer beaucoup la répartition de la propriété et les proportions antérieures entre les bourgeois et les paysans.

Le département de la Sarthe [1]. — Ce qui frappe ici, c'est la vente des biens ecclésiastiques, le plus souvent par bordages, par métairies, sans division. On sait que dans une très grande partie de la France, par exemple dans le Sud-Ouest, dans le Limousin — il faudrait pouvoir préciser bien davantage — c'était la culture par domaine qui était prépondérante, le domaine se composant de terres arables, de prés, de bois, de vergers, souvent de vignobles, et formant une exploitation complète, se suffisant à elle-même. Il en était de même dans le Maine. Ces domaines restèrent intacts, suivant les procédés traditionnels de l'exploitation rurale. Ils ne pouvaient donc être acquis que par des gens assez riches ou par des syndicats de petites gens. Le plus souvent nous n'avons pas — dans le recueil de documents relatif à la Sarthe — l'indication des professions exercées, mais le nom du domicile des acquéreurs est fréquemment donné, et par là on voit que ce sont le plus souvent des bourgeois qui acquièrent ces domaines. Par exemple, dans la commune d'Ancines (district de Mamers), en 1791, tous les gros lots vont à des bourgeois, un de 18.100 livres à un laboureur et à un marchand, un autre de 30.800 à un marchand, un de 24.000 à un régisseur général du roi et à un notaire. Mais les petites gens ne sont pas exclues ; il est pour elles beaucoup de petits lots, allant de 300 livres à 50 livres [2]. De même dans le district du Mans : dans la commune de Connerré, ce sont des bordages, des métairies que l'on vend à des prix élevés : 11.300, 28.200, 16.700, 39.000 l. etc. [3], de même dans celles de Courcemont [4], de Degré, de Domfront [5], etc. ; des bourgeois en sont souvent les acheteurs. Sans avoir fait le travail de totalisation et de répartition sur les documents relatifs à la Sarthe qui auraient dû être publiés d'une manière plus complète et plus intelligente, nous pensons — c'est l'impression d'ensemble que nous en avons retirée — que les bourgeois (marchands, négociants, etc.,) ont acquis dans la Sarthe une part des biens ecclésiastiques

1. D'après le recueil de documents de Legeay, cité en tête.
2. Legeay, *Recueil*, t. II, p. 3.
3. *Ibid.*, t. Ier, p. 91.
4. *Ibid.*, p. 95.
5. *Ibid.*, p. 97 et 98.

très sensiblement supérieure à celle des paysans. Et pourtant c'est un pays surtout agricole qui ne possède pas de grandes villes.

Les biens des émigrés, dans ce département, semblent avoir été vendus en lots plus petits. Les bordages sont divisés. Aussi à Courgains (district de Mamers), le bordage de la Guyonnière, qui avait appartenu à l'émigré Charles, dit Latouche, bourgeois à Alençon, est divisé en trois lots et vendu (23 messidor an II) : le premier lot 10.190 l., le deuxième aussi 10.100 l., le troisième 10.700 l. ; le premier à un marchand de Thorigné, les deux autres à Delorme, cultivateur à Marolles. De même le bordage de la Touche est divisé en trois lots de 9.000 l., 5.850 l., 8.950 l. ; mais ce sont encore des bourgeois qui les achètent : les deux premiers vont à un commis-greffier à Mamers, le troisième à un fabricant de toiles à Mamers : la bourgeoisie fonctionnaire et industrielle des petites villes se hâte de places ses capitaux en immeubles. C'est aussi à un bourgeois de Mamers, le receveur des domaines nationaux de cette ville, le citoyen Chartier, que revient le château de la Tournerie, avec trois bordages et une pâture, sis à Louzes, et ayant appartenu « à la femme Crussol, à Paris, émigrée », pour la somme de 118.600 livres [1]. A Fresnay-sur-Sarthe nous assistons à un véritable dépècement d'un pré et d'un bordage. Un pré de 941 perches, ayant appartenu à Joseph-Armand Duleau, ex-noble, émigré, est divisé en 36 lots de 26 perches environ et vendu le 19 brumaire an III. Les 1er et 4e lots vendus ensemble valent 1360 l. ; les 2e, 3e, 14e, 15e, 16e, 30e, 31e, ensemble 3685 l. ; les 5e, 7e, 12e, 1.370 ; le 6e, 280 l. ; le 8e, 460 l. ; les 9e et 10e, 920 l. ; le 11e, 460 l. ; le 13e, 485 l. ; les 17e et 18e, 1.020 l. ; les 19e, 20e, 21e, 22e, 23e, 26e, 27e, 28e, 33e, 34e, 35e, 36e, 8.900 l. ; le 24e, 665 l. ; le 25e, 505 l. ; le 29e, 525 l. ; le 32e, 640 l. Ce sont des marchands de René qui acquièrent ; il y a aussi des quincailliers, un sabotier, un tailleur, un tourneur, un menuisier, un poupelier, un journalier ; ce sont des artisans de village surtout ; les lots valant 8.900 l. vont à un marchand de René ; ceux valant 3.685 l., à un quincaillier de René ; ce sont les plus gros lots. — Le bordage du Pont, ayant appartenu à Charles Étoc, prêtre déporté, est divisé en 10 lots qui vont : les 1er et 4e, 6.200 l., à un greffier-juge de paix ; les 2e et 3e, 5.625 l., à un cultivateur ; le 5e, 335 l., à un cultivateur ; le 6e, 400 l., à un bourgeois ; le 7e, 50 l., à un journalier ; le 8e, 515 l., à un tisserand, le 9e, 635 l., à un cultivateur ; le 10e, 930 l., à un tisserand [2]. C'est le contraire de ce que nous avons observé pour les biens ecclésiastiques ; là les bordages restaient entiers, attei-

1. Legeay, *Recueil*, t. III, p. 222.
2. *Ibid.*, t. III, p. 431-434.

gnaient souvent à des prix de 15, 20, 30.000 livres et plus ; ici nous avons des lots variant de 6.200 à 50 l. en passant par 930, 515, 400, 335 livres. Mais il n'y a rien d'absolu, et dans d'autres communes les biens d'émigrés ne furent pas divisés en petits lots, comme à Fresnay. Ainsi à Degré l'opération ressemble tout à fait à celle dont les biens ecclésiastiques étaient l'objet. Les métairies se vendent entières : la métairie de la Roche est adjugée à Lefaucheux, du Mans (donc un bourgeois), pour 31.000 l. ; la métairie de Dubignon, au même, pour 43.000 l. ; la Bouteillerie à Luc Blotin, du Mans (un bourgeois), pour 40.600 l. ; la Joncheray à Julien Trouillard, du Mans (un bourgeois), pour 49.050 l. ; le moulin de Launay à Luc Blotin, déjà nommé, pour 21.700 l. ; la métairie de Launay à René Trouillard, du Mans, de la même famille que ci-dessus, sans doute, pour 37.400 l. Rien que de gros lots acquis par des bourgeois du Mans ; six lots achetés par quatre personnes seulement ; on voit nettement une concentration de la propriété foncière s'opérer au profit de certaines familles [1]. Cependant il semble bien que pour les biens d'émigrés il y ait eu une plus grande division ; les paysans auraient profité davantage de la vente des biens de deuxième origine.

Le Laonnois [2]. — Dans le Laonnois, pays agricole, peu industrialisé, intermédiaire, à ce point de vue, entre le Limousin et la Haute-Normandie, où la propriété foncière était déjà très morcelée, ce furent les classes rurales qui acquirent le plus. A quelque époque des ventes que l'on se place, toujours viennent en tête, dans la répartition, les laboureurs, les gros fermiers, les artisans et marchands. Des biens ecclésiastiques vendus à Laon de janvier 1791 à la fin de 1792, d'une étendue de 43 à 44.000 arpents, les populations des villages prirent de beaucoup la plus grosse part [3] : 23.200 arpents, la bourgeoisie n'en acquérant que 18.800 (et encore dans ces 18.800 on compte les 3.000 arpents achetés par les fermiers). Ainsi la classe agricole a 53, 5 % de toute la terre, la bourgeoisie 44,2, le clergé et la noblesse 2,3 %. Les acheteurs paysans sont très nombreux : 1.304 laboureurs, 574 vignerons, 98 jardiniers, 16 mulquiniers et chanvriers, occupés à la culture en grand du lin et du chanvre aux environs de Laon, 345 manouvriers, 78 valets de charrue, soit 2.415 agriculteurs ; puis 820 artisans de village, 310 meuniers et industriels, 1.140 marchands, 54 employés des villages et appartenant à la classe paysanne ; soit 2.324. En tout 4.787 acheteurs pour les classes rurales [4]. Quant aux bourgeois, ils sont seulement 171 (surtout de Laon). Les bourgeois achètent des lots importants, les

1. Legeay, *Recueil*, t. Ier, p. 207.
2. Résultats tirés de l'étude de Loutchisky dans l'opuscule cité.
3. *Id.*, p. 83 sqq.
4. *Id.*, p. 92.

paysans beaucoup de petits lots ; ils sont 4.787 pour se partager 23.200 arpents. Partout, sauf dans 11 villages, les paysans eurent l'avantage. — Parmi les paysans, les laboureurs ont la prépondérance ; ils acquièrent 9.650 arpents, et, comme ils sont 1.304, ils n'ont plus, en moyenne, que 7 arpents par tête. Le morcellement fut donc très grand. Les marchands acquirent 600 arpents, les industriels 275, etc. Mais il y eut des achats importants faits par des sociétés (17.000 arpents, au total) ; le nombre des membres est de 3.020 individus ; ce sont surtout des laboureurs, des vignerons, des manouvriers, des artisans, des marchands. Voilà pour les ventes de 1791 à 1793, étudiées par J. Loutchisky. — Les ventes des années postérieures présentent des phénomènes semblables. Pour les biens ecclésiastiques la superficie est de 6.826 arpents ; les classses rurales en achètent les 79/100, dans 146 villages sur 176. Les bourgeois n'ont que 22 °/₀, dans 103 villages surtout dans 17 où ils accaparent tout ; il y a toujours achat presque exclusif de la bourgeoisie dans certaines localités, généralement celles qui se trouvent dans la banlieue des villes [1]. Les terres des émigrés tombèrent par portions presque égales entre les mains des paysans et celles des bourgeois, sur 3.700 arpents les bourgeois en acquirent 1.821, le reste alla aux paysans [2].

Les changements opérés se montrent bien dans quelques villages étudiés par M. Loutchisky. En 1789, dans le village de Mont-en-Laonnois la répartition des terres était la suivante :

Noblesse	Clergé	Bourgeois	Paysans.
53 arp.	89 arp.	169 arp.	58 arp.

Après les ventes, les paysans ont 62 arp. 87 verges de plus, soit 121 arp., deux fois plus qu'avant ; 10 individus, sans propriété en 89, étaient devenus propriétaires ; 11 paysans seulement eurent leurs propriétés augmentées. Dans le village de Clacy les paysans avaient, en 1789, 42 arpents ; ils achetèrent plus de 41 arpents, et eurent ainsi 72 arpents, le double. Dans le village de Parfondeval, les changements furent très faibles, au contraire ; les paysans possèdent, en 1789, environ 780 arpents ; ils en ont 819 environ après les ventes, ce n'est qu'un gain de 39 arpents, 1/20 par rapport à l'étendue totale [3].

Le district de Tarascon [4]. — La répartition des terres de première origine

1. Loutchisky, p. 94.
2. Nous ne pouvons en dire plus et fournir la part des autres classes, l'auteur n'établissant pas de nouveau le tableau complet de répartition.
3. Voir les tableaux très instructifs pour ces villages, p. 97-107.
4. Résultats tirés du même livre de Loutchisky. Cf. la carte et p. 126.

vendues avant 1792 se fit par portions presque égales entre les bourgeois et les paysans. Près de 46 °/o du sol vendu allèrent aux paysans, surtout à Graveson, à Mailland et Mollège, à Saint-Remy. Les bourgeois acquirent surtout les biens ecclésiastiques à Tarascon et dans le voisinage, aux Baux, à Boulbon, et en eurent presque autant que les paysans à Barbentane. L'influence de la bourgeoisie diminue au fur et à mesure qu'on s'éloigne de la ville ; ce n'est là qu'un cas particulier d'un phénomène qui semble général et qui a été démontré pour Paris, pour Lyon, etc.

La Côte-d'Or [1]. — Les domaines ecclésiastiques ont été acquis beaucoup plus par les bourgeois que par les paysans ; mais par compensation, les biens d'émigrés sont allés surtout aux paysans. Dans l'ensemble, les paysans ont profité à peu près autant que les bourgeois des ventes de biens nationaux dans ce département. La bourgeoisie a acquis surtout à Dijon et aux environs de Dijon ; de même aux environs des petites villes de la région. Pour les ventes de biens ecclésiastiques, la Côte-d'Or peut, à ce qu'il nous semble, être comparée à peu près au département de la Sarthe où les bourgeois ont acquis sensiblement plus que les paysans.

Le département de Seine-et-Oise [2]. — Dans le district de Versailles, sur 23.036 arpents vendus, 20.249 ont été achetés par des bourgeois de Versailles et de Paris, soit les 6/7. Dans le district de Dourdan, dans celui de Mantes, ce sont à peu près les mêmes proportions relatives. Au total, sur 46.789 arpents vendus, les bourgeois en ont eu 39.809 et les paysans 6.314. Les bourgeois de Paris ont acquis une bonne partie des terres. Souvent le même individu achète plusieurs lots. C'est un cas très fréquent ; nous l'avons déjà vu dans la Sarthe, par exemple ; ici le fait se produit plus souvent encore. Le manufacturier Oberkampf achète en 57 enchères 625 arpents. On avait eu beau diviser en petits lots, les capitalistes les ajoutaient les uns aux autres et se rendaient maîtres de presque tout.

Le Loubanais [3]. — Sans avoir ici une étude spéciale sur la répartition sociale des biens nationaux, nous avons l'impression que la part des classes rurales fut grande et peut-être à peu près égale à celle des bourgeois. Les laboureurs se portent souvent comme acheteurs, et acquièrent

---

1. Résultats tirés de J. Loutchisky, article de la *Revue historique*, septembre 1895.
2. Résultats tirés du travail déjà cité de Minzès.
3. Indications tirées des énumérations données par le Dr Guillemaut, *Histoire du Loubanais*, t. Ier; l'auteur de donne pas la répartition sociale.

des lots assez considérables. La ville de Louhans exerce une influence, sans doute, et beaucoup de bourgeois, administrateurs, marchands de cette ville, achètent des biens ; mais elle ne peut enlever les terres aux paysans, comme le firent Versailles et Paris dans le département de Seine-et-Oise.

Le département du Gard [1]. — Dans cette région agricole et industrielle, où l'industrie, si frappée par la révocation de l'édit de Nantes, s'était reconstituée et développée au XVIIIe siècle, les achats de la bourgeoisie rentière et industrielle furent nombreux et considérables. Il y avait là un grand nombre de villes actives et riches : Nîmes, Alais, Uzès, Beaucaire. Des propriétaires, des négociants, des fabricants de bas de Nîmes, de Bouillargues, etc., achètent, en l'an IV, une métairie, un champ et des vignes de 100 salmées (la salmée vaut 70 ares), pour 200.000 livres [2]. Soit en s'associant, soit individuellement, les bourgeois acquièrent tous les gros lots et beaucoup de petits. L'influence des bourgeois dans les ventes a été prépondérante. Mais les agriculteurs ont eu aussi leur part que l'on ne pourrait préciser qu'en faisant tout le travail de totalisation et de répartition sur les documents que M. Rouvière a publiés sans en dégager les résultats. Beaucoup d'agriculteurs achètent des olivettes, des biens de petite contenance ; mais quelques-uns acquièrent des lots assez grands : par exemple Armand Jacques, agriculteur à Aigremont, qui prend des terres pour 15.300 l. et un moulin et un terrain pour 14.500 l. (1er fructidor an II) [3]. Artigues François, Artigues Louis et Artigues André, frères, agriculteurs, aux Plantiers, achètent, le 25 vendém. an III, le domaine des Plantiers, maison et terres, 87.600 l. [4]. Certains traits caractéristiques se dégagent nettement. D'abord, la formation de coalitions d'acquéreurs. Il y a 104 acquéreurs, tous du village de Pujaut, associés pour acheter le domaine de Saint-Antelme, ayant appartenu aux Chartreux de Villeneuve et comprenant des terres labourables, des vignes, des terres incultes ; ils l'achetèrent, le 30 mars 1791, 130.100 l. [5]; 38 acheteurs du village d'Aramon prirent le couvent et le jardin des Ursulines moyennant 20.100 l. [6]; 109 habitants de Pujaut et de Villeneuve achetèrent la métairie de Saint-Bruno 153.608 l. [7]. Ces associations comprennent à la fois des bourgeois et des paysans.

1. D'après le recueil de documents de Rouvière, déjà cité, son introduction et l'article dans la *Révolution française*, 1900, t. 38, p. 258.
2. Rouvière, *Recueil*, biens d'émigrés, nos 1319-1339.
3. *Ibid.*, n° 52, p. 461.
4. *Ibid.*, biens d'émigrés, nos 64-66.
5. *Ibid.*, n° 443, p. 117-118.
6. *Ibid.*, n° 613.
7. *Ibid.*, n° 695.

Ce sont surtout des bourgeois de Saint-Gilles qui achètent, à quarante-neuf, le grand prieuré de Saint-Gilles, domaine de l'Ordre de Malte, pour 8.025.000 l. [1], et ce sont encore des bourgeois de Saint-Gilles qui achètent la maison collégiale de Saint-Jean de Malte avec des terres hors de la ville pour 501.000 l. [2]. Ce ne sont là que quelques exemples. — Ensuite, c'est l'achat de quelques domaines d'émigrés par des individus qui les ont rétrocédés à leurs anciens propriétaires. Ainsi Beaux David, Portal Antoine, propriétaires à Mialet, et Boisset Louis, de Générargues, achètent un domaine 65.500 l. Mais en 1807, Boisset Louis cède à l'ancien propriétaire, directement ou par personnes interposées, la moitié de ce domaine ; Beaux David cède aussi au même propriétaire les maisons [3]. Nous saisissons ici le cas d'un émigré rentrant dans ses biens, sous l'Empire.

Le département du Rhône [4]. — A Lyon et dans le district de la campagne de Lyon, ce sont les bourgeois de Lyon qui achètent presque toutes les maisons et les terres les plus considérables. Tel ou tel bourgeois acquiert plusieurs lots importants : ainsi Perrussel François, avoué de Lyon, achète des biens ecclésiastiques à Saint-Rambert-l'Ile-Barbe pour 60.000, puis un autre lot à l'Ile-Barbe, des jardins, 18 maisons, un château, des églises pour 166.000 l., ; à Sainte-Colombe un lot comprenant : enclos, église, maison, vigne, etc., pour 34.000 l., enfin pour son compte et celui de son frère ou de négociants un lot de 9.125 l., en tout pour 269.125 livres (en 1793) [5]. Dans le district de Villefranche, c'est au contraire, la population paysanne qui en achète le plus ; des bourgeois de Villefranche et de Lyon acquièrent encore une partie importante des biens nationaux de ce district. Les ventes furent favorisées par la division des lots. Ici on ne fit pas comme dans la Sarthe, on ne laissa pas les domaines entiers, on les morcela en plusieurs lots. Le district de Villefranche, en particulier, présente de ces dépècements de domaines des exemples fréquents et saisissants [6]. Presque tous les biens d'émigrés de ce district, divisés en lots, furent acquis par des agriculteurs ; il semble que les paysans aient acheté encore plus de biens d'émigrés que de biens ecclésiastiques. Dans ce départe-

1. Rouvière, *Recueil*, n° 842.
2. *Ibid.*, n° 1041.
3. *Ibid.*, biens d'émigrés, n°s 147-149.
4. C'est la partie du département de Rhône-et-Loire qui a formé le département actuel du Rhône. Cf. le *Recueil* de Charléty.
5. Charléty, *Recueil*, n°s 932, 947, 948, 949.
6. N°s 1804, 1807, 1812, 1826, 1847, etc.

ment, les ventes de biens nationaux furent importantes; les biens se divisèrent entre un grand nombre d'acquéreurs (environ 1.600); mais beaucoup d'acquéreurs achetèrent deux, trois lots et quelques-uns davantage encore. Pour bien juger des effets des ventes, il faudrait, connaissant la superficie des terres vendues, la surface des terres possédées auparavant par les bourgeois et les classes rurales, la répartition sociale des biens vendus, saisir l'augmentation qui s'est produite dans chaque district, dans chaque village, et, au sein de chaque village, entre les diverses catégories de propriétaires, comme M. Loutchisky l'a fait pour quelques communes du Laonnois; mais c'est là un travail trop considérable pour que nous puissions l'entreprendre ici; d'ailleurs, on se heurterait à bien des difficultés.

VI

Les ventes de biens nationaux ont donc accentué la division du sol qui déjà était grande parmi les classes rurales au XVIIIe siècle [1]. Dans quelle mesure? Ce fut très différent suivant les pays, on l'a vu. Ici les bourgeois ont presque tout accaparé (Seine-et-Oise), ou acquis beaucoup plus que les paysans (Gard); là les paysans ont acquis beaucoup plus que les bourgeois (Laonnois). Seulement les paysans achètent le plus souvent des petits lots; les biens nationaux se morcellent entre leurs mains. De 1791 à 1792 ils sont 4.787 à se partager 23.700 arpents dans le Laonnois, tandis que les bourgeois ne sont que 171 à se partager 18.800 arpents. Donc une certaine concentration entre les mains des bourgeois. De plus, parmi les classes rurales, une concentration, toute relative, d'ailleurs, entre les mains des laboureurs qui étaient en même temps, avant 89, fermiers des domaines seigneuriaux et ecclésiastiques, et qui dans le Nord, l'Ouest, la Beauce, tendaient à réunir les corps de ferme. Ces laboureurs-fermiers qui se sont enrichis par le haut prix des denrées et qui, ayant une certaine fortune, peuvent acheter des terres, profitent de la Révolution, concentrent de plus en plus les terres; d'où pour les subsistances un danger dénoncé par Beffroy à la Convention. A la campagne, comme à la ville, c'est surtout le capitaliste, le riche, qui achète.

Le petit laboureur, le petit fermier, l'artisan, le manouvrier, le vigneron, n'ont pu acquérir, en général, que de petits lots de terre. Il y a une infinité de petits propriétaires, devenus un peu plus nombreux après la Révolution. Mais, ce qui n'existe que par exception dans beaucoup de vil-

1. Sur la répartition de la propriété foncière au XVIIIe siècle, cf. un essai de synthèse de Ph. Sagnac dans la *Revue de Synthèse historique*, avril 1906 (1er article).

lages, ce sont des propriétaires possédant un domaine en rapport avec leur activité, leurs besoins et ceux d'une famille nombreuse.

Les bourgeois, devenus propriétaires dans les villages voisins des villes, ayant acquis souvent les châteaux des émigrés, ont formé définitivement une classe supérieure qui s'est substituée aux privilégiés : la haute bourgeoisie. Nouvelle aristocratie territoriale, elle fait cultiver ses terres par des journaliers ou par des fermiers et des métayers qui tombent dans sa clientèle économique et politique.

Une série de conséquences économiques, politiques, morales sont sorties de ces ventes de biens nationaux ; nous avons déjà essayé de dégager les conséquences économiques [1]. Chacun pourra saisir facilement les conséquences politiques et morales qu'elles ont eues depuis la Révolution et l'Empire, et au cours du XIXe siècle.

VII

Pour étudier ce vaste problème, des travaux et des recueils de documents nombreux restent à désirer. La conclusion naturelle de notre étude est donc d'indiquer comment nous concevons ces recueils et ces travaux.

Un recueil idéal de documents sur les biens nationaux devrait donner, suivant nous, l'état aussi précis que possible de ces biens au moment où ils ont été vendus, par exemple le cadastre des biens ecclésiastiques, *par commune*, en 1789 ; de même, l'état des biens des émigrés en 1792. Ensuite les ventes des biens *par commune* avec le prix d'estimation, d'adjudication, les noms et qualités des acquéreurs, les cas d'insolvabilité, les reventes, etc., les contrats passés entre plusieurs individus en vue de l'acquisition aux enchères d'un bien national. Tout serait établi *par commune*, et ainsi on pourrait suivre les divers biens nationaux situés dans une commune — en les désignant par des numéros, les mêmes dans les inventaires et dans les ventes — et les voir, soit passer en totalité à telle ou telle personne, soit se diviser entre plusieurs. — En second lieu, ce recueil donnerait, pour chaque commune, les prix d'estimation et les prix d'adjudication ; on aurait ainsi les sommes totales, et, pour faciliter l'intelligence des choses, la disposition en colonnes serait désirable. On ferait ensuite le total des ventes pour chaque district, puis pour le département tout entier. — Un tel recueil devrait être, suivant nous, précédé d'une étude aussi complète que possible, où l'auteur, mieux placé que tout autre pour réaliser un travail aussi long et aussi délicat,

1. Cf. *Revue*, t. V.

dégagerait les résultats généraux de son enquête, soit sur les modes divers de vente, soit sur les prix, soit sur la répartition sociale des biens de première et de deuxième origine, soit sur les rapports des prix avec les assignats et les mandats territoriaux, etc.

Un tel recueil est-il possible ? Sans doute, dans certains cas, les documents, tels qu'ils se comportent, ne permettront pas, si on les respecte et les reproduit tels quels, d'établir une concordance de plan entre les inventaires des biens ecclésiastiques et les ventes de ces mêmes biens : les inventaires seront faits par chapitre, par église, et les ventes par commune. Devra-t-on réduire tout à une commune mesure ? L'examen des documents permettra seul de résoudre la question ; mais *a priori* nous pensons que c'est à l'éditeur à préparer complètement le travail et à faciliter les comparaisons nécessaires. Dans d'autres cas on trouvera des inventaires, ou bien on pourra facilement en établir par commune, de manière à obtenir le plan de concordance si désirable entre les inventaires et les ventes.

Une autre difficulté tient encore aux documents. Beaucoup d'entre eux se taisent sur la qualité des acquéreurs ; on conçoit alors qu'il soit très difficile d'établir la répartition des biens nationaux entre les diverses classes sociales. Mais souvent des indications accessoires — le domicile de l'acquéreur, par exemple — permettent des conclusions ou du moins des présomptions.

Nous espérons que, sous l'impulsion de la commission centrale de l'histoire économique de la Révolution à l'œuvre de laquelle le Parlement et le Gouvernement ont pris un intérêt si vif, de nombreux recueils de documents relatifs aux biens nationaux viendront s'ajouter aux trois que nous possédons déjà et que chacun d'eux profitera du progrès que les autres auront fait faire à la connaissance de la question et des conditions d'une bonne publication. Nous espérons aussi que ces recueils et ces études permettront de préciser beaucoup mieux que nous n'avons pu le faire un des plus importants et des plus complexes problèmes de la vie sociale et économique de la France contemporaine.

Ph. Sagnac.

COMPTES RENDUS

Alfred Baudrillart. **Quatre cents ans de Concordat.** Paris, Poussielgue, 1905. In-12, v-386 p.

M. A. Baudrillart, de l'Oratoire, a réuni dans ce petit volume des conférences qu'il a faites aux Facultés catholiques de Lille en 1904-1905. C'était la grande époque de crise et l'état de lutte où l'on était à ce moment là se trahit de la première page à la dernière de ce livre. M. B. veut bien nous confesser qu'il était, au début, partisan de la séparation de l'Église et de l'État, mais que six mois d'études et de réflexion l'amenèrent à une opinion absolument contraire. Peut-être ne sont-ce pas seulement les études personnelles, mais les influences et, dans ce corps hiérarchisé qu'est l'Église, des ordres reçus, qui ont amené M. B. à une doctrine si différente. Le cardinal Perraud, oratorien, ancien normalien, comme M. B., dont l'instruction pastorale de 1905 est citée à la page V, n'a t-il pas été l'auteur de cette transformation ? M. B. devait connaître auparavant l'histoire de l'Église, et il ne nous semble pas qu'un historien de valeur, comme lui, ait pu ignorer la moindre chose de ce qu'il nous expose dans son livre de 1905. Quoi qu'il en soit de cette préface, le livre est fort intéressant et mérite d'être lu par tous les historiens. Il est bien documenté, malgré son peu d'étendue, et une bonne bibliographie sélective rendra des services à ceux qui ne sont pas déjà familiers avec l'histoire religieuse de la France depuis le XVIe siècle. En général, dans le récit, sauf pour la période toute récente, M. B. est un historien impartial ; les faits sont scrupuleusement vérifiés et rapportés. Par exemple, les rapports de l'Église et de l'État sous la Restauration pourraient presque avoir été écrits par n'importe quel historien laïque, traitant des questions religieuses de la France comme il traiterait de celles de la Chine. Il n'en est pas de même de la fin. M. M. Waldeck-Rousseau et Combes sont pris vivement à partie ; ce n'est plus le langage de l'historien, mais celui du politicien. « Les attaques furent de moins en moins prises au sérieux jusqu'au ministère de l'homme néfaste qui a déjà porté devant Dieu et qui portera devant l'histoire (M. B. ne met pas une H à histoire, c'est déjà quelque chose) la responsabilité de la situation présente, Waldeck-Rousseau (p. 300). » Et plus loin sur

M. Combes (p. 306, fin) : « La chose resta ainsi réglée jusqu'à M. Combes, le *nobis* se trouvant le plus souvent, mais pas toujours, dans les bulles ; il appartenait à l'homme, de qui la mesquinerie égale la brutalité, de réveiller cette querelle, *bientôt* mais inutilement réglée par l'esprit conciliant du Saint Siège ». Le bientôt n'est pas tout à fait exact ; l'affaire du *nobis nominavit*, commencée sous Waldeck-Rousseau, dura longtemps, chacun le sait et s'en souvient nettement.

M. B. est un homme d'Église, il parle au nom de l'Église et ne voit jamais que l'intérêt et le droit de l'Église. Celui de l'État, il ne le comprend pas pleinement. Il expose, au début, ce qu'est un concordat. C'est un contrat synallagmatique, un traité. Oui, sans doute, mais c'est aussi une loi de l'État. Le concordat de 1802 dit — et M. B., il me semble, ne le fait pas remarquer — dans son article Ier : « La religion catholique, apostolique et romaine sera librement exercée en France. Son culte sera public, en se conformant aux règlements de police que le gouvernement jugera nécessaires pour la tranquillité publique. » Quelles qu'aient été les réclamations de Consalvi à ce sujet, cela est dans le Concordat ; et voilà les articles organiques indirectement acceptés. Les gouvernements les plus catholiques, les plus cléricaux, et M. B. a négligé de le montrer, ceux de Louis XVIII et de Charles X jusqu'au ministère Villèle, ont tenu la main — autant que les plus républicains — à l'exécution stricte de la loi du 18 germinal an X laquelle comprend les articles organiques ; et ces articles ne sont que la traduction de la Déclaration gallicane de 1682 rédigée par Bossuet M. B. nous parle des traditions (p. IV) ; mais de quelles traditions se réclame-t-il ? De celles de 1801 et de l'ultramontanisme que la démission en masse imposée par le Pape aux évêques français a engendré et fortifié singulièrement, bref d'une tradition toute récente. Il ne voudrait pas entendre parler des libertés de l'Eglise nationale, hautement reconnues et professées par tant d'évêques des XVIIe et XVIIIe siècles, ni de la liberté des élections ecclésiastiques, véritable régime originel de l'Église. Dans cette série de variations étonnantes de l'Église catholique, parvenue à l'état de gouvernement despotique, centralisateur et hiérarchisé, il tient pour le dernier état, pour celui qui a obtenu le succès, et il ne voit plus que cet état considéré comme définitif. — Mais revenons aux Concordats. Ces traités ne peuvent être modifiés, détruits que du consentement des deux parties, dit M. B. C'est la doctrine de l'Église. Mais ce n'est pas la doctrine des États qui pensent, avec raison, que leur liberté ne peut être enchaînée perpétuellement. Nous voyons tous les jours des traités internationaux, traités politiques ou commerciaux, dénoncés par *une seule des parties*. Le droit civil admet même quelquefois que des contrats peuvent se

détruire par la volonté d'une seule des parties ; ainsi dans le droit révolutionnaire, le mariage pouvait être dissous par l'allégation de l'incompatibilité d'humeur de l'un des époux. La dernière encyclique pontificale reproche au Gouvernement français d'avoir manqué « au respect sacré des traités » et de l'avoir fait sans notification préalable. Elle dit en effet : « La grandeur de l'injure infligée au siège apostolique par l'abrogation *unilatérale* du Concordat s'augmente encore — et d'une façon singulière — quand on se prend à considérer la forme dans laquelle l'État a effectué cette abrogation. C'est un principe, admis sans discussion dans le droit des gens et universellement observé par toutes les nations, que la rupture d'un traité préventivement et régulièrement notifié, d'une manière claire et explicite, à l'autre partie contractante par celle qui a l'intention de dénoncer le traité. » Un Concordat est une loi de l'État et l'État peut la changer ; c'est aussi un traité, et l'État a le droit de le dénoncer, comme tout traité politique ou commercial. Et la preuve, c'est qu'il en a toujours été ainsi. (Voyez des exemples p. 37). En vain une puissance voudrait-elle maintenir le monde dans l'immobilité ; les esprits, les besoins, les intérêts, tout se transforme.

M. B. va jusqu'à faire des Concordats des indults, des concessions du Saint-Siège (p. 38). En réalité, ce sont des *compromis* : François Ier a donné les annates, reconnu la nécessité de l'institution canonique par le Pape, et Léon X lui a donné — ce qui ne lui avait jamais appartenu en droit — la nomination des évêques. Le régime légal, en principe, c'était le régime électif. « S'ensuit-il, dit M. B., que la puissance pontificale soit liée au point de ne pouvoir retrouver l'usage de ce qu'elle a concédé ? Non, une telle aliénation serait contraire à la nature de la puissance pontificale » (p. 39). Argument digne d'une congrégation à laquelle n'appartient pas M. B. Comment ? vous concédez — puisque concession il y a — un droit, et ensuite rien ne vous empêche de le retenir et de l'exercer ? Mais alors, il n'y a plus rien de ferme, ni de déterminé dans les contrats. — Toute cette page est édifiante ; elle montre sur quelle base ruineuse l'Église édifie sa doctrine sur les Concordats. Et c'est bien cela, en effet. Toujours l'Église a essayé de reprendre ce qu'elle avait concédé. Sous Napoléon même — des documents des Archives nationales (AFIV, 1049) en font foi — le Pape a essayé de revenir sur l'article des nominations par le *nobis nominavit* ; il voulait transformer la nomination en une simple *présentation*. Et c'est pourquoi, pendant tout le XIXe siècle, — ce que M. B. a vraiment trop négligé de dire, et ce qu'il aurait pu voir dans la *Correspondance de Rome*, aux Affaires Étrangères. — les conflits ont été incessants entre l'Église et l'État.

Mais ceci nous entraînerait à la discussion, dans laquelle nous ne voulons pas entrer, de faits actuels ou très récents. En somme, le livre de M. B. est celui d'un prêtre de grand talent, qui nous donne bien la doctrine catholique, mais ne sait pas s'élever à la conception pleinement impartiale de l'histoire, trop enfermé qu'il est dans les idées ecclésiastiques de son temps, incapable de comprendre d'une manière vraiment historique le point de vue de l'État et de la Société du XXe siècle aussi bien que les variations successives — l'Église ne veut pas avoir varié — des dogmes et de la discipline catholiques. — Ph. SAGNAC.

Henry de PEYSTER. **Les troubles de Hollande à la veille de la Révolution française (1780-1795)**. Paris, Picard, 1905. In-8, 340 p.

Ce livre, qui est une thèse de doctorat, est consacré aux événements dont la Hollande a été le théâtre depuis la fin de la guerre américaine jusqu'à la chute du stathoudérat et la conquête française en 1795. M. de Peyster a voulu traiter le sujet dans toute sa complexité : à l'intérieur, montrer la division des partis et suivre les détails de la lutte des patriotes contre le stathouder Guillaume V qui remplit l'histoire de Hollande de 1783 à 1795; à l'extérieur, retracer l'intervention des diplomaties de la France, de l'Angleterre, de la Prusse et de l'Autriche dans les querelles des partis, et rechercher comment elles prirent contact en Hollande et s'y opposèrent les unes aux autres.

M. de P. a dû, pour étudier ce sujet à la fois hollandais et européen, faire des recherches dans un grand nombre d'archives, en Hollande (à La Haye, à Leuwarden, à Amsterdam), à Paris aux Affaires étrangères ; à Londres au Record Office; à Berlin aux Archives de l'État; à Vienne aux Archives de la Cour et de l'État; à Bruxelles aux Archives du Royaume. Son livre n'est donc pas comme tant d'autres en histoire diplomatique — et en particulier comme celui de son prédécesseur français M. Coquelle [1] — la simple analyse d'une ou deux correspondances d'ambassadeurs. Il repose sur une documentation méthodique, et suppose un effort pour dégager la vérité historique par la comparaison de documents de diverses provenances. La tâche de M. de P. lui a d'ailleurs été facilitée par les études des historiens hollandais, et en particulier par les remarquables publications de M. Colenbrander. De 1897 à 1899, M. Colenbrander a publié à La Haye en trois volumes son ouvrage sur le conflit des partis en Hollande, pendant les années 1785, 1786, 1787, *Die Pattriotentijd*, où, de l'aveu de M. de P., il aurait à peu près épuisé les archives de Londres, Berlin, Charlottenbourg, Wolfenbuttel et La Haye. M. de P. a beaucoup utilisé cet

1. Cf. la *Revue*, t. IV, p. 39.

ouvrage pour rédiger deux des bons chapitres de son livre : Les partis et les hommes (chapitre III) ; La lutte contre la Maison d'Orange (chapitre V). En 1905, M. Colenbrander a fait paraître le premier volume d'une vaste publication de tous les documents concernant l'histoire de Hollande contemporaine : *Nederland en de Revolutie (1789-1795)*, qui contient plus de 500 documents. M. de P. aurait eu le plus grand profit à la consulter pour ses derniers chapitres ; mais au moment où il a paru, sa thèse était déjà à l'impression.

La thèse de M. de P. comprend huit chapitres qui peuvent se grouper en quatre parties. Les trois premiers : Les mœurs, L'organisation intérieure, Les partis et les hommes, sont un tableau de la Hollande en 1784. Les chapitres IV et V, L'alliance française, La lutte contre la Maison d'Orange, sont consacrés au conflit des Hollandais contre Joseph II à propos de la question de l'Escaut, à la négociation des deux traités de Fontainebleau et à la lutte des patriotes contre Guillaume V. L'invasion prussienne en Hollande et la réaction stathoudérienne font l'objet du chapitre VI. Les chapitres VII et VIII traitent de la période révolutionnaire ; le chapitre VII du rôle de la Hollande dans la révolution de Brabant, le chapitre VIII des rapports de la Hollande avec la France, l'Angleterre et la Prusse de 1791 à 1795.

Le premier chapitre, Les Mœurs, est une étude fragmentaire et morcelée de la vie hollandaise au XVIIIe siècle. Pour être complète, elle eût exigé à elle seule un volume. Je suppose — car l'auteur n'a pas suffisamment dégagé ses idées générales — que M. de P. s'est proposé de nous montrer que les mœurs des Hollandais n'étaient pas celles d'un peuple en décadence ; qu'elles étaient diverses selon les provinces, en présentant néanmoins des similitudes suffisantes pour créer une solidarité entre tous les habitants de la Hollande ; que l'individualité des Hollandais était assez forte pour leur rendre insupportable toute domination étrangère. Il aurait pu indiquer ces idées et les illustrer, par quelques exemples, au cours d'une description géographique des différentes provinces hollandaises, qui, elle, eût été indispensable, et qui manque dans son livre.

Le chapitre II, L'organisation intérieure, débute par un exposé de la Constitution hollandaise (les institutions communes aux sept provinces, le Gouvernement de chaque province et celui de la Généralité). Cet exposé, dont les grandes lignes nous étaient connues, vaut par sa précision. M. de P. en dégage un certain nombre d'idées que nous retrouverons constamment au cours de son récit : l'incohérence et les abus de la Constitution qui paralysent toute action politique, l'exclusion de la démocratie

urbaine et de la démocratie rurale des droits politiques, la création d'un patriciat aristocratique, maître des régences et écartant la majorité de la bourgeoisie des charges municipales. M. de P. passe ensuite en revue la justice, les finances, l'armée, la marine, les unes viciées par des abus et à la discrétion du patriciat, l'armée et la marine délaissées. Puis vient un développement sur les églises en Hollande, et enfin le commerce et les colonies. Sur la vie économique de la Hollande et ses rapports commerciaux avec les autres peuples, M. de P. n'insiste guère, et c'est, à notre sens, un des points faibles de son livre. Pourtant les relations commerciales des Provinces-Unies ont eu une influence évidente sur leurs relations politiques. De 1784 à 1791, la Hollande a négocié en Angleterre et en France à plusieurs reprises des traités de commerce. Ce ne sont pas les documents qui manquent. Ils sont en abondance aux Affaires étrangères, et dans les Archives anglaises du Record Office et du British Museum. Un des facteurs essentiels de la politique hollandaise est ainsi négligé.

Le chapitre III, consacré aux partis et aux hommes, est un des meilleurs de l'ouvrage. M. de P., après avoir indiqué quels étaient les trois grands partis en 1784, le parti orangiste, celui des régents et de la bourgeoisie patricienne qui prétendait se rendre indépendant du stathouder et réduire son autorité au minimum, celui des patriotes, bourgeois et démocrates, qui faisaient cause commune avec les régents contre le stathouder, mais disputaient en même temps aux régents leurs privilèges administratifs, examine la composition, l'organisation des partis et leurs chefs dans chaque province : étude précise, tirée de nombreuses monographies hollandaises, qui nous donne une idée très exacte de la vie politique de la Hollande à cette époque, des caractères particuliers que prennent les partis dans les provinces, de leur impuissance à se grouper dans des organisations d'ensemble. La seconde partie du chapitre est un exposé de la politique des puissances européennes en Hollande après la guerre américaine : la Prusse, à la fin du règne de Frédéric II, cherchant à se rapprocher de la France, ne se souciant pas de se créer un conflit en Hollande, et s'essayant à ménager une entente entre la France et le stathouder ; l'Angleterre trop épuisée par la guerre pour entamer une lutte diplomatique qui aurait pu provoquer à brève échéance une rupture avec la France et l'Autriche, mais envoyant Harris à La Haye qui dépasse les instructions de son gouvernement, devient le conseiller du parti orangiste, et reconstitue un parti anglais ; la France perdant à La Haye, avec La Vauguyon, un conseiller avisé, et à la veille, avec Vérac, de se mêler à la lutte des partis et de se mettre à la remorque des patriotes ; Joseph II entrant en lutte avec la Hol-

lande à propos de Maestricht, des places de la Barrière et de la navigation de l'Escaut.

Le conflit de la Hollande et de Joseph II, l'intervention de la France entre l'Empereur et les Provinces dans ce qu'on a appelé « la guerre de la Marmite » ; la conclusion des deux accords de Fontainebleau entre Joseph II et les Hollandais, et entre la France et la Hollande avaient déjà été retracés par M. René Dollot dans son livre sur « les Origines de la neutralité de la Belgique et le système de la Barrière [1] », et par M. Coquelle dans son « Alliance franco-hollandaise contre l'Angleterre ». Dans le chapitre intitulé L'Alliance française, M. de P. n'a fait que reprendre et préciser la question par une étude des documents de Vienne et de La Haye, et à l'aide de l'excellent ouvrage du Dr Hanns-Schlitter, *Die Regierung Josephs II in den œsterreischen Niederländen*.

Le chapitre V : La lutte contre la maison d'Orange, est conçu sur le même plan que le chapitre III et présente le même genre d'intérêt. C'est une étude détaillée de la lutte des orangistes, des régents et des patriotes dans chaque province d'octobre 1785 à mai 1787, faite à l'aide des documents hollandais et des ouvrages de Colenbrander. Au cours de cette même période, M. de P. nous retrace l'évolution de la politique française, de la politique prussienne et de la politique anglaise en Hollande. La France se compromet de plus en plus avec les patriotes et prend position contre le stathouder. Vergennes sent le danger de cette politique de parti et cherche à modérer le zèle de Vérac. En 1786 et 1787, il envoie même en Hollande des agents tels que du Portail et Rayneval, qui sont chargés de le renseigner sur la situation véritable des provinces et de chercher un terrain d'entente entre le stathouder et les patriotes. Mais la violence des patriotes, le parti pris des stathoudériens, les intrigues d'Harris font échouer des tentatives de conciliation, et lient plus que jamais la France aux patriotes. La Prusse, au début du règne de Frédéric Guillaume, paraît rester fidèle en Hollande aux maximes diplomatiques de Frédéric II. Frédéric Guillaume en 1786 donne une mission spéciale à Goertz en Hollande. Il le charge de négocier avec la cour stathoudérienne sans froisser les patriotes, de s'entendre avec la France, et de prévenir par tous les moyens possibles la guerre civile. Lorsque Goertz échoue pour les mêmes motifs que Rayneval, le roi de Prusse ne semble nullement disposé à une intervention. Mais à Berlin, il existe avec Hertzberg un parti favorable à l'intervention, en relations avec l'Angleterre, et prêt à agir dès que les circonstances le permettront. L'Angleterre n'a pas non plus de vues belliqueuses,

1. Cf. la *Revue*, t. IV, p. 178.

mais Harris commence à lui forcer la main. Par l'abandon où la Prusse laisse le stathouder, il est devenu le seul appui de Guillaume V et de sa femme Wilhelmine. Il a lié partie avec Wilhelmine, rallié les débris du parti orangiste. Comme Vérac il s'engage à fond dans la lutte des partis, avec cette différence que Vérac subit l'impulsion, tandis que Harris la donne.

L'arrestation de la princesse d'Orange à Goejanverwellesluis, l'invasion prussienne qui en fut la conséquence, le rétablissement du stathoudérat, puis la conclusion de l'alliance anglo-prussienne de La Haye étaient connus depuis l'étude de M. Pierre de Witt, « Une invasion prussienne en Hollande ». Mais les documents publiés par M. Colenbrander dans le troisième volume du *Pattriotentijd* ont permis à M. de P. de renouveler le sujet. Il a établi d'une manière définitive que l'invasion prussienne est l'œuvre de Harris. Le cabinet prussien, après l'arrestation de la princesse Wilhelmine, ne voulait guère plus qu'avant de l'intervention. D'abord l'incident par lui-même n'était pas grave. Ensuite la Prusse continuait à redouter un conflit avec la France. Enfin elle appréhendait de jouer le jeu de l'Angleterre, et de supporter les charges de l'invasion pour le seul profit du gouvernement de Saint James. Harris n'épargna rien pour agir à Londres, et à Berlin par l'intermédiaire du secrétaire de la légation Ewart. Ce fut lui qui tranquillisa la Prusse sur l'effacement de la France, qui lui garantit le concours de la flotte anglaise, qui dirigea le stathouder dans ces circonstances critiques. Et encore ne remporta-t-il d'abord qu'un demi-succès. Même lorsqu'il eut envoyé ses soldats, Frédéric Guillaume ne songeait qu'à une action prudente et strictement limitée. Il fallut pour que Harris réussit complètement le concours des circonstances. Une résistance de la Hollande, une démonstration de la France auraient probablement suffi à suspendre la marche des soldats prussiens. Mais la Hollande se soumit sans combat, et la France ne bougea pas. M. de P. a également démontré que seule l'Angleterre profita de cette intervention prussienne. Harris, et après lui Auckland, furent entièrement maîtres du stathouder, tandis que les ministres prussiens étaient tenus à l'écart. L'ambassadeur d'Angleterre fut pendant quelques années un vice-roi en Hollande.

Dans les deux derniers chapitres de la thèse de M. de P. il y a encore des parties intéressantes : la politique du grand pensionnaire Van de Spiegel après la restauration du stathoudérat, l'intervention de la Hollande dans la révolution de Brabant, ses tentatives pour réorganiser ses forces au moment de la rupture avec la France, ses rapports avec Dumouriez, la mission secrète de Caillard pour reconstituer l'ancien parti patriote. Mais il est visible que ces deux chapitres ne sont traités ni avec le détail,

ni avec l'ampleur des chapitres précédents. Quarante pages ont suffi à M. de P. pour toute l'histoire intérieure et extérieure de la Hollande de janvier 1791 à janvier 1795. Les documents de Colenbrander lui ayant fait défaut nous ne retrouvons pas, pour la Hollande de la Révolution, cette connaissance de la vie et de l'agitation hollandaise à l'intérieur de chaque province, qui faisait la valeur de son étude sur la Hollande de la fin de l'Ancien Régime. A l'extérieur, il a manqué à M. de P. une connaissance précise de la politique étrangère de la France, de l'Angleterre, et de la Prusse, qui lui eût permis de situer leur politique hollandaise. Le titre même de la thèse de M. de P. semblait indiquer son dessein de s'arrêter à la révolution. Ses derniers chapitres ne seraient ainsi qu'une conclusion un peu développée.

Plusieurs documents intéressants sont publiés en appendice. Mais il manque un index. Il manque aussi une carte. Enfin pourquoi M. de P. n'a-t-il pas fait pour chacun de ses chapitres des sommaires, et pourquoi n'y a-t-il pas introduit des divisions matérielles ? Sa thèse une fois lue sera d'un maniement difficile, aucune aide n'étant donnée au lecteur pour y retrouver un renseignement quelconque. — P. MURET.

Cne V. DUPUIS. **La campagne de 1793 à l'armée du Nord et des Ardennes. De Valenciennes à Hondtschoote.** Paris, Chapelot, 1906. In-8, 508 p. (Publié sous la direction de la Section historique de l'État-Major de l'Armée [1].)

Cette nouvelle publication de la Section historique n'est point du type « documentaire ». Peut-être l'auteur donnera-t-il à la fin de son second volume — car il y a lieu de supposer qu'un second volume sera consacré à la deuxième partie de la campagne (Wattignies) — des reproductions de pièces justificatives : il n'en restera pas moins que son livre est non un recueil de textes, mais une monographie originale, où sont utilisés, outre les archives de la Guerre et, à l'occasion, celles des Affaires étrangères, les sources narratives et les ouvrages de seconde main français et étrangers.

Le volume est divisé en deux parties : 1° L'offensive des alliés; 2° L'offensive des Français. Dans la première, M. D. expose successivement : l'état des forces en présence après la capitulation de Valenciennes, à la fin de juillet 1793 ; l'organisation de l'armée du Nord et des Ardennes [2] et « l'état politique de la France dans ses rapports avec la

1. Les chapitres I, II, III, IV et XVI de l'ouvrage ont été publiés dans la *Revue d'histoire rédigée à l'État-major de l'Armée* et analysés ici même (t. VI, p. 665, et t. VII, p. 85 et 253).

2. L'ouvrage de M. D. se relie tout naturellement à celui de M. le Col Coutanceau sur *La Campagne de 1794 à l'armée du Nord*, dont nous avons analysé (t. V, p. 204) le tome Ier et dont nous analyserons prochainement le tome II.

situation militaire » ; les opérations depuis l'affaire du camp de César (7 et 8 août) jusqu'à la prise de commandement de Houchard et à l'investissement de Bergues, Dunkerque, et Le Quesnoy (vers le 20 août). Dans la seconde, il retrace : la réorganisation de l'armée française, grossie des renforts tirés de l'armée de la Moselle ; les opérations autour de Bergues et de Dunkerque, du 25 août au 5 septembre ; l'affaire de Tourcoing (27 août) ; enfin la préparation et l'exécution de la manœuvre d'Hondtschoote (6-8 septembre). — Huit cartes hors texte facilitent la lecture de l'ouvrage.

M. D. a sérieusement travaillé. Les faits qu'il avait à relater sont assez complexes et manquent un peu de lignes directrices : il les a disposés aussi bien que possible. Les chapitres XV et XVI, essentiels, puisqu'ils concernent Hondtschoote, sont clairs et probants ; l'appréciation portée sur Houchard concorde avec celle qu'avait déjà formulée M. Chuquet, et paraît équitable : Houchard n'a pas trahi ; son patriotisme était sincère, mais son incompétence était notoire, et lui-même en avait conscience ; c'est malgré lui qu'il a été maintenu dans son commandement, et son insuffisance, surtout dans l'exploitation de la victoire, lui a coûté la vie.

Je ne chicanerai l'auteur que sur un point. Il était louable de montrer, comme il l'a fait, la relation de l'état politique et de l'état militaire de la France au milieu de l'année 1793 ; mais était-il nécessaire, pour y parvenir, de définir en quelques pages, en quelques lignes même (p 87 sqq.), la Convention, le Comité de Salut public, les sociétés populaires, etc. ? Tout est dans tout, et il faut bien supposer connus un certain nombre de faits généraux. — Mais ceci n'est en somme qu'un détail. Les considérations de M. D. sur l'unité d'action du gouvernement révolutionnaire, à l'intérieur (la Terreur) contre les royalistes et les contre-révolutionnaires de tous genres, à l'extérieur (la défense nationale) contre la coalition, doivent être, en bonne méthode, tenues pour provisoires : elles ne pourront devenir définitives que lorsque des monographies sur les autres armées auront conduit à des constatations analogues. Mais, sous cette réserve, elles sont judicieuses et, semble-t-il, conformes à la réalité. Je signalerai particulièrement les paragraphes (p. 81-87) sur « la volonté de vaincre » et « l'état moral des troupes » ; la conclusion du chapitre III (p. 108-109), conclusion que je regrette de ne pouvoir citer *in extenso* et où M. D. marque nettement « qu'en mettant la Terreur à l'ordre du jour, la Convention put croire réellement qu'elle prenait ainsi une mesure indispensable au salut de la patrie » ; les deux pages (288-289) sur l'exécution, gênée par les représentants, de l'arrêté du Comité de Salut public prescri-

vant le renforcement de l'armée du Nord ; les « considérations finales » (p. 497-501) sur « l'impuissance de la Convention à créer le talent chez ses généraux, à l'improviser », alors que, de l'aveu de Levasseur et de Bentabole (p. 343), c'est le « manque de chefs » qui amène les échecs, et sur les fautes de la coalition, qui constituent « une des causes principales du salut de la France ». Bref, l'auteur me paraît avoir vu juste et s'être gardé à la fois des deux légendes : la légende, révolutionnaire et militairement insoutenable, des volontaires victorieux par la seule force de leur enthousiasme, et la légende, contre-révolutionnaire et qui rend tout incompréhensible, de la Terreur étrangère, contraire même à l'effort de défense nationale. Je souhaite que M. D. publie bientôt, avec le même zèle et dans le même esprit, une étude sur la manœuvre de Wattignies. — P. Caron.

Le clergé et le culte catholique en Bretagne pendant la Révolution. District de Dol. Documents inédits recueillis, mis en ordre et publiés par P. Delarue. Troisième partie : *Communes rurales du canton de Dol.* Rennes, Plihon et Hommay, 1906. In-8, 250 p.

M. D. vient de faire paraître la troisième partie de son recueil de documents relatifs au clergé et au culte catholique dans le district de Dol [1]. Ce volume est consacré aux neuf communes rurales du canton de Dol et à l'abbaye de la Vieuxville. Le plan et la méthode de publication sont les mêmes que dans les deux premiers volumes. Je signalerai de nouveau l'intérêt que présentent beaucoup de ces documents, par exemple : l'état des revenus et des charges du séminaire de Dol pour 1790 (p. 14-17), du bénéfice de Mont-Dol (p. 52-53), de la fabrique de Saint-Léonard (p. 70-72) ; des procès-verbaux de prestation de serment par des ecclésiastiques (p. 56, 80, 86, 121, 139, 175) ; l'extrait des délibérations du général de la paroisse de Vildé-Bidon, du 1er février 1789 (p. 172-174), contenant un discours du trésorier où sont exposées les doléances du Tiers-État ; la bénédiction des drapeaux de la milice nationale de l'Abbaye-sous-Dol, le 6 avril 1790 (p. 12-13) ; une dénonciation contre l'attitude incivique du vicaire de Baguer-Pican et la défense de celui-ci, 31 décembre 1790-14 janvier 1791 (p. 197-203) ; les documents relatifs à la fermeture du séminaire de Dol, le 10 juin 1791, et à la dispersion des Eudistes qui y enseignaient (p. 20-30) ; la comparution d'un maréchal de Baguer-Pican devant le juge de paix pour insultes au curé assermenté de cette paroisse, le 18 juin 1792 (p. 223-227) ; le récit de la fermeture de plusieurs églises,

1. Voir le compte rendu des deux premières parties, *Revue*, t. V, p. 201, et t. VI, p. 717.

réunies à d'autres paroisses, en août 1792 ; « le commissaire chargé de cette expédition a été obligé de se faire accompagner par la force publique pour protéger sa mission ; nous croyons que les frais de déplacement des gardes nationales occasionnés par la résistance des habitants doivent tomber à la charge de ces derniers » (p. 75) ; le récit de l'assassinat de Lesénéchal, ancien curé assermenté de Mont-Dol, massacré par les chouans avec des raffinements d'atrocité, dans la nuit du 10 au 11 messidor an III (p. 67-64) ; enfin, un certain nombre de documents, particulièrement intéressants, relatifs à la paroisse de Baguer-Morvan (p. 123-139). On y voit d'abord la municipalité convoquer les habitants, le 26 mars 1792, et adresser au Département une pétition pour le maintien du curé insermenté ; le Département répond le 30 mars que la forme de cette assemblée et la pétition sont illégales. Un curé assermenté, Mauger, est installé le 15 avril ; le 16, le maire déclare s'opposer à la nomination de ce curé, mais le lendemain 17 il retire sa protestation, ce qui ne l'empêche pas de mener contre « l'intrus » une lutte constante, ainsi qu'un certain nombre d'habitants, comme nous le voyons par les poursuites de Mauger contre plusieurs de ses paroissiens qui l'insultent, le traitent d'apostat, de putassier, de besoux (24-25 mai), par ses plaintes aux administrateurs du district contre la municipalité, qui enferme sous clef les ornements dont il a besoin pour l'exercice du culte, contre le maire, qui vient l'insulter pendant le catéchisme des enfants (8 juin) ; nous voyons les remontrances du District de Dol à la municipalité de Baguer-Morvan à ce sujet (16 juin), les difficultés soulevées par celle-ci pour faire les réparations locatives au presbytère, etc.

Comme nous l'avons déjà indiqué dans le compte rendu du premier volume, plusieurs de ces documents ont un caractère général, qu'ils intéressent toute la France, comme les lois et décrets relatifs aux affaires religieuses, ou la région bretonne, ou le département d'Ille-et-Vilaine, comme des arrêtés ou proclamations de représentants en mission, ou même simplement le district de Dol ; on aimerait mieux que tous ces documents, d'un intérêt général, eussent été publiés à part, que M. D. les eût mis, par exemple, en tête de son recueil, au lieu de les donner au milieu de pièces qui se rapportent particulièrement à telle ou telle commune. Ainsi nous trouvons reproduite (p. 58) parmi les documents relatifs à la commune de Mont-Dol une proclamation de Brüe aux habitants des campagnes du Morbihan, du Finistère, des Côtes-du-Nord et d'Ille-et-Vilaine, datée de Vannes, 19 ventôse an III, et qui se trouve aux Archives du Morbihan. Pourquoi l'avoir publiée à cette place ? parce que François Blanchard, ancien vicaire de Mont-Dol, se réclama, le

14 germinal an III, de cette proclamation pour demander un passeport; mais dans d'autres paroisses on a pu aussi s'en réclamer; ce document intéresse « le clergé et le culte catholique » non seulement dans la paroisse de Mont-Dol, mais dans tout le district, dans tout le département. Autre exemple : M. D. reproduit (p. 151), parmi les pièces relatives à la commune de Baguer-Morvan, une proclamation de Grenot, représentant en mission dans le département d'Ille-et-Vilaine, du 14 messidor an III, au sujet de la loi du 11 prairial et de la déclaration de soumission aux lois de la République, stipulant que « toutes les restrictions relatives aux opinions religieuses seront admises, parce qu'elles ne sont pas interdites par la loi »; et (p. 154) une lettre du procureur général syndic du département au procureur syndic du district de Dol, du 24 messidor, qui nous renseigne sur les motifs de cette proclamation : il y est dit que les prêtres insermentés, qui exerçaient la plus grande influence sur la majorité des habitants, avaient manifesté, quand la loi du 11 prairial fut connue, l'intention de ne pas souscrire leur soumission aux lois de la République et que, pour éviter la peine prononcée par le décret, ils avaient cessé l'exercice de leur culte; de là, grande rumeur parmi leurs adhérents; la fermentation prenant chaque jour un caractère plus sérieux et plus inquiétant, ce fut pour la calmer que Grenot fit sa proclamation, autorisant les ministres du culte catholique à faire des restrictions; ils usèrent de cette latitude et prononcèrent alors sans difficulté leur soumission aux lois de la République; dès le lendemain, ils reprirent leurs fonctions et l'ordre fut rétabli. Ici, nous voyons encore moins pourquoi ces documents, qui intéressent tout le département d'Ille-et-Vilaine, se trouvent parmi ceux qui se rapportent à Baguer-Morvan; nous le voyons d'autant moins qu'une lettre, écrite la veille par le même procureur général syndic aux administrateurs du district de Dol sur le même sujet (il les invite à prendre la proclamation de Grenot pour règle de conduite), a été publiée par M. D. dans son tome II, consacré à la commune de Dol.

Ces réserves faites, nous nous plaisons à reconnaître l'intérêt et l'utilité de la publication de M. D.; nous ne pouvons que renouveler, pour ce troisième volume, l'éloge que nous avons fait des deux précédents. — P.-R. Mautouchet.

André Lebey. **Les trois coups d'Etat de Louis-Napoléon Bonaparte.** I. *Strasbourg et Boulogne.* Avec des documents et des portraits inédits. Paris, Perrin, 1906. Pet. in-8, III-519 p.

Le livre de M. A. Lebey est divisé en huit chapitres : I. Les premiers pas [de Louis-Napoléon]; II. La préparation [à la série des coups d'État];

III. L'insurrection de Strasbourg; IV. L'affaire Laity, la question Suisse; V. Louis-Napoléon à Londres; VI. Les préliminaires de Boulogne; VII. L'affaire de Boulogne; VIII. Le prisonnier de Ham. C'est donc, sous le titre à effet, et quelque peu énigmatique, choisi par l'auteur, le début d'une histoire de Napoléon III, depuis sa naissance (1808), et au moins jusqu'à l'établissement de l'Empire : deux autres volumes sont en effet annoncés, qui auront respectivement pour objet « La présidence » et « Le deux décembre ».

Il serait injuste de méconnaître le travail que ce tome premier, très compact, a dû coûter à M. L. Mais il faut constater, en même temps, que ce travail, mal dirigé, n'a guère été fructueux.

Tout d'abord, y avait-il lieu, actuellement, de refaire le récit des premières années de Louis-Bonaparte, de ses tentatives de Strasbourg et de Boulogne, et de sa captivité à Ham ? Je ne le crois pas. L'historien qui choisit un sujet et le traite sans être à même de le renouveler au moins partiellement, perd son temps et ajoute simplement au tas énorme des travaux inutiles. Or il semble bien que tout ce qu'il est possible de dire, en l'état de la documentation, sur les quarante premières années de Napoléon III, est dit.

Voici en quoi consiste la documentation manuscrite (ce n'est pas à M. L. que j'emprunte ces renseignements) : dans les archives de l'Intérieur et dans celles de la Justice, rien; les archives de la Marine, aux Archives nationales, contiennent deux dossiers de correspondance relatifs à l'embarquement de Louis-Napoléon sur l'*Andromède* en 1836 et à l'affaire de Boulogne; aux archives de la Guerre, la Correspondance générale offre probablement (je le suppose, mais je n'ai pu m'en assurer) quelques lettres ou rapports sur l'affaire de Strasbourg et les menées bonapartistes dans l'armée ; c'est aux archives des Affaires étrangères que doivent se trouver les documents les plus intéressants et les plus neufs, dans la correspondance diplomatique avec la Suisse et l'Angleterre : mais ces archives sont fermées pour la période postérieure à 1830; quant aux archives privées, l'on ne sait encore qui en possède, si même il y en a. En somme, la découverte de dossiers véritablement importants, soit dans les archives des Affaires étrangères, soit dans les archives privées, pouvait seule légitimer la reprise d'ensemble de la question. Tel n'a pas été l'avis de M. L., qui ne s'est même pas préoccupé de savoir s'il trouverait quelque chose aux archives de la Marine et de la Guerre [1]. Il est bon de

1. Il déclare (p. 271) que les « documents officiels font défaut : ou bien le second Empire — qui n'aimait pas la réclame, même posthume — les a détruits, ou bien les ministères où

prévenir que les « documents inédits » qu'il a mentionnés dans son titre sont quelques rares autographes de sa collection personnelle, qui concernent des personnages ou des incidents secondaires [1].

M. L. ne s'est donc servi que de la documentation imprimée. Admettons-le : à tout le moins eût-il dû apporter à l'employer une méthode rigoureuse. Les publications dont il disposait peuvent être réparties comme il suit (il n'existe, dans le livre, aucune trace de cette classification) : 1° des publications contemporaines très sûres, comme les comptes rendus des procès de Strasbourg et de Boulogne ; 2° des publications, contemporaines elles aussi, mais moins sûres, comme la relation, par Persigny, de la tentative de Strasbourg ; 3° des publications, non contemporaines encore moins sûres : ce sont les ouvrages de seconde ou de troisième main de Stéfane-Pol, Thirria, Duval, Giraudeau, Baillehache, Louis Blanc (*Histoire de dix ans*), E. Regnault (*Histoire de huit ans*), etc. Ces dernières publications surtout exigeaient un contrôle attentif, malaisé en l'absence de pièces d'archives, mais qui pouvait être tenté : M. L. ne paraît pas s'être douté qu'il s'imposât. Les livres les plus disparates défilent dans ses références — qui sont abondantes, mais trop sommaires [2]. L'on dirait qu'il s'est borné à dresser, un peu au hasard, une liste d'une vingtaine, d'une trentaine d'ouvrages, à lire ces ouvrages, à y prendre de nombreuses copies et notes, et à former de ces notes et de ces copies une sorte de mosaïque qui présente tout sur le même plan, sans distinction d'origine.

Ce défaut de méthode est grave, mais il ne doit point étonner. M. L. a en effet une conception à lui de l'histoire et de la méthode historique. Auteur de vers et de romans, il s'est successivement occupé de Laurent de Médicis, du condottiere Castruccio Castracani, et — l'on se rappelle dans quelles conditions [3] — du connétable de Bourbon. Il voit dans l'histoire un moyen de sensations, de frissons. « Interpréter et comprendre, dit-il dans sa préface (p. II), l'essentiel est là. Le reste [et par ce mot il entend le travail patient et objectif de l'érudit] nous apparaît trop facile ou inu-

---

ils dorment demeurent fermés à nos investigations ». Et il ajoute en note : « Il a été en effet répondu à nos demandes par un refus. » C'est bien surprenant, au moins pour la Guerre et la Marine. — Page 351, nous trouvons cette référence, à propos du transfert du prince de Ham à Paris, pour le procès de 1840 : « Archives du dépôt de la guerre, cité par Giraudeau, *Napoléon III intime.* » Il y aurait donc des documents à consulter aux archives de la Guerre.

1. Pages 175, 228, 290, 491.

2. En général aucun signalement bibliographique des ouvrages cités ; jamais d'indication de page. Que faire d'une référence ainsi conçue (p. 62, note 3) : « *Mémoires de Guizot*, Michel Lévy, 1865, 8 vol. »?

3. Voir la *Revue*, t. VI, p. 120-125.

tilement audacieux; nous croyons y distinguer, quand il s'agit d'histoire, une duperie sans intérêt ni résultat. » Il fait, lui, de la « psychologie historique ». La figure de Napoléon III l'a attiré, et il s'est mis à l'étudier, comme il a étudié celle de Laurent de Médicis, comme il pourra étudier plus tard celle de Sésostris ou de Tamerlan. Et dès lors qu'il s'agit d'« interpréter » et de « comprendre » et d'être un « psychologue », à quoi bon s'embarrasser des règles étriquées de « certains professeurs médiocres chez lesquels la lecture d'innombrables manuels a fini par éteindre toute acuité du regard[1] ? » Il n'est que trop visible, effectivement, que ces règles, M. L. s'est dispensé de les observer. Qu'on ne lui demande pas, par exemple, d'être impartial. Son dessein est de réhabiliter Napoléon III; de cet homme « qu'on a dit hésitant et vague, pusillanime et rêveur » (p. 225) — et c'est là « un des mensonges avec lesquels une bande de médiocres, admissible à la rigueur dans la plus saugrenue des républiques sud-américaines, a gavé tyranniquement l'opinion française depuis 1870 » (p. 470), — il veut faire un homme d'action, « le dernier exemple d'énergie politique réelle que nous fournisse l'histoire française depuis la Révolution qui emporta la monarchie de Juillet » (p. 1). — M. L. a le préjugé, si fréquent chez les apprentis historiens et qui nous a valu les « géants de 1789 », des *tempi passati*; il se figure qu'il y a 70 ans, les hommes étaient plus forts, plus nobles, plus généreux qu'aujourd'hui; il évoque, p. 122, « l'enthousiasme et le sérieux des âmes » de 1835, et il constate, p. 182, que « l'instinct populaire... se montre... de moins en moins; ses expressions les plus fréquentes sont, de nos jours, l'indifférence ou la férocité »[2]. — Puis (car il faut bien, quoiqu'on en aie, employer ces procédés de travail dont on médit), ce sont de-ci, de-là, des comparaisons de témoignage, des discussions critiques, mais gauchement

---

1. Page 270. Il aut lire cette page et la suivante pour se rendre compte de la théorie de M. L. Elle est résumée par ce raisonnement (p. 270) : « Plus on avance dans les études historiques, plus on est forcé de reconnaître qu'il est à peu près impossible de savoir toute la vérité dans les épisodes que l'on interroge... Il semble alors que le sentiment et la raison[?] soient nos meilleurs guides et que sans eux il n'y ait plus rien à tenter. » C'est la divination, la fantaisie individuelle érigées en système. Alors pourquoi M. L. dit-il, p. 128, à propos de l'affaire de Strasbourg : « Si notre investigation semble un peu confuse, c'est que, justement, nous avons tenu à la faire pas à pas, sans rien ajouter de notre chef, évitant avec soin d'ordonner les actes des conjurés d'après une manière de voir préconçue. Rien ne vaut la vérité des faits, » etc. ?

2. M. L. ne dissimule pas le peu de cas qu'il fait du régime actuel. A la page 31, note 1, on lit : « Nous entendions dire dans notre enfance par un homme qui avait connu l'existence et qui n'était pas sans esprit : « Celui qui n'est pas républicain à vingt ans révèle une bien vilaine âme; mais celui qui l'est encore à trente est un imbécile ». Aujourd'hui nous pourrions ajouter : ou un coquin ». Voyez aussi, p. 241, l'appréciation sur les parlementaires.

menées, aboutissant à d'inutiles hypothèses et à des affirmations sans preuves [1]. — Enfin, s'épanchant en digressions et en dissertations [2], c'est une littérature dont je ne chercherai pas à apprécier la valeur d'art, mais qui, je le crains, n'aura pas le suffrage des amateurs d'idées nettes et de style simple [3].

Ce livre est donc un livre mal fait [4], et dépourvu de valeur scientifique. Il est probable qu'il plaira au grand public, et il est possible qu'il l'instruise : beaucoup de gens ignorent que Napoléon, avant d'être empereur, a essayé de renverser Louis-Philippe. Mais les historiens n'auront à peu près rien à en tirer. Il leur servira d'autant moins que M. L. a presque complètement négligé ce qui pouvait en faire la nouveauté et l'intérêt : l'influence des événements de Strasbourg et de Boulogne, celle des publications de Louis-Bonaparte avant 1848 (les *Idées napoléoniennes*, l'*Exstinction du paupérisme*), sur la formation, pendant la monarchie de Juillet, de la légende napoléonienne. En elles-mêmes, matériellement, et quoi qu'en dise M. L. qui exagère leur importance et fait (p. 127, 354) allusion à des dessous mystérieux, les deux échauffourées de 1836 et 1840 ne sont que des incidents graves. Mais il est vraisemblable qu'elles ont joué un rôle dans la formation de l'état d'esprit qui détermina le vote du 10 décembre 1848, et ce rôle a peut-être été essentiel. Pour le savoir, il eût fallu dépouiller la presse contemporaine, la production littéraire, se livrer à une enquête

---

1. Voyez, au chap. Ier, la discussion sur la paternité de Louis de Hollande ; p. 35, note 1 : « Il n'y a pas de preuves absolues, du moins à notre connaissance, de papiers établissant le carbonarisme de Napoléon III, mais j'ai personnellement la conviction qu'il fut carbonaro ». Voyez aussi, p. 277, 288, les réflexions sur la complicité supposée de la Russie et de l'Angleterre dans l'affaire de Boulogne, et, p. 475, la discussion de l'authenticité des lettres du roi Louis, de 1845. La note 2 de la page 137 est un bon exemple d'hypothèse oiseuse.

2. Relevons la note 1 de la page 38 sur l'internationalisme ; la phrase de la page 107 sur ce que « le grand malheur de l'homme est de douter sans cesse de la femme et de ne demander en même temps qu'à y croire »; la note de la page 166 sur la presse, et la note 1 de la page 167 sur « l'industrialisation de l'intelligence » ; la note 2 de la page 227 sur Bismarck. Le récit détaillé du retour des Cendres (p. 455 sqq.) doit être considéré comme une digression. — Ajoutons que M. L. use largement de la citation ou du résumé avec citations : le plaidoyer de Berryer occupe 15 pages (379-383), les « Idées napoléoniennes » vingt-quatre (238-260).

3. J'avoue avoir peu goûté l'« hortensia idéal vivifié de rosée populaire » dont il est question à la page III. Page 130 : « L'expérience seule ne conseille rien que le repos et l'atermoiement ; pour qu'elle profite, il faut qu'elle laisse pénétrer à travers sa plaine aride le fleuve vivifiant d'une énergie fraiche ; son devoir n'est pas de l'interrompre ni de le perdre sous la terre ou vers quelque golfe lointain, mais bien de le canaliser pour le repartir suivant les données les plus logiques. » Page 448, l'étoile de Louis Bonaparte est comparée à celle de Napoléon Ier ; celle du neveu paraît « plus réservée », parce que les circonstances « l'ont condamnée à brûler dans une lanterne aux verres épais, presque opaques, et à ne projeter tout son rayon que de loin en loin ». Voir particulièrement les morceaux « enlevés » qui terminent les chapitres III, VI, VIII.

4. Notons qu'en plusieurs endroits la correction typographique laisse à désirer.

minutieuse pour dégager, si elles ont existé, la corrélation, l'action concomitante, sur l'opinion, de la tentative de Boulogne et du retour des Cendres. Ainsi le sujet s'élargissait, sortait du domaine de l'anecdote pour rejoindre l'histoire politique, dans ce qu'elle a de profond et de sérieux : M. L., qui résout d'ailleurs la question par une affirmation catégorique (chap. VII et VIII, *passim*), s'est contenté d'analyser (p. 348-350) quelques articles de journaux.

Il est à souhaiter que dans les volumes qu'il annonce sur la deuxième République et sur le coup d'État, M. L. attache plus d'importance à des procédés de travail qui sont dus, non pas à la fantaisie pédante des historiens, mais aux nécessités d'une investigation attentive et méthodique du passé. — P. Caron.

REVUE DES PÉRIODIQUES

Bulletin de la Société de l'histoire du Protestantisme français. 1906. Mai-Juin. = V.-L. Bourrilly. *Deux nouvelles lettres de Jean Sleidan (12 mars 1546-10 novembre 1550).* [La première, qui a été publiée, mais inexactement, par Champollion-Figeac, est adressée à François Ier, et destinée à disculper Sleidan d'indiscrétions qu'il avait, disait-on, commises à Francfort, au début de 1546, au cours de pourparlers avec différents princes de la ligue de Smalkalde. La seconde, entièrement inédite, est adressée à Jean du Bellay et concerne les affaires politiques en Allemagne.] — P. Fonbrune-Berbinau. *Une lettre de Jacques Julien (1690).* [A Coxe, ambassadeur d'Angleterre en Suisse. Jacques de Julien, ancien page de Guillaume d'Orange, se convertit en 1694, entra au service de la France et se distingua par son zèle anti-protestant.] — C. Bost. *La séparation des Églises et de l'État à Aulas (Gard), en 1796.* [Reproduit un certain nombre de documents inédits intéressants pour l'histoire du culte protestant à Aulas sous le régime de la séparation.] — N. W[eiss]. *Artistes huguenots.* [Documents des Arch. nat. relatifs au graveur protestant, puis converti, J.-L. Bouyer, d'Orange. La pièce est de 1737.] — H. Clouzot. *Noëls anti-huguenots au XVIe et au XVIIe siècle.* [Reproduction de quatre de ces noëls]. — J. Pannier. *Le cimetière des protestants de Paris rue des Saints-Pères au XVIIe siècle, d'après divers plans et cartes.* — E. Picot. *Les Moralités polémiques ou la controverse religieuse dans l'ancien théâtre français.* [Addition à des études publiées dans le *Bulletin* en 1887 et 1892. Notices sur cinq nouvelles « moralités », datant du milieu de XVIe siècle.]

La Quinzaine. 1906.

16 Juillet. = C. Boutard. *Histoire de « l'Avenir ».* [II. Le catholicisme libéral, articles publiés dans le journal *l'Avenir*. M. B. étudie notamment la thèse soutenue par Lamennais sur la question de la séparation de l'Église et de l'État; d'abord hostile à la séparation, Lamennais l'a ensuite désirée et demandée, devant l'impossibilité de réaliser cette union étroite du pouvoir civil et du pouvoir religieux qu'il avait rêvée. D'ailleurs « l'on découvrira sans peine que, dans son ultramontanisme intransigeant, il ambitionnait pour l'Église, outre la liberté, la suprématie. Dans l'État ou hors l'État, il la voulait souveraine, reconnue comme telle, par le pouvoir, ou élevée au-dessus du pouvoir par le peuple ». Sa théorie de l'évolution du catholicisme, condition nécessaire du progrès politique, intellectuel, social. Magnifique exposé qu'il fait du rôle social réservé, d'après lui, au

clergé dans la démocratie contemporaine. Mais il est mal compris ; « ce qui frappa et inquiéta le plus grand nombre, ce fut l'effort tenté par lui pour entrainer le catholicisme dans le mouvement libéral » ; or, la peur de la liberté était générale chez les catholiques français de 1830.] — L. CHABAUD. *Portraits de femmes. Mme Tallien.* [Rien de nouveau.]

La Révolution française. 1906.

14 juillet. = H. LABROUE. *Le* Memorandum *inédit du conventionnel Pinet.* [Jacques Pinet, député de la Dordogne à la Législative et à la Convention, écrivit, partie en 1824, partie après 1830, un *Memorandum* destiné à justifier sa conduite à la Convention et à réfuter les accusations portées contre lui. La critique de ce document, resté manuscrit, montre la sincérité et la bonne foi de l'auteur. Pinet, issu d'une bonne famille, se destina d'abord au commerce, puis y renonça pour se consacrer aux siens. Il accueillit avec joie la Révolution, fut élu maire de sa commune, électeur, membre du directoire du district de Bergerac, puis député à la Législative. Là, il siégea parmi les patriotes, vota les décrets proclamant la patrie en danger, suspendant Louis XVI de la royauté et convoquant une Convention nationale.] — M. PELLET. *Le général Humbert.* [Jean-Joseph-Amable Humbert, né à Rouvroy (Vosges) le 22 août 1767, sergent volontaire de la garde nationale de Lyon le 14 juillet 1789, commandait le 3e bataillon des Vosges au siège de Mayence. Envoyé ensuite en Vendée, il prit une part active et glorieuse à tous les combats de cette campagne et fut nommé général de brigade sur le champ de bataille, le 20 germinal an II; il fut ensuite envoyé à l'armée de Sambre-et-Meuse, à l'armée d'Angleterre, à l'armée du Rhin, enfin à Saint-Domingue, sous les ordres du général Leclerc, mari de Pauline Bonaparte. Celui-ci l'accusa de détournements et le fit renvoyer en France. Humbert, mis en non-activité le 24 décembre 1802, destitué le 13 janvier 1803, admis au traitement de réforme le 17 mai 1806, rappelé à l'activité le 8 août 1809, employé à l'armée du Nord le 11 septembre, réformé le 7 mars 1810, retraité le 11 juin, fut autorisé le 9 juillet 1812 à prendre du service aux Etats-Unis. Il mourut à la Nouvelle-Orléans le 3 janvier 1823. Sa longue disgrâce est due à ses opinions républicaines et surtout à ses amours avec Pauline Bonaparte.] — E. DEJEAN. *Une statistique de la Seine-Inférieure au début du siècle dernier sous l'administration de Beugnot.* [Fin. L'agriculture est en progrès depuis l'ancien régime ; le nombre des propriétaires fonciers a augmenté, la situation des ouvriers ruraux s'est améliorée par l'élévation des prix de la main-d'œuvre ; bref, il y a dans la campagne plus d'aisance générale. L'industrie est moins heureuse : l'industrie cotonnière s'est transformée par l'emploi des machines, et la rupture de la paix d'Amiens la surprend au moment où elle allait recueillir le bénéfice de cette transformation ; la fabrication des draps, qui s'est également transformée, est plus prospère que la rouennerie, mais toutes les industries souffrent beaucoup de la guerre, le grand obstacle à l'amélioration du sort des ouvriers. Le prix moyen du pain est 3 sous la livre, de la viande 11 sous la livre. La vie est devenue plus large, à la campagne tout au moins. Ce qui frappe surtout, c'est la répartition de la richesse : les très gros revenus sont plutôt rares. En résumé, le mieux social est

incontestable ; on en trouve le signe le plus certain dans l'accroissement notable de la population à ce moment.] — I. Talayrach d'Eckardt. *Notice historique sur la collection Usteri-Œlsner*. [Paul Usteri, médecin de Zurich, né en 1768, mort en 1831 président du Grand Conseil, publiciste démocrate très sympathique à la Révolution française, avait réuni, avec la collaboration de K.-E. Œlsner, une collection de 7.500 brochures, pamphlets, journaux, appartenant en majeure partie aux années 1788 à 1794, et qui est conservée à la Bibliothèque de Zurich. On y trouve beaucoup d'écrits relatifs à la vie économique avant et pendant la Révolution, à la question des subsistances, etc.] — J. Tchernoff. *La proscription française à Genève, d'après les registres inédits du Conseil d'Etat du canton de Genève*. [L'appui accordé par le gouvernement cantonal de Genève aux réfugiés français, sardes et allemands, grâce à la sympathie qu'a pour eux James Fazy, président du Conseil d'Etat pour 1850, et vice-président pour 1851, amène des interventions multiples de la diplomatie française et à des conflits avec le gouvernement fédéral de Berne, surtout à la veille du coup d'Etat, en 1854, et en 1858, après l'attentat d'Orsini. Le gouvernement fédéral prescrit des mesures rigoureuses contre les réfugiés français, mais il se heurte à la résistance du gouvernement cantonal qui, au nom de la Constitution, conteste au Conseil fédéral le droit d'intervenir dans les affaires particulières des cantons. Le 15 octobre 1858, une discussion émouvante a lieu à ce sujet entre le président du Conseil d'Etat du canton de Genève et les commissaires délégués auprès de lui par le Conseil fédéral pour lui imposer l'expulsion d'un certain nombre de réfugiés désignés par le gouvernement français.] — A. Blossier. *Documents inédits. L'approvisionnement de Paris et la municipalite de Honfleur (1789-1790)*. [Un navire chargé de blé pour Paris ayant relâché au port de Honfleur, le Comité national de cette ville décida de prélever sur sa cargaison la quantité de grain nécessaire pour assurer pendant quelques jours la subsistance des habitants. Six lettres de Necker, Saint-Priest, etc., aux officiers municipaux de Honfleur (octobre 1789-janvier 1790) pour protester d'abord, puis pour négocier avec eux le libre transit des grains destinés à Paris.]

Le Correspondant. 1906.

25 Juin. — E. Ollivier. *La réorganisation militaire après 1866. Napoléon III et Niel*. [Fin le 10 juillet. Sadowa secoue la torpeur du haut commandement français et éveille des velléités de réformes. Intérêt que Napoléon III avait toujours pris aux choses de l'armée ; il s'occupe à la fois du personnel et du matériel ; c'est à lui que sont dus le rétablissement de la Garde, l'adoption de l'artillerie rayée. Mais sa bonne volonté fut toujours paralysée par l'inertie ou l'hostilité des bureaux du ministère de la Guerre, dont il se plaint fréquemment dans ses lettres : c'est ainsi qu'il ne put faire rédiger jusqu'à 1866, bien qu'il le désirât vivement, un nouveau règlement de manœuvres pour l'infanterie. Le maréchal Niel ; ses premières réformes : suppression des compagnies d'élite, des musiques d'artillerie et de cavalerie ; il fait le meilleur emploi possible des crédits qui lui sont trop parcimonieusement accordés. L'armement en 1866-1867 : le chassepot ; l'artillerie et ses deux calibres, 4 et 12 ;

un moment l'on songe à adopter le canon prussien, en acier, se chargeant par la culasse; puis l'on y renonce; les mitrailleuses. Travaux exécutés dans les places fortes. Mesures relatives au recrutement (le système régional est écarté), à la mobilisation (dépôts, matériel de campement, train des équipages, etc.). Une série d'instructions sont publiées de 1867 à 1869 sur le combat, la pratique du tir, etc.; elles sont très importantes; malheureusement, Niel se fonde sur la supériorité du chassepot pour recommander la défensive, et cela au moment même où Frédéric-Charles préconise, dans une guerre contre les Français, une offensive résolue. Études entreprises, puis abandonnées au ministère de la Guerre, pour déterminer un plan d'opérations éventuel contre l'Allemagne. Confiance absolue de Niel dans l'armée française; ses déclarations répétées aux Chambres en 1869. En dépit des critiques de Stoffel, dont on a beaucoup exagéré la valeur, il faut reconnaître « qu'il n'y a pas eu, dans notre histoire militaire, une œuvre d'organisation comparable, par son importance et ses résultats, à celle accomplie de 1867 à 1869 ». L'armée formée par Napoléon III et par Niel est la meilleure que la France ait eue depuis la grande armée. La légende de la non-préparation a été inventée après 1870 par les généraux vaincus pour couvrir leur « colossale incapacité ».] — V. du Bled. *Les salons littéraires de Paris au XIXe siècle.* [La première partie de cette étude, faite d'après les sources imprimées, a paru dans le n° du 25 avril 1906.]

Revue des Deux Mondes. 1906.

15 Juin. = E. Ollivier. *La révolution d'Espagne (1868). Prim, Napoléon III, Bismarck.* [I. Isabelle, la reine galante et dévote. Les partis d'opposition : républicain, union libérale, progressiste. Prim : l'intrigant sous des formes chevaleresques. Isabelle, après s'être rapprochée des progressistes, confie le pouvoir à Narvaez; sa politique de réaction; le carnage de Madrid (10 avril 1865). Ensuite elle écarte Narvaez et choisit O'Donnel, chef des unionistes. Sous l'influence d'Olozaga, « une puissance », le parti progressiste passe de l'opposition contre les ministres au pronunciamento dynastique. II. Inconséquence d'Isabelle; elle congédie O'Donnel; les unionistes (O'Donnel, Serrano) adoptent à leur tour le programme révolutionnaire; ils songent au duc de Montpensier; mort d'O'Donnel. Les unionistes cherchent à rallier Prim à Montpensier; Prim se réserve, ne voulant s'aliéner ni les républicains ni les unionistes. L'opposition n'adopte aucune solution pour remplacer Isabelle. Narvaez au pouvoir mate par une réaction énergique la coalition révolutionnaire. III. La mort de Narvaez; son successeur, Gonzales Braro; Serrano et ses principaux lieutenants envoyés aux Canaries; Montpensier exilé s'établit à Lisbonne (3 août 1868). IV. La pronunciamento de l'amiral Topète (8 septembre) et le soulèvement de Cadix; Prim rejoint Topète; retour de Serrano; le pronunciamento s'étend à toute l'Espagne. V. Les tentatives de résistance et le départ d'Isabelle (30 septembre). VI. Serrano et Prim à Madrid; organisation du gouvernement; les progressistes dominent, les républicains n'ont rien. Olazaga apporte son concours aux généraux et se réserve l'ambassade de Paris. La recherche d'un roi : le duc de Gênes ou un fils du roi d'Angleterre ? ni l'une ni

l'autre des deux candidatures n'a de consistance ; Léopold de Hohenzollern ? mais la France lui est hostile et Olozaga l'écarte sans même croire qu'on puisse s'y arrêter. Il trouve le véritable candidat, don Fernand de Portugal ; mais le prince refuse. La royauté du fils d'Isabelle, Alphonse, avec une régence, eût été la meilleure solution. VII. Convocation d'une Assemblée constituante; Olozaga à Paris. VIII. Napoléon III, n'ayant pas à se louer d'Isabelle, se réserve pendant le pronunciamento ; après la révolution, il reçoit la reine au château de Pau, mais il affirme sa volonté de ne pas intervenir dans le mouvement intérieur de l'Espagne. De toutes les solutions, la plus désagréable pour lui serait celle qui introniserait Montpensier ; néanmoins il se garde de notifier même cette exclusion. La meilleure solution lui paraît être Alphonse et la régence ; mais il évite toute ingérence. Cordialité de son accueil à Olozaga. IX. La Prusse ; satisfaction des journaux dévoués aux ambitions prussiennes. Les difficultés de la France en Espagne et la politique annexionniste prussienne ; la Prusse est étrangère aux origines du mouvement espagnol, mais il n'est pas sûr qu'au dernier moment Bismarck ne l'ait facilité. Le roi Guillaume et Bismarck déclinent officiellement toute intervention en Espagne ; assurance que Clarendon en apporte de Berlin à Napoléon III ; mais méfiance de l'Empereur. X. La nomination des Cortès en Espagne et la majorité aux progressistes. Nécessité de trouver un roi ; Victor-Emmanuel offre le duc d'Aoste (mission de Cialdini en Espagne) : le prince refuse. Reste Montpensier ; instructions de La Valette à l'ambassadeur à Madrid, Mercier : pas d'intervention contre Montpensier ; mais prétexte pour revenir en France au moment de l'élection. Nouvelles instances auprès de don Fernand, et nouveau refus ; les menées de Montpensier à Lisbonne. XI. Le gouvernement prussien est favorable à ce qui rendra le mieux l'Espagne indépendante de l'influence française ; la solution de la république ou d'un d'Orléans lui eût agréée ; mais ce qu'il aurait voulu, c'est un Allemand, et Bismarck prépare l'opinion à la candidature Hohenzollern en la faisant annoncer par la presse officieuse. Des instructions formelles sont envoyées à Benedetti ; sa démarche auprès de Bismarck (dépêche du 18 mai) ; il ne peut obtenir l'assurance que le roi de Prusse est irrévocablement décidé à recommander l'abstention à un prince de sa famille, mais il ne reçoit pas de nouvelles instructions, parce que le gouvernement français craint de paraitre chercher une querelle à la Prusse, tant que la candidature Hohenzollern n'aura pas pris de consistance. XII. Pourquoi la France ne parle pas en Espagne de l'éventualité d'un Hohenzollern : un avertissement n'aurait rien appris à Prim, et lui aurait fourni un prétexte d'exciter contre la France les susceptibilités de l'Espagne. Démarche spontanée de l'ambassadeur prussien en Espagne, Kanitz, auprès de Mercier, pour le rassurer sur la candidature Hohenzollern. La royauté proclamée aux Cortès dans la nuit du 20 au 21 mai ; constitution votée le 1er juin ; régence de Serrano ; Prim, président du Conseil, a la réalité du pouvoir ; importance qu'il attache à rester en termes amicaux avec la Prusse.] — H. Lorin. *Les derniers jours du Canada français, à propos d'un livre récent.* [Il s'agit de la publication de MM. A. Doughty et G.-W. Parmelee sur le siège de Québec et la bataille des plaines d'Abraham (6 volumes, Québec, 1901), et du livre du major W. Wood, qui a condensé l'essentiel des documents de la publication précédente dans son ouvrage

« The fight for Canada » (1904).] — P. GAUTIER. *Le premier exil de Mme de Staël.* [Benjamin Constant et Mme de Staël arrivent à Paris le 25 mai 1795. Mme de Staël est attachée à la liberté et ralliée à la République depuis le 9 therminor; ses réflexions sur la paix adressées à M. Pitt et aux Français); mais elle ne renie pas ses amis les Constitutionnels, et elle espère leur rouvrir les portes de la France. Son salon est ouvert à des hommes de tous les partis ; les républicains et le Directoire se méfient d'elle. A propos de la discussion du projet de constitution présenté par la commission des Onze, et du renouvellement de la Convention, Mme de Staël manifeste ouvertement son indignation de ce que la Convention se perpétue ; elle fait combattre le projet par Benjamin Constant dans les *Nouvelles politiques* de Suard (24, 25, 26 juin). Le président de la Convention, Louvet, dans son journal *la Sentinelle*, tance vertement « l'intrigant » ; Benjamin Constant fait une volte face complète, et, sur le mode de réduction de la Convention, écrit un discours pour Louvet. Mme de Staël se démène pour faire rentrer ses chers émigrés (retour de Mathieu de Montmorency en août 1795). La Convention, menacée par le retour des émigrés et des intrigants, rend les décrets du 23 messidor (11 juillet) et du 1er fructidor (18 août). Le 1er fructidor, Mme de Staël est dénoncée publiquement à la tribune de la Convention par Legendre ; mais rien ne la décourage ; elle monte la tête à Chénier, et obtient par lui le rappel de Talleyrand. Elle quitte alors Paris, dans les premiers jours de septembre, et, retirée à Saint-Gratien avec Benjamin Constant chez Mathieu de Montmorency, elle corrige les épreuves d'un ouvrage qui ne sera pas publié, les « Réflexions sur la paix intérieure », appel en faveur de la liberté et de l'union des « royalistes amis de la liberté » et des « républicains amis de l'ordre ». Les royalistes à Paris dirigent le mouvement contre les décrets ; Mme de Staël essaie en vain de leur montrer le danger et de le prévenir. Après vendémiaire, elle accueille les proscrits ou fait des démarches en leur faveur. La Convention perd patience ; le 23 vendémiaire, Mme de Staël est accusée à la tribune d'avoir dirigé le mouvement des sections, et le Comité de Salut public prend un arrêté qui lui ordonne de sortir de Paris dans les dix jours ; elle quitte Paris avec Benjamin Constant le 30 frimaire au soir (21 décembre)].

Revue des Questions historiques. 1906.

1er Juillet. = Abbé P. RICHARD. *Origines de la nonciature de France. Débuts de la représentation permanente sous Léon X, 1513-1521.* [Etudie d'après les sources manuscrites et imprimées les missions en France de Canossa, Stafileo, Bibbiena, Rucellai ; c'est du pontificat de Léon X que date la permanence de la nonciature de France. L'article de M. R., très savant, mais très compact (70 pages d'un seul tenant), défie le résumé.] — J. BAUDRY. *Une ambassade au Maroc en 1767. Documents inédits.* [Mémoire du comte Haudeneau de Breugnon, capitaine du vaisseau *l'Union*, auprès du sultan du Maroc. M. B. publie le journal de bord du garde de la marine M. J. du Bouexic de Guichen, ainsi qu'un « Précis du traité conclu... avec l'empereur du Maroc... le 28 mai 1767 ».] — A. BONNEFONS. *Le culte de la Raison pendant la Terreur.* [Article rédigé d'après les imprimés, et de ton contre-révolutionnaire. L'auteur, qui ignore les travaux de M. Mathiez, prend vivement

à partie M. Aulard.] — L. DELMAS. *Le Journal des campagnes du baron Percy, chirurgien inspecteur général de la Grande Armée.* [Compte rendu de la publication de M. Longin, analysée ici même, t. VI, p. 47].

Revue d'histoire rédigée à l'état-major de l'Armée. 1906.

Mai. = V. D. [Cne V. DUPUIS]. *Les opérations militaires sur la Sambre en 1794.* [Fragment d'une « étude complète des opérations sur la Sambre en 1794 », qui sera publiée ultérieurement en volume, avec pièces justificatives. L'armée de la Moselle en mars 1794 ; Jourdan général en chef (10 mars); difficultés d'ordre administratif : pénurie de vivres, de souliers, de munitions, de chevaux ; l'occupation et la perte d'Arlon (17-30 avril). La situation stratégique à la date du 15 floréal (4 mai) ; arrêt de l'offensive des coalisés, menacés sur leurs flancs ; plan proposé par Pichegru et adopté par le Comité de salut public : division de l'armée du Nord en trois masses, une droite qui marchera sur Thuin et Mons, un centre en réserve à Guise, une gauche qui débouchera par Ypres et Tournay ; appréciation de ce plan : ni bon, ni mauvais, il aurait pu devenir funeste sans l'indécision de Cobourg. Mission assignée à l'armée de la Moselle : marche sur Namur. Mesures destinées à mettre cette armée en état de prendre l'offensive ; proclamations patriotiques des représentants ; arrêtés sur les réquisitions en pays ennemi, institution d'une commission militaire révolutionnaire, qui prononce plusieurs condamnations à mort. Une attaque dirigée par les Autrichiens sur Bouillon décide Jourdan à commencer son mouvement le 20 mai (1er prairial). A suivre.] — R. L. [Lt R. LONGY]. *La campagne de 1797 sur le Rhin.* [VII. Les opérations de l'armée de Rhin et Moselle. Moreau décide que le passage du Rhin aura lieu le 20 avril ; le point choisi est Kilstett, un peu en aval du confluent du Rhin et de l'Ill ; les préparatifs, dirigés par Reynier, sont effectués dans le plus grand secret. En dépit d'une série de contretemps, l'opération est exécutée à la date fixée ; les troupes de débarquement prennent pied sur la rive droite et s'emparent du village de Diersheim ; les Autrichiens essayent vainement à deux reprises de le reconquérir. Dans la nuit du 20 au 21, les Français reçoivent des renforts considérables. Le 21, les Autrichiens attaquent de nouveau Diersheim et sont repoussés ; à 2 heures de l'après-midi, Moreau prend l'offensive ; défaite des Autrichiens ; écrasement de la colonne d'O'Reilly, qui est fait prisonnier ; reddition de Kehl. Concentration de Latour pour attaquer Moreau sur la Murg ; journée du 22 : Moreau écarte les ennemis de sa droite et de sa gauche, sans leur faire grand mal. L'arrivée de la nouvelle de l'armistice de Léoben arrête les hostilités. Pertes des Autrichiens pendant cette campagne de trois jours : plus de 4.500 hommes; celles des Français ne dépassent pas 1.600 hommes.] — E. [Ct PICARD]. *La guerre de 1870-1871* (suite). *L'armée de Châlons, IIIe partie : Nouart-Beaumont.* [Retraite du 5e corps; progrès du IVe corps allemand ; intervention du 12e corps (Gal Lebrun); charge du 5e cuirassiers. A suivre.]

Revue Historique. 1906.

Juillet-août. = F. CHARLES ROUX. *La politique française en Egypte à la fin du XVIIIe siècle.* [Fin. L'auteur termine, d'après les documents des Affaires étran-

gères, l'étude des « vastes plans commerciaux », des « véritables plans de pénétration asiatique » formés à plusieurs reprises par la monarchie à la fin du XVIIIe siècle. La plus remarquable de ces tentatives, est celle dont l'exécution fut confiée au comte de Choiseul-Gouffier, ambassadeur à Constantinople à partir de 1784 : il s'agissait d'obtenir l'introduction du pavillon français dans la Mer Rouge. Ses efforts restèrent infructueux, par suite de l'opposition de l'Angleterre et aussi du rétablissement par Calonne, en 1785, du privilège de la Compagnie des Indes. « L'expédition d'Egypte peut passer pour la réalisation tardive d'un plan que la monarchie avait constamment écarté », tout en en préparant l'exécution par des efforts continus pour « fortifier la situation et l'influence des Français en Égypte, développer leur commerce avec ce pays et en perpétuer, sinon le monopole, au moins la prépondérance ».] — F. THÉNARD et R. GUYOT. *Le conventionnel Goujon.* [Suite. VII. La crise de 1793. Les grandes mesures révolutionnaires (levée de 300.000 hommes, emprunt forcé) en Seine-et-Oise; effets désastreux, dans le même département, du décret du 4 mai sur la taxe des grains ; discussions au sein du Conseil général et retraite de Goujon. VIII. La Commission des subsistances. Création et installation de cette Commission en oct. 1793 ; Goujon en est nommé membre ; il participe à ses travaux, très complexes et très lourds, pendant quatre mois et donne sa démission le 2 ventôse an II. A suivre.]

American historical Review. 1906.

Avril. = J. H. ROBINSON. *Recent tendencies in the study of the french Revolution.* [Intéressant article sur l'état actuel, en France, des études relatives à l'histoire de la Révolution. Les deux écoles : l'apologie de l'ancien régime et l'apologie de la Révolution ; il reste encore, malgré l'œuvre de M. Aulard et de ses élèves, à se placer sur le terrain strictement scientifique. Les grandes collections de documents : recueils de S. Lacroix, Aulard, Brette, Guillaume, Charavay, les « Archives parlementaires », etc. La Commission d'histoire économique de la Révolution; son œuvre depuis 1904 ; ses projets ; importance grandissante attribuée aux faits économiques. Principaux ouvrages sur l'histoire intérieure, diplomatique, militaire, religieuse, économique de la période. L' « Histoire socialiste » de M. Jaurès. De cet examen de l'état des travaux et des résultats acquis se dégagent quatre constatations : 1° la date traditionnelle du 5 mai 1789, qui a si longtemps marqué le début de la Révolution, est peu à peu abandonnée, et l'on tend à remonter à 1786 au moins ; 2° le point culminant de la Révolution c'est la Terreur ; 3° la Terreur a été à peu près limitée à Paris ; 4° l'histoire de la Révolution doit être écrite d'après les documents contemporains (procès-verbaux, etc.), de préférence aux mémoires. M. R. conclut en disant que, pour comprendre véritablement la Révolution, il faut en rattacher l'histoire non pas seulement à celle de l'ancien régime, mais à celle de toute l'Europe occidentale pendant le demi-siècle qui a précédé la réunion des États généraux. « Raconter l'histoire de cette grande renaissance, non seulement en France mais dans l'Europe occidentale, en suivant tout d'abord avec un soin scrupuleux les progrès de sa gestation, est l'idée directrice qui, l'on peut le prédire à coup sûr, dominera l'historiographie de l'avenir ».]

NOTES ET NOUVELLES

— **Académie des Sciences morales et politiques :**

7 juillet : M. Paul Muller d'Egisheim (Alsace) adresse à l'Académie un mémoire sur les opérations financières relatives au paiement par la France, de l'indemnité de guerre, de 1871 à 1873. L'auteur utilisant les documents d'archives publiés par le syndicat des banquiers allemands, a repris la question au point de vue de la place de Strasbourg où avait été installé un bureau de réception. Sur les 5 milliards, il fut versé à Strasbourg, 2 milliards 844 millions dont 2 milliards 97 millions en lettres de change. — 4 août : M. Georges Picot commence la lecture d'un mémoire de M. de Budé sur les Tiarettini, famille de pasteurs protestants genevois aux XVIIe et XVIIIe siècles. M. E. Boutroux lit un rapport sur l'édition des œuvres complètes de Descartes préparée par M. Ch. Adam et feu M. Paul Tannery, dont le tome VIII a paru l'an dernier.

Prix décernés par les Académies en 1906, à des ouvrages d'histoire moderne (suite) [1] :

Académie Française : Le prix Bordin a été partagé comme suit : 1.000 francs à M. *Herriot*, Mme Récamier et ses amis ; 1.000 francs à M. *Philippe Godet*, Mme de Charrière et ses amis ; 500 francs à M. *Samuel Rocheblave*, George Sand et sa fille. Parmi les prix Montyon nous relevons les ouvrages d'histoire suivants : Le théâtre celtique par *A. Le Braz* (2.000 fr.), Récits d'Afrique par le *Lt Paul Azan* (1.500 fr.), Le dernier carnet de route de feu le *Col Klobb* (1.000 fr.), Excursion à travers les métiers par *P. Calmettes* (1.000 fr.), Héros trop oubliés de notre épopée coloniale par *V. Groffier* (1.000 fr.) ; dans les prix de 500 fr. nous relevons les noms de MM. *Robert Dreyfus* (Essai sur le Cte de Gobineau), *de Barral-Monferrat* (L'impérialisme américain, de Monroë à Roosevelt), *André Baudrillart* (Quatre cents ans de Concordat), *Ch.-M. Des Granges* (La comédie et les mœurs sous la Restauration).

Académie des Inscriptions et Belles-Lettres :

Le prix Auguste Prost (1.200 fr.) a été partagé entre *MM. H. Stein et L. Le Grand* (800 fr.) pour leur ouvrage sur : La frontière d'Argonne (843-1659), Procès de Claude de La Vallée (1535-1561), et *M. E. Pionnier* (400 fr.) pour son : Essai sur l'histoire de la Révolution à Verdun, 1789-1791. — Le prix Bonnet a été divisé entre *M. F. Lachèvre* (Bibliographie des recueils collectifs de poésie publiés de 1597 à 1700), *M. A. de La Bouralière* (L'imprimerie et la librairie à Poitiers aux XVIIe et et XVIIIe siècles), et *M. P.-P. Plan* (Bibliographie rabelaisienne). — Au

1. Voir ci-dessus, p. 726.

concours des antiquités de la France, des médailles ont été décernées à *MM. Serbat* (Les assemblées du clergé de France de 1561 à 1615) et *H. d'Allemagne* (Les cartes à jouer du XIVe au XXe siècle).

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES :

Sur le prix Le Disiez de Penarvan : 1.000 fr. à M. *P. Mellotée*, Histoire économique de l'imprimerie ; l'imprimerie sous l'ancien régime (1439-1789).

Le prix J.-J. Berger (ouvrages relatifs à l'histoire de Paris) a été partagé entre les érudits suivants : 5.000 francs à *M. Frantz Funck-Brentano* (Catalogue des Archives de la Bastille. Les lettres de cachet), 2.000 francs à M. *L. de Lanzac de Laborie* (Paris sous Napoléon), 2.000 francs à MM. *Chassin et Hennet* (Les volontaires nationaux pendant la Révolution), 1.000 francs à M. *Paul Robiquet* (Histoire municipale de Paris), 500 francs à MM. *J. Meuret* (Le chapitre de Notre-Dame de Paris), *Alfred Franklin* (Dictionnaire historique des arts, métiers et professions exercés dans Paris depuis le XIIIe siècle), *Albert Mauger* (Notes sur l'organisation des secours publics à Paris), *F. Maury* (Le port de Paris, hier et demain), *Louis Tuetey* (Procès-verbaux de la Commission des monuments, 1790-1794), *Ernest Coyecque* (Recueil d'actes notariés relatifs à l'histoire de Paris, XVIe siècle), *Lucien Lazard* (Répertoire alphabétique du fonds des domaines, Archives municipales de la Seine).

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS :

Le prix Bordin (3.000 fr.) a été décerné à M. *Pierre Marcel* pour son ouvrage sur la Peinture française au commencement du XVIIIe siècle : et le prix Kastner-Boursault (2.000 fr.) à M. *Adolphe Boschot* pour son livre : La jeunesse d'un romantique : H. Berlioz.

— La Société française de bibliographie a tenu sa deuxième assemblée le 26 juin dernier, sous la présidence de M. Maurice Tourneux, au Cercle de la librairie. Le secrétaire général, M. Henri Stein, a fait l'exposé des efforts déjà tentés et a donné des indications sur les projets élaborés par le bureau. On peut espérer une amélioration du *Journal de la librairie* pour l'année prochaine ; quant à la reprise de la bibliographie annuelle des périodiques français fondée par M. Jordell, elle ne semble pas pouvoir se réaliser, l'auteur lui-même ayant montré les graves difficultés matérielles de l'entreprise. Les membres de la Société ont voté le principe de la publication de tables pour des périodiques disparus qui en sont démunis ; la première table de ce genre doit être consacrée à la *Revue universelle des arts* qui, dirigée par Paul Lacroix, a publié de nombreux et précieux documents sur l'histoire de l'art français, particulièrement des XVIIe et XVIIIe siècles. Un projet de publication d'un album d'autographes d'érudits, du XVIe au XIXe siècle a été pris en considération et sera mis à l'étude.

— La revue *Versailles illustré*, naguère fondée par l'Association artistique et littéraire de Versailles a cessé de paraître. Le dernier numéro publié termine le volume annuel 1905-1906. La collection de ce périodique auquel les érudits devront quelquefois avoir recours se compose ainsi de 9 tomes gr. in-8.

*

— Un nouveau périodique a été récemment fondé à Nancy sous le titre : *Revue Lorraine illustrée*. Reprenant avec plus d'ampleur le programme de *La Lorraine artiste* aujourd'hui disparue, cette revue se propose, sur le modèle de la *Revue Alsacienne illustrée*, de faire connaître le passé de la province et son art ancien et moderne en publiant des articles abondamment illustrés. Les deux premiers numéros parus, où se trouvent une étude de M. Ch. Pfister sur Jean Lamour et le début d'un travail de M. André Girodie sur la sculpture en Lorraine, font souhaiter à l'œuvre plein succès. C'est là une nouvelle preuve d'activité et d'initiative que nous donnent les Lorrains et un bon exemple de vraie décentralisation.

Livres en préparation :

Par MM. Paul Fesch et René Lay : *Bibliographie de la Franc-maçonnerie et des Sociétés secrètes*, volume gr. in-8 de 600 pages à deux colonnes ; en souscription à la librairie Welter, pour paraître en octobre prochain.

A la librairie Laurens, se prépare, sous la direction de M. Henry Marcel, un manuel général d'histoire de l'art qui sera divisé par matières en volumes consacrés à l'architecture, la sculpture, la peinture, les arts industriels : céramique, arts du bois, arts du métal, etc. Ces volumes de format in-8 et abondamment illustrés sont demandés à divers archéologues.

Chez le même éditeur, paraîtront prochainement dans la collection « Les villes d'art célèbres » : *Bourges et Nevers* par G. Cougny ; *Toulouse et Carcassonne* par H. Graillot, dans la collection « Les grands artistes » : *Meissonnier*, par L. Bénédite ; *Puvis de Chavannes* par Paul Desjardins ; *Les Clouet* par A. Germain ; *Jean Goujon* par P. Vitry.

La librairie Hachette donnera en octobre, dans la collection « Les grands écrivains français » : *Voltaire* par G. Lanson, *Lamartine* par R. Doumic.

— Le 3 juillet dernier, devant la Faculté des lettres de l'Université de Nancy, M. Paul Denis a soutenu sa thèse pour l'obtention du doctorat d'université. Le sujet de son ouvrage était : *Le maître de Saint-Mihiel, étude sur la vie et les œuvres de Ligier Richier*. Le jury était composé de MM. Émile Krantz, professeur, doyen honoraire, Paul Perdrizet et R. Parisot, chargés de cours. Après une très intéressante et longue discussion, au cours de laquelle candidat et examinateurs firent usage des projections photographiques pour éclairer les argumentations et démonstrations, M. P. Denis fut déclaré reçu avec la mention *très honorable*. Le volume qui fut l'objet de la soutenance n'est pas encore en vente, le travail remanié, augmenté et illustré paraîtra à la fin de l'année seulement, chez l'éditeur Berger-Levrault.

Les trois questions proposées par la Faculté qui doivent accompagner la soutenance de la thèse étaient les suivantes : Examen du jugement de Louis Courajod sur les bâtiments élevés à Nancy par Stanislas ; étude des vitraux des églises de Troyes aux XVe et XVIe siècles ; les églises romanes du pays messin.

— M. Letaconnoux, dans le compte rendu de l'ouvrage de M. Louis Hugueney : *Les clubs dijonnais sous la Révolution*[1], annonce que ce volume est le tome Ier

1. Cf. ci-dessus, p. 552-557.

d'une « Collection d'études sur l'histoire du droit et les institutions de la Bourgogne, par une société de professeurs et d'anciens élèves de la Faculté de droit de l'Université de Dijon ». Cette collection a été fondée par M. Champeaux, professeur à la Faculté de droit de Dijon, chargé d'un cours de droit bourguignon, qui a bien voulu nous donner sur la publication qu'il dirige d'utiles renseignements dont nous emploierons souvent les termes même.

Le but que se sont proposés les organisateurs est d'élucider l'histoire du droit bourguignon, pour faciliter la connaissance précise de l'ancien droit français, « en datant exactement l'apparition et les changements des différentes institutions » de la province. Ce n'est donc là que l'application, à l'histoire du droit, de la méthode préconisée par les historiens contemporains ; l'intérêt de cette tentative est qu'elle pourrait créer un lien, inexistant jusqu'ici [1], entre historiens et juristes.

Les étudiants en droit de la Faculté de Dijon se sont engagés avec ardeur dans l'étude des institutions bourguignonnes, si l'on en juge par le nombre des thèses de la collection : six sont actuellement parues, six autres en cours d'impression. Telle fut l'ardeur à eux communiquée par leur professeur, qu'ils n'hésitèrent pas à entreprendre sous sa direction, des études paléographiques. Il y a en effet très peu de documents publiés sur l'histoire de la Bourgogne ; en revanche, les documents manuscrits sont en abondance aux archives municipales comme au dépôt départemental : les étudiants en droit les ont abordés avec courage et on ne saurait trop les en louer [2]. Réunis en une sorte de « séminaire », ils s'initient à la lecture et à la critique des textes en étudiant chacun un fragment du cartulaire de l'abbaye de Saint-Étienne, qu'ils se proposent de publier ; puis, le sujet une fois choisi et développé dans ses grandes lignes par le professeur à l'aide des travaux déjà publiés, l'étudiant approfondit les détails et écrit une thèse qui, quelles que soient les observations critiques, trop justifiées de M. Letaconnoux, sur l'étude de M. Hugueney, dépasse en somme le niveau ordinaire des thèses de doctorat en droit, et témoigne en tout cas, de recherches plus sérieuses.

Ainsi organisée, cette collection rendra, croyons-nous, de réels services, mais bien faibles en comparaison de l'utilité qu'elle présenterait après quelques modifications.

Cette limitation à la Faculté de droit n'est-elle pas en effet regrettable ? Pour-

---

1. Nous renvoyons sur ce point à l'enquête sur l'enseignement supérieur de l'histoire, ouverte dans la *Revue de Synthèse historique*. Cf. notamment : année 1906, n° 32, p. 182, note 2, sur les conflits entre les Facultés de droit et celles des lettres.

2. Sont actuellement publiés (à la librairie J. Nourry, à Dijon, dans le format in-8) : Fasc Ier : Louis Hugueney, *Les clubs dijonnais sous la Révolution*, 1905, 260 p. ; Fasc. II : Émile Collette, *Les foires et marchés à Dijon* [suivi d'un appendice où sont publiés sept documents extraits des Archives et de la Bibliothèque municipales] 1905, 184 p. ; Fasc. III : Henri Guigon, *La succession des bâtards dans l'ancienne Bourgogne* [jusqu'à la Révolution], 1905, 126 p. ; Fasc. IV : Georges Marlio, *Le commerce des bois de Bourgogne* [suivi de statistiques et d'un « état des bois confisqués en 1789, à vendre en 1814 »] 1905, 292 p. plus 30 p. de tableaux de statistique.

En outre, nous avons appris par M. Champeaux que deux fascicules venaient de paraître ; mais nous ne connaissons que le titre du sixième : P. Parisot, *Les procureurs au Parlement de Bourgogne*.

quoi ne pas lui associer la Faculté des lettres qui comprend, elle aussi, des chaires consacrées à l'étude de la Bourgogne : histoire de la Bourgogne ; histoire de l'art bourguignon ; histoire de la Révolution en Bourgogne ? Ne serait-il pas avantageux, tout en conservant leur attribution matérielle à telle ou telle Faculté, de coordonner les cours, de façon à créer une sorte d'Institut d'histoire bourguignonne, décernant un doctorat d'université dont les thèses constitueraient précisément la « Collection d'études » ? Un cours unique suffirait pour les sciences auxiliaires de l'histoire. Peut-être l'Université de Dijon trouverait-elle là un moyen d'étendre son action ; et certainement une réforme dans ce sens entraînerait un accroissement de la valeur scientifique de la « Collection d'études », tout en allégeant, pour le professeur qui l'a fondée, la tâche très lourde que constitue l'initiation annuelle aux études historiques, d'un certain nombre de jeunes gens. — P. D.

— P. F. Guélon. *Essai sur les marguilleries des collégiales de France.* Clermont et Paris, Picard, 1905, in-8, 152 p. — Ayant découvert les procès-verbaux et manuscrits de la marguillerie (ou fabrique) de l'église collégiale St-Genès à Clermont-Ferrand (1666-1792), M. l'abbé Guélon a essayé d'en tirer parti pour retracer la vie d'une fabrique en France sous l'ancien régime. Outre que cette prétention à généraliser ainsi peut paraître excessive et n'est nullement justifiée par l'auteur, les procès-verbaux très arides, n'offrent le plus souvent qu'un intérêt purement ecclésiastique ou local ; et c'est en vain que M. G. s'est efforcé d'exagérer l'importance de toutes ces querelles mesquines qu'il qualifie lui-même de byzantines, de ces minimes incidents de la vie de la fabrique, qu'il se plaît à comparer aux démêlés de la royauté avec le parlement et le clergé (p. 119), et où il a vite fait de voir des symptômes d'un état social bouleversé, des signes précurseurs de la Révolution (p. 71, 120). On peut cependant glaner dans ce livre quelques indications intéressantes ; la fabrique fondée en 1666 par arrêt des Grands Jours d'Auvergne, a été en butte, dès le début, à l'hostilité des chanoines gros décimateurs et soutenue par les échevins et le parlement. La liste des marguilliers montre que, d'une manière générale, le recrutement a été en s'élargissant : au XVIIe siècle, il se fait surtout dans la haute magistrature ; au XVIIIe, les marchands, notaires, médecins, officiers inférieurs sont très nombreux. A signaler aussi quelques détails sur les petites écoles de la paroisse, avec le règlement épiscopal de 1777 tiré des archives départementales du Puy-de-Dôme [1]. — A. C.

— La librairie Arthème Fayard, qui édite depuis deux ans environ, sous le titre de « Modern-Bibliothèque », des œuvres de romanciers contemporains, a entrepris il y a quelques mois la publication d'une « Modern-Collection historique et anecdotique », dans laquelle plusieurs volumes ont déjà paru. Nous avons reçu le premier : *Souvenirs de Léonard, coiffeur de la reine Marie-Antoinette* (s. d., in-8°, 160 p., avec une préface de M. J. Claretie, une introduction et quelques notes de MM. Mau-

1. Où l'auteur a-t-il vu que les couvents se sont multipliés en France à la fin du XVIIe et au début du XVIIIe siècle (p. 65).

rice Vitrac et Arnould Galopin). Du texte, rien à dire ici : ces mémoires, étant apocryphes, ne constituent pas un document sérieux et ne sauraient être utilisés par l'historien. Mais la publication de M. Fayard contient néanmoins une partie documentaire qui offre un réel intérêt : c'est la partie « illustration ». Ce livre, joliment édité, est en effet orné d'un grand nombre de gravures, non pas des gravures de fantaisie, faites de nos jours, mais des reproductions de tableaux ou de dessins de l'époque, portraits du Musée de Versailles, estampes, eaux-fortes, caricatures du temps, empruntées pour la plupart à la Bibliothèque nationale, par exemple : le quartier de la Barrière blanche, l' « arbre de Cracovie », l' « Élégante à la promenade du Palais-Royal », « les Coiffures extravagantes », « les Plumeaux à la mode », « Louis XVI harangué par les dames de la Halle de Paris », « l'œil du génie », etc. Ces reproductions de gravures célèbres ou curieuses font que cette publication n'est point inutile. — P.-R. M.

— Hugues Destrem, né à Fanjeaux (Aude), le 8 février 1754, était premier consul de cette petite ville quand éclata la Révolution. Administrateur du département en 1791, il fut envoyé par l'Aude à l'Assemblée législative, où il fit partie du Comité de commerce. Pendant la Convention, il fut membre de l'administration du district et du conseil général de la commune de Toulouse ; le 23 vendémiaire an IV, il était nommé commissaire du Directoire exécutif près la municipalité de cette ville. Élu, le 26 germinal an VI, au Conseil des Cinq-Cents, il en fit partie jusqu'au coup d'État du 18 brumaire. Condamné à la déportation, il parvint d'abord à se cacher ; puis, l'arrêté de déportation ayant été rapporté le 4 frimaire, il se retira à Fanjeaux ; mais, étant revenu à Paris, il fut arrêté le 13 nivôse an IX, interné à Saint-Martin-de-Ré, autorisé, en floréal an XI, à se rendre en surveillance à Fanjeaux, arrêté de nouveau et renvoyé, en messidor, à Saint-Martin-de-Ré, et enfin déporté à Cayenne en ventôse an XII. Il s'évada au moment où Napoléon l'autorisait à rentrer en France ; il gagna Gustavia, dans l'île de Saint-Barthélemy, qui appartenait alors à la Suède, et y mourut le 20 juillet 1804. Sa biographie a été publiée par son petit-fils, M. Jean Destrem, sous le titre : *Le dossier d'un déporté de 1804* (Paris, Société nouvelle de librairie et d'édition, 1904, in-8°, 197 p., av. portrait). C'est une biographie consciencieusement établie d'après des documents authentiques : discours et lettres de Destrem, journaux parisiens ou locaux de l'époque, pièces conservées aux Archives nationales, à celles de la Préfecture de police, du ministère de la marine, du ministère de l'agriculture et du commerce, du Capitole de Toulouse, et enfin, papiers de famille. Avec tous ces documents, M. D. a retracé le rôle politique de son grand-père à la Législative, aux Cinq-Cents, à Toulouse ; il l'a lavé des accusations et vengé des injures que ne lui ménagèrent pas ses adversaires politiques. Il n'a pas seulement accompli un devoir de piété filiale en nous faisant mieux connaître le républicain honnête et clairvoyant que fut Hugues Destrem ; son étude, par les intéressants renseignements qu'elle contient, par exemple sur les procédés de polémique des « antiterroristes » en province sous le Directoire, ou sur la persécution contre les républicains après le coup d'État de brumaire, est une utile contribution à l'histoire. — P.-R. M.

— *Gouvernement de la Défense nationale (4 septembre 1870-16 février 1871) Procès-verbaux des séances du Conseil, publiés d'après les manuscrits originaux de M. A. Dréo, l'un des secrétaires du Gouvernement*, avec préface et notes explicatives par Henri Des Houx. Paris, H. Charles-Lavauzelle [1906], in-8, 698 p. — Ces procès-verbaux, ou plutôt ces notes de séance, rédigées au jour le jour par M. Dréo, gendre de Garnier-Pagès, ont été publiées partiellement par le journal *le Matin* du 4 septembre au 31 octobre 1903; le manuscrit original est aujourd'hui la propriété de M. H. des Houx qui, dit-il, l'a « intégralement reproduit ». Le Gouvernement de la Défense nationale n'ayant pas tenu de procès-verbal de ses délibérations, l'on voit l'intérêt que peuvent présenter les notes de Dréo; mais elles ne sauraient être utilisées sans critique. Lorsqu'il a connu la publication du *Matin*, M. André Lavertujon, ancien secrétaire du Gouvernement de la Défense nationale, a écrit à M. des Houx une lettre qui est publiée dans le volume aux pages 683-685 et d'où il ressort : 1° que Dréo n'a jamais été secrétaire du Gouvernement; sa présence aux séances était simplement tolérée; il prenait des notes pour son beau-père; 2° que rien, sinon l'honnêteté de Dréo, qui est certaine, ne garantit l'exactitude de ses comptes rendus; les discussions étaient fiévreuses, hachées, et il était bien difficile de saisir à la volée des propos qui se croisaient. M. Lavertujon ne donne d'ailleurs aucun exemple des erreurs que, d'après lui, a pu, et même (il ne le dit pas expressément, mais il le laisse entendre) dû commettre Dréo. — En somme, ces notes sont authentiques; elles ont bien été prises quotidiennement; il n'y a aucune raison de penser que leur auteur ait voulu être inexact; seulement il a pu l'être malgré lui. Le recueil est donc important et l'on doit en faire état : mais il faut contrôler, autant que possible, les renseignements qu'on en tire. — P. C.

— Les souvenirs de J. Chevillet, trompette au 8e régiment de chasseurs à cheval, publiés, sous le titre : *Ma vie militaire, 1800-1810* (Paris, Hachette, 1906, in-12, XXIII-331 p., avec une préface par Henry Houssaye), par G. Chevillet petit-fils de l'auteur, appartiennent à la catégorie des « mémoires des humbles ». Sabreur intrépide et turbulent, fanatique de Napoléon, sans l'ombre d'idées politiques, Chevillet, entré au service à quinze ans, en 1800, tint garnison en Hollande, fit la campagne d'Allemagne de 1805 (Ulm), passa ensuite en Italie, combattit à la Piave, à Raab, et perdit le bras droit à Wagram. Rentré en France, installé à Pontoise, il y écrivit (de la main gauche), en 1811, le récit de ses neuf années de vie militaire. Le procédé littéraire qu'il a adopté : une série de lettres soi-disant adressées à son père et à un ami, est assez bizarre, et provoque d'abord la méfiance. Mais cette première impression s'efface bientôt. Chevillet semble véridique; il ne prétend pas, comme tant de ses émules, sous la Restauration, s'être trouvé à toutes les batailles, et il y a lieu de supposer qu'il s'en tient à ce qu'il a réellement fait ou vu. L'éditeur dit (p. XIX) qu'il a confronté le texte du manuscrit original, qu'il possède et dont il donne p. 309 un fac-similé, avec l'historique du 8e chasseurs, publié en 1853, et qu'il a constaté que tous deux concordaient rigoureusement. Il n'y a donc qu'à le remercier d'avoir livré aux historiens ce nouveau document

narratif, élément intéressant pour la peinture psychologique du soldat impérial. — La préface de M. Houssaye fournit sur Chevillet tous les renseignements biographiques désirables. — P. C.

— Le livre de M. Bertrand LASSERRE sur *Les Cent Jours en Vendée, Le général Lamarque et l'insurrection royaliste, d'après les papiers inédits du général Lamarque* (Paris, Plon-Nourrit, 1906, in-12, III-417 p.) ne peut être considéré comme faisant définitivement la lumière sur l'histoire de l'insurrection vendéenne de 1815 : bien des documents dorment encore, que l'auteur n'a pas connus, dans les dépôts d'archives publiques et privées[1]. Mais, tel qu'il est, il marque un progrès sérieux de nos connaissances. Au cours de son exil en Hollande, le général Lamarque a couvert d'annotations un exemplaire des Mémoires du comte d'Autichamp sur la campagne royaliste de 1815 en Vendée[2] ; c'est de ces notes, restées manuscrites, que M. L. a tiré les assez nombreux extraits qui font la valeur de son étude. Il en ressort que les Mémoires d'Autichamp et ceux du baron Canuel (*Mémoires sur la guerre de Vendée en 1815*) contiennent, comme l'on pourrait s'y attendre, de fréquentes inexactitudes ou des omissions, dont quelques-unes sont assez graves. Il y a tout lieu de penser que le soulèvement ne pouvait réussir : mais les dissentiments des chefs royalistes ont largement contribué à en rendre l'échec plus rapide et plus complet. — Le volume de M. L., dont le dernier chapitre est consacré au commandement du général Lamarque en Vendée en 1830 et 1831, se termine par quelques documents inédits et par une table alphabétique des noms propres.

— Le *Napoléon roi de l'Ile d'Elbe* de M. Paul GRUYER (Paris, Hachette, 1906, in-8 carré, 288 p.) est fait pour le grand public. Néanmoins il n'est pas dépourvu de valeur scientifique. L'auteur a résidé à l'île d'Elbe et y a soigneusement relevé toutes les traces encore existantes du séjour de Napoléon. Il est bien au courant de la littérature de son sujet comme en font foi les références qui garnissent le bas des pages. En somme, son travail peut être considéré comme une consciencieuse mise au point de la question, d'après les documents actuellement existants. Le volume, d'une typographie remarquable, est orné de 24 gravures hors texte très réussies.

---

1. M. L. paraît avoir fait des recherches aux Archives de la guerre, mais il néglige les Archives nationales.

2. Dit-il, p. 363. Il aurait dû indiquer où est actuellement conservé l'exemplaire en question.

LIVRES NOUVEAUX

Généralités. — *A. Crémieux et J. Thomas.* Précis d'histoire de l'époque contemporaine (1789-1906). Marseille, Ferran. — *Ed. Pilon.* Portraits français (XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles). Paris, Sansot, 3.50.

Histoire politique intérieure. — Le coup d'Etat du 18 fructidor an V. Rapports de police et documents divers publiés par *Ch. Ballot.* Paris, Cornély, 4.00 (Publ. de la Soc. de l'hist. de la Révolution). — Souvenirs du Mis de Floranges (1811-1834), publiés par *M. Boulenger.* Paris, Ollendorff, 3.00. — Correspondance inédite de Stanislas Leszczynski, duc de Lorraine et de Bar avec les rois de Prusse Frédéric-Guillaume Ier et Frédéric II (1736-1766), publiée par *P. Boyé.* Paris, Berger-Levrault, 3.00. — *R. de Brébisson.* L'affaire des quatre-vingt-quatre. Episode de la Révolution à Caen (1791-1792). Caen, Delesques. — *Mme Campan.* Memoirs of Marie-Antoinette, newly edit. London, Hutchinson, 1 sh. — *G. Daubeley.* Documents sur Nogent-le-Rotrou. (Trois épisodes du Consulat et de l'Empire, 1802-1811). Nogent-le-Rotrou, Imp. Daupeley-Gouverneur. — *C. dell'Acqua.* L'imperatore dei Francesi Napoleone I. Milano, Cogliati, 2.00. — *A. Fournier.* Napoleon I. Eine Biographie. 3 Bd. Wien, F. Tempsky, 6 mk. — *J. Gouéry.* Le Président de la seconde République. Rennes, Imp. Edoneur. — Rapports et notices sur l'édition des Mémoires du cardinal de Richelieu préparée pour la Société de l'histoire de France sous la direction de *J. Lair.* 2e fascicule. Paris, Laurens. — *Ph. Negrin.* La réforme de la lettre de cachet au XVIIIe siècle. Paris, Larose. — Annuaire du Parlement, publié par *R. Samuel* et *G. Bonet-Maury.* 8e année, 1905. Paris, Roustan, 7.50. — *Tschudi.* Eugénie, empress of the French. A popular sketch, transl. from norwegian by E. M. Cope. Bloomsbury, Sonnenschein, 6 sh. — *J. Viaud.* Le droit de grâce à la fin de l'ancien régime et son abolition pendant la Révolution. Paris, A. Rousseau.

Histoire diplomatique. — *A. Bourgeois.* Benjamin Franklin en France. Paris, Le Soudier, 1.50. — *Ed. Rott.* Histoire de la représentation diplomatique de la France auprès des Cantons suisses. T. III (1610-1626). L'affaire de la Valteline, 1re partie. Paris, Alcan, 20.00.

Histoire militaire. — *G. Bertin.* Le général Materre (1772-1843). Tulle, Imp. Crauffon. — *Dr Bourdin.* Percy, inspecteur général du service de santé des armées (1754-1825). Besançon, Jacquin. — *Cel Ch. Corbin.* Notes et souvenirs d'un officier d'Etat-Major (1831-1904). Paris, Hachette, 3.50. — *E. Fraser.* Enemy at Trafalgar. Account of the battle from Eye-Witnesses' narratives and letters and despatches from the french and spanish fleets. London, Hodder, 16 sh. — *Feldmarschall-Leutnant Frhr. von Harrsch.* Die Belagerung von Freiburg im Breisgau 1713.

Tagebuch des österreichischen Kommandanten. Bearb. von F. von der Wengen. 2. Ausg. Freiburg i. B., Fehsenfeld. 8 mk.— *Lady de Lancey*. A week of Waterloo in june 1815. London, Murray, 6 sh. — *Lt-Cel Le Joindre*. Le général de Bollemont (1749-1815). Paris, Berger-Levrault, 3.50. — *F. Lemmi*. Le origini del Risorgimento italiano (1789-1815). Milano, Hœpli, 6. 50. (Collezione storica Villari.)— *Lissagaray*. Geschichte der Kommune von 1871. Stuttgart, H. W. Diess. 2 mk 50. — *F. Mehring*. Jena und Tilsit. Leipzig, Leipziger Buchdruckerei Aktiengesellschaft, 1 mk. — *Montluc*. La guerra di Siena dopo l'assedio e capitolazione (1555) Firenze, Lumachi, 2.00. — *Gal von Pelet-Narbonne* (traduct. du Cel P. Silvestre). La cavalerie allemande pendant les journées de Coulmiers. Paris, Berger-Levrault, 4.00. — *L. Stouff*. Le lieutenant-général Delort (1792-1815). Paris, Berger-Levrault, 7.50. — *Cne F. Taillade*. Sébastopol. Guerre de mines. (Conférence). Paris, Berger-Levrault, 2.50.

Histoire religieuse. — Bibliographie des Bénédictins de la Congrégation de France. Paris, Champion, 12.00. — *Abbé C. Blaquière*. Histoire des sanctuaires dédiés à la Vierge dans le diocèse de Montpellier. Montpellier, Imp. de la manufacture de charité, 2.50. — *F. Bournand*. Histoire de la Franc-Maçonnerie, des origines à la fin de la Révolution française. Paris, Daragon, 8.00. — *R. de Chauvigny*. Une page d'histoire religieuse pendant la Révolution. La Mère de Belloy et la Visitation de Rouen (1746-1807). Paris, Plon-Nourrit, 3.50. — *F. Despagnet*. La République et le Vatican (1870-1906). Paris, Larose, 3.50. — *E. Dupont*. La part des communes dans les frais du culte paroissial pendant l'application du Concordat. Paris, A. Rousseau, 4.00. — *Fénelon*. Letters and reflections, edited by B. W. Randolph. Oxford, Mowbray, 1 sh. 6 d — *A. Gazier*. Une suite à l'histoire de Port-Royal. Jeanne de Boisgnorel et Christophe de Beaumont (1750-1782). Paris, Société française d'imprimerie et de librairie, 3.50. — *F. Jourdan*. Les églises et communautés d'Avranches pendant la Révolution. Avranches, Imp. de l'Avranchin. — Lettres de Mgr Pallu, vicaire apostolique du Tonkin de 1658 à 1680, vicaire apostolique du Fo-Kien, administrateur général des missions de Chine de 1680 à 1684, publiées par *A. Launay*. T. II. Angoulême, Imp. Coquemard. — *Abbé C. Macé*. Histoire de l'église protestante d'Athis. Montligeon (Orne). — *A.-L. Masson*. Sœur Marie-Josèphe Kumi (1763-1817), religieuse dominicaine. Lyon et Paris, Vitte. — *J. Raybaud*, publié par *l'abbé Nicolas*. Histoire des grands prieurs et du prieuré de Saint-Gilles. T. II. Nîmes, Imp. Chastanier. — *Le P. C. de Rochemonteix*. Les Jésuites et la Nouvelle-France au XVIIIe siècle. 2 vol. Paris, Picard, 12.00. — *G. Vianey*. Il beato curato d'Ars (1786-1859). Roma, Desclée et Lefebvre, 2.00. — Napoleon I und Papst Pius VII. Die Korrespondenz, zwischen dem römischen und französisch-Kaiserlichen Hofe. Dokumente zur Anfangs geschichte der Kulturkampfes in Frankreich. Hrsg. von *J.-W-r*. Leipzig, Deutsche Verlagsachengesellschaft, 1 mk. 50.

Histoire économique et sociale. Histoire coloniale. — *P. Boyé*. Les abeilles, la cire et le miel en Lorraine jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. Etude d'économie historique. Paris, Berger-Levrault, 3.00. — *P. Bretagne*. Le testament en Lorraine, des origines au XVIIIe siècle. Paris, Berger-Levrault, 3.00. — *E. Champeaux*. Les cimetières et les marchés du vieux Dijon. Dijon, Nourry. — *J. Delfour*. Le troisième centenaire du lycée de Poitiers (1606-1906). Paris, Paulin, 1.50. —

A. Gaisman. L'œuvre de la France au Tonkin. La conquête, la mise en valeur. Paris, Alcan, 3.50. — *J. Joubert*. Savorgnan de Brazza, grand explorateur latin (1852-1905). Angers, Germain et Grassin. — Livre de comptes de Claude de La Landelle (1553-1556), publié par le *Cte R. de Laigue*. Rennes, Société des bibliophiles bretons. — *Abbé P. Lemonnier*. La propriété du clergé et la vente des biens ecclésiastiques dans la Charente-Inférieure. La Rochelle, Imp. Texier. — *C. Paultre*. De la répression de la mendicité et du vagabondage en France sous l'ancien régime. Paris, Larose. — *H. Pensa*. La République et le canal de Panama. Lyon, Rey. — *U. Rouchon*. Les exploits de Mandrin dans la Haute-Loire. Paris, Champion. 3.50. — *Cne Rouyer*. Histoire militaire et politique de l'Annam et du Tonkin depuis 1799. Paris, Charles-Lavauzelle, 4.00. — *H. Sée*. Les classes rurales en Bretagne du XVIe siècle à la Révolution. Paris, Giard et Brière, 10.00. — *F. Vermale*. Essai sur la répartition sociale des biens ecclésiastiques nationalisés. (Etude d'histoire économique sur la Révolution française dans le département du Rhône). Paris, Alcan, 2.50. — *Voisin Bey*. Le canal de Suez, historique administratif, description des travaux. 7 vol. Paris, Dunod, 90.00.

Histoire littéraire, histoire de l'art, histoire des sciences. — *F. Alger*. Essai sur l'histoire des doctrines du Contrat social. Paris, Alcan, 7.00. — Les lithographies de Fantin-Latour, catalogue de l'œuvre par *G. Hédiard* et notice sur Hédiard par *L. Bénédite*. Paris, Librairie de l'art ancien et moderne, 12.00. — *J. Delvolvé*. Religion, critique de philosophie positive chez Pierre Bayle. Paris, Alcan, 7.50. — *Ambroise Janvier*. Théâtre. 4 vol. Paris, Librairie théâtrale. — *M. Langlois*. Le musée de Chartres. Chartres, Imp. Durand. — Les dentelles anciennes du Musée des arts décoratifs. Album de 28 planches. Paris, Schmid, 35.00. — *A. Mallat et Dr J. Cornillon*. Histoire des eaux minérales de Vichy. 1er fascicule. Paris, Steinheil, 5.00. — *Mme Martellet (Adèle Colin)*. Alfred de Musset intime. Souvenirs de sa gouvernante. Paris, Juven, 5.00. — *A. Picard*. Le bilan d'un siècle (1801-1900). T. II. (Mécanique, électricité, génie civil, transports). Paris, Le Soudier, 10.00. — *M. Roustan*. Lamartine et les catholiques lyonnais. Paris, Champion. — *M. Roustan*. Les philosophes et la Société française au XVIIIe siècle. Lyon, Rey; Paris, Picard, 6.00. — *F. Roux*. Balzac jurisconsulte et criminaliste. Paris, Dujarric, 3.50. — *F. Strowski*. Montaigne (Les grands philosophes). Paris, Alcan, 6.00. — *Claude Tillier*. Pamphlets (1840-1844), édition critique, par M. Gérin. Nevers, Mazeron, 12.00 — Le livre des rondeaux galants et satyriques du XVIIe siècle. Extraits publiés par *Ad. van Bever*. Paris, Sansot, 4.00. — *Waldeck-Rousseau*. Plaidoyers. 1re série. Paris, Fasquelle, 3.50. — *J. de Zangroniz*. Montaigne, Amyot et Saliat. Etude sur les sources des « Essais ». Paris, Champion, 6.00.

Histoire locale et généalogique. — *Ch. Hoffmann*, publié par *A.-M.-P. Ingold*. L'Alsace au XVIIIe siècle au point de vue historique, judiciaire, administratif, économique, social et religieux. T. Ier. Colmar, Hüffel. — *Bon A. de Calonne*. Histoire de la ville d'Amiens. T. III ; Amiens au XIXe siècle. Paris, Picard, 15.00. — *J.-A. Brutails*. Guide illustré dans Bordeaux et les environs. Bordeaux, Imp. Gounouilhou, 1.00. — *Vte Ch. de Calan*. La Bretagne au XVIe siècle. Paris, Champion. — Dernier choix de documents historiques sur le Limousin, publié par *A. Leroux*. Limoges, Ducourtieux. — *Quilgars*. Dictionnaire topographique du département de la Loire-Inférieure. Paris, Champion, 16.00.

INDEX ALPHABÉTIQUE

DES OUVRAGES ANALYSÉS DANS LES COMPTES RENDUS ET LES NOTES ET NOUVELLES

Alengry (*F.*), Condorcet guide de la Révolution française (P.-R. Mautouchet), 52.

Alméras (*H. d'*), Les dévotes de Robespierre (P. Mu.), 348.

Alombert (*P.-C.*) *et J. Colin*, La campagne de 1805 en Allemagne, t. III (P. Caron), 469 (et addition, p. 577).

Andrieux (*L.*), La Commune à Lyon en 1870 et 1871 (G. Bourgin), 483.

Ardascheff, Les intendants en France sous le règne de Louis XVI (Ph. S.), 259.

Arnaud (*G.*), Histoire de la Révolution dans le département de l'Ariège (L. Lévy-Schneider), 458.

Audebert (*P.*), L'officier de fortune sous l'ancienne Monarchie, 733.

Aulagne (*Abbé J.*), La réforme catholique du XVIIe siècle dans le diocèse de Limoges (A. Cans), 537.

Aulard (*F.-A.*), Etudes et leçons sur la Révolution française, 4e série (Ph. S.), 421.

Auriol (*C.*), La France, l'Angleterre et Naples de 1803 à 1806 (J.-E. Driault), 67.

Azan (*Lt P.*), Récits d'Afrique. Sidi-Brahim (P. Caron), 629.

Baguenault de Puchesse (*Cte*), Lettres de Catherine de Médicis, t. IX (V.-L. B.), 265.

Barbey (*Fréd.*), La route du Simplon, 733.

Baudrillart (*A.*), Quatre cents ans de Concordat (Ph. Sagnac), 776.

Baudry (*J.*), Etude historique et biographique sur la Bretagne à la veille de la Révolution (H. Sée), 48.

Bayet (*A.*) *et Fr. Albert*, Les écrivains politiques du XVIIIe siècle, extraits avec introduction (A. Mathiez), 543.

Belin (*F.*), Histoire de l'ancienne Université de Provence, 2e période, 1re partie (1679-1730), (V.-L. Bourrilly), 698.

Biré (*E.*), Les dernières années de Chateaubriand (J. M.), 185.

Blanchard (*R.*), La Flandre, étude géographique de la plaine flamande en France, en Belgique et en Hollande (Ph. S.), 642.

Boissy d'Anglas, Boissy d'Anglas et les régicides (P.-R. Mautouchet), 707.

Bonnal (*Gal H.*), Le haut commandement français au début de chacune des guerres de 1859 et de 1870, 425.

Bourgeois (*E.*), Manuel historique de politique étrangère, t. III (R. Guyot), 318.

Bourgin (*G.*), Les archives pontificales et l'histoire moderne de la France, 732.

Bourgin (*G.*), Inventaire analytique et extraits des manuscrits du *Fondo gesuitico* de la Bibliotheca nazionale de Rome concernant l'histoire de France XVIIIe-XIXe siècles, 731.

Bourgin (*H.*), L'industrie de la boucherie à Paris au XIXe siècle, 185.

Bourrilly (*V.-L.*), Guillaume du Bellay, seigneur de Langey, 1491-1543 (P. Caron), 211.

Bourrilly (*V.-L.*), Jacques Colin, abbé de Saint-Ambroise, 14.? — 1547 (L. Delaruelle), 388.

Cahen (*L.*), Condorcet et la Révolution française (P.-R. Mautouchet), 52.

Cahen (*L.*) *et A. Mathiez*. Les lois françaises de 1815 à nos jours, 259.

Catalogue des actes de François Ier. T. VIII (V.-L. B.), 645.

Cazes (*A.*), Pierre Bayle (J. Marsan), 314.

Chamard (*H.*), La deffence et illustration

de la langue françoyse, de Joachim du Bellay (V.-L. B.), 263.
Chambrier (*J. de*), De Sébastopol à Solférino Apogée du second Empire, 575.
Charavay (*E.*), Assemblée électorale de Paris, t. III (J. Letaconnoux), 455.
Charpentier (*C.*), voir *Cochin*.
Chatelain (*U.-V.*), Le surintendant Nicolas Foucquet (A. Uhry), 141.
Chavanon (*J.*) *et G. Saint-Yves*, Joachim Murat (1767-1815), 647.
Chevillet (*J.*), Ma vie militaire, 1800-1810 (P. C.), 808.
Choppin (*Cne H.*), Les origines de la cavalerie française, 504.
Christophelsmeier (*C.*), Der vierte August 1789, Kapitel I., 265.
Chuquet (*A.*), Un prince Jacobin, Charles de Hesse ou le général Marat (P. Caron), 708.
Clerget (*Ct C.*), Tableaux des armées françaises pendant les guerres de la Révolution, 501.
Cochin (*A.*) *et C. Charpentier*, La campagne électorale de 1789 en Bourgogne (Ph. S.), 502.
Colin (*J.*), voir *Alombert*.
Collection d'études sur l'histoire du droit et les institutions de la Bourgogne (P. D.), 804.
Colonna de Cesari Rocca (*Cte*), Le nid de l'aigle, 504.
Conard (*P.*), La peur en Dauphiné, juillet-août 1789 (Ph. Sagnac), 393.
Correspondence of the French Ministers to the United States (1791-1797), edited by F. J. Turner (P. Muret), 702.
Crombé (*J.*), L'organisation du travail à Roubaix avant la Révolution (A. de St-L.), 425.
Dabry (*abbé P.*), Les catholiques républicains, histoire et souvenirs, 1890-1903 (P. S.), 646.
Dasse (*abbé J.*), Guillaume Tollet, évêque constitutionnel de la Nièvre pendant la Révolution (A. Mathiez), 627.
Delarue (*P.*), Le clergé et le culte catholique en Bretagne pendant la Révolution. District de Dol. 3e partie (P.-R. Mautouchet), 786.
Delayen (*G.*), L'affaire du Courrier de Lyon (P. Mu.), 351.
Des Houx, voir Procès-verbaux du Gouvernement de la Défense nationale.
Des Robert (*F.*), Les campagnes de Turenne en Alsace, 1672-1675 (C.-G. Picavet), 45.
Destrem (*J.*), Le dossier d'un déporté de 1804. (P.-R. M.), 807.
Deville (G.), Thermidor et Directoire, 1794-1799 [Histoire socialiste, t. V] (Ph. Sagnac), 158.
Driault (*J.-E.*) *et G. Monod*, Leçons d'histoire, moyen âge et temps modernes (V.-L. B.), 352.
Dreyfus (*R.*), La vie et les prophéties du comte de Gobineau (G. Bn), 103.
Dreyfus-Brisac (*E.*). Plagiats et réminiscences, ou le jardin de Racine (J. M.), 350.
Dreyfus-Brisac (*E.*), La clef des Maximes de La Rochefoucauld (J. M.), 350.
Du Breil de Pontbriand (*Vte*), Le général du Boisguy (P.-R. Mautouchet), 62.
Dupuis (*Cne V.*), La campagne de 1793 à l'armée du Nord et des Ardennes. De Valenciennes à Hondtschoote (P. Caron), 784.
Durand-Auzias, L'époque de la Terreur à Roquemaure (P.-R. Mautouchet), 705.
Fleury (*Cte*), Angélique de Mackau, Mise de Bombelles et la cour de Madame Élisabeth (L. Lévy-Schneider), 550.
Forot (*V.*), L'aliénation des biens du clergé à la Révolution, 353.
Fruges (*G.-M. de*), Olier, 1608-1657 (A. Cans), 140.
Freycinet (*C. de*), La question d'Égypte (P. Muret), 405.
Furse (*Cel G. A.*), 1800, Marengo und Hohenlinden, 260.
Furse (*Cel G. A.*), Ulm, Trafalgar, Austerlitz, 261.
Gabent (*P.*), Les illuminés ou anticoncordataires de l'ancien diocèse de Lombez (A. Mathiez), 710.
Gallavresi (*G.*), Il diritto electorale politico secondo la costituzione della Repubblica cisalpina (P. Hazard), 162.
Gœthgens zu Ysentorff (*H.*), Napoleon I. im deutschen Drama (C. S.), 423.
Govone (*Gal*), Mémoires, 1848-1870 (P. Muret), 241.
Grouard (*Cel A.*), La critique de la campagne de 1813, 261.
Gruget (*S.*), Histoire de la Constitution civile du clergé en Anjou (P.-R. Mautouchet), 214.

Gruyer (*P.*), Napoléon roi de l'île d'Elbe, 809.
Guélon (*P.-F.*), Essai sur les marguilleries des collégiales de France (A.C.), 806.
Guillaume (*J.*), L'Internationale, Documents et souvenirs, 1864-1878, t. Ier (G. Bourgin), 325.
Halévy (*E.*), La formation du radicalisme philosophique, t. III (L. Cahen), 236.
Hauser (*H.*), Études sur l'histoire économique de l'ancienne France (Ph. S.), 426.
Hautpoul (*Mis Alphonse d'*), Mémoires publiés par Et. Hennet de Goutel (P. Caron), 560.
Hollaender (*A.*), Wilhelm Von Oranien und Strassburg (1568 und 1569), (V.-L. B.), 649.
Holzhausen (*P.*), Bonaparte, Byron und die Briten (C. S.), 427.
Hugueney (*L.*), Les Clubs dijonnais sous la Révolution (J. Letaconnoux), 552.
Imbart de la Tour (*P.*), Les origines de la Réforme, t. Ier (V.-L. Bourrilly), 307.
Isambert (*G.*), Les idées socialistes en France de 1815 à 1848 (A. Thomas), 324.
Jac (*E.*), Un gentilhomme apothicaire. Le comte de La Garaye, 1675-1755 (F. E.), 503.
Kiewning (*H.*), Die auswärtige Politik der Grafschaft Lippe, 1792-1807 (R. Guyot). 217.
Krieg gegen die französische Revolution, t. Ier, II (P. Caron), 396.
Kuenzel (G.), Thiers und Bismarck, Kardinal Bernis (R. Guyot), 243.
Lacour-Gayet (*G.*), La marine militaire de la France sous le règne de Louis XVI (P. Caron), 626.
La Faye (*J. de*), La princesse Charlotte de Rohan et le duc d'Enghien (P. Muret), 161.
La Forest (Cte de), ambassadeur de France en Espagne. Correspondance (1808-1813), publiée par Geoffroy de Grandmaison (P. Muret), 557.
La guerre nationale de 1812 (traduct. du Cne Cazalas), 733.
Lameire (*I.*), Les occupations militaires en Espagne pendant les guerres de l'ancien droit (A. de Saint-Léger), 454.
Lamouzèle (*Ed.*), Essai sur l'organisation et les fonctions de la compagnie du guet et de la garde bourgeoise de Toulouse au XVIIe et au XVIIIe siècle, 647.
Lanzezac (*Cel*), La manœuvre de Lützen (1813), 261.
Lanzac de Laborie (*L. de*), Paris sous Napoléon, t. II, 424.
Lasserre (*B.*), Les Cent Jours en Vendée. Le général Lamarque et l'insurrection royaliste, 809,
Lebey (*A.*), Les trois coups d'état de Louis-Napoléon Bonaparte. I. Strasbourg et Boulogne (P. Caron), 788.
Lefebvre (*L.*), Les origines du théâtre à Lille aux XVe et XVIe siècles (J. M.), 353.
Legg (*L.-G. Wickham*), Select documents illustrative of the history of the French Revolution, The Constituant Assembly (P.-R. Mautouchet), 315.
Lemière (*E.*), Bibliographie des guerres de la Vendée et de la chouannerie, fasc. II, 501.
Lemoine (*J.*), Sous Louis le Bien-Aimé. Correspondance amoureuse et militaire d'un officier pendant la guerre de Sept ans (1757-1763), 644.
Léonard, Souvenirs (P.-R. M.), 806.
Leroux (*A.*), Un programme de restauration du catholicisme en 1795 (A. Mathiez), 398. Lettre de M. A. Leroux et réponse de M. A. Mathiez, p. 576.
***. Le secret de la franc-maçonnerie (G. Bourgin), 391.
Letaconnoux (*J.*), Le régime de la corvée en Bretagne au XVIIIe siècle, 264.
Lioret (*G.*), 1814-1815 à Moret-sur-Loing et dans les environs, 264.
Mariéjol (*J. H.*), Henri IV et Louis XIII (1598-1643). Histoire de France de E. Lavisse, t. VI, 2e partie (G. Morizet), 694.
Marion (*M.*), Le garde des sceaux Lamoignon et la réforme judiciaire de 1788 (H. Sée), 623.
Marquiset (*A.*), 1797-1859, A travers ma vie, 103.
Marquiset (*A.*), La phrase et le mot de Waterloo, 575.
Mater (*A.*), L'église catholique, sa constitution, son administration, 648.

Mathiez (*A.*), La question sociale pendant la Révolution française, 185.
Mathiez (*A.*), voir *Cahen*.
Matter (*P.*), Bismarck et son temps, t. Ier et II (R. Guyot), 631.
Meaux (*Vte de*), Souvenirs politiques, 1871-1877 (P. Caron), 403.
Michel (*H.*), La loi Falloux (J. Céby), 471.
Ministère de la Guerre, Inventaire sommaire des archives historiques modernes, 258.
Monod (*G.*), voir *Driault*.
Morvan (*J.*), Le soldat impérial, t. II (P. Caron), 65.
Moulin (*R.*), Une année de politique extérieure, 1904 (P. Mu.), 426.
Mourey (*Ch.*) *et L. Brunel*, L'année coloniale, 4e année (P. K.), 104.
Mourre (*Bon C.*), D'où vient la décadence économique de la France ? (G. Bn), 349.
Nesselrode (Chancelier Cte de), Lettres et papiers, t. Ier, II, III (J.-E. Driault), 165.
Pagès (*G.*), Le grand Électeur et Louis XIV (1660-1688), (P. Muret), 610.
Pagès (*G.*), Contributions à l'histoire de la politique française en Allemagne sous Louis XIV (P. Muret), 610.
Parisot (*E.*), Jean-Frédéric Oberlin, 1740-1826 (C. Schmidt), 50.
Pétigny (*X. de*), Six mois d'occupation militaire en Blésois (1870-1871), 261.
Petitpierre (*Lt F.*), Journal de la captivité de la duchesse de Berry à Blaye (P.-R. M.), 262.
Peyster (*H. de*), Les troubles de Hollande à la veille de la Révolution française (P. Muret), 779.
Picard (*Ct E.*), Bonaparte et Moreau (P. Caron), 466.
Pilastre (*J.*), Lexique sommaire de la langue du duc de Saint-Simon (J. M.), 349.
Poirier (*J.*), Lecourbe (1759-1815), 426.
Poirier (*J.*), Feuillets d'histoire (1re série), 646.
Porée (*C.*), La formation du département de l'Yonne en 1790 (P.-R. Mautouchet), 154.
Procès-verbaux du Gouvernement de la Défense nationale publiés d'après les notes de A. Dréo par H. des Houx (P. C.), 808.
Prentout (*H.*), Les Le Prestre, maçons caennais et les monuments de la Renaissance (G. Br.), 647.
Quigron (*G. H.*), L'abbé Nollet physicien, son voyage en Piémont et en Italie (1749), 646.
Rambaud (*A.*), Jules Ferry (P. Muret), 69.
Rambuteau (*Cte de*), Mémoires (P. Caron), 164.
Reiset (*Vte de*), Les enfants du duc de Berry (P.-R. Mautouchet), 323.
Rinaudo (*C.*), Indice della «Rivista storica italiana» dal 1884 al 1901, 259.
Roland (*Mme*), Mémoires, édition critique par C. Perroud (Ph. Sagnac), 548.
Roussel (*Abbé R.*), Histoire de l'abbaye des Célestins de Villeneuve-lès-Soissons (A. Cans), 44.
Saché (*M.*), Les livres ds raisons de Jean V et de Jean VI du Bellay, abbés de Saint-Florent de Saumur (V.-L. B.), 352.
Sagnac (*Ph.*), L'agriculture et les classes rurales en France au XVIIIe siècle, 731.
Salomon (*H.*), Lectures historiques, Histoire moderne, 1715-1815 (V.-L. B.), 350.
Scheurer-Kestner (*A.*), Souvenirs de jeunesse (G. Bourgin), 244.
Schmidt (*C.*), Le grand-duché de Berg, 1806-1813 (J.-E. Driault), 400.
Schmidt (*C.*), La réforme de l'Université impériale en 1811 (Ph. Sagnac), 230.
Schrepfer (*R.*), Pfalzbayerns Politik im Revolutionszeitalter, 1789-1793 (R. G.), 260.
Segre (*A.*), La campagna del duca d'Alba in Piemonte nel 1555 (V.-L. B.), 266.
Segre (*A.*), La questione sabauda e gli avvenimenti politici e militari che prepararono la tregua di Vaucelles (V.-L. B.), 266.
Sevestre (*Abbé E.*), L'histoire, le texte et la destinée du Concordat de 1801, 2e édition (A. Mathiez), 316.
Sol (*Eug.*), Les rapports de la France avec l'Italie, du XIIe à la fin du Premier Empire, d'ap. la série K des Archives nat., 732.
Sorel (*A.*), L'Europe et la Révolution

française, t. VII (J.-E. Driault), 218.
Sottas (*J.*), Une escadre française aux Indes en 1690 (P. K.), 151.
Sowz (*E.*), Séjour à Amiens du Cal de Florence, publication de la paix de Vervins (1598), 575.
Talmeyr (*M.*), La franc-maçonnerie et la Révolution française (G. Bourgin), 391.
Tardieu (*A.*), Questions diplomatiques de l'année 1904 (P. Mu.), 423.
Tilley (*A.*), The literature of the French Renaissance (V.-L. Bourrilly), 535.
Ubald d'Alençon (*Le P.*), Essai sur les Franciscains d'Alençon pendant la Révolution (L. L.-S.), 504.
Uebersberger (*H.*), Oesterreich und Russland seit dem Ende des 15. Jahrhunderts. I. Bd. 1488-1605 (V.-L. B.), 649.
Uzureau (*Abbé F.*), Andegaviana, 3e série (P.-R. M.), 103.
Vanson (*Gal*), Lettres de campagnes (1854-1867), 185.
Vautier (*A.*), Voyage de France, Relation de Sébastien Locatelli, 1664-1665 (V.-L. Bourrilly), 213.
Villard (*F.*), Le collège de Guéret, 733.
Waddington (*Albert*), Le grand Électeur Frédéric-Guillaume de Brandebourg. Sa politique extérieure (1640-1688); T. Ier, 1640-1660 (P. Muret), 610.
Wirth (*J.*), Monseigneur Colmar, évêque de Mavence (1760-1818), (A. Mathiez), 628.
Wolters (*F.*), Studien über Agrarzustände und Agrarprobleme in Frankreich von 1700 bis 1790 (Ph. Sagnac), 390.

LISTE DES REVUES

DÉPOUILLÉES DANS LA REVUE DES PÉRIODIQUES

Revues françaises.

Bibliothèque de l'École des Chartes 485
Bulletin de la Société de l'histoire du Protestantisme français 74, 331, 484, 715, 794
Études, revue fondée en 1856 par des Pères de la Cie de Jésus 75, 169, 248, 331, 413, 562, 716
La Grande Revue 170, 248, 332, 413, 485
La Nouvelle Revue 171, 249, 332, 413, 634, 716
La Quinzaine 75, 171, 486, 562, 634, 716, 794
La Révolution de 1848 ..... 76, 172, 332, 486, 636, 719
La Révolution française 76, 172, 249, 333, 413, 487, 562, 634, 717, 795
La Revue 488, 638, 719
La Revue de Paris 78, 173, 334, 563, 720
La Revue du Mois 414, 637
La Revue hebdomadaire 79, 173, 250, 335, 488, 563, 720
Le Correspondant 80, 174, 250, 335, 415, 489, 564, 637, 721, 796
Revue Bleue 252, 336, 415, 489, 564, 636
Revue des Deux Mondes 175, 336, 416, 489, 565, 722, 797
Revue des Études historiques 83, 252, 337, 491, 723
Revue des Questions historiques 84, 416, 638, 799
Revue d'histoire de Lyon 491, 566, 639
Revue d'Histoire diplomatique 84, 492
Revue d'Histoire rédigée à l'État-Major de l'Armée 85, 253, 338, 417, 493, 566, 724, 800
Revue de Synthèse historique 566
Revue Henri IV 179, 338, 494, 567
Revue Historique 88, 180, 339, 494, 725, 800

Revues étrangères :

Historische Vierteljahrschrift 88
The American historical Review 495, 801

INDEX ANALYTIQUE SOMMAIRE

DES NOTES ET NOUVELLES

Académie des Sciences morales et politiques : 100, 181, 255, 419, 497, 572, 641, 726, 802.
Comité des Sociétés des beaux-arts des départements, 499.
Commission des musées départementaux, 90.
Commission pour la publication des documents relatifs à l'histoire économique de la Révolution française, 257, 340, 419, 574, 729.
Congrès des sociétés savantes, 573.
Expositions d'art ancien en préparation... 345.
Livres en préparation et sous presse, 100, 101, 102, 181-182, 255, 256-257, 340-341, 347, 418, 498-499, 500-501, 573, 644, 727-728, 804.
Mouvement des revues (fondations et disparitions), 184, 256, 340, 348, 642, 803.

Nécrologies :

Notice sur Émile Molinier, 727.
Notice sur B. Prost, 343-345.
Notice sur A. Rambaud, 255-256.
Nouvelle série en préparation de la collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire, 730.
Nouvelles universitaires (cours d'histoire des facultés, soutenances de thèses et diplômes), 101, 102, 183-184, 257-258, 341-343, 348, 421, 497-498, 642, 728, 804.
Prix décernés par l'Institut, 726, 802.
Réunion des sociétés des beaux-arts des départements, 644.

Sociétés historiques, séances et travaux :

Association des bibliothécaires français, 641-642.
Conférence des sociétés savantes de Seine-et-Oise, 419.
Société de l'histoire de France, 182-183.
Société d'histoire contemporaine, 729.
Société d'histoire de la Révolution française, 498-499.
Société d'histoire de la Révolution de 1848, 498.
Société d'histoire diplomatique, 728.
Société d'histoire moderne, 183, 257, 340, 420, 500, 573, 644, 728.
Société française de bibliographie, 642, 803.

TABLE DES MATIÈRES

V.-L. Bourrilly, Rabelais, sa vie et son œuvre d'après des travaux récents (1900-1905) 598-609, 681-693
G. Brière, La commission des musées départementaux 90-100
J. Calmette, Le travail d'histoire moderne en province. La Bourgogne, année 1904 133-139
P. Caron, Le récent versement du Ministère de la Justice aux Archives nationales 569-572
F. Galabert, Le travail d'histoire moderne en province. Toulouse, années 1903-1904 289-306
G. Gazier, Le travail d'histoire moderne en province. La Franche-Comté, années 1900-1905 ..... 524 534
H. Hauser, Des divers modes d'organisation du travail dans l'ancienne France 357-387
G. Lanson, La formation de la méthode historique de Michelet 5-31
A. Mathiez, Coup d'œil critique sur l'histoire religieuse de la Révolution française 109-132
Lettre de M. Ch. Dementhon à propos de cet article 354
G. Pagès, L'histoire diplomatique du règne de Louis XIV. Sources et état des travaux 653-680
H. Prentout, Le travail d'histoire moderne en province. La Normandie, année 1904 32-43
Ph. Sagnac, Le Concordat de 1817. Étude des rapports de l'Église et de l'État sous la Restauration (1814-1821) 189-210, 269-288, 433-453
Ph. Sagnac, Les ventes de biens nationaux d'après des recueils de documents et des travaux récents 737-775
Ch. Seignobos, Les procès-verbaux du Gouvernement provisoire et de la Commission du pouvoir exécutif de 1848 581-597
Cᵗ Weil, Les négociations secrètes entre Joachim Murat et le Prince Eugène (février-mars 1814), d'après des documents inédits 509-523
Le travail d'histoire moderne en province : Bourgogne (voir J. Calmette) ; Franche-Comté (voir G. Gazier) ; Normandie (voir H. Prentout) ; Toulouse (voir F. Galabert).
Index alphabétique des ouvrages analysés dans les comptes rendus et les notes et nouvelles 813
Liste des Revues dépouillées dans la Revue des périodiques 818
Index analytique sommaire des Notes et nouvelles 819
Livres nouveaux 104, 186, 267, 355, 428, 505, 578, 650, 734, 810
Notes et Nouvelles 90, 181, 255, 340, 419, 497, 569, 641, 726, 802

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

L'un des propriétaires-gérants : P. Caron.

D
1
R27
t.7

Revue d'histoire moderne et
contemporaine

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY